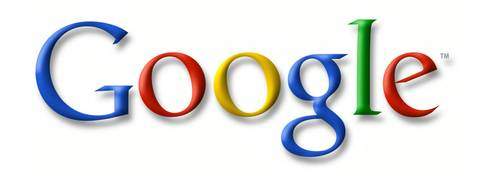
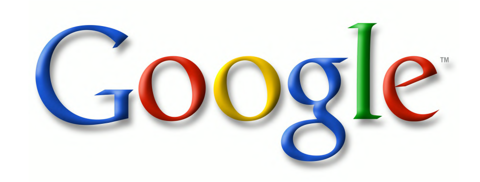






Francis Pierrepont Barnard,

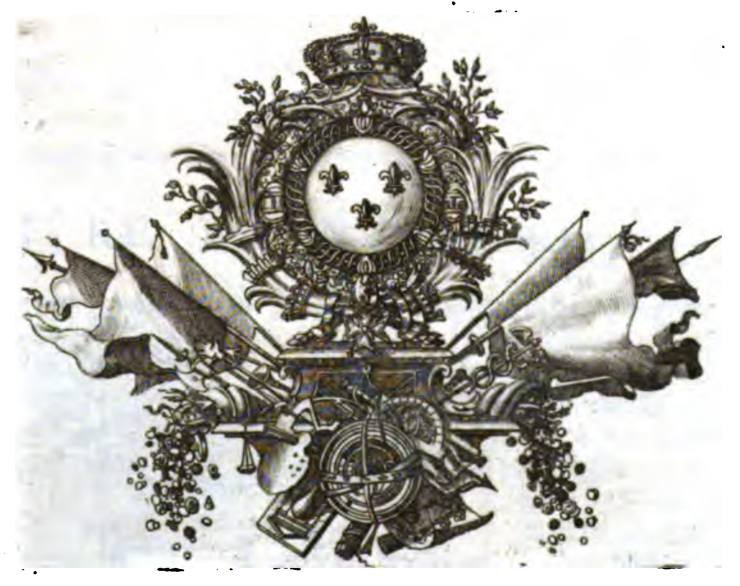
M.A.Oxon., F.S.A., F.R.Hist.S., F.S.A.Scot.

HISTOIRE
DE LA VIE ET DU REGNE
DE
LOUIS LE GRAND,

ENRICHIE DE MEDAILLES.

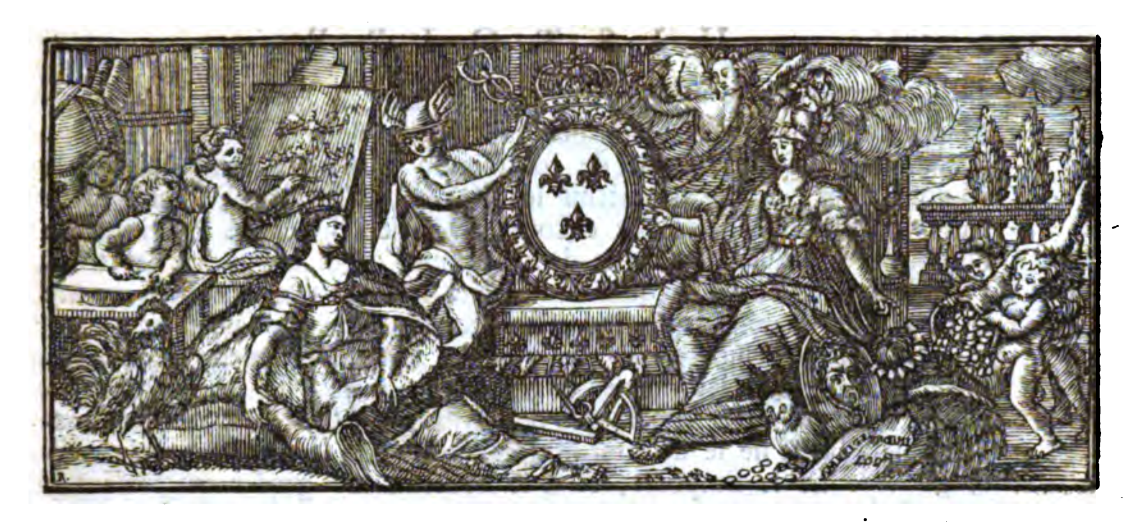
TOME QUATRIEME.

HISTOIRE
DE LA VIE ET DU REGNE
DE
LOUIS XIV,
Roi de France & de Navarre,
PAR
MONSIEUR DE LA HODE.
ENRICHIE DE MEDAILLES.
TOME QUATRIEME.



AVEC PRIVILE'GE DE SA MAJESTE' IMPE'RIALE ET CATH.

A FRANCFORT,
Chés FRANCOIS VARRENTRAPP.
A BASLE,
Chés JEAN CHRIST.
A. MDCCXLII.



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE TRENTE-SIXIEME.



1675. La Suède se déclare pour la France.

Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 1. pag. 291. Ib. pag. 289.

LA France exposée aux dangers qui l'avoient menacée la Campagne dernière, & à quoi elle avoit échappé bien plus par la bonne conduite de ses Généraux que par la supériorité de ses forces, avoit pris des mesures pour allumer la guerre dans le Nord, & y donner de l'occupation à une partie de la multitude d'ennemis qu'elle avoit sur les bras. Elle avoit enfin engagé la Suède à se déclarer en sa faveur contre l'Electeur de Brandebourg. Dès le quinze janvier les Suédois entrèrent sur les Terres de ce Prince. On trouva le moïen de déterminer l'Electeur de Bavière de s'unir à la Suède; le traité fût signé à Munich le neuvième de mars. Les Contractans s'obligeoient de se défen-

 dre

1675. dre mutuellement & d'avoir un certain nombre de troupes à réünir en cas de besoin. Cette Alliance, au reste, selon le stile de ce tems-là, ne se faisoit qu'en vüe de contraindre à la paix ceux qui ne la vouloient pas ; & de maintenir les traités de Westphalie dans toute leur vigueur. Un autre but encore, étoit de délivrer les Provinces de l'Empire de toutes les espèces de vexations, que la marche des troupes, leur séjour, leurs quartiers d'hiver leur faisoient souffrir, contre la teneur des Capitulations Impériales & de la paix d'Osnabrug.

Le Duc d'Hanovre peu uni avec les autres Princes de sa Maison, promit de prendre les mêmes engagemens; mais il fit dépendre l'exécution de sa promesse des succès de l'Armée Suédoise, & il stipula expressément qu'il ne se déclareroit que lorsqu'elle se seroit emparée d'Elbing. Elle ne le fit point, & il se contenta de garder exactement la neutralité.

Utilité de cette diversion.

Cette diversion étoit absolument nécessaire. Quelque confiance qu'on eût dans l'habileté du Vicomte de Turenne, il étoit naturel de craindre qu'il ne réüssît pas toûjours à rendre inutiles, & à dissiper les puissantes Armées qu'il auroit en tête; d'autant plus, comme l'écrivoit le Duc de Lorraine à l'Electeur Palatin, que c'étoit le peu de capacité & le peu de courage des Princes confédérés qui avoient été la principale cause de leur défaite. Une marche surprise, un Général plus habile pouvoit transporter la guerre sur les frontières du Roïaume. Les peuples épuisés commençoient à supporter impatiemment la dûreté avec laquelle on les pressoit pour tirer d'eux les subsides dont on avoit besoin. Il y eut en Brétagne & en Guienne de violens soûlévemens. Le peuple de Bourdeaux assomma les Commis chargés de lever les nouveaux impôts. Un Conseiller du Parlement qui voulut s'opposer à leur fureur fût mis en pièces. Le Maréchal d'Albret, Gouverneur de cette Province, assembla quelques Gentilshommes & quelques troupes & appaisa assez promptement cette émotion, qui auroit eu des suites fâcheuses, si elle s'étoit communiquée aux autres Villes.

Mercure Hollandois, 1675. *pag.* 211. *&c.*

Etat de la France.

Les choses allèrent bien plus loin en Brétagne. On venoit d'y établir, malgré les privilèges de cette Province; la Ferme du Tabac & du Papier tymbré. La sédition commença à Rennes. Le Marquis de Coëtlogon, qui en étoit Gouverneur, l'étouffa dans sa naissance; quoique peu aidé du Parlement, qui, dans cette occasion, ne donna pas des preuves bien sensibles de son attachement à la Couronne. Le feu se communiqua à Nantes, d'où il se répandit dans toute la Basse-Brétagne. Le grand désordre fût dans la campagne. Les Matelots se joignirent aux Païsans & formèrent ensemble une troupe de sept à huit mille hommes; ils ravagèrent le plat-Païs & pillèrent les maisons & les châteaux de la Noblesse. Pour les réduire, on fût obligé d'envoïer contr'eux, deux Compagnies de Mousquetaires & plusieurs Régimens de Cavalerie & de Dragons. Cette multitude sans Chef fût bien-tôt dissipée; plusieurs furent pris; on punit les plus coupables. Le Parlement de Rennes en puni-

Ibid. Quincy, tom. 1. *pag.* 429. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 604.

punition de sa foiblesse & de quelque connivence dont on l'avoit soupçonné, fût transferé à Vannes. Ce n'étoit-là que des émotions populaires, sans dessein, sans vûës; mais pour peu qu'elles eussent été conduites; n'auroient-elles pas attendu pour éclater, que les troupes eussent été en Campagne? 1675.

De l'Allemagne & de l'Espagne.

Les autres Etats n'étoient pas dans une situation plus tranquille. L'Espagne toûjours foible & indolente avoit peine à fournir ce qu'elle avoit promis. Quoiqu'elle voulût paroître faire un des principaux personnages dans cette guerre, on voit dans la plûpart des traités, que les Etats-Généraux répondoient pour elle & apparemment païoient les Princes Allemands qui fournissoient des troupes. De plus, la division régnoit dans cette Cour. Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe quatre, & la Reine Régente étoient publiquement broüillés & ne pensoient qu'à se ruiner dans l'esprit du jeune Roi, dont la Majorité approchoit.

Les troubles de Hongrie embarrassoient fort l'Empereur. La triste Campagne qu'on venoit de faire, où l'on avoit souffert tant de disgraces humiliantes, avoit déconcerté tous les projets. Déchû de l'espérance de se rendre maître de l'Alsace, d'enlever à la France, la Franche-Comté & la Lorraine; & de la faire servir à son tour de théatre à la guerre, lui & ses Alliés étoient réduits à défendre leur propre Païs. De tous côtés il étoit accablé des cris & des plaintes de ceux qui avoient à souffrir du mouvement continuël des gens de guerre. La déclaration du Roi de Suède, les préparatifs du Duc de Bavière, la constance du Duc d'Hanovre qui refusoit d'entrer dans son parti, étoient pour lui un surcroit d'inquiétudes.

De la Hollande.

La Hollande sentoit les mêmes peines, & en avoit encore de plus grandes qui lui étoient particulières. Outre que la guerre l'épuisoit, au-lieu qu'elle enrichissoit l'Empereur & la plûpart des Princes Confédérés, elle voïoit attaquer la forme essentiëlle de son Gouvernement sans s'en plaindre, & presque sans pouvoir la défendre. L'autorité du Prince d'Orange avoit toûjours été en croissant depuis que le peuple s'étoit déclaré pour lui avec tant de violence. Les Etats-Généraux & ceux de chaque Province en particulier, craignant apparemment le sort des de Wit, lui avoient attribué plus de droit que n'en avoient jamais eu ses prédécesseurs. On l'avoit fait maître de changer les Magistrats de toutes les Villes, & de régler de nouveau, comme il jugeroit à propos, le Gouvernement des Provinces d'Utrecht & de Gueldre conquises par la France. Ces Provinces abandonnées à sa discrétion n'omirent rien de ce qui dépendoit d'elles pour se le rendre favorable. Lui & ses amis se servirent de cette disposition, pour hazarder la démarche du monde la plus délicate.

On veut y faire le Prince d'Orange Souverain.

Le Sécrétaire des Etats du quartier de Nimègue, Créature du Stadhouder, homme de beaucoup d'esprit & fort adroit, répresenta le mauvais état des Finances, l'impossibilité de les rétablir & de païer son Con-

1675. tingent à l'Union. Il fit extrêmement valoir la nouvelle forme de Gouvernement que le Prince étoit autorisé d'établir, telle qu'il la jugeroit convenable; il fit sentir que sa protection les délivreroit de ces inconvéniens; que l'unique moïen de la mériter étoit de s'attacher à lui autant qu'il étoit possible, en lui offrant la Souveraineté de la Province. Il ajoûtoit à ces insinuations, qu'il étoit avoüé, que si on ne se hâtoit, on seroit bien-tôt prévenu par la Hollande même, & qu'on perdroit le mérite du prémier offre. D'autres Emissaires tenoient le même manège dans les quartiers d'Arnheim & de Zutphen. Emû par ces discours, on s'assembla dans ces quartiers; il fût résolu qu'on demanderoit l'Assemblée générale des Etats. Elle se tint le dix-neuf de janvier, & ce qui paroîtra inconcevable à ceux qui savent jusqu'à quel point ces Peuples ont porté l'amour de la liberté, on y prit la résolution suivante.

Basnage, tom. 2. pag. 664. Le Clerc, tom. 3. pag. 361. Neuville, tom. 4 pag. 269. Mercure, Hollandois, 1675. pag. 4.

„ Aïant conferé ensemble, disoient ces adulateurs, sur les points „ qui regardent principalement le bien & la sûreté du Païs, & considéré „ que la puissante main de Dieu s'est appesantie sur cette Province, en „ la livrant à des ennemis qui l'ont absolument ruinée & désolée; réfléchissant encore sur ce qu'il a plû à Dieu de susciter miraculeusement le Prince d'Orange comme un Chef de guerre des plus accomplis, les Etats ont trouvé bon & résolu unanimément de lui offrir, „ sous le titre de Duc de Gueldre & de Comte de Zutphen, la Souveraineté, avec toutes les dignités & prérogatives qui en dépendent, „ sans en rien excepter ".

Basnage, tom. 2. pag. 565. Le Clerc, tom. 3. pag. 361.

On faisoit pourtant ses conditions les moins mauvaises qu'on pouvoit; la Religion, les Privilèges du Païs devoient être conservés. En cas de Minorité, la Tutelle du Prince Mineur & l'administration du Domaine devoient appartenir aux Etats; faute de Mâles, la Souveraineté devoit leur retourner. Les Charges & les Offices ne pouvoient être donnés qu'à ceux de la Province; le Domaine ne pouvoit être ni engagé ni aliéné; au-contraire, le nouveau Prince devoit tâcher de le décharger.

Basnage, tom. 2. pag. 566.

Ces conditions ne firent point rejetter l'offre. On cacha la joïe qu'il causoit; on répondit aux Députés, qui faisoient les plus vives instances pour l'acceptation, que l'affaire étoit trop importante pour qu'on se déterminât sur le champ, & qu'on croïoit être obligé de consulter les autres Provinces. Le Prince & son Conseil flattés de ce qu'on avoit fait pour lui jusqu'alors, ne doutèrent point que cet exemple ne fût suivi, & que le conseil qu'il demanderoit ne fût un motif de l'imiter. On écrivit donc aux Provinces de Hollande, de Zéélande & d'Utrecht. La Lettre étoit aussi ménagée pour la fin qu'on se proposoit qu'elle pouvoit l'être.

Ibid.

„ Messieurs, écrivoit le Prince, nous ne pouvons manquer de „ faire savoir à Vos Nobles & Grandes Puissances, que Messieurs du „ Corps de la Noblesse & les Magistrats des Villes du Duché de Gueldre „ & du Comté de Zutphen assemblés en Corps d'Etat, ont trouvé bon de nous

Le Clerc, tom. 3. pag. 362. Mercure Hollandois, 1675. pag. 15.

nous offrir la Souveraineté dudit Duché & Comté, avec prières qu'il » nous plût de nommer quelques Commissaires pour traiter plus parti- » culièrement des conditions, ainsi que Vos Nobles & Grandes Puis- » sances pourront voir par cette résolution, qui est une excellente » preuve de l'affection, amitié & bonne confiance que cette Province » a eu pour Nôtre Personne. Toutefois nous n'avons pû nous résou- » dre de nous déclarer positivement sur ce sujet sans en donner com- » munication à Vos Nobles & Grandes Puissances, comme à nos bons & » parfaits amis, avec prières très instantes qu'il vous plaise de nous » assister de vôtre bon conseil dans une affaire si importante, afin qu'aïant » reçû vôtre avis nous puissions avec d'autant plus de repos, prendre » une bonne résolution; & nous attendons au-plûtôt les marques d'une » affection que nous avons tant de fois éprouvée ".

1675.

On ne comprit que trop le sens de cette Lettre. L'embarras fût d'y répondre. La Province d'Utrecht presqu'aussi aveugle sur ses vrais intérêts que la Gueldre, approuva tout ce qui s'étoit fait, comme une marque de reconnoissance légitime, & de manière à faire sentir qu'elle étoit disposée d'en faire autant.

Basnage, tom. 2. pag. 566. Le Clerc, tom. 3. pag. 362.

Il n'en fût pas de même de la Hollande & de la Zéélande. Malgré le respect, l'estime qu'on avoit pour ce Prince; malgré l'envie qu'on avoit de conserver ses bonnes-graces, on hazarda de lui donner un avis contraire à celui qu'il attendoit, & de l'appuïer de raisons propres à lui faire comprendre qu'on en pensoit beaucoup plus qu'on n'en vouloit exprimer. Il y eut de grands débats dans ces Assemblées. Le plus grand nombre de ceux qui composoient celle de Hollande, étoient dévoüés au Prince. La Noblesse, le Pensionnaire Fagel, étoient pour conseiller l'acceptation. Les Députés de Leyden, Haarlem, Delft, Amsterdam, Enckhuysen & Monnikendam, furent d'un avis contraire. On prit le parti d'envoïer au Prince ces différens avis.

La Zéélande s'y oppose. *Mercure Hollandois, 1675. pag. 53. &c. Le Clerc, tom. 3. pag. 362. Basnage, tom. 2. pag. 567.*

Le Préambule portoit, que tous les Députés n'étoient pas du même sentiment; que les Nobles & quelques Villes considérant que ses Ancêtres avoient possédé le Duché de Gueldre pendant plus de deux cens ans, lui conseilloient d'accepter l'offre de cette Province; mais que d'autres étoient d'un sentiment différent, & croïoient qu'étant Gouverneur il auroit le même pouvoir que s'il étoit Souverain. Qu'en cette dernière qualité, il seroit chargé de la haine des nouveaux impôts; qu'il y avoit du danger à changer la forme du Gouvernement; qu'il n'étoit pas sûr qu'une Province pût disposer de sa Souveraineté sans le consentement des autres; qu'enfin on avoit unanimément résolu de lui communiquer tous les avis, de lui laisser la liberté du choix, & de l'assûrer que le parti qu'il prendroit seroit toûjours agréable aux Etats.

Ib. pag. 569.

L'Assemblée de Zéélande fût aussi partagée; mais le grand nombre des suffrages fût contre l'acceptation; les opposans s'exprimèrent de la manière la plus forte. Les Députés de Ziric-Zée déclarèrent, qu'ils ne croïoient pas que le Prince pût accepter l'offre de Gueldre

Ib. pag. 570.

1675.

sans faire tort à tout l'Etat; qu'il n'étoit pas facile de déterminer s'il étoit compatible avec les Statuts de l'Union, qu'une Province fût gouvernée par un Souverain & les autres par des Etats; que cette innovation donneroit lieu à une infinité de soupçons & de jalousies; qu'il y avoit à craindre que les Peuples ne fissent éclater leur mécontentement, qui seroit d'autant plus à craindre que ce changement pourroit tirer à conséquence pour les autres Provinces, quoiqu'il semblât n'intéresser que la Gueldre; que le titre de Souverain, loin d'augmenter le pouvoir & le crédit du Prince, le rendroit moins considérable, puisqu'il lui feroit perdre la confiance & l'affection des Peuples.

Basnage, tom. 2. pag. 572. Le Clerc, tom. 3. pag. 364.

Ceux de Ter-Goes parlèrent du même ton, & dirent, que le changement proposé pouvoit paroître avoir pour but de persuader les autres Provinces à faire la même chose; ce qui réduiroit tout le Corps de l'Etat sous un Gouvernement Monarchique. „ Nos Principaux, ajoûtoient-ils, espèrent que ces considérations porteront son Altesse à refuser les offres de la Province de Gueldre, & nous avons charge de la prier unanimément en leur nom de bien & mûrement peser & examiner toutes choses, & de continüer plûtôt à gouverner ce Païs & chaque Province en particulier avec l'amour & l'affection d'un chacun en qualité de Gouverneur, & de Capitaine Général, que de recevoir un autre titre, qui n'étant pas conforme au génie & à l'inclination des Peuples, leur seroit infailliblement odieux “.

Basnage, tom. 2. pag. 573. Le Clerc, tom. 3. pag. 365. Mercure Hollandois, 1675. pag. 60. &c.

Les Députés de Ter-Veere s'expliquèrent encore plus clairement. Ils dirent que la Province de Gueldre ne faisoit pas bien de disposer de sa Souveraineté sans la participation & contre l'intention des autres Provinces; que le Prince devoit préférer l'amour & l'affection du peuple à un vain titre; que le salut & le repos de l'Etat dépendoit de la forme du Gouvernement présent, beaucoup plus propre qu'aucune autre à faire fleurir le Commerce & la Navigation. De ces différens avis on forma la réponse qu'on devoit faire au Prince. On y disoit, qu'on trouvoit tant de difficultés dans sa proposition, tant pour le Gouvernement général & particulier de la Province, que pour sa personne, qu'en cette rencontre, comme en plusieurs autres, on devoit avoir recours à son extrême sagesse & discrétion, & à la parfaite connoissance qu'il avoit de la constitution du Gouvernement, du génie & de l'inclination des Peuples. Nôtre avis est, ajoûtoient-ils, que Vôtre Altesse refuse les offres qui lui ont été faites par les Magistrats de Gueldre, en suivant le loüable exemple de Gédeon, lorsqu'en son tems les mêmes offres lui furent faites par le Peuple de Dieu, en reconnoissance de ce qu'il les avoit délivrés de l'oppression & de la servitude des Madianites.

On est obligé de renoncer à ce dessein.

Instruit du mauvais tour que prenoient les affaires, le Prince d'Orange prévint les résolutions des Provinces qu'il avoit consultées. Avant que de les recevoir, il avoit refusé la Souveraineté qu'on lui avoit offerte.

ferte. Il voulut paroître l'avoir fait de lui-même & se faire honneur de sa modération. Il n'y réüssit pas. Tout dissimulé qu'il étoit, il lui étoit échappé bien des traits qui faisoient voir que son refus étoit forcé, & qu'il ne l'avoit fait qu'après avoir vû par la disposition des esprits, qu'il ne pourroit posséder tranquillement cette Souveraineté, bien moins encore l'étendre à toutes les autres Provinces. On savoit qu'on avoit bû en sa présence la santé du Duc de Gueldre, & que quelques-uns de ses flatteurs avoient porté celle du Comte de Hollande. Rien n'étoit plus gracieux que sa Lettre aux Etats d'Utrecht, qui lui avoient conseillé de céder aux empressemens de la Noblesse & des Magistrats de Gueldre; rien au-contraire n'étoit plus amer & plus chagrin que sa réponse à ceux de Zéélande.

1675. *Basnage, tom. 2. pag. 666. & pag. 574. Le Clerc, tom. 3. pag. 365.*

Ces résolutions des Etats, les Lettres du Prince rendües publiques, firent de fortes impressions, & peu s'en fallut que l'amour & la confiance ne se changeassent en défiance & en haîne. Le mécontentement fût si général & les murmures si violens, que les Etats de Hollande firent afficher des Placards, qui défendoient sous peine de mort de dire ou d'écrire que son Altesse avoit voulu se rendre Souverain du Païs, & que Leurs Nobles & Grandes Puissances avoient eu intention de lui offrir cette Souveraineté.

Le Prince d'Orange soupçonné de s'être attiré ces offres.

Le Chevalier Temple dit dans ses Mémoires, qu'il ne s'est rien passé de son tems qui ait tant tourmenté la cervelle des Politiques que cette affaire. Il examine ensuite tous les principes qui peuvent y avoir influé, & paroît croire que l'intérêt des Députés, des Magistrats & des Nobles de Gueldre y eurent la meilleure part. Quincy prétend que la Cour de France, aussi habile dans les négociations que dans les projets de guerre, avoit engagé la Province de Gueldre à susciter au Prince d'Orange cette affaire si délicate, en lui faisant un offre si capable de le tenter & qu'il n'auroit pû accepter sans soulever contre lui toutes les autres. Le Chevalier Temple étoit livré à ce Prince; il n'est pas étonnant qu'il ait voulu le justifier. Ce que Quincy avance, n'a aucune probabilité. Pourquoi chercher du mystère, où il n'y en a point, & recourir à des causes éloignées, quand on en a en main de toutes naturelles? Le Prince, dont on parle, étoit ambitieux, il l'a bien fait voir depuis. Persuadé par tout ce qu'on avoit fait pour lui de l'extrême déférence qu'on avoit pour ses inclinations, il ne douta presque pas, que l'exemple d'une Province n'entraînât toutes les autres; lui ou ses amis firent en sorte que cet exemple fût donné; c'est ainsi qu'on parloit en Hollande.

Pag. 96. Edition d'Amsterdam, 1708.

Tom. 1. pag. 428.

Il n'est pas naturel, disoient les Républiquains, que la Gueldre ait fait par reconnoissance ce qu'on ne fait jamais que par contrainte. Des personnes plus dévoüées au Prince qu'à leur Patrie en ont fait le prémier projet; ils ont sû tirer avantage de la crainte que certains esprits intéressés avoient, de se voir exclus des Charges, & leur ont fait entendre qu'il n'y avoit rien à quoi ils ne pussent prétendre s'ils

Basnage, tom. 2. pag. 579.

pou-

1675. pouvoient porter les Etats à se dépoüiller de la Souveraineté. Ceux-ci animés par de si flatteuses espérances, en ont engagé d'autres dans leur cabale; elle a prévalu; les mieux intentionnés n'ont ósé être d'un sentiment contraire. C'est vouloir se joüer de la crédulité publique, que de dire, que les Agens du Prince ont agi sans sa participation.

D'AILLEURS le projet étoit bien pris, & digne d'un Esprit aussi supérieur & aussi adroit que l'étoit le Prince d'Orange. Que risquoit-il à demander avis sur un offre de cette nature? Soûtenu par ses amis au-dedans, & par la considération où il étoit au-déhors, étant regardé comme l'ame de la Ligue contre la France, il ne craignoit point de décheoir du rang où il s'étoit élevé. Quoiqu'il en soit, la République n'avoit jamais été dans un si grand danger depuis son établissement. Il étoit d'autant plus grand, qu'elle-même, dans des délibérations qui paroissoient libres, se seroit imposé le joug dont on vouloit la charger. Elle s'en souvient sans doute, & il est à croire qu'elle ne l'oubliera jamais.

Temple, Mémoires, pag. 66.
Corps Diplomatique, Part. 1. tom. 7. pag. 305.

CETTE affaire si capitale ne détourna point de l'attention qu'on devoit aux autres. On resserra par de nouveaux traités les nœuds des Alliances qu'on avoit contractées; on prit des mesures pour s'opposer au Roi de Suède qui venoit de se déclarer pour la France, & pour empêcher que son exemple ne fût suivi; on tenta toutes sortes de moïens pour détacher les Suisses de cette Couronne; on renouvella ses instances à Londres pour le rappel des troupes qui l'avoient servie si utilement en Allemagne. Ces dernières intrigues furent sans succès. Les Suisses tinrent ferme pour l'exécution de leurs traités. Tout ce qu'on put obtenir d'eux fût, qu'ils demanderoient, selon leurs anciennes conventions, à ne point servir en Allemagne. Le Roi d'Angleterre parut céder aux instances qu'on lui fit; mais ses troupes ne furent point rappellées. On réüssit mieux à la Cour de Vienne. L'Empereur céda enfin aux répréſentations qu'on lui fit. Il disgracia le Prince de Lobkowitz son Ministre, qu'on soupçonnoit toûjours d'être partisan des François. On obtint encore que Montecuculli seroit remis à la tête des Armées, au-lieu de cette multitude de Princes, qui l'année dernière avoient fait un si mauvais usage des grandes forces qu'ils commandoient.

Temple, Mémoires, pag. 69.

Les François s'emparent de Liège pendant l'hiver.

Quincy, tom. 1. pag. 430.
Basnage, tom. 2. pag. 603.
Mercure Hollandois, 1675. pag. 170.
Mémoires Historiques & Chronologiques.

COMME on pensoit à reprendre Maëstricht, on fit tous ses efforts pour obliger Liège à rompre la neutralité, en se déclarant contre la France, ou pour s'en emparer. On avoit déjà pris Hui & Dinant. L'Empereur par un Ecrit public avoit approuvé cette espèce d'invasion; il réünissoit même ce Païs à l'Empire. Cette réünion n'aïant point eu d'effet, le Cardinal de Bade, Chanoine de St Lambert fût emploïé pour déterminer les Liégeois à ce qu'on souhaitoit Il se fit en peu de jours un grand nombre de Créatures; il ne lui restoit plus qu'à gagner le Baron de Vierset qui commandoit dans la Citadelle. Il le fit sonder, mais comme il ne donnoit que des promesses, & que ce Baron vouloit quelque chose de plus solide, l'affaire manqua pour les Alliés. Le Comte d'Estrade, Gouverneur de Maëstricht, intercepta une

Lettre

Lettre du Cardinal de Bade, par laquelle il apprit à quoi il tenoit que les Allemands ne fussent les Maîtres de Liège. Il fit parler à ce Commandant, & comme il lui tenoit tout un autre langage, le marché fût bien-tôt conclu. Les troupes Françoises entrèrent de nuit dans la Citadelle; le Gouverneur se retira en France, où on lui donna le Gouvernement de Pontoise, sans préjudice des quarante mille écus qu'il avoit déjà reçus. 1675.

Les Liégeois ne s'apperçurent de la surprise, que lorsqu'ils entendirent le lendemain battre le tambour à la Françoise. Quelques Chanoines parurent dans les rües l'épée & le pistolet à la main pour animer le peuple. Ils y réüssirent d'abord. Un partisan de la France fût tué. Le feu s'éteignit bien-tôt. Les habitans comprirent le tort qu'ils auroient, de faire de leur Ville un théâtre de guerre pour des intérêts étrangers; ils refusèrent les troupes que le Cardinal leur offroit de faire venir à leur secours. Une Lettre de la Cour de France les détermina à prendre ce parti. On y donnoit ordre à celui qui commandoit la garnison de la Citadelle, de maintenir la neutralité avec la Ville aussi long-tems qu'elle ne s'en rendroit pas indigne par sa mauvaise conduite; mais que si elle étoit tellement aveuglée que de recevoir des troupes ennemies, pour sa défense, & de faire des actions d'hostilité contre la Citadelle, on étoit résolu d'assembler incontinent une Armée considérable pour la punir de son aveuglément.

Basnage, tom. 2. pag. 604.

Le Cardinal de Bade n'aïant pû réüssir, demanda un Passeport au Comte d'Estrades pour s'en retourner sûrement en Allemagne. Il voulut s'en servir pour y faire passer quantité d'armes qu'il avoit achetées. On le sût; il fût arrêté avec toute sa suite. On trouva dans ses papiers la preuve de sa négociation pour surprendre la Citadelle; on les fit imprimer, pour imposer silence à ceux qui accusoient le Roi d'avoir violé la neutralité. En effet, cette Couronne avoit autant de droit de s'emparer de Liège, que les Alliés en avoient eu de prendre Dinan & Hui.

Mercure Hollandois, 1675. pag. 169.

La surprise de la Citadelle de Liège détermina le plan de la Campagne de Flandre. Il fût arrêté que pour maintenir cette Ville dans son parti, on s'empareroit de Hui & de Dinant, qui la resserroient & y auroient bien-tôt produit la disette. D'ailleurs la prise de ces Places assûroit Maëstricht, & donnoit à sa nombreuse garnison la liberté d'étendre de plus en plus les contributions. On prit des mesures pour avoir exécuté ses desseins avant que les troupes Impériales puissent agir sur le Rhin. Il fût arrêté qu'on porteroit ses principales forces en Flandre, & qu'on les feroit agir le plûtôt qu'il feroit possible. Pour donner le change & trouver moins de difficulté aux conquêtes qu'on avoit résolües, on fit courir le bruit qu'on en vouloit à Luxembourg, & on fit des préparatifs capables de persuader que c'étoit-là le véritable projet.

Quincy, tom. 1. pag. 431.

Le Comte de Choiseüil assembla dans ce Païs un Corps considérable & s'empara d'Herbay. Le Maréchal de Créqui forma son Armée sur la Meuse. La troisiéme s'assembla aux environs de Mons, sous les or-

Ils prennent Hui & Dinant au commencement de la Campagne.

dres du Prince de Condé. Le Roi s'y rendit vers le quinze de mai. Ces trois Corps voltigèrent quelques jours, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, donnant de la jalousie à toutes les Places. Enfin le Maréchal eut ordre d'assiéger Dinant, tandis que l'Armée Roïale le couvriroit. Ce Maréchal, pour détourner l'attention sur l'investiture de cette Place, fit passer une partie de son Armée du côté de Namur & de Charlemont, comme s'il avoit eu dessein d'attaquer l'un ou l'autre. Par cette manœuvre il empêcha qu'une partie de ces garnisons ne se jettassent dans Dinant; il l'investit tout-à-coup le vingt-deux de mai avec le reste de ses troupes. La Ville se rendit le deuxième jour. Le Château, quoique la situation en soit bonne, étant bâti sur une montagne presque toute de roc, ne tint que quatre ou cinq jours de tranchée ouverte.

1675. *Basnage, tom. 2. pag. 607. Quincy, tom. 1. pag. 432.*

Aussi-tôt que Dinant eut capitulé, le Marquis de Rochefort fût détaché pour investir Hui. Il arriva le prémier de juin & la prit en six jours. Pendant ces deux sièges les ennemis s'étoient mis en mouvement. Le Duc de Lorraine avoit rassemblé ses quartiers & s'étoit mis en marche pour secourir Dinant; mais elle avoit été prise avant qu'il pût y arriver. Le Maréchal de Créqui fût chargé de veiller les Lorrains & de les tenir en échec. Le Prince d'Orange que la petite verole, dont il avoit été attaqué, avoit empêché d'être le prémier en Campagne, comme il l'avoit résolu, ne se rendit à son Armée que le vingt & un de mai. Après que les Espagnols l'eurent joint, il se vit à la tête de quarante-cinq mille hommes & s'avança du côté d'Anvers & de Bruxelles.

Temple, Mémoires, pag. 96. Basnage, tom. 2. pag. 606.

La prise de ces deux Places fût célébrée par une Médaille. † On y voit le Fleuve de la Meuse tenant d'une main l'Ecusson de la Ville d'Hui, & de l'autre celui de la Ville de Dinant. Ces deux Places paroissent dans l'éloignement. La Légende, Prolati ad Mosam Imperii Securitas, & l'Exergue, Dionatum et Huyonum Capta, signifient, *que la prise de Dinant & d'Hui assûra les conquêtes du Roi sur la Meuse.*

† Voïés N°. I.

Ces mouvemens n'empêchèrent point l'Armée Françoise de faire un troisième siège. Limbourg fût investi le neuf juin par les troupes qui avoient servi au siège d'Hui. Les Lignes de circonvallation furent achevées le treize. Cette Ville, qui donne son nom au Duché dont elle est la Capitale, étoit bien fortifiée; elle avoit une garnison de deux mille cinq cens hommes de troupes réglées & de cinq cens hommes de milices, & non de cinq mille, comme l'a écrit Quincy. Jean François Prince de Nassau en étoit Gouverneur. Toutes ces circonstances rendoient ce siège considérable. Le Prince de Condé s'en chargea, & le Maréchal de Créqui eut ordre de s'y rendre avec une partie des troupes qui avoient pris Dinant. Le Roi se campa à Viset, pour couvrir le siège & empêcher la jonction du Duc de Lorraine avec le Prince d'Orange.

Siège de Limbourg. *Basnage, ib. pag. 608. Temple, Mémoires, pag. 105. Neuville, tom. 4. pag. 277. Quincy, tom. 1. pag. 433.*

La tranchée fût ouverte le quatorze. En deux jours elle fût poussée jusqu'au chemin-couvert. On l'attaqua, on s'en rendit maître après une

Riencourt, tom. 2. pag. 378.

une forte résistance. On y établit des batteries pour faire brêche à une demi-lune; la brêche étant faite on y donna l'assaut, qui fût vivement soûtenu; enfin elle fût emportée. Le Prince de Condé fit travailler à la descente du fossé. On établit deux batteries de canon de huit pièces chacune, qui battirent en brêche un bastion; on y attacha le Mineur. Ce Prince, pour laisser à son fils l'honneur de ce siège, alla joindre le Roi. Le Duc d'Enguien fit continüer les travaux. On mit le feu à la Mine; tout étoit prêt pour donner l'assaut; on le donna aussitôt que la mine eut fait son effet. Après deux heures d'un combat extrêmement opiniâtre, on se rendit maître du bastion, on se logea sur l'angle saillant. 1675.

Le Gouverneur capitula. Tandis qu'on dressoit les Articles, il reçut une Lettre du Prince d'Orange, qui l'assûroit que s'il pouvoit encore tenir quelques jours, il seroit secouru. Soûtenu par cette promesse, il voulut faire le difficile & demanda des conditions qu'il savoit bien qu'on ne lui accorderoit pas. Le Duc d'Enguien pénétra le motif de ce procédé extraordinaire. Il ordonna un second assaut. Le Gouverneur, qui ne se croïoit pas, & qui n'étoit pas effectivement en état de le soûtenir, se hâta d'accepter la capitulation qu'on lui avoit offerte. Elle étoit honorable. Outre les honneurs ordinaires, il lui étoit permis d'emmener deux pièces de canon & un mortier. *Basnage, tom. 2. pag. 608.*

Si ce Fait de la Lettre du Prince d'Orange est vrai, il avoit promis plus qu'il ne pouvoit tenir. A la vérité il s'étoit mis en marche. Il avoit même laissé ses bagages à Malines, comme s'il eût eu quelque grand dessein; mais craignant la rencontre de l'Armée Françoise, il prit le chemin de Ruremonde pour passer la Meuse. Loüis quatorze passa cette rivière le même jour, & sût si bien se poster que l'ennemi n'ôsa avancer & ne pût joindre le Duc de Lorraine. Limbourg s'étant rendu le huitième jour du siège, le Prince d'Orange reprit le chemin de Bruxelles. On repassa promptement la Meuse afin de le poursuivre. La quantité de bagage retardant la marche, le Duc de Luxembourg fût détaché avec vingt Escadrons, deux mille hommes d'infanterie & cinq cens Dragons; mais il ne pût le joindre. Il se rendit maître de Tillemont, tandis que le Duc de la Feüillade avec seize Escadrons, dix Bataillons & quatre pièces de canon, s'empara de St. Tron, Ville du Païs de Liège. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Cette nouvelle conquête eut aussi sa Médaille. † On y voit Pallas, qui d'une main tient une Couronne murale, & de l'autre l'Egide, pour faire entendre l'inaction & l'immobilité des ennemis à l'approche du Roi. La Ville de Limbourg paroît dans l'éloignement. La Légende, REGE IN HOSTES SIGNA OBVERTENTE, & l'Exergue, LIMBURGUM CAPTUM, signifient, *que Limbourg fût pris, pendant que le Roi faisoit tête aux ennemis, qui s'avançoient pour la secourir.* † Voïés N°. II.

L'Armée s'avança jusqu'à Tillemont, & y séjourna quelques jours. L'ennemi aïant repassé la Meuse, & s'étant avancé près de Sichem sur la rivière d'Eidemer, on marcha vers lui jusqu'à St. Tron; il s'arrêta & Inaction des deux Armées le reste de la Campagne.

1675.
Basnage, tom, 2. pag 608. Quincy, tom. 1. pag. 434.

& ne parut point. On campa tranquillement aux environs de cette Place, jusqu'à ce qu'elle eût été démolie. Alors content d'avoir exécuté ses projets pour assûrer le Païs de Liège, pour dégager Maëstricht & se mettre en liberté d'y envoïer les secours nécessaires; Loüis fit la revüe de ses troupes; il en détacha douze Escadrons, six Bataillons & cinq cens Dragons pour l'Allemagne; il envoïa le Maréchal de Créqui sur la Saare, où le Duc de Lorraine s'étoit retiré. Après ces dispositions, il quitta son Armée le dix-sept de juillet, pour se rendre, disoit-on, auprès de Madame de Montespan, qui ne cessoit de lui reprocher son absence & son amour pour la gloire.

Temple, Mémoires, pag. 106. Quincy, tom. 1. pag. 435.

Après son départ, le Prince d'Orange, qui jusqu'alors avoit été sur la défensive, fût en liberté de devenir l'aggresseur. Il n'en profita pas, du-moins il n'entreprit & n'exécuta rien. Il approcha cependant de fort près le Prince de Condé. On crut pendant quelque tems qu'ils se battroient; mais l'Armée Françoise fût si bien se poster, qu'il ne fût pas possible de l'engager à aucune action. Le Duc de Luxembourg chargé du commandement en l'absence du Prince de Condé, que la nécessité de l'Etat avoit appellé ailleurs, tint la même conduite. De sorte que cette Campagne se termina sans aucun autre exploit de la part des Hollandois & des Espagnols que la prise d'une bicoque, qui se rendit à discrétion avec trois cens hommes qui y étoient en garnison; encore les François eurent-ils leur revanche de ce foible avantage, par la prise de Thuin sur la Sambre, dont le Comte de Montal se rendit maître le vingt-cinq de septembre, & dont la garnison se rendit pareillement à discrétion. La France dût ces conquêtes médiocres en elles-mêmes, mais importantes dans les circonstances, à la diligence avec laquelle elle s'étoit mise en action, avant que les ennemis pussent s'y opposer. Cette méthode constamment suivie fût la principale cause des avantages de cette guerre. Maître d'assembler ses troupes quand on le jugeoit à propos, on étoit toûjours le prémier en Campagne, & le plus fort pendant un mois ou deux. On emploïoit ce tems à prendre quelque Ville, après quoi on se tenoit sur la défensive, sans autre dessein que de conserver ces nouvelles conquêtes & d'empêcher l'ennemi de rien entreprendre.

Campagne d'Allemagne.
Quincy, tom. 1. pag. 436. Basnage, tom. 2. pag. 609. Turenne, tom. 2. pag. 334.

En Allemagne, malgré les soins que se donna Montecuculli pour prévenir le Vicomte de Turenne, il en fût prévenu. L'Armée Françoise assemblée par les soins du Marquis de Vaubrun, qui avoit commandé en Alsace depuis qu'on en avoit chassé les Confédérés, se trouva le onze mai aux environs de Schelestadt. Le Vicomte la joignit en cet endroit. Sa diligence fit échoüer le projet de Montecuculli, qui avoit déjà presque disposé les Magistrats de Strasbourg à lui donner passage sur leur pont. Par-là il se mit en état de gagner tous les avantages de la Campagne. S'il eût tardé quelques jours, les Allemands passoient le Rhin, rentroient dans la haute Alsace & jettoient les François dans des embarras presqu'aussi grands que ceux de l'année précédente. Dès qu'il eut joint son Armée, il prit la cavalerie & marcha à Benfeld, éloigné de quatre

tre lieuës & demie de Strasbourg. Les Habitans intimidés par son approche le firent assûrer qu'ils garderoient la neutralité. Quelques jours après il campa à une lieüe des ennemis au Village d'Achenheim. 1675.

QUOIQUE Montecuculli vît son prémier projet renversé, il n'abandonna pas pour cela son plan de Campagne, qui étoit de passer le Rhin, de transferer la guerre dans la haute Alsace. Le Vicomte au-contraire s'étoit proposé non-seulement d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans cette Province, mais de l'écarter des bords du Rhin & du voisinage de Strasbourg, en passant lui-même ce fleuve & en poussant les Allemands dans leur propre Païs. On verra par la suite de leurs démarches lequel des deux exécuta le mieux son dessein. Je crois pouvoir dire d'avance, qu'on aura peine à comprendre pourquoi la plûpart des Ecrivains ont affecté de comparer & de loüer également ces deux Généraux. Montecuculli soûtint, il est vrai, la gloire de l'Empire tout autrement que n'avoient fait les Princes Confédérés; mais après-tout il fût presque toûjours surpris & prévenu par son ennemi, qui parut le conduire à son gré, jusqu'à ce qu'il l'eût mis dans la nécessité de donner ou de recevoir une bataille, où, selon toutes les règles, il devoit être vaincu.

Projets des deux Généraux. *Turenne, tom. 2. pag. 336.*

LE Général Allemand forcé de s'éloigner de Strasbourg, marcha du côté de Philipsbourg, publia qu'il en vouloit faire le siège, occupa même la plûpart des postes des environs, fit remonter ses ponts-volants à Manheim, & en dresser un à Loussen près de Spire; il repassa ensuite le Rhin & parut menacer Haguenau. Toutes ces feintes n'ébranlèrent point le Vicomte. Il ne fit pas une démarche pour s'opposer à ces desseins, qu'il connoissoit être impratiquables; il donna toute son attention à passer le Rhin. A quatre lieuës de Strasbourg est un village nommé Ottenheim. Ce Fleuve, en cet endroit, se divise en cinq bras & forme plusieurs Isles alors couvertes de bois. Tandis que Montecuculli fatiguoit ses troupes par des marches & des contremarches inutiles, le Marquis de Vaubrun fit faire en quatre jours des ponts qui joignoient ces différentes Isles. L'Armée y passa le sept de juin, & malgré l'incommodité de la pluïe qui dura tout le jour, & l'embarras des défilés, elle arriva à Wilstet. Ce village n'est qu'à deux lieuës de Strasbourg; il est arrosé par la rivière de Quinche, qui sort des Montagnes de la Forêt Noire & vient se jetter dans le Rhin un peu au-dessous du Fort de Kehl. Le camp s'étendoit depuis Wilstet & la rivière de Quinche jusqu'au village d'Eckersvir, où passe le ruisseau de Schutteren, qui se joint à la Quinche un peu avant qu'elle tombe dans le Rhin. Par cette situation il couvroit le passage de Strasbourg, dont les Allemands ne pouvoient plus approcher sans venir à lui.

Le Vicomte déconcerte ceux de son ennemi. *Quincy, tom. 1. pag. 437. Turenne, tom. 2. pag. 337.*

MONTECUCULLI n'avoit pas pénétré ce dessein, à peine même avoit-il eu connoissance du pont d'Ottenheim; de sorte qu'il avoit mandé à ses amis de Strasbourg qu'il viendroit dans peu occuper le poste de Wilstet. Il marchoit tranquillement pour l'occuper, lorsqu'il apprit

Il passe le Rhin. *Ib. pag. 339.*

1675. qu'il avoit été prévenu. Déconcerté de nouveau, il parut vouloir tenter une action & s'approcha d'Offembourg à deux lieuës de l'Armée Françoise. Cet espace étoit rempli de défilés & de bois qui rendoient aux deux partis l'approche également dangereuse. Le passage du Rhin surpris par le Vicomte, avoit répandu la terreur dans l'Empire. C'étoit une espèce de flétrissure pour le Général Allemand, que son honneur obligeoit à tout tenter pour le lui faire repasser. Il n'avoit point d'autres moïens d'y réüssir que de le battre, ou de lui couper les vivres, ou enfin de passer lui-même le Rhin, & d'obliger son ennemi de courir à la défense de la haute Alsace. Le prémier lui paroissant trop hazardeux, il tenta les deux autres & le fit sans succès.

Turenne, tom. 2. pag. 342.

L'Armée Françoise avoit deux ponts à garder, le sien, qui étoit à Ottenheim, & celui de Strasbourg, dont les habitans n'attendoient que l'occasion de lui manquer impunément. Ces deux ponts étoient éloignés de quatre ou cinq lieües; on vint à bout de les couvrir. Le fort des troupes demeura dans le camp de Wilstet, on détacha huit Bataillons, trois brigades de cavalerie avec huit pièces de canon. Ce Corps s'établit au village d'Altenheim à une lieüe & demie du pont d'Ottenheim, dont la tête étoit gardée par huit cens hommes de la garnison de Brisac, qu'on renforça encore d'un Bataillon de Brétagne & de la Brigade de Renty. On fit ouvrir tous les défilés depuis Wilstet jusqu'à ces deux postes, afin de mener les troupes d'une tête à l'autre avec plus de facilité & de vitesse.

Il empêche les Impériaux de le passer.
Ib. pag. 343. Quincy, tom. 1. pag. 439.

Ces mesures si bien prises achevèrent de déconcerter l'ennemi. En vain il examina la situation des postes, il n'en trouva aucun qu'il crût pouvoir attaquer. Le camp de Wilstet l'embarrassoit extrêmement. Sans cet obstacle il auroit passé le Rhin sans coup férir, au-lieu qu'il falloit se battre pour forcer le pont d'Ottenheim. A tout hazard il feignit d'en vouloir à ce dernier passage. Il décampa d'Offembourg & s'approcha d'Altenheim, espérant que peut-être ce mouvement feroit abandonner Wilstet. Le Vicomte y laissa ce qu'il falloit de troupes pour le garder, & marcha avec toute son Armée à Altenheim, où il se trouva encore à portée de défendre les deux postes qu'il lui étoit si important de conserver.

Ibid. Turenne, tom. 2. pag. 345.

Les Impériaux prirent leur quartier général à l'Abbaïe de Schutteren. De ce camp à celui des François il n'y avoit qu'une lieüe; ils n'étoient séparés que par le ruisseau de Dunditz guéable par-tout, mais dont les bords étoient fort escarpés. Le Vicomte, à qui il suffisoit de faire échoüer les desseins de son ennemi, alla lui-même reconnoître ce ruisseau, fit rompre les ponts & les passages dont les Impériaux avoient négligé de s'emparer, posta divers Corps de Garde depuis ces endroits jusqu'à son Armée. Il profita encore de sa situation pour rapprocher son pont de Wilstet, le fit descendre jusqu'à Altenheim; de manière qu'il n'eut plus que deux lieües à garder pour empêcher le passage du Rhin.

Mon-

1675.

MONTECUCULLI se trouva alors fort embarassé. Il avoit consumé tous les vivres qui étoient autour de lui, il n'en pouvoit plus tirer que de la Suabe par la Vallée de Quinche, chemin très long & très difficile. Les François au-contraire étoient dans l'abondance. La haute Alsace par leur pont, & Brisac par le Rhin dont ils étoient les maîtres, leur fournissant toutes sortes de provisions. Ce Général après avoir fait divers mouvemens, dont aucun ne lui réüssit, retourna à son camp d'Offembourg, dans la vûe de s'approcher de Strasbourg, & de conserver toûjours quelque communication avec cette grande Ville, où l'on continüoit d'être bien disposé à son égard.

Embarras des Allemands. *Turenne, tom. 2. pag. 347.*

LE Vicomte qui ne l'ignoroit pas, s'appliqua à le tenir toûjours éloigné des bords du Rhin, sans s'éloigner trop de son pont. Il passa la Quinche entre Wilstet & Strasbourg, mit sa droite à cette rivière & sa gauche à Bodersvihr. Alors les Impériaux quittèrent Offembourg & se postèrent à deux ou trois lieües au-dessous entre le Ranchen & la Quinche. On demeura quelques jours dans cette situation, sans rien faire de part & d'autre. Montecuculli décampa le prémier & gagna la petite plaine de Schertzen. Sa droite s'étendoit vers le Rhin, le Ranchen étoit à la tête de son camp; il s'étendoit depuis Ranchenleben jusqu'à Lichtnau. Le Général François qui prévit les conséquences de cette marche, vint camper dans la plaine de Freystett, sa gauche vers le Rhin. Il savoit que malgré la neutralité on préparoit à Strasbourg un pont de bâteaux & un grand convoi de farines pour l'Armée Impériale, & que c'étoit dans la vûe de se mettre à portée de recevoir ce puissant secours qu'elle s'étoit approchée du Rhin. Il s'appliqua à lui ôter cette ressource. Il fit reconnoître le Rhin depuis la hauteur de Bischen jusqu'à Vantznau, qui est de l'autre côté de ce fleuve.

Ils embarrassent le Vicomte à leur tour. *Ib. pag. 348.* *Ib. pag. 350.*

ON trouva qu'il étoit partagé par plusieurs Isles, mais qu'il n'y avoit que trois lits principaux. Il fit fermer celui de Vantznau par une estacade, avec une redoute à chaque extrêmité; il fit aussi boucher celui du côté de Bischen, & le grand canal du milieu fût gardé par des bateaux garnis de soldats soûtenus par des batteries placées dans les Isles. Ces précautions furent efficaces, le pont de bateaux & le convoi restèrent à Strasbourg. L'Armée Françoise étoit pourtant à son tour dans une situation embarassante; resserrée d'un côté par le Rhin, de l'autre par de vastes bois & de grands marais, la disette s'y faisoit sentir; éloignée de sept à huit lieües de son pont d'Altenheim, les convois devinrent rares; on manquoit sur-tout de fourrages, & la cavalerie souffroit extrêmement. D'ailleurs la multitude des postes qu'on avoit à garder affoiblissoit l'Armée, & il étoit presqu'aussi difficile de se soûtenir que de subsister.

Ib. pag. 351. *Ib. pag. 352.* *Quincy, tom. 1. pag. 400.*

SON habile Général la dégagea bien-tôt de ces difficultés. Il forma le projet de passer le Ranchen, de camper sur la gauche de l'ennemi, de lui ôter la communication d'Offembourg, d'où il tiroit la plus grande partie de sa subsistance, & de le resserrer de manière qu'il fût obligé

Il se dégage. *Ibid. Turenne, tom. 2. pag. 353.*

1675. gé à combattre ou à se retirer. En reconnoissant le terrein le long du Ranchen, il observa que les ennemis s'étoient contentés d'en garder trois quarts de lieüe depuis sa chûte dans le Rhin, & qu'ils n'avoient point pris de postes plus haut; il profita de cette faute si capitale. Un Berger qui connoissoit parfaitement le païs, enseigna un gué du Ranchen, cinq cent pas au-dessus du camp de Montecuculli, dans un endroit tout-à fait sauvage, où il n'y avoit point de routes. Il y marcha lui-même le quinze juillet au soir avec les Anglois & les Irlandois. Le gué fût passé sans que l'ennemi en eût aucune connoissance. On fit un pont, on l'assûra par de bons retranchemens, que le Comte d'Hamilton fût chargé de garder avec les Anglois; deux Bataillons Irlandois furent mis à portée de les soûtenir. Assûré d'un passage sur cette rivière, le Général fit passer une brigade de Cavalerie, & ses Dragons une demi-lieüe plus haut, en traversant les bois jusqu'à Wagshurst. Il y fit tracer un retranchement, où se plaça le Comte du Plessis qui venoit de Wilstet avec trois Bataillons. Il mit le Bataillon de Reveillon dans le Château de Ranchen. Pour la communication de ces différens postes, avec des fascines, on pratiqua dans le marais une espéce de chaussée. Comme on laissoit peu de troupes dans le camp de Freystett, on y fit un retranchement qui en couvroit la tête depuis ce retranchement jusqu'aux bois.

Turenne, tom. 2. pag. 355. Quincy, tom. 1. pag. 441.

MONTECUCULLI qui s'étoit laissé surprendre tous ces postes, voulut réparer sa faute; les croïant trop éloignés pour s'entre-secourir, il forma le dessein d'en attaquer plusieurs. Il envoïa ordre à Caprara de venir d'Offembourg avec deux mille hommes d'infanterie & du canon pour insulter Wagshurst. Le Prince de Lorraine avec quatre mille chevaux & mille Dragons marcha vers le même endroit. Quatre mille hommes furent commandés pour attaquer les Anglois & les Irlandois; quatre coups de canon qui se devoient tirer à cette dernière attaque auroient servi de signal pour commencer les autres. La vigilance du Vicomte fit échoüer ce dessein, qui d'ailleurs paroissoit bien pris. La nuit qu'on devoit l'exécuter, il étoit en marche avec le reste de ses troupes. Aïant passé le Ranchen, il s'étoit campé auprès d'une Tuilerie qui n'en est pas fort éloignée. De-là soixante Dragons furent détachés pour savoir des nouvelles de l'ennemi; un peu après minuit ils donnèrent dans le Corps que conduisoit le Prince Charles de Lorraine; ils se retirèrent vers leur Armée en escarmouchant. On fit avancer des Dragons & de la Cavalerie; le Prince de Lorraine qui continüoit sa marche, culbuta d'abord tout ce qui se présenta devant lui; mais quelques Bataillons qui bordèrent les haïes l'arrêtèrent. Aïant appris que le Vicomte étoit là avec la plus grande partie de ses troupes, il se retira promptement. Un broüillard épais qui s'étoit levé avec le jour, aussi bien que le terrein couvert & difficile, empêcha qu'il ne fût poursuivi.

Turenne, tom. 2. pag. 358.

LES autres attaques ne se firent point. Le détachement qui devoit surprendre le Comte d'Hamilton fût égaré par ses guides & ne donna point

point le signal dont on étoit convenu. Caprara retourna à Offembourg, & Montecuculli, qui devoit attaquer le camp de Freystett, revint à Schertzen.

1675.

LE brouillard s'étant dissipé, on suivit le Prince de Lorraine, qui ne s'arrêta point qu'il n'eût regagné son camp. On s'empara de Gamhurst, autre poste important, & on y plaça deux Bataillons d'Auvergne pour communiquer avec le Comte d'Hamilton, qui n'en étoit qu'à un quart de lieüe. De cette manière l'Armée Françoise répandüe dans six différens postes, dans l'étendüe d'une lieüe & demie, enfermoit la tête & la gauche des ennemis, les resserroit du côté du Rhin, & étoit à portée de les couper par leur derrière. Montecuculli voïant que les François avoient forcé la barrière qu'il avoit prétendu leur opposer; que par un enchainement de postes depuis leur camp de Freystett jusqu'à Gamhurst, ils enfermoient presque tout le sien & devenoient maîtres des fourrages qu'il s'étoit réservé, jugea nécessaire de quitter son poste. Il décampa la nuit du vingt-cinq au vingt-six, prit sa route par Lichtenau, & gagna Bihel à deux lieües de Bade.

Turenne, tom. 2. pag. 358. Quincy, tom. 1. pag. 442.

LE Vicomte averti, dès la nuit, de cette retraite, rassembla toutes ses troupes & les mena droit à Acheren, pour empêcher les Allemands de se rapprocher de Strasbourg, & continüer à leur couper la communication d'Offembourg. Les deux Armées marchoient pour s'emparer de Saspach, poste avantageux par sa situation au pied d'une montagne. Les Impériaux y arrivèrent les prémiers, & s'emparèrent de l'Eglise environnée d'un fossé, qui fermoit entièrement le défilé par où l'on pouvoit aller au Bourg. Ils y appuïèrent leur droite, qui, outre cette défense, étoit encore couverte par des bois, des ravins & des ruisseaux. Le Vicomte, qu'ils n'avoient prévenu que de quelques heures, reconnut exactement leur situation. Il ne jugea pas qu'on pût les attaquer par leur droite. A la gauche, où ils n'avoient pris aucune précaution, il apperçut un défilé, & ce fût par cet endroit qu'il résolut de faire ses plus grands efforts. Tout en général lui parut si favorablement disposé, qu'il ne pût s'empêcher de dire à quelques Officiers-généraux, qu'il y avoit long-tems qu'il souhaitoit de trouver l'ennemi dans la situation où il le voïoit. Il mit son Armée en bataille. Comme son centre & sa gauche étoient sur le terrein qu'ils devoient occuper pour marcher à l'ennemi, sa droite n'avoit qu'un mouvement à faire pour se trouver sur le même front. Montecuculli, qui pendant cette Campagne avoit toûjours cherché à éviter une action générale, se trouva extrêmement embarrassé. Il ne fit pas même bonne contenance; on vit dans son camp bien des mouvemens qui marquoient une grande inquiétude; ses bagages qui défiloient sur la montagne, étoient une preuve, qu'il se disposoit à la retraite.

Les force à se retirer. *Turenne, tom. 2. pag. 361. Quincy, tom. 1. pag. 443.*

TANDIS que la droite de l'Armée Françoise marchoit pour se mettre de niveau avec la gauche & le centre, le Vicomte continüoit d'observer le camp ennemi & de faire les dispositions convenables. St. Hilaire

Il est tué lorsqu'il se prépare à les attaquer.

qui

1675. qui commandoit l'Artillerie avoit déjà placé les batteries, le Vicomte voulut les visiter. En y allant, un boulet de canon qui avoit déjà donné à terre, se releva, emporta le bras de St. Hilaire, frappa le Maréchal au-milieu de l'estomac, & le tua, ou plûtôt l'étouffa sur le champ, car il ne pénétra pas & ne fit qu'une contusion. Je rapporte ces circonstances, pour justifier le Prince de Bade, de l'espèce d'assassinat dont on l'a injustement accusé, en disant qu'il avoit reconnu le Général François, qu'il avoit demandé à un canonnier s'il pourroit bien toucher celui qu'il voïoit monté sur un cheval blanc; que le canonnier avoit répondu qu'il le pouvoit, & qu'il lui avoit donné ordre de le faire.

Quincy, tom. 1. pag. 445. Basnage, tom. 2. pag. 616. Turenne, tom. 2. pag. 362. Mémoires Historiques & Chronologiques. Basnage, ib.

Consternation de ses troupes. *Turenne, tom. 2. pag. 365.*

Ce fatal accident changea en un moment la situation des deux Armées. La division se mit entre les deux Lieutenans-généraux, dont chacun voulut commander en chef l'Armée Françoise; peu s'en fallut même qu'ils ne vuidassent leur querelle à coups de pistolet. La droite demeura immobile, sans achever sa marche. Si ces deux Généraux se fussent entendus, & qu'ils eussent eu autant de tête qu'ils avoient de cœur, il leur eut été facile d'exécuter le projet du Vicomte. Le soldat qui ne cherchoit qu'à vanger la mort de son Général, ne demandoit qu'à combattre; sa douleur lui auroit inspiré une valeur à quoi l'ennemi, déjà intimidé par les mesures que son Général avoit prises pour la retraite, n'auroit assûrément pas résisté.

Les Allemands n'ôsent en profiter. *Basnage, tom. 2. pag. 616.*

Montecuculli, qui sût la mort du Vicomte presqu'aussi-tôt qu'elle fût arrivée, & qui comprit par la cessation du mouvement de la droite qu'il ne seroit point attaqué, ne pensa plus à se retirer & fit revenir ses équipages. Il se donna pourtant bien de garde de faire aucun mouvement qui mît les deux Lieutenans-généraux dans la nécessité de se battre. Ce Général se croïoit placé sur un terrein avantageux pour recevoir la bataille; il ne vouloit pas perdre cet avantage, pour aller combattre une Armée, qui de son côté en achevant de se former, se seroit trouvée sur une hauteur qui règnoit le long d'un ruisseau, dont sa droite & son centre auroient été couverts. Il crut plus avantageux aux affaires de l'Empereur, dans la conjoncture présente, de faire repasser le Rhin à cette Armée, de transporter la guerre en Alsace, au-lieu que quelques instans auparavant le Vicomte non-seulement lui en fermoit l'entrée, mais étoit prêt à lui faire repasser le Necker, ou à le forcer de combattre malgré lui.

La nouvelle de la mort du Vicomte consterna le Roïaume, comme elle avoit consterné son Armée. La Cour, les Grands, le Peuple furent sincèrement & vivement affligés, à l'exception de Louvois, qui, selon le Testament de Colbert, s'en réjoüit, lui & les siens. Le Roi pleura ce grand homme, & ne pût s'empêcher de dire qu'il perdoit le plus grand Capitaine & le plus honnête homme de son Roïaume. Cet éloge si vrai fût soûtenu par des marques éclatantes de reconnoissance & d'estime. Le Vicomte fût inhumé à St. Dénis, lieu ordinaire de la sépulture des Rois de France. On y voit son Mauzolée dans une Chapelle qui est au-dessus du Chœur, avec cette Inscription Latine,

Pag. 341.

Quan-

Quando ullum invenient parem?
Les siècles à venir, verront-ils son égal?

1675.

C'est l'abregé de tous les Panégyriques qu'on en a faits, & peut-être les seuls où l'exaggération & la flatterie n'ont point dû être emploïées, & qui s'accordent parfaitement avec la vérité de l'Histoire la plus exacte & la plus sévère. Selon elle, comme on le peut voir dans tout ce que nous en avons dit, c'est un Héros conduit par la sagesse dès sa plus tendre enfance. Aucun défaut ne ternit ses vertus. Il est brave sans être impétueux. La modestie, la probité, le désintéressement, la bonté, la piété même font son caractère. C'est l'amour du bien public qui le mit toûjours en mouvement. A peine a-t'on pû le soupçonner de la moindre foiblesse. L'humeur, le tempérament ne l'ont jamais conduit; il n'écoutoit que la raison. Exempt des imperfections les plus inséparables de l'humanité, il les excusoit dans les autres, & les leur pardonnoit lors même qu'elles l'offensoient. S'il parut dans lui quelques vestiges d'ambition, sa prudence & sa piété sûrent toûjours la modérer. Jamais l'amour de sa propre gloire, ni le succès assûré d'une entreprise éclatante, ne l'ont séduit, lorsqu'un projet pacifique pouvoit être plus utile.

Eloge de ce grand Capitaine.

Son humanité se répandoit généralement sur tous les hommes. Les Officiers, les Soldats, ses Domestiques, les Ennemis mêmes en ressentirent les effets. Il ne laissoit échapper aucune occasion de faire connoître le mérite & de cacher les fautes de ceux qui servoient sous lui. Lorsqu'un Officier, dont la capacité lui étoit connuë, avoit été battu à la tête d'un détachement, lui-même, en le consolant, relevoit son courage, & le renvoïoit en parti avec une troupe plus nombreuse, afin qu'il eût sa revanche. Jamais Capitaine n'a été si tendrement aimé & si estimé des troupes. Il paroissoit en même tems Général d'Armée & Père de Famille. Les soldats le regardoient comme leur père, & ce fût sous ce titre qu'ils pleurèrent sa perte. Souvent il marchoit à pied à leur tête, usoit des mêmes alimens qu'eux, & ne leur demandoit que ce qu'il faisoit lui-même. Il pourvoïoit à tous leurs besoins, & s'ôtoit souvent le nécessaire pour les soulager, ou pour les animer.

Si sa sagesse, son désintéressement, sa modestie, l'avoient mis bien au-dessus des personnes de sa condition, sa capacité l'avoit élevé au-dessus de tout ce qu'il y a eu de Capitaines, & on pourroit dire que ce n'est que pour avoir le plaisir de faire des parallèles, qu'on l'a comparé. Il réünissoit dans lui tous les talens différens & les possédoit dans un degré éminent. Il savoit rémédier aux inconvéniens & profiter des avantages; s'accommoder aux tems, aux lieux, aux circonstances; trouver des ressources quand on croïoit tout perdu; laisser mûrir une entreprise avec patience, souffrir la critique & le blâme plûtôt que d'éventer son secret, prévenir le dessein des ennemis, déviner ce qu'ils feroient, par ce qu'ils devoient faire; &, selon le caractère de ceux qu'il avoit à combattre, prévoir leurs différentes manœuvres. Presque toûjours inférieur

1675. en nombre de troupes, toûjours il fût vainqueur, ou empêcha son ennemi de l'être.

Les prémières années qu'il commanda il parut fort circonspect, & n'engagea aucune action générale que lorsqu'il étoit comme sûr d'en sortir à son avantage. Il se bornoit à rompre les mesures des ennemis & à profiter de leurs fausses démarches; ce qui ne manqua jamais de lui réüssir. L'âge, qui d'ordinaire affoiblit le courage, le rendit plus entreprenant. Les dernières années de sa vie il se battit autant de fois qu'il en pût trouver l'occasion. Au commencement d'une action, on ne remarquoit en lui rien d'extraordinaire. A proportion qu'elle s'engageoit, il changeoit d'air & de contenance, on le voïoit s'élever & s'animer, en conservant toûjours cette entière liberté d'esprit, qui le faisoit juger de sang froid, pourvoir à tout & profiter des moindres fautes de l'ennemi. Il n'excelloit pas moins dans les sièges; il reconnoissoit tout par lui-même, dirigeoit les travaux, les visitoit continuëllement & se faisoit instruire de tous les détails. Est-il rien de plus savant que l'art & l'ordre de ses retraites, que le secret & la diligence de ses marches? Le Prince de Condé qu'on prétend l'avoir égalé, s'est mesuré avec lui; de quel côté a été l'avantage?

De tous ces traits, il n'en est pas un qui soit imaginé; tout est d'une vérité si reconnüe, qu'il ne sauroit même augmenter la gloire du Vicomte de Turenne, dont le nom seul présentera toûjours à l'esprit l'idée du plus grand Capitaine & du plus honnête homme, non-seulement de son siècle, mais de tous ceux qui l'ont précédé.

L'Armée Françoise se retire. *Basnage, tom. 2. pag. 616. Quincy, tom. 1. pag. 446. Turenne, tom. 2. pag. 366.*

Montecuculli pour parvenir au but qu'il s'étoit proposé, dès qu'il avoit sû la mort du Maréchal de Turenne, détacha dès le lendemain, vingt-huit de juillet, la cavalerie de la gauche de son Armée sous les ordres de Caprara. Ce Général prit sa marche par les montagnes à la vûë de la droite de l'Armée Françoise, & la dirigea entre Offembourg & Wilstet. Ce prémier mouvement fit sentir aux Généraux qu'ils étoient perdus si l'ennemi se rendoit maître du pont d'Altenheim, où étoit le dépôt des farines. Ce grand inconvénient les réünit pour un tems, & on les fit convenir de commander alternativement en attendant les ordres de la Cour. Ils résolurent de marcher la nuit suivante à la défense de ces postes, & de repasser le Rhin le plus promptement qu'il leur seroit possible.

Cette longue marche, commencée de nuit, sous des Généraux en qui l'Armée avoit peu de confiance, ne se fit pas avec beaucoup d'ordre, & eut plus l'air d'une fuite que d'une retraite honnête. Cependant un grand orage qui survint lorsqu'on la commençoit, en déroba la connoissance à l'ennemi. Il n'en fût instruit qu'à la pointe du jour par ses Gardes avancées, de manière que la plus grande partie de l'Armée avoit passé la rivière d'Acheren, avant que l'Arrière-garde, qui étoit d'infanterie, pût être jointe par les Dragons Allemands.

CEPENDANT Montecuculli mettoit toute son Armée en marche. Mais comme ce Général étoit fort précautionneux, & qu'il vouloit avoir toutes ses troupes ensemble pour combattre les François au passage de deux ou trois rivières qu'ils avoient à traverser, avant que de gagner leur pont d'Altenheim, il marcha lentement, ne se fit point voir, afin qu'on fût moins sur ses gardes; & peu s'en fallut que cette ruse ne lui réüssît. 1675.

C'ÉTOIT contre toutes les règles qu'un Corps d'infanterie fît l'Arrière-garde de toute l'Armée. Cette infanterie ne pouvoit savoir des nouvelles de l'ennemi qu'autant que sa vûë pouvoit porter. Si du-moins on avoit commandé un Parti, seulement de cinquante Maîtres, pour se tenir à une distance raisonnable de la queüe de cette Arrière-garde d'infanterie, afin qu'elle pût être informée de ce qui se passoit hors de sa vüe; mais non, cette précaution si triviale fût absolument négligée, & pendant trois jours que dura cette marche, on ne prit absolument aucunes mesures pour avoir connoissance des mouvemens de l'ennemi. On fit bien pis encore. A mesure que l'Armée arrivoit au pont d'Altenheim, Vaubrun, qui la commandoit ce jour-là, lui fit passer le pont, sans savoir à quelle distance étoient les Impériaux, sans faire la moindre réflexion au hazard que couroit une partie de l'Armée, laissée sans aucune précaution pour sa sûreté sur le bord d'un fleuve comme le Rhin, tandis que l'autre partie le passoit sur un seul pont.

Ses mauvaises Manœuvres.

LE Général Allemand avoit toûjours suivi cette Armée si mal conduite; il l'atteignit lorsqu'elle étoit dans cette fâcheuse situation. La Brigade de Champagne, qui avoit relevé l'Infanterie qui avoit fait l'Arrière-garde depuis Saspach, étoit restée entre deux branches de la rivière de Schutter. Une ligne presqu'entière étoit déjà au-delà du Rhin, l'autre étoit entre le Schutter & le pont, sans aucune disposition pour combattre, & seulement en halte, attendant qu'on la vint avertir de s'avancer pour passer à son tour. Il commença par tailler en pièces la Brigade de Champagne, qui se reposoit tranquillement sous les armes, le long de la seconde branche du Schutter. S'il avoit suivi avec vivacité ce prémier succès, l'Armée Françoise étoit perdüe sans ressource; mais sa circonspection l'empécha de poursuivre les fuïards au-delà du ruisseau, avant que d'avoir connu la disposition de ce terrein.

Elle est attaquée. *Quincy, tom. 1. pag. 417. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

CE délai donna à l'infanterie qui attendoit à passer le Rhin, le tems précieux de marcher en avant pour border le ruisseau; de manière que quand l'ennemi se fût étendu & qu'il eut formé sa ligne, il trouva une si grande résistance qu'il ne pût passer ce ruisseau. L'infanterie avoit fait ce mouvement d'elle-même. L'esprit de vertige étoit tellement dans cette Armée, qu'il ne s'étoit trouvé là aucun Officier-général; manque de Chef, cette infanterie s'étoit seulement mise devant le ruisseau, par-tout où elle avoit vû que l'ennemi se portoit de front pour le passer, & ne s'étoit point étendüe au-delà; de sorte qu'elle n'avoit point occupé le terrein entre l'extrémité du front & une vieille digue du Rhin. Ce défaut d'attention donna le moïen à la cavalerie de la droite des enne-

Habileté de l'infanterie Françoise, abandonnée de ses Généraux. *Quincy, tom. 1. pag. 448. Basnage, tom. 2. pag. 617. Mercure Hollandois, 1675. pag. 376.*

1675. ennemis de faire pénétrer dix-huit cent chevaux derrière cette infanterie. La vûe d'un péril aussi grand n'eut point d'autre effet que d'animer les Officiers & les soldats à s'en tirer avec gloire, & à suppléer par leur conduite à l'incapacité des Chefs. Chaque troupe ne songea qu'à combattre & à s'opposer aux grands efforts d'un ennemi supérieur & audacieux par le bonheur du commencement de l'action, & ne fit pas la moindre attention qu'elle n'étoit pas soûtenüe.

Feuquières, tom. 3. pag. 237.

Les dix-huit cent chevaux qui avoient pénétré, se mirent en bataille; les deux derniers rangs des Bataillons firent volte face & les continrent par leur feu, tandis que les quatre rangs de la tête soûtenoient le bord du ruisseau contre toute l'Armée Impériale, qui sur deux lignes s'avança cinq fois jusqu'au coup de picque sans gagner un pied de terrein. Elle ne pût même empêcher qu'un Bataillon ne se portât sur la digue, par où une partie de sa cavalerie avoit passé, & ne lui fermât le retour. Cette longue & vigoureuse résistance donna le tems aux deux Lieutenans-généraux de se reconnoître. Ils firent revenir la ligne qui avoit passé le Rhin; pour la mettre en bataille, il fallut chasser la cavalerie Allemande; le Marquis de Vaubrun s'en chargea. Au désespoir des reproches que son imprudente conduite & la proposition du Duël qu'il avoit fait au Comte de Lorges ne pouvoient manquer de lui attirer, il se battit avec si peu de précaution qu'il fût tué à la prémière charge. Pour la cavalerie, elle fût absolument défaite, aïant trouvé dans sa fuite la digue, par où elle avoit passé, occupée par un Bataillon François.

Ce ne fût que vers les six heures du soir, que les troupes qui avoient repassé le Rhin, furent à portée de soûtenir l'infanterie qui défendoit le passage du ruisseau. Les Impériaux ne laissèrent pas de continüer leurs attaques jusqu'à la nuit, mais sans aucun succès. Ils s'éloignèrent un peu plus que la portée du mousquet, ils se retranchèrent; les François en firent autant. On se canonna pendant deux jours. Montecuculli s'approcha de Strasbourg; le Comte de Lorges repassa tranquillement le Rhin & remena l'Armée à Schelestat, d'où elle étoit partie au commencement de la Campagne, aïant toûjours poussé les Impériaux devant elle, jusqu'aux extrémités de l'Ortnaw.

Basnage, tom. 2. pag. 617. Quincy, tom. 1. pag. 447.

Idée véritable de cette action.

L'action dont on vient de parler fût vive, on y perdit trois ou quatre mille hommes de chaque côté. L'Académie des Inscriptions en a fait une Victoire. La Médaille qu'elle fit frapper réprésente une Victoire; † elle tient un javelot d'une main, de l'autre une couronne de laurier, qu'elle montre au Rhin. La Légende, Exercitus redux, & l'Exergue, Victoria ad Altenhemium, ne signifient rien, ou devroient signifier, *que l'Armée Françoise enfermée, s'ouvrit le passage par une victoire.*

† Voïés N°. III.

Or il n'y eut ni victoire, ni passage forcé. *Une Armée qui revient* a toûjours mauvaise grace, particulièrement sur une Médaille; c'est une expression radoucie qui signifie une fuite. Telle étoit en effet la

retraite

traite de l'Armée Françoise, qui n'étoit honorable qu'au Général qu'elle venoit de perdre, mais qui, sur-tout de la manière dont elle se fit, couvroit de confusion ceux qui avoient pris sa place. On fût attaqué, on ne fût point battu; est-ce-là vaincre? On repassa le Rhin, au-lieu qu'on auroit pû pousser l'ennemi au-delà du Necker, n'étoit-ce pas être vaincu? Si cet événement méritoit une Médaille, elle devoit être à l'honneur de cette partie de l'infanterie, qui d'elle-même s'étoit conduite aussi-bien qu'un habile Général auroit pû la conduire. On ne peut dire, selon le Marquis de Feuquières, que l'Armée du Roi ait remporté la victoire sur les ennemis à cette bataille, puisqu'effectivement elle n'a point battu; mais on peut assûrer avec vérité, que cette journée est une des plus glorieuses pour la Nation, puisque dans cette occasion, elle a, seule, sans l'aide de ses Généraux & avec la moitié de l'Armée, soûtenu les efforts de l'Armée entière des ennemis, qu'elle est restée maîtresse du champ de bataille, a dépoüillé les morts restés sur le terrein où elle avoit combattu, & forcé l'ennemi de se retirer & de se retrancher, après avoir pendant une journée entière fait des efforts inutiles pour la chasser du poste qu'elle avoit occupé par sa propre capacité.

1675.

Tome 3. pag. 240.

Faute de Montecuculli.
Quincy, tom. 1. pag. 448.

Si le Général Allemand avoit été aussi grand homme de guerre qu'on l'a publié, il auroit tout autrement profité de la consternation de l'Armée Françoise. Au-lieu de la suivre pour la combattre à Altenheim, comme il le fit sans succès, il auroit dû passer le Rhin à Strasbourg qui lui étoit devoüé, marcher ensuite à Schelestat qui n'étoit point alors fortifié. Ainsi posté, il eut aisément empêché le Comte de Lorges de repasser le Rhin, en se présentant à la tête du pont d'Altenheim. Alors l'Armée Françoise auroit été obligée de remonter le Rhin jusqu'à Brisac pour y repasser ce fleuve. En ce cas, Montecuculli avoit encore plus de tems qu'il ne lui en falloit pour marcher avec toute son Armée vis-à-vis de Brisac, dont il auroit entièrement détruit le pont, après s'être rendu maître du Fort Mortier, qui étoit sa seule défense. Ces mouvemens, qu'un Général qui auroit eu une connoissance exacte du païs n'auroit pas manqué de faire, auroient rendu les Allemands maîtres de l'Alsace, de la Lorraine, de la Franche-Comté, où il n'y avoit point de troupes; ce qui étoit d'autant plus aisé à exécuter, que l'Armée, qui venoit de battre le Maréchal de Créqui, pouvoit sans opposition, entrer dans les trois Evêchés, & que ces deux Armées jointes l'une à l'autre, & celle qui auroit pû être formée dans la suite derrière la Meuse, auroient reüssi facilement dans la prise de ces Provinces.

Promotion de Maréchaux.
Limiers, tom. 2. pag. 298.
Mémoires. Basnage, tom. 2. pag. 621.

Aussi-tôt qu'on eut appris la mort du Maréchal de Turenne, le Roi fit la plus nombreuse promotion de Maréchaux de France qu'on eût vû depuis l'établissement de cette dignité. Le choix tomba sur Godefroi, Comte d'Estrades; Philippe, Duc de Navailles; Frederic, Comte de Schomberg; Jacques-Henri, Duc de Duras; Loüis Victor, Duc de Vivonne; François, Duc de la Feuillade; François-Henri de Montmorency, Duc de Luxembourg; Henri-Loüis, Marquis de Rochefort.

Six

1675. Six de ces Messieurs méritoient cet honneur, par les services qu'ils avoient rendus, & qu'ils étoient encore en état de rendre. Le Duc de Vivonne en fût redevable à la faveur de sa sœur, Madame de Montespan; & l'amour que de Louvois avoit pour la Marquise de Rochefort, fût cause de l'élevation de son Epoux. En les nommant on leur donna leur rang suivant leur ancienneté de Lieutenant-général, à l'exception du Duc de Vivonne, qui prit le sien du jour qu'il avoit été fait Général des Galères. En même tems, pour prévenir des contestations pareilles à celle qui venoit d'exposer l'Armée du Rhin à une ruine entière, il fût réglé qu'eux & les Lieutenans-généraux, ne rouleroient plus ensemble, comme ils faisoient auparavant, mais que le plus ancien commanderoit les autres.

Ce qu'on en pense.

CETTE promotion fût applaudie. De ces huit Maréchaux il n'y en eut que deux qui dûrent leur élevation à la faveur, comme on vient de le dire; tous les autres servoient depuis long-tems & avoient un mérite distingué. On tint compte à Luxembourg de l'expérience qu'il avoit acquise en servant les Espagnols avec le Prince de Condé, & de ce qu'il avoit fait en Hollande. Navailles, au commencement de ce Règne, s'étoit fort distingué en Italie, & avoit continüé de le faire par-tout ailleurs. Il avoit conduit les secours qu'on avoit envoïé aux Vénitiens, & s'étoit acquité de cette commission avec valeur & avec sagesse. Il n'y avoit qu'une voix au sujet de Schomberg. Tout le monde le regardoit comme un des grands hommes de guerre de son tems; c'étoit à sa bonne conduite que le Portugal devoit sa conservation. La Feuillade, outre qu'il étoit un des plus adroits Courtisans, avoit fait des merveilles contre les Turcs à la journée de St. Gothard. D'Estrades étoit un des plus anciens Lieutenans-généraux. Il s'étoit distingué dans les guerres de Hollande contre les Espagnols. Au mérite de la guerre il avoit joint celui de la politique; son Ambassade auprès des Etats-Généraux lui avoit fait beaucoup d'honneur; on peut dire même, que si on avoit suivi ses conseils, on ne se feroit jamais broüillé avec cette République. Il avoit été un des Plénipotentiaires à Bréda; on le verra bien-tôt conclure la paix à Nimègue. Pour Duras, il étoit neveu du Vicomte de Turenne, & ses longs & grands services parloient pour lui; il étoit même étonnant qu'on eût différé si long-tems à le recompenser.

L'Armée Allemande n'exécute rien. *Quincy, tom.* 1. *pag.* 449. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 622.

LES Impériaux passèrent aussi le Rhin. Strasbourg ne craignant plus l'Armée Françoise depuis sa retraite, leur livra son pont; ils se campèrent à Lavancenau. Le Duc de Lorraine, toûjours attentif à profiter des événemens qui pouvoïent contribüer à le rétablir dans ses Etats, les détermina à y marcher. Le Maréchal de Duras, nouveau Général des François, instruit de cette résolution, passa la rivière d'Ill & se posta à Châtenoy. Il fit fortifier son camp & y transporta tous les fourrages des lieux circonvoisins. Il donna ordre aux Gouverneurs de Saverne & d'Haguenau de faire le dégat dans toute l'étendüe de leurs Gouvernemens. Par cette situation, il fermoit le chemin de Ste. Marie aux Mines,

nes, & obligeoit l'ennemi de l'attaquer dans ses retranchemens, ou à prendre un fort long détour pour entrer dans la Lorraine. 1675.

MONTECUCULLI arrêté par cette conduite, prit le parti d'assiéger Haguenau. A peine avoit-il ouvert la tranchée, que le Prince de Condé arriva au camp de Châtenoy. Il se mit aussi-tôt en marche, pour faire lever ce siège. Le Général Allemand qui ne vouloit rien risquer, se retira & alla camper aux portes de Strasbourg; y aïant reçu de nouveaux renforts, il assiégea Saverne. Tout d'un coup, sans qu'il en parût aucune raison, il abandonna cette entreprise, marcha du côté de Philipsbourg, & s'empara de la plûpart des Villes & Châteaux qui l'environnoient, afin de le bloquer pendant l'hiver. Peut-être que le siège de Saverne n'avoit été qu'une feinte, pour couvrir ce grand dessein, qu'il n'auroit ôsé former du vivant de Turenne. On a prétendu qu'il reçut des ordres positifs de l'Empereur de se conduire de la sorte, & qu'il y déféra volontiers, parce que Saverne se défendoit de manière à lui faire perdre espérance de s'en rendre Maître. Ainsi finit cette Campagne, peu glorieuse aux deux partis, mais dont les Impériaux eurent tout l'avantage réël, aïant rétabli la guerre en Alsace, & y aïant acquis la supériorité, qui les mit en état pour l'année suivante de former des entreprises considérables, qui la leur assûrèrent de plus en plus.

Quincy, tom. 1. pag. 449. Temple, Mémoires, pag. 117. Vie de Condé, pag. 558.

ON exalta fort en France l'avantage qu'on avoit eu sur les Impériaux en leur faisant lever le siège d'Haguenau; on frappa même une Médaille pour en conserver la mémoire. † On y voit la France, tenant d'une main une Couronne d'herbes fleuries & une épée, & de l'autre un bouclier, dont elle couvre l'Alsace. La Légende, SALUS ALSATIÆ, & l'Exergue, HAGENOVA OBSIDIONE LIBERATA, signifient, que *la levée du siège d'Haguenau sauva l'Alsace.*

† Voïés N°. IV.

Campagne de la Moselle.

LA guerre se faisoit aussi sur la Moselle. Le Duc de Lorraine n'aïant pû joindre le Prince d'Orange, s'y étoit retiré; le Maréchal de Créqui l'avoit suivi pour l'observer. Peu à peu ces deux Corps s'augmentèrent & devinrent des Armées considérables. Les troupes de Zell & de Lunebourg joignirent le Duc de Lorraine. Comme on avoit résolu de se tenir en Flandre sur la défensive, après avoir pris les Places qui assûroient la neutralité de Liège, & établissoient une communication sûre avec Maëstricht, on mit, par de gros détachemens, le Maréchal de Créqui en état de résister aux Confédérés.

Quincy, tom. 1. pag. 450. Mémoires Historiques & Chronologiques. Temple, Mémoires, pag. 115. Basnage, tom. 2. pag. 609.

Les Ducs de Brunswick assiègent Trèves.

L'ELECTEUR de Trèves qu'on avoit chassé de ses Etats pour avoir violé la neutralité qu'il avoit promise, faisoit retentir tout l'Empire de ses plaintes. Il répréséntoit sans cesse la honte qu'il y avoit pour tant de Princes, de le laisser dans l'oppression que lui avoit attirée son attachement pour eux. Déterminés par ces plaintes & par ces reproches, bien plus encore par l'ascendant que Montecuculli prenoit dessus le Rhin depuis la mort du Vicomte de Turenne, ils résolurent le siège de Trèves. Dans cette vüe ils s'appliquèrent à éloigner les François des bords de la Moselle; après plusieurs mouvemens, ils prirent tout d'un coup le che-

1675. chemin de l'Alsace. Le Maréchal de Créqui se hâta de les devancer; ils revinrent sur leurs pas, & Trèves fût investi.

L'Armée Françoise vient au secours. *Quincy, tom. 1. pag. 451.*

L'Armée Françoise accourut au secours, & vint à tems pour s'emparer du pont de Consarbruck sur la Saare, peu éloigné de l'endroit où elle se joint dans la Moselle. Le Maréchal de Créqui crut se bien camper. Il avoit à sa droite & à sa gauche des bois qui le couvroient, un défilé derrière lui, & devant, un bois fort clair à la tête duquel étoit une petite plaine, qu'il avoit destinée à faire son champ de bataille, en cas qu'il fût attaqué. Vignori, Gouverneur de Trèves, qui avoit une nombreuse garnison, étoit convenu de sortir de sa Place, & d'attaquer l'ennemi dès qu'il le verroit marcher vers la Saare; mais ces mesures furent accompagnées de tant de fautes de négligence & de présomption, que l'Armée fût surprise & absolument défaite.

Fautes du Maréchal de Créqui. *Feuquières, tom. 3. pag. 241.*

Voici le détail de ces fautes. Il s'étoit campé à une distance trop considérable de la Tour & du Pont de Consarbruck, & n'étoit point à portée de pourvoir efficacément à la défense de cette Tour, dans laquelle il n'avoit mis pour la garder qu'un Lieutenant & vingt hommes. Il négligea même de faire camper près de la rivière un Corps bien retranché, lequel, outre la protection qu'il auroit pû donner à la Tour, l'auroit averti des mouvemens de l'ennemi. Il s'embarrassa peu de savoir qu'aux deux côtés du pont, il y avoit des gués pour la cavalerie; de manière que l'ennemi s'étant rendu maître du pont, pouvoit venir à lui sur trois colonnes. De plus, puisqu'il n'avoit pas voulu camper à portée de la Saare, & à une distance raisonnable pour être en état de protéger le pont, il avoit dû mettre devant son camp le défilé qu'il laissoit derrière lui. Tant de fautes, qui avoient pour principe la présomption & le mépris, méritoient assurément la punition qu'elles reçurent.

Quincy, tom. 1. pag. 452. Basnage, tom. 2. pag. 610.

On a prétendu que ces négligences avoient été affectées, & que c'étoit un piège tendu à l'ennemi. On fait même dire à ce Général, lorsqu'on vint l'avertir que les Confédérés passoient le pont, que plus il en passeroit, plus il y en auroit de défaits. Il est vrai que Vignori se préparoit à sortir de sa Place avec la meilleure partie de sa garnison pour les prendre en queüe, lorsque son cheval effraïé d'un coup de tonnerre, le précipita du haut d'un bastion dans un fossé sec, où il mourut sur le champ, & que le Commandant fit rentrer les troupes; mais le désordre où se trouva le camp prouve que le Général n'avoit point de dessein, & que ce prétendu concert avec Vignori n'a été imaginé que pour sauver son honneur, en faisant croire que l'accident de ce Gouverneur avoit été la cause de sa défaite.

Il est attaqué. *Ibid. Feuquières, tom. 3. pag. 246. Quincy, tom. 1. pag. 452.*

L'onzième août, qui est le jour où il fût attaqué, il avoit envoïé sa cavalerie au fourrage de l'autre côté du défilé, avant que de savoir si l'ennemi, dont il ne voïoit pas le camp, y étoit tranquille; de sorte que lorsqu'il fût averti que l'Armée ennemie étoit presque toute passée, & qu'il voulut faire revenir les fourrageurs, il y eut dans le défilé une si grande confusion, que cette cavalerie ne pût arriver qu'en désordre

&

& hors d'haleine, sans pouvoir se mettre en disposition de combattre sur le champ de bataille; ce champ de bataille même étoit à une distance si considérable du front du camp, que les Confédérés l'avoient presque déjà occupé.

1675. *Mercure Hollandois*, 1675. pag. 428.

Il n'y avoit pas même assez de chevaux d'artillerie pour conduire le canon à la tête de l'Armée; on les avoit envoïés presque tous, la veille, chercher un convoi à Thionville. Ces dispositions sont-elles d'un Général attentif & qui a un dessein formé? La conduite des ennemis au contraire fût aussi prudente & judicieuse que celle des François étoit téméraire & négligée. Ils profitèrent habilement de leurs fautes. Ils vinrent se camper fort près de Consarbruck, à couvert d'un rideau qui cachoit leurs mouvemens & leur disposition. Avertis de la négligence du Maréchal de Créqui pour la garde du pont; instruits que sa cavalerie étoit allé au fourrage au-delà du défilé, ils calculèrent si juste le tems qu'il leur faudroit pour passer la Saare sur trois colonnes & pour être en bataille entre la rivière & le camp des François, qu'ils y furent effectivement, & les battirent sans qu'ils eussent même le tems de se mettre en bataille. Sans canon, sans terrein pour s'étendre, l'affaire fût bien-tôt décidée. Jamais victoire ne fût si complette, ni déroute si générale. On se sauva de tous côtés vers Metz & vers Thionville. Le Maréchal de Créqui faisant tout ce que la valeur & le désespoir peuvent inspirer à un homme de cœur, voulut en vain rassembler quelques Escadrons, il fût rompu par les fuïards. Obligé de céder à son malheur & de fuir comme les autres, il se retira lui cinquième à Trèves, dans la résolution de s'ensévélir sous ses ruines. Bagages, tentes, canons, drapeaux, étendarts, tout fût pris; comme on ne s'étoit point battu, il y eut peu de morts, mais quantité de prisonniers. En un mot toute cette Armée, qui étoit de quinze ou dix-huit mille hommes, fût absolument détruite & dissipée.

Désordre où il se trouve. Il est absolument défait. *Temple, Mémoires*, pag. 116. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Les Fastes coulent legérement sur cette affaire. *Déroute de Consarbruck*, disent-ils. Il est vrai que ce fût une déroute, mais il est encore plus vrai, que ce fût pour les Allemands une vraïe victoire; pour s'exprimer avec l'impartialité que demande l'Histoire, il falloit dire, *le Maréchal de Créqui surpris & battu à Consarbruck.* Pag. 217.

L'équité oblige d'observer, que cette journée, si fâcheuse & si humiliante pour la France, fût utile au Maréchal de Créqui. Elle le guérit de la présomption qui avoit causé son malheur. Depuis ce jour ce grand Capitaine a constamment mérité des éloges, par sa conduite toûjours mesurée & circonspecte. On le verra bien-tôt réparer sa gloire, &, par des services presqu'aussi grands que la perte qu'il avoit causée, mériter d'être regardé comme un des grands hommes de son siècle.

On a communément attribué cette victoire au Duc de Lorraine. L'Auteur de la Vie de ce Prince, lui en donne tout l'honneur. Il paroît pourtant, par les Annales des Provinces-Unies par Basnage, mieux Pag. 193.

instruit

1675. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

instruit que lui de ce qui regarde ce Prince, qu'il ne se trouva point à l'action & qu'il n'avoit aucune autorité dans l'Armée de l'Empire, commandée par les Princes de Lunebourg, qui sûrement n'étoient ni d'humeur ni de caractère à en céder le commandement à un autre, sur-tout le jour d'une action, & qui l'invitèrent simplement d'en venir prendre sa part.

Il se jette dans Trèves. *Basnage, tom. 2. pag. 611. Temple, Mémoires, pag. 116. Neuville, tom. 4. pag. 284.*

La déroute de l'Armée Françoise donna aux Confédérés toutes les facilités qu'ils pouvoient souhaiter pour assiéger Trèves. Le Maréchal de Créqui rendit ce siège plus long & plus meurtrier qu'il ne devoit être. Quoique la manière dont il s'y étoit jetté, eût ôté tout espoir de secours, & qu'elle eût augmenté la consternation que la mort du Gouverneur avoit causée, sa présence & son exemple obligèrent pendant quelque tems la garnison à faire son devoir. On fit la plus belle défense du monde. Quantité de sorties qui réüssirent presque toutes, & que le Général, qui s'embarrassoit peu de vivre, commandoit; les mines, les fourneaux qu'on fit joüer à propos, coûtèrent à l'ennemi beaucoup plus de tems & de monde qu'il n'avoit cru. Il poussa pourtant ses attaques avec une grande vivacité & se rendit maître de tous les dehors; il fit même une grande brêche au Corps de la Place.

Quincy, tom. 1. pag. 453.

Le troisième de septembre, ils firent sommer le Maréchal de Créqui de se rendre. Il avoit fait tirer un retranchement dans la Ville, à la faveur duquel il croïoit pouvoir soutenir un assaut, que les Princes de Brunswick, dont l'Armée étoit considérablement diminuée, n'eussent peut-être pas hazardé. Il répondit, qu'il n'étoit pas encore en état d'écouter une pareille proposition. Il éprouva, comme il avoit fait à Consarbruck, que l'exemple, les prières, les menaces d'un Général sont un remède inutile pour guérir la fraïeur. Plusieurs Officiers regardèrent la résolution du Maréchal comme un effet de son désespoir, dont, disoient-ils, il ne convenoit ni à eux, ni aux intérêts du Roi qu'ils fussent la victime.

La garnison se rend malgré lui. *Basnage, tom. 2. pag. 612.*

Un Capitaine du Régiment de la Marine nommé Boisjourdan fit valoir ces raisons, & gagna la plus grande partie de la garnison. Il sortit par la brêche & dressa avec les Assiégeans les Articles de la Capitulation. Elle portoit, que la garnison ne serviroit de trois mois, qu'elle seroit désarmée & conduite à Metz. A son retour, lui & ses Compagnons ménacèrent le Maréchal de le tuer s'il ne signoit pas. Il se retira dans une Eglise avec quelques Officiers que le mauvais exemple n'avoit point séduit. Les Conjurés livrèrent une porte à l'ennemi, l'Eglise fût entourée; le Maréchal ne pouvant s'y défendre, fût obligé de se rendre prisonnier de guerre, avec l'Intendant de l'Armée, les Trésoriers, les Commissaires & les Officiers de l'Artillerie & des Vivres.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Le crime de la garnison n'avoit point d'exemple. Il étoit d'autant moins pardonnable, que la défense du Maréchal étoit brave sans être obstinée, & que le retranchement pratiqué derrière la brêche auroit donné le tems de ménager une Capitulation, du-moins aussi honora-

norable que celle qu'on venoit de faire. Boisjourdan, qui avoit été le chef de cette espéce de conjuration, fit secrettement un tour en France pour mettre son bien à couvert; voulant ensuite en sortir, il tomba entre les mains de Bourlemont Gouverneur de Stenai, qui l'envoïa à Metz. Il fût mis au Conseil de guerre, la plûpart des Officiers opinèrent à la corde, quelques-uns à la roüe; un autre aïant remontré que si Boisjourdan subissoit ces supplices, on le prendroit pour un homme de fortune, & que l'exemple qu'on vouloit donner seroit moins frappant, on revint à son avis; le coupable fût condamné à faire Amende honorable tête nüe & pieds nuds, la torche au poing, la corde au col, & à être décapité. La sentence fût exécutée le second d'octobre.

1675. *Quincy, tom. 1. pag. 454. Basnage, tom. 2. pag. 612.*

Le lendemain on conduisit au lieu de l'exécution le Major & l'Aide-Major de ce même Régiment; là ils fûrent dégradés des armes, bannis pour neuf années, leurs épées & leurs picques cassées, & condamnés à quatre mille livres d'amende. On jugea en même tems plusieurs de leurs complices; les uns furent pendus, les autres bannis, après avoir tiré au sort. Toute la France applaudit à cette punition, qui est presque la seule d'éclat qu'on ait fait pendant ce long Règne, quoique vers la fin la négligence & la lâcheté aïent été excessives. Sans prévenir ces tems, les Officiers-généraux qui avoient abandonné la ligne d'infanterie & la Brigade de Champagne au combat d'Altenheim, ne méritoient-ils pas d'être punis? Ne méritoient-ils pas de l'être pour avoir laissé à Saspach pendant deux jours l'Armée en présence de l'ennemi sans prendre aucun parti, sans même achever de la mettre en bataille?

Punition des coupables. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

On a fort blâmé les Princes de Lunebourg de n'avoir pas marché droit en Lorraine après l'affaire de Consarbruck, plûtôt que de s'arrêter au siège de Trèves; mais il paroît que l'événement seul a fait parler. Il n'étoit pas naturel qu'ils laissassent Trèves derrière eux, & il l'étoit encore moins de penser que ce siège durât vingt-quatre jours & qu'il dût coûter tant de monde. Ils auroient pû, du-moins, après leur conquête aller joindre Montecuculli, ce qui auroit extrêmement embarrassé le Prince de Condé, & l'auroit apparemment contraint d'abandonner toute l'Alsace; mais ils ne songèrent qu'à retourner dans leurs Etats, pour s'opposer au Duc d'Hanovre leur frère, qui avoit promis aux Suédois de se déclarer en leur faveur, pourvû qu'ils se rendissent maîtres d'un passage sur l'Elbe.

Ibid. Basnage, tom. 2. pag. 612.

Quinze jours après la prise de Trèves, Charles quatre Duc de Lorraine mourut dans un Village de ce Diocèze, âgé de plus de soixante & onze ans. Toûjours il avoit été malheureux, & la plûpart du tems par sa faute. Déréglé dans sa conduite particulière, décrié par sa mauvaise-foi, il eut été abandonné de tout le monde, si l'on n'avoit pas cru que l'envie de le dépoüiller de ses Etats, étoit le motif de la manière haute & dûre dont la France l'avoit constamment traité. Ses vices rendirent toutes ses vertus inutiles. Grand homme de guerre, il la fit

Mort de Charles quatre, Duc de Lorraine. *Temple, Mémoires, pag. 119. Basnage, tom. 2. pag. 613. Neuville, tom. 4. pag. 284.*

fit presque toûjours en mercenaire, vendant ses troupes à un parti, & l'inaction où il les tenoit, à un autre. Il laissa ses troupes & son titre au Prince Charles son neveu, dont on aura souvent occasion de parler dans la suite.

1675. *Vie du Duc de Lorraine, pag.* 193.

Quincy, tom. 1. *pag.* 454. Campagne de Catalogne. *Ib. pag.* 455. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 609. *Riencourt, tom.* 2. *pag.* 380.

Le succès des troupes Françoises dans le Roussillon répondit à leur petit nombre. On y fût pourtant maître de la Campagne, & on se remit en possession de ce qu'on avoit perdu l'année derniére. Le Comte de Schomberg qui les commandoit, les assembla sur la fin d'avril. Son dessein étoit de pénétrer dans le Lampourdan. Le Château de Bellegarde dont les Espagnols étoient les maîtres, l'obligea de prendre un long détour & de passer par le Col de Bagnols, fort étroit & fort difficile. Il le traversa pourtant à la faveur des Montagnards, qui occupèrent les hauteurs pendant sa marche. Dès qu'il eut débouché dans la plaine, il s'empara de Figuieres, que les Espagnols abandonnèrent dès qu'ils le virent. Il la mit hors d'insulte & y établit ses magazins. Il avança ensuite dans la plaine & étendit ses contributions dans tout ce païs. Les Fauxbourgs de Gironne qui avoient refusé de s'y soumettre, furent contraints de le faire.

Quincy, tom. 1. *pag.* 455.

Ampurias, petite Ville où il y avoit quelqu'infanterie & une Compagnie de cavalerie, voulut résister; elle fût prise d'assaut; son territoire, tous ses habitans furent pillés, & la garnison fût faite prisonnière de guerre. Après cette legère conquête, on se rapprocha des Pyrenées, subsistant toûjours aux dépens de l'ennemi. Comme ces païs sont stériles, il fallut faire venir un convoi, parce que les secours qu'on en tiroit ne suffisoient pas. Le Chevalier d'Aubeterre Gouverneur

Ib. pag. 456.

de Collioure, fût chargé de le conduire. Les Miquelets d'Espagne instruits que dans ce convoi il y avoit plusieurs mulets chargés d'argent, se postèrent sur son passage dans des roches à droite & à gauche. L'infanterie qui gardoit ces mulets étoit de nouvelle levée, elle s'ébranla à leur prémière décharge. La Compagnie de cavalerie, qui faisoit l'Avant-garde, mit les mulets derrière elle. Une Compagnie des Dragons de Firmarcon, que le Comte de Schomberg envoïoit au-devant du convoi, arriva fort à propos. Les Miquelets se dissipèrent lorsqu'ils la virent, & allèrent faire quelque tentative à l'Arrière-garde. Ils l'embarrassèrent extrêmement. L'infanterie fit fort mal; la cavalerie fût obligée de mettre pied à terre contre ces Montagnards, dont le feu étoit fort supérieur. Les Dragons accoururent au secours de cette cavalerie, & la délivrèrent. On ne rapporte ces faits, que pour faire voir que toutes sortes de troupes ne sont pas bonnes contre toutes sortes d'ennemis, & que le défaut de cette attention peut avoir de fâcheuses suites.

Les François assiègent Bellegarde. *Mémoires Historiques*

Tous ces mouvemens avoient pour but le siège de Bellegarde. On s'en approcha insensiblement. Les Espagnols s'y attendoient; ils l'avoient fortifiée autant qu'il leur avoit été possible, principalement du côté du Lampourdan, qui étoit le plus foible. Le Gouverneur se voïant sur

sur le point d'être investi, fit venir les Miquelets. Une partie entra dans la Place, le reste se retrancha sur la croupe d'une montagne, pour ôter aux François la communication avec le Roussillon.

1675. & Chronologiques. Quincy, tom. 1. pag. 457. Ib. pag. 458.

Le Comte de Schomberg en arrivant fit occuper toutes les avenües. Un de ses prémiers soins fût de chasser les Miquelets de leurs retranchemens. Ils ne tinrent point contre un détachement de Dragons qu'il envoïa pour les attaquer. Les quartiers étant établis & la communication avec le Roussillon assûrée, on ouvrit la tranchée le dix-neuf de juillet. On la dirigea vers la gauche d'un grand bastion, sur lequel le Gouverneur avoit fait faire des barraques pour y mettre ses malades & une partie de ses munitions. Elle fût difficile à conduire à cause des rochers qu'on trouvoit incessamment; à force de travail on y réüssit. Après cinq ou six jours on fût à portée de battre l'angle d'un ouvrage de terre; le soir la brêche fût assez grande pour qu'on espérât de l'emporter & de s'y loger facilement. On différa l'attaque au lendemain. Comme les assiégés la craignoient, ils jettèrent pendant la nuit quantité de feux d'artifice. Malheureusement il en tomba dans le bastion où étoient les malades; le feu prit aux fascines, il se communiqua aux barraques, la plûpart des malades furent brulés. Dans ces tristes circonstances ce bastion fût attaqué & pris sans qu'il en coûtât un seul homme. St. André Lieutenant-Colonel de Saulx, qui étoit à la tranchée tout prêt à attaquer le chemin-couvert, persuadé que ce qui venoit d'arriver avoit répandu la consternation dans la Place, fit battre la Chamade. Les ennemis s'étant avancé pour savoir ce que signifioit cet appel, le Lieutenant-Colonel leur dit, qu'avant que d'attaquer leur chemin-couvert, il vouloit les faire penser à leur sûreté, & qu'il leur conseilloit de faire leur Capitulation de bonne heure; que leur bastion étoit déjà pris, & que s'ils attendoient qu'on y eût dressé une batterie, il ne leur répondoit pas que le Comte de Schomberg voulût leur accorder aucune composition.

Le prennent. Ib. pag. 459.

Le Gouverneur, déjà ébranlé par l'accident du bastion, demanda vingt-quatre heures pour se résoudre. On lui en accorda trois. Ce terme expiré il promit de se rendre, s'il n'étoit secouru dans trois jours. Le secours ne parut point; il tint sa parole; il sortit le vingt-sept avec deux pièces de canon & les autres honneurs. Les chaleurs excessives obligèrent de mettre les troupes en quartier de rafraichissement pendant trois semaines. Le Comte de Schomberg reçut alors le bâton de Maréchal de France. Son mérite, ses longs services l'avoient emporté sur la résolution qu'on avoit prise d'éloigner les Réformés des Emplois & de ne leur accorder aucune distinction.

Ibid.

Tandis que l'Armée étoit dans ces quartiers, on s'empara de la Chapelle, Château extrêmement fort, que les Miquelets avoient surpris l'année précédente. Ce Château est sur un roc escarpé de tous côtés; l'unique chemin par où on peut l'aborder est si étroit, que deux hommes n'y peuvent marcher de front. Une Compagnie d'Allemands qui le

gar-

1675. gardoit, avoit des vivres pour deux ans; mais une volée de canon aïant emporté quatre de ces soldats, les autres furent si effraïés qu'ils obligèrent le Capitaine à se rendre. Apparemment que le pillage des environs les avoit enrichis, & qu'ils ne vouloient pas perdre leur butin.

Exaggération de l'Histoire Métallique.

Après cette expédition on rentra en Campagne. On prit le chemin de Ville-Franche, d'où l'on passa en Cerdagne. Le Maréchal de Schomberg se contenta d'y établir des contributions. Il défendit le pillage, afin de conserver les fourrages pour faire le siège de Puycerda, qu'il avoit proposé à la Cour. Ce projet n'aïant point été approuvé, il y établit ses troupes en quartier d'hiver. Cette Campagne, dont, après-tout, le plus grand succès étoit, d'avoir toûjours vêcu aux dépens de l'ennemi, fût célébrée par l'Académie des Inscriptions. A voir la Médaille qu'elle fit graver, on jugeroit que l'Espagne entière avoit été conquise. Hercule la massuë levée semble vouloir écraser l'Espagne, qui couchée au pied des montagnes lui demande grace. † La Légende, CATALONIÆ ADITUS OCCUPATI, & l'Exergue, OCTOGINTA URBIBUS AUT OPPIDIS CAPTIS, signifient, *que les François, Maîtres des passages de Catalogne, avoient conquis quatre-vingt Villes ou Bourgs.* L'Explication est encore plus exaggerée; elle suppose un combat qui ne se donna point, puisque les Espagnols ne parurent point, & qu'ils s'étoient contentés de munir leurs Places fortes.

† Voïés N°. V.

Nouveau secours à Messine. *Quincy, tom. 1. pag. 460. Basnage, tom. 2. pag. 628. Le Clerc, tom. 3. pag. 367.*

La révolte de Messine continüoit toûjours. Les grands efforts que faisoient l'Espagne pour la dompter & pour en arrêrer les suites, étoient l'unique cause qui l'empêchoit de défendre ses Frontières. Cette diversion étoit trop utile à la France, pour qu'elle négligeât de l'entretenir. En exécution des magnifiques promesses qu'avoit fait aux Messinois le Chevalier de Valbelle, lorsque pour la prémière fois il leur avoit amené du secours, on avoit préparé dans les Ports de Provence un grand convoi & une Escadre de douze Vaisseaux de guerre pour le conduire sûrement. La disette étoit extrême dans Messine. Après avoir mangé les bêtes les plus sales, fait bouillir tout le cuir qui s'étoit trouvé pour en tirer la substance, on mouroit de faim. Caffaro amusa le plus longtems qu'il lui fût possible par l'espérance d'un prompt secours. Il le sollicitoit en effet & envoïoit Couriers sur Couriers en Provence. Enfin il avoit été réduit à ne demander que quatre jours avant que de conclure le traité pour se soûmettre, & la crainte ou la haine des Espagnols les avoit fait accorder.

Lâcheté du Général Espagnol. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

L'ARMEMENT n'étoit point encore prêt. Les Galères d'Espagne étoient en mer; on se détermina pourtant à faire partir le Marquis de Valavoir avec trois ou quatre Vaisseaux de guerre, pour servir d'escorte au convoi. Il parut à la vûë de Messine le dernier des quatre jours que Caffaro avoit obtenus. Guevara Général des Galères d'Espagne ne pensa pas même à disputer le passage, quelqu'intérêt qu'il eût à l'empêcher. Dès que le Général François fût entré dans le Port, il offrit de donner ce qu'il avoit de vivres; mais il déclara qu'il avoit ordre

dre de ne point débarquer les troupes qu'il avoit à bord, à moins qu'on ne lui remît les principaux postes de la Ville, pour l'assûrer contre les factieux & les partisans d'Espagne, dont le nombre étoit déja fort grand. Les Magistrats lui accordèrent tout ce qu'il demanda, & les bleds furent distribués *gratis*, comme l'avoient été ceux que le Chevalier de Valbelle avoit amené l'année précédente. 1675.

Messine se donne à la France.

Le Peuple flatté par cette libéralité, renouvella les offres qu'il avoit faites de se donner au Roi très-Chrétien. Elles furent acceptées, contre la résolution qu'on avoit d'abord prise de n'être que leur Protecteur. Cette acceptation fit crier toute l'Europe, & paroissoit confirmer l'idée fâcheuse, que la France vouloit tout envahir. Pour calmer les esprits, on fit publier la déclaration suivante.

Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 1. pag. 316.

L'état déplorable où se trouvoit l'année dernière la Ville de Messine, prête à retomber plus cruëllement que jamais sous un joug que les violences des Espagnols lui avoient déja rendu insupportable; le recours qu'eut cette ancienne & fameuse Ville à la protection du Roi, & la compassion qu'excita dans l'Esprit de Sa Majesté la vûë d'un grand peuple sur le point de périr, tant par la rigueur d'une longue famine, que par les supplices qui lui étoient préparés, portèrent Sa Majesté, plus encore par un mouvement de générosité que par l'intérêt d'une diversion importante contre l'Espagne, à ne pas abandonner tant de pauvres innocens opprimés, à qui il ne restoit d'espérance de salut que dans sa bonté. Les vaisseaux qu'elle donna ordre d'armer en Provence, portèrent un double secours à Messine. Ils y firent cesser, par l'entrée des vivres qu'ils y conduisirent, le plus pressant de tous les maux dont elle étoit attaquée, & lui rendirent par une victoire signalée, la liberté du Port, que les forces maritimes d'Espagne tenoient fermé depuis si long-tems.

De si grands biens imprimèrent aux Messinois la reconnoissance qu'ils devoient à leur Libérateur. Ils crurent ne pouvoir mieux la lui témoigner qu'en le choisissant pour Maître, & ne pouvoir rien faire de si avantageux pour eux-mêmes que de s'assûrer la protection de la France, qu'ils venoient d'éprouver si puissante & si favorable. Ils supplièrent Sa Majesté de les recevoir au nombre de ses sujets, & elle voulut bien accepter le serment de fidélité, qu'ils lui en prêtèrent avec l'applaudissement général de tout ce peuple.

Sa Majesté pouvoit par ce nouveau titre, & par les droits si justes & si anciens qu'elle a sur le Roïaume des deux Siciles, unir à sa Couronne non-seulement la Ville de Messine, mais encore les autres Places qu'Elle possède dans l'Isle & toutes celles à qui l'amour de la liberté inspireroit de secoüer le joug des Espagnols. Mais parce que sa vûë a bien moins été dans cette occasion d'étendre ses limites, que de secourir des peuples qui avoient imploré son assistance, Elle veut bien déclarer par le présent Mémoire, qu'Elle n'a reçu les Messinois, quand ils se sont donnés à Elle, que pour les rendre en quel-

 que

1675. „ que forte à eux-mêmes, auſſi-bien que les autres Villes de Sicile qui „ voudront ſuivre leur exemple. Que ſon deſſein n'a pas été de les „ faire vivre ſous des loix qui leur ſembleroient toûjours étrangères, en „ les uniſſant à ſa Couronne; mais qu'à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, „ qui ont donné deux fois des Rois à Naples & à la Sicile, dans deux „ Branches de la Maiſon Roïale de France, ſon intention eſt encore „ de donner à cette Isle un Souverain, qui tire ſon origine du même „ Sang; qu'Elle lui remettra tous les droits qui ſont acquis à la France „ ſur ce Roïaume, & tous ceux que le conſentement des peuples a dé- „ féré & pourroit dans la ſuite déferer à Sa Majeſté. Que ce Prince „ prendra les mœurs, les coûtumes & les loix de ſon État, & qu'il „ rétablira chez les Siciliens un Trône, que leurs Ancêtres ont vû avec „ douleur tranſporté en Arragon & en Caſtille. Que de tous les inté- „ rêts que le Roi a pû prendre juſqu'à préſent à la Sicile, Sa Majeſté ſe „ réſerve ſeulement celui de raffermir de plus en plus la puiſſance de „ ce Roïaume & le bonheur & la félicité de ces peuples, par la liaiſon „ & la protection toûjours aſſûrée de la France.

„ C'est ce que Sa Majeſté a bien voulu rendre public par cet Ecrit, „ & faire connoître à toute l'Europe, combien dans l'aſſiſtance qu'Elle „ a donnée aux Siciliens, Elle a peu regardé ſon utilité particulière; „ puiſque ſans vouloir rien ajoûter à ſa Couronne, Elle ſonge ſeulement „ à en relever une, dont le nom a toûjours été ſi grand en Italie & „ par tout le monde “.

L'Europe ne ſe fia point à un Manifeſte qui auroit pû ſervir de modèle à l'Eſpagne, ſi elle avoit été en état d'appuïer la révolte de Brétagne. On verra dans peu que l'abandon de Meſſine fût un des préliminaires eſſentiëls de la paix, & que même il ſe fit de manière à faire perdre pour jamais à tous les peuples l'envie de ſe mettre ſous la protection de la France

Mauvaiſe conduite des François. *Memoires Hiſtoriques & Chronologiques.*

En moins d'un mois Meſſine retomba dans la diſette par la mauvaiſe conduite des François. Ils ne firent aucun effort pour ouvrir les paſſages aux vivres qui pouvoient venir de la campagne. Ils vivoient d'ailleurs comme s'ils n'avoient été envoïés que pour inſulter à la pudeur de toutes les femmes. L'arrivée du Maréchal de Vivonne appaiſa pour quelque tems la haine des Meſſinois, & ſuſpendit l'effet du regret qu'ils avoient de s'être donnés à de ſi mauvais Maîtres. Ils crurent que le Roi très-Chrêtien s'intéreſſoit particulièrement à leur conſervation, puiſqu'il leur envoïoit le frère de Madame de Monteſpan.

Bataille navale, Eſpagnols défaits. *Baſnage, tom. 2. pag. 629. Quincy, tom. 1. pag. 460.*

L'Escadre que conduiſoit ce Maréchal parut à la hauteur de Meſſine le huit de février. Elle étoit forte de douze Vaiſſeaux de guerre & conduiſoit un grand nombre de bâtimens chargés d'armes, de vivres & de troupes. La Flotte d'Eſpagne compoſée de vingt vaiſſeaux & de ſeize galères empêchoit l'entrée du Port. Du Queſne & le Marquis de Preüilli d'Humières, dont le Maréchal avoit ordre de ſuivre les avis, firent réſoudre le combat; on s'y prépara de part & d'autre. Les Eſpagnols

gnols se confiant sur leur nombre, attaquèrent les prémiers. Le combat fût opiniâtre & sanglant, & l'avantage fût quelque tems douteux; mais le Chevalier de Valbelle étant sorti du Port au plus fort de l'action, tomba sur les derrières des Espagnols & commença à les mettre en désordre. Du Quesne & Preüilli qui les attaquoient de front, profitèrent du mouvement qu'ils furent obligés de faire pour s'opposer à l'attaque imprévüe du Chevalier. Ils les poussèrent avec tant de vigueur, qu'ils les contraignirent de fuir à toutes voiles vers Naples, après avoir eu quatre vaisseaux coulés à fonds.

1675. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

L'Académie des Inscriptions ne manqua pas de célébrer cette défaite des Espagnols par une Médaille. † On y voit la Victoire qui vole, tenant d'une main des épics de bled, & de l'autre une Couronne. La Ville, le Phare & le Port de Messine sont réprésentés dans le lointain. La Légende, ALIMENTA MESSANÆ, & l'Exergue, HISPANIS AD FRETUM SICULUM DEVICTIS, signifient, *Convoi de Vivres mené à Messine, après la défaite des Espagnols dans le Détroit de Sicile.*

† Voïés N°. VI.

Désordres des troupes à Messine. Ibid.

LA Flotte victorieuse entra le lendemain dans le Port. Le Duc de Vivonne fût reçu à Messine en qualité de Viceroi. Les grands secours qu'il avoit amenés causèrent au peuple une grande joïe, mais elle dura peu; & son sort devint toûjours plus malheureux. Le Viceroi se conduisit aussi mal que ceux qui l'avoient précédé, ou, ce qui revient au même, il n'arrêta point la licence excessive des Officiers & des soldats. La distribution des bleds se fit sans ordre & sans attention; on les dissipa, plûtôt qu'on ne les donna. L'avarice se joignit à la débauche. Messine fût traitée comme une conquête & comme une Ville prise d'assaut. Tout ce qu'il y avoit de Bourgeois riches fût regardé comme partisans des Espagnols, &, sous ce prétexte, dépoüillé & persécuté en mille manières différentes. On les força de devenir ce qu'on les accusoit d'être; de-là une foule de conspirations. On ne fût occupé qu'à se défendre contre ce peuple qu'on étoit venu protéger. On ne pût rien entreprendre au-dehors, & les passages des vivres restèrent fermés.

Prise d'Agousta. Quincy, tom, 1. pag. 461. Ib. pag. 472.

LE Duc de Vivonne s'excusa sur ces conspirations, dont il étoit la cause, du peu de progrès qu'il faisoit en Sicile, & demanda de nouveaux secours de troupes. Quelqu'embarrassé qu'on fût, on lui en envoïa avec de nouvelles munitions, vers la fin de juillet. Assez fort alors pour laisser dans Messine un nombre suffisant de troupes pour contenir le grand nombre de Mécontens, il embarqua le reste à dessein de faire quelques conquêtes sur les Côtes de Sicile, qui facilitassent l'entrée des vivres. Ses exploits se bornèrent à la prise d'Agousta, qui se rendit après sept heures d'attaque, le dix-septième août. Cette Ville n'étoit considérable que par son Port, & fût peu utile pour la fin qu'on s'étoit proposée, parce que les Espagnols demeurèrent toûjours Maîtres des Forts qui coupoient la communication des Côtes avec la plaine. On manqua Sarragousse & Catane, par le peu de diligence des galères, qui ne

Mémoires Historiques & Chronologiques.

1675. ne suivant pas l'ennemi d'assez près, lui donnèrent le tems de jetter du monde dans ces deux Places. Les troupes affoiblies par les mauvaises eaux qu'elles avoient bües lorsqu'elles étoient campées au pied du Mont-Gibel, & encore plus par leurs débauches excessives, n'entreprirent plus rien après cette expédition.

Flotte Hollandoise au secours des Espagnols pour soûmettre Messine.
Le Clerc, tom. 3. pag. 367.
Vie de Ruiter, pag. 643.
Basnage, tom. 2. pag. 629.

QUOIQU'ON fût instruit en Espagne de la haîne des habitans de Messine pour les François, & qu'on n'eût aucun sujet de craindre que les autres Villes se donnassent à eux, on prit les mesures que l'on crut les plus efficaces pour les en chasser. Trop foible pour disputer la mer aux François, on traita avec les Etats-Généraux pour avoir une bonne Flotte, à peu près comme on traite avec les Suisses pour avoir des troupes. On convint du prix & du tems du service, qui fût d'abord limité à six mois. Ruiter partit des Côtes de Hollande le dix-huitième d'août. Il arriva à Cadix dans le mois de septembre. Il y resta jusqu'à la mi-novembre pour attendre le Prince Dom Juan, que la Reine Régente, sous prétexte de rétablir les affaires de Sicile, avoit nommé pour y commander avec le titre de Viceroi du Roi Catholique dans tous ses Etats d'Italie. Dom Juan assûré qu'il auroit la meilleure part au Gouvernement dès que le Roi seroit déclaré Majeur, imagina tout ce qu'il pût de prétextes pour différer son départ. Sa confiance ne le trompa point; le Roi Majeur lui écrivit de sa propre main de le venir joindre. Alors Ruiter passa dans la Méditerranée. Le tems d'agir étoit passé; il n'y fit rien jusqu'au commencement de l'année suivante.

Ib. pag. 631.

La Suède attaque le Brandebourg.
Ibid. tom. 2. pag. 593.

CETTE Campagne peu heureuse pour la France, par la prise de Trèves; par la perte faite à Consarbruck; par la retraite de l'Armée du Rhin dans l'Alsace, le fût encore moins pour le Roi de Suède. A force d'argent & d'intrigues, on avoit engagé ce Prince à quitter la qualité de Médiateur pour prendre parti dans la guerre. Il l'avoit déclarée à l'Electeur de Brandebourg. Il la fit heureusement tant qu'il n'eut point d'ennemis à combattre. Ses troupes commandées par Wrangel pillèrent les Etats de l'Electeur, sans pourtant rien faire de considérable, soit que ce Général eût été gagné, comme on l'a dit, soit que les Suédois ne fussent plus ce qu'ils avoient été du tems du grand Gustave, & que la paix, dont ils joüissoient depuis plusieurs années, eût énervé leur courage.

Elle a sujet de s'en repentir.
Ib. pag. 599.
Mémoires Historiques & Chronologiques.
Mercure Hollandois, 1675.

L'ELECTEUR après avoir perdu bien du tems à solliciter des secours, rassembla ses troupes, marcha contre les Suédois, les atteignit & les défit absolument le vingt-huit de juin. Le Dannemarck, la Hollande leur déclarèrent aussi la guerre. Les Princes de Lunebourg, l'Evêque de Munster se jettèrent dans le Duché de Brémen & convinrent de le partager entr'eux. Pour comble de disgraces, l'affaire de Consarbruck, la supériorité que l'Armée Impériale avoit reprise sur le Rhin, empêcha l'Electeur de Bavière & le Duc d'Hanovre de se déclarer comme ils l'avoient promis. Les troupes Danoises jointes à celles de Brandebourg pénétrèrent dans la Suède & y prirent quantité de Places; Dam-

gar-

garten, le Fort de Gatzkow, Wolin, Wolgaſt, Wiſmar furent de ce nombre. Ce fût au ſiège du Château de Gatzkow, qu'on ſe ſervit pour la prémière fois de boulets rouges, & c'eſt à l'Electeur de Brandebourg que le Genre humain eſt redevable de ce nouveau moïen de ſe détruire, comme il l'eſt à l'Evêque de Munſter, Bernard van Galen, de l'uſage des carcaſſes. 1675.

Au même tems que la guerre ſe faiſoit de toutes parts avec la vivacité qu'on vient de voir; l'Angleterre, dont la médiation avoit été acceptée le quinze décembre de l'année dernière, avoit réüſſi à faire choiſir Nimègue pour le lieu du Congrès. Comme on ne ſouhaitoit pas ſincérement la paix, ce choix ſouffroit de grandes difficultés. L'Empereur avoit propoſé Strasbourg, ou quelqu'autre Ville d'Allemagne. La France proteſta qu'après ce qui étoit arrivé à Cologne, elle ne conſentiroit jamais d'envoïer ſes Miniſtres dans un lieu où l'Empereur auroit de l'autorité. Pour faire plaiſir aux Hollandois, avec qui elle eſpéroit peut-être déjà de faire ſa paix particulière, elle nomma Breda, ou telle autre de leurs Villes qu'ils voudroient eux-mêmes choiſir; mais elle mit pour condition que le Prince de Furſtemberg ſeroit mis en liberté, & que l'Empereur reſtituëroit l'argent qu'il avoit fait ſaiſir à Cologne.

On penſe à la paix. La France exige pour préliminaire la liberté du Prince de Furſtemberg. *Baſnage, tom. 2. pag. 646. Actes & Mémoires de la paix de Nimègue, Edit. de la Haye 1697. tom. 1. pag. 1. &c. Hiſtoire des Négociations de la paix de Nimègue, la Haye 1697. pag. 1. Temple, Mémoires, pag. 124. Baſnage, tom. 2. pag. 647.*

Cette prétention cauſa les conteſtations les plus vives. Les François dans leurs Mémoires avoient traité & traitoient encore l'affaire de Cologne de violation du Droit des Gens. La Cour de Vienne y répondit par une déclamation ſi violente, & en même tems ſi vague, qu'il ſeroit bien difficile d'y trouver de la raiſon. „ Ce ſont eux, diſoit „ la réponſe, parlant des François, qui après avoir rompu les anciens „ liens de la paix des Pyrenées & d'Aix-la-Chapelle, ont foulé de leurs „ pieds profanes les Os des Saints Martyrs, pollué les Saints Temples, „ les Tiares des Pontifes, les Couronnes des Rois, le ſacré nœud du Sang „ en la perſonne d'un Parent, qui ont pillé les pauvres veuves, dépoüillé les pupilles, manqué de foi à la Religion, renoncé à l'honnêteté „ & à la crainte de flétrir leur réputation, ſacrifiant tout à la paſſion „ qu'ils ont d'accroître leur Roïaume. Ce ſont eux encore, qui ſans aucun égard pour l'ancienne Alliance qu'ils avoient avec les Hollandois, „ n'ont point de honte de les détruire, ne pouvant voir ſans jalouſie „ cette haute fortune où ils les avoient élevés. „

Pourquoi exiger dès le prémier pas vers la paix, des condi- „ tions qui conſtituent l'eſſentiel & le principal du traité, & que les „ ſeuls vainqueurs ont droit de preſcrire aux vaincus? L'Empereur ne croit „ point encore ſes affaires ſi déſeſpérées, qu'il doive faire le ſuppliant, „ ni ſouffrir que la France lui preſcrive des loix, qu'on ne doit exiger „ qu'après en être convenus. L'Eté dernier la doit faire reſſouvenir „ que les armes ſont journalières. Rien n'eſt ſtable dans l'univers; mais „ rien n'eſt ſi ſujet à l'inconſtance que le ſort des armes, & nul ne ſe „ peut loüer d'un beau jour, qu'après que le ſoleil eſt couché ".

1675. *Basnage, tom. 2. pag. 648.*

Le Portrait du prisonnier dont il étoit question, faisoit le bel endroit de la réponse. „ Ni Dieu, ni les Hommes, disoit-on, ne souf„ friront pas qu'un si méchant Esprit soit l'arbitre de la paix, ni que les „ avantages qu'elle apportera au public, dépendent du sort d'un tel hom„ me. Toute la Terre sait quels sont les desseins des deux frères; & „ rien n'oblige à croire que ceux qui ont troublé la paix par le feu de „ la guerre, soient tellement changés, qu'ils préfèrent la paix à la guer„ re. Qui peut répondre qu'après sa liberté, il oubliera son Naturel, „ & qu'il ne reprendra pas le même esprit, sur-tout son frère étant toû„ jours exposé aux mêmes conseils, & demeurant, contre l'ordre de „ l'Empereur, parmi les ennemis? Il n'y a point à se flatter, pour peu „ qu'il eût de liberté; il deviendroit bien plus méchant qu'il ne l'étoit „ avant sa détention ".

La France cède avec sagesse. *Mémoires des Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 42.*

De chaque côté on persista dans son sentiment, jusqu'à ce qu'enfin l'Evêque de Strasbourg déclara par un Ecrit public, qu'il préféroit le repos de l'Europe à la liberté de son frère. Il interposa même les offices du Roi d'Angleterre pour engager Loüis quatorze à y consentir. Il le fit & ordonna à ses Plénipotentiaires de partir pour Nimègue avant la fin de décembre. Il les avoit nommés quelque tems auparavant. C'étoit le Duc de Vitri, Colbert de Croissi & le Comte d'Avaux. Le prémier s'étant trouvé incommodé, on lui substitüa le Maréchal d'Estrades, dont le talent pour les négociations épineuses étoit aussi distingué que celui qu'il avoit pour les expéditions militaires.

Cette déclaration de l'Evêque de Strasbourg étoit sans doute concertée pour sauver l'honneur de la France, à qui il ne paroissoit pas convenir de renoüer un autre traité sans avoir obtenu la satisfaction, dont le refus l'avoit déterminée à rompre l'assemblée de Cologne par le rappel de ses Ambassadeurs. Après tout il n'étoit pas honteux de céder en cette occasion. Outre que les contestations ne finiroient jamais si l'entêtement étoit égal des deux côtés, la prévention générale où l'on étoit que Loüis quatorze étoit plein d'ambition, & qu'il ne vouloit point la paix, exigeoit de lui une conduite plus modérée.

Ib. pag. 83.

Il céda de même au sujet des passeports pour les Envoïés du Duc de Lorraine, qu'il avoit si hautement refusés. A la prière du Médiateur, il les accorda tels que les Alliés les souhaitèrent. Ce ménagement & ces égards pour le Médiateur étoient absolument nécessaires. C'étoit malgré ses sujets que Charles avoit pris ce titre; ils auroient souhaité qu'il eût augmenté le nombre des ennemis de la France. La Chambre Basse de son Parlement l'avoit enfin obligé de rappeller les troupes qui étoient au service de cette Couronne. Lui refuser dans ces circonstances une chose juste pour le fonds, & qui n'étoit qu'une vaine cérémonie, c'eût été le mécontenter personnellement & le disposer à entrer dans les sentimens de ses peuples; d'autant plus qu'il avoit de grandes raisons de les ménager, pour soûtenir le Duc d'Yorck son frère, qu'une forte cabale avoit dès-lors entrepris d'exclure du trône.

A

A ces raiſons s'en joignoient d'autres plus importantes. Quoique la diverſion de la Suède eût attiré dans le Nord une grande partie des troupes qui auroient donné aux armées de l'Empereur & du Prince d'Orange une ſupériorité à laquelle il eût été très difficile de réſiſter, cependant elles étoient encore aſſez fortes pour former de grandes entrepriſes, & pour obliger de ſe tenir ſur la défenſive. D'ailleurs on ſavoit que les Hollandois étoient las de la guerre, que les engagemens qu'ils avoient pris avec la Maiſon d'Autriche étoient l'unique raiſon qui les empêchoient de ſe déclarer pour la paix, dont cette Maiſon & ſes Alliés avoient un extrême éloignement. Le ſeul moïen de les aider à rompre ces engagemens, étoit de témoigner, par les facilités qu'on apporteroit au traité, qu'on vouloit ſincèrement ſe reconcilier; tandis que les difficultés des autres mettroient dans tout leur jour l'intention qu'ils avoient de perpétüer la guerre pour leurs intérêts particuliers. Ce fût en effet cette conduite pleine de ſageſſe, qui rendit la France ſi ſupérieure dans la négociation, que la plûpart de ſes ennemis furent obligés de ſouſcrire aux conditions qu'elle voulut leur impoſer. 1675.

Fin du livre Trente-ſixième.



HIS-



HISTOIRE DE LOUIS XIV,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE TRENTE-SEPTIEME.

1676. Préparatifs de guerre, choix des Généraux.



ES dispositions pacifiques ne rallentirent point les préparatifs de guerre ; on les fit avec plus d'ardeur que jamais. Quelqu'épuisé que fût le Roïaume, Colbert fournit à Louvois tout l'argent dont il avoit besoin ; celui-ci s'en servit habilement. Malgré les pertes de l'année précédente, on eut plus de troupes qu'on n'en avoit encore eu. Les Généraux furent nommés de bonne heure ; on fût fort surpris de ne plus voir sur les rangs le Prince de Condé, à qui personne, sur-tout depuis la mort du Vicomte de Turenne, ne pouvoit être comparé. On a prétendu que cette exclusion fût l'effet des intrigues du Ministre de la Guerre, qui n'aimoit pas ce Prince, & qui d'ailleurs vouloit que les Généraux fussent dans sa dépendance. On a dit que ce Prince avoit contribué lui-même

me à son exclusion, en ne consentant de servir qu'à condition que son fils, le Duc d'Enguien, seroit Général de l'Armée qu'on vouloit lui confier. Peut-être est-il plus vrai que ce Prince, qui avoit déjà de l'âge & de fort grandes incommodités, demanda du repos. Si c'étoit une faute, l'Empereur en fit une pareille, en ôtant le commandement de ses Armées à Montecuculli, le seul Général de réputation qu'il eût pour-lors.

1676.

Le Maréchal de Navailles fût nommé pour commander en Roussillon; le Duc de Luxembourg, depuis si fameux, fût destiné à faire la guerre sur le Rhin; le Maréchal de Rochefort commanda un camp volant entre Sambre & Meuse; le Roi se reserva l'Armée qui devoit agir en Flandre, & nomma pour ses Lieutenans-généraux les Maréchaux de Schomberg, de Créqui, d'Humières, de la Feuillade & de Lorges. Ce dernier venoit de recevoir le Bâton, en récompense des grands services qu'il avoit rendus au combat d'Altenheim, & en ramenant l'Armée en Alsace. On prit si bien ses mesures, que selon le plan qu'on s'étoit fait d'entrer de bonne heure en Campagne, & de faire quelque conquête avant que l'ennemi fût assemblé, l'Armée de Flandre fût formée au commencement d'avril, & trouva les magazins remplis de tout ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance & pour ses entreprises.

Quincy, tom. 1. pag. 474.

Colbert chargé de ce qui regardoit la Marine, fit aussi préparer dans les Ports de Provence une Flotte à-peu-près égale à l'Escadre Hollandoise, que Ruiter avoit conduite dans la Méditerranée pour aider les Espagnols à reprendre Messine & à conserver le reste de la Sicile. Du Quesne fût chargé de la conduire à Messine avec un grand convoi de vivres; car cette Ville divisée & mal conduite ne s'aidoit presque point. Cette Flotte étoit de vingt Vaisseaux de guerre bien équipés, & de cinq ou six brulots. Elle mit en mer au commencement de janvier. Ruiter y étoit déjà avec les galères d'Espagne & un seul vaisseau qui s'étoit trouvé prêt. Il avoit pris la route de Messine dès qu'il avoit sû que la Flotte Françoise s'en approchoit. Le vent fût si violent la nuit du sept au huit, que les galères furent contraintes de se sauver à Lipari. Les deux Escadres se rencontrèrent entre Salino & Stromboli près de Melazzo.

Combat naval.

Quincy, tom. 1. pag. 501. Basnage, tom. 2. pag. 656. Vie de Ruiter, pag 668. Le Clerc, tom. 3. pag. 377. Mémoires Historiques & Chronologiques. Neuville, tom. 4. pag. 299.

Les deux Chefs ne balancèrent pas à se battre. Du Quesne n'avoit ni moins de valeur, ni moins de conduite que Ruiter. Il y avoit longtems qu'il auroit commandé en Chef, si le seul mérite avoit réglé la distribution des prémiers Emplois. On dit même que tout étoit égal entr'eux, & que l'un & l'autre, des derniers Emplois, par où la médiocrité de leur naissance les avoit obligés de commencer, ils étoient parvenus au commandement général. Dès qu'ils se virent, ils se préparèrent au combat. Les François le commencèrent vers les dix heures du matin. Il devint bien-tôt général & très violent. Les deux Arrières-gardes se battirent jusqu'à la nuit. Les deux Nations s'attribuèrent la victoire. On publia à Paris que l'Avant-garde & le Corps de bataille des Hollandois avoient été

Avantage incertain.

Quincy, tom. 1. pag. 502.

1676. été obligés de plier; que l'Arrière-garde avoit dérivé, & qu'on les avoit tellement pressés, que quoiqu'ils combattissent avec beaucoup de valeur, & que Ruiter donnât des marques de sa capacité & de son courage ordinaires, ils étoient prêts de succomber, lorsque par un bonheur inespéré pour ceux-ci, il survint un calme qui les sauva. La rélation ajoûtoit qu'on avoit continué de se canonner jusqu'à minuit; que les François n'attendoient qu'un vent favorable pour aborder quelques vaisseaux des Hollandois endommagés & désagréés; mais que des galères Espagnoles les avoient remorqués.

Vie de Ruiter, pag. 669. Basnage, tom. 2. pag. 657.

La Lettre de Ruiter aux Etats-Généraux ne détruit pas tout-à-fait cette rélation. Il ne s'attribuë point la victoire. Il dit que les François s'avancèrent en bon ordre pour l'attaquer; que le combat fût aussi furieux qu'il en eût vû de sa vie; qu'il coula à fonds deux de leurs brulots qui vouloient l'aborder; que les Arrières-gardes s'étoient battües jusqu'à ce que l'obscurité les eût séparées. Qu'un des plus grands vaisseaux de l'Ennemi alla à fonds un peu avant que le soleil se couchât; que les galères Espagnoles l'avoient rejoint après la bataille, & avoient remorqué un de ses vaisseaux qui faisoit eau. Il ajoûte, que les principaux Officiers & Capitaines s'étoient battus vaillamment & sans relâche, comme avoient fait les ennemis; que pendant le combat le vent s'étoit calmé entièrement; que toute la Flotte avoit beaucoup souffert à ses mâts & à ses cordages; qu'on avoit été empêché toute la nuit à se réparer; qu'il voïoit l'ennemi du haut de ses mâts, mais que le tems étoit si calme, qu'il n'étoit pas possible de l'atteindre.

La vérité est qu'il n'y eut ni fuite ni désordre; que la perte & le dommage furent égaux, comme l'avoient été la valeur & la conduite pendant le combat. Mais le Port de Messine en étoit le prix. Du Quesne y entra avec le convoi qu'il avoit eu ordre d'y conduire; & s'il ne fût pas aussi victorieux qu'on le publia en France, Ruiter le fût encore moins, puisqu'il ne s'étoit battu que pour empêcher le secours de Messine, & qu'il n'y réüssit pas.

Ib. pag. 660.

Les six mois de service de la Flotte Hollandoise étant expirés, Ruiter fit voile à Naples pour s'en retourner. Son départ ruinoit absolument les affaires des Espagnols; ils firent tout ce qu'ils purent pour le retenir. Cet Amiral d'autant plus exact à obéïr, qu'il savoit que le Prince d'Orange ne l'aimoit pas, étoit déja en route malgré leurs instances, leurs prières, leurs protestations même, lorsqu'à Livourne il reçut des ordres de ses Maîtres, qui lui ordonnoient de continüer à servir les Espagnols. Il n'entreprit rien jusqu'au commencement du mois d'avril. Alors il parut devant Messine pour favoriser quelqu'entreprise des Espagnols. Toute la Flotte Françoise étoit dans le Port. Le Duc de Vivonne tint Conseil de Guerre; il fût arrêté de marcher à l'ennemi. Du Quesne sortit du Port à la faveur du canon des Forts qui en défendoient l'entrée, & alla moüiller le long de la Côte. Il fit tirer sur les Espagnols, qui s'étoient approchés de St. Salvador des Grecs. Une sortie de

de la Ville acheva de les mettre en désordre, & les contraignit de se retirer après avoir eu cinq cens hommes de tués ou blessés.

1676.

Second combat, la victoire encore incertaine.

Basnage, tom. 2. pag. 679. Vie de Ruiter, pag. 686. Quincy, tom. 1. pag. 504. Le Clerc, tom. 3. pag. 376. Mémoires Historiques & Chronologiques. Neuville, tom. 4. pag. 304.

Ruiter alors se mit au large, & fit voile vers Agousta pour en faire le siège. Du Quesne le suivit pour s'y opposer. Les deux Flottes se rencontrèrent le vingt-deux d'avril environ à trois lieuës de cette Ville, par le travers du Golphe de Catane, au Nord-Est du Mont-Gibel. Celle de France étoit forte de trente vaisseaux & de six brulots. Ruiter avoit un vaisseau & quelques brulots de moins, mais ce défaut étoit suppléé par neuf galères. Le combat commença vers les quatre heures après midi par les deux Avant-gardes. Elles s'attaquèrent avec tant de valeur & d'opiniâtreté, que presque tous les vaisseaux furent endommagés. Le Marquis d'Almeras qui commandoit celle de France, aïant été tué, le Chevalier de Valbelle prit sa place & continüa le combat avec la même vigueur. Ruiter qui menoit son Avant-garde, parce qu'il avoit cédé aux Espagnols le poste d'honneur, eut plus de la moitié du pied gauche emporté & les deux os de la jambe droite brisés. Il ne laissa pas de continüer à donner ses ordres, comme s'il n'eût point été blessé; ni ami, ni ennemi ne s'apperçut de son accident; le combat dura jusqu'à la nuit.

Basnage, tom. 2. pag. 682.

Cet Amiral dans sa Lettre aux Etats dit, qu'après un combat opiniâtre, où sa Flotte souffrit beaucoup, il obligea la Flotte Françoise de prendre la fuite, & qu'il la poursuivit pendant une heure. Sa blessure & les douleurs violentes qu'il souffroit pouvoient lui faire ignorer l'état des choses. Les rélations publiées en France assûrent au-contraire, que Du Quesne demeura toute la nuit sur le champ de bataille; que le lendemain il suivit les ennemis jusqu'à Syracuse, d'où ils n'ôsèrent sortir les jours suivans quoiqu'ils eussent le vent favorable. Ces rélations paroissent confirmées par la levée du siège d'Agousta, par la retraite de la Flotte Hollandoise, & sa déstruction, qui fût une suite de cette journée. D'ailleurs, selon ces rélations, les Espagnols se tinrent fort au vent & demeurèrent à la grande portée du canon; de manière qu'ils n'eurent presqu'aucune part à l'action, & que les Hollandois eurent à soûtenir tout l'effort de la Flotte Françoise. (Ib. pag. 683.)

Mort de Ruiter.

Vie de Ruiter, pag. 693. Basnage, tom. 2. pag. 683. Le Clerc, tom. 3. pag. 376. Neuville, tom. 4. pag. 305.

Ruiter mourut à Syracuse. Ses plaïes parurent d'abord belles, & faisoient espérer une prompte guérison; mais la fièvre survint & l'emporta le vingt-neuf d'avril. Il avoit toutes les qualités d'un grand Capitaine. Il étoit sur Mer ce que le grand Turenne avoit été sur terre; personne n'avoit une plus grande connoissance de la navigation. Cette capacité étoit accompagnée d'un courage intrépide, d'un sang froid inaltérable dans les grandes actions, & d'une modestie peu commune à ceux qui, comme lui, nés dans une condition moins que médiocre, se voient élevés aux plus grands honneurs. Il avoit servi cinquante-huit ans sur mer, dans sept guerres différentes. Il s'étoit trouvé dans plus de quarante combats, dans quinze batailles générales, dont sept avoient été données sous son commandement. Il mourut plein d'honneur, comblé de biens

 &

1676. & chargé de titres. Les Alliés des Provinces-Unies l'avoient fait en différentes occasions, Gentilhomme, Chevalier, Duc, & lui avoient donné de fort grosses pensions. La République fit en lui une perte irréparable. Il l'aimoit sincèrement, & cet amour l'avoit attaché aux de Wit assez fortement pour qu'on eût pensé à l'accabler comme eux.

Flotte Hollandoise brulée dans le Port de Palerme.

Basnage, tom. 2. pag. 689. Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 1. pag. 506. Neuville, tom. 4. pag. 306.

Les vaisseaux Hollandois se trouvèrent si maltraités, que Syracuse ne pût leur fournir ce qui leur étoit nécessaire pour se remettre en état. Ils allèrent dans la Rade de Palerme, qui étoit l'Arsenal de la Sicile. Pendant qu'ils se rétablissoient, les galères de France arrivèrent à Messine avec trois Vaisseaux de guerre. L'arrivée de ce grand secours fit prendre le dessein d'aller attaquer la Flotte ennemie jusques dans le Port de Palerme. Le Maréchal de Vivonne qui voulut être à la tête de cette entreprise, sortit de Messine le vingt-huitième de mai, avec vingt-huit vaisseaux de ligne, vingt-cinq galères & neuf brulots; le trente & un il arriva à la vûë de Palerme. Il fit reconnoître la Flotte ennemie. On lui rapporta qu'elle étoit composée de vingt-sept Vaisseaux de guerre, de dix-neuf galères répandües dans les intervalles, & quatre brulots; que le tout étoit en bataille sur une ligne, aïant le Môle à sa gauche, le Fort de Castelmare derrière, & une grosse Tour avec les bastions de la Ville à sa droite.

Le second de juin, neuf vaisseaux commandés par le Marquis de Preüilly, suivis de sept galères & d'autant de brulots, approchèrent des ennemis à la longueur d'un cable, & essuïèrent leur feu sans tirer un coup de canon, jusqu'à ce qu'ils eussent jetté l'ancre. L'attaque fût si vive alors, que l'Avant-garde ennemie ne pût la soûtenir. Elle coupa ses cables & alla échoüer sur les terres voisines. Dans ce désordre, trois brulots abordèrent trois vaisseaux, qu'ils brulèrent. Le Duc de Vivonne attaqua en même tems le Corps de bataille & l'Arrière-garde, & les mit en confusion. Deux brulots s'attachèrent à l'Amiral d'Espagne & en assûrèrent l'embrasement. Le Vice-Amiral d'Espagne, le Contre-Amiral de Hollande coupèrent incontinent leurs cables. Le reste de leurs vaisseaux suivit cet exemple; une partie échoüa sous Palerme, l'autre se sauva dans le Port. Les brulots François les y poursuivirent. A la faveur d'un vent violent, ils mirent le feu au Vice-Amiral d'Espagne, au Contre-Amiral de Hollande & à sept autres vaisseaux entassés les uns sur les autres. L'incendie de ces vaisseaux & de ces brulots, les efforts de la poudre qui y étoit enfermée poussant en l'air des pièces de fer, des canons, des parties entières de navires, abimèrent la Réale d'Espagne, la Patrone de Naples & quatre autres galères. Le Port fût ravagé, plusieurs Edifices de Palerme furent ruinés, en un mot ce fût le plus horrible & le plus affreux spectacle que l'imagination se puisse répésenter. Les ennemis perdirent douze Vaisseaux de guerre, six galères, quatre brulots, sept cent pièces de canon & plus de cinq mille hommes. Une victoire si complette ne coûta aux François que deux Enseignes & très peu de soldats. On auroit pû s'emparer de Pa-

lerme

lerme dans la consternation où elle étoit; mais la peine qu'on avoit à garder Messine, où chaque jour on découvroit de nouvelles conspirations, en fit perdre la pensée. 1676.

Depuis ce succès les Espagnols ne parurent plus en mer. Le Port de Messine fût libre, les vivres y arrivèrent de tous côtés en abondance. On la dégagea aussi par terre. On prit avant la fin de cette année la petite Ville de Merilly dans le Carlentino; Taormino & son Château, Scaletta, les postes de St. Alexis, de St. Placide, le Château de la Croix eurent le même sort. Mais ces conquêtes n'étoient pas comparables à celles qu'on auroit pû faire. Un Général plus entreprenant, qui par sa bonne conduite auroit rendu aimable le Gouvernement François, se seroit rendu Maître de toute la Sicile, & peut-être du Roïaume de Naples. *Basnage, tom. 2. pag. 691.*

Peu de fonds qu'on peut faire sur l'Histoire Métallique.

L'Académie des Inscriptions ne manqua pas de grossir son Histoire Métallique de ces Evenemens. Les batailles d'Agousta & de Palerme eurent chacune leur Médaille. Si la sincérité étoit le caractère de cet Ouvrage, le silence qu'on y garde sur le combat de Stromboli seroit une preuve sûre qu'il n'avoit pas été à l'avantage de la France, & que c'est avec justice que les Hollandois le mettent au nombre de leurs victoires. Mais l'exaggération y est ordinaire, on s'égareroit presqu'à chaque pas qu'on feroit, en le suivant. La Médaille qui réprésente la victoire d'Agousta en est une nouvelle preuve. † On y voit la Victoire sur le haut d'une colonne rostrale. Cette colonne est ornée d'un trophée naval. La Légende, Devicta hostium Classe, Duce interempto, & l'Exergue, ad Augustam Siciliæ, signifient, *la Flotte des ennemis défaite, & leur Amiral tué près d'Agousta en Sicile.* Cette Inscription ne présente-t'elle pas l'idée d'une victoire complette, & si complette que le Chef des ennemis n'en pût échapper?

† Voïés N°. VII.

Le Discours, qui auroit dû corriger le faste de l'Inscription, l'augmente encore. On y dit, que l'Avant-garde ennemie eut d'abord cinq ou six de ses plus gros vaisseaux désemparés, que les galères remorquèrent; que Du Quesne s'avança avec le Corps de bataille & attira sur lui l'Amiral d'Espagne; que quelques vaisseaux Espagnols furent mis hors de combat; que les deux Arrières-gardes s'approchèrent, mais que Ruiter aïant été blessé à mort d'un coup de canon, la victoire ne fût plus disputée; que les ennemis à la faveur de la nuit & du vent se retirèrent à Syracuse.

Il est pourtant constant que Ruiter fût blessé au commencement du combat, & que sa blessure ne fût point-du-tout décisive & ne mit aucun désordre dans sa Flotte; puisqu'elle y fût ignorée; que la victoire des François consista tout-au plus à rester sur le champ de bataille & à tenir la mer quelques heures de plus que l'ennemi. Les grands secours qu'on leur envoïa bien-tôt après, sont une preuve que leur victoire étoit bien imparfaite.

Pour la victoire de Palerme, elle étoit grande & incontestable, digne par conséquent de la Médaille qui la réprésente. † On y voit une Galère

† Voïés N°. VIII.

1676. Galère à l'antique, dont la poupe est ornée d'un Globe chargé de trois fleurs de Lys. La Victoire, les aîles déploïées, pose une Couronne sur ce Globe. La Légende, VICTORIA PANORMITANA, l'Exergue, DELETA HOSTIUM CLASSE, *La Flotte des ennemis détruite près de Palerme*, sont exactement vraïes; il seroit à souhaitter que toutes les autres fussent du même goût; le Volume seroit moins gros, mais sans comparaison plus précieux.

Campagne de Flandre. *Basnage, tom. 2. pag. 674. Quincy, tom. 1. pag. 475.*

LES commencemens de la Campagne de Flandre furent presqu'aussi brillans que ces combats de Mer. Le Maréchal de Créqui depuis sa disgrace de Consarbruck s'étoit livré au Sécrétaire d'Etat de la guerre. Il assembla l'Armée dès les prémiers jours d'avril; après avoir menacé plusieurs Places, il tomba sur Condé. Le Maréchal d'Humières, qui étoit resté pendant l'hiver dans son Gouvernement de Lille, avoit d'avance ruiné tous les Châteaux dont Condé étoit environné, afin d'assûrer la communication des Villes où l'on avoit établi des magazins. Ce Maréchal, à la tête de neuf mille hommes, après cette expédition qui lui avoit coûté moins de tems qu'il n'avoit cru, avoit marché vers le Canal de Bruges pour faire une irruption dans les Païs de Waes & d'Alost. Il passa ce Canal à Donck. S'étant ensuite emparé de Lokeren, il mit tous ces Païs à contribution; emmena avec lui des ôtages & quatre cent chariots chargés de butin.

Neuville, tom. 4. pag. 295.

Pelisson, Lettres Historiques, tom. 3. pag. 3. Edition de Paris 1719.

CONDÉ étoit déjà investi. Ce Maréchal s'y rendit au jour dont il étoit convenu. On travailla aux lignes de circonvallation & à fermer tous les passages. Loüis quatorze arriva au camp le vingt & un d'avril, avec le Duc d'Orleans. En arrivant il visita les quartiers & reconnut la Place. Les Maréchaux de Créqui & d'Humières avoient tout préparé pour l'ouverture de la tranchée; elle s'ouvrit cette nuit-là même en trois endroits. La prémière attaque étoit commandée par le Maréchal de Schomberg, les deux autres par les Maréchaux d'Humières & de Lorges. Le Maréchal de Créqui, dont le quartier étoit au-delà de l'inondation, faisoit aussi une attaque, pour faire diversion & obliger la garnison à se partager d'avantage.

Prise de Condé. *Ibid. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

CONDÉ est une fort petite Place. Il s'en falloit bien qu'elle fût alors dans l'état où elle est aujourd'hui. Il n'étoit pas possible qu'elle pût résister long-tems à tant de forces. Dès la prémière nuit les travaux furent poussés fort avant. On dressa en même tems des batteries, qui furent en état de tirer le vingt-trois; elles le firent avec tant de succès, qu'elles brisèrent la plus grande partie des palissades du chemin-couvert. Quelque précaution qu'on eût pris pour arrêter le secours, un Colonel, au travers de l'inondation, se jetta dans la Place avec trois cens hommes. Les travaux n'en avancèrent pas moins; le vingt-cinq au soir tous les dehors furent attaqués. Les troupes commandées furent conduites à la droite par le Maréchal d'Humières, à la gauche par le Maréchal de Lorges. Le Maréchal de Créqui, qui commandoit la fausse attaque au-delà de l'inondation, se mit aussi en mouvement.

LE

1676.

Le signal aïant été donné par la décharge de toutes les batteries, tous les dehors furent attaqués en même tems l'épée à la main. L'attaque fût si vive, que tout ce qui ne pût fuir assez vîte dans la Place fût tué, ou fait prisonnier. Les Mousquetaires plus ardens encore que les autres, suivirent les fuïards de si près, qu'ils entrèrent avec eux dans la Place & y furent enfermés. Ce ne fût pas pour long-tems. Le Gouverneur consterné de la vivacité dont ses dehors venoient d'être emportés, battit incontinent la Chamade. Tandis qu'il chicanoit pour éviter d'être prisonnier de guerre, le Maréchal de Créqui qui agissoit aussi sérieusement à la fausse attaque que si elle eût été la vraïe, avoit trouvé moïen de faire passer mille hommes par un endroit qu'on croïoit impratiquable, & se rendit Maître d'une des portes de la Ville. A la rigueur on pouvoit la traiter comme étant prise d'assaut; mais le Roi ne le voulut pas; il défendit le pillage & se contenta que la garnison se rendît à discrétion, le cinquième jour de tranchée ouverte. On a eu raison de ne pas oublier cette circonstance, dans la Médaille qu'on frappa à l'occasion de cette conquête, qui d'ailleurs n'étoit remarquable que par la célérité dont elle s'étoit faite.

On y voit les Urnes des trois Fleuves qui passent à Condé. Ces trois Fleuves ou plûtôt cette rivière & ces deux ruisseaux, sont l'Escaut, l'Hœsneau & la Haisne. Sur l'Urne du milieu s'élève un Caducée symbole de paix & de sûreté, avec une palme d'un côté, & de l'autre un laurier. La Légende, CLEMENTIA VICTORIS, & l'Exergue, CONDATUM VI CAPTUM AB EXCIDIO SERVATUM, expriment, *que cette Ville prise d'assaut fût préservée du pillage par la clémence du Vainqueur.* †

† Voïés Nº. IX.

Siège de Bouchain. *Neuville, tom. 4. pag. 297. Basnage, tom. 2. pag. 675. Quincy, tom. 1. pag. 479. Mémoires Historiques & Chronologiques. Pelisson, Lettres Historiques, tom. 3. pag. 32.*

L'Armée des Etats-Généraux s'étoit assemblée au bruit du siège de Condé. Déja elle étoit aux environs de Mons, lorsqu'elle sût que cette Place s'étoit rendüe. Elle continüa sa marche, pour observer les François & s'opposer à leurs entreprises. Le plan de Loüis quatorze étoit de prendre aussi Bouchain. L'approche de l'ennemi ne le détourna point de suivre son dessein. Il détacha de son Armée vingt Bataillons & quarante-huit Escadrons aux ordres du Duc d'Orléans pour faire le siège de cette Place, & se chargea de le couvrir. Elle fût investie le prémier jour de mai; la tranchée fût ouverte la nuit du trois au quatre. Les soins & la présence du Duc d'Orléans, qui chaque jour visitoit plusieurs fois les gardes & les tranchées, firent pousser les travaux avec une extrême diligence. On fût bien-tôt à portée d'attaquer le chemin-couvert; les ennemis en furent chassés & on s'y logea avec peu de perte.

Un Ouvrage-à-corne qui couvroit la porte de la basse Ville, arrêta deux jours. On étoit établi par une parallèle sur le milieu du glacis, mais on n'étoit pas encore logé sur la crête du chemin-couvert de cet Ouvrage. Le Marquis de Feuquières en relevant le Régiment qui avoit manqué l'Ouvrage la nuit précédente, remarqua par les flancs de l'attaque, que le fonds du fossé de l'Ouvrage-à-corne étoit de vase en certains endroits & dans d'autres de sable. Sur cette connoissance du terrein, il

1676. il pensa que s'il attaquoit cet Ouvrage en plein jour, il pourroit y réüssir, parce qu'il pourroit faire marcher divers pelotons par les endroits du fossé dont le fonds étoit bon. Il communiqua son dessein au Maréchal de Créqui; il fût approuvé. L'attaque réüssit comme il l'avoit pensé. Les troupes passèrent le fossé par cinq endroits; l'Ouvrage fût emporté & le logement fait sur les deux demi-bastions. Les assiégés ne purent tenter d'y revenir, parce qu'il y avoit de l'eau dans le fossé de la Place, & que cet Ouvrage voïoit le pont-levis, qui n'auroit pû être baissé sans que ceux qui auroient voulu y passer ne fussent sous le feu des logemens.

Il se rend.

La prise de cet Ouvrage hâta la descente du fossé. Le Mineur fût attaché au Corps de la Place. Le Gouverneur voïant que la mine étoit avancée, craignit un assaut; il le prévint en se rendant le huitième jour de tranchée ouverte. Il en sortit le lendemain avec sa garnison pour être conduit à St. Omer.

Le Prince d'Orange vient au secours.

Pelisson, Lettres Historiques, tom. 3. pag. 46.

Pendant ce siège, le Prince d'Orange se mit en mouvement & marcha sans équipages du côté de Valenciennes avec toutes ses troupes, qui montoient au-moins à cinquante mille hommes. L'Armée Françoise passa promptement l'Escaut pour lui barrer le chemin de Bouchain, qui n'étoit pas encore pris; à peine fût-elle arrivée à la Cense d'Urtébise, qu'on vit paroître l'ennemi sur les hauteurs de Valenciennes.

Loüis quatorze veut le combattre.

Basnage, tom. 2. pag. 677. Quincy, tom. 1. pag. 476.

Loüis quatorze, à la gloire duquel il ne manquoit que de battre ses ennemis en rase campagne, s'avança à une portée de canon de Valenciennes. Dès qu'il sût que les Alliés y passoient l'Escaut, il mit ses troupes en bataille. Jamais, dit-on, on ne l'avoit vû si gai. Toutes les dispositions se firent pour une Action. Il devoit commander la droite, aïant sous lui le Maréchal de Créqui & le Marquis de Genlis; le Duc d'Orléans avoit la gauche, avec le Maréchal de Schomberg & le Duc de Villeroi; le Maréchal de Lorges étoit posté à un moulin sur une hauteur avec le Corps de réserve; un détachement de quinze cens hommes étoit à St. Amand, avec ordre de se retrancher dans l'Eglise & dans l'Abbaïe.

Raisons qui l'en empêchent.

Pendant qu'on faisoit ces dispositions dans l'Armée Françoise, le Prince d'Orange passoit l'Escaut. Il se posta sur une hauteur, appuïant sa gauche à la contrescarpe de Valenciennes & sa droite au bois de St. Amand. Ce Prince souhaitoit aussi la bataille; mais le Duc de Villa-Hermosa Gouverneur des Païs-Bas, qui croïoit la Flandre perdüe s'il venoit à être battu, modéra son ardeur, & fit tant par ses réprésentations qu'il l'obligea de se retrancher. D'un autre côté, les Maréchaux de France réprésentèrent à Loüis quatorze que la prise de Bouchain étoit son objet, que c'étoit à l'ennemi à l'attaquer, à s'éloigner de la contrescarpe de Valenciennes, à descendre dans la plaine s'il vouloit sauver cette Place.

Fautes du Prince d'Orange.

Ces raisons étoient trop solides pour qu'on ne s'y rendît pas. On risque toûjours quand on donne une bataille, & on ne doit s'exposer à ce

ce risque que pour un objet important. L'Armée Françoise n'en avoit point d'autre que de prendre Bouchain, dont la prise lui étoit assûrée sans qu'elle entreprît de chasser le Prince d'Orange de dessous les murs de Valenciennes. C'étoit assez pour sa gloire de n'avoir point évité le combat; de l'avoir offert à l'ennemi, qui n'avoit dû se mettre en mouvement que pour se battre. En effet, quel autre but pouvoit avoir eu le Prince d'Orange en s'approchant de l'Armée Françoise? Avoit-il cru qu'au bruit de sa marche elle se seroit retirée & lui auroit laissé les chemins libres pour aller dégager Bouchain? Avant que de faire cette tentative inutile, ne devoit-il pas être convenu de ses faits avec le Général Espagnol? il auroit eu quelque excuse s'il avoit trouvé les François retranchés, ou campés sur un terrein qui par sa situation naturelle les rendoit inabordables; mais se retrancher lui-même, & éviter la bataille qu'il paroissoit être venu chercher; quoiqu'en puissent dire ses Panégyristes, c'est apparemment un procédé qui marquoit ou moins de courage, ou moins de prudence qu'ils ne lui en attribuent.

1676. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Loüis quatorze accusé & loüé mal à propos.

Des Ecrivains peu judicieux, du-moins en cette occasion, ont voulu donner un air de fanfaronnade à l'envie de se battre que témoigna Loüis quatorze, & tourner en ridicule les conseils que lui donnèrent ses Officiers-généraux. Ce qu'on vient de dire suffit pour montrer combien ils sont peu fondés. Mais quoique la conduite de ce Prince ait été aussi grande & aussi sage qu'elle devoit l'être, elle n'avoit pourtant rien de si extraordinaire & de si héroïque, pour qu'on fût en droit de l'exalter d'une manière insultante pour le Prince d'Orange, comme l'a fait l'Histoire Métallique au sujet du siège de Bouchain. Dans cette Médaille, le Roi, sous la figure de Persée, présente la tête de Méduse à son ennemi éperdu d'effroi, & tient de sa droite la Ville de Bouchain, répréséntée par une Femme couronnée de Tours. La Légende, HOSTE VIDENTE ET PERTERRITO, l'Exergue, BUCHEMIUM CAPTUM; signifient, *Bouchain pris à la vûë de l'ennemi épouvanté.* †

† Voïés N°. X.

Il n'y eût point d'épouvante dans le camp des Alliés. Ils ne se battirent pas, mais ils ne reculèrent point & demeurèrent plusieurs jours en présence. Il est vrai qu'ils se retranchèrent les prémiers, mais leur exemple fût suivi. Les deux Armées se respectèrent & se continrent mutuëllement. On pourroit même reprocher à Loüis quatorze d'avoir laissé échapper une victoire sûre. Si au-lieu de camper le long de l'Escaut, pour la commodité de l'eau, il y avoit appuïé sa droite, & mis sa gauche aux bois de Vicogne, à la pointe du jour il se seroit trouvé prêt à marcher aux ennemis en bataille, & ne leur auroit pas donné le tems de se retrancher. Ils étoient encore perdus, s'il les avoit attaqués quand il le pût; parce qu'il leur manquoit du terrein dans leurs derrières pour leur seconde ligne, n'y aïant que des creux & des ravins où ils ne pouvoient faire aucuns mouvemens. En sorte, dit le Marquis de la Fare, que le Maréchal de Lorges s'engageoit à les mettre en désordre avec la seule Brigade des Gardes du Corps. Ce qui est de certain, c'est que

ce Prince & tous les Généraux qu'il avoit avec lui n'étoient ni des Condé, ni des Turenne.

1676.

Après ces conquêtes, les François se mettent sur la défensive.

Pelisson, Lettres Historiques, tom. 3. *pag.* 85. &c.

Aprés la prise de Bouchain, on ne pensa plus qu'à assûrer ses nouvelles conquêtes, qui disposoient à d'autres pour l'année suivante, en bloquant Valenciennes, & en coupant la communication des Païs-Bas Espagnols avec le reste de l'Artois & le Cambresis. Content d'avoir exécuté son plan, Loüis ne pensa plus à d'autres conquêtes. Il fit de gros détachemens pour l'Allemagne; envoïa en Lorraine le Maréchal de Créqui pour s'opposer aux troupes de Zell & d'Osnabrug; il envoïa même un Corps considérable de cavalerie aux environs de Cambrai, pour contenir la garnison qui désoloit la Picardie. Après ces dispositions, il quitta son Armée le quatre de juillet pour retourner en France.

Quincy, tom. 1. *pag.* 482. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 693.

Le Prince d'Orange, dont l'Armée étoit augmentée, tandis que celle de France étoit beaucoup diminüée par les détachemens considérables qu'on en avoit faits, se crut en état d'exécuter un dessein qu'il avoit formé depuis long-tems. C'étoit le siège de Maëstricht, la seule Place qui restât à la France de ses conquêtes sur la Hollande. Outre la gloire & l'utilité attachées à cette entreprise, son principal dessein étoit d'éloigner la paix, & d'ôter à la France un des grands moïens qu'elle eût d'y déterminer les Etats, en leur rendant cette Place, dont la garnison les désoloit. Tout récemment elle avoit fait une course dans le païs de Juliers & de Cléves; elle étoit entrée dans le païs d'Outre-Meuse & le Vahal, y avoit établi des contributions, & s'en étoit retournée avec un grand nombre d'ôtages, de prisonniers & une prodigieuse quantité de butin.

Siége de Maëstricht par le Prince d'Orange.

Ib. pag. 661.

On avoit prévu cette entreprise. Maëstricht étoit muni abondamment; la garnison étoit au moins de cinq mille hommes; Calvo qui la commandoit, étoit un des plus braves hommes de son tems. De plus, pour rendre ce siège plus difficile, & en même tems pour faciliter les secours, dès le mois d'avril on avoit fait sauter la Citadelle de Liège & le Château d'Hui, de crainte que les Alliés ne s'en emparassent.

Neuville, tom. 4. *pag.* 311.

Maëstricht fût investi le sept de juillet. Le Prince d'Orange voulut faire en personne ce siège important. Le Duc de Villa-Hermosa, avec le reste de l'Armée, se chargea d'observer les mouvemens du Maréchal de Schomberg, campé pour-lors à Quievrain. Les lignes de circonvallation qui étoient d'une grande étenduë, les soins qu'il fallut se donner pour faire venir au camp l'artillerie & les munitions nécessaires, occupèrent jusqu'au dix-huit, que la tranchée fût ouverte.

Aire pris par les François.

Basnage, tom. 2. *pag.* 694. *Quincy, tom.* 1. *pag.* 481.

Le même jour le Maréchal d'Humières aïant rassemblé toutes les garnisons de son Gouvernement de l'Artois, se mit en marche pour assiéger Aire, l'une des deux Places qui restoient pour-lors à l'Espagne dans l'Artois. Son Armée étoit de quinze mille hommes. Le Marquis de Louvois qui étoit resté en Flandre pour cette expédition, avoit fait préparer à Lille une nombreuse artillerie. La Place fût investie le

vingt

vingt. Dès le lendemain on emporta l'épée à la main le Fort de St. François, qui est à la droite du terrein par où seul elle est accessible, étant environnée d'ailleurs de marais impratiquables. La tranchée fût ouverte le vingt-trois, les travaux furent avancés; la présence du Ministre animoit du-moins autant qu'auroit fait celle du Souverain. Les batteries de canon & de mortiers furent promptement établies. Le feu en fût des plus violens; il ruina les défenses des Ouvrages qu'on vouloit attaquer & démonta presque toutes les batteries des assiégés. Le vingt-huit on attaqua le chemin-couvert; il fût emporté. Trois jours après le Gouverneur battit la Chamade & se rendit, après une défense si molle, que cette Ville, à qui les sièges précédens avoient fait donner le nom de meurtrière, ne coûta pas deux cens hommes.

1676. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

CETTE nouvelle conquête fût le sujet d'une Médaille. † On y voit la Ville d'Aire répréséntée par une Femme étonnée, à qui la Victoire arrache en volant la Couronne de Tours qu'elle a sur la tête. La Légende, TRANSEUNTIS EXERCITUS EXPEDITIO, & l'Exergue, ARIA CAPTA, signifient, *que la prise d'Aire fût une expédition que l'Armée fit pendant sa marche & en passant chemin.*

† Voïés No. XI.

IL n'en étoit pas de même à Maëstricht. Le Prince d'Orange y éprouvoit une résistance infinie; il ne pouvoit faire un pas qui ne lui fût disputé. Calvo qui la défendoit n'avoit jamais servi dans l'infanterie, & n'avoit aucune connoissance ni de l'Attaque ni de la Défense des Places. Dès qu'il se vit assiégé il assembla les principaux Officiers de la garnison, leur avoüa son ignorance, leur dit de convenir entr'eux de la manière dont il faudroit se défendre, de lui dire ce dont ils seroient convenus, afin qu'il en ordonnât l'exécution; qu'ils les conjuroit de concourir avec zèle au bien du service du Roi; que son unique but étoit de conserver la Place, en un mot qu'il ne la rendroit jamais par capitulation aux ennemis de son Prince. Cette sincérité a paru si loüable & si éloignée de la présomption ordinaire de ceux qui commandent, qu'on a cru devoir lui donner dans cette Histoire une place glorieuse, & la proposer comme un exemple digne d'être suivi, même par les Gouverneurs les plus capables. Les Officiers charmés de cette confiance de leur Commandant, entrèrent dans ses vûës & lui firent faire une des plus belles défenses qui aïent jamais été faites.

Belle défense de Maëstricht. *Feuquières, tom. 4. pag. 334. Basnage, tom. 2. pag. 695.*

LE Prince d'Orange avoit d'abord dirigé sa principale attaque du côté de la porte de Bois-le-Duc, mais la trouvant trop difficile, il l'abandonna pour attaquer le Bastion *Dauphin.* C'étoit un nouvel Ouvrage que les François avoient ajoûté à cette Place déjà si forte. Les travaux continuëllement retardés par les sorties avancèrent lentement; chaque pied de terrein coûta des combats. Au bout de dix ou douze jours cependant on se trouva à portée d'attaquer cet Ouvrage détaché. Les assiégés pour le défendre plus long-tems & par partie, y avoient fait des retranchemens. L'attaque se fit en présence du Prince d'Orange. Ses troupes s'y comportèrent d'abord avec tant de valeur, qu'elles chassè-

Le siège avance peu. *Ibid. Quincy, tom. 1. pag. 483. Neuville, tom. 4. pag. 312.*

rent

1676. rent les François de l'angle flanqué du bastion, & travaillèrent à s'y loger, malgré le grand feu du retranchement; mais Calvo fit marcher un détachement qui attaqua les ennemis si vivement, qu'il les chassa après une longue résistance. Le Prince d'Orange ne voulant pas donner aux assiégés le tems de se fortifier, les fit attaquer sur le champ. Le combat fût rude; enfin les François furent chassés; ils revinrent à la charge, mais leurs efforts furent inutiles. Ces combats finirent par une Mine qui renversa la pointe de ce bastion & enterra la plûpart de ceux qui s'en étoient emparés.

Il est fort meurtrier. *Basnage, tom. 2. pag. 696. Quincy, tom. 1. pag. 483.*

Cette partie du bastion parut si ruinée qu'on ne pût s'y loger. On poussa le travail sur la droite pour attaquer l'angle; les François y firent une coupure en plein jour avec une fermeté & une diligence incroïables. Ils furent attaqués, ils se défendirent avec une grande résolution; ils furent poussés, ils revinrent en plus grand nombre & l'ennemi fût chassé à son tour. Il recommença ses attaques & se rendit maître du retranchement; une seconde Mine qu'on fit joüer à propos, ruina encore cette partie du bastion & fit sauter tous ceux qui s'y étoient établis. Les combats recommencèrent pour achever d'emporter cet Ouvrage; ce ne fût qu'après cinq ou six jours d'attaque qu'on en vint à bout. Une troisième Mine acheva de le ruiner; on y établit du canon pour battre les autres ouvrages qui couvroient la Place.

Ils furent défendus avec autant de bravoure & d'habileté que l'avoit été le bastion Dauphin. Le neuvième août on attaqua le chemin-couvert de l'Ouvrage-à-corne, qu'il falloit absolument emporter pour en venir au Corps de la Place; le feu qui se mit aux poudres & aux grenades de ceux qui en défendoient la droite, en facilita la prise. A la gauche la défense fût si opiniâtre, qu'on ne l'emporta que le douze, après une très grosse perte.

L'Armée Françoise marche au secours. *Ib. pag. 485. Basnage, tom. 2. pag. 698.*

Pendant ce tems-là, le Maréchal de Schomberg s'étant fait joindre par les troupes qui avoient fait le siège d'Aire, se préparoit pour venir au secours de la Place assiégée. Les nouvelles qu'en eut le Prince d'Orange lui firent redoubler ses efforts. Il lui fallut jusqu'au dix-huit pour le passage du fossé & pour faire brèche à l'Ouvrage-à-corne. Ce jour-là même il le fit attaquer; mais quelque valeur que sa présence & son exemple inspirassent à ses troupes, elles furent repoussées avec carnage, & se retirèrent rebutées & confuses dans leurs travaux. L'Armée Françoise approchoit en bon ordre & n'étoit plus qu'à quelques lieuës de Tongres. On résolut de faire un dernier effort contre cet Ouvrage-à-corne, dans l'espérance que Calvo se rendroit si cet Ouvrage étoit pris. Le Prince d'Orange prit la plus grande partie des Officiers de son infanterie, il en forma un Corps, qu'il envoïa le vingt-six août en plein midi attaquer cet Ouvrage; il marcha avec toute la fierté & la valeur possibles, mais il trouva une si grande résistance, qu'après avoir fait une perte irréparable il fût obligé de se retirer.

Ce jour-là même le Maréchal de Schomberg arriva à Tongres, précédé de Montal à la tête de tous les Grénadiers de son Armée. Le Duc de Villa-Hermosa & le Marquis de Waldeck qui commandoient l'Armée d'observation s'étoient retirés à son approche, sans l'avoir embarrassé le moins du monde pendant sa marche; il fit tirer trente-deux coups de canon, pour avertir Calvo qu'il étoit venu à son secours.

1676. *Basnage, tom. 2. pag. 698.*

Quelque chagrin que dût avoir le Prince d'Orange de lever encore ce siège, il en fit lui-même la proposition au Conseil de Guerre. Personne ne s'y opposa; tous jugèrent que l'Armée étoit trop foible pour aller au-devant du Maréchal de Schomberg, qui avoit, disoit-on, l'élite des troupes de France; on ne la trouva pas même assez nombreuse pour fermer les passages au secours. Ces raisons parurent si fortes, qu'on résolut la retraite d'une voix unanime. Le Député des Etats en donna avis à ses Maîtres. Il leur mandoit, que par malheur l'attaque de l'Ouvrage-à-corne n'avoit pas eu le succès qu'on en avoit espéré; que les ennemis s'étant avancés avec une grande Armée jusqu'auprès de Tongres, tous les Généraux avoient unanimément jugé qu'il étoit impossible de les empêcher de faire entrer du secours dans la Ville, & que le plus sûr parti qu'on pût prendre étoit de rassembler tous les quartiers. Il ajoûtoit qu'on avoit embarqué le canon & les malades sur la Meuse, & qu'on s'étoit mis en marche à la vûë des François, sans en venir aux mains avec eux.

Le Prince d'Orange ne l'attend pas. *Ibid. Quincy, tom. 1. pag. 486. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Ce siège coûta aux Alliés plus de douze mille hommes de leurs meilleures troupes, la plus grande partie des Officiers de leur infanterie, beaucoup d'artillerie, & sur-tout, comme s'exprimoit Loüis quatorze, beaucoup de réputation. Il faut pourtant avoüer que le Prince d'Orange fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un habile homme pour venir à bout de son entreprise, & qu'il auroit réüssi sans l'extrême valeur de Calvo & de sa garnison, & sans la capacité avec laquelle les Officiers réglèrent la défense. On pourroit pourtant penser que ce Prince n'avoit point assez connu l'importance de son entreprise, & qu'il n'avoit pas même pensé qu'on pût venir à lui, puisqu'il n'avoit pris aucun arrangement pour l'empêcher, & que son unique ressource, lorsqu'il apprit qu'on venoit effectivement, fût de se retirer.

Cet évenement étoit trop glorieux pour n'être pas célébré de toutes manières. L'Académie des Inscriptions en fit le sujet d'une Médaille. † Pallas debout tient de la main droite une lance, & s'appuïe de la gauche sur un bouclier aux Armes de France. La Légende, Pulsis ad Mosam Batavis, & l'Exergue, Trajectum liberatum, expriment, *que les Hollandois furent contraints de lever ce siège.* Ce monument est d'un goût antique & modeste; mais le discours qui l'explique est rempli d'exaggération; c'est le moins qu'on puisse dire. Selon ce discours, le Duc de Villa-Hermosa & le Comte de Waldeck amenèrent au Prince d'Orange un secours de vingt-cinq mille hommes; il leva le siège sans se donner le tems d'enlever les blessés & les malades de

† Voïés N°. XII.

1676. de son camp, il abandonna une partie de son canon & de son bagage. Ce prétendu secours amené au Prince d'Orange étoit l'Armée d'observation, qui vint le joindre après que la levée du siège eut été résolue. Il décampa sans confusion ni précipitation; il resta même dans ses lignes jusqu'au vingt-neuf; ses malades, son canon, ses bagages furent embarqués sur la Meuse; il est vrai qu'ils furent pris, mais ce ne fût que parce que cette rivière étoit fort basse & que les bateaux s'assablèrent.

Le Prince d'Orange entreprend d'empêcher le retour de l'Armée Françoise. *Basnage, tom. 2. pag. 699.*

Le Maréchal de Schomberg content d'avoir dégagé Maëstricht, ne poursuivit point les Alliés. Après avoir mis dans la Place tous les secours dont elle pouvoit avoir besoin, & rasé les travaux du siège, il pensa à son retour. Cette espèce de timidité fit prendre au Prince d'Orange une résolution qui lui fit beaucoup d'honneur, & qui répara en partie la démarche humiliante qu'il venoit de faire. Au-lieu de descendre la Meuse, comme il étoit naturel qu'il le fît, il la remonta & s'empara du défilé des cinq Etoiles. Le Général François ne s'étoit point attendu à ce mouvement hardi, il avoit peu de vivres & se trouva fort embarrassé; mais sa grande expérience lui fit imaginer une des plus habiles manœuvres qui se soient faites. Il vint camper à la vûë de l'ennemi. Au-lieu de lui faire tête, comme c'est l'ordinaire, il lui présenta le flanc gauche; par cette situation il lui déroba la vûë des mouvemens qu'il vouloit faire faire à sa droite. Ainsi campé il envoïa au fourrage, comme s'il avoit eu dessein de rester quelque tems dans cette situation, mais tandis que les troupes fourrageoient, il fit faire des ponts à sa droite sur le Jecker, il y fit passer son artillerie, ses bagages & les troupes de cette aîle, sans que le Prince d'Orange s'en apperçut. Ensuite, comme pour lui insulter, il fit battre la générale, & fit passer sa gauche à la faveur de l'infanterie qu'il avoit jettée dans les haïes, & de deux Brigades d'artillerie qu'il avoit postées de l'autre côté de ses ponts.

Le Maréchal de Schomberg se débarrasse habilement. *Ibid. Quincy, tom. 1. pag. 488.*

Les ennemis qui avoient entendu battre la générale dans l'Armée Françoise, en firent autant de leur côté & se préparèrent à la suivre. L'infanterie qu'on avoit jettée dans les haïes les tint en respect. Le Maréchal fit rompre ses ponts aussi-tôt qu'il eut retiré cette infanterie. Les deux Armées se côtoïèrent pendant quelque tems & tâchèrent de se prévenir à Gemblours; mais le Général François fût plus diligent. Le Prince d'Orange voïant qu'il approchoit de Charleroi, & qu'il le poursuivroit inutilement, laissa son Armée au Comte de Waldeck avec ordre de ne rien entreprendre, & se rendit à la Haïe, où, malgré ses disgraces & les conquêtes qu'il avoit laissé faire, il fût reçu avec autant d'appareil que s'il eût fait la Campagne la plus brillante.

Expédition sur la Meuse & la Moselle. *Ibid.*

Après le siège de Bouchain, le Maréchal de Créqui avoit été détaché pour préserver la Lorraine des troupes de Zell & de Munster, & les empêcher de se joindre au Prince d'Orange. Quoiqu'inférieur en forces, il se conduisit avec tant de sagesse & de vigilance qu'il réüssit à

l'un

l'un & à l'autre ; il fit même quelques conquêtes, s'empara de plusieurs Châteaux au-delà de la Meuse, qu'il fit raser aussi-tôt qu'il les eut pris. Fortifié ensuite par divers détachemens que lui avoit envoïé le Maréchal de Schomberg, après la levée du siège de Maëstricht, il donna la chasse aux troupes Allemandes, leur fit lever le siège de Deux-Ponts, où il mit garnison pour la conserver au Roi de Suède, & les contraignit d'aller prendre des quartiers d'hiver en leur païs. Il prit les siens dans la Lorraine dont il avoit été fait Gouverneur en la place du Maréchal de Rochefort, qui étoit mort à Nancy de chagrin d'avoir manqué de conduire à Philipsbourg un grand convoi, dont cette Place bloquée depuis six mois, & qui étoit sur le point d'être assiégée, avoit un extrême besoin.

1676. *Basnage, tom. 2. pag. 701.*

Ce Maréchal avoit été chargé de veiller sur les Places d'Alsace, & de les mettre en état de défense; il l'avoit fait pendant l'hiver. Au mois d'avril il reçut un ordre exprès de conduire à quelque prix que ce fût un convoi à Philipsbourg. Il avoit assemblé à Haguenau un Corps de sept à huit mille hommes; il ne fit point assez de diligence, l'Electeur Palatin, le Duc de Lorraine s'emparèrent des passages, il n'en pût forcer ni surprendre aucun, parce que, dit-on, il ne l'entreprit que foiblement & qu'il se laissa amuser. Cette entreprise manquée fût suivie d'une Campagne peu heureuse, qui dut faire regretter de plus en plus le Vicomte de Turenne.

Ibid.

Le Duc de Luxembourg, qui s'étoit si fort distingué pendant qu'il n'avoit été que subalterne, ou qu'il n'avoit commandé que quelque camp-volant, parut être embarrassé d'une grande Armée, & donna lieu de croire qu'on l'avoit chargé d'un fardeau fort au-dessus de ses forces en lui donnant quarante mille hommes à conduire. Dans la suite il donna lieu de parler & de penser tout différemment; mais cette année, quoique toûjours en action & en mouvement, il ne fit rien qui répondît à la réputation qu'il s'étoit acquise, & laissa faire au Duc de Lorraine, nouveau Général comme lui, presque tout ce qu'il voulut.

Campagne d'Allemagne. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Les deux Armées s'assemblèrent de bonne heure, celle de France aux environs de Schelestat, celle de l'Empire dans le Palatinat. Elle se mit la prémière en marche; le Maréchal de Luxembourg s'avança jusqu'à Ingenheim. Le Duc de Lorraine pour cacher son véritable dessein, & donner de la jalousie pour les Places d'Alsace, vint camper à Brumpt sur le Soor, tandis qu'il faisoit travailler aux préparatifs nécessaires pour le siège de Philipsbourg. Le Duc de Luxembourg, sur l'avis qu'il eut de cette marche, s'avança avec un détachement auprès du Château de Kockesberg, après avoir donné ordre au reste de l'Armée de le suivre. Il trouva les ennemis maîtres de la hauteur où est situé ce Château; ils y avoient du Canon, dont il fût maltraité. Il fit passer quelques troupes au-delà du ruisseau qui coule au pied de cette hauteur; il fût obligé de se retirer & de jetter de l'infanterie & des dragons dans les haïes pour contenir les ennemis. Ces passages furent forcés

Les Armées s'assemblent & entrent d'abord en action. *Quincy, tom. 1. pag. 490. Basnage, tom. 2. pag. 702.*

1676. forcés, l'action fût vive; les Allemands furent repoussés à leur tour; les François n'ôsèrent passer le ruisseau; la disposition du païs, plein de haïes & de défilés, empêcha la suite de ce combat particulier; les deux Armées se retranchèrent, chacune dans la résolution de ne point décamper la prémière.

Le Duc de Luxembourg va au-devant des secours qu'on lui envoïe.
Basnage, tom. 2. pag. 703.

Il étoit parti des secours de Flandre pour l'Armée Françoise. Le Maréchal de Luxembourg pour les recevoir sûrement prit le parti d'aller au-devant, parceque le Duc de Lorraine avoit envoïé quelques troupes à dessein de s'emparer des passages de Saverne, par où ce secours devoit venir. Il fit partir ses gros bagages à l'entrée de la nuit, il les suivit lui-même après avoir laissé des dragons & de l'infanterie dans les défilés pour assûrer sa marche. L'ennemi le poursuivit, força les troupes qui gardoient les défilés, atteignit son Arrière-garde & la mit d'abord en désordre. Le Maréchal de Luxembourg y accourut & mena lui-même les Escadrons au combat. Secondé du Comte d'Hamilton, qui avoit posté avantageusement son Régiment, il arrêta les Impériaux, tandis que son Armée passoit un ruisseau, sur les bords duquel il la fit camper. Le Duc de Lorraine s'approcha de l'autre bord, & l'on se canonna avec beaucoup de vivacité. Les Allemands s'éloignèrent, retournèrent à leur camp de Kockesberg, & la jonction, qu'il avoit voulu, ou feint de vouloir empêcher, se fit tranquillement.

Fautes du Duc de Lorraine.

Cette action devoit faire plus d'honneur au Général François qu'elle ne lui en fit; qu'il eût perdu plus ou moins de monde que l'ennemi, il avoit réüssi dans son dessein, en s'établissant dans le camp qu'il avoit voulu prendre, sans engager une affaire générale. Le Duc de Lorraine au-contraire, qu'on flatta beaucoup sur cette espèce d'avantage, ne s'y conduisit pas avec l'habileté qu'on auroit dû attendre d'un Général de son expérience. Il devoit avoir pensé qu'il joindroit l'Arrière-garde de l'Armée Françoise, avant que l'Avant-garde eût passé le ruisseau, ou après qu'elle l'auroit passé. Dans l'un & l'autre cas, il falloit que son infanterie fût à portée d'être promptement mise en état de combattre, sans quoi il s'exposoit lui-même & ne pouvoit profiter de la situation de son ennemi. Or il n'avoit pris aucunes mesures pour que son infanterie arrivât à tems; de manière qu'après avoir contraint l'Arrière-garde Françoise de passer le ruisseau avec précipitation & en désordre, il fût arrêté sur les bords de ce ruisseau, par l'infanterie que le Duc de Luxembourg y avoit placée.

Le Général François en fait peu d'usage.
Ibid.
Quincy, tom. 1. pag. 491.

Le Général François fortifié des secours qu'il avoit tant souhaité, au-lieu de se rapprocher de l'ennemi s'accula lui-même dans les montagnes de Saverne, tandis que le Duc de Lorraine s'approcha de Strasbourg, où se faisoient les apprêts pour le siège de Philipsbourg; il y fit embarquer une partie de son infanterie, son canon & une grande quantité de munitions. Avec le reste de ses troupes il marcha vers Philipsbourg, se posta sur la Lauter, s'y retrancha, & assûra sa droite par Weissembourg, & sa gauche par Lauterbourg, où il mit de gros détachemens

chemens. Ses retranchemens étant achevés, il ne retint qu'une petite partie de son infanterie, avec sa cavalerie & ses dragons, pour les défendre. 1676.

PAR cette situation avantageuse, il couvroit le Prince Fréderic de Bade-Dourlach Général de l'Armée des Cercles, destinée à faire le siège qu'on méditoit depuis long-tems, & qu'on n'avoit jamais été à portée d'entreprendre du tems du Vicomte de Turenne. Il se fit sans autre obstacle que de la part du Gouverneur. Dès le commencement du mois de mai, les Allemands s'étoient emparés du Fort de Philipsbourg situé en-deçà du Rhin. Ils avoient été obligés de l'assiéger dans les formes. St. Just qui y commandoit s'y défendit pendant dix jours, & se retira avec sa garnison lorsqu'on étoit sur le point de l'emporter d'assaut. Cet Officier, déjà Lieutenant de Roi, & dont les Patentes de Capitaine étoient signées de Loüis treize, est mort en mille sept cent vingt trois Gouverneur de la Citadelle de Valenciennes, âgé de cent huit ou dix ans.

Basnage, tom. 2. pag. 702.

PHILIPSBOURG fût investi au commencement de Juin. L'Armée se trouva d'abord si foible, que la tranchée ne fût ouverte que la nuit du vingt-quatre au vingt-cinq. Cette Place est située sur les bords du Rhin, environnée de tous côtés de marais inaccessibles, de sorte qu'on ne peut l'attaquer que par l'endroit qui regarde le Rhin. Cet endroit étoit aussi fort que l'art avoit pû le rendre. Entre la Ville & le fleuve étoit un grand Ouvrage-à-corne revêtu de briques avec des chaines de pierres de taille; au bout de cet Ouvrage étoit un pont bâti sur pilotis, gardé par un Fort; à la gauche de ce Fort étoit la petite Hollande, d'où on ne pouvoit le venir attaquer que par une digue étroite fermée de barrières.

Philipsbourg assiégé par les Impériaux.

Ib. pag. 703. Quincy, tom. 1. pag. 498.

LES Impériaux après avoir passé le Rhin sur un pont-volant à Roussen; où ce fleuve se partage en quatre branches & forme trois Isles vis-à-vis les unes des autres, prirent le chemin de la petite Hollande. Ils attaquèrent les barrières qui fermoient la digue & les emportèrent après une longue résistance. Alors ils firent avancer leur pont de Roussen, & y établirent du canon pour battre le Fort qui couvroit l'Ouvrage-à-corne. St. Just qui y commandoit encore, le défendit jusqu'à l'extrêmité. Ce fût alors que commença le siège, car les travaux de la tranchée avoient peu avancé; les fréquentes sorties les avoient souvent comblés & dissipé les travailleurs.

LES troupes qui attaquoient la place grossissant tous les jours par celles que les Etats & les Princes de l'Empire y envoïoient continuellement, les attaques devinrent plus vives; les travaux avancèrent, mais la grande résistance des assiégés & le debordement qui inonda les tranchées consumèrent tant de tems, qu'on ne pût attaquer le chemin-couvert que le deuxième d'août. L'attaque se fit sur tout le front de l'Ouvrage-à-corne. Après une résistance des plus vives & des plus opiniâtres, on n'en emporta qu'un côté. Les Allemands y firent une perte si considérable, que plusieurs Caporaux des Régimens de Souches, de Grana, de Staremberg & de Pio se trouvèrent Commandans.

Vigoureuse défense des Assiégés.

Basnage, tom. 2. pag 703. Quincy, tom. 1. pag. 498.

1676.

Camp avantageux du Duc de Lorraine qui couvroit le siège. *Basnage, tom. 2. pag. 706.*

LE Duc de Luxembourg averti de l'état où se trouvoit la Place, par le Gouverneur, qui pour le picquer lui exaggéroit sa situation, se mit enfin en mouvement. Le Duc de Lorraine quitta les bords de la Lauter & vint se camper à la petite Hollande. A la faveur des deux coudes que fait le Rhin, l'un à Rhinausen, l'autre à Rausein, il avoit ce fleuve derrière lui, à sa droite & à sa gauche; il eut tout le tems de retrancher la tête de son camp & de la rendre inaccessible. Par cette situation il gardoit encore les deux ponts qui faisoient la communication de son Armée aux troupes du siège.

Ibid. Quincy, tom. 1. pag. 494.

L'ARMÉE Françoise après avoir demeuré près d'un mois à Brumpt, prit sa marche vers les Impériaux par Weissembourg & par Landau. Le Général avoit emploïé tout ce tems à préparer une machine pareille à celle qu'on emploïa jadis dans les guerres de Flandre contre le pont d'Anvers. C'étoit un amas de bateaux remplis de feux d'artifices. Le dessein étoit, pendant qu'elle feroit son effet, de jetter du monde dans la Place. Il arriva le six à l'Abbaïe d'Amback, qui n'étoit qu'à une lieuë du camp ennemi. Il étoit si peu instruit de la situation de ce camp & des chemins par où on pouvoit y aller, qu'il se trouva arrêté par un bois qui couvroit une des aîles du Duc de Lorraine, défenduë d'ailleurs par le repli du Rhin. Obligé de changer sa marche, il tourna du côté de Lingenfeld, & appuïant sa droite aux bois de ce village & sa gauche à Sperghausen, il campa à une demi-lieuë de la petite Hollande; il s'en approcha le lendemain à la portée du canon.

Sagesse du Duc de Lorraine. *Basnage, tom. 2. pag. 706.*

LE Duc de Luxembourg essaïa inutilement de faire sortir les Impériaux de leurs lignes; il crut pourtant en avoir trouvé le moïen. Ils avoient avancé devant eux un Corps de deux mille chevaux pour avoir de ses nouvelles. Il pensa qu'en le faisant pousser avec vivacité jusques dans leur camp, il les obligeroit à sortir pour recevoir ce Corps, & que par-là le combat s'engageroit. Un Général moins habile que le Duc de Lorraine auroit donné dans ce piège; mais ce Prince, qui ne vouloit que prendre Philipsbourg, contint ses troupes, & laissa battre ces deux mille chevaux, qui méritoient de l'être pour s'être exposés témérairement & avoir voulu attendre de trop près l'Avant-garde Françoise.

Ibid.

APRÈS avoir reconnu à diverses reprises la situation du Duc de Lorraine, il la trouva si formidable qu'il ne jugea pas à propos de passer plus avant. Il fit avancer sa machine, qui fût si mal conduite qu'elle créva long-tems avant que d'être à portée du pont qu'elle devoit renverser. Quand même cet accident ne seroit point arrivé, elle n'auroit pas réüssi. Le Duc de Lorraine instruit, avoit fait enfoncer dans le Rhin des poûtres d'une grosseur prodigieuse, & afin que le courant ne les emportât pas, ou que la machine ne les forçât de céder, il les avoit fait attacher avec des estacades de fer, dont l'une avoit été mise à fleur d'eau, & l'autre à trois pieds au-dessous.

Ib. pag. 707.

CE grand projet aïant manqué, & l'attaque du camp ennemi étant impossible, l'Armée Françoise se retira à dessein de passer le Rhin pour entrer

entrer dans le Brisgaw. Comme rien n'étoit prêt pour ce passage, il fallut attendre de Brisac ce qui étoit nécessaire pour faire un pont. Ce retardement donna le tems au Duc de Lorraine, qui s'étoit mis en marche pour l'observer, de jetter des secours dans Fribourg, la seule Place pour laquelle il eût à craindre. 1676.

Philipsbourg continuë à se bien défendre. *Quincy, tom. 1. pag. 496. Basnage, tom. 2. pag. 707.*

CETTE retraite du Duc de Luxembourg fit perdre aux assiégés l'espérance d'être secourus; mais elle n'affoiblit point du tout le courage de du Fay, digne émule de Calvo. Il ne lui manqua que de la poudre, pour que les Allemands n'eussent rien à reprocher aux Hollandois. Le Duc de Lorraine le fit inutilement sommer de se rendre, lui répréséntant qu'il avoit acquis assez de réputation en se defendant si longtems avec tant de valeur; qu'il pouvoit obtenir une Capitulation honorable, qu'on la lui refuseroit s'il outroit sa défense. Il fallut continüer les attaques. On commença par celle du chemin-couvert, qu'on n'avoit pû emporter; il fût défendu avec tant de constance, qu'on ne s'en rendit maître qu'après y avoir eu un nombre prodigieux de morts & de blessés.

Pelisson, Lettres Historiques, tom. 3. pag. 152.

ON y établit aussi-tôt des batteries pour faire brêche à l'Ouvrage-à-corne & à une demi-lune. On attacha le Mineur à la faveur d'une galerie. Les assiégés brulèrent la galerie, éventèrent la Mine & tuèrent le Mineur. On fût obligé de faire brêche à coups de canon; elle fût assez grande le trois de septembre pour l'attaquer. On fit la descente du fossé & on s'en saisit avec beaucoup moins de résistance qu'on n'avoit espéré; mais une demi-heure après, du Fay à la tête de l'élite de sa garnison chargea si vivement les travailleurs & les troupes, qu'il en tüa la plus grande partie; il s'y retrancha si bien, que les Allemands, qui revinrent à la charge plusieurs fois, furent toûjours repoussés.

Il se rend après trois mois de siège. *Ib. pag. 154. Basnage, tom. 2. pag. 708. Quincy, tom. 1. pag. 497. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

CE siège duroit depuis trois mois. On ne s'attendoit pas à le voir encore finir; mais la Place manquant de poudre, le Gouverneur battit la Chamade le huit de septembre. Entr'autres conditions, il stipula qu'il ne sortiroit que le dix-sept, si en ce tems-là elle n'étoit secourüe par une Armée Roïale, qui y fit entrer mille ou huit cens hommes au-moins. Le secours ne parut point, il sortit au jour marqué, tambour battant, mêche allumée, enseignes déploïées, sa cavalerie l'épée à la main, avec huit pièces de canon, un mortier & quatre pontons. Il fût fait Maréchal de Camp; les Officiers & les soldats furent récompensés à proportion, comme l'avoient été ceux de Maëstricht, plus heureux, mais non plus braves.

L'ARMÉE Françoise avoit passé le Rhin dès le vingt-troisième d'août, & étoit entrée dans le Brisgaw, où elle avoit trouvé abondamment dequoi subsister. Le Duc de Lorraine craignant qu'elle n'eût dessein de tenter de ce côté-là le secours de Philipsbourg, décampa le prémier de septembre, & s'avança auprès d'Offembourg pour l'observer de plus près. Il y attendit la fin du siège & les troupes qui le faisoient. Dès qu'elles l'eurent joint, il marcha vers Brisac pour passer le Rhin & pénétrer

1676. nétrer dans la Haute Alsace. Le Général François pénétra ce dessein & sût en empêcher l'exécution. Les deux Armées restèrent en présence jusqu'à la fin d'octobre. Elles se mirent alors en quartier d'hiver, les Allemands dans le Palatinat & autres Provinces de l'Empire, les François dans l'Alsace & dans la Lorraine. En venant s'y établir ils s'emparèrent de Montbéliard, ou, ce qui revient au-même, ils forcèrent le Duc de Wirtemberg, à qui cette Principauté appartenoit, de recevoir garnison.

Quincy, tom. 1 pag. 498. Basnage, tom. 2. pag. 709

Réflexions sur cette Campagne.

Cette Campagne du Rhin fût la plus glorieuse que les Allemands y eussent encore faite. Ils furent redevables de leurs succès à la sage conduite du Duc de Lorraine, & peut-être encore plus aux fautes des François. Un homme plus actif ou plus intelligent que le Maréchal de Rochefort, auroit trouvé moïen de fournir Philipsbourg de ce qui lui manquoit pour se défendre encore mieux qu'elle ne fit. Elle se défendit long-tems, mais il est pourtant vrai que sa résistance n'auroit pas été à beaucoup près si longue, si les Allemands y avoient agi moins mollement. Ils n'avoient souvent ni balles ni poudre; ils manquoient d'Ingénieurs & de Mineurs, & quand ils avoient travaillé un jour à la tranchée, ils se reposoient quatre.

Pour le Duc de Luxembourg, avec des forces plus considérables que n'en avoit jamais eu le Vicomte de Turenne, il fût toûjours sur la défensive. Il parut agir sans dessein, marchant continuëllement, sans presque savoir pourquoi; il ne pensa à secourir Philipsbourg que lorsqu'il n'étoit plus tems. Au commencement du siège l'Armée Impériale n'étoit point encore formée; le Duc de Lorraine n'étoit pas encore ni retranché, ni campé comme il le fût depuis; inquiété dans son camp de la Lauter, il auroit été obligé de rappeller le Prince de Dourlach pour l'aider à se défendre; dans ces différens mouvemens on auroit peut-être trouvé jour à jetter dans la Place quelques milliers de poudre, qui étoit la seule espèce de provision qu'elle n'eût pas en abondance. Aussi se repentit-on du choix qu'on avoit fait; il ne commanda plus l'année suivante en Allemagne, mais il fût si bien servi par de Louvois son ami, qu'on lui confia l'Armée de Flandre préférablement au Maréchal de Schómberg, qui l'avoit conduite avec tant de capacité & de succès.

Tant de fautes si marquées, dans un homme qui dans la suite a fait voir qu'il avoit un génie supérieur pour la guerre, ne peuvent être attribuées qu'à l'espèce de désordre & de licence où il vécut pendant cette Campagne. Ce n'étoit que festins & réjoüissances. Perpétuëllement entouré de jeunes Officiers, que sa vie libertine lui attachoit, ceux qui avoient vieilli dans le service sous le Vicomte de Turenne n'eurent aucune part à sa confiance; il les méprisa même & affecta de ne les consulter en rien. La guerre pour un Général est un métier pénible; il demande une profonde méditation & une étude des plus sérieuses; sans cela il n'agit qu'au hazard, il entreprend peu & exécute encore moins.

On

1676. Campagne de Catalogne. On n'y fait rien de part ni d'autre. *Quincy, tom. 1. pag. 498.*

On fit peu de choses en Rouſſillon. Ce ne fût point la faute du Maréchal de Navailles, qui y fût envoïé à la place du Maréchal de Schomberg, qu'on avoit jugé à propos de faire venir en Flandre. Toûjours appliqué à ſon devoir, il ſe rendit à ſon poſte dès la fin de février. Ce n'étoit pas un poſte de faveur & qui attirât l'attention du Miniſtre. La plûpart des troupes qui avoient fait la dernière Campagne en Catalogne étoient en quartier dans la Guïenne, à cauſe des ſoûlévemens arrivés à Bourdeaux; elles étoient fort délabrées, auſſi-bien que celles qui étoient reſtées en Rouſſillon. Les Miquelets d'Eſpagne déſoloient ce Païs. On en avoit formé un Corps de huit ou neuf cens hommes commandés par des gens aguerris & accoûtumés au pillage. Ils inſpiroient une ſi grande terreur, que les terres demeuroient incultes & qu'on n'ôſoit aller de Narbonne à Perpignan. Le Duc de Navailles viſita toutes les Places, & donna ſes ſoins & ſes ordres pour faire recruter les troupes. Il réduiſit en Compagnies les Miquelets qui étoient au ſervice de France; mit à leur tête des Officiers capables de les bien diſcipliner, & s'en ſervit utilement pour réprimer les Miquelets Eſpagnols. Par ces ſoins il forma une Armée de dix ou douze mille hommes.

Il la mit en mouvement le plûtôt qu'il lui fût poſſible. Il entra dans le Lampourdan par le Col de Pertuis; s'empara de Figuières & des autres petites Places de cette Contrée, où les Eſpagnols s'étoient rétablis depuis qu'on les avoit abandonnées pour aller prendre des quartiers d'hiver. La garniſon de Figuières, conſiſtant en quatre cens hommes, fût priſe pendant ſa retraite. On établit des magazins dans cette Ville, parce que c'étoit la ſeule qui pût faire quelque réſiſtance. L'Armée d'Eſpagne pendant ce tems-là s'aſſembla aux environs de Gironne; mais à peine fût-elle formée, qu'on en tira les meilleures troupes pour les envoïer en Sicile. Cette Armée ainſi affoiblie ôſa à peine s'écarter de Gironne.

Elle s'en éloigna pourtant de deux lieuës. Le Maréchal de Navailles forma le deſſein de la ſurprendre. Il fit courir le bruit qu'il vouloit ſe débarraſſer des Miquelets, qui incommodoient fort ſes convois. Sous ce prétexte il s'approcha des montagnes, détacha d'abord quelqu'Infanterie & quelques Dragons pour mieux couvrir ſon projet, & marcha auſſi-tôt avec ſon Armée par un païs affreux. Les Miquelets avertirent à tems l'Armée Eſpagnole; elle retourna promptement à ſon azile. *Ib. pag. 503.*

Le Général n'aïant rien de mieux à faire, entreprit d'exterminer les Miquelets & de leur faire la guerre en forme. Il envoïa contr'eux preſque tous ſes Dragons & de l'Infanterie, avec ordre de les pourſuivre juſques dans leurs retraites. Mais cette eſpèce de Milice, preſqu'indomptable dans ſes montagnes & dans ſes rochers, inacceſſibles à ceux qui n'y ſont pas accoûtumés, ſe ſépara en trois, & attaquant ces troupes tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, elle leur donna tant d'embarras, que tout ce qu'elles purent faire, fût de l'éloigner pour un tems.

1676.
Quincy, tom. 1. pag. 503.

Au commencement de juillet le Duc de Vivonne, qui avoit pouvoir de prendre de l'Armée de Catalogne les troupes dont il avoit besoin, en retira quatre mille hommes, tant infanterie que cavalerie. On ne laissa pas de rester dans le Lampourdan tout affoibli qu'on étoit, & d'y vivre aux dépens de l'ennemi; on n'en sortit que lorsqu'il n'y eut plus de fourrages. On assûra le Roussillon dont on étoit obligé de s'éloigner, pour aller subsister dans le Comté de Cerdagne. La Campagne finie, le Maréchal de Navailles mit ses troupes dans les quartiers d'hiver. Il resta un tems considérable dans le Roussillon, pour dresser celles qui devoient y rester à faire des courses sur le païs ennemi, dont les troupes, par l'inquiétude qu'il leur donna, furent contraintes de laisser cette frontière en repos. On ne voit point dans cette Campagne de succès marqués; mais on y voit du dessein & de la conduite; on voit un Général qui tire ce qu'il peut de ses troupes, & qui ne pouvant les rendre victorieuses faute d'ennemis à combattre & de moïens de faire des conquêtes, empêche qu'elles ne soient à charge à l'Etat, en les faisant subsister aux dépens de ses ennemis.

Les Suédois battus par mer & par terre.
Ib. pag. 509. Neuville, tom. 4. pag. 309. Basnage, tom. 2. pag. 717. Memoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 1. pag. 510. Mémoires Historiques & Chronologiques. Basnage, tom. 2. pag. 711. Quincy, tom. 1. pag. 510. Mémoires Historiques & Chronologiques.

Cette année ne fût pas plus heureuse à la Suède que l'avoit été la précédente. Depuis le mois de février jusqu'au mois de décembre, elle éprouva de nouvelles disgraces. Sa Flotte fût battüe au mois de juin par Tromp, qui avoit joint son Escadre aux vaisseaux Danois. Ceux-ci avoient été maltraités quelques jours auparavant; mais les Hollandois les vangèrent pleinement, aïant pris ou coulé à fonds douze gros vaisseaux Suédois; du-moins Tromp l'écrivit à ses Maitres.

Les troupes de terre de cette Couronne n'eurent pas un meilleur sort que sa Flotte. L'Electeur de Brandebourg leur fit lever le siège de Volgat, & prit ensuite les Villes d'Anchin, Lockenitz & d'Ancklam. Il est vrai qu'il échoüa devant Stettin, & qu'il fût obligé d'en lever le siège, après y avoir jetté cinq mille bombes & perdu plus de deux mille hommes. Au même tems les troupes de Lunebourg & celles de Munster prirent Staden dans le Duché de Brémen, & Emmin dans la Poméranie. Sans la division qui survint entre les Confédérés pour le partage, elles auroient fait des conquêtes plus considérables. Le Roi de Dannemark avoit au-moins d'aussi grands succès. Il se rendit maître de Carlstat, ou Carelsbourg, de Lanskron & Christianstat. Cette dernière n'étoit point fortifiée du côté du marais, qui en environne une partie, & qui se trouvoit alors desséché par les chaleurs. Les Danois l'aïant attaqué par cet endroit foible, l'emportèrent d'assaut & la saccagèrent.

Ils ont leur revanche à la fin de la Campagne.
Ibid. Quincy, tom. 1. pag. 510. Mémoires

Les Suédois donnèrent pourtant signe de vie. Aschemberg un de leurs Généraux, attaqua près d'Halmstad quatre mille Danois, en tüa onze cent, prit le reste avec douze pièces de canon. Cet avantage ne pouvoit contrebalancer tant de pertes; aussi le Roi de Suède résolut de s'aller mettre lui-même à la tête de son Armée & d'en venir à une bataille décisive. Fortifié des garnisons des Places que ses ennemis avoient conquises, & de quatre ou cinq mille Finlandois, il vint chercher son enne-

ennemi près de Lunden. La bataille fût sanglante & opiniâtre, on s'y battit sans quartier & le combat dura tout le jour. Les deux Rois menèrent plusieurs fois leurs Escadrons à la charge, & battirent chacun de leur côté tout ce qui s'opposa à eux; mais le Roi de Suède aïant taillé en pièce l'aile des Danois qui lui étoit opposée, vint au secours de sa gauche qui commençoit à plier. La victoire ne fût plus disputée; le Roi de Dannemark abandonna le champ de bataille, son canon, la plus grande partie de son bagage, quantité d'étendarts, tous ses morts & tous ses blessés. Il auroit eu même bien de la peine à se rembarquer avec les débris de son Armée, si les vainqueurs l'avoient poursuivi vivement, au-lieu de s'amuser, comme ils firent, à reprendre quelques Châteaux.

1676. *Historiques & Chronologiques. Basnage, tom. 2. pag. 723.*

Cette victoire rétablit la réputation des Suédois, & parut faire revivre leur ancienne valeur; on les verra en donner de nouvelles preuves l'année suivante. Du reste, personne ne l'a contestée, si ce n'est l'Auteur de la Vie de Tromp, qui dit que l'avantage fût égal, quoiqu'il avouë que le champ de bataille resta aux Suédois, & qu'ils reprirent presque tout ce qu'ils avoient perdu dans le Schonen. Est-ce-là des marques d'égalité de succès dans une bataille? Cette action se passa le quatorze décembre, non le douze, comme l'a écrit Bussi.

Ibid.

Lettre 205.

Sobieski bat les Turcs & fait la paix avec eux.

Memoires Historiques & Chronologiques.

On s'intéressoit presqu'autant en France aux affaires de Pologne, qu'à celles de Suède. Sûr qu'on étoit de l'attachement de Sobieski, on regardoit la guerre qu'il avoit contre les Turcs comme une diversion favorable à l'Empereur & à ses Alliés; elle finit cette année, lorsqu'on s'y attendoit le moins. Les Turcs furent battus au-delà du Niester & ils levèrent le siège de Woygnaff. Les Polonois qui avoient leur Roi à leur tête, se retranchèrent, après cet avantage, sur les bords de la rivière. Les Turcs aïant été joints par les Tartares, voulurent occuper un poste d'où ils auroient fort incommodé le camp de Sobieski; il y eut à cette occasion un combat qui ne finit qu'à la nuit & qui coûta plus de quatre mille hommes aux Infidèles. Les jours suivants il y eut de rudes escarmouches, une entr'autres le huit d'octobre, où il périt plus de deux mille Cavaliers Turcs. Le lendemain les Polonois furent attaqués dans leurs retranchemens; ils repoussèrent leurs ennemis; on se canonna avec tant de furie, qu'on fût obligé de faire de profondes tranchées pour se mettre à couvert. Enfin on convint des conditions de la paix. Elle fût concluë le quinze d'octobre à Zurawno sur les bords du Niester. Le traité fait avec Michel Wianouski fût aboli; la Pologne demeura en possession de la partie de l'Ukraine en-deçà du Niester, de Cominra, & de la partie de l'Ukraine qui avoit appartenu à Doroselko, qui s'étoit mis depuis peu sous la protection des Moscovites. Les Turcs s'engagèrent d'y maintenir l'exercice libre de la Religion Catholique. Ils promirent de plus d'assûrer la Pologne contre tous ses ennemis, & de rendre aux Religieux de St. François le St. Sepulchre, dont les Grecs Schismatiques s'étoient mis en possession. Le Grand Seigneur eut une peine

1676. peine extrême à ratifier ce traité, & il ne le fit que sur ce que Coprogli son grand Visir lui répréſenta qu'il n'y avoit point de succès à attendre du côté de la Pologne, tandis que la Fortune de Sobieski combattroit pour elle.

C'ÉTOIT en effet à la fortune, ou plûtôt à la bonne conduite de ce Prince, que les Polonois dûrent ce traité, aussi glorieux pour eux que celui qui l'avoit précédé étoit honteux. Il les avoit réünis avec les Lithuaniens, & par ses soins continuëls il les avoit tous animés à leur propre défense. Leur insensibilité avoit été telle à cet égard, que malgré la hauteur des conditions dont les Turcs faisoient dépendre la paix l'année précédente, Sobieski n'avoit pû ramasser que cinq mille hommes, avec lesquels il fût obligé de se tenir sous les murailles de Léopold, pour en empêcher la prise.

La France espère en tirer avantage. *Lettres & Négociations, tom. 1. pag. 323.*

POUR augmenter l'inquiétude que cette paix devoit donner à l'Electeur de Brandebourg & à la Cour de Vienne, celle de France publia les espérances qu'elle en concevoit. „ Je n'ai pas besoin de vous dire, „ écrivoit un Sécrétaire d'Etat aux Ambassadeurs à Nimègue, que la „ nouvelle de la paix de Pologne a été reçüe avec beaucoup de joïe de „ Sa Majesté. Vous connoissez aisément qu'elles en peuvent être les con„ séquences qu'elle attend à l'égard de l'Electeur de Brandebourg, & quel„ le jalousie la Porte, dégagée d'une grande guerre, peut causer à la „ Cour de Vienne ". Dans la même vûë, les deux Rois se donnèrent des marques éclatantes de leur attachement. Sobieski consentit d'être Chevalier du St. Esprit. Le Marquis de Béthune lui porta la Croix de cet Ordre. Elle avoit coûté quatre cent mille écus. On y joignit des habits magnifiques. La cérémonie se fit à Kolkieu, le trente novembre, avec le plus grand appareil. On frappa une Médaille à ce sujet. † Dans le milieu on voit un Ecu mi-parti aux Armes de Pologne & de Lithuanie; autour sont les Colliers des Ordres de St. Michel & du St. Esprit. La Légende, CONCORDIÆ VINCULUM, & l'Exergue, JOANNE POLONORUM REGE TORQUE DONATO, signifient, que *ce Monarque en recevant le Collier s'attachoit inviolablement à la France.*

† Voïés N°. XIII.

CET attachement n'eut pourtant pas de suites, si ce n'est peut-être que Sobieski n'empêcha point les troupes qu'il avoit licentiées d'aller se joindre aux Mécontens de Hongrie, & d'augmenter par-là la diversion qu'ils faisoient aux forces de l'Empereur, dont ils retenoient une partie considérable en ce Roïaume.

La Caïenne prise par les Hollandois, reprise par les François. *Basnage, tom. 2. pag. 781. Neuville, tom. 4. pag. 317.*

LE peu de succès de l'entreprise que Ruiter avoit tenté contre la Martinique en 1674, ne fit point perdre aux Etats l'envie de faire des conquêtes dans ces Isles. Au printems ils y envoïèrent une Escadre d'onze Vaisseaux de guerre; elle aborda à la Caïenne & la prit presque sans coup férir. On s'applaudit fort en Hollande de cette Conquête. On fit de cette Isle des descriptions magnifiques; elle valut du-moins le Perou. Si ces descriptions étoient vraïes, rien ne prouveroit plus l'incapacité des François pour le Commerce; car celui qu'ils y font est des plus médiocres.

cres. Quoiqu'il en soit, elle fût reprise avec la même facilité qu'elle avoit été enlevée. Le Comte d'Etrées y arriva le dix-sept décembre avec six Vaisseaux de guerre & trois frégates; le dix-neuf il emporta le Fort, fit prisonniers les Hollandois qui le gardoient, & soûmit en deux ou trois jours le reste de l'Isle. 1676.

On en fit le sujet d'une Médaille. † On y voit Neptune, tenant de la main droite le Trident levé contre le Fort, & de la main gauche un Etendart semé de fleurs de Lys. La Légende, BATAVIS CÆSIS, & l'Exergue, CAYANA RECUPERATA, signifient, *l'Isle du Caïenne reprise, & les Hollandois battus*

† Voïés N°. XIV.

C'ETOIT une espèce de prodige que les Jésuites & leurs Adversaires se fussent tenus tranquilles depuis la paix de Clément neuf. Ce prodige cessa cette année. L'Evêque d'Angers, frère du Docteur Arnaud, étoit, comme on l'a vû, un des quatre Evêques qui s'étoient opposés à la signature pure & simple d'Alexandre sept, & qui firent leur paix avec Clément neuf en feignant d'obéïr aux Constitutions Apostoliques. Ce Prélat n'avoit point changé de sentimens, & avoit constamment travaillé à les répandre. Quelque considération qu'on eût pour lui à cause de la régularité & de la douceur de ses mœurs, il n'avoit pû gagner que quelques Membres de l'Université, dont le Corps étoit dans des sentimens contraires; enfin il avoit obtenu de l'Abbé de la Barre qui en étoit Chancelier, qu'en faisant prêter le serment aux Bacheliers, il ne feroit aucune mention de Jansénius.

Nouvelles disputes au sujet du Jansénisme. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

LES Jésuites, ou leurs partisans, infiniment attentifs aux démarches de leurs Adversaires, sur-tout à ce qui se passoit dans ce Diocèze d'Angers, n'ignorèrent point cette condescendance. Ils la firent répresenter au Roi par le Père Ferrier son Confesseur, qui avoit un très grand crédit, sous les couleurs les plus odieuses. Elle tendoit du-moins à renverser tout ce qui s'étoit fait pour proscrire la Doctrine de l'Evêque d'Ypres. Il y eut une Lettre de Cachet du quatorze février, qui défendoit de rien faire contre l'ancien usage. Elle fût enrégistrée à la prémière Assemblée de l'Université; mais dans la Faculté de Théologie, le Syndic s'y opposa, sous prétexte qu'on ne lui faisoit voir qu'une copie de la Lettre de Cachet. Il y en eut un autre du seize d'avril, qui réïteroit les mêmes ordres. L'Evêque alors crut devoir se montrer. Il publia une Ordonnance, qui défendoit à l'Université, sous peine de suspense encouruë par le seul fait, d'exiger le serment sur les cinq propositions, sans distinguer le Fait d'avec le Droit. Il prétendoit que ce serment tendoit à renouveller les contestations passées, à troubler même la paix de l'Eglise, uniquement fondée sur la distinction de la Doctrine des cinq Propositions d'avec celle de Jansénius; pour les Lettres de Cachet, elles étoient traitées de subreptices.

Le Roi y emploïe son autorité. *Ibid.*

CETTE Ordonnance fût extrêmement mal-reçuë. L'Université protesta de nullité, attendu qu'elle n'est point soûmise à la jurisdiction de l'Ordinaire. La protestation fût soûtenuë par un Arrêt foudroïant du Con-

Ibid.

1676. Conseil d'Etat, rendu le trente mai au camp de Ninove. Il portoit que le Mandement du Prélat étoit appuïé sur un fondement faux, pernicieux & de dangereuse conséquence; comme si non-seulement on n'étoit plus obligé, mais qu'il ne fût pas même permis de signer le Formulaire sur le fait des cinq Propositions, dans la manière que les Assemblées du Clergé, les Bulles des Papes, les Lettres Patentes de Sa Majesté & Arrêts de son Conseil l'ont ordonné, & qu'il fût au pouvoir d'un Evêque, sous prétexte du nom de paix, qu'il interprétoit à sa mode & dont il abusoit manifestement, d'anéantir dans son Diocèze le Formulaire, ou que la condescendance qu'on avoit euë avec une prudence, en admettant quelques signatures avec une explication plus étenduë, en faveur de quelques Particuliers seulement, & pour les mettre à couvert de leurs scrupules & des peines portées par les Constitutions, fût une révocation de la Bulle qui prescrivoit la signature dudit Formulaire avec serment.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

L'UNIVERSITÉ & la Faculté de Théologie, soûtenuës par cet Arrêt, arrêtèrent que personne ne seroit admis dans leur Corps qu'il n'eût signé le Formulaire suivant l'usage de la Faculté de Paris, & que ceux qui avoient pris des degrés depuis 1668 seroient obligés de le souscrire dans un mois, supposé qu'ils ne l'eussent pas encore fait. Le Prélat avoit fait d'inutiles efforts pour empêcher ce Décret; il réüssit encore moins à le faire annuller; ceux qu'il mit en œuvre furent exilés & dégradés. On se servit de cette occasion pour casser quelques Communautés de jeunes Etudians, où, disoit-on, on enseignoit des Doctrines pernicieuses. L'Evêque se crut même obligé de faire un autre Mandement, sous le nom d'éclaircissement de celui qui lui avoit attiré un si violent orage. Il assûroit dans cette rétractation, qu'on avoit mal pris sa pensée, & que son dessein n'avoit jamais été de défendre la signature du Formulaire, à ceux qui suivant leurs lumières croiroient pouvoir en conscience le donner pur & simple. C'est à quoi se réduisit cette tentative, ou plûtôt cette levée de bouclier; elle nuisit infiniment au parti qu'on vouloit relever, & fournit à ses ennemis l'occasion de le décrier de plus en plus.

Ibid.

Mort de Clement dix, Innocent onze lui succède. *Ibid.*

CLÉMENT dix, qu'on n'avoit élu qu'à cause de son grand âge, mourut enfin le vingt-deux de juillet dans sa quatre-vingt-septième année, & dans la septième de son Pontificat. Les ennemis de la France qui connoissoient à fonds le Cardinal Odescalchi, avoient déjà tenté de le faire Pape à la mort de Clement neuf; ils y avoient procédé avec tant de précipitation, qu'elle avoit été obligée de lui donner l'exclusion. Ce n'est pas qu'on le craignît; au-contraire, on étoit prévenu & bien disposé en sa faveur. Dans l'affaire des Corses, lorsqu'on délibéroit dans un Consistoire si on exileroit le Cardinal Impériali, comme le demandoit le Roi très-Chrêtien, Odescalchi donna son suffrage conçû en ces termes; *Il est à propos qu'un homme meure pour tout le peuple.* De plus, il ne témoigna pas le moindre chagrin de l'exclusion qu'on lui avoit

don-

donnée, & continüa de vivre comme il avoit fait, sans faire paroître d'attache particulière pour aucun parti. On se ressouvint de son suffrage. Touché de sa modération, on se porta avec chaleur à le faire élire, sans faire attention à cette maxime indubitable, qu'un Cardinal une fois exclus doit l'être toûjours. On ne réüssit que trop, il fût élu le vingt & un de septembre, & prit le nom d'Innocent onze, en mémoire d'Innocent dix son bienfaicteur.

1676.

Caractère de ce Pape.
Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.
Basnage, tom. 2. pag. 735.

Il étoit né sujet des Espagnols. Il avoit même porté les armes & avoit été blessé en Flandre à leur service. Sa naissance étoit médiocre, son père étoit Banquier; c'est ce qui fit dire à Pasquin, le jour même de son élevation, *Invenerunt hominem sedentem in Telonio.* Ils ont trouvé un homme assis dans un Comptoir. Il avoit de grandes qualités; austère dans ses mœurs, il ne donna aucune prise à la médisance; appliqué & laborieux, ses Ministres eurent peu d'empire sur lui; inflexible dans le parti qu'il avoit cru devoir prendre, bien-tôt il se broüilla avec la France, qui n'eut point d'ennemi plus ardent; il suscita contr'elle toute l'Europe, l'envie qu'il eut de l'embarrasser alla si loin, qu'il fit plus de mal à la Religion dont il étoit le Chef, que n'auroit pû faire un Pape voluptueux & livré à ses favoris.

Les Plénipotentiaires François se rendent les prémiers à Nimègue.
Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 229.
Histoire de la paix de Nimègue, pag. 5.
Basnage, tom. 2. pag. 733.
Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 1.
Temple, Mémoires, pag. 154.
Divers Mémoires.

Tant d'événemens, tant d'affaires dont on vient de voir le détail, n'empêchoient point de penser à la paix; c'étoit même ce qui occupoit le plus, & à quoi on donnoit ses principales attentions. Aussi jamais traité ne fût-il plus épineux, plus traversé, & ne demanda plus d'adresse & plus de patience. Les Plénipotentiaires, selon leurs ordres, s'étoient rendus sur la frontière à la fin de décembre de l'année dernière; ils y restèrent jusqu'au commencement de juin à attendre leurs passeports. Les Hollandois captivés par les partisans du Prince d'Orange; les Espagnols toûjours séduits par de vaines espérances que la fortune leur seroit enfin favorable, parurent ne les accorder qu'à regret. On éprouva à Nimègue les mêmes oppositions. Les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi Catholique n'y parurent point pendant toute cette année; on n'y trouva d'abord qu'un des Médiateurs & les Sieurs Haren & Beverning Députés de la Province de Hollande. Ils avoient l'un & l'autre de bonnes intentions; mais les différens partis qu'ils avoient à contenter les obligeoient de dissimuler, & à se prêter à toutes les intrigues de leurs Alliés & du Chevalier Temple, Chef de l'Ambassade d'Angleterre, lequel dévoüé au Prince d'Orange & aux Espagnols, prit toûjours parti contre la France dans les contestations qu'il faisoit naître de concert avec eux.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 88.
Ib. pag. 116.

On incidenta sur tout. Dans les passeports que la France avoit donnés, il étoit dit simplement que les Négociateurs pourroient aller traiter de la paix & retourner en toute sûreté & liberté; on prétendit que le terme de *séjourner* étoit essentiël. Cette chicane causa bien des débats, & servit de prétexte au Chevalier Temple pour rester à la Haïe & retarder la négociation. On convint enfin que la Clause d'*aller*,

 de

1676. de *venir*, sans aucune limitation de tems, comprenoit le séjour par une conséquence infaillible, contre laquelle la foi publique ne pouvoit souffrir d'interprétation captieuse.

Chaque Prince d'Allemagne veut le titre d'Ambassadeur pour son Envoïé.

Mémoires & Negociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 311. Temple, Mémoires, pag. 177. Basnage, tom. 2. pag. 738. Le Clerc, tom. 3. pag. 372. Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 22.

PAR un usage constant jusqu'alors, de tous les Princes de l'Empire, il n'y avoit que les Electeurs dont les Ministres eussent droit de prendre le titre d'Ambassadeur; le même usage avoit établi, que si les Electeurs envoïoient plusieurs Ministres, le Chef seul de l'Ambassade auroit la main chez les Ambassadeurs des Têtes couronnées. A l'occasion de cette Assemblée, les Princes de l'Empire voulurent avoir des Ambassadeurs; les Electeurs prétendirent que tous ceux qu'ils y envoïeroient fussent traités avec la même distinction. Les Ducs de Zell, de Neubourg, d'Hanovre, l'Electeur de Brandebourg & le Palatin soûtinrent leurs prétentions avec beaucoup de chaleur. Le Chevalier Temple tâcha de faire tomber sur la France tout l'odieux du refus, jusqu'à faire entendre que son Maître ne désapprouvoit pas ces innovations; & , ce qui étoit encore plus marqué, il avoit envoïé au Duc de Neubourg un passeport, où par mégarde on avoit mis le mot d'Ambassadeur, au lieu d'Envoïé, quoique lui-même eût été averti de la méprise.

NOUS apprenons par les nouvelles publiques, disoient les Ambassadeurs, que Monsieur Temple a échangé les passeports pour le Ministre de Neubourg avec la qualité d'Ambassadeur; nous ne comprenons pas comment cela s'est fait, puisque Monsieur Temple nous avoit mandé qu'il garderoit ce passeport jusqu'à ce qu'il eût reçu de nos nouvelles, & que nous l'avions prié de ne le pas donner, l'assûrant que nous lui en enverrions un autre au prémier jour.

Ils sont refusés.

Basnage, tom. 2. pag. 740. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 414. &c.

CES prétentions des Princes Allemands n'eurent point de lieu; toutes les Têtes couronnées étant également intéressées à s'y opposer. Le Duc de Neubourg rendit le passeport où son Ministre étoit traité d'Ambassadeur, & en prit un où il n'étoit qualifié que d'Envoïé L'Electeur de Brandebourg fût plus difficile. Il soûtint sa prétention jusqu'au bout, appuïé par le grand crédit du Prince d'Orange, & par la possession où il étoit en Angleterre de l'honneur qu'il prétendoit, depuis le rétablissement de Charles. La France tint ferme & donna un ordre précis à ses Ambassadeurs d'en user avec les Ministres de ce Prince comme on avoit fait à Munster & à Francfort.

Difficulté pour la neutralité des environs de Nimègue.

Le Clerc, tom. 3. pag. 371. Basnage, tom. 2. pag. 744. Histoire de la paix de Nimègue, pag. 10.

AUTRE incident, qui occupa encore fort long-tems. La garnison de Maëstricht avoit mis à contribution tous les environs de Nimègue; les Alliés souhaitèrent la neutralité à deux lieuës aux environs de cette Place, & s'addressèrent au Médiateur pour l'obtenir. Loüis quatorze y consentit, mais avec cette reserve, que les contributions établies auroient lieu, & qu'au refus d'y satisfaire, il auroit droit d'y contraindre par des exécutions militaires, sans qu'il fût censé avoir violé la neutralité. Quoiqu'il fût vrai que le Caractère de Ministre public porte par tout sa neutralité & le mette à couvert de toute insulte, & que même à Munster, sans qu'on eût pensé à cette précaution, les Ambassadeurs

eussent

eussent librement sorti de cette Ville, & qu'on eût respecté les Maisons de Campagne qu'ils avoient loüées aux environs, la neutralité accordée avec ces conditions qui paroissoient la détruire, ne contenta point; elle fût même refusée avec hauteur par un Mémoire public. On y disoit, que les Etats-Généraux & leurs Alliés souhaitoient qu'un certain circuit de neutralité fût désigné & spécifié, dans lequel toutes les Parties qui étoient en guerre pussent trouver une parfaite liberté & franchise, & y joüir effectivement d'une entière neutralité, tant au regard des actes d'hostilités, que des contributions. Et si Messieurs les Ambassadeurs de Sa Majesté très-Chrêtienne désirent qu'il n'y en ait point-du-tout, & que la neutralité soit restrainte & limitée au-dedans des postes & des remparts de la Ville, les Etats & leurs Alliés s'y accommoderont; ainsi tout le dehors de la Ville & le païs d'alentour demeurera dans l'état de guerre comme il est présentement.

1676. *Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 476.*

Procédé de la France qui rend ses Ambassadeurs odieux.

IL est difficile de comprendre pourquoi on s'attacha si fort en France au païement de ces contributions, dont l'idée détruit la neutralité. C'étoit une bagatelle. Un Bal, un présent de moins à Madame de Montespan auroit dédommagé de ce qu'on pouvoit perdre par l'exemption qu'on auroit accordée à quelques villages. On s'y attacha cependant, & ce ne fût qu'aprés des négociations infinies qu'on accorda pour une demi-lieuë seulement cette grace, qu'on n'auroit pas dû se faire demander. Jusqu'à ce qu'on en fût venu là, les Ambassadeurs, sur-tout ceux de France, pendant un fort long-tems n'ôsèrent sortir de Nimègue, de crainte, à ce qu'ils écrivoient eux-mêmes, que le Prince d'Orange, irrité de ses mauvais succès & de l'inclination que les peuples des Provinces-Unies témoignoient pour la paix, ne leur fît faire quelqu'insulte, qui forçât de les rappeller & de dissoudre cette Assemblée comme on avoit fait celle de Cologne. Outre cette captivité à laquelle ils étoient contraints de se condamner eux-mêmes, les habitans de Nimègue se dédommagèrent sur eux des contributions que païoient leurs biens de Campagne. Ce n'est pas sans raison, écrivoient-ils à Monsieur de Pompone, que nous avons pris la liberté de dire à Sa Majesté, qu'on tâchoit de nous donner ici tous les dégoûts qu'on pouvoit. Nos maisons, qui ne sont pas assûrément les plus belles de la Ville, nous sont loüées quatre & cinq fois plus cher qu'aux autres, de sorte qu'il nous en coûte à l'un vingt-quatre mille livres & aux autres des dix & onze mille livres par an, sans compter les réparations qu'il faut que nous fassions. Si les Propriétaires des maisons où sont logés les autres Ambassadeurs en avoient fait autant, nous ne doutons pas que les Etats n'y donnassent ordre; mais pour nous, nous ne devons rien espérer.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 39.

Partialité du Chevalier Temple.

ON disputa long-tems sur quantité d'autres Articles, aussi peu intéressans que celui dont on vient de parler; & dans toutes ces disputes, le Chevalier Temple agit plûtôt comme Avocat des Alliés, que comme un Médiateur désintéressé. Il s'étoit enfin rendu à Nimègue le douze juillet. Il commença par faire un long discours en forme de confidence

Ib. pag. 40.

1676. Temple, Mémoires, pag. 163. Basnage, tom. 2. pag. 752.

dence à un des Ambassadeurs François, (c'étoit Colbert de Croissi, qu'il avoit connu à Londres) exigeant de lui le secret, peut-être dans la vûë de mettre la division entre lui & ses Collègues, & de renouveller les scènes odieuses qu'avoient donné autrefois à Munster le Duc de Longueville, Servien & le Comte d'Avaux. Il dit donc, que le Roi son Maître étoit convaincu, que l'unique moïen d'avoir la paix, étoit de retirer le Prince d'Orange des engagemens où il étoit avec l'Espagne; que suivant ses instructions il avoit souvent répresenté à ce Prince que les Etats-Généraux étoient fort las de soûtenir une guerre qui ne se faisoit qu'à leurs dépens; que les Espagnols tenoient de lui des discours offensans, qu'ils avoient manqué & par mer & par terre à tout ce qu'ils avoient promis. Qu'après avoir rétabli les Provinces-Unies, il ne pouvoit pas mieux affermir son autorité qu'en leur procurant une bonne paix, & appuïant ses Etablissemens sur l'amitié de la France & de l'Angleterre. Mais, ajoûtoit-il, ce Prince m'a paru inébranlable; je l'ai trouvé persuadé que son honneur est inséparablement attaché au parti des Espagnols. Il se voit incessamment flatté par l'Empereur, le Roi Catholique, le Roi de Dannemark & tous les autres Alliés, qui le considèrent comme le Souverain des Provinces-Unies, & le prémier mobile de la guerre; chacun s'efforce de lui persuader qu'en la continüant il peut encore augmenter son autorité. Malgré tout cela, je ne désespérerois pas de faire consentir ce Prince à la paix, si on lui faisoit voir des conditions raisonnables pour l'Espagne.

Il dit encore en confidence, que l'Empereur vouloit continüer la guerre, parce qu'il ne s'étoit jamais vû si puissant; que l'Electeur de Brandebourg ne désiroit pas qu'elle finît avant que les Suédois fussent entièrement chassés de l'Allemagne. Il répéta encore que la paix ne se pouvoit faire que par le Prince d'Orange. Pour le persuader, il entra dans le détail actuël des Provinces-Unies, & tâcha de faire voir que tout leur pouvoir & toute leur autorité résidoient dans la personne de ce Prince, & qu'il étoit le maître de faire la paix ou la guerre sans aucune contradiction. La partialité de ces discours étoit trop manifeste pour qu'on ne la sentît pas; on la découvrit de plus en plus, & on fût obligé de se défier de lui comme d'un ennemi déclaré.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 76.

On rendit compte à la Cour de cette conversation. Le Roi répondit qu'il devoit bien espérer de la conduite de ce Ministre, s'il se conformoit aux intentions du Roi son Maître. „ Vous connoissez, ajoû„ toit-il, les sujets que j'ai d'en douter; mais autant qu'il est à propos „ que vous le dissimuliez, & que par une confiance apparente vous tâ„ chiez de lui faire prendre de meilleurs sentimens, autant est-il bon „ que vous l'observiez d'avantage & preniez garde qu'il ne donne son „ inclination au parti qui m'est contraire “.

Les autres Plénipotentiaires diffèrent de se

Cependant aucune des Puissances les plus intéressées à la guerre n'envoïoit ses Plénipotentiaires. Ceux de l'Empereur avoient même fait dire aux Bourgeois dont ils avoient retenu les maisons, qu'ils pouvoient

voient les loüer à d'autres. Après avoir levé toutes les difficultés des titres, des passeports, dont ils avoient voulu couvrir leur lenteur affectée, le Roi très-Chrêtien manda à ses Ambassadeurs, qu'autant qu'il avoit été de son zèle pour la tranquillité publique de les faire passer à Nimègue aussi-tôt qu'il y avoit eu quelque jour à pouvoir lier les Conférences, autant pouvoit-il être de sa dignité de ne pas les y laisser toûjours inutiles, lorsque ses ennemis faisoient paroître si peu d'empressement d'y envoïer les leurs. „ Mon intention est donc, ajoûtoit Sa Majesté, „ que vous témoigniez aux Médiateurs qu'après avoir tant donné au „ succès du grand ouvrage auquel ils travaillent, j'ai un juste sujet de „ m'étonner, que les Ministres de toutes les Puissances qui me sont op- „ posées apportent tant d'indifférence à se rendre à Nimègue; que je dé- „ sire qu'ils le leur fassent connoître, afin qu'on se presse d'y envoïer; „ qu'autrement, quelque résolution que je fusse capable de prendre en „ vous rappellant, ils seroient seuls responsables à toute l'Europe de „ la séparation d'une Assemblée dont elle s'étoit promise son repos, & „ que j'aurois donné autant de marques de mon intention sincère pour „ la paix, qu'ils en auroient donné de leur éloignement à la faire réüssir. „ Après vous être expliqué en cette sorte aux Médiateurs, vous aurez „ soin, si les occasions s'en présentent, de faire connoître les mêmes „ sentimens aux Ambassadeurs de Hollande. Plus ils désirent véritable- „ ment la paix, plus ils auront sujet de se plaindre de leurs Alliés qui „ en retardent la négociation, & ils auront intérêt ou de les porter à „ se rendre promptement à Nimègue, ou de déclarer qu'ils veulent vé- „ ritablement finir une guerre qui leur est devenuë si onereuse ".

1676. rendre à Nimègue. *Histoire de la paix de Nimègue, pag.* 14. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom.* 2. *pag.* 200. *Temple, Mémoires, pag.* 193. *Le Clerc, tom.* 3. *pag.* 372.

Ces reproches soûtenus de la levée du siège de Maëstricht & de toutes les autres disgraces que les Hollandois avoient souffert dans la Méditerranée, eurent leur effet. Les Etats déclarèrent qu'ils entreroient en négociation dans certain tems, même sans la participation de leurs Alliés, au cas que leurs Ambassadeurs ne fussent point arrivés pendant cet intervalle. L'humiliation du Prince d'Orange avoit donné la hardiesse aux bons Républiquains, ou, comme on parloit alors, à ses ennemis, de se déclarer pour la paix. On parloit même injurieusement de lui; on débitoit des Libelles qui faisoient grand effet parmi les peuples, qui souhaitoient la paix à un point qu'il couroit risque de perdre tout son crédit en continüant plus long-tems la guerre.

Les Hollandois souhaitent la paix. *Histoire de la paix de Nimègue, pag.* 21. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 756. *Temple, Mémoires, pag.* 194. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom.* 1. *pag.* 208. *Ib. pag.* 185.

C'etoit pour prévenir les suites de ces dispositions, que quinze jours après s'être retiré de devant Maëstricht il arriva à la Haïe à sept heures du soir, lorsqu'on l'y attendoit le moins. Il vient, disoient les Ambassadeurs François dans une Lettre du quinze septembre, rompre par sa présence, s'il peut, toutes les mesures que les bien-intentionnés pour le bien public pourroient prendre dans cette occasion, & empêcher que les Mécontens ne témoignent leurs sentimens, dans un tems où ils trouveroient tout le peuple & les bons bourgeois disposés de les suivre, étant las de la guerre. Il ne pût pas, à la vérité,

rité, empêcher qu'on ne souhaitât la paix, mais il rendit ces désirs inutiles pendant près de deux ans.

1676.

Intrigues du Chevalier Temple en faveur du Prince d'Orange.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, pag. 205.

DANS ces circonstances, le Chevalier Temple toûjours attaché à son plan de faire faire au Prince d'Orange le principal personnage dans la paix, répresenta aux Ambassadeurs de France, que la paix ne se feroit de long-tems si on prétendoit la traiter avec tous les Ministres qui seroient assemblés l'hiver; que la seule communication des Pouvoirs tiendroit au-moins six semaines ou deux mois; que les prémières propositions qui se feroient de part & d'autre ne seroient pas moins éloignées que le Nord l'est du Sud, qu'avant qu'on pût les rapprocher le tems de se mettre en Campagne seroit venu, & que les divers événemens de la guerre renverseroient tout ce qu'on auroit avancé dans la négociation.

Ib. pag. 206.

POUR abréger, sa pensée étoit de concerter secrettement avec le Stathouder les conditions sous lesquelles on pourroit terminer tous les differends entre la France, l'Espagne & la Hollande; ensorte que les Princes d'Allemagne, qui ne souhaitoient pas la paix ne pussent avoir aucune connoissance de cette négociation, & que lorsque ces trois principales Puissances seroient d'accord, on conviendroit facilement du rétablissement du Roi de Suède dans tous ses Etats; qu'il ne seroit pas difficile de forcer les Princes qui s'en étoient rendus maîtres de les restituer. Il s'offrit d'aller trouver le Prince d'Orange pour savoir sa résolution, de passer ensuite en Angleterre pour en informer le Roi son Maître., ensuite en France auprès du Roi très-Chrétien pour le prier de s'expliquer. Selon lui, il ne devoit pas trouver de grandes difficultés, parce qu'il savoit que le Prince d'Orange ne s'éloigneroit pas de faire céder la Franche-Comté par les Espagnols, pourvû qu'on leur rendît la plûpart des Places qu'ils avoient cédé par le traité d'Aix-la-Chapelle, & qu'il ne doutoit pas que la France ne rendît Limbourg & Maëstricht, aussi bien que la Lorraine. On ne pût l'empêcher d'aller joindre le Prince d'Orange; mais on prit des mesures pour qu'il ne parût point en Angleterre, bien moins encore en France.

Il veut mettre la division entre les Plénipotentiaires François.

Ib. pag. 224.

CE Ministre, à ce qu'il rapporta, trouva le Prince extrêmement chagrin des mauvais succès de sa Campagne, mais résolu & plein d'espérance de les réparer, à quelque prix que ce pût être. Il comptoit que les Princes qui avoient été occupés contre la Suède, seroient libres l'année prochaine & pourroient joindre toutes leurs forces à celles de l'Empereur; que les Etats augmenteroient considérablement leur Armée, & qu'ainsi sans le secours des Espagnols, auxquels on ne demanderoit que de bonnes garnisons dans leurs Places, les Alliés pourroient avoir de grands succès. Pour la paix, il ne croïoit pas qu'elle se pût faire dans une assemblée aussi nombreuse que l'alloit être celle de Nimègue, & il souhaitoit que le Roi d'Angleterre en réglât lui-même les conditions, & qu'il se servît de la considération qu'on avoit pour lui pour obliger à les souscrire. Monsieur Temple ajoûta à ce rapport, que le

Prin-

Prince s'étoit ouvert à lui; mais avant que de confier ce prétendu secret à Monsieur Colbert, il exigea de lui une parole positive qu'il ne rendroit compte qu'au Roi très-Chrêtien de ce qu'il lui communiqueroit. Cette parole lui fût refusée. Le Prince d'Orange fit lui-même une pareille tentative sur le Maréchal d'Estrades; il lui envoïa Pesters un de ses confidens, pour lui dire de sa part, que le désir qu'il auroit de voir commencer ce grand ouvrage de la paix, & d'abréger les longueurs inséparables des grandes Assemblées, lui faisoit souhaiter que la négociation passât par les seules mains du Maréchal, sans la communiquer à personne qu'au Roi très-Chrêtien; ajoûtant que l'amitié & la confiance qu'il avoit pour lui, lui avoit donné cette pensée.

1676.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 228.

Ib. pag. 249.

Que pour être en état d'avancer ce grand ouvrage, il souhaitoit savoir à quelles conditions le Maréchal croïoit que son Maître voudroit faire la paix, afin qu'il les proposât de lui-même aux Etats & aux Alliés, & que par-là ils se pussent plus aisément porter à des conditions raisonnables; qu'il prioit de ne communiquer à personne sa pensée, n'en aïant parlé à qui que ce fût, pas même au Pensionnaire Fagel. On répondit qu'on n'avoit aucune ouverture à faire, mais qu'on étoit prêt d'écouter celles que son Altesse voudroit faire; qu'on rendroit compte au Roi de ce qu'on venoit d'entendre, & qu'on assûroit que Sa Majesté étoit parfaitement disposée à contribuer à la satisfaction particulière du Prince.

Le Prince d'Orange veut se faire Arbitre de la paix.

Ib. pag. 250.

Un des Ambassadeurs de Suède de concert avec ce Prince, ou avec quelqu'un de ses confidens, parla plus distinctement. Il répresenta qu'il y avoit des moïens de le détacher des Espagnols; que la promesse de lui donner Maëstricht le gagneroit; que dans peu se devoit tenir une Assemblée secrette à la Haïe, où l'on résoudroit à quelles conditions les Etats devoient faire la paix; qu'il étoit de conséquence de le bien disposer avant la tenuë de cette Assemblée. Il dit même qu'il savoit d'un de ses confidens que la proposition de Maëstricht le contenteroit. Ces intrigues secrettes avoient été accompagnées de projets publics pour continüer la guerre, & déterminer la France à faire le Prince d'Orange Arbitre de la paix & à lui faire en particulier des offres, dont il se seroit peut-être servi pour l'empêcher. L'Electeur de Brandebourg & ceux qui s'étoient joint à lui contre la Suède, s'étoient offerts de continüer la guerre à leurs fraix, pourvû qu'on leur garantît la possession de ce qu'ils avoient déjà pris & de ce qu'ils prendroient dans la suite sur cette Couronne; mais les Etats-Généraux avoient rejetté cette proposition, qui étoit en effet contraire à leurs véritables intérêts, sur-tout par rapport au Dannemark, qui Maître des deux côtés du Sund, le seroit devenu de tout le Commerce du Nord. Rebutés à la Haïe, ils s'addressèrent à la Cour de Vienne, & offrirent de s'engager à ne point quitter les armes qu'ils n'eussent chassé les François de l'Alsace, & enlevé aux Suédois tout ce que le traité de Westphalie leur avoit cédé en Allemagne. Ce projet étoit

Basnage, tom. 2. pag. 754.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 258.

Ib. pag. 259

insoûtenable sans la Hollande, & comme on désespera de l'y faire entrer, il fût abandonné.

1676. Instructions de Loüis quatorze à ses Ambassadeurs. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. I. pag. 264.*

Le Roi très-Chrétien instruit de ces démarches artificieuses, donna à ses Ambassadeurs des instructions du-moins aussi adroites. „ Je n'ai „ pas sujet d'ajoûter foi, leur disoit-il, à ce que le Chevalier Temple „ témoigne de la résolution du Prince d'Orange de s'attacher plus for„ tement à la guerre, & de ne point écouter de propositions de paix „ qu'il n'ait réparé par plus de bonheur le mauvais succès qu'il a eu „ devant Maëstricht. La liaison qui est entre lui & cet Ambassadeur, „ doit me faire juger que c'est de concert qu'ils parlent de cette sorte, „ & qu'ils ne font paroître cet éloignement pour le traité, que dans „ l'Espérance d'y obtenir des conditions plus favorables. Mais de quel„ que adresse le Prince d'Orange tâche de se servir, & quelques soins „ qu'apporte le Sieur Temple pour la seconder, mon intention est „ que vous continuïez à faire paroître combien mes dispositions sont „ favorables pour ce Prince, & combien je contribüerai volontiers à „ sa grandeur propre & à celle de sa Maison. Il ne m'importe par „ quels canaux ces assûrances lui puissent venir, & je serai même bien„ aise que le Sieur Temple, qui entre si fort dans ses intérêts, en soit „ le prémier persuadé.

Ib. pag. 273. „ Il paroît de l'artifice dans le secret qu'on vous a demandé. Cet„ te fausse confidence marque plûtôt un dessein caché de vous désu„ nir, qu'une véritable confidence. Je ne crains pourtant point que „ vous entriez séparément les uns des autres dans ces sortes de secrets, „ parce que vous les rapportant conjointement, vous en pouvez tirer „ des lumières utiles pour mon service, & tromper en cette sorte l'ar„ tifice de ceux qui veulent vous désunir. Ainsi le Sieur Colbert peut „ donner au Sieur Temple, mais sans intention de la garder, la parole „ qu'il lui a demandée de ne communiquer qu'à moi les sentimens du „ Prince d'Orange. Le Maréchal d'Estrades en usera de même par rap„ port au Sieur Pesters.

Ib. pag. 279. „ Comme je ne vois rien de plus important pour mon service, „ que de détacher le Prince d'Orange & les Etats-Généraux de l'Espa„ gne par un traité particulier, je suis bien-aise de vous faire connoître „ mes intentions sur ce sujet. Vous leur ferez espérer la restitution de „ Maëstricht & le rétablissement du traité de Commerce de mille six „ cent soixante-deux. En un mot je désire que vous les flattiez de „ tout ce qui peut leur faire trouver plus d'avantage dans un traité par„ ticulier avec moi, & qu'autant que vous le pourrez avec adresse & en „ témoignant même seconder leurs souhaits, vous les remplissiez de la „ vûë d'une paix utile & avantageuse pour le rétablissement de leur „ Commerce & par le renouvellement sincère de mon Alliance.

Ib. pag. 282. „Ce que vous aurez inspiré en cette sorte aux Ambassadeurs, pas„ sant incontinent par eux dans la Province de Hollande, y pourroit „ être d'un grand effet. La lassitude dans laquelle on y est de soûtenir l'Espa-

1676.

l'Espagne lorsqu'elle n'apporte aucun soin à se maintenir ; l'épuisement » des peuples, l'interruption du Commerce, le besoin de nouvelles im- » positions pour subvenir l'année prochaine aux fraix de la guerre, les » rendront plus capables d'entendre aux propositions, que vous leur fe- » rez. C'est dans ce dessein que je désire que vous n'oubliez rien de ce » qui les peut faire goûter d'avantage, & que vous profitiez du mécon- » tentement que la Hollande témoigne du peu de ponctualité des Espa- » gnols à païer les subsides qu'ils ont promis en commun à leurs Alliés, » à satisfaire au païement de la Flotte envoïée au secours de Messine, & » à empêcher par quelques secours d'argent la chûte des Places des » Païs-Bas. »

Ce que je me promet donc de vôtre application est, que pour » peu de jour que vous en donnent les Ambassadeurs de Hollande, » vous les mettiez en état de ne pas douter, que dans un traité particu- » lier qu'ils feroient avec moi, ils trouveroient & la restitution de Maëst- » tricht & le rétablissement de mon Alliance, avec l'affermissement & » l'utilité de leur Commerce. »

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 282.

Quand vous les aurez mis dans ces dispositions, vous les ras- » sûrerez contre les craintes qu'ils ont toûjours témoignées que je ne fusse » trop voisin de leurs frontières. S'ils vous demandent de vous décla- » rer sur les conditions que je souhaite dans la paix, vous direz que » j'entendrai volontiers à toutes celles qui me pourroient être propo- » sées; & s'ils vous pressent par rapport à la Flandre, je trouve bon » que vous leur témoigniez, que pour donner plus de marques, non- » seulement de mes intentions pour la paix, mais du désir que j'ai » qu'elle soit sûre & durable, & qu'elle lève tout ombrage à mes voi- » sins, je ne m'éloigne point d'un échange juste & convenable; que » de même que l'Espagne désire que je lui remette quelqu'une de mes » Places qu'elle croit trop au cœur de ses Etats, elle en possède qui » sont si voisines des miennes, ou qui pourroient être d'une telle com- » modité pour mes frontières, que j'entendrai volontiers à l'échange » qui sera proposé. »

Ib. pag. 297.

Si vous touchez cette affaire avec les Médiateurs, vous leur pour- » rez témoigner que dans cette résolution, que j'ai prise, je donne » beaucoup au désir que le Roi de la Grande-Brétagne m'en a fait pa- » roître; & si vous la négociez avec les Etats-Généraux, vous la leur » ferez regarder comme une marque de ma considération pour eux, » & du désir que j'ai de guérir le scrupule qu'ils pourroient avoir de » mon voisinage ".

Ibid.

On avoit soin d'instruire les bien-intentionnés pour la paix de ces offres avantageuses qu'on faisoit aux Ambassadeurs de Hollande. Les négociations entamées par le Prince d'Orange n'avoient point eu de suite; soit qu'en France on pût se fier à lui, soit que lui-même, selon son caractère, ne pût oublier, qu'on s'étoit autre-fois entendu avec de Wit pour le tenir dans l'abaissement. Il avoit encore un puissant parti, qui

Bon effet de ces instructions.
Ib. pag. 308.

1676. ne cherchoit qu'à engager les Etats dans une guerre éternelle, en les faisant entrer dans les vûës de la Maison d'Autriche & des Princes d'Allemagne, qui vouloient réduire la France & la Suède à leurs anciennes bornes. Ce parti avoit déjà fait des propositions d'une dangereuse conséquence pour les deux Rois; ils vouloient qu'on obligeât la France à rendre Courtrai, Oudenarde, Ath, Tournai, Charleroi & Philippeville; par rapport à la Suède, ils vouloient que le Dannemark gardât Wismar; que l'Electeur de Brandebourg eût Stettin, qu'il avoit inutilement assiégée; que le Duc de Zell gardât Staden & presque tout le Duché de Brèmen, à condition pourtant de le tenir à foi & hommage du Roi de Suède. Le Comte d'Estrades avoit encore beaucoup d'amis dans la République, les Ambassadeurs de Suède en avoient aussi; on se servit d'eux pour faire connoître la disposition sincère où étoit le Roi très-Chrêtien de renoüer une parfaite intelligence avec les Etats, & de leur donner d'ailleurs dans les Païs-Bas une Barrière suffisante pour les rassûrer. Ces insinüations répanduës produisirent tout le bon effet qu'on en pouvoit espérer, & les Etats résolurent de ne point prendre de nouveaux engagemens qu'ils n'eussent entendu les propositions de la France. Ils donnèrent même ordre à leurs Ambassadeurs de commencer les Conférences à la prémière réquisition des Médiateurs; ils s'étonnoient de la tiédeur de ces derniers.

Le Chevalier Temple prolonge les négociations. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. I. pag. 312. Ib. pag. 320.*

Le Chevalier Temple plus attaché au Prince d'Orange, aux Espagnols & au Parlement qu'aux intentions de son Maître, étoit la cause de cette tiédeur. On sût qu'il avoit promis de traîner la négociation le plus long-tems qu'il lui seroit possible; on lui parla, il ne pût se défendre de sommer les Ambassadeurs de Hollande de satisfaire à leur parole, & les Conférences furent engagées le dix-neuf de novembre, par la communication des Pleins-pouvoirs. „ Ce n'étoit pas trop l'intention de Mr. „ Temple, écrivoient à leurs Cours les Ambassadeurs François, de presser l'ouverture des Conférences; &, à ce que les Ambassadeurs de „ Suède nous ont dit, il a promis à Dom Emmanuël de Lira de traîner „ ce préliminaire en longueur “.

Difficultés sur les Pleins-pouvoirs. *Ib. pag. 327. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. I. pag. 229. &c. Temple, Mémoires, pag. 196.*

Ce Ministre tint sa parole, du-moins, soit qu'il y ait eu part, ou non, ce préliminaire occupa jusqu'au mois de février de l'année suivante. Les Etats-Généraux souhaitoient la paix; mais après avoir éprouvé de quoi la France étoit capable, ils vouloient la faire sans mécontenter leurs Alliés, à qui après-tout ils devoient leur salut, afin de les retrouver dans le besoin. La promesse qu'ils avoient faite d'entrer en conférence avec les Ambassadeurs François si leurs Ministres n'arrivoient dans un certain tems, avoit eu son effet; ils étoient en chemin & devoient bien-tôt se rendre à Nimègue. Ce fût la vraïe source des difficultés qui se firent sur les Pleins-pouvoirs de France; on en attaqua le préambule, & chaque autre partie en particulier; on en peza tous les termes à la rigueur; aux prémières difficultés on en fit succéder d'autres; les Médiateurs les exagerèrent & n'omirent rien de ce qui pouvoit

voit les rendre ſpécieux; obligés de convenir de la ſolidité des réponſes qu'on y avoit faites, ils ne ſe donnèrent aucun ſoin pour les faire goûter aux Ambaſſadeurs des Etats. Ceux de France, pour ne pas donner le moindre lieu de penſer qu'il y eût rien d'affecté dans ces pouvoirs pour retarder ou pour éviter la négociation, offrirent de les réformer en la manière que les Médiateurs l'eſtimeroient raiſonnable; Mr. Temple parût ne ſe charger qu'avec peine de cet offre, & l'appuïa auſſi foiblement qu'il avoit fait leurs raiſons. 1676.

On y reprenoit particulièrement des termes qui marquoient, même de l'aveu des Suédois, une trop grande ſupériorité; amis & ennemis tous s'en ſentoient bleſſés, ou affectoient de le paroître. „ Nous „ croïons, écrivoient les Ambaſſadeurs en France, qu'il ſera très dif- „ ficile de ſortir de cette difficulté préliminaire, à moins qu'on ne con- „ vienne d'une formule de Pleins-pouvoirs, en conformité de laquelle „ tous les Miniſtres s'engageant au nom de leurs Maîtres d'en remettre „ de nouveau entre les mains des Médiateurs dans un certain tems, „ on puiſſe cependant entrer en matière. ".

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 360. Lettres de Mrs. d'Eſtrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 333. Temple, Mémoires, pag. 198.

Chaque parti vouloit rejetter ſur l'autre la cauſe du retardement. Les Etats-Généraux donnèrent à leurs Miniſtres de nouveaux pouvoirs ſans préambule; Ils exigèrent que la France & la Suède en uſaſſent de la même manière. On repliqua que cette demande ne pouvoit être faite qu'à deſſein d'éloigner la négociation, puiſqu'avant que les Ambaſſadeurs de Suède euſſent reçu réponſe il ſe paſſeroit plus de deux mois, & peut-être tout l'hiver, à cauſe de l'empêchement que le Roi de Dannemark apportoit au paſſage des Couriers. Que d'ailleurs, quand même ce Prince auroit égard aux objections, il arriveroit encore que lorſqu'on produiroit ces nouveaux pouvoirs, eux, du-moins leurs Alliés formeroient de nouvelles difficultés qui feroient perdre l'eſpérance de la paix; qu'il n'y avoit aucun défaut eſſentiël dans leurs pouvoirs, & que les offres qu'ils avoient fait aux Médiateurs étoient ſuffiſans pour qu'on traitât avec eux en toute ſûreté.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 261. Lettres de Mrs. d'Eſtrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 340.

Pour ne pas laſſer la patience des François, on feignit de goûter leurs raiſons. Les Sieurs Beverning & Haren dirent que ces offres les perſuadoient pleinement de la ſincérité des intentions du Roi très-Chrétien; qu'ils eſpéroient que dans peu ces difficultés feroient levées, & que ſi les Eſpagnols continüoient à être déraiſonnables, ils ſauroient bien-tôt les réduire & les obliger à faire la paix. Ils ajoûtèrent, qu'ils avoient ſoigneuſement évité juſqu'à préſent toute conférence avec les François, pour ne donner aucun ombrage; mais qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit arrivé un Ambaſſadeur ou de l'Empereur ou de l'Eſpagne, & même quand il n'en viendroit point dans huit ou dix jours au plus tard, ils prétendoient vivre familièrement avec eux; qu'ils eſpéroient de devenir les Médiateurs & agir plus efficacément que Mr. Temple. En effet, ils firent dire le prémier de décembre aux Ambaſſadeurs François qu'ils étoient prêts d'entrer en matière, pourvû qu'ils s'engageaſſent par écrit que

Ib. pag. 342.

1676. que leur Maître leur envoïeroit de nouveaux pouvoirs, sur le modèle que les Médiateurs avoient dressé. En faisant cette proposition on savoit qu'elle ne pouvoit être acceptée, d'autant plus que ce modèle étoit très défectueux.

Sur la Médiation du Pape.
Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 385. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 1. pag. 446. Temple, Mémoires, pag. 198. Basnage, tom. 2. pag. 734. Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 388. Ib. pag. 404.

Ce terme de dix-jours étant écoulé, on fit une nouvelle difficulté, qu'on disoit être insurmontable; il étoit question de la médiation du Pape, acceptée par l'Empereur & le Roi Catholique. Il étoit parlé de cette médiation dans le préambule des Pleins-pouvoirs. Les Ambassadeurs des Etats-Généraux déclarèrent qu'ils ne traiteroient jamais de la paix sur un titre où il étoit fait mention d'une médiation qui ne leur avoit point été offerte & qu'ils ne pouvoient accepter. La Cour de France alloit au solide & ne perdoit point de vûë son but, qui étoit de lier la négociation avec la République; elle mit ses Ambassadeurs en état de lever toutes ces difficultés. „ Soit que l'on accepte l'expédient „ de convenir d'un Plein-pouvoir général pour toutes les Parties, di„ soit le Roi très-Chrêtien, soit que l'on s'attache à changer quelques „ paroles dans les miens, soit que les Etats-Généraux ne veuillent point „ que le nom du Pape paroisse dans celui qui leur sera communiqué, „ soit enfin qu'ils désirent que vous soïez compris tous trois dans un „ Plein-pouvoir, je vous permets d'en convenir; & pour abréger le „ tems qui seroit nécessaire pour attendre ma réponse, je trouve bon „ que vous mettiez un écrit entre les mains des Médiateurs, par lequel „ vous vous obligerez de fournir dans deux mois, en bone forme & „ sous mon nom, le Plein-pouvoir dont vous serez convenu “.

Les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi d'Espagne n'étoient point arrivés. La condescendance de la France mettoit ceux des Etats dans la nécessité de commencer enfin la négociation; ils l'éludèrent, en demandant que sans attendre leurs Alliés, les Médiateurs dressassent un projet de Pouvoirs, assûrant que dès que les Ambassadeurs François l'auroient signé, ils conféreroient avec eux & continüeroient de le faire, quand même leurs Alliés n'approuveroient pas ce projet de Pouvoirs. Le parti fût accepté, parce que si tous les Alliés convenoient, c'étoit une affaire finie; & s'ils ne convenoient pas, les Etats-Généraux se trouvoient engagés de traiter séparément.

On veut des Pleins-pouvoirs séparés; la France y consent.
Ib. pag. 403.

Les contestations paroissoient terminées; mais les Ambassadeurs des Etats demandèrent encore que ceux de France s'obligeassent de fournir des Pouvoirs séparés à chacun de leurs Alliés qui en voudroient. Monsieur Temple même entra dans le détail de ceux qui en pourroient demander, entre lesquels il nomma le Duc de Lorraine. Cette nouvelle proposition embarrassa extrêmement. On ne vouloit point traiter avec cette multitude d'Alliés. Les contradictions qu'on avoit essuïées de la part des Hollandois faisoient appréhender qu'on n'en éprouvât autant de la part de chacun des Alliés, dont la plûpart envoïoient leurs Ministres

Ib. pag. 417.

pour troubler la paix, plûtôt que pour la conclure. Cependant aïant découvert que le but des Etats-Généraux par cette demande de Pouvoirs

voirs séparés, pouvoit être de se mettre plus en droit de faire une négociation particulière, ce que les Espagnols craignoient extrêmement, on consentit à cette nouvelle demande. On contesta seulement sur ceux des Alliés pour qui on en accorderoit; enfin il fût convenu que l'Empereur, le Roi d'Espagne, le Roi de Dannemark, les Etats-Généraux, l'Electeur de Brandebourg, auroient cette distinction, & que les autres Alliés s'attacheroient à l'un d'eux & leur remettroient leurs intérêts. Le Duc de Lorraine se mit sous la protection de l'Empereur; on verra dans la suite quel fruit il en tira.

1676.

Négociations avec l'Evêque de Munster.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. I. pag. 26.

Ib. pag. 80.

Ib. pag. 93.

La France n'auroit pas été apparemment si facile, & ses ennemis n'auroient pas affecté de répondre si mal à ses empressemens pour la paix, si elle avoit réüssi à leur enlever l'Evêque de Munster, & quelques autres de leurs Alliés. Cet Evêque haïssoit les Hollandois. C'étoit malgré lui qu'il avoit cessé d'être leur ennemi, & son caractère turbulent, aussi-bien que la crainte des vexations, l'avoient déterminé à se déclarer pour eux. Mécontent du peu d'égard qu'on avoit à ses prétentions sur les conquêtes que ses troupes avoient aidé à faire sur la Suède, ou peut-être pour se faire considérer d'avantage, il fit proposer au Roi très-Chrétien de rentrer dans son Alliance. La proposition fût acceptée; le traité fût signé le vingt-troisième de mai; le préambule étoit aussi glorieux à la France qu'offensant pour ses ennemis.

Projet de traité.

Corps Diplomatique, tom. 7. Part. I. pag. 322.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. I. pag. 94.

Les facilités, disoit-on, que le Roi apporte tous les jours à la paix au-milieu des heureux progrès de ses armes, aïant fait connoitre à Monsieur l'Evêque de Munster l'injustice des ennemis de Sa Majesté à répondre si mal à ses favorables dispositions, & son Altesse connoissant aussi que la prise du Duché de Brêmen, qui est si légitimement acquis à la Suède par les traités de Westphalie, apporteroit de nouveaux obstacles à la paix générale, elle a cru qu'elle ne pouvoit mieux contribüer à les détourner qu'en travaillant à empêcher la perte de cette Province, & en faisant avec le Roi une nouvelle Alliance, qui le mette en Etat d'y réüssir & de s'opposer aux ennemis qu'une si juste résolution pourra lui attirer. Monsieur l'Evêque de Munster a aussi résolu de prendre des mesures avec le Roi pour mettre sa personne & ses Etats en sûreté, contre la haîne & la mauvaise volonté que les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont continué de lui témoigner, depuis même que par leurs artifices, ils l'ont attiré dans leur parti.

Ibid.

L'Evêque de Munster s'obligeoit de dégager la Ville de Staden déja bloquée, de lui donner du secours s'il étoit nécessaire, & de déclarer incessamment qu'il étoit résolu de maintenir la Suède dans la possession des Provinces de Brêmen & de Werden. Il devoit aussi se déclarer contre les Hollandois, & entrer en action avant la fin de juin avec une Armée de quinze mille hommes, non-seulement contr'eux, mais contre tous les Ennemis du Roi excepté l'Empereur, à moins qu'il n'envoïât de ses troupes dans le Duché de Brêmen. Si en haîne de cette résolution, ou déclaration, ses troupes ou ses Etats étoient attaqués par

les

1676. les Alliés, la résistance qu'il feroit pour s'y opposer devoit être tenuë pour une véritable action, & avoir la même force que la rupture ouverte à quoi il s'étoit engagé.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. I. pag. 94.

POUR contribüer à mettre ce Prélat en état de satisfaire plus facilement aux engagemens de ce traité, on devoit lui païer pour l'entretien de ses troupes trente-deux mille écus par mois. En considération des dépenses extraordinaires qu'il devoit faire pour entrer en action, on vouloit bien lui donner encore cent mille écus, la moitié païable le jour de la rupture, & l'autre moitié ensuite en cinq mois consécutifs, savoir, dix mille écus par mois. On ne devoit être tenu au païement de ces subsides, que lorsque l'Evêque de Munster seroit effectivement entré en guerre contre les Hollandois, ou quelqu'autre des ennemis de la France avec quinze mille hommes.

Ibid.

LA ratification ne se devoit faire que dans un mois; mais si avant ce tems-là Staden étoit fort pressé, le Prélat devoit entreprendre la défense & le secours de cette Place avant la ratification; bien entendu que dès ce jour-là même, il auroit droit aux subsides qui lui étoient promis.

Ibid.

ON consentoit qu'il fournît son Contingent à l'Armée Impériale. On s'obligeoit de ne faire ni paix ni trêve sans sa participation, & d'avoir un soin particulier de ses avantages. On promettoit au Prélat d'engager le Roi de Suède à lui céder les Baillages de Wilhausen & de Thendenksen, dépendans du Duché de Brèmen.

Ibid.

SELON le dernier Article, ces engagemens n'avoient pour but que l'avancement de la paix. Tous les Princes qui avoient les mêmes bonnes intentions pouvoient y entrer aux mêmes conditions. Le Roi très-Chrêtien devoit faire son possible pour engager le Duc d'Hanovre, à prendre les mêmes engagemens, sans pourtant que cette condition pût empêcher ou retarder l'exécution du présent traité.

Il ne s'exécute point.

CE traité si utile à la France & si fâcheux pour les Alliés, sur-tout pour les Provinces-Unies, dont la Frise & l'Oost-Frise absolument dégarnies de troupes, auroient encore éprouvé les violences & les brigandages des Munstériens, ne s'exécuta point. L'unique difficulté étoit, que le Prélat demandoit de l'argent avant que d'entrer en action, & que la Cour de France n'en vouloit donner que lorsqu'il se seroit déclaré de manière à ne pouvoir plus reculer. „ J'ai toûjours voulu attacher ce païement, écrivoit à Nimègue le Roi très-Chrêtien, au jour „ qu'il entreroit véritablement en guerre. Je demeure encore dans cette „ pensée & je croirois hazarder une dépense fort inutile, si je n'avois „ pour ma sûreté que la seule parole de ce Prince; ainsi j'ai toûjours „ voulu que son action me répondît de ses promesses ".

Ib. pag. 93. Ib. pag. 136. Ib. pag. 140. Ib. pag. 157. Ib. pag. 175. Ib. pag. 187. Ib. pag. 203.

DE plus, ce traité avoit transpiré. Toute l'Allemagne avoit accablé de reproche l'Evêque de Munster, de manière qu'il s'étoit vû dans une espèce de nécessité de nier absolument qu'il fût en rélation avec la France, & de faire agir ses troupes avec vigueur au siège de Staden.

L'affaire

1676.

L'affaire se renoüa pourtant peu de tems après qu'elle avoit été rompuë; elle se négocia à Nimègue. L'Evêque promettoit encore de se déclarer contre la Hollande, de délivrer Staden, qui étoit alors fort pressée, d'y faire passer en attendant des vivres & des munitions par ses quartiers; il promettoit même de la remettre au Roi de Suède, au cas qu'elle fût prise avant qu'il eût pû la dégager. Mais à ces propositions favorables, il ajoûtoit des conditions qu'on ne pouvoit lui accorder. Il demandoit que la France eût une armée de dix mille hommes sur le Bas Rhin, qu'on fit déclarer le Duc d'Hanovre, & que la Suède fît passer cinq ou six mille hommes dans le Duché de Brèmen. Quoique ces conditions, & la constance à vouloir toucher une partie des subsides avant que d'agir, prouvassent son peu de sincérité, on négocia; ses Sécrétaires firent plusieurs voïages à Nimègue; au-lieu d'un traité offensif on leur proposa la neutralité; on ne conclut rien; il n'envoïa pas même de Plein-pouvoir pour conclure. „ Il n'y a que trop d'apparence, écrivoient les Ambassadeurs, que si Monsieur de Munster envoïe ici quelqu'un pour traiter avec nous, ce ne sera que dans la vûë de prolonger la conclusion du traité jusqu'à la fin de la Campagne, & pouvoir tirer en même tems pendant l'hiver & de Vôtre Majesté & des Etats-Généraux le païement de ses troupes, en faisant croire à ceux-ci qu'il ne les destine qu'à leur service, & vous promettant d'ailleurs qu'elles ne seroient pas emploïées contre le vôtre " Ce Prélat voïant qu'il ne pouvoit duper la France, ou croïant en avoir assez fait pour montrer qu'il avoit eu des raisons solides pour se dispenser de ratifier le traité conclu sur les Pleins-pouvoirs, interrompit brusquement la négociation, en faisant dire à Nimègue, à la fin de septembre, qu'aïant appris que le Roi très-Chrêtien ne pouvoit envoïer un Corps de troupes vers le Bas Rhin, il avoit été obligé de prendre d'autres mesures.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 1. pag. 204.

Ib. pag. 219.
Ib. pag. 226.

Le traité inutile dont on a parlé, avoit été négocié par le Sieur Bidal Marchand de la ruë St. Dénis, que son Commerce avoit fait aller en Suède; il avoit trouvé moïen de s'insinuer à cette Cour. Les services qu'il y rendit furent récompensés du titre de Baron, qui passa à son fils, qu'un mérite distingué a élevé dans ces derniers tems à la dignité de Maréchal de France.

Ib. pag. 92.

On avoit aussi négocié avec le Duc d'Hanovre. Pour le déterminer on lui avoit confié les dispositions où paroissoit être l'Evêque de Munster. Rien ne pût lui faire abandonner la neutralité, qu'il paroissoit jusqu'alors avoir constamment gardée. Ce Prince avoit joüé la France, qui lui païoit chérement sa prétenduë neutralité. On découvrit ce mystère à Nimègue. Le Sieur Temple déclara, qu'un Ministre du Duc d'Hanovre lui avoit remis les prétentions par écrit du Duc son Maître, tendantes à ce que le traité par lui fait en mille six cent soixante & quinze avec le Roi de Dannemark, l'Electeur de Brandebourg & l'Evêque de Munster, pour le partage du Païs de Brèmen, fût confirmé

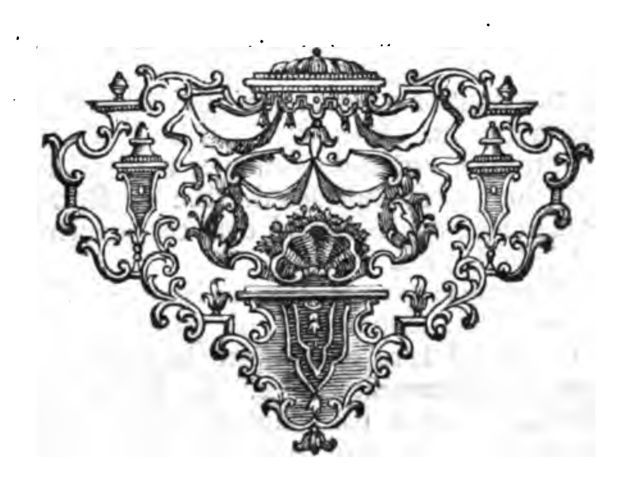
On découvre que le Duc d'Hanovre s'entendoit avec les Alliés.

Ib. pag. 87.
Ib. pag. 116.
Ib. pag. 131.

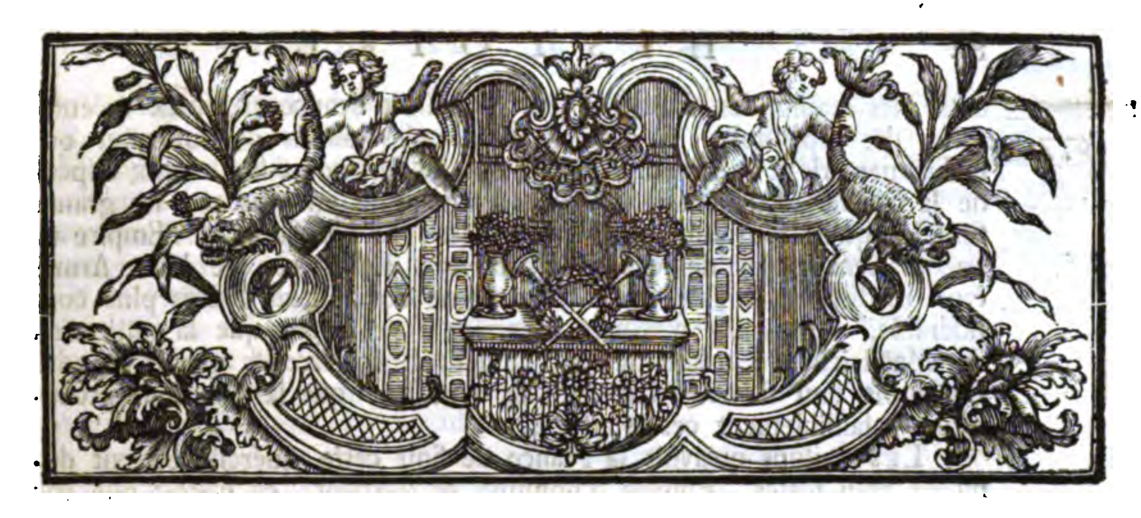
[redacted] par le traité qui interviendroit. On fit au Médiateur toutes les questions dont on pût s'aviser pour tirer plus d'éclairciſſement de cette af-
1676. faire, mais il aſſûra qu'il n'en ſavoit pas d'avantage; il ne voulut pas même faire connoître celui qui lui avoit remis ce Papier. „ Nous „ avoüons, diſoient les Ambaſſadeurs en rendant compte de cette nou„ velle ſurprenante, que nous ne ſavons quel jugement faire d'un pré„ tendu traité fait par ce Prince avec les ennemis de la France & pour „ le partage des dépoüilles de nos Alliés, dans le tems que ſes troupes „ ne ſubſiſtoient qu'aux dépens de Sa Majeſté ".

La Cour parut s'intéreſſer peu à cette découverte, & prit la choſe avec la plus grande modération. On leur répondit que la part que Monſieur Temple leur avoit donné des inſtances du Duc d'Hanovre, ſe pouvoit dire bien oppoſée à la profeſſion de bonne-foi que ce Prince avoit toûjours affectée, & que rien ſans doute n'étoit plus éloigné de cette régularité dont il ſe picquoit, que de traiter des dépoüilles de la Suède en même tems qu'il étoit Allié de cette Couronne, & qu'il tiroit des ſubſides de Sa Majeſté. Peut-être, ajoûtoit Monſieur de Pompone, que les Médiateurs ne jugeront pas à propos de parler encore de cette affaire; mais ſans doute les Ambaſſadeurs de Suède s'y oppoſeront, & prétendront avec juſtice d'y être appuïés par vous. La plûpart des Lettres de ce Miniſtre ſont du même goût, & aſſûrément les Plénipotentiaires François n'y trouvoient pas de grands ſecours pour la conduite de l'affaire importante dont ils étoient chargés.

Fin du livre Trente-ſeptième.



HIS-



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE TRENTE-HUITIEME.



DE toutes les Puissances qui étoient en guerre, il n'y avoit que la France, la Suède & la Hollande qui souhaitassent sincèrement la paix, parce qu'il n'y avoit qu'elles qui fussent intéressées à la conclure. La Suède presqu'accablée par la multitude d'ennemis qui l'attaquoient de tous côtés, craignoit encore de voir les Moscovites se déclarer contr'elle. La Hollande délivrée des dangers qui l'avoient menacée, n'étoit plus qu'Auxiliaire de la Maison d'Autriche, & ne continüoit la guerre que par bienséance, & parce que le Prince, qu'elle avoit élevé presque jusqu'à s'y assûjettir, n'entroit pas dans ses vûës. Elles étoient cependant des plus saines. Il ne lui convenoit en aucune façon de travailler à rétablir la puissance d'une Maison à l'empire de laquelle elle s'étoit soustraite; une partie de la Flandre

1677.
La France, la Suède & la Hollande souhaitent la paix.

 entre

1677. entre les mains des François leur paroissoit beaucoup mieux qu'entre celles des Espagnols. Ils avoient de grandes raisons de souhaiter que le Dannemark & le Brandebourg ne s'accrussent point si fort aux dépens de la Suède. D'ailleurs ils s'épuisoient de plus en plus par les grands subsides qu'ils fournissoient à leurs Alliés, & l'Espagne & l'Empire ne s'acquitoient point de leurs engagemens. Le succès de leurs Armes étoit médiocre, & ils prévoïoient qu'il ne deviendroit guères plus considérable. Enfin ils n'avoient plus rien à prétendre que la restitution de Maëstricht, le rétablissement de leur Commerce & que la Flandre Espagnole leur servît de barrière; ils sentoient que la paix leur procureroit infailliblement ces avantages.

Les raisons qu'avoit la France de finir cette quérelle étoient du moins aussi fortes. Epuisée d'hommes & d'argent, ce n'étoit que par les plus grands efforts qu'elle se soûtenoit contre tant d'ennemis conjurés à sa perte. Il lui importoit extrêmement de rompre ce concert de Puissances de l'Europe contr'elle, de renoüer les liaisons qu'elle avoit auparavant avec la plûpart des Princes de l'Empire, & de rompre celles qu'ils avoient prises avec l'Empereur. La jalousie qu'on avoit de ses progrès avoit dégeneré en haîne; si l'on venoit à avoir l'avantage sur elle, elle devoit s'attendre à être traitée sans quartier & sans miséricorde. L'Angleterre souhaitoit de se joindre à ses ennemis, & il n'étoit pas sûr que Charles pût toûjours résister à l'inclination de ses peuples.

Les autres Puissances ne la veulent point.

Les autres Puissances pensoient tout autrement. Elles trouvoient leur avantage à ne point désarmer. L'Empereur & le Roi d'Espagne vouloient absolument profiter de cette Ligue générale qui s'étoit formée contre la France, pour lui enlever tout ce qu'elle & ses Alliés avoient gagnés sur eux par les traités de Munster & des Pyrenées, & d'Aix-la-Chapelle. Le Roi de Dannemark, l'Electeur de Brandebourg, les Princes d'Hanovre étoient dans les mêmes dispositions par rapport à la Suède. Déterminés à garder leurs conquêtes, ils ne pouvoient que haïr la paix, qui leur en auroit ôté la plus grande partie. Leurs espérances, leurs projets étoient magnifiques. Ils comptoient que l'Angleterre se déclareroit pour eux, & que le Prince d'Orange empêcheroit toûjours la Hollande de suivre son inclination pour la paix. L'Armée formidable qu'ils devoient avoir sur le Rhin, les assûroit de la conquête de l'Alsace & de la Lorraine; la prise de Philipsbourg effaçoit l'idée de toutes leurs pertes. Le Prince d'Orange & les Espagnols n'espéroient pas de moindre succès en Flandre. En un mot, le moins qu'ils se promettoient de la continüation de la guerre, étoit d'anéantir le traité d'Aix-la-Chapelle & de réduire la France à celui des Pyrenées. Tous les Princes d'Allemagne qui retiroient de gros profits de leurs troupes, & que la guerre rendoit considérables, étoient dans les mêmes sentimens.

Loüis

1677.

Loüis quatorze formoit aussi des projets, avec cette différence, qu'il prenoit des mesures bien plus justes pour les faire réüssir. La promptitude avec laquelle il se mit en Campagne en Flandre, les grands succès qui l'y accompagnèrent, déconcertèrent les projets de ses ennemis, confondirent leurs espérances, les forcèrent d'y renoncer & de prendre enfin des sentimens pacifiques. Sûr que les Allemands après la prise de Philipsbourg feroient cette année de grands efforts du côté de l'Alsace & de la Lorraine, il résolut d'entrer en action en Flandre plûtôt encore qu'il n'avoit coûtume de le faire, afin qu'après y avoir fait les conquêtes qu'il avoit médité de faire, il pût envoïer à son Armée d'Allemagne des renforts considérables.

Les Conquêtes de la France les forcent de changer de sentimens. *Basnage, tom. 2. pag. 791.*

Son dessein étoit de prendre Valenciennes. C'étoit dans la vûë de faire cette conquête importante qu'il avoit pris l'année précédente Condé & Bouchain; ces deux Places depuis leurs prises avoient bloqué la prémière. Depuis que les Armées s'étoient retirées, un camp-volant l'avoit tenuë presqu'investie, & avoit empêché les convois d'y entrer; sur les frontières on avoit fait les amas nécessaires de vivres & de fourrages.

Quand tout fût prêt, le Maréchal d'Humières se mit en Campagne dès le mois de février, tandis que le Maréchal de Luxembourg assembloit quelques troupes sur les confins de l'Artois & de la Picardie. Le Maréchal d'Humières marcha du côté de Mons, qu'il feignit de vouloir assiéger. Il l'investit, ce qui empêcha le Gouverneur d'exécuter l'ordre qu'il avoit reçu d'envoïer à Valenciennes une partie de sa garnison. En même tems le Maréchal de Luxembourg se mit en marche. Valenciennes fût investie le vingt-huit février; il y fût joint ce jour-là même par le Maréchal d'Humières, qui prit le commandement général de l'Armée.

La Campagne commence en Flandre dès le mois de février.

Le Roi très-Chrétien pour ôter aux ennemis le soupçon qu'il pensât à quelque entreprise pendant cet hiver, n'avoit jamais donné de Fêtes plus magnifiques; mais dans le moment que toute l'Europe & ses Courtisans le croïoient plus occupé au plaisir du Carnaval, il se trouva le quatre de mars à la tête de ses Armées. Il distribüa aussi-tôt les quartiers. Il prit le sien à Famars, ancien Château qu'on croit avoir été autrefois un Temple de Mars; en effet en latin il se nomme *Fanum Martis*. En attendant l'artillerie on assûra la communication des quartiers; on travailla aux lignes de circonvallation, elles fûrent achevées en quatre ou cinq jours.

Valenciennes étoit dès-lors une des plus fortes Places des Païs-Bas. C'est une grande Ville considérable par son commerce, & fort peuplée. Les fortifications en étoient en bon état. L'Escaut & le ruisseau de Ronel qui la partagent en plusieurs endroits, augmentent encore sa force par les inondations. Le Marquis de Richebourg, frère du Prince d'Epinoi en étoit Gouverneur. Il avoit pour second le meilleur Officier d'infanterie qu'eussent les Espagnols. La garnison étoit de

Siège de Valenciennes. *Quincy, tom. 1. pag. 525. Basnage, tom. 2. pag. 801. Mercure Hollandois, sous l'an 1677. pag. 19. Divers Mémoires. Lettres de Pelisson, tom. 3. pag. 157. Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 1. pag. 526.*

deux

1677. deux mille cinq cent fantassins & de sept à huit cent chevaux; une partie de la bourgeoisie avoit pris les armes, sur la promesse qu'on lui avoit faite de l'exempter d'impôts pendant douze ans. Toute l'Europe regarda cette entreprise comme téméraire, sur-tout dans la saison où on la faisoit. Les ennemis, loin de s'en inquiéter parurent s'en réjoüir, ne doutant presque pas qu'on n'y reçût un affront & qu'on n'y rüinât son Armée.

Vigueur dont le siège est poussé.

Ils ne furent pas long-tems sans changer de langage. La tranchée fût ouverte la nuit du neuf au dix. Dirigée par le fameux Vauban, elle fût poussée si avant, que deux jours après plusieurs batteries furent en état de tirer, & le firent avec tant de succès, que presque tout le canon de la Place fût démonté & la plûpart des défenses ruinées. La présence du Roi, qui alloit tous les jours visiter les travaux, encourageoit tellement les troupes & les travailleurs, que le quinze, malgré les neiges fonduës & les grandes pluïes, la tranchée se trouva avancée jusqu'au pied du glacis du chemin-couvert d'un grand Ouvrage-couronné. Il étoit flanqué de deux demi-lunes de terre, au fonds étoit une autre demi-lune revêtuë, elle couvroit un Pâté; c'étoit une ancienne fortification qui alloit jusques sur le bord du fossé.

Quincy, tom. 1. pag. 527.

On disposa toutes choses pour l'attaque de ce chemin-couvert. Les ennemis pour le défendre y mirent presque toute leur infanterie. Pour l'emporter plus sûrement, on joignit au détachement des Gardes Françoises & des Régimens de Picardie & de Soissons les deux Compagnies de Mousquetaires & les Grenadiers à cheval. Pendant toute la nuit du seize au dix-sept on fatigua extrêmement les assiégés, par quantité de bombes, de carcasses & de pots à feu, qu'on jetta continuëllement dans les dehors & sur les remparts du côté de l'attaque; elle se fit à neuf heures du matin. Le silence qu'on avoit gardé dans la tranchée, le peu de mouvement qu'on y avoit fait, avoient persuadé les assiégés qu'on avoit changé de dessein; plusieurs même avoient quitté leurs postes & étoient allés se reposer dans la Ville.

Cette Place prise d'assaut.

Basnage, tom. 2. pag. 802. Le Clerc, tom. 3. pag. 382. Lettres de Pelisson, tom. 3. pag. 173.

Au signal des neuf coups de canon, les troupes commandées sortirent des tranchées. Cette attaque presqu'imprévuë, l'impétuosité dont elle se fit, l'habit & l'air guerrier des Grenadiers à cheval ébranlèrent les assiégés. Les Mousquetaires les mirent bien-tôt en désordre. Cette jeunesse passionnée pour la gloire ne connoissant point de périls, suivoit les Grenadiers, elle les devança pour joindre les ennemis plus promptement. Sans aucune résistance ils se jettèrent en confusion dans l'Ouvrage-couronné & dans les demi-lunes; ils y poursuivirent les fuïards avec la même vigueur, la plûpart jettèrent leurs armes & se sauvèrent partie dans la Ville, partie dans la demi-lune revêtuë.

Détail de cette Action.

Quincy, tom. 1. pag. 528.

L'ardeur du prémier combat & la facilité du succès emportèrent les Mousquetaires jusqu'à cette demi-lune, ils y entrèrent & tuèrent tout ce qui s'opposa à leur prémier effort. Ceux qui échapèrent portèrent dans la Ville une si grande consternation, que les Corps de Garde épouvantés

vantés ne songèrent plus qu'à se sauver, & abandonnèrent leurs pôstes avec tant de trouble qu'ils laissèrent le guichet ouvert. Les Mousquetaires le passèrent avec les fuïards & se trouvèrent dans le Pâté; à peine étoient-ils cinquante. Deux Grenadiers rompirent à coups de hâche la porte d'un degré qui conduisoit sur une platte-forme, laquelle communiquoit par une arcade aux remparts de la Ville. La porte de cette arcade fût bien-tôt enfoncée; Les Mousquetaires aïant gagné le rempart descendirent dans la Ville, marchèrent au Corps de Garde; il étoit abandonné; ils s'en saisirent & abaissèrent le pont-levis.

1677.

Moissac, Cornette de la prémière Compagnie des Mousquetaires, qui avoit monté sur les morts qui bouchoit le guichoit, arriva au pont-levis dans le tems qu'on l'abaissoit; le nombre de ceux qui le suivoient augmentant insensiblement, il avança dans la ruë. Voïant deux Escadrons qui venoient le charger, il fit ferme à un petit pont & s'y retrancha avec quelques charettes, tandis que des Mousquetaires qui s'étoient jettés dans les maisons voisines arrêtoient par leur feu cette cavalerie. Il en venoit d'autres le long du rempart; quelques Mousquetaires tournèrent contre cette troupe une pièce de canon qui se trouva encore chargée. Les assiégés croïant qu'une partie de l'Armée étoit déjà dans la Place, se retirèrent. Moissac sortit de son retranchement & prit un Colonel de Dragons qui commandoit cette Cavalerie.

Quincy, tom. 1. pag. 528.

Les principaux Officiers de la garnison, de concert avec les Magistrats firent incontinent battre la Chamade. A peine pourtant y avoit-il deux cent François dans la Ville, à cause de la difficulté de passer au guichet. Le Maréchal de Luxembourg qui avoit eu le commandement général de l'attaque, aïant fait jetter dans le fossé les corps morts qui bouchoient ce passage, entra au moment que les ennemis battoient la Chamade. Il étoit en état de se faire respecter. Il commença par désarmer toute la cavalerie qui étoit en bataille sur la place; il se saisit des principaux postes, & envoïa promptement au Roi les ôtages de la Ville & de la Garnison.

Ce Prince s'étoit posté sur une hauteur pour voir le succès de l'attaque, & le Chevalier de Vendôme lui étant venu dire que le chemin-couvert & l'Ouvrage-couronné avoient été emportés, il s'avançoit vers la tranchée; il n'avoit pas fait cinquante pas qu'il apprit que la demi-lune étoit prise, quelques momens après il vit ses Etendarts sur le rempart. Son soin le plus pressant fût de donner les ordres les plus précis pour empêcher le pillage. De Louvois fût chargé de les faire exécuter; sa présence contint les troupes dans une sagesse aussi marquée, que si elles avoient été dans une Ville depuis long-tems soûmise à la France.

Valenciennes est préservée du pillage.
Quincy, tom. 1. pag. 529.
Basnage, tom. 2. pag. 802.

La garnison fût faite prisonnière de guerre. La Ville, pour être exemte du pillage, fût taxée à plusieurs millions, obligée de bâtir une Citadelle, de païer à l'avenir la garnison, d'entretenir les fortifications.

Cette

1677. CETTE conquête, qui tient du prodige, ne coutà pas soixante hommes. On a toûjours cru à Valenciennes qu'il y avoit eu de la trahison. On assûre que le passage de la platte-forme au rempart étoit rempli de pierres & de décombres, & qu'un Magistrat le fit déboucher dès que la Ville fût investie. D'ailleurs, le Corps de Garde & le canon des remparts abandonnés sont quelque chose de si extraordinaire, qu'il est bien difficile qu'il n'y ait eu que de la négligence. Après tout, la plus grande gloire de cette conquête, c'est que cette Ville ait été préservée de la désolation à quoi l'avoit exposé le hazard ou la trahison, & c'est avec justice qu'on en a fait le sujet d'une Médaille. † On y voit la Ville de Valenciennes prosternée aux pieds de la Victoire, qui retient le bras d'un soldat. La Légende, CONSERVATORI SUO, & l'Exergue, VALENTIANÆ CAPTÆ, ET AB EXCIDIO SERVATÆ, signifient, *Monument consacré à la gloire du Conservateur de Valenciennes, prise d'assaut & sauvée du pillage.* On a fort exalté la clémence du Vainqueur. On dit dans le discours qui explique cette Médaille, qu'on ne sauroit dire ce qu'il y a de plus admirable en cette occasion, ou la prise de la Ville, ou l'obéïssance du soldat, ou la clémence du Vainqueur. Ces loüanges ne supposent-elles pas qu'il pouvoit en manquer sans se déshonorer, & n'est-ce pas en quelque sorte dégrader l'humanité, que de faire une vertu d'une qualité qui en doit être inséparable?

† Voïés No. XV.

Cambrai & St. Omer assiégé en même tems. *Le Clerc, tom. 3. pag. 382. Quincy, tom. 1. pag. 531. Lettres de Pelisson, tom. 1. pag. 197. Mercure Hollandois, 1677. pag. 29. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

CE succès si prompt fit penser à d'autres conquêtes. Cambrai incommodoit extrêmement les frontières du Roïaume. La garnison de cette Place, toûjours nombreuse, faisoit des courses continuëlles dans la Picardie & la désoloit. St. Omer étoit la seule Place qui restât aux Espagnols dans l'Artois. Ces deux grandes Villes furent assiégées en même tems. Les amas de vivres & de munitions qu'on avoit fait pour le siège de Valenciennes, qu'on avoit supposé tenir un mois ou six semaines, servirent à ces deux entreprises. Les ennemis n'étoient point encore formés; ils ne commençoient qu'à s'assembler; on se flatta d'avoir exécuté ses desseins avant qu'ils fussent en état de s'y opposer. Pour relever la gloire de la France, on a dit que ces deux Villes étoient abondamment pourvûës & qu'il ne leur manquoit rien pour faire une belle défense. La chose ne peut être. Des Villes fortes & bien munies ne se prennent pas en huit ou dix jours de tranchée ouverte. Les Espagnols comptoient plus sur les Hollandois pour la défense de la Flandre, que sur eux-mêmes; cette année ils avoient résolu de faire leurs grands efforts en Sicile & en Catalogne.

DE's qu'on eut donné ordre à la sûreté de Valenciennes, on partagea l'Armée. Le Duc d'Orléans avec le Maréchal d'Humières marcha à St. Omer. Le Roi accompagné des Maréchaux de Schomberg, de la Feuillade, de Luxembourg, de Lorges, se chargea du siège de Cambrai. Il fût investi le vingt-deux de mars; la circonvallation ne fût achevée que le vingt-sept. Cette Ville est grande, elle est située sur les bords de l'Escaut, qui la partage; les murailles étoient défenduës par de bons bastions & des demi-lunes; elle avoit dès-lors une bonne Citadelle,

delle, placée sur une hauteur qui commande toute la Ville; c'étoit un Quarré régulier, avec des bastions revêtus & des demi-lunes qui couvroient chaque courtine; les fossés étoient taillés dans le roc. 1677.

La tranchée fût ouverte la nuit du vingt-huit au vingt-neuf du côté de la porte de Notre-Dame, elle fût poussée à plus de cinq cent pas. Les assiégés s'opposèrent si foiblement à ce travail, qu'on n'y perdit qu'un soldat. La nuit suivante elle fût avancée à cent cinquante pas du chemin-couvert. Une batterie de dix pièces de canon tira dès le trente & ruina une partie des défenses des assiégés. La tranchée continüa d'avancer, le prémier d'avril elle joignit le glacis. Le Maréchal de Schomberg & le Marquis de Revel se logèrent la nuit suivante sur les deux angles saillans & sur l'angle rentrant de la Contrescarpe; ces logemens se firent sans résistance. On fit & on assûra la communication de ces angles, on y établit du canon pour battre en brèche les demi-lunes qui couvroient le Corps de la Place. De Vauban fit les dispositions pour les attaques tout à la fois. L'attaque se fit à dix heures du soir, elle fût heureuse, deux de ces demi-lunes furent emportées. On attacha le Mineur au Corps de la Place. Le Gouverneur battit la Chamade le septième jour de tranchée ouverte; on lui accorda une trêve de vingt-quatre heures pour se retirer dans la Citadelle.

Cambrai se rend au bout de huit jours. *Basnage, tom. 2. pag. 803. Quincy, tom. 1. pag. 531. Ib. pag. 532.*

Le siège de St. Omer n'alloit pas si vîte, soit que cette Place fût plus forte, soit que les travaux fussent conduits avec moins d'habileté; car la défense de la garnison de ces deux Places étoit également molle. Le Duc d'Orléans ne fût en état d'ouvrir la tranchée que la nuit du trois au quatre d'avril. On la poussa contre le Fort des Vaches, qui couvroit l'endroit le plus foible de la Place; on fût à portée de l'attaquer la nuit du six au sept, il fût emporté par le Marquis de Longueval Colonel de Dragons; on y prit douze Officiers & cent vingt soldats.

Basnage, tom. 2. pag. 807.

Pendant ce tems-là le Prince d'Orange étoit venu à bout de mettre ensemble trente mille hommes, & marchoit pour secourir St. Omer. La prise de Cambrai donna la liberté de faire de gros détachemens pour fortifier le Duc d'Orléans. Ils lui furent menés par le Maréchal de Luxembourg. On ne balança point à sortir des lignes pour aller au-devant de l'ennemi, qui étoit décampé d'auprès d'Ypres. Les deux Armées se trouvèrent en présence au pied du Mont-Cassel; elles étoient à-peu-près égales & n'étoient séparées que par un ruisseau. Le Prince d'Orange oubliant apparemment qu'il étoit venu pour donner la bataille & non pas pour la recevoir, s'étoit placé sur un terrein qui s'élevoit insensiblement en s'éloignant du ruisseau, dont les bords de son côté étoient garnis de haïes & de jardinages environnés de cours d'eau; pour les garder, il y plaça presque toute l'infanterie de sa prémière ligne.

Le Prince d'Orange vient au secours de St. Omer. *Lettres de Pelisson, tom. 3. pag. 219. Mercure Hollandois, 1677. pag. 59. Quincy, tom. 1. pag. 534.*

Le Maréchal de Luxembourg pénétra le dessein de cette situation, du-moins il craignit que l'ennemi ne s'en voulut servir pour cacher un mouvement qu'il pourroit faire faire à sa droite afin de s'emparer du

On va au-devant de lui. *Pelisson, tom. 3. pag. 230.*

Fort de Warte au-dessus de St. Omer, ce qui lui auroit procuré la gloire & l'avantage de secourir cette Place sans combattre.

1677. *Feuquières, tom. 3. pag. 248. Basnage, tom. 2. pag. 807. Quincy, tom. 1. pag. 534. Le Clerc, tom. 3. pag. 382. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

CETTE considération fit résoudre d'attaquer promptement l'ennemi. La bataille se donna le onze d'avril, jour de Pâques-Fleuries. Le Duc d'Orléans étoit au centre, le Maréchal d'Humières commandoit la droite, le Maréchal de Luxembourg la gauche. On s'avança pour combattre d'abord ce qui gardoit le ruisseau. Le Maréchal d'Humières qui commandoit la droite de l'Armée, sans mesurer sa marche sur celle de l'aîle gauche & du Corps de bataille, s'engagea trop en faisant passer à une partie de sa cavalerie un pont qu'il trouva devant lui sur ce ruisseau. Ce mouvement peu régulier, qui séparoit la cavalerie de la droite du reste de l'Armée, fût aussi-tôt puni. Cette cavalerie fût chargée par toute la gauche de la cavalerie ennemie, elle essuïa même le feu de son infanterie, de manière qu'elle fût contrainte de repasser le pont avec beaucoup de désordre & une perte assez considérable.

Il est battu.

DE'S que cette aîle eut été remise en ordre en-deçà du pont, l'effort pour emporter le ruisseau devint général par tout le front de la ligne. L'infanterie qui le gardoit ne pût soûtenir cet effort. La plus grande partie fût taillée en pièces; le reste porta le désordre dans la prémière ligne, d'où elle avoit été tirée. L'Armée Françoise qui avoit passé le ruisseau en même tems, attaqua cette prémière ligne déjà en désordre & la renversa sur la seconde. La fuite devint alors générale. Quelques efforts que fît le Prince d'Orange pour rallier ses troupes, il ne fût point obéï. Contraint de fuir lui-même, il abandonna le champ de bataille, son artillerie & ses bagages. Il fût poursuivi par-delà Cassel & ne fût en sûreté qu'à Poperingues. Trois milles morts, quatre mille prisonniers, treize pièces de canon, deux mortiers, quarante-quatre drapeaux, dix-sept étendarts furent une preuve certaine de la victoire des François, aussi ne leur fût-elle point contestée.

Il l'avoüe lui-même. *Basnage, tom. 2. pag. 808. Mercure Hollandois, 1677. pag. 63.*

LE Prince d'Orange en convient lui-même dans sa Lettre aux Etats-Généraux; elle mérite d'être rapportée. „ HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, pour informer exactement Vos Hautes Puissances, ainsi „ que nous y sommes obligés, de ce qui s'est passé dans le dernier „ combat auprès de Cassel, Elles sauront qu'aïant hâté nôtre marche autant qu'il nous étoit possible pour secourir St. Omer, le neuvième au „ soir nous vinmes camper dans un village nommé Marie-Capel, une „ demi-lieuë en-deça de Cassel, où nous apprimes que les ennemis s'étoient venus poster à une demi-lieuë de là, & droit dans le chemin „ par où nous devions passer. Nous résolumes pourtant de continüer „ nôtre marche, qui fût fort fâcheuse à cause de quantité de défilés; „ de sorte que le lendemain dixième nous ne pumes avancer que jusqu'à un petit ruisseau nommé Péenez, à l'autre bord duquel nous „ apperçumes les ennemis, qui s'étoient mis en bataille sur un terrein „ qui sembloit assez découvert.

1677.

» AÏANT consulté tous les guides & tous ceux qui connoissoient le » païs, ils nous assûrèrent tous qu'il n'y avoit point d'autre passage pour » aller à Bacq, qu'on jugeoit être le seul endroit par où St. Omer pou- » voit être secouru. C'est pourquoi nous résolumes de passer ce ruis- » seau & d'aller attaquer l'ennemi. Pour cet effet, aïant fait faire des » ponts & réparé ceux qu'il avoit rompus, nous passames ce ruisseau » avant hier (le onze) à la pointe du jour, & cela si promptement, » que tout étoit passé avant que les François s'en apperçussent. Mais » dès que nous fumes de l'autre côté, nous trouvames qu'il y avoit en- » core entre l'ennemi & nous un autre ruisseau couvert de plusieurs » haïes, ce qui nous surprit d'autant plus, que ceux qui connoissoient » le païs nous avoient assûré le contraire, & qu'après avoir passé le » ruisseau nous ne trouverions plus de défilés entre les François & » nous, de sorte que nous nous trouvames fort embarrassés à passer » ce second ruisseau à la vûë de l'ennemi, qui en étoit tout proche & en bataille. »

» JE fis occuper par mon Régiment de Dragons l'Abbaïe de Pée- » nez qui est à l'autre bord, pour tâcher de passer à la droite; mais aïant » fait reconnoître le lieu, on trouva que le terrein étoit si fort entre- » coupé, qu'on n'y pourroit passer. Peu après nous en vinmes pour- » tant aux mains avec les François, qui attaquèrent l'Abbaïe. Nos Dra- » gons qui la gardoient firent une longue résistance, jusqu'à ce que nous » y eussions envoïé quelques Bataillons qui repoussèrent l'ennemi. En- » suite nous fimes retirer nos Dragons & mettre le feu à l'Abbaïe, » de crainte que les François ne s'en emparassent, parce qu'ils nous pouvoient fort incommoder de ce côté-là. »

» UN moment après, l'ennemi fit couler son aîle droite pour nous » prendre par le flanc du côté gauche qui étoit couvert de haïes, où » l'on avoit posté deux Bataillons; mais voïant qu'il se renforçoit de ce » côté-là, nous fimes avancer encore trois Bataillons, & faire demi- » tour à quelques Escadrons, pour faire face en flanc & garder l'espa- » ce ou plaine qui étoit derrière les haïes; mais les deux prémiers Ré- » gimens aïant abandonné honteusement leurs postes, dès que les en- » nemis vinrent à eux, on n'eut pas le tems de poster les trois Régi- » mens que nous avions fait venir pour les soûtenir; tellement que » n'aïant pas encore pris poste, & voïant que les deux prémiers Batail- » lons fuïoient, ils prirent aussi la fuite & se renversèrent sur les Es- » cadrons qui étoient là pour les soûtenir, ce qui causa beaucoup de confusion. »

» SUR quoi la cavalerie ennemie s'avançant soûtenuë de l'infante- » rie qui faisoit un feu continuël, nos Escadrons furent poussés, mais pas » loin, s'étant ralliés incontinent, de sorte qu'ils poussèrent les Fran- » çois à leur tour. Mais l'infanterie ennemie s'avançant là-dessus & oc- » cupant les haïes où les nôtres avoient été, ils ne purent pas faire une » longue résistance, ni empêcher que le reste de nôtre infanterie ne fût

» atta-

1677. „ attaquée en flanc aussi-bien qu'en front. Elle fit très bien, mais étant „ attaquée en même tems par-devant & à côté, & ne pouvant plus résister, elle quitta son poste; l'on repassa le ruisseau, & nous nous „ retirames à Steenvord & de-là à Poperingues.

„ Aujourd'hui nous avons fait passer les troupes par cette Ville. „ (Ypres) Les ennemis ont eu en cette rencontre des forces incomparablement plus considérables que nous n'avions cru, aïant reçu la „ nuit qui précéda le jour du combat un grand renfort de leur Armée „ qui est devant Cambrai; de sorte que selon le rapport de tous les „ prisonniers François, ils étoient forts de trente-neuf Bataillons & de „ cent Escadrons.

„ Nous avons fait tout ce que nous avons pû & dû faire, & nous „ sommes bien fâchés d'être obligés de dire à Vos Hautes Puissances „ qu'il n'a pas plû à Dieu de benir cette fois les Armes de l'Etat „ sous nôtre conduite. Nous ne pouvons pas encore informer exactement Vos Hautes Puissances de toutes les particularités & de la grandeur de la perte; nous tâcherons de réparer toutes choses du mieux „ qu'il nous sera possible “.

Fautes de ce Prince. *Feuquières, tom. 1. pag. 252.*

Malgré ces secours arrivés la veille du combat, l'Armée Françoise n'étoit point supérieure en nombre, elle n'avoit pas même l'égalité. Ce ne fût pas non-plus la lâcheté de deux ou trois Régimens qui causèrent la disgrace du Stadhouder, c'est sa mauvaise disposition pour combattre qui décida de la bataille. On a vû que le terrein où il s'étoit posté s'élevoit en s'éloignant du ruisseau, & que ce ruisseau étoit en certains endroits plus ou moins bordé de haïes. Dans le dessein où il étoit de secourir la Place, sa disposition pour combattre devoit être telle, qu'elle le mît en état de faire de grands efforts pour passer le ruisseau; il ne devoit pas se contenter de le garder, il falloit du moins qu'il empêchât l'Armée Françoise de le passer.

La raison vouloit qu'il agit de la sorte, cependant il prit un parti tout différent. Sa prémière ligne étoit à demi-hauteur de ce terrein qui s'élevoit, de sorte qu'il ne soûtenoit le bord du ruisseau que par des détachemens, lesquels étant forcés & défaits, ne se trouvèrent plus en état de remplir les vuides qu'ils avoient laissés dans cette ligne. Celle-ci se trouva chargée par tout le front de l'Armée qui s'étoit formée au-delà du ruisseau; ainsi la prémière ligne aïant été poussée, l'Armée Françoise eut assez de terrein pour que sa seconde ligne passât le ruisseau; réünies elles attaquèrent la seconde ligne ennemie, qui pour se conserver la supériorité inutile du terrein, étoit trop éloignée de la prémière, & ne lui avoit pas même laissé un terrein propre à se réformer derrière elle. Ces troupes mises en désordre ne trouvant point d'espace favorable pour se mettre en bataille, continuèrent de fuir & communiquèrent leur terreur & leur confusion à celles qui n'avoient point encore combattu.

D'Ailleurs, selon la Lettre de ce Prince, il marche dans un Païs qui lui est tout-à-fait inconnu, sans connoître la situation de l'ennemi ni ses forces; il s'engage tellement qu'il ne peut plus se retirer sans combattre. Toute la suite à fait voir qu'il avoit beaucoup de goût pour la guerre, mais que ses talens n'étoient pas proportionnés à son goût. On ne peut pas même dire que l'expérience les ait perfectionnés; toûjours il a eu besoin d'apologie, & il n'a eu d'avantage que lorsque la France n'a plus eu de Général à lui opposer; encore cet avantage a été unique & n'a consisté que dans la prise d'une Place. On ne peut pourtant point attribuer ses fréquentes défaites aux troupes qu'il commandoit; outre la supériorité du nombre qu'il avoit presque toûjours, ceux qui les commandèrent après lui ne firent que trop sentir aux François qu'ils n'étoient pas invincibles.

1677. Son caractère par rapport à la guerre.

Cette victoire fût attribuée au Duc d'Orléans, du-moins on lui en fit tout l'honneur. On ne peut rien ajoûter au magnifique éloge que l'Académie des Inscriptions fait de ce Prince, dans le discours qui explique la Médaille qui fût frappée à l'occasion de ce combat. † On y voit le Duc d'Orléans qui présente au Roi une Palme, & le Roi qui lui met une Couronne de laurier sur la tête. La Légende, Victoria ad Castellum Morinorum, signifie, *Victoire remportée près de Cassel.*

† Voïés N°. XVI.

Suivant le discours, les ennemis occupoient un poste avantageux dans des champs environnés de fossés & de haïes, & défendu par un ruisseau dont les bords étoient fort difficiles. Le Duc d'Orléans n'oublia rien de ce que peuvent la valeur & la conduite pour surmonter le désavantage du nombre & du lieu; il passa le ruisseau, renversa tout ce qui se trouva devant lui, se fit voir dans les endroits les plus périlleux, remena à la charge les troupes qui avoient plié, & fit de si grands efforts, qu'enfin il remporta une victoire complette. Les ennemis fuirent de toutes parts; le Prince d'Orange après avoir plusieurs fois rallié ses troupes, se trouva réduit à fuir lui-même; il perdit plus de cinq mille hommes & l'on fit trois mille prisonniers. Les François demeurèrent maîtres de treize pièces de canon, de soixante étendarts ou drapeaux, & de tous les bagages.

St. Omer ne tint pas long-tems après cette victoire, qui ôtoit à ceux qui le défendoient toute espérance de secours. On ne recommença pourtant les attaques que le dix-sept. On voulut attaquer le dix-huit le chemin-couvert, mais les tranchées se trouvèrent plus éloignées que les Ingénieurs ne l'avoient assûré; on s'en rendit maître le lendemain. On battit en brêche le Corps de la Place; on combla le fossé; le Gouverneur prévint l'assaut qu'on se préparoit à lui donner; il se rendit après trois semaines de tranchée ouverte, mais interrompuë pendant plus de huit jours.

St. Omer se rend.
Basnage, tom. 2. pag. 810. Quincy, tom. 1. pag. 537. Le Clerc, tom. 3. pag. 382. Mémoires Historiques & Chronologiques. Ibid. Quincy, tom. 1. pag. 538.

La Citadelle de Cambrai avoit eu le même sort. Aussitôt que la trêve avoit été expirée, on avoit ouvert la tranchée sur l'esplanade; on con-

continüa du côté de la campagne les travaux qui avoient servi à l'attaque de la Ville. On jetta dans la Citadelle pendant deux jours un si grand nombre de bombes & de carcasses que les assiégés furent obligés de se réfugier dans leurs soûterreins. Les travaux avancèrent considérablement. On établit deux batteries de canon; on fit une galerie dans le fossé pour avoir communication de l'esplanade avec la campagne. Le onze on attaqua le chemin-couvert; il fût pris après une longue & vigoureuse résistance des assiégés. Le logement étant assûré, on travailla à deux batteries de canon. On tiroit sur le bastion neuf & sur la demi-lune qui couvroit la courtine, avec tant de vîtesse & si continûment, qu'on y fit des brêches considérables. On travailla aussi à la descente du fossé de la demi-lune du côté de la campagne. Le Duc de Villeroi, à qui on vouloit donner de la réputation, commandoit cette attaque. Il emporta cette demi-lune; les assiégés la reprirent en plein jour & s'y maintinrent jusqu'à la nuit suivante.

1677. *Pelisson, tom. 3. pag.* 250.

On avoit attaché le Mineur au bastion neuf du côté de l'esplanade. Quand la Mine fût prête on fit avertir le Gouverneur, afin qu'il ne risquât pas la perte de sa garnison. Il répondit qu'il lui restoit encore trois bastions entiers, un bon retranchement sur celui qui étoit couvert, & qu'il prioit Sa Majesté de trouver bon qu'il fît son devoir jusqu'à la fin. La Mine joüa, les batteries tirèrent tout le jour pour élargir la brêche, on fit la disposition des troupes pour l'assaut du lendemain. Le Maréchal de la Feuillade chargé de la conduite de cette action, ne trouva pas la brêche assez grande; en peu d'heures, par un grand feu de canon, il la fit élargir de quarante pieds. Dans cette extrémité le Gouverneur battit la Chamade. Il n'en eut pas une Capitulation moins honorable; il sortit par la brêche avec deux pièces de canon, deux mortiers & tous les autres honneurs de la guerre. Dix jours de défense étoient cependant bien peu en comparaison d'une année, que lui, ou les principaux Officiers de sa garnison s'étoient vantés de tenir.

Ib. pag. 247. *Quincy, tom.* 1. *pag.* 239.

Ces nouvelles conquêtes furent célébrées, comme elles méritoient de l'être, par deux Médailles. Dans la prémière on voit un Laboureur, menant sa charruë, pour marquer la tranquillité rétablie dans la campagne. On voit dans l'éloignement la Ville de Cambrai. La Légende, METUS FINIUM SUBLATUS, & l'Exergue, CAMERACO CAPTO, signifient, *que les Frontières furent délivrées des incursions par la prise de Cambrai.* †

† Voïés N°. XVII.

Dans l'autre on voit la Ville de St. Omer aux pieds de la Victoire, qui de la main gauche porte un Trophée au bout d'une picque, & tient de la main droite une Palme. La Légende, VICTORIÆ CASTELLENSIS PRÆMIUM, & l'Exergue, FANUM SANCTI AUDOMARI CAPTUM, signifient, *que la réduction de la Ville de St. Omer fût le fruit de la victoire remportée près de Cassel.* †

† Voïés N°. XVIII.

Le reste de la Campagne on se tient sur la défensive.

Apr'es la prise de trois Villes considérables, dont une seule auroit pû occuper une grande partie de la Campagne, on mit les troupes en quartier de rafraichissement. Le Roi alla visiter ses Places du côté de la

la Mer; il y ordonna de nouvelles fortifications; il revint joindre son Armée qui s'étoit rassemblée au commencement de juin; il en fit la revûë, elle se trouva aussi complette & aussi leste que si elle n'avoit pas pris trois des plus fortes Places des Païs-Bas, & gagné une bataille. La Campagne alloit s'ouvrir en Allemagne. On fit un gros détachement qu'on envoïa au Maréchal de Créqui, pour le mettre en état de résister aux grandes forces que l'Empereur & l'Empire y assembloient. Plein de gloire & plus que satisfait de ses succès, qu'il devoit à la sagesse de ses mesures & à sa promptitude à les exécuter, Loüis retourna à St. Germain, & laissa au Maréchal de Luxembourg le soin de conserver ses conquêtes & d'empêcher l'ennemi de s'en dédommager.

1677.

Quincy, tom. 1. pag. 541.

Des succès si marqués ranimèrent la haîne & la jalousie de la plûpart des Confédérés. Convaincus plus que jamais de leur foiblesse, ils n'omirent rien pour obliger le Roi de la Grande-Brétagne à quitter la qualité de Médiateur pour prendre celle d'ennemi de la France. Ce Prince avoit enfin assemblé son Parlement, qu'il avoit ajourné depuis le mois de novembre 1675 jusqu'au mois de février de cette année. Quelques mesures qu'il eût prises pour avoir la pluralité des suffrages, il éprouva les contradictions les plus désagréables. On lui présenta Addresses sur Addresses pour l'engager à secourir les Païs-Bas. On fit dépendre les subsides qu'il demandoit, de la résolution qu'il prendroit à cet égard. Pour se débarrasser de ces instances, il prorogea l'Assemblée depuis le vingt-six avril jusqu'au dernier de mai.

Ces conquêtes causent de grands mécontentemens en Angleterre.

Basnage, tom. 2. pag. 792.

Mercure Hollandois, 1677. pag. 114.

Burnet, tom. 2. pag. 155.

Quincy, tom. 1. pag. 541.

Rapin Thoiras tom. 9. pag. 374.

Elles recommencèrent alors avec encore plus de vivacité. Les Communes présentèrent une Addresse, dans laquelle elles demandoient qu'on fit une Ligue offensive & défensive avec les Provinces-Unies, pour s'opposer à l'aggrandissement de la France & pour la conservation des Païs-Bas Espagnols. Afin de hâter cette bonne œuvre, disoient les Communes, nous prenons la liberté de répréſenter les raisons suivantes. „ Quand même ces Alliances produiroient la guerre, nous en souffririons peu, puisque c'est dans cette saison que nous avons le moins d'effets en France. Le grand nombre d'ennemis que cette Couronne a sur les bras, ne lui permettra pas de faire contre nous aucun effort considérable. Nous serions exposés à de grands dangers, si les Etats-Généraux, ou quelques-uns de leurs Alliés venoient à faire l'hiver prochain une paix ou une trêve avec le Roi des François; car en ce cas Vôtre Majesté seroit obligée de s'opposer à la puissance de ce Monarque, si redoutable à ses Voisins ".

Le Parlement veut la guerre contre la France.

Basnage, tom. 2. pag. 799.

Mercure Hollandois, 1677. pag. 147.

L'Addresse fût reçuë comme elle le méritoit. Le Roi fit venir cette Chambre & lui parla en ces termes. „ Si je pouvois me taire, j'aimerois mieux le faire que de vous parler de choses dont il vous convient si peu de vous mêler, & qui sont une partie de vôtre Addresse, où vous donnez une telle atteinte aux droits de la Couronne, que je m'assûre qu'on ne trouvera pas d'exemples dans tous les siècles où l'on ait si dangereusement empiété sur les prérogatives Roïales de faire la paix ou la guerre. „

Le Roi le proroge.

Ib. pag. 150.

„ Vous

1677. Basnage, tom. 2. pag. 890.

„ Vous ne vous contentez pas de demander que je fasse des Li-
„ gues pour la sûreté de ce Roïaume, mais vous me prescrivez quelle
„ sorte de Ligues je dois faire; ensorte que de la manière dont vôtre
„ Addresse est conçuë, il semble que c'est plûtôt une permission que
„ vous me donnez, qu'une prière que vous me faites.

„ Si je souffrois que ce droit fondamental de faire la paix ou la
„ guerre fût usurpé de cette sorte, quand même ce ne seroit que pour
„ une fois, & que le Parlement me prescrivît la manière & les cir-
„ constances de mes Alliances, aucun Prince ni Etat ne pourroit plus
„ croire que la Souveraineté de l'Angleterre résidât en la personne du
„ Roi, & je ne pourrois passer auprès des Princes Etrangers que pour
„ un Roi titulaire. C'est pourquoi vous pouvez vous assûrer qu'aucune
„ considération ne me fera abandonner une partie si essentielle de la
„ Roïauté. Je veux croire & je suis même persuadé que la Chambre
„ des Communes n'a pas pensé à ces pernicieuses conséquences.

„ Ce sont en peu de mots les raisons pour lesquelles je ne puis
„ approuver vôtre Addresse; & bien que vous m'aïez refusé l'assistance
„ qui est nécessaire pour obtenir le but que vous vous y proposez, je
„ vous déclare derechef, que comme depuis la dernière Assemblée,
„ j'ai fait tout ce qui a été en mon pouvoir, je m'appliquerai encore
„ de toute ma puissance à faire voir au monde en quelle recommenda-
„ tion j'ai la sûreté & la satisfaction de mon Peuple; quoi que ce ne
„ puisse pas être avec le même avantage que si vous y contribuïez de
„ vôtre assistance “. Ce discours finit par un ordre de s'ajourner jusqu'au vingt-sixième juillet, & il fût renouvellé d'un terme à l'autre jusqu'à l'année suivante.

Second siège de Charleroi par le Prince d'Orange. *Basnage, tom. 2. pag. 811. Quincy, tom. 1. pag. 542.*

Le Prince d'Orange après sa défaite de Cassel, donna tous ses soins à rétablir son Armée. Les troupes de Munster, de Brunswick, de Neubourg l'aïant joint à la fin de juillet, il se trouva à la tête de cinquante mille hommes. Le Duc de Luxembourg, beaucoup plus foible, ne pensa qu'à se tenir sur la défensive, & à couvrir les Places qui pouvoient être attaquées. Les prémiers mouvemens de l'Armée ennemie lui avoient fait penser qu'elle en vouloit à Maëstricht; il donna toutes ses attentions à cette Place & y jetta des secours. On l'avoit trompé. C'étoit à Charleroi que le Prince d'Orange avoit résolu de s'attacher, pour pénétrer en France, selon son ancien projet, & pour donner la main au Duc de Lorraine, qui s'approchoit de cette frontière.

Il le lève promptement. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Charleroi fût investi le sixième août. Montal y commandoit encore. Déterminé à se défendre aussi bien qu'il avoit fait en mille six cent soixante & douze, il n'eut presque pas d'occasion de signaler sa valeur; le Prince d'Orange leva le siège pour la seconde fois, huit jours après l'avoir commencé, sans même avoir ouvert la tranchée. Différentes raisons l'obligèrent à cette retraite humiliante. Les Espagnols ne lui fournirent point les munitions nécessaires, & qu'ils l'avoient assûré être

être toutes prêtes; le Maréchal de Créqui par sa bonne conduite arrêtoit l'Armée Impériale sur les frontières de Lorraine & l'empêchoit d'y pénétrer. 1677.

De plus, & c'étoit la raison la plus décisive & la plus pressante, dès qu'on avoit sû en France sa résolution, de Louvois étoit parti pour hâter le secours. On tira des garnisons le plus grand nombre de troupes qu'il fût possible pour fortifier le Maréchal de Luxembourg. Les ordres furent si bien donnés & si promptement exécutés, que vingt-quatre heures après l'arrivée de ce Ministre à Lille, quarante mille hommes se trouvèrent entre Bruxelles & Charleroi. Cette Armée passa la Sambre & alla camper le douzième août derrière la Meuse, où elle coupoit entièrement aux ennemis tous leurs fourrages, tandis que le Maréchal d'Humières avec un camp-volant arrêtoit les vivres qui devoient leur venir de Bruxelles.

Activité de Mr. de Louvois. *Quincy, tom. I. pag. 542.*

Ces raisons étoient sans réplique; elles auroient justifié le Prince s'il n'avoit pas dû les prévoir. Charleroi n'étoit pas une Place à emporter d'emblée. Il avoit déjà éprouvé que la résistance de Montal donneroit à l'Armée Françoise plus de tems qu'il ne lui en faudroit pour venir l'inquiéter. D'ailleurs quelles mesures avoit il prises pour assûrer ses fourrages & ses convois? L'Historien, ou plûtôt le Panégyriste de ce Prince, ne sait quel tour donner à un si grand nombre d'échecs, ni comment les ajuster dans son Panégyrique; c'est à la négligence, au peu d'intelligence des Espagnols qu'il les attribüe tous. Cette excuse n'empêcha pas un Seigneur Anglois de dire à l'occasion de la levée de ce siège, que le Prince pouvoit se vanter qu'il n'y avoit point de Général qui, à son âge, eût levé plus de sièges & perdu plus de batailles que lui.

Fautes du Prince d'Orange.

Edition d'Amsterdam, 1692. pag. 187.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

On s'étoit attendu que Charleroi ne seroit pas délivré sans combat. Tous les Courtisans que le devoir de leur Charge ne retenoit pas auprès de la personne du Roi, étoient partis avec le Marquis de Louvois. Plusieurs Anglois de la prémière distinction étoient aussi partis de Londres, & selon leurs inclinations s'étoient partagés entre les deux Armées. Le Duc de Montmouth, fils naturel de Charles & Lieutenant-général dans les Armées de France, étoit venu avec le Lord Duras & quelques autres joindre le Maréchal de Luxembourg. Ils furent trompés dans leur attente. Le Prince d'Orange content de la bataille de Cassel ne voulut point se battre; il repassa la Sambre & prit la petite Ville de Binch qui n'étoit pas en état de soûtenir un siège. Le Maréchal de Luxembourg le suivit, & le contint le reste de la Campagne, sans qu'il ôsât faire aucune autre tentative.

Quincy, tom. I. pag. 542.

La levée de ce siège parut mériter un Monument public. On frappa une Médaille, † où l'on voit une Couronne d'herbes verdoyantes & fleuries. Au-milieu on lit l'Inscription, Ob Carolo-Regium iterum obsidione liberatum, c'est-à-dire, *Pour avoir fait lever une seconde fois le siège de Charleroi.*

† Voïés. No. XIX.

1677. Les Espagnols décrient ce Prince; il se justifie. *Basnage, tom. 2. pag. 812.*

Les Espagnols avoient voulu hazarder une bataille. Ils parlèrent fort mal du Prince d'Orange, qui s'étoit opposé à leur résolution. Ils avoient tort. Ce Prince avoit eu des raisons aussi fortes pour ne pas chercher le combat, que pour lever le siège; une de ses Lettres au Duc de Lorraine en fait le détail. „ Je suis bien fâché, disoit ce Prin„ ce, d'être obligé de dire à Vôtre Altesse, qu'à peine étions-nous ar„ rivés devant Charleroi avec l'Armée de l'Etat, que Mr. de Luxem„ bourg, qui étoit sorti de son camp près d'Ath, nous a suivi, & que „ ce Général aïant passé la Sambre à la Buissière proche de nous, & „ étendu sa droite vers Gerpine, & sa gauche vers Senef, aïant un „ bois à la droite & un ruisseau devant, qui au rapport des gens du „ païs ne pouvoit être passé qu'en défilant, nous sommes convenus de „ l'impossibilité qu'il y avoit de continüer le siège, tant qu'il occuperoit „ ce poste, où il pouvoit non-seulement nous empêcher le fourrage „ entre Sambre & Meuse, mais encore incommoder nos convois venant „ de Bruxelles.

„ On délibéra auparavant s'il falloit l'attaquer dans ce poste avan„ tageux, en passant les défilés qu'il y avoit pour aller à lui, ou-bien „ céder à l'impossibilité. Les avis furent partagés. Les Généraux Es„ pagnols opinèrent qu'il falloit combattre, & j'ai été d'avis qu'il falloit „ se retirer. Je trouvois que c'étoit s'exposer à une défaite presque „ certaine, que d'entreprendre de forcer dans un poste si avantageux „ une Armée supérieure à la nôtre; & le danger m'a paru d'autant „ plus grand, qu'en cas de malheur la retraite seroit fort difficile, „ parce que ceux de Charleroi ne manqueroient pas de se saisir des „ gués & des passages de la Sambre. Ces raisons m'aïant déterminé à „ renoncer à une entreprise où il y avoit tant de péril à courir, & si „ peu d'apparence de réüssir, j'ai fait retirer les troupes & suis venu „ camper au-delà de la Sambre. Je n'ai pas voulu manquer d'en don„ ner avis à Vôtre Altesse, afin qu'elle puisse prendre là-dessus ses „ mesures ".

Prise de St. Guilain par les François. *Quincy, tom. 1. pag. 543. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Aprés que les deux Armées se furent suivies & observées jusqu'au tems des quartiers d'hiver, elles y fûrent distribuées. Les François n'y furent pas long tems tranquilles. Le Maréchal d'Humières les en tira vers la fin de novembre pour prendre St. Guilain, qui pouvoit incommoder Valenciennes & Cambrai, & qui d'ailleurs pouvoit servir à bloquer Mons. Cette Place fût investie le prémier décembre; la tranchée fût ouverte le quatre, le dix tous les dehors furent emportés. Le lendemain le Gouverneur se rendit, presqu'à la vûë du Duc de Villa-Hermosa & du Comte de Waldeck, qui venoient à son secours. Cette dernière conquête donna occasion de frapper une Médaille. † Pallas y est debout, son Egide est à ses pieds; d'une main elle tient sa lance, de l'autre un cercle formé par un serpent qui mort sa queüe. Ce cercle, symbole ordinaire de l'année, est entouré de lauriers. La Légende, Annus feliciter clausus, l'Exergue, Fanum Sancti Gis-

† Voïés N°. XX.

LENI CAPTUM, signifient, *que cette année fût heureusement terminée par la prise de St. Guilain.*

LA guerre se fit en Allemagne avec des succès moins éclatans, mais du-moins aussi utiles & plus glorieux au Général, que tout ce qu'on vient de voir. Le Duc de Lorraine, à la tête de soixante mille hommes, fier de la prise de Philipsbourg, avoit formé de grands projets. Le moins considérable étoit de s'établir dans son Duché. Il étoit si persuadé qu'il y réüssiroit, qu'il avoit fait graver sur ses étendarts ces Mots Latins; AUT NUNC, AUT NUNQUAM. Il devoit ensuite pénétrer en France du côté de la Champagne, se joindre à l'Armée d'Espagne & de Hollande, porter le ravage & la désolation jusqu'aux portes de Paris, & réduire le Roi très-Chrétien à faire la paix aux conditions qu'on lui voudroit imposer.

1677. Campagne d'Allemagne. *Quincy, tom. 1. pag. 144. Basnage, tom. 2. pag. 813. Feuquières, tom. 2. pag. 90. Mercure Hollandois, 1677. pag. 382. Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie du Duc de Lorraine, pag. 211. Neuville, tom. 4. pag. 347.*

LE Maréchal de Créqui fût chargé de la difficile Commission de déconcerter ces projets; son Armée étoit à peine de vingt-cinq mille hommes. Formé par le grand Turenne, qui avoit eu pour lui beaucoup d'estime & une tendre amitié à cause des grands talens qu'il lui avoit reconnus, il prit sa méthode & sembla le faire revivre. Ses mouvemens furent si circonspects, si judicieux, en même tems si vifs & si hardis, qu'en évitant toûjours de combattre, il rendit inutile cette Armée formidable, la détruisit en partie, & acquit sur elle la supériorité à la fin de la Campagne.

Projets du Duc de Lorraine.

LE Duc de Lorraine avoit projetté de se servir de Trèves & de Luxembourg pour entrer dans ses États par le côté de la Saare ou de la Meuse. L'Armée des Cercles, commandée par le Prince de Saxe-Eisenach, devoit se servir de Philipsbourg pour pénétrer dans la Haute Alsace. Il étoit assûré du pont de Strasbourg quand il en auroit besoin; il espéroit de plus une révolution des Lorrains en sa faveur. Il assembla sa principale Armée auprès de Trèves, le Prince d'Eisenach passa en même tems le Rhin. On avoit pris la précaution de faire le dégat dans la Haute Alsace, afin que les Allemands ne pussent y subsister; on y avoit aussi envoïé quelques troupes sous les ordres du Baron de Montclar Lieutenant-général.

Rendus inutiles par la sagesse du Maréchal de Créqui. *Basnage, tom. 2. pag. 813.*

DE Trèves l'Armée Impériale s'avança sur la Saare. Ne pouvant y subsister faute de fourrages, elle s'approcha de la Lorraine Allemande, & marcha vers Nomeny pour passer la Seille. Le Maréchal de Créqui se posta sur les hauteurs de Morville & lui barra le chemin. On se canonna vivement le quinze de juin, & les Allemands furent obligés de décamper, après avoir perdu sept à huit cens hommes. Le Duc de Lorraine descendit la Seille vers Metz, & marchant par Valière & les hauteurs de Guimont, il s'approcha de la Moselle. L'Armée Françoise passa la Seille, se mit à portée de couvrir Metz, dont les fortifications étoient dans un grand désordre, aussi-bien que celles de Toul & de Verdun. Par l'usage que son Général sût faire de Thionville, par différens postes qu'il prit dans ces païs couverts de bois, il resserra telle-

1677.
Feuquières, tom. 2. p. 91.

ment l'ennemi dans ses fourrages, qu'il ne pût en avoir qu'à la pointe de l'épée; il perdit même un grand convoi, qui fût enlevé par la garnison de Thionville. Après avoir inutilement tenté les passages de la Saare, de la Seille & de la Moselle, il tourna du côté de la Meuse, pour exécuter la dernière partie de son projet, qui étoit de joindre le Prince d'Orange, afin d'assûrer la prise de Charleroi, dont il avoit résolu le siège. Dans ce dessein, il décampa le neuf de juillet & prit la route de Luxembourg. Il fût suivi de si près, que l'arrière-garde de ses bagages fût pillée, & le corps de troupes qui l'escortoit battu. Il prit pourtant la petite Ville de Mouzon, qui étoit sans défense & qui avoit un pont sur la Meuse; mais il n'ôsa passer cette rivière. Le Général François fût si bien secondé par les garnisons de Sédan, de Mezières, de Sténai, de Thionville, de Metz & de Montmedi, qu'il lui enleva une partie de ses convois, & le réduisit à une telle extrémité, qu'il l'obligea de reprendre la route du Rhin & d'abandonner ses malades.

Ibid.

PENDANT ces trois mois de marches & de contremarches, le Maréchal de Créqui ne perdit jamais son ennemi de vûë. Il s'opposa toûjours à tous les mouvemens qu'il voulut faire, soit pour entrer en Lorraine du côté de la Saare, soit pour passer la Meuse à Mouzon, sans que dans les mouvemens hardis qu'il fit faire à son Armée, le Duc de Lorraine pût trouver l'occasion de le combattre, ou d'entreprendre sur les frontières.

Conduite des deux Armées restées dans l'Alsace.
Ib. pag. 92. Quincy, tom. 1. pag. 553.

TANDIS que les deux Armées principales s'occupoient comme on vient de le voir, le Prince de Saxe-Eisenach, qui avoit passé le Rhin à Philipsbourg avec un Corps de dix mille hommes, traversa toute l'Alsace, & s'étoit campé auprès de Bâle, afin de tirer ses vivres des Villes Forestières. Ce poste ne valoit rien. Il étoit proche de la rivière, par conséquent il n'avoit point de fonds; il étoit environné de plusieurs amphithéatres naturels qui l'approchoient successivement, & n'avoit point d'autre fourrage que celui qui étoit de l'autre côté du Rhin. Les troupes Françoises, qui, pendant la marche de ce Prince, s'étoient tenuës renfermées dans les Villes, se rassemblèrent peu de jours après qu'il eut choisi ce poste. Après un leger combat de cavalerie, elles occupèrent ces amphithéatres naturels & renfermèrent l'ennemi dans son camp; de manière qu'il ne pouvoit plus en sortir, ni pour combattre, par la supériorité du terrein qu'on avoit sur lui, ni pour fourrager que de l'autre côté du Rhin, sur lequel il avoit un pont.

Situation de l'Armée Allemande.
Feuquières, tom. 3. pag. 125.

CE camp étoit couvert par le front, d'un retranchement assez élevé, le long duquel il y avoit par espace des platte-formes plus élevées encore & garnies de canon, qui pourtant ne voïoit que le terrein qui étoit entre le prémier amphithéatre. Par la gauche il étoit couvert d'un retranchement placé si proche du territoire de Bâle, qu'il n'eût pas été possible aux François de se former pour attaquer de ce côté-là sans marcher sur les Terres de Suisse. Par la droite le camp étoit aussi fermé d'un retranchement; mais le terrein extérieur lui étoit

si

si désavantageux, qu'à la faveur d'une vieille digue du Rhin & des amphithéatres, qui, de ce côté-là, s'approchoient de fort près du front du camp & de ce flanc droit, on pouvoit l'approcher à-couvert, y placer du canon, ruiner ces retranchemens, désoler ce camp, où d'ailleurs le Général Allemand n'avoit pas conservé assez de terrein pour se mettre en bataille derrière son retranchement. 1677.

Cette situation étoit infiniment triste pour l'ennemi & fort avantageuse pour l'Armée Françoise, dont presque tous les mouvemens pouvoient se faire à couvert; mais celui qui la commandoit ne sut pas en profiter. Quoiqu'il eût fait venir de Brisac du canon qui battoit avec succès les retranchemens, le Prince d'Eisenach passa tranquillement le Rhin sur un seul pont, sans être inquiété dans sa marche. Ainsi s'échappa cette Armée, dont apparemment un autre Général n'auroit pas laissé sauver un seul homme.

Fautes du Général François. *Feuquières, tom. 3. pag. 128.*

Le Duc de Lorraine & le Maréchal de Créqui marchoient cependant pour gagner l'Alsace. Le Maréchal, par sa sage conduite, mit le Duc hors d'état de rentrer dans cette Province que par le Palatinat, & gagna plusieurs marches sur lui. Le Prince d'Eisenach, après avoir passé impunément le Rhin devant Monsieur de Montclar, se tenoit sur la Quinche proche du fort de Kell, & croïoit pouvoir attendre en sûreté que l'Armée du Duc de Lorraine fût assez approchée de Strasbourg pour la joindre. Mais le Maréchal de Créqui instruit de cette situation passa le Rhin avec une partie de son Armée, laissant l'autre en deçà de cette rivière, où elle pouvoit être quelques jours en sûreté, par le peu de diligence que faisoit l'Armée ennemie. Il marcha avec tant de célérité, que le Prince d'Eisenach, qui ne croïoit avoir devant lui que le corps commandé par Montclar, se trouva tout d'un coup serré de si près, que pour éviter sa perte entière, il fût contraint de se jetter par le Fort de Kell, dans une Isle du Rhin vis-à-vis de Strasbourg.

Le Maréchal de Créqui les répare. *Quincy, tom. 1. pag. 554.*

Cette Ville auroit volontiers donné passage à ces troupes renfermées; mais intimidée par les ménaces du Maréchal de Créqui, elle n'ôsa suivre son inclination. On négocia. Le Maréchal vouloit d'abord qu'elles se rendissent prisonnières de guerre; mais la crainte qu'il eut que la Régence de Strasbourg ne les laissât échapper, le força à se contenter de moins. Il fût convenu que cette Armée se retireroit, avec promesse de ne point porter les armes le reste de la Campagne. On lui expédia un Passeport le plus humiliant qui se puisse imaginer, il étoit conçû en ces termes:

L'Armée des Allemands demande un sauf-conduit pour se retirer. *Basnage, tom. 2. pag. 815.*

François, Sire de Créqui, Maréchal de France, Commandant les Armées du Roi en Allemagne. Sur les instances qui nous ont été faites de la part de Messieurs de la Ville de Strasbourg en faveur des troupes Allemandes qui se sont jettées dans une des Isles de ladite Ville, afin de les laisser retirer en sûreté jusqu'à Rastat. Nous inclinant à leurs prières, & voulant les traiter favorablement, avons envoyé un de nos Gardes pour faire la sûreté de ces troupes jusqu'au dit lieu. Enjoignons à toutes les troupes qui sont sous

Ibid.

1677. *sous nôtre commandement, de les laisser librement passer jusqu'à Rastat sans leur donner aucun empêchement. Et les Magistrats de Strasbourg donneront les sûretés nécessaires pour le retour dudit Garde. Fait au Camp de Wirstemwir le vingt-quatrième de septembre 1677. Signé*

LE MARÉCHAL DE CRÉQUI.

Quincy, tom. 1. pag. 554. LE Duc de Lorraine entra dans l'Alsace par le pont de Philipsbourg. Les deux Armées continuèrent de s'observer, campant toûjours assez près l'une de l'autre. Le sept d'octobre l'Armée Françoise se plaça sur les hauteurs de Kokersberg. Les Allemands s'en approchèrent fort près. Le Comte de Haran, qui plaçoit leurs gardes de cavalerie, voulut les établir sur la montagne de Kokersberg, & fit charger les François qui y étoient postés. Le Marquis de Villars, depuis Maréchal de France, & alors Colonel de cavalerie, commandoit la prémière des gardes; il se replia sagement pour avertir le camp; les Picquets montèrent à cheval pour le soûtenir. Les Impériaux furent aussi fortifiés. Tout ce qu'il y avoit de Volontaires dans les deux Armées coururent à cette escarmouche. Les deux Généraux envoyèrent du secours; insensiblement les corps marchèrent de part & d'autre; de sorte que les deux Armées, qui avoient pris les armes, seroient entrées en action sans le vouloir, sur cette montagne qui ne pouvoit les contenir, si la nuit n'avoit séparé les combattans dans le tems que les deux pentes de la montagne se garnissoient de l'infanterie qui venoit des deux camps.

Combat de cavalerie entre les deux grandes Armées. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Basnage, tom. 2. pag. 815. Quincy, tom. 1. pag. 554.*

PENDANT deux heures, dit Quincy, il y eut un combat de cavalerie très-vif & très-brillant. Les lignes se formèrent; on se chargea régulièrement; la Maison du Roi enfonça & renversa la gauche des ennemis, leur droite eut presque le même succès sur la gauche des François. On se rallia; il se fit de fort belles charges; la nuit les fit cesser, mais avec beaucoup de désavantage pour les Impériaux, qui y perdirent sept à huit cens hommes. Les Comtes de Sarbruck, de Haran, un Lieutenant-Colonel, douze Capitaines, plusieurs Subalternes furent faits prisonniers. Les Marquis de Villars, de Valbelle, & le Sieur de la Berenge se distinguèrent fort en cette occasion. Les deux partis s'attribuèrent l'avantage. Basnage dit qu'il fût fort partagé, & que s'il y en eut plus d'un côté que d'un autre, ce fût de celui des François, qui ne se retirèrent que dans la crainte de s'engager dans une bataille contre les ordres de la Cour.

EN effet, le Maréchal de Créqui décampa le lendemain long-tems avant le jour, & se posta dans la plaine d'Altbrun; il n'y fût point suivi. A la fin du mois il mit ses troupes en quartier d'hiver, de

Ib. pag. 557. manière toutefois qu'il pût les rassembler promptement. Le Duc de Lorraine, dont les troupes étoient extrémement fatiguées, & qui d'ailleurs ne savoit plus d'où tirer de quoi les faire subsister, trompé par ces apparences, ne vit pas plûtôt l'Armée de France séparée, qu'il envoya celle de l'Empire dans les quartiers qui lui étoient destinés.

Dès que le Maréchal de Créqui l'eut appris, il exécuta le projet qu'il avoit formé depuis long-tems de faire le siége de Fribourg. Ce Général, qui avoit une grande pénétration, avoit pris ce dessein lorsqu'il étoit sur les bords de la Seille. Dès-lors il avoit prévu qu'il harceleroit tellement le Duc de Lorraine, qu'il seroit obligé de retourner en Allemagne, & que les Allemands accoûtumés à rentrer de bonne heure dans leurs quartiers d'hiver, d'où on ne pouvoit les faire sortir lorsqu'ils y étoient une fois rentrés, rien ne pourroit empêcher la prise de cette Place. Il avoit dès ce tems-là communiqué son plan au Marquis de la Freselière, & l'avoit chargé de préparer l'artillerie & les autres munitions nécessaires.

1677. *Quincy, tom. 1. pag. 558. Basnage, tom. 2. pag. 815.*

Les troupes se mirent en marche le huit novembre. La Ville fût investie le lendemain ; la tranchée fût ouverte ; les travaux furent poussés avec tant de diligence, qu'en deux jours on arriva sur le bord du fossé du Fauxbourg de Neubourg. On battit en brêche la muraille de ce Fauxbourg ; il fût attaqué & emporté, malgré la vigoureuse résistance du Marquis de Bade & du Comte de Portia qui le défendoient ; on y établit des batteries pour faire brêche au Corps de la Place ; dès qu'elle fût faite, on se prépara à donner l'assaut. Le Gouverneur ne l'attendit pas. Il battit la Chamade le seize & livra une des portes de la Ville & une du Château. Il en sortit le lendemain tambour battant, enseignes déploïées, avec douze cens hommes d'infanterie & quatre cent chevaux.

Prise de Fribourg par les François. *Basnage, tom. 2. pag. 815. Quincy, tom. 1. pag. 560. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Le Duc de Lorraine au bruit de cette entreprise, à laquelle il ne s'étoit point attendu, avoit promptement repassé le Rhin. Il voulut rassembler son Armée, mais il ne pût ni par prières ni par menaces retenir les troupes des Alliés de l'Empereur. Malgré lui elles continuèrent leur marche pour se rendre dans leurs quartiers d'hiver. Il s'avança pourtant jusqu'à Offembourg avec ce qu'il avoit pû ramasser ; il envoïa même un détachement de deux mille chevaux à Walkrik, Château dans le voisinage de Fribourg. Le Marquis de Villars leur ferma le passage, & s'il ne les battit pas, il les força du-moins de s'en retourner bien vîte. Le Duc de Lorraine au désespoir de cette perte, qui retomboit sur lui, fit tant par ses plaintes que le Gouverneur fût arrêté. On ne trouva point de preuves contre lui ; ou-bien il eut beaucoup d'amis, qui lui sauvèrent, non pas l'honneur, mais la vie. Fribourg n'étoit pas pour la force ce qu'il est aujourd'hui ; mais il étoit en état de tenir plus de six ou sept jours de tranchée ouverte. Deux mille hommes de troupes réglées pouvoient du-moins faire quelque sortie & soûtenir quelque assaut. Ce n'étoient assûrément pas les vivres qui leur manquoient ; ils en laissèrent une quantité prodigieuse, & la recolte entière de l'année, que toute la campagne des environs avoit crû y mettre en sûreté.

Basnage, tom. 2. pag. 816. Quincy, tom. 1. pag. 560. Vie du Duc de Lorraine, pag. 225.

Il faut pourtant observer que la Ville étoit sur le point d'être forcée, & que le Maréchal de Créqui ne voulut entendre à aucune Capitulation

1677. pitulation qu'on ne lui rendît le Château. A la vérité un Officier François qui servoit à ce siège écrivoit au Comte de Bussi, que le Gouverneur s'étoit rendu avec la plus grande bonté du monde, & qu'on ne pouvoit pas y être moins forcé qu'il l'étoit. Comme si le péril de tout un peuple, exposé à toutes sortes de cruautés & d'insolences, n'imposoit pas la nécessité de se rendre.

Lettres de Bussi, tom. 7. Lettre 257.

Quincy, tom. 1. pag. 561.

La nouvelle de cette conquête répandit la consternation à la Cour de Vienne. Le Duc de Lorraine n'étoit pas aimé, & ce n'étoit qu'avec peine qu'on le voïoit à la tête des Armées. On fit mille réflexions odieuses sur l'inutilité de sa Campagne, avec cette puissante Armée que l'Empereur & l'Empire avoient formée avec tant d'efforts; sur-tout on ne comprenoit pas qu'il se fût laissé tromper & qu'il se fût si fort hâté de séparer son Armée, sans avoir pris aucunes mesures pour la sûreté de Fribourg, presque enveloppé de troupes Françoises.

Ibid.

Pour le Maréchal de Créqui, après avoir donné les ordres nécessaires pour assûrer sa conquête, & y avoir laissé le Marquis de Boufflers pour y commander, il se rendit à la Cour. Il y fût reçû avec tous les applaudissemens que méritoient sa sagesse, son activité & sa capacité. On dit tout haut, comme il étoit vrai, que Mr. de Turenne n'auroit pû mieux faire. Cet événement glorieux fût le sujet d'une Médaille. † On y voit Minerve, symbole de la Prudence; de la main gauche elle s'appuïe sur son bouclier, & de la main droite elle tient sa picque, au haut de laquelle est une Couronne murale. La Légende, MINERVA VICTRIX, & l'Exergue, FRIBURGO BRISGOVIÆ CAPTO, expriment, *que c'est à la prudence du Général François, plûtôt qu'à la force de son Armée, qu'on doit attribuer cette conquête.*

† Voïés N°. XXI.

Campagne de Catalogne.

Ibid. Mémoires de Navailles. Basnage, tom. 2. pag. 825. Mercure Hollandois, sous l'an 1677. pag. 412.

La guerre fût plus vive en Catalogne que les années précédentes. La Campagne n'y fût pas longue, mais dans le peu de tems qu'elle dura, les Espagnols n'y fûrent pas mieux traités que dans les Païs-Bas. Dom Juan d'Autriche qui avoit enfin réüssi à faire éloigner la Reine & à prendre sa place dans les Conseils, voulut donner de la réputation à son Gouvernement. Comptant sur les Hollandois & apparemment sur l'Angleterre pour la défense de la Flandre, il mit sa principale application à rendre l'Armée de Catalogne assez puissante pour être victorieuse. Il en fit donner le commandement au Comte de Monterei, en qui il avoit une confiance particulière. Toutes les troupes que la Reine avoit destinées pour la Sicile eurent ordre de passer en Catalogne. Deux cent Gentilshommes, quelques Grands même, pour plaire au nouveau Favori joignirent l'Armée. On publia que Dom Juan y conduiroit le Roi Catholique.

Les Espagnols sont supérieurs en forces.

De si grands préparatifs occupèrent bien du tems. Le Maréchal de Navailles qui n'en avoit pas tant à faire, se mit de bonne heure en mouvement avec huit mille hommes en quoi consistoit toute son Armée. Il passa les Monts à la fin d'avril & au commencement du mois de mai il entra dans le Lampourdan; il y subsista aux dépens des Espagnols,

gnols, jusqu'à ce que les fourrages & les bestiaux de cette contrée eussent été entièrement consommés. 1677.

Le Comte de Monterei assembloit ses troupes. Son Armée fût formée à la fin de juin; elle se trouva de huit mille hommes d'infanterie & de trois mille cinq cent chevaux, sans compter les Volontaires & les Milices. Il se mit en marche pour venir chercher les François: L'infanterie du Maréchal de Navailles étoit bonne, mais il avoit peu de cavalerie; hors d'état de résister aux forces supérieures de l'ennemi, il prit le parti de se retirer en Roussillon par le Col de Bagnols. Cette route étoit presque impratiquable, mais il fût obligé de la prendre, parce qu'il ne vouloit pas se commettre à une affaire générale, qu'il n'auroit pû éviter en passant par le Col de Pertuis, ou par Porteil. L'Armée Françoise se retire.

Il ne commençoit qu'à se mettre en marche, lorsqu'on vint l'avertir, que les Espagnols le suivoient de près; il s'arrêta au prémier endroit commode pour camper. Il se posta au pied d'une montagne; devant lui étoit un ruisseau qui le séparoit d'une assez grande plaine. Le même jour le Comte de Monterei parut à la portée du canon. On escarmoucha jusqu'à la nuit; on recommença le lendemain à la pointe du jour. Le Général Espagnol fit passer le ruisseau à cinq Escadrons soûtenus de deux Bataillons; Le Maréchal de Navailles les fit pousser & les obligea de repasser. Il avoit profité de tous les avantages que le terrein pouvoit lui donner. On trouva sa contenance si bonne, qu'on n'ôsa l'attaquer; les deux Armées demeurèrent en présence le reste du jour & le suivant. *Quincy, tom. 1. pag. 562.*

Le ruisseau étoit presqu'à sec. Les fourrages manquoient aux François; ils décampèrent & se mirent en marche à deux heures du matin. Ils le firent avec un si grand ordre, que l'ennemi ne s'en apperçut que trois ou quatre heures après; mais parce qu'ils avoient de grands défilés à passer, leur Arrière-garde n'étoit qu'à une lieuë & demie de l'endroit qu'elle avoit quitté, lorsqu'elle se vit suivie des Espagnols. Le Maréchal de Navailles se hâta de lui faire passer un défilé, parce qu'il ne vouloit hazarder le combat que dans un poste favorable. Elle est poursuivie. *Ibid.*

Les Espagnols marchoient comme s'ils eussent été assûrés de la victoire. Ils se formèrent sur une hauteur éloignée à peine de soixante pas d'une montagne, où les François s'étoient postés pour les recevoir. L'infanterie de part & d'autre fit un feu continuël pendant six heures; enfin les ennemis descendirent pour passer un ruisseau qui couloit dans le vallon. Ils furent chargés par les Régimens de Navailles & de Furstemberg soûtenus de deux Escadrons. Ces deux Régimens aïant fait leur décharge jettèrent leurs mousquets, & mettant l'épée à la main à l'exemple de leurs Officiers, ils tombèrent sur deux Bataillons qui s'étoient avancés & les taillèrent en pièces; les deux Escadrons donnèrent sur un autre Bataillon que les Suisses avoient mis en désordre, & le défirent. *Ib. pag. 563. Basnage, tom. 2. pag. 825.*

Pendant cette action, une partie de l'infanterie de l'aîle gauche ennemie passa le ruisseau d'Orline, s'empara d'une hauteur d'où elle incom- Elle est attaquée; elle se défend

1677. bien & achève sa retraite. *Quincy, tom. 1. pag. 564. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

incommodoit extrêmement l'aile droite des François ; elle en fût chassée par le Marquis d'Apremont. Dix Escadrons attaquèrent la cavalerie qui soûtenoit cette infanterie ; elle fût mise en confusion ; la nuit fit cesser le combat. Les Espagnols y perdirent près de trois mille hommes. Le Maréchal de Navailles se mit en marche à minuit. Sa perte fût médiocre ; il repoussa l'ennemi & entra dans le Roussillon comme il le prétendoit ; c'est ce qui lui fit honneur. Le Comte de Monterei eut celui de l'avoir suivi, de s'être battu, de l'avoir réduit à décamper à minuit. On s'attribüa la victoire des deux côtés ; on chanta le TE DEUM à Paris & à Madrid. Les apparences étoient plus favorables aux Espagnols ; l'Armée Françoise se retiroit devant eux, ils la poursuivirent, forcèrent deux ou trois défilés, & l'obligèrent de combattre & de continüer sa retraite, que la nature du païs assûra plûtôt que sa prétenduë victoire.

† Voïés N°. XXII.

L'ACADÉMIE des Inscriptions iugea pourtant à propos de marquer cet événement par une Médaille, comme si l'on eût remporté une victoire complette sur l'ennemi. † On y voit un trophée, au pied des montagnes. La Légende, DE HISPANIS ; & l'Exergue, AD PYLAS BALNEOLENSES, signifient, *Victoire remportée sur les Espagnols près du Col de Bagnols.*

Les Suédois continüent d'être battus. *Ibid. Basnage, tom. 2. pag. 819. Ib. pag. 823.*

LA Suède fût moins malheureuse qu'elle ne l'avoit été les Campagnes précédentes ; elle perdit pourtant Stettin, que l'Electeur de Brandebourg lui enleva après cinq mois de siège. La plûpart des maisons avoient été renversées par les bombes, & la famine étoit extrême dans la Ville. De plus, sa Flotte fût battuë & presque ruinée. Elle se dédommagea de ses pertes par la prise du Château d'Elsimbourg. Le Roi de Dannemark fût contraint de lever le siège de Malmoë, après y avoir perdu plus de trois mille hommes. Ce Prince fût vaincu en bataille rangée près de Landskron ; la victoire coûta cher à Charles XI, mais elle fût incontestable ; il prit le canon & les bagages de son ennemi, qui se tint le reste de la Campagne sous le canon de Landskron.

Mécontens de Hongrie soûtenus par la France. *Ib. pag. 817. Histoire des Revolutions de Hongrie, tom. 1. pag. 277. la Haye 1739. Vie de Tekeli, pag. 81.*

ON se battoit aussi en Hongrie. La manière dure dont ces peuples étoient traités par la Cour de Vienne, les persécutions qu'on leur faisoit au sujet de la Religion, le renversement de leurs coûtumes, de leurs privilèges, leur avoient fait prendre les armes. Le Grand Seigneur les soûtenoit. La France, intéressée à fomenter ces divisions, engagea cette année le Roi de Pologne à leur envoïer un secours de six mille hommes. La chose parut se faire sans dessein & sans ordre. Ce corps de troupes étoit composé des soldats qu'on venoit de licentier depuis la paix avec le Turc ; mais il étoit visible que ce Corps ne se seroit point formé si on n'y avoit consenti, & que Sobieski n'étoit ni en état ni en humeur de le soudoïer à ses dépens.

La Cour de Vienne tâche inutilement de les ramener.

LÉOPOLD, que cette diversion inquiétoit & embarrassoit, voulut la terminer par un accommodement. Il offrit aux Mécontens un amnistie générale, la restitution de leurs biens, le libre exercice de leur Re-

ligion, une Eglise Luthérienne & une Calviniste dans chaque Comté & la faculté d'être admis à toutes les Charges Militaires & Politiques du Roïaume, sans aucun égard à la différence de Religion. Ces offres spécieuses en éblouïrent quelques-uns. Le plus grand nombre persuadé qu'on ne les leur faisoit que pour les désarmer, & ne voïant d'ailleurs aucune sûreté suffisante pour l'exécution, les rejettèrent. Ils furent confirmés dans ce sentiment par les conférences que leurs Députés eurent avec ceux de l'Empereur, qui leur refusèrent, ou réduisirent presqu'à rien les avantages qu'on leur offroit avec l'Amnistie. Un incident acheva de les animer. Michel Abaffi Prince de Transylvanie découvrit une conspiration contre sa personne; il ne douta point que ce noir projet n'eût été formé par les Ministres de l'Empereur; il résolut de s'en vanger & de se déclarer hautement pour les Mécontens.

1677. *Basnage, tom. 2. pag. 817. Ibid.*

La rupture des conférences leur aïant fait perdre toute espérance d'accommodement, ils ne pensèrent plus qu'à se préparer à la guerre. Ils publièrent un Ecrit dans lequel ils disoient aux Peuples, qu'il n'étoit pas besoin de leur répréfenter leurs misères, qui ne leur étoient que trop sensibles. Il ne faut pas non-plus vous exhorter, ajoûtoit l'Ecrit, à y chercher du remède; il suffit pour vous y encourager de vous apprendre qu'une Puissance, touchée de vos maux, s'intéresse à vôtre délivrance, & travaille à vous tirer de la dure servitude sous laquelle vous gémissez. Venez donc promptement vous ranger sous les étendarts de vos Généreux Compatriotes, qui ont mieux aimé abandonner leurs Terres, leurs Maisons, leurs Femmes, leurs Enfans, que de se voir réduits à la honte de plier sous le joug insupportable de la Domination Allemande. On aura égard au mérite de chacun; on donnera aux hauts Officiers des emplois & des appointemens proportionnés à leur rang; on observera la même égalité à l'égard des subalternes. En combattant ainsi pour vôtre liberté & pour vos privilèges, vous verrez bien-tôt vos ennemis terrassés & vos chaines changées en lauriers.

Ib. pag. 818.

Les Hongrois déterminés par l'assûrance d'une puissante protection, accoururent en foule joindre les Mécontens. Le Comte Wesselini Palatin héréditaire de Hongrie, Charge que la Cour de Vienne avoit supprimée, étoit leur Général. Il se vit bientôt à la tête de douze mille hommes; les hostilités commencèrent au mois d'août. Ce fût dans ces circonstances, que le Comte de Bohan entreprit de les joindre avec six mille Polonois. Il se mit en marche le vingt-cinq de septembre, il fût joint par quantité de Noblesse Hongroise. Il campa sur les bords de la Teisse le prémier octobre, & marcha ensuite au rendez-vous que Wesselini lui avoit donné. Deux de ses cavaliers désertèrent & avertirent Smith qui commandoit en ces quartiers un Corps considérable d'Impériaux, que les troupes de Bohan étoient foibles & extrêmement fatiguées, & qu'elles étoient dans une grande disette; ils ajoûtèrent, que sa cavalerie étoit fort disposée à se mutiner, & qu'il en tireroit peu de service s'il étoit attaqué.

Ils sont joints par six mille Polonois. *Vie de Tekeli, pag. 82. Basnage, tom. 2. pag. 817. Mercure Hollandois, 1677. pag. 211. &c.*

1677. *Basnage, tom. 2. pag. 817.*

Smith marcha aussi-tôt pour empêcher la jonction. Le Valet des deux cavaliers qui avoient déserté étoit venu au camp de Bohan chargé d'une Lettre; il fût arrrêté, la Lettre fût luë. L'Armée Polonoise décampa sur le champ & alla se poster entre le Château de Nalab & la Teisse. Elle avoit la rivière derrière elle, sa droite étoit couverte d'un bois épais, à sa gauche étoit le Village & le Château de Nalab; de manière qu'elle ne pouvoit être attaquée que par la plaine, qu'elle avoit devant elle.

Les Polonois défont les Impériaux. *Ib. pag. 819.*

A peine étoit-elle rangée en bataille, que les Impériaux parurent. Ils eurent d'abord l'avantage & mirent en désordre les premières troupes qu'ils attaquèrent. Bohan rétablit ce désordre. Ses Dragons firent ferme, les Hongrois & les Tartares qui avoient été rompus se rallièrent & chargèrent avec tant de furie, que les Impériaux se renversant les uns sur les autres, abandonnèrent le champ de bataille couvert de leurs morts, de leurs blessés & de leurs dépoüilles. Smith pour éviter d'être pris, quitta son cheval qui l'auroit fait reconnoître, & se confondit parmi son infanterie. Après cette victoire les Polonois joignirent les Mécontens. Le fameux Tekeli leur amena encore deux mille hommes. Cependant avec de si grandes forces ils n'exécutèrent rien. Tous leurs exploits se terminèrent à des courses, & cette guerre ne devint importante que lorsque les Turcs se mirent de la partie en mille six cent quatre-vingt-deux.

Expéditions de Mer. *Quincy, tom. 1. pag. 565. Basnage, tom. 2 pag. 831. Histoire de Hollande, tom. 4. pag. 322. Mercure Hollandois, 1677. pag. 159. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Les forces maritimes de Hollande aïant été fort affoiblies l'année précédente, par le combat de Palerme & par ceux qui l'avoient précédé; étant occupées celle-ci contre les Suédois, on fit en France des entreprises en Amérique. Le Comte d'Etrées après avoir repris l'Isle de Caïenne s'étoit retiré à la Martinique. Il en partit le onze février avec six vaisseaux & quatre frégates, pour aller chercher une Escadre Hollandoise qui étoit à l'Isle de Tabago; il arriva le quinze dans une baïe, à deux lieuës du Fort de cette Isle.

Binckes Lieutenant Amiral de Zéélande avoit été averti du dessein des François, & avoit pris toutes les précautions nécessaires pour se bien défendre. Il brûla toutes les maisons qui étoient aux environs du Fort, & établit plusieurs batteries pour disputer la descente. Quoiqu'il ne crût pas le Comte d'Etrées assez téméraire pour entrer dans le Port, où l'on ne pouvoit passer qu'en défilant, & où d'ailleurs il y avoit dix ou douze vaisseaux bien équipés, il fit encore placer des batteries à fleur d'eau pour en défendre l'entrée.

Escadre Hollandoise brûlée dans le port de Tabago. *Basnage, tom. 2. pag. 832.*

Ces mesures n'empêchèrent point qu'il ne fût attaqué des deux côtés, le vingt-troisième février. Malgré tous les obstacles qui devoient arrêter le Comte d'Etrées, il pénétra dans le Port. L'Escadre Hollandoise y étoit sur ses ancres, rangée en forme de Croissant; les vaisseaux François l'approchèrent à la portée du pistolet. Le combat fût un des plus terribles qui ait jamais été donné. De vingt-trois vaisseaux en quoi consistoient les deux Flottes, il n'y en eut que six

qui

qui échapppèrent, les autres furent brûlés, ou contraints de se faire échoüer. L'incendie commença par un vaisseau François; sa perte fût funeste à deux vaisseaux Hollandois, qui furent consumés du feu de ses débris; Il se communiqua à d'autres, où on avoit mis les femmes, les enfans & les Nègres de l'Habitation. Les hurlemens, les cris de ces malheureux joints au bruit effroïable du canon & des vaisseaux que le feu faisoit sauter en l'air, remplirent d'horreur tous les environs. 1677.

Le canon du Glorieux, que montoit le Comte d'Etrées, mit le feu au Contre-Amiral Hollandois; ce vaisseau sauta, & couvrit le Glorieux de ses flammes, dont il fût consumé. Les Hollandois eurent cinq Vaisseaux de guerre brûlés, trois échoüés; trois vaisseaux de transport & deux autres petits bâtimens furent aussi consumés; de toute leur Escadre, il n'y eut que leur Amiral, que Binckes, qui le montoit, eut l'adresse ou le bonheur de sauver. Les François ne perdirent que quatre Vaisseaux de guerre, dont deux furent brûlés; deux autres échoüèrent ou ne purent sortir du Port, tant ils étoient maltraités; les quatre frégates étant plus agiles ne furent point endommagées. *Basnage, tom. 2. pag. 832.*

Du côté de la terre, l'attaque réüssit beaucoup moins. On la commença trop tôt & avec trop d'ardeur; la plûpart de ceux qui la faisoient, tant Officiers que soldats, restèrent sur la place. Les François eurent l'avantage, puisqu'ils firent beaucoup plus de mal à l'ennemi qu'ils n'en souffrirent, & qu'ils le mirent hors d'état de tenir la Mer dans ces quartiers pendant le reste de la guerre; mais ce funeste avantage ne méritoit point la Médaille qu'on frappa à son occasion. † La Victoire au-dessus de la proüe d'un vaisseau, tient de la main droite un Foudre & de l'autre une Palme. La Légende, INCENSA BATAVORUM CLASSE, & l'Exergue, AD INSULAM TABAGO, signifient, *la Flotte Hollandoise brûlée à Tabago.* On peut bien juger que le Discours de l'Académie ne fait aucune mention des quatre vaisseaux que coûta cette expédition. Le seul vaisseau que montoit l'Amiral François valoit mieux que la plûpart de ceux qu'il brûla. *Ib. pag. 833.* † Voïés N°. XXIII.

Aprés ce combat, le Comte d'Etrées revint en France avec les restes de son Escadre délabrée. Comme Tabago incommodoit extrêmement le Commerce de l'Amérique, on le renvoïa avec huit Vaisseaux de guerre & un pareil nombre de moindres bâtimens, pour tenter une seconde fois de s'en rendre maître. Les Hollandois ne prirent point à tems leurs mesures pour la conservation de ce poste important. Ils avoient résolu d'y envoïer un puissant secours, mais la Flotte qui devoit le porter, partit de leurs Ports deux mois trop tard. *Ibid.*

La nouvelle Escadre Françoise partit de Brest le prémier d'Octobre. Le Comte d'Etrées sur sa route prit la petite Isle de Goerée sur les Hollandois, renversa les Forts, fit prisonniers de guerre ceux qui les défendoient & ruina absolument cette Colonie. De là il fit voile aux Barbades, où il fût joint par un secours de la Martinique. Le sept de décem- Prise de Tabago par les François. *Ibid.* *Quincy, tom. 1. pag. 567.*

décembre il parut à la vûë de Tabago; le même jour il débarqua l'artillerie & les troupes qu'il avoit destinées à l'attaque du Fort. Les chemins pour y arriver par le côté qu'il vouloit attaquer n'étant point fraïés, on fût un jour entier à passer un petit bois. On somma le Gouverneur de se rendre, il répondit qu'il étoit en état de se défendre long-tems. On fit les approches, on établit des batteries de canon & de mortiers; la troisième bombe qu'on jetta tomba sur le magazin à poudre, & le fit sauter avec la plûpart des Officiers & des Soldats. Les François profitèrent de ce désastre; ils attaquèrent dans ce moment le Fort l'épée à la main & l'emportèrent. On avoit eu la précaution de fermer le Port, pour empêcher les vaisseaux Hollandois d'en sortir; tous furent pris; on raza les Forts, on ruina les habitations, de manière que cette Peuplade n'a point encore pû se rétablir.

1677. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

La prise de ce Fort étoit réëllement importante, aussi ne manqua-t'on pas d'en faire encore le sujet d'une Médaille. † On y voit l'élévation du Fort & la bombe tombante au milieu; au bas est la Flotte du Roi rangée en bataille. La Légende, TABAGUM EXPUGNATUM, signifie, *prise de Tabago*, l'Exergue marque la date 1677.

† Voïés N°. XXIV.

Intérieur du Roïaume. Coûtume indécente abolie. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. sous l'an 1677.*

Tant de succès, qui ont rendu cette année une des plus brillantes de ce Règne, ne purent produire dans les Confédérés une volonté sincère de la paix. Les négociations à Nimègue avec la plûpart d'entr'eux furent aussi inutiles qu'elles l'avoient été l'année précédente. On en reprendra la suite & on en débroüillera les intrigues, après qu'on aura parlé de l'intérieur du Roïaume. Dans le quinzième siècle il s'étoit établi en France un usage encore plus indécent que bizarre. Il en est peu qui prouve mieux qu'en fait de coûtumes une Nation n'a guères de reproches à faire aux autres. Tous ceux qui se marient ne sont pas toûjours capables de s'acquitter des devoirs que cette nouvelle condition leur impose. Toutes les loix s'accordent à mettre ce défaut au rang de ceux qui mettent la partie lezée en liberté de se pourvoir ailleurs. Apparemment que dans le quinzième siècle cet accident fût plus commun que dans ceux qui l'avoient précédé; quantité de femmes se plaignirent. Le mariage est indissolluble; ce nœud ne peut être rompu si une fois il a été formé; c'est à dire que l'unique moïen de casser un mariage, est de le déclarer nul, & pour cela il faut une espèce d'évidence. Il étoit difficile de l'avoir par rapport au défaut dont on parle; l'aveu même de celui qui en étoit accusé ne donnoit pas cette évidence; ces sortes de Causes se portoient aux tribunaux Ecclésiastiques. Les Juges ne trouvèrent point d'autre moïen de se tirer d'embarras que d'ordonner l'épreuve, suivant le succès de laquelle ils décidoient pour ou contre la partie plaignante. Cette épreuve, inconnuë à l'ancienne Jurisprudence, avoit été autrefois défenduë par l'Empereur Justinien. Depuis son établissement on avoit vû quantité de divorces, autorisés par des Arrêts uniquement fondés sur le rapport des témoins du Congrès. C'est un fait public que le mariage de Réné de Cordoüan, Marquis de Langers

Langers, fut déclaré nul pour cause d'impuissance le huit de février mille six cent cinquante-neuf. Malgré la défense du Parlement de Paris qui lui interdisoit le mariage, en conséquence de la Sentence de l'Official, il épousa Diane de Montaud de Navailles, dont il eut sept enfans. Leur naissance embarrassa fort les deux tribunaux; car si elle démontroit que le Marquis, plus homme qu'on avoit jugé, avoit été en état de contracter légitimement, elle prouvoit que la seconde Alliance qu'il avoit prise étoit un pur concubinage, que les loix humaines couvroient, mais que les Ecclésiastiques ne pouvoient autoriser. Les Parens du Marquis qui comptoient sur sa succession, voulurent faire casser son second mariage; le Parlement le confirma le dix-huit février, par un Arrêt qui abolit en même tems le Congrès, comme incapable de servir de fondement à aucune décision raisonnable sur la validité du mariage, & absolument contraire à toutes les loix de la pudeur & de la Religion. Ainsi cessa d'être en usage cette honteuse épreuve, inconnue pendant une longue suite de siècles, introduite par l'incontinence des femmes, & trop long-tems autorisée par l'ignorance ou la foiblesse des hommes.

1677.

A la mort du Chancelier Séguier, Colbert & le Tellier, les deux principaux Ministres, prétendirent à cette prémière Charge de l'Etat. Pour les mettre d'accord & les animer encore à mieux faire, on la donna au Président d'Aligre, âgé de quatre-vingt ans. Il mourut cette année; les Ministres recommencèrent leurs brigues. De Louvois fils de le Tellier avoit eu par ses soins tant de part aux succès de la Campagne, qu'on crut devoir recompenser ses services par l'élévation de son père. Colbert eut ordre de se désister de ses prétentions, sans pourtant rien perdre de sa faveur & de son crédit.

Le Tellier préferé à Colbert pour la Charge de Chancelier. *Testament politique de Colbert, pag. 358.*

Les difficultés préliminaires aïant été enfin réglées à Nimègue, la négociation s'entama au commencement de mars. Les Alliés mirent leurs propositions entre les mains des Médiateurs; mais elles étoient aussi hautes que s'ils avoient toûjours été victorieux.

Suite des négociations de Nimègue.

L'Empereur demandoit qu'on restituât à l'Empire & à ses Alliés tout ce que les armes de la France avoient conquis pendant cette guerre. Les Espagnols moins modestes encore, & non contens de la restitution demandée par l'Empereur, exigeoient qu'on leur rendît tout ce qu'ils avoient cédé par la paix d'Aix-la-Chapelle, & toute l'artillerie & les munitions de guerre prises sur eux, tant sur mer que sur terre, depuis mille six cent soixante-trois, avec la réparation de toutes les pertes & dommages qu'ils avoient soufferts depuis ce tems-là.

Propositions des Alliés. *Basnage, tom. 2. pag. 835. Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, pag. 205. Histoire de la paix de Nimègue, pag. 35. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 1. &c.*

Le Roi de Dannemark prétendoit qu'on lui remboursât tous les fraix de la guerre qu'il faisoit à la Suède, à l'égard de laquelle les choses devoient être rétablies en l'état où elles étoient avant les traités de Roschild & de Coppenhague, qui seroient annullés. Ce Prince vouloit encore que toutes les Provinces qui avoient été séparées du Dannemark & de la Norwege lui fussent rendues; que tout ce que les

Suédois

Suédois possédoient dans l'Empire leur fût ôté; que Wismar & l'Isle de Rugen lui fussent cédées, & que pour sa plus grande sûreté, il pût mettre garnison dans toutes les Places fortes de Suède qui étoient sur ses frontières.

1677.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 5.

Ib. pag. 11.

Ib. pag. 29.

Ib. pag. 65.

L'ELECTEUR de Brandebourg vouloit bien se contenter qu'on l'indemnisât des dommages que ses Etats avoient souffert, & qu'on le laissât joüir tranquillement de ce qu'il avoit pris, & de ce qu'il pourroit prendre sur les Suédois dans les Duchés de Brêmen & de Poméranie.

LES Ministres de l'Empereur demandoient pour le Prince Charles de Lorraine, qu'on lui rendît les Duchés de Lorraine & de Bar, avec tous les titres & effets qui avoient été enlevés de son Palais de Nancy, & le dédommagement des ruines de ses Etats.

Ib. pag. 161.

LE Prince d'Orange se mit aussi sur les rangs. Il demandoit le rétablissement des fortifications de la Ville & du Château d'Orange, démolies en mille six cent soixante; la restitution des revenus de cette Principauté, que le Comte d'Auvergne avoit levés en vertu de represailles que le Roi très-Chrêtien lui avoit accordées; la paisible joüissance des Péages que les Princes d'Orange avoient toûjours levés sur toutes les marchandises & les sels qui montoient & descendoient le Rhône; le Péage sur toutes les marchandises, denrées & bestiaux qui traversoient la Principauté; la nomination des Evêques d'Orange; le libre cours dans toute l'étenduë du Roïaume de France des monnoïes fabriquées dans la Principauté; des Lettres de naturalité en faveur de ses sujets, qui non-seulement les exemptassent du Droit d'Aubeine, mais les fissent regarder comme Regnicoles, conformément à celles qui avoient été octroïées par Loüis treize au feu Prince Frederic-Henry en date du dix-septième août mille six cent trente-quatre; l'exemption des Traittes & Domaines; des Lettres d'évocation au Parlement de Paris pour tous les Procès qu'il pourroit avoir en Dauphiné, à raison des Terres & Droits dépendants de sa Principauté; enfin il demandoit d'intervenir au traité de paix en qualité de Prince souverain.

Ibid. pag. 73. &c.

LES demandes des Princes Allemands étoient extrêmement étenduës; le détail ne pourroit être qu'ennuïeux; elles se réduisoient à ces deux chefs. Ceux qui avoient fait des conquêtes, vouloient les garder; ceux qui avoient perdu, demandoient la restitution de ce qu'on leur avoit pris, & la réparation des dommages qu'ils avoient soufferts.

Ib. pag. 24.

LES Hollandois quoiqu'arbitres de la guerre ou de la paix, furent les plus raisonnables. Il ne demandèrent pour eux-mêmes que la restitution de Maëstricht & le rétablissement du Commerce sur le pied du traité de mille six cent soixante-deux, & appuïèrent ou firent semblant d'appuïer les prétentions du Prince d'Orange; tous leurs autres intérêts, ils les sacrifièrent à la paix.

Réponses des Plénipotentiaires François.

LES Médiateurs communiquèrent ces propositions aux Ambassadeurs François. Ils répondirent fort succintement que le Roi leur Maître avoit

avoit plusieurs fois proposé envain pendant le cours de cette guerre, qu'on s'en tint de part & d'autre aux traités de Westphalie, & qu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne consentît avec joïe que ces traités fussent rétablis par celui de Nimègue, & que l'Allemagne dût désormais son repos à leur observation.

1677. *Basnage, tom. 2. pag. 835. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 35. Ib. pag. 41.*

QU'A l'égard de l'Espagne, comme c'étoit elle qui avoit rompu la prémière la paix d'Aix-la-Chapelle, il étoit juste que les choses demeurassent en l'état où le sort des armes les avoit mises & continueroit apparemment de les mettre; que cependant, au cas qu'il leur fût fait dans la suite des propositions convenables, on les trouveroit prêts à y répondre de la manière qu'on pouvoit raisonnablement attendre de la sincérité & de l'inclination du Roi très-Chrétien pour l'avancement de la paix.

A l'égard du Dannemark, on répliqua, que la France ne lui avoit déclaré la guerre vers la fin de l'année dernière, que parce qu'au préjudice du traité de Coppenhague, dont elle étoit garante, les Danois avoient attaqué la Suède; & qu'on étoit prêt de faire cesser la guerre, pourvû que ce traité & ceux de Westphalie fussent entièrement rétablis. *Ib. pag. 45.*

POUR le Prince d'Orange, sans entrer dans le détail de son Mémoire, on opposa à ses prétentions celles du Comte d'Auvergne sur la Ville & le Marquisat de Berg-op-Zoom, pour lequel on demanda qu'il fût rétabli dans tous les privilèges de Souveraineté dont joüissent les Villes des Provinces-Unies, conformément à la pacification de Gand. *Ib. pag. 488.*

L'ELECTEUR de Brandebourg & tous les autres Princes d'Allemagne n'eurent point d'autre réponse, que celle qu'on avoit faite à l'Empereur & au Roi de Dannemark. Le Duc de Lorraine n'en eut point-du-tout, parcé qu'on vouloit obliger les Alliés à reconnoître pour Ministre public l'Envoïé de l'Evêque de Strasbourg, frère du Prince de Furstemberg que l'Empereur avoit fait enlever de Cologne. *Ibid. pag. 56. &c.*

TOUTES ces propositions, excepté celles des Hollandois, étoient si peu conformes à la situation des affaires des Alliés, qu'elles faisoient clairement connoître, que comptant toûjours sur l'avenir, & que la Fortune se lasseroit enfin de favoriser la France, ils cherchoient plûtôt à rendre la négociation difficile, qu'à la terminer par la paix. Ils avoient conçû de si hautes espérances de leurs futures victoires, qu'ils vouloient au-moins voir la fin de la Campagne, avant que de s'engager par un traité.

Ils s'attachent à faire une paix séparée avec la Hollande. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 57.*

LA Cour de France, persuadée, plus que jamais, du peu de disposition de ses ennemis à la paix, de l'impossibilité qu'il y avoit de faire un traité général, à cause de la multiplicité & de la diversité de leurs intérêts, ne pensa qu'à conclure avec les Hollandois. On renouvella les assûrances qu'on leur avoit déjà données de l'envie qu'on avoit de rétablir l'amitié qui avoit si long-tems uni les deux Etats; on assûra qu'on ne changeroit point de sentimens à leur égard, quelques succès qu'on continüât d'avoir. Beverning leur Ambassadeur étoit un homme de beau-

1677. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom 2. pag. 218. Basnage, tom. 2. pag. 840.* Adresse avec laquelle on s'y prend. *Ibid.*

beaucoup d'esprit. A beaucoup de franchise il joignoit toute la finesse & la pénétration d'un Négociateur. La qualité d'Ami du Prince d'Orange le rendoit le Chef de l'Ambassade, & c'étoit à le persuader que les Plénipotentiaires François s'attachoient particulièrement. Il faisoit paroître si publiquement le désir qu'il avoit d'avancer la négociation & le mécontentement que lui causoit le procédé des Alliés, qu'on tâcha de pénétrer s'il étoit en pouvoir de faire un traité séparé.

Le Comte d'Avaux de concert avec ses deux Collègues, alla le trouver. Il lui répresenta de quelle conséquence il étoit pour ses Maîtres d'envoïer de si puissans secours contre la Suède; que les affaires des Espagnols empiroient tous les jours (Valenciennes étoit déjà pris & Cambrai & St. Omer assiégés); qu'ils avoient refusé la paix dans des tems qu'ils l'auroient eu plus avantageuse; que cependant ils ne se corrigeoient point par l'exemple du passé, & paroissoient encore aussi éloignés de la vouloir faire que jamais; qu'ils différoient toûjours, tantôt sur les espérances du Parlement d'Angleterre, tantôt dans la vûë des grands efforts que l'Empire feroit sur la fin de la Campagne, & toûjours parce qu'ils étoient persuadés que les Etats n'abandonneroient jamais la défense des Païs-Bas; & qu'à moins qu'on ne les détrompât de cette opinion, l'Espagne n'entreroit dans aucune négociation.

Ibid.

Beverning persuadé de ces vérités, les avoüa toutes. Il convint même que tout l'Empire joint ensemble ne pourroit pas prendre tant de Places sur la France, que le Roi très-Chrêtien en alloit conquerir en un mois; qu'ainsi plus la guerre dureroit, plus les Alliés perdroient. Il ne pût s'empêcher de dire, que si les Espagnols ne s'aidoient pas plus qu'ils paroissoient vouloir le faire, les Etats ne pouvoient pas les soûtenir plus long-tems, & qu'ils songeroient à faire leur paix.

Ibid.

Le Comte d'Avaux répliqua, que pas un des ennemis de la France ne l'avoient souhaitée jusqu'à présent, & que si lui Beverning avoit pouvoir de faire des propositions, elles seroient écoûtées avec plaisir; qu'on en auroit encore plus à lui apprendre combien les intentions du Roi très-Chrêtien étoient avantageuses aux Etats. L'Ambassadeur Hollandois moins sincère qu'il ne paroissoit, feignit beaucoup de chagrin de ne pouvoir répondre comme il l'auroit souhaité, & se plaignit du Pensionnaire Fagel, qui l'avoit empêché d'aller lui-même presser les Etats-Généraux de lui donner les instructions nécessaires. Tandis qu'il témoignoit son envie d'entrer en négociation à Nimègue, il s'addressoit immédiatement au Roi très-Chrêtien, soit qu'il se crût plus assûré du secret, soit que peut-être il espérât trouver plus de facilité. Lui & le Pensionnaire Fagel s'étoient ouverts aux Ambassadeurs de Suède. Ils leur avoient confié le dessein du Prince d'Orange & des Etats, de convenir ou des conditions de la paix générale, ou d'un accommodement particulier avec la Hollande.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 231.

Ibid.

Les Ambassadeurs Suédois avoient fait tous leurs efforts auprès du Sieur de Beverning, pour le disposer à communiquer aux Plénipotentiaires François

François la même communication des pensées de ses Maîtres. Ils ne l'avoient pû obtenir, quelques grandes qu'eussent été leurs instances. Il leur avoit même demandé un tel secret, qu'il fût en liberté de les désavoüer si ce qu'il leur confioit venoit à la connoissance de quelqu'un des Confédérés. De concert avec lui ils envoïèrent au camp devant Cambrai le Sieur Lillierooth. Les ouvertures qu'il étoit chargé de faire étoient en substance, que le dessein des Etats étoit de travailler à la paix générale; de commencer par en arrêter en secret les conventions avec le Roi; qu'en cas qu'on en fût d'accord, ils les proposeroient à l'Espagne, & qu'afin qu'elles ne reçussent point de changement, ils porteroient tous leurs Alliés à une suspension d'armes de deux mois; que si dans ce tems l'Espagne n'acceptoit point les conditions, ils passeroient alors à un traité particulier pour eux-mêmes. 1677.

LE fondement qu'ils proposoient pour la paix générale, devoit être l'établissement d'une Barrière pour leur sûreté. Pour former cette Barrière, ils demandoient qu'on remît aux Espagnols Charleroi, le Quênoi, Ath, Oudenarde & Courtrai. Ils offroient en échange Aire & St. Omer, à condition toutefois que pour égaler les Places que la France céderoit, on lui en donneroit l'équivalent ailleurs, sans rien spécifier en détail. Ils ajoûtoient à ces propositions la restitution de la Lorraine, & l'abandonnement de Messine, qui seroit couvert par une Amnistie pour ses habitans. On entre en matière. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 232.*

POUR ce qui touchoit l'intérêt particulier de la Hollande, ils supposoient que Maëstricht leur seroit remis, & qu'on entreroit avec eux en accommodement pour le Commerce. Ils alléguoient que cette ouverture avoit déjà été faite au Prince d'Orange. *Ibid.*

CES propositions parurent peu proportionnées à l'état présent des choses; on n'entra dans aucune. On chargea l'Envoïé d'assûrer les Ambassadeurs de Suède & le Sieur de Beverning, qu'on avoit toûjours un sincère & véritable désir de la paix, & qu'on y contribüeroit volontiers lorsqu'on la proposeroit à des conditions plus raisonnables. On fit convenir le Sieur Lillierooth, qu'il y avoit trop d'éloignement dans celles dont il avoit été chargé; qu'elles feroient perdre une grande partie du fruit des traités des Pyrenées, d'Aix-la-Chapelle, & des conquêtes qu'on avoit faites dans cette guerre. On le chargea de détromper ceux qui l'avoient envoïé, de la croïance où ils étoient que la restitution de Maëstricht pût se faire dans un traité général, où se fit sans en recevoir ailleurs un équivalent. La vûë en lui parlant de cette sorte, étoit de faire connoître au Prince d'Orange, que lorsqu'on lui avoit fait offrir cette Place, c'étoit seulement dans le dessein d'un accommodement particulier, & non pas pour la remettre sans utilité, dans un traité général avec l'Espagne. *Ibid.*

J'AI voulu, écrivoit Loüis quatorze à ses Ambassadeurs, que vous „ fussiez informés de ce détail, non que je croïe à propos que vous en „ témoigniez rien aux Ambassadeurs de Suède, en cas qu'ils vous en „ *Ib. pag. 234.*

1677.

„ gardent le même secret qu'ils m'ont fait si particulièrement deman-
„ der; mais parce qu'il importe que vous soïez instruits de tout ce qui
„ regarde la négociation que je vous ai commise ".

Mémoires & Négociations de la paix de Nimégue, tom. 2. pag. 144. Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 256.

Cette tentative auprès du Roi très-Chrêtien n'aïant point réüssi, enfin le vingt-sept d'avril les Médiateurs apportèrent les articles touchant le Commerce, que les Ambassadeurs des Etats-Généraux leur avoient remis. Beverning fit assûrer qu'il prendroit prétexte de ce traité pour entrer sérieusement en matière. Trois jours après, lui & ses Collègues demandèrent audience. Ils témoignèrent la joïe des Etats-Généraux d'avoir vû dans les prémières dispositions du Roi très-Chrêtien, qu'il étoit résolu de leur rendre sa prémière amitié. La conversation fût longue, mais peu décisive.

Ib. pag. 257. On paroît disposé à l'accommodement. Ib. pag. 258.

A l'égard des Articles du traité de Commerce, on convint que c'étoit une proposition à joindre aux prémières, & qu'on ne devoit la regarder que comme un moïen d'entrer en négociation. On convint encore qu'une paix générale entre toutes les parties qui étoient en guerre, étoit une chose presqu'impossible, & qu'il y falloit aller pied à pied. Ces aveux du Sieur de Beverning, donnèrent lieu aux Plénipotentiaires François de lui demander quelles étoient à présent ses vûës & ses desseins; parce qu'ils avoient à lui répondre bien différemment s'il agissoit pour ses Maitres seuls, ou pour tous leurs Alliés. Après bien des réponses ambiguës, il leur déclara qu'il ne pouvoit se départir des intérêts des Espagnols; qu'il croïoit pourtant que les choses seroient aisées à accommoder, si l'on pouvoit savoir ce que la France vouloit faire pour la Flandre & pour la Lorraine. Il avoüa que les propositions des Espagnols étoient tout-à-fait vagues, mais qu'il en feroit d'autres si on vouloit consentir que les Hollandois servissent de Médiateurs; qu'ils le feroient volontiers pourvû qu'on voulût entendre à établir une Barrière sûre, qui les mît à couvert des maux qu'ils avoient éprouvés. On lui répliqua, que s'il avoit tenu le même discours l'hiver dernier, la paix eût été faite en quinze jours; qu'à la vérité les nouvelles conquêtes n'avoient pas changé la disposition du Roi à rétablir le repos de la Chrêtienté, mais qu'elles lui donnoient droit de prétendre des conditions plus avantageuses; que cependant on écouteroit toûjours volontiers ce qu'il auroit à proposer. On lui dit que par rapport aux Espagnols, il falloit qu'ils se rendissent raisonnables, s'ils vouloient qu'on traitât avec eux.

Ib. pag. 260.

„ Sire, ajoûtoient les Ambassadeurs à ce détail, qu'ils lui faisoient
„ dans leur Lettre du trente avril, nous devons encore faire savoir à
„ Vôtre Majesté, que les Ambassadeurs des Etats nous ont témoigné
„ qu'ils n'avoient nul ordre des Espagnols, & que les Espagnols n'en
„ avoient pas eux-mêmes de leur Roi. Ainsi à proprement parler, ce
„ ne sont que des projets que ces Messieurs veulent faire, que les Es-
„ pagnols pourront désavoüer s'ils ne leur plaisent pas, & qui, en cas
„ que nous les rejettions, pourront donner lieu de dire que nous nous
„ rendons difficiles sur la paix; de sorte que nous pourrions en cela
„ être plus engagés que les Espagnols.

D'un

1677.

D'un autre côté, il nous a paru par les discours de Mr. de Beverning, que depuis les dernières conquêtes, ils voudroient peut-être bien accepter les conditions qu'ils ne vouloient pas au commencement; car il nous demandoit, si nous voulions bien rendre quelques-unes de nos Places plus avancées pour établir une bonne Barrière. Puis il nous a dit; mais ce sera toûjours une affaire de difficile discussion que l'équivalent de ces Places, car vous ne vous expliquez pas où vous voulez les recevoir; quand on voudra vous les donner en Catalogne, vous les voudrez en Sicile; & quand on voudra vous les donner en Sicile, vous les voudrez en Catalogne. „ *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 260.*

Cela lui est échappé sans qu'il ait fait réflexion qu'il nous faisoit voir par-là qu'il avoit des connoissances plus particulières des intentions de Vôtre Majesté, que celles qu'il a eües par nous; & on en peut toûjours tirer cet avantage, qu'il commence à entrer dans ces équivalens, qu'il n'avoit pas voulu admettre jusqu'à présent. „ *Ib. pag. 261.*

Monsieur de Beverning nous a aussi parlé des intérêts du Prince d'Orange. Nous lui avons témoigné que ce n'étoit pas une affaire à régler à présent, & qu'on ne pouvoit pas demander que la Citadelle d'Orange fût rebâtie & qu'on en fit une Place forte. Il en est convenu. Mais il a répliqué qu'on pouvoit au-moins l'entourer de murailles, & qu'il y avoit beaucoup de différence entre une Ville fermée ou un Village tout ouvert ". *Ibid.*

On souhaitoit la paix en France, peut-être pour le soulagement du peuple, qu'on accabloit d'impôts, mais particulièrement à cause de la jalousie qui règnoit sans cesse entre de Louvois & Colbert. Ce dernier avoit marié une de ses filles avec Mr. de Mortemar, neveu de Madame de Montespan. Son crédit en étoit augmenté, & quoique dans les circonstances ce ne fût point se flatter, que d'espérer qu'une Campagne ou deux suffiroient pour achever la conquête des Païs-Bas, cet adroit Ministre, secondé de la Maîtresse sût faire céder dans l'esprit du Monarque la gloire & l'ambition d'être le plus puissant Prince de l'Europe, à l'amour des plaisirs & des bâtimens. Loüis quatorze est déterminé à la paix.

C'est de cette détermination à la paix, que venoient toutes les facilités qu'on apportoit, & les soins infinis qu'on se donnoit pour persuader à toute la terre qu'on la vouloit sincérement. Aussi quelqu'éloignées que fussent les espérances que donnoient les Hollandois d'un traité séparé, on les saisit avec une espèce d'avidité. „ J'ai vû, écrivoit Loüis à Nimègue, ce qui s'est passé dans la visite que les Ambassadeurs de Hollande vous ont renduë, & la manière dont le Sieur de Beverning s'est expliqué de ses sentimens sur la paix. Bien qu'ils soient encore si vagues & si éloignés, je veux bien toutefois que vous preniez occasion de cette prémière démarche, pour faire connoître combien je serois porté sincérement à la conclusion d'un traité. Pour cela, mon intention est que vous leur témoigniez, dans les occasions que vous aurez de les voir, que j'ai fait considération sur leur Mémoire; que Il apporte toutes les facilités à la faire. *Ib. pag. 273.*

1677. „ mon intention a toûjours été de rétablir le traité de mille six cent „ soixante-deux dans toute sa force lorsque je traiterois avec les Etats, „ & d'admettre même des tempéramens sur quelques points; enfin, que „ je demeure dans ce sentiment après avoir vû leur projet. Je désire „ encore d'autant plus que vous parliez de cette sorte, que je crois „ plus utile pour mon service, que les sentimens favorables que j'ai „ pour un traité de Commerce se répandant dans les Provinces-Unies, „ rien ne les peut disposer d'avantage à la paix, que cette assûrance de „ la satisfaction sur ce point capital de leurs intérêts.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 275.

„ MA pensée est aussi de détromper les Etats de l'opinion qu'ils „ ont, que mon dessein est d'achever la conquête des Païs-Bas. Je „ veux bien dans cette vûë que vous assûriez le Sieur de Beverning, „ que je ne m'éloigne point de leur laisser cette Barrière qu'ils désirent „ si fort. Témoignez-lui même, que quelqu'opinion qu'il vous ait fait „ paroître des difficultés que je ferois sur l'équivalent des Places que „ j'aurois remises, je serai prêt de le recevoir toutes les fois qu'il me sera „ donné, soit en Catalogne, soit en Navarre, soit en Italie.

Ibid.

„ MAIS afin que vous puissiez persuader encore plus aisément que „ je n'affecte point la conquête entière des Païs-Bas, je trouve bon que „ vous lui déclariez, qu'en cas que ses Maîtres veuillent faire la paix „ avec moi, je m'obligerai à ne plus faire la guerre dans les Païs-Bas, „ pourvû que les Etats-Généraux obligent en même tems l'Espagne & „ ses Alliés à ne me la point faire de ce côté-là.

Ibid.

„ VOUS prendrez d'autant plus de soin de vous expliquer de ces „ diverses facilités, qui peuvent flatter les Etats-Généraux touchant leur „ Commerce & l'établissement d'une Barrière qu'ils croïent si importante „ à leur Etat, que la connoissance de mes sentimens peut produire un „ meilleur effet parmi les peuples, & leur peut faire souhaiter la fin „ d'une guerre qu'ils soûtiennent bien moins aujourd'hui pour leur querelle, que pour celle de leurs Alliés.

Ib. pag. 276.

„ C'EST en ce sens que vous pourrez témoigner au Sieur de Beverning que j'accepterois volontiers ses Maîtres pour Médiateurs, parce „ qu'étant entrés en paix avec moi, ils seroient plus propres à ménager „ un accommodement avec l'Espagne ".

Les Hollandois commencent à se laisser gagner. *Ib. pag. 290.*

LES offres pour le rétablissement du Commerce furent reçûës avec beaucoup de satisfaction. Beverning avoüa de bonne-foi que c'étoit le point essentiel qui les regardoit & les touchoit le plus; qu'il pouvoit assûrer que ses Maîtres étoient fort disposés à la paix, & qu'ils l'avoient chargé d'assûrer qu'ils n'attendoient ni la suite qu'auroit l'Assemblée du Parlement d'Angleterre, ni la fin de la Campagne; & qu'en tout tems & au plûtôt ils seroient très-aises d'entrer en négociation & de conclure la paix. Ce Ministre fût encore plus content de ce qu'on lui dit sur la disposition du Roi très-Chrêtien à cesser de faire la guerre en Flandre, & de prendre où les Espagnols voudroient, l'équivalent des Places qu'il céderoit pour former une Barrière. Il proposa de faire promptement

tement un projet pour les Provinces-Unies & un pour les Espagnols. Nous lui avons répliqué, écrivoient les Ambassadeurs, qu'il y avoit » deux moïens de parvenir à la paix; l'un, de faire comme il le propo- » soit, des projets de paix avec les Provinces-Unies & avec l'Espagne; » mais que cette voïe étoit longue & ne remédioit pas aux nouvelles con- » quêtes de la France; que l'autre expédient, qui consistoit à rétablir » par une bonne paix l'amitié avec les Etats-Généraux, les rendroit » bien plus propres à être les véritables Médiateurs; & qu'une suspen- » sion d'armes dans les Païs-Bas les mettroit hors d'état de rien craindre, » & leur donneroit tout le loisir de porter les Espagnols à des condi- » tions raisonnables. »

1677. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 291.*

Mr. de Beverning nous a paru goûter cette proposition; car il » nous a fait des questions, comme un homme qui cherche à s'éclair- » cir & à prévenir tous les inconvéniens. Il nous a même objecté, que » pendant la suspension nous porterions toutes nos forces en Allemagne. » Nous lui avons fait connoître que c'étoit nôtre désavantage; parce » que de ce côté-là nous voulions nous en tenir aux traités de Westpha- » lie. Il nous a aussi parlé du Duc de Lorraine & du Prince d'Oran- » ge. Après toutes ces demandes, il nous a dit; je vois ce que j'ai à » faire; il faut que je fasse parler les Espagnols; car nous savons bien » les Places de Flandre qui conviennent pour nôtre sûreté, mais nous » ne savons pas ce qu'ils souhaitent. Il faut donc qu'ils s'en expliquent » avec nous; je vous en rendrai compte; puis il faudra que vous vous » expliquiez à vôtre tour des échanges que vous voudrez pour les Pla- » ces que vous abandonnez. Nous avons fort approuvé sa pensée, de » savoir précisément ce que souhaitent les Espagnols & de nous le dire; » & nous lui avons fait entendre que pour ce qui est de l'échange, » nous faisions beaucoup plus de l'accepter en tel païs qu'il plaira aux » Espagnols de le donner, qu'en marquant précisément celui où nous » voulons le recevoir, puisque les Espagnols ne seroient peut-être pas » disposés de nous le donner, où nous le souhaiterions. »

Ib. pag. 292.

Nous n'avons pas voulu néanmoins entrer plus avant en matiè- » re là-dessus, nous reservant à en parler lorsqu'il nous ouvrira les » sentimens des Espagnols. Il nous a dit aussi un mot touchant Maest- » tricht; & comme nous lui avons répondu que les Etats s'étoient en- » gagés de le donner aux Espagnols; cela est vrai, nous a-t'il dit; mais » Monsieur le Prince d'Orange a de grandes prétentions & nous aussi, » & si vous nous le mettez une fois entre les mains par le traité de » paix, nous trouverons bien moïen de le garder. »

Ib. pag. 294.

Enfin, Sire, Monsieur de Beverning a pris avec tant de chaleur » ces propositions de Vôtre Majesté, qu'il nous a dit qu'il étoit d'avis » d'aller trouver le Prince d'Orange, & qu'il avanceroit plus en une » heure de conversation avec lui, qu'il ne lui en feroit entendre en » dix Lettres ".

Ibid.

On

1677. On leur fait des offres encore plus avantageuses. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 282. Ibid.*

On n'avoit pas attendu l'effet qu'auroient ces propositions, pour en faire de plus avantageuses encore. „ Parce que je ne puis trop faire „ connoître, disoit-on dans la depêche du quatorze mai, combien je „ souhaite de guérir la crainte qui paroît si générale que je n'achève „ la conquête des Païs-Bas, j'ai bien voulu remettre entre les mains „ du Roi d'Angleterre un expédient plus capable de faire perdre cette „ inquiétude.

„ C'est pour ce sujet, qu'au lieu que jusqu'à cette heure je n'avois „ voulu m'engager à ne plus attaquer les Païs-Bas Catholiques qu'en „ cas que la Hollande fit un traité particulier, j'ai bien voulu lever „ une condition qui pourroit demander trop de tems, & à laquelle les „ Etats-Généraux feroient peut-être difficulté de se porter pour ne pas „ abandonner leurs Alliés. Ainsi pour dégager cette proposition des „ longueurs, qui y sembloient attachées, j'ai témoigné au Roi d'Angleterre que j'apportois une nouvelle facilité à la conservation des „ Païs-Bas, & que je remettois entre ses mains l'offre de ne plus faire „ la guerre dans toutes les dix-sept Provinces, pourvû que la Hollande, l'Espagne & tous leurs Alliés s'obligeassent à ne la point faire de „ ce côté-là, qu'ils ne se servissent point des Places qu'ils y avoient „ pour la porter dans les Provinces de mon Roïaume, comme je ne „ me servirois point de celles que j'ai conquises & de mes Etats qui „ sont proches de ces frontières, pour faire entrer mes armées dans aucune des dix-sept Provinces; que du reste, jusqu'à la paix générale, „ la guerre se pourroit faire par-tout ailleurs.

„ J'ai cru ne pouvoir mieux témoigner que par cette ouverture, „ que mon dessein n'est point d'achever la conquête des Païs-Bas; ni „ mieux désabuser la Hollande & ses Alliés que la Flandre est en danger de passer bien-tôt sous ma domination. C'est en ce sens que j'ai „ écrit au Roi de la Grande-Brétagne, & j'ai voulu vous en instruire en „ même tems, afin que vous fussiez en état de faire connoître à Nimègue les soins que j'apporte pour guérir la jalousie que cause la puissance de mes armes en Flandre ".

On tâche de calmer les Anglois. *Le Clerc, tom. 3. pag. 383. Temple, Mémoires, pag. 259. Basnage, tom. 2. pag. 841. Mémoires & Négociations, tom. 2. pag. 88.*

Ces démarches, qui paroissoient si pacifiques, avoient été précédées d'une autre du-moins aussi marquée. La prise de Valenciennes, de Cambrai & de St. Omer, la Victoire de Cassel, avoient causé encore plus d'inquiétude aux Anglois qu'aux ennemis déclarés de la France. Pour calmer ces émotions, dont on appréhendoit les suites, Loüis quatorze, dez le vingt-trois d'avril, avoit écrit au Roi d'Angleterre la Lettre suivante.

„ Trè's Haut &c. Depuis que vous vous emploïez avec tant de „ zèle pour procurer la paix générale, nous n'avons rien oublié de ce „ qui a été en nous, pour faire que la Chrétienté fût redevable de son „ repos à vos soins & à vôtre médiation. Vous avez été témoin des „ facilités que nous y avons apportées, soit en envoïant nos Ambassadeurs à Nimègue aussi-tôt que par vôtre entremise cette Ville a été choisie

choisie pour le lieu de l'Assemblée, soit en les y faisant demeurer durant tout le tems que les Ministres de nos ennemis ont différé de s'y rendre, soit enfin en leur donnant ordre de seconder l'application de vos Ambassadeurs, depuis l'ouverture des Conférences. Mais parce que nous ne pouvons trop faire connoître combien sincères sont nos intentions pour l'avancement d'un si grand ouvrage, nous voulons bien embrasser tous les moïens les plus capables d'y contribüer. Lorsque par la conquête de trois Places importantes, Dieu répand plus visiblement ses bénédictions sur nos armes, dans une guerre que l'Espagne nous a déclarée, & qu'il joint à ce grand succès le gain d'une bataille sur l'Armée des Etats-Généraux, nous ne pouvons mieux répondre à tant de graces, qu'en recherchant les moïens les plus prompts d'arrêter l'effusion du sang Chrétien, que nous voïons couler avec tant de douleur. „ 1677.

Ainsi, quelque suite que nous puissions nous promettre de ces grands avantages, nous croïons ne pouvoir donner une plus grande preuve de nôtre désir pour la paix générale, qu'en regardant une trêve de quelques années comme la voïe la plus sûre pour y conduire. Nous vous dirons même que nous remettrions à cette heure entre vos mains de nous y engager & de l'offrir à nos ennemis, si nous pouvions le faire sans le consentement du Roi de Suède nôtre Allié; mais comme tout commerce nous est fermé depuis long-tems avec ce Prince, & que par la liberté qui est refusée à ses Ambassadeurs au traité de paix de lui faire passer leurs dépêches & de recevoir ses instructions, nous ignorons quelles peuvent être ses pensées. Tout ce que nous pouvons, est de vous informer de nos dispositions sur une trêve, & attendre de vôtre zèle pour la paix que vous pénétriez les siennes. *Mémoires & Négociations tom. 2. pag. 89.*

Toûjours sommes nous bien-aises de vous prouver, que de quelque fortune que nous eussions lieu de nous flatter dans la suite de la guerre, nous sommes résolus néanmoins d'arrêter les maux qu'elle cause; que nous préferons la gloire de contribüer au repos de l'Europe, à celle que nous pourrions attendre de la puissance de nos armes, & que c'est au-milieu des prospérités dont elles sont accompagnées, que nous apportons plus de facilités à les quitter. „ *Ibid.*

Nous trouvons d'autant plus de joïe à vous déclarer nos sentimens sur ce sujet, que nous savons que vous les approuvez d'avantage, comme les plus favorables pour le succès de vôtre médiation; puisqu'une trêve empêchera que les événemens contraires ou favorables, qui peuvent arriver pendant la Campagne, n'apportent quelque changement à la négociation qui commence à se lier par vos Ambassadeurs à Nimègue ". *Ib. pag. 90.*

Si ces offres prouvoient une vraïe intention pour la paix, elles étoient inutiles pour la procurer, n'étant pas naturel qu'elles fussent acceptées, vû les grandes espérances qu'avoient les ennemis d'accabler la Suède, Raisons pourquoi ces offres ne pouvoient être acceptées.

1677. Suède, & de faire sur la France des conquêtes plus importantes encore que celles qu'elle venoit de faire en Flandre. Il en étoit de même de celles qu'on faisoit aux Hollandois pour cesser de faire la guerre dans les dix-sept Provinces, & pour accepter l'équivalent des Places qu'on céderoit pour former la Barrière, par-tout où les Espagnols voudroient les donner, fût-ce même aux Indes. Il étoit sûr que tous leurs Alliés ne consentiroient point à une proposition qui auroit mis la France en état d'emploïer toutes ses forces en Catalogne & sur le Rhin, tandis que la Hollande, flattée par l'espérance de voir son Commerce rétabli, & délivrée de toute inquiétude, ne les assisteroit plus que foiblement. Pour l'équivalent, il étoit visible que l'Espagne ne l'accorderoit jamais ailleurs qu'en Flandre, à cause de l'intérêt continuël qu'auroient les Etats à l'aider à lui conserver ce qui lui resteroit dans ces Provinces; au-lieu qu'ils ne s'intéressoient que foiblement aux pertes qu'elle feroit ailleurs. Quant aux Indes Espagnoles, les Anglois, les Hollandois, ou pour mieux dire toutes les Puissances de l'Europe, n'auroient jamais souffert que les François y eussent mis le pied. Ce n'étoit aussi que pour persuader les Hollandois, & pour les amener au point qu'on les souhaitoit, qu'on faisoit paroître tant de modération; & c'étoit à détourner ce coup, que les Confédérés apportoient tous leurs soins.

Le Chevalier Temple traverse la négociation. *Le Clerc, tom. 3. pag. 377. Temple, Mémoires, pag. 206.*

Le Chevalier Temple, toûjours attaché à la faction d'Angleterre, aux vûës du Prince d'Orange, jusqu'à dire qu'il aimeroit mieux périr que de voir la France faire la paix dans l'état de prospérité où elle étoit, ne s'étoit pas plûtôt apperçu de l'inclination des Etats à traiter séparément, qu'il avoit donné l'allarme à tous les Alliés & en avoit averti son Maître, lui exaggérant les inconvéniens que cette paix séparée pourroit avoir pour l'Europe en général, & pour l'Angleterre en particulier. Ce Ministre, peu pacifique, s'étoit même plaint au Prince d'Orange & au Pensionnaire Fagel, du trop d'empressement que le Sieur de Beverning témoignoit pour la paix, & donnoit lieu aux Alliés de croire qu'il vouloit traiter sans eux. Ceci se passoit au commencement de cette année. Il n'avoit point encore été question de paix, ni générale ni séparée; à peine même les Ambassadeurs de France & de Hollande s'étoient-ils vûs; mais un discours qu'avoit tenu Beverning aux Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi Catholique, avoit donné lieu aux inquiétudes du partial Médiateur.

Intrigues des autres Plénipotentiaires.

Le Comte de Kinski Ambassadeur de l'Empereur, prétendit que tous les intérêts des Alliés devoient être dirigés par lui & traités conjointément. L'Ambassadeur d'Espagne appuïoit cette prétention. L'Ambassadeur Hollandois leur avoit dit à tous deux, qu'elle ne s'accordoit pas avec les ordres qu'il avoit de ses Maîtres de traiter séparément & indépendamment de leurs Alliés, sans néanmoins les abandonner. Cette déclaration lui avoit attiré le reproche de manquer aux engagemens de l'Alliance, qui ne permettoit pas à aucun Confédéré de traiter que conjointement avec les autres. Il avoit répliqué, que si les Etats-Généraux

obtenoient

1677.

obtenoient des conditions raisonnables pour leurs Alliés, ils croiroient avoir satisfait à leur engagement, & ne devoir pas entretenir sans sujet une guerre éternelle. Cette conversation fût le fondement des allarmes du Sieur Temple, & d'un grand nombre de Lettres qu'il écrivit en Angleterre. Charles n'entra point dans ses vûës. Il répondit, qu'à la vérité il souhaitoit que la paix fût générale; que c'étoit à dessein de la procurer qu'il avoit offert sa médiation & qu'il avoit envoïé ses Ambassadeurs à Nimègue; que cependant il ne trouvoit pas mauvais & ne prenoit point d'intérêt que quelques-unes des parties qui étoient en guerre s'accommodassent séparément.

Comme la déclaration de l'Angleterre eût été décisive, qu'elle eût apparemment fait évanoüir les projets de paix, & que la qualité de Médiateur, qu'avoit le Roi de la Grande-Brétagne, étoit un obstacle à cette déclaration, les Espagnols de concert avec un des Plénipotentiaires de ce Prince, lui firent entendre, que la France, peu contente de sa médiation, vouloit l'éluder par une négociation qui se faisoit à Rome sous les yeux du Pape, entre le Duc d'Etrées & le Marquis Del Carpio. Cet artifice fût inutile. Les deux Rois connoissoient trop bien leurs sentimens mutuëls, pour qu'ils pussent se soupçonner de défiance ou de partialité.

Nouveaux incidens qu'ils font naître.

Temple, Mémoires, pag. 264.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 278.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2 pag. 170.

Histoire de la paix de Nimègue, pag. 51.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 173.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Col.

Les ennemis de la paix réüssirent beaucoup mieux à multiplier les incidens, & à éloigner la négociation. On perdit un tems infini à disputer si l'on traiteroit par écrit ou de vive voix avec les Médiateurs, qui rapporteroient aux intéressés les demandes & les réponses qu'on leur auroit faites. Envain les Ambassadeurs de France, de concert avec ceux de Hollande, répréséntèrent que la voïe des écritures étoit sujette à mille inconvéniens, dont le moindre étoit de rendre la négociation aussi longue que l'avoit été celle de Munster; qu'elle aigriroit infailliblement les esprits loin de les concilier; au-lieu que les Médiateurs ne rapporteroient que les raisons & suprimeroient avec sagesse ce que la vivacité & la passion auroient dicté. La France toûjours attentive à mettre ses ennemis dans leur tort, & à convaincre les Etats-Généraux qu'elle vouloit sincérement la paix, céda encore à cette occasion. On écrivit donc; on fit des raisonnemens à perte de vûë, c'étoient des satyres & des invectives, plûtôt que des Mémoires pour appuïer ses droits. Les Plénipotentiaires François ne daignèrent pas y répondre, & dirent que c'étoient des Manifestes pour la continüation de la guerre, plûtôt que pour l'avancement de la paix.

On contesta encore plus long-tems sur les Ministres du Duc de Lorraine & du Prince de Furstemberg Evêque de Strasbourg; l'Empereur & ses Alliés avoient accordé des Passeports au Sieur Duker, sous le titre d'Envoïé du dernier de ces Princes à Nimègue; lorsqu'il y fût arrivé, ils refusèrent de le reconnoître sous cette qualité. On auroit pû, du côté de la France, user de répréfailles à l'égard de l'Envoïé du Prince de Lorraine; on ne le fit pourtant point; on le reconnut sous la qualité qu'on lui avoit donnée dans ses Passeports.

1677. CHAQUE jour c'étoit un nouvel incident. Les Ambaſſadeurs de Suède aïant des dépêches importantes à envoïer à leur Cour, s'addreſſèrent aux Etats-Généraux, qui leur accordèrent une Galiotte pour porter en Suède le Sieur Lillierooth. Quoique ce bâtiment appartint aux Etats, qu'il en eût la Bannière, que le Capitaine fût muni d'un Paſſeport de Leurs Hautes Puiſſances pour ce qu'il avoit, appartenant aux Ambaſſadeurs de Suède, les Danois l'arrêtèrent à ſon retour & prirent les dépêches du Roi de Suède. Cette violence fit grand bruit. Peu s'en fallut que l'Aſſemblée ne ſe ſéparât.

bert & d'Avaux, tom. 3. *pag.* 114.

Ibid. tom. 2. *pag.* 280.

LE Roi de Dannemark, dans ſes Pleins-pouvoirs, avoit donné au Roi d'Angleterre le titre de Roi de France, croïant apparemment que Loüis quatorze s'en choqueroit, & que ce pourroit être un ſujet de rupture. Conſulté par ſes Ambaſſadeurs ſur cette difficulté, il leur répondit: „ Pour ce qui touche la qualité que le Roi de Dannemark a donnée au Roi d'Angleterre dans ſes Pleins-pouvoirs, je ne juge pas à „ propos que vous en releviez la difficulté. Outre que je néglige un „ vain titre dont les Rois d'Angleterre témoignent de s'honorer depuis „ long-tems, l'Ecrit par lequel vous ètes convenus que les titres pris „ ou omis ne pourroient ni nuire ni préjudicier, empêche qu'il ne puiſſe „ tirer à aucune conſéquence ". Ces facilités, cette eſpèce de négligence convenoient aux ſuccès & aux victoires de ce Prince. Peut-être eût-il été plus difficile s'il ſe fût trouvé dans la même ſituation que les Eſpagnols & les Impériaux.

Ib. pag. 300.

Le peu de ſuccès du Prince d'Orange & du Duc de Lorraine déterminent les Hollandois.

Ibid. tom. 3. *pag.* 97.

C'EST ainſi que le tems ſe perdit à Nimègue juſqu'à la levée du ſiège de Charleroi & au retour humiliant de l'Armée Impériale en Alſace. Le grand échec que ſouffrit la réputation du Prince d'Orange, fit prendre le deſſus aux bons Citoïens des Provinces-Unies. „ Nous „ avons reçu, écrivoient à leur Maître les Ambaſſadeurs François, la „ bonne nouvelle de la levée du ſiège de Charleroi & de la retraite de „ Mr. le Prince d'Orange, qui ne nous donne pas moins de joïe que „ de mortification aux Miniſtres des Alliés; entre leſquels l'Ambaſſadeur „ de Dannemark avoit dit deux jours auparavant à l'un de nous, que „ ce qui lui faiſoit bien eſpérer de cette entrepriſe, étoit que le Prince „ d'Orange ſavoit bien que s'il n'y réüſſiſſoit pas, il étoit perdu en „ Hollande, & qu'il n'y auroit plus d'autre parti pour lui qu'une paix „ honteuſe. Il n'eſt pas convenable, ajoûtoient-ils, dans quelle conſternation la levée de ce ſiège met ici la plûpart des Miniſtres des „ Alliés. Les Eſpagnols diſent hautement, qu'il ne faut jamais rien eſpérer de bon du Prince d'Orange; que c'eſt lui ſeul qui a changé „ la réſolution de donner bataille. Les Hollandois rejettent tout le „ blâme tant ſur les Eſpagnols que ſur les Lunebourgs. Madame Temple qui eſt fort modérée, témoigne à ceux-ci ſa mauvaiſe humeur, „ & dit hautement que le Prince d'Orange manqueroit à lui-même & „ à ce qu'il doit à la patrie, s'il ne les abandonnoit pour faire la paix. „ Il faut eſpérer que cette méſintelligence entre les Alliés fera bien-tôt finir

Ib. pag. 101.

finir la Campagne, & nous conduira à une heureuse conclusion de „ nôtre négociation “.

1677.

DEPUIS le voïage inutile que Beverning, charmé des offres de la France, avoit fait vers le Prince d'Orange à la fin de mai pour le déterminer à la paix, la négociation avoit langui. On avoit seulement parlé du Commerce, & on étoit presque convenu qu'après la paix faite, on le rétabliroit sur le pied du traité de mille six cent soixante-deux, à la réserve des douze prémiers Articles, qui concernoient l'Alliance offensive & défensive qu'on avoit alors pris avec la République. Le Sieur Temple, qui ne cherchoit qu'à broüiller son Maître avec le Roi très-Chrétien, lui écrivit que ce traité de mille six cent soixante-deux se renouvelloit dans toute son étenduë.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 102. Temple, Mémoires, pag. 265.

Nous avons été bien surpris, écrivoient à leur Cour les Ambassadeurs François, de voir, par la copie de la Lettre de Messieurs „ Temple & Jenkins, qu'on nous a envoïée d'Angleterre, qu'encore „ que toutes les propositions qui nous ont été faites par les Ambassadeurs de Hollande pour le rétablissement du Commerce de la Navigation entre la France & les Provinces-Unies ne commençant que par „ le treizième Article du traité de mille six cent soixante-deux; & qu'ainsi „ nôtre dernière replique, qui est que Sa Majesté pourroit convenir „ des Articles de ce traité qui règlent le Commerce & la Navigation, „ ne peut jamais s'étendre aux prémiers Articles qui pourroient préjudicier à l'Angleterre; néanmoins ces mêmes Médiateurs, ou plûtôt „ Monsieur Temple, suivant les mouvemens de sa passion contre la France, a donné par ses Lettres une explication toute contraire à nos intentions. Nous nous en éclaircimes hier avec Mr. Jenkins, qui nous a „ promis de désabuser le Roi son Maître & ses Ministres. Il est bien difficile de se parer des mauvais offices de Mr Temple, mais nous tâcherons de ne lui pas donner de justes sujets de nous en rendre “.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 43.

PENDANT la suspension des Conférences, que produisoit l'attente des évenemens de la guerre, on sollicita la liberté du Prince de Furstemberg. On s'addressa au Nonce du Pape & aux Médiateurs Anglois. L'Ambassadeur de l'Empereur répondit séchement, qu'il étoit envoïé pour traiter la paix; que cette affaire ne le regardoit en aucune manière, mais seulement un Particulier criminel envers l'Empereur & l'Empire, dont la Cause ne devoit pas être traitée à Nimègue, mais *in Foro competenti.* On répliqua, que l'affaire du Prince Guillaume n'étoit point particulière, mais publique, puisqu'il s'agissoit du Droit des Gens violé dans une Assemblée de la paix, en la personne d'un Ministre & d'un Prince Allié de la France; que la liberté de ce Prince regardoit la paix, puisque sa détention en avoit rompu les conférences. Ces instances & quantité d'autres demeurèrent inutiles; l'Empereur tint ferme jusqu'à ce qu'il eût fait sa paix.

Contestations incidentes, par rapport au Prince de Furstemberg. *Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 146. &c. Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 32.*

ON eut aussi des difficultés avec le Nonce, par rapport à ses Pleins-pouvoirs & aux Brefs du Pape pour les Ambassadeurs. Le Maréchal

Par rapport au Nonce.

1677. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 2. pag. 336. Basnage, tom. 2. pag. 850. Fra-Paolo Histoire du Concile de Trente, 1. & 2. Convocation du Concile.*

d'Estrades étoit traité selon son rang & sa dignité, mais ses deux Collègues n'y étoient qualifiés que de *Præstantibus Viris*, Hommes Notables. Ils déclarèrent qu'ils s'en contenteroient, pourvû que les Ambassadeurs en second de l'Empereur fussent qualifiés précisément comme eux. Dans les Pleins-pouvoirs, l'Empereur seul étoit nommé; on prétendit que le Roi très-Chrétien devoit l'être aussi. On trouva que Fra-Paolo rapporte dans son Histoire du Concile de Trente, que Paul III. dans sa Bulle d'indiction du Concile à Mantoüe en mille cinq cent quarante & un, nomme spécialement le Roi très Chrétien après l'Empereur; que Jules III. l'avoit nommé équivalemment, en ordonnant que la Bulle de mille cinq cent quarante & un demeureroit dans toute sa force & vertu, avec toutes les Clauses & Décrets qu'elle contenoit; que si ce dernier Pape n'avoit point nommé François second, Charles neuf en avoit fait faire des plaintes par ses Ambassadeurs, qui tenoient lieu de protestation; que ce Pape s'étoit excusé de l'avoir oublié, & de s'être reposé du soin de sa Bulle sur les Cardinaux qu'il en avoit chargé; qu'on ne pouvoit pas prendre garde à tout; qu'il échappoit bien des choses; mais que pour l'avenir il apporteroit toute diligence à ce que rien ne fût omis.

Basnage, tom. 2. pag. 850.

Le Nonce étoit Médiateur, sans que les Pleins-pouvoirs des Ministres des Puissances Catholiques fissent aucune mention de sa médiation. L'Empereur, à sa prière, fit expédier un nouveau Plein-pouvoir, pour honorer la Médiation du Pape. Les Ambassadeurs du Roi Catholique promirent que leur Maître auroit la même déférence. Le Nonce demanda que la France à tant de marques qu'elle avoit données de son zèle pour le St. Siège, en ajoutât une nouvelle en cette occasion. On répondit qu'il n'avoit pas tenu au Roi très-Chrétien, qu'on ne rendît à la Médiation du Pape l'honneur qui lui étoit dû; que le prémier Plein-pouvoir qu'il avoit donné à ses Ambassadeurs en faisoit une preuve authentique; qu'il n'y avoit eu que l'opiniâtreté des Alliés de la Maison d'Autriche à rejetter tout ce qui faisoit mention de cette médiation, & l'adhérence des Impériaux & des Espagnols, qui avoient enfin lassé la constance à soûtenir une Clause, à laquelle ils imputoient eux-mêmes le retardement de la négociation.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 99.

Qu'on avoit même offert de rapporter deux Pleins-pouvoirs, l'un pour traiter avec les Princes Catholiques, dans lequel on vouloit donner à la médiation du Pape les éloges convenables, & l'autre pour traiter avec les Princes Protestans, où il ne seroit fait mention que de celle du Roi de la Grande-Brétagne. Que cet expédient avoit encore été rejetté par tous les Alliés, en présence du Comte de Kinski, & de Dom Pedro Ronquillo; qu'ainsi rien n'étoit plus étonnant, après que la France ne s'étoit désistée des témoignages publics qu'elle avoit donné de son respect pour le St. Siège, qu'à la poursuite des Ambassadeurs de la Maison d'Autriche, & de ses Alliés, qui, sans cette condition, protestoient ne vouloir point entrer en négociation, les Cours de Vienne & de

de Madrid, par de nouveaux Pleins-pouvoirs, dont personne n'étoit convenu & qui ne pouvoient être montrés à Nimègue, prétendissent s'attribüer envers le St. Siège un mérite qui ne leur appartenoit point. 1677.

On ajoûta, que le Roi très-Chrêtien vouloit bien donner l'exemple de son zèle pour le St. Siège, mais qu'il ne prétendoit point suivre celui de la Maison d'Autriche, qui croïoit réparer l'injure qu'elle avoit faite au Pape, par un nouveau Plein-pouvoir, qui ne pourroit paroître que dans les Régistres de la Cour de Rome.

Pour conclusion, on lui fit entendre que quand on feroit la paix, il seroit facile de trouver des expédiens pour rendre avec éclat tout l'honneur dû à la médiation du Pape, sans faire tort à celle du Roi d'Angleterre; & que cette manière seroit plus convenable qu'un Plein-pouvoir donné subrepticement contre la foi des prémières conventions. Le Nonce se contenta de la copie du prémier Plein-pouvoir. C'étoit peut-être tout ce qu'il avoit souhaité, pour enrichir les Archives de la Cour de Rome, qui se sert tôt ou tard de ces sortes de pièces.

Le jour même que les Ambassadeurs François avoient reçu la nouvelle de la levée du siège de Charleroi, Beverning les vint trouver. Il renouvella les assûrances déjà tant de fois données, du déplaisir qu'avoient les Etats-Généraux d'avoir perdu les bonnes-graces du Roi très-Chrêtien, & du désir qu'ils avoient d'y rentrer par une bonne paix. Pour y parvenir plus facilement, il les pria de vouloir l'aider à faire envisager aux peuples l'utilité d'un bon Commerce. Il leur remit de nouveaux Articles, & ajoûta, que s'il plaisoit au Roi d'accorder ses demandes, on pourroit tomber d'accord d'un traité provisionnel de Commerce, pour être, disoit-il, exécuté actuëllement, en attendant que l'on pût convenir de la paix générale; ce qui donneroit moïen d'aller au-plûtôt chercher des Vins en France & y porter des sommes d'argent considérables; & qu'il ne doutoit pas qu'un si bon commencement ne confirmât les Etats de Hollande qui alloient s'assembler, dans la résolution que la plûpart des Villes témoignoient avoir déjà prise de ne plus recommencer la guerre. La négociation se ranime entre la France & la Hollande. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 103.*

Nous lui avons fait connoître, écrivoient les Ambassadeurs en » rendant compte de ces propositions, qu'on ne peut réduire les Droits » sur le pied de mille six cent soixante-deux, sans supprimer les Tarifs » postérieurs & sans faire une confusion dans les principales Fermes de » Sa Majesté; mais qu'en lui laissant par le traité la faculté qui lui ap- » partient d'augmenter ou diminüer ses Droits, elle en useroit après la » paix faite avec toute l'équité & la modération qu'on pouvoit raisonna- » blement désirer. Nous lui avons dit aussi, que nous ne croïons pas » que Sa Majesté voulût admettre un traité provisionnel pour être exé- » cuté pendant la guerre; & que le Commerce devoit suivre la paix, » & non pas la précéder. » *Ibid.*

Nous y trouvons encore d'autres inconvéniens, tant parce que » ce seroit donner plus de moïens aux Etats-Généraux de nous faire la » » guerre, *Ib. pag. 104.*

1677.

„ guerre, qu'à cause que l'Angleterre, & même Sa Majesté Britanni-
„ que qui profitent de nôtre rupture de commerce avec la Hollande,
„ n'en verroient pas sans jalousie un si prompt rétablissement. Mais
„ peut-être seroit-ce un grand acheminement pour détacher les Etats-
„ Généraux du parti de leurs Alliés. Vous examinerez, Monsieur, les
„ raisons pour & contre, & vous nous ferez savoir les intentions de
„ Sa Majesté ".

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 110.

Ce Prince les leur apprit lui-même. „ Je veux, leur écrivit-il, que
„ les Etats se flattent avec raison d'obtenir ce qu'ils espèrent, lorsqu'ils
„ feront la paix avec moi. Je trouve bon même que vous confirmiez
„ les espérances que le Sieur de Beverning en a conçuës, & que vous
„ lui témoigniez que vous recevrez volontiers de ses mains les expé-
„ diens qu'il veut vous proposer pour empêcher les vexations des
„ Commis.

Ibid.

„ Pour ce qui touche sa prétention de convenir des Droits d'en-
„ trée sur les marchandises qui viennent des Provinces-Unies dans mon
„ Roïaume, sur le pied qu'ils étoient en mille six cent soixante-deux,
„ bien que mon intention ne soit pas que vous entriez avec lui dans
„ rien qui paroisse former un engagement sur ce sujet, elle n'est pas
„ aussi que vous en excluïez de telle sorte la proposition, que vous lui
„ en fassiez perdre toute l'espérance. Je veux bien qu'il se flatte d'en-
„ trer dans une négociation capable de réüssir ou de manquer, selon
„ qu'ils se conduiront bien ou mal avec moi. En un mot, je veux bien
„ que les Etats conçoivent l'espérance d'un traité qui est si désirable à
„ tous leurs peuples, & que l'intérêt de le voir exécuter aussi-tôt après
„ la conclusion de la paix, serve encore à augmenter le désir qu'ils té-
„ moignent de la faire ".

Difficultés sur-tout par rapport au Commerce. *Ib. pag. 290.*

On étoit aussi persuadé en Hollande que Loüis souhaitoit la paix, qu'il le pouvoit être lui-même du désir qu'en avoit la République. On cherchoit de part & d'autre à profiter de cette disposition mutuëlle. Les Hollandois vouloient en tirer le plus d'avantages qu'il leur seroit possible, & la France s'appliquoit à en accorder le moins qu'elle pourroit, sans considérer peut-être qu'un Commerce facile seroit aussi utile à ses peuples qu'à ceux des Provinces-Unies.

Ib. pag. 357.

Ces difficultés venoient de Mr. Colbert, qui présidoit au Commerce. Il avoit voulu le réduire dans l'intérieur du Roïaume, où il avoit établi diverses sortes de Manufactures. Pour les faire valoir, il avoit fait taxer les marchandises étrangères à un si haut prix, que c'étoit en quelque sorte en interdire l'entrée. Les marchandises de Hollande qui en mille six cent soixante-deux païoient quinze ou seize francs, en païoient au tems dont nous parlons plus de quatre-vingt. De plus, outre les taxes particulières que païoient les marchandises de France, on en avoit imaginé une générale; c'étoit de faire païer cinquante sols par tonneau. Les Commis établis pour percevoir ce Droit, faisoient des vexations étonnantes. Jamais un vaisseau n'avoit été bien jaugé; c'étoit toûjours à re-

commencer;

commencer; ils faisoient païer le droit entier à un vaisseau qui n'avoit que sa demi-charge, on en usoit de même dans un autre Port où il alloit achever de se remplir. C'étoit de ces innovations & de ces persécutions que les Etats demandoient la réformation. Colbert les soûtint, il marchanda le plus qu'il pût, & jamais il n'auroit cédé, si ce sacrifice n'eût été nécessaire pour terminer la guerre, qui donnoit à de Louvois son rival un crédit supérieur au sien. 1677.

Pour obtenir cette réformation, Beverning envoïa son Sécrétaire à un des Ambassadeurs François. Il témoigna un grand empressement de savoir quelle avoit été la réponse de la Cour. Il assûra que c'étoit le seul moïen d'engager la Province de Hollande à forcer le Prince d'Orange à la paix; que depuis peu de jours il avoit été à Amsterdam; que ce qu'il y avoit dit des bonnes intentions du Roi très-Chrêtien pour le rétablissement du traité de Commerce, avoit déjà porté cette Ville à demander communication de ce qui se passoit à Nimègue; que si ce traité étoit d'une manière favorable, on le répandroit de tous côtés; qu'il ne doutoit pas qu'on n'y demandât la paix d'une manière à ôter au Prince d'Orange l'envie de s'y opposer. Pour faire sentir que la paix ne dépendoit que de ce traité, il dit en grand secret, que Mr. de Beverning savoit positivement que les Espagnols avoient les mêmes vûës & les mêmes espérances de se rendre Maîtres des Provinces-Unies, qu'ils avoient depuis plus de soixante ans; qu'il y avoit un traité entre l'Empereur, l'Electeur de Cologne, le Duc de Neubourg, l'Evêque de Munster & autres Princes, pour mettre tous ensemble une Armée sur le bas Rhin. Il ajoûta, qu'on savoit que deux ou trois fois la semaine il alloit des Courriers de Madrid à Fontarabie, qui passoient apparemment par Baïonne où étoit le Maréchal de Grammont; qu'il s'y négocioit apparemment quelque chose, puisque dès que les Courriers étoient de retour à Madrid, le Conseil si lent d'ordinaire, s'assembloit aussi-tôt.

On les lève peu à peu. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 116.*

Ib. pag. 118.

Ces empressemens & ces inquiétudes n'attirèrent de la Cour de France qu'une réponse vague. „ Vous avez déjà sû, écrivoit-on à „ Nimègue, que j'ai exclus la proposition d'un traité provisionnel. Ce „ que je pourrai faire seulement, sera d'en convenir dès à présent, à condition qu'il n'aura d'effet qu'après la conclusion de la paix. Je vous „ ferai bien-tôt connoître mes intentions sur le Mémoire touchant les „ cinquante sols par tonneau. Pour la diminution du Droit d'Entrée, „ c'est un point qui ne peut entrer dans un traité, puisque ce seroit se „ lier sur un droit qui est proprement de la Souveraineté, qui augmente ou baisse les impositions selon qu'on le juge raisonnable. „

Adresse des Négociateurs. *Ib. pag. 134.*

„ Plus vous me témoignez que le Sieur de Beverning vous fait „ paroître le désir de ses Maîtres pour la paix, & la lassitude qu'ils ont „ de soûtenir avec tant d'efforts & de dépense, l'inapplication & la foiblesse de l'Espagne; plus je désire que vous lui fassiez connoître combien favorables sont mes intentions pour les Etats. Dans l'état de „ prospérité & de puissance où je me trouve aujourd'hui, je fais des avan- „ ces

Ib. pag. 124.

1677. „ ces qui ne peuvent être attribüées qu'au désir sincère que j'ai de la „ tranquillité publique, & à l'intention que j'aurois de rendre ma prémière amitié aux Provinces-Unies. Ainsi je désire que vous témoigniez au Sieur de Beverning que plus mes Armes sont heureuses, plus „ je suis disposé à prendre les voïes d'accommodement & à travailler à „ la sûreté de ses Maîtres; que lorsqu'ils prendront les véritables moïens „ de rentrer par la paix dans mon Alliance, ils me trouveront très „ disposé à leur faire trouver dans ma prémière affection pour eux, „ l'ancienne utilité qu'ils en ont retirée pour la sûreté de leur Etat & „ pour l'avantage de leur Commerce.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 135.

„ Bien qu'il n'y ait fondement quelconque aux soupçons que l'on „ conçoit en Hollande des fréquens Courriers qui sont dépêchés de Madrid à Fontarabie, & qu'aucun d'eux n'ait passé jusqu'à Baïonne, n'apportez point toutefois trop de soins à les détruire; affectez plûtôt de „ les nourrir sous main laissant entendre que vous n'en êtes pas informé. Laissez au Sieur de Beverning l'inquiétude où il paroit être, „ que lorsque ses Maîtres s'attachent trop scrupuleusement à ne point „ traiter sans l'Espagne, l'Espagne ne seroit point si religieuse à leur „ égard, & songeroit peut-être à convenir séparément des Païs-Bas avec „ moi. Qu'aucune de vos paroles ne contribuë à faire naître cette „ pensée au Sieur de Beverning; mais ne travaillez point aussi à détruire „ celle qu'il auroit conçuë.

Ibid.

„ Confirmez par vôtre adresse, autant qu'il sera en vous, la jalousie qui est déjà née dans l'esprit de cet Ambassadeur, que les liaisons des Evêques de Paderborn, de Munster, du Duc de Neubourg, „ de l'Electeur de Cologne, ne soient une véritable ligue qui se forme „ dans la basse Allemagne, & qui se pourroit aisément tourner un jour „ contre les Etats, sur-tout l'Empereur y aïant la principale part, & „ l'Espagne ne perdant point la pensée de faire rentrer les dix-sept Provinces sous son obéïssance ".

Ib. pag. 139.

On parla à Beverning conformément à ces ordres & à ces instructions. Il répondit par des assûrances générales, que ses Maîtres & le Prince d'Orange souhaitoient sincérement la paix. Il dit même qu'il falloit absolument que les Etats la fissent; qu'il voïoit mille choses qui lui déplaisoient & qui les y devoient obliger; que l'Empereur se fortifioit par des ligues; que les Espagnols faisoient des menées secrettes, & que ses Maîtres pourroient à la fin se trouver abandonnés. Que cependant il étoit bien embarrassé de n'avoir rien à leur mander, ni à la Province de Hollande, à qui il avoit fait espérer quelque réponse positive sur le Commerce.

Ib. pag. 140.

Pour le faire parler on lui répliqua; que les demandes qu'il faisoit étoient trop éloignées, pour qu'on crût que ses Maîtres vouloient tout de bon la paix; que d'ailleurs les démarches du Prince d'Orange paroissoient trop manifestement tendre à la continüation de la guerre, & à une plus étroite union que jamais avec l'Espagne. Ce Ministre prit feu.

Il

Il jura sur sa *Dammation* que non-seulement ses Maîtres vouloient la paix, mais aussi le Prince d'Orange. Il avoüa que l'année précédente ils n'avoient pas été dans les mêmes dispositions; qu'on l'avoit voulu charger de la négociation, mais qu'aïant vû que l'intention n'étoit pas de rien conclure, il n'avoit pas voulu s'en mêler. Il assûra que le Prince lui avoit écrit de sa propre main une Lettre de quatre pages au sujet de la levée du siège de Charleroi, qui étoit un véritable Manifeste contre les Espagnols, & qu'il feroit imprimer s'ils continüoient à débiter, comme ils faisoient depuis ce tems-là, des invectives contre l'honneur de ses Maîtres & celui du Prince. Il ajoûta, qu'il en avoit reçu depuis peu une autre plus essentiëlle encore, où il lui marquoit, qu'il étoit *enragé* contre les Espagnols, que s'il n'avoit pas les intérêts des Etats en vûë, il souhaiteroit qu'ils eussent perdu tous les Païs-Bas, & que le plus grand service qu'il lui pût jamais rendre étoit de faire la paix.

1677.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 141.

Apre's s'être expliqué si ouvertement sur les intentions des Etats & du Prince d'Orange, il revint au Commerce. Il abandonna le traité provisionnel pourvû qu'on convint de tous les articles sans les signer; ajoûtant qu'on pourroit pendant deux mois en différer l'exécution, durant lesquels on travailleroit aux affaires des Espagnols. Comme on ne perdoit point de vûë le dessein d'une paix séparée avec la République, on lui repliqua, que vouloir des traités séparés pour elle, & en même tems d'autres séparés pour l'Espagne, c'étoit précisément ce qui empêchoit de s'expliquer sur le traité de Commerce & sur tout ce qui regardoit les Etats.

Ibid.

Il demanda ensuite si on avoit pouvoir de convenir d'une Barrière; & qu'il en conviendroit sur le champ si on vouloit; qu'il ne pouvoit pas dire les sentimens des Espagnols parce qu'il les ignoroit, mais que si on lui disoit ceux du Roi très-Chrétien, il diroit ceux des Etats-Généraux; & que quand une fois on en seroit convenu, il faudroit bien que les Espagnols s'en contentassent, ou qu'ils les abandonneroient.

Ibid.

Quelque confiance que méritassent le Maréchal d'Estrades & ses Collègues, ce n'étoit que peu à peu que la Cour leur communiquoit ses desseins; à peine faisoient-ils un pas sans une discrétion particulière. Hors d'état de répondre à l'Ambassadeur Hollandois, ils étoient réduits à l'écouter. Il continüa de s'expliquer avec la même franchise. Pour l'Artois, reprit-il, on vous le laissera tout entier avec le Cambresis; on pourra raser Bouchain; vous rendrez Valenciennes, Condé, Ath, Oudenarde & Courtrai; on vous laissera la Franche-Comté; pour la Sicile, vous l'abandonnerez; quant à la restitution de Maëstricht & de Limbourg, je ne pense pas qu'il y ait de la difficulté.

Ambassadeurs François fort gênés par leur Cour.

Ib. pag. 143.

Nous savons bien, disoient les Plénipotentiaires, en rendant „ compte de cette conversation, que dans l'état où sont les affaires de „ Vôtre Majesté, elle est fort éloignée de faire la paix à de pareilles „ conditions; mais comme nous ignorons ses intentions sur les Places „ qu'elle veut retenir & sur celles dont elle veut bien faire un échange, „

 „ nous

„ nous n'avons fait qu'écouter sans entrer dans aucun détail, non pas „ même par forme de discours ".

1677.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 145.

On parla ensuite des intérêts du Duc de Lorraine. Beverning dit, que ce Prince & les Espagnols étoient les deux seuls Alliés qu'ils eussent à ménager; que l'Empereur n'avoit rien perdu, que ses Maîtres n'étoient entrés en aucune obligation avec lui ni avec les Princes de l'Empire de les maintenir dans leurs conquêtes; qu'on auroit quelque difficulté du côté de l'Empire à cause que les Suédois avoient beaucoup perdu, mais que si une fois les Etats étoient convenus avec les Espagnols & les François, ils n'auroient qu'à ne plus donner de subsides & des vaisseaux, & qu'on verroit bien-tôt les Suédois rétablis.

Ib. pag. 147.

Ces ouvertures, si importantes, furent suivies de confidences qui ne l'étoient pas moins. Il avertit que les Impériaux & les Espagnols l'avoient fort pressé pour obtenir des Etats qu'ils voulussent encore s'engager pour la Campagne prochaine; qu'il les avoit absolument refusés. Que depuis les Espagnols lui avoient demandé de différer encore quelque tems d'entrer en négociation; qu'il leur avoit fait entendre qu'ils ne devoient pas s'en flatter & que ses Maîtres traiteroient dès que la France le voudroit; qu'il ne savoit pas ce qu'ils prétendoient par ce délai; qu'ils s'y tromperoient, & que leurs affaires n'étoient pas en situation de perdre les occasions qui se présentoient. Qu'il savoit pourtant qu'ils espéroient de faire révolter les Peuples d'Angleterre, & que pour cela ils avoient résolu de commencer eux-mêmes une espèce de rupture avec les Anglois en faisant saisir tous leurs effets, mais qu'il étoit persuadé que cela ne réüssiroit pas; que les Etats avoient défendu à leur Ministre à Londres de se mêler en rien de cette affaire.

Ib. pag. 150.

Il ajoûta, qu'il devoit déclarer une chose afin qu'on n'eût pas sujet de se plaindre & de lui reprocher qu'il l'eût cachée, savoir, qu'il ne pouvoit faire un traité de Commerce sur le pied des Tarifs de mille six cent soixante-quatre & mille six cent soixante-sept; que les droits y étoient mis à un si haut point, que les marchands lui avoient fait voir qu'ils y perdoient considérablement; que puisqu'on n'avoit mis ces impositions que dans le dessein de rompre avec les Etats, il étoit juste qu'on les en déchargeât en se réconciliant avec eux. Qu'après-tout ce refus n'empêcheroit pas qu'on ne fît la paix; qu'il ne parloit que pour l'Espagne & pour le Duc de Lorraine; que dès que la France seroit convenuë pour l'un & pour l'autre de conditions raisonnables, les Etats leur parleroient de manière à leur faire faire la paix. Que si on entroit en négociation pour les Places de Flandre, il en conviendroit en deux Conférences. Que ni lui ni ses Maîtres n'avoient dessein de tromper; que lui en particulier donnoit sa parole d'honneur de se retirer aussi-tôt qu'il s'appercevroit que ses Maîtres ou le Prince d'Orange biaiseroient, & que jamais il ne mettroit le pied dans Nimègue; mais qu'on ne devoit pas l'appréhender, & qu'il parloit trop franchement pour qu'on ne connût pas qu'il ne tiendroit qu'au Roi très-Chrétien de terminer promptement avec eux.

Il

1677.

On manque l'occasion de faire la paix.

Il étoit difficile de marquer plus d'empressement pour la paix. Elle se seroit faite alors, si on avoit sû profiter du mécontentement du Prince d'Orange contre les Espagnols; mais par le peu de correspondance à des manières si franches, on donna le tems à ce Prince de s'appaiser & de revenir à ses prémiers sentimens. Les instructions qui vinrent de la Cour continuèrent d'être vagues par rapport au Commerce, qui étoit le point essentiel. „ Vous répondrez au Sieur de Beverning, disoit-on, „ que pour ce qui touche le point auquel il s'attache avec tant d'instan- „ ce, que je voulusse fixer les impositions sur les marchandises de Hol- „ lande sur le pied du Tarif de mille six cent soixante-deux, qu'une telle „ stipulation ne peut entrer dans un traité; que le droit d'imposer se- „ lon la volonté du Prince sur les marchandises qui entrent ou sortent „ d'un Etat, est tellement Domanial & marque de telle sorte la Souve- „ raineté, que ce seroit y faire quelque préjudice, que de se donner „ des liens par un traité sur cette matière; qu'ainsi je ne puis m'engager „ sur cet Article. Mais que si les Etats reprenoient avec moi les mêmes „ liaisons qu'ils ont eues durant si long-tems, ils pourroient se promet- „ tre toutes sortes de marques de mon amitié. „

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 159.

Vous voïez bien que mon intention est, que sans prendre au- „ cun engagement sur ce sujet, vous laissiez envisager au Sieur de Be- „ verning tous les avantages qui pourroient revenir à ses Maîtres, lors- „ qu'ils finiroient une guerre qui les accable, & qu'ils prendroient une „ confiance entière en ma protection ". On parla d'une manière plus précise sur les Places de Flandre. On offrit de céder Charleroi, Ath, Oudenarde; mais on refusa absolument de rendre Condé, Valenciennes, Tournay & Courtrai.

Ib. pag. 160.

Vous n'aurez pas de peine, ajoûtoit-on, de faire valoir au Sieur „ de Beverning, combien par cette ouverture je donne au bien de la „ paix. Je ne vous spécifie point en particulier quel sera l'équivalent „ que j'aurai à demander; il suffira que vous témoignez que je le pré- „ tens proportionné à ce que je quitte, & qu'il soit également commo- „ de pour ma Frontière & pour mes Etats. „

Ib. pag. 162.

Du reste, vous ne pouvez trop entrer avec le Sieur de Bever- „ ning dans le juste mécontentement que le Prince d'Orange témoigne „ des Espagnols; & comme il est fort attaché à ce Prince, vous de- „ vez prendre soin de lui faire connoître que le rétablissement dans ses „ Terres & dans son Etat ne seroit pas le plus grand avantage qu'il „ trouveroit dans la paix, puisqu'elle lui rendroit en même tems l'a- „ mitié que j'ai eue ci-devant pour lui, comme je l'ai toûjours eu „ pour sa Maison. „

Ibid.

Comme le Sieur de Beverning vous a peu touché les affaires „ d'Allemagne, je désire seulement que vous lui fassiez entendre, que „ vous ne lui parlez point particuliérement des intérêts de la Suède, „ parce que je prétens toûjours que toutes choses à l'égard de cette „ Couronne, & pour tout ce qui regarde le reste de l'Empire, soient „

Ib. pag. 163.

„ mises

1677. „ mises en l'état qu'elles doivent être par le traité de Westphalie, & „ qu'ainsi le Roi de Suède soit entièrement rétabli dans ce qui lui „ appartient ".

Les Hollandois ne se fient point aux promesses vagues qu'on leur fait.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 171.

On parla au Plénipotentiaire Hollandois dans le sens de ces instructions. Il répondit poliment aux espérances dont on vouloit le flatter; mais il étoit trop habile & ne se confioit pas assez en cette prétenduë amitié & en cette protection qu'on vantoit si fort, pour s'en contenter. Il répresénta que l'unique moïen de persüader ses Maîtres de la sincérité des promesses qu'on leur faisoit, étoit de s'expliquer sur la grace qu'on vouloit leur fairé; que leurs marchandises, qui ne païoient avant mille six cent soixante-deux que trois Livres de Droits, en païoient actuëllement huit; que ces impositions ne se pouvoient maintenir sans une interdiction totale de leur Commerce; sans lequel pourtant il étoit impossible d'établir une bonne correspondance; qu'un traité de Commerce seroit absolument inutile si ces impositions n'étoient moderées de manière, qu'on pût faire voir à leurs Marchands qu'en trafiquant en France ils pourroient y faire quelque profit; que pour cela il falloit une promesse positive, & qu'on sût distinctement sur quelle diminution on pouvoit compter. Il témoigna qu'il n'entreroit sérieusement dans la discution des conditions qui pouvoient faire la paix de l'Espagne avec la France, que lorsqu'il auroit eu quelque satisfaction par rapport au Commerce. Il s'échauffa extrémement sur cet Article, jusqu'à dire que c'étoit une condition sans laquelle il n'y avoit pas lieu d'espérer un bon accommodement.

Ib. pag. 180. Le prémier d'octobre il envoïa dire par son Sécrétaire, qu'on ne lui laissoit pas grande espérance d'accommodement, puisqu'on ne lui avoit donné aucune satisfaction sur la diminution des Droits, & qu'à l'égard des abus qui se commettoient dans la levée des cinquante sols par tonneau, la Cour de France n'avoit encore fait aucun réglement. Qu'il laissoit à juger le mauvais effet que cela produiroit auprès des Etats-Généraux, lorsqu'ils s'assembleroient pour convenir du fonds pour la Campagne prochaine. Que quelque bien intentionné que fût le Prince d'Orange pour la paix il pourroit changer de sentimens lorsque ce fonds seroit fait, & que les Etats n'étant plus Maîtres de l'argent n'auroient plus les moïens de l'empêcher de continüer la guerre.

On leur en fait de particulières.

Ib. pag. 188.

Cette espèce de menace eut son effet. Loüis quatorze donna ordre à ses Ambassadeurs d'assûrer le Sieur de Beverning, qu'il voudroit bien après la paix remettre aux sujets des Etats-Généraux le tiers des droits portés par le Tarif de mille six cent soixante-sept, qui contient les marchandises qui sont manufacturées en Hollande, & qui sont ordinairement apportées dans le Roïaume par les Hollandois. „ C'est ce „ que vous devez lui dire précisément, ajoûtoit le Prince, en ces ter„ mes; mais de bouche seulement, en lui faisant voir que rien de ce „ que je veux faire en ce point pour favoriser les Etats-Généraux, „ ne peut être mis par écrit, ni entrer dans un traité. Vous n'oublie-

rez

rez rien auſſi pour lui faire bien connoître combien eſt conſidérable „ 1677.
cette preuve que je veux bien leur donner de mon affection, & vous „
continüerez à lui faire enviſager, qu'ils en peuvent eſpérer dans tou- „
tes les autres choſes de nouveaux témoignages, lorſque par la paix ils „
auront pleinement rétabli l'Alliance ſincère qu'ils ont toûjours eue avec „
moi. Ce que je regarde en ceci principalement, eſt de flatter les „
Etats par leur propre avantage, & de les arracher en quelque ſorte „
de l'attachement où ils ſont avec l'Eſpagne ".

Cette diminution, qu'on ordonnoit de faire tant valoir, étoit legère & ne pouvoit contenter les Hollandois. On le comprit. Les Ambaſſadeurs eurent ordre de dire au Sieur de Beverning qu'on vouloit bien porter la diminution de ces droits juſqu'à la moitié. „ Je déſire, ajoû- „
toit-on, qu'en lui donnant cette nouvelle, qui lui ſera ſans doute très „
agréable, vous lui laiſſiez encore enviſager que je pourrois, ſelon la „
conduite que ſes Maîtres garderont avec moi après la paix, leur don- „
ner encore de plus grandes marques de mon affection. Enfin en ren- „
fermant ce que je veux faire pour eux à cette décharge ſi conſidéra- „
ble, vous ne bornerez pas leurs eſpérances, lorſqu'après la paix faite „
ils ſe mettroient en état d'en mériter les témoignages ".

Lettres de Mrs. d'Eſtrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 201.

Pour terminer toutes les conteſtations au ſujet de ces Tarifs, & déterminer, s'il étoit poſſible, les Hollandois à une paix ſéparée, on ſe réſolut de remettre le Commerce ſur le pied où il avoit été établi par le traité de mille ſix cent ſoixante-quatre. Cette grace, ou cette facilité fût reçue avec joïe & avec reconnoiſſance, mais elle venoit trop-tard pour empêcher la continüation de la guerre. Le Prince d'Orange étoit parti pour l'Angleterre. Son abſence, & encore plus ſes eſpérances de ſuſciter à la France un nouvel ennemi, firent languir la négociation. On ne parla plus ni de Barrière ni d'Equivalent, à peine même parla-t'on du Commerce; on ne le fit que pour ne pas interrompre la négociation, & être en état de la rompre & de la reprendre ſelon le tour que prendroient les affaires. Le Sieur de Beverning paroiſſoit même craindre qu'on ne lui accordât ce qu'il ſouhaitoit, n'étant plus en état de tenir la parole qu'il avoit donnée de traiter ſérieuſement & efficacément de la paix, auſſi-tôt qu'on ſeroit convenu par rapport au Commerce.

On les contente par rapport au Commerce. *Ib. pag. 204.*

Le voïage du Prince d'Orange inquiéta d'autant plus, qu'on en ignoroit le motif. Monſieur Temple & les autres ennemis de la France lui avoient fait naître la penſée d'épouſer la Princeſſe Marie, fille aînée du Duc d'Yorck, peut-être penſoit-on déjà à ce qui arriva depuis. L'affaire avoit été conduite avec tant de ſecret, qu'on n'en avoit rien ſoupçonné, & que le Duc d'Yorck même ne ſût que ſa fille devoit ſe marier, que lorſque le Roi ſon frère lui apprit qu'il l'avoit accordée. Un des prémiers ſoins du Roi de la Grande-Brétagne, fût de raſſûrer la Cour de France contre les allarmes que cette Alliance, ſi peu attendue, ſi ſubitement conclue, devoit naturellement lui cauſer.

La négociation ſe ſuſpend.

„ L'on

1677. Mariage du Prince d'Orange avec la fille ainée du Duc d'Yorck. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 252.*

„ L'on se flatte sans doute à Nimègue, écrivoit Mr. de Pompone
„ au Maréchal d'Estrades & à ses Collègues, que le mariage de ce
„ Prince apportera une nouvelle face aux affaires, particulièrement à
„ celle de la paix; mais je dois vous dire que le Roi d'Angleterre a fait
„ donner de nouvelles assûrances à Sa Majesté, que ses dispositions &
„ son affection pour ses intérêts seroient toûjours les mêmes. Qu'il
„ s'étoit cru obligé de guérir, par cette alliance, les inquiétudes que son
„ étroite liaison avec la France, & la Religion de Mr. le Duc d'Yorck
„ avoient excité dans ses sujets; mais que comme elle lui acqueroit un
„ grand ascendant sur l'esprit de ce Prince, il faisoit état de s'en servir
„ pour le porter plus aisément à une paix raisonnable & dont Sa Ma-
„ jesté auroit lieu d'être contente. La suite fera voir si Mr. le Prince
„ d'Orange aura plus de déférence pour ses conseils; mais Sa Majesté,
„ a plus de sujet que jamais d'être persuadée que les sentimens de ce
„ Prince ne changent point pour elle. Il semble même que ce maria-
„ ge soit regardé avec peine de nos ennemis, & que les Espagnols, qui
„ connoissent à quel point ce Prince doit être offensé des discours in-
„ jurieux qu'ils ont répandu contre lui depuis la levée du siège de
„ Charleroi, semblent craindre tout au-moins qu'il n'épouse pas toutes
„ leurs passions, lorsqu'il s'agira des conditions de la paix ".

Temple, Mémoires, pag. 288. Basnage, tom. 2. pag. 864. Le Clerc, tom. 3. pag. 383. Rapin Thoyras, tom. 9. pag. 383. Burnet, tom. 2. pag. 161. Histoire de Guillaume III. pag. 190.

Du reste ce mariage fût conclu d'une manière si extraordinaire, qu'elle mérite d'être racontée. Le Prince d'Orange n'avoit ôsé parler du dessein qui l'avoit amené. Il étoit sur le point de s'en retourner. Le Comte de Darby se chargea de négocier son mariage. Il alla trouver Charles avec un gros pacquet de Lettres. Il lui dit qu'elles étoient des personnes les mieux intentionnées pour Sa Majesté; que ces personnes étoient toutes d'avis qu'il falloit marier le Prince d'Orange à la Princesse Marie; qu'elles étoient persûadées qu'il n'étoit venu en Angleterre que dans cette vûë; que s'il s'en retournoit sans l'épouser, on croiroit qu'on la lui auroit refusée; que le Parlement ne manqueroit pas de presser ce mariage; qu'on ne pourroit alors y consentir de bonne grace, ni le refuser sans danger; qu'au contraire, si Sa Majesté faisoit la chose de son pur mouvement, elle en auroit tout le mérite. Charles goûta ces raisons, & parla au Duc d'Yorck son frère de manière à l'obliger de s'y rendre.

Efforts de ce Prince pour determiner l'Angleterre à la guerre. *Temple, Mémoires, pag. 294. Basnage, tom. 2. pag. 868. Le Clerc, tom. 3. pag. 384.*

Dès que les cérémonies du mariage furent finies, on tint des conférences sur la paix. On fût du tems à s'accorder. Le Prince d'Orange & le Chevalier Temple prétendoient que Loüis ne souhaitoit la paix que pour diviser les Alliés, & qu'après quelque tems il recommenceroit la guerre & acheveroit en une Campagne la conquête des Païs-Bas, si on ne le contraignoit de rendre la plûpart des Places dont il s'étoit emparé. Charles plaida la Cause du Roi très-Chrêtien, & répresenta que ce Prince étoit sur la fin de sa jeunesse; qu'il aimeroit plus le repos à l'avenir, qu'il changeroit d'inclination, s'amuseroit à ses bâtimens & laisseroit ses voisins en repos.

Le

1677. Le Chevalier Temple répondit fort spirituëllement, qu'il avoit toûjours remarqué que ni les biens ni l'âge n'apportoient aucun changement à l'inclination naturelle des hommes; mais que celui qui avoit été bon dans sa jeunesse, l'étoit ordinairement dans sa virilité, & dans sa vieillesse; qu'un jeune étourdi devenoit un vieux fou, un jeune fripon, un vieux scélerat; qu'il croïoit que le Roi de France auroit toûjours quelque passion violente, tantôt la Guerre, tantôt l'Amour, tantôt les Bâtimens. Sur ces raisonnemens on convint qu'il falloit que la paix se fit aux conditions suivantes. Que la France rendroit à l'Empire & à l'Empereur tout ce qu'elle avoit pris dans cette guerre; qu'elle restitueroit le Duché de Lorraine; qu'elle rendroit à l'Espagne Ath, Charleroi, Oudenarde, Courtrai, Tournai, Condé, Valenciennes, St. Guislain & Binch, & que la Hollande & la France se rendroient réciproquement tout ce qu'elles se seroient pris l'une à l'autre. Il fût aussi arrêté qu'on dépêcheroit incessamment en France pour y porter ces propositions; que celui qu'on y envoïeroit n'entreroit point en raisonnement, demanderoit une réponse positive dans deux jours, & s'en reviendroit immédiatement après ce terme expiré.

Temple, Mémoires, pag. 295.

Ib. pag. 296.

Le Comte de Duras fût chargé de cette Commission. On lui répondit en France que la paix seroit toûjours en la puissance de son Maître; mais que les conditions paroissoient bien rudes, sur-tout par rapport à Tournai, dont les fortifications avoient coûté des sommes immenses; qu'il étoit bien difficile de prendre son parti en si peu de tems; que le Roi très-Chrétien donneroit incessamment ordre à son Ambassadeur à Londres d'entrer en traité à cet égard avec le Roi de la Grande-Bretagne. La chose se fit; la négociation traîna & n'eût point de suite.

Ib. pag. 298. Basnage, tom. 2. pag. 869. Le Clerc, tom. 3. pag. 385.

Le Prince d'Orange partit de Londres du-moins aussi content des dispositions qu'il y laissoit pour la continüation de la guerre, que de son mariage. Sa présence avoit animé & multiplié les ennemis de la France & de la paix. Il ne doutoit pas que le Parlement, qui devoit bien-tôt s'assembler, ne forçât enfin le Roi son oncle de s'unir à la Maison d'Autriche. Il s'en falloit beaucoup qu'il eût sujet d'être aussi satisfait des sentimens où il trouva à son retour les Provinces-Unies. On avoit profité de son absence pour les affermir dans le désir qu'elles avoient de la paix. Beverning avoit été dans toutes les Villes de Hollande. Il leur avoit appris que la fin de la guerre seroit suivie du rétablissement de leur Commerce avec la France sur le pied le plus favorable qu'elles pussent souhaiter. La vûë de ces avantages avoit fait les plus vives impressions. Il fût impossible de les effacer. Tout ce que le Prince pût faire fût de les suspendre, pour donner le tems à la faction d'Angleterre d'exécuter ses projets, aussi contraires aux vrais intérêts de la République qu'à ceux de la France. Aussi ces deux Puissances travaillèrent-elles de concert à les faire échoüer.

Pendant son absence les Provinces-Unies se déterminent de plus en plus à la paix.

Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 256.

Dans cette situation, les négociations de Nimègue languirent. Beverning géné par les ordres du Prince d'Orange & par l'irrésolution que

Il vient à bout de suspendre l'effet de cette

1677. détermination. *Lettres de Mrs. d'Estrades, Colbert & d'Avaux, tom. 3. pag. 297.*

que les Partisans de ce Prince produisoient dans les Etats, ne parla plus de paix. Il s'appliqua seulement à conclure le traité de Commerce, & à le mettre en état d'être signé & exécuté aussi-tôt que ses Maîtres auroient pris le parti de surmonter les résistances qu'on opposoit à la sagesse de leurs vûës. Les autres Alliés flattés des grandes espérances qu'on leur donnoit de la déclaration de l'Angleterre, en leur faveur, persistèrent dans leurs prémières propositions; de manière qu'à la fin de cette année la négociation n'étoit pas plus avancée qu'au commencement. Tout le tems s'étoit emploïé à contester sur les intérêts du Prince Charles de Lorraine & de l'Evêque de Strasbourg, sans qu'on eût pû s'accorder sur ces préliminaires.

On se prépara donc à la guerre. Le Roi très-Chrêtien persuadé que la paix dépendoit des succès qu'il auroit cette Campagne, prit les mesures les plus justes pour s'en assûrer d'aussi grands, que ceux qu'il avoit eu les années précédentes. Ses ennemis quoi-qu'instruits par une expérience réïterée, se laissèrent encore surprendre; & le Prince d'Orange, le Duc de Lorraine, dont malgré leurs défaites & leur peu de succès les Alliés estimoient si fort la capacité, répondirent moins que jamais à leur attente.

Fin du Livre Trente-huitième.



HIS-



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE TRENTE-NEUVIEME.



E dessein de Loüis étoit de faire en Flandre quelque conquête d'éclat qui pût faire apprehender à l'Espagne & aux Provinces-Unies la perte entière des Païs-Bas. Il se hâta d'autant plus de l'exécuter, que les projets du Prince d'Orange par rapport à la déclaration de l'Angleterre sembloient devoir s'exécuter, malgré les mesures qu'on avoit prises pour s'y opposer. Charles, de concert sans doute avec la France, avant que d'assembler son Parlement, avoit pris des engagemens avec la Hollande pour contraindre la France & l'Espagne à faire la paix aux conditions qui leur seroient prescrites. Le traité avoit été signé à la Haïe le dix de janvier. On y protestoit, & cette protestation n'étoit point de stile, qu'on n'avoit point d'autre vûë que de rétablir la tranquillité publique & de sau-

1678. Traité de l'Angleterre & de la Hollande pour hâter la conclusion de la paix. *Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 1. pag. 341. Le Clerc, tom. 3. pag. 586. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 62.*

1678. *Temple, Mémoires, pag. 302. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

ver les Païs-Bas, dont la conservation importoit également aux deux Etats. On promettoit de réunir ses forces pour l'exécution de ce grand dessein. On entroit ensuite dans le détail des conditions de la paix. La France devoit se contenter de la Franche-Comté, de Cambrai, de St. Omer, d'Aire, de Lille, Douai, Armentières, & rendre à l'Espagne toutes les autres conquêtes qu'elle avoit fait sur elle depuis la paix des Pyrenées, en Flandre, en Catalogne & en Sicile. Le Duché de Lorraine devoit être entièrement restitué. Pour ce qui regardoit la Suède, il devoit y avoir une suspension d'Armes jusqu'à ce qu'on fût convenu des conditions de la paix. On devoit faire tous ses efforts pour engager les Rois très-Chrêtien & Catholique à se contenter de ces conditions. Le Roi de la Grande-Brétagne s'engageoit en particulier d'obtenir de la France une suspension d'Armes pour trois mois. La France devoit retenir toutes ses conquêtes sur l'Espagne par-tout ailleurs qu'en Flandre, comme une espèce de gage, jusqu'à ce que les Confédérés fussent convenus des conditions de la paix avec le Roi de Suède. Il étoit dit dans ce traité qu'on ne parloit ni de l'Empereur ni de l'Empire, parce qu'on n'étoit point assez éclairci de leurs prétentions; mais que dans la suite on y auroit tout l'égard que la raison & l'équité prescriroient.

Vaines intrigues pour en empêcher l'effet. *Burnet, tom. 2. pag. 166. Rapin Thoyras, tom. 9. pag. 388. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Le Prince d'Orange, dont ce traité confondoit tous les desseins, fit ce qu'il pût pour empêcher les Etats-Généraux de le signer; mais il ne pût y réüssir. Les Anglois furent sa ressource. Le Parlement s'assembla à la fin de janvier. On lui communiqua le nouvel engagement qu'on venoit de prendre précisément pour éviter ceux qu'on savoit bien qu'il devoit proposer, & on lui demanda les subsides nécessaires pour l'exécuter. Le traité de la Haïe déplut extrêmement. On fit les derniers efforts pour le faire changer; rien de plus vif que l'Addresse qui fût présentée par les Communes. Aux remercimens que cette Chambre faisoit au Roi pour le grand soin que Sa Majesté avoit eu de la Religion Protestante par le mariage de sa nièce avec le Prince d'Orange, on avoit joint de très-humbles supplications de n'admettre aucun traité de paix, s'il n'étoit tel qu'il réduisît le Roi très-Chrêtien à une condition qui le rendît aussi peu capable de nuire à ses voisins, qu'il l'étoit par le traité des Pyrenées, assûrant qu'en ce cas les assistances très promptes & les secours très abondans ne lui manqueroient pas. Prévenu qu'on étoit que la prospérité de la France étoit incompatible avec le repos de l'Europe, on alla jusqu'à demander qu'il fût déclaré dans tous les traités, articles & confédérations faits pour poursuivre cette guerre, qu'il ne seroit permis à aucun vaisseau de quelque Nation que ce fût, d'entrer dans les Ports de France ou d'en sortir sous peine de confiscation. C'étoit à des traités de cette nature, ou à d'autres, qu'on attachoit les subsides demandés.

Le Roi d'Angleterre obtient des

A ces supplications si extraordinaires pour le fonds & pour la forme, Charles répondit; qu'après l'avoir engagé à faire une ligue offensive avec la Hollande, & l'avoir assûré d'un secours très abondant, il

étoit surpris au dernier point qu'on attachât de nouvelles conditions aux promesses qu'on lui avoit faites. Que la demande qu'on lui faisoit d'obliger les Confédérés à ne consentir jamais à la paix que le Roi très-Chrêtien ne fût au-moins réduit au traité des Pyrenées, étoit une détermination qui n'appartenoit qu'à Dieu, nul ne pouvant juger des conditions qu'on peut attacher à la paix que celui qui peut prédire certainement le succès d'une guerre. Qu'à l'égard de la proposition que cette Chambre lui faisoit d'enjoindre non-seulement à ses Alliés, mais à tout le monde, de ne laisser aucun de leurs vaisseaux aller & venir en France sous peine de confiscation, il ne croïoit pas que jamais aucune Assemblée eût fait un défi si grand & si public à toute la Terre, sans s'être auparavant ou pourvû, ou avoir au-moins considéré comment se pourvoir des moïens pour en venir à bout. Que cependant pour faire voir le désir qu'il avoit de donner satisfaction à cette Chambre, quelque deraisonnables que fussent les propositions qu'elle lui faisoit, il répétoit encore que si par son assistance il pouvoit faire des préparatifs suffisans, il ne mettroit point les armes bas que la Chrêtienté ne fût rétablie en un tel repos, qu'il ne fût au pouvoir d'aucune Puissance particulière de la troubler. Qu'au reste, si l'on avoit dessein de le secourir, il falloit que ce fût promptement.

1678. subsides de son Parlement. *Basnage, tom. 2. pag. 904.*

On délibéra chez les Communes si on équiperoit une Flotte & si l'on mettroit sur pied une Armée de Terre. Après de longs débats il fût résolu qu'on équiperoit quatre-vingt-dix vaisseaux & qu'on formeroit une Armée de trente mille hommes. Le prémier de mars les Communes accordèrent un million de Livres Sterling pour six mois, se flattant toûjours qu'enfin elles viendroient à bout de faire conclure la guerre contre la France.

Ib. pag. 905. Mercure Hollandois, Ib. pag. 86.

Ce fût pendant ces agitations du Parlement de la Grande-Brétagne, qu'on vit la France se rendre encore par de nouvelles conquêtes plus formidable que jamais. Dès le mois de janvier les troupes se mirent en mouvement. Loüis partit de St. Germain en Laïe le sept de février. Il prit sa route vers Metz, accompagné de la Reine, de Madame de Montespan & de toute sa Cour. Ce voïage allarma toute l'Allemagne, où le Maréchal de Créqui par ses mouvemens sembloit menacer Offembourg & d'autres postes considérables. Le Maréchal d'Humières donnoit la même jalousie en Flandre, où d'ailleurs on avoit travaillé tout l'hiver à remplir les magazins. Néanmoins le voïage de Lorraine, les soins qu'on prenoit d'accommoder les chemins, les préparatifs qu'on y faisoit, persuadèrent que pour ménager les Anglois, ce seroit sur le Rhin, plûtôt qu'au Païs-Bas, qu'on feroit quelque entreprise. Les Impériaux allarmés remplirent les magazins de Philipsbourg, en augmentèrent la garnison ; de tous côtés ils se mirent en mouvement. L'Electeur de Maïence craignant pour sa Capitale, en fit promptement achever les fortifications. La Ville de Strasbourg se mit aussi en état de défense, & pour conjurer la tempête dont elle se croïoit menacée, elle

Promptitude & habileté de Loüis quatorze. *Quincy, tom. 1. pag. 580. Basnage, tom. 2. pag. 876.*

1678. envoïa jusqu'à Metz complimenter le Monarque & lui protester qu'elle seroit à l'avenir plus fidèle à garder la neutralité. Les Villes Forestières prirent les mêmes précautions.

On n'étoit guères plus tranquille en Flandre. Toutes les troupes Françoises qui devoient former les Armées soit en Allemagne, soit en Flandre, étoient sorties de leurs garnisons & marchoient sans savoir leur destination; celles qui étoient en Flandre prirent le chemin d'Allemagne, celles de Franche-Comté entrèrent en France. Pour que le secret fût sûr, on le rendit aussi impénétrable aux François mêmes qu'aux ennemis. Ils n'apprenoient que le matin le chemin qu'ils devoient faire chaque jour, & les ordres ne leur étoient délivrés qu'au moment qu'ils étoient en bataille pour partir du lieu où ils avoient couché. Outre cette précaution, on leur faisoit faire de continuëlles contremarches, qui détruisoient chaque jour les conjectures qu'ils avoient faites sur leur destination.

Basnage, tom. 2. pag. 876.

Tandis que ces troupes avançoient insensiblement vers le lieu destiné, on faisoit sur les frontières les préparatifs nécessaires. Ce qui devoit servir aux ponts étoit séparé en différens endroits; il en étoit de même du biscuit; mille chevaux d'équipage toûjours prêts à marcher au prémier ordre étoient distribués en ces divers lieux. Le dessein étoit de prendre Gand, parce que cette Ville approchoit de la Hollande & du Brabant. Pour surprendre ce siège, dès que les troupes eurent pénétré en Flandre, elles formèrent quatre Corps, qui investirent tout à la fois Ypres, Namur, Mons & Luxembourg. Ypres étoit presque sans garnison; le Gouverneur des Païs-Bas ne balança point d'y envoïer une partie de celle de Gand. Le soir même du jour qu'il avoit fait cette faute, la dernière de ces Places qu'il avoit dégarnie fût investie par plus de soixante mille hommes, & sept mille pionniers; l'artillerie, les vivres, les fourrages nécessaires s'y trouvèrent en même tems. Le Roi lui-même aïant fait à cheval plus de soixante lieuës en trois jours y arriva le quatre de mars à neuf heures du matin.

Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 92.

Il assiège Gand au commencement de mars.

Ib. pag. 93. Basnage, tom. 2. pag. 877. Quincy, tom. 1. pag. 581.

Gand est la Capitale du Comté de Flandre, située à peu près à égale distance d'Anvers, de Bruxelles, de Malines & de Middelbourg. Cette Place a plus de trois lieuës de circuit. L'Escaut, la Lys, la Moëre, la Liève ou la Durme la partagent en vingt-cinq petites Isles qui se communiquent par quatre-vingt-dix ponts. Les rivières, les sources d'eau vive, les canaux qui sont aux environs rendent la circonvallation & la communication des quartiers extrémement difficiles. De grands dehors, des fossés profonds, plusieurs bastions, de bons remparts, une Citadelle la défendent. Dom Francisco Pardo qui en étoit Gouverneur, fit d'abord ouvrir les Ecluses & inonder le païs. Pour suppléer à sa foible garnison il leva à la hâte quelques Compagnies d'Artisans, auxquelles se joignit un assez bon nombre de Bourgeois. L'inondation s'étendit si loin, qu'à peine la multitude de troupes suffit pour en faire la circonvallation, & que les communications devinrent

presque

presque impratiquables. Le Roi prit son quartier entre les deux bras de l'Escaut ; le Maréchal d'Humières commandoit sous lui. C'étoit l'endroit le plus exposé & par où l'Armée ennemie seroit apparemment venuë au secours. Le Maréchal de Schomberg occupa tout l'espace d'entre l'Escaut & la Durme ; Le Maréchal de Luxembourg entre la Durme & le Sas de Gand ; le Maréchal de Lorges se posta entre le canal du Sas de Gand & le petit Escaut ; & comme le canal de Bruges & la Lys coupoient ce quartier en plusieurs endroits, le Marquis de Ranes, le Comte de Maulevrier, le Duc de Vendôme furent chargés de ces postes détachés. 1678.

Ces dispositions occupèrent deux ou trois jours. La tranchée s'ouvrit la nuit du cinq au six du côté des postes de Hener & de la Pucelle. Dès le lendemain des batteries furent en état de tirer & démontèrent celles de la Ville. Les travaux furent bientôt poussés jusqu'au chemin-couvert. Il fût attaqué la nuit du huit au neuf, aussi bien que deux demi-lunes, & un grand Ouvrage-couronné qui couvroit le Corps de la Place. Le Duc de Villeroi fût chargé de cette attaque. Le Gouverneur n'aïant pas à beaucoup près ce qu'il auroit fallu de troupes pour garnir ces Ouvrages, ils furent emportés si vivement, que peu s'en fallut que cette Place ne fût prise d'assaut, comme l'avoit été Valenciennes. Ce malheur lui seroit arrivé, si les Bourgeois qui gardoient la porte de la Pucelle ne l'eussent fermée à leurs propres troupes, que les François poursuivoient l'épée dans les reins.

Le Gouverneur forcé de capituler se retira dans la Citadelle. Il n'y tint que trois jours. Il se rendit le douze & obtint une capitulation honorable, qu'il ne méritoit, dit Basnage, que parce qu'il avoit eu la complaisance de se rendre si promptement. Ce Gouverneur ne méritoit pas ce trait de Satyre, sur-tout de la part de cet Ecrivain, qui ne lui donne que cinq cens hommes de garnison, & qui dit que les Magazins des Espagnols étoient toûjours dégarnis quoiqu'ils se vantassent de les avoir bien remplis, & que pour des milliers d'hommes qu'ils promettoient, ils en fournissoient à peine des centaines.

Il la prend. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Basnage, tom. 2. pag. 878. Quincy, tom. 1. pag. 582.*

Cette conquête étoit de la dernière importance parce qu'elle resserroit l'ennemi dans le Brabant, & qu'elle mettoit en état de reporter la guerre en Hollande. De plus elle coupoit à la Flandre Espagnole la communication avec ses Villes maritimes, où devoient aborder les secours que promettoit l'Angleterre. Toutes ces raisons occasionnèrent deux Médailles. Dans la prémière on voit deux Femmes dans un camp. Celle qui arrive en volant, & qui tient d'une main une flèche & de l'autre un sable ailé, réprésente la Diligence ; celle qui tenant une corne d'abondance, est assise sur un mortier à bombes, & a sous ses pieds une pièce de canon, des boulets & des outils à remuer la terre, réprésente la Prévoïance. La Ville de Gand paroît dans l'éloignement. La Légende, Celeritas et Providentia, signifient,

1678. fient, *la Célérité & la Prévoïance*, l'Exergue, EXPEDITIO GANDAVENSIS, veut dire, *Expédition de Gand.* †

† Voïés No. XXV.

† Voïés No. XXVI.

DANS la seconde, † on voit au-milieu d'un parc de bergers une fille assise, aïant près d'elle un Lion; elle est au pied d'un trophée. La Légende, SPES ET OPES HOSTIUM FRACTÆ, & l'Exergue, GANDAVO CAPTO, signifient, *que la prise de Gand ôta aux ennemis l'Espérance & le courage.*

Basnage, tom. 2. pag. 879.

LE Duc de Villa Hermosa & le Prince d'Orange qui n'avoient pû ignorer la marche des troupes Françoises ne se mirent en mouvement que lorsque Gand fût assiégée. Ils se hâtèrent de former leur Armée, & déjà ils étoient prêts de marcher au secours, quand ils apprirent que cette Ville s'étoit renduë. On publia que si le Gouverneur avoit tenu quelques jours de plus, il eût infailliblement été secouru. L'Armée Françoise assiégea Ypres; elle ne fût pourtant pas inquiétée dans cette entreprise.

Il prend Ypres.

Ib. pag. 880. Quincy, tom. 1. pag. 583. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 129.

YPRES est une grande Ville presque toute environnée de marais. Cette situation, jointe à ses fortifications & à une garnison de trois mille hommes, rendoient cette conquête difficile, sur-tout dans la saison où on étoit pour-lors; on n'y emploïa pourtant que dix jours. Elle fût investie le quinze. La tranchée fût ouverte le dix-huit du côté de la Citadelle. Les troupes y étoient dans l'eau jusqu'aux genoux; on fût obligé de faire venir plusieurs milliers de planches ou de madriers pour rendre les tranchées moins incommodes & pour faire un chemin au canon, qu'on eut une peine infinie à conduire aux batteries. Malgré ces difficultés, les travaux avancèrent fort vîte. Dès le vingt le canon fût placé & ruina un Cavalier qui gênoit extrêmement les approches.

POUR partager les assiégés, on fit une seconde attaque à l'endroit de la Ville le plus éloigné de la Citadelle. Monsieur de Vauban conduisoit les travaux. Dès le vingt-quatre on se trouva des deux côtés à portée d'attaquer le chemin-couvert. L'attaque se fit en même tems. La résistance fût si foible du côté de la Ville, qu'on le prit & qu'on s'y établit sans presqu'aucune perte. Il n'en fût pas de même du côté de la Citadelle. Le Gouverneur y avoit mis deux ou trois cens Officiers réformés; le combat fût sanglant & long. Les Mousquetaires attaquèrent la droite, les Grénadiers à cheval la gauche, où l'on trouva la plus grande résistance. On s'en rendit pourtant maître, mais cette Compagnie fût fort maltraitée; plusieurs soldats & la plûpart de leurs Officiers furent tués ou blessés; les Mousquetaires souffrirent moins. On travailla le reste de la nuit à assûrer les logemens. On établit des batteries pour faire brêche au Corps de la Place & à une demi-lune qui couvroit la Courtine. On ne s'en servit point; car dès la pointe du jour le Gouverneur battit la Chamade. Après ces conquêtes les troupes furent mises en quartier de rafraîchissement. Loüis retourna à St. Germain.

CETTE

1678.

CETTE conquête eut aussi sa Médaille. † La Victoire y dresse un trophée, au haut duquel elle pose une Couronne murale, & la Paix paroît descendre du Ciel. La Légende, HOSTES AD PACEM ADACTI, & l'Exergue, YPRIS CAPTIS, veulent dire, *que la prise de cette Place détermina les ennemis à la paix.*

† Voïés N°. XXVII.

Effet de ces Conquêtes en Hollande & en Angleterre.

DEUX Places de cette importance prises en trois semaines, répandirent par-tout la consternation, & firent enfin comprendre aux Espagnols que la paix étoit l'unique barrière qu'ils eussent à opposer aux conquêtes de la France. En Hollande, le parti pacifique prit tout-à-fait le dessus, & le Prince se trouva presque seul de son avis. Tandis que les intéressés pensoient à la paix, les Anglois, que ces affaires ne regardoient en aucune manière, ne respiroient que la guerre. Il seroit difficile de dire à quel point la prise de Gand les mortifia. Les Communes s'étoient imaginées que Loüis, effraïé de leurs Addresses contre lui, n'ôseroit plus rien entreprendre contre les Païs-Bas, qu'elles avoient pris sous leur protection. La prise d'Ypres, qu'elles apprirent dix jours après, leur fit jetter les hauts cris. Elles présentèrent des Addresses encore plus singulières que celles dont on a parlé ci-dessus. Le Duc de Villa-Hermosa de concert avec ceux qui comme lui vouloient forcer le Roi d'Angleterre à faire la guerre, les avoit animées. Elles demandèrent qu'on déclarât sur le champ la guerre à la France. Elles passèrent un Bill pour fournir l'argent nécessaire à la pousser avec vigueur, de manière que le Roi des François fût réduit en un tel état, qu'il ne fût plus redoutable à l'Angleterre & qu'il ne pût jamais troubler le repos de la Chrêtienté. Elles vouloient que le Roi renonçât à la médiation & qu'il rappellât ses Ambassadeurs de Nimègue & de Paris; qu'il entrât dans la confédération générale de l'Empereur, du Roi d'Espagne; qu'il fit ses efforts pour engager les Provinces-Unies à y persévérer; qu'il tâchât de porter tous ses Alliés à empêcher tout Commerce avec la France, & qu'il ne fit ni paix ni trêve sans le consentement général des Confédérés.

Basnage, tom. 2. pag. 882. Quincy, tom. 1. pag. 584.

Basnage, tom. 2. pag. 905. Rapin Thoyras, tom. 9. pag. 392. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 125. Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 1. pag. 348. Basnage, tom. 2. pag. 906.

POUR appaiser ces clameurs, Charles fit une Ligue offensive & défensive avec les Etats-Généraux. Il nomma des Commissaires pour traiter avec les Ambassadeurs des Alliés qui étoient à Londres, des moïens de pourvoir à la défense de leurs Etats & de rémédier aux maux causés par la guerre; il souffrit même qu'on défendît le Commerce avec la France. Ces démarches ne satisfirent point. On se plaignit hautement que ces Alliances n'étoient conformes ni aux instances & aux Addresses présentées, ni au bien & à la sûreté du Roïaume; on s'en prit à ceux qui avoient part à la confiance du Prince, on le pria de les éloigner de sa personne. Il eut recours au remède ordinaire. Il prorogea le Parlement jusqu'au treize de juin, après s'être plaint aux Seigneurs de la conduite des Communes, disant qu'il en avoit reçu des Addresses si extraordinaires, qu'il s'en trouvoit offensé au dernier point; qu'il les prorogeoit pour quelques jours, afin qu'elles apprissent à lui porter plus de

Ib. pag. 907.

1678. de respect à l'avenir. Il pouvoit ajoûter, qu'elles apprissent à mieux connoitre leurs véritables intérêts.

En effet, quelle vûë raisonnable pouvoit avoir ce parti en demandant la guerre? La Hollande vouloit absolument la paix, & l'avoit déjà acceptée. La France ne pouvoit être abaissée que la Maison d'Autriche ne reprît la supériorité qu'elle avoit euë autrefois. La grande puissance du Roi de Dannemark, qui auroit été Maître des deux bords de la Mer Baltique, ne devoit-elle point les inquiéter pour leur Commerce? Ne convenoit-il pas au parti Protestant que le Roi de Suède ne fût pas dépoüillé de ce qu'il possédoit dans l'Empire? Tous les Païs-Bas entre les mains des Espagnols, ne les auroient-ils pas mis en état de faire valoir leurs prétentions sur les Provinces-Unies?

Conditions de paix proposées par Loüis quatorze. *Basnage, tom. 2. pag. 914. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 157. Quincy, tom. 1. pag. 585.*

Loüis s'étoit peu embarrassé de leurs clameurs, & profitant de la consternation que ses dernières conquêtes avoient causée, il ne fût pas plûtôt de retour à St. Germain, qu'il envoïa à ses Ambassadeurs à Nimègue, l'Ecrit suivant, qui contenoit les conditions auxquelles il offroit la paix.

„ La fidélité avec laquelle le Roi s'attache inviolablement à l'observation de ses Alliances, l'a porté à n'entendre jamais à aucune proposition de paix, que la satisfaction pleine & entière du Roi de Suède n'y fût comprise. Aussi a-t'elle été promise positivement à Sa Majesté par le Roi de la Grande-Brétagne, se faisant fort en ce point pour lui & pour les Etats-Généraux. Elle fait encore aujourd'hui le prémier Article que Sa Majesté demande, & sans lequel elle ne pourroit conclure sur tous les autres.

„ Comme l'intérêt du Duc de Gottorp est attaché à celui de la Suède, qui fait partie du traité de Coppenhague dont le Roi est garant à cette Couronne, Sa Majesté entend qu'il soit compris de même dans le traité à des conditions dont il puisse être satisfait.

„ A l'égard du Prince & Evêque de Strasbourg, le Roi s'attache formellement à la restitution de ce Prince dans tous ses Etats, biens, honneurs & prérogatives, tant pour lui que pour toute sa Maison, & particulièrement pour le Prince Guillaume de Furstemberg, son frère, dont la liberté doit faire un des prémiers points de la paix.

„ Pour ce qui touche l'Empire, comme Sa Majesté demeure constante dans les mêmes sentimens qu'elle à témoignés pour son repos, qu'elle l'a vû troublé avec peine, & qu'elle s'est trouvée contrainte d'y porter la guerre, elle ne change rien aux déclarations publiques qu'elle a faites tant de fois, qu'elle insistoit seulement sur le rétablissement des Traités de Westphalie dans tous leurs points, & qu'ils servissent encore une fois pour rendre la paix à l'Allemagne. C'est ce qui fait qu'elle offre l'alternative, ou de remettre Fribourg & que Philipsbourg lui soit remis; ou de garder Fribourg & que Philipsbourg demeure à l'Empereur, sans rien changer en tout le reste de ce qui est porté dans ces traités.

1678.

POUR l'Espagne, comme son intérêt paroît le plus grand dans „ cette guerre, & que l'Angleterre, la Hollande & les Etats voisins de „ la Flandre ont témoigné désirer qu'il restât à cette Couronne une „ frontière aux Païs-Bas, capable de former cette Barrière qu'ils croïent „ si importante à leur repos, le Roi a bien voulu accorder par l'entre- „ mise du Roi de la Grande-Bretagne, les moïens de l'établir. C'est „ dans cette vûë, ainsi que sa Majesté s'en est expliquée à ce Prince, „ qu'elle a offert, & qu'elle offre encore de remettre à l'Espagne les „ Places suivantes. „

PRÉMIÈREMENT la Place de Charleroi, Limbourg & ses dé- „ pendances, Binche & sa Prévôté, Ath & sa Châtellenie, Oudenarde, „ Courtrai avec leurs Châtellenies, excepté la Verge de Menin; Gand „ & toutes ses dépendances; St. Guislain, mais dont les fortifications „ seront rasées. „

POUR tant de Places si importantes, & fortifiées par les soins de „ Sa Majesté avec tant de dépenses, elle demande en échange que l'Es- „ pagne cède à Sa Majesté ce qu'elle a occupé par ses armes dans cette „ dernière guetre. „

LA Franche-Comté entière, Valenciennes, Bouchain, Condé, „ Cambrai, St. Omer, Aire, Ypres, Warwick, Warneton sur la Lys, „ Poperingues, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge avec toutes leurs „ dépendances; en un mot toutes les Places & Païs dont elle est en „ possession, à l'exception de celles qu'on veut bien céder à l'Espagne; „ la Ville de Charlemont, ou en échange celles de Dinant & de Bo- „ vines au choix du Roi Catholique, à condition qu'il se chargera d'ob- „ tenir de l'Evêque de Liège la cession de Dinant & le consentement „ de l'Empereur & de l'Empire. En cette sorte, la Frontière d'Espa- „ gne aux Païs-Bas seroit dorénavant, à commencer de la Mer à la „ Meuse, Nieuport, Dixmude, Courtrai, Ath, Oudenarde, Mons, „ Charleroi & Namur. „

QUANT aux articles qui regardent les Etats-Généraux, ils leur „ sont si favorables, qu'ils connoîtront sans doute que l'intention de Sa „ Majesté est de leur rendre sa prémière amitié après la conclusion de „ la paix. Elle veut bien leur remettre Maëstricht, & leur accorder le „ traité de Commerce en la forme qu'il a été projetté à Nimègue avec „ le Sieur de Beverning. „

SA Majesté pour achever de donner le dernier témoignage de la „ sincérité de ses intentions pour la paix, quelque raison qu'elle puisse „ avoir de demeurer en possession de la Lorraine, trouve bon d'y faire „ rentrer le Prince Charles, sous une des deux alternatives dont elle „ lui laissera le choix. „

LA prémière seroit de le rétablir conformément aux articles portés „ dans le traité des Pyrenées, sans en changer ni alterer aucun. La „ seconde, de lui remettre généralement tous ses Etats, à l'exception „ de Nancy qui demeureroit à Sa Majesté en toute souveraineté, & „

 „ du

1678. „ du chemin qui a été convenu par le traité de mille ſix cent ſoixante „ & un pour paſſer des frontières de France en Alſace, & de ceux qui „ ſeront néceſſaires pour paſſer de France à Nancy; à condition toutefois que pour le dédommagement de Nancy, Sa Majeſté lui remettroit la Ville de Toul, conſidérable par ſa ſitüation, par ſa grandeur, „ & encore plus par ſon Evêché.

„ Sa Majeſté demande encore que Longwy & ſa Prévôté lui ſoient „ cédés, mais avec l'offre d'une autre Prévôté de pareille valeur dans „ les trois Evêchés. Comme Marſal lui a été cédé par un traité particulier, il ne fait plus aujourd'hui partie de la Lorraine; ainſi il „ n'entre point dans cette reſtitution.

„ Ces conditions ſont celles qui peuvent & qui doivent former le „ plan de la paix générale, & dont Sa Majeſté s'eſt expliquée depuis long-tems au Roi de la Grande-Bretagne. Elle déſire qu'elles „ ſoient connuës à l'Aſſemblée de Nimègue, & que ſes Plénipotentiaires les faſſent conſidérer comme le dernier point auquel elle a pû „ ſe relâcher, & ſur leſquelles ſes ennemis peuvent choiſir ou de la paix „ ou de la guerre. Elle ne prétend pas auſſi qu'elles l'engagent au-delà du dixième du mois de mai, parce qu'il ne ſeroit pas juſte que „ ſes ennemis les regardaſſent comme un parti qu'il leur ſeroit toûjours libre d'accepter, quelques nouvelles pertes qu'ils euſſent faites, & qu'ils ſe prévaluſſent de cette confiance pour faire durer „ la guerre “.

La néceſſité ſeule pouvoit faire accepter ces propoſitions, ou plûtôt ces loix, que la confiance en ſes victoires & en ſes forces avoient dictées. Les Provinces-Unies, que les raiſons les plus ſolides déterminoient à la paix, ménagées d'ailleurs autant qu'elles pouvoient le ſouhaiter, fermèrent les yeux ſur la manière impérieuſe dont leurs Alliés étoient traités; elles ſe hâtèrent d'autant plus de mettre fin à leurs embarras & à leurs inquiétudes, que ce qui ſe paſſoit en Angleterre leur faiſoit craindre que la guerre ne ſe rallumât avec plus de vivacité que jamais.

La Hollande les accepte malgré le Prince d'Orange. *Baſnage, tom. 2. pag. 915.*

On délibéra dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande ſur ces conditions. Le Prince d'Orange quitta ſon Armée pour aſſiſter aux déliberations. Il opina fortement & expoſa fort au long les raiſons qui l'empêchoient de conſeiller une paix, dont les conditions étoient ſi dures, que, ſelon lui, il valoit autant s'aſſujettir à la France que de l'accepter. Il finit en diſant qu'il obéïroit toûjours aux ordres de l'Etat, mais qu'il ne conſentiroit jamais à une paix ſi ruineuſe & ſi infame. Sur quoi fondé ce Prince parloit-il de la ſorte, puiſqu'après une guerre qui avoit épuiſé les Etats, ils ſe voïoient rétablis dans la même ſitüation où ils étoient lorſqu'elle avoit commencé, ſans même excepter Maëſtricht qu'on leur reſtituoit?

Ib. pag. 916. Il n'y eut que les Nobles, qui, toûjours dévoüés au Prince d'Orange pour les raiſons qu'il eſt aiſé de ſentir, furent d'avis qu'il falloit

agir

agir de concert avec les Alliés, & ne faire la paix que de leur consentement & à des conditions raisonnables; sans quoi, disoient-ils, on tomberoit dans l'esclavage de la France. Presque toutes les Villes se déclarèrent pour la paix. Les Députés d'Amsterdam dirent qu'ils avoient des ordres exprès de préférer une paix raisonnable aux événemens incertains de la guerre; cet avis l'emporta par une grande pluralité de suffrages. 1678.

Avant que de se déclarer, l'Assemblée résolut de faire demander aux Plénipotentiaires de France à Nimègue une prolongation du terme prescrit par leur Maître, & de savoir d'eux si du-moins il ne seroit pas prolongé après qu'ils auroient déclaré qu'ils acceptoient la paix aux conditions proposées, & si, supposé que le délai fût refusé, ils avoient pouvoir de convenir en détail de la barrière, & de demeurer dans les offres de restituer Maëstricht & de faire un traité de Marine. Le Comte d'Avaux répondit, que ni lui ni ses Collègues n'avoient aucun ordre de prolonger le terme, ni même d'entrer en d'autres éclaircissemens; qu'on pouvoit s'assûrer de Maëstricht, & qu'il voïoit aussi que le Roi consentiroit au traité de Marine dont on étoit convenu. *Basnage, tom. 2. pag. 917.*

On délibéra de nouveau sur cette réponse. Les Nobles toûjours animés par le même principe, en prirent occasion de déclamer contre le danger & la honte de se soûmettre à ces conditions. Plusieurs Villes furent d'avis d'attendre le succès des négociations de Bruxelles & de Londres, avant que se déclarer. Leyden & Amsterdam dirent, que leur intention n'étoit pas qu'on obligeât le Roi d'Espagne à agréer le projet de la France; que la déclaration qu'on feroit de l'accepter, ne porteroit aucun préjudice aux Alliés, qu'on emploïeroit ses bons offices pour eux. Enfin, sur la proposition du Conseiller Pensionnaire qui pensoit comme les Nobles, & pour la même raison, il fût résolu qu'on se déclareroit, pourvû que la France prolongeât le terme. Il le fût jusqu'au mois de juin. *Ibid.*

Loüis quatorze, qui souhaitoit la paix aussi ardemment que s'il en avoit eu un pressant besoin, vint se remettre à la tête de son Armée. Dès qu'il y fût, il écrivit aux Etats-Généraux en ces termes.

„ Très chers grands Amis, l'affection sincère avec laquelle nous „ avons toûjours tâché de contribuër à la paix de l'Europe, nous a „ fait apprendre avec plaisir par nos Plénipotentiaires à Nimègue, la „ communication que vous leur avez donnée par un de vos Ambassadeurs, de vos sentimens sur la conclusion d'un si grand ouvrage. „ Nous sommes bien-aises que les conditions desquelles nous nous „ sommes expliqués en cette Assemblée vous aïent paru équitables, & „ que vous aïez été pleinement instruits de nos intentions sur une matière si grande & si importante. Nous trouvons d'autant plus de „ satisfaction à vous le confirmer par cette Lettre, qu'au-milieu des „ avantages que nous avons acquis par les armes, & de ceux que „ nous pourrions espérer de la suite de la guerre, nous mettons nôtre „ principale gloire à faire tous les pas qui peuvent conduire à la paix. „

Lettre de Loüis quatorze aux Etats-Généraux. Ib. pag. 919. Le Clerc, tom. 3. pag. 389. Mercure Hollandois, 1678. pag. 214.

1678.

„ Mais parce que de la manière que vous avez fait parler à nos „ Plénipotentiaires, il paroît que quelque désir que vous aïez de la „ conclure, il vous reste quelque peine touchant le septième Article du „ traité de Commerce, qui a été agité à Nimègue, entre nos Ambas- „ sadeurs & les vôtres, & quelque inquiétude que nous achevassions la „ conquête des Païs-Bas, si l'Espagne refusoit les conditions que nous „ lui avons offertes, nous voulons bien vous instruire de nos senti- „ mens sur ces deux points. Nous ne pouvons le faire plus favorable- „ ment sur le prémier, qu'en accordant dès à cette heure ce septième „ Article tel que vous l'avez désiré, & en prenant de telles mesures „ sur le second, qu'elles guérissent la crainte que vous témoignez „ pour la perte de la Flandre. C'est ce que nous voudrons faire, lors- „ que l'Espagne ne voulant pas donner les mains à la paix, vous aurez „ conclu un traité avec nous sur les conditions dont nous nous som- „ mes expliqués à vôtre égard, que vous serez rentrés dans nôtre Al- „ liance, & que vous vous serez obligés à demeurer neutres pendant le „ reste de la guerre.

„ Nous serons toûjours prêts en cet état d'accorder à vôtre con- „ sidération, à l'Espagne dans les Païs-Bas, les mêmes conditions qu'elle „ est aujourd'hui en liberté d'accepter, & nous voulons bien même „ vous assûrer que nous n'attaquerons durant ce tems aucune Place dans „ ces Provinces. C'est en cette sorte que vous nous trouverez portés „ non-seulement à former, mais à affermir cette Barrière que vous croïez „ si nécessaire à vôtre repos, & à vous rendre avec le rétablissement „ du Commerce tant d'autres avantages que vous pouvez attendre de „ nôtre amitié. Que si pour avancer cette négociation, vous jugez à „ propos de faire passer des Députés auprès de nous, ils nous trouve- „ ront dans le voisinage de Gand jusqu'au vingt-septième de ce mois „. Cette Lettre étoit du dix-huit de mai.

Basnage, tom. 2. pag. 919.

On souhaitoit si fort qu'elle fût renduë, qu'elle fût envoïée par trois différens Couriers. Elle fût luë aux Etats, qui par hazard étoient assemblés. Le Prince d'Orange y étoit. On délibéra sur la Députation qui y étoit proposée. Les Nobles, & plusieurs Villes que ce Prince avoit gagnés, furent d'avis qu'on ne pouvoit envoïer des Députés sans la participation des Alliés; que l'Angleterre s'en offenseroit; qu'on se rendroit suspect. Les Députés d'Amsterdam soûtinrent que cette Députation n'avoit rien d'irrégulier; que bien des raisons devoient y convier, particulièrement celle d'obtenir une suspension d'armes, dont on avoit besoin dans la situation où l'on étoit. Les Partisans du Prince réprésentèrent encore, qu'on avoit des Ambassadeurs à Nimègue; qu'on vouloit faire faire aux Etats cette démarche pour décourager tous leurs Alliés. Malgré ce raisonnement la Députation fût résoluë.

Ils envoïent un Ambassadeur extraordinaire. *Ib. pag. 920.*

L'Ambassadeur de Brandebourg se plaignit de cette résolution. Le Prince d'Orange l'assûra qu'il feroit tous ses efforts pour que son Maître eût une pleine satisfaction, Il ajoûta, qu'il n'y avoit plus rien à espérer

pérer de l'Angleterre; que le Parlement s'étoit broüillé avec le Roi; que ce Prince profiteroit de l'occasion pour demeurer en paix; qu'il avoit même fait entendre aux Etats qu'il étoit bien plus sûr pour eux de traiter avec la France, que de se reposer sur les secours qu'on leur promettoit; qu'il ne voïoit pas qu'on pût espérer une bonne paix; qu'il étoit résolu de s'y opposer de toutes ses forces, & de pousser plûtôt les choses à toute extrémité.

1678.

Le choix des Etats pour la Députation tomba sur le Sieur de Beverning. Il fallut des ordres réïterés des Etats pour le déterminer à s'en charger, parce qu'il craignoit de déplaire au Stadhouder, dont il connoissoit les sentimens. Il n'arriva au camp de Weteren que le dernier de mai. Sa Lettre de créance étoit aussi honnête & aussi polie, que l'avoit été celle à laquelle elle servoit de réponse.

Basnage, tom. 2. pag. 921.

Sire, c'est avec un profond respect que nous avons reçû la Lettre que Vôtre Majesté nous a fait l'honneur de nous écrire, & c'est avec un excès de joïe que nous apprenons l'affection sincère avec laquelle Vôtre Majesté souhaite de contribüer à la paix de l'Europe, & qu'elle met sa principale gloire à faire tous les pas qui peuvent conduire à une œuvre si grande & si importante. Nous nous trouvons obligés, Sire, d'en remercier très humblement Vôtre Majesté, & nous avons bien voulu dépêcher à cette fin vers elle en qualité d'Ambassadeur extraordinaire le Sieur de Beverning, pour témoigner l'impatience que nous avons de faire donner à Vôtre Majesté de nouvelles assûrances de nôtre intention sincère pour la paix; & nous espérons que Vôtre Majesté l'écoutera favorablement ".

Réponse des Etats-Généraux. *Ibid.*

Cette espérance ne fût point trompée. Dans une seule audience Beverning obtint une suspension d'armes jusqu'à la mi-juillet, & convint des conditions auxquelles la République pourroit faire sa paix particulière. De retour à la Haïe le troisième juin, il remit aux Etats la réponse du Roi. Rien n'étoit plus gracieux. Ce Prince les assûroit du plaisir qu'il trouveroit à leur rendre avec la paix son ancienne & véritable amitié, & à prendre avec eux les engagemens les plus forts & les plus capables d'affermir pour toûjours leur repos & leur liberté.

Tout s'accommode. *Ibid.*

Le Mémoire qui accompagnoit cette Lettre étoit encore plus satisfaisant „ Le Roi, y disoit-on, a vû avec plaisir par la Lettre de Messieurs les Etats-Généraux & par les assûrances qu'ils lui en ont fait porter par le Sieur de Beverning leur Ambassadeur extraordinaire, que leurs intentions pour la paix générale répondent au désir que Sa Majesté a toûjours eu de la procurer, & qu'ils sont prêts d'accepter les conditions que Sa Majesté leur a fait offrir. „

Ib. pag. 922.

Mais en même tems que le Sieur de Beverning lui a fait connoître en cette sorte les sentimens des Etats-Généraux, il a supplié Sa Majesté de vouloir bien accorder une suspension d'armes de six semaines. Il lui a répresénté qu'ils avoient besoin de ce tems-là pour „ commu-

1678. „ communiquer avec leurs Alliés & pour obtenir d'eux le consentement „ à la conclusion d'un si grand ouvrage.

„ L'ÉTAT auquel se trouvent aujourd'hui les armes de Sa Majesté „ & l'occasion si favorable qu'elle peut perdre en différant de les faire „ agir, ne lui permettroient pas d'entrer dans cette proposition, si le „ désir de donner la paix à l'Europe ne prévaloit beaucoup dans son cœur „ à celui d'augmenter ses limites par de nouvelles conquêtes.

„ C'EST dans cette vûë de contribuër à la tranquillité publique, „ qu'elle veut bien accorder cette suspension, telle qu'elle fût stipulée „ entre la France & l'Espagne en mille six cent soixante-huit. Mais „ parce qu'il ne seroit pas juste que si les ennemis de Sa Majesté lais„ soient écouler ce tems inutilement, & qu'au lieu de le faire servir à „ la paix, ils en profitassent pour éloigner l'effet des armes de Sa Ma„ jesté, elle eut perdu les conjonctures avantageuses qui sont présente„ ment entre ses mains, Sa Majesté demande desdits Sieurs Etats-Géné„ raux, qu'ils lui promettent, qu'en cas que dans le cours de la suspen„ sion d'armes, ils ne pussent porter leurs Alliés à accepter les condi„ tions qu'elle a offertes, ils ne les assisteront directement ni indirec„ tement durant tout le cours de cette guerre.

„ ELLE veut bien en ce cas leur renouveller en échange, les mêmes „ engagemens qu'elle a pris avec eux par sa dernière Lettre, tant pour „ ce qui regarde ces mêmes conditions, qu'elle sera toûjours disposée „ d'accorder à l'Espagne, que pour la sûreté des Places des Païs-Bas.

„ SA Majesté a jugé à propos de faire connoître auxdits Sieurs Etats„ Généraux par ce Mémoire, la sincérité de ses intentions pour la paix; „ & pour leur en donner un plus grand témoignage, elle charge le „ Duc de Luxembourg Général de son Armée, d'aller attendre leur ré„ ponse durant tout ce mois dans le voisinage de Bruxelles, avec ordre „ durant ce tems-là de n'attaquer aucune Place ".

Les Etats-Généraux déterminent les Espagnols à se soûmettre. *Le Clerc, tom. 3. pag. 390. Limiers, tom. 2. pag. 359. Quincy, tom. 1. pag. 589. Basnage, tom. 2. pag. 917.*

LA fortune de l'Espagne étoit alors entre les mains des Hollandois. Ils s'étoient servis de la fâcheuse situation où étoient les affaires de cette Couronne, pour la déterminer à se soûmettre aux conditions rigoureuses que la France lui imposoit. L'affaire s'étoit négociée à Bruxelles pendant tout le mois de mai. On avoit réprésenté au Duc de Villa-Hermosa, que vû les malheureux succès de cette guerre & la grande puissance de la France, qui avoit non-seulement résisté à toutes les forces qu'on lui avoit opposées, mais encore avoit fait tous les ans des conquêtes considérables, Leurs Hautes Puissances jugeoient que quelques dures que fussent les conditions de la paix, elles étoient préférables à une continuation de guerre, qui, selon toutes les apparences, ne pouvoit être que funeste. Ce Duc avoit d'abord rejetté bien loin toutes propositions. Mais quand on lui eut déclaré qu'on n'étoit plus en état de continuër la guerre; qu'on ne pouvoit compter sur l'Angleterre; que les momens étoient précieux; qu'on ne pouvoit empêcher le Roi très-Chrêtien d'achever la conquête des Païs-Bas; Il répondit enfin le troisième

sième de juin, que connoissant le danger évident auquel les Païs-Bas étoient exposés, & que Leurs Hautes Puissances, quoique d'ailleurs si intéressées à sa conservation, se trouvoient privées de tous moïens, & leurs Peuples dans l'impuissance de continüer la guerre, il déclaroit au nom de son Maître, qu'il vouloit bien se conformer aux sentimens des Etats, & admettre la paix aux conditions offertes par le Roi de France, afin qu'une preuve si convainquante de la forte passion qu'il avoit de s'unir avec les Etats, affermît d'avantage les Alliances réciproques & la conservation des deux Puissances.

1678.

Il n'étoit pas possible que l'Espagne prît un autre parti. Outre la perte de Gand & d'Ypres, le fameux Calvo Gouverneur de Maëstricht, venoit de lui enlever la Ville & la Citadelle de Lewe, qui étoient la clef du Brabant. Cette Place est située au-milieu des eaux. Toûjours elle est inondée à la portée du canon, à la reserve d'une avenuë appellée le chemin de St. Tron. Le Comte de Monterei avoit fait fortifier cette avenuë d'une Citadelle à cinq bastions réguliers, & fait faire en même tems deux grands bastions à la Ville, qui, outre l'inondation qui en empêchoit les approches, étoit environnée d'un marais, d'un grand fossé & d'un avant-fossé pleins d'eau jusqu'à la hauteur de seize ou dix-huit pieds. Le Comte de Calvo aïant sû que la garnison se confiant à la situation de cette Place, se négligeoit dans sa garde du dedans & sur les attentions du dehors, forma le dessein de la surprendre. Il chargea de l'exécution le Chevalier de la Breteche Colonel de Dragons.

L'importante Place de Lewe surprise par les François.
Basnage, tom. 2. pag. 882. *Quincy, tom. 1. pag.* 588. *Mercure Hollandois, sous l'an* 1678. *pag.* 203.

Cet Officier alla lui-même reconnoître la Place jusqu'aux palissades, & sonda la profondeur de l'inondation & des fossés. De retour, il fit construire vingt petits bateaux, dont le fonds n'étoit que de jonc & de paille couverte de toile cirée; il choisit cinquante nageurs, dont il donna le commandement à Bremeau Capitaine au Régiment de Piémont. Le second de mai il sortit de Maëstricht trois cens hommes d'infanterie choisie, cent Dragons, deux cent cinquante chevaux, qui marchèrent au rendez-vous par petits détachemens & par différens chemins. Tous se trouvèrent le trois au soir à quatre lieües de Lewe. Ils se mirent en marche à l'entrée de la nuit, & arrivèrent devant cette Place vers minuit.

Détail de cette expédition.

Les cinquante nageurs passèrent l'inondation. Ils furent apperçus d'une sentinelle qui donna l'allarme à la Ville & à la Citadelle. Soûtenus de vingt Mousquetaires qui étoient dans les petits bateaux, ils rompirent la prémière palissade. Un autre détachement qui avoit marché le long de la Chaussée, passa en même tems avec des échelles les barrières qui la fermoient. Les cinquante nageurs portèrent dans le fossé de la Citadelle les bateaux qui avoient servi à passer l'inondation. Dès que le peu de soldats que ces bateaux pouvoient porter fût de l'autre côté du fossé, soûtenus des nageurs ils attaquèrent une palissade qui étoit au pied d'un bastion, & l'emportèrent. Ceux qui gardoient la Cita-

 delle,

1678. delle, épouvantés & croïant avoir affaire à un grand nombre de troupes, l'abandonnèrent, ou se rendirent prisonniers de guerre. On pointa aussi-tôt le canon contre la Ville.

Dom Hieronymo Hernandés, qui commandoit en l'absence de Pacheco qui étoit à Bruxelles, se mit en bataille sur l'Esplanade. Le canon l'obligea de se retirer dans la Ville. Il y fût poursuivi, & n'eut point d'autre ressource pour obtenir quelque Capitulation, que de se retirer dans la grande Eglise. Mais Calvo étant arrivé avec un renfort de huit cent chevaux, le fit attaquer, & le força de se rendre prisonnier de guerre, avec toute sa garnison composée de quatre ou cinq cens hommes.

La prise de cette Place surprit extrêmement les Espagnols. Comme elle leur étoit de la dernière importance, ils résolurent de tenter de la reprendre. Ils firent avancer huit mille hommes. Le Prince d'Orange les suivit avec le reste de l'Armée. On prépara à Bruxelles un grand convoi; on approcha de cette Place; enfin on se retira sans ôser rien entreprendre.

† Voïés N°. XXVIII.

On frappa aussi une Médaille à l'occasion de la prise de cette Place. † On y voit la Victoire, qui vole couverte du voile de la nuit tout parsemé d'étoiles, & tient une Couronne murale. Dans l'éloignement on voit la Ville de Lewe. La Légende, VICTORIA PERVIGIL, signifie, *la Victoire qui veille*, & l'Exergue, LEWIA NOCTU CAPTA, exprime, *que Lewe fût prise pendant la nuit*.

Les Etats-Généraux se déterminent à signer la paix avant la fin de juin. *Neuville*, *tom.* 4. *pag.* 358. *Mercure Hollandois*, *sous l'an* 1678. *pag.* 235. *Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue*, *tom.* 2. *pag.* 444. *Basnage*, *tom.* 2. *pag.* 923.

Les Etats-Généraux contens d'avoir porté l'Espagne à faire la paix de concert avec eux, se déterminèrent à la conclure avant la fin de la suspension d'armes. Avant que de déclarer leur résolution, ils essaïèrent d'engager leurs autres Alliés à prendre le même parti. A leurs invitations & à leurs sollicitations, on opposa les plaintes les plus vives & les reproches les plus amers. La France, disoient-ils, propose des conditions auxquelles l'Empereur ni ses Alliés ne peuvent consentir avec honneur & avec sûreté. Elle ne veut la paix que pour diviser les Alliés & les assujettir les uns après les autres. On ne sauroit croire sans faire tort à la constance, à la prudence & à la justice des Etats-Généraux, qu'ils se séparent par une résolution précipitée de leurs fidèles Confédérés, que cette séparation exposeroit à un extrême danger. Au reproche général d'être entré en guerre pour la République, & de lui avoir rendu de grands services, chacun ajoûtoit des plaintes & des demandes particulières. Le Roi de Dannemark & l'Electeur de Brandebourg demandoient qu'on les rembourlât des fraix de la guerre, qu'ils n'avoient, disoient-ils, entreprise que pour dégager les Provinces-Unies de l'extrémité où elles s'étoient vû réduites. On trouvoit dans leur procédé une ingratitude monstrueuse. Dans la suite elles ne devoient plus trouver d'Amis, ni compter sur aucune Alliance. Le Prince d'Orange parloit le même langage, & traversoit de toutes ses forces les négociations de la paix.

MALGRE'

MALGRÉ ces plaintes & ces reproches, la République, qui au fonds avoit des raisons solides de cesser d'appuïer les prétentions de ses Alliés, & même de s'y opposer, ordonna à ses Ambassadeurs de signer la paix avant la fin de juin, & elle notifia sa résolution au Roi très-Chrétien en ces termes: 1678.

SIRE, c'est avec autant de respect que de joïe, que nous avons „ vû par la réponse de Vôtre Majesté & par le rapport du Sieur de Be- „ verning, les sincères intentions de Vôtre Majesté pour terminer la „ présente guerre, & que pour cet effet il lui a plû nous accorder „ ce mois courant, pour induire nos Alliés à accepter la paix aux con- „ ditions dont Vôtre Majesté s'est expliquée. Aussi pour y répondre „ avec la même sincérité, & pour donner à Vôtre Majesté toute la „ satisfaction qui nous est possible, nous n'avons rien omis pour y „ porter nos Alliés; & bien que nous ne puissions nous promettre „ qu'ils voudront tous concourir aux mêmes conditions, nous n'avons „ pas laissé d'ordonner à nos Ambassadeurs à Nimègue de conclure & „ de signer avant la fin de ce mois, le traité de paix avec les Am- „ bassadeurs & Plénipotentiaires de Vôtre Majesté, & avec ceux des „ Alliés qui pourront s'y trouver disposés. „

Ils écrivent à Loüis quatorze. *Basnage, tom. 2. pag. 923. Mercure Hollandois, 1678. pag. 245. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 476.*

Cependant comme nous sommes assûrés que Sa Majesté Catho- „ lique acceptera la paix avec nous, nous supplions Vôtre Majesté à „ cet égard, de vouloir bien dès à présent donner les ordres nécessaires „ pour faire cesser tous les actes d'hostilité par terre, de faire retirer „ ses troupes dans ses Etats sur la fin de ce mois, & qu'il lui plaise aussi „ de faire défense à ses vaisseaux de guerre ou Armateurs de n'insul- „ ter plus ni endommager aucunement les navires de cet Etat, ou ceux „ de nos sujets qui sont emploïés à la pêche; même de leur faire don- „ ner des Passeports & des Lettres de sauf-conduit pour pouvoir trafiquer „ & négocier avec toutes les sûretés requises. Aussi ne manquerons „ nous pas de faire la même chose, espérant & nous promettant que „ cela tournera au bien des sujets de Vôtre Majesté & des nôtres, & „ à l'augmentation de la bonne intelligence qui va être rétablie “.

LE même Courier qui avoit porté cette Lettre, en apporta la réponse. „ Très-Chers Grands Amis, Alliés & Confédérés, vous ju- „ gerez aisément après tant de facilités que nous avons apportées à „ la paix, que nous avons appris avec plaisir, que sans attendre le „ tems que nous avions bien voulu accorder pour une suspension „ d'armes, vous avez envoïé vos ordres à vos Ambassadeurs pour signer „ le traité de paix avant la fin de ce mois. L'assûrance que vous nous „ donnez que ceux du Roi Catholique l'accepteront en même tems, „ nous fait voir des dispositions bien favorables pour le repos général „ de l'Europe. Cependant comme nous ne doutons point, que la „ paix ne soit présentement concluë, après la parole que vous „ nous en avez donnée, nous sommes en état de vous rendre toute „ nôtre affection, & nous voulons bien à vôtre prière faire cesser „

Réponse de ce Prince. *Ib. pag. 478. Basnage, tom. 2. pag. 923. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 247.*

„ dès

1678. „ dès cette heure les actes d'hostilité aux Païs-Bas, & le trouble que „ nos vaisseaux de guerre & Armateurs donnoient à vôtre Commerce.

„ L'USAGE ordinaire voudroit que les choses demeurassent au même „ état qu'elles sont, jusqu'à ce que la paix fût entièrement consommée par l'échange des ratifications & la publication des traités; mais „ sans attendre que tous ceux qui doivent être signés à cette heure, „ entre nos Ambassadeurs, ceux du Roi Catholique & les vôtres, soient „ venus entre nos mains, nous voulons bien à vôtre considération envoïer présentement nos ordres au Duc de Luxembourg, pour retirer „ nôtre Armée des environs de Bruxelles & la faire passer dans les „ Terres qui sont actuellement de nôtre obéïssance. Nous le chargeons „ pour ce sujet de concerter avec le Duc de Villa-Hermosa, même avec „ vôtre Envoyé auprès de lui, la conduite que devront tenir les Officiers „ qui commanderont les troupes que nous sommes obligés de laisser aux „ environs de Mons; comme aussi la manière dans laquelle on devra „ vivre de part & d'autre, sans hostilités, en bonne intelligence, & „ avec liberté dans le plat-païs, jusqu'à l'échange des ratifications avec „ l'Espagne.

„ APRÈS avoir établi en cette sorte la tranquillité par terre, nous „ donnerons ordre volontiers à vôtre prière de l'établir sur la mer. „ Le traité que nos Ambassadeurs doivent avoir signé, réglera les lieux „ & les espaces de tems dans lesquels les prises qui se pourroient faire „ de part & d'autre seroient légitimes. Mais afin d'assûrer présentement les vaisseaux qui sortiroient de vos Ports, soit pour le Commerce, soit pour la Pêche, nous trouvons bon d'envoïer un nombre suffisant de passeports entre les mains de nos Ambassadeurs à „ Nimègue. Ils auront nos ordres pour les remettre aux vôtres, selon le besoin qu'ils en auront. Ils en useront de même avec les Ambassadeurs d'Espagne; mais à condition qu'en même tems que les „ Ambassadeurs du Roi Catholique & les vôtres les recevront, ils seront obligés de remettre aux miens la même quantité de passeports „ qu'ils leur demanderont. Nous sommes bien aises, en cette occasion, de ne pas faire dépendre des formes, plus longues mais ordinaires dans les traités de paix, l'avantage qui en doit revenir à vos „ peuples, de leur en faire goûter dès-à-présent la douceur, & de „ procurer même, à vôtre considération, ce soulagement aux sujets du „ Roi Catholique. Aussi connoîtrez-vous par ce nouveau témoignage „ d'amitié pour vous, que nous conservons pour vôtre République les „ mêmes sentimens des Rois nos Prédécesseurs, qui ont eu tant de „ part à son élévation, & qui serviront encore, ainsi que nous l'espérons, à la rendre plus heureuse & plus florissante à l'avenir".

La paix n'est point signée, & pourquoi.

MALGRÉ ces témoignages d'une parfaite réconciliation, qu'on se donnoit de part & d'autre avec plus d'affectation peut-être que de sincérité, il s'en fallut bien peu qu'on ne se broüillât plus violemment qu'on

qu'on ne l'avoit encore été, & que toutes les démarches & les sacrifices qu'on avoit faits pour arriver à la paix ne fussent rendus inutiles. Les Ambassadeurs en dressant le plan des traités, n'avoient rien stipulé sur le tems de la restitution des Places que la France devoit remettre à l'Espagne. Ceux d'Espagne & de Hollande avoient négligé de faire cette attention, ne doutant pas que la restitution ne dût suivre immédiatement la ratification des traités. Les François s'étoient bien donné de garde de remuer cette question & de faire naître le moindre soupçon à cet égard. On étoit à la veille de terminer, lorsque le Marquis de Los Balbazes fit attention à ce défaut d'explication. Il communiqua ses ombrages aux Ambassadeurs de Hollande. Ils furent ensemble trouver ceux de France, qui bien mortifiés de voir qu'on échappoit au piège qu'ils avoient tendu, ne purent s'empêcher de déclarer que l'intention du Roi très-Chrétien étoit de garder ces Places, jusqu'à ce que les Alliés eussent restitué à la Suède tout ce qu'ils lui avoient enlevé.

1678. *Basnage, tom. 2. pag. 425. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 264. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 515. Le Clerc, tom. 3. pag. 390. Rapin Thoyras, tom. 9. pag. 398.*

POUR justifier cette prétention, à laquelle ils savoient qu'on ne s'étoit pas attendu, ils réprésentèrent que la satisfaction de la Suède étant la prémière des conditions qu'ils avoient proposées, sans laquelle leur Maître avoit déclaré qu'il ne pouvoit entendre à aucune paix, il falloit que les Puissances qui acceptoient ces conditions contribuassent, autant qu'il étoit en elles, à leur accomplissement, & que la rétention des Places étoit le moïen le plus facile de le procurer. Qu'après-tout on ne faisoit rien qui ne fût conforme au traité que les Etats avoient signé dans le mois de janvier avec l'Angleterre; que ce traité portoit que la France retiendroit les Places qu'elle occupoit en Sicile, pour être entre ses mains une espèce de gage & de caution que la Suède seroit satisfaite. Qu'aïant eu la complaisance, pour calmer les inquiétudes des Alliés, d'abandonner la Sicile, on croïoit être en droit de prendre en Flandre les sûretés qu'on avoit été autorisé de prendre en Sicile.

Ib. pag. 516. Basnage, ib. Mercure Hollandois, ibid.

CES raisons ne satisfirent point. Beverning eut défense de signer la paix, à moins qu'on ne se relâchât de cette nouvelle prétention. Cet ordre fut appuïé par une espèce de Manifeste, qui répondoit aux Mémoires des Ambassadeurs de France. Il contenoit un long recit de toute la négociation. On y disoit, qu'après toutes les expressions favorables avec lesquelles il avoit plû au Roi très-Chrétien de se déclarer, particulièrement à l'égard des Etats, il leur étoit impossible d'accorder les sentimens de Sa Majesté avec sa nouvelle prétention. Qu'ils ne pouvoient imputer cet incident qu'aux artifices de ceux, qui pour des intérêts particuliers craignoient l'accomplissement de la paix (ce soupçon ne pouvoit tomber en France que sur le Marquis de Louvois); que puisque dans toute la négociation il n'avoit point été fait mention de la Suède, qu'on avoit seulement demandé & promis une exacte neutralité à l'égard de ceux qui resteroient en guerre, on avoit tort de prétendre qu'ils dussent laisser leurs Places pour faire la guerre à leurs Alliés;

Basnage, ib. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 520. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 270.

qu'ils

1678. qu'ils promettoient encore, comme ils avoient toûjours fait depuis qu'ils avoient pensé à la paix, de contribüer à l'accommodement des Puissances du Nord par tous les offices dont ils étoient capables; & qu'ainsi ils protestoient qu'il ne tenoit point à eux que la paix ne se fût faite selon la parole qu'ils en avoient donnée.

La honte de reculer, plûtôt que la justice & la solidité des raisons, empêcha la Cour de France de se désister de ses prétentions. Ses Ambassadeurs étoient convenus plus d'une fois avec Beverning, que la satisfaction de la Suède ne souffriroit aucune difficulté; que les Etats en rappellant leurs vaisseaux & ne fournissant plus de subsides, au même tems qu'une Armée Françoise attaqueroit les ennemis de cette Couronne, elle seroit bien vîte remise en possession de tout ce qu'elle avoit perdu. En effet, par la paix avec l'Espagne & la Hollande, Loüis devenoit si supérieur, qu'il étoit impossible qu'on lui résistât.

Le Roi d'Angleterre prend le parti des Hollandois. *Basnage, tom. 2. pag. 926. Le Clerc, tom. 3. pag. 390. Mercure Hollandois sous l'an 1678. pag. 299. Rapin Thoyras, tom. 9. pag. 399. Ib. pag. 401.*

Les Alliés qui ne vouloient point la paix, se flattèrent que cette division l'éloigneroit pour long-tems. Ils firent tous leurs efforts pour l'aigrir & pour en profiter. Les Ambassadeurs des Etats furent accablés de Mémoires & de répréséntations. Le Roi d'Angleterre informé de cette difficulté, renvoïa le Chevalier Temple à la Haïe. Il y signa un traité avec les Etats-Généraux, où il étoit convenu, que si avant le onzième d'août le Roi de France ne déclaroit pas qu'il étoit prêt de rendre de bonne-foi les Places qui devoient revenir à l'Espagne en vertu des conditions de paix acceptées, la Hollande continüeroit la guerre, & que l'Angleterre la déclareroit incessamment à la France, & la feroit de concert avec les Alliés.

Dès le commencement de cette dispute, le Duc de Luxembourg avoit eu ordre de bloquer Mons, afin de déterminer l'Espagne par la crainte de perdre une Place de si grande importance. Le Prince d'Orange avoit conçu de nouvelles espérances de continüer la guerre, ou, tout au-moins, ainsi s'exprimoit-il, d'obtenir pour ses Alliés des conditions de paix, que la violence d'un parti formé dans Amsterdam, & qui s'étoit ensuite répandu dans les sept Provinces, lui avoit arrachées des mains. Il se prépara à aller secourir Mons. Il se mit en Campagne dans l'intention de donner bataille, avant que le terme marqué pour la conclusion de la paix fût expiré.

La France qui avoit tort, se désiste. *Burnet, tom. 2. pag. 198. Rapin Thoyras, tom. 9. pag. 400. Le Clerc, tom. 3. pag. 391. Basnage, tom. 2. pag. 927.*

Loüis vouloit la paix. On lui donnoit la loi aussi impérieusement qu'il l'avoit lui-même donnée. Pour se tirer avec honneur du faux pas où on l'avoit engagé, Charles, de concert sans doute avec lui, donna ordre à ses Ambassadeurs de faire tous leurs efforts, afin d'engager les Plénipotentiaires de Suède de déclarer à ceux de France, qu'ils consentoient pour le bien général de la Chrétienté qu'on évacuât les Places de Flandre, sans avoir égard à l'intérêt particulier de la Couronne de Suède. Cette déclaration se fit le dix-sept de juillet, vingt-quatre jours après la signature du nouveau traité de l'Angleterre avec la Hollande. Cette déclaration étoit raisonnée, & paroissoit faite pour con-

convaincre la Cour de France du tort qu'elle avoit dans sa prétention. On y disoit, que quelque juste & généreux que fût le dessein du Roi très-Chrétien pour procurer la satisfaction de leur Maître, on lui laissoit à décider si après toutes les oppositions qu'elle y trouvoit, il valoit mieux différer la restitution des Places dans la vûë d'une paix générale, que de l'accorder pour en faire une particulière avec l'Espagne & la Hollande. On montroit qu'il étoit de l'intérêt des deux Couronnes, de détacher de la ligue les deux Puissances qui en étoient le principal appui; que Sa Majesté très-Chrétienne trouveroit sa gloire toute entière en exécutant ses desseins par d'autres moïens, qui feroient connoître à tout le monde la sincérité de ses intentions, & lui donneroient lieu en même tems de témoigner son ressentiment contre ceux qui avoient voulu les rendre suspectes.

1678.

Mémoires & Négociations pour la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 537.

Les Hollandois refusent d'envoïer une Ambassade à Loüis quatorze.

Basnage, tom. 2. pag. 928. Mémoires & Négociations pour la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 576. Ib. pag. 578. Basnage, tom. 2. pag. 929. Le Clerc, tom. 3. pag. 391.

On s'étoit encore attaché en France à demander que les Hollandois, pour lever cette difficulté, envoyassent quelques Députés vers le Roi, qui s'étoit même offert de leur épargner une partie du chemin en se rendant à St. Quentin, ou à Gand, à leur choix, & les faisant assûrer qu'ils y trouveroient toutes les facilités possibles. Les Etats-Généraux refusèrent cette marque de complaisance & de déférence. Ils répondirent qu'ils étoient ravis de voir que Sa Majesté très-Chrétienne conservât toûjours une sincère inclination pour la paix, & qu'ils contribüeroient de leur part tout ce qui pourroit y conduire; qu'ils feroient toûjours profession d'un profond respect & auroient pour Elle toute la déférence qu'Elle pourroit désirer d'eux; mais qu'ils ne voïoient pas qu'il pût être d'aucune utilité d'envoïer des Députés à Gand ou à St. Quentin, puisqu'ils n'avoient rien à y faire proposer, & que l'évacuation des Places étant un Article solemnellement promis, il ne devoit y avoir aucune difficulté sur son exécution.

Un refus si positif n'empêcha point qu'on ne revint encore à la charge. Le sixième août les Plénipotentiaires declarèrent que le Roi leur Maître se désistoit de sa prétention à retenir les Places de Flandre, mais qu'il désiroit qu'on lui envoïât des Députés afin de concerter ce qui seroit nécessaire pour lui garantir la neutralité de l'Espagne, & pour convenir des moïens de procurer le retablissement de la Suède, sans être obligé de faire la guerre. Que le prémier effet de ces conférences seroit de prendre des mesures pour faire cesser les hostilités & pourvoir à la subsistance de Mons.

Mémoires & Négociations pour la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 580. Le Clerc, tom. 3. pag. 390. Basnage, tom. 2. pag. 390.

Les Etats répondirent, qu'ils souhaiteroient pouvoir être en état d'envoïer des Ambassadeurs à Sa Majesté très-Chrétienne, pour lui donner des marques de leur respect, comme ils l'avoient fait depuis peu en envoïant Monsieur de Beverning pendant les négociations de la paix; mais qu'ils prioient de considérer que leurs nouveaux engagemens avec l'Angleterre leur ôtoient la liberté de suivre leur inclination. Que par ces engagemens ils s'étoient expressément réservé un tems convenable, pour emploïer toutes les voïes de douceur & tous les moïens

capa-

1678. capables de porter Sa Majesté à lever Elle-même les difficultés qu'Elle avoit faites ; que puis qu'Elle les avoit levées, ils demandoient instamment que les traités de paix pussent être conclus & signés avant l'expiration du terme fixé ; qu'alors ils envoïeroient une Ambassade partout où il plairoit à Sa Majesté.

Conférences pour signer la paix. *Basnage, tom. 2. pag. 933. Le Clerc, tom. 3. pag. 391. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 168. Temple, Mémoires, pag. 334.*

LES Alliés ne virent qu'avec le dernier chagrin que la France s'étoit désistée de sa prétention pour la Suède. Ils espérèrent pourtant encore que la demande d'une Ambassade empêcheroit la signature, qui devoit décider de leur sort. Les Ambassadeurs de France les entretinrent dans cette erreur, apparemment pour les empêcher de faire de nouveaux efforts. Ils dirent jusqu'au dernier jour, qu'ils avoient les mains liées, & que sans de nouveaux ordres ils ne pouvoient passer outre. Le Chevalier Temple, tout habile qu'il veut qu'on le pense dans ses Mémoires, croïoit la paix si éloignée, qu'il n'y voïoit pas d'apparence. Il pensoit qu'il y avoit trop peu de tems à couler, pour que les deux Couronnes pussent faire un traité particulier, puisqu'il n'y avoit rien encore de digéré sur cette affaire. Ce jour-là même, dixième août le Maréchal d'Estrades avec ses Collègues, alla déclarer aux Ambassadeurs des Etats qu'il avoit pouvoir de finir, & qu'il falloit le faire sur le champ. Cette déclaration fût suivie d'une Conférence, où l'on éclaircit les Articles qui n'étoient pas nettement exprimés.

Plaintes violentes des Alliés contre la Hollande. *Ib. pag. 339. Basnage, tom. 2, pag. 933. Le Clerc, tom. 3. pag. 392. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2, pag. 583.*

ON auroit peine à se figurer les mouvemens que causa parmi les Alliés une Conférence si longue, & avec quel déplaisir ils apprirent que la paix étoit concluë, & qu'elle devoit être signée avant la fin du jour, sans qu'il leur fût possible d'y mettre aucun obstacle. Les Ambassadeurs de Dannemark, de Brandebourg, l'Envoïé de Munster, dressèrent une protestation, par laquelle ils déclaroient aux Ambassadeurs Hollandois, que la résolution, qu'ils venoient de prendre d'abandonner leurs Alliés sans leur en avoir donné aucune communication, étoit contre la foi de leurs Alliances si religieusement contractées ; qu'ils les conjuroient par tout ce qu'il y avoit de plus saint, de ne pas procéder avec tant de précipitation à la signature d'une paix particulière, dans un tems où ils avoient tous pris des résolutions vigoureuses pour tirer Mons des extrémités où il étoit réduit. Ils ajoûtoient, que cette conduite précipitée étoit indigne d'un Etat qui s'étoit toûjours gouverné par la raison & par la justice, & qu'une démarche si extraordinaire seroit une tâche éternelle à son honneur & à sa gloire. Que si malgré ces raisons, ils passoient outre & entroient dans une neutralité si contraire à leurs engagemens, ils seroient responsables à la Chrêtienté de tous les malheurs que produiroit leur séparation.

LA passion avoit dicté cet Ecrit violent. Les Etats-Généraux n'avoient fait aucune démarche sans la communiquer à leurs Alliés ; leur résolution n'étoit point précipitée, la négociation duroit depuis deux ans. Il n'étoit plus question de leurs intérêts. Etoit-il juste qu'ils se sacrifiassent pour que l'Empereur se rendît Maître dans l'Empire, pour que les Princes d'Hano-

d'Hanovre, le Dannemark, l'Electeur de Brandebourg partageassent les dépoüilles de la Suède? Verroit-on jamais la fin d'une guerre entreprise ou soûtenuë par une multitude de Confédérés, si on ne pouvoit la terminer que par l'unanimité des suffrages? N'est-il pas nécessaire que quelques-uns fassent aux autres une espèce de violence, & les mettent dans la nécessité de borner des prétentions & de renoncer à des intérêts qui rendroient la guerre éternelle?

1678.

Les Médiateurs refusent de signer.

Le Clerc, tom. 3. pag. 392. Temple, Mémoires, pag. 338.

LES Médiateurs témoignèrent autant de chagrin que les Alliés. Le Sieur Temple, surt-tout, en fût malade, comme il l'avoit été lorsque le Prince d'Orange leva le siège de Maëstricht. Il prenoit vivement les choses tout Philosophe qu'il étoit, & ne pouvoit dissimuler ses sentimens. Les Ministres de France & de Hollande leur offrirent d'aller chez eux signer la paix. Ils répondirent qu'aïant été envoïés par le Roi leur Maître pour procurer une paix générale, leurs ordres ne leur permettoient pas d'assister à la conclusion d'un traité particulier; qu'ainsi ils les prioient de les excuser d'y prendre aucune part, & de n'y faire aucune mention de leur médiation.

Abrégé du traité.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 590. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 381. Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 1. pag. 350. Basnage, tom. 2. pag. 937.

CET incident n'arrêta point. On travailla avec tant de diligence à mettre les traités au net, qu'ils furent signés entre onze heures & minuit chez le Maréchal d'Estrades. On y étoit convenu, qu'il y auroit à l'avenir entre la France & la République une paix fidèle & inviolable; que tous les actes d'hostilité cesseroient; que les prisonniers de guerre seroient délivrés, sans reserve, sans distinction & sans païer aucune rançon; que les sujets des deux Nations, de quelque condition & Religion qu'ils pussent être, rentreroient, sans aucune formalité de Justice, en possession de leurs biens; que les Etats observeroient une exacte neutralité & ne donneroient aucune espèce de secours à ceux de leurs Alliés qui continuëroient de faire la guerre. Que le Comte d'Auvergne seroit remis en possession du Marquisat de Berg-op-Zoom; que le Prince d'Orange seroit rétabli dans sa Principauté, dans ses autres Terres & Seigneuries, de la même manière qu'il en joüissoit avant la présente guerre. Que Maëstricht seroit incessamment rendu; que l'exercice de la Religion Catholique y seroit conservé sur le pied où il étoit alors, & qu'il y auroit Amnistie pour tous les habitans. Le Roi d'Angleterre avec ses Roïaumes étoit nommément compris dans le traité, sur le pied d'Ami des deux Puissances. La ratification devoit se faire dans six semaines au plus-tard. Le traité de Commerce, utile aux deux Nations, & qui établissoit entr'elles une parfaite égalité, fût signé le même jour.

Idée générale des négociations avec la Hollande. *Ib. pag. 937.*

CES conditions étoient bien différentes de celles que Loüis, dit Basnage, enflé de la rapidité de ses conquêtes, avoit imposées à la » République avec tant de hauteur six ans auparavant. Ce Monarque, » ajoûte-t'il, après avoir accablé son peuple d'impôts afin de satisfaire » son ambition déméfurée, ne tira pas le moindre avantage de la » longue guerre qu'il avoit faite aux Provinces-Unies avec tant d'ani- » mosité,

1678. „ mosité, précisément pour se vanger de la mauvaise satisfaction qu'il „ avoit eue de la conduite qu'elles avoient tenue à son égard". En effet la République avoit tout l'honneur dans ce traité particulier. On l'avoit recherchée avec empressement, & en lui offrant son amitié on lui avoit demandé la sienne; elle avoit dominé dans la négociation, & sans dissimuler l'envie & le besoin qu'elle avoit de la paix, elle s'étoit fait accorder les conditions les plus avantageuses, jusques-là qu'on n'avoit même ôsé lui proposer de céder rien de ce qui lui avoit appartenu. On peut dire encore qu'elle l'emporta par sa manière de négocier pleine de candeur & de générosité; au-lieu que les François marchandèrent & contestèrent sans cesse, comme font ceux qui ne connoissant pas le prix des choses, craignent d'être pris au mot; ou qui le connoissant, tâchent de tromper & de surprendre celui à qui ils ont affaire.

Protestations, reproches, invectives des Alliés. *Basnage, tom. 2. pag. 937. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 623.*

Les plaintes & les reproches recommencèrent dès qu'on sût que la paix étoit signée. Le Ministre de Dannemark à la Haïe ne l'eût pas plûtôt apppris, qu'il présenta aux Etats un Mémoire, où feignant d'ignorer que l'affaire fût consommée, il les prioit au nom du Roi son Maître de ne la point conclure jusqu'à ce que Sa Majesté Danoise y fût comprise. Il les assûroit qu'Elle souhaitoit la paix avec autant d'ardeur qu'eux, & qu'Elle seroit toûjours disposée à y donner les mains à des conditions justes & raisonnables; mais qu'Elle aimoit mieux s'exposer aux dernières extrémités & aux plus grands périls, que d'accepter celles que la France avoit prescrites; qu'Elle se promettoit de leur bonne-foi qu'ils l'assisteroient contre ses ennemis.

Lettre vive de l'Electeur de Brandebourg aux Etats-Généraux. *Ib. pag. 658. Basnage, tom. 2. pag. 938.*

L'Electeur de Brandebourg aux invectives dont ses Ministres faisoient retentir Nimègue & la Haïe, ajoûta une Lettre des plus vives. „ Qui auroit cru, disoit-il, qu'une République qui doit son origine à „ l'amour de la liberté, & sa conservation à la constance & à la fidélité „ dont elle faisoit la règle de sa conduite, eût abandonné, contre le „ véritable sens des Alliances, contre ses promesses si souvent réïterées, „ & contre la reconnoissance, ses fidèles Alliés, qui avoient pris les ar„ mes pour l'amour d'elle & pour empêcher sa ruine? Qui auroit cru „ qu'elle eût fait non-seulement sans eux & contre eux une paix parti„ culière; mais même qu'elle se fût obligée par cette paix de ne don„ ner aucune assistance à ceux à qui elle la doit en vertu des confé„ dérations; qu'elle eût porté les autres Princes à en user de même, „ & qu'au-contraire elle eût laissé à la partie ennemie la liberté d'assister „ ses Alliés, comme bon lui sembleroit? Qui auroit cru enfin qu'elle „ eût laissé comprendre dans cette paix les Suédois, qui lui ont causé „ tant de pertes & de dommages, & qu'elle eût négligé ceux qui „ ont hazardé pour elle leurs biens & leur vie? Vous direz sans dou„ te qu'une pressante nécessité vous a forcés à faire cette paix; mais „ si l'on compare les tems anciens, où la République réduite aux der„ nières extrémités témoignoit tant de constance, & gardoit une fidé„ lité si inviolable à ses Alliés, avec ce qu'elle vient de faire, tous les

bons

bons Hollandois avoüeront qu'elle n'a été élevée à cette grandeur „ où elle est aujourd'hui que par la fermeté de leurs Pères, & qu'il est „ à craindre qu'une conduite opposée ne cause sa perte entière. Vous „ n'avez pas encore oublié pour quelle cause legère on vous a déclaré „ cette guerre qui vous a mis sur le penchant de vôtre ruine, & que „ vous ne devez vôtre salut qu'au secours de vos fidèles Alliés. Un pa- „ reil malheur peut vous arriver encore; & pensez-vous qu'alors on „ courre à vôtre aide, comme nous avons fait? On fera plus d'atten- „ tion aux belles Provinces que l'Espagne perd & à ce qui m'arrive, „ qu'à vos besoins; & si vos Amis perdent plus en travaillant à vôtre „ conservation qu'ils n'auroient fait en vous laissant périr, ils ne hazar- „ deront jamais un mal présent pour un avenir incertain ".

1678.

Ces Princes mécontens avoient encore des ressources; c'étoit d'empêcher la ratification des traités & que l'Espagne n'exécutât la promesse qu'elle avoit fait de suivre l'exemple des Provinces-Unies; Ils s'appliquèrent à l'un & à l'autre. Ce qui se fit de plus éclatant à cet égard, fût un violent combat qui se donna auprès de Mons, quatre jours après que la paix eût été signée.

Efforts pour empêcher la ratification. *Neuville, tom. 4. pag. 363.*

Le Prince d'Orange du-moins aussi opposé à la paix que l'Electeur de Brandebourg, avoit promis qu'il porteroit les choses à la dernière extrémité pour l'empêcher. Il tint parole. Ce Prince, qui savoit que les Etats avoient pris le parti de signer la paix, sur les derniers ordres que les Ambassadeurs de France avoient reçus de leur Cour, s'approcha du Duc de Luxembourg, dans le dessein, à ce qu'il publia depuis, de jetter dans Mons quelque secours. L'Armée Françoise qui voulut soûtenir le blocus, avança vers cette Place à mesure que l'ennemi en approchoit. Le quatorzième d'août, soit que le Stadhouder ignorât réëllement que la paix eut été signée, ou que n'en aïant pas encore reçu la nouvelle juridique de la part des Etats-Généraux, il crut pouvoir feindre de l'ignorer; de concert avec le Duc de Villa-Hermosa, il vint attaquer les François, dans l'espérance que ne les trouvant pas sur leurs gardes, il les battroit, & que par-là les affaires pourroient changer.

Bataille donnée par le Prince d'Orange trois jours après la signature de la paix. *Quincy, tom. 1. pag. 590. Basnage, tom. 2. pag. 993. Feuquières, tom. 3. pag. 254.*

Le Duc de Luxembourg étoit campé sur la bruïère de St. Denis, divisée par un ruisseau, qui, coulant dans un fonds étroit, rendoit les deux hauteurs qu'il formoit également inaccessibles. Au-delà de ce ruisseau étoit une Abbaïe, où il avoit établi le quartier-Général en s'y logeant; pour le couvrir, il y avoit un petit camp séparé commandé par le Marquis de Feuquières. Le ruisseau étoit bordé d'infanterie, & défendoit en même tems un défilé qui aboutissoit à un moulin d'une grosse Ferme appellée Casteau. Lorsque ce Général vit le Prince d'Orange déboucher dans la plaine, il fit lever le camp séparé qui couvroit l'Abbaïe de St. Denis, il en retira le quartier-Général, & les troupes de ce camp levé furent destinées à défendre cette Abbaïe; l'Armée postée sur la hauteur protegeoit l'infanterie qui défendoit le bord du ruisseau & le défilé de Casteau.

1678.
Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 325. Le Clerc, tom. 3. pag. 394. Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie de Guillaume III. pag. 207.

CETTE fitüation rendoit une Action générale impossible; aussi ce combat ne consista-t'il que dans l'attaque de l'Abbaïe & du Village de Casteau. Il fût long, des plus violens & des plus sanglans, il y périt de part & d'autre sept à huit mille hommes, quantité de personnes de distinction, & les deux Armées n'en furent que spectatrices, les bords escarpés du ruisseau les empêchant également de se joindre.

SI c'étoit le dessein du Prince d'Orange de troubler la paix, on peut dire qu'il ne s'y prit pas en Général habile. Par ce qu'on vient de dire de la fitüation des deux Armées, il étoit impossible qu'elles en vinssent à une Action générale, quand même elles l'auroient souhaitée toutes deux, parce que pas une des deux n'auroit voulu perdre l'avantage de son poste en défilant pour aller chercher son ennemi, qu'elle auroit trouvé posté sur le bord de la hauteur au fonds de laquelle couloit le ruisseau de St. Denis, qui séparoit les deux hauteurs sur lesquelles les deux Armées étoient en bataille.

Ce dessein étoit mal conduit.

QUEL succès heureux pouvoit espérer ce Prince par rapport à sa vûë d'engager une affaire générale, capable par sa réüssite de rompre une paix qui venoit d'être signée, puisque quand même il auroit réüssi à chasser l'infanterie qui gardoit le ruisseau & le défilé de Casteau, il lui auroit encore été impossible, quoique maître de ces passages, d'en sortir du côté de la hauteur, sur laquelle l'Armée Françoise étoit en bataille? Mais il ne lui fût pas même possible de déposter cette infanterie, ni de lui faire perdre un pied du terrein qu'elle avoit à garder. C'étoit donc un défaut d'habileté à ce Général, de faire périr un grand nombre d'hommes pour engager une bataille générale sur un terrein qui n'étoit pas susceptible de cette espèce d'action.

SI ce Prince ne s'étoit approché de l'Armée Françoise que pour faire lever le blocus de Mons, son projet étoit encore mal pris. Montal avec un Corps considérable répandu en divers quartiers, formoit depuis long-tems ce blocus, que le Maréchal de Luxembourg avoit ordre de proteger. Ainsi le Prince d'Orange devoit être assûré que dès qu'il s'approcheroit de Mons, le Maréchal ne manqueroit pas de se mettre à portée de soûtenir Montal. Ces mouvemens s'étoient faits, & ce Prince après avoir débouché dans la plaine qui est entre le Moulin de Rœux & l'Abbaïe de St. Denis, avoit d'un côté la Haisne entre son Armée & celle du Blocus, & le ruisseau de St. Denis le séparoit du Maréchal de Luxembourg. C'étoit donc la Haisne qu'il devoit passer pour engager une affaire générale dans les plaines de Binsch, & non pas attaquer l'Abbaïe de St. Denis, puisque cette attaque ne pouvoit aboutir ni à une bataille, ni à la levée du Blocus.

Il est vrai que le Général François avoit fait une faute, en prenant son logement & mettant son quartier-Général dans l'Abbaïe de St. Denis séparée par le ruisseau du reste de son Armée, & que le Prince auroit pû former le dessein d'enlever le camp séparé qui couvroit le quartier-Général; mais ce camp aïant été levé à sa vûë & en plein jour, au-moins quatre heures avant le combat, il n'avoit aucun motif raisonnable de se battre, puisqu'il ne pouvoit, dans les circonstances & de la manière dont il s'y prenoit, ni parvenir à une action générale, ni même se procurer la foible gloire de faire lever le Blocus. 1678.

Ce combat si meurtrier & si inutile feroit encore moins d'honneur à ce Prince, s'il étoit vrai qu'il l'eût engagé, comme le disent les Fastes de la Maison de Bourbon, aïant la paix signée dans sa poche. La plûpart des Ecrivains ont parlé comme les Fastes, & toutes les apparences sont pour eux. Il souhaitoit la continüation de la guerre, il n'est point du-tout vraisemblable qu'il eût ignoré la signature des traités. Mais ces apparences si fortes doivent céder au témoignage de ce Prince. Il écrivit au Pensionnaire Fagel le lendemain de cette action en ces termes.

Le Prince d'Orange se justifie en assûrant qu'il ignoroit la conclusion de la paix. *Fastes*, *Pag.* 221.

Vous aurez appris par ma Lettre publique à l'Etat, ce qui s'est „ passé dans la furieuse bataille d'hier. Je ne sais comment nôtre peu- „ ple prendra cela; mais je puis vous déclarer devant Dieu, que je „ n'ai sû qu'aujourd'hui à midi par vôtre Lettre du treizième, que la „ paix étoit concluë; & n'aïant aucune Lettre de l'Etat, j'irai le „ grand chemin & je ferai de mon mieux pour délivrer entièrement „ Mons ".

Lettre de ce Prince. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 942. *Le Clerc, tom.* 3. *pag.* 395.

Deux jours après il écrivit aux Etats, qu'à son grand étonnement, il n'avoit reçu depuis quelques jours aucune nouvelle de l'état où se trouvoit la négociation à Nimègue. Ces protestations sont confirmées par les observations suivantes. La paix ne fût signée que le dixième un peu avant minuit. Le Sécrétaire de Monsieur de Beverning ne partit que le lendemain pour la Haïe; il y arriva seulement le douzième fort tard. Les Etats n'écrivirent que le treize. Les Lettres n'arrivèrent qu'après le combat, ou furent arrêtées par le Marquis de Grana Ministre de l'Empereur, dans l'espérance que cette action pourroit empêcher l'effet du traité, si elle étoit heureuse. D'ailleurs, quelque bien établie que fût l'autorité de ce Prince, auroit-il ôsé violer les ordres de ses Maîtres, si on avoit pû le convaincre de les avoir reçus? Enfin il avoit avec lui un de leurs Députés, qui, selon le droit de sa Charge, se seroit opposé à son entreprise si elle avoit été aussi irrégulière qu'on l'a publié. Si les Plénipotentiaires avoient dépêché des Couriers aux Généraux en même tems qu'à leurs Maîtres, ils auroient épargné bien du sang; & il est étonnant que cette précaution ait été omise.

Basnage, tom. 2. *pag.* 940. *Mercure Hollandois*, *sous l'an* 1678. *pag.* 325.

1678.

Chaque parti s'attribuë la Victoire.

† Voïés No. XXIX.

PAR rapport à l'action même, les deux partis s'attribuèrent l'avantage. Mons ne fût point dégagé, mais le Maréchal de Luxembourg se retira la nuit avec quelque confusion, abandonnant des morts, des blessés, des tentes & des munitions. Les rélations Françoises conviennent de cette retraite; mais l'Académie des Inscriptions n'a pas laissé d'en faire le sujet d'une Médaille fastueuse. † On y voit Mars, qui d'une main porte un trophée, & de l'autre une branche d'olivier. La Légende, MARS PACIS VINDEX, & l'Exergue, PUGNA AD FANUM SANCTI DYONISII, signifient, *que Mars vengea la paix violée par le Combat de St. Dénis.* Le discours qui l'explique est du même goût, c'est-à-dire aussi outré.

„ L'ARMÉE Françoise, dit l'Académie, attendoit aux portes de „ Bruxelles la conclusion de la paix. Le Maréchal de Luxembourg, „ qui la commandoit, fût averti que les troupes confédérées s'assembloient au-dessus de cette Place pour tomber sur le Comte de Montal & le Baron de Quincy, qui depuis deux mois tenoient la Ville „ de Mons bloquée. Il se rapprocha d'eux & se posta fort avantageusement. Le Prince d'Orange avec cinquante mille hommes & quarante „ pièces de canon parut le quatorze d'août dans la plaine d'Havré. „ Comme le Maréchal se disposoit au combat, il reçût le traité de paix „ signé le onze à Nimègue; & ne doutant point que le Prince d'Orange ne l'eût reçu avant lui, il demeuroit tranquille dans son camp. „ Mais sur l'avis que les ennemis paroissoient déjà sur la hauteur de „ l'Abbaïe de St. Dénis, il jugea d'abord que la paix s'étant faite malgré ce Prince, il avoit pris le parti de la tenir secrette & de tenter „ un combat, dans la pensée que s'il le gagnoit, il trouveroit moïen de „ la rompre, & que s'il le perdoit, il n'auroit, pour arrêter les progrès „ du vainqueur, qu'à la publier. On se mit promptement en bataille. „ L'Armé ennemie passa les défilés & commença le combat. Il fût des „ plus terribles. Les ennemis furent repoussés avec perte, & le lendemain dès la pointe du jour le Prince d'Orange envoïa communiquer „ au Maréchal de Luxembourg le traité de paix, pour convenir avec „ lui d'une suspension d'armes jusqu'à la ratification ".

Paix avec l'Espagne. *Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag.* 647. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag.* 187.

LA signature de la paix ne l'assûroit pas; il falloit qu'elle fût ratifiée. La ratification de Loüis quatorze fût apportée à Nimègue le vingt-deuxième d'août. La forme du Gouvernement des Provinces-Unies ne leur permettoit pas d'user de la même diligence. Il falloit que les traités fussent communiqués aux Villes, & qu'elles donnassent leur consentement à la ratification. De plus, comme la paix avec l'Espagne leur importoit extrêmement, elles avoient résolu de suspendre leur ratification jusqu'à ce que cette Couronne fût reconciliée avec la France. Le Plan du traité étoit déjà dressé; on étoit convenu de la plûpart des Articles, & il ne paroissoit pas qu'il pût y avoir de la difficulté à terminer. Il y en eut toutefois d'assez grandes pour faire appréhender que la guerre ne recommençât.

BEVERNING & ses Collègues firent la fonction de Médiateurs; les Conférences se tinrent chez eux. Les deux prémières annonçoient une prompte conclusion, mais divers incidens la retardèrent. La France prétendoit retenir Bovines & Beaumont. Çes deux Postes n'étoient pas énoncés dans la liste imprimée de ceux que le Roi très-Chrêtien vouloit garder. Les Ambassadeurs François soûtenoient que cette omission n'étoit venuë, que de ce que ces deux Postes étoient trop peu importans pour qu'on en fît mention. Pourquoi retarder la conclusion d'un traité pour une Bicoque & un Village qu'on n'avoit pas cru mériter d'être nommés?

1678. Elle souffre des difficultés. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 191.*

LES Espagnols firent beaucoup de bruit de ces prétentions, qu'ils traitoient de nouvelles. Tout ce qu'il y avoit de Ministres à Nimègue se déclara pour eux & les anima à tenir ferme. Dans ces circonstances, un des Ambassadeurs d'Angleterre présenta aux Etats de la part de Charles un Mémoire tel que les ennemis de la France pouvoient le souhaiter. Selon ce Mémoire, Sa Majesté Britannique avoit été extrêmement surprise que les Etats eussent fait leur traité particulier sans y comprendre l'Espagne, & sans aucune garantie pour l'évacuation des Places. Elle croïoit que le cas porté par le dernier traité étoit échû, & qu'on devoit entrer conjointement en guerre avec la France. Elle offroit de la déclarer actuellement, s'ils vouloient refuser de ratifier ce qu'ils avoient signé à Nimègue. Ces offres fûrent accompagnées de l'envoi de quantité de troupes, qui débarquèrent à Ostende & à Nieuport. Les Espagnols parurent faire fonds sur ces offres & sur ces secours, & témoignèrent une grande indifférence pour la négociation.

Ibid. Basnage, tom. 2. pag. 945. Mémoires & Négociations, de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 681.

QUOIQU'ON fût persuadé en France que Charles n'avoit point d'autre but, que de persuader à ses peuples qu'il n'approuvoit point la paix particulière des Hollandois, & qu'il ne tenoit point à lui qu'ils ne la rompissent, Loüis se désista de sa prétention. Cette difficulté terminée, il en survint une autre plus importante. Dans les conditions générales, ce Prince s'étoit engagé de rendre Ath avec sa Châtellenie & toutes ses dépendances. Il en avoit détaché soixante & dix Villages, qu'il avoit réünis au Gouvernement de Tournai. Il prétendoit que par cette réünion ils n'étoient plus de la Châtellenie dont il les avoit démembrés. Les Espagnols soûtenoient au-contraire que l'expression générale de la Châtellenie d'Ath comprenoit ces soixante & dix Villages, qui en avoient toûjours fait partie. Cette contestation, plus importante que la précédente, ranima les espérances de ceux qui vouloient la guerre. Ces espérances furent encore une fois trompées. Pour terminer cette difficulté & plusieurs autres, les deux partis s'en remirent à l'arbitrage des Etats-Généraux. Ils les décidèrent promptement, & la paix fût signée le dix-sept de septembre.

Basnage, tom. 2. pag. 945.

LE traité portoit, que la suspension d'armes signée par les Etats-Généraux le dix-neuf d'août dernier, continüeroit & seroit observée jusqu'à

Elle se conclut. *Ib. pag. 944.*

1678. *Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 129. Histoire des Negociations de la paix de Nimègue, pag. 204.*

jusqu'à l'échange des ratifications; qu'après cet échange Sa Majesté très-Chrêtienne rendroit à l'Espagne Charleroi, Binsch, Ath, Oudenarde, Courtrai, avec toutes leurs dépendances & Châtellenies, dérogeant à tous ces égards à la paix d'Aix-la-Chapelle, à l'exception de la Verge de Menin & de la Ville de Condé. La Ville & le Duché de Limbourg, Gand, le Fort de Rodenhuis, le Païs de Waës, Lewe, St. Guislain dont les fortifications feroient rasées, Puicerda en Catalogne, devoient aussi être rendus. La France devoit retenir la Franche-Comté entière, les Villes de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai & le Cambresis, Aire, St. Omer, Ypres & sa Châtellenie, Warwick, Warneton sur la Lys, Poperinghen, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge, Charlemont ou Dinant. L'Espagne s'obligeoit à garder une parfaite neutralité à l'égard de tous ceux qui resteroient en guerre, & promettoit de travailler efficacément à la paix générale. Le Roi d'Angleterre étoit spécialement compris dans ce traité, comme aïant incessamment contribüé par ses bons conseils & avertissemens au salut & au repos public.

L'Espagne sacrifiée.

C'est ainsi que l'Espagne fût la victime de cette guerre, d'une manière d'autant plus humiliante, que c'étoit à la protection des Hollandois qu'elle paroissoit redevable des restitutions qu'on lui faisoit. Les ratifications du Roi très-Chrêtien & des Provinces-Unies furent échangées le vingtième de septembre; la paix fût publiée huit jours après. On en frappa une Médaille en France. † On y voit le Caducée, Symbole de la Paix. Il est planté au milieu d'un Foudre, qui est la marque de la souveraine puissance. La Légende, Pace in suas Leges confecta, & l'Exergue, Neomagi, M. DC. LXXVIII. *La Paix faite à Nimègue aux conditions prescrites par le Roi Vainqueur.*

† Voïés N°. XXX.

Ce foudre qui marquoit la souveraine puissance, étoit assûrément de trop, & ne pouvoit servir qu'à choquer les Nations étrangères, déjà infiniment aigries de leurs pertes & prévenuës de l'idée qu'on aspiroit à la Monarchie universelle. On croit pouvoir le dire, ces Monumens peu modestes, accompagnés de la manière insultante dont les Ecrivains François ont exaggeré ce qu'il leur a plû d'appeller les Miracles de ce Règne, ont été une des principales sources de la haine & de l'opposition générale de l'Europe contre la France. La prospérité accompagnée d'orgueil devient intolérable, & la modestie sied aussi bien & est aussi nécessaire à un Peuple qu'à un Particulier.

L'Empereur & ses Alliés quoique hors d'état de continüer la guerre, ne se hâtèrent point de la finir. Les négociations continuèrent à Nimègue; nous en reprendrons la suite après avoir rapporté les autres évenemens de cette année.

Abandon de Messine. *Basnage, tom. 2. pag. 828.*

Loüis, pour commencer à donner quelque satisfaction aux Alliés, pour appaiser les Anglois & exécuter en quelque sorte le traité de Charles avec les Etats-Généraux, qui avoit mis la restitution de la Sicile au rang des conditions essentiëlles de la paix, abandonna ce qu'il occupoit dans

cette

cette Isle; toutes ses troupes en sortirent le huitième d'avril. Ce sacrifice étoit peu considérable. Le Maréchal de Vivonne s'étoit si mal conduit, qu'outre le peu de progrès qu'il avoit fait, il avoit tellement aliéné les habitans de Messine, que tous les jours ils trâmoient de nouvelles conspirations, moins par inclination pour les Espagnols, dont ils détestoient la domination, que par la haîne que leur avoit inspiré la débauche des François. Par-là on étoit obligé de tenir à Messine une forte garnison, ce qui rendoit cette diversion encore plus onereuse qu'utile. De plus on préparoit en Hollande une nouvelle Flotte, & il n'étoit pas hors d'apparence qu'elle fût fortifiée par la jonction d'une Escadre Angloise. En ce cas, le chemin de la Sicile auroit été fermé pour les François; ils n'auroient pû y envoïer des secours, ni en retirer leurs troupes.

1678. *Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 137. Quincy, tom. 1. pag. 621. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Ses circonstances peu honorables à la France.

CET abandon se fit d'une manière bien extraordinaire & tout-à-fait cruëlle pour ces Peuples infortunés, qu'on avoit reçus sous sa protection. Au-lieu de leur obtenir grace de leur Souverain, comme il sembloit qu'on le pouvoit aisément, on les lui livra sans défense. Le Maréchal de la Feuillade fût chargé de l'exécution de cette retraite furtive, & il s'en acquita avec toute l'adresse & toute l'habileté possibles. Il commença par rétablir la Discipline, que les troupes ne connoissoient plus. Chaque jour il visitoit les postes & régloit lui-même les affaires, sans s'en rapporter à un Sécrétaire comme avoit fait son prédécesseur. Il publia ensuite qu'il avoit un grand dessein à exécuter, pour lequel il avoit besoin de tout ce qu'il y avoit de François dans le Païs. Sur ce prétexte il les fit tous embarquer, les malades mêmes, disant que le changement d'air leur seroit bon. Les Messinois sans se défier du mauvais tour qu'on leur préparoit, s'intéressèrent au succès de cette prétenduë entreprise. Ils fournirent abondamment la Flotte de vivres; ils firent même bénir un grand Etendart, dont ils firent présent au Général. La nouvelle de ces préparatifs se répandit dans toute la Sicile; il n'y eut pas de Gouverneur Espagnol qui ne tremblât pour sa Place.

DE'S que le Maréchal fût hors de la portée du canon, il fit dire aux Jurats de Messine qu'il avoit oublié de leur dire une chose des plus importantes, qu'il devoit leur communiquer. Ils le vinrent trouver; il leur déclara qu'il repassoit en France. Il est impossible d'exprimer la consternation où les jetta cette déclaration si peu attenduë. Celle de la Ville fût encore plus grande; chaque habitant envisageoit avec horreur & avec désespoir ce qu'il avoit à craindre du ressentiment des Espagnols. A forces de larmes & de prières ils obtinrent, que ceux qui avoient été les plus fidèles à la France, & qui par-conséquent avoient moins de grace à attendre de l'Espagne, pussent s'embarquer; on leur donna deux jours. Quatre cent cinquante Familles furent reçuës sur la Flotte; ce n'étoit que la moindre partie de ceux qui s'étoient présentés.

1678. Messine abandonnée à elle-même, se divisa en deux factions; l'une favorable, l'autre contraire aux Espagnols. Le Gouverneur de Régio y entra. Il engagea tous les habitans à quitter les armes, sous l'espérance d'un pardon qui ne fût point accordé. Tous ceux qui avoient eu part à la Révolution finirent leur vie dans les supplices. Ceux qui s'étoient retirés en France n'y furent guères moins malheureux, la plûpart périrent de misère. On n'insista même que foiblement dans le traité de paix pour leur rétablissement; il eut pourtant été de l'honneur de la France de l'obtenir, à quelque prix que ce fût. L'Espagne sans doute pour avoir un monument authentique du peu de confiance que les peuples devoient prendre en la protection du Roi très-Chrétien, fit demander aux Ambassadeurs de Hollande une attestation de l'abandonnement que ce Prince avoit fait des Messinois. Cet Acte est daté de Nimègue le treizième décembre; il mérite d'être rapporté. Le voici.

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 374.

Les soussignés Ambassadeurs extraordinaires & Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, aïant résumé les Actes de la négociation de paix qui a été concluë entre les Rois Catholique & très-Chrétien le dix-septième du mois de septembre dernier, trouvent que le prémier projet de la France, qui leur a été remis le douzième du mois d'août, contenoit un Article du rétablissement des habitans de la Ville de Messine & des environs, de quelque condition & qualité qu'ils pussent être, ou en quelque lieu qu'ils se fussent retirés, en la joüissance de leurs biens, dignités &c.; mais que ledit Article a été débattu & fortement contesté par Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne, & que n'aïant nullement voulu y consentir, il est devenu un de ces Articles sur lesquels le cours de la négociation s'arrêta, & qui ont été remis à l'arbitrage & décision des Seigneurs Etats-Généraux, auxquels ensuite Messieurs les Ambassadeurs de France ont expressément & nommément renoncé de par Sa Majesté très-Chrétienne, dans une visite qu'ils leur ont renduë le treize septembre; & que par ainsi le traité avec l'omission desdits Articles a été conclu. Et comme Messieurs les Ambassadeurs de Sa Majesté Catholique ont demandé cet éclaircissement, ils ont bien voulu en passer cet Acte tout-à-fait conforme à la vérité. *J. Beverning. W. Haarem.*

Seroit-ce exaggerer que de dire, que l'Histoire Métallique & tous les Panégyriques qu'elle contient suffisent à peine pour effacer la honte de cet abandon, également inhumain & injuste? Cependant l'Auteur des Fastes exprime ainsi cet événement. *La conduite des Siciliens*

Pag. 220.

oblige le Roi de retirer ses troupes; le Duc de la Feuillade l'exécute. Quelle infidélité! Cet Ecrivain a-t-il pû penser que son témoignage l'emporteroit sur la notoriété publique? Le gros des Siciliens étoit véritablement attaché à la France, & leur attachement auroit été général, si les troupes Françoises eussent été tenuës dans l'ordre, comme elles devoient l'être. On abandonna la Sicile parce que sa conservation embarrassoit, qu'elle étoit incompatible avec la paix, & que d'ailleurs on crut qu'il

étoit

étoit plus glorieux de l'abandonner de soi-même, que de le faire en exécution d'un des Articles du traité.

1678.

Campagne de Catalogne.

Basnage, tom. 2. pag. 899. Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 208. Quincy, tom. 1. pag. 612.

Les troupes qu'on retira de Sicile furent envoïées en Roussillon. Par ce secours le Maréchal de Navailles se vit en état d'entreprendre quelque chose de considérable, & de faire une Campagne plus brillante que les précédentes. Il s'attacha au siège de Puicerda. Cette Ville est située dans une plaine, proche la rivière de Ségre; elle a un bon Château bâti sur le roc. Le Prince de Conti s'en étoit rendu maître en mille six cent cinquante-quatre; on l'avoit renduë à la paix des Pyrenées. Depuis ce tems-là les Espagnols l'avoient fortifiée, & y avoient ajoûté sept bastions revêtus, un Ouvrage-à-cornes, un Ouvrage-couronné, outre un bon chemin-couvert. Dom Sanche Officier de réputation en étoit Gouverneur. Sa garnison étoit de deux mille hommes de troupes réglées & de sept à huit cent Bourgeois qui s'y étoient joints.

Puicerda assiégé par les François.

Quincy, tom. 1. pag. 613.

Le Maréchal, selon sa coutume, étoit resté pendant l'hiver dans le Roussillon. Il fit de bonne heure les préparatifs pour ce siège, & mit tout en oeuvre pour dérober aux ennemis son véritable dessein & leur faire accroire que c'étoit à Roses ou à Gironne qu'il en vouloit. Quoique les troupes qui devoient le joindre ne fussent pas encore arrivées, il se mit en Campagne le plûtôt qu'il lui fût possible, persuadé que la diligence lui donneroit plus d'avantage sur l'ennemi, que le renfort qu'il attendoit. Dès le vingt-quatre d'avril, il fit entrer dans le Lampourdan quinze cent chevaux & quatre Bataillons, pour mieux couvrir le dessein qu'il avoit d'entrer dans la Cerdagne, dont il vouloit assiéger la Capitale. Trois jours après il se mit lui-même en marche, par un tems si mauvais & des chemins si pleins de neige, qu'il eut besoin de tout son courage & de la parfaite docilité de ses troupes pour ne point retourner sur ses pas. Il arriva devant Puicerda le vingt-huit au soir, après une marche de trente-six heures. Il avoit envoïé devant lui deux Officiers, qui, connoissant le païs, s'étoient emparés des passages pour empêcher que les Espagnols ne fussent avertis de son entrée dans la Cerdagne. Sur les dix heures du soir il fit investir la Place par différens détachemens. Il ne fit point de lignes de circonvallation, parce qu'il n'avoit pas assez de troupes pour les garder. Pour y suppléer, il envoïa les Miquelets avec quelques troupes réglées dans toutes les avenües & dans tous les Cols des Montagnes des environs, pour arrêter le secours & ôter à Puicerda toute sorte de communication.

La tranchée fût ouverte le trente, & fût poussée à plus de trois cent pas; en trois jours elle fût à portée du chemin couvert. Quoique le canon ne fût point encore arrivé, on l'attaqua, on en chassa les assiégés, on y fit le logement; mais on fût contraint de l'abandonner quelques jours après, parce que la ligne de communication pour y aller de la tranchée ne pût être achevée avant le jour. Enfin le canon arriva. Les batteries étoient toutes prêtes; il y fût aussi-tôt placé. On battit la courtine du front attaqué & quelques maisons qui étoient en

 amphi-

1678.

amphithéatre, d'où il sortoit un feu continuël qui incommodoit extrêmement les tranchées. Délivré de ce feu, on s'établit sur le chemin-couvert. On attacha le Mineur à un bastion de la droite de l'attaque, & la mine étant en état le quinze de mai, on y mit le feu; mais comme elle étoit mal construite, son grand effort se fit du côté des tranchées; elle tua ou blessa une partie des détachemens commandés pour s'établir sur la brêche. Ce qui en restoit donna l'assaut avec beaucoup de valeur. Les assiégés firent un si grand feu de bombes & de grenades, qu'on fût obligé de se retirer. Enfin un bon retranchement mit cette brêche hors d'insulte. Le Mineur travailla à un fourneau pour renverser le retranchement & rendre la brêche plus accessible.

Les Espagnols n'ôsent tenter le secours. *Basnage, tom. 2. pag. 900 Quincy, tom. 1. pag. 615.*

Cependant le Comte de Monterei avoit assemblé son Armée, forte de douze à treize mille hommes, & étoit venu camper au Col de Maïence à une lieüe & demie de Puicerda. On vit bien-tôt ses détachemens paroître sur le haut des montagnes de Cerdagne. Sa présence fit presser le siège; on fit joüer le fourneau; quoique la brêche se trouvât trop escarpée, on ne laissa pas d'y donner l'assaut; il fût vivement soûtenu, & on fût encore contraint de se retirer avec perte.

La forte résistance du Gouverneur donnoit au Comte de Monterei tout le tems de le secourir. Il parut vouloir le faire; il se saisit d'une Tour qui lui ouvroit le passage pour déboucher dans la plaine. Au-lieu de s'y poster promptement avec toute son Armée, il donna le loisir au Maréchal de Navailles d'en chasser le détachement qui s'en étoit emparé. Comme cette affaire étoit décisive, ce Général s'étoit chargé lui-même de l'expédition, & y avoit réüssi. Sachant que l'ennemi ne pourroit subsister long-tems dans ce Païs de montagnes faute de fourrages, il mit un si bon ordre & veilla avec tant de soin sur ses mouvemens, qu'il n'ôsa attaquer aucun de ses quartiers.

Prise de cette Place. *Quincy, tom. 1. pag. 617. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Tandis que le Comte de Monterei cherchoit inutilement à se faire passage, on ouvroit la Place en plusieurs endroits, on élargissoit les brêches, on faisoit des places d'armes & d'autres ouvrages, pour se disposer à donner un assaut général avec plus de sûreté. Enfin l'ennemi se retira. Dom Sanche n'espérant plus de secours & se voïant sur le point d'être forcé, capitula le vingt huit de mai, après un mois de tranchée ouverte. Il sortit par la brêche avec armes & bagages, mais sans canon.

Cette conquête étoit fort avantageuse. Elle mettoit à couvert le Païs de Foix & le Languedoc; elle assûroit le Roussillon & mettoit en possession de la Cerdagne, Province très fertile, où l'on pouvoit faire subsister quantité de troupes, pour pénétrer, quand on le voudroit, dans le Païs ennemi. Après que le Maréchal de Navailles eut fait rétablir les brêches & combler les travaux, il ramena son Armée dans le Roussillon. Elle s'y reposa quelque tems, & entra ensuite dans le Lampourdan, où elle subsista aux dépens de l'ennemi jusqu'à la fin de septembre.

Cette

CETTE conquête étoit assez importante pour être honorée d'un Monument public qui en conservât la mémoire. Aussi l'Académie des Inscriptions ne manqua-t-elle pas d'en faire le sujet d'une Médaille magnifique. † On voit sur une montagne un Trophée surmonté d'une Couronne murale, & au bas duquel il y a un Bouclier aux Armes de Puicerda. La Légende, PYRENÆIS PERRUPTIS, & l'Exergue, JUGUM CERRETANORUM CAPTUM, signifient, *qu'après avoir forcé les passages des Pyrenées, on prit Puicerda sur les Espagnols.*

1678.

† Voïés Nº. XXXI.

L'INTENTION de la Cour en ordonnant ce siège, avoit été de déterminer les Espagnols à la paix, en les pressant dans leur propre Païs comme on le faisoit en Flandre. Sûr qu'elle se concluroit bien-tôt, on fit démolir cette Place qu'on devoit rendre. Le Maréchal de Navailles jugeant qu'en cas que la paix se fît, les ordres pour la publier pourroient n'être pas si promptement expédiés, repassa au mois d'octobre en Cerdagne. Pour inquiéter les ennemis, il entreprit de faire faire dans les montagnes un chemin qui conduisît à Campredon. Sur ces entrefaites, il eût nouvelle que la paix avoit été signée; il en fit part au Général Espagnol. Ils convinrent d'une suspension d'armes, à condition que leurs troupes resteroient dans les lieux où elles se trouvoient. Ainsi celles de France subsistèrent aux dépens de l'Espagne jusqu'au commencement de l'année suivante, que la paix se publia avec une joïe infinie des Peuples de Catalogne, qui avoient extrémement souffert de la guerre.

Quincy, tom. 1. pag. 615.

LA France avoit prévû que l'Empereur & les Princes de l'Empire ne se détermineroient à accepter les conditions qu'elle leur avoit offert, que lorsqu'ils auroient fait leurs derniers efforts sur le Rhin. Elle prit des mesures pour mettre le Maréchal de Créqui en état d'agir avec la supériorité qu'il s'étoit acquise la Campagne précédente. Ce Général soûtint sa réputation, & l'augmenta encore aux dépens de celle du Duc de Lorraine, dont il fit échoüer tous les desseins, & sur lequel il remporta des avantages considérables.

Campagne d'Allemagne. *Quincy, tom. 1. pag. 595. Basnage, tom. 2. pag. 884. Vie du Duc de Lorraine, pag. 243.*

LES deux Armées s'assemblèrent de bonne heure, & se mirent en mouvement au commencement de juin. Le Duc de Lorraine avoit formé le projet de reprendre Fribourg. Pour l'exécuter, il campa entre Offembourg & le fort de Kehl, qui couvre le pont de Strasbourg du côté de l'Allemagne. Il entreprit de faire un pont sur le Rhin au-dessus de Strasbourg d'où il tiroit ses vivres, afin de passer dans la Haute Alsace; d'entreprendre le siège de Schelestadt, d'empêcher du-moins les François d'aller dans le Brisgaw, tandis qu'une partie de son Armée & le reste des troupes qui le devoient joindre feroient le siège de Fribourg. Dans cette vûë, il fit passer trois cent chevaux pour couvrir le pont qu'il faisoit construire. Il ordonna au Prince Herman de Bade, Général de son artillerie, de faire accommoder les chemins pour conduire le canon à Fribourg.

Peu heureuse pour les Impériaux.

LES prémiers mouvemens du Maréchal de Créqui déconcertèrent ces desseins. Il alla d'abord se poster entre Brisac & Schelestadt, dans un

Les François font d'abord sur la défensive.

1678. *Basnage, tom. 2. pag. 885.*

un lieu où il pouvoit, selon les circonstances, s'opposer au passage des Impériaux dans l'Alsace, ou se jetter lui-même dans le Brisgaw, s'ils marchoient de ce côté-là. Il s'y jetta en effet trois jours après, campa à Hussen, la droite vers Fribourg, & la gauche vers Brisac. Le Duc de Lorraine le suivit & vint camper à Etlinguen, dans le dessein de l'attaquer, ou de l'obliger à repasser le Rhin. L'Armée Françoise n'avoit pas encore été jointe par les renforts qui lui venoient de Flandre. Trop foible encore, elle n'attendit pas les Allemans. Elle se retira sous le canon de Fribourg, & y resta jusqu'à ce que ses ennemis par le besoin de vivres & de fourrages furent obligés de s'éloigner. Ils marchèrent vers Langen-Selingen. Le Maréchal de Créqui avoit mis trois cens hommes dans l'Eglise de ce Bourg; il ne voulut pas laisser aux Impériaux la gloire de les prendre. Il détacha les Marquis de Boufflers & de St. Fremont avec douze Escadrons & six Régimens de Dragons, pour rallentir leur marche en attaquant leur Arrière-garde. Cette manœuvre lui réüssit. Il arriva dans la plaine aussi-tôt que le Duc de Lorraine, & faisant couler son infanterie le long d'une montagne qui couvroit sa marche, il retira les trois cens hommes qu'il avoit voulu sauver; il retourna ensuite dans son camp de Fribourg. Le Duc de Lorraine obstiné dans son projet, s'en approcha encore. Les François, maîtres de divers Châteaux & répandus dans les défilés des montagnes, l'incommodèrent tellement dans ses convois, qu'il fût encore obligé de se rapprocher de Strasbourg.

Ils deviennent aggresseurs, & défont un Corps de six mille Impériaux. *Quincy, tom. 1. pag. 599. Basnage, tom. 2. pag. 886. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

En s'éloignant de l'Armée Françoise, ce Prince avoit détaché le Comte de Staremberg avec six mille hommes, pour couvrir Rhinfeld. Le Maréchal de Créqui en vouloit à cette Place. Il avoit envoïé Boufflers & Choiseüil pour l'insulter. Au même tems qu'ils arrivoient sur la hauteur qui la domine, le Comte de Staremberg travailloit à se retrancher à la tête du pont. Le Général François averti qu'il avoit été prévenu, résolut sur le champ d'enlever ce poste, sûr qu'il auroit le tems d'exécuter cette entreprise avant que le Duc de Lorraine pût rien entreprendre contre son camp de Fribourg. Il en tira une partie de ses troupes, & alla joindre Boufflers & Choiseüil. Dix Escadrons que Staremberg avoit posté à la tête des défilés pour en disputer le passage, furent bien vîte contraints de se réfugier dans leur retranchement. Le Général garnit ces défilés à mesure qu'il les passa, & dès qu'il eut reconnu ce retranchement, il disposa son attaque. Le Marquis de Boufflers avec les Dragons du Roi & de la Reine eut ordre d'insulter la droite; le Comte de Tessé avec les Dragons de Listenay & de la Roque marcha vers la gauche; la Brigade d'Auvergne se disposa à attaquer par le front.

Le Général Staremberg se prépara de son mieux à se défendre. Il jetta quantité d'infanterie dans un bois qu'il avoit à sa droite, & mit sa cavalerie en bataille à sa gauche. L'infanterie qui étoit dans le bois ne tint point contre le Marquis de Boufflers; elle se mit en fuite. La cavalerie de la gauche ne fit pas mieux; les François entrèrent de tous côtés

côtés dans les retranchemens; la déroute fût générale; ce Corps fût dissipé; deux ou trois mille furent tués, pris ou noyés. Peu s'en fallut que Rhinfeld ne fût emporté. Plusieurs Dragons François y entrèrent pêle-mêle avec les fuïards, & le reste des troupes les y auroit suivis sans le Colonel Merci qui fit hausser le pont-levis. Cette précaution même eut été inutile, s'il n'eût fait brûler une partie du pont. 1678.

Ce combat ne pouvoit guères avoir une autre issüe. Un Corps séparé n'a point d'autre ressource contre une Armée entière qui vient l'attaquer, qu'une prompte retraite, qu'il ne peut faire s'il se laisse surprendre. Le Duc de Lorraine cria beaucoup contre Staremberg, qui depuis est devenu un des bons Généraux de l'Europe. On dit même qu'il ne tint pas à lui que l'Empereur ne lui fit faire son procès. Ce Prince avoit tort. C'étoit à lui à protéger ce Corps, & à ne pas s'en éloigner de manière que le Maréchal de Créqui dont il n'avoit que trop éprouvé la vigilance & l'activité, pût l'attaquer à coup sûr & sans avoir rien à craindre de sa part.

Basnage, tom. 2. pag. 887.

Depuis cette déroute, les Impériaux ne tinrent plus devant les François, qui devenus aggresseurs les poussèrent de poste en poste jusqu'à la fin de la Campagne. Le Duc de Lorraine craignant pour Offembourg, alla camper à l'Abbaïe de St. Blaise, au pied de la Forêt-Noire. Il entra dans les montagnes par des chemins qui paroissoient impratiquables. Pendant qu'il y étoit engagé, le Maréchal de Créqui lui enleva encore un poste retranché à Seckingen, près d'un passage nommé Bolzust. De deux mille hommes qui y étoient, il s'en sauva tout-au-plus quatre ou cinq cent.

Ils continüent de les pousser. *Ib. pag. 888. Quincy, tom. 1. pag. 601.*

Les deux Armées marchant vers Offembourg, arrivèrent presqu'en même tems sur les bords de la Quinche. L'Avant-garde Allemande étoit en bataille au-delà de cette rivière sous le Château d'Orteberg. Elle avoit devant elle trois Régimens de Dragons retranchés. Le Maréchal de Créqui les fit attaquer; ils se mirent à fuir & communiquèrent leur fraïeur à l'Avantgarde, qui les imita. Le Duc de Lorraine qui avoit publié pendant toute la Campagne qu'il ne cherchoit que l'occasion d'en venir à une bataille, après cet échec, où il n'avoit pas perdu plus de huit cens hommes, s'enfonça bien avant dans la Vallée d'Oberkirch.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Les François maîtres de la Campagne prirent d'abord le Château d'Orteberg, & après avoir feint d'en vouloir à Offembourg, ils tombèrent sur le Fort de Kehl. Avant que de l'attaquer, le Maréchal de Créqui fit réprésenter aux Magistrats de Strasbourg, la nécessité où il se trouvoit d'établir un poste au bout de leur pont, afin d'y pouvoir passer avec son Armée, comme ils l'avoient permis au Duc de Lorraine. Il demandoit ensuite qu'ils lui livrassent le Fort de Kehl. Sur leur refus, la tranchée y fut ouverte; en trois jours on fût en état de l'emporter d'assaut. Tout étant disposé pour l'attaque, on envoïa demander aux assiégés leur dernière résolution. Ils répondirent que si on vouloit attendre une heure, les Magistrats envoïeroient des Députés. L'assaut se donna.

Sont maîtres de la Campagne. Ils attaquent les Forts & le pont de Strasbourg, les prennent & les brûlent. *Basnage, tom. 2. pag. 889. Quincy, tom. 1. pag. 605.*

1678. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

donna. Le Fort fût emporté l'épée à la main, & tous ceux qui ne se sauvérent pas assez promptement furent tués ou pris. On renvoïa sans rançon les prisonniers qu'on avoit faits. On fit dire qu'en se rendant maître de ce Fort, on n'avoit pas prétendu rompre la neutralité, mais seulement s'assûrer d'un passage que les Impériaux se vouloient approprier. Ce Fort fût rasé quelques jours après, & on brûla douze arches de ce pont.

Basnage, tom. 2. pag. 889.

ON passa ensuite le Rhin. Le Duc de Lorraine ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il fit entrer dans Strasbourg six à sept cent chevaux & mille hommes de pied. Le Maréchal de Créqui irrité de ce que cette Ville avoit reçu ces troupes, menaça de la traiter en ennemie. Il fit attaquer le Fort de l'Etoile. Les Magistrats voulurent entrer en accommodement; ils offrirent au Maréchal de raser leurs Forts & de détruire leur pont. Il leur répondit, que depuis long-tems ils avoient fait paroître tant de mauvaise-foi, qu'il avoit peine à écouter leurs propositions; que cependant, s'ils vouloient lui envoïer des Députés, il leur donneroit une réponse positive. La division qui règnoit dans la Ville retarda la Députation; elle ne vint que lorsque le Fort étoit sur le point d'être traité comme l'avoit été celui de Kehl. On convint que dans une heure les actes d'hostilité cesseroient; que les troupes sortiroient du Fort; que les François pourroient s'en rendre maîtres, à condition de laisser à la Ville les Droits de Péage accoûtumés. Que les troupes Allemandes en sortiroient quand les Magistrats auroient fait entrer le nombre de Suisses qu'ils jugeroient nécessaire pour leur sûreté; qu'on donneroit des sauvesgardes à l'ordinaire; enfin que l'Armée sortiroit des Terres de Strasbourg dans deux fois vingt-quatre heures. Ce traité n'eut point de lieu. Le Comte Piccolomini, le Prince Herman de Bade soûlevèrent le peuple contre les Magistrats. Les hostilités recommencèrent; les François marchèrent aux Forts de l'Etoile & du Péage; ceux qui les défendoient les abandonnèrent, au bruit des Haut-bois, qu'ils prirent pour le signal de l'assaut.

Quincy, tom. 1. pag. 609. Basnage, tom. 2. pag. 890.

LES Magistrats de Strasbourg envoïèrent au Duc de Lorraine Couriers sur Couriers pour le presser de venir à leur secours. Il l'entreprit inutilement. Pour passer le Rhin il fit faire un pont à Lauterbourg. Son ennemi en fût averti & envoïa un gros détachement pour disputer ce passage. Ce détachement arriva juste dans le tems qu'il n'y avoit encore que mille Allemans passés, & que les bateaux étoient retournés à l'autre bord pour en prendre d'autres. De la Roque, Brigadier de Cavalerie qui commandoit le détachement, tomba sur eux & les défit. Trois cent furent tués; un pareil nombre demeura prisonnier; ceux qui voulurent se sauver à la nage furent noïés. Les François plantèrent leurs étendarts sur le bord du Rhin. Malgré le feu du canon & de la mousqueterie de toute l'Armée Impériale qui étoit à l'autre bord, ils brûlèrent les bateaux qui devoient servir à la construction du pont.

Ils continüent de vaincre jusqu'à la

L'ARMÉE Françoise suivit de près ce détachement. Le Duc de Lorraine descendit vers Philipsbourg. Le Maréchal de Créqui le cotoïa toûjours

toûjours & le contint de l'autre côté du fleuve. Il prit ses quartiers à Weissembourg, d'où il fit faire le dégat jusqu'à Landau, afin d'ôter aux Impériaux l'espérance de subsister en-deçà du Rhin, & de les contraindre de rester dans le Palatinat. La Campagne finit par la prise de Lichtemberg, dont les François s'emparèrent; c'étoit un Château qui passoit pour imprenable. Le Duc de Lorraine avoit écrit à l'Empereur que toute l'infanterie Françoise périroit à ce siège; il ne dura pourtant que neuf jours; après quoi on prit de part & d'autre des quartiers d'hiver. L'Armée de l'Empire se trouva diminuée de plus de moitié, par les fréquens échecs qu'elle avoit reçus & par les marches pénibles que le Maréchal de Créqui l'avoit obligée de faire. L'Académie des Inscriptions réünit dans une seule Médaille cette suite d'évenemens heureux. † On voit le Roi dans un Quadrige, & la Victoire qui le couronne. La Légende, DE GERMANIS AD RHENOFELDAM, AD KINTSAM FLUVIUM, AD ARGENTORATUM, signifie, *les Allemans vaincus à Rhinfeld, sur la Rivière de Quinche & à Strasbourg.*

1678. fin de la Campagne. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 891. *Quincy, tom.* 1. *pag.* 611.

† Voïés N°. XXXII.

TANT de mauvais succès forcèrent l'Empereur d'imiter les Hollandois & les Espagnols, & d'accepter enfin les conditions qui lui avoient été offertes. Ce Prince y fût encore déterminé par les grands avantages que les Mécontens de Hongrie remportèrent cette année sur ses troupes. Abaffi, Prince de Transylvanie, s'étoit déclaré pour eux, en reconnoissance de ce qu'ils l'avoient aidé à défendre sa Principauté contre un de ses sujets nommé Pedipold, que l'Empereur soûtenoit. Le Comte de Tèkeli qu'ils avoient fait leur Général, publia un Manifeste, par lequel il déclaroit que son unique dessein étoit de rétablir le Roïaume de Hongrie dans ses anciens privilèges. Il exhortoit les peuples de se joindre à lui, menaçoit de traiter comme ennemis ceux qui s'opposeroient à un dessein si légitime, ou qui voudroient demeurer neutres. Cette Déclaration augmenta si considérablement le nombre de ses troupes, qu'elles se trouvèrent fortes de vingt mille hommes. Il marcha vers Eperies au commencement d'août, & emporta cette forte Place en trois jours. A la fin de septembre il se vit maître de tout ce qui étoit aux environs du mont Kaprach. Animé, par ces succès, il marcha contre les troupes Impériales & les battit.

Ces pertes déterminent l'Empereur à la paix. *Basnage, tom.* 2. *pag.* 892. *Vie de Tekeli, pag.* 83.

Ib. pag. 88.

AU même tems un Réligieux, nommé le Père Joseph, qui s'étoit fait Protestant, se mit à la tête de six mille hommes qu'il avoit trouvé moïen de lever. Il prit le nom de Josué, entra dans les Païs Héréditaires, & les traita à-peu-près, comme ce Capitaine Hébreu traita autrefois les peuples de Chanaan. La terreur fût si grande, que presque tous les habitans abandonnèrent leurs biens, & ne se crurent en sûreté qu'à Vienne.

Continüation des troubles de Hongrie. *Ib. pag.* 89.

LE Conseil Aulique allarmé de ces conquêtes & de ces courses, eut recours à la négociation. Les Mécontens fiers de leurs avantages, soûtenus comme ils l'étoient par les Transylvains, par les Polonois, par l'argent de la France, par la protection du Grand Seigneur, demandèrent

Ib. pag. 90.

1678.

rent qu'on chassât du Roïaume tous les Ecclésiastiques qu'ils nommeroient; qu'on leur accordât une Amnistie sans aucune clause ou exception; qu'on accordât aux Protestans le libre exercice de leur Religion; qu'on leur restituât tous les Temples qu'on leur avoit ôtés; qu'on rétablît dans leurs biens tous ceux qui en avoient été dépossédés; qu'on permît à la Diéte d'établir un Palatin de leur Nation avec toutes les anciennes prérogatives attachées à cette dignité; qu'enfin on leur donnât des assûrances de l'exécution de tous ces Articles. La négociation fût rompuë. On aima mieux faire la paix avec la France que d'accorder des conditions si avantageuses à un peuple qu'on traitoit de rebelle, parce qu'il avoit pris les armes pour défendre ses droits, sa liberté & ses privilèges.

La Suède toûjours malheureuse.
Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 1. pag. 618. Basnage, tom. 2. pag. 896.

La situation de la Suède étoit aussi triste que celle de la France étoit avantageuse. A la vérité le Comte de Konigsmarck, à la tête de quatre mille Suédois avoit absolument détruit au commencement de cette année, dans l'Isle de Rugen, un Corps de sept mille Danois, Deux mille étoient restés sur la place; il en avoit pris quatre mille avec seize pièces de canon & tout le bagage. Le Roi de Suède lui-même avoit repris presque tout le Schonen. Il avoit contraint le Roi de Dannemark de léver le siège de Bahus & de lui abandonner une partie de ses bagages. Il avoit même pris Christianstadt à la vûë de son ennemi. Mais l'Electeur de Brandebourg avoit achevé de se rendre maître de la Poméranie. Il s'étoit même emparé de l'Isle de Rugen, &, par la prise de Stralzund & de Grepswalde, il avoit achevé d'ôter aux Suédois tout ce qu'ils possédoient dans l'Empire.

L'avidité de ceux qui vouloient la dépoüiller est la cause des succès de la France.
Ib. pag. 897.

C'étoit malgré le Prince d'Orange qu'on s'attachoit ainsi à dépoüiller la Suède. Plus habile Politique qu'heureux Capitaine, il avoit sollicité l'Electeur de Brandebourg de joindre ses troupes à l'Armée Impériale sur les bords du Rhin, pour agir contre la France, dont l'abaissement auroit eu de toutes autres suites que celui de la Suède. „ Que „ gagnerez-vous, avoit-il écrit à ce Prince, en prenant la Pomeranie? „ Si les Alliés font la paix, vous serez obligé de la restituer. Déjà le „ Duc de Schomberg à la tête de vingt mille hommes menace le Païs „ de Clèves; tout ce que vous pouvez espérer de plus avantageux lorsqu'il s'en sera rendu maître, c'est d'en faire un échange avec la Poméranie. Si la diversion que vous ferez sur le Rhin, n'empêche point „ la République de faire une paix particulière, du-moins vous arrêterez „ les Impériaux & l'Espagne".

Toutes les autres Puissances s'accordent à les obliger de restituer.

En effet, c'étoit à l'avidité des Princes du Nord, que la France devoit ses succès, & qu'elle dût la dissolution de la ligue qui s'étoit formée contr'elle. S'ils s'étoient contentés d'empêcher les Suédois de leur nuire, & qu'ils eussent transporté le reste de leurs troupes sur le Rhin, les Armées Impériales y eussent été si supérieures, qu'elles eussent infailliblement pénétré dans la Lorraine & dans la Champagne; du-moins est-il certain que l'Alsace ne leur auroit point échappé. D'ailleurs la Hollande, l'Empereur, l'Espagne ne furent guères de gré à ces Princes de

leurs conquêtes; au-contraire, ils en conçurent de la jalousie. Le Roi d'Angleterre, plus éclairé que son Parlement, sur les vrais intérêts de son peuple, entra dans les mêmes sentimens; de manière que dans la négociation il fût décidé unanimément, que la Suède seroit rétablie dans la possession de tout ce qu'on lui avoit enlevé, & la France fût chargée d'exécuter cette décision. 1678.

Suite des négociations de Nimègue. *Basnage, tom. 2. pag. 948.*

REPRENONS à présent la suite des négociations, que nous avons interrompuës pour rapporter les événemens de la guerre. La paix que l'Espagne venoit de signer, fût une occasion pour le Roi d'Angleterre de continüer l'espèce de Comédie, par laquelle il tâchoit de persuader son Parlement qu'il entroit dans ses sentimens contre la France. Le Chevalier Temple protesta contre l'Espagne comme il avoit fait contre la Hollande. Il leur offrit toutes les forces de son Maître si elles vouloient recommencer la guerre. Les Etats répondirent, qu'ils étoient fort obligés à Sa Majesté Britannique des offres qu'elle leur faisoit; qu'ils ne doutoient point que la paix, que Leurs Majestés très-Chrétienne & Catholique venoient de signer, n'eût son accomplissement; mais que si le Roi de France, contre toute attente, manquoit à la ratification dans le tems fixé, ou qu'il négligeât d'en exécuter les conditions, qu'en ce cas inopiné, ils entendoient que le traité conclu le vingt cinq juillet dernier auroit son plein & entier effet.

L'Espagne différe de ratifier. *Ibid.*

CETTE réponse fût une loi pour les Espagnols, que le chagrin d'être forcés à une paix aussi humiliante & aussi ruineuse que celle qu'ils venoient de conclure, disposoit à entrer dans tous les partis où ils auroient vû quelque jour à rendre leur condition meilleure. Leur chagrin venoit d'être considérablement augmenté, dès que les ratifications de la Hollande furent échangées. Dom Manuël de Lira demanda aux Etats la restitution de Maëstricht, qu'ils avoient promise à l'Espagne. La réponse fût, que la paix s'étoit faite à des conditions bien différentes de celles qu'on avoit projettées dans le traité d'Alliance, & que d'ailleurs ils avoient un grand nombre de comptes & d'affaires à régler avec la Cour de Madrid, avant que de se désister d'une Place si importante. L'effet de cette demande fût, qu'on convint que cette Place seroit renduë aux Hollandois le six d'octobre. On y consentit d'autant plus volontiers à la Cour de France, qu'on n'ignoroit pas qu'on tâchoit de persuader aux peuples qu'elle n'avoit cherché qu'à les tromper, & que jamais elle ne se déferoit de Maëstricht. *Ib. pag. 953.*

A cette démarche on en joignit une autre, pour achever d'ôter aux Espagnols & aux ennemis de la paix le reste d'espérance qui les soûtenoit encore. La République, avant la fin d'octobre, licentia une grande partie de ses troupes. Le Prince d'Orange même, que son opposition à la paix avoit rendu suspect, y consentit de bonne grace, afin d'effacer ces soupçons odieux. Cependant la ratification du Roi Catholique ne venoit point; on la differoit sous divers prétextes. Loüis quatorze s'en plaignit hautement, & ce ne fût, ainsi qu'il le disoit, qu'à la considération des Hollandois qu'il accorda divers délais. *Ib. pag. 948.*

1678. On accorde des délais à l'Espagne. *Basnage, tom. 2. pag. 948. Temple, Mémoires, pag. 371.*

Le prémier fût accordé jusqu'au vingt de novembre, & prorogé ensuite jusqu'à la fin de ce mois. Les Etats-Généraux voïant ce terme prêt d'expirer sans que la ratification parût, commencèrent à craindre que la guerre ne recommençât dans leur voisinage, & que par-là ils ne perdissent l'avantage le plus considérable qu'ils avoient eu en vûë en faisant la paix malgré tous leurs Alliés. Dans cette inquiétude, ils démandèrent encore qu'on prolongeât de quinze jours le terme de l'échange; on fit ce qu'ils souhaitoient; on les assûra en même tems qu'on ne leur donneroit aucun sujet d'allarme par-rapport aux Villes d'Espagne voisines de leurs frontières, & que même on leur mettroit entre les mains celles qu'on devoit lui rendre, pour les garder jusqu'à ce qu'elle voulût accepter la paix.

Ibid.

A cette proposition, aussi capable d'allarmer les Espagnols qu'elle étoit propre à rassûrer la Hollande, on joignit d'autres moïens pour fixer les irrésolutions de la Cour de Madrid. On ordonna que dans Gand & dans le Païs de Waës il seroit levé, jusqu'à la ratification, des sommes proportionnées au grand nombre de troupes qu'on étoit obligé d'entretenir dans la Flandre; de manière que tout ce Païs, qui devoit être rendu à l'Espagne, souffrit plus pendant quelques semaines qu'il n'avoit souffert pendant tout le cours de la guerre.

La ratification vient enfin. *Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 1. pag. 373. Basnage, tom. 2. pag. 831.*

Enfin la ratification arriva au commencement de décembre. Mais comme les Ambassadeurs d'Espagne avoient jusqu'au quinze pour en faire l'échange, ils tâchèrent de profiter du tems qu'on leur avoit accordé. Ils dirent qu'ils ne pouvoient délivrer la ratification qu'on ne leur eût donné l'interprétation de quelques Articles. On agita celui qui regardoit l'Amnistie; ils demandoient que les Messinois en fussent exclus. On n'avoit garde d'accorder une demande si odieuse; mais la tranquillité avec laquelle on apprenoit tous les jours les terribles exécutions que la Cour de Madrid faisoit faire de ce peuple malheureux, ne marquoit que trop qu'on ne la refusoit que pour la forme, & par pure bienséance. Ce fût apparemment pour infirmer ce refus de cérémonie, que ces Ambassadeurs demandèrent l'Acte que nous avons rapporté, en racontant la manière dont on abandonna ce peuple.

Prétentions des Ambassadeurs Espagnols avant que d'échanger les ratifications, rejettées. *Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 2. pag. 769.*

Ils demandèrent encore, qu'en cas que les Commissaires, qui seroient députés par les deux Rois pour faire l'échange des Villages qui formeroient obstacle au réglement des limites, ne pussent convenir des équivalens, le différend fût remis au jugement du Roi d'Angleterre. Pour se débarrasser de toutes ces instances, le Maréchal d'Estrades & ses Collègues déclarèrent une fois pour toutes, que le Roi très-Chrétien étoit résolu de rompre, plûtôt que d'admettre aucune innovation aux Articles dont on étoit convenu.

Cette déclaration précise, jointe à celle que firent les Etats-Généraux qu'ils abandonneroient les Espagnols & n'importuneroient plus le Roi de France en leur faveur, termina toutes les difficultés, & l'échange des ratifications se fit au jour marqué.

1678.

Il est assez difficile de comprendre quel étoit le but des Ministres Espagnols, en voulant prendre le Roi d'Angleterre pour arbitre des différends qui pourroient naître entre la France & l'Espagne. Ce Prince étoit pour-lors dans la crise la plus violente; l'agitation de ses peuples étoit extrême. Un événement des plus extraordinaires, & des plus propres à faire sentir jusqu'où va la foiblesse & la corruption de l'homme, avoit donné lieu à ces mouvemens violens.

Affaire étrange en Angleterre. Rapin Thoyras, tom. 9. pag. 701.

Le vingt-deux de septembre un nommé Titus Oates accusa les Catholiques d'Angleterre d'avoir conspiré contre la vie de Charles second. Ce Dénonciateur étoit un malheureux & sans moeurs. Il avoit été dénoncé à son Evêque pour avoir parlé peu respectueusement des Mystères de l'Evangile, & au Magistrat pour parjure. Malgré ces taches, il avoit obtenu une Chapellenie dans les vaisseaux du Roi. Il s'en étoit fait chasser pour quelques actions contre nature, dont le nom même devroit être inconnu parmi les Chrétiens. Sa dénonciation, imprimée telle qu'il la publia lui-même, portoit, que les Catholiques avoient voulu attenter à la vie du Roi de la Grande-Brétagne. Elle faisoit les Rois de France, d'Espagne, le Duc d'Yorck complices de cette entreprise; le Général des Jésuites en étoit le Chef sous le bon plaisir du Pape. Oates soûtenoit avoir vû des Patentes scellées du Sçeau de la Société, qui établissoient le Comte d'Arondel Grand-Chancelier du Roïaume, le Lord Powis Grand Trésorier, le Lord Belassis Général de l'Armée qu'on devoit lever, le Lord Petters son Lieutenant-général, Coleman Sécrétaire d'Etat, le Provincial des Jésuites Archevêque de Cantorbery. Cette accusation étoit appuïée sur un grand nombre de faits aussi peu probables. Le Dénonciateur avançoit entr'autres choses, qu'il s'étoit confessé à un nommé Marc Preston Prêtre Jésuite. Ce prétendu Prêtre vérifia qu'il n'avoit pas encore trente-trois ans, & qu'il y en avoit quinze ou seize qu'il étoit marié.

Burnet, tom. 2. pag. 200. Mémoires Historiques & Chronologiques.

Cette dénonciation, toute insensée qu'elle étoit & qu'elle parût l'être à tout ce qu'il y avoit de gens d'honneur en Angleterre, fût reçûe par les deux Chambres; on la crut, ou du-moins on feignit de la croire bien prouvée. On désarma les Catholiques; on les chassa de Londres, &, sur la déposition de ce scélerat, confirmée par un autre témoin à-peu-près aussi méchant que lui, on envoïa au supplice Coleman Sécrétaire du Duc d'Yorck, trois Jésuites & deux Prêtres séculiers; tous protestèrent qu'ils mouroient innocens. Cette protestation, le caractère des Accusateurs, l'irrégularité des procédures, le peu de vraisemblance de l'accusation, le défaut absolu des preuves pour la soûtenir, mettent la calomnie dans tout son jour, & rendroient incroïable qu'un Parlement l'eût appuïée de son autorité, si l'on n'avoit pas une multitude d'exemples, qui montrent qu'il s'en faut bien que cette Assemblée se soit toûjours conduite par la raison & par l'équité. Le serment des deux Accusateurs étoit la seule preuve de leurs dépositions. Ils avoient lû des Lettres; ils avoient entendu des discours; ils ne produisoient aucune

Basnage, tom. 2. pag. 648.

1678. de ces Lettres qui leur avoient passé par les mains; ils ne pouvoient donner aucune bonne raison pourquoi ils n'avoient retenu aucune de ces mêmes Lettres. Quoique Oates en particulier eût déclaré avec serment, en prenant Dieu & ses Saints Anges à témoin, qu'il ne s'étoit rangé à la Communion des Papistes qu'à dessein de les trahir, les discours qu'ils rapportent se réduisent à des propositions d'assassiner le Roi, à des confidences qu'on veut le faire. Ils accusent deux Prêtres de s'être chargés de cet assassinat; l'un pour quinze cent Livres Sterling en espèce, l'autre aïant mieux aimé pour sa part trente mille Messes, qui, estimées à un Schelling, revenoient à la même somme. Ils ajoûtent, que ces deux Prêtres s'étoient mis souvent en devoir d'exécuter leur dessein avec un Pistolet de poche; mais qu'une fois la pierre n'avoit pas été assez ferme, qu'une autre fois il n'y avoit point eu de poudre dans le bassinet, & qu'à la troisième le Pistolet n'étoit chargé que de balles.

Bedlow, c'est le second de ces deux scélerats, déclare d'abord qu'il ne sait rien de la conspiration; un jour après il en paroît aussi instruit pour le moins qu'Oates. Il n'a couru de lieu en lieu dans l'Europe qu'afin d'en concerter le projet; on lui en a confié tout le mystère, il a décacheté plusieurs Lettres dont on le chargeoit pour d'autres personnes.

Ces Accusateurs ne nomment point ceux qui ont compté l'argent, qui sont convenus de faire dire trente mille Messes, ni à qui s'addressoient les Lettres qu'ils ont vûës; tout ce qu'ils disent se réduit à leur seul témoignage. On peut voir dans les Mémoires du Docteur Burnet, Evêque de Salisburi, tout le détail de cette affaire. On sera convaincu que ce n'est qu'en Angleterre qu'on sait mettre en œuvre de pareils moïens pour faire réüssir une intrigue.

Edition 12. tom. 2. pag. 100. & suiv.

Suites & peut-être motifs de cette affaire.

Le Comte de Schaftsbury, autrefois favori de Charles second, & déchû depuis cinq ou six ans de sa faveur, profita de la disposition où la calomnie dont il étoit apparemment l'Auteur, avoit mis le Parlement de pousser à bout les Catholiques, pour faire exclure le Duc d'Yorck de la succession à la Couronne. Il y réüssit. Les Communes dressèrent un Bill, qui l'en déclaroit exclus, & qui portoit, que si quelqu'un tâchoit de le faire rentrer dans l'un des deux Roïaumes, il devoit être tenu pour coupable de haute trahison; & que s'il s'efforçoit de se rétablir lui-même, lui & ses adhérans seroient condamnés à subir la peine de leur crime.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Ce Prince, comme on le voit par ce Bill, n'étoit plus en Angleterre. Le Roi son frère, qui avoit cru devoir céder au torrent, l'avoit obligé de se retirer à Bruxelles, d'où il le rappella le plûtôt qu'il lui fût possible. Ce Bill d'exclusion fût sans effet. Le Duc d'Yorck succéda dans la suite à Charles second. Son prémier soin fût de faire faire le procès à Oates. Il fût condamné comme Parjure & Calomniateur à une prison perpétuëlle, à être foüetté quatre fois l'année par la main du Bourreau, & attaché ces jours-là au Pilori. Le Prince d'Orange le dédom-

dédommagea dans la suite de ce qu'il avoit souffert; il le fit déclarer innocent & lui donna une bonne pension. De Larrey, dans son Histoire d'Angleterre prétend, que ce procédé de Guillaume trois est un argument invincible de la vérité des accusations mal digérées de ce Calomniateur. Que ne dit-il aussi que les récompenses données par ce même Prince aux Auteurs du massacre des de Wit, sont une preuve sans replique qu'ils méritoient le traitement inhumain que leur fit le peuple de la Haïe, sur le rapport d'un Calomniateur aussi impudent & aussi insensé qu'Oates? Peut-être cet Ecrivain se seroit-il écarté de la vérité; mais du-moins il auroit raisonné sensément, s'il avoit dit que cette attention du Prince d'Orange à adoucir le sort de ce malheureux, pouvoit donner lieu de penser qu'il avoit quelque part à ces mystères, & qu'il avoit commencé dès-lors à préparer la révolution.

1678. *Histoire d'Angleterre, in fol. tom. 4.*

QUOIQUE cette digression soit un peu longue, on croit devoir ajoûter que les Jésuites furent fort mêlés dans ce Procès, & que l'idée qu'on a communément de la Politique de ces Pères, contribüa plus que toute autre chose à donner quelque espèce de probabilité aux dépositions fanatiques d'Oates. Coleman, Sécrétaire du Duc d'Yorck, étoit en commerce de Lettres avec les Pères Ferrier, & de la Chaize, successivement Confesseurs de Loüis quatorze. Lorsqu'il fût arrêté, on trouva dans ses Papiers plusieurs Lettres de ces Pères, & quantité de minutes de celles qu'il leur avoit écrites. Coleman étoit Catholique, personne ne l'ignoroit en Angleterre. Zèlé pour sa Religion, comme un vrai Anglican peut l'être pour la sienne, il travailloit à lui faire obtenir plus de liberté, à faire casser les Loix Pénales & abolir le serment du Test. Il espéroit d'y réüssir; il s'en applaudissoit d'avance & communiquoit ses vûës & ses espérances aux deux Jésuites, qui ne pouvoient manquer de lui applaudir & de l'encourager. C'est à quoi se reduisoient ces Lettres & ces Réponses. Peut-être auroient-elles pû paroître rélatives à la conjuration, si elle avoit été prouvée; mais ne l'étant pas, c'étoit une injustice manifeste que de les détourner à ce sens plûtôt qu'à celui qui leur étoit naturel. C'est pourtant le grand argument qui a convaincu Monsieur de Larrey; peu s'en faut qu'il n'en fasse une démonstration, *Que dire aux Lettres des Jésuites Ferrier & la Chaize*, s'écrie-t'il, *& aux minutes de celles que leur écrivoit Coleman?* La réponse est aisée. Elles prouvoient que Coleman & les Jésuites espéroient que les Anglois, qui avoient changé de Religion du tems de Henri huit, de Marie & d'Elizabeth, auroient la même docilité sous le Duc d'Yorck. Cette espérance étoit-elle un crime? & la mobilité des Anglois, qu'un Parlement entraîne où il veut, ne l'appuïoit-elle pas?

L'idée qu'on a de la Politique des Jésuites contribuë à faire croire cette accusation. *Basnage, tom. 2. pag. 641.*

Histoire d'Angleterre, in fol. tom. 4.

CES délais de l'Espagne, quoique fondés sur la vaine espérance de quelqu'incident qui pourroit renouveller la guerre, n'empêchèrent point les négociations à Nimègue & à la Haïe. Chacun s'efforça de faire sa paix particulière. Il n'avoit pas même tenu à l'Electeur de Brandebourg qu'il ne prévint les Hollandois, à qui pourtant il avoit fait les repro-

Chacun des Alliés songe à faire sa paix particulière.

1678. reproches les plus amers. C'est, du-moins, ce que rapporte Basnage en ces termes; *L'Electeur de Brandebourg avoit fait, plus de deux mois avant la paix de Hollande contre laquelle il déclamoit avec tant de vehemence, une tentative à Londres, afin d'en conclure une plus avantageuse pour lui; mais son Ministre aïant refusé de donner par écrit les propositions qu'il faisoit de bouche, le Roi d'Angleterre qui ne les trouvoit pas raisonnables, ne voulut pas s'en charger.*

Basnage, tom. 2. pag. 951.

Ibid.

DANS la suite ce Prince fit tous ses efforts pour se rendre la France favorable; mais il n'en obtint que des promesses générales, qui n'aboutirent à rien; on refusa même positivement d'entrer avec lui en négociation sans le consentement & la participation de la Suède. Le Pensionnaire Fagel qui faisoit à la Haïe la fonction de Médiateur, servit ce Prince de son mieux, à cause de la grande amitié qu'avoit pour lui le Prince d'Orange. Il ne pût cependant rien obtenir; la France fût inexorable.

Intrigues de l'Electeur de Brandebourg.

Ibid. Mémoires & Négociations de la paix de Nimégue, tom. 2. pag. 349. Basnage, ib.

IRRITÉ de ces refus, il fit ses efforts pour empêcher les autres Princes de faire ce qu'il avoit voulu faire lui-même. Aïant appris que l'Empereur entroit en négociation, il envoïa un de ses Ministres à Vienne pour l'en détourner, & lui écrivit qu'il ne croïoit pas qu'il voulût s'attirer les mêmes reproches qu'il venoit de faire à l'Espagne & aux Etats-Généraux. Qu'il seroit honteux à la Maison d'Autriche de recevoir la paix aux conditions que l'ennemi lui imposoit; que pour lui il feroit les derniers efforts pour continüer la guerre, si on lui promettoit qu'on ne feroit la paix qu'à condition de lui laisser toute la Poméranie. Qu'il étoit aisé en réünissant le reste des Confédérés d'opposer quatre-vingt mille hommes à la France, dont il fourniroit le quart.

LÉOPOLD qui s'embarrassoit peu de l'aggrandissement de ce Prince, & qui pensoit peut-être à cet égard comme la France & les Provinces-Unies, lui répondit; qu'il connoissoit assez les suites d'une paix si désavantageuse, mais qu'il manquoit d'argent & de magazins; qu'il seroit impossible de résister en même tems à la Suède & à la France.

Histoire des Négociations de la paix de Nimégue, pag. 258. Ib. pag. 259.

SA Majesté Impériale ajoûtoit séchement, qu'il voïoit evidemment que la plûpart de ses Alliés n'avoient fait la guerre que pour leurs intérêts personnels, & qu'il n'avoit point tenu à eux qu'ils ne fissent leur paix particulière; que s'il en avoit usé de même, il auroit attiré sur l'Empire les derniers malheurs; que dans ses traités il ne s'étoit point obligé à maintenir les conquêtes qu'on feroit sur la Suède; qu'au contraire les Constitutions de l'Empire vouloient que cette Couronne en fût toûjours un des principaux Membres, & qu'il ne convenoit point qu'en perdant les Fiefs qu'elle y possédoit, elle demeurât toûjours occupée à chercher les moïens de les recouvrer. On le faisoit encore souvenir qu'après avoir pris des engagemens avec les Provinces-Unies, il s'étoit rangé du parti de la France, d'où on ne l'avoit pû retirer sans lui faire des avantages très considérables; & qu'en menaçant, comme il avoit toûjours fait, de faire son accommodement particulier, il avoit donné

Ib. pag. 260.

lieu

lieu à la résolution qu'on avoit prise de le laisser agir comme bon lui sembleroit.

1678.

Le Roi de Dannemark fût un des prémiers à recourir au Vainqueur, pour faire ses conditions meilleures. On vouloit encore moins son aggrandissement que celui de l'Electeur de Brandebourg; il ne fût point écouté; & d'ailleurs jamais la Suède n'eût consenti qu'on lui eût fait le moindre avantage. Il en étoit alors de ces deux Etats comme de la France & de l'Espagne; il y avoit entr'eux une espèce de haîne héréditaire, qui des Souverains s'étoit communiquée aux Peuples.

Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 219. Basnage, tom. 2. pag. 950.

Les Armées de France qui occupoient presque tous les bords du Haut & du Bas Rhin, donnoient de grandes inquiétudes à tous les Princes Allemands qui étoient engagés dans la guerre. Le Duc de Neubourg qui avoit le plus à craindre, pour être entré dans la Confédération après les biens dont la France l'avoit comblé, fût le prémier qui demanda aux Etats-Généraux à être compris dans leur traité. Les Electeurs de Maïence & de Trèves, les Princes de Brunswick, suivirent son exemple. Les Etats flattés par le relief que cette inclusion donneroit à leur protection, appuïèrent cette demande, qu'ils croïoient juste. On leur répresenta que dans cette occasion ces Princes particuliers ne pouvoient être considérés séparément de l'Empereur & de l'Empire; qu'ils ne pouvoient pas même accepter séparément la paix sous les conditions proposées par le Roi très-Chrétien, puisque Sa Majesté n'avoit point pour eux de conditions en particulier, mais seulement pour l'Empereur & pour l'Empire en général, qui devoient être compris dans un même traité.

La France refuse d'entrer en traité particulier avec les Princes d'Allemagne. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 210. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 223.*

Les Conférences entre les Ministres Impériaux & François avoient commencé dès le mois d'octobre. Les Ambassadeurs d'Angleterre avoient repris la qualité de Médiateurs & en faisoient les fonctions. Les Impériaux avoient d'abord persisté dans les demandes qu'ils avoient faites au commencement de leur arrivée à Nimègue, lorsqu'ils ne vouloient point la paix; c'étoit que tous ceux qui avoient souffert dans la guerre fussent dédommagés par la France; que cette Couronne rendît tout ce qu'elle avoit pris en Allemagne; que les Princes de Furstemberg fissent à l'Empereur & à l'Empire une satisfaction publique de ce qu'ils s'étoient attachés à des intérêts étrangers. Ils s'étoient désisté de ces demandes, qu'un succès constant auroit pû seul autoriser; mais ils ne pouvoient se résoudre à l'entier rétablissement des traités de Westphalie. C'étoit en effet l'Article le plus préjudiciable à l'autorité que l'Empereur s'étoit acquise pendant la guerre. Les contestations, les discutions ne finissoient point; de manière qu'à la fin de novembre on n'étoit convenu que d'un seul Article, savoir, que l'Empereur garderoit Philipsbourg & céderoit Fribourg, avec les droits & dépendances exprimés dans les conditions du neuf avril.

Conférences entre les Ministres Impériaux & François. *Ib. pag. 208. Basnage, tom. 2. pag. 952. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 214. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 232.*

Loüis quatorze pour accélérer la négociation, fit déclarer aux Ambassadeurs de l'Empereur, que si la paix n'étoit pas concluë dans le mois

Menaces de la France pour hâtes

1678. la conclusion. *Quincy, tom. 1. pag. 656. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 226. Ib. pag. 227.*

mois de décembre, il ne l'accorderoit plus aux mêmes conditions. Cette déclaration n'eut son effet que vers la fin de décembre. Les Impériaux après avoir inutilement tenté de revenir du choix qu'ils avoient fait de Philipsbourg préférablement à Fribourg, déclarèrent le vingt-quatre qu'ils s'y tenoient, & entrèrent en conférence publique. Les États-Généraux obtinrent une prolongation pour conclure jusqu'à la mi-janvier suivant. Dans ces Conférences on convint du rétablissement du traité de Westphalie. Il fût réglé que l'Empereur & les Princes de l'Empire non-seulement garderoient une exacte neutralité, mais encore qu'ils ôteroient à ceux qui resteroient ennemis de la France & de la Suède tous les moïens de tirer aucune commodité ni aucun avantage des Terres & Païs de l'Empire. Les Impériaux consentirent que le Roi très-Chrêtien, pour être en état de contraindre de donner à la Suède la satisfaction qu'il s'étoit engagé de lui faire obtenir, retiendroit jusqu'à l'entière pacification de l'Empire, le Catelet, Huy, Verviers, Aix-la-Chapelle, Duren, Linninch, Nuys & Ordingen; toutes ces Places étoient ouvertes, & ne pouvoient servir que de route & de passage.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 400. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 231.

COMME chaque Article fournissoit de nouvelles difficultés, il fallut une nouvelle prolongation. Elle fût accordée, mais à des conditions si hautes, que sans la nécessité où étoit l'Allemagne de faire la paix, elle se seroit déterminée à continüer la guerre. Si le mois de janvier finissoit avant la conclusion du traité, Philipsbourg devoit être cédé à la France; si la négociation n'étoit pas terminée le dernier de février, la cession de tout le Brisgaw devoit être la punition de ce retardement. Le besoin seul fait dissimuler les ressentimens que des manières impérieuses inspirent; quand il est passé, on s'en souvient & on cherche à s'en vanger; c'est de quoi nous verrons bientôt les preuves.

On y céde. *Ib. pag. 232.*

SOIT qu'on craignît de subir ces conditions, ou qu'on souhaitât sincérement de se délivrer d'une guerre si fâcheuse, les Conférences devinrent plus fréquentes & plus longues. Les Impériaux formèrent de grandes difficultés touchant les droits cédés à la France sur l'Alsace par la paix de Westphalie. Voïant que les François ne consentiroient jamais qu'on donnât la moindre atteinte à ce traité, ils s'efforcèrent d'obtenir que les points contestés fussent mis en compromis; mais ils trouvèrent la même fermeté & furent contraints de céder. Dans les dernières Conférences on fit de grands discours sur les intérêts du Duc de Lorraine & des Princes de Furstemberg. Le prémier avoit choisi de céder sa Capitale & de prendre Toul en dédommagement. Il se repentit de ce choix & voulut avoir Nancy. Il fût constamment refusé. Outré de ce refus, il renonça aux conditions qui lui avoient été offertes. Les Impériaux, pour qui lui & sa Maison s'étoient sacrifiés, se contentèrent de faire en sa faveur des exhortations, & parurent se consoler aisément du peu d'attention qu'on y fit; tandis qu'ils accordèrent tout ce qu'on leur demanda pour les Princes de Furstemberg.

LE

Le mois de janvier étoit cependant expiré. Les Ambassadeurs de France accordèrent jusqu'au cinq de février, avec protestation qu'après ce délai, ils se retireroient. Les Ministres de Dannemark, de Brandebourg, de Brunswick, se servirent des mêmes moïens qu'ils avoient mis en œuvre lorsque la Hollande avoit fait la paix; ils se plaignirent, aux plaintes ils ajoûtèrent des protestations & le firent sans succès.

1679. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 237.*

La paix arrêtée entre l'Empire & la France rétablissoit la Suède en tous ses droits. Mais comme cette Couronne avoit été déclarée ennemie de l'Empire & déchüe de ces mêmes droits, on fit un traité particulier pour elle. La paix de Westphalie en fût le fondement. Tous les Actes, Décréts & Mandemens contraires furent cassés & annullés, comme des changemens introduits pendant les troubles de la guerre. La neutralité de l'Empereur & le rétablissement du Duc de Holstein y furent stipulés, & toutes les protestations opposées qui pourroient être faites, déclarées d'avance de nulle valeur.

Ib. pag. 240.

Les traités se signèrent au jour marqué. Les Impériaux furent forcés à cette exactitude par la déclaration précise que leur firent les Ambassadeurs François, que si avant minuit l'affaire n'étoit consommée, ils avoient ordre du Roi leur Maître de ne point l'achever le lendemain. Cette signature fût précédée d'un démêlé fort vif entre les Médiateurs & les Plénipotentiaires de l'Empereur. C'est un usage établi entre les Souverains, que le Médiateur ait les honneurs. L'Empereur avoit cru que sa prééminence seroit blessée s'il se conformoit à cet usage; ses Ministres avoient refusé de rendre la prémière visite aux Ambassadeurs Anglois. Ce refus n'avoit point empêché que ces Ambassadeurs ne fissent la fonction de Médiateurs, & n'avoit apporté aucun obstacle à leur médiation; mais lorsqu'on fût sur le point de signer, les Ministres de l'Empereur déclarèrent positivement qu'ils ne consentiroient jamais que les Anglois signassent les prémiers. Il ne fût pas possible de trouver aucun tempérament. Ainsi se vérifia ce que le Chevalier Temple avoit dit, qu'il ne signeroit jamais de paix avantageuse à la France.

La paix signée avec les Impériaux. *Ib. pag. 243. Mercure Hollandois, sous l'an 1679. pag. 84. Temple, Mémoires, pag. 376.*

Bevilaqua, Nonce du Pape, avoit fait les fonctions de Médiateur sans que son titre eut été publiquement reconnu, parce qu'Innocent XI. tout dévoüé à la Maison d'Autriche, avoit refusé à la France la satisfaction qu'elle lui demandoit de réformer son Bref facultatif, c'est-à-dire ses pleins-Pouvoirs, où l'Empereur seul étoit nommé. Ce Nonce étoit homme de beaucoup d'esprit. Il s'étoit rendu aimable & avoit même acquis la réputation d'être droit & sincère. Il s'étoit rendu le plus utile & le plus nécessaire qu'il avoit pû, en se mêlant des différends qui regardoient le Cérémonial, en fournissant des expédiens pour les terminer; mais dans les grandes affaires on l'avoit peu écouté. Aussi le seul Acte public qu'il fit, fût une protestation contre le traité qui venoit de se conclure. Il y disoit, qu'après avoir emploïé tous ses soins à surmonter les difficultés qui s'opposoient à la conclusion de la paix, il s'étoit apperçu avec un très grand chagrin que les parties contractantes

Le Nonce proteste contre la paix. *Basnage, tom. 2. pag. 952. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 384. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 561.*

1679. mettoient la pacification de Westphalie pour fondement de leur traité; que dès-lors, selon les ordres qu'il avoit de Sa Sainteté, il avoit cessé de prendre aucune part à la suite de la négociation; & que de crainte que son silence passât pour un acquiescement, il déclaroit qu'il s'étoit opposé à cette résolution, qu'il n'y avoit point consenti, qu'il n'y consentiroit jamais, & que même se servant de l'autorité dont il étoit revêtu, il réprouvoit la paix de Westphalie & tous les Actes qui la confirmoient; & que tous les droits du St. Siège & des autres Eglises demeuroient en leur entier, malgré cet Acte, qu'il annulloit.

Par bonheur ce langage, autrefois si respecté, n'est plus qu'un stile. Les Princes se sont remis en possession du droit de faire la paix & la guerre sans avoir besoin du consentement des Papes; c'est même encore trop qu'ils souffrent ce stile, qui suppose que leur droit est douteux, & qu'ils ne peuvent disposer des biens Ecclésiastiques quand la tranquillité publique & l'intérêt particulier de leur Etat demandent qu'ils le fassent.

Plusieurs autres en font autant.

L'Evêque & le Chapitre de Liège protestèrent aussi inutilement, quoique plus justement, qu'ils n'avoient pû ni dû consentir à l'Article qui concernoit le Duché de Bouillon; parce que, disoient-ils, il est notoire que ce Duché est séparé & indépendant de l'Empire.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 564. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 384.

Les Ducs de la Trimouille se mirent aussi sur les rangs, & firent signifier au Nonce une longue protestation, pour mettre à couvert leur Droit sur le Roïaume de Naples. Selon cet Acte, ils sont les Héritiers nécessaires de Charlotte d'Arragon, & descendent en droite ligne de Frédéric Roi de Naples, détrôné par Ferdinand. Si ce Droit est réel & n'est point une chimère, il n'a pas été plus reconnu en France qu'en Espagne; & ce n'étoit assûrément point pour rétablir la Maison de la Trimouille sur ce trône, que Charles huit, Loüis douze & François prémier ont fait la guerre en Italie. Ces Princes prétendoient que ce Roïaume leur appartenoit en qualité d'Héritiers de la Branche Roïale d'Anjou.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 4. pag. 1. &c.

Le Maréchal de Luxembourg fit une pareille démarche. On présenta de sa part un Mémoire, où il prétendoit prouver que le Duché de Luxembourg appartenoit à son épouse. Si l'Espagne avoit été d'humeur de céder ce Duché à la France, on peut assûrer que ce Mémoire & la protestation qui l'accompagnoit n'eût pas empéché l'acceptation.

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 376. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 484.

Dans ces deux traités il étoit dit, que les Ambassadeurs de l'Empereur étoient autorisés par la Diète de Ratisbonne à traiter & à conclure au nom de l'Empire. Ce Décrét de la Diète, sur quoi cet annoncé étoit fondé, étoit du trente & un de mai mille six cent soixante & dix-sept. L'Ambassadeur de Brandebourg en fit tirer une copie, qu'il produisit à Nimègue avec une nouvelle protestation. Il soûtenoit que cette conclusion de l'Empire, n'avoit pas le sens qu'on lui avoit donné dans les traités; que bien que l'Ambassade Impériale fût autorisée pour traiter au nom de l'Empire, l'Empereur au-contraire y étoit requis de ne rien conclure à Nimègue sans la participation de la Diète. Qu'en y ajoûtant, comme on avoit fait, que toutes les protestations qu'on pourroit faire

contre cette paix seroient de nulle valeur, on avoit commis la plus grande de toutes les infractions & violé manifestement la Bulle d'Or, les Capitulations Impériales, & même le Traité de Westphalie, sur lesquels on prétendoit établir la paix de l'Empire. Cette protestation fût aussi inutile que les précédentes. Elle fût même blâmée à la Diète de Ratisbonne, dont les principaux Membres déclarèrent, qu'il ne convenoit pas, que des intérêts particuliers empêchassent la paix, qui d'ailleurs ne pouvoit être sûre & durable que la Suède ne fût satisfaite.

1679. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 253.*

PRESQU'AU même jour que l'Empereur & l'Empire se soûmettoient aux conditions que la France avoit imposées, les Princes de Brunswick firent leur paix particulière avec la Suède, moïennant trois cent mille écus que la France s'engagea de leur païer, ils rendirent ce qu'ils avoient pris dans le Duché de Brèmen, à la reserve de la Prévôté de Dowen, du Baillage de Tedinghausen, & de certains Droits qui leur furent cédés à perpétuité. Charles XI. fût fort chagrin de cette cession. Il refusa même long-tems de ratifier cet Article; mais comme c'étoit une affaire convenuë entre la France & la Hollande qui vouloient gratifier ces Princes, il fût obligé d'y consentir.

Les Princes de Brunswick s'accommodent & font les mieux traités. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 250.*

VAN Galen, Évêque de Munster, étoit mort le dix-neuf de septembre, peu regretté de ses sujets, de ses voisins & de ses Alliés. Dès qu'il fût mort, les Princes de Brunswick s'emparèrent de ce qu'il avoit pris sur les Suédois dans le Duché de Brèmen. L'Empereur les obligea de le restituer à son Successeur; c'étoit Ferdinand de Furstemberg. Ce Prince, qui aimoit autant les Belles Lettres & le repos que son Prédécesseur avoit aimé les intrigues & la guerre, fit son traité avec la France & la Suède le vingt-neuf de mars. Il rappella les troupes qu'il avoit au service du Dannemark, & pour cent mille écus que la France s'obligea à lui faire compter à Hambourg ou à Amsterdam, il rendit à la Suède la partie du Duché de Brèmen qu'on venoit de lui restitüer.

Mercure Hollandois sous l'an 1679. pag. 117. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 391. Basnage, tom. 2. pag. 949. Mémoires Historiques & Chronologiques.

LE grand nombre d'ennemis qu'avoit eu la France étant réduit au Roi de Dannemark & à l'Electeur de Brandebourg, il lui fût aisé de les soûmettre. Quoique ces deux Princes se vissent abandonnés de tous leurs Alliés, & qu'il leur fût impossible de résister seuls aux deux Puissances qui se préparoient à les attaquer, ils ne pouvoient se résoudre à restitüer leurs conquêtes. Ils renouvellèrent leurs instances à la Cour de France & auprès de ses Ambassadeurs à Nimègue. On leur répondit par-tout qu'on ne pouvoit écouter leurs propositions, qu'on n'avoit avec eux aucun intérêt personnel à démêler; qu'on seroit content dès qu'ils auroient donné à la Suède la satisfaction qu'elle demandoit. Envain ils sollicitoient l'Empereur, l'Espagne, la Hollande, qui s'étoient engagés à les faire indamniser de leurs pertes (ils mettoient en ce rang les dépenses qu'ils avoient faites pour faire les conquêtes qu'on leur ordonnoit absolument de restitüer); les réponses qu'ils en recevoient n'étoient pas plus satisfaisantes que celles qu'ils avoient reçûës de la France.

Mercure Hollandois, sous l'an 1678. pag. 576. Ib. pag. 950. Ibid. sous l'an 1679. pag. 135. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 399.

1679. Le Dannemark, le Brandebourg se soûmettent aussi. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 252. Ib. pag. 255. Ib. pag. 266. Le Clerc, tom. 3. pag. 397. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 4. pag. 237. &c. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 272. Mercure Hollandois, sous l'an 1679. pag. 291. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 403. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 292. Mercure Hollandois, sous l'an 1679. pag. 302.*

Il fallut donc se résoudre à négocier. Loüis quatorze se servit à leur égard de la méthode qu'il avoit jusqu'alors emploïée avec succès. Il leur fit déclarer que si dans le mois de mars ils ne s'étoient pas accommodés avec la Suède, il prétendoit alors être libre de leur demander de nouvelles conditions, savoir, qu'ils lui paîeroient tous les frais de la guerre, & que Lipstadt seroit remis à l'Electeur de Cologne. Pour les hâter d'avantage, Calvo Gouverneur de Maëstricht s'empara de la Ville & du Duché de Clèves. Le mois se passa à produire de longs Ecrits, pleins d'éloquence, si l'on veut, & de raisons solides, qui prouvoient combien il leur étoit dur de se dessaisir de ce qu'ils avoient légitimement conquis. Ces Ecrits touchèrent peu Loüis, que sa sitüation avantageuse mettoit en état d'exécuter ce qu'il avoit résolu. Ils touchèrent encore moins la Suède, qui, depuis la séparation des Confédérés, voïant ses affaires dans une bonne disposition, ne vouloit rien rabattre de ses prétentions.

On fit des propositions; on voulut composer, &, sous prétexte d'avoir le tems & la liberté de négocier, on demanda une suspension d'armes. Elle fût accordée jusqu'à la fin d'avril, & prorogée ensuite jusqu'à la fin de mai. Pendant ce tems-là, on mit tout en œuvre pour gagner Loüis quatorze. L'Electeur de Brandebourg en particulier, le fit solliciter de tous côtés. Il n'est point d'adresse, &, si on peut le dire, de souplesse qu'il n'emploïât pour y réüssir. Aïant tout épuisé, il écrivit la Lettre la plus flatteuse & la plus soûmise. On la rapporte comme une preuve, que la passion de s'aggrandir abaisse d'ordinaire les ames les plus fières.

„ Monseigneur, écrivoit ce Prince, il est impossible que Vôtre Majesté, selon les lumières de ce grand esprit dont Dieu l'a doüée, „ ne comprenne aisément la modération & la justice de mes prétentions; „ & cela étant, qu'Elle ne fasse violence à cette grandeur d'ame & générosité qui est née avec Elle, pour me forcer à des conditions de „ paix qui seroient pour moi honteuses & iniques. Dieu qui est juste, „ voïant le droit de ma Cause, avoit par le sort des armes décidé de „ toute la Poméranie en ma faveur; & Vôtre Majesté m'en fait rendre „ la meilleure partie, que je remets entre ses mains pour conserver le „ reste, qui est fort peu de chose à l'égard de tout ce que j'avois gagné, au prix de mon sang & par la ruine de tous mes sujets.

„ N'est-il donc pas juste, Monseigneur, que puisque Vôtre Majesté m'oblige de quitter de si grandes & de si belles Villes & tant de „ Païs à mes ennemis, Elle oblige aussi les Suédois à me laisser le reste; „ & que Vôtre Majesté s'étant si fort intéressée pour la partie qui n'avoit pas droit de rien demander, s'intéresse aussi pour celui qui avoit „ droit de tout garder?

„ J'ai bien entendu que ses Ministres m'opposent l'intérêt de sa „ gloire, & je sais que c'est un puissant motif d'agir pour une Ame „ grande; mais Elle me permettra de la faire souvenir que la justice fait

naître & règle la gloire, & que celle-ci étant toute de mon côté, il „ y aura une bien plus grande & plus solide gloire à acquérir en ap- „ puïant une prétention juste & modérée, qu'en favorisant celle qui n'est „ rien moins. Et certes si Vôtre Majesté pouvoit entendre les raison- „ nemens du reste de toute l'Europe, & qu'Elle les comparât à ceux que „ l'intérêt fait faire à mes ennemis, je suis assûré qu'Elle décideroit aussi- „ tôt en ma faveur, & préviendroit en cela le jugement désintéressé de „ la postérité. „

1679.

Apre's-tout, Monseigneur, je comprens bien que la partie est „ trop inégale des forces de Vôtre Majesté aux miennes, & que je ne „ pourrois être capable de résister à celles d'un Roi, qui seul a porté „ le fardeau de la guerre contre les plus grandes Puissances de l'Euro- „ pe, & qui s'en est démêlé avec tant de gloire & de succès. Mais „ Vôtre Majesté trouvera-t-Elle son avantage dans la ruine d'un Prince „ qui a un désir extrême de la servir, & qui étant conservé pourroit „ apporter à son service quelque chose de plus que la seule volonté. „ Certes Vôtre Majesté en me détruisant s'en repentiroit la prémière, „ puisqu'Elle auroit de la peine à trouver dans tout le monde une per- „ sonne qui fût plus véritablement que moi, & avec plus de respect & „ de zèle &c. ".

La suspension d'armes cependant étoit sur le point de finir. Les troupes Françoises qui étoient dans le Païs de Clèves & de Juliers, se préparoient à passer le Rhin dès le prémier de mai; elles le passèrent en effet sur des ponts volants. L'unique ressource pour garantir le Païs où ces troupes alloient pénétrer, fût une conférence avec Mr. Colbert de Croissy pour prolonger l'Armistice. Il le fût jusqu'au dix-neuf de mai, à condition que l'Electeur, pour preuve de sa bonne-foi, mettroit Wesel & Lipstadt entre les mains des François, qui les garderoient jusqu'à la conclusion de la paix générale. Ce Prince ne pouvant se résoudre à se réduire à ses anciennes limites, picqué d'ailleurs de ce qu'on le traitoit moins bien que les Princes de Brunswick, à qui on avoit accordé des donations assez considérables dans le Duché de Brèmen, laissa encore écouler sans rien conclure le nouveau délai qui lui avoit coûté si cher.

Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 297. Mercure Hollandois, sous l'an 1679. pag. 305. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 407.

Aussi-tôt le Maréchal de Créqui eut ordre de passer le Rhin. Il entra sur les Terres de Brandebourg, battit les troupes que le Général Spaen avoit postées dans les défilés qui défendoient l'entrée du Païs. Il s'avança ensuite jusqu'à Minden, où ce Général s'étoit retiré avec toutes ses troupes; il se saisit de tous les postes & châteaux qui étoient aux environs de cette Ville, & mit tout le Païs à contribution. Après avoir consumé les vivres & les fourrages, il passa le Weser le trente de juin, l'infanterie sur un pont de bateaux qu'il avoit fait construire, la cavalerie par un gué. Le Général Spaen qui étoit sorti de la Ville avec trois mille hommes & du canon pour disputer le passage, fût attaqué avec tant d'impétuosité, qu'il fût contraint de rentrer dans Minden, fort en désordre. Les retranchemens qu'il avoit faits le long du Weser furent

Troupes Brandebourgeoises battuës.

Quincy, tom. 1. pag. 666. Mercure Hollandois, sous l'an 1679. pag. 303. Mémoires Historiques & Chronologiques.

1679.

Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 297.
Ib. pag. 304.
Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 4. pag. 490.
Mercure Hollandois, sous l'an 1679. pag. 326.
Mémoires Historiques & Chronologiques.
Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 408.

rent forcés, la plus grande partie de l'infanterie qui les gardoit fût tuée ou prise, le Château qui couvroit la Place & lui tenoit lieu de Citadelle, fût emporté par le Marquis d'Uxelles.

Les nouvelles de la paix signée à St. Germain en Laïe la veille de ces expéditions, arrêtèrent les progrès de l'Armée victorieuse. L'Electeur, malgré sa fermeté, n'avoit pas plûtôt vû le Maréchal de Créqui s'avancer dans ses Terres, qu'il s'étoit relâché de ses prétentions, & avoit donné ordre à ses Agens de conclure au-plûtôt. Le traité portoit, que celui d'Osnabrug seroit rétabli dans tous ses points. On y dérogea pourtant en faveur des Hollandois, qui, en considération du Prince d'Orange, sollicitèrent vivement pour l'Electeur. Sous prétexte d'éviter à l'avenir les différends qui étoient survenus entre les deux Etats par la confusion de leurs limites, la Suède fût condamnée à céder les Terres qu'elle possédoit avant la guerre au-delà de l'Oder, à l'exception des Villes de Dam & de Golnon; elle cédoit encore la moitié qu'elle avoit aux Droits de péage qui se lèvent dans la Ville de Colberg, & les autres Havres de la Poméranie Electorale, qu'elle avoit cédés en mille six cent cinquante-trois par le traité de Stettin. La rivière de l'Oder lui demeuroit néanmoins en souveraineté, sans que l'Electeur pût y établir aucun péage. Ce Prince devoit encore retenir Golnon jusqu'à ce que la Suède lui eût païé cinquante mille écus.

Paix avec le Dannemark.
Ib. pag. 419.
Mémoires Historiques & Chronologiques.
Mercure Hollandois, Ib. pag. 357.
Ib. pag. 363.
Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 565.
Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 319.

Pour rendre la paix à l'Europe, il n'y avoit plus qu'à terminer le traité entre la Suède & le Dannemark. Dès le mois de mai les Conférences avoient commencé à Lunden, entre le Marquis de Feuquières & les Ambassadeurs de ces deux Puissances. Pour en hâter la conclusion, aussi-tôt après la paix avec l'Electeur de Brandebourg, de ses Etats on avoit fait passer un gros Corps de troupes commandé par le Marquis de Joïeuse, dans les Comtés d'Oldembourg & d'Elmenhorsk; tout ce Païs fût mis à contribution, & les troupes y subsistèrent aux dépens du Roi de Dannemark jusqu'à ce que la paix eût été signée.

Il avoit été résolu qu'on ne feroit aucune grace à ce Prince. La France étoit picquée de ses hauteurs; & la Hollande choquée de son inflexibilité à refuser le passage par ses Etats aux Couriers de la Suède, ce qui avoit fort retardé les négociations de la paix, n'intercéda point pour lui. Chagrin de ne rien obtenir, il différa le plus qu'il lui fût possible de se soûmettre aux conditions qu'on lui imposoit; il ne le fit que le deux de septembre. Les traités d'Osnabrug, de Coppenhague, de Roschild, fûrent entièrement rétablis en faveur de la Suède; on lui rendit généralement tout ce qu'on avoit pris sur elle. Il en fût de même du Duc de Holstein-Gottorp; il fût remis en possession de tous ses Etats, dont il n'avoit été dépoüillé que parce qu'il étoit allié de cette Couronne. Cet événement fût le sujet d'une Médaille. † On y voit l'Autel de la Paix réprésenté à l'antique; la Paix est à la droite de cet Autel; elle tient de la main droite un flambeau, dont

† Voïés N°. XXXIII.

1679.

dont elle met le feu à un amas d'armes; de la gauche elle tient un rameau d'olive, qu'elle présente à la Victoire désarmée. La Légende, SOCIORUM DEFENSOR, & l'Exergue, PAX SEPTENTRIONIS, expriment, *que la Paix du Nord fût toute à l'avantage des Alliés de la France.*

Difficultés pour la ratification de l'Empereur. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 295. Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 459. &c.*

LES négociations avoient continüé à Nimègue pendant tout ce tems-là, & n'étoient point encore finies. Les Impériaux firent attendre leur ratification presqu'aussi long-tems que la Cour de Madrid avoit fait attendre la sienne. Avant que d'en faire l'échange, ils revinrent sur tous les Articles qu'ils avoient contestés pendant le traité. Comme l'abandon qu'ils avoient fait du Duc de Lorraine leur faisoit peu d'honneur, ils firent de nouveaux efforts pour adoucir le sort de ce Prince. Le douze de mars ils déclarèrent, que les conditions qui concernoient ce Prince étoient si dures, que si la France ne vouloit pas les modérer, il falloit les raïer du traité, ou déclarer qu'on les regardoit comme n'y étant pas comprises, puisque l'Empereur ne pouvoit les faire agréer à la Diéte de Ratisbonne. Les Plénipotentiaires François répondirent, que la ratification du Roi très-Chrétien étant pure & simple, celle de l'Empereur devoit l'être aussi; à quoi ils ajoûtèrent, selon le stile menaçant dont leur Cour étoit en possession de se servir, que si les ratifications n'étoient pas échangées dans le tems porté par le traité, ils demandoient dès-lors Philipsbourg & tout le Brisgaw en dédommagement des fraix que ce retardement obligeroit de faire. A l'égard du Duc de Lorraine, que si ce Prince ne ratifioit purement & simplement ce que l'Ambassade Impériale avoit stipulé pour lui, leur Maître se tiendroit alors dégagé de toutes les conditions qu'il lui avoit accordées.

Ib. pag. 540. Mercure Hollandois sous l'an 1679. pag. 420. Corps Diplomatique, tom. 7 part. 1. pag. 386. Ib. pag. 381.

LE Président Canon, Ministre de ce Prince ainsi dépoüillé sans autre raison que la loi du plus fort, renouvella ses instances; l'aïant fait sans succès, il déclara que son Maître ne pouvoit consentir à aucune des deux alternatives qu'on lui avoit offertes. Les Ministres Impériaux déclarèrent aussi, que l'Empereur ne prétendoit pas être plus obligé aux Articles qui concernoient la Lorraine, que le Roi très-Chrétien. On convint de part & d'autre que cette paix seroit remise à un autre tems, & les ratifications furent échangées le dix-neuf d'avril, un mois plus tard qu'on n'étoit convenu.

Plus grandes encore pour l'exécution. *Quincy, tom. 1. pag. 664.*

CET échange fût suivi d'un traité d'exécution. Il ne se fit qu'après que les Impériaux eurent épuisé tout ce qu'ils avoient d'adresse pour ôter à la France les avantages que lui donnoient le traité de Munster & celui qu'ils venoient de conclure. Le Roi très-Chrétien avoit donné à tems ses ordres & ses pouvoirs pour cette exécution; l'Empereur paroissoit n'y pas penser. Ses peuples cependant loin de joüir des fruits de la paix, se voïoient accablés par la continüation des grosses contributions qu'ils païoient pour la subsistance des troupes Françoises; ils en portèrent même leurs plaintes aux Médiateurs à Nimègue.

1679. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 295.*

Ce ne fût que le vingt-deux de mai que les Conférences commencèrent. La prémière dura quatre heures, sans qu'on pût convenir de l'évacuation des Places dont les deux partis devoient se dessaisir. Les Impériaux se contentèrent de dire, qu'ils retireroient leurs troupes des Places qu'elles occupoient lorsqu'ils en seroient requis par les Etats de l'Empire. On leur répresenta inutilement que l'Article du traité de paix à cet égard étoit absolu, & qu'il obligeoit également les Parties à évacuer de bonne-foi dans l'espace d'un mois après l'échange des ratifications.

Ib. pag. 298.

Toute l'Allemagne cependant retentissoit de plaintes & de murmures. Le Plénipotentiaire François pour faire voir que la France n'en étoit pas la cause, proposa une nouvelle Conférence, & demanda que tout ce qu'il y avoit à Nimègue de Ministres des Princes de l'Empire y fussent présens. Les Impériaux la refusèrent absolument, sous prétexte qu'une Conférence publique choqueroit l'autorité de Sa Majesté Impériale, suffisamment autorisée par le Décret de la Diéte de Ratisbonne, pour agir ainsi qu'elle le trouveroit à propos sur tout ce qui regardoit la paix & la guerre.

Ib. pag. 299.

On avoit agi à la Diéte de Ratisbonne pour vaincre cette espèce d'obstination. Cette Diéte avoit ordonné le vingt-deux de mai, que l'Empereur seroit supplié d'ordonner l'évacuation des Places que les troupes Impériales occupoient dans l'Empire. Ce Décret fut rendu public à Nimègue par le Ministre de l'Electeur de Cologne, qui s'addressa aux Médiateurs pour demander que la garnison Impériale sortît de Bonn. Cet incident obligea les Impériaux d'en venir à une Conférence. Elle fût aussi peu décisive que les précédentes. Ils dirent qu'ils n'avoient aucun avis de ce résultat de Ratisbonne, & que eu égard à l'instance qui avoit été faite par l'Electeur de Cologne, ils offroient de retirer les troupes de tout son Païs, pourvû que les François retirassent celles qu'ils avoient dans le Païs de Juliers & de Liège. Ces Places étoient de celles que la France s'étoit reservé pour se faire un chemin dans les Etats de l'Electeur de Brandebourg, afin de procurer la paix du Nord & la satisfaction de la Suède.

Ib. pag. 300. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 388. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 302.

Qui croiroit que ces délais, qui faisoient gemir tant de peuples, n'avoient point d'autre motif que le vil intérêt qu'avoit l'Empereur de faire subsister quelques mois de plus ses troupes aux dépens des Princes chez qui elles étoient en garnison? Il est vrai qu'il auroit souhaité que la France se désistât de ses prétentions sur les dix Villes d'Alsace; ses Ministres les mirent même dans la liste qu'ils donnèrent des lieux que le Roi très-Chrétien devoit évacuer; mais il étoit si certain que cette demande ne seroit point accordée, qu'ils la retractèrent quelques jours après l'avoir faite, en déclarant qu'ils seroient contens pourvû que la France retirât ses troupes de toutes les Places qu'elle tenoit dans l'Empire, à la reserve de celles qui lui avoient été cédées par les traités de Munster & de Nimègue; que sous cette condition ils retireroient leurs

leurs garnisons non-seulement de Bonn, mais encore de Trèves & de Keiser-Lauter, en conséquence des instances qui en avoient été faites par les Electeurs de Cologne, de Trèves & le Palatin; mais que pour les autres Places de l'Empire, ils attendoient la résolution de la Diéte, ne doutant point, disoient-ils, que l'Empereur n'eût égard à ses résolutions.

1679. *Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 302.*

CETTE réponse communiquée par les Médiateurs, persuada de plus en plus du peu de disposition qu'avoient les Impériaux à exécuter le traité de paix. On eut recours au remède ordinaire. On menaça, on fixa un terme, après lequel on déclaroit qu'on prétendoit le dédommagement dont on avoit si souvent parlé. Le terme marqué approchant de sa fin, le Plénipotentiaire François feignit d'avoir des ordres de partir, il renvoïa la plus grande partie de son bagage & de ses Domestiques. Cette feinte réüssit, & fit ce que tant de considérations si puissantes n'avoient pû faire; le traité d'exécution fût signé le dix-sept juillet. Il fût réglé que l'évacuation se feroit de part & d'autre avant le dix d'août, généralement & de bonne-foi, de toutes les Places qui par les traités de Westphalie & de Nimègue n'appartenoient ni à l'Empereur ni au Roi très-Chrétien.

La France menace; le traité se signe. *Ib. pag. 303.* *Ib. pag. 307.* *Ib. pag. 308. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 412. Mercure Hollandois, sous l'an 1679. pag. 423.*

CE traité d'exécution fût le dernier que les Plénipotentiaires François signèrent à Nimègue; ils en partirent aussi-tôt après. Les Ambassadeurs des autres Puissances & les Médiateurs y restèrent encore quelque tems, pour y signer les traités entre l'Espagne & la Suède, entre la Suède & les Etats-Généraux. Comme il n'y avoit aucun nouvel intérêt à ménager entre l'Espagne & la Suède, on ne fit point de traité; on convint seulement d'un Formulaire pour la publication de la paix. Il contenoit en substance, que la déclaration de guerre seroit regardée comme n'aïant jamais été, & que les deux Rois aïant consenti qu'ils fussent reciproquement compris dans les traités respectifs qu'ils avoient faits avec le Roi très-Chrétien, l'Empereur & l'Empire, ils ordonnoient à leurs sujets de vivre entr'eux comme s'il n'y avoit jamais eu de guerre, ni d'actes d'hostilités.

Mémoires & Négociations de la paix de Nimègue, tom. 3. pag. 557. Corps Diplomatique, ib. pag. 415. Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 310.

IL n'en fût pas de même de la Hollande & de la Suède. L'intérêt du Commerce, que chacune de ces Puissances vouloit se rendre le plus avantageux qu'il se pourroit, donna lieu à mille difficultés; on ne put les terminer à Nimègue; on se rendit à la Haïe. Le Comte d'Avaux qui y résidoit déjà en qualité d'Ambassadeur du Roi très Chrétien auprès des Etats-Généraux, fût le Médiateur. Il pensa y échoüer, malgré son habileté & son adresse singulière à concilier les esprits. Le traité de Commerce ne fût conclu que le second d'octobre. Cet accommodement fût la fin de la guerre qui désoloit l'Europe depuis huit ans.

Ib. pag. 312.

L'AMBITION de Loüis & ses ressentimens contre la Hollande, qui l'avoit forcé de faire la paix d'Aix-la-Chapelle, l'avoient commencée. Les fautes essentiëlles que le Marquis de Louvois lui fit faire, soit par rapport aux opérations de la guerre, soit en traitant avec trop de rigueur la Hollande humiliée, firent durer cette guerre beaucoup plus

Réflexions sur ces traités.

 qu'elle

1679. qu'elle n'auroit fait. Il s'en tira avec gloire & avec bonheur. Jamais l'Europe n'avoit mieux senti jusqu'où pouvoient aller les forces de la France. Non-seulement elle avoit résisté à toutes les Puissances liguées, mais elle avoit encore fait des conquêtes considérables sur toutes les frontières. Ses ennemis hors d'état de lui résister plus long-tems, avoient été contraints d'accepter la paix aux conditions qu'il lui avoit plû de leur prescrire; jusques-là même que les moins diligens à s'y soûmettre avoient été punis de leur lenteur. Outre cet air de supériorité avec lequel la paix fut acceptée plûtôt que négociée, la magnificence & la prodigalité s'y firent sentir à un point qui étonna encore plus l'Europe que les conquêtes & les victoires. Par une espèce de pitié pour les Princes qui se plaignoient si fort de la nécessité qui leur étoit imposée de restituer à la Suède ce qu'ils lui avoient enlevé, on partagea entr'eux un million d'écus. Toutefois pendant cette guerre on avoit eu sur pied plus de trois cent mille hommes sur terre ou sur mer, parmi lesquels il y avoit cinquante mille étrangers à double paye. On avoit fait passer des sommes immenses en Angleterre avant & depuis la guerre; on avoit païé par an huit cent mille écus à la Suède, depuis qu'elle s'étoit déclarée; on avoit acheté chérement la neutralité des Ducs de Bavière & d'Hanovre. C'étoit aux dépens de la France, que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster avoient armé en sa faveur. Les Mécontens de Hongrie, les Polonois qui étoient à leur secours, avoient encore beaucoup coûté. Cette opulence incompréhensible à toute l'Europe, n'étoit point une énigme pour les François. Ils sentoient sans ôser s'en plaindre, qu'on les traitoit sans ménagement, & que par une foule de taxes inconnuës à leurs Pères on les épuisoit en mille manières différentes. Le Monarque ignoroit apparemment la situation de ses Peuples; mais de Louvois, auteur de tous ces traités, ne pouvoit l'ignorer; d'autant plus coupable, que, selon les apparences, il ne prodiguoit l'argent que pour embarrasser Colbert, qui étoit obligé de le fournir.

Histoire des Négociations de la paix de Nimègue, pag. 323.

Avantageux & glorieux à la France.

QUOIQU'IL en soit de ces réflexions, le traité de Nimègue est le plus avantageux & le plus glorieux que la France ait jamais fait; c'est l'époque la plus brillante du Règne de Loüis quatorze, qui se vit alors à un si haut point de puissance, que ce ne seroit presque point exaggérer que de dire, qu'il étoit en état de donner la loi à toute l'Europe, & que ses ennemis dûrent lui savoir gré de la paix qu'il avoit bien voulu leur accorder. Les Etats-Généraux parurent avoir ces sentimens; du-moins leurs Ambassadeurs congratulèrent ce Prince d'avoir préféré le repos de l'Europe à la gloire que ses armes victorieuses acqueroient tous les jours par de nouvelles conquêtes. Ils ajoutèrent, que leurs Maîtres aïant été les prémiers à ressentir les effets de cette bonté généreuse, avoient aussi voulu prévenir les autres pour lui marquer leur reconnoissance.

Basnage, tom. 2. pag. 922.

SES peuples commencèrent cette année à lui donner le surnom de Grand. Henri quatre son Ayeul, que son courage, sa conduite, sa grande capacité à faire agir une Armée, avoit placé sur le trône malgré une multitude d'ennemis domestiques & étrangers qui le lui avoient presqu'enlevé, n'avoit reçu ce titre qu'après sa mort. Aussi personne ne le lui a-t-il contesté, & il n'a pas eu besoin d'Apologiste à cet égard pour le défendre. Peut-être qu'on se hâta un peu trop de le donner à Loüis quatorze; mais après-tout, les événemens de la guerre qu'il avoit soûtenuë, les circonstances de la paix qu'il venoit de faire avoient quelque chose de si glorieux & de si frappant, que la flatterie, s'il y en avoit, étoit des plus excusables.

1679. Le surnom de Grand donné à Loüis XIV.

QUELLE différence entre l'usage qu'il fait de ses Armées, & celui que ses ennemis font des leurs! En huit ans ils prennent quatre ou cinq Villes, savoir Naerden, Bonn, Philipsbourg, Grave; ils gagnent une bataille; toutes les autres entreprises qu'ils font, échoüent. Le Prince d'Orange lève deux fois le siège de Charleroi, se retire de devant Oudenarde, laisse devant Maëstricht dix à douze mille morts & une partie de ses bagages; il est mis en déroute à Seneff, & se fait battre à Cassel. Loüis quatorze par sa diligence & par la justesse de ses mesures, fait chaque année plusieurs conquêtes importantes; il ne manque pas une seule de ses entreprises. Ses Généraux, avec une poignée de monde, affoiblissent peu à peu & rendent enfin inutiles des Armées formidables. Aussi supérieur dans les négociations que dans l'emploi & la direction des Armées, il vient à bout de diviser ses ennemis; l'aïant fait, il leur impose des loix rigoureuses, & les force de s'y soûmettre par les ménaces qu'il leur fait d'en augmenter la rigueur; c'est peu, en signalant sa fidélité pour ses Alliés, il oblige ses ennemis de se déshonorer en s'abandonnant les uns les autres. Tant de traits si marqués ne forment-ils pas l'idée de ce qu'on appelle Grand? Il est pourtant vrai que ce titre ne convient qu'à ceux qui pensent & qui exécutent par eux-mêmes de grandes choses; & il n'est pas moins vrai qu'on a disputé l'un & l'autre à ce Prince. On verra par la suite de son Histoire, si c'est l'équité ou la malignité qui ont produit ces contestations.

On le lui a disputé.

LE titre de Grand donné à Loüis quatorze, ou plûtôt sa grande prospérité, jointe au dépit qu'on avoit de s'être vû humilié au point qu'on l'avoit été, excita la jalousie de toute l'Europe. On commença dès-lors à prendre des mesures pour résister à une Puissance si formidable. Ce fût une chose remarquable, qu'aucun de ceux avec qui on se reconcilia, malgré les avantages & les avances qu'on leur fit, ne voulut prendre de liaisons particulières avec la France. Au-contraire, ils s'unirent entr'eux par des Alliances défensives, de manière qu'on n'en pouvoit attaquer un qu'on n'eût tous les autres sur les bras. Le Roi de Suède même, qu'on avoit infiniment mieux païé qu'il n'avoit servi, à qui on venoit de faire rendre la plus grande partie de ce qu'il avoit perdu par sa faute ou par son malheur, oubliant tout ce qu'on avoit

On commence à se réünir contre lui. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

 fait

1679. fait pour lui parce qu'on n'avoit pas fait à son gré, ou plûtôt frappé de jalousie contre cette Puissance qui l'avoit sauvé, cessa d'être ami de la France, & fût le prémier à former avec les Hollandois une espèce d'association, où entrèrent presque tous les Princes de l'Empire. Ce traité, qui fût signé le deux d'octobre de cette même année, servit dans la suite de modèle à la Ligue d'Augsbourg. Loüis de son côté fier de ses succès, ne fit rien pour appaiser l'envie; au contraire, il l'irrita par quantité de démarches qui supposoient qu'il la méprisoit, du-moins qu'il la craignoit peu.

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 432.

Le Roi d'Espagne épouse une fille du Duc d'Orléans.

Histoire des Négociations de la paix de Nimégue, pag. 326. Mémoires de Montpensier, tom. 7. pag. 1. Mercure, Hollandois, sous l'an 1679. pag. 389.

Il parut pourtant que la Maison d'Autriche, du-moins la Branche d'Espagne vouloit s'attacher à la France par de nouveaux liens. Dès que la paix eut été signée, Charles second Roi d'Espagne fit demander en mariage la fille aînée du Duc d'Orléans; il l'avoit eu d'Henriette d'Angleterre sa prémière Epouse. Le Conseil de Madrid avoit fait de grandes avances à Vienne pour avoir la fille de l'Empereur; mais Dom Juan d'Autriche, qui gouvernoit alors, rompit les mesures, dans la vûë de conserver son autorité. Le contract de mariage fût signé à Fontainebleau, le trentième août, par toute la famille Roïale, à l'exception du Prince de Condé & de son fils, qui n'y sont point nommés, tandis qu'on y voit les noms de quatre enfans naturels de Loüis quatorze.

Conditions de ce mariage.

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 417.

En considération du futur mariage, on constituoit en dote à la présente la somme de cinq cent mille écus d'Or-sol, & ce pour tous droits paternels qui lui pourroient appartenir & écheoir. Cette somme devoit être composée d'un million de livres, donné & légué à cette Princesse par feu la Reine-mère Anne d'Autriche, & de la somme de dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq Jacobus monnoïe d'Angleterre, faisant monnoïe de France deux cent soixante & dix mille livres, qui est encore dûë par le Roi de la Grande-Brétagne avec les intérêts; & au cas que lesdites sommes ne fissent pas celle de cinq cent mille écus d'Or, Sa Majesté très Chrétienne promettoit d'y suppléer. Le Duc d'Orléans s'engageoit de donner à sa fille pour quarante mille écus de bagues & joïaux.

Le Roi Catholique, futur Epoux, devoit assûrer ladite somme de cinq cent mille écus d'Or sur bonnes & suffisantes rentes, à raison du denier vingt, au contentement raisonnable des Ministres députés à cet effet de la part de Sa Majesté très-Chrétienne; & devoient être données bonnes & suffisantes hypothèques pour la sûreté de la dite dote. Il devoit être au choix de la Princesse de joüir de ces hypothèques, ou de la rente au denier vingt.

Le Roi Catholique promettoit encore, de donner à la Princesse des bagues & joyaux de la valeur de cinquante mille écus d'Or, qui devoient lui tenir lieu de propres, & sortir nature d'héritage pour ses hoirs & aïant cause. Il devoit lui donner entretenement pour son Etat & Maison, tel qu'il convenoit à une si grande Princesse, petite-fille, nièce, femme & fille de si puissans Rois; & cet entretenement devoit être assigné sur bonnes rentes & suffisantes hypothèques. Au-

1679.

Au-lieu de doüaire, dont on a accoutumé d'user en France, la Princesse devoit avoir pour augment de dote, selon l'usage d'Espagne, la somme de cent soixante-six mille six cent soixante-six écus d'Or; lequel augment de dote, en cas que la Princesse survécût à son futur Epoux, devoit lui tenir lieu de propre pour en disposer, soit entre vifs, ou par dernière volonté, conformément aux loix & coûtumes d'Espagne.

Il étoit encore arrêté, que la Princesse survivant à son futur Epoux, elle pourroit partir & se retirer du Roïaume d'Espagne, avec tous ses Officiers, domestiques & serviteurs, & retourner en France; faire apporter & amener avec soi tous ses biens, joyaux, meubles, vaisselle, sans que pour aucune occasion il fût mis directement ou indirectement aucun empêchement à son départ, ni à la joüissance des rentes & hypothèques assignées pour la sûreté de sa dote & de l'augment d'icelle.

Enfin elle devoit être conduite & renduë aux fraix de Sa Majesté très-Chrêtienne jusqu'aux frontières du Roïaume d'Espagne, où elle devoit être reçuë de la part de Sa Majesté Catholique aussi honorablement qu'il convenoit à une Princesse de si haute & illustre Maison.

La cérémonie du mariage se fit le lendemain de la signature de ce contract. Le Prince de Conti épousa la Princesse au nom du Roi Catholique. Elle partit peu de jours après, fondant en larmes, prévoïant apparemment les désagrémens qu'elle auroit à essuïer. Elle fût effectivement regardée comme ennemie. Toute aimable qu'elle étoit, elle fût enveloppée dans la haîne générale que les Espagnols avoient alors pour les François; &, si on en croit les bruits du tems, on s'en prit à elle de ce qu'elle ne donnoit point d'héritier. Cette Princesse, outre ses qualités personnelles, étoit un des bons partis de l'Europe; au défaut des deux filles du Duc d'Yorck & du Prince d'Orange, les Couronnes de la Grande-Bretagne lui auroient appartenu.

Ce mariage fût célébré par une Médaille. † On y voit l'Ambassadeur d'Espagne qui fait la demande, & le Roi, qui tenant Mademoiselle par la main, l'accorde à cet Ambassadeur. Monsieur, frère unique du Roi, père de la Princesse, est présent. La Légende, Pax Pronuba, signifie, *que la paix a présidé à ce mariage.* L'Exergue, Maria Ludovica Aurelianensis Carolo II. Hispaniarum Regi collocata, M. DC. LXXIX. veut dire, *Marie Loüise d'Orléans donnée en mariage à Charles second Roi d'Espagne. 1679.*

† Voïés N°. XXXIV.

Loüis XIV. marie une de ses filles naturelles au Prince de Conti.

Testament politique de Colbert, pag. 382.

Ce mariage fût suivi d'un autre, moins considérable en lui-même, mais plus remarquable par ses circonstances. Loüis quatorze usant du pouvoir absolu, fit épouser au Prince de Conti Mademoiselle de Blois sa fille qu'il avoit eu de la Valière. Cette Alliance peu convenable déplut extrêmement à la famille Roïale, qui prétendoit justement en être déshonorée. Le Prince de Condé & son fils le Duc d'Enguien furent les seuls qui en témoignèrent leur mécontentement, & c'est apparemment la raison pourquoi ils n'avoient pas été appellés à la signature du contract

1679. traɛt de mariage dont on vient de parler. Ces mécontentemens n'arrêtèrent point le Monarque. Il avoit pris son parti; & dans la suite, tous les Princes du Sang, jusqu'au fils du Duc d'Orléans même, n'eurent point d'autres épouses que ses filles naturelles. Le sang des Rois est toûjours respectable. Il n'y avoit autrefois point de différence entre ce qu'on appelle aujourd'hui Prince Légitime & Légitimé. Salomon, fruit d'un double adultère, succéda à David son père; mais le Christianisme a banni ces usages, & il ne convenoit point au Roi très-Chrétien d'entreprendre de rétablir en quelque sorte les coûtumes Orientales. Ce qui est de certain, c'est que selon les idées présentes, ces Alliances dégradoient la Maison Roïale, & qu'aucun Prince étranger n'eût voulu les prendre.

Il marie le Dauphin. *Quincy, tom. 1. pag. 671. Riencourt, tom. 2. pag. 459. Larrey, tom. 2. pag. 12. Limiers, tom. 2 pag. 380. Mémoires Historiques & Chronologiques. Testament politique de Colbert, pag. 372. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 449.*

Loüis quatorze, si fécond en enfans naturels, n'avoit qu'un fils unique. Quoiqu'il n'eût encore que dix-neuf ans, il pensa à le marier. Depuis dix ans il lui avoit destiné pour Epouse la fille du Duc de Bavière. Cette espèce d'engagement, joint aux subsides qu'on lui avoit païés exactement, avoit retenu ce Prince dans la neutralité, malgré les sollicitations de l'Empereur & de l'Empire. Tout récemment il avoit conclu un traité avec l'Electeur de Saxe, sous prétexte de rétablir la paix de l'Empire, & en effet pour contraindre l'Empereur à s'accommoder avec la France. La mort subite de ce Prince, arrivée le vingt-cinquième de mai, ne changea rien au projet. Malgré les intrigues de la Cour de Vienne, qui appréhendoit extrêmement cette Alliance, le contract de mariage fût signé à Paris le trentième décembre.

On disoit dans le préambule, que le Roi très-Chrétien, pour perpétuer dans les siècles à venir la félicité dont ses peuples joüissoient sous son Règne, par des successeurs qui pussent suivre les glorieux exemples que Sa Majesté leur donnoit, avoit pris la résolution de marier son fils, Loüis Dauphin de France; & que pour lui donner pour Epouse une Princesse en qui toutes les vertus & toutes les qualités dignes d'un si haut rang fussent unies à celles d'une illustre Naissance, Sa Majesté avoit jetté les yeux sur la Princesse Electorale Marie-Anne-Christine de Bavière, dans laquelle tous ces avantages se rencontroient également. Les Commissaires Bavarois y déclaroient de leur côté, que le Sérénissime Prince Maximilien-Philippe Administrateur de tous les Etats Electoraux, Curateur & Tuteur de la Princesse sa nièce, vouloit répondre très sincèrement aux sentimens de l'affection toute particulière & de l'estime que Sa Majesté lui témoignoit & à toute sa Maison, & qu'il désiroit passionnément que la même bonne intelligence & amitié qu'il y avoit toûjours eu entre la France & la Bavière fût continuée, non-seulement sous le Gouvernement présent & à venir de l'Electeur son neveu, mais qu'elle passât encore avec la même fermeté aux successeurs & descendans; & que comme le moïen le plus efficace pour parvenir à cette bonne fin, étoit de renoüer cette bonne intelligence par le

lien

de ce mariage, il les avoit chargés de convenir des conditions ſuivantes. 1679.

I. Que le mariage ſe feroit dans le tems convenu entre Sa Majeſté & le Duc Maximilien Adminiſtrateur, & légitime Tuteur & Curateur. *Traité de ce mariage.*

II. Que l'Acte de rénonciation faite en faveur des Mâles de la Maiſon de Bavière par la Princeſſe Electorale, & confirmée par ſon ſerment, ſeroit ratifié dans vingt jours, auſſi-bien que le préſent contract, par leurs Majeſtés très-Chrêtiennes & Monſeigneur le Dauphin. Que l'Adminiſtrateur s'obligeoit de donner en dote à la Princeſſe, en conſidération de ce mariage, la ſomme de cent mille écus, & d'y ajoûter des pierreries & autres ornemens montant à pareille ſomme. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 449.*

III. Sa Majeſté très-Chrêtienne s'obligeoit d'aſſûrer cette dote ſur bonnes rentes & bien aſſûrées, à raiſon du denier vingt; en cas de diſſolution du mariage, & que la reſtitution de la dote eût lieu, elle devoit être renduë à la Princeſſe, ou à ſes héritiers.

IV. On devoit donner à la Princeſſe ainſi dotée, pour cinquante mille écus d'Or de bagues & joïaux, qui devoient lui appartenir comme ſon patrimoine, & paſſer à ſes héritiers.

V. Suivant l'ancienne & loüable coûtume de la Maiſon de France, on devoit aſſigner à la Princeſſe vingt mille écus d'Or par an, à prendre ſur les revenus & Terres dont le principal lieu auroit titre de Duché. Elle en devoit joüir par ſes mains; la proviſion de tous les Offices vacans devoit lui appartenir, à condition toutefois qu'elle ne pourroit les donner qu'à des François naturels, de même que l'adminiſtration & les fermes des Terres.

VI. On devoit lui aſſigner & donner pour la dépenſe de ſa chambre & entretenement de ſon Etat & de ſa Maiſon, une ſomme convenable, telle qu'appartient à une Princeſſe de ſi haut rang, la lui aſſignant en la forme & manière qu'on a accoûtumé en France.

VII. La Princeſſe devoit être amenée aux fraix de l'Electeur ſon frère juſqu'au plus prochain lieu de la frontière de France en Alſace, avec la dignité & appareil convenables, & avec le même appareil elle devoit être reçûë par le Dauphin.

VIII. En cas qu'elle ſurvécût au Dauphin ſon Epoux, il lui devoit être libre de demeurer en France ou de retourner en Bavière, avec tous ſes biens, meubles & joïaux, ſans que rien pût empêcher la joüiſſance & recouvrement de ſes dote & doüaire, ou autres aſſignations qu'on lui auroit données ou dû donner. Pour cet effet, Sa Majeſté très Chrêtienne & Monſeigneur le Dauphin devoient donner toutes les aſſûrances néceſſaires avant l'accompliſſement du mariage.

Le Plein-Pouvoir donné par Loüis au Sieur Colbert de Croiſſi pour négocier ce mariage, fait trop ſentir la grande idée que ce Prince avoit de ſa ſituation, pour qu'on ne le rapporte pas. „ Après que Dieu „ a béni ſi heureuſement l'application continuëlle que nous avons donnée au bien de nôtre Etat, ſoit par l'ordre que nous avons établi au- „ dedans, *Plein-Pouvoir remarquable. Ib. pag. 451.*

1679. „ dedans, soit par les conquêtes dont nous l'avons augmenté au-dehors; „ l'unique soin qui nous reste pour le bonheur de nos sujets, est de „ nous donner des successeurs, qui puissent, à nôtre exemple & touchés du même amour pour nos peuples, perpétuer dans les siècles à „ venir la félicité dont ils joüissent sous nôtre Règne, & soûtenir avec „ la même gloire ce haut point de grandeur & de puissance auquel nous „ avons élevé nôtre Couronne. C'est dans cette vûë &c. ". Etoit-ce l'amour de la vérité, ou la complaisance qu'on prenoit en sa prospérité, qui dictoient ces éloges? A quoi pouvoient-ils servir, qu'à confirmer l'idée déjà trop répanduë dans l'Europe, qu'on pensoit à l'asservir?

Testament politique de Colbert, pag. 374.

Ce mariage occasionna la disgrace de Mr. de Pompone. C'étoit un fort honnête homme, mais ce n'étoit pas un génie, comme il paroît par les Lettres qu'il écrivoit aux Plénipotentiaires à Nimègue. C'étoit pour cette dernière raison, que Louvois & son père le Chancelier n'aïant pû réüssir à obtenir la Charge de Sécrétaire d'Etat des affaires étrangères, la lui avoient fait donner. Comme on savoit les mouvemens que se donnoit l'Empereur pour traverser cette affaire, le Roi avoit une extrême impatience d'en savoir la conclusion. Lorsque le Courier arriva de Munich, Mr. de Pompone montoit en carosse avec une nombreuse compagnie pour aller à sa Campagne. Il ne jugea pas à propos de rompre la partie qu'il avoit faite, il ordonna au Courier de se tenir caché pendant deux jours. Le Courier ne laissa pas de rendre à Mr. Colbert une Lettre de son frère qui avoit été chargé de la négociation; il en fit compliment au Roi, & peut-être qu'il lui conta les ordres donnés au Courier. Mr. de Pompone vint en effet au bout de deux jours; on lui dit que ce n'étoit plus une nouvelle; & que puisqu'il avoit de si grandes affaires, il pouvoit désormais demeurer chez lui pour s'y donner tout entier. Sa place fût donnée à Mr. Colbert de Croissy.

Les Jésuites poursuivent les Jansénistes.
Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Ibid.

Tandis que les Potentats de l'Europe, fatigués de la guerre, oublioient leurs intérêts & leurs ressentimens pour donner la paix à leurs peuples, les Jansénistes, & les Jésuites toûjours irréconciliables continüoient à se persécuter. Le grand crédit du Père de la Chaize Confesseur du Roi, lui donnoit un grand ascendant sur les Evêques. Il se servit de plusieurs d'entr'eux pour déterminer la sixième Assemblée générale de l'Oratoire à défendre à tous les sujets de la Congrégation le Jansénisme & le Cartésianisme. Cette assemblée forma son Statut de concert avec l'Archevêque de Paris, qui le jugeoit absolument nécessaire. Il fût souscrit par quelques-uns; plusieurs s'absentèrent; d'autres se retirèrent absolument de la Congrégation. Quênel, déjà connu par plusieurs Ouvrages, & averti que les Jésuites étoient résolus de le pousser à bout, sortit du Roïaume & se retira à Bruxelles. Le nouveau Statut excita de grandes divisions dans la Congrégation. Plusieurs bons sujets la quittèrent. C'étoit peut-être ce qu'on avoit eu en vûë en engageant l'Assemblée à le porter. La Communauté de Mons en particulier, ne s'y soûmit qu'à la dernière extrémité & avec la plus grande répugnance. Ce

Statut

Statut établissoit le Péripatéticisme, & vouloit qu'on crût & qu'on enseignât que l'extension actuelle & extérieure n'est pas de l'essence de la Matière ; qu'en chaque corps naturel il y a des accidens absolus inhérans à leurs sujets, réëllement distingués de toute substance, & qui peuvent être surnaturellement sans aucun sujet ; que l'ame est réëllement présente & unie à tout le corps & à toutes les parties du corps ; que la pensée & la connoissance ne sont pas l'essence de l'ame raisonnable ; qu'il n'y a aucune répugnance que Dieu puisse produire plusieurs Mondes qui subsistent ensemble ; enfin que le Vuide n'est pas impossible. 1679.

LA vivacité avec laquelle on poussoit les Jansénistes en les obligeant de signer le Formulaire, leur avoit fait prendre une résolution des plus singulières. Ils achetèrent une partie de l'Isle de Noordstrant d'un nommé Cort Supérieur de la Maison de l'Oratoire de Malines ; c'étoit un des disciples de la fameuse Antoinette Bourignon. Le dessein de Messieurs de Port-Roïal étoit, de se retirer dans cette Isle & de s'y mettre à couvert des persécutions qu'on leur faisoit en France. La transmigration ne se fit point, soit qu'ils fussent attachés à leur Patrie, soit qu'ils eussent honte d'abandonner le grand nombre de disciples qu'ils s'étoient faits. Ils pensèrent à se défaire de cette acquisition, & la vendirent au Duc de Holstein pour la somme de cinquante mille écus. Cette somme n'égaloit pas celle qu'on avoit déboursée pour l'achapt. Chacun de ceux qui s'étoient cotisés porta une partie de la perte. Tout le monde ne fût pas content de la répartition qui s'en fit, & comme l'affaire n'étoit pas de nature à être décidée par les voïes de la Justice ordinaire, on fût long-tems à s'accorder. Monsieur Nicole ne voulut point que sa famille profitât de ce qui pouvoit lui revenir de cette vente ; il le légua par forme de codicile du quatrième juin 1695. à Madame de Fontpertuis. Dans l'Acte de cette donation il marque, que le contract entre l'acquereur & les vendeurs avoit été passé le dix-huit ou le vingt de novembre mille six cent soixante & dix-huit. Ce fait, que les Jésuites ont tant fait valoir, ne prouve après-tout rien autre chose, que l'attachement de ces Messieurs à leurs sentimens, & à quelle extrémité les réduisoit la persécution qu'ils avoient à soûtenir.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

LES Jésuites eurent leur tour. Le Pape condamna soixante-cinq propositions de Morale, & défendit de les soûtenir sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait. Les Jansénistes avoient ramassé ces propositions & les avoient dénoncées. Ils ne manquèrent pas d'apprendre au Public qu'elles étoient extraites des Auteurs Jésuites. Ce fût une confirmation des Provinciales, & une espèce de réfutation des condamnations que les Jésuites en avoient procurées. Voici quelques-unes de ces Propositions.

Les Jansénistes s'en vangent, en faisant condamner à Rome la Morale de leurs Adversaires. *Ibid.*

Il n'est point illicite de suivre dans l'administration des Sacremens, une opinion probable touchant leur validité, en abandonnant la plus sûre ; à moins que quelque loi, quelque pacte, quelque danger d'un grand dommage ne le défende. Ainsi l'on ne doit s'abstenir d'user de l'opinion probable que dans l'ad-

1679. *ministration du Baptême, ou quand on confère l'Ordre de Prêtrise & celui d'Evêque.*

Je crois probablement qu'un Juge peut juger selon l'opinion la moins probable.

Généralement parlant, c'est agir prudemment que de suivre une opinion probable, quelque foible que soit sa probabilité, soit intrinséque, soit extrinséque.

Un Infidèle s'appuïant sur une opinion moins probable, sera excusé de son infidélité en ne croïant point à nos mystères.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

TOUTES les autres, dans leur genre, étoient aussi condamnables & aussi ridicules que celles-ci. Cependant le Décrêt ne fût pas reçû dans le Roïaume. Il fût même défendu par un Arrêt du Parlement, sous prétexte de quelque formalité, du *Motu proprio* par exemple. On attribüa cette défense au crédit des Jésuites, qui savoient bien, disoit-on, quand les Décrêts de Rome étoient contre leurs adversaires, les faire passer malgré leur défaut de formalité. Toutefois Innocent XI. pour adoucir le coup qu'il leur avoit porté, condamna aussi quelques Ecrits des Jansénistes; en particulier le Nouveau Testament de Mons, & un autre Livre qui avoit pour titre, la Défense de la Discipline qui s'observe dans le Diocèse de Sens touchant l'imposition de la pénitence publique pour les péchés publics, & le Miroir de la Pénitence Chrétienne, avec des Réflexions Morales sur l'enchainement des Vérités Catholiques de la Prédestination & de la Grace. Du reste, les autres éludoient également l'autorité des Décrêts qui leur étoient contraires; mais les Jésuites le faisoient avec plus de modération dans l'occasion dont on parle. Ils se contentèrent de dire, que les propositions condamnées avoient été fabriquées à plaisir, ou falsifiées de manière qu'aucun Théologien ne les avoüoit. C'est précisément ce que les Jansénistes soûtiennent par-rapport aux cinq propositions.

Ibid.

CES Matières, on le sait, ne sont pas du goût de bien des gens; mais on les prie de faire attention qu'en écrivant l'Histoire de Loüis quatorze on prétend écrire l'Histoire de France, & que ce qui regarde la Religion en est une partie trop considérable pour qu'on puisse l'omettre.

Fin du Livre Trente-neuvième.

HIS-



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTIEME.



LES préparatifs pour le mariage du Dauphin étant faits, toute la Cour partit au mois de février pour aller au-devant de la Princesse. Le Roi avec le Dauphin s'avancèrent jusqu'à Vitri-le-François; la Reine resta à Châlons sur Marne. L'entrevûë se fit hors de la Ville, avec de grandes démonstrations de joïe, & le mariage se fit dans la Cathédrale de Châlons, par le Cardinal de Boüillon Grand Aumônier de France. Peu de jours après on retourna à St. Germain en Laïe. Les Fêtes & les divertissemens se succédèrent les uns aux autres pendant deux mois. Le goût & la magnificence du Monarque s'y firent voir dans toute leur étenduë.

1680. Mariage du Dauphin. *Testament de Colbert*, pag. 379. *Riencourt*, tom. 2. pag. 461. *Mercure Hollandois*, *sous l'an* 1680. pag. 12.

Dès l'année 1670, dit l'Académie, le Mariage de Monseigneur le Dauphin avec la Princesse Anne-Marie-Christine, Fille de Ferdinand-

Marie Electeur de Bavière, & d'Henriette-Adelaïde de Savoïe, avoit été
1680. proposé, & comme résolu. La Paix étant faite, le Roi, jaloux de sa parole, envoïa le Duc de Créqui en faire la demande. Quoique pût faire le Conseil de Vienne pour traverser ce mariage, il fût célébré à Munich le 28. janvier 1680.

† Voïés N°. XXXV.

Ce fût le sujet des deux Médailles suivantes. † Dans l'une on voit le Cardinal de Boüillon la mitre en tête, & revêtu de ses habits Pontificaux. Devant lui sont le Prince & la Princesse, qui se donnent la main. La Légende, VICTORIA ET PACE AUSPICIBUS, & l'Exergue, MARIA-ANNA BAVARA LUDOVICO DELPHINO NUPTA, signifie, *que le Mariage du Dauphin avec Marie-Anne de Bavière se fit sous les auspices de la Victoire & de la Paix.*

† Voïés N°. XXXVI.

Dans l'autre, on voit la tête de Monseigneur le Dauphin & celle de Madame la Dauphine posées en regard. † La Légende, LUDOVICI DELPHINI ET MARIÆ-ANNÆ BAVARÆ CONNUBIUM, signifie, *Mariage de Loüis Dauphin avec Marie-Anne de Bavière.* L'Exergue marque la date.

Voïage de Loüis XIV. en Flandre. *Quincy, tom.* 1. *pag.* 672. *Mercure Hollandois, sous l'an* 1680. *pag.* 101. *Testament de Colbert, pag.* 360.

A ces plaisirs succéda un voïage en Flandre, pour visiter les Ports de Mer & les Places conquises pendant la guerre, ou cédées par le traité de paix. Le Roi, la Reine, le Dauphin, la Dauphine, Monsieur, Madame, les principaux Seigneurs & Dames de la Cour partirent dans le mois de mai. Boulogne fût la prémière Ville où l'on s'arrêta. Le Roi alla voir Ambleteuse, où tout le monde convient qu'on pourroit faire un excellent Port. Colbert avoit ce dessein fort à cœur; il en avoit souvent parlé comme d'une entreprise extrêmement utile. En effet, sur cette Côte il n'y a pas un endroit où une Flotte battuë de la tempête ou de l'ennemi puisse se mettre à couvert. On prétend que de Louvois fit échoüer ce projet, sous prétexte que ce nouveau port allarmeroit la Hollande & l'Angleterre.

Quincy, tom. 1. *pag.* 672.

De Boulogne l'on passa à Calais, d'où l'on se rendit à Dunkerque. Le Marquis de Seignelai, chargé de la Marine sous Colbert son père, y avoit fait préparer des vaisseaux pour donner à la Cour un spectacle aussi agréable que nouveau. On fit d'abord voir toutes les manœuvres. La prémière fût celle des voiles. L'agilité des matelots qui montoient & descendoient les cordages avec une adresse surprenante, réjoüit extrêmement. On réprésenta aussi un combat naval, & la manière d'aller à l'abordage. Deux frégates se cannonèrent pendant une heure & demie, prenant alternativement le vent l'une sur l'autre. La mer étoit calme. Le Roi, la Reine & leur suite étoient dans des galiotes. Ce plaisir finit par un repas magnifique, qui se fit dans un vaisseau de guerre. On y donna aussi Audience au Comte d'Oxford & au Colonel Churchill, envoïés de la part du Roi d'Angleterre pour complimenter leurs Majestés très-Chrêtiennes.

Ib. pag. 673.

De Dunkerque on alla à Ypres. On arriva à Lille le prémier d'août. La Cour alla à Valenciennes & à Cambrai, d'où elle partit pour retourner

ner à St. Germain en Laye. Loüis visita exactement toutes les Places de ces quartiers; il en examina les fortifications avec goût, & donna ses ordres pour y faire les augmentations qu'il trouva à propos pour les rendre aussi excellentes qu'elles pouvoient l'être. Ce voïage inquiéta extrémement les Espagnols. Accoûtumés qu'ils étoient à voir éclater des entreprises imprévûës, ils ne furent tranquilles que lorsqu'il eut quitté la frontière. 1680.

La France ne se ressent guères de la paix. *Feuquières, tom. 1 pag. 41. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

La paix s'étoit faite malgré de Louvois, par les intrigues de Colbert, soûtenuës du crédit de Madame de Montespan. L'émulation de ces deux hommes qui préféroient chacun la faveur à l'intérêt de l'Etat & au bien public, empêcha la France d'en goûter les douceurs, & tint le reste de l'Europe dans des allarmes continuëlles de voir recommencer la guerre. Ces deux Ministres si puissants ne pensèrent qu'à occuper leur Maître à l'envi l'un de l'autre & à se l'enlever. Colbert lui fit prendre un goût infini pour les Jardins, pour les Bâtimens, pour la Marine, par l'aisance où il lui disoit qu'il étoit de fournir à toutes ces dépenses. De Louvois de son côté le tint puissamment armé, & toûjours prêt à faire de nouvelles conquêtes. Il fit fortifier toutes les Places des frontières; il en fit même de nouvelles, & trouva le moïen en pleine paix de le mettre en possession d'une très grande étenduë de païs. Le goût de ce Prince pour tout ce qui avoit l'air de grandeur, le fit donner dans ces pièges qu'ils lui tendoient pour le gouverner; il leur livra le bonheur de ses peuples & la tranquillité du monde.

Nouvelles Villes bâties, Nouveau sujet de jalousie pour les autres Puissances. *Larrey, tom. 2. pag. 11.*

Le voïage dont on vient de parler fût le prémier effet de ces intrigues. Il est aisé de comprendre qu'il coûta autant qu'auroit fait l'entretien d'un Armée nombreuse. On bâtit en Cerdagne la Forteresse de Mont-Loüis, sans autre raison que de s'assûrer les passages pour pénétrer en Catalogne quand on le jugeroit à propos. En Alsace on jetta les fondemens de deux nouvelles Villes, l'une sur le Rhin entre Bâle & Brisac, où d'un Village appellé Hunningue on fit une Place régulière à cinq bastions, accompagnés de toutes les autres espèces d'ouvrages. Elle fût achevée cette année, du-moins l'Histoire Métallique le suppose dans la Médaille frappée à cette occasion. † On y voit Pallas Déesse de la Guerre & des Arts, à qui la Ville d'Hunningue présente le plan de ses fortifications. Le fleuve du Rhin regarde avec joïe ce nouvel ornement qu'on ajoûte à ses bords. La Légende, MUNITI AD RHENUM FINES, & l'Exergue, HUNNINGA CONDITA, M. DC. LXXX. signifient, *les Frontières du Rhin assûrées par cette nouvelle Ville.*

† Voïés N°. XXXVII.

Ibid.

L'autre Place, nommée Sar-Loüis, bâtie pour fermer la Lorraine aux Allemans, ne fût achevée qu'en mille six cent quatre-vingt-trois. On fortifia encore Landau & Phalsbourg. La prémière devint dans la suite une des plus fortes Places de ces Cantons. Outre les sommes immenses que consumoient ces différens travaux, il étoit naturel que l'Allemagne les regardât comme des espèces d'insultes & de défis, qui marquoient qu'on croïoit l'avoir tellement domptée, qu'on n'appréhendoit de sa part aucun effort pour se débarrasser de ces nouveaux liens dont on prétendoit

Ib. pag. 15.

1680. doit la captiver. Hunningue en particulier, bâtie à demi-lieuë de Bâle & presque sur son Territoire, allarma extrêmement les Suisses.

Larrey, tom. 2. pag. 11.

Sans doute qu'un Souverain est maître de bâtir sur ses Terres, & d'assûrer ses frontières; mais doit-il se servir de son droit au hazard d'exciter contre lui la jalousie de tous ses voisins, déjà irrités des conquêtes qu'il a faites sur eux? Tant de mesures pour se défendre lorsqu'on n'a pas sujet de craindre d'être attaqué, ne supposent-elles pas qu'on a dessein de devenir bien-tôt aggresseur, & qu'on est disposé à se servir de la prémière occasion qu'on aura de reprendre les armes?

Nouvelle manière de s'aggrandir. *Quincy, tom. 1. pag. 673. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, sous l'an 1680. pag. 134. Negociations secrettes de Munster, &c. tom. 3. pag. 154. &c. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 377.*

A des procédés si peu pacifiques, on joignit une manière nouvelle de s'aggrandir. On érigea à Brisac & à Metz des Chambres particulières de Justice, pour réünir les Terres démembrées de l'Alsace & tous les Fiefs des trois Evêchés. On cita à ces Chambres plusieurs Princes & Souverains, comme possédant des biens de la Couronne. Ces Chambres réünirent insensiblement tout ce qui se trouvoit entre le Rhin & la France, sous prétexte que ces Fiefs particuliers avoient autrefois relevé ou des trois Evêchés, ou du Comté de Chimai membre du Duché de Luxembourg. Le Comté de Weldentz, appartenant au Prince Palatin, fût réüni à l'Eglise & au Chapitre de Verdun. Cette espèce de persécution fût générale; toute la Noblesse de la Haute & Basse Alsace fût inquiétée; les Sentences de ces Chambres appuïées d'exécutions militaires furent toutes efficaces & sans appel. Toute l'Allemagne cria; on s'embarrassa peu de ses plaintes.

Par le traité de Munster, confirmé à cet égard par celui de Nimègue, la souveraineté de la Haute & Basse Alsace avoit été cédée à la France, sauf les droits de ce qu'on appelloit la Noblesse immédiate; c'est-à-dire, celle qui indépendamment du sort de l'Alsace devoit toûjours faire partie de l'Empire, & être censée lui appartenir. Ce fût particulièrement à cette Noblesse immédiate qu'on s'attacha, pour l'obliger à reconnoître la souveraineté de la France. Outre cette Noblesse, il y avoit dix Villes qui se prétendoient Impériales. En cette qualité, depuis le traité de Munster, elles s'étoient maintenuës dans une espèce d'indépendance; elles se soûmirent cette année & prêtèrent le serment de fidélité. Cette soûmission fit le sujet d'une Médaille. † On y voit l'Alsace à genoux, qui reçoit des mains de la France un Ecusson chargé de trois fleurs de Lys; autour sont les Armoiries des dix Villes nouvellement assujetties. La Légende, ALSATIA IN PROVINCIAM REDACTA, & l'Exergue, CIVITATIBUS DECEM IMPERIALIBUS IN FIDEM RECEPTIS, expriment, *que l'Alsace entière devint une Province de France, par la soûmission de ces dix Villes.*

† Voïés N°. XXXVIII.

Hauteur de la France à l'égard de l'Espagne.

Ces démarches, qui ressentoient si fort la hauteur qu'inspire la victoire, furent accompagnées d'autres traits du-moins aussi marqués. Par le traité de Nimègue avec l'Espagne, le Roi Catholique s'étoit obligé de faire céder au Roi très-Chrêtien par l'Evêque & le Chapitre de Liège la Ville & le Château de Dinant dans un an pour tout délai, à faute de

de quoi il devoit lui remettre Charlemont. L'Evêque, sur-tout les Chanoines de Liège ne voulurent jamais consentir à ce démembrement, prétendant, comme il étoit vrai, qu'ils n'avoient déjà que trop cédé en abandonnant pour le bien de la paix le Château & le Duché de Boüillon. L'année expirée, on fit sommer le Duc de Villa-Hermosa de remettre Charlemont. Ce Gouverneur répondit, qu'il ne pouvoit rien faire à cet égard sans l'ordre exprès de son Maître, & qu'il l'avertiroit incessamment de la sommation qu'on venoit de lui faire. On lui repliqua, qu'en attendant qu'il eût réponse on envoïeroit des troupes en Flandre & dans le Duché de Luxembourg, pour les y faire subsister jusqu'à l'exécution des traités. Cette menace ne fût pas vaine. Le Marquis de Montbrun entra en Flandre avec quatre mille chevaux, & le Marquis de Bissi dans le Luxembourg avec trois mille. La Place en question fût aussi-tôt cédée. Le traité de Nimègue portoit pourtant, qu'en cas de difficulté pour l'exécution, on n'agiroit point par voïe de fait. Ce délai de la Cour de Madrid étoit excusable. Ne l'eût-il pas été, agir comme on faisoit à la dernière rigueur, c'étoit marquer bien clairement le peu de goût qu'on avoit pour la paix & la disposition où l'on étoit de la rompre.

1680. *Mercure Hollandois, sous l'an 1680. pag. 123.*

Le Roi Catholique prit encore dans quelques Actes le titre de Comte-Duc de Bourgogne. Pour conserver la paix il fallut qu'il s'obligeât de ne le plus prendre. Cette renonciation n'a point eu de suite, & les Rois d'Espagne s'intitulent encore aujourd'hui Ducs de Bourgogne, comme ceux d'Angleterre s'appellent Rois de France. Dans le même tems tous les Capitaines de vaisseaux François eurent ordre de faire baisser par tout, de gré ou de force, le pavillon aux Espagnols. La supériorité du pavillon François sur celui d'Espagne étoit une chose décidée par un long usage, & confirmée par la déclaration qu'avoit fait Philippe quatre de ne point disputer le rang aux Ambassadeurs de France. Pourquoi donner ces ordres dans ces circonstances, où toute l'Europe avoit les yeux sur la conduite qu'on tenoit, & étoit déterminée à attribuer les démarches les plus régulières à l'ambition & à l'envie de renouveller la guerre?

Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, ibid. pag. 260. &c. Quincy, tom. 1. pag. 675.

C'est ainsi que de Louvois flattoit le goût de Loüis quatorze. Colbert en usoit à-peu-près de même dans ce qui regardoit son ministère. Il s'appliqua à mettre la Marine sur un aussi bon pied que l'étoient les troupes de terre. Ce qui étoit le plus difficile, c'étoit d'avoir des matelots en assez grand nombre pour les Armemens & pour le Commerce. Il trouva moïen d'en lever jusqu'à soixante mille, qu'il partagea en trois classes, vingt mille pour les vaisseaux de guerre, vingt mille pour les marchands, & vingt mille qui se reposoient & étoient toûjours prêts à remplacer ceux qui venoient à manquer dans les deux premières classes. Cet enrôlement ne fût pas difficile à faire. Les habitans des Côtes furent inscrits; on leur accorda quelques privilèges, dont le plus considérable étoit qu'ils seroient exempts du service de terre. Ils devoient

On met la Marine sur un pied formidable. *Quincy, tom. 1. pag. 675. Vie de Colbert, pag. 221.*

1680. marcher au prémier ordre, ne pouvoient s'absenter, après avoir été avertis de se tenir prêts, sans être regardés & punis comme déserteurs. Tandis qu'ils ne servoient pas ils n'avoient point de paye, du-moins elle étoit extrêmement modique.

† Voïés N°. XXXIX.

On frappa une Médaille à l'occasion de cet Etablissement. † On y voit un matelot au bord de la mer, appuyé sur une colonne brisée; il tient en sa main un gouvernail chargé de fleurs de Lys. La Légende, BELLO ET COMMERCIO, & l'Exergue, SEXAGINTA MILLIA NAUTARUM CONSCRIPTA, signifient, *qu'on leva cette année soixante mille Matelots pour la Guerre & pour le Commerce.*

Toulon fortifié.

On fit bâtir un nombre de vaisseaux proportionné aux matelots qu'on avoit dessein d'employer; de manière que quelques années après la France eut des Flottes capables de tenir tête aux forces combinées d'Angleterre & de Hollande. On pensa aussi à faire de bons Ports & à les fortifier, pour que les Flottes y fussent en sûreté. Cette année le Port de Toulon fût presque mis dans l'état où on le voit aujourd'hui. L'augmentation qu'on avoit déjà faite des forces navales depuis mille six cent soixante-six avoit si fort accru le nombre des habitans de cette Ville, qu'on jugea à propos de l'aggrandir; la nouvelle enceinte fût entourée de bastions. L'ancien Port fût trouvé trop petit pour contenir le grand nombre de vaisseaux qu'on se promettoit d'avoir; on en fit un nouveau, qui pût aisément contenir cent vaisseaux de guerre. Sur les bords de ce nouveau Port on fit bâtir un vaste & magnifique Arsenal; on l'accompagna de grands magazins, d'atteliers différens, de fonderies pour les canons, pour les mortiers, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour équiper une Flotte. On n'entre dans l'ancien & dans le nouveau Port que par un Canal étroit bordé de canons à fleur d'eau; les diverses Rades sont toutes très-belles & très-sûres; celle qu'on nomme particulièrement la Rade de Toulon, & celle de Morillon se combloient des terres que deux petites rivières y charioient continuëllement; pour y rémédier on détourna le cours de ces rivières. Enfin divers Forts & plusieurs batteries de canon & de mortiers mettent ces Rades à couvert de toute entreprise.

† Voïés N°. XL.

Ce fût encore là le sujet d'une nouvelle Médaille. Mais aussi on peut dire que cet établissement étoit trop important & trop utile pour qu'il ne méritât pas d'être transmis à la postérité par un monument public. † On voit dans cette Médaille le plan de la Ville, de l'Arsenal & du Port. Pallas, assise sur des nuées, paroît en avoir ordonné tous les travaux. La Légende, TOLONII PORTUS ET NAVALE, signifie, *le Port & l'Arsenal de Toulon*, l'Exergue marque la date 1680., où la plûpart de ces ouvrages furent achevés.

Dépenses prodigieuses à Versailles. *Testament de Colbert*, pag. 378.

Depuis quelques années, on avoit fait à Versailles de très grandes dépenses. Les bâtimens étoient presqu'achevés, mais ils ne parurent pas d'assez grand goût, & d'ailleurs quelque pièce étant venuë à manquer, on craignit qu'ils ne fussent pas assez solides. Tout fût abbatu.

fit. On recommença à nouveaux fraix & sur un plan plus magnifique que le prémier. Ce travail dura sept ans. On y rassembla tout ce que l'art & la magnificence peuvent faire voir d'extraordinaire & de surprenant. Les édifices sont si somptueux; les jardins si grands, si agréables, si variés; les eaux si abondantes, les aqueducs d'un travail si prodigieux, les ornemens si riches, si multipliés, qu'il faudroit des volumes pour les décrire. Non-seulement le Roi y est superbement logé, mais les Princes, les Seigneurs & tous les Officiers y ont des appartemens aussi magnifiques que commodes. Loüis fixa son séjour dans ce Palais, le plus magnifique de l'Europe; & Versailles, qui n'étoit autrefois qu'un repos de chasse, est devenu une Ville fort peuplée & fort considérable. 1680.

L'on ne manqua pas pour relever de plus en plus la gloire du Monarque, de laisser aux siècles futurs un Monument, qui leur donnât une juste idée de sa puissance & de sa somptuosité. L'Académie des Inscriptions fit frapper une Médaille où l'on voit la face du Château de Versailles, telle qu'elle est du côté des jardins. † La Légende, REGIA VERSALIARUM, signifie, *Château Roïal de Versailles*. A l'Exergue est la date 1680. qui est à-peu-près l'année où ce Palais se trouva dans sa perfection.

† Voïés N°. XLI.

Triste situation des peuples.

Ces dépenses si considérables, à quoi les deux Ministres engageoient tout à la fois leur Maître comme à l'envi, ne pouvoient se faire sans que les peuples fussent extrêmement chargés. Chaque jour voïoit paroître de nouvelles manières de les épuiser. Quelques Gens d'affaires prétendirent que les Maisons bâties sur les anciennes fortifications de Paris, qu'on appelloit les fossés jaunes, appartenoient au Roi; ils en avoient traité avec le Controleur-général & fait des avances très considérables sur les sommes immenses qui en devoient revenir au trésor Roïal. Cette prétention troubla un nombre infini de familles. La consternation étoit générale, non-seulement dans Paris, mais aussi dans les Provinces, parce que la décision de cette affaire devoit faire règle pour la plus grande partie du Roïaume. Les intéressés se pourvûrent au Conseil. Les Commissaires examinèrent les raisons de part & d'autre pendant plusieurs mois; ils y trouvèrent beaucoup de difficultés fondées d'un côté sur les anciennes Loix & sur les Déclarations nouvelles, & de l'autre sur la foi des Contracts & sur la longue possession. L'affaire fût rapportée, & étant balancée dix-heures entières, les voix se trouvèrent partagées. Loüis qui parla le dernier, décida contre ses propres intérêts en faveur des peuples, & ordonna qu'on rendît aux Traitans tout l'argent qu'ils avoient avancé.

Le trait fût trouvé si beau, qu'on en fit le sujet d'une Médaille. La Justice tient d'une main le plan des anciennes fortifications de Paris, de l'autre main elle présente la balance au Roi, qui la fait pancher. La Légende, ÆQUITAS OPTIMI PRINCIPIS, & l'Exergue, FISCUS CAUSA CADENS, signifient, *que le Fisc, ou le Trésor Roïal perdit sa Cause par l'équité & par la bonté du Roi.* †

† Voïés N°. XLII.

1680. Trait de bonté de Loüis quatorze.

Ce trait est beau sans doute; mais la vérité oblige de dire, qu'il est presque l'unique de ce genre pendant un si long Règne, & que pour une fois qu'il a décidé en faveur de ses peuples, il les a presque toûjours sacrifiés à son amour pour la gloire. Dans toutes les guerres qu'il a entreprises & qu'il s'est attirées, a-t'il considéré la félicité de son peuple? S'il y avoit fait attention, n'auroit-il pas condamné ses projets? Après la longue guerre qu'il venoit de finir, avec tant de bonheur & de gloire, ne devoit-il pas prendre des pensées pacifiques? Pourquoi demeurer si puissamment armé, & ne pas se conduire de manière à convaincre l'Europe qu'il ne pensoit plus à l'inquiéter? Pouvoit-il croire que celui qui avoit soin de ses Finances, pût fournir sans accabler ses sujets, à toutes les dépenses que lui suggeroient son propre goût & les vûës intéressées de ceux à qui il donnoit sa confiance? Versailles a coûté presqu'au-delà de ce qu'on peut s'imaginer. S'il avoit aimé son peuple, n'auroit-il pas décidé qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il fût si superbement logé? Dans l'occasion dont on vient de parler, & qui donne lieu à ces réflexions, cet argent qu'il ordonna qu'on rendît aux Traitans sur qui fût-il pris? Son luxe, sa magnificence en éclatèrent-ils moins? Suspendit-on cette multitude de travaux qu'on faisoit de toutes parts? Ce n'est point l'envie de blâmer qui fait parler de la sorte, c'est l'amour de la vérité. Le défaut de tendresse & de sensibilité pour ses peuples a été si marqué pendant presque tout son Règne, qu'on croit lui faire grace en supposant, comme on le fait, que ses Ministres l'ont trompé à cet égard. Sa gloire en souffre un peu; mais après-tout l'humanité, c'est-à-dire l'envie de rendre les hommes heureux est la vraïe gloire des Rois; & il seroit à souhaiter que le titre de Grand n'eût été accordé qu'à ceux qui ont eu cette qualité essentiëlle, sans laquelle toutes les autres, quelques sublimes qu'elles paroissent, sont plus pernicieuses qu'utiles.

L'Espagne s'unit avec l'Angleterre pour conserver la paix. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 1. pag. 2.*

Le peu de réforme qu'on avoit fait dans les troupes; la diligence avec laquelle on augmentoit les fortifications des Frontières; les nouveaux Forts, les nouvelles Villes qu'on faisoit bâtir; l'application à augmenter les forces de mer, firent juger au reste de l'Europe que la paix ne seroit pas de longue durée. L'Angleterre, sur-tout, entra dans ces sentimens, & malgré les divisions qui l'agitoient alors au sujet du Duc d'Yorck, qu'un puissant parti avoit entrepris d'exclure de la Couronne, elle conclut avec l'Espagne une Alliance défensive. Le traité fût signé à Windsor le trentième de juin. Charles disoit dans le préambule, qu'après avoir employé tous ses soins en qualité de Médiateur à rétablir la paix, il étoit résolu de les employer encore pour la conserver; que rien ne lui paroissoit plus propre à assûrer ce dessein, que l'engagement que prendroient les Princes intéressés à se défendre les uns les autres; & que dans cette vûë lui & le Roi Catholique prenoient pour modèle de l'Alliance qu'ils vouloient contracter, les traités du trentième août mille six cent soixante & treize entre l'Espagne & les Etats-Généraux, & du trentième mars mille six cent soixante & dix-huit entre les mêmes Etats-Généraux & l'Angleterre.

PAR

1680.

PAR ce traité, qui devoit durer jusqu'en mille six cent quatre-vingt treize, les deux Rois s'engageoient à s'assister mutuëllement de toutes leurs Forces de terre & de mer, aussi-tôt qu'ils seroient troublés ou attaqués dans la possession des Païs & Droits dont ils joüissoient actuëllement, soit en Europe, ou en Amérique & ailleurs. Ils ne devoient faire aucun traité qui dérogeât à celui-ci; & comme la tranquillité publique étoit l'objet de leur union, ils devoient inviter l'Empereur & tous les autres Rois, Princes & Etats d'entrer dans leurs vûës, & concerter avec eux des moïens de conserver la paix, nouvellement rétablie par le traité de Nimègue. Un Article séparé portoit, que s'il plaisoit aux Etats-Généraux de fournir à l'Espagne autant de troupes de terre que l'Angleterre s'engageoit de lui en fournir, en ce cas l'Angleterre s'obligeroit à fournir autant de vaisseaux que la Hollande s'étoit obligé d'en fournir par le traité de mille six cent soixante & treize.

On se plaint des Chambres de Metz & de Brisac.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, sous l'an 1680. pag. 176. Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. I. pag. 283. Mémoires Historiques & Chronologiques.

LES procédures rigoureuses des Chambres de Metz & de Brisac, obligèrent les intéressés à se plaindre à Madrid & à la Diéte de Ratisbonne, comme d'une infraction à la paix. On proposa des conférences pour les limites, & l'on envoïa des Plénipotentiaires à Francfort & des Commissaires à Courtrai. L'Empereur & le Roi Catholique ne se contentèrent de ces conférences, que parce qu'ils n'étoient pas en état de repousser l'espèce de guerre qu'on leur faisoit. L'Espagne étoit dans un état étonnant de foiblesse. Les Mécontens de Hongrie embarrassoient extrêmement l'Empereur. Quoiqu'il se fût engagé de rendre aux Protestans tous les Temples qu'ils avoient bâtis, de leur fournir de l'argent pour en bâtir trois autres dans la Haute Hongrie, de rétablir la Charge de Palatin, cet accommodement ne fût accepté que par les Hongrois qui étoient demeurés dans l'obéïssance. Tekeli & ses partisans n'y voulurent point entendre, sûrs qu'ils étoient de la protection du Prince de Transylvanie & du Grand Seigneur, qui venoit de conclure la paix avec les Moscovites & de renouveller ses traités avec la Pologne, & qui étoit résolu de recommencer la guerre contre l'Allemagne dès que la trêve, qui devoit durer jusqu'en mille six cent quatre-vingt-trois, seroit expirée.

Raisons pour quoi on s'en tient aux plaintes.

D'AILLEURS on comptoit aussi peu sur le Roi d'Angleterre, qu'on auroit compté sur les Anglois, sans les troubles qui les agitoient. Les Etats-Généraux étoient absolument déterminés à ne point recommencer la guerre; ces circonstances & ces raisons furent la source de la patience de l'Europe. Loüis fit tout ce qu'il voulut. „ Mais (dit le „ Testament de Colbert, où la parole s'adresse toûjours à ce Monarque) „ quoique vôtre puissance augmente à un point qu'il semble que vous „ fassiez à présent trembler toute l'Europe, je ne sais pourtant si je dois „ en féliciter Vôtre Majesté; puisque ces coups si hardis réveillent tous „ ceux qui sont jaloux de vôtre gloire, & que s'ils trouvent jamais l'oc- „ casion de vous témoigner leur mauvaise volonté, ils la prendront avec „ plaisir ".

Pag. 387.

1680. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Bayle, Pensées diverses sur la Comète de 1680.*

CETTE année fût remarquable par l'apparition de la plus grande Comète qui ait jamais été vûë. Ce fût à cette occasion que le célèbre Cassini proposa son Systême sur le retour periodique des Comètes, qu'on peut, selon lui, prédire aussi exactement que l'on prédit les Eclipses du Soleil & de la Lune. Ce Systême fût bien reçu des Astronomes; quoique cependant il faille convenir, qu'on n'a pas encore assez d'observations pour le regarder comme démontré, & que quelques fréquentes que soient les Comètes, on est encore fort peu instruit de leur nature & de leur mouvement.

PERSONNE n'ignore que l'apparition de cette espèce de Planète inquiéta les peuples, & qu'ils la regardoient comme l'avertissement & le pronostic de quelque malheur prochain. Bayle pour réfuter ce préjugé vulgaire, publia ses *Pensées diverses sur la Comète de mille six cent quatre vingt.* Il parloit de tout dans cet Ouvrage. Il y fit l'éloge de Loüis quatorze, jusqu'à dire que les deux excellens Poëtes, Racine & Despreaux, qui travailloient à son Histoire toute remplie de prodiges, pouvoient, sans donner dans la fiction, satisfaire l'envie dominante qu'ont les Poëtes & les Historiens de raconter des choses extraordinaires; que le nom de ce Prince étoit une tête de Méduse, qui changeoit en statües ses ennemis; qu'il avoit tout le véritable courage d'Alexandre, & tout l'esprit de négociation qu'avoit Philippe. Il faisoit sans doute allusion à la tranquillité dont tous les Princes paroissoient voir les entreprises de ce Monarque, & c'étoit pour les picquer qu'il écrivoit de la sorte.

Procès fait aux Empoisonneurs & Magiciens. *Larrey, tom. 2. pag. 10. Mercure Hollandois, sous l'an 1680. pag. 66.*

CETTE année fût encore remarquable par la recherche & la punition qu'on fit des Empoisonneurs. Ce crime abominable commençoit à s'établir en France. Madame de Brinvilliers, l'Abbé de la Croix, l'avoient introduit; quantité de personnes avoient disparu tout à coup. La prémière avoit épousé un homme de condition des environs de Compiègne; elle se broüilla avec lui, le quitta & se retira à Paris; elle s'y livra au libertinage. Pour avoir de quoi entretenir ses amans, sur-tout l'Abbé de la Croix, elle empoisonna son père & ses deux frères. Elle avoit auparavant éprouvé la vertu de ses poisons sur des Malades de l'Hôtel-Dieu, à qui elle avoit donné des biscuits & quelques autres douceurs. L'Abbé de la Croix en travaillant à préparer ces funestes compositions, laissa tomber un masque de verre; leur vapeur étoit si maligne qu'elle l'étouffa tout d'un coup. On trouva dans ses papiers des Lettres de sa bonne amie, où il étoit parlé de phioles & cassettes. On en trouva effectivement chez elle. Elle avoüa tout, & fût condamnée à être brûlée vive; son procès fût brûlé avec elle. Tous ceux qui avoient eu rapport à ces deux Criminels furent inquiétés. On établit une Chambre-Ardente, on fit de sévères & d'exactes perquisitions.

Ib. pag. 69.

ON attribüa à cette même Chambre la connoissance de quelques sorcelleries, ou magies, qui faisoient aussi beaucoup de bruit. Une sage-femme nommée la Voisin avoit attiré chez elle quantité de monde, en leur

leur promettant de leur faire voir le Diable, de leur apprendre l'avenir & plusieurs autres secrets de cette nature. Cette malheureuse n'étoit ni Sorcière ni Magicienne; mais on lui trouva assez d'autres crimes pour la condamner au feu. Cette affaire intrigua des personnes de la plus haute considération, entr'autres le Maréchal de Luxembourg & la Comtesse de Soissons. C'étoit une des Niéces du Cardinal Mazarin, que le Roi avoit aimée avant & après qu'ils furent mariés l'un & l'autre. Cette Comtesse se trouva si impliquée dans ce procès, qu'on crut lui faire grace en lui donnant ordre de sortir du Roïaume. Ses enfans eurent part à sa disgrace, & c'est ce qui donna depuis à l'Allemagne, dans la personne du Prince Eugène de Savoïe, un des plus grands Généraux qu'elle ait jamais eu. Pour le Maréchal de Luxembourg, son indiscréte curiosité lui coûta dix-huit mois de prison, & bien des sollicitations pour ôser reparoître à la Cour. 1680.

PENDANT la guerre on avoit paru ménager les Réformés. Dès qu'elle fût finie, on pensa sérieusement à exécuter le projet qu'on avoit formé de leur ôter le libre exercice de leur Religion. Les Ecclésiastiques, sur-tout secondés des Prélats, de l'Archevêque de Paris & du Chancelier le Tellier, étoient venus à bout de persuader au Prince que ce dessein étoit le plus grand & le plus glorieux qu'il pût former. Il n'en fallut pas d'avantage pour l'y déterminer. Le dixième juin, il fût défendu aux Réformés d'entrer dans les Fermes ou Sous-Fermes. Le sixième juillet, une seconde Déclaration défendit aux Catholiques d'embrasser le Calvinisme, sous peine d'amende honorable & de bannissement perpétuel, & aux Ministres de les recevoir dans leurs Assemblées, sous peine d'interdiction de leurs fonctions & de l'exercice de la *Religion Prétenduë Réformée* dans le lieu où un Catholique auroit été reçu à en faire profession. Cette Déclaration fût suivie de plusieurs autres, en vertu desquelles un grand nombre de Temples, bâtis, à ce qu'on prétendoit, contre la disposition de l'Edit de Nantes, furent renversés de fond en comble. Ce n'étoit que le prélude de ce qu'on vouloit faire.

On reprend le dessein contre les Réformés. *Quincy, tom. 1. pag. 674. Histoire de la revocation de l'Edit de Nantes, tom. 4. pag. 401. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

LE Sieur de Larrey a dit dans son Histoire d'Angleterre, qu'on délibéra long-tems dans le Conseil du Roi très-Chrétien, si on détruiroit les Réformés par un massacre général; mais que l'horreur qu'on avoit encore pour celui de la St. Barthelemi, retint les plus modérés, qui ne permirent pas aux plus échauffés d'en venir à cette extrêmité. Cet Historien n'appuïe sa narration que sur un *oui-dire*. Jamais Ecrivain n'a plus employé ce terme, parce qu'aucun n'a été moins en garde contre les bruits populaires, dont la calomnie est ordinairement la source.

Edition in fol. tom. 4.

MALGRÉ ce grand zèle pour la Religion Catholique, on étoit brouillé avec la Cour de Rome au sujet de la Régale. Innocent onze avoit condamné le dix-huit de décembre de l'année précédente, un Livre qui avoit pour titre *de Causis Majoribus*, comme contenant une Doctrine schismatique, tendante à l'Hérésie & injurieuse au St. Siège; & défen-

Brouilleries avec le Pape. *Mémoires du Clergé. Mémoires Chronologi-*

1680. *ques & Dogmatiques.* défendoit de le lire ou de le retenir sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, dont lui seul pourroit absoudre, si ce n'étoit à l'article de la mort. De plus il enjoignoit aux Inquisiteurs d'en bruler tous les Exemplaires.

Ibid. Le Sieur Gerbais Docteur de Sorbonne étoit Auteur de ce Livre. Il y avoit travaillé par ordre de l'Assemblée du Clergé de mille six cent soixante-cinq. Il s'y étoit attaché principalement à faire voir : 1. Que les Evêques ont droit de décider des matières de Foy & de Discipline, & d'opposer l'autorité qu'ils ont reçuë immédiatement de Jésus-Christ aux Nouveautés qui se pourroient élever dans leurs Diocèzes. 2. Que selon la Discipline du Concile de Sardique, dont les Conciles & les anciens Pères ont si souvent recommandé l'exécution, & dont l'Eglise Gallicane ne s'est pas éloignée, les Evêques doivent être jugés en prémière instance par leurs Confrères dans les Provinces. Dans ce Livre étoient répanduës quantité de propositions, qui supposoient que l'Auteur pensoit bien différemment des Ultramontains, & que son prémier soin n'avoit point été de ménager la Cour de Rome. Presqu'au même tems il en avoit paru un autre sur la même matière; apparemment dans la vûë de réfuter celui du Docteur Gerbais; du-moins les principes en étoient tout autres.

Ibid. La Censure qu'Innocent XI. avoit faite du prémier, donna lieu à l'Assemblée du Clergé de prier l'Archevêque de Paris de nommer des Commissaires pour les examiner tous deux. Maurice le Tellier Archevêque de Rheims rapporta, que les Commissaires avoient trouvé l'ouvrage du Sieur Gerbais plein d'une bonne Doctrine & de beaucoup d'érudition; que le zèle que cet Auteur avoit témoigné en prenant la défense des maximes fondées sur les anciens Canons méritoit la protection de l'Assemblée; qu'on devoit lui ordonner de travailler à une seconde Edition, où il corrigeât certaines expressions qui avoient pû donner lieu à la Censure, n'étant pas probable que le Pape eût voulu donner atteinte à la Doctrine même. Ce coup ne se portoit à Innocent XI. qu'en conséquence des différends qu'on avoit avec lui au sujet des Religieuses de Charonne. Nous allons voir la suite de cette affaire sous l'année suivante.

ANNE'E M. DC. LXXXI.

1681. Affaires de la Régale. *Mémoires du Clergé. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, sous l'an 1680. 1673. & 1681.*

On a déjà vû qu'en mille six cent soixante & treize les Evêques d'Alet & de Pamiers s'étoient fortement opposés à l'extension de la Régale. Le prémier étoit mort après avoir appellé au Pape de la Sentence de l'Archevêque de Narbonne son Metropolitain; l'autre avoit refusé absolument de recevoir en son Chapitre les Sieurs Paucet & de la Ferrerie pourvûs en régale. Il publia contr'eux une Ordonnance. Elle fût cassée par l'Archevêque de Toulouze. L'Evêque appella au Pape de cette sentence, & pour donner plus de poids à sa procédure, il excom-

excommunia un troisième Chanoine que le Roi venoit de donner à son Eglise. 1681.

Le Conseil donna inutilement un Arrêt pour l'obliger à faire enrégistrer son serment de fidélité, sous peine de saisie de son temporel; il refusa d'obéïr. Loin d'avoir égard à un autre Arrêt du vingt février mille six cent soixante & dix-neuf qui lui ordonnoit de recevoir ceux que le Roi avoit nommés, il les traita comme des excommuniés. Pour garantir ses revenus & ceux de son Chapitre qui entroit dans tous ses sentimens, il fulmina les Censures Ecclésiastiques contre ceux qui y mettroient la main. Pour répondre aux Arrêts dont on l'accabloit tous les jours, il donna au Public un Traité de la Régale, où il s'efforçoit de faire voir l'injustice des prétentions du Roi & de ses Ministres. Le sept février mille six cent quatre-vingt, il déclara de nouveau séparés de la Communion des Fidèles, ceux qui avoient obtenu, qui obtiendroient à l'avenir des Bénéfices dans son Diocèze. Il mourut au-milieu de ces agitations. Elles ne finirent point avec sa vie. Ses Chanoines sans appeller aucun de ceux qui avoient été pourvûs par le Roi, nommèrent des Grand-Vicaires. Cette Election fût cassée par le Métropolitain. Elle fût soûtenuë. Les Grand-Vicaires nommés par le Chapitre déclarèrent publiquement les Régalistes livrés à Satan, & comme tels les firent chasser de l'Eglise. Le tumulte & la confusion en vinrent à un point, que l'Intendant de Guienne fût obligé de se rendre à Pamiers avec une troupe de gens de guerre. Il exila celui des Grand-Vicaires qui lui paroissoit le plus ardent. Les Anti-Régalistes en substituèrent un autre encore plus violent. Du fond des ténèbres où il se tint caché, il cassa toutes les sentences de l'Archevêque de Toulouze; il excommunia le Grand-Vicaire & le Promoteur que ce Prélat avoit nommés; enfin il poussa si loin les choses, que le Parlement de Toulouze lui fit son procès, & le condamna, comme perturbateur du repos public & criminel de Lèze-Majesté, à être traîné par les ruës & ensuite décapité. Il fût exécuté en effigie le seizième d'avril de cette année.

Si ces Zélateurs des Immunités Ecclésiastiques n'avoient point été appuïés par Innocent XI. à peine eût-on vû les prémières étincelles de ce feu; mais la part qu'il y prit & les Brefs qu'il envoya en France lui servirent d'aliment & l'augmentèrent jusqu'au point de faire craindre un embrasement général. Ce Pontife en adressa trois au Roi, deux à Mr. de Toulouze, autant à l'Evêque de Pamiers, &, après la mort de ce Prélat, trois au Chapitre de sa Cathédrale & aux Grand-Vicaires que ce Chapitre avoit nommés. Dans les uns il parloit de l'extension de la Régale comme d'une nouveauté infiniment préjudiciable à la Religion, & d'une si dangereuse conséquence qu'il étoit résolu de se servir de l'autorité que Jésus-Christ lui avoit confiée pour en arrêter les suites pernicieuses, aimant mieux s'exposer à tout que de tolerer un pareil abus.

Conduite étonnante du Pape. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Quincy, tom. 1. pag. 675. Mercure Hollandois, sous l'an 1680. Limiers, tom. 2. pag. 405. Larrey, tom. 2. pag. 24.*

1681.
Rien u , tom. 3. pag. 2.

Dans les autres, il animoit le Prélat & son Chapitre; il approuvoit & loüoit toutes leurs démarches; tandis que d'un autre côté il annulloit les Ordonnances du Métropolitain, celles-même qu'il pourroit faire à l'avenir, & frappant d'une excommunication majeure encouruë par le seul fait, sans autre Déclaration, ceux qui favorisoient l'Archevêque de Toulouze, ou les Grand-Vicaires qu'il avoit nommés.

Autre sujet de querelle avec lui. *Memoires du Clergé. Memoires Chronologiques & Dogmatiques. Testament politique de Colbert, pag. 389.*

Il est inutile de dire combien cette conduite déplut à la Cour de France. Celle que tint ce Pape dans l'affaire de Charonne acheva d'irriter. La Duchesse d'Orléans, Epouse de Gaston, avoit fondé en mille six-cent quarante-trois dans le Fauxbourg de St. Antoine à Paris un Monastère de l'Ordre de St. Augustin de la Congrégation de Nôtre Dame, & avoit obtenu que la prémière Supérieure seroit perpétuëlle; mais il étoit dit que dans la suite on suivroit l'usage ordinaire de la Congrégation.

Cette prémière Supérieure qui avoit été perpétuëlle, donna lieu de regarder le Monastère de Charonne comme une Prieuré. Colbert le demanda au Roi pour une Religieuse Bénédictine de ses parentes, & l'obtint. Cette fille mourut avant que d'avoir pris possession; ce qui donna lieu à une seconde nomination, qui se fit à la recommandation de l'Archevêque de Paris. Cette Religieuse, qui étoit de la même Congrégation, mais d'un autre Monastère, fût installée Supérieure de Charonne en vertu de la Commission du Prélat datée du huit novembre mille six-cent soixante & dix-neuf. Les Religieuses se plaignirent aussi-tôt que l'on violoit leurs Règles, dont l'une des plus essentiëlles, à ce qu'elles disoient, étoit qu'elles se choisissent elles-mêmes une Supérieure de leur Maison, & dont le gouvernement ne fût que triennal.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Ces filles furent soufflées; elles écrivirent au Pape. Sa réponse fût un commandement exprès de se choisir une Supérieure. Il fût promptement obéï, & l'Arrêt du Conseil qui défendoit d'élire une nouvelle Supérieure, vint trop tard. Le Parlement en donna un autre, par lequel le Procureur-général fût reçu appellant comme d'abus du Bref, & la Supérieure nommée par le Roi, maintenuë. Un second Bref confirma l'élection faite par les Religieuses, que le Parlement déclara une seconde fois invalide. Ces Arrêts du Parlement aïant couru à Rome, le Pape par un Bref en forme de Bulle défendit, sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, d'en garder aucun Exemplaire, enjoignant de les remettre aux Ordinaires ou aux Inquisiteurs, qui devoient les faire brûler sur le champ. Le Parlement plus modéré, se contenta d'ordonner la suppression de ce Bref dès qu'il parut à Paris.

L'Assemblée du Clergé prend le parti du Roi. *Ibid.*

Ce fût à l'occasion de ces différens Brefs, & pour s'en défendre, que les Prélats furent assemblés cette année. Loüis eut la consolation de voir qu'ils n'en paroissoient pas moins offensés que lui-même, & qu'ils étoient persuadés que tout ce qui s'étoit fait à Rome, & ce qu'on avoit tenté d'exécuter en France, étoit contre la disposition des Canons, contre les

les Libertés de l'Eglise Gallicane & absolument contraire aux loix du Roïaume. L'Archevêque de Paris Président de l'Assemblée, nomma pour Commissaires les Archevêques de Rheims, d'Ambrun & d'Albi, & les Evêques de la Rochelle, d'Autun & de Troies. Ils firent leur rapport le prémier de mai, Mr. de Rheims portant la parole. Il dit d'abord, qu'il s'en falloit beaucoup que le Roi eût cherché à affoiblir les privilèges de l'Eglise, comme les violens & séditieux Agens du feu Evêque de Pamiers l'avoient fait croire au Pape, qui conséquemment à l'erreur où ils l'avoient jetté, s'étoit cru obligé d'adresser quelques Brefs à Sa Majesté, qui avoient plus l'air de monitions canoniques que de remontrances paternelles. Il discuta ensuite l'affaire de la Régale d'une manière assez embarrassée. Ce qu'il dit de meilleur, c'est que les Rois de France avoient toûjours considéré la Régale comme un Droit de la Couronne si inaliénable, si au-dessus de la préscription, qu'en cette matière ils ne prétendoient point être sujets à la Discipline de l'Eglise. Il conclut son rapport en disant, que, puisque cinq cens Evêques présidés par Gregoire dix, avoient cru devoir autoriser par un décret ce qui étoit en usage sur la Régale, en considération des obligations qu'on avoit aux Rois de France, & de la puissance de Philippe le Hardy, qu'il auroit été dangereux d'offenser, son sentiment étoit qu'on pouvoit permettre qu'elle s'étendît dans les endroits où elle n'avoit pas lieu avant mille six cent soixante & treize; qu'en opinant de la sorte, il pouvoit se servir de ces belles paroles d'Yves de Chartres; „ Des hommes plus courageux parleroient peut-être avec plus de courage; de plus gens de bien pourroient dire de meilleures choses; pour nous, qui sommes médiocres en tout, nous exposons nôtre sentiment, non pour servir de règle en pareille occurrence, mais pour céder au tems & pour éviter de plus grands maux dont l'Eglise est menacée, si on ne peut les éviter autrement ". 1681. *Lettre 171.*

Ces paroles d'Yves de Chartres appliquées dans ces circonstances, n'avoient aucun sens, ou elles signifioient qu'on cédoit au Monarque la Régale qu'on n'ôsoit lui disputer, à-peu-près comme les Espagnols lui avoient cédé la Franche-Comté & les autres conquêtes qu'il avoit faites sur eux.

Le même Prélat parla beaucoup mieux sur le second chef de la Commission, en rendant compte de l'affaire de Charonne. Il établit que quand Mr. l'Archevêque de Paris auroit eu autant de tort qu'on l'avoit supposé à Rome, le Pape n'auroit pas dû sur la simple rélation des Religieuses, dans leur propre Cause, casser tout ce que leur Archevêque avoit fait, sans l'appeller, sans l'entendre, sans qu'il y eût eu en cela aucune instance portée à Rome par appel ou sur un déni de justice. Que cette conduite faisoit à la jurisdiction des Ordinaires une blessure trop considérable pour la dissimuler. Il parla aussi fortement de l'appui qu'avoit donné Innocent onze au Chapitre de Pamiers, au préjudice des Ordonnances renduës par le Métropolitain. Sa conclusion fût, qu'on *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

1681. qu'on pouvoit écrire une Lettre au Pape, dans laquelle on lui répréfenteroit que la matière de la Régale ne méritoit pas que Sa Sainteté portât les chofes fi avant; que la chaleur qui paroiffoit dans fes Brefs, & l'éclat qu'ils avoient fait, étoient capables de former des divifions dangereufes. Que par les Brefs addreffés aux Réligieufes de Charonne & au Chapitre de Paniers, on avoit troublé l'ordre de la jurisdiction, & violé le droit tant des Ordinaires que des Métropolitains; que ces entreprifes contre les règles les plus faintes étoient capables d'affoiblir l'union que les Eglifes de France doivent inviolablement conferver avec le St. Siège. Mais parce que le Pape, prévenu comme il étoit, pourroit regarder ces juftes remontrances comme l'effet des impreffions de la Cour & d'une baffe flatterie, il falloit demander au Roi un Concile National, ou, du-moins, une Affemblée générale du Clergé.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

L'AVIS du Rapporteur fût applaudi & reçu par une délibération unanime. On pria le Préfident & les Commiffaires de prendre des mefures pour l'exécution de ce qui venoit d'être arrêté. Elles étoient prifes de longue-main; car Loüis étoit bien refolu de ne pas céder en cette occafion, à la vûë de toute l'Europe inftruite des démarches que le Cardinal d'Etrées avoit faites à Rome pour y juftifier ce qui s'étoit fait en France. La convocation d'un Concile National aïant des difficultés qu'on trouva trop embarraffantes, on s'en tint à celle d'une Affemblée générale; elle fût indiquée pour le neuf de novembre.

Ibid.

ELLE fe tint au jour marqué. L'ouverture s'en fit par un magnifique difcours que prononça Mr. Boffuet Evêque de Meaux, fur la beauté & l'unité de l'Eglife. Il établit la primauté accordée à St. Pierre malgré fes fautes, *qui apprennent à fes fucceffeurs à exercer une fi grande puiffance avec humilité & condefcendance.* Cette Affemblée ne s'appliqua qu'à ce qui regardoit la Régale; car on avoit jugé à propos de fe débarraffer de l'affaire de Charonne, en fupprimant cette Communauté & en difperfant les Religieufes, fous prétexte qu'elle étoit tellement obérée qu'elle ne pouvoit payer fes dettes. C'étoit couper le nœud Gordien, pour éviter de difcuter fi l'on avoit tort ou raifon.

Teftament politique de Colbert, pag. 391.

Hauteur & vivacité du Pape. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

AVANT la tenuë de cette Affemblée, dont les décifions ne parurent que l'année fuivante, les affaires s'aigrirent de plus en plus. Le prémier jour de cette année mille fix cent quatre-vingt-un, Innocent onze écrivit un Bref au Chapitre de Pamiers. Après avoir traité d'Enfans de perdition ceux qui n'avoient pas donné dans les idées de leur Evêque, il caffoit tout ce qui s'étoit fait & fe pourroit faire dans la fuite par ceux qui auroient pris ou prendroient le titre de Grand-Vicaires fur la nomination des Régaliftes ou de l'Archevêque de Toulouze. Il défendoit à quiconque, de prendre ce titre & d'en faire les fonctions, s'il n'étoit élu par le Chapitre, fous peine d'excommunication, de privation de Bénéfices, d'inhabileté à en poffédér, défenfe à tous les Fidèles de leur obéïr & de leur donner aucun confeil & affiftance. Il déclaroit invalides toutes les Confeffions faites aux Prêtres approuvés par ces

Grand-

Grand-Vicaires, aussi-bien que les mariages contractés sur leur permission.

1681.

Il veut faire publier ses Brefs par le canal des Religieux.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Dès-que ce Bref, plus violent encore que ceux qui l'avoient précédé, eut été vû à Paris, il fût supprimé à la requête du Procureur-général. Le requisitoire, par une espèce de ménagement qu'on vouloit encore garder avec la Cour de Rome, avoit affecté de parler de ce Bref comme d'une pièce qui pouvoit avoir été fabriquée par des mal-intentionnés qui cherchoient à broüiller; mais il n'y eut pas moïen de dissimuler long-tems.

Ibid.

Innocent informé de l'Arrêt de suppression, fit envoyer des copies de son Bref aux Jésuites de Pamiers & de Toulouze, avec ordre de les répandre. Ces Pères affectèrent de douter que ces copies vinssent en effet de Rome, & gardèrent le silence. Le Pape irrité ordonna au Général des Jésuites d'adresser des copies du Bref aux Provinciaux de Paris & de Toulouze, avec un commandement exprès de le rendre public, & d'obliger leurs inférieurs à publier qu'il étoit véritable; afin de réparer, disoit le Pontife, le scandale que les Jésuites de Toulouze & de Pamiers avoient causé par leur incrédulité affectée. Le Général reçut ordre en même tems de rendre compte à l'Assesseur de l'Inquisition des réponses qui lui seroient faites.

On y met ordre.

Ibid.

Le Parlement averti apparemment par les Jésuites mêmes des ordres que leur Général avoit reçus de Sa Sainteté, & de ceux qu'il leur avoit envoyés, arrêta le dix-huit juin, que les Supérieurs des trois Maisons que ces Pères ont à Paris seroient mandés pour rendre compte de ce qu'ils savoient du Bref du prémier janvier. Ils rendirent volontiers en public le compte qu'ils avoient rendu en secret. Après que l'Avocat-général eut fait les réflexions qui convenoient sur cette nouvelle manière de publier, malgré le Roi, des Brefs & des Bulles dans son Roïaume, intervint Arrêt, par lequel il étoit défendu aux Jésuites de faire aucune chose directement ou indirectement en exécution des ordres qui leur étoient venus de Rome, & à tous Supérieurs & Religieux, de quelque Congrégation que ce fût, de publier & exécuter aucuns Brefs ou Bulles, autres que celles qui regardent la Discipline intérieure & ordinaire de leurs Maisons, qu'en conséquence des Lettres Patentes du Roi enrégistrées en la Cour, à peine d'être procédé extraordinairement contre ceux qui y contreviendroient, & de déchéance à l'égard desdits Ordres de toutes les graces & privilèges qui leur ont été accordés par le Roi & les Rois ses prédécesseurs.

Strasbourg surpris.

Quincy, tom. 2. pag. 3. Divers Mémoires. Mercure Hollandois, sous l'an

Pendant ces disputes, les Chambres de Metz & de Brisac continuoient leurs procédures. Il fût apparemment décidé dans celle de Brisac que Strasbourg appartenoit à la France; l'Arrêt fût exécuté le trente de septembre. Cette Ville dans la dernière guerre avoit extrêmement embarrassé. Malgré les paroles données & les promesses les plus authentiques, elle avoit livré son pont aux Allemands toutes les fois qu'elle avoit pû le faire impunément; ils avoient toûjours trouvé sous

1681. 1681. *pag.* 315. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Larrey, tom.* 2. *pag.* 22. *Limiers, tom.* 2. *pag.* 387. *Riencourt, tom.* 2. *pag.* 5.

sous ses remparts un azile assûré. Les troupes Françoises se trouvèrent aux portes de cette Ville avant qu'on y eût avis de leur marche. Elle n'étoit pas en état de resister, tout y manquoit, soit que les principaux Bourguemestres eussent été gagnés, soit qu'ils n'eussent pas cru avoir besoin de se précautionner. De Louvois qui avoit conduit toute cette intrigue, se trouva à la tête des troupes assemblées par le Baron de Montclar Commandant en Alsace. On capitula sur le champ. On conserva tous les privilèges, droits & coutumes, tant Ecclésiastiques que Politiques. Loüis quatorze y fit son entrée le vingt-trois d'octobre. Il rétablit l'Evêque dans son Siège & les Chanoines dans la Cathédrale, dont les Luthériens étoient en possession depuis cent cinquante-deux ans. On leur permit seulement d'y faire l'Office à une certaine heure. On travailla aussi-tôt à une Citadelle & à d'autres Ouvrages, qui s'étendant jusqu'au Rhin, en ont fait la plus forte Place de l'Europe.

† Voïés N°. XLIII.

CETTE conquête importante, faite en tems de paix, fût le sujet d'une Médaille. † On y voit le fleuve du Rhin appuïé sur son urne & tenant une corne d'abondance; un profil de la Ville de Strasbourg paroît en éloignement. La Légende, SACRA RESTITUTA, l'Exergue, ARGENTORATUM RECEPTUM, signifient, *que Strasbourg s'etant soûmis on y rétablit la Religion Catholique.* Les Articles de la capitulation n'ont pas été gardés trop exactement dans la suite; & cette Ville n'a plus aujourd'hui qu'une ombre de ses droits & de ses privilèges.

Corps Diplomatique, tom. 7. *part.* 2. *pag.* 15. Cazal livré à la France. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 1. *Mercure Hollandois, sous l'an* 1681. *pag.* 312. *Corps Diplomatique, tom.* 7. *part.* 2. *pag.* 13.

LE même jour les troupes Françoises prirent possession de la Citadelle & du Château de Cazal. Cette Place est extrêmement forte. Les Espagnols l'avoient toûjours regardée comme infiniment à leur bienséance & nécessaire, soit pour la conservation du Milanez, soit pour tenir en quelque sorte la Savoïe dans leur dépendance. Depuis mille six cent vingt-neuf jusqu'en mille six cent quarante, ils l'avoient assiégée trois fois, & toûjours la France l'avoit secouruë. En mille six cent cinquante-deux ils s'en emparèrent, & la remirent peu de tems après à Charles trois Duc de Mantoüe alors engagé dans leurs intérêts. Charles quatre son fils dans l'impossibilité de la garder, & dans la crainte que les Espagnols ou le Duc de Savoïe même ne profitassent de sa foiblesse, offrit au Roi très-Chrêtien de lui en confier la garde pour s'assûrer par-là sa protection. Ce Prince, en vûë d'affermir le repos de l'Italie & de secourir en toute occasion ses Alliés, accepta l'offre.

† Voïés N°. XLIV.

C'EST l'Académie des Inscriptions qui parle de la sorte, en expliquant la Médaille qu'elle fit frapper à cette occasion. † On y voit le Duc de Mantoüe, qui d'une main tient une Enseigne où sont ses Armes, & de l'autre présente au Roi assis sur un trône la Ville de Cazal sous la figure d'une femme, qui, un genou en terre, lui offre le plan de sa Citadelle. La Légende, TÜTELA ITALIÆ, & l'Exergue, CAZALIS ARCE IN FIDEM RECEPTA, signifient, *que la Citadelle de Cazal livrée à la France, assûra le repos de l'Italie.* On auroit pû traduire, peut-être plus conformément au dessein qu'on avoit, *met l'Italie en tutelle.*

LA

1681.

La vérité est que Charles quatre étoit un Prince extrêmement débauché, & que manquant d'argent pour satisfaire à ses plaisirs, il se laissa aller aux sollicitations du Marquis de Louvois, qui lui faisoit offrir des sommes immenses. Et c'est en quelque sorte insulter aux Lecteurs que de dire, qu'on s'empara de cette Place en vûë d'assûrer le repos de l'Italie; ce fût au-contraire ce qui le troubla. Tranquille depuis la paix des Pyrenées, le voisinage de la France l'inquiéta. Le Pape, l'Espagne, l'Empereur, profitèrent de ses allarmes pour la faire entrer dans leurs sentimens; & l'achapt de Cazal fit autant d'ennemis à la France que la surprise de Strasbourg.

Comme on s'étoit emparé de ces deux Villes le même jour & la même année, on frappa une autre Médaille particulière, pour réünir ces deux événemens. † Cazal, bâtie sur le Pô, est la clef de l'Italie; Strasbourg maîtresse d'un pont sur le Rhin, donne entrée jusques dans le cœur de l'Allemagne. Minerve, symbole de la Sagesse, tient deux boucliers chargés des Armes de ces deux Villes. Elle les montre à ces deux Fleuves couchés à ses pieds. La Légende, Argentoratum et Cazale recepta, & l'Exergue, Trigesimo Septembris M. DC. LXXXI. signifient, *que Strasbourg & Cazal furent remis au Roi le trentième de Septembre* 1681.

† Voïés N°. XLV.

Action vigouteuse sur mer, mais trop haute.

L'esprit de hauteur qui rendoit la France odieuse en Europe, pensa lui attirer la guerre avec les Turcs & faire périr tout ce qu'il y avoit de François dans ces Païs. Du Quesne avoit eu ordre de donner la chasse aux Corsaires de Tripoli. Sept ou huit qu'il poursuivoit s'étoient retirés dans le Port de Chio. Il fit sommer le Commandant du Château de les faire sortir; sur son refus il les attaqua. Plusieurs coups échappés endommagèrent des Maisons & des Mosquées, & tuèrent quelques habitans. Le Commandant Turc irrité fit tirer sur du Quesne. Celui-ci lui répondit avec tant de violence, qu'il abbatit une partie du Château & renversa plusieurs maisons de la Ville. Le désordre fût si grand, que les habitans effraïés envoïèrent demander du secours à Constantinople. Le Capitan-Bacha y vint en diligence & entra dans le Port avec trente-six galères du Grand Seigneur; mais il n'ósa rien entreprendre, & sembla n'être venu que pour être spectateur du débris. Cependant les François empêchoient également les Turcs & les Pirates de sortir du Port. Le Capitan-Bacha qui n'avoit point apporté de provisions & qui ne pouvoit plus subsister, proposa des conditions d'accommodement pour les Corsaires, & demanda pour lui-même la liberté de s'en retourner.

Mémoires Historiques & Chronologiques. *Quincy, tom.* 1. *pag.* 676. *Mercure, Hollandois, sous l'an* 1681. *pag.* 294. *Limiers, tom.* 2. *pag.* 400. *Larrey, tom.* 2. *pag.* 21.

Cette action, qu'on auroit dû condanmer, fût le sujet d'une Médaille. † On y voit un Corsaire prosterné devant la Victoire, qui tient la Bannière de France & foule aux pieds un Turban. Le Port & la Ville de Chio sont dans l'éloignement. A côté est une galère, & un bouclier avec un Croissant pour Armes. La Légende, De Piratis, Turca Spectante, & l'Exergue, ad Insulam Chio, signifient, *Pirates forcés dans le Port de Chio, à la vûë des Turcs.*

† Voïés N°. XLVI.

1681. CETTE expédition si célébrée fût prise à Constantinople comme elle l'auroit été en France, si pareille affaire étoit arrivée en un de ses Ports. Le Grand Seigneur tint plusieurs Conseils, où le Muphti & les grands Officiers assistèrent. Il y eut des avis pour arrêter Monsieur de Guilleragues Ambassadeur du Roi très-Chrêtien; d'autres allèrent à le faire pendre, & tous les François avec lui. La Porte pensoit dèslors à faire la guerre à l'Empereur. Cette circonstance, & les présens que l'Ambassadeur sçut faire à propos, empêcherent que l'affaire ne fût poussée aux dernières extrémités. Pour les Tripolins, ils demandèrent la paix, qui fût concluë le vingt-quatre décembre.

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 18.

Le Port de Brest achevé.

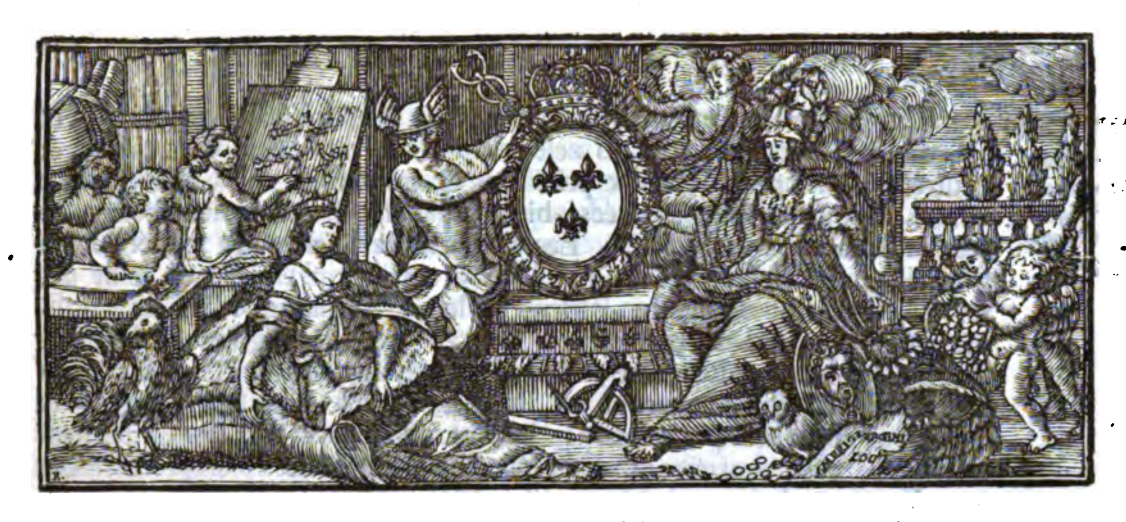
LES travaux continüoient au même tems que les entreprises. Le Port de Brest fût achevé cette année. Cette Ville est située à la pointe de la Brétagne vers le Couchant. Son Port & sa Rade avoient fait naître la pensée d'y faire le principal établissement de la Marine sur l'Océan. La petite rivière de Penfelt qui forme le Port, est d'une telle profondeur, que dans les marées les plus basses les plus grands vaisseaux y peuvent entrer. Aux deux côtés de cette rivière toute bordée de grands Quais de maçonnerie, on a construit quantité de magazins & d'atteliers, tous si bien entendus, si commodes, si magnifiques qu'il n'y a rien à désirer. Le Port, qui peut contenir cinquante gros navires, se ferme toutes les nuits avec une chaîne. La Rade joint l'entrée du Port, & a environ neuf lieües de tour. Elle est dans un si bel abri qu'aucun vent n'y peut incommoder les vaisseaux; ils y peuvent être sans embarras plus de mille, & le fonds est bon par-tout: Cette Rade n'a qu'une entrée assez étroite, au milieu de laquelle il y a un rocher qui la rend inaccessible aux étrangers. Soixante & douze batteries de six cent pièces de canon & d'un nombre proportionné de mortiers défendent ce Goulet.

† Voïés N°. XLVII.

CE fût encore là le sujet d'une Médaille. † On y voit le plan de la Ville & du Port, à l'entrée duquel est Portumne. Ce Dieu des Ports, réprésenté à l'antique, s'appuïe sur un Dauphin & tient une clef. La Légende, TUTELA CLASSIUM OCEANI; & l'Exergue, BRESTI PORTUS ET NAVALE M. DC. LXXXI. signifient, *que le Port & l'Arsenal de Brest font la sûreté des Flottes du Roi sur l'Océan.*

Fin du Livre Quarantième.

HIS-



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTE ET UNIEME.



L'ASSEMBLÉE générale du Clergé s'accorda parfaitement avec la Cour. Elle convint de consentir à l'extension de la Régale, & profita du désir qu'on y avoit de sortir avec honneur de ce démêlé, pour rémédier aux abus qui s'étoient glissés dans l'exercice de ce Droit. Le Roi très-Chrétien étoit en possession, lorsque la Régale étoit ouverte, de conférer les Doïennés, les Archidiaconés, & les Prébendes auxquelles sont attachées les fonctions de Théologaux & de Pénitenciers, sans que ceux qui en étoient pourvus prissent aucune institution Canonique, ni mission des Prélats; ce qui paroissoit blesser l'autorité qu'ont les Evêques, pour la prédication, la réconciliation des Pénitens & l'exercice de la jurisdiction spirituelle.

1682. Suite de l'Assemblée du Clergé. *Mémoires du Clergé. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

1682. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Le Parlement de Paris, qui connoissoit de la Régale privativement à tous les autres, suivant son zèle pour les droits de la Couronne, & peut-être son opposition aux privilèges & immunités du Clergé, avoit donné, depuis quelques années, bien des Arrêts, qui avoient beaucoup étendu l'usage de la Régale. Les Députés de l'Assemblée générale du Clergé supplièrent le Roi de remédier à ces inconvéniens; il le fit par un Edit, qui fût vérifié au Parlement le vingt-quatre de janvier. L'Edit porte, que nul ne pourra être pourvû dans les Eglises Cathédrales & Collégiales du Roïaume, des Doïennés & autres Bénéfices aïant charge d'ames qui vaqueront en Régale, s'il n'a l'âge, les dégrés & les autres capacités prescrites par les Sts. Canons & par les Ordonnances. Que ceux qui seront pourvûs de ces Bénéfices se présenteront aux Vicaires-généraux établis par les Chapitres, si les Eglises sont encore vacantes, & aux Prélats s'il y en a de pourvûs, pour en obtenir l'approbation & mission Canonique, avant que d'en pouvoir faire aucune fonction. Qu'en cas de refus, les Vicaires-généraux ou Prélats en expliqueront les causes par écrit, pour être par le Roi pourvû d'autres personnes s'il le juge à propos, ou pour se pourvoir par ceux qui auront été refusés par-devant les Supérieurs Ecclésiastiques, ou par les autres voïes de Droit observées dans le Roïaume. Enfin le Roi déclare, qu'il n'entend conférer à cause de son droit de Régale, aucun des Bénéfices qui peuvent y être sujets par leur nature, si ce n'est ceux que les Archevêques & Evêques sont en bonne & légitime possession de conférer.

Ibid.

Cet Edit avoit été concerté avec les Prélats. Dès qu'il parut ils publièrent que c'étoit une nouvelle preuve de la bonté du Roi, & un nouvel effet de la puissante protection qu'il ne cessoit de donner à l'Eglise, à laquelle il accordoit beaucoup plus qu'il ne lui avoit ôté en mille six cent soixante & treize. Tous signèrent le trois de février l'Acte de consentement à l'extension de la Régale, & marquèrent qu'ils le faisoient dans l'espérance que le St. Père voulant bien entrer dans le véritable intérêt de leur Eglise, recevroit favorablement la Lettre qu'ils avoient résolu de lui écrire sur ce sujet; & que se laissant toucher aux motifs qui leur avoient inspiré cette conduite, il donneroit sa Bénédiction Apostolique à cet ouvrage de paix & de charité.

Elle écrit au Pape. *Ibid.*

Cette Lettre au Pape qu'on méditoit d'écrire depuis si longtems établissoit d'abord par divers Passages, qu'il doit y avoir une parfaite union entre le Sacerdoce & l'Empire, & qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la paix, surtout lorsqu'on peut l'acheter par un simple changement de Discipline. Elle exposoit ensuite les motifs que les Prélats avoient eu de ne pas imiter leurs prédécesseurs, qui en mille six cent huit s'étoient opposés à l'extension de la Régale. Ces motifs étoient la crainte de commettre Sa Sainteté avec le Roi. Ce Roi, si grand, disoit-on, qui

reçoit si bien les Evêques, qui maintient avec tant de vigueur la puissance qu'ils ont reçûë d'en-haut; ce Roi pieux qui fait tant de plaïes à l'Hérésie, dont il a renversé un grand nombre de Temples. 1682.

Il étoit naturel de s'imaginer que Loüis quatorze aïant tant de bonté & tant de piété, auroit apparamment laissé les choses sur le pied où elles avoient été pendant tant de siècles, si les Prélats l'en avoient fortement sollicité. On répondoit à cette objection, en disant, que le droit de régal n'étoit pas regardé en France comme une bagatelle, mais comme une prérogative essentielle de la Couronne, qui prétend en être en possession depuis le règne de Clovis, comme il a été décidé dans le Conseil d'Etat; & qu'ainsi le Clergé ne pouvoit rien faire de plus sage que de se soûmettre à ce jugement, sans chicanner à contretems, & pousser les choses à des extrémités dangereuses. On finissoit en demandant la paix à Innocent onze & en le priant de ne la pas troubler pour les droits de quelques Eglises, auxquels il étoit à propos de renoncer pour le plus grand bien de l'Eglise même, & en faveur du plus grand des Rois.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Quoique cette Lettre ne fût pas un chef-d'œuvre, peut-être auroit-elle fait impression sur tout autre que sur celui à qui elle fût envoïée. Mais Innocent onze étoit un de ces Dévôts entêtés que rien n'est capable d'ébranler quand ils se sont persuadés qu'il y va de la gloire de Dieu de soûtenir le parti qu'ils ont pris.

Le Pape reçoit mal sa Lettre. *Ibid.*

Ce Pape répondit par un Bref du treizième avril adressé à tous les Evêques de France, par lequel il cassoit & annulloit tout ce que l'Assemblée avoit fait au sujet de la Régale. Il disoit aux Prélats, qu'ils auroient dû faire attention à l'exemple récent de leurs prédécesseurs, & imiter celui d'Yves de Chartres, qui avoit tant souffert avec un courage invincible à l'occasion de la dispute qui s'étoit élevée entre le Pape Urbain & le Roi Philippe; que s'ils avoient eu un peu plus de fermeté, le Roi étoit trop religieux pour n'avoir pas égard à la justice de leurs demandes; qu'il ne voïoit pas comment ils avoient pû lui écrire qu'ils avoient cédé malgré eux, puisqu'ils n'avoient pas fait une seule démarche en faveur de leurs Eglises.

Innocent ne fût pas le seul qui taxât de mollesse & de lâcheté la conduite des Prélats; en France même ils eurent un grand nombre de contradicteurs. De zélés Catholiques appréhendant un schisme, les partisans des nouvelles opinions, ou, si l'on veut, renouvellées, se déclarèrent pour Rome, en considération de ce qu'Innocent avoit donné sa confiance à des personnes qui les protégeoient. Ce ne fûrent que libelles de tous côtés contre ces Prélats. On les accusoit de cacher les vûës les plus humaines & les plus intéressées sous le spécieux prétexte de maintenir les droits de la Couronne & de l'Episcopat.

Divers sentimens à ce sujet.

Sans dire, comme le Testament de Colbert, que les Archevêques de Paris & de Rheims n'avoient pas de grands sentimens de Religion,

1682. *Testament politique de Colbert, pag. 397. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

ligion, que les autres Evêques étoient à-peu-près de même trempe, & si dévoüés aux volontés du Roi que s'il eût voulu substituer l'Alcoran à l'Evangile ils y auroient donné les mains aussi-tôt, il est certain qu'ils auroient pû résister à la prétention de Loüis quatorze, laquelle, après tout, n'avoit guères d'autre titre que sa volonté, & la possession où il étoit de la voir presqu'aussi respectée au-dehors qu'au-dedans de son Roïaume. La monarchie Françoise avoit subsisté jusqu'en mille six cent soixante & treize dans l'extension de la Régale; auroit-elle été détruite si cette extension avoit été refusée? Ce n'est pas qu'il importât de rien à la Religion par qui les Bénéfices fussent conférés pendant la vacance d'un Siège, & jusqu'à ce que le successeur eût prêté le serment de fidélité; mais ce qui devoit les animer, c'est qu'il importe extrêmement pour empêcher l'autorité Roïale de devenir absoluë, que les usages & les coûtumes soient gardées, & qu'il vaut mieux, en un sens, en défendre de mauvaises & de ridicules, que de souffrir que leur abolition ouvre la voïe à en abolir d'utiles & de raisonnables. *Ibid.* Cependant s'il étoit vrai comme ces Prélats le disoient, qu'ils eussent lieu d'appréhender quelque chose de plus fâcheux, la sagesse demandoit qu'ils cédassent, & imposoit au Pape la même obligation; d'autant plus, que son titre de père universel l'oblige à bien plus d'égards & de ménagemens que les autres Evêques. Apparemment que ce fût pour faire entrer Innocent onze dans ces sentimens, que cette Assemblée porta à la Cour de Rome un des plus rudes coups qu'elle eût reçû depuis long-tems.

On attaque le Pape dans ses prétentions les plus chéries. *Actes du Clergé. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Limiers, tom. 2. pag. 410. Aubery, Histoire de la Régale.*

L'Assemblée, soit d'elle-même, soit excitée par l'autorité supérieure, examina la nature & l'étenduë de la puissance Ecclésiastique. Elle réduisit à quatre Articles ce qu'elle en pensoit, uniquement dans la vûë, du-moins elle l'assûra, de maintenir la liberté des Eglises de France, de conserver l'unité de l'Eglise Catholique, & d'ôter à ceux de la Religion *Prétenduë Réformée* le prétexte de rendre odieuse la puissance des Papes.

1°. Disoit l'Assemblée, Jésus-Christ a donné à St. Pierre & à ses successeurs la puissance sur les choses spirituëlles qui ont rapport au salut éternel; mais il ne leur en a donné nulle, soit directe, soit indirecte, sur les choses temporelles; & conséquemment ils ne peuvent déposer les Rois, ni délier leurs sujets du serment de fidélité. Ce sentiment nécessaire pour la conservation de la tranquillité publique, & également avantageux au Sacerdoce & à l'Empire, doit être tenu conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères & aux exemples des Saints.

2°. La plénitude de puissance accordée au Siège Apostolique & aux successeurs de St. Pierre sur les choses spirituëlles, ne déroge point à ce que le Concile de Constance, confirmé par les Papes, par l'Eglise en général, & par celle de France en particulier, a prononcé sur l'autorité des Conciles généraux dans la quatrième & cinquième Cession;

1682.

Cession ; & l'Eglise Gallicane n'approuve point ceux qui révoquent en doute l'autorité de ces Décrets, ou qui en éludent la force en disant, que les Pères de Constance n'ont parlé que par rapport à un tems de Schisme.

3°. L'usage de la puissance Apostolique doit être réglé par les Canons dressés par l'esprit de Dieu & respectés par toute la terre. Les règles, les usages & les pratiques reçus dans le Roïaume & dans l'Eglise Gallicane doivent avoir leur force ; & il est de la dignité du Siège Apostolique, que les règlemens autorisés par ce grand Siège & par les Eglises particulières demeurent inébranlables.

4°. Il appartient principalement au Pape de décider en matière de Foi, & ses Décrets obligent toutes les Eglises ; ses décisions néanmoins ne sont absolument sûres, qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Falloit-il être broüillé avec Rome pour déclarer ces vérités ? Mais sur-tout, après l'avoir fait avec tant d'éclat, falloit-il souffrir qu'un nombre considérable d'Evêques en fît une espèce de réfutation, comme on le verra sous mille six cent quatre-vingt-treize ?

Edit fulminant contre le Pape. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Aussi-tôt que les quatre Articles furent dressés, les Députés du Clergé supplièrent le Roi de les faire publier dans le Roïaume. L'ordre fût incessamment donné pour l'enrégistrement dans tous les Parlemens, Baillages, Sénéchaussées, Universités, Facultés de Théologie & de Droit-Canon. L'Edit défendit à quiconque, Séculier ou Régulier, d'enseigner ou d'écrire rien de contraire à la Doctrine contenuë dans la Déclaration. Il ordonne que cette Déclaration soit souscrite par tous ceux qui seront choisis pour professer la Théologie ; qu'ils se soûmettront à enseigner les quatre Articles, & que les Syndics des Facultés présenteront aux ordinaires des lieux & aux Procureurs-généraux, des copies de ces soûmissions signées par les Greffiers des Facultés. Que dans toutes les Universités où il y aura plusieurs Professeurs, l'un sera chargé tous les ans d'enseigner la Doctrine contenuë dans la Déclaration ; & que s'il n'y en a qu'un, il le fera l'une des trois années consécutives. Que les Syndics des Facultés de Théologie présenteront tous les ans avant l'ouverture des leçons, aux Prélats des Villes où elles sont établies & aux Procureurs-généraux, les noms des Professeurs, qui seront chargés d'enseigner cette Doctrine & tenus de répresenter aux Prélats & aux Procureurs-généraux les Ecrits qu'ils dicteront à leurs écoliers, lorsqu'ils en recevront l'ordre. Qu'aucun Bachelier ne pourra être Licencié, ni reçu Docteur, qu'après avoir soûtenu ladite Doctrine dans l'une de ses Thèses. Enfin il étoit enjoint aux Evêques, de faire enseigner les quatre Articles dans l'étenduë de leurs Diocèzes ; aux Doyens & Syndics des Facultés de Théologie, de veiller à l'exécution, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom ; aux Parlemens, d'enrégistrer l'Edit & la Déclaration & de les faire publier & enrégistrer dans les Jurisdictions & les Universités de leur district.

1682. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Conséquemment à cet ordre, l'un & l'autre furent enrégîstrés au Parlement de Paris le vingt-trois de mars. Il fût arrêté que le prémier Présîdent, six Conseillers & le Procureur-général se transporteroient en l'Université, en Sorbonne & en la Faculté de Droit-Canon pour y faire lire l'Edit & la Déclaration, les exhorter à continüer d'enseigner la saine Doctrine, & leur promettre toute la protection qu'ils pourroient désirer.

Discours du Procureur-général. *Régîstres du Parlement. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Dans toutes ces Assemblées, Achille de Harlai Procureur-général parla de manière à prouver qu'il étoit en état d'examiner les Ecrits des Professeurs, comme l'Edit le chargeoit de le faire. Il dit en Sorbonne, que la prémière partie de la Déclaration concernant l'autorité des Princes souverains, ne donnoit pas de nouvelles bornes à la puissance de l'Eglise; mais qu'elle expliquoit celles que Jésus-Christ y a mises dans son Evangile; qu'il n'y a rien de foible que les prétextes dont on a voulu fortifier l'opinion contraire. Que Grégoire sept, que l'on peut regarder comme l'inventeur de ces opinions, soûtient que la puissance que Jésus-Christ a donné à l'Eglise en la personne de St. Pierre, de lier & de délier, d'ouvrir & de fermer les portes du Ciel, met ses successeurs en droit de dépoüiller les Princes de leurs Etats. Qu'il appuïe ce principe d'un Acte supposé de St. Clément, de la pénitence que Théodoze eut la piété de recevoir de St. Ambroise; d'une Lettre de St. Grégoire, qui ne contient qu'une imprécation contre ceux qui usurperoient les biens de l'Eglise d'Autun; enfin de cette réponse injuste & presqu'incroïable, que quelques anciens Historiens rapportent que le Pape Zacharie fit à la consultation criminelle, dont l'habileté de l'un de nos Rois voulut se servir pour adoucir dans l'esprit des François l'horreur de leur rébellion.

Ibid.

Sans doute que ces discours si savans contribuèrent beaucoup à la promptitude avec laquelle l'Edit & la Déclaration furent enrégîstrés à l'Université & aux Ecoles du Droit Civil & Canonique. On ne les admira pas moins en Sorbonne; mais on n'alla pas si vîte. On s'assembla le prémier de juin. Le Syndic aïant présenté la rélation de ce qui s'étoit passé en présence des Commissaires du Parlement, on entendit de tous côtés des Docteurs se plaindre que l'Edit les assujettissoit à des choses fort onéreuses, sans qu'il en revînt aucune utilité. Sur ces plaintes, on en nomma quatorze pour concerter ce qu'il y auroit à faire.

Ibid.

Le Parlement plus zélé qu'il ne l'avoit jamais paru dans aucune autre affaire, trouva fort mauvais qu'on eût balancé sur l'enrégîstrement. Le Doyen & quelques anciens Docteurs furent mandés. On leur ordonna de tenir une Assemblée extraordinaire pour consommer la délibération. Après bien des disputes, on convint des termes dont on se serviroit, pour se conserver en obéïssant, la liberté de supplier le Roi de soulager la Faculté des dispositions de son Edit, qui paroissoit blesser les immunités dont elle avoit joüi jusqu'alors, & donner atteinte à la confiance dont il avoit plû aux Rois ses prédécesseurs de l'honorer; mais un grand nombre de Docteurs aïant jugé qu'il falloit com-

commencer par faire les supplications, l'enrégistrement fût encore différé.

1682.

Assemblées interdites à la Sorbonne par le Parlement.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

ALORS le Parlement se fâcha tout de bon. Il défendit aux Docteurs de continüer leurs Assemblées, jusqu'à ce qu'il eût pourvû à la forme en laquelle on les tiendroit à l'avenir ; & il ordonna au Scribe d'enrégistrer sur le champ l'Edit & la Déclaration. La Faculté ne tint point contre cette punition. Cent soixante-trois Docteurs présentèrent une Requête à ce qu'on leur permît de continüer leurs Assemblées à l'ordinaire, promettant de se conduire de telle sorte, que le Roi les jugeroit dignes des graces qu'ils attendoient de sa bonté. Le Parlement touché de leur repentir, ne se rendit pas difficile & leur accorda ce qu'ils demandoient.

Le Pape refuse tout accommodement.

CE grand coup porté avec tant d'éclat & tant d'appareil, n'ébranla point Innocent onze. Il tint ferme & refusa toute autre voïe d'accommodement autre que celle d'une retractation positive & d'un désaveu formel de tout ce qui s'étoit fait, tant au sujet de la Régale, que par rapport aux quatre Articles. On ne se broüilla pas toutefois absolument; Rome ne fût point sans Ambassadeur de France & Paris vit toûjours un Nonce. Innocent parut borner son ressentiment au refus des Bulles pour les Evêchés & autres Bénéfices Consistoriaux; mais content de n'en pas venir aux dernières extrémités, autrefois si familières à ses prédécesseurs, il s'unit à tous les ennemis de la France, lui en suscita de nouveaux, & fit apparemment souhaiter plus d'une fois à Loüis quatorze de n'avoir jamais entrepris l'affaire de la Régale, ou de l'avoir soûtenuë avec moins de hauteur.

Suite de ces affaires.

Actes du Clergé. Régistres du Parlement. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. sous l'an 1681. Ibid.

LES quatre Articles avoient été soûtenus d'avance par un Carme de la Place Maubert. Dans ses Thêses du quatre décembre de l'année dernière, il avoit avancé, qu'il y a des Loix Ecclésiastiques auxquelles le Pape est soûmis; qu'il ne peut pas toûjours dispenser des Canons; qu'il ne peut ni déposer les Rois, ni imposer des tributs sur le Clergé de leur Roïaume; que les Evêques tiennent leur jurisdiction de Dieu; que la Faculté de Théologie de Paris n'estimoit pas que le Pape soit infaillible ni au-dessus du Concile; enfin, que le Droit de Régale n'étoit ni une chimère ni une usurpation.

CETTE Thêse fût envoyée à Rome avec les réponses du Soutenant, qui choquèrent encore plus que la Thêse même. Le Prieur de ce Religieux eut bientôt ordre de lui apprendre que le Pape l'avoit interdit. Le Roi de son côté fit défense au Prieur de rien faire contre ce Religieux en conséquence des ordres de Rome. L'Interdit ne fût point gardé. De nouvelles dépêches le déclarèrent déchû des privilèges accordés aux Réguliers par les Papes, incapable de toutes fonctions Ecclésiastiques, & privé de voix active & passive dans les élections, à peine d'excommunication & de déposition aux Supérieurs des Monastères qui lui permettroient de contrevenir à ce Jugement. Le Décret fût lû en plein Chapitre le quatre avril, peu de tems après la publication des quatre articles du Clergé.

LE

1682. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Le Procureur-général fût instruit de cette procédure Monastique. Il répréſenta au Parlement, que le Religieux avoit été condamné contre toutes les règles; qu'il n'avoit ſoûtenu que les Maximes que toutes les perſonnes ſincères & éclairées ont toûjours ſuivi dans le Roïaume; & qui ſont conformes à l'autorité de l'Evangile, aux déciſions des Conciles, aux ſentimens des anciens Papes & des Pères de l'Egliſe. Que la forme de cette condamnation n'étoit pas moins irrégulière que le fonds en étoit injuſte, puiſqu'on établiſſoit dans le Roïaume une eſpèce d'Inquiſition; que le Pape entreprenoit d'exercer une jurisdiction immédiate ſur un Religieux, qui ne ceſſant pas par ſa profeſſion d'être ſujet du Roi, ne pouvoit être accuſé que devant ſes Supérieurs François, & jugé par eux au moins en prémière inſtance. Que la connoiſſance ordinaire des Thèſes appartenant à la Faculté de Théologie & à l'Archevêque de Paris, ſi on y avoit avancé quelque propoſition qui bleſſât la Foy; ou au Parlement, ſi les Droits du Roi, la Police, les Maximes du Royaume y étoient attaqués; les Papes n'avoient jamais entrepris d'en connoître. Qu'il falloit rémédier à cette nouvelle entrepriſe, dont les ſuites pourroient être ſi préjudiciables à la liberté du Roïaume. Que d'ailleurs l'Aſſemblée du Clergé venoit de donner une déclaration de ſes ſentimens, que le Carme ſembloit avoir prévûs par ſa Thèſe; que les peines qu'on lui avoit infligées tendoient à affoiblir l'exécution de l'Edit & de la Déclaration; qu'il falloit le ſoûtenir d'une manière qui ne lui laiſſât pas lieu à ſe repentir de ce qu'il avoit fait, & qui mît les autres au-deſſus des appréhenſions de ce qui pouvoit leur arriver, s'ils ſe déclaroient, comme ils le devoient, pour les quatre Articles.

Ibid.

Sur ce réquiſitoire le Prieur des Carmes fût mandé. N'aïant point apporté le régiſtre de ſa Communauté, comme on le lui avoit ordonné, il fût enfermé dans le Greffe, tandis qu'un Religieux, qui l'avoit accompagné, alla chercher le régiſtre. Intervint Arrêt qui ordonna, que le Père Buhy, qui avoit été nommé par ſes Confrères Lecteur en Théologie immédiatement après avoir ſoûtenu cette fameuſe Thèſe, continüeroit ſes fonctions; qu'il ſeroit préſenté avec les autres Religieux de la Maiſon à l'Archevêque, pour lui donner dans ſon Diocèze les emplois dont il le jugeroit capable; le tout à peine de ſaiſie du temporel du Couvent & de la perte de ſes privilèges. Il étoit encore défendu, tant aux Carmes, qu'aux autres Religieux dont les Supérieurs ſont hors du Roïaume, d'exécuter aucuns Décrets, Lettres Patentes de leurs Généraux qui ne regarderoient pas la Diſcipline ordinaire de leurs Maiſons, ſans Lettres Patentes du Roi, à peine de ſaiſie du temporel, ou de privation de la liberté de quêter & de déchéance de tous privilèges.

Le Clergé entreprend la converſion des Réformés. *Ibid.*

Quoique ces procédures avec la Cour de Rome fuſſent légitimes, elles ne laiſſoient pas de cauſer une eſpèce de ſcandale. Pour le lever, ou pour en détourner l'attention du Public, l'Aſſemblée fit éclater ſon zèle pour la réünion des Proteſtans; elle publia un Avertiſſement Paſtoral. Les Prélats y marquoient dans les termes les plus pathetiques, la

la douleur amère dont ils étoient pénétrés de voir leurs frères séparés d'eux. Ils ajoutoient, qu'il n'y avoit jamais eu de tems plus propre à rappeller les brebis égarées à la Communion de Rome, puisque l'Eglise Catholique étoit gouvernée par Innocent onze, dont la vie & les mœurs formés sur les plus sévères règles de la Discipline Chrétienne, faisoient voir à tout le monde le modèle parfait d'une sainteté consommée.

1682. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 550. Larrey, tom. 2. pag. 28. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

A l'Avertissement Pastoral, on joignit un Mémoire contenant seize méthodes pour la conversion des *Huguenots*. Ces Pièces furent soûtenuës par deux Lettres circulaires du Roi, adressées l'une aux Evêques, l'autre aux Intendans du Roïaume, par lesquelles il les exhortoit de contribüer de tout leur pouvoir à faire réüssir le projet de l'Assemblée, recommandant néanmoins de ménager avec douceur les Esprits, de ne se servir que de la force des raisons pour les ramener à la vérité, & sans donner la moindre atteinte aux Edits & Déclarations en vertu desquels leur Religion étoit tolérée. Ce n'étoit pourtant qu'en donnant atteinte à ces Edits, qu'on vouloit insensiblement miner les Eglises *Réformées*, & les anéantir par dégrés. C'étoit la méthode qu'on avoit suivie depuis mille six cent soixante-neuf; elle avoit trop bien réüssi pour ne la pas continüer.

Multitude d'Ecrits de part & d'autre. *Ibid.*

CONFORMEMENT à ces Lettres & à l'Avertissement Pastoral, l'esprit de controverse se saisit de tout ce qu'il y avoit de Prêtres & de Religieux; on exhorta, on pressa de tous côtés les *Huguenots*, on les accabla d'instructions qu'on les forçoit d'entendre. Pour maintenir leur Doctrine, leurs Ministres emploïèrent les mêmes moyens, à la violence près, dont on se servoit pour la détruire. Ils répandirent une foule d'Ecrits pour précautionner leurs troupeaux contre ce qu'ils appelloient la séduction; ils répondirent à tous les Ouvrages que les Catholiques publioient chaque jour. On les vit aller de maison en maison faire des instructions, exhorter à la persévérance, fortifier ceux qui chanceloient, & tâcher de regagner ceux qui les avoient quittés; il ne tint pas même à eux qu'ils n'imitassent la conduite de leurs Adversaires. Loüis faisoit des graces à la plûpart de ceux qui changeoient de parti, sur-tout si leur changement pouvoit nuire à leur fortune; il accordoit des privilèges aux autres; c'étoit un appas dont plusieurs avoient peine à se défendre. Les Ministres s'appliquèrent à prévenir cette tentation; ils offrirent aux Pauvres, par ordre des Consistoires, ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance; aux Artisans, de quoi vivre de leurs métiers; aux Marchands, ce qu'il falloit pour continüer leur négoce; aux Gentilshommes, des mariages capables de raccommoder leurs affaires domestiques, ou de leur donner de la considération. En un mot, de part & d'autre on donna beaucoup de marques de zèle, & aux instructions on ajoûta les moïens qu'on crut les plus capables de les rendre efficaces.

Succès du Clergé. *Ibid.*

SANS parler du fonds des instructions, que chacun croïoit vaines, les Catholiques furent bien plus heureux dans l'usage des moïens dont ils soûtenoient les leurs. Maîtres de toutes les graces, de toutes les

 Charges,

1682. Charges, de tous les Emplois, ils pouvoient récompenser, du-moins dédommager ceux qui se tournoient de leur côté. Ainsi donc, malgré le zèle des Ministres & les efforts qu'il leur fit faire, ils eurent la douleur de voir leurs troupeaux diminüer considérablement. Les conversions se multiplièrent; il y en eut d'équivoques, mais il y en eut aussi de véritables; plusieurs Ministres même donnèrent l'exemple, & lûrent en plein Consistoire les motifs de leur changement. Peut-être quelques-uns supprimèrent-ils le plus puissant, qui étoit celui de l'intérêt; mais ce seroit être injuste que de les croire tous de mal-honnêtes gens.

Un Jacobin se déclare pour le Pape, il est puni. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

TANDIS que le Clergé s'applaudissoit de ses succès contre les Réformés, un certain Jacobin nommé Malagola s'avisa d'attaquer les quatre Articles. Ce Religieux dédia sa Thèse à St. Pierre, avec cette Inscription; A CELUI QUI LIE ET DÉLIE TOUT SUR LA TERRE ET DANS LES CIEUX, c'est-à-dire, QUI REÜNIT DANS LUI LE DÉGRÉ SUPÉRIEUR DES DEUX PUISSANCES. *Omnia liganti & solventi super Terram & in Cœlis; id est, tenenti apicem utriusque Potestatis.* Ce Bachelier fut cité le quatre novembre: il soûtint hardiment que le pouvoir de lier & de délier donné par Jesus-Christ au Chef des Apôtres, devoit s'entendre de la puissance temporelle & spirituëlle. C'est le même principe sur lequel les Jésuites Santarelli, Suarez & Bécan, ont soûtenu & tâché de répandre cette Doctrine odieuse & déraisonnable. Le Jacobin fût chassé comme un parjure, qui avoit violé le serment qu'il avoit prêté, & son nom fût biffé du Catalogue des Bacheliers.

Voïes de fait contre l'Espagne. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 2. pag. 7. Mercure Hollandois, sous l'an 1682. pag. 44. Larrey, tom. 2. pag. 29.*

AU même tems qu'on faisoit la guerre au Pape & au Calvinisme, on la faisoit en Flandre aux sujets du Roi d'Espagne. La Chambre de Metz fit assigner ce Prince pour rendre foi & hommage de quantité de Terres du Duché de Luxembourg. Il méprisa cette assignation, & protesta contre tout ce qui pourroit se faire à son préjudice. On s'étoit attendu à ce refus. La même Chambre rendit un autre Arrêt, par lequel elle ordonnoit, que, faute au Roi Catholique d'avoir comparu, ses Terres seroient réünies à la Couronne. L'Arrêt fût exécuté, on s'empara à main armée de presque tout le Duché; on en bloqua même la Capitale. Sous couleur de se dédommager des fraix, on mit à contribution les païs voisins; on exigea deux fois la somme dont ces peuples infortunés étoient convenus, & après les avoir épuisés, on abbatit leurs maisons, dont on brûla les matériaux qui auroient pû servir à les rebâtir.

ON fit cependant lever le blocus de Luxembourg, & on répandit pour se faire honneur, qu'on ne vouloit pas inquiéter l'Allemagne tandis que les Turcs étoient sur le point de l'attaquer. Ce motif étoit juste & glorieux; mais on le perdit de vûë l'année suivante; ce qui fit croire que quelque autre raison avoit obligé à cette modération apparente. On reprit les négociations qui se faisoient à Courtrai au sujet du Comté d'Alost, pour lequel la France avoit offert de prendre un équivalent. Le Roi Catholique qui croïoit avoir raison de traiter ces prétentions de vexations,

xations, & qui voïoit d'ailleurs qu'elles se succedoient sans cesse les unes aux autres, refusa tout, & aima mieux souffrir qu'on lui enlevât ses Places par la force, que de les céder par un traité. Il se plaignit dans toutes les Cours de l'Europe. Ses plaintes appuïées & justifiées par la surprise de Strasbourg & de Cazal, réünirent tous les Princes en sa faveur, & les firent accéder au traité d'association de la Hollande & de la Suède.

1682.

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2 pag. 15.

Bombardement d'Alger.

Quincy, tom. 2. pag. 8. Divers Mémoires.

On poursuivit cette année les Algériens, aussi vivement mais plus régulièrement qu'on n'avoit poursuivi les Tripolitins l'année précédente. Les prémiers avoient déclaré la guerre par l'enlévement de tous les vaisseaux François qui leur étoient tombés entre les mains. Pour les punir on fit un Armement considérable composé de onze Vaisseaux de guerre, de quinze Galères, de cinq Galiotes, deux Brulots, quelques Flutes & Tartanes. Mr. du Quesne, qui étoit le Ruiter de la France, fût encore chargé de cette expédition. Il arriva le vingtième de juillet à la vûë des Côtes de Barbarie, entre Alger & Sarcelle. En attendant que tout fût prêt pour exécuter son projet, il alla brûler deux Vaisseaux qui étoient dans le Port de Sarcelle. Les mauvais tems l'obligèrent de différer son entreprise jusqu'au cinquième août.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Rieucourt, tom. 3. pag. 25. Larrey, tom. 2. pag. 33. Quincy, tom. 2. pag. 11.

Comme il vouloit faire usage de tout ce qu'il avoit de Vaisseaux, il avoit fait la disposition suivante. Le St. Esprit, qu'il montoit lui-même, devoit aller se poster auprès de la Tour du Fanal; deux Galiotes remorquées par une Galère devoient se mettre à la gauche; les trois autres à la droite; tous les autres vaisseaux s'étendant vers le Sud & vers le Nord, pour soûtenir les Galiotes, formoient un Croissant, & chaque Galère après avoir remorqué un Vaisseau, se devoit placer dans ses intervalles.

On tenta de marcher dans cet ordre de bataille; mais les vents s'étant mis au Nord-Est, mirent dans l'impossibilité d'attaquer, parce qu'à la moindre haleine de ce vent la mer s'enfle d'une manière extraordinaire. On demeura dans cette situation jusqu'au treize, que les vents étant descendus au Nord-Oüest, firent espérer du calme. On marcha à l'entrée de la nuit; mais avant qu'on fût à la portée du canon, le tems se broüilla, le vent fit en un instant le tour du compas, la mer grossit, les grains perpétuëls faisoient craindre pour les mâts; les Vaisseaux étoient à la côte, les Galères trop éloignées pour les secourir, étoient elles-mêmes dans un grand danger. Heureusement un vent s'éleva du côté de la terre; les Vaisseaux en profitèrent pour prendre le large; les Galères se sauvèrent à la pointe du Cap Matifou; les Galiotes mêmes presque désagréées pour laisser libre le jeu des mortiers, échappèrent à la tempête.

Cette disgrace paroissoit avoir ôté tout espoir de réüssir. Les Galères qui manquoient de tout, & qui d'ailleurs étoient à chaque instant en danger de périr dans cette Rade, furent obligées de s'en retourner. L'habileté de Monsieur du Quesne, secondée des conseils de Messieurs de Tourville, de Lhery, trouva un moyen de suppléer à la manoeuvre qu'auroient fait les Galères pour placer les Galiotes près des murailles

d'Al-

1682. d'Alger. On envoya porter par les Chaloupes des ancres vers le Port, à une distance qu'on jugea raisonnable. Cinq Vaisseaux eurent ordre de prendre le bout des amarres & de soûtenir les Galiotes qui devoient aller se mettre dessus & s'entraverser lorsqu'elles se trouveroient sur les ancres. Ce transport des ancres par les Chaloupes ne se pouvoit faire que la nuit. On les plaça trop près les unes des autres, & beaucoup plus loin de la Ville qu'on n'avoit prétendu. Il arriva que les Galiotes se trouvèrent embarrassées, & que les bombes alloient à peine dans le Port; les bombes ardentes, qu'on comptoit devoir embraser les Vaisseaux Algériens, crévèrent toutes en l'air.

On fit une seconde tentative. Les ancres furent mieux placées, & la nuit du trente au trente-&-un on jetta dans Alger cent & quatorze bombes, qui y répandirent la consternation. On recommença le quatre de septembre, mais avec peu d'effet. La mer devint si mauvaise, qu'on fût obligé de se retirer, après avoir abbatu environ cinquante maisons & endommagé quelques Vaisseaux qui étoient sur les chantiers. Voilà à quoi se réduisit cette entreprise.

Etablissement des Compagnies de Cadets. *Quincy, tom. 2. pag. 8. Larrey, tom. 2. pag. 31. Riencourt, tom. 3. pag. 80. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Toûjours attentif à ce qui pouvoit contribüer à rendre les troupes aussi bonnes qu'elles pouvoient l'être, on institüa des Compagnies de Cadets. Elles furent composées d'un certain nombre de jeunes Gentilshommes, qu'on instruisoit dans tous les exercices militaires. La vûë étoit d'en tirer des Officiers subalternes, tels que sont les Sous-lieutenans, Enseignes & Cornettes. Cet Etablissement coûtoit beaucoup & étoit peu utile. Ce n'est qu'à la guerre qu'on apprend bien le métier de la guerre. D'ailleurs, quelles places restoient pour donner aux simples soldats & entretenir parmi eux l'émulation? Cette institution fût de peu de durée. La licence parmi cette Jeunesse devint si effrénée, qu'il fût plus aisé dans la suite de casser ces Compagnies, que de les réduire dans les termes d'une vie honnête.

† Voïés N°. XLVIII.

Cependant on frappa une Médaille à l'occasion de cet Etablissement. †On y voit une troupe de jeunes hommes, avec un Officier qui leur met l'épée au côté. La Légende, Militiæ Tyrocinium, signifie, *l'Apprentissage de la guerre*; l'Exergue, Nobiles Educati munificentia Principis, M. D. C. LXXXII. veut dire, *jeune Noblesse élevée aux dépens du Roi 1682.*

Des Gardes-Marine. *Quincy, tom. 2. pag. 20. Larrey, ibid. Riencourt, ibid. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Monsieur Colbert imita cet Etablissement, & institua des Gardes de la Marine & de l'Etendart. Les prémiers servent sur les Vaisseaux, les autres sur les Galères. Ils étoient dans les commencemens au nombre de huit cent, répandus en divers lieux & entretenus aux dépens du Roi. Ils ont des Maîtres pour la Géographie, l'Hydrographie, les Mathématiques & la Manœuvre des Navires. Lorsqu'on les croit suffisamment instruits, on les distribüe sur les Vaisseaux & sur les Galères, & ils ont rang après les Enseignes. Sur la fin de ce Règne cet Etablissement étoit fort tombé. Il subsiste pourtant encore aujourd'hui, soit que les réglemens aïent été plus sages & mieux exécutés, soit

que

que l'étude, à quoi ces jeunes gens sont appliqués, les empêche de se livrer au désordre. Après-tout, en Hollande, en Angleterre, il n'y a pas de semblables Etablissemens, & les bons hommes de Mer n'y manquent point. Ils se forment d'eux-mêmes & ne coûtent rien à l'Etat que lorsqu'ils le servent. C'est qu'en ces Païs on ménage les Peuples, & que ceux qui sont à la tête des affaires ne sont ni en état ni en droit de faire des dépenses superfluës ou non-nécessaires. 1682.

Ce fût encore là le sujet d'une Médaille. † On y voit un Officier au bord de la Mer. Il a à sa droite un jeune homme qui regarde une Boussole, & à sa gauche un autre jeune homme qui mesure une Carte Marine avec un compas. La Légende, LECTI JUVENES IN NAVALEM MILITIAM CONSCRIPTI OCTINGINTI, signifie, *huit cent jeunes hommes d'élite enrôlés pour la Marine*; à l'Exergue est la date.

† Voïés N°. XLIX.

Il ne manquoit à la satisfaction entière de Loüis quatorze, que de voir son trône appuïé par la postérité du Dauphin. Il le vit cette année. La Dauphine mit au monde le sixième d'août un Prince. Il fût nommé Loüis, & on lui donna le titre de Duc de Bourgogne. Le peuple s'intéressa sincérement à la satisfaction de son Roi. Il n'est pas possible de donner plus de témoignages d'une joïe vive & sincère qu'on en donna en cette occasion, à Paris & dans tout le Roïaume. L'Académie, comme elle le devoit, en fit le sujet d'une Médaille. † On y voit l'Espérance réprésentée à l'antique, par une femme qui de la main gauche relève le pan de sa robe, & tient de la droite un Enfant & un Lys. La Légende, NOVA SPES IMPERII, & l'Exergue, LUDOVICUS DUX BURGUNDIÆ, LUDOVICI DELPHINI FILIUS, LUDOVICI MAGNI NEPOS, signifient, *que ce jeune Prince, fils du Dauphin, petit-fils de Loüis le Grand, est un nouvel appui de l'Empire François.*

Naissance du Duc de Bourgogne. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 8. *Larrey, tom.* 2. *pag.* 32. *Mercure Hollandois, sous l'an* 1682. *pag.* 134. † Voïés N°. L. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

A l'occasion de la naissance de ce Prince, le Roi, afin d'augmenter les plaisirs de sa Cour, voulut que ses appartemens fussent ouverts à certains jours de la semaine. Chacun, selon son goût, pouvoit s'amuser à la Danse, au Jeu, ou à la Musique. On y trouvoit toutes sortes de rafraîchissemens avec profusion; &, ce qui faisoit le comble de la joïe, dit l'Académie des Inscriptions en expliquant la Médaille qu'elle fit frapper à ce sujet, on y joüissoit de la présence d'un si grand Roi & d'un si bon Maître. † Cette Médaille réprésente un salon magnifique, dans lequel on voit trois Divinités. Une Muse, qui tient sa Lyre, désigne la Musique; Pomone, qui tient une corbeille de fruits, marque les Rafraîchissemens; & Mercure préside aux Jeux. La Légende, COMITAS ET MAGNIFICENTIA PRINCIPIS, l'Exergue, HILARITATI PUBLICÆ APERTA REGIA, signifient, *que l'Affabilité & la Magnificence du Prince ouvrirent son Palais aux plaisirs de ses Sujets.* Les Fastes de la Maison de Bourbon ont aussi fait un Article de cette bonté & de cette magnificence.

Larrey, tom. 2. *pag.* 34.

† Voïés N°. LI.

Pag. 225.

1682. Les Courtisans n'en pensèrent pas de même. Il leur sembla, comme il étoit vrai, qu'il y avoit du mystère dans cet Etablissement; qu'on vouloit les avoir sous ses yeux & les gouverner jusques dans leurs plaisirs. D'ailleurs cette bonté, cette affabilité, que la Médaille & les Fastes exaltent si fort, n'étoient éprouvées que de peu de personnes & dans le particulier. Loüis quatorze, comme on croit l'avoir déjà dit, n'oublioit presque jamais qu'il étoit Roi; son air grand & sérieux imprimoit trop de respect pour que la liberté, qui est l'ame du plaisir, se trouvât en ceux qu'on prenoit en sa présence. Aussi étoit-on géné dans ces Assemblées, & dès qu'elles étoient finies, on alloit se dédommager ailleurs de la contrainte qu'on y avoit essuïée. Cet Usage dura peu. La mort de la Reine qui survint peu de tems après, l'attachement du Roi pour Madame de Maintenon, qui n'auroit pû figurer dans ces Assemblées, le firent bientôt abolir.

Sitüation de l'Europe.

Il s'en falloit bien que le reste de l'Europe fût dans une sitüation aussi avantageuse que la France. La division continüoit de déchirer l'Angleterre; elle commençoit aussi à se mettre dans les Provinces-Unies. L'Espagne aussi mal gouvernée que jamais, paroissoit sans force & sans ressources. Le Comte de Tékeli à la tête des Mécontens de Hongrie, faisoit trembler l'Allemagne. Au mois d'Août il prit Cassovie, dont un Lieutenant, qu'il avoit gagné, lui avoit livré le Château. Leutsch & le Fort de Spit se rendirent bientôt après; Eperies & Tokai eurent le même sort. Il étoit déjà maître de l'importante Forteresse de Montgatz, par son mariage avec la Princesse Ragotski, qui ne l'avoit épousé qu'à condition qu'il vangeroit la mort du Comte de Serin dont elle étoit fille.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. 1. pag. 300. Vie de Tékeli, pag. 112.

Les Turcs s'étoient mis de la partie. Le Bacha de Varadin s'empara de Filleck; de-là il marcha à Lewentz & à Nitra, qui ne firent pas la moindre résistance, tandis que Tékeli se rendoit maître des Villes des Montagnes. Comme le Grand Seigneur l'avoit déclaré Prince de Hongrie, il fit battre cette année de la monnoïe. Son empreinte étoit d'un côté avec ces paroles; EMERICUS, COMES TEKELI, PRINCEPS HUNGARIÆ; *Emeric, Comte de Tékeli, Prince de Hongrie*; & sur le revers on lisoit ces mots; PRO DEO, PRO PATRIA ET PRO LIBERTATE. Pour marquer qu'en prenant les armes il s'étoit proposé de combattre pour Dieu, pour la Patrie & pour la Liberté.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

La Moscovie, qui auroit pû se joindre à l'Allemagne pour repousser les efforts des Turcs, fût agitée de factions domestiques. Théodore Alexiowits Grand Duc, mourut le vingt-sept avril âgé de vingt-six ans. On crut qu'il avoit été empoisonné, & sa mort causa beaucoup de désordre. Il ne laissa que deux frères & une sœur tous assez jeunes. Le Prince Galliczin fût chargé de leur Tutelle. Jean qui étoit l'Aîné, fort mal-sain & presqu'aveugle, associa à l'Empire Pierre son Cadet. Ils régnèrent deux ans avec beaucoup d'union, mais étant mariés tous deux, & Jean se trouvant à la veille d'être père, Galliczin & la Princesse

ceſſe Sophie ſœur des Czars conjurèrent contre Pierre, ſous prétexte que l'Aîné aïant des ſucceſſeurs, il n'étoit pas juſte qu'il partageât l'autorité avec un Cadet, qui pourroit l'uſurper toute entière. La conjuration fût découverte. Sophie fût enfermée dans un Monaſtère, Galliczin fût exilé; la plûpart des Créatures de Jean périrent par la main du Bourreau. Ce Prince conſerva le titre de Czar, mais ſans aucune autorité. Pour Pierre, il eſt entré ſi avant dans toutes les intrigues de l'Europe, qu'il a rendu ſon nom plus célèbre qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. 1682.

ANNE'E M. DC. LXXXIII.

L'EMPEREUR inſtruit des préparatifs prodigieux que faiſoient les Turcs, n'eut point d'autre reſſource que de s'allier avec la Pologne. Cette Alliance fût ménagée avec beaucoup de ſoin & d'adreſſe par les Cours de Vienne & de Rome. Sobieski y étoit d'abord fort oppoſé, parce qu'il étoit attaché à la France & qu'il n'aimoit pas la Maiſon d'Autriche, dont il n'avoit pû tirer aucun ſecours pendant qu'il ſoûtenoit lui-ſeul la guerre contre les Ottomans; mais il fit céder ſes reſſentimens à ſes intérêts, craignant avec raiſon que ſi le Sultan s'emparoit de la Hongrie, il ne vînt enſuite avec toutes ſes forces fondre ſur la Pologne. Rien n'eſt plus naturel & plus raiſonnable que ce motif, mais il a plû à un Ecrivain d'attribüer cette Alliance à des reſſorts bien plus cachés & bien plus délicats. 1683.

L'Empereur s'allie avec la Pologne. *Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques ſous l'an 1683. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 62. Hiſtoire de Pologne. Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques.*

SELON lui, la Reine de Pologne étoit alors fort picquée contre la Cour de Verſailles, dont elle n'avoit pû obtenir le Brévet de Duc & Pair pour le Comte d'Arquien ſon père, & ne cherchoit que les occaſions de s'en vanger. Le Conſeil ſecret de Vienne ſaiſit cette occaſion pour la faire entrer dans ſes vûës. Il lui fit répréſenter qu'elle ne pouvoit ſe vanger plus glorieuſement du mépris que ſa Nation faiſoit d'elle, qu'en perpétüant la Couronne dans ſa famille; que ſi elle vouloit s'attacher à l'Empereur, il ſeroit facile d'en avoir la ſurvivance pour le Prince Jacques ſon fils Aîné qui épouſeroit l'Archiducheſſe, après quoi l'on obtiendroit l'hérédité abſoluë. On la flatta du ſuffrage de tous les Lithuaniens & de la protection d'Innocent onze, qui feroit propoſer l'affaire dans une Diète générale, où l'on donneroit la loi de gré ou de force. C'étoit prendre la Reine par ſon foible. Cependant, comme elle étoit infiniment adroite, & conſéquemment très défiante, elle voulut, avant que de donner une réponſe poſitive, ſavoir préciſément les intentions de la Cour de Rome. Quand elle crut avoir ſes ſûretés, elle ſut bien faire entrer le Roi ſon Epoux dans ſes vûës ambitieuſes. On ne laiſſa pas de trouver de la difficulté à gagner les Polonois, dont un grand nombre témoigna dans la Diète qu'il étoit dangereux de s'épuiſer pour le ſecours de la Hongrie, dont le voiſinage ſeroit fort incommode quand un Prince de la Maiſon d'Autriche en ſeroit paiſible

ble

1683. ble possesseur. La Reine profita des conjonctures pour tirer des assûrances encore plus positives de la Cour de Vienne. Elle écrivit au mois de novembre que les difficultés étoient grandes, que l'Empereur ne s'expliquoit pas assez sur les avantages qu'il procureroit à ceux qui étoient seuls en état d'achever cette grande tentative en faveur de la Maison Impériale. Si elle en fût demeurée là, son fils aîné eut épousé l'Archiduchesse avant la fin de l'année; mais elle se contenta des promesses vagues que lui firent Léopold & Innocent onze, ou plûtôt elle feignit de s'en contenter; car elle vit bien qu'on n'alloit pas fort droit avec elle; cependant elle avoit amené les choses à un point, qu'il étoit difficile de reculer sans laisser entrevoir un dessein que le secret seul pouvoit faire réüssir. Elle se détermina donc à soutenir ses prémières démarches. Les Créatures qu'elle avoit dans la Diète firent si bien valoir le péril où toute la Chrêtienté se trouvoit exposée, qu'on approuva enfin la Ligue.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 63. Mercure Hollandois, sous l'an 1683. pag. 166.

QUOIQU'IL en soit de cette négociation si mystérieuse, le traité ne fût signé que le trente & unième de mars. Il portoit, que Sa Majesté Impériale renonçoit au remboursement des frais qu'elle avoit faits pour le bien de la République de Pologne durant la dernière guerre de Suède; comme la Pologne renonçoit de son côté à toutes prétentions contre la Maison d'Autriche. Que l'Empereur mettroit quarante mille hommes en campagne & vingt mille dans les garnisons; que Jean troisième en commanderoit quarante mille contre les Turcs, dont six mille agiroient contre Tékeli, pendant que le reste attaqueroit les Places que les Polonois avoient perduës dans la Podolie, la Valachie & l'Ukraine.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 71.

OUTRE ce traité il s'en fit un autre, par la médiation de Palavicini Nonce du Pape, par lequel le Roi de Pologne promettoit de marcher en personne au secours de Vienne, en cas qu'elle fût assiégée. Il étoit tems. Déjà le Grand Seigneur avoit fait exposer les Queües de cheval sur la porte de son Serrail à Andrinople, après avoir rejetté fièrement toutes les propositions que l'Empereur lui avoit faites sur la prolongation de la tréve entre les deux Empires.

CE dernier traité fût le salut de l'Empire. Dès que Sobieski l'eut signé, il travailla avec toute l'ardeur possible à en remplir les conditions. Il distribüa ses Commissions aux Colonels, il leva des Cosaques, estimant plus cette infanterie que toute autre; non-seulement il emploïa l'argent qu'il avoit reçu du Pape, il ouvrit encore ses trésors pour se mettre en état de faire de plus grands efforts.

Mouvemens en France, dont on ignore la cause. *Mercure Hollandois,*

TANDIS que tout étoit en mouvement en Allemagne pour s'apprêter à résister aux Turcs, qui venoient l'attaquer avec une armée aumoins de deux cent mille hommes, Loüis donna des ordres de former plusieurs camps en Alsace & aux environs. On assembla sur la Saône quatre-vingt-douze Escadrons; la Maison du Roi s'assembla auprès de Besançon sous les ordres du Duc de Noailles. Le Baron de Montclar avoit

avoit eu ordre de former un autre camp près de Molsheim, à six lieües de Strasbourg, composé de la Gendarmerie, de quelques Régimens de Dragons, & de quelques Bataillons qui étoient occupés à un Canal qu'on faisoit à Molsheim, afin de transporter à Strasbourg les pierres & les autres matériaux nécessaires pour la construction de la Citadelle & des fortifications qu'on y faisoit faire.

1683. *Sous l'an 1683. page 386. Larrey, tom. 2. page 39.*

Le dernier camp étoit à Bouquenon, composé de vingt-huit Bataillons de la plus belle & de la plus leste infanterie qu'on eût encore vûë en France. Elle étoit commandée par le Duc de Villeroi. On l'occupoit à défricher les bords de la Saare, pour faire les belles prairies qu'on y voit présentement, au-lieu d'une forêt qui y étoit alors.

Ces camps différens, tellement disposés qu'ils pouvoient se rassembler promptement & former une Armée formidable, allarmèrent toute l'Europe. Pour surcroit d'inquiétude, Loüis partit avec toute sa Cour dans le dessein de visiter toutes les Places d'Alsace, & de faire la revûë des troupes qui composoient ces divers camps. La visite des Places, la revûë des troupes se fit avec autant de soin que si on eût dû être attaqué par un puissant ennemi, ou entrer en Campagne pour le prévenir. On accorda même des gratifications extraordinaires, on distribüa cent mille écus à la cavalerie du camp formé sur la Saône, & chaque Capitaine d'infanterie du camp Bouquenon eut trois cent livres.

Comme ce voïage se faisoit dans le même tems que les Turcs traversoient la Hongrie pour aller à Vienne, & que cette Ville étoit déjà assiégée lorsqu'on reprit le chemin de Paris, les Politiques l'attribuèrent à d'autres raisons qu'à celles qu'on avoit publiées. On prétendit qu'on avoit offert à l'Empereur de le secourir. Le Marquis de Feuquières dit positivement dans ses Mémoires, que Léopold voulant que l'Empire regardât toûjours le Roi très-Chrétien comme son ennemi, refusa les troupes qu'il lui avoit offertes. Jamais on n'a bien sû le secret de ces mouvemens; peut-être vouloit-on se mettre à portée & en état de profiter des circonstances & des événemens. Ce qui est de certain, c'est que l'Empereur ne parut point s'inquiéter de ces dispositions, & qu'elles ne l'obligèrent à aucune diversion qui pût favoriser les Turcs; si ce n'est peut-être qu'elles lui firent laisser dans Philipsbourg & dans les autres Places exposées, de plus fortes garnisons qu'il n'auroit fait.

Quincy, tom. 2. pag. 22.

Tom. 1. pag. 97.

Quincy remarque, que Loüis avoit une belle occasion d'entrer dans l'Empire, & de donner à la Maison d'Autriche une atteinte dont elle ne se seroit jamais relevée; mais que sa Religion & sa générosité ordinaire l'avoient retenu. L'adulation peut-elle aller plus loin, que de faire un sujet de loüange de s'être abstenu d'une action qui n'eût jamais pû être assez détestée?

Ibid.

Pendant ces divers mouvemens qu'on faisoit faire aux troupes, on avoit continüé de travailler aux fortifications de Strasbourg & de Sar-

1683.
† Voïés N°. LII.

Sar-Loüis, avec toute la diligence possible. Ces deux Places se trouvèrent presqu'entièrement achevées cette année, & on en fit le sujet de deux Médailles. Dans l'une † on voit la Ville de Strasbourg, avec ses Fortifications. La Légende, CLAUSA GERMANIS GALLIA, & l'Exergue, ARGENTORATI ARCES AD RHENUM, M.D.C.LXXXIII. signifient, *que les Fortifications de Strasbourg sur le Rhin ferment l'entrée de la France aux Allemands.*

† Voïés N°. LIII.

DANS l'autre, † on voit la nouvelle Ville de Sar-Loüis, sous la figure d'une femme couronnée de Tours. Elle montre au Fleuve de la Saare le plan de son enceinte & de ses fortifications. La Légende, SARLOISIUM CONDITUM, signifie, *Sar-Loüis bâti.* L'Exergue marque la date 1683.

Mort de la Reine. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 22. *Mémoires Historiques & Chronolog. Riencourt, tom.* 3. *pag.* 28. *Mercure Hollandois sous l'an* 1683. *pag.* 391. *Limiers, tom.* 2. *pag.* 417. *Larrey, tom.* 2. *pag.* 40. † Voïés N°. LIV.

MARIE Thérèse d'Autriche Reine de France, fille de Philippe quatre Roi d'Espagne & d'Elizabeth de France sa prémière femme, sœur de Loüis treize, étoit revenüe à Versailles le vingt de juillet; elle y mourut le trente presque subitement, âgée de quarante-cinq ans. La piété fût son caractère. Ce fût dans les exercices d'une vie Chrétienne, qu'elle trouva la patience dont elle eut presque toûjours besoin pour supporter les rivales qu'on lui donnoit. Attachée à son époux par un tendre amour, infiniment jalouse de posséder son cœur, elle eut le chagrin de n'y avoir que la moindre part. Toûjours elle y fût sensible; mais depuis long-tems elle s'étoit mise au-dessus de sa sensibilité, & avoit gagné sur elle de bien vivre avec la Valière, la Montespan & plusieurs autres. Elle fût peu regrettée; mais on frappa pourtant une Médaille à son honneur. † On y voit la répréfentation d'un superbe Mausolée, avec ces mots à l'entour; MARIÆ THERESIÆ AUSTRIACÆ. UXORI CARISSIMÆ; qui veulent dire, *que le Roi a fait frapper cette Médaille à l'immortelle Mémoire de Marie Thérèse d'Autriche son Epouse, qu'il a tendrement aimée.* L'Académie pour ne pas choquer si ouvertement la vérité, auroit dû mettre, *Amantissimæ*, au lieu de *Carissimæ.*

Et de Mr. Colbert. *Mercure Hollandois, sous l'an.* 1683. *pag.* 390. *Riencourt, tom.* 3. *pag.* 30. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 22. *Larrey, tom.* 2. *pag.* 41. *Limiers, tom.* 2. *pag.* 418. *Mémoires du Marquis de la Fare, pag.* 171.

CETTE mort fût bien-tôt suivie de celle de Monsieur Colbert. Les Fastes de la Maison de Bourbon en font un juste éloge en peu de mots, en disant, que l'Etat, les Arts & les Lettres lui sont obligés. Il aimoit en effet l'Etat, & il s'opposa autant qu'il le pût aux entreprises qui ont fait de ce Règne un enchainement de guerres perpétuëlles. La multitude d'impôts dont la France fût accablée de son tems, n'étoit point son ouvrage, & ce fût injustement que le peuple de Paris se réjoüit de sa mort & voulut insulter son corps. Libéral, généreux, gracieux, il fit du bien à tous ceux en qui il reconnut du mérite; & c'est à lui que les Arts, les Sciences & le Commerce doivent, pour la plus grande partie, leur établissement & leur lustre. Il laissa sa famille bien établie; mais, quoiqu'à la tête des Finances, il la laissa bien moins opulente qu'il n'auroit pû le faire. On pourroit même dire qu'on auroit tort de lui envier cette élévation, dont elle s'est rendüe

rendüe digne par un mérite qui la rend comparable à la plus haute Noblesse.

1683.

Vie de Colbert, pag. 304.

Eloge de Mr. Colbert.

Ce grand homme mérite un plus long détail. C'est à lui que la France est redevable de presque tout ce qu'elle a de Commerce. Quelque soin qu'on prît en Angleterre de cacher aux étrangers la composition de l'outil qui sert à faire des bas au-métier, il sut leur enlever ce secret, & toute la France est pleine aujourd'hui de ces métiers. Les femmes qui gagnoient leur vie à tricoter des bas, se sont mises à filer du chanvre & du lin, à faire des dentelles; ce qui a produit deux nouvelles branches de Commerce, qui donnent à la France une fort grande part dans les Galions d'Espagne. La Brétagne, la Normandie en particulier en tirent de grands profits. Venise étoit autrefois fameuse par les glaces qui s'y travailloient; la Manufacture établie au Fauxbourg St. Antoine a attiré ce trafic. Les draps d'Elbœuf, de Louviers, de Dernetal, fournissent à la France dequoi s'habiller; il y en a de reste pour les étrangers; au-lieu qu'autrefois il sortoit du Roïaume des sommes très-considérables d'argent pour payer les draps d'Angleterre & de Hollande. Les Gobelins ont surpassé les tapisseries de Bruxelles & d'Anvers. Les Métiers & les Arts déjà en usage se sont perfectionnés sous les auspices de ce grand homme. Avant lui en quel état étoit la Marine? N'est-ce pas à ses soins qu'on doit les établissemens utiles qui se sont faits à la Martinique & à la Cayenne? Brest, Toulon, Dunkerque, Rochefort, Marseille, ne sont-ils pas ses ouvrages? La Peinture, l'Architecture, la Sculpture, la Poësie, l'Eloquence, devoient disputer à l'envi à qui lui marqueroit plus de reconnoissance. Il est vrai que ce goût des beaux Arts qu'il avoit lui-même, & qu'il inspira à son Maître, a été une des principales causes de l'augmentation des Impôts & du Règne des Financiers; mais au même-tems qu'il tiroit beaucoup d'argent du peuple, il s'appliquoit à lui en faire gagner beaucoup plus encore à proportion. Ses successeurs, pour la plûpart, ne l'ont que trop imité dans sa fécondité à trouver de nouveaux moïens de charger les peuples; mais ils n'ont eu aucune de ses attentions à les mettre en état de porter les nouveaux fardeaux qu'ils leur imposoient.

C'est encore à lui qu'on est redevable de la Police exacte qui s'observe aujourd'hui dans Paris. Le prémier Président du Parlement étoit chargé de ce soin. Ne pouvant s'en acquiter par lui-même, il nommoit tour-à-tour quelques Conseillers du Parlement pour faire cette fonction. Comme elle n'étoit point fixe, ils s'y affectionnoient peu; d'ailleurs les uns changeoient ce que les autres avoient établi. Mr. Colbert proposa de créer une Charge sous le titre de Lieutenant-général de Police. Ce nouveau Magistrat devoit dépendre pour la forme du prémier Président, mais au fonds il n'étoit responsable qu'à la Cour. Sa jurisdiction s'étendoit particulièrement sur ce grand nombre de gens qui de toutes les Provinces viennent fondre dans la Capitale. Les poids, les mesures, les marchés, tout ce qui se fait publiquement contre l'ordre est aussi de

1683. son ressort. Le Sieur de la Reynie fût le prémier revêtu de cet Emploi, & s'en acquita tout-à-fait au gré de la Cour. Mr. d'Argenson qui lui succeda, mit cette Charge encore sur un autre pied. Il fût l'homme de confiance; mille affaires secrettes lui passèrent par les mains; de sorte qu'elle est devenüe une des plus importantes & des plus lucratives du Roïaume. Ces divers établissemens, qui doivent rendre précieuse la mémoire de ce Ministre, eurent peine à le sauver après sa mort de la fureur du peuple de Paris. On assûre même que plusieurs Communautés refusèrent de lui donner une sépulture, & qu'il en coûta à sa famille une somme considérable pour obtenir cette grace des Petits-Pères, c'est-à-dire des Hermites de St. Augustin. Outre ces exactions que la nécessité de conserver son Emploi l'obligeoit de faire, on n'a à lui reprocher, que de s'être fait la partie du Surintendant Fouquet, & d'avoir voulu à quelque prix que ce fût, quoique fils d'un Procureur, passer pour homme de Condition, se faire descendre d'une Maison d'Ecosse qui porte le nom de Colbert, & d'en avoir pris les Armes. Du reste, il étoit homme d'esprit, gracieux, naturellement bienfaisant; il aimoit sincérement le Roi & l'Etat, & il n'a point tenu à lui que ce Règne n'ait été aussi pacifique qu'il a été guerrier.

Ce qu'il a fait n'est rien en comparaison de ce qu'il auroit voulu faire. Ses vûës étoient grandes à tous égards. Il pensoit à établir une nouvelle manière de lever sur le peuple les sommes dont l'Etat a besoin. Il se seroit passé de Financiers & de cette multitude de Commis qu'ils emploient; le Sel seroit devenu une marchandise qui eût plus ou moins coûté, selon qu'on auroit été plus près ou plus éloigné des Salines. Dans l'intérieur du Roïaume le Commerce auroit été libre; l'industrie loin d'être taxée auroit été en quelque sorte récompensée. Le gros des taxes auroit été sur les biens en fonds, sur la consommation des choses qui ne sont point nécessaires à la vie, sur les commodités que l'aisance donne lieu de se procurer. Dans son systême il n'y auroit point eu d'exemptions. La Noblesse, les Gens de Robe, les Ecclésiastiques même auroient payé à proportion de leurs biens, de leur domestiques & de leurs équipages. Persuadé que la multitude d'hommes fait la force & la richesse d'un Etat, il pensoit sérieusement à retrancher ce nombre excessif de Religieux & de Religieuses; mais la jalousie du Marquis de Louvois rendit impossible l'exécution de ces grands desseins.

Difficultés entre la France & l'Espagne. *Mercure Hollandois sous l'an 1683. pag. 1. Quincy, tom. 2. pag. 39.*

Depuis qu'on avoit cessé de bloquer Luxembourg, on avoit fait des instances continuëlles à la Cour de Madrid, pour l'engager à convenir d'un équivalent en place du Comté d'Alost, du vieux Bourg de Gand & de quelques autres lieux; & pour faire voir à l'Europe qu'on ne demandoit rien que de juste, on avoit soûmis ses prétentions à l'arbitrage du Roi d'Angleterre. L'Espagne, qui espéroit du tems le remède à ses malheurs, avoit toûjours éludé & traîné les choses en longueur. On résolut enfin de se faire justice à soi-même. Mais avant que d'en venir

venir à cette extrémité, on voulut voir quel tour prendroit la guerre d'Allemagne contre les Turcs. Ces événemens ont trop fait de bruit pour que nous les passions sous silence.

1683.

LE Prince Charles de Lorraine, que l'Empereur avoit fait Généralissime de ses troupes, avoit cru pouvoir s'emparer de quelques Places sur les Mécontens avant que les Turcs pussent s'y opposer. A la tête de quarante mille hommes, il marcha d'abord à Gran. Obligé d'abandonner ce dessein, à cause d'un puissant secours qui étoit entré dans cette Place, il tomba sur Neuhausel, dont la garnison avoit été fort affoiblie. Il pouvoit se flatter d'un heureux succès, lorsqu'il apprit que l'Armée Turque s'avançoit à grands pas pour venir fondre sur lui. Il gagna en diligence la grande Schut, autrement l'Isle de Comorre, ainsi nommée du nom de la célébre Forteresse qui est à la pointe. Ne s'y croïant pas encore en sûreté, il se retira sous les murailles de Vienne, tandis que les Turcs remontoient le Danube par la rive droite, & mettoient tout à feu & à sang. Ils s'arrêtèrent quelques jours devant Raab, & l'investirent, comme s'ils avoient voulu en faire le siège. Ils décampèrent au commencement de juillet, pour exécuter le grand dessein qu'ils avoient formé long-tems avant l'ouverture de la Campagne.

Guerre des Turcs.
Mémoires Historiques & Chronologiques.
Vie du Duc de Lorraine pag. 264.
Vie de Tekeli, pag. 120.
Histoire des Revolutions de Hongrie, tom. 1. *pag.* 306.
Mercure Hollandois, pag. 172.

C'ETOIT à Vienne qu'ils en vouloient. A leur approche l'Empereur s'enfuit de Vienne avec précipitation. Il avoit si peur d'être enfermé dans la Place, qu'il ne se donna pas le tems d'emporter ni argent ni pierreries. Il arriva à Lintz, d'où il vit les Tartares qui couroient tous les environs. De Lintz il recula jusqu'à Passau, dans un si grand désordre, qu'il fût obligé de coucher dans un bois, où l'Impératrice grosse de six mois eut de la peine à avoir un peu de paille pour se reposer. Là l'Empereur, qui dans la prémière institution n'est qu'un Général d'Armée à vie, résolut d'attendre l'issûe du siège de sa Capitale, & se contenta d'écrire à Sobieski pour le prier de se hâter.

Ils assiégent Vienne.
Vie du Duc de Lorraine, pag. 272.
Histoire de Pologne.
Vie de Tekeli, pag. 125.
Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. 1. *pag.* 307.

KARA Mustapha Grand Vizir ouvrit la tranchée le quatorze juillet. Vienne étoit alors foible en beaucoup d'endroits, & n'avoit par-tout qu'une mauvaise contrescarpe mal palissadée. La face par où elle fût attaquée n'avoit que deux bastions médiocres & un ravelin devant la courtine; l'espace entre le rempart & les maisons étoit si étroit qu'on n'y pouvoit faire aucun retranchement. Ainsi sa principale force consistoit dans une grande quantité de provisions de bouche & de guerre, une nombreuse artillerie, une grosse garnison fortifiée de la plûpart des Bourgeois, tous résolus de se défendre jusqu'aux dernières extrémités.

Mercure Hollandois, sous l'an 1683. *pag.* 184.
Mémoires Historiques & Chronologiques.

LE Grand Vizir avoit pris son quartier auprès de la Favorite. Son camp occupoit plusieurs lieües de terrein. On y voïoit la plus formidable Armée qu'aucun Sultan eût encore envoïée contre les Chrétiens. Elle étoit composée de plus de cent cinquante mille Turcs effectifs, sans compter les Hongrois, les Tartares, les Transylvains & un gros détache-

Fautes du Grand Vizir.
Mercure Hollandois Ibid.

1683. *Vie du Duc de Lorraine, pag. 272. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

détachement qui gardoit les ponts sur le Raab. Ce Général étoit venu à ce siège comme à un triomphe. Il avoit destiné de faire de Vienne une Place-d'armes, afin de pousser ses conquêtes vers le Tirol pour enfermer l'Italie. Il avoit amené avec lui un Magazin, & un Arsenal à part fourni de toutes sortes d'armes. Il eut réüssi s'il avoit écouté les conseils de ses Officiers-généraux. Ils avoient été d'avis qu'il s'attachât d'abord à Raab, dont la prise auroit fait tomber Comorre; de faire le dégat dans la Silesie & la Moravie, afin d'ôter aux Armées Chrétiennes les moyens de subsister; après quoi il lui auroit été aisé d'assiéger Vienne avec toutes ses forces réünies, sans avoir derrière lui aucune Place ennemie, & sans craindre qu'aucune Armée pût venir l'inquiéter. Ces avis étoient sages; mais Mustapha étoit de ces hommes vains qui n'écoutent & ne croyent qu'eux-mêmes. Toute sa conduite se ressentit de cette présomption. Il ne prit aucunes mesures pour empêcher le secours; le siège fût mal conduit, il ne s'y fit aucune action de vigueur. Dès la prémière nuit, les Turcs s'étoient avancés jusqu'à soixante pas du fossé, à la faveur des murailles des maisons du fauxbourg qu'on avoit brûlé; ils emploïèrent six semaines à battre un seul ravelin avec soixante & dix pièces de canon. Leur Général, qui regardoit cette conquête comme infaillible, vouloit ménager la Ville, dans la crainte que s'il la ruinoit, ou s'il l'emportoit de force, le feu ou le pillage ne lui enlevassent le butin, qu'il prétendoit faire en l'amenant à une composition dans les formes.

Sobieski fait lever ce siège. *Ibid. Mercure Hollandois, sous l'an 1683. pag. 256. Vie de Tekeli, pag. 133. Vie du Duc de Lorraine. pag. 278.*

La lenteur du siège donna le tems au Roi de Pologne de venir au secours. Le dernier d'août il joignit le Duc de Lorraine. Les deux Armées se trouvèrent fortes de quatre-vingt mille hommes. Elles s'avancèrent jusqu'à Tuln, six lieües au-dessus de Vienne, où les Impériaux avoient construit un pont sur le Danube. On le passa sans aucun obstacle. On marcha par des chemins si difficiles, que quelque infanterie derrière des arbres abbatus auroit suffi à arrêter la marche. On devoit s'attendre à trouver les Turcs sur le sommet des montagnes qui environnent Vienne; ils n'avoient pas même pris cette précaution vulgaire. On se saisit du Château de Calemberg, qui domine sur le païs d'alentour; on y campa le onze de septembre. Kara Mustapha fit si peu de cas de l'approche de l'ennemi & de ses mouvemens, qu'il se contenta de faire occuper le pied de la hauteur de Calemberg par dix ou douze mille hommes. Le combat commença le lendemain dès la pointe du jour. Le Général Turc négligea de soûtenir son détachement; il fut chassé de poste en poste; on pénétra jusqu'au camp, on n'y trouva aucune résistance. Le Kan des Tartares, le Grand Vizir furent entraînés par les fuïards. C'étoit à la fin du jour que le camp des Turcs fût forcé. La nuit fût fort obscure. Les Turcs se sauvèrent avec tant de diligence, que le lendemain on ne trouva pas un seul traîneur.

Cette Victoire coûta très peu de sang. A peine resta-t-il huit cens In-

Infidèles sur le champ de bataille. Il n'y eut que cinq ou six cent Chrétiens tués. La plûpart même ne virent point l'ennemi, parce qu'on ne fût point poussé, & que les prémières lignes ne laissèrent rien à faire aux secondes. Pour le butin, il fût immense. Le Grand Vizir avoit étalé dans ses Pavillons toutes ses richesses, & nul Prince de l'Europe n'étoit aussi magnifique que lui.

1683.
Mémoires Historiques & Chronologiques.

Le prémier soin de Sobieski dès qu'il se vit dans Vienne, fût d'aller rendre à Dieu des actions de graces. Il entonna lui-même le *Te Deum* & resta toûjours prosterné pendant qu'on le chanta. On remarqua qu'il ne fût accompagné dans cette cérémonie par aucun Magistrat, & qu'il s'y trouva très peu de personnes distinguées, comme s'ils avoient déjà eu honte de devoir leur salut à un Roi de Pologne. Le peuple, plus reconnoissant, n'en usa pas de même. Il en reçut les mêmes bénédictions que les Filles d'Israël donnèrent autrefois à David vainqueur de Goliath & des Philistins.

Ibid.

Ces applaudissemens du peuple de Vienne furent la seule marque de reconnoissance que reçut Sobieski. Il étoit encore en cette Ville lorsque l'Empereur y arriva. Ce Prince lui fit dire qu'il souhaitoit passionnément de le voir & de l'embrasser; on ajoûta, que Sa Majesté Impériale ne lui donneroit pas la main, qu'il prétendoit en qualité de Souverain. On dit qu'il y avoit des exemples contraires à cette prétention; mais y avoit-il aucun exemple qu'un Roi de Pologne eût fait pour un Empereur ce que Sobieski venoit de faire?

Reception que lui fait l'Empereur, *Ibid.*

Enfin, après bien des chicanes, il fût réglé qu'on se verroit en pleine campagne. L'entrevûë fût aussi surprenante dans son genre, que l'avoit été la victoire. Dès que Léopold parut, Sobieski s'avança vers lui, & lui dit en Latin qu'il avoit bien de la joïe d'avoir pû lui donner des marques de son amitié dans une occasion aussi essentiëlle; il lui présenta son fils & les deux Généraux de la Couronne. L'Empereur comme pétrifié à la vûë de son Libérateur, demeura muët & immobile, sans répondre un mot, sans donner aucune demonstration de civilité, sans faire le moindre compliment; il ne salüa même personne. Les Polonois indignés, vouloient que leur Roi reprît sur le champ le chemin de Cracovie, mais il voulut finir la Campagne. Léopold voulut deux jours après réparer ce que sa conduite avoit eu d'offensant. Il envoya trois mille Ducats à chacun des Généraux de Pologne, & une Epée de diamans de mille pistoles au jeune Prince, à qui il écrivit en même tems, que s'il avoit semblé manquer d'attention, il en falloit attribüer la cause à la surprise extrême, où l'avoit jetté le souvenir du péril qu'il avoit couru & la vûë de son Libérateur.

Ibid.

La gloire de Sobieski fût ternie par une action des plus imprudentes. Le Grand Vizir après sa déroute s'étoit retiré à Bude, pour couvrir la Hongrie Turque. Il avoit envoïé un gros Corps de troupes à Strigonie, qui ayant passé de l'autre côté du pont & du Fort de Barkam qui le couvre, s'étoit répandu par pelotons le long du Danube dans les jardinages

Sobieski battu par sa faute. *Ibid.* *Vie du Duc de Lorraine, pag. 293.*

1683. dinages & dans les vergers. L'Armée Chrétienne passa ce fleuve le six d'octobre, & s'avança trois grandes lieües au-delà de Comorre. On avoit résolu d'y séjourner le sept, pour attendre une partie de l'infanterie qui n'avoit pû joindre. Le Roi de Pologne sans être informé de la situation de Barkam, ni du nombre des troupes qui défendoient ce poste, résolut de le forcer; & pour que les Polonois en eussent tout l'honneur, il ne communiqua point son projet au Duc de Lorraine.

Vie de Tekeli, pag. 136.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Dès que son Avant-garde parut à la vûë du Fort, les Turcs attachèrent l'escarmouche; leur nombre grossit insensiblement, & ils firent une horrible boucherie de cette Avant-garde. Sobieski qui la suivoit avec la meilleure partie de sa cavalerie, fit les plus grands efforts pour arrêter les victorieux; mais il fut rompu à la troisième charge, & ses troupes prirent l'épouvante & l'abandonnèrent. Contraint de fuir, il fût presque étouffé dans la foule; peu s'en fallut qu'il n'y perdît la vie. Deux jours après, aidé du Duc de Lorraine, il eut sa revanche: Le combat fût sanglant. Les Turcs quoique tout-à-fait inférieurs en nombre firent des efforts incroïables; mais ils furent enfin forcés & périrent presque tous.

La France attaque l'Espagne, & prétend ne pas violer la paix. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 40. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Riencourt, tom.* 3. *pag.* 32.

Quelqu'avantageuse que fût la situation de l'Empereur après ces victoires, on jugea en France qu'il étoit encore assez embarrassé pour qu'on ne dût pas le craindre. On avoit continüé de presser les Espagnols de donner la satisfaction qu'on leur demandoit, & ils avoient continüé de la refuser. On fit entrer des troupes sur leurs Terres. Ils voulurent s'y opposer; ils enlevèrent quelques gardes avancées & s'emparèrent de quelques Châteaux. On prétendit qu'ils étoient les aggresseurs; on donna ordre au Maréchal d'Humières d'assiéger Courtrai.

La Place fût investie le second de novembre. Sans munitions, presque sans garnison, elle ne résista que quatre jours. On marcha ensuite à Dixmude, mais on n'eut pas la peine de l'assiéger. Le Gouverneur consentit que les Magistrats allassent au-devant du Général François lui porter les clefs.

Voïés N°. LV. *Mercure Hollandois, sous l'an* 1683. *pag.* 462. *Larrey, tom.* 2. *pag.* 48.

Ces deux Places surprises, plûtôt que conquises, firent le sujet d'une Médaille. † On y voit Mars, qui présente à l'Espagne le traité de paix. La Légende, Mars Jus Negatum repetens, & l'Exergue, Curtracum et Dixmuda capta, signifient, *que Mars se faisant la justice qu'on lui refusoit, avoit pris Courtrai & Dixmude.* En-vain l'Espagne auroit-elle lû ce Traité; & Mars auroit eu bien de la peine à lui montrer l'Article qui l'obligeoit à céder encore le Comté d'Alost & la Châtellenie de Courtrai. La manière dont l'Académie explique cette Médaille mérite d'être rapportée. „ Quand le Roi, dit-on, „ eut assez-longtems attendu que les Espagnols lui fissent raison tou„ chant ses prétentions sur les dépendances des Villes qui lui avoient „ été cédées par le traité de Nimègue, & principalement sur les Châ„ tellenies d'Alost & de Courtrai, il résolut de les y contraindre. „ Mais avant que d'en venir à la force ouverte, Sa Majesté envoïa „ sur les Terres d'Espagne des troupes commandées par le Maréchal

„ d'Hu-

» d'Humières, avec ordre de n'y commettre aucune hostilité. Les Espa- »
» gnols regardèrent ce procédé comme une invasion, & firent attaquer » 1683.
» une des gardes de l'Armée du Roi par un détachement de la garni- »
» son d'Oudenarde. Alors le Roi justement indigné, donna ordre au »
» Maréchal d'Humières d'assiéger Courtrai & Dixmude. «

Ces expéditions, sans déclaration de guerre, marquoient du-moins une extrême hauteur, & un grand mépris pour l'Espagne & pour ses Alliés. Les Fastes les excusent en disant; *La mauvaise conduite du Marquis de Grana oblige le Roi à commander au Maréchal d'Humières de prendre Courtrai.* Cette mauvaise conduite, qu'on reproche au Gouverneur des Païs-Bas, consistoit en ce que voïant les François faire dans son Gouvernement des exécutions militaires pour engager l'Espagne à sortir de ses irrésolutions, il avoit ordonné à ses troupes de s'y opposer, & de repousser la force par la force.

Fastes peu véritables.
Pag. 225.

Cette attaque imprévûë ne pouvoit manquer d'allarmer les Etats-Généraux. Pour les calmer, le Comte d'Avaux leur présenta un Mémoire. Il y disoit en substance, que l'intention du Roi très-Chrétien avoit toûjours été d'affermir la paix, tant avec l'Empire qu'avec l'Espagne, à des conditions convenables à la justice de ses prétentions, & qui pussent pour toûjours établir la sûreté de ses sujets & la tranquillité de l'Europe. Que Sa Majesté avoit résolu d'en donner connoissance à tous les Princes & Etats qui s'y intéressoient le plus, afin que s'ils s'engageoient à soûtenir l'opiniâtreté des Espagnols & les hostilités que le Marquis de Grana avoit commencées, ils fussent informés des facilités qu'elle apportoit à un bon accommodement. Que Sa Majesté avoit bien voulu remettre tous les differends qu'elle avoit avec l'Espagne à l'arbitrage du Roi d'Angleterre; qu'elle avoit fait proposer qu'elle se contenteroit de Luxembourg avec les Villages qui en dépendoient, pour l'équivalent de ses prétentions sur le Comté d'Alost, Vieux Bourg de Gand & autres lieux. Que la lenteur de la Cour de Madrid à prendre ce parti raisonnable, l'avoit enfin obligé de faire avancer ses troupes en Flandre, pour porter le Marquis de Grana à lui donner la satisfaction qui lui étoit dûë; mais que n'aïant eu pour réponse que des actes d'hostilité, Sa Majesté n'avoit pas cru devoir différer plus longtems à se servir des moïens que Dieu lui avoit mis en main, pour se faire raison; que toutefois, comme son principal but étoit d'affermir la paix dans toute l'Europe, elle vouloit bien faire savoir les conditions dont elle se contenteroit.

Négociations à la Haïe.
Mercure Hollandois, sous l'an. 1683. *pag.* 445.
Larrey, tom. 2. *pag.* 49.

Ces conditions étoient, la cession de la Ville de Luxembourg en l'état qu'elle étoit pour-lors, avec ses dépendances, ou bien les Villes de Courtrai & de Dixmude. Que si le Roi d'Espagne aimoit mieux donner un équivalent dans la Catalogne ou dans la Navarre, on se contenteroit à l'égard de la Catalogne de ce qui lui restoit dans la Cerdagne, dont Puicerda faisoit partie; de la Vallée d'Urgel, de Campredon, de Castelfolit, ou-bien de Gironne & du Cap de Quiers avec leurs dépendances.

Demandes de la France.
Mercure Hollandois, sous l'an. 1683. *pag.* 447.
Quincy, tom. 2. *pag.* 42.

1683. A l'égard de la frontière de Navarre, on demandoit Pampelune & Fontarabie; &, pour ne donner, disoit-on, aucun sujet de troubler la paix de l'Empire, on déclaroit qu'on avoit donné pouvoir au Comte de Croissi de conclure avec l'Empereur à la Diète de Ratisbonne une trêve de vingt-cinq ou trente ans, & qu'on consentiroit que les Princes & Etats de l'Europe fussent garants de ces accommodemens. A quoi on ajoûtoit, suivant le stile ordinaire, que si ces propositions, dont on laissoit le Roi Catholique le maître, n'étoient acceptées avant la fin de l'année, & si les lieux qu'on offroit de prendre en équivalent n'étoient remis dans le même tems, non-seulement on ne seroit plus tenu à ces mêmes conditions, mais encore qu'on se croiroit bien fondé à se faire donner un juste dédommagement des dépenses extraordinaires qu'on seroit obligé de faire pour avoir justice; & qu'en ce cas l'Espagne devoit s'imputer tous les malheurs d'une guerre qu'elle avoit commencée, après avoir refusé toutes les voïes d'accommodement.

Sur quoi fondées.

Les prétentions sur le Comté d'Alost n'étoient fondées que sur ce qu'on s'en étoit emparé pendant la guerre, & que cette Terre aïant appartenu à la France par droit de conquête, elle lui appartenoit encore, puisqu'elle n'y avoit pas expressément renoncé. Le fait est vrai. On en avoit été maître, mais on l'avoit abandonnée. On n'y avoit rien à la paix de Nimègue, & il n'en avoit pas plus été question dans le traité, que de toutes les autres Villes & Places qu'avoient alors les Espagnols. Deux ans entiers s'étoient écoulés avant quon eût fait cette demande. On s'attachoit à demander un équivalent, parce que dans le traité de paix conclu avec les Hollandois on étoit convenu, que la France ne pourroit posséder de Places ni de Terres qu'à une certaine distance de celles qui leur appartenoient. Or le Comté d'Alost & le vieux Bourg de Gand n'étoient point suffisamment éloignés des Places Hollandoises, & faisoient partie de la Barrière qu'on leur avoit accordée.

L'Espagne déclare la guerre; aucune Puissance ne se joint à elle. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 2. pag. 43. Riencourt, tom. 3. pag. 32. Limiers, tom. 2. pag. 418. Larrey, tom. 2. pag. 45. Mercure*

Quoique ces demandes parussent injustes, & les équivalens proposés excessifs, les Hollandois qui ne vouloient absolument point la guerre, tâchèrent d'engager les Espagnols à y consentir, du-moins en partie. Ceux-ci flattés de l'assûrance que le Prince d'Orange leur avoit donnée, que les Provinces-Unies leur fourniroient le nombre des troupes marqué dans le dernier traité d'Alliance, & que les Suèdois fourniroient quatorze mille hommes pour la défense de la Flandre, ne voulurent rien entendre. Ils déclarèrent même la guerre à la France l'onzième décembre, du-moins ce fût ce jour-là que cette déclaration fût publiée par le Marquis de Grana. Toutes leurs espérances s'évanoüirent, par le refus constant que firent les Etats-Généraux d'entrer dans une nouvelle guerre. La Suède n'y eut pas plus d'empressement. Pour l'Angleterre, c'étoit inutilement qu'ils y avoient compté. Outre les divisions qui l'agitoient plus que jamais, Charles, gagné par la Duchesse de Portsmouth & par un million ou deux qu'on lui fit compter, s'étoit engagé à ne point assembler son Parlement, qui n'auroit pas manqué de lui

lui faire toutes sortes d'instances pour l'obliger à secourir les Païs-Bas. L'entreprise de l'Espagne étoit au-dessus de ses forces. Quand même les Hollandois se seroient déclarés pour elle, la partie auroit encore été trop inégale. Elle ne l'ignoroit pas; mais qu'auroit-elle fait? On entroit à main armée sur ses Terres; on lui prenoit ses Places; ne devoit-elle pas donner quelque signe de vie, & témoigner pas ses foibles efforts qu'elle sentoit la violence qu'on lui faisoit? D'ailleurs, en résistant de la sorte, elle se donnoit un air d'oppression qui ne pouvoit manquer de disposer les autres Puissances à prendre son parti, quand elles le pourroient avec sûreté. Le Prince d'Orange les avoit déjà réunies dans ce dessein, & on auroit commencé dès l'année précédente à l'exécuter, si les Mécontens de Hongrie n'avoient attiré les Turcs en Allemagne. Mais dans les circonstances présentes on dissimuloit, & on s'estimoit heureux que la France se bornât à quelques Villes, dans un tems où elle auroit pû envahir des Provinces entières.

1683. *Hollandois, sous l'an. 1683. pag. 465.*

Aussi-tôt qu'on eut publié à Bruxelles la déclaration de guerre, Luxembourg fût investi par le Marquis de Boufflers, qui bombarda cette Place. La saison fort avancé (on étoit à la fin de décembre) & les instances des Hollandois, qui faisoient espérer que les Espagnols donneroient la satisfaction qu'on leur demandoit, délivrèrent cette Place avant qu'elle fût entièrement ruinée par les bombes. On verra sous l'année suivante les suites de cette guerre.

Luxembourg bombardé par les François. *Quincy, tom. 2. pag. 43.*

Les Algériens plus irrités que domptés par les dommages qu'on leur avoit causés l'année dernière, continuèrent d'attaquer tous les Vaisseaux François qu'ils purent rencontrer. On entreprit contr'eux une seconde expédition. Du Quêne en fût encore chargé. Il s'y prit beaucoup mieux qu'il n'avoit fait la prémière fois & eut un tout autre succès. Il arriva le vingtième à la vûë d'Alger. Sans attendre ses Galéres, il fit promptement ses dispositions, plaça les ancres, sur l'amarre desquelles les Galiotes devoient se hâler & s'assûrer; sept Vaisseaux de guerre furent destinés pour soûtenir chacun une Galiote. Ces préparatifs se firent sans être apperçus & sans opposition des Algériens, parce que les Vaisseaux qui postèrent les ancres allèrent les uns après les autres, sans qu'ils parussent avoir d'autre dessein que de reconnoître le Môle. Ce peuple s'étoit préparé à une vigoureuse défense, & n'étoit point fâché que les François vissent la nombreuse artillerie qu'il avoit préparée pour les recevoir.

Second bombardement d'Alger plus efficace que le prémier. *Quincy, tom. 2. pag. 23. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, sous l'an. 1683. pag. 376. Riencourt, tom. 3. pag. 27.*

Tout étoit prêt dès le vingt-trois; mais le mauvais tems obligea de différer jusqu'au vingt-six. On jetta dans cette malheureuse Ville quatre-vingt-dix bombes de douze ou quinze livres de poudre. Toutes tombèrent dans la Ville ou dans le Môle; une entr'autres fût portée sur le haut de la Tour du Fanal, d'où elle roula dans les batteries, qui étoient en-bas, & y fit un très-grand désordre. Ce n'étoit là qu'un prélude. La nuit suivante, dans l'espace de deux heures, on jetta cent vingt-sept bombes, qui firent d'étranges ravages. La Populace, sur-tout les fem-

Quincy, tom. 2. pag. 25.

1683. mes allèrent trouver le Dey. Les unes lui présentoient la tête de leurs maris, les autres les bras ou les jambes de leurs enfans, & les tenant d'une main & le poignard dans l'autre, elles demandoient la paix à grands cris. La Milice se soûleva en même tems.

Quincy, tom. 2. pag. 28. DANS ce tumulte le Divan s'assembla. Un des principaux de cette Assemblée répresénta la nécessité absolüe de faire la paix avec les François. On envoya la leur demander. Du Quêne déclara qu'il n'entendroit à aucune proposition qu'on ne lui renvoïat sans rançon généralement tous les François, & même tous les autres, de quelque Nation qu'ils fussent, qui avoient été pris sous la Bannière de France, sans en excepter un seul. Il fallut se soûmettre à cette condition. Les Algériens rendirent cinq cent quarante-six Esclaves. Ce ne fût pas sans tumulte. Les propriétaires se plaignirent avec raison qu'on leur enlevoit leurs biens, sans être assûrés qu'on ne les bombarderoit plus. On convint d'une trêve; on donna de part & d'autre des ôtages, pour l'assûrer jusqu'à ce qu'on eût réglé les Articles de la paix. Les propositions furent très hautes de la part de la France. Outre la liberté des Esclaves, on demanda la restitution ou le dédommagement de toutes les prises qui avoient été faites sur la Nation Françoise, au même tems qu'on refusoit absolument de leur rendre aucun des prisonniers qu'on avoit fait sur eux. Ces dures conditions furent rejettées. Les Algériens au désespoir d'avoir rendu leurs Esclaves, s'en prirent à leur Souverain & le massacrèrent; ils mirent à sa place leur grand Amiral, nommé Mezomorto. La paix fût rompüe, le bombardement recommença & ne finit que lorsqu'on n'eut plus de bombes. Les Algériens furieux de leurs pertes, s'en vangèrent sur les François qu'ils avoient entre leurs mains. Un Missionnaire nommé le Vacher, qui faisoit la fonction de Consul, & presque tous les autres furent mis à la bouche des canons. Un peu moins de hauteur dans les conditions auroit sauvé ces malheureux, & épargné de grandes dépenses, qu'il fallut faire non-seulement pour forcer les Algériens, mais aussi ceux de Tripoli & de Tunis à ne plus s'acharner sur les Vaisseaux François. Mais on vouloit dominer par-tout, & faire de ses volontés une loi inviolable.

Ibid. pag. 33. Larrey, tom. 2. pag. 36.

QUOIQUE dans cette expédition on n'eût pas amené les Algériens au point qu'on avoit souhaité, on les avoit mis pour long-tems hors d'état de rien entreprendre contre les Nations Chrétiennes. Presque toutes leurs maisons étoient détruites, leurs magazins brûlés, leurs Vaisseaux & leurs Galères brisés, leurs munitions de guerre épuisées, la plûpart de leurs canons hors d'état de servir, sans compter qu'une grande partie de la Milice & du Peuple avoit péri. Ces terribles exécutions firent le sujet d'une Médaille. † On y voit Minerve, symbole de la Valeur & de la Prudence. D'une main elle présente son Egide à un Corsaire, qui tout effraïé tombe à ses genoux; & de l'autre elle tient deux Esclaves qu'elle a délivrés. La Légende, CIVES À PIRATIS RECUPERATI, & l'Exergue, ALGERIA FULMINATA, veulent dire

† Voïez N°. LVI.

dire, qu'*Alger bombardé fût contraint de rendre plusieurs Esclaves François.*

1683.

En se retirant l'Escadre Françoise laissa trois ou quatre Vaisseaux de guerre, pour croiser devant Alger & empêcher les Corsaires de se mettre en mer; ils furent relevés par d'autres. Cette espèce de blocus la réduisit à demander la paix. Elle se fit au mois d'avril suivant, à condition que tous les Esclaves seroient rendus. Il ne fût point parlé du dédommagement prétendu par Mr. du Quêne. Il est expressément marqué dans le traité, que pour le salut des Vaisseaux François, soit qu'ils entrassent dans le Port, soit qu'ils fussent rencontrés en mer par les Algériens, on tireroit un plus grand nombre de coups de canon que pour aucune autre Nation.

Les Algériens demandent la paix. *Quincy, tom. 2. pag. 38.*

La France eut encore cette année un nouveau sujet de joïe. La Dauphine mit au monde le dix-neuf décembre un second Prince, qui fût nommé Philippe. Il monta depuis sur le trône d'Espagne, où il régne encore aujourd'hui. Cette Princesse, deux ans après, en donna un troisième. Sa grande fierté l'empêcha d'être aimée des Courtisans. Son grand attachement pour l'Electeur de Bavière son frère, qui suivit le torrent & se déclara contre la France avec toute l'Europe, la rendit suspecte au Prince son Epoux & au Roi son Beau-père. Elle mourut en mille six cent quatre-vingt-dix, peu regrettée. Les trois Princes qu'elle avoit mis au monde devoient être, selon tout Paris, la matière de son éloge & les trois points de son panégyrique.

Naissance du Duc d'Anjou, depuis Roi d'Espagne. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

La naissance du Duc d'Anjou fût célébrée par une Médaille. † On y voit en buste la tête du Dauphin & celles des Ducs de Bourgogne & d'Anjou. La Légende, Æternitas Imperii Gallici, & l'Exergue, Philippus Dux Andegavensis natus, Decemb. XIX. M. D. C. LXXXIII. signifient, *que la Naissance du Duc d'Anjou fût un gage assûré de la longue durée de l'Empire François.*

† Voïés N°. LVII.

Un autre événement, quoique moins important pour l'Etat, fût pour les gens de bien un sujet de consolation. Madame de Montespan fût enfin renvoïée; du-moins la résolution en fût prise. Il est vrai que ce scandale horrible, si long-tems continüé, ne parût levé que par un autre, & que la vertu ne fût pas d'abord le principe de cette séparation, que toutes les Loix, divines & humaines, exigeoient si hautement. Mais comme la nouvelle passion du Monarque n'étoit, si on peut le dire, que dans l'espèce d'ordinaire, on applaudit à son changement, & peu s'en fallut qu'on n'en fit un acte de vertu.

Le Roi cesse d'aimer Madame de Montespan. *Mémoires secrets. Mémoires du Marquis de la Fare, pag. 168.*

Ce nouvel objet étoit la Veuve de Scarron. Les avantures de cette personne, qu'on peut dire avoir régné en France pendant bien des années, sont si singulières, qu'elles approchent du Roman; cependant on peut protester que le narré qu'on en va faire est de la dernière exactitude. Un Gentilhomme du Poitou nommé d'Aubigné, fils, du-moins parent d'Agrippa d'Aubigné, si fameux dans les Histoires des Protestans, fût mis en prison à Roüen pour un duël, ou quelque autre action qui ne deshonore

Histoire abregée de Madame de Maintenon. *Ib. pag. 169.*

1683. honore point. Son procès alloit mal, & il étoit en danger de perdre la vie. La fille du Géolier, soit qu'elle l'aimât, soit qu'elle espérât de faire avec lui sa fortune, l'avertit du péril où il étoit, & s'offrit de l'en tirer, à condition qu'il se feroit Catholique & qu'il l'épouseroit. Il le promit, & lui tint parole aussi-tôt qu'elle l'eut mis en état de le pouvoir faire. Il n'étoit pas possible de demeurer dans le Roïaume après une avanture pareille. Mr. d'Aubigné avec sa libératrice, devenüe son épouse, se retira aux Isles. Sans y faire fortune, ils y trouvèrent de quoi subsister honnêtement. Ils s'aimèrent tendrement & vécurent ensemble douze ou quinze ans. La mort de Mr. d'Aubigné, qui ne laissa qu'une fille, dérangea le petit établissement. La veuve prit le parti de revenir en France; elle vint à Paris. Le hazard voulut qu'elle logeât dans la même maison où Mr. Scarron avoit un appartement. On fit connoissance avec lui; apparemment qu'on lui conta ses avantures; il en fût touché.

Mémoires secrets.

La jeune Demoiselle d'Aubigné n'avoit alors que seize à dix-sept ans; elle étoit des mieux faites, son visage répondoit à sa taille. Scarron disgracié comme il étoit n'avoit point pensé jusqu'alors à se marier. La beauté de cette jeune personne, son esprit, sa sagesse lui en firent naître l'envie. Après avoir étudié son caractère & celui de sa mère, & s'être assûré, autant qu'il lui étoit possible, que la mère & la fille étoient ce qu'elles paroissoient, c'est-à-dire pleines d'honneur & de sentimens, il se proposa lui-même & ne fût point rebuté. Tout Paris applaudit à son choix, & lui même n'eut aucun sujet de s'en repentir. Il trouva encore plus de vrai mérite dans son épouse qu'il ne lui en avoit cru. Il prit plaisir à lui façonner l'esprit & n'eut pas de peine à y réussir. Les visites qu'il recevoit de ce qu'il y avoit de plus honnêtes-gens à Paris, contribuèrent beaucoup à ce succès. Madame Scarron fût estimée de tous ceux qui la virent, & son amour reconnoissant, tendre même pour son Epoux, lui fit une réputation infinie.

Oeuvres de Scarron, tom. 1. Histoire de sa Vie; Edition d'Amsterdam. 1737.

Elle fût veuve de bonne heure, & refusa constamment plusieurs bons partis qui se présentèrent, quoique son Epoux ne lui eût laissé presque pour tout bien, que l'espérance d'obtenir une partie de la pension que lui donnoit la Cour; elle la sollicita même inutilement. Ces refus, dont elle avoüoit elle-même qu'elle ne connoissoit pas le principe, furent la source de l'élévation qu'on lui avoit prédite. On prendra peut-être ceci pour un bruit populaire. En effet on ne le rapporteroit pas, si on ne le tenoit de Madame la Marquise de Miossens, veuve du frère du Maréchal d'Albrêt, à qui Madame de Maintenon l'a elle-même raconté. Dans le tems qu'elle étoit mariée à Monsieur Scarron, elle alla voir une Dame de ses amies chez qui on bâtissoit. Un des maçons la considéra fort attentivement lorsqu'elle entra, il demanda ensuite à lui parler. Elle l'entretint dans l'antichambre; il lui dit ce qui devoit lui arriver. Cette prédiction fit sur elle quelque impression, elle parut émüe. La Compagnie qu'elle retourna joindre, s'en apperçut; on la questionna

Mémoires du Marquis de la Fare, pag. 171. Divers Mémoires.

na beaucoup. Elle répondit en badinant, que si ce qu'on venoit de lui dire étoit vrai, on pouvoit commencer à lui faire la cour, & elle refusa absolument de s'expliquer davantage. 1683.

LA Veuve Scarron fût long-tems dans une situation assez triste, & vécut chez quelques-unes de ses amies. Enfin on la fit entrer chez Madame de Montespan en qualité de Gouvernante du Duc du Maine. Elle gagna la confiance de sa Maîtresse & eut part à ses secrets. Le Roi la vit souvent sans y faire la moindre attention. Un jour, ce Prince écrivit un billet à Madame de Montespan; elle ne put y répondre comme elle l'auroit souhaité; elle en chargea la Gouvernante de son fils. Le Prince trouva cette réponse d'un tout autre goût que tout ce qu'il avoit vû jusqu'alors de sa Maîtresse. Il jugea qu'il n'étoit point d'elle. Soit jalousie, soit curiosité, il voulut s'en éclaircir; on lui avoüa ce qui en étoit. L'estime de la réponse passa jusqu'à la personne, & devint bien-tôt un vrai attachement.

Occasion de sa faveur; avec quelle adresse elle la ménage. Divers Mémoires.

MADAME Scarron étoit à-peu-près de l'âge du Roi. Sans être une Beauté aussi picquante que la Marquise de Montespan, elle avoit de quoi plaire. Ses traits étoient réguliers, son teint étoit des plus blancs, ses yeux pleins de douceur & de majesté avoient quelque chose de frappant. Tous ces agrémens, soutenus d'une belle taille & d'un air de jeunesse & de fraicheur, la rendoient digne d'être aimée. Elle conduisit sa fortune naissante avec toute la sagesse & tout l'esprit possibles. Ne voulant point du titre de Maîtresse, ou aspirant à quelque chose de plus, elle pensa davantage à se faire estimer qu'à se faire aimer. Elle dévéloppa dans les conversations les sentimens de son cœur, & fit sentir que capable d'aimer, elle étoit incapable de céder à un amour qui ne seroit pas légitime.

CE caractère, que Loüis n'avoit point encore rencontré, le charma, & trouvant qu'il étoit soûtenu de beaucoup d'esprit, d'une grande modestie, d'un grand désintéressement, son estime se changea en amitié & en confiance. Madame Scarron y répondit de manière à les augmenter de plus en plus. Elle s'appliqua à connoître ce Prince; elle démêla ses vûës, ses goûts, & parut s'y conformer naturellement. Discréte, elle ne voulut savoir que ce qu'on vouloit lui communiquer; généreuse, elle n'emploïa son crédit que pour les malheureux; désintéressée, elle ne demanda rien pour elle-même; modeste, à peine s'apperçut-elle de sa faveur, le Public parut la lui apprendre. Les commencemens n'en furent pas rapides. On lui donna d'abord un appartement; on lui acheta ensuite la Terre de Maintenon, dont on lui fit prendre le nom; enfin on la fit seconde Dame d'Atour de Madame la Dauphine. On la voïoit tous les jours. La passion pour Madame de Montespan diminüa peu à peu; la mort de la Reine l'éteignit tout-à-fait. Madame de Maintenon les remplaça toutes deux. Un mariage secret, dont on n'a pas sû précisément le tems, sans lui donner le titre de Reine, ne permit pas de lui donner celui de Maîtresse. Le cœur du Monarque se fixa. Soit Religion, soit estime

Mémoires du Marquis de la Fare, pag. 171.

&

1683. & tendresse pour sa nouvelle Epouse, on n'entendit plus parler de ses Amours; il lui fût constamment attaché, & eut pour elle jusqu'au dernier soupir les égards qu'un Amant a pour sa Maîtresse & la confiance qu'un mari a pour une femme, de l'amour de laquelle il est persuadé & dont il estime les conseils.

Tout plia sous la nouvelle Favorite. Le Dauphin même & la Dauphine furent obligés de la respecter. La Cour changea de face. Les plaisirs y devinrent moins fréquens; la devotion s'y mit à la mode; il fallut en avoir, ou en faire paroître; mais les défauts essentiels ne se corrigèrent point: l'ambition, &, si l'on veut, l'amour de la gloire continüa de dominer; on ne pensa pas plus au soulagement du peuple, & on ne cessa point d'irriter toutes les autres Puissances par de nouvelles prétentions, & par l'air de hauteur & de domination dont on les soûtenoit. Madame de Maintenon épargna, flatta même ces inclinations, qui faisoient le fonds du caractère de Loüis quatorze. Elle n'ôsa pas non-plus attaquer les sentimens que l'éducation & l'habitude avoient fortement établis dans son cœur. Quoiqu'elle n'aimât point les Jésuites, ce fût de son tems que leur crédit augmenta au point qu'on l'a vû. Convaincüe qu'ils étoient trop politiques pour s'en servir contr'elle, elle souffrit qu'ils en usassent pour persécuter leurs ennemis, comme elle usoit du sien pour faire tomber les principaux Emplois de l'Etat entre les mains de ses amis.

Les Amours de Mademoiselle pour le Comte de Lauzun recommencent. Mémoires de Montpensier, tom. 7. pag. 11. Elle obtient sa liberté. Ib. pag. 15.

L'Amour donna une autre scène, qui intéressa moins le Public, mais qui le réjoüit davantage. Mademoiselle de Montpensier toûjours constante en ses Amours, avoit emploïé inutilement la soûmission & les assiduités pour obtenir la liberté du Comte de Lauzun. La Marquise de Montespan, peut-être conseillée par Madame de Maintenon, promit à cette Princesse d'emploïer tout son crédit pour lui faire avoir cette satisfaction; mais à certaines conditions. Ce fût une vraïe vente & un vrai achapt; le Roi lui-même fût de l'intrigue.

Mademoiselle voïoit souvent la Montespan, qui s'attendrissoit fort sur la longue prison du Comte de Lauzun, & lui disoit, songez à ce que vous pourriez faire pour plaire au Roi, afin qu'il vous accorde ce qui vous tient tant au cœur. Ce discours, plusieurs fois répété, fit faire attention à la Princesse qu'on pensoit à son bien. On lui fit même dire distinctement, que l'unique moïen d'obtenir ce qu'elle souhaitoit étoit d'en donner une partie au Duc du Maine. Passionnée comme elle étoit, elle ne fût pas long-tems à prendre son parti. Elle n'étoit plus en âge d'avoir des enfans. On ne prétendoit point la dépoüiller pendant sa vie, ce n'étoit qu'après sa mort, que la donation, qu'elle devoit faire, auroit lieu. Enfin elle regardoit le pas à quoi on l'engageoit, comme l'unique moïen de revoir ce qu'elle aimoit, & d'avoir la liberté de l'avantager. Ces raisons la déterminèrent à s'ouvrir elle-même de son dessein.

Ib. pag. 17. La proposition fût bien reçûë. On la loüa fort de sa générosité & de sa persévérance à faire du bien à Mr. de Lauzun. On lui dit, qu'on témoigne-

moigneroit au Roi que c'étoit par amitié pour lui qu'elle vouloit faire du bien à son fils le Duc du Maine; qu'on ne doutoit point après cela qu'il ne fit pour elle tout ce qu'elle pourroit souhaiter. Le Roi instruit de ce qui s'étoit passé, dit à la Princesse, qu'il étoit touché, comme il le devoit, de sa bonne volonté, qu'il voïoit que c'étoit par amitié pour lui qu'elle avoit pris ces résolutions, & l'assûra qu'en toute occasion il lui donneroit des marques de la sienne. 1683.

On fût ravi qu'elle eût fait ce pas, & on ne pensa plus qu'à lui en faire faire un plus grand. Elle croïoit n'avoir fait que promettre; on lui fit bientôt sentir qu'elle étoit plus engagée qu'elle ne pensoit. Madame de Montespan proposa une donation du Comté d'Eu & de la Principauté de Dombes. Ces deux Terres valent aujourd'hui plus de deux cent mille livres de rente. Le Comté d'Eu est la prémière Pairie du Roïaume; Dombes est une Souveraineté, qui, outre le droit de battre Monnoïe, a son Parlement & ses autres Officiers à-part. Mademoiselle prétendit qu'elle ne s'étoit obligée à faire cette donation que par son Testament. On la pressa extrêmement; on lui dit qu'on ne se mocquoit pas du Roi; on menaça de faire mettre à la Bastille un homme en qui elle avoit confiance, si elle n'exécutoit ce qu'elle avoit promis. Enfin, dit cette Princesse elle-même, je consentis à ce qu'ils voulurent, & fis une donation de la Souveraineté de Dombes & du Comté d'Eu.

A quel prix. *Montpensier, tom. 7. pag. 19.*

Ib. pag. 21.

Lorsqu'elle fût liée de façon à ne pouvoir se dégager, on lui fit mille complimens. On l'assûra que le Roi ne songeroit qu'à lui donner des marques de sa reconnoissance; qu'à lui faire les plaisirs qu'il pourroit imaginer; qu'elle seroit de tout, & qu'il vouloit que tout le monde vît la considération qu'il avoit pour elle. Qu'il n'y auroit personne, excepté ceux qui espéroient son bien, qui ne dît qu'elle venoit de faire un tour habile & d'une bonne tête. „ J'écoutois tout cela avec plaisir, dit „ la Princesse; cet encens me monta fort à la tête, & j'en étois bien „ remplie. " Le Roi lui-même confirma ces discours, & dit tout ce qui se peut dire de tendre, d'engageant & de reconnoissant.

Ib. pag. 23.

On ne se pressoit pourtant pas de délivrer le prisonnier, dont elle avoit païé la rançon. On lui dit nettement, qu'elle ne devoit point se flatter que le Roi consentît jamais qu'elle l'épousât; que tout ce qu'il pourroit faire, seroit d'ignorer qu'elle l'eût fait, & d'imposer silence à ceux qui voudroient le lui apprendre. On ajoûta quelque tems après, qu'on ne vouloit absolument point qu'elle pensât à ce mariage. Enfin le Comte de Lauzun fût tiré de Pignerol, où il étoit depuis onze ans, & conduit aux Eaux de Bourbon par un détachement de Mousquetaires. A force de sollicitations il fût mis en liberté. Il eut permission de voir le Roi une seule fois, de demeurer à Paris, & d'aller par-tout ailleurs où il voudroit, excepté à la Cour.

Ib. pag. 32.

Il faut supposer que sa longue captivité & l'impatience dont il l'avoit soufferte, lui avoient dérangé l'esprit. Loin de répondre aux tendres empressemens de la Princesse; d'avoir du-moins pour elle la recon-

Ingratitude de ce Comte. *Ib. pag. 56.*

1683. connoissance que méritoient ses services & ses largesses, car elle lui donna quarante mille livres de rente, il les paїa de l'ingratitude la plus noire. Il lui fit des reproches; il l'insulta en quelque sorte; de manière qu'elle fût obligée de lui défendre de la voir. Le reste de sa conduite fût aussi pitoїable, & auroit donné droit de le regarder comme le plus mal-honnête homme, si on ne l'avoit attribüé à son esprit plûtôt qu'à son cœur.

Loüis quatorze donne les grands Emplois à ses Enfans naturels. *Montpensier, tom. 7. pag. 78.*

Ce fût peu de tems après la donation faite au Duc du Maine, que Madame de Montespan se retira. Elle eut du-moins la consolation de voir tous ses enfans reconnus & bien établis. Outre le Comté d'Eu & la Principauté de Dombes donnés à l'aîné de ses fils, il étoit déjà Colonel-général des Suisses, & cette année même il eut le Gouvernement de Languedoc, qui vaqua par la mort du Comte de Vermandois fils naturel de Henri quatre. Le Duc d'Orléans & le Prince de Conti l'avoient inutilement demandé. Le Duc de Vernеüil, fils de la Valière, mourut au siège de Courtrai, d'une débauche d'eau de vie. Il étoit Grand-Amiral de France. Cette grande Charge fût donnée au Comte de Toulouze, cadet du Duc du Maine. Le Prince de Conti supporta fort impatiemment ces refus; il s'en plaignit hautement; ses plaintes ne servirent qu'à augmenter le mécontentement qu'on avoit de sa conduite. Il vivoit mal avec son Epouse; il s'étoit livré à la débauche & à la prodigalité. A ces fautes il en ajoûta encore une plus grande. Il s'échappa pour aller en Hongrie avec cinq ou six jeunes Seigneurs de même caractère que lui; pour le faire revenir il fallut que le Roi le menaçât que de son vivant il ne remettroit jamais le pied dans le Roїaume s'il n'obéïssoit pas.

Mémoires du Marquis de la Fare, pag. 187.

Les Demélés avec le Pape s'aigrissent. *Regiſtres du Parlement. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Les Demélés avec le Pape s'aigrirent encore cette année. On fit passer en France deux Ecrits contre la Déclaration du Clergé. Le prémier étoit un Décret de l'Archevêque de Strigonie, qui la condamnoit; l'autre étoit une Dissertation théologique adressée aux Evêques de France. On avançoit dans ce dernier Ecrit, que le privilège immüable de juger des matières de la Foi n'appartenoit qu'au St. Siège. Cette proposition fût déférée au Parlement; mais pour ne pas s'attirer le reproche qu'on lui avoit déjà fait de s'arroger le droit de juger des matières purement Ecclésiastiques, il voulut prendre l'avis des Docteurs. La Faculté nomma des Députés pour examiner cette proposition; ils firent leur rapport au commencement de mars. Preuve sûre que ces matières sont difficiles à décider, ou que ces Docteurs n'étoient guères décisifs, ils delibérèrent sur ce rapport deux mois & demi de suite dans quarante-cinq Assemblées. Ils déclarèrent le dix-neuvième de mai, que l'Evêque de Rome est le seul Souverain Pontife dans l'Eglise, de Droit divin, auquel tous les Chrétiens sont obligés d'obéïr. Et sur la proposition que le Parlement les avoit chargé d'examiner, ils prononcèrent, qu'entant qu'elle ôtoit aux Evêques & même aux Conciles généraux le pouvoir qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu de juger des controverses de la Foi, elle étoit fausse, téméraire, opposée à la pratique de l'E-

glise,

glise, contraire à la parole de Dieu, & renouvelloit une Doctrine autrefois réprouvée par la Faculté.

1683.

Avis de la Sorbonne peu suivi. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

CETTE Censure, dont la prémière partie détruit en quelque sorte la seconde, n'avoit pas eu l'unanimité des suffrages. Plusieurs Docteurs avoient prétendu qu'elle étoit contraire aux décisions de plusieurs Papes, aux Conciles de Vienne & de Bâle, & même à la Lettre des quatre-vingt-cinq Evêques au Pape Innocent dix pour demander la condamnation des cinq propositions. Mais en cela les Opposans se trompoient. Les quatre-vingt-cinq Evêques pouvoient, sans préjudicier aux droits de l'Episcopat, déférer à Innocent dix les cinq propositions de Jansénius, & en demander la condamnation, par considération pour le Siège de Rome reconnu pour le Chef de tous ceux de l'Eglise; mais ils ne renonçoient pas pour cela au droit qu'ils ont de juger des matières de la Foi; il suffit de lire leur Lettre pour se convaincre de leurs véritables sentimens. On n'a jamais disputé aux Evêques le droit de juger dans les Conciles soit généraux, soit provinciaux. Ils ont même le pouvoir d'exercer ce droit dans leurs Diocèzes, sur les erreurs qui s'élèvent contre la Foi, la Morale & la Discipline. La plus legère idée de l'Histoire de l'Eglise, dès son origine jusqu'à présent, dévéloppe tout d'un coup cette vérité. Elle saute aux yeux dès qu'on lit les termes des souscriptions des anciens Conciles particuliers, où ce droit paroît dans la dernière évidence; & les Docteurs les plus *infaillibilistes* n'ont jamais poussé leur zèle pour le St. Siège jusqu'à le contester. Il est vrai aussi que ces sortes de jugemens ne sont pas absolument décisifs. Ils peuvent être reformés, à moins qu'ils ne soient prononcés dans un Concile canoniquement assemblé, ou confirmés par l'approbation du Chef de l'Eglise & le consentement des autres Evêques.

CE qu'il y a de fâcheux, c'est qu'en France le Clergé & le Parlement ont parlé sur ces matières selon que la Cour étoit contente ou malsatisfaite de Rome; & quoi-qu'il en soit de cette décision de la Sorbonne sur la proposition avancée dans l'Ouvrage censuré, & des autres réflexions qu'elle donneroit lieu de faire, qui ne sont point de notre compétence, on peut dire qu'on ne se seroit pas obstiné à pousser si loin la Doctrine des quatre Articles, si Innocent dix ne s'étoit pas si fortement opposé à l'extension de la Régale. Supposé même la vérité de ces quatre Articles, sur lesquels on ne prétend pas décider ici, on ne devoit pas dire dans la suite à l'occasion du Livre de Monsieur de Fenelon Archevêque de Cambrai, intitulé *les Maximes des Saints*, que Pierre avoit parlé & que la Cause étoit finie.

Talon s'explique mieux, & avec plus de justesse. *Ibid.*

CE que Talon, Avocat-général, dit à l'occasion de cette affaire, étoit beaucoup plus juste & plus net que l'avis de la Faculté. Selon ce Magistrat, il étoit étonnant que la Faculté eût délibéré pendant près de trois mois sur une proposition dont la fausseté étoit & paroissoit d'abord si évidente. Le grand nombre des Docteurs, dont plusieurs avoient

donné en opinant des marques de leur érudition profonde, & qui avoient
1683. recherché, par une loüable émulation, tout ce que l'antiquité fournit sur cette matière, pouvoit en quelque manière excuser la longueur des délibérations. Il ajoûtoit, que si quelques Docteurs s'étoient efforcés dans de longs discours de trouver divers sens dans cette proposition, *qu'il n'appartient qu'au St. Siège seul, par un privilège divin & immüable, de juger des controverses de la Foi*; il ne falloit qu'en apporter le texte pour confondre ces vaines subtilités. Que d'ailleurs, de tous ceux qui avoient composé l'Assemblée, il ne s'en étoit pas trouvé un seul qui n'eût avoüé que la proposition en elle-même étoit insoûtenable; que sur le fonds de la Doctrine tous les suffrages avoient été uniformes; la vérité des bonnes & anciennes maximes solidement établie; l'erreur refutée avec beaucoup de vigueur & de lumière; de sorte que faisant réflexion sur ce qui s'étoit passé depuis un an dans la Faculté de Théologie, le Parquet étoit persuadé, que si des motifs ou des prétextes de liberté & d'indépendance avoient excité du trouble dans les esprits, si l'on avoit manqué dans les formalités extérieures, & si la soûmission n'avoit pas été prompte, ce n'étoit pas que cet illustre Corps se fût laissé séduire ou corrompre, ni qu'il eût embrassé les opinions nouvelles des Ultramontains, ou renoncé aux sentimens de Gerson; qu'on voïoit au-contraire avec joïe, que les petits nüages qui en avoient obscurci la splendeur, étoient entièrement dissipés.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

APRE'S ce discours, l'Avocat-général requit la suppression de ces deux Ecrits, qui contenoient les mêmes erreurs & n'avoient pour but que d'établir que le Pape étoit en droit d'exercer sur toute l'Eglise une domination universelle, sans être obligé d'en suivre les règles anciennes, ni de se soûmettre aux Canons. Il y eut Arrêt le vingt-deux de juin, conforme à ces conclusions.

Fin du Livre Quarante-&-unième.

HIS-



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTE-DEUXIEME.



LA prise de Courtrai & de Dixmude avoit allarmé toute l'Europe. Les Ministres d'Espagne avoient fait dans toutes les Cours les derniers efforts pour les engager à la guerre. On avoit résolu sur leurs instances un Congrès à la Haïe, pour procurer un accommodement entre les deux Couronnes, ou pour prendre les mesures convenables au cas qu'on ne pût y réüssir. Le Prince d'Orange souhaitoit toûjours la guerre. Pour engager les autres Puissances à prendre des résolutions efficaces, il avoit fait proposer aux Etats-Généraux une nouvelle levée de seize mille hommes. Ils y avoient consenti. Ce n'étoit pas assez; il falloit le consentement de chaque Province en particulier. La Gueldre fut la premiére à le donner, à condition toutefois que les autres Provinces & Alliés suivroient son

1684. Division en Hollande à l'occasion de la guerre contre l'Espagne. *Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 1. &c.*

son exemple, & que par une invasion elle ne fût mise hors d'état de le faire.

1684. Amsterdam s'oppose aux nouvelles levées. Ibid. Le Clerc, tom. 3. pag. 398. Histoire de la Republique des Provinces-unies, tom. 4. pag. 360. Edition de la Haye 1740. Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 5.

AMSTERDAM, qui regardoit cette levée extraordinaire comme un engagement à la guerre, dont elle étoit infiniment éloignée, s'y opposa, & par ses Ecrits engagea plusieurs autres Villes dans ses sentimens. Le treize de janvier, elle fit présenter aux Etats-Généraux par ses Députés un Mémoire, qui démontroit la nécessité d'un prompt accommodement, l'inutilité & le danger des nouvelles levées. Rien n'étoit mieux pensé & plus solide que ce Mémoire. En voici l'abregé. Il servira plus à faire connoître quelle étoit alors la situation de l'Europe, que tout ce qu'on pourroit dire.

ON y disoit d'abord, qu'après la déclaration de guerre de Sa Majesté Catholique sans l'avoir concertée avec Leurs Hautes Puissances, les délibérations de l'Etat ne pouvoient plus avoir d'autre objet que de trouver le moyen d'empêcher que cette déclaration n'eût les suites fâcheuses qu'on devoit craindre. Que si on négligeoit plus long-tems d'exécuter la résolution des Etats particuliers de Hollande au sujet des conditions d'accommodement proposées par la France, on donneroit occasion à cette Couronne d'étendre ses conquêtes dans les Païs-Bas Espagnols, qui dans la conjoncture présente ne pourroient être sauvés d'une ruine entière. Que pour assoupir la guerre il n'y avoit que deux moyens, ou de faire un accommodement aux conditions les plus raisonnables que l'on pourroit obtenir, ou de prendre les armes, afin d'obtenir une paix telle qu'on la pourroit souhaiter.

Ib. pag. 9.

„ Du côté de la France, continüoit le Mémoire, la voïe à l'accommodement a été ouverte, & sur ces avances il n'y a point d'autre déliberation à faire, que de voir si on peut espérer des conditions plus avantageuses pour l'Espagne, & si les levées que l'on projette pourront y contribüer. Que les demandes de la France soient des résolutions finales, & qu'il n'y ait point d'apparence que Sa Majesté très-Chrétienne veuille les modérer, on en peut juger non-seulement par le peu de tems qu'elle accorde à l'Espagne pour se déterminer, mais encore par sa grande puissance, & par le grand appui qu'elle tire de ses Amis & Alliés, & particulièrement par ce que Sa Majesté Britannique a déclaré, qu'il falloit que les Espagnols fissent encore ce sacrifice à la paix, & que s'ils s'opiniâtroient à le refuser, elle ne prendroit aucune part à leurs malheurs. Outre cela, on a de violens soupçons que la France & l'Empire s'entendent; que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster favorisent cette Couronne. Au-contraire, par les derniers ravages faits aux Païs-Bas par les François, par les médiocres remises qui viennent d'Espagne, le défaut des choses nécessaires pour se mettre en posture de défense augmente tous les jours. Non-seulement les troupes Espagnoles ne sont point augmentées, comme l'Envoyé d'Espagne l'avoit promis au mois de septembre dernier, mais leur nombre est beaucoup au-dessous de ce qu'il devroit

devroit être, quand même ils n'auroient point de guerre à soû- »
tenir. „ 1684.

Outre cela, Sa Majesté très-Chrétienne a augmenté ses troupes »
de quarante mille hommes depuis qu'on délibére dans cet Etat sur »
l'augmentation de la Milice; elle a pénétré dans le cœur des Païs-Bas »
Espagnols, & par les désolations que ses troupes y ont faites, elle »
les a mis en état d'être subjugués, si on n'y met ordre par un prompt »
accommodement. „

Ainsi l'on ne peut concevoir que la levée, dont il est question, puis- »
se engager la France à modérer ses prétentions, puisque prémiére- »
ment ce dessein trouve plusieurs obstacles en quelques-unes des Pro- »
vinces de l'Union. En second lieu, le triste état des Finances, les »
charges excessives de la Commune, les défauts remarqués en la con- »
tribution des Provinces aux impositions déjà consenties, ne peuvent »
manquer de causer une grande perte de tems en la recherche des »
moïens de fournir les sommes nécessaires. Troisièmement, ces levées »
ne pouvant être d'usage que pendant la guerre; il faudroit mettre or- »
dre à la Marine & s'engager dans beaucoup d'autres dépenses considé- »
rables. Enfin, quand même on consentiroit à ces levées, & qu'on four- »
nît promptement les moïens nécessaires, elles ne pourront être prêtes »
qu'au bout de trois ou quatre mois. Le tems marqué par la France pour »
l'accommodement s'écouleroit cependant, & elle ne manqueroit pas »
d'entrer en action & de se poster avantageusement, pour s'emparer »
des Païs-Bas Espagnols avant qu'on pût se servir des nouvelles levées »
pour les défendre. „

Pour juger si par la voïe des armes on pourroit obtenir des condi- »
tions plus avantageuses que par un accommodement, il faut non- »
seulement considérer le vrai intérêt de l'Etat, fondé spécialement sur »
le Commerce; mais sur-tout, venant à s'engager dans une guerre »
contre la France, il seroit contraint, pour se mettre en posture, de »
porter une nouvelle charge de douze à quatorze millions par an. Cet- »
te nouvelle charge ne pourroit être soutenüe par les habitans, qui »
auroient à reprocher qu'on auroit pû prévenir ces grosses contribu- »
tions. Malgré ces appareils de guerre, on ne pourroit cependant se »
défendre des brigandages insupportables sur la mer & des infestations »
par terre. Si le Roi de Dannemark venoit à se joindre à la France »
en cette guerre, le Commerce de la Mer Baltique seroit absolument »
ruiné. „

L'Espérance de contraindre la France à abandonner ou à modé- »
rer ses prétentions est d'autant plus vaine dans les circonstances présen- »
tes, qu'il n'y a point de secours à attendre de dehors. Le Roi »
d'Angleterre s'est expliqué nettement, & s'est excusé sur les em- »
barras que lui donnent les affaires domestiques de son Roïaume. Il »
n'y a point d'apparence de paix avec le Turc. L'Empereur trouve »
de grandes difficultés à faire des recrües & à obtenir des secours de »
» l'Empire.

1684. „ l'Empire. Avant même que la Porte l'eût attaqué, il a déclaré qu'il „ ne pouvoit secourir l'Espagne sans en recevoir des subsides. En vain „ on a pressé cette Couronne depuis plus de six mois, de déclarer ce „ qu'on devoit attendre d'elle & de ses Alliés au cas d'une nouvelle guer„ re dans les Païs-Bas ; elle ne l'a point encore fait.

„ Le Collège des Electeurs à Ratisbonne a résolu d'accepter la trê„ ve proposée par la France, persuadé que les Païs-Bas ne pouvoient „ être défendus sans un puissant secours d'Angleterre & d'Allemagne. „ L'un & l'autre manquant, il n'étoit pas question d'examiner la justice „ des prétentions de la France, mais la possibilité de lui résister.

„ La conduite que les Etats ont cru devoir tenir en mille six cent „ soixante & dix-huit pour finir la dernière guerre, justifie ces ré„ flexions, puisqu'en ce tems-là, outre les conditions de paix projettées „ par la France, on jugea à propos de lui céder Ypres, quoique l'on „ eût envoyé d'Angleterre un nombre considérable de troupes pour le „ soûtien de la Cause commune, & que l'on y eût encore équipé une „ Flotte considérable ; quoi-qu'outre cela l'Empereur fit aussi la guerre „ à la France avec la plûpart des Membres de l'Empire, & que le Dan„ nemark fût alors du bon parti ; au lieu qu'en la conjoncture présente „ tout secours manqueroit, & que l'Etat engagé seul contre la France „ ne sauveroit pas le peu des Païs-Bas qui reste aux Espagnols, & „ s'exposeroit à se perdre lui-même ".

Vie de Guillaume III, tom. 4. pag. 237. Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 29.

Ces réflexions, qui faisoient si bien sentir que ce n'étoit pas pour l'avantage des Provinces-Unies qu'on vouloit les engager à la guerre, ne firent pas autant d'impression qu'elles l'auroient dû. Elles en firent pourtant assez pour empêcher la levée des seize mille hommes. Le Prince d'Orange engagé d'honneur à faire réüssir sa proposition, prit le dessein de faire opiner toutes les Villes, & de faire conclure la levée à la pluralité des voix. La chose se fit en effet dans les Etats de Hollande ; mais Amsterdam & quelques autres Villes aïant protesté, & pareilles difficultés, ou de plus grandes encore s'étant élevées en Zéelande, en Frise & en la Province de Groëningue, cette nouvelle manière de décider n'eut point de suites.

Amsterdam accusée d'infidelité. *Histoire de la Republique des Provinces unies, tom. 4. pag 361. Histoire de Guillaume III, Ibid. Mercure Hollandois, Ib. pag. 38. Ib. pag. 65.*

Au fort de ces disputes, assez vives pour produire des divisions éclatantes, le Gouverneur des Païs-Bas intercepta une Lettre, que l'Ambassadeur de France à la Haïe écrivoit à son Maître. Il lui rendoit compte des contestations dont on vient de parler. Il y parloit fort au long des bonnes dispositions où étoit Amsterdam pour la paix, des mesures, qu'elle prenoit pour faire échoüer les desseins de ceux qui vouloient la guerre ; il proposoit les moïens qu'il jugeoit convenables pour affermir cette Ville dans ses bons sentimens, & pour en faire prendre de pareils à toute la République en général. Cette Lettre étoit en chiffre. On la déchiffra mal, ou par malice on le fit de manière qu'elle pouvoit donner lieu de soupçonner les Députés d'Amsterdam de trop de concert avec la France.

ELLE

1684.

Elle fût envoïée au Prince d'Orange. Ravi de pouvoir se vanger de ces Députés, qu'il regardoit comme les auteurs de l'affront qu'il avoit reçû, il fit grand bruit & entreprit de leur en faire une espèce de crime d'Etat. Le seize février, les Etats de Hollande étant assemblés, les portes de la Salle furent fermées après que le Prince en eût fait sortir Messieurs Hooft & Hop, tous deux Députés de la Ville d'Amsterdam, leur disant qu'il avoit à proposer quelque chose qui les concernoit particulièrement. La Lettre interceptée fût lûë; Après cette lecture, il fût résolu qu'on saisiroit les Papiers de ces Députés; on les enleva de leurs maisons après les avoir scellés. Amsterdam se défendit & se justifia, & le Prince d'Orange n'eut pas plus de succès en cette seconde entreprise, que dans la prémière.

Loüis quatorze entre en Campagne.

Quincy, tom. 2. pag. 52. Riencourt, tom. 3. p. 34. Le Clerc, tom. 3. pag. 398. Histoire de la Republique des Provinces-Unies, tom. 3. pag. 162.

Le tems marqué pour l'accommodement s'écoula en ces disputes. Les François se répandirent dans les Païs-Bas, & portèrent la désolation jusqu'aux portes de Bruxelles. A leur ordinaire, ils entrèrent en Campagne de très bonne heure. Loüis quatorze avant la fin d'avril arriva à Condé, où il trouva une Armée de quarante mille hommes. Il la commanda lui-même, aïant sous ses ordres le Maréchal de Schomberg; & pour Lieutenans-généraux, le Duc du Lude, le Comte d'Auvergne, le Duc de Villeroi, le Prince de Soubise, le Marquis de Boufflers; pour Maréchaux de Camp, le Duc de Vendôme, le Prince de Birckenfeld & le Comte de Choiseüil. Cette Armée étoit destinée pour couvrir le siège qu'on avoit résolu de faire. Le peu de troupes qu'avoient les Espagnols étoit vers Namur. Sans les secours des Hollandois, ce n'eut été qu'un camp-volant. Le Prince d'Orange leur obtint enfin un renfort de douze Régimens d'infanterie & de seize cent chevaux, malgré les oppositions des Provinces de Frise & de Groëningue. Elles s'en plaignirent avec toute la vivacité possible. La Frise en particulier fit présenter aux Etats-Généraux la résolution suivante.

Autres divisions avec la Province de Frise.

Mercure, Hollandois, sous l'an. 1684. p. 300.

Les Etats de Frise aïant lû & examiné la résolution de Mrs. les » Etats-Généraux en date du seize de mars, par où ils consentent à » envoïer de plus grands secours aux Païs-Bas Espagnols, & puisqu'elle » a été prise en l'absence & contre le gré des Provinces de Frise & de la » Ville & Païs; ils ont trouvé bon après avoir délibéré, de déclarer, » que Leurs Nobles Puissances ont été hautement surprises de la manière » illégitime & tout-à-fait inoüie dont on a usé pour prendre cette » résolution. Ce qu'ils ne peuvent envisager que comme une infraction » & contravention manifeste de l'Union jurée si solemnellement par » tous les Confédérés, & une lézion du respect qui est dû à Leurs Nobles » Puissances, comme Membres souverains de l'Etat; puisqu'il est » notoire qu'aux affaires de cette nature, où il s'agit de paix & de » guerre, on ne peut rien conclure à la Généralité sans la communication » & le consentement du moindre Membre de l'Union, & beaucoup » moins de deux Membres si considérables. Et comme c'est un » droit qui appartient incontestablement à chaque Province, le zèle ac- »

1684. „ coûtumé que les autres Provinces ont toûjours témoigné pour la conservation de la concorde & de l'harmonie, ne leur permet pas de croire qu'elles aïent consenti à former cette résolution d'une manière si peu convenable; aimant mieux se persuader qu'elle a seulement été intruse par leurs Commis à la Généralité, sans le consentement & à l'insçû de Messieurs les Principaux. C'est pourquoi les Etats de la Province de Frise se promettent, qu'après que les Etats des autres Provinces auront vû cette manière d'agir illégitime de leurs Députés à la Genéralité, & considérant le tort que l'on a fait par-là au droit de souveraineté de cette Province, ils donneront ordre sans aucun délai, que ladite résolution soit raïée & ôtée des notes de Mrs. les Etats-Généraux, & en feront donner une satisfaction convenable à Messieurs les Etats de Frise, Ville & Païs. Faute de quoi Leurs Nobles Puissances seront obligées d'embrasser les moïens qu'elles jugeront à propos pour le maintien du droit & de la souveraineté de cette Province, chargeant leurs Commis à la Généralité de faire une prompte déclaration de cette résolution, & d'employer tous leurs offices pour faire obtenir à la Province la satisfaction qu'elle demande".

Le Clerc, tom. 3. pag. 398. Mercure Hollandois, sous l'an. 1684. pag. 420.

Ces divisions entre les Villes & les Provinces de la République, la foiblesse des Espagnols, l'embarras où étoient l'Empereur & l'Empire, les troubles de l'Angleterre, les entreprises du Roi de Dannemark contre le Duc de Holstein, les liaisons particulières qu'on avoit prises avec les Electeurs de Cologne & de Brandebourg, mettoient la France en état de tout entreprendre. On se borna pourtant au siège de Luxembourg, parce que la prise de cette Place achevoit de mettre en possession de tout ce Duché; que c'étoit un nouveau passage pour pénétrer en Allemagne, & que les Hollandois s'y intéressoient moins. On avoit pris de si justes mesures, & le secret fût si bien gardé, que cette Place fût investie sans que les ennemis s'y fussent attendus. Les derniers jours d'avril, divers détachemens se rendirent aux environs par différentes routes, & formèrent une armée aux ordres du Maréchal de Créqui. On employa jusqu'au huitième mai à la circonvallation, & la nuit de ce même jour on ouvrit la tranchée.

Siège de Luxembourg. *Quincy, tom. 2. pag. 52. Divers Mémoires. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, Ibid. Riencourt, tom. 3. p. 35.*

Luxembourg est bâtie sur le roc; la rivière d'Alsitz l'environne presqu'entièrement. La partie du roc qui est du côté de la rivière, est extrêmement escarpée. La situation naturelle lui servoit de défense, & il y avoit peu de travaux de ce côté-là. Quatre bastions taillés dans le roc, aussi-bien que leurs fossés qui sont très profonds, couvrent ce qui n'est pas environné de la rivière. Devant les bastions il y a des contre-gardes & des demi-lunes aussi taillées dans le roc. Ces ouvrages sont couverts par un double chemin-couvert & par un double glacis. Quatre redoutes de maçonnerie, dans les angles saillans de la contr'escarpe, défendent le prémier chemin-couvert. On ne peut attaquer la Place que par cette tête. Elle avoit alors une assez bonne garnison. Le Prince de

de Chimai en étoit Gouverneur. Outre les raisons générales qui engagent tout Commandant à conserver sa Place, celui-ci en avoit de particulières. Il avoit acheté ce Gouvernement, & sa famille en devoit hériter comme de ses autres biens, dont la plus grande partie étoit située dans ce Duché.

1684.

Feuquieres, tom. 1. pag. 42.

Bussi, Histoire de Louis le Grand, pag. 266.

Larrey, tom. 2. pag. 54.

Limiers, tom. 2. pag. 422.

Ce siège dura vingt-six jours. Il fût fort sanglant; il s'y fit beaucoup de belles actions. Monsieur de Vauban qui conduisoit les travaux, avoüa lui-même, que si la garnison eût été assez nombreuse pour garnir suffisamment les dehors, cette Place auroit tenu plus de six mois.

Cette nouvelle conquête fût, à l'ordinaire, célébrée par une Médaille. † On y voit la Sûreté répréséntée à l'antique. Le rocher sur lequel elle s'appuïe, marque la situation de Luxembourg. Elle tient une Couronne murale, & a auprès d'elle un bouclier aux Armes de cette Place. La Légende, SECURITAS PROVINCIARUM, & l'Exergue, LUCEMBURGUM CAPTUM, signifient, *que la prise de Luxembourg fit la sûreté de plusieurs Provinces.*

† Voïés Nº. LVIII.

Menaces de la France; ses propositions.

Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 412.

Dès qu'elle avoit été investie, le Comte d'Avaux avoit donné un Mémoire aux Etats-Généraux. Il y disoit, que les intrigues & les sollicitations des Ministres d'Espagne avoient eu assez de pouvoir à la Haïe, non-seulement pour empêcher les Etats de délibérer sur les offres qu'il avoit faites, mais aussi pour faire prendre la résolution de fortifier de tout ce qui leur restoit de troupes le refus des Espagnols; de manière qu'il étoit au pouvoir de ceux qui commandoient ces troupes, d'engager, par quelque acte d'hostilité, toutes les Provinces-Unies dans un guerre contre la France. Que c'étoit ce qui avoit déterminé le Roi très-Chrétien à se mettre à la tête de ses Armées & à faire assiéger Luxembourg. Que comme Sa Majesté ne faisoit la guerre que pour avoir la paix à des conditions raisonnables, il déclaroit par ses ordres, que si avant le vingt-cinq de mai prochain, on lui remettoit Luxembourg avec ses dépendances, elle rendroit à l'Espagne Courtrai & Dixmude après en avoir fait raser les fortifications, & ne retiendroit de tous les lieux qu'elle avoit occupés depuis le vingtième d'août dernier, que Beaumont, Bouvines & Chimai; qu'à ces conditions on pourroit encore rétablir la paix. Que Sa Majesté avoit sujet de croire, que si les Etats n'avoient en vûë que le rétablissement de la paix & la conservation de leur barrière, ou ils obligeroient les Espagnols à consentir à ses offres, ou ils prendroient des mesures pour que leurs troupes n'en vinssent à aucun acte d'hostilité.

Ibid. pag. 416.

Mais, ajoûtoit le Mémoire, comme la sincérité de ses intentions » pour le repos de l'Europe l'a portée jusqu'ici à vous ouvrir les voïes » qui pouvoient procurer le rétablissement de la paix; si vous conti- » nuez à les négliger & à garder assez peu de mesures avec elle pour » laisser agir vos troupes au gré des Espagnols, Sa Majesté veut bien » vous déclarer dès à présent, qu'au premier acte d'hostilité qu'elles » commettront contre les siennes, hors des Places fortes appartenantes »

 » au

1684. » au Roi Catholique, elle se trouvera obligée, quoiqu'avec déplaisir, » de donner aussi-tôt ses ordres, pour faire saisir tous les vaisseaux, » marchandises & effets qui appartiendront à vos sujets, & de vous » considérer & traiter désormais comme ceux qui fomentent & soûtiennent de toutes leurs forces l'opiniâtreté des Espagnols, & qui ne » lui font pas moins la guerre que ses ennemis déclarés «.

Mercure Hollandois, sous l'an. 1684. pag. 356. Ibid. pag. 430.

Ces menaces eurent tout l'effet qu'on pouvoit souhaiter. Le siège de Luxembourg se fit tranquillement. Tout entreprenant qu'étoit le Prince d'Orange, il n'ôsa faire agir les troupes comme il l'auroit souhaité; il ne parut même à son Armée que pendant trois ou quatre jours. Pendant que ce siège dura, les Ministres d'Espagne renouvellèrent leurs efforts pour engager les Hollandois à ne point consentir à la trêve. Ils publièrent de longs Ecrits accompagnés des listes de toutes les Terres, Villes, Seigneuries, Châteaux, dont la France s'étoit emparée par voïe de fait depuis la paix de Nimègue, dans le Païs de Hainaut, dans le Comté de Namur, dans le Duché de Luxembourg & dans le Comté de Chiny. Ces listes avoient quelque chose de frappant; Elles prouvoient que depuis la paix la France s'étoit plus aggrandie que pendant la guerre.

On s'y rend par ce qu'on ne peut lui résister. *Ibid. pag. 435. Histoire de la Repuplique des Provinces-Unies, tom. 3. pag. 363.*

On savoit tout cela, on ne le voïoit pas volontiers; mais, comme avoit dit la Ville d'Amsterdam, il n'étoit pas question d'examiner la justice de ces procédés, mais uniquement de la possibilité de les arrêter. Pour parer à cette difficulté, ces Ministres assûroient que de tous côtés on se préparoit à faire en leur faveur de puissans efforts; que le Duc de Bavière étoit déjà en marche avec dix-huit mille hommes; qu'il seroit joint par les troupes de Hesse & par huit mille Impériaux. On ne fût pas long-tems à savoir que ces troupes & leurs marches n'étoient qu'imaginaires. La prise de Luxembourg, qui se rendit bien plûtôt qu'on n'avoit cru, acheva de déterminer les Provinces-Unies à prendre le seul parti qui pouvoit leur faire éviter la guerre, qu'elles n'étoient point en état de soûtenir. Elles se hâtèrent d'autant plus, qu'elles craignoient à chaque instant qu'on ne se servît de leurs troupes contre leur intention.

Projet d'accommodement. *Mercure Hollandois, ibid. pag. 502.*

Dès le dix-sept juin, de concert avec l'Ambassadeur de France, les Etats-Généraux proposèrent à leurs Alliés ce projet d'accommodement. » Messieurs les Etats s'engagent à Sa Majesté très-Chrétienne de s'emploïer de toutes leurs forces auprès de Sa Majesté Catholique, afin » de lui persuader l'acceptation de la trêve aux conditions proposées » par Sa Majesté très-Chrétienne.

» Pour rendre ces devoirs avec succès, on leur accordera le tems » de six semaines.

» On donnera un mois à l'Empire, & à chacun de ses Membres, » pour l'acceptation des conditions à eux présentées.

» Sa Majesté très-Chrétienne ne pourra aggraver ni augmenter les » conditions pendant ce tems-là.

Elle

1684.

Elle n'entreprendra rien contre l'Empire, ni contre le Roi „ d'Espagne. „

Pareillement les Etats ne feront point agir leurs troupes. „

Au cas que Sa Majesté Catholique & l'Empire, ou l'un ou l'au- „ tre des deux trouve bon de conclure, les ratifications seront échan- „ gées dans le même tems. „

Les Etats & leurs Alliés garantiront les traités contre toutes nou- „ velles entreprises, quelles quelles puissent être, ou quelque nom „ qu'on puisse leur donner; soit d'annexe, dépendance, réünion, ou „ sous quelque prétexte que ce puisse être. „

Au cas que l'on ne puisse disposer Sa Majesté Catholique à accep- „ ter la trêve, alors Messieurs les Etats ne se mêleront plus des affaires „ d'Espagne. „

Sa Majesté très-Chrêtienne & Messieurs les Etats tâcheront par „ toutes sortes de bons offices, & par la voïe de l'amitié, d'accorder les „ différends du Nord, durant l'espace de deux mois, & au cas qu'on „ le fit sans succès, les Etats pourront s'acquiter des engagemens qu'ils „ ont contractés par leurs traités d'Alliance ".

Invectives inutiles des Ministres d'Espagne. Mercure Hollandois, sous l'an. 1684. pag. 504.

Ce projet fit beaucoup crier le Marquis de Moncayo Envoyé extraordinaire d'Espagne. Il y répondit le même jour de la manière la plus violente. „ Comme dans cet Ecrit, disoit-il, on ne trouve pas un ar- „ ticle, ni une période, non pas même une seule sylabe qui ne soit „ contraire à la reconnoissance que Vos Hautes Puissances doivent à „ Sa Majesté Catholique, pour les bienfaits inestimables qu'elles ont „ reçûs d'elle; qui ne soit contraire à la bonne-foi des traités, à l'hon- „ neur de la République, au bien de ses habitans, aux assûrances don- „ nées à tous leurs Alliés, aux maximes & fondemens qu'elles ont suivi, „ le Marquis de Castel-Moncayo a raison d'espérer, que Vos Hautes „ Puissances ne formeront pas de résolution sur ce qui semble n'avoir „ été écrit que pour sonder les sentimens des Ministres des Hauts Al- „ liés, sur-tout dans le tems que ces Ministres font voir à Vos Hautes „ Puissances par leur réponse, qu'ils ne se prostitüent pas à des pensées „ de cette nature. „

Mais si, contre toute attente, raison, honneur, intérêt & con- „ science, Vos Hautes Puissances venoient à se prostitüer de la sorte, „ le Marquis de Castel-Moncayo proteste au nom & de la part du Roi „ son Maître, contre des procédés qui ont si peu de convenance avec „ les bienfaits que Vos Hautes Puissances en ont reçûs, & de tous les „ inconvéniens qui en pourroient naître ci-après, tant au regard de „ Vos Hautes Puissances en particulier, qu'au regard du Public ".

La trêve signée par la Hollande. Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 2. pag. 79.

Cet Ecrit, que le Mercure Hollandois qualifie d'extravagant, n'arrêta point la négociation, & la trêve fût signée le vingt-neuf juin, conformément au projet qui avoit si fort irrité ce Ministre. Le Roi très-Chrêtien s'engageoit de n'attaquer, ni de s'emparer par lui-même, ni par ses Alliés, d'aucune autre Place des Païs-Bas, même de n'y pou- voir

1684.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 520. Histoire de la Republique des Provinces-Unies, tom. 3. pag. 363. Larrey, tom. 2. pag. 55.

voir faire la guerre dans le plat-païs, si les Espagnols s'en abstenoient; se reservant la liberté de porter ses armes dans les Etats du Roi Catholique par-tout ailleurs. Et en cas que la guerre venant à continuër, Sa Majesté très-Chrétienne fît des conquêtes sur la Couronne d'Espagne, elle promettoit que quelque succès que ses armes pussent avoir ailleurs, elle n'accepteroit point d'équivalent dans les Païs-Bas Espagnols pour les conquêtes qu'elle feroit, & qu'elle ne s'empareroit pas non-plus d'aucunes places de ces Païs, soit par révolte, échange, cession volontaire, ou par quelqu'autre voïe que ce pût être.

Par l'Empire & l'Espagne. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, Ibid. pag. 538 &c. Larrey, Ibid. Corps Diplomatique, tom 7. Part. 2. pag. 83.*

L'Espagne abandonnée par la Hollande, & extrêmement pressée du côté de la Catalogne, fût encore obligée, comme elle l'avoit déjà été tant de fois, de subir la loi du Vainqueur. Elle remit ses intérêts à l'Empereur & à la Diète de Ratisbonne. La trêve y fût signée le quinzième d'août pour le Roi Catholique, & le vingtième pour l'Empereur & pour l'Empire. Dans le traité pour l'Espagne, il étoit dit positivement, que ce n'étoit, qu'à cause de la possession, qu'on étoit convenu des Articles qui dérogeoient au traité de Nimègue, & qu'à cause de cette possession de Villes ou Places, qui pendant la trêve demeureroient en la puissance de l'une ou de l'autre partie, ils ne pourroient rien prétendre ni l'un ni l'autre, & qu'il ne s'en feroit aucune transaction. S'il survenoit quelque différend pour l'étenduë ou le tems de ces possessions, la décision en devoit être remise au Roi de la Grande-Brétagne. Après trois mois écoulés depuis la ratification, on ne devoit plus être reçû à former aucune prétention. La voïe de fait & de violence étoit absolument défenduë. On s'obligeoit de terminer par les voïes de douceur tous les différends qui pourroient naître, ou de s'en rapporter au Roi d'Angleterre.

Abrégé de ces Traités. *Corps Diplomatique, Ibid. pag. 81. Mercure Hollandois, Ib. pag. 544.*

Le traité pour l'Empereur & l'Empire faisoit encore mieux sentir qu'on se croïoit lézé, & que ce n'étoit que par l'impossibilité où l'on étoit de soûtenir ses droits, qu'on acceptoit la trêve.

„ Sa Majesté Impériale & l'Empire, disoit-on, accordent la trê-
„ ve de vingt ans, à compter du jour de la ratification; & du
„ côté de Sa Majesté très-Chrétienne, elle est acceptée aux mê-
„ mes conditions qu'elle a été proposée par ses Plénipotentiaires.

„ Comme les traités de Westphalie & de Nimègue doivent être
„ les fondemens de cette trêve, ces traités ne perdront rien de leur
„ force, mais la garderont toute entière, ni plus ni moins que s'ils
„ étoient contenus mot à mot dans ces Articles.

„ Suivant cette trêve reçuë de la sorte, il y aura une bonne &
„ mutuelle correspondance entre Sa Majesté Impériale & l'Empire &
„ Sa Majesté très-Chrétienne; de sorte qu'elle ne puisse être trou-
„ blée ni par apparence de droit, ni par voïes de fait, ni par hosti-
„ lités, réünions ou prises de Villes, ni sous prétexte de recouvrement
„ de droits, ni pour quelqu'autre raison que ce puisse être.

Sa

[redacted]

1684.

Sa Majesté très-Chrétienne demeurera pendant la trêve de vingt ans en la paisible possession de la Ville de Strasbourg & de ses fortifications situées sur le Rhin, comme aussi de toutes les Places & Seigneuries que Sadite Majesté a occupées depuis le prémier août mille six cent quatre-vingt-un, en vertu des Arrêts des Chambres de Metz, Brisac & Besançon. „

Sa Majesté très-Chrétienne exercera sans contredit le droit de souveraineté dans les Places qu'elle retiendra en vertu de cette trêve, sans qu'il soit permis à personne de la troubler en l'exécution de ses droits. „

Mais Sa Majesté rendra à l'Empire toutes les Places dont elle s'est approprié la possession depuis le prémier d'août mille six cent quatre-vingt trois, & cela sans aucune reserve; de sorte qu'elle ne pourra ni prendre ni retenir aucune des Places restituées de la sorte, durant tout le cours de la trêve. Et s'il y avoit quelque chose qui n'aïant pas appartenu au Roi très-Chrétien, eût été pris de pure & propre autorité, sans Arrêt des Chambres de Metz, Brisac & Besançon, Sa Majesté très-Chrétienne en fera pareillement restitution. „

Sa Majesté très-Chrétienne renoncera pendant cette trêve à toutes sortes de prétentions sur l'Empire, & sur ses Etats, Membres & Appartenances, & nommément à toute appendice, dépendance, connexion, protection, à ce que l'on appelle réünion, & à prétexte quelconque que l'on puisse inventer. Et Sa Majesté Impériale & l'Empire renoncent réciproquement, à l'autorité souveraine, au droit de souveraineté & protection, & à tout autre, qu'ils ont eu ou pouvoient avoir ci-devant sur les Villes, Places & Païs réünis. „

Pour ce qui est des différends civils, s'il s'est levé ou se lève à l'avenir quelque débat entre des sujets d'un même Souverain, il faudra qu'ils comparoissent au Tribunal établi ou approuvé par ledit Souverain; mais s'il est né, ou qu'il naisse quelque différend entre des sujets de divers Souverains, on observera le Droit commun, par où l'Accusateur doit suivre le Tribunal du Défendeur. „

Les traités de paix, après l'accomplissement desquels cette trêve cessera avec toutes ces conditions, se commenceront incontinent; & le tems & le lieu seront déterminés pour cet effet. "

Cette trêve étoit trop glorieuse & trop utile pour n'être pas emploïée dans l'Histoire Metallique. On en frappa une Médaille aussi fastueuse qu'on le puisse imaginer. † Pallas y est assise sur un monceau d'armes, à l'ombre d'un laurier. Elle tient sa lance d'une main, & appuïe l'autre sur son Egide, qu'elle cache. La Légende, Virtus et Prudentia Principis, & l'Exergue, Induciæ ad viginti annos datæ; signifient, *que le Roi au-dessus de tout par sa valeur & par sa prudence, accorda à l'Europe une trêve de vingt ans.*

† Voïés N°. LIX.

Le discours qui l'accompagne n'est pas plus modeste. „ Depuis la conquête de Luxembourg, dit l'Académie, le Roi se voïoit en état

„ de

„ de conquérir le reste des Païs-Bas Catholiques. Il avoit en Flandre
1684. „ deux Armées, de quarante mille hommes chacune, & un de ses
„ Lieutenans-généraux commandoit dans le Païs de Liège les troupes
„ de l'Electeur de Cologne son Allié. Les Espagnols n'avoient ni trou-
„ pes ni argent, & toutes leurs Places étoient en fort mauvais état. L'Em-
„ pereur occupé contre le Turc, ne pouvoit de long-tems les secourir.
„ Les Hollandois divisés entr'eux par des factions, étoient à la veille
„ d'une guerre civile. Le Roi constant dans la résolution de donner
„ la paix à la Chrêtienté, ne changea rien aux propositions qu'il avoit
„ faite avant la prise de Luxembourg. Il offrit toûjours de rendre à
„ l'Espagne Courtrai & Dixmude rasées, & en même tems de faire
„ avec elle, l'Empereur & l'Empire, ou la paix, ou une trêve de
„ vingt années. La Hollande, malgré les oppositions du Prince d'Oran-
„ ge, embrassa avec joïe la trêve, qui fût aussi bien-tôt acceptée par
„ tous les Princes de l'Empire & par l'Empereur. L'Espagne demeura
„ seule, & après bien des plaintes, elle renvoïa enfin aux Commissaires
„ de l'Empereur tous ses différends, pour être terminés à Ratisbonne,
„ où la trêve fût signée & ratifiée ".

Un peu d'exactitude auroit fait éviter le faux que contiennent les dernières lignes. L'Espagne ne demeura point seule. Le traité de trêve avec cette Couronne fût signé le même jour que celui de l'Empereur & de l'Empire.

Difficultés sur la ratification. *Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 534. Histoire de la Republique des Provinces-Unies, tom. 4. pag. 364. Histoire de Guillaume III. tom. 4. pag. 241.*

La ratification de ces traités, dont la seule lecture fait voir qu'on ne les signoit que pour se délivrer des entreprises dont la paix n'avoit pû garantir, souffrit quelques difficultés dans les Provinces-Unies. Celles d'Utrecht, de Gueldres, de Zéélande, & d'Over-Issel, vouloient que les intérêts du Prince d'Orange fussent assûrés & maintenus. Ce Prince avoit des biens dans le Duché de Luxembourg; il avoit peine à se résoudre à reconnoître le Roi de France pour son Souverain. On l'avoit inquiété sur les Doüanes & autres Droits de sa Principauté d'Orange. Mais sur-tout dans le Brabant Wallon, sous le support & l'autorité du Roi très-Chrêtien, le Prince d'Ysenghien s'étoit emparé de plusieurs de ses Terres. En vain les Etats avoient sollicité la Cour de France, ils n'avoient pû rien obtenir. On avoit mis à l'encan les Terres du Brabant dès mille six cent quatre-vingt-un, & le Prince d'Ysenghien les avoit achetées par décret. Depuis deux mois le même Prince s'étoit fait adjuger par le Parlement toutes les Terres que le Prince d'Orange avoit en Bourgogne, exemptes de toutes charges & hypothèques, moyennant la somme de six cent soixante-huit mille six cent soixante-quatre livres monnoïe de France. Faut-il demander après cela pourquoi ce Prince, quoiqu'arrière petit-fils de Henri quatre, n'aimoit pas la France, & haïssoit personnellement Loüis quatorze?

Mercure Hollandois, Ibid. pag. 533.

La même nécessité qui forçoit l'Empire & l'Espagne de céder la joüissance de ce qu'ils prétendoient qu'on avoit usurpé sur eux, obligea les Provinces qu'on vient de nommer de modérer leur zèle pour leur Stad-

Stadhoudet. Elles conclurent que le bien général de l'Europe devoit l'emporter sur son intérêt particulier, lequel, après-tout, n'avoit aucun rapport à la réconciliation de la France & de l'Espagne. 1684.

C'ÉTOIT avec une extrême repugnance que cette dernière Couronne avoit consenti à la trêve; elle n'en eut pas moins à la ratifier. Assurée par le traité de la France avec la Hollande, que ses Places des Païs-Bas ne seroient point attaquées, elle craignit d'autant plus pour la Navarre & pour la Catalogne. On avoit déja commencé cette année à l'y attaquer avec succès. Le Maréchal de Bellefonds, apparemment par la récommandation de Madame de Maintenon, avoit été envoyé commander en ces quartiers. Le Maréchal de Navailles étoit mort vers la fin de l'année dernière; le Maréchal de Luxembourg quoique rappellé depuis peu à la Cour, n'y étoit pas encore assez bien rétabli pour qu'on lui donnât de l'Emploi; ces circonstances aidèrent à vaincre l'aversion que le Marquis de Louvois avoit pour le Maréchal de Bellefonds. *Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 557.* *Quincy, tom. 2. pag. 59.*

IL s'étoit rendu à Bayonne au commencement de mars, avec ordre d'entrer dans la haute Navarre avec tout ce qu'il pourroit trouver de troupes & de milices dans le païs. Il entreprit cette pénible marche avec douze cens hommes d'infanterie & trois ou quatre cent chevaux. Ils passèrent par des chemins impratiquables, & arrivèrent à Roncevaux, dans le tems même que les Chanoines sortoient de l'Eglise le flambeau à la main, après avoir rendu graces à Dieu de ce que les François n'avoient pû passer. On y trouva une grande abondance de vivres & de fourrages. Le Maréchal, qui faisoit profession d'une haute vertu, donna de si bons ordres à ses troupes, qu'elles ne firent aucun dégât & ne prirent que les vivres & les fourrages qui leur étoient nécessaires. On revint sur ses pas après cette pénible course, qu'on n'avoit entreprise que pour allarmer les Espagnols, qui croïoient qu'on n'avoit point de troupes en ces quartiers. Campagne de Catalogne. *Quincy, Ib. pag. 41.* *Mercure Hollandois, Ib. pag. 474.* *Riencourt, tom. 3. pag. 37.* *Larrey, tom. 2. pag. 54.* *Quincy, tom. 2. pag. 47.*

LE Maréchal de Bellefonds passa ensuite dans le Roussillon, & son Armée s'assembla vers la fin d'avril. Le prémier de mai il passa les Cols & campa à Jonquerre, où il établit un poste pour la sûreté de ses convois. Le second il se rendit à Ste. Locaye, d'où il envoïa une garnison à Figuières pour contenir celle de Roses. Le troisième il passa la Fluvia & alla à Bascara. Là il apprit que les ennemis n'étoient point encore assemblés, & que depuis peu de jours leur cavalerie avoit quitté les quartiers qu'elle avoit dans le Lampourdan. Cette nouvelle lui fit naître la pensée d'assiéger Gironne. C'étoit la seule Place qu'il pût attaquer, n'ayant point d'Armée navale pour le seconder. Il auroit apparemment réüssi s'il avoit pû y marcher aussi promptement qu'il l'auroit souhaité; mais il fût obligé de perdre huit jours à attendre du gros canon, des boulets, des farines & des avoines.

L'ARMÉE Françoise ne pût marcher vers Gironne que le dix. On croïoit le Général Espagnol occupé à rassembler ses troupes vers Ostalric, mais on le trouva presqu'établi à Ponte-Major sur les bords du Ter, pour *Ib. pag. 48.*

en disputer le passage. C'étoit la suite du peu de soin qu'on avoit eu de fournir à tems les vivres & les munitions de guerre. Sans différer on chercha un gué. On en trouva un ; mais il ne fût pas jugé pratiquable, à cause de la rapidité de l'eau augmentée par les pluïes de la veille, & par la quantité de pierres dont le fonds étoit embarrassé. Il eut été honteux que des troupes si inférieures à l'Armée Françoise eussent entrepris impunément de lui disputer le passage. On fit venir en diligence le reste des troupes ; elles ne purent arriver qu'une heure avant la nuit ; l'artillerie se fit encore plus long-tems attendre ; on sonda le gué une seconde fois ; on trouva que l'eau étoit diminuée, & le passage fût résolu pour le lendemain.

1684.

Les Espagnols sont battus. *Quincy, tom. 2. pag. 49. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

CALVO Lieutenant-général, fameux pour avoir fait lever le siège de Maëstricht au Prince d'Orange, passa le prémier à la tête des Dragons, soûtenu de quelques Escadrons & de quelques Bataillons. Il marcha sur la gauche, & déposta peu-à-peu les Dragons & les Miquelets des ennemis, tandis que la cavalerie, qui avoit défilé par les ravins & les rideaux, rompoit quelques-uns de leurs Escadrons. Le Maréchal de Bellefonds voyant de dessus une hauteur le feu que faisoit Monsieur de Calvo, & que celui de l'ennemi se rapprochoit de Ponte-Major, il le fit attaquer par un Bataillon, qui se rendit bientôt maître de toutes les maisons & du retranchement qui étoit au-delà. La barrière du milieu du pont fût long-tems disputée. Elle étoit terrassée & difficile à couper. De Calvo, fils du Lieutenant-général, hazarda de passer sur les garde-foux du pont, & sauta de l'autre côté de la barrière ; il fût suivi, marcha à l'autre barrière & s'en rendit maître. Le reste des troupes passa, l'ennemi fût forcé dans tous ses postes, sans pouvoir se rallier ; la nuit favorisa sa retraite & empêcha qu'on ne prît la plus grande partie de son infanterie ; la cavalerie se retira à Ostalric par le grand chemin de Gironne. Quoique les Espagnols eussent à peine perdu douze cens hommes à cette action, la prise de tous leurs équipages les mit hors d'état de tenir la Campagne.

Les François assiégent Gironne. *Quincy, tom. 2. pag. 52.*

LE Général François poursuivit son dessein. Il n'avoit pas à beaucoup près tout ce qui lui étoit nécessaire pour une telle entreprise, d'autant plus difficile, que la plus grande partie de l'infanterie Espagnole s'étoit jettée dans Gironne : cependant rien ne l'arrêta, il la fit investir. La tranchée fût ouverte le vingt-deux de mai, & les batteries furent en état le même jour ; le lendemain il y eut deux brêches considérables. On attaqua une demi-lune & un bastion détaché. Tous ceux qui les défendoient furent tués ou pris, parce que ces ouvrages n'avoient point de communication avec le Corps de la Place. On résolut le même jour de donner l'assaut. Les troupes qui étoient commandées devoient marcher au cinquième coup de canon ; dès qu'elles eurent entendu le prémier, leur trop d'ardeur les emporta, il ne fût pas possible de les faire marcher en ordre de bataille, rien ne les arrêta, elles franchirent un fossé aïant de l'eau jusqu'à la ceinture. On trouva ensuite une espèce de

de marais, traversé d'un ruisseau sur lequel il y avoit plusieurs planches; les soldats y coururent; l'empressement de ceux qui vouloient passer en même-tems sur ces planches, les empêcha de remarquer qu'elles étoient garnies de pointes de fer en façon d'aiguilles, plusieurs en eurent les pieds transpercés. De plus, les brêches étoient défendües par des retranchemens à droite & à gauche, d'où sortoit un grand feu. 1684.

TOUS ces obstacles furent forcés, on pénétra jusqu'au milieu de la Ville. Ces Avanturiers n'étant point soûtenus, furent aisément repoussés. Le désordre se communiqua aux autres troupes; aucun des ordres du Général ne fût exécuté; on ne pût même s'établir sur la brêche. La nuit empêcha les assiégés de profiter de ce désordre; le Maréchal de Bellefonds s'en servit pour se retirer vers Roses; il le fit en bon ordre, & ne laissa ni canon, ni équipages. A la fin de juin, la Flotte Françoise parut sur les Côtes de Catalogne. De-concert avec les troupes de terre elle attaqua le Cap de Quiers; cette Place fût prise en trois ou quatre jours. On parut vouloir attaquer Roses; on l'investit, puis on se retira, après s'être contenté de prendre Palamos & quelques autres petites Places. Apparemment que la résolution des Hollandois à consentir à la trêve, & que la promesse qu'on leur avoit faite de cesser d'attaquer l'Espagne pendant le tems qu'on leur accordoit pour l'engager à imiter leur exemple, empêchèrent qu'on ne s'attachât à des entreprises plus importantes.

Ils lêvent le siège. *Quincy, tom. 2. pag. 52. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 477. Ib. pag. 496.*

CETTE Flotte qui fit si peu de choses en Catalogne, venoit de faire une terrible exécution contre Gènes. Les François l'ont regardée comme l'action la plus brillante de ce Règne, & toutes les autres Nations se sont accordées à la condamner, comme la plus injuste & la plus cruelle. Ils disent qu'elle auroit dû obliger tous les Potentats de l'Europe à s'unir contre un Prince qui, se mettant au-dessus des obligations du Droit des Gens, ne pouvoit plus être regardé que comme l'ennemi commun du Genre humain. Voici le fait.

Bombardement de Gènes. *Quincy, Ib. pag. 86. Divers Mémoires. Mémoires Historiques & Chronologiques. Larrey, tom. 2. pag. 53. Riencourt, tom. 3. pag. 38.*

LE Roi très-Chrétien prétendoit avoir divers sujets de se plaindre de cette République. On l'avoit accusée auprès de ce Monarque, d'avoir formé de-concert avec les Espagnols le dessein de brûler ses Galères & ses Vaisseaux dans les Ports de Toulon & de Marseille; de parler peu respectueusement de Sa Majesté; d'avoir refusé sans raison le passage des Sels de France par Savonne, pour les Etats de Mantoüe; d'avoir fait construire quatre Galères pour les joindre à celles d'Espagne; de les avoir armées, quelque répréfentations qu'on leur eût faites, & de les avoir mises en mer l'année précédente, comme pour le braver; enfin, d'avoir préféré la protection d'Espagne à celle de France, & d'avoir reçu une Lettre du Roi Catholique, dans laquelle il prenoit le titre de Protecteur. On prétendoit encore, que dans tous les endroits où s'étendoit son pouvoir, elle avoit maltraité les Négocians François & interrompu leur commerce, & qu'elle avoit laissé sans punition les outrages faits aux Domestiques de son Envoyé.

Motifs de cette action. *Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 478. Limiers, tom. 2. pag. 423. Mémoires du Marquis*

1684. *de la Fare, pag.* 174. Hauteur de la France. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 87. *Mercure Hollandois, sous l'an* 1684. *pag.* 479.

Pour vanger & pour punir ces offenses, vraïes ou prétendues, le Marquis de Seignelai parut devant Gènes le dix-sept de mai, avec quatorze Vaisseaux de guerre, vingt Galères, deux Brulots, huit Flutes, vingt-sept Tartanes & soixante & dix petits bâtimens à rames, qu'on avoit armés à Toulon avec beaucoup de diligence & sans qu'on eût sû leur destination. Le Consul François déclara que Monsieur de Seignelai étoit sur cette Flotte commandée par Monsieur du Quêne, qui avoit ordre du Roi son Maître de faire quelques propositions à la République; que si elle les acceptoit, tout seroit ajusté; mais que si l'on faisoit le contraire, il emploïeroit trente mille bombes pour réduire la Ville en cendres. Il ajoûta, que Monsieur de Seignelai lui avoit donné ordre de dire, qu'il étoit étonné de voir qu'on se souciât si peu du Ministre d'un si grand Roi; que sachant qu'il étoit si proche de la Ville on ne lui faisoit faire aucune civilité, comme on avoit accoutumé entre les amis; qu'au-moins on devoit envoïer voir ce qu'il souhaitoit, & quel ordre il avoit de son Roi, étant venu avec une grosse Flotte; de sorte que voïant que l'on méprisoit ces devoirs, il croïoit devoir prendre cette négligence pour une déclaration de guerre, & que le soir même il commenceroit à exécuter ses ordres.

Ib. pag. 482. *Quincy, Ib. pag.* 88.

Le lendemain ce Ministre fût salué par une Députation de six Nobles; il leur remit un Mémoire conçû en ces termes: „ La conduite „ de vôtre République à l'égard du Roi mon Maître, devoit vous „ avoir fait prévoir depuis long-tems les effets de sa juste indignation, „ puisque vous avez fait paroître en toutes occasions la part que vous „ preniez à l'intérêt de ses ennemis, & que depuis peu vous en avez „ voulu donner encore des témoignages manifestes, lorsque vous avez „ permis que le Roi d'Espagne prît la qualité de votre Protecteur. „ Pour acheter cette protection, vous avez augmenté le nombre de „ vos Galères, dans le dessein de les joindre avec les siennes; vous „ avez refusé de désarmer vos Galères neuves, & affecté de les mettre en mer l'an passé, malgré ce qui vous avoit été notifié de la „ part d'un Prince de qui seul vous devez attendre une solide protection, & dont le bon plaisir doit servir de règle à vos actions si „ vous aimez vôtre repos. Vous n'avez pas puni l'affront fait aux „ Domestiques de son Envoyé; vous avez nui à ses sujets plus qu'à „ tout autre, par l'obstacle que vous avez apporté à leur commerce; „ & vous leur avez refusé opiniâtrement la grace qu'ils vous ont demandée „ d'établir un grénier de Sel à Savonne, chose de petite importance, „ mais par où vous avez donné de nouvelles marques du peu de déférence que vous avez pour tout ce qui vous est proposé de sa part.

„ Le châtiment devoit suivre de près un pareil procédé; mais le „ Roi veut bien avoir encore la bonté de vous donner le tems de vous „ repentir & prendre de meilleures résolutions. C'est pourquoi, afin „ de détourner de dessus vos têtes les effets de sa juste colère, il faut que „ tout incontinent vous mettiez entre les mains de ses Officiers les

qua-

quatre Casques de Galères que vous avez équipées, & que vous „ 1684.
en donniez une qui soit garnie de ses galériens & en état de voguer; „
que vous envoïez quatre de vos principaux Conseillers à Sa Majesté „
pour lui demander pardon du passé, & l'assûrer de vôtre soûmission „
entière à ses ordres en tout cequi vous a été proposé de sa part & „
qui à l'avenir sera de son service & satisfaction. „

Sa Majesté vous donne jusqu'à cinq heures après midi pour vous „ résoudre sur cette proposition; mais elle vous déclare que c'est le dernier effet de sa clémence que vous deviez attendre, parce que si „ vous ne l'acceptez pendant ce terme, & que vous en laissiez venir „ au prémier acte d'hostilité, vous ne devez plus espérer de conditions „ si douces; & la vaine protection de l'Espagne ne pourra empêcher „ que vous ne voyiez, par la désolation entière de vôtre Ville & la „ ruine de vôtre Commerce, combien sont épouvantables les effets de „ la colère d'un si grand Roi. „

Un Etat libre ne pouvoit se soûmettre à de pareilles conditions, sur-tout de la façon dont elles étoient proposées. Les Vaisseaux François pendant que le Conseil étoit assemblé firent leurs dispositions; les Galiotes s'approchèrent à la portée du canon. Les Génois firent les signaux pour faire cesser ces approches; ils tirèrent d'abord sans balles, mais voïant que leurs ennemis approchoient toûjours, ils firent une décharge générale de leur artillerie. Ce fût le signal. On commença à jetter des bombes & on continüa jusqu'au vingt-deux. Dans cet espace de tems on en jetta cinq mille; quatre ou cinq cent maisons furent brûlées & renversées, entr'autres le Palais du Doge, & plusieurs autres; celui de St. George où étoit le trésor, l'Arsenal, le Magazin général, où il y avoit pour des sommes immenses de marchandises, eurent le même sort.

Résistance de Gènes. *Quincy, tom. 2. pag.* 88.

Ce traitement effroïable n'abbatit point les Génois; ils regardèrent comme un surcroît d'insultes les nouvelles menaces que leur fit faire le Marquis de Seignelai, s'ils persistoient dans le refus des conditions qu'il leur avoit offertes. Il leur avoit envoyé l'Intendant général de la Flotte, pour leur dire de sa part, qu'il avoit pitié de l'état où leur Ville étoit réduite, & des malheureux effets de ce qu'il leur avoit prédit avant qu'ils eussent rejetté les propositions qu'il leur avoit faites; qu'ils pouvoient juger par les effets effroïables de cinq mille bombes, de ce que devoient leur faire craindre dix mille autres, qu'on avoit encore & qu'on leur feroit voir.

Conditions dures qu'on leur offre. *Mercure Hollandois, sous l'an.* 1684. *pag.* 485. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom.* 2. *pag.* 89.

Qu'on savoit exactement les parties les plus offensées de leur Ville; qu'on tireroit désormais aux plus éloignées, qui n'avoient pas encore été endommagées; si-bien qu'ils pouvoient s'assûrer qu'il ne demeureroit pas pierre sur pierre, & que ces malheurs, quoique fort grands, n'étoient que les moindres qu'ils pussent attendre d'une guerre qu'ils n'étoient pas en état de soûtenir.

1684. Qu'il vouloit bien encore les avertir qu'il avoit le pouvoir de les réconcilier avec le Roi, de sorte que tout ce qui s'étoit passé fût mis en oubli, & qu'ils pussent se mettre en état de réparer la combustion de leur Ville, & joüir à l'avenir de la protection de Sa Majesté.

Que s'ils vouloient accepter ces offres, ils pouvoient en toute sûreté envoïer ceux qu'ils jugeroient à propos pour règler les conditions; mais que s'ils s'opiniâtroient sur la vaine espérance du secours de l'Espagne, & qu'ils continüassent à rejetter la grace qu'on vouloit leur faire, tout le monde avoüeroit qu'ils se seroient voulu exposer de gaïeté de cœur au malheur inévitable de leur ruine, & que par le refus des avantages qu'ils pouvoient recevoir de la clémence du Roi, ils se seroient attirés la rigueur de sa justice.

Mercure Hollandois, sous l'an. 1684. pag. 486. Quincy, tom. 2. pag. 89. Mémoires Historiques & Chronologiques.

Les Génois répondirent fiérement, que l'envoi des Députés devoit être délibéré au Conseil; qu'il s'assembleroit le lendemain pour en résoudre; que pour ce qui étoit du reste, quoique le dommage fût grand & considérable, ce n'étoit rien en comparaison de la constance inébranlable que tous les Génois témoignoient pour la défense de leur liberté; d'autant plus, que la République étoit assûrée de n'avoir donné aucun sujet d'être traitée de la sorte.

Le Marquis de Seignelai qui, tout dur qu'il étoit, exécutoit peut-être à regret les ordres qu'il avoit reçus, repliqua par le Mémoire suivant.

Mercure Hollandois, Ibid. pag. 487.

„ Comme il paroît par la réponse qui a été donnée, qu'il seroit besoin „ d'un tems considérable tant pour assembler le Conseil, que pour en„ voïer des Députés & délibérer sur les propositions que l'on a faites, au„ lieu qu'il faut une réponse prompte & décisive, soit pour faire cesser „ incontinent tout acte d'hostilité, soit pour les faire recommencer „ d'une manière plus épouvantable; le Marquis de Seignelai déclare, „ que les propositions qu'il a ordre de faire sont celles-ci;

„ Que l'on délivrera aux Officiers de Sa Majesté les quatre Galères „ que l'on construisit l'an passé, toutes quatre en état de tenir la mer, „ & deux autres garnies de leurs galériens & de leur artillerie.

„ Que la République enverra quatre de ses principaux Sénateurs au „ Roi, pour le prier d'oublier ce qui s'est passé & lui donner de nou„ veaux témoignages de soûmission & de respect.

„ Qu'elle donnera argent comptant six cent mille livres, pour „ compenser une partie des fraix de la Flotte.

„ Que le passage & la demeure du sel à Savonne seront accordés. „ D'avantage, le Marquis de Seignelai déclare, qu'il ne peut accorder „ de délai pour délibérer sur ces propositions, que jusqu'à dix heures, „ & que si la République veut les accepter, il conviendra qu'elle en„ voye des Députés avec l'autorité requise pour conclure avec lui; ou „ qu'autrement elle sentira, à son grand regret, l'engagement où elle „ va se mettre avec le plus grand Prince de l'Europe. „

Elles sont refusées.

Le Conseil répondit, que ce n'étoit nullement la coûtume de la République de prendre des résolutions sur les propositions qu'on lui faisoit, sous

sous la chaleur des bombes; qu'elle avoit beaucoup de confiance en la justice de sa Cause, & dans l'intrépidité de ses Citoyens à voir la destruction ultérieure de la Ville avec la dernière constance; & que d'ailleurs elle étoit fort satisfaite devant Dieu & devant le Monde, de n'avoir donné aucun sujet de pratiquer contre elle une vengeance si horrible.

1684. *Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 488. Quincy, tom. 2. pag. 90. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Les hostilités recommencèrent, & ne cessèrent que lorsqu'on n'eut plus de bombes. A cette seconde reprise on en jetta sept mille trois cent. Non content d'avoir fait un bûcher de la plus superbe Ville d'Italie, on fit une descente & on brûla un de ses faux-bourgs. En se retirant on laissa sur les Côtes une Escadre de cinq ou six Vaisseaux, pour enlever tout ce qui voudroit entrer dans le Port, ou en sortir.

Ce qu'on doit penser de cette Expédition.

L'Académie des Inscriptions jugea cette expédition glorieuse, & en fit le sujet d'une Médaille. † On y voit la Ville de Gènes & l'Armée navale de France en bataille. Le Roi, sous la figure de Jupiter, accable cette Ville de foudres. La Légende & l'Exergue répondent à cette fastueuse réprésentation. VIBRATA IN SUPERBOS FULMINA, GENUA EMENDATA, veulent dire, *Foudres lancées sur les Superbes; Gènes châtiée.* Le Discours qui explique cette Médaille, est du même genre.

† Voïés N°. LX.

Les sourdes pratiques des Génois, dit-on, & les pernicieux des- „ seins qu'ils avoient concertés avec les ennemis de la France, n'échap- „ pèrent pas à la pénétration du Roi. Il envoya une Armée navale, „ pour leur apprendre que la protection d'Espagne ne pourroit les met- „ tre à couvert de son ressentiment. Le Marquis de Seignelai, Sécré- „ taire d'Etat, s'embarqua sur la Flotte commandée par du Quêne Lieu- „ tenant-général, & arriva devant Gènes le dix-sept de Mai. Le len- „ demain, il exposa aux Sénateurs députés pour le complimenter, les „ justes sujets qu'ils avoient donné au Roi de se plaindre de leur conduite, „ & leur déclara que s'ils ne le désarmoient par leurs soûmissions, ils „ alloient ressentir les effets de sa colère. Les Génois, pour toute ré- „ ponse, firent une décharge générale de leur artillerie sur la Flotte de „ France. Cet acte d'hostilité mit les François en droit d'exécuter „ leurs ordres. Les Galiotes jettèrent aussi-tôt dans Gennes quantité „ de bombes, qui causèrent un désordre affreux. L'embrâsement joint „ aux cris des habitans, fit espérer que ce châtiment les auroit rendu plus „ traitables; on les somma encore de donner au Roi la satisfaction qu'il „ leur avoit demandée, mais ils persistèrent dans leur audace. „

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Ces sourdes pratiques, ces pernicieux desseins, que ce discours reproche aux Génois, consistoient à avoir bâti quatre Galères, dans le dessein, disoit-on, de les joindre à celles d'Espagne; elles consistoient à s'être mis sous la protection de cette Couronne, à avoir mis en mer leurs Galères neuves, quoi-qu'on les eût prié de ne le pas faire. La protection d'Espagne leur étoit absolument nécessaire. Aïant de fort grands biens dans le Roïaume de Naples, ils ne peuvent se dispenser d'être en bonne intelligence avec le Prince qui en est le maître. De quel droit vouloit-on les empêcher de bâtir de nouvelles Galères?

Est-ce

1684. Est-ce une offense que de ne pas déférer à une demande injuste & qui blesse les droits de la souveraineté? Quel traitement plus sévère auroit-on pû leur faire, s'ils avoient déclaré la guerre & qu'ils eussent fait les dernières offenses? Le moins donc qu'on puisse dire, c'est que le châtiment étoit bien au-dessus de la faute.

Pour ce qui regarde l'action même, il n'est pas vrai qu'ils aïent commencé les hostilités. Ils ne tirèrent que lorsqu'ils virent que les Vaisseaux François approchoient d'eux plus qu'il ne convenoit. La demande de leurs quatre Galères n'étoit pas soûtenable. On ne l'avoit apparemment faite, que pour avoir occasion de dire qu'ils avoient refusé les conditions qu'on leur avoit offertes. Il en étoit de même de la soûmission qu'on exigeoit. De quoi vouloit-on qu'ils demandassent pardon? Après-tout, la foiblesse des Génois étoit leur plus grand crime, & le traitement qu'on leur fit dut persuader de plus en plus les divers Potentats de l'Europe, de la nécessité où ils étoient de se réünir tous contre une Puissance qui se choquoit si aisément, & qui se vangeoit d'une manière si terrible.

Les Génois contraints de s'humilier. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 560.*

Tout le monde eut pitié des Génois. Mais personne ne voulut ou n'ôsa prendre leur parti; à peine même interceda-t-on pour eux. L'Espagne ni l'Empire ne purent les faire comprendre dans la trêve, & ils restèrent seuls ennemis de la France. La partie étoit trop inégale. Ils suivirent l'exemple de presque toute l'Europe. Ils se soumirent, s'humilièrent, & adorèrent presque la main qui les avoit frappés. C'est ce qu'on verra sous le commencement de l'année prochaine.

Ravages des François en Flandre. *Ibid. pag. 554.*

† Voïés N°. LXI.

La lenteur de la Cour de Madrid à ratifier la trêve, que les Ministres de l'Empereur avoient conclüe pour elle à Ratisbonne, prolongea les maux de la Flandre. Les troupes Françoises achevèrent de la consumer. Ces peuples devoient en être pour plusieurs millions de contributions; on exigea des cautions avant que de se retirer. On compta; le Roi d'Angleterre intervint pour les Flamands & leur obtint près des deux tiers de diminution. On en fit le sujet d'une Médaille. † On y voit le Roi debout. Il a près de lui la Victoire, qui tient d'une main une branche d'olivier symbole de la Paix; & de l'autre un flambeau allumé pour mettre le feu au régistre des contributions. L'Espagne, désignée par le Lapin qui est à ses pieds, remercie le Roi, à-demi prosternée. La Légende, HISPANIS ROGANTIBUS REMISSA AUREORUM CORONATORUM SEPTINGENTA MILLIA, signifie, *qu'on remit aux Espagnols une dette de sept cent mille écus d'Or.* Le Discours de l'Académie fait entendre qu'on remit tout ce qui étoit dû des contributions.

„ Pendant la guerre, dit elle, les garnisons des Places conquises „ par le Roi dans la Flandre & dans les autres Provinces, avoient mis „ sous contribution le reste des Païs-Bas Catholiques; ce qui montoit à „ de si grosses sommes, que les peuples ne pouvoient les payer sans être „ réduits à la dernière misère. Les Espagnols eurent recours à la bon„ té du Roi, qui les leur remit généreusement. “

La

La remise fût considérable, à la vérité; mais elle ne fût pas totale. Les Flamands, de dix-millions & soixante mille livres qu'ils devoient, en payèrent quatre millions; encore cette remise servit-elle à éteindre les prétentions des Espagnols sur les sujets de la France. On marchanda fort & long-tems avant que de l'accorder, & ce fût aux instances réïtérées du Roi d'Angleterre que les Flamands la dûrent.

1684. *Mercure Hollandois sous l'an 1684. pag. 556.*

Enfin les troupes Françoises se retirèrent, & ce ne fût qu'alors que la Flandre commença à joüir véritablement de la paix, qui avoit été signée depuis plus de cinq ans. Elles avoient aidé l'Electeur de Cologne à soûmettre Liège, dont il étoit Evêque. Cette Ville, depuis que les François en avoient démoli la Citadelle, s'étoit mise dans une espèce d'indépendance; ou, comme elle prétendoit, elle s'étoit rétablie dans ses privilèges. La Citadelle fût rebâtie; le supplice de trois ou quatre Bourgeois rétablit la soûmission. La France perdit par-là l'amitié de ce peuple, & ne gagna point celle de la Maison de Bavière, dont étoit cet Electeur.

Les François aident l'Electeur de Cologne à soûmettre Liège. *Quincy, tom. 2. pag. 86.*

Outre les actions de hauteur, ou, si l'on veut, de vigueur, dont cette année est remplie, on en fit encore une autre qui les égaloit du-moins. L'Archevêque de Trèves avoit jugé à propos de fortifier cette Place & de l'entourer de fossés. Une Place forte dans le voisinage de Luxembourg déplut & inquiéta; le Maréchal de Créqui obligea ce Prince de combler ses fossés & de ruiner ses fortifications. On demanderoit encore à quel titre & à quel droit, si on ne craignoit d'ennuïer par la répétition de cette question? Car on ne peut comprendre que, tandis que la France fortifioit ses Places & en bâtissoit de nouvelles, il pût être défendu à un Prince souverain de mettre sa Capitale hors d'insulte.

Ils forcent l'Electeur de Trèves à démolir ses Fortifications. *Ibid.*

Tout concouroit à entretenir ces sentimens de hauteur. Un Ambassadeur d'Alger vint demander pardon des hostilités que les Algériens avoient commises, & de l'audace qu'ils avoient euë de déclarer la guerre. Cette soûmission étoit une des conditions du traité que le Comte de Tourville avoit fait avec ce petit Etat, le vingt-trois d'avril. L'Académie en prit occasion de frapper une Médaille, † où l'Ambassadeur d'Alger est réprésenté aux pieds du Roi. La Légende, Africa supplex, *l'Afrique suppliante*, est aussi outrée que l'Exergue est fausse, Confecto Bello Piratico, *la Guerre des Pirates terminée*. Alger réprésente encore moins l'Afrique, que la République de Luques ne réprésenteroit l'Italie; & le Maréchal d'Etrées fût obligé l'année suivante d'aller traiter Tunis & Tripoli de la même manière que du Quêne avoit traité Alger.

Ambassade d'Alger. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, Ib. pag. 95.* † Voïés N°. LXII.

On vit aussi arriver à Paris des Ambassadeurs de Siam. Un certain Constantin Pharck ou Phaulk, Grec de naissance, élevé parmi les Anglois, fort connu sous le nom de Monsieur Constance, étoit devenu prémier Ministre du Roi de Siam. Il s'étoit fait Catholique en mille six cent quatre-vingt-deux. C'étoit un des hommes du monde qui avoit

Ambassade de Siam. *Choisy, tom. 2. pag. 91. Divers Mémoires.*

1684. *Riencourt, tom. 3. pag. 41. Mémoires Historiques & Chronologiques. Larrey, tom. 2. pag. 56.*

le plus d'esprit, libéral, magnifique, plein de grandes idées; mais il étoit fier, cruël, impitoyable & d'une ambition déméſurée, aſpirant même, tout Etranger qu'il étoit, de ſucceder à ſon Maître. Dans ces vûës, & pour attirer les Etrangers & le Commerce, auſſi-bien que pour s'aſſûrer une protection contre les Hollandois, fort redoutés en ces païs, il fit envoïer l'Ambaſſade dont on parle. Les Ambaſſadeurs ne manquèrent pas de dire, que la réputation des victoires & de la haute ſageſſe du Monarque s'étoit répanduë dans les Indes; qu'ils étoient envoïés pour le féliciter, & pour lui demander ſon alliance & ſa protection. Ils demandèrent auſſi des Miſſionnaires, faiſant entendre que leur Maître & ſes Peuples étoient diſpoſés à embraſſer la Religion Chrêtienne. Ils furent écoutés avec plaiſir. L'année ſuivante le Roi très-Chrêtien envoïa à Siam le Chevalier de Chaumont, avec le titre d'Ambaſſadeur. Monſieur Conſtance propoſa de donner à la France la Ville de Branko, à condition qu'on y envoïeroit des troupes, des Ingénieurs, de l'argent & des vaiſſeaux. Le Chevalier de Chaumont & ſon ſecond, l'Abbé de Choiſy, ne donnèrent pas dans ce projet. Un Jéſuite nommé Tachard, qui leur ſervoit d'interpréte, offrit au Miniſtre de faire appuïer ſes propoſitions par le Père de la Chaize; il y réüſſit, & l'Etabliſſement ſe fit; mais il ne dura que deux ou trois ans, comme on le verra ſous mille ſix cent quatre-vingt-huit.

Soupçons peu fondés de l'intelligence de la France avec le Turc. *Pag. 224.*

C'ÉTOIT à la guerre du Turc contre l'Empereur, que la France étoit redevable de la grande ſupériorité qu'elle avoit acquiſe ſur toute l'Europe; & il n'y a point de preuve qu'on agît de concert avec cet ennemi du Nom Chrêtien. La trêve qu'on venoit de conclure ſuffit pour détruire ces ſoupçons, que l'Auteur des Faſtes confirme ſans y penſer, en rapportant exactement, pour faire honneur à ſon Héros, les diſtinctions que le Grand Seigneur accordoit aux François, & les égards que l'on avoit en France pour ce Prince. Sous le vingt-quatre de décembre mille ſix cent quatre-vingt-un. „ On accorde, dit-il, aux „ Tripolitains la paix aux inſtances du Grand Seigneur ". A quoi il ajoûte, ſous le vingt-huit octobre mille ſix cent quatre-vingt deux. „ Le Turc accorde le Sopha à l'Ambaſſadeur du Roi ". Mais intelligence, ou non, on en avoit profité autant qu'on l'avoit pû ſans ſe déclarer ouvertement; & la générosité qu'on avoit affectée en faiſant lever le blocus de Luxembourg ſur le bruit des préparatifs que faiſoient les Ottomans, avoit ceſſé dès qu'on avoit vû la guerre engagée.

Ibid.

Guerre de Hongrie. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 71.*

ELLE continüa cette année avec beaucoup de vivacité. L'Empereur avoit conclu une Ligue offenſive avec le Roi de Pologne & la République de Veniſe. Innocent onze étoit le nœud de ces Alliances. Son zèle pour la Religion & pour la Maiſon d'Autriche lui firent emploïer ſon autorité & ſes tréſors pour les ſoûtenir. Selon le projet, les Allemands devoient attaquer les Turcs dans la Hongrie, les Polonois faire une diverſion conſidérable dans la Valachie, les Vénitiens ſe jetter ſur la Morée. Ces derniers prirent la petite Isle de Ste. Maure & la

la Previza ; c'eſt à quoi ſe bornèrent leurs exploits. Sobieski ſe borna à la priſe de quelques Châteaux ; ainſi les grands efforts ſe firent ſur le Danube. Le commencement de la Campagne fût glorieux aux Allemands, mais la ſuite n'y répondit pas.

1684. *Mercure Hollandoi ſous l'an. 1684. pag. 647.*

Le Duc de Lorraine força d'abord la Palanque de Vicegrad ; c'étoit un poſte important ſur le Danube. Il paſſa promptement ce fleuve & marcha aux Turcs, qui, au nombre de quinze mille hommes, s'étoient campés près de Witzen ſur des hauteurs eſcarpées, pour couvrir Bude. Les Impériaux les attaquèrent & les forcèrent. Comme ce n'étoit preſque que de la cavallerie, leur perte fût médiocre ; il n'y eut que cinq ou ſix cent Janiſſaires de tués, & trois cent pris avec quelques pièces de canon. Ces prémiers ſuccès déterminèrent à exécuter le projet qu'on avoit formé d'aſſiéger Bude. Cette Place eſt grande, les fortifications n'en étoient pas des meilleures ; mais elle avoit un Gouverneur très brave & une garniſon de huit mille hommes.

Succès des Impériaux. *Vie du Duc de Lorraine, pag. 303. Vie de Tékeli, pag. 158. Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques.*

La tranchée fût ouverte le quatorze de juillet. Ce ſiège fût pouſſé vigoureuſement, mais avec peu d'intelligence. Les Ingénieurs étoient ſi peu entendus qu'ils ne pouvoient faire joüer une Mine. Le Duc de Bavière vint à la fin de ſeptembre avec toutes ſes troupes ; les attaques furent encore plus vives, mais avec auſſi peu de ſuccès. La garniſon faiſoit des ſorties terribles, tandis que l'Armée Turque fortifiée d'un grand nombre de Tartares, donnoit aux Impériaux des allarmes continuëlles. Le Séraskier qui la commandoit trouva le moïen, à diverſes repriſes, de jetter dans la Place des troupes & des munitions ; tout y étoit dans l'abondance, tandis que l'Armée Impériale manquoit de tout. On étoit déjà au commencement de novembre, lorſque la plus grande partie de la garniſon ſortit ſur le quartier des Bavarois, les battit, les diſſipa, & combla tous leurs travaux. On ſe retira le onze, après avoir perdu plus de vingt mille hommes.

Leurs diſgraces. *Hiſtoire des Révolutions de Hongrie, tom. 6. pag. 396. Vie de Tékeli, pag. 169. Vie du Duc de Lorraine, pag. 305. Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques.*

Fin du Livre Quarante-deuxième.



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

1685.
Paix des Génois.
Mercure Hollandois, sous l'an 1684. pag. 564.
Quincy, tom. 2. pag. 95.
Riencourt, tom. 3. pag. 44.
Larrey, tom. 2. pag. 57.



LA France voïoit sans peine l'Empereur & l'Empire occupés à une guerre qui les affoiblissoit, & les mettoi hors d'état de rompre la trêve, que la nécessité seule les avoit forcés d'accepter. Elle n'avoit plus d'ennemis déclarés que les Génois. Leur paix se fit au commencement de cette année, avec toutes les marques de soûmission que l'on pouvoit souhaiter. Le traité fût signé à Versailles le douze février. On disoit dans le Préambule, que le Roi, après avoir rétabli le repos de toute l'Europe par les traités de trêve signés à Ratisbonne, se voïoit dans une pleine & entière liberté de prendre contre la République de Gènes telles résolutions qu'il estimeroit être les plus convenables à sa gloire & à sa justice; que néanmoins il vouloit bien, en considération de Sa Sainteté,

1685.

teté, dont les soins infatiguables pour la conservation de la tranquillité publique ne pouvoient être assez estimés, préférer les voïes de douceur à celles de la force de ses armes, & que sur les assûrances qui lui avoient été données par le Sieur Ranuzzi, Evêque de Fano, Nonce de Sa Sainteté, de l'entière résignation des Génois aux conditions qu'il leur avoit demandé, il chargeoit le Sieur Colbert de Croissi de traiter & de convenir avec leurs Députés. Les Articles répondoient à la majesté de ce préambule.

Traité avec cette République. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 87.*

I. Le Doge à présent en charge, & quatre Sénateurs aussi en „ charge, se rendront dans la fin du mois de mars prochain, ou au plus „ tard dans le dixième d'avril, en la Ville de Marseille, ou autre Ville „ du Roïaume, d'où ils s'achemineront au lieu où Sa Majesté sera; & „ lorsqu'ils seront admis à son Audience revêtus de leurs habits de cé- „ rémonie, ledit Doge portant la parole, témoignera au nom de la Ré- „ publique de Gènes, l'extrême regret qu'elle a d'avoir déplu à Sa Ma- „ jesté, & se servira dans son discours des expressions les plus soû- „ mises & les plus respectueuses, & qui marquent le mieux le désir „ sincère qu'elle a de mériter à l'avenir la bienveillance de Sa Majesté, „ & de la conserver soigneusement. „

II. Le Doge & les quatre Sénateurs rentreront à leur retour à „ Gènes dans l'exercice de leurs Charges & Dignités, sans qu'il en „ puisse être mis d'autres en leur place pendant leur absence, ni lors- „ qu'ils seront retournés, si-non après que le tems ordinaire de leur „ gouvernement sera expiré. „

III. La République de Gènes congédiera dans le tems d'un „ mois toutes les troupes Espagnoles, qu'elle a introduites dans les Vil- „ les, Places & Païs dépendans dudit Etat, & renoncera dès à présent, „ en vertu de ce traité, à toutes les ligues & associations qu'elle pour- „ roit avoir faites depuis le prémier janvier mille six cent quatre- „ vingt-trois. „

IV. Lesdits Génois réduiront aussi dans le même tems leurs „ Galères au même nombre qu'ils avoient il y a trois ans, & pour cet „ effet désarmeront celles qu'ils ont fait équiper depuis. „

V. Sa Majesté aïant demandé que la République de Gènes dé- „ dommageât tous les François, non-seulement de tout ce qui leur a „ été pris ou enlevé, tant dans la Ville de Gènes que dans les Païs „ qui en dépendent, mais aussi de toutes les prises qui ont été faites sur „ eux par les vaisseaux & autres bâtimens armés ou autorisés par les- „ dits Génois, suivant l'état qui en sera dressé & fourni dans trois „ mois; & ladite République aïant offert de rendre aux sujets de Sa „ Majesté tout ce qu'elle a pû retirer des effets qui leur appartien- „ nent, Sa Majesté acceptant ledit offre, & suivant les mouvemens „ de sa piété, a bien voulu se contenter qu'au-lieu des autres dédom- „ magemens, la République s'obligeât, comme elle fait par cet Arti- „ cle, de contribüer à la réparation des Eglises & lieux sacrés qui „

 „ ont

1685. „ ont été ruinés ou endommagés par les bombes, que le refus de donner à Sa Majesté une juste satisfaction a attiré indistinctement sur ladite Ville, toute la somme d'argent que Nôtre St. Père le Pape estimera convenable; Sa Majesté remettant aussi à Sa Sainteté de régler le tems dans lequel ces réparations doivent être faites.

„ VI. Le Comte de Fiesque aïant imploré la protection de Sa Majesté sur les anciennes prétentions de sa Maison contre la République, Sa Majesté a désiré qu'il fût païé présentement à ce Comte la somme de cent mille écus monnoïe de France. Et comme la République a voulu encore en cela témoigner sa déférence pour Sa Majesté, & mériter d'autant plus l'honneur de ses bonnes-graces, elle s'est obligée par ce seul motif, & non autrement, de payer dans deux mois ladite somme, sans préjudice des raisons qu'elle prétend avoir contre le Comte de Fiesque & sa Maison. Et en considération de la promptitude avec laquelle la République satisfait en cela à la volonté de Sa Majesté, le Roi promet, qu'il n'appuïera point de la force de ses armes les prétentions du Comte de Fiesque, voulant qu'elles ne puissent être poursuivies que par les voïes de Droit.

„ VII. Sa Majesté étant contente des satisfactions ci-dessus énoncées, & voulant bien rendre l'honneur de ses bonnes-graces à la République de Gènes, elle sera bien-aise aussi de faire au Doge & aux Sénateurs tout le favorable accüeil qui leur puisse marquer sa bonté & le retour de sa bienveillance Roïale. Et après qu'ils se seront acquités des fonctions pour lesquelles ils doivent se rendre auprès de Sa Majesté, ils pourront s'en retourner à Gènes pour y exercer leurs Charges; Sa Majesté déclarant qu'il ne leur sera fait de sa part aucune demande, ni imposé d'autres conditions que celles qui sont exprimées dans le présent traité.

„ VIII. Tous actes d'hostilité cesseront, savoir par terre, dès le jour de la signature du traité; & par mer, un mois après. S'il y a quelques sujets du Roi detenus dans les prisons, galères, & vaisseaux de Gènes & autres lieux, ils seront incessamment élargis; Sa Majesté voulant bien aussi faire mettre en liberté tous les Génois ".

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 89.

On voit par ce traité, que les Génois craignoient d'être surpris. Le grand nombre de prétentions que la France avoit fait valoir depuis le traité de Nimègue, avoit allarmé tous ceux qui avoient à traiter avec cette Couronne; on a pû remarquer cette défiance dans les traités signés à Ratisbonne. „ Vôtre grand soin, disoit cette République à son Envoyé, sera d'exprimer en paroles claires & incapables d'équivoque, les conditions de l'accommodement; de manière qu'après l'avoir conclu, il ne reste plus aucune prétention à Sa Majesté très-Chrêtienne ".

Le Doge de Gènes vient en France.

En exécution du prémier Article de ce traité, qui étoit celui qu'on avoit le plus à cœur, parce qu'il faisoit plus sentir combien on s'étoit rendu

du redoutable, le Doge & quatre Sénateurs vinrent en France au tems marqué. Ils eurent leur prémière Audience le cinquième de mai. Cette cérémonie fût accompagnée de tout ce qui pouvoit lui donner de l'éclat. Le Prince étoit sur son trône, environné de tous les Grands de son Roïaume; le Doge de son côté faisoit voir par sa magnificence & par celle de sa suite, que Gènes n'étoit pas aussi ruinée qu'on l'avoit publié. Après avoir salué le Monarque, il parla couvert, mais debout. On dût être content de son discours; il étoit dans le goût du tems, & un Académicien n'auroit pû le faire plus flatteur.

1685. *Quincy, tom. 2. pag.* 97.

SIRE, dit ce Chef d'un Etat souverain, la principale maxime „ de ma République a toûjours été de se signaler par une profonde „ vénération pour cette grande Couronne, que Vôtre Majesté tient de „ ses augustes Ancêtres, & qu'elle a porté au suprême dégré de la „ gloire & de la puissance, par des exploits si prodigieux, que la Re- „ nommée, qui a coûtume d'exaggérer en tout autre sujet, ne pourra, „ même en les diminuant, les rendre croïables à la postérité. „

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 89.

TANDIS que tous les Etats sont occupés à regarder avec admira- „ tion des prérogatives si sublimes, les Génois ont voulu se distinguer „ de tous les autres Potentats en la manière de témoigner leur respect à „ Vôtre Majesté, afin que tout le monde fût pleinement persuadé que „ jamais il ne leur étoit rien arrivé de plus funeste que le malheur de „ lui avoir déplu. Et bien qu'ils n'en attribüent la cause qu'à leur in- „ fortune, ils voudroient néanmoins que tout ce qui a pû donner sujet „ à Vôtre Majesté d'être peu contente d'eux, fût, à quelque prix que „ ce pût être, effacé non-seulement de sa mémoire, mais aussi de celle „ de tous les hommes; & rien n'est capable de les consoler dans une „ si grande affliction, que l'espérance de se voir parfaitement rétablis „ dans les bonnes-graces de Vôtre Majesté, dont ils s'efforceront avec „ toute l'application de leur esprit, d'acquérir non-seulement la conser- „ vation à jamais, mais l'augmentation de plus en plus. „

C'EST dans cette vûë, Sire, que ma République, ne se con- „ tentant pas d'emploïer les expressions les plus respectueuses, s'est „ fait un plaisir d'envoïer son Duc avec ses quatre Sénateurs à Vô- „ tre Majesté, pour lui montrer par cette soûmission extraordinaire „ & sans exemple, l'estime infinie qu'elle fait de sa bienveillance „ Roïale. „

QUANT à ma personne, Sire, je compte pour un honneur ex- „ trême l'honneur que j'ai de paroître en la présence d'un si grand „ Roi; d'un Roi, dis-je, qui aïant surpassé tous ceux des siècles pré- „ cédens, en valeur, en générosité & en pûissance, assûre encore le „ même sort à ses descendans. Un si heureux augure me fait espé- „ rer que Vôtre Majesté, pour rendre tout l'Univers témoin de cet- „ te grandeur d'ame qui lui est si particulière, voudra bien regarder „ les très humbles protestations que je lui fais, comme les plus vifs & „ les plus sincères sentimens de mon cœur & de celui de ces quatre „

„ Sena-

1685. „ Sénateurs mes Concitoïens, qui attendent comme moi avec impatien- „ ce les marques que Vôtre Majesté daignera nous donner de son a- „ grément “.

Quincy, tom. 2. pag. 98. Loüis quatorze répondit, qu'il étoit content des soûmissions que lui faisoit la République, & que comme il étoit fâché d'avoir eu sujet de faire éclater son ressentiment contre elle, il lui donneroit dans la suite des marques du retour de sa bienveillance.

† Voïés N°. LXIII. On ne manqua pas de faire de cette cérémonie le sujet d'une Médaille. † On y voit le Roi debout sur le marche-pied de son trône, & devant lui le Doge avec les quatre Sénateurs en posture de supplians. La Légende, Genua obsequens, & l'Exergue, Dux Legatus et Deprecator, veulent dire, *que Gènes témoigna sa soûmission en envoyant une Ambassade dont son Doge étoit le Chef.* Il est dit dans le Discours qui explique cette Médaille, que le Doge demanda pardon. Ce mot ne fût pas prononcé, ni aucun qui le signifiât. Il dit que les Génois étoient fâchés d'avoir déplu, que leur seule infortune en étoit la cause. Est-ce là s'avoüer coupable?

Quincy, tom. 2. pag. 99. Le Doge eut son Audience de congé le vingt-six de mai. On l'avoit bien traité, & au personnage près qu'on l'avoit forcé de faire, il eut sujet d'être content. Il soûtint son caractère avec honneur & avec esprit. Lorsqu'on lui faisoit voir toutes les Beautés de Versailles, quelqu'un lui demanda, s'il ne voïoit pas là des choses rares. *Ce que j'y vois de plus rare, répondit-il, c'est de m'y voir.*

Sitüation avantageuse de la France. Pour être parfaitement tranquille, il ne manquoit plus qu'à se raccommoder avec le Pape; mais cette espèce de guerre embarrassoit peu, dans la sitüation favorable où l'on se trouvoit. Les Frontières du Roïaume étendües autant qu'on l'avoit souhaité, & fortifiées autant qu'elles pouvoient l'être, formoient une barrière impénétrable. On s'étoit uni avec le Duc de Savoïe, en lui faisant épouser une des filles du Duc d'Orléans. Pour comble de bonheur, les affaires d'Angleterre prenoient un bon tour. Le Duc d'Yorck, des sentimens duquel on étoit assûré, après être venu à bout de dompter ou de dissiper le parti qui lui étoit contraire, venoit de prendre tranquillement possession du trône d'Angleterre. Le crédit du Prince d'Orange paroissoit fort tombé dans les Provinces-Unies.

Montpensier, tom. 5. Mercure Hollandois, sous l'an. 1684. pag. 612. Divers Mémoires.

On chargea le Parlement & les Universités de faire la guerre au Pape, & on donna toute son attention, on emploïa toutes ses forces à détruire la Religion Protestante. C'est, au gré de bien des gens, le bel endroit du Règne de Loüis quatorze; d'autres, au contraire, l'ont fort blâmé par-rapport au fonds du dessein, & encore plus par la manière dont on l'exécuta. Les uns & les autres ont parlé selon les dispositions où ils se trouvoient. Nous croïons que cette diversité de sentimens nous oblige à rapprocher ce grand événement avec quelque détail, & d'en rapporter les circonstances d'un peu plus haut, quoique nous en aïons touché quelque chose dans le tems.

On

On a vû que ce dessein étoit formé depuis long-tems. La guerre de Hollande en avoit suspendu l'exécution; on y revint dès qu'elle eut été terminée. On interdit plusieurs de leurs Eglises; les revenus qui avoient servi à l'entretien des Ministres, furent adjugés aux Pauvres ou réünis à des Hôpitaux. On s'étoit contenté jusqu'alors de condamner au banissement les Relaps, c'est-à-dire ceux qui embrassoient de nouveau le Calvinisme après l'avoir quitté; au banissement on ajoûta l'amende honorable & la confiscation des biens. Il fût ordonné en même-tems, que les Actes d'abjuration seroient remis par les Officiers des Archevêques & Evêques entre les mains des Procureurs du Roi de chaque Baillage ou Siège Roïal de leur Diocèze, & que ces Actes fussent signifiés aux Ministres & aux Consistoires des lieux où demeuroient ceux qui avoient abjuré la Religion *prétendüe réformée*, à peine de suppression des Consistoires & d'interdiction des Ministres qui recevroient à leurs exercices ceux dont l'abjuration leur auroit été signifiée.

1685. On reprend le dessein d'abolir la Religion Protestante. Histoire abrégée de son exécution. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 4. pag. 375. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, sous l'an. 1679. Histoire de la Revocation de l'Edit de Nantes, Ibid. pag. 376. Arrêts du Conseil d'Etat.*

Jusqu'alors dans leurs Synodes & dans leurs Colloques, ils n'avoient eu que des Commissaires de leur Religion; on leur en donna de Catholiques. On les réduisit à ne traiter dans leurs Assemblées que ce qui regardoit la Discipline. Il étoit défendu d'y recevoir aucun Ministre des lieux où l'exercice auroit été interdit & où les Temples auroient été démolis. On ordonna à tous les Ministres de cesser leurs exercices les jours que les Archevêques & les Evêques feroient leurs visites en personne, à peine de désobéïssance & d'être traités comme perturbateurs du repos public.

Ces coups étoient legers, en comparaison de ceux qu'on leur porta presqu'en même-tems. L'Edit de Nantes avoit établi des Chambres mi-parties; elles furent supprimées, parce que, disoit-on, les animosités étoient éteintes, & que depuis cinquante ans il n'étoit point survenu de nouveaux troubles à cause de la Religion. Le Conseil rendit un Arrêt, qui défendoit à tous Seigneurs hauts Justiciers d'établir dans leurs Terres d'autres Officiers que des Catholiques, sous peine de quatre mille livres d'amende.

Suppression des Chambres mi-parties. *Régistres du Parlement, Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, Ib. pag. 378. Déclaration du Roi, du 20. février 1680. Déclaration, Ib. juillet 1680.*

Tout ce qu'on vient de dire se passa en mille six cent soixante & dix-neuf. Au commencement de l'année suivante, on donna une Déclaration, qui défendoit à tout Réformé & à toute Réformée de se mêler d'accoucher des femmes, à peine de trois mille livres d'amende. Cette Déclaration fût suivie d'une autre, qui défendoit aux Catholiques, de quelque âge & condition qu'ils fussent, d'embrasser la Religion *prétendüe réformée*, à peine d'amende honorable, de confiscation de biens & de banissement perpétuël. Les Ministres avoient défense de les recevoir, sous peine de privation du Ministère, & de l'interdiction de l'exercice pour tout le lieu où la faute auroit été faite. Cette même Déclaration confirmoit, en-tant que besoin étoit ou seroit, l'Edit de Nantes, & autres Déclarations & Arrêts donnés en conséquence.

1685. Réformés exclus des Fermes & autres Emplois. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 4. pag. 410. Arrêts du Conseil d'Etat du 11. juillet 1680. Déclaration du Roi, de 1680.*

BIENTÔT suivit un Réglement, qui devoit être observé par-rapport à toutes les Fermes du Roi. Le prémier Article portoit, que Sa Majesté vouloit que les seuls Catholiques Apostoliques & Romains fussent admis dans ses Fermes, soit comme adjudicataires, soit comme participans & intéressés. Un autre Article défendoit d'admettre les Reformés dans les sous-Fermes, & de leur donner l'emploi de Directeurs, Contrôleurs, Commis, Capitaines, Brigadiers, Gardes & tous autres qui pouvoient servir à la direction & à l'économie des Finances. Un nouvel Arrêt du Conseil défendit aux Receveurs-généraux dans chaque Généralité, de traiter du recouvrement des Tailles avec aucun *prétendu Réformé*, & à tous Receveurs, soit généraux soit particuliers, d'emploïer ni Huissiers ni Commis de cette Religion, à peine de cinq ans de suspension d'offices pour les Titulaires, & de deux mille livres d'amende pour les Commis. Par ces Déclarations & autres semblables, qui privoient les Protestans de presque tous les Emplois publics, plusieurs furent réduits à la mendicité. On défendit aux Catholiques de se marier avec des Réformés. Ces mariages furent déclarés nuls quant aux effets civils, & les enfans qui en proviendroient incapables de succéder. La défense étoit motivée de ce que ces mariages exposoient les Catholiques à une tentation continuelle de se pervertir, & aux peines de l'Edit, qui leur défendoit de quitter leur Religion.

Autres procédés semblables. *Déclaration du 19. Novembre 1680.*

IL fût ordonné aux Baillifs, Sénéchaux & tous autres Chefs de Justice, soit Roïale, soit Seigneuriale, quand ils seroient avertis qu'un *prétendu Réformé* demeurant dans l'étendüe de leur ressort, seroit malade ou en danger de mourir, de se transporter vers lui assistés du Procureur du Roi, ou du Fiscal & de deux témoins pour recevoir de lui sa déclaration, & savoir s'il vouloit mourir dans sa Religion; & au cas que le malade voulût se faire instruire dans la Religion Catholique, le Juge étoit obligé de faire venir sans délai les Ecclésiastiques qu'il auroit demandé, sans s'arrêter aux empêchemens des Parens. Il est aisé de concevoir combien cette pratique devoit être difficile à ceux qui étoient fermes dans leurs sentimens, & à quelles épreuves elle les exposoit.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, Ib. pag. 418. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, sous l'an 1680. Arrêt du 19. Avril 1682.

CES Déclarations étoient accompagnées & soutenües d'une foule de Procès qu'on faisoit aux Eglises particulières. Plus de trois cent furent interdites pendant ces deux années, comme bâties contre la disposition de l'Edit de Nantes. On supprima aussi leur Académie de Sédan & leur Collège de Châtillon-sur-Loin. C'étoit sur-tout les Ministres qu'on inquiétoit. On donna un Arrêt qui leur faisoit défense d'user de menaces, artifices, ou voïes de fait pour empêcher la conversion des autres, d'entrer ni de jour ni de nuit dans les maisons que pour visiter les malades, le tout à peine de punition corporelle.

PAR les Déclarations précédentes il avoit été réglé, que les enfans des *prétendus Réformés* ne pourroient être reçus à faire profession de

la

la Religion Catholique, qu'à douze ans pour les filles & quatorze pour les garçons ; on jugea que ce terme étoit trop long ; le dix-feptième juin mille fix cent quatre-vingt-un il y eut Arrêt du Confeil, qui décida qu'il falloit le fixer à fept ans. En conféquence il ordonnoit, 1°. Que les enfans des Proteftans fuffent reçus à l'âge de fept ans à faire abjuration de la Religion *prétendue Réformée*. 2°. Qu'après leur converfion ils euffent le choix de retourner dans la maifon de leurs pères & mères pour y être nourris & entretenus, ou de fe retirer ailleurs, & de leur demander une penfion proportionnée à leurs biens. 3°. Que les pères & mères qui avoient envoyé leurs enfans dans les païs étrangers, les fiffent revenir fans délai, à peine contre ceux qui auroient du bien en fonds, d'être privés de tout leur revenu pour la prémière année, & de la moitié pour chacune des fuivantes ; & contre ceux qui n'avoient point de biens en fonds, d'amende proportionée à leurs biens, qui devoit avoir lieu jufqu'au retour de leurs enfans. Le même Arrêt leur défendoit, fous les mêmes peines, d'envoyer à l'avenir leurs enfans hors du Roïaume avant l'âge de feize ans.

1685. Arrêt du Confeil pour l'abjution des enfans.

Comment il fut exécuté.

SUIVANT cet Arrêt, toutes les familles où il y avoit des enfans furent inquiétées. On reçût les avis & les dénonciations de tout le monde. Le moindre figne étoit pris pour une déclaration ; on s'emparoit de ces enfans ; on les donnoit à garder à des Catholiques, qui, par promeffes & par careffes, leur faifoient reciter quelques prières, ou faire quelqu'autre acte de la Religion Catholique. On en faifoit des procès verbaux, & ces enfans étoient mis dans quelque Couvent ou dans quelque Collège.

La Cour témoigne ne pas approuver les violences.

CES procédés excitèrent diverfes émotions ; on fe plaignit de tous côtés, on préfenta des Requêtes. La Cour témoigna ne pas approuver les violences dont on fe plaignoit ; la Déclaration ne fut point revoquée, mais on en fufpendit l'exécution. On voulut laiffer revenir les efprits de la terreur qu'elle leur avoit donnée. On fit entendre que le Roi ne vouloit pas qu'elle fervît de prétexte aux inductions & aux violences, & que l'unique deffein de ce Réglement étoit de favorifer la converfion des enfans, quand on pourroit juger par des marques évidentes qu'ils y étoient portés d'eux-mêmes.

CETTE multitude d'Edits, qui paroiffoient coup fur coup contre les *Calviniftes*, enhardit en plufieurs endroits le menu-peuple Catholique à les maltraiter & à les infulter. On brûla plufieurs de leurs Temples, on en brifa les portes, on déchira leurs Livres ; leurs Miniftres n'ôfoient paroître.

Arrêt du 9. mai. 1681.

LE Roi ne vouloit point de violences, & on ne l'avoit engagé à détruire les Proteftans, qu'en l'affûrant qu'il en viendroit à bout fans l'emploïer. Il y eut Arrêt qui ordonnoit qu'il fût informé contre ceux qui infulteroient les *prétendus Réformés*, & que les coupables fuffent punis ; défenfe cependant aux Reformés de méfaire, ni de médire. On retint au refte fur la païe des troupes, qui en quelques endroits avoient eu part à ces excès, de-quoi réparer les dommages.

1685. Violences qui furent exercées en quelques endroits. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 4. pag. 472. Divers Mémoires.*

Quoi-qu'on défendît ainsi les violences à quoi le peuple se portoit, on peut dire que d'un autre côté on sembloit autoriser celles qui se faisoient par quelques Intendans, puisqu'on les souffrit pendant un tems. Ce fût sur-tout Marillac, Intendant de Poitou, qui se signala par les mauvais traitemens qu'il fit aux Reformés. Il leur fit porter tout le poids de la Taille & des logemens des gens de guerre. Pour inspirer plus de terreur, dans quelques endroits il fit entrer l'épée nûë & le fusil haut les soldats qui devoient y séjourner. Il alla plus loin, il leur permit de saccager & de piller plusieurs maisons. Les choses enfin furent poussées à une telle fureur, que quelques Curés, des Juges, l'Intendant même & ses Subdélegués, ne craignirent pas d'exhorter eux-mêmes les soldats à ces honteux excès. Aussi la licence des troupes fût-elle extrême. Au massacre & au viol près, il n'y a point de cruautés qu'elles n'exerçassent sous le voile de Religion. Non-contentes du dégât qu'elles firent dans les maisons, de l'argent qu'elles extorquèrent, elles maltraitèrent les personnes, les traînèrent aux Eglises par les cheveux, & enfin mirent en pratique, sous prétexte de conversion, tout ce qu'un soldat effréné peut imaginer dans un païs ennemi pour obliger les habitans à découvrir où ils ont caché leur argent.

Remarque sur ce sujet.

Il est impossible de décider que la Cour eût donné de tels ordres; mais après-tout on peut dire qu'elle auroit dû prévoir les abus de cette espèce, qu'on pouvoit faire des Déclarations rigoureuses & violentes qu'on avoit données coup-sur-coup contre les Protestans, & lesquelles naturellement devoient donner lieu à des hommes du caractère de Marillac, d'exercer leur inhumanité & de satisfaire leur avarice, sous prétexte de faire observer les Réglemens du Roi. On crut donner de nouvelles preuves qu'on désapprouvoit ces violences, en recevant mal Marillac lorsqu'il vint en Cour; mais étoit-ce là une punition proportionnée à des actions qu'on témoignoit détester?

Les Princes Etrangers leur offrent des aziles. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 4. pag. 491.*

Ces traitements répandus dans les Païs étrangers, y firent prendre la résolution d'offrir des aziles à ces malheureux. La pitié, la charité, disoit-on, y engageoient, mais la Politique y entroit aussi, & on n'étoit point fâché de profiter de la faute que l'on faisoit en France, & d'augmenter ses Sujets & son Commerce, aux dépens de cette Couronne.

L'Angleterre en donne l'exemple.

L'Angleterre donna l'exemple. Le dix-huit de juillet on publia à Londres une Ordonnance, qui déclaroit, que le Roi de la Grande-Brétagne accorderoit à tous ceux qui voudroient se réfugier dans ses Etats des Lettres de *Denization*, sans fraix, avec tous les privilèges pour l'exercice de leur commerce ou de leurs métiers, qui ne seroient point contraires aux loix du Roïaume; qu'on travailleroit à les faire naturaliser par un Acte du prémier Parlement qui s'assembleroit; qu'ils ne païeroient point d'autres droits que les Anglois. Il enjoignoit à tous ses Officiers civils & militaires de les bien recevoir par-tout où ils aborderoient, de leur donner gratuitement les secours & les facilités nécessaires pour les conduire où ils voudroient se rendre: enfin aux Commissaires de la Trésorerie

&

& des Doüanes, de les laisser passer librement avec leurs meubles, leurs marchandises, les instrumens de leur métier, sans rien exiger d'eux. L'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque de Londres étoient commis pour recevoir toutes leurs Requêtes & en faire le rapport.

1685.

LE Roi de Dannemark promit par des Lettres Patentes, de recevoir dans ses Etats cent cinquante familles, ou plus, de Réformés François, de les prendre particuliérement sous sa protection, de leur donner des places où ils pourroient bâtir des Temples, avec assûrance qu'ils ne seroient jamais troublés dans l'exercice de leur Religion. On les exemptoit de païer les droits d'entrée pour tout ce qu'ils apporteroient; ils étoient déchargés pour huit ans de toutes tailles, droits, impôts mis & à mettre, avec permission de se retirer quand ils voudroient, sans païer le Sixième ni le Dixième denier selon la coûtume.

Le Dannemark fait la même chose *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 4. pag. 492.*

AMSTERDAM attentive à ses intérêts, déclara qu'elle accorderoit à tous ceux qui viendroient s'y réfugier, l'Accise franche, le droit de bourgeoisie & de maîtrise; qu'elle bâtiroit des maisons pour les loger à peu de fraix; savoir, les simples ouvriers à quarante livres par an; qu'elle leur avanceroit de l'argent pour acheter des métiers & des meubles; qu'on prendroit leurs manufactures aussi-tôt qu'elles seroient achevées; en un mot, qu'elle leur fourniroit tous les moïens de subsister.

Amsterdam leur fait les offres les plus avantageuses. *Ibid.*

GRAND nombre de familles Protestantes profitèrent de ces offres; & la plûpart de ceux qui restèrent en auroient fait autant, si on ne les en avoit empêchés. Ces fuites, que la Politique auroit dû prévoir, loin de modérer l'ardeur de ceux qui cherchoient à faire des conversions, parurent l'enflammer & la rendre plus industrieuse. On ferma les Temples qui se trouvèrent trop voisins des Eglises Catholiques. Le nombre de ces Temples diminuant, il étoit absolument nécessaire que ceux qui restoient fussent plus fréquentés; on défendit d'augmenter le nombre des Ministres qui les desservoient. On donnoit, à la vérité, permission de bâtir d'autres Temples en place de ceux qu'on n'avoit fermés qu'à cause de leur trop de proximité des Eglises Catholiques; mais on leur en marquoit la place dans un lieu incommode, & à une ou deux lieües de la Ville ou du Bourg.

Plusieurs se retirent.

Arrêt du 24. Novembre, 1681.

CETTE démolition des Temples, l'éloignement des Ministres étant le moïen le plus infaillible d'anéantir une Religion, on les attaqua tous, & on n'en laissa qu'autant qu'il en falloit pour qu'on pût dire que l'Edit de Nantes subsistoit encore. Des Bourgs & des Villages on passa aux Villes. Les Temples de Bergerac, de Nismes, d'Usez, de Montpellier, de St. Jean d'Angeli, d'Oleron, de St. Quentin, de Castres, de Montauban, furent fermés & abbatus, les Ministres chassés, avec défense de demeurer plus près que six lieües de leurs troupeaux, à peine de trois mille livres d'amende.

Arrêts du 13. Juillet, 1682. Et 17. Mai 1683.

CES Temples avoient des revenus. Une Déclaration ordonna que tous les biens immeubles, rentes ou pensions, données ou leguées, par dispositions faites entre-vifs ou par dernière volonté, aux Pauvres de la

Arrêts du 5. & 15. Janvier 1683.

Oo 3 Religion

1685. Religion *prétenduë Réformée*, ou aux Consistoires, seroient délaissées aux Hôpitaux des lieux, ou à l'Hôpital le plus prochain, pour être administrées par les Directeurs de ces Maisons, comme les autres biens qui en dépendoient.

Arrêt du 11. Janvier 1683.

Un autre moïen encore de détruire une Religion, c'est d'empêcher l'instruction de la jeunesse; on ne négligea pas de s'en servir. Par les Edits il avoit été permis aux Réformés d'avoir des Ecoles *dans les lieux où l'exercice leur étoit permis*. Jusqu'alors on avoit entendu ces mots avec une certaine étenduë; c'est-à-dire qu'ayant un Temple dans une Ville, ils pouvoient tenir leurs Ecoles dans le Faux-bourg; on ne les avoit pas même empêché d'en avoir dans les Villes, quoique les Temples fussent dans les Faux-bourgs, ou dans quelque Bourg ou Village de la Banlieuë. Il y eut Arrêt du onze janvier mille six cent quatre-vingt-trois, qui ordonnoit, que les Ecoles devoient se tenir dans les lieux mêmes de l'exercice & le plus proche des Temples qu'il seroit possible; de manière qu'il y avoit beaucoup d'endroits où il auroit fallu envoyer les enfans à deux ou trois lieuës de leur demeure. De crainte qu'ils ne parassent cet inconvénient, le même Arrêt défendoit aux Ministres d'avoir plus de deux Pensionnaires, & aux Maîtres d'Ecole d'en avoir aucun, sous peine de mille livres d'amende, d'interdiction des Ministres & de suppression des Ecoles.

Arrêt du 4. Mars 1683.

Plusieurs Réformés avoient des Charges à la Cour qui leur donnoient quelque considération. On rendit un Arrêt qui ordonnoit à tous les Protestans qui avoient des Charges dans la Maison du Roi, dans celle de la Reine, de la Dauphine, du Duc & de la Duchesse d'Orleans, du Prince de Condé, & de tous autres Officiers qui joüissoient des privilèges des Commensaux, de se défaire de leurs Charges dans deux mois, en faveur de personnes agréables; faute de quoi on déclaroit leurs Charges vacantes, & eux déchûs des privilèges & privés des gages & droits qui leur étoient attribués.

Messures qu'ils prennent. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 633. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Cette longue suite de démarches de la Cour fit enfin comprendre aux Réformés qu'on avoit pris le dessein de les détruire, & que la Politique seule suspendoit le dernier coup qu'on vouloit leur porter. Jusqu'à la fin de mille six cent quatre-vingt-deux, ils n'avoient opposé que les réprésentations au zèle violent du Clergé; poussés à bout & réduits au désespoir, ils voulurent prendre une autre méthode. Ne pouvant plus traiter de leurs affaires générales dans les Synodes & dans les Colloques depuis qu'on y avoit fait introduire un Commissaire Catholique, les Eglises du Bas-Languedoc, du Dauphiné, du Vivarez, & des Cevennes établirent chacune six Directeurs, avec l'autorité de régler les affaires, sans la participation même des Consistoires.

Divisions qui naissent parmi eux.

Ces Directeurs entretenoient ensemble une correspondance secrette. Ce nouvel arrangement excita parmi eux de la division. Les Eglises de Nismes, d'Usez, de Montpellier, étoient en possession de terminer les affaires de leurs Départemens; ce ne fût qu'avec chagrin qu'elles virent

sent leur autorité diminuée; on en vint aux reproches & aux invectives, & malgré la néceſſité de périr ou de demeurer unis, on prit des conduites différentes. 1685.

Les Directeurs s'aſſemblèrent ſecrettement pour la prémière fois à Toulouze. Ils jugèrent que la complaiſance & la ſoûmiſſion qu'on avoit eu juſqu'alors étoient exceſſives & condamnables; ils crurent qu'il falloit prendre des réſolutions plus courageuſes, & que des actions de zèle & de hardieſſe pourroient arrêter ces pourſuites. Sur ces principes, ils dreſſèrent un projet de ce qu'il convenoit de faire pour maintenir l'exercice public de leur Religion. Selon ce projet, toutes les Egliſes interdites devoient reprendre leurs exercices accoûtumés; elles devoient s'aſſembler de-concert toutes à la fois le vingt-ſeptième de juin; on ne devoit les tenir ni avec tant d'éclat qu'elles cauſaſſent du déſordre, ni avec tant de ſecret qu'elles ne puſſent être remarquées. On ne devoit plus fermer les portes des Temples; on renvoïoit aux exercices qui ſe feroient dans les lieux interdits, les nouveaux Convertis, afin que leur préſence ne fît point de tort aux Egliſes qui ſubſiſtoient encore. On régloit les manières dont on tiendroit les Colloques; malgré les défenſes, on exhortoit les Miniſtres à ne point ſortir du Roïaume; & à n'obéïr plus aux Décrets qui ſeroient obtenus contr'eux.

Réſolutions vigoureuſes qu'ils prennent. *Hiſtoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 636.*

On dreſſa la Requête qu'on devoit envoyer à la Cour pour juſtifier cette repriſe d'exercices. Elle étoit appuïée ſur la diſtinction des droits de Dieu & de ceux des Rois; on y proteſtoit, qu'on vouloit également s'acquiter des devoirs qu'ils impoſoient; on y répréſentoit, que tout ce qu'on faiſoit ne tendoit qu'à rendre à Dieu des hommages indiſpenſables, dont on vouloit leur ôter la liberté au préjudice de pluſieurs Edits ſolemnels. Ils ajoûtoient une Apologie de leur Religion & de leur Doctrine, & demandoient la révocation des Arrêts qui les privoient des conceſſions dont ils avoient joüi ſi long-tems.

Requête juſtificative. *Ibid. pag. 639.*

Le projet & la requête n'eurent point parmi eux une approbation générale. Soit prudence, ſoit timidité, pluſieurs Egliſes, ſur-tout les plus voiſines de la Cour, les condamnèrent. On oppoſoit que ces réſolutions n'étoient pas convenables au tems; qu'à peine auroit-on ôſé parler ſi haut dans le tems qu'on avoit quantité de Places de ſûreté; que ces hauteurs mal-digérées achéveroient de ruiner les affaires générales, & qu'on en prendroit occaſion de traiter les Réformés comme des rebelles; que ce projet tendoit évidemment à prendre les armes; que c'étoit donner au Clergé le prétexte qu'il ſouhaitoit depuis ſi long-tems, de les exterminer par des maſſacres & par des ſupplices; que lorſqu'on ſe trouve ſans force, & que les efforts d'un zèle impuiſſant ne peuvent paſſer que pour témérité, l'unique parti qu'on ait à prendre eſt de ſouffrir courageuſement,

Continüation des Diviſions entr'eux. *Ibid. pag. 640.*

Les Auteurs du projet & ceux qui l'approuvoient ne manquoient pas de raiſons pour le défendre. Ils diſoient, qu'on ne doit pas porter l'obéïſſance dûë aux Rois juſqu'à déférer à leurs ordres quand ils ſont contraires

Ibid.

1685. traires à ceux de Dieu; qu'il étoit d'autant plus juste de ne point se soûmettre aux Déclarations dictées par leurs ennemis, qu'elles étoient contraires aux devoirs de leur conscience, à des Edits solemnels, irrévocables, perpétuëls. Qu'on ne pouvoit douter que les nouveaux Edits ne fussent injustes, puisqu'ils tendoient à priver deux millions d'ames des droits les plus naturels; que puisqu'il étoit injuste de leur imposer de si dures loix, ils ne pouvoient être criminels en refusant d'y obéïr; que quand leur opposition n'auroit point d'effet avantageux au-moins il leur seroit honorable de témoigner au péril de leur vie du zèle pour leur Religion.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 641.

Ces maximes générales, quelque vraïes qu'elles fussent en elles-mêmes, mais dont l'usage est si dangereux à cause de l'abus qu'on en peut faire, n'ont jamais empêché que ceux qui les ont suivies n'aïent été regardés & punis comme coupables, à moins qu'ils ne fussent assez forts pour se défendre & pour se faire craindre. Les Réformés l'éprouvèrent. Leurs dissentions retardèrent de quelques semaines l'exécution de leurs projets, & les obligèrent de changer le jour qu'ils avoient choisi; il arriva même que les Eglises ne reprirent leurs exercices que l'une après l'autre. On découvrit par-là qu'ils n'agissoient point de-concert, & on comprit qu'il seroit aisé de les réduire.

Ils s'assemblent malgré les Edits. *Ibid.*

La prémière Assemblée se fit le onze de juillet à St. Hipolite dans le Languedoc, au milieu des champs; il s'y trouva plus de trois mille personnes. Plusieurs Eglises du Vivarez en firent autant le dix-huitième du même mois; la même chose arriva en Dauphiné le vingt-deux.

Ibid. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Aussi-tôt que les Réformés du Vivarez commencèrent à s'assembler, les Catholiques prirent les armes. On ne douta point que les guerres de Religion n'allassent recommencer. En effet, le refus déclaré d'obéïr suppose nécessairement la détermination à résister & à se défendre. Les Réformés prirent donc aussi les armes, dans le dessein précisément de repousser la violence & de se tenir sur la défensive; au-moins ils le disent ainsi. Leur petit nombre, leur peu de préparatifs & de concert les rendroit peut-être croïables, & persuaderoit que les Catholiques firent les prémiers actes d'hostilité. Les Evêques, les Gouverneurs des Places écrivirent en Cour pour avoir des troupes. Il étoit aisé de les satisfaire. Outre le nombre prodigieux qu'on en avoit sur pied pour soûtenir les procès que les Chambres de Metz, de Brisac & de Besançon faisoient à l'Allemagne & à la Flandre, il y en avoit toûjours en marche, qu'on faisoit passer incessamment d'une Province à l'autre, pour être en état de punir les prémiers mouvemens de sédition, que les circonstances où l'on étoit pouvoient faire naître.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 642.

La nouvelle de ces commencemens de troubles portée à Paris, allarma étrangement ceux de la Religion. Leur foiblesse leur fit craindre qu'on ne les punit de l'entreprise des autres. Chacun s'empressa de désavoüer le projet, qu'un concert général auroit peut-être fait réüssir. Tous ceux dont les avis pouvoient être de quelque considération écrivirent

1685.

rent dans ces Provinces, & blâmèrent fort ces mouvemens. Le Marquis de Ruvigni Député-général fit d'office la même chose, & remontra aux Consistoires, que la désobéïssance de ces Provinces donnoit au Roi un prétexte légitime de punir sévérement ceux qui y tomboient; qu'une infinité de personnes innocentes souffriroient avec les coupables; qu'on feroit démolir tous les Temples vingt ou trente lieües à la ronde des lieux engagés dans cette action; qu'il falloit fléchir le Roi par la soûmission & la repentance, retenir dans le devoir ceux qui n'avoient point encore de part à ces agitations; enfin, qu'en supportant les épreuves de ces tems fâcheux avec patience, il y avoit encore quelque espérance de toucher le Roi de pitié.

Leur Requête.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 643.

Les Directeurs abandonnés & blâmés de tous côtés, ne perdirent point courage; ils firent présenter une Requête le septième d'août. On y loüoit le zèle du Roi pour la conversion des Réformés, dans la pensée où il étoit que l'Eglise Romaine étoit la véritable Epouse de Jesus-Christ. Ou lui remontroit qu'il falloit bien que les Réformés eussent une forte persuasion du contraire, puisqu'ils aimoient mieux souffrir toutes sortes de maux, que de rentrer dans cette Communion. On faisoit sentir que la contrainte n'étoit pas un moïen légitime de les y réduire. On tâchoit de faire voir qu'il n'y avoit pas de justice à les rendre odieux & à les faire périr à cause de leur refus. On rapportoit en abrégé les moïens extrêmes dont on s'étoit servi pour faire des conversions. On remarquoit qu'on étoit réduit à ne savoir quel parti prendre; qu'on traitoit de rébellion leur plus modeste résistance, & qu'on faisoit passer leur obéïssance & leur patience pour une disposition à faire tout ce qu'on voudroit leur commander, & pour un désir secret d'être ramenés à la Religion Romaine par une douce contrainte. On renouvelloit la protestation d'être prêts à subir les extrémités les plus fâcheuses, plûtôt que de renoncer à sa Religion. On rappelloit le souvenir de sa fidélité, & on remontroit qu'il étoit juste qu'on ressentît les effets de la protection que les Souverains accordent à leurs fidèles sujets. On avoüoit cependant, que la protection que les Réformés demandoient au Prince, ne pouvoit leur appartenir que comme une chose à laquelle il voudroit bien se lier lui-même.

Prise d'armes.

Ibid. pag. 645.

Tout ceci étoit suivi de diverses considérations, sur les anciens Edits, sur la division & l'aigreur que les Maximes du Clergé entretenoient parmi les François. Enfin, après avoir remarqué qu'il ne restoit plus qu'une vaine ombre de l'Edit de Nantes, on supplioit de le rétablir.

Les Assemblées continüoient toûjours. Les Catholiques, qui se croïoient autorisés à ne les pas souffrir, entreprirent de les empêcher de force. Un Conseiller du Parlement de Grenoble, nommé la Baume-Château-Double, fit prendre les armes aux Catholiques de son voisinage, pour dissiper l'Assemblée qui devoit se faire le huitième d'août. Les Réformés l'aïant sû, se mirent en état de se défendre; on n'ôsa les attaquer. Soit par zèle, ou pour vanger quelque quérelle particulière, le

1685.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 646.

le Conseiller aïant laissé retirer ceux qui s'étoient trouvés à l'Assemblée, fit attaquer la nuit suivante la maison d'un Réformé. Ses troupes, quoique nombreuses, ne purent la forcer, elles perdirent même un de leurs hommes, qui fût tué en voulant enfoncer la porte, & elles prirent l'épouvante à la voix d'une servante qui s'écria que le secours approchoit. En effet, cinq cens hommes arrivèrent quelque tems après. L'Evêque de Valence entreprit d'accommoder cette quérelle particulière. Il engagea les Réformés à se retirer, sous promesse que le Conseiller n'entreprendroit rien contr'eux. La promesse ne fût point gardée. Trente-deux de ceux qui se retiroient furent enlevés & conduits dans les prisons de Valence; les autres, au nombre de cent, craignant un pareil sort, s'assemblèrent dans un village voisin & réclamèrent leurs prisonniers. L'Evêque & l'Intendant leur promirent ce qu'ils demandoient, & les engagèrent de retourner chez eux. On ne leur rendit qu'une partie des prisonniers; ce manque de parole les consterna, ils se réfugièrent dans une forêt voisine. L'Intendant leur donna des assûrances si expresses qu'il ne leur seroit rien fait, & qu'on leur rendroit le reste des prisonniers, qu'ils quittèrent encore une fois les armes & retournèrent en leurs maisons.

Troupes envoyées contre les Réformés.

Sur ces entrefaites, les troupes qu'on avoit demandées arrivèrent. Alors, loin de relâcher les prisonniers comme on l'avoit promis, on en arrêta quantité d'autres. Ce procédé, qui paroissoit avoir quelque chose de frauduleux, obligea encore ces malheureux à se cantonner dans la forêt de Saou, qui leur avoit déjà servi d'azile; leur nombre ne passa pas deux cent trente. Les troupes les cherchèrent aussi-tôt. Ils se défendirent, plusieurs furent tués, quatre furent pris, & choisirent d'être pendus, plûtôt que de changer de Religion.

Amnistie & ses restrictions. *Ibid. pag. 648.*

Pour appaiser ces prémiers mouvemens, qui s'étoient élevés en plusieurs endroits, & de crainte que le désespoir ne réünît tous ceux qui s'étoient trouvés aux Assemblées & ne leur inspirât le dessein de vendre chérement leur vie, on jugea à propos de faire publier une Amnistie. Elle fût accordée, à condition, 1°. que les Temples des lieux où s'étoit fait le tumulte seroient rasés aux dépens des Réformés, & qu'en leurs places seroient élevées des Pyramides, avec une Inscription qui porteroit que ces Temples avoient été abbatus en punition des rebellions commises par les Réformés, & de l'insolence qu'ils avoient eu de charger les troupes du Roi. 2°. Que ceux qui voudroient joüir de l'Amnistie se rendroient dans leurs maisons dans la quinzaine, & s'abstiendroient à l'avenir de semblables actions. 3°. Qu'on ne comprendroit pas sous le bénéfice de l'Amnistie, ni la mémoire, ni les biens de ceux qui avoient été tués les armes à la main, ou exécutés à mort, ni les Ministres qui auroient prêché, ou assisté aux prêches dans les lieux interdits, ni ceux qui avoient été condamnés aux Galères, non plus que ceux qui étoient actuëllement prisonniers; outre ces exceptions, on nommoit en particulier une douzaine de personnes.

Il

Il y avoit aussi des mouvemens dans le Vivarez, on y avoit pris les armes. L'Intendant, les Commandans avoient appaisé ces troubles, en promettant qu'il ne viendroit point des troupes, qu'il y auroit une Amnistie générale, & qu'on leur assigneroit quelques lieux pour tenir leurs Assemblées. On ne leur tint parole qu'à l'égard de l'Amnistie. Avant qu'elle arrivât on fit quantité d'exécutions dans le Dauphiné; on roüa, on pendit quantité de personnes, sur-tout les Ministres ne furent pas épargnés. Lorsque ceux du Vivarez en furent instruits, & qu'ils sûrent que quatre mille hommes avoient passé le Rhône pour entrer dans leur païs, ils reprirent les armes de tous côtés. Enfin l'Amnistie vint, aux mêmes conditions que celle qui avoit été accordée en Dauphiné; elle étoit limitée par les mêmes restrictions, & fût suivie de pareilles exécutions.

1685. Mouvemens dans le Vivarez. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 652.*

La publication de cette Amnistie se fit, mais on retrancha des copies la plûpart des restrictions, on supprima l'Article de la démolition des Temples & celui qui exceptoit les Ministres. Elle fût publiée le vingt-trois de septembre. Quoiqu'elle donnât le reste du mois pour quitter les armes, le Duc de Noailles qui commandoit en cette Province, fit attaquer une troupe de deux cens hommes qui s'étoient retirés sur une montagne; quarante furent tués, le reste se sauva, on en prit neuf; on leur offrit la vie s'ils vouloient se faire Catholiques, ils la refusèrent à ce prix & furent sur le champ pendus à des arbres. Ces troupes se répandirent ensuite dans les villages; on souffrit qu'elles pillassent, & brûlassent ce qu'elles ne pouvoient ou ne vouloient pas emporter; à ces violences elles ajoûtèrent tout ce que la fureur fait commettre au soldat qui n'est pas retenu par la crainte.

Exécutions militaires. *Ib. pag. 654.*

Au bruit de cette désolation, les villages furent abandonnés. On fût obligé de publier une seconde fois l'Amnistie, le vingt-huit septembre. Le jour même les violences recommencèrent. Les habitans de plusieurs Paroisses s'étoient retirés dans des lieux presque inaccessibles, les Dragons les y trouvèrent & y commirent encore plus d'excès qu'ils n'avoient fait ailleurs; les enfans mêmes ne furent pas épargnés. Les habitans de ces Cantons crurent que ceux qu'on venoit de traiter si mal, ou plûtôt, qu'on venoit d'exterminer, n'avoient pas voulu recevoir l'Amnistie, ou avoient négligé de déclarer qu'ils la recevoient; ils firent leurs soûmissions; ils ne furent guères plus ménagés, le pillage de ce qu'ils pouvoient avoir fût le moindre des maux qu'ils éprouvèrent.

Ib. pag. 655.

Les Réformés des Cevennes n'avoient point encore pris les armes, mais ils avoient commencé les prémiers à s'assembler, & n'avoient point cessé de le faire. En attendant qu'on pût y envoïer des troupes, on négocia avec eux pour les engager à se soûmettre. Ils firent à-peu-près ce qu'on souhaita; mais quand les troupes furent arrivées, on les traita comme on avoit fait le Dauphiné & le Vivarez.

Ib. pag. 656.

Pour arrêter ou pour diminüer ces calamités, les Directeurs présentèrent une Requête. Ils y faisoient le tableau de leurs malheurs & la justification de leur conduite; ils s'efforcoient de faire voir que les Assemblées

Autre Requête des Réformés.

1685. semblées n'avoient pas été criminelles ; 1°. par l'innocence de ce qui s'y étoit passé ; 2°. par leur Confession de Foi, dont il leur étoit permis de faire profession ; 3°. par la nécessité des Assemblées de dévotion, qui étoient un devoir indispensable du Christianisme ; 4°. par l'exemple des Fidèles de tous les siècles, sur-tout par celui de Daniel & des Apôtres ; 5°. par les Edits, qui avoient tant de fois accordé la liberté de conscience. On y remontroit que les troubles qui étoient survenus à l'occasion de ces Assemblées n'avoient point été prévûs. On détailloit les maux qu'on avoit soufferts dans les trois Provinces ; on témoignoit qu'en s'assemblant on avoit espéré de la bonté du Roi, qu'il ne regarderoit pas cette entreprise comme un crime digne de la roüe, & on protestoit en même-tems de souffrir toutes sortes de peines, plûtôt que de renoncer à la pratique d'un devoir si juste. Enfin on conjuroit le Roi par les entrailles de sa miséricorde, par sa piété, par sa tendresse paternelle & par toute son équité, de rendre à une partie de son peuple la liberté des exercices, les moïens de subsister par de légitimes Emplois, & sur-tout de leur donner des Juges non-suspects. Ces Requêtes apparemment n'étoient point vûës, ou le Prince ignoroit ces désordres ; dumoins les Réformés n'obtinrent rien.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 660.

Violences des troupes soûtenuës & approuvées. *Ibid. pag. 669.*

LA violence des troupes fût soûtenuë par les procédures des Intendans & des Parlemens de ces trois Provinces. Quantité de Ministres furent condamnés à la roüe, au gibet, aux galères ; plusieurs furent exécutés ; la plûpart des Temples furent interdits ou abbatus. La raison la plus générale pour condamner les Temples, était qu'on y avoit souffert des Relaps, ou des enfans ; on en condamna même un sur la déposition d'une fille de sept ans. Quelques autres Provinces ne furent pas mieux traitées par-rapport à leurs Temples & à leurs exercices ; presque tous furent détruits, ou rendus inutiles. Ils ne pouvoient, selon les Edits, s'assembler que dans les Temples. Toute Assemblée qui se tenoit sans Ministre étoit criminelle. Le petit nombre de Temples & de Ministres qu'on avoit bien voulu épargner, rendoit presqu'impossible l'exercice de cette Religion, qui alors étoit encore permise. Il y avoit des lieux si éloignés du peu de Temples qui subsistoient encore, qu'on étoit obligé de faire cinquante ou soixante lieües pour s'y rendre. De-là survint un grand embarras.

Réglement pour le batême de leurs enfans. *Ib. pag. 702.*

SELON la Doctrine Catholique, le Batême est absolument nécessaire au salut. Il étoit impossible, vû le grand éloignement des lieux d'exercice, que plusieurs enfans des Réformés ne mourussent sans l'avoir reçu ; on savoit même qu'il en étoit mort un très-grand nombre. On n'ôsoit ordonner que leurs enfans fussent portés aux Curés de chaque Paroisse ; il sembloit que cette Religion n'étant pas encore proscrite, on ne pouvoit ôter aux Réformés le droit de faire bâtiser leurs enfans par les Ministres ; on craignoit de les porter au désespoir si on ajoûtoit cet article à tant d'autres. On ne doutoit pas qu'à la publication d'une pareille Ordonnance, les mères ne cachassent leur grossesse & leurs enfans,

fans, que même des familles entières ne priffent des mefures pour paffer dans les Païs étrangers. Enfin le douze d'octobre mille fix cent quatre-vingt-quatre, on donna un Arrêt pour les Cevennes, qui fût enfuite commun pour tout le Roïaume. Cet Arrêt ordonnoit, que dans les lieux interdits il y auroit des Miniftres qui bâtiferoient les enfans dans les maifons particulières. Il falloit que les enfans fuffent bâtifés vingt-quatre heures après leur naiffance; que le Juge y fût préfent, ou quelque autre perfonne autorifée. Outre les perfonnes de la maifon, il ne devoit s'y trouver que le Parrain & la Marraine. Le Miniftre ne devoit faire ni difcours ni prière, ni autre fonction que la lecture de la Liturgie & la récitation des paroles facramentelles. Chaque contravention devoit être punie par une amende de quatre cent livres. Ce fût la feule grace qu'on accorda aux Réformés, depuis qu'on eut commencé à les attaquer ouvertement. 1685.

Cette Ordonnance, en apparence favorable, avoit été précédée & fût fuivie de plufieurs autres qui etoient extrêmement à charge, & qui n'avoient point d'autre but que de chagriner & d'inquiéter ceux qu'on vouloit perdre. Il y avoit encore quelques Réformés qui avoient des Charges de Sécrétaires du Roi, quelques autres joüiffoient en qualité d'Honoraires, des privilèges attachés à ces Charges; un Arrêt ordonna de s'en défaire dans deux mois, & réduifit les Honoraires, les Veuves même fur le pied commun, & voulut qu'ils fuffent tous mis à la taille, comme ils l'auroient dû être avant que d'avoir ces privilèges.

Continuité de vexations de toute efpèce.

Du 19. Janvier, 1684.

À Paris & ailleurs les Réformés avoient des perfonnes qui recevoient leurs malades; il y eut Arrêt qui défendit à tous les Particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils fuffent, de retirer aucuns malades de la Religion Réformée, fous prétexte de charité; & aux Confiftoires, d'avoir des lieux à leurs dépens pour cet ufage, à peine aux Particuliers de cinq cent livres d'amende & de confifcation des biens meubles qui auroient fervi aux malades; & pour les Confiftoires, de l'interdiction de l'exercice dans les lieux où ils auroient de telles Maifons. On ordonnoit que ces malades fuffent envoyés dans les Hôpitaux pour y être traités, ainfi que les malades de la Religion Catholique.

Du 14. Septembre, 1684.

Il étoit permis aux Réformés de faire fur eux-mêmes des impofitions, pour l'entretien de leurs Temples, de leurs Miniftres, de leurs Maîtres d'Ecole, des fraix de leurs Affemblées; on les avoit fouvent inquiétés à cet égard; on leur ordonna de nouveau de répréfenter les Originaux des impofitions qu'ils avoient faites depuis vingt-neuf ans, avec défenfe d'en faire de nouvelles jufqu'à ce qu'ils euffent fatisfait aux ordres de l'Arrêt.

Arrêt du 11. Décembre, 1684.

L'Article foixante-cinquième de l'Edit de Nantes accordoit aux Réformés le privilège de recufer fans expreffion de Caufe, tant en matière civile que criminelle; on le leur ôta tout-à-fait par rapport au civil & on le réforma par-rapport au criminel. On ordonna qu'ils fiffent en même-tems & par un feul acte toutes les récufations qu'ils auroient à fai-

Déclaration du Roi du 6. Juin. 1684.

1685. à faire, à condition qu'ils n'eussent pas reconnu auparavant pour Juges ceux contre qui ils voudroient se servir de ce privilège, & qu'elles n'eussent point d'effet contre les Rapporteurs, si elles n'étoient faites huit jours après qu'ils avoient été chargés du rapport.

Déclaration du 23. Août 1684. Item, autre Déclaration du même jour & an.

Il fût défendu aux Parties de choisir, & aux Juges de nommer des Réformés en qualité d'Experts. Tous les biens généralement des Consistoires déjà supprimés, ou qui le seroient à l'avenir, furent réünis aux Hôpitaux. En conséquence, à la première sommation du Procureur ou du Directeur de ces Maisons, ceux qui étoient chargés des régistres des Consistoires, ou des comptes, & autres livres & papiers concernant les affaires de ladite Religion, étoient obligés de les leur communiquer en présence du Juge du lieu, sans délai ni difficulté, à peine d'être contraints par corps, de cinq cent livres d'amende & de suspension de l'exercice jusqu'à ce que les régistres eussent été communiqués.

Du même jour & an.

Un autre Arrêt défendit aux Consistoires de s'assembler plus d'une fois en quinze jours, & de le faire sans la présence d'un Juge Roïal, à peine d'interdiction de l'exercice & du Ministre pour toûjours, & procès extraordinaire contre ceux qui auroient assisté à ces Assemblées. Un autre encore régla le tems que les Ministres pourroient desservir une Eglise. Il ordonnoit, qu'à l'avenir un Ministre ne pourroit servir dans un même lieu que trois ans, ni après ce tems-là être envoïé dans un autre moins éloigné que de vingt lieües de ceux où il auroit déjà exercé son Ministère, ni être rendu aux Eglises où il auroit déjà fait ces fonctions, que douze ans après qu'on l'en auroit tiré. Il défendoit encore aux Ministres qui auroient cessé d'exercer leur Ministère, & qui se réduiroient à vivre en Particuliers, de demeurer plus près que de six lieües des endroits où ils auroient été Ministres; le tout sous peine de deux mille livres d'amende, privation du droit d'exercer l'Emploi de Ministre dans tout le Roïaume, interdiction de l'exercice & démolition des Temples.

Edit du mois d'Août 1684.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 723. Déclaration du 4. Septembre 1684. En Février 1685.

Les Réformés avoient encore une ressource. L'exercice de leur Religion se faisoit chez les Seigneurs de Fief. On la leur ôta, par la défense qui fût faite à ces Seigneurs d'y souffrir d'autres personnes que de leurs Familles, leurs Vassaux actuëllement domiciliés dans l'étendüe de leurs Fiefs, & y faisant leur demeure sans discontinüation depuis un an, à peine de cinq cent livres d'amende contre ceux qui se seroient trouvés à ces exercices, de privation du droit contre les Seigneurs, & d'interdiction perpétuëlle contre le Ministre.

De plus, par un autre Arrêt, il fût défendu à ces Seigneurs de faire prêcher dans leurs Fiefs ou Hautes Justices, si leur érection n'avoit été antérieure à l'Edit de Nantes, & s'ils n'étoient encore possédés sans interruption, par les descendans en ligne directe ou collaterale de ceux qui en avoient été possesseurs au tems de l'Edit. Pour justifier cette possession continuée, ils avoient ordre de remettre dans deux mois tous

tous les titres dont ils entendoient se servir, pour en faire la preuve; & après ces deux mois il leur étoit défendu, à tous sans distinction, de faire aucun exercice public de leur Religion sans en avoir obtenu une nouvelle permission; à peine de privation pour toûjours du droit d'exercice, de réünion du Fief au Domaine, & d'interdiction perpétuëlle du Ministre. Toutes ces Déclarations furent une source de procès contre les Réformés, qui les perdirent généralement tous. 1685.

Dans ces extrémités, qui en faisoient attendre d'autres, ceux qui les prémiers s'étoient retirés dans les Païs étrangers, tâchoient de porter les Princes & les Etats Réformés à s'intéresser pour les Eglises de France. Il y eut des projets dressés, des députations, des conférences; on trouva des dispositions favorables. L'Electeur de Brandebourg ne s'éloignoit pas de se mettre à la tête de l'entreprise; mais les broüilleries de l'Angleterre, la guerre avec le Turc, la diversité des intérêts, rendirent l'Alliance impossible; & l'état de prospérité où étoit Loüis quatorze, qui dictoit des loix à l'Europe, leur fit juger que leurs intercessions seroient inutiles, sur-tout après que la trêve, qui venoit de conclure avec l'Espagne & l'Empire, l'assûroit que rien ne pouvoit s'opposer à l'exécution de ses desseins.

Vains projets dans les Païs étrangers pour leur délivrance. *Histoire de la République des Provinces-Unies, tom. 4. pag. 381.*

Abandonne's à eux-mêmes, ils tentèrent encore une fois la voïe des Requêtes. Ils en dressèrent, où supposant, par un aveuglement inconcevable, que la révocation de l'Edit de Nantes n'étoit point résolüe, ils exposoient les vûës de cet Edit & démontroient qu'on les avoit anéanties, en le violant dans tous ses points. La prémière de ces vûës regardoit la sûreté des personnes & des biens, à quoi, disoient-ils, l'Edit avoit pourvû en conservant les Réformés dans tous les droits de la naissance & de la société civile. Les Arrêts & les Déclarations touchant les Charges, les Commissions & les Offices de la Maison du Roi, de la Justice, de la Police, des Finances, les professions, les métiers, joints aux ordres secrets envoïés en divers lieux pour obliger les Réformés à se défaire de leurs Emplois, étoient la preuve que la prémière vûë de l'Edit étoit anéantie.

Ils reviennent aux supplications; ils ne sont point écoutés. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 733.*

Le second Article regardoit la liberté de conscience & d'exercice. Il étoit si aisé de prouver qu'on l'avoit violé, qu'il y avoit une espèce de ridicule à l'entreprendre; aussi tout ce que la Requête disoit à cet effet étoit des reproches plûtôt que des preuves. On attaquoit le principe du Conseil, qui étoit en effet le fondement de toutes les procédures qu'on y faisoit; savoir, qu'on n'y prenoit pas l'Edit pour un Edit de protection donné par un Roi à ses sujets, mais pour une servitude & une charge de l'Etat, dont il étoit nécessaire de le soulager. On répréfentoit que sur ce principe les Eglises, qui lors de l'Edit montoient à sept cens soixante, étoient réduites à cinquante. On insistoit sur la dure extrémité de n'ôser consoler ceux qui gémissoient, sur l'injustice d'obliger les Ministres & les Eglises à répondre du fait

Ib. pag. 734.

d'autrui

1685. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 736.*

d'autrui, & de les condamner parce que quelqu'un s'étoit glissé furtivement dans leurs Assemblées.

Le troisième Article regardoit la sûreté même de l'Edit & de son exécution. L'histoire de ce qui se faisoit depuis trois ou quatre ans, étoit la preuve que cette vûë de l'Edit n'avoit pas été plus suivie que les deux autres. On conclüoit que tous les Ordres de l'Etat étant également animés contre les Réformés, ils n'avoient plus d'espérance que dans la bonté du Roi & en sa justice. On remontroit donc à ce Prince, que la réduction de tout le Royaume à une même Religion ne pouvoit se faire qu'en violant la foi Royale & en affligeant un grand nombre de bons sujets; que le siège de la Religion étoit dans l'esprit & dans le cœur, qu'elle s'établissoit, par la persuasion, non par la contrainte; que la Doctrine des Réformés étoit innocente; qu'elle retenoit tout ce qui étoit de l'essence du Christianisme; qu'on ne pouvoit accuser, ni leur culte, ni leur morale, ni leur discipline; que les querelles, qu'on leur faisoit, n'étoient fondées que sur des raisons humaines, qui ne devoient pas les priver des droits du Christianisme, bien moins encore de ceux de l'humanité.

Cette Requête eut le même sort qu'avoient eu les précédentes. Elle ne fût pas lûë, du-moins on n'y eut aucun égard. Les Eglises qu'on avoit mises en procès furent poursuivies avec la même vivacité. Des Déclarations plus fortes encore que les précédentes se succedèrent en foule, & ne laissèrent presque plus rien à faire au dernier coup qu'on se préparoit à leur porter. On peut dire même que l'Edit de Nantes n'étoit plus lorsqu'il fût revoqué.

La Cour se détermine à emploïer par tout les troupes. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 829.*

L'expérience qu'on avoit faite en mille six cent quatre-vingt-trois, que l'emploi des troupes étoit le moïen le plus propre pour convertir les Protestans, détermina à le mettre en œuvre à la fin de mille six cent quatre-vingt-quatre. On avoit envoïé en Navarre un Corps considérable sous les ordres du Marquis de Boufflers, pour intimider les Espagnols & les contraindre d'accepter la trêve; elle s'étoit faite; les troupes eurent ordre de se répandre dans le Béarn. Elles entrèrent par-tout l'épée haute, & furent logées chez les seuls Réformés. Elles y vécurent à discrétion, & commirent ce que la férocité peut inspirer de plus inhumain. Tout leur étoit permis. Les soldats autorisés pilloient, brisoient, brûloient tout ce qu'ils trouvoient de meubles; ils faisoient aux femmes mille indignités. Plusieurs Officiers n'étoient pas plus modérés. Comme il leur étoit défendu de tüer, quelques-uns s'appliquoient à trouver des tourmens qui fussent douloureux sans être mortels, & faisoient éprouver à ces victimes de leur fureur tout ce que le corps humain peut endurer sans mourir. Plusieurs cependant expirèrent sous les coups sans qu'on parût y faire attention, du-moins les coupables ne furent point punis, comme ils le devoient être.

Ces excès commencèrent au Bourg de Pardies situé entre Pau & Orthez, & se répandirent de-là dans tous les environs. La Ville de Salliés, où il y avoit sans comparaison plus de Réformés que de Catholiques, fût traitée avec une extrême barbarie. Le bruit de ces exécutions convertit des Villes entières. Oleron accepta le projet de réünion que lui proposa son Evêque. Goulard, un des Ministres, donna l'exemple & fût suivi de toute son Eglise. Les Avocats du Parlement de Pau prirent le même parti; mais à condition qu'on mît hors de prison deux de leurs Ministres. Le reste de la Ville imita les Avocats. Par-tout ailleurs on céda à la violence. La Noblesse ne fût pas mieux traitée que le peuple. L'exil, la prison achevèrent de convertir ceux que les soldats avoient ébranlés. En un mot tout le Béarn se fit ou parut se faire Catholique. On en fit des réjoüissances publiques.

1685. Excès qu'elles commettent en Béarn. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, sous l'an. 1685. Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, Ibid. pag. 831.*

On ne manqua pas d'envoïer à la Cour des rélations artificieuses de tout ce qui s'étoit passé. Non-seulement on y supprimoit les moïens odieux dont on s'étoit servi, mais on les accompagnoit de certificats, extorqués par les mêmes moïens qui avoient multiplié les conversions, où ceux qui avoient souffert les plus cruëlles violences déclaroient que les soldats avoient vêcu chez eux avec retenüe.

On trompe le Roi. *Ibid. pag. 880.*

Les succès de ces Missions militaires, réprésentés sans aucune des circonstances cruëlles qui pouvoient faire horreur, déterminèrent le Conseil à se servir du même moïen pour réduire les autres Provinces. Le Chancelier le Tellier & son fils le Marquis de Louvois furent ceux qui eurent le plus de part à cette dure & dangereuse résolution. Le Chancelier paroissoit agir par un vrai zèle; mais le Marquis vouloit occuper les troupes pour en différer la Réforme, & peut-être vouloit-il aussi dédommager les soldats & les Officiers de l'ordre & du ménage à quoi il les avoit assujettis.

Ib. pag. 881. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Les troupes furent donc dispersées par tout le Roïaume. Le haut & le bas Languedoc, la Guyenne, l'Angoûmois, la Saintonge, le Poitou furent les prémiers inondés de soldats, qui ne parloient que de piller, d'abbattre, de brûler, & qui faisant mille maux à ceux qui ne se convertissoient pas assez promptement, donnoient autant de fraïeur par leurs menaces que par leurs cruautés & leurs violences. Dans ces Missions on emploïa des soldats de toutes les espèces. Mais comme parmi les Dragons il y en avoit encore de plus inhumains que les autres, ils eurent tout l'honneur des conversions, & l'on ne parla que d'eux, comme s'ils avoient été les seuls à désoler tout le Roïaume.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, Ib. pag. 842. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Voici l'ordre qui s'observoit dans ces Missions. Lorsqu'on faisoit marcher les troupes vers quelque Ville, trois ou quatre jours avant qu'elles arrivassent on assembloit les Réformés; on leur déclaroit que le Roi ne vouloit plus souffrir que la seule Religion Catholique dans son Roïaume; on les exhortoit à se conformer à sa volonté; on supposoit qu'il n'y avoit plus que l'opiniâtreté & le point d'honneur qui les arrêtât. C'étoit ordinairement l'Intendant qui faisoit ces harangues, dont

Méthode générale des conversions. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 845.*

1685. dont la conclusion étoit toûjours marquée par des menaces d'exercer les plus grandes rigueurs contre ceux qui manqueroient d'obéïssance & s'attacheroient à persévérer dans l'Héréfie.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 850.

LORSQUE l'exhortation n'avoit pas réüssi, on faisoit venir les troupes destinées pour rendre plus docile & plus attentif aux instructions. On les distribuoit chez les Réformés. Leurs ordres portoient de faire à leurs hôtes tout ce dont ils pouvoient s'aviser pour les obliger de se soûmettre; on n'en exceptoit nommément que le meurtre & le viol. Comme les Officiers ont ordinairement plus d'honneur que le simple soldat, on craignit que leur présence n'empêchât l'effet de la Mission. On donna aux Intendans des ordres exprès de ne les point loger avec leurs troupes, particulièrement chez la Noblesse, de peur qu'ils ne reprimassent leur insolence. Quand ils avoient réüssi à persuader leurs hôtes, ils les menoient à l'Eglise, & on les envoïoit ailleurs exercer leur zèle. Il étoit fait défense à tous les autres habitans de recevoir chez eux aucun de ceux qui auroient abandonné leur maison à leurs Convertisseurs.

Ibid.

AINSI établis dans une maison, ils la ravageoient en toutes les manières dont ils pouvoient s'aviser. Soit par ordre, soit par un reste d'humanité, les gens de Condition en furent quittes pour ces vexations; mais les simples Bourgeois & les Païsans éprouvèrent toutes les insultes & toutes les cruautés imaginables. Ils leur faisoient souffrir les tortures les plus cruëlles. Presqu'autant de tourmens que souffrirent les Martyrs de la part des Payens, furent mis en pratique en quelques lieux, & ce furent sur-tout des Dragons qui se portèrent aux plus cruëls excès. Aussi cet Evénement fût-il nommé la *Dragonnade*.

Elle réüssit. *Ib. pag.* 859.

LE grand nombre céda à ces supplices, ou à la crainte de les éprouver. Cependant plusieurs résistèrent & donnèrent des exemples de constance & de fermeté. On en remplit les prisons, dont on affecta de leur rendre le séjour plus triste encore qu'il n'est de lui-même. On leur refusoit de la paille pour se coucher, personne ne pouvoit leur parler. On n'avoit ni plus de pitié, ni plus de soin des malades. On mettoit avec ces prétendus Rebelles des Scélerats dignes de la roüe. Les prisons ordinaires paroissant encore trop douces, on transporta dans les plus horribles cachots ceux qu'on regardoit comme les plus opiniâtres. Il y a en France comme dans les Païs d'Inquisition, quantité de ces sepulchres destinés à enfermer des hommes vivans.

Violence des troupes soûtenuë par des Arrêts. *Mémoires Chronologiques & Dogmatique. Arrêt du 8. Janvier, 1685.*

AU procédé violent des troupes, le Conseil ajoûta une multitude d'Arrêts. Le huitième janvier on revoqua tous les Arrêts qui accordoient aux Ministres l'exemption de la taille. Deux jours après, une Déclaration ôta aux Conseillers Réformés du Parlement, la connoissance de tous les procès des Ecclésiastiques, tant civils que criminels, & leur défendit d'être Rapporteurs des affaires des nouveaux Convertis. On avoit souvent menacé de dégrader la Noblesse & les Gentilshommes Réformés; mais on n'ôsoit exécuter cette menace. C'étoit un des anciens privilèges de la Rochelle que le Maire fût annobli. Comme ce

Magi-

Magiſtrat avoit changé tous les ans juſqu'à la ſuppreſſion de cette Charge, cette Nobleſſe s'étoit communiquée à pluſieurs familles. Un Arrêt du cinquième mars leur défendit de prendre la qualité de Nobles, & ordonna qu'ils ſeroient ſoûmis à la taille & à toutes les autres impoſitions, tant qu'ils feroient profeſſion de la Religion Réformée.

1685.

Déclaration du 10. Janvier, 1685.
Arrêt du 5. Mars, 1685.

Le Clergé s'aſſembla au mois de mai à Verſailles. Les harangues des Députés ne conſiſtèrent qu'en complimens & en congratulations. Quoiqu'ils ne puſſent ignorer ce qui ſe paſſoit dans le Roïaume, ils ne rougirent point de dire au Monarque, que ſans violence & ſans armes il avoit réduit la Religion Réformée à être abandonnée de toutes les perſonnes raiſonnables; que c'étoit en gagnant les cœurs des Hérétiques qu'il avoit dompté l'obſtination de leur eſprit; que par ſes bienfaits il avoit combattu leur endurciſſement, & qu'ils ne ſeroient peut-être jamais rentrés dans le ſein de l'Egliſe par une autre voïe, que par le chemin ſemé de fleurs qu'il leur avoit ouvert; qu'il ne combattoit l'orgueil de l'Héréſie que par la douceur & la ſageſſe du Gouvernement; enfin, que ſes loix ſoûtenuës par ſes bienfaits avoient été ſes ſeules armes.

Complimens du Clergé au Roi ſur ſa douceur à l'égard des Réformés.
Actes du Clergé.
Hiſtoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 793.

Malgré' ces complimens ſur le chemin ſemé de fleurs que la bonté du Roi avoit ouvert aux Réformés, leur Cahier fût rempli de demandes qui méloient bien des épines parmi ces fleurs; Elles leur furent preſque toutes accordées. On commüa la peine de mort, porté par les Déclarations précédentes contre ceux qui paſſoient dans les Païs étrangers, en celle des galères perpétuëlles. Une autre Déclaration du ſeize juin aſſujettit aux mêmes peines ceux qui conſentiroient au mariage de leurs enfans ou de leurs pupilles dans les Païs étrangers.

On lui acorde tout ce qu'il demande.
Ib. pag. 795.
Déclaration du 31. Mai, 1685.
Declaration du 18. Juin, 1685.

Deux jours après il fût ordonné que les Temples où l'on auroit béni des mariages entre des perſonnes de diverſe Religion, & où l'on auroit fait des Prêches ſéditieux, ſeroient démolis, à moins que les autres Miniſtres & les Anciens ne s'y fuſſent oppoſés, & qu'ils n'euſſent un certificat de leur oppoſition ſigné des Catholiques qui s'y ſeroient trouvés. Le neuf juillet il fût défendu à tous les Réformés qui étoient Imprimeurs ou Libraires, d'en exercer les fonctions, à peine de confiſcation de leurs livres, formes & marchandiſes, & de trois mille livres d'amende. Un autre Arrêt du même jour défendoit aux Réformés d'avoir des Cimetières dans les lieux où ils n'avoient plus d'exercice, & les contraignoit à les abandonner dans ſix mois. On n'attendit pas que ce terme fût expiré. On déterra les morts, on jetta les os & les corps entiers dans les rivières, ou on les traîna à la voirie. Le même jour encore, les Réformés furent condamnés à contribüer, à proportion de leurs biens, aux réparations des Egliſes & des Maiſons Curiales. On défendit au Clergé ſéculier ou régulier de donner des biens à ferme à des Réformés, ou de les recevoir pour caution, à peine de confiſcation du revenu, & de mille livres d'amende contre les Fermiers & Cautions. Les Baux déjà faits devoient être réſolu dans un an.

Déclaration du 9. Juillet, 1685.

1685. *Déclaration du 9. Juillet, 1685.*

Les Réformés eurent défense de prendre des Catholiques pour domestiques, sous quelque prétexte & en quelque qualité que ce fût, sous peine de mille livres d'amende pour chaque contravention. On accordoit six mois aux domestiques pour se placer ailleurs, & le même terme aux maîtres pour prendre d'autres gens à leur service.

Déclaration du 10. Juillet, 1685. *Déclaration du 11. Juillet, 1685.*

Une autre Déclaration ôta aux Catholiques qui étoient de profession à avoir des Clercs, la liberté d'en prendre qui fussent de la Religion Réformée, à peine de mille livres d'amende. Les Conseillers mêmes Catholiques, soit des Parlemens, soit des Justices inférieures, dont les Epouses étoient Réformées, eurent défense d'être Rapporteurs des procès auxquels des Ecclésiastiques auroient intérêt. Les Ecclésiastiques avoient droit de recuser ces Conseillers. Les nouveaux Convertis étoient mis à ces égards sur le pied des Ecclésiastiques. On ôtoit encore à ces Conseillers le droit de connoître des procès criminels déjà instruits ou qui pourroient l'être à l'avenir contre les Ministres & les autres Réformés, & de toutes les Causes où il s'agiroit de l'exercice de cette Religion, ou de la démolition & de l'interdiction des Temples.

Ibid. *Déclaration du 12.*

On défendit de recevoir à l'avenir les Réformés Docteurs en Droit, ou Avocats au Parlement. Le douzième juillet il fût ordonné, que les enfans au-dessous de quatorze ans dont les pères étoient morts Réformés, mais dont les mères étoient Catholiques, seroient élevés dans la Religion de leurs mères, & qu'on ne pourroit leur donner pour Tuteurs ou Curateurs que des Catholiques, à peine d'amende arbitraire & de neuf ans de banissement.

Déclaration du 13. Juillet, 1685.

Le treize on déclara déchûs de tous leurs privilèges, les Veuves des Officiers du Roi & des Maisons Roïales qui faisoient profession de la Religion Réformée.

Déclaration du 25 Juillet, 1685.

Il fût fait défense aux Réformés d'aller au Prêche dans les lieux d'exercices qui subsistoient encore, dans d'autres Baillages ou Sénéchaussées que ceux où celles dans le ressort desquels ils auroient leur principal domicile, & où ils auroient fait leur résidence ordinaire pendant un an, à peine d'interdiction du lieu où les gens d'un autre District auroient été reçus, & de privation perpétuelle du droit d'exercer le Ministère dans le Roïaume, contre le Ministre qui les auroit souffert à ses prédications.

Déclaration du 30. Juillet, 1685.

Il fût encore défendu de faire aucun exercice dans les Villes Episcopales, ni dans leurs Faux-bourgs, ni même à une lieüe à la ronde. En conséquence il fût ordonné de démolir les Temples de Grenoble, Die, St. Paul-trois-Châteaux, Gap, Nismes & le Mans.

Déclaration du 6. Août. 1685. *Arrêt du 15. Septembre, 1685.*

On exclut les Réformés de la profession de la Médecine. On disoit que comme ils étoient exclus des Charges de Judicature, il étoit à craindre que la plûpart de leur Jeunesse n'embrassassent cette profession, & que cela deviendroit préjudiciable au salut des Catholiques qui se trouveroient malades. Pour la même raison, les Chirurgiens & Apoticaires de la Religion furent aussi condamnés par un Arrêt du

du Conseil à ne plus exercer leur Art, ni par eux-mêmes, ni par des personnes interposées, ni directement, ni indirectement. 1685.

On donna encore une autre Déclaration, qui fût plus sensible aux Réformés que toutes celles qui l'avoient précédé. Elle contenoit des défenses à toutes sortes de personnes de prêcher & d'écrire contre la Foi & la Doctrine de l'Eglise Romaine, & même d'en parler directement, ni indirectement. Elle ordonnoit aux Ministres d'enseigner seulement dans leurs Prêches les Dogmes de leur Religion & les règles de la Morale, sans y mêler aucune autre chose. L'Edit ajoûtoit, qu'il devoit suffire à des Ministres d'une Religion tolerée, d'en enseigner les Dogmes, sans s'élever par des disputes contre la Religion dominante. *Arrêt du 30. Août, 1685.*

Conformément à cette Déclaration, l'Archevêque de Paris publia un Catalogue, où près de cinq cens Auteurs étoient condamnés. Un Arrêt du Parlement du quatre de septembre ordonna la suppression de ces Livres, avec ordre aux Officiers du Roi & de la Police d'en faire la recherche dans les boutiques des Libraires & dans les maisons des Anciens & des Ministres.

Tous ces Edits, & tant d'autres qui les avoient précédés, ne laissoient plus que l'ombre & le nom de celui de Nantes. Les Réformés étoient exclus des Charges de Judicature & de la plûpart des professions; presque tous leurs Temples étoient abbatus ou interdits; leurs Ministres n'osoient paroître; à peine pouvoient-ils exercer leurs fonctions sans donner prise. On avoit enlevé tous les enfans qui donnoient ou qu'on supposoit avoir donné quelque signe de vouloir changer de Religion. L'espérance des récompenses, la crainte des maux qu'on envisageoit comme prochains en avoient ramené plusieurs. Peu avoient tenu contre l'appréhension de voir & de loger des gens de guerre. Depuis qu'ils s'étoient répandus dans les Provinces, on n'avoit plus entendu parler que d'Abjurations. D'abord elles s'étoient faites d'une manière fort vague & fort équivoque, mais peu a peu on avoit assujetti à une Formule de Foi qui contenoit nettement la Doctrine Catholique. On avoit trouvé de la constance, de la fermeté; mais depuis mille six cent quatre-vingt-trois on n'avoit presque plus trouvé de résistance. Montauban, la Rochelle, autrefois si zélées Protestantes, avoient cédé comme les autres. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Telle étoit la situation des choses, lorsque le Chancelier demanda en grace qu'on frappât le dernier coup. Il étoit mourant. On ne voulut pas lui refuser la consolation de signer l'Edit qu'il avoit sollicité avec tant de chaleur. Il le signa en effet le deux d'octobre, faisant éclater sa joïe, & disant comme le St. vieillard Siméon, *C'est à cette heure, Seigneur, que suivant vôtre parole, vous laissez aller vôtre Serviteur en paix, puisque mes yeux ont vû le salut qui vient de vous.* Cet Edit avoit une préface. On y établissoit pour constant, que celui de Nantes n'avoit été donné que pour le révoquer; que Henri quatre & Loüis treize en avoient eu le dessein; que Loüis quatorze lui-même, depuis

Révocation de l'Edit de Nantes. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 865.*

depuis son avénement à la Couronne, ne l'avoit point perdu de vûë; que les guerres civiles & étrangères avoient été la seule raison du retardement de l'exécution; qu'avant la conclusion de la trève, en mille six cent quatre-vingt-quatre, les affaires n'y avoient pas encore été disposées; qu'il avoit fallu se contenter de supprimer des lieux d'exercice & d'abolir quelques privilèges; que c'étoit pour se mettre en liberté d'achever ce grand ouvrage, qu'il avoit facilité la conclusion de la trêve.

1685.

Quincy, tom. 2. pag. 109. Histoire de la Republique des Provinces-Unies, tom. 4. pag. 380. Choisy, tom. 2. pag. 32. Riencourt, tom. 3. pag. 46. Larrey, tom. 2. pag. 62. Limiers, tom. 2. pag. 427. Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 2. pag. 117.

Le Corps de l'Edit contenoit onze Articles. Le prémier lui donnoit le même titre de perpétuël & d'irrévocable, que l'Edit de Nantes avoit porté. Cet Edit, aussi-bien que celui de Nismes, de mille six cent vingt-neuf, & toutes les concessions faites par ces deux Edits, ou par d'autres Actes de même nature, étoient annullés & demeuroient comme non avenus. En conséquence de-quoi, la démolition de tous les Temples qui restoient encore dans le Roïaume étoit ordonnée. Le second défendoit l'exercice de la Religion Réformée en quelque lieu que ce fût; même dans les Baillages maintenus par Arrêt du Conseil. Le troisième défendoit aussi l'exercice fondé sur les Droits de Fief. Le quatrième banissoit tous les Ministres qui ne voudroient pas se faire Catholiques, & ne leur donnoit que quinze jours pour sortir du Roïaume, avec défenses d'y demeurer plus long-tems, & de faire pendant cet intervalle aucune fonction de leur Ministère, sous peine des galères. Le cinquième promettoit aux Ministres qui se convertiroient, & à leurs Veuves pendant leur viduité, les mêmes exemptions dont ils avoient joüi auparavant, avec une pension d'un tiers plus forte que celle qu'ils avoient euë des Consistoires. Le sixième les dispensoit de certaines formalités, auxquelles ceux qui prenoient le dégré de Docteur en Droit étoient assujettis. Le septième interdisoit les Ecoles particulières des Réformés, & généralement tout ce qui pouvoit marquer quelque concession en leur faveur. Le huitième ordonnoit que tous leurs enfans fussent désormais bâtisés & élevé dans l'Eglise Romaine, & chargeoit fort expressément les Juges d'y tenir la main. Le neuvième donnoit quatre mois de tems pour revenir dans le Roïaume, & ordonnoit, qu'après les quatre mois les Edits de confiscation fussent exécutés contr'eux. Le dixième défendoit à tous les autres sujets de sortir du Roïaume, à peine des galères pour les hommes, & de confiscation de corps & de biens pour les femmes, L'onzième confirmoit les Déclarations déjà données contre les Relaps.

Clause favorable non-observée. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 118.*

Aucun de ces Articles ne fixoit le sort des Particuliers, & ne leur apprenoit à quoi ils devoient s'attendre. Pour les calmer, on y ajoûta cette Clause: „ Pourront au surplus ceux de ladite Religion *pré-„ tenduë Réformée*, en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer com-„ me les autres, demeurer dans les Villes & Lieux de nôtre Roïaume, „ Païs & Terres de nôtre obéïssance, & y continüer leur commerce „ & joüir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés sous

pré-

prétexte de ladite Religion *prétendüe Réformée*, à condition, comme „ dit est, de ne point faire d'exercice, ni de s'assembler sous prétexte „ de prières, ou de culte de ladite Religion, de quelque nature qu'il „ soit, sous les peines ci-dessus de corps & de biens. „

1685.

Il étoit naturel de conclure de cette Clause, qu'on ne vouloit qu'interdire les exercices particuliers, qu'on avoit dessein de laisser les consciences libres, & que les Missions militaires ne se feroient plus. Le Lieutenant de Police de Paris fit assembler chez lui les principaux Marchands de la Religion proscrite. Il leur confirma de bouche ce que l'Edit avoit de consolant pour eux; il les assûra qu'il n'y avoit rien à craindre sur la foi de l'Edit & de ses promesses. Les Réformés, qui s'étoient dispersés de tous côtés pour se dérober à la violence des troupes, sortirent de leurs aziles & retournèrent dans leurs maisons. Plusieurs rompirent les mesures qu'ils avoient déja prises pour sortir du Roïaume avec leurs familles. Les Catholiques mêmes crurent que les violences alloient cesser. Les Commandans continrent les troupes, & demandèrent de nouveaux ordres. Tous virent qu'ils s'étoient trompés; la Clause n'étoit qu'un équivoque. On expérimenta que par ces mots, *en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer comme les autres*, il avoit fallu entendre que les troupes, qui avoient contribué aux prémières Conversions, continüeroient à rendre le même service. Le Marquis de Louvois écrivit le quinze de novembre au Duc de Noailles, qui l'avoit consulté sur cet endroit de l'Edit, qu'il ne doutoit point que quelques logemens un peu forts chez le peu qui restoit de Noblesse & du Tiers-Etat des Religionnaires, ne les détrompassent de l'erreur où ils étoient sur l'Edit que Mr. de Château-neuf avoit dressé; *& Sa Majesté désire*, ajoûtoit-il, *que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer une Religion qui lui déplaît & dont elle a défendu l'exercice par tout son Roïaume*. Un ordre expédié en même-tems & signé par ce Ministre, finissoit par ces mots; *Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de la Religion Catholique; & ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité*.

Comment entendüe & expliquée. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 867.*

Ces ordres ne furent exécutés qu'avec trop de fidélité. Les troupes se répandirent dans le reste du Roïaume. La Normandie, la Brétagne, l'Anjou, la Touraine, l'Orléannois, le Parisis furent désolés comme l'avoient été les Provinces d'au delà de la Loire. Ce n'est ni la compassion, ni l'envie de blâmer, ni la part qu'on prend à cette Religion persécutée, qui fait qu'on parle de la sorte. C'étoit une vraïe désolation, & des Armées ennemies auroient ruiné moins de Particuliers, moins nui à l'Etat, que ces troupes ne le firent.

Les violences recommencent. *Ib. pag. 869. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Comme on avoit précipité la conclusion de cette grande affaire par pure complaisance pour le Chancelier, il fallut faire encore quelques Ordonnances. Il en parut une le vingt-cinq d'octobre, pour défendre l'exercice de la Religion *prétendüe Réformée*, sur les vaisseaux du Roi &

sur

1685. sur ceux des Marchands. Un autre du cinq novembre, défendoit à tous Marchands, Capitaines, Maitres de barques, Pilotes & autres gens de mer, de favoriser directement ni indirectement l'évasion des Réformés, à peine de trois mille livres d'amende & de punition corporelle en cas de récidive.

On tâche d'empêcher leur fuite hors du Roïaume. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, ibid.*

Le point essentiel étoit d'empêcher ces fuites. Le dix-sept de novembre le Parlement vérifia une Déclaration expédiée dès le vingtième d'août. Elle donnoit à ceux qui dénonceroient la fuite des Réformés, la moitié de leurs fonds dans les païs où la confiscation a lieu ; & dans les autres, la moitié des fruits & des revenus dont ils donneroient connoissance, nonobstant ce qui pourroit être opposé au contraire de la part des parens & des héritiers. Ces précautions n'empêchèrent pas que plusieurs milliers d'hommes & de femmes ne gagnassent les Côtes & les Frontières, d'où ils allèrent peupler l'Angleterre, la Hollande & le Dannemark, & y portèrent, outre les sommes considérables d'argent, que quelques-uns avoient eu le bonheur de conserver, les Arts & les Métiers, en quoi consistoit le principal Commerce de la France.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Ces fuites, ces exils volontaires, qui étoient l'effet de la rigueur des moïens qu'on emploïoit pour convertir ces gens, à qui on avoit promis de ne les troubler ni empêcher dans leur commerce & dans la joüissance de leurs biens, sous prétexte de leur Religion, avoient commencé dès le prémier emploi qu'on avoit fait des gens de guerre. La plûpart s'étoient contentés de se retirer hors de leurs Provinces ; ils s'étoient sauvés dans les Villes qu'ils croïoient qu'on ménageroit ; on les en avoit fait sortir. Plusieurs aussi s'étoient retirés chez les Etrangers. On avoit fait ce qu'on avoit pû pour les empêcher d'y être reçûs d'une manière qui invitât les autres à les suivre. On les faisoit passer pour des esprits inquiets qui fuïoient sans raison, n'aïant rien à craindre ni pour leurs biens, ni pour leurs vies, ni pour leur conscience. On les réprésentoit comme des misérables, qui, n'aïant point de pain chez eux, cherchoient à vivre ailleurs en se disant persécutés pour la Religion. Les Agens de France envoïoient des rélations du mauvais accueil qu'on faisoit aux Réfugiés ; on les répandoit dans les Provinces, elles étoient confirmées par plusieurs qui revenoient de ces Païs. Ces intrigues, & sur-tout l'espérance de voir finir les maux qu'on vouloit éviter, avoient arrêté la désertion. Mais quand on vit qu'après la révocation de l'Edit on reprenoit les mêmes erremens qui l'avoient précédé, alors l'ardeur de fuir devint générale ; & les Etrangers convaincus de la solidité des raisons qui les obligeoient à prendre ce parti, reçurent ces malheureux exilés avec toute la bonté possible.

Histoire de la Republique des Provinces-Unies, tom. 4. pag. 382.

Réflexions sur cet Evénement.

Telle est l'Histoire abrégée de la révocation de l'Edit de Nantes. C'est au Lecteur à juger si cet Evénement, consideré par rapport à ses suites & aux moïens qu'on y a emploïés, mérite les éloges & les condamnations qu'on en a fait. Quelques réflexions qu'on va joindre aideront peut-être à prononcer.

La

La Réformation s'étoit établie en France malgré les Rois. On l'avoit attaquée à force ouverte; elle s'étoit défenduë, & la Politique avoit enfin obligé à la tolérer. La division d'un Peuple est le plus grand des maux, & le livre en proïe à ses propres fureurs, ainsi qu'à la haîne, ou à l'ambition des ennemis étrangers. Henri quatre, qui s'étoit fait Catholique à son avénement à la Couronne, voulut mettre fin aux divisions & les empêcher de renaître, s'il étoit possible. Il regarda tous ses sujets comme ses enfans, & obligea les uns à tolérer les autres. Dans cette vûë, du consentement de plusieurs de son Conseil, mais malgré les cris du Clergé, tout étant en paix; il accorda aux *Calvinistes* l'exercice public de leur Religion; il les déclara capables de posséder des Charges & des Emplois de toute espèce; & pour ne les laisser pas à la discrétion de ceux qu'il savoit devoir être toûjours leurs ennemis, il érigea en leur faveur de nouveaux Tribunaux, & prit de justes mesures pour qu'ils ne fussent pas opprimés dans les anciens. Ce fût aussi par ce principe, plûtôt que par reconnoissance & par inclination, comme plusieurs l'ont écrit, qu'il leur donna des Places de sûreté. C'étoit un peu trop. Ces Places faisoient comme un second peuple, & ne pouvoient manquer de redoubler l'envie des Catholiques, d'inquiéter même ses successeurs. Du reste l'Edit étoit sage, & n'accordoit précisément à ceux qui faisoient profession de la nouvelle Religion, que ce qu'il falloit leur accorder, pour qu'ils se tinssent en paix, & aimassent sincérement l'Etat dont ils faisoient partie. 1685.

Ce défaut de l'Edit de Nantes fût corrigé sous Loüis treize. Les *Calvinistes* s'étant mêlés dans les querelles des Grands contre les Ministres, on les réduisit au rang des autres sujets, en renversant la plûpart des murailles de leurs Villes. Le remède avoit opéré depuis ce tems-là. Ils n'avoient point remué; ils s'étoient même distingués par leur fidélité pendant les troubles de la Minorité; on avoit été content de leur conduite, & on leur avoit donné des éloges. Lors donc qu'on entreprit de les détruire, leur Religion étoit leur seul crime.

Mais en étoit-ce un, si-non selon la politique? On est à plaindre d'être né dans une Religion si l'on veut peu sûre pour le salut; mais est-on pour cela coupable? Ne sait-on pas que les préjugés de l'éducation; que des instructions sans cesse répetées & inculquées par des Parens qu'on aime, par des Ministres qu'on respecte, font les plus profondes impressions? Ces noms d'opiniâtres, d'entêtés, qu'on se donne les uns aux autres, sont-ils décisifs? Ce qu'un Protestant est aux yeux d'un Catholique, un Catholique ne l'est-il pas aux yeux d'un Protestant? Sans doute qu'il y a une vraïe Religion; mais la persuasion où l'on est, que celle que l'on suit est la vraïe, y attache aussi fortement, que si elle l'étoit en effet; on ne peut même la quitter sans crime tandis que cette persuasion dure. Cela supposé, l'humanité ne devroit-elle pas dicter à tous les hommes, sur-tout à ceux qui gouvernent les autres, qu'une Religion, qui ne trouble point les principes de la Société, peut & doit

être tolérée, sur-tout si on ne peut la détruire sans exercer des cruautés & sans faire une infinité de malheureux?

1685.

Des peuples sont-ils obligés d'obéïr à leur Souverain qui leur commande de changer de Religion? S'ils ne sont pas dans cette obligation, il n'a pas droit de les y contraindre, parce que la contrainte ne peut être emploïée que contre ceux qui refusent de s'acquiter d'un devoir légitime. Est-ce répondre à cette difficulté que de dire, qu'il y a bien de la différence entre les Païens & les Hérétiques; que les prémiers sont libres & à eux-mêmes, que les autres au-contraire sont dans la dépendance de l'Eglise, à qui leur rebellion n'a point ôté ses droits; & que comme un Prince peut emploïer les rémèdes violens pour réduire des sujets révoltés, de même l'Eglise, qui est la mère commune des Chrêtiens, peut user des moïens qu'elle juge les plus convenables, pour faire rentrer dans son sein des enfans dénaturés qui l'ont quittée pour courir après une étrangère? Ce sont-là des termes vagues. Cette jurisdiction de l'Eglise sur ceux qui l'ont abandonnée & sur leur postérité, ne s'étend point jusqu'à la puissance coactive ainsi qu'on l'a pratiqué. Son pouvoir consiste seulement à enseigner, à lier, à délier les consciences; il ne s'étend ni sur les corps, ni sur les biens; & les exemples qu'on cite de ce que quelques Papes ont fait autrefois à cet égard, ne servent pas à mettre leur Mémoire en récommandation.

Tout ce qu'on ajoûte, pour justifier cet Evénement, n'est guères plus solide. Cet Edit révoqué n'étoit, dit-on, qu'un règlement de Police; ce n'étoit point un traité d'Alliance, mais une Déclaration portée en vûë du bien public, & qu'on pouvoit révoquer si le bien public le demandoit. Or, ajoûte-t-on, cet Edit étoit infiniment préjudiciable à la Religion & à l'Etat, & le prémier devoir du Souverain est de ne perdre jamais de vûë le bien de l'Etat & de la Religion. Tout ce qui leur est contraire ne sauroit être que conditionnel, en quelques termes qu'il soit conçû, & doit être regardé comme une concession forcée, que la bonne-foi ne garantit point. Ces principes admis, les guerres de Religion doivent être interminables par la négociation, & ne doivent finir que par la ruine de l'une ou de l'autre. Mais n'étoit-ce pas un bien pour l'Etat d'être tranquille, & pouvoit-on lui en faire un plus grand que de lui conserver un grand nombre de sujets & de lui en assûrer la fidélité?

Plusieurs Empereurs ont révoqué des privilèges que leurs prédécesseurs avoient accordé à des Schismatiques; apparemment que cette révocation n'avoit pas de si grandes suites que celle dont il s'agit. La Suède, le Dannemark, l'Angleterre ont banni la Religion Catholique, & ont traité encore bien plus rudement ceux qui la professoient. Les mêmes raisons qui prouvent qu'ils ont eu tort, montrent aussi qu'on n'auroit pas dû les imiter.

L'Histoire Ecclésiastique nous apprend, qu'à la mort près on croïoit pouvoir mettre tout en usage pour rappeller les Hérétiques à l'unité

de

de la Foi. On les voit livrés aux poursuites des Magistrats & à l'infamie publique ; on leur ôte leurs Emplois, on abbat leurs Temples, on leur défend toute profession extérieure de leurs erreurs. S'ils désobéïssent, on les exile, on confisque leurs biens. Ce n'est pas assez. Comme si l'on ne faisoit plus partie de la Société civile, dès-là qu'on est retranché de celle des Fidèles, on leur ôte la faculté de vendre, d'acheter, de donner, de recevoir, de tester, d'hériter de leurs pères mêmes & de leurs femmes; on les ruine par des amendes réitérées, on les condamne au foüet, on les chasse des Villes, on brûle leurs livres, & quiconque est convaincu d'en avoir gardé contre les défenses est condamné à mort. La raison qu'on apporte de cette sévérité, est qu'il faut réduire par la peur ceux que la raison ne peut gagner. Ne pourroit-on pas distinguer entre une nouvelle Doctrine qui commence à se répandre, & celle qui s'est établie malgré ce qu'on a pû faire pour l'en empêcher? Comme l'innovation en matière de Religion trouble la paix d'un Etat, on a droit de réprimer ceux qui en sont les Auteurs, de les bannir, de les enfermer, de les punir même de mort s'ils ne se retirent pas, s'ils se sauvent de leurs prisons; mais quand malgré ces rigueurs ils sont venus à bout de se faire suivre d'une partie considérable d'un peuple, la Politique demande que n'aïant pû les tenir attachés à l'ancienne Religion, on les tienne attachés à l'Etat, & qu'on leur donne sujet de l'aimer par la douceur du Gouvernement; en un mot, qu'on les traite comme un peuple étranger qui se seroit soûmis à condition de conserver sa Religion & ses usages. 1685.

Sans examiner, à plus forte raison sans décider, si un Souverain a droit de retracter les promesses solemnelles que lui ou ses prédécesseurs ont faites à leurs sujets rébelles, il paroît qu'on ne devoit pas se servir de ce droit, que du-moins on n'y étoit pas obligé, & que sans blesser sa conscience on pouvoit laisser les choses sur le pied où on les avoit trouvées; que l'humanité, que la charité même & la vraïe politique demandoient qu'on le fît. Il paroît que si les Réformés étoient obligés d'obéïr aux Arrêts qui leur défendoient de s'assembler, qui ordonnoient la démolition de leurs Temples, qui ôtoient tout exercice de Religion, qui leur ordonnoient d'assister aux instructions qu'on vouloit leur donner, on ne devoit pas user de contrainte pour les faire changer de sentiment, ou qu'on ne devoit pas leur faire un crime de leur fuite. Quel parti vouloit-on qu'ils prissent? D'abjurer leur Religion quoi-qu'ils la crussent vraïe? C'étoit leur commander le crime. De souffrir les cruautés & les vexations des troupes? La nature apprend à fuir en ces sortes d'occasions, & il ne peut y avoir de crime à faire ce qu'elle dicte à cet égard. Le repentir même d'avoir cédé à la persécution, le sentiment de sa foiblesse pour la soûtenir de nouveau, étoit une excuse légitime. Sans doute que le Prince a droit de défendre à ses sujets de sortir de ses Etats; mais ce droit suppose qu'il ne souffre pas qu'on abuse de son autorité pour les mettre dans la

1685. nécessité de le faire. Si cela n'est pas vrai, la tyrannie est un vain nom, & n'est qu'une chimère. Si les Catholiques étoient traités dans d'autres Etats comme les Réformés l'ont été en France, leur fuite, quoique défenduë, paroîtroit-elle coupable, & diroit-on dans l'Eglise Romaine qu'elle auroit été justement punie ?

Il y a donc de la mauvaise-foi, ou une prévention excessive, à dire, que les punitions corporelles ne tombèrent que sur les réfractaires aux Edits; que la persécution ne consista que dans le retranchement de quelques privilèges, & dans le logement des gens de guerre. N'eût-on aucune preuve de la réalité de la persécution, le grand nombre de conversions qui se firent tout-à-coup, le peu de solidité de ces conversions, la prouvoient incontestablement. On n'a point de Religion, ou l'on n'en change pas pour de simples menaces; bien moins encore pour le retranchement de quelques privilèges.

Loüis quatorze excusé. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

C'est pourtant ce qu'on a regardé comme le chef-d'œuvre de la puissance & de la Religion de Loüis quatorze, & par où on prétend qu'il auroit mérité le nom de Grand, quand il ne se le seroit pas acquis par tant d'autres titres. Le zèle pour la Religion est loüable, mais en est-il de même de l'usage de la puissance? Un grand Roi est celui, qui aime tous ses sujets comme ses enfans, qui leur laisse les défauts dont il ne peut les corriger sans les détruire ou sans les rendre absolument malheureux, qui est en garde contre leurs jalousies mutuëlles, & ne prête point sa puissance aux uns pour accabler les autres. Après tout, si ce Prince a fait quelques fautes en cette occasion, ce n'est pas à lui qu'on doit s'en prendre. Elevé par la Reine sa mère & par les Ecclésiastiques dans la haîne des Protestans, il les regarda toûjours comme des hommes dangereux, toûjours prêts à se déclarer contre lui & à se joindre à ses ennemis. L'expérience constante de leur fidélité n'effaça point dans son esprit le souvenir de ce qu'avoient fait leurs pères. Ces sentimens toûjours nourris par ceux qui avoient sa confiance, crûrent avec lui. Le Clergé profita de ces dispositions; encouragé par le succès, bien-tôt il ne mit plus de bornes à ses demandes.

A ces préventions, à ces sollicitations, on joignit la persuasion que l'action la plus glorieuse qu'il pût entreprendre étoit d'abolir l'Hérésie, & de réünir tous ses sujets à professer la même Foi; que la chose ne seroit pas difficile; que craint, aimé, respecté comme il étoit, sa volonté serviroit de règle, & que chacun se feroit un mérite & un devoir de se soûmettre. Les victoires remportées pendant la guerre, la paix, la trêve qui l'avoient suivie, furent de nouveaux motifs d'appuïer ces sentimens. Le Clergé prétendit que tout se rendroit à la force & à l'évidence de ses instructions. On leur attribüa les conversions que firent les gens de guerre; on exaggéra le nombre de ces conversions. On cacha avec soin au Monarque les rigueurs dont on usoit. Il n'a jamais sçû le mouvement que ces violences produisoient dans son Etat, & le nombre considérable de sujets utiles qu'elles lui faisoient perdre. Il ne sçût

fçût même dans la suite les mouvemens des Cevennes, que lorsqu'ils dégénérèrent en une guerre ouverte, & qu'il fallut y envoïer des Corps de troupes assez nombreuses pour mériter le nom d'Armée. Mais s'il est vrai que ces intrigues & ces artifices qu'on a emploïé pour le tromper, l'excusent, on ne sauroit nier cependant qu'ils ne fassent tort à sa gloire, & que la vraïe grandeur ne soit presque incompatible avec la facilité à se laisser surprendre & conduire à la flatterie & à l'imposture. 1685.

Ce grand Evénement fut le sujet de plusieurs Médailles. Dans la prémière, † la Religion, sous la figure d'une femme voilée, foule aux pieds l'Hérésie, réprésentée par une espèce de Furie qui tient un flambeau éteint. La Légende, Extincta Hæresis, & l'Exergue, Edictum Octobris M. DC. LXXXV. signifient, *que l'Edit d'Octobre de 1685. a éteint l'Hérésie.*

† Voïés N°. LXIV.

Dans une autre, † la Religion met une Couronne sur la tête du Roi, qui tient un Gouvernail, sous lequel on voit l'Hérésie renversée. La Légende, Ob vicies centena millia Calvinianorum ad Ecclesiam revocata, signifie, *pour avoir ramené au sein de l'Eglise deux millions de Calvinistes.* L'Exergue marque la date 1685.

† Voïés N°. LXV.

Cette seconde Médaille contient une exaggération manifeste. A peine y avoit-il ce nombre de Réformés dans le Roïaume. Plus de trois cent mille se retirèrent dans les Païs étrangers, sans compter ceux qui furent transportés aux Isles, condamnés aux galères, enfermés dans diverses prisons, dans divers couvens. De plus, un très grand nombre de ceux qui avoient paru changer, ne l'avoient point fait, & se déclarèrent lorsque l'orage fût passé.

L'Edit du mois d'octobre aïant ordonné que l'on démolît tous les Temples des Réformés, & particulièrement celui de Charenton, le peuple accoûrut en foule pour l'abbatre; & à peine au bout de quelques jours en pouvoit-on trouver quelques vestiges. On prit encore de-là le sujet d'une Médaille. † On y voit la Religion, qui plante une Croix sur des ruines de bâtimens; cequi marque le triomphe de la Vérité sur l'Erreur. La Légende, Religio Victrix, & l'Exergue, Templis Calvinianorum eversis, signifient, *que la Religion victorieuse renversa les Temples des Calvinistes.*

† Voïés N°. LXVI.

Carrouzel. *Riencourt, tom. 3. pag. 45. Larrey, tom. 2. pag. 60. Limiers, tom. 2. pag. 453.*

Apparemment pour se distraire du sérieux que pouvoient inspirer les fréquens Conseils qu'on étoit obligés de tenir sur les affaires des Réformés, & en même-tems pour montrer à toute l'Europe qu'elles embarrassoient peu, il y eut à Versailles au mois de mai un magnifique Carrouzel. Le Dauphin, le Duc de Bourbon, les Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon étoient chefs des Quadrilles. Les prix furent donnés par Madame la Dauphine; c'étoient deux épées garnies de diamans. On blâma fort le Comte de Brienne d'avoir manqué l'occasion de faire sa cour, en laissant emporter le prix au Dauphin. Le Prince avoit emporté sept têtes; le Comte eut assez peu d'attention ou d'esprit pour en emporter huit.

1685.

Promotion de Chevaliers de l'Ordre.

Choisy, tom. 2. pag. 82.

Le jour de la Pentecôte on fit une promotion de quatre Chevaliers de l'Ordre, savoir, le Duc de Chartres, Monsieur le Duc, Monsieur le Prince & le Duc du Maine. Il y eut quelque dispute sur le rang. Monsieur le Duc prétendoit marcher à côté du Duc de Chartres, ne le regardant que comme Prince du Sang. Le Roi décida en faveur de son neveu, & fit valoir son titre de Petit-fils de France, qui lui donna toûjours dans la suite un rang distingué de celui des Princes du Sang.

Ce fût à peu-près dans ce tems-là que Loüis fit un voyage en Alsace, pour y visiter les nouvelles fortifications qu'on avoit faites par son ordre dans plusieurs Places de cette frontière. Il fit de grandes libéralités sur la route. Les Eglises, les Hôpitaux, les Particuliers mêmes dont les besoins vinrent à sa connoissance, eurent part à ses bienfaits. Ce fût particulièrement en Alsace & dans les Provinces voisines qu'éclata le plus sa libéralité. L'Académie des Inscriptions jugea à propos de frapper une Médaille à cette occasion. † On y voit le Roi à cheval, précédé de la Libéralité, répresentée par une femme qui tient une Corne d'abondance & qui répand des trésors. La Légende, LIBERALITAS ITINERUM SOCIA, signifie, *que la libéralité est la Compagne du Roi dans ses voyages*. L'Exergue marque la date 1685.

† Voïés N°. LXVII.

Les grandes inquiétudes qu'avoient donné l'affaire des Réformés, n'empêchèrent point Loüis de donner une partie de ses soins à l'embellissement & à l'ornement de sa Capitale. La communication du Faux-bourg St. Germain avec le quartier du Louvre étoit souvent interrompüe, parce que le pont, qui faisoit cette communication, n'étoit que de bois, & que la rivière, impétueuse dans cet endroit, en emportoit souvent quelque partie, & l'avoit même plusieurs fois emporté tout entier. Le Roi, à la place du pont de bois, en fit bâtir cette année un de pierre, lequel n'est pas moins commode que magnifique. Ce fût encore le sujet d'une Médaille. † On y voit en perspective le pont, & ses environs. La Légende, URBIS ORNAMENTO ET COMMODO, & l'Exergüe, PONS AD LUPARAM, M. DC. LXXXV. signifient, *que le Pont bâti près du Louvre fait l'ornement & la commodité de la Ville.*

† Voïés N°. LXVIII.

Expédition contre Tripoli & Tunis.

Quincy, tom. 2. pag. 99. Mémoires Historiques & Chronologiques. Riencourt, tom. 3. pag. 46. Larrey, tom.

L'exemple d'Alger, presqu'abîmée par les bombes, n'avoit pû contenir les Corsaires de Tripoli & de Tunis. Ils avoient poursuivi des Vaisseaux François & en avoient enlevé quelques-uns; on résolut de les châtier. Le Maréchal d'Etrées fût chargé de cette expédition. Il arriva devant Tripoli le dix-neuf de juin. Cette ville est grande & fort ancienne. On prétend qu'elle a été bâtie sous le règne de Trajan. Elle s'est mise en République sans cesser pour cela d'être sous la protection du Grand Seigneur. La principale forteresse s'appelle le Mandri; c'est une grosse Tour bien bâtie; il y en a plusieurs autres sur le bord de la mer; deux grands bastions assez forts couvrent le Corps de la Place; il y avoit alors sur ces bastions plus de soixante pièces de canon en batterie.

1685.

Le bombardement commença dès le vingt-deux & réüssit aussi-bien qu'on le pouvoit souhaiter. Cette prémière nuit on jetta cinq cent bombes. Le Maréchal d'Etrées non content de ce succès, comman- da un détachement pour aller sonder jusques dans le Port, & recon- noître si sur un écueil le plus proche de la Ville, & qui la dominoit, on ne pourroit point établir du canon, pour ruiner la Place & les for- teresses. Alors les Tripolins, qui pendant qu'on les avoit bombardés, n'avoient pas tiré un seul coup de canon, firent un feu violent; mais il n'empêcha pas que le Port ne fût sondé & l'écueil reconnu. *2. pag. 61. Quincy, Ibid. pag. 100.*

Les bombes, dont presque pas une n'avoit été inutile, le Port son- dé, l'écueil reconnu, déterminèrent ces Corsaires à la paix. Ils l'en- voïèrent demander par un Vieillard âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Les conditions furent, qu'ils payeroient deux cent mille écus pour le dédommagement des prises qu'ils avoient faites sur les François; qu'ils rendroient tous les Esclaves Chrêtiens pris sous la bannière de France. On convint sans peine de la restitution des Esclaves, mais on dispu- ta beaucoup sur l'argent. Enfin on convint de cinq cent mille li- vres, qui fûrent payées partie en argent, partie en marchandises, après qu'on eut fait les dispositions pour recommencer le bombardement. *Quincy, tom. 2. pag. 102. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 105.*

De Tripoli on alla à Tunis. Cette Ville effraïée de ce qui venoit d'arriver à ses voisins, prévint par un traité les malheurs qui la mena- çoient. Elle consentit à rendre tous les Esclaves Chrêtiens pris sur les Vaisseaux François, & à payer une somme considérable. L'Histoi- re Métallique n'a point parlé de ces expéditions, apparemment pour ne pas contredire la Medaille, où elle avoit marqué sous l'année pré- cédente, que la guerre contre les Pirates avoit été terminée par la sou- mission d'Alger. Monsieur du Quêne ne servit point cette année, parce qu'on craignoit peut-être que voyant sa Religion persécutée, & appréhendant de l'être lui-même, il ne se retirât dans les Païs étran- gers. Il en demanda en effet la permission, mais elle lui fût refusée. Il fût le seul à qui on promit de ne point l'inquiéter, & on lui tint parole; distingué en cela du Maréchal de Schomberg, & du Marquis de Ruvigni Député-général des Religionnaires; qu'on laissa aller plûtôt que de leur faire une semblable promesse. *Quincy, Ibid. p. 104. Corps Diplomatique, Ibid. p. 115.*

La France vit cette année un nouveau Chancelier. Ce fût Mon- sieur de Boucherat, qui fût enfin récompensé du grand zèle qu'il avoit témoigné dans le Procès de Fouquet. Il succéda à Michel le Tellier, qui mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, sept à huit jours après avoir signé la révocation de l'Edit de Nantes. Il étoit de Paris & avoit été Conseiller au Châtelet; c'est ce qui lui avoit fait emporter la Charge de Chancelier, que Colbert avoit aussi demandée. Les Fastes de la Maison de Bourbon ont fait son éloge, en disant qu'il étoit célèbre par ses services & par ceux de sa Maison. On ne veut point contredire cet éloge; mais s'il est vrai, comme tout le monde l'a cru, que son fils, qu'il avoit fait entrer dans le Ministère le plûtôt qu'il avoit pû, *Mort du Chancelier le Tellier. Quincy, tom. 2. pag. 110. Larrey, tom. 2. pag. 66. Limiers, tom. 2. pag. 444.*

ait

ait été celui qui a fomenté les guerres dont ce Règne a été agité, ce sont de véritables maux qu'il a causés au Roïaume & à l'Europe.

1685.

Caractère du Chancelier le Tellier. *Bussi, Histoire de Loüis XIV. pag.* 272.

Il y avoit au-moins quarante ans qu'il étoit dans le Ministère. Il avoit sçû plaire au Cardinal Mazarin & s'étoit uniquement attaché à lui. Après avoir partagé les disgraces de son protecteur, il eut aussi part à la gloire de son rétablissement. Une grande sagesse, une grande fidélité, des manières douces, adroites, insinüantes, le maintinrent constamment dans la faveur. Elle eut pourtant une éclipse, à l'occasion de quelques broüilleries avec Madame de Montespan. En mille six cent quatre-vingt ou quatre-vingt-un il fût rélegué à Moulins; mais son exil dura peu, & à son retour il fût mieux traité que jamais. Depuis la mort du Cardinal Mazarin, il fût chargé des affaires de la guerre; & en mille six cent soixante & douze il obtint que son fils le Marquis de Louvois fût mis à sa place. Il resta dans les Conseils & eut toûjours le titre de Ministre, jusqu'en mille six cent soixante & dix-sept, qu'il fût fait Chancelier, & qu'il eut le plaisir de l'emporter sur Colbert, qui lui disputoit cette importante place. Dans ces différentes situations, il fit paroître un grand amour pour l'Etat & pour le Roi, beaucoup d'équité, beaucoup d'intégrité; c'est peut-être un des hommes en place dont on ait dit le moins de mal & dont on se soit moins plaint. Il n'avoit pas négligé sa famille, mais ses biens n'étoient presque rien en comparaison de ceux que laissa le Marquis de Louvois. On lit dans les Fastes, „ *Décès du Chancelier le Tellier, célèbre par ses services & par* „ *ceux de sa Maison* “. Pour parler exactement, il falloit dire simplement, *& par ceux de son fils;* car c'est lui qui a le plus contribüé à rendre sa Maison célèbre.

Jacques second entreprend de retablir la Religion Catholique dans ses Etats. *Burnet, tom. 2. pag. 600. Mémoires historiques. Vie de Guillaume III. pag.* 251. *Rapin Thoyras, tom. 9. pag.* 563. *Le Clerc, tom. 3. pag.* 401. *Qüincy, tom. 2. pag.* 104. *Mémoires de la dernière*

Le même zèle qui faisoit agir Loüis quatorze pour bannir de ses Etats la Religion Protestante, mettoit en mouvement Jacques second pour rétablir dans les siens la Religion Catholique. Les suites de cette entreprise ont été si grandes en elles-mêmes, & par rapport à la France, qu'il est nécessaire d'en donner ici quelqu'idée. Charles second étoit mort le seize février, d'une manière assez subite pour donner lieu à quelques soupçons. En mourant il abjura la Religion dans laquelle il avoit toûjours paru vivre. Ce Prince avoit de grandes qualités, du-moins, on le dit ainsi; mais l'amour des plaisirs les rendit absolument inutiles au bonheur de ses peuples & au sien propre. Livré à la France, qui suppléoit par ses largesses aux subsides que lui refusoit son Parlement, il oublia les vrais intérêts de sa Nation. Il vendit Dunkerque; il fit la guerre aux Hollandois, & contribüa infiniment par ses secours, par son inaction, à faire prendre à Loüis quatorze sur l'Europe cette supériorité qui a coûté tant de sang à soûtenir & à borner.

Le Duc d'Yorck, malgré tout ce qui s'étoit fait pour l'exclure du trône à cause de sa Religion, y monta sans aucune opposition, mais non sans défiance & sans inquiétude de la plûpart de ses sujets. Il s'y prit d'abord de manière à les calmer, par les promesses qu'il leur fit

de

de les maintenir toûjours dans la possession de leurs biens & de leur liberté. Il avoit déja leur estime. Personne n'ignore la manière distinguée dont il avoit servi en France, & le jugement qu'avoit porté le grand Turenne de sa valeur & de sa capacité. Il s'étoit fort appliqué à la Marine, & passoit pour y être aussi entendu qu'aucun homme de son Roïaume. La Déclaration qu'il fit de n'abandonner jamais aucun droit de sa Couronne, augmenta cette estime, loin de la diminüer. L'envie qu'il fit paroître d'entrer dans les affaires de l'Europe, de travailler à y maintenir l'équilibre, de se tirer de la dépendance de Loüis quatorze, acheva de lui gagner les cœurs; il parut même vouloir entrer dans une liaison étroite avec le Prince d'Orange & les Provinces-Unies.

1685. Révolution d'Angleterre, Edition de la Haye 1702. tom. I. p. 10. Mémoires du Marquis de la Fare, p. 176. Burnet, tom. 3. pag. 6. Rapin Thoyras, tom. 10. pag. 1.

La tranquillité dura peu. Le Comte d'Argyle & le Duc de Montmouth, tous deux exilés pour un projet de conspiration contre le feu Roi & son frère, avoient trouvé le moyen d'armer six ou sept vaisseaux en Hollande, & d'y amasser tout ce qu'ils avoient trouvé d'Anglois disposés à les suivre. Ils se séparèrent pour tâcher d'exciter quelque soûlévement en Ecosse ou en Angleterre. Le Comte d'Argyle débarqua en Ecosse, sa patrie; ses vaisseaux se joignirent à lui, & il se vit en peu de tems suivi de quatre ou cinq mille hommes. Ils furent promptement dissipés. Ce Seigneur lui-même fût pris & eut la tête tranchée à Edimbourg.

Burnet, tom. 3. pag. 13. Quincy, tom. 2. pag. 105. Le Clerc, tom. 3. pag. 401. Rapin Thoyras, tom. 10. pag. 17.

Le Duc de Montmouth ne fût pas plus heureux. Il étoit fils naturel de Charles second, qui l'avoit tendrement aimé, jusqu'à lui pardonner d'avoir conspiré contre sa vie, du-moins d'en avoir écouté la proposition. Peu content des grands biens & des Charges dont on l'avoit comblé, il aspiroit à la Couronne. Le Duc d'Yorck lui avoit toûjours paru un obstacle invincible à ses espérances. N'ayant pû l'empêcher de monter sur le trône, il entreprit de l'en renverser, & la haîne eut autant de part dans son projet que l'ambition.

Burnet. tom. 3. pag. 29. Mémoires de la dernière Révolution d'Angleterre, pag. 14. Quincy, tom. 2. pag. 105. Rapin Thoyras, tom. 10. pag. 23. Mémoires de la dernière Révolution d'Angleterre, Ib. pag. 16.

Il partit du Texel le huitième de juin & débarqua à Lime dans la Province de Dorset, avec environ deux cent cinquante hommes, & des armes pour en armer cinq ou six mille. Quelques Gentilshommes qui étoient dans sa petite troupe, parcoururent les Provinces voisines pour les soûlever. Ils y semèrent une Déclaration mal-écrite & pleine de noire & de sotte malice. On y chargeoit Jacques second de l'incendie de la Capitale, de la fameuse conspiration *Papiste*, du meurtre du Comte d'Essex & de l'empoisonnement de Charles second. On y exposoit que la Religion le rendoit inhabile à régner; que trois Chambres l'avoient successivement déclaré de la sorte, & qu'il étoit l'auteur de toutes les injustices que son frère avoit faites. On protestoit, qu'on ne prenoit les armes que pour le maintien des loix, des privilèges & des droits de la Nation; pour réparer les infractions qu'on y avoit faites, délivrer le Roïaume de l'usurpation & de la tyrannie de Jacques second Duc d'York. Enfin on demandoit la convocation d'un Parlement li-

1685. bre, pour décider des prétentions du Duc de Montmouth, qui promettoit à tout le monde une entière liberté, tant pour le civil que pour le spirituël.

Le Clerc, tom. 3. pag. 401. Burnet, tom. 3. pag. 47. Ib. pag. 48. Quincy, tom. 2. pag. 106. Mémoires Historiques & Chronologiques. Le Clerc, Ib. pag. 402. Burnet, Ib. pag. 43. Mémoires de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 38. Rapin Thoyras, tom. 10. pag. 27.

Cette déclaration eut peu d'effet. Peu de personnes, d'une certaine façon, allèrent joindre la petite troupe débarquée. Les païsans, la populace y suppléèrent, & il en vint assez pour distribüer toutes les armes qu'on avoit apportées de Hollande. L'affaire fût aussi-mal conduite qu'elle avoit été témérairement entreprise. Au-lieu de marcher tout droit à Exon, ou à Bristol, dont la prise lui auroit fait honneur, & ce qui étoit encore plus essentiël, lui auroit procuré des secours d'argent, le Duc de Montmouth perdit son tems à discipliner son monde dans le voisinage de Lime. Tandis qu'il s'y amusoit, on assembla des troupes, qu'on fit marcher contre lui.

Il sentit enfin le danger de ses délais. Les vivres qui commençoient à lui manquer, le mirent dans la nécessité de vaincre ou de mourir. Il crut surprendre l'Armée qu'il avoit en tête, mais il la trouva sur ses gardes. Le combat se donna le seize de juillet & commença dès la pointe du jour; A la prémière charge sa cavalerie fût rompüe & prit la fuite. Son infanterie fit assez bien son devoir, mais abandonnée par la cavalerie & cruëllement maltraitée par le canon, elle fût mise en désordre. De cinq mille hommes au plus, dont cette Armée étoit composée, mille restèrent sur le champ de bataille & quinze cent furent faits prisonniers.

Supplice du Duc de Montmouth.

Le Duc de Montmouth malgré son courage & ses grandes vûës, ne fût pas des derniers à fuir. Deux jours auparavant il avoit souffert qu'on lui eût donné le vain titre de Roi. Il courut tant que son cheval pût le porter, n'ayant avec lui qu'un Allemand, qu'il avoit amené de Hollande. Obligé de continüer son chemin à pied, il changea d'habits avec un berger; n'en pouvant plus, il se cacha derrière un buisson. Les cinq mille livres Sterling de récompense, promises à celui qui le livreroit mort ou vif, animèrent à le chercher. Malheureusement on reconnut ses habits sur le berger. A l'aide des éclaircissemens qu'il donna touchant la route qu'il avoit prise, il fût trouvé. Il fit inutilement mille bassesses pour obtenir la vie; il eut le même sort à Londres qu'avoit eu le Comte d'Argyle à Edimbourg.

La plûpart des Écrivains François ont accusé le Prince d'Orange d'avoir été l'auteur secret de ces commencemens de révolte contre son Beau-père, de les avoir du-moins appuïés de son crédit. La chose ne peut être, du-moins par-rapport au Duc de Montmouth. Auroit-il aidé ce Seigneur à s'emparer d'une Couronne sur laquelle il avoit lui-même des vûës? D'ailleurs le projet étoit si mal conçû, les forces pour l'exécuter si médiocres, qu'il ne peut être vraisemblable qu'un Prince aussi habile s'en soit mêlé. Il est-au-contraire certain qu'il le fit sortir de Hollande aussi-tôt qu'il eut appris la mort de Charles second.

Ibid. pag. 41. Burnet, Ibid. pag. 57. Le Clerc, Ibid. pag. 42. Quincy, Ib. pag. 108.

1685.

Le nouveau Roi auroit pû dissimuler ses dispositions à tirer la Religion Catholique de l'oppression & à la mettre de pair avec toutes les autres dans son Roïaume. Il avoit été publiquement à la Messe; on savoit même qu'il avoit écrit au Pape. Il les déguisa encore moins depuis ses succès; il les regarda comme une circonstance favorable pour exécuter ses desseins. Il entreprit de faire abroger les sermens du Test, qui excluoient les Catholiques des Charges publiques & des Emplois dans les troupes. Quoique le Parlement lui fût très favorable, & qu'il lui eût accordé jusqu'alors tout ce qu'il pouvoit souhaiter, la proposition fût reçûë avec beaucoup d'aigreur. On ne pût vaincre les oppositions. Le Parlement fût prorogé & enfin dissous.

Rapin Thoyras, tom. 10. pag. 29. Choisy, tom. 2. pag. 29. Mémoires Historiques & Chronologiques. Le Clerc, tom. 3. pag. 402. Mémoires de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 15. Burnet, tom. 3. pag. 19. Rapin Thoyras, tom. 10. pag. 26.

Pour suppléer au refus de cette Assemblée, on fit accuser un Gentilhomme de la Province de Kent qui étoit dans les Emplois, de n'avoir pas prêté les sermens requis. La Cause fût plaidée avec grand appareil au Banc du Roi. Ce Gentilhomme fût absous. Il fût décidé que le Prince pouvoit dispenser des Loix Pénales, & les douze grands Jurés confirmerent cette décision. De plus, sous prétexte des révoltes qu'on venoit d'étouffer & de punir, l'Armée fût conservée. Il y avoit quantité d'Officiers Catholiques. Jacques s'imaginoit que tenant sur pied trente mille hommes, il feroit, comme Loüis quatorze, tout ce qu'il voudroit dans son Roïaume; sans faire réflexion que ces trente mille hommes étoient des Anglois, qui l'abandonneroient dès qu'ils verroient, ou qu'on leur feroit croire, qu'il avoit des desseins contre leur liberté.

Imprudence de Jacques second. *Le Clerc, Ibid. Quincy, tom. 2. pag. 108. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 42.*

Cette Armée sur pied, les sermens du Test abolis, ou, cequi revient au même, rendus inutiles par le pouvoir de dispenser des peines infligées par la loi à ceux qui ne les prêteroient pas, &, du-moins autant que tout cela, le refus d'entrer dans les mesures que toute l'Europe commençoit dès-lors à prendre pour se réünir contre la France, donnèrent lieu à quantité de réflexions. On s'imagina que les deux Rois agissoient de-concert, & que la conduite de Loüis seroit le modèle de celle de Jacques. Tout ce que le dernier disoit de la résolution où il étoit de conserver les Libertés & la Religion, étoit expliqué par les Déclarations que le prémier donnoit contre les Réformés, malgré les assûrances qu'il leur avoit données de ne point toucher à l'Edit de Nantes. D'ailleurs la cassation du Parlement, la conservation de l'Armée, faisoient craindre un Gouvernement militaire; & l'on ne doutoit pas que si elle n'étoit pas suffisante, elle ne fût fortifiée par les troupes de France. La Flotte qu'on équipa dans les Ports d'Angleterre, sans aucun besoin apparent, multiplia les réflexions. On publia qu'on en vouloit à la Hollande; que cette guerre serviroit de prétexte à exclure le Prince d'Orange de la succession, puisqu'à moins de cette exclusion, tout ce qui se faisoit en faveur de la Religion Catholique Romaine étoit inutile.

Ces soupçons, qui n'étoient pas tout-à-fait sans fondement, répandus & fortifiés avec adresse, firent perdre à Jacques second l'affection de

1685. ses peuples & le rendirent odieux à toute l'Europe. On verra bientôt que sa chûte fut applaudie, & qu'il fût également la victime de son zèle pour sa Religion & de son refus de se joindre aux ennemis de la France.

Succès des Allemands contre les Turcs. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie de Tekeli, pag. 166. Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. I. pag. 318. Vie du Duc de Lorraine, pag. 314.*

La guerre contre les Turcs, qui occupoit toute l'Allemagne & donnoit à Loüis une pleine liberté de faire ce qu'il vouloit dans ses Etats, fût fort malheureuse pour ces Infidèles. Eux & les Mécontens furent par-tout battus. Eperies se rendit aux Allemands l'onzième d'août, après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Quatre ou cinq jours après l'Armée Ottomane fût défaite. Les Seraskier Cheitam-Ibrahim avoit assiégé Gran, & il étoit depuis onze jours devant cette Place. Il apprit que le Duc de Lorraine & l'Electeur de Bavière marchoient à lui. Il auroit pû les attendre dans son camp, qui étoit si avantageux qu'apparemment on n'auroit pû l'y attaquer; mais il se picqua de bravoure & fit la moitié du chemin; il passa même un grand marais qui l'auroit mis à couvert. Les Chrêtiens, dont la droite s'étendoit jusqu'au pied d'une montagne, & la gauche vers le Danube, essuïèrent le prémier feu des Turcs, & les chargèrent si vivement à leur tour, qu'ils leur firent repasser le marais en désordre, après avoir perdu près de quatre mille hommes. Les Princes de Conti & de la Roche-Guyon, qui étoient allés servir en Hongrie, se distinguèrent fort en cette bataille. Ils combattirent toûjours au prémier rang de l'Escadron de Lanthieri du Régiment de Saxe-Lawembourg, qui essuïa le plus grand effort des Turcs, & dont la fermeté contribüa beaucoup à la victoire. Pour marquer plus de valeur, ces Princes étoient en simple just'au-corps, tandis que les Généraux & les Colonels mêmes étoient armés de cuirasses & couverts de fer.

Vie de Tekeli, pag. 170. Histoire des Révolutions de Hongrie, Ibid. Vie du Duc de Lorraine, pag. 322. Mémoires Historiques & Chronologiques.

L'Electeur de Bavière passa le marais pour achever la défaite. Le Séraskier abandonna son camp, ses tentes, ses équipages, vingt-six pièces de canon, & se retira dans Bude. Ce succès fut suivi de plusieurs autres. Neuhausel fût emporté d'assaut le trente-septième jour du siège. Assan-Bacha s'étoit défendu avec beaucoup de vigueur & d'habileté. Pour épargner ses troupes, il exposoit les Esclaves Chrêtiens armés sur les remparts, & quand la tranchée avoit fait un grand feu sur ces malheureux, les Turcs sortoient du fossé le sabre à la main, & tüoient quelques-fois cent Impériaux avant que d'être repoussés. Il se trouva sur la brèche à l'assaut général, que Caprara fit donner aux deux bastions que le canon avoit éboulés, & il y fut tüé. La mort ne fit pas perdre courage à sa garnison; elle se défendit pied à pied & de poste en poste, & fût presque toute taillée en pièces. Alé, second Bacha, en ramassa les restes dans la grande Mosquée, il y soûtint un long combat & fût enfin forcé. Alors les Allemands se répandirent dans la Ville, & passèrent au fil de l'épée tous les habitans, sans distinction d'âge, de séxe, ni de nation.

L'Ar-

L'Armée Impériale assiégea & prit encore Cassovie, qui se rendit à la prémière nouvelle de la détention de Tékeli. Un Bacha l'avoit fait venir sous prétexte de tenir un grand Conseil de guerre, & l'avoit arrêté. Sa fidélité étoit justement suspecte. Les liaisons qu'il avoit eües avec le Roi de Pologne, par le moyen duquel il espéroit de faire sa paix avec l'Empereur, avoient fort diminüé son ardeur; & il s'en falloit bien qu'il eût servi les Turcs avec autant d'utilité qu'il le pouvoit. Cette démarche leur fût fatale. Outre Cassovie, qui ouvrit ses portes aux Allemands, les Hongrois indignés du procédé qu'on tenoit à l'égard de leur Général, allèrent presque tous grossir l'Armée Impériale. Les Forteresses de Potak, d'Ungwar, de Sarava, suivirent l'exemple de Cassovie, & cette Campagne fût pour les Turcs une des plus malheureuses qu'ils eussent jamais fait en Hongrie.

1685. Tekeli arrêté par un Bacha. Suites fâcheuses de cet arrêt pour les Turcs. *Vie de Tekeli, pag. 170. Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. 1. pag. 324.*

Le Grand Vizir rejetta la cause de tous ces malheurs sur le Séraskier. Il fût sacrifié, malgré les services qu'il avoit rendus l'année précédente. Soliman-Bacha, qui commandoit en Pologne, fût nommé pour occuper sa place. Il crut qu'on vouloit le perdre en lui donnant cet Emploi dans des circonstances si fâcheuses. Il répréfenta au Sultan, que le charger de faire la guerre en Hongrie, c'étoit le vouloir faire périr, parce que Kara-Ibrahim Grand Vizir donnoit de si mauvais ordres, qu'il ne falloit pas espérer de succès, à moins que Sa Hautesse ne se mît à la tête de ses troupes. Sur ces répréfentations le Grand Vizir fût rélégué à Rhodes; il y fût étranglé deux ans après, & le Grand Seigneur prit la résolution d'aller commander en personne en Hongrie. Le Comte de Tékeli fût relâché, & reçut des marques d'une distinction particulière; mais sa liberté ne répara point le mal qu'avoit fait sa détention.

Vie de Tekeli, pag. 173. Vie du Duc de Lorraine, pag. 324. Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie de Tekeli, pag. 175. Vie du Duc de Lorraine, pag. 325. Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. 1. pag. 328.

Fin du Livre Quarante-troisième.



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

1686.
On pense de tous côtés à se réünir contre la France.
Limiers, tom. 2. pag. 451. Choisy, tom. 2. pag. 39. Quincy, tom. 2. pag. 111. Mémoires Historiques & Chronologiques, sous l'an 1687.



Es grands avantages des Impériaux sur les Turcs firent espérer que la guerre finiroit bien-tôt. On pensa sérieusement de tous côtés, à Rome même, à se réünir contre la France, afin de tomber sur elle à la prémière occasion qui s'en présenteroit. Le Prince d'Orange & l'Electeur Palatin furent les plus ardens à travailler à ce grand ouvrage. Le dernier, auparavant Duc de Neubourg, venoit de succéder à Charles Comte Palatin du Rhin, mort sans enfans à Heidelberg, au mois de mai de l'année précédente. Madame, Duchesse d'Orléans, avoit de grandes prétentions sur la succession du feu Electeur son frère. Le nouvel Electeur n'étoit pas disposé à la satisfaire. Il ne pouvoit douter qu'on n'entreprît de l'y contraindre, & il jugeoit qu'il trouveroit mieux son compte dans

dans une guerre générale, que dans une particulière, qu'il n'étoit point en état de soûtenir,

1686.

Le Prince d'Orange auteur de ce dessein.

Mémoires secrets. Choisy, tom. 2. pag. 29.

POUR le Prince d'Orange, outre que l'abaissement de la France étoit sa passion dominante, qu'il aimoit la guerre, qu'il s'ennuïoit de la vie tranquille & unie qu'il menoit depuis la paix, ses droits & ses desseins sur la Couronne d'Angleterre ne pouvoient être assûrés qu'en mettant Loüis quatorze hors d'état de s'y opposer. Les prémières démarches de Jacques second; la connoissance qu'il avoit du caractère de ce Prince, du peu de sagesse de ceux qui le conduisoient, lui avoient fait voir tout d'un coup à quoi devoit aboutir son entreprise. Déjà les Anglois l'appelloient à leur secours, & il étoit assûré que la plus grande partie de la Nation le préféreroit à son Beau-père, à moins que des forces étrangères ne la contraignissent & ne la domptassent. Sûr des Provinces-Unies, qui appréhendoient tout de l'union qui paroissoit être entre les deux Rois; sûr de la Maison d'Autriche, qui n'aspiroit qu'à se vanger & qu'à se remettre en possession de ce qu'elle avoit perdu, il s'attacha à gagner les Princes de l'Empire. Le motif de la Religion détermina les Protestans. On leur fit sentir les dangers à quoi elle seroit exposée si Jacques second venoit à bout d'exécuter ses desseins, & que réünissant ses forces avec celles de Loüis, il entreprit de détruire la Hollande, qui en étoit le plus ferme appui. On réprésenta aux Princes Catholiques la grandeur formidable de la France, & la disposition où elle étoit de s'aggrandir encore; que l'unique moïen de n'être pas accablés les uns après les autres, étoit de se réünir de manière, qu'elle n'en pût attaquer aucun sans se les attirer tous. Innocent onze même entra dans ses vûës. On avoit gagné quelques-uns de ses Ministres; on l'avoit persuadé que les ligues qu'on faisoit contre la France, n'avoient pour but que le repos de l'Europe, qu'on n'en vouloit point à la Religion Catholique. Le Pontife irrité lui-même, loin de s'opposer à la ligue, emploïa son autorité pour la faire conclure.

Histoire de Guillaume III. pag. 294.

ON a déjà vû qu'après la paix de Nimègue, que la nécessité seule avoit forcé de conclure, on avoit commencé à se réünir; mais il n'y avoit point eu de concert général. Les entreprises sur la Flandre & sur le Rhin, la prise de Strasbourg, l'achapt de Cazal, avoient reveillé la jalousie & les allarmes; mais l'invasion du Turc les avoit suspendües. L'espèce d'abus que la France avoit fait de cette invasion pour s'étendre encore en Flandre, avoit fait sentir plus que jamais la nécessité de se réünir. La mort de Charles second, la Campagne qu'on avoit faite en Hongrie, avoient suspendu le ressentiment public. Mais cette année l'union qui paroissoit se former entre la France & le nouveau Roi d'Angleterre, les prétentions du Duc d'Orléans sur une partie considérable du Palatinat, les défaites réïtérées des Turcs, le dérangement que causoit en France la révocation de l'Edit de Nantes, & ses suites, fixèrent les irrésolutions.

LA

1686. Ligue d'Augsbourg. *Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 2. pag. 35.*

LA Ligue fût signée à Augsbourg le neuf de juillet, entre l'Empereur, le Roi d'Espagne, la Couronne de Suède, l'Electeur de Bavière, les Cercles de Bavière, de Franconie, de Soüabe, & tous les Princes de la Maison de Saxe. Ce traité est trop fameux, pour qu'on ne prenne pas plaisir à en voir l'abrégé. On disoit dans le préambule, que l'Empereur, par une prévoyance paternelle pour le salut & la sûreté de la patrie, avoit réprésenté aux Princes de l'Empire combien il étoit nécessaire, en continüant la sanglante guerre contre le Turc, de réflechir sur le rétablissement du repos intérieur, sur-tout le point de la sûreté publique, qui avoit été stipulé en conclüant la trêve avec la France, n'ayant encore nulle consistance, & étant à craindre que pour y mettre la dernière main il ne fallût encore bien du tems, pendant lequel il pourroit arriver bien des adversités à l'Empire & à ses fidèles Etats; que l'unique moïen de les prévenir étoit, de continüer dans la bonne intelligence où ils se trouvoient, de l'affermir même & de l'augmenter. Qu'en conséquence de ces exhortations, on étoit convenu de s'assembler pour établir une correspondance commune, pour maintenir la liberté, la gloire, le salut & la défense de l'Empire en général, & de chacun de ses Membres en particulier, sans aucun dessein de nuire à personne.

SELON le Traité même, l'union entre les Confédérés devoit subsister jusqu'à l'entier établissement du point de la sûreté publique, qui consistoit dans l'observation des traités de Westphalie & de Nimègue, aussi-bien que de la trêve de vingt ans conclüe avec la France, tant à l'égard du temporel, qu'à l'égard du spiritüel; le tout selon les Constitutions de l'Empire. Pour cette fin, en cas que quelqu'un des Membres de la Ligue se trouvât en danger apparent d'être attaqué, qu'il en fût menacé, ou qu'il y eût seulement quelque fondement plausible de le craindre, Sa Majesté Impériale se chargeoit d'exhorter sérieusement celui qu'elle verroit se préparer ainsi à attaquer quelqu'un des Alliés, de quitter ce dessein, & d'avertir en même-tems tous les Associés de se tenir prêts, de manière qu'à l'approche du danger, & avant qu'on en ressentît les effets, on pût donner du secours à celui des Alliés qui auroit été menacé ou attaqué, pour quelque raison ou prétexte que ce pût être; & tous les Associés ainsi avertis par l'Empereur, devoient sans aucun délai faire promptement marcher leurs troupes au secours de celui qui seroit menacé ou attaqué.

EN cas d'attaque de quelqu'un d'eux, outre l'envoi des troupes, tous les Alliés devoient s'assembler, pour délibérer & conclure ce qu'il y auroit à faire pour contraindre l'aggresseur à se désister & à réparer le tort qu'il auroit déjà fait. On devoit demeurer uni & emploïer toutes ses forces, jusqu'à ce qu'on fût arrivé au but proposé.

COMME l'expérience des tems passés avoit fait voir combien il est nécessaire de garnir de bonne heure les Places frontières, d'hommes & de munitions, pour arrêter les invasions imprévûës, chacun des Alliés devoit avoir soin qu'il ne manquât rien dans ses Places; il devoit même

faire

faire la guerre à l'œil & donner avis de ce qu'il découvriroit, aux Alliés en général, & particulièrement aux voisins de celui qui seroit en danger, afin qu'en attendant l'union de toutes les forces de la Ligue, il pût avoir quelque secours. Si quelques-uns des Alliés, sur-tout ceux dont les Etats sont plus exposés aux invasions, & dont les Places entre les mains de l'ennemi seroient capables de nuire davantage à l'Empire & aux autres Associés, n'étoient point en état de pourvoir eux-mêmes à la sûreté de ces Places, ou de les conserver, l'association en général devoit y suppléer. 1686.

Il devoit y avoir entre les Associés une exacte correspondance, particulièrement en ce qui concernoit la présente Alliance. Chacun devoit procurer l'avantage de l'autre en particulier, & la sûreté commune de tous en général. Il devoit y avoir unanimité de Conseils, tant dans les Assemblées de l'Empire & des Cercles, que par-tout ailleurs, principalement touchant le point de la sûreté publique & de la garantie générale, & touchant l'exécution de la trêve faite avec la France, & les contraventions produites à Ratisbonne à l'égard du temporel & du spirituel en particulier. On devoit faire tout ce qu'on pourroit pour conserver le repos & la paix si désirables dans l'Empire, pour faire mettre la dernière main à la sûreté publique, à la garantie générale, à l'exécution de la trêve, & pour rémédier aux contraventions.

L'Association devoit avoir une Armée de soixante mille hommes. L'Empereur en fournissoit seize mille, l'Espagne, comme réprésentant le Cercle de Bourgogne, six mille; l'Electeur de Bavière huit mille, le Cercle de Bavière deux mille, celui de Franconie quatre mille, les Princes de la Maison de Saxe six mille, les Princes & Etats du Haut Rhin quatre mille. L'Ambassadeur de Suède n'avoit pas ordre de convenir d'un nombre fixe; mais il assûroit que le Roi son Maître ne manqueroit pas de concourir à raison de ses Etats en Allemagne, d'une manière qui feroit voir son inclination pour le salut de l'Empire.

Pour être assûré que ces troupes seroient effectivement sur pied, & qu'elles seroient composées d'hommes de service & en bon état, il fût arrêté qu'on les exerceroit fréquemment, qu'on les feroit camper tous les ans pendant un mois ou six semaines.

„ Et comme un Corps d'Armée, poursuivoit-on, ne peut être sans „ Généraux, tous les Membres de la Ligue ont jugé devoir principale- „ ment réfléchir sur la personne de son Altesse Electorale de Bavière, „ tant pour plusieurs considérations, que pour sa valeur heroïque; mais „ en même-tems & dès à présent ils nomment pour Général Feld-Maréchal de la Ligue, le Prince de Waldeck; pour Général de la Cavale- „ rie, le Marquis de Bareith-Brandebourg; pour Général-Major d'Infan- „ terie, Jean-Charles de Tungen ".

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 136.

Pour l'Artillerie, elle devoit être fournie par les Associés en général, à l'exception des pièces de Campagne, que chaque Corps d'Infanterie a ordinairement. Afin que ces fraix & dépenses, tant pour le payement

ment des Officiers-généraux, que pour l'Artillerie, fussent assûrés, on
1686. convint d'établir dans la Ville de Francfort une Caisse commune, & de la confier à une personne bien domiciliée & engagée par serment à la Ligue. Pour remplir cette Caisse, on convint de faire un état général de la dépense, & de diviser la somme totale entre les Alliés, à raison d'une quote-part suffisante pour chaque mille hommes; que chaque part seroit payée à la Caisse tous les mois, ou par quartiers, & que tout cela seroit réglé & entièrement arrêté avant la ratification. Sa Majesté Impériale, qui fournissoit seize mille hommes avec les Généraux & l'Artillerie, étoit exempte de contribuër à former la Caisse commune.

CHAQUE Cercle & Allié devoit choisir un lieu pour établir des magazins. Le prémier mois après la ratification ils devoient être remplis; on devoit les renouveller tous les ans tandis que dureroit la Ligue. Si contre toute attente on en venoit à une rupture, tous les intéressés devoient convenir où l'on établiroit le magazin général. Les opérations de guerre devoient se faire sous la suprême direction de Sa Majesté Impériale, suivant l'avis de celui des Alliés chez qui elles se feroient & qui auroit demandé le secours; de manière cependant, que tout se fit de concert avec les Commandans des troupes auxiliaires, & sur-tout avec la généralité de la Ligue. Celui qui recevoit les secours devoit fournir le logement & le gros fourrage; celui qui le fourniroit devoit donner à ses troupes la solde ordinaire, & payer les vivres sur le pied de l'accord qui en seroit fait.

TOUS les autres Princes & Etats, les Puissances mêmes étrangères pouvoient entrer dans cette Ligue, &, pour y être compris, il suffisoit qu'ils y fussent admis par Sa Majesté Impériale, laquelle voudroit bien en donner aussi-tôt communication aux autres Alliés. Cette Alliance devoit durer inviolablement trois ans consécutifs. Si pendant ce tems le point de la sûreté publique & de la garantie générale promise par un Article de la trêve, venoit à avoir de la consistance, l'armement devoit cesser aussi-tôt; mais si les choses demeuroient indécises & dans l'état d'incertitude où elles étoient actuellement, on se reservoit la liberté de prolonger la Ligue.

POUR que l'amitié des Alliés fût plus solidement établie, on régla que s'il y avoit entr'eux quelque dispute ou prétention, elle seroit décidée par des voïes amiables, sans que les prétendans ou refusans pussent emploïer les voïes de fait.

POUR rendre cette Alliance plus forte, il fût arrêté qu'aucun des Alliés ne pourroit entrer en traité séparé avec l'ennemi déclaré; mais que s'il étoit recherché pour une négociation, il en communiqueroit avec les autres Alliés, & ne feroit & ne concluroit rien que de leur consentement unanime.

Toute l'Allemagne accède à ce traité.

LA plûpart des autres Princes d'Allemagne accédèrent à ce traité. Les Princes & Etats du Haut Rhin le signèrent le dix-sept de juillet; l'Electeur Palatin, le Duc d'Holstein-Gottorp en firent autant le sept de

de ſeptembre ; l'Electeur de Brandebourg s'étoit engagé auparavant par un traité particulier avec l'Empereur, où l'on s'étoit expliqué bien plus clairement contre la France, que dans celui d'Augsbourg.

1686.

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 183. Ib. pag. 127.

On y diſoit, qu'après avoir fait réflexion aux pertes & aux diminutions qu'avoit ſouffertes l'Empire, aux dangers qu'il avoit couru par les diviſions inteſtines, par les intelligences coupables de quelques-uns de ſes Membres, mais ſur-tout par les embuches frauduleuſes des ennemis du dehors, & par leurs violentes entrepriſes ; que conſidérant encore que ces dangers & ces pratiques pourroient renaître & ſe renouveller à l'occaſion de la ſucceſſion de l'Electeur Palatin, on croïoit être obligé de réünir ſes forces pour défendre l'Empire en général, & chaque Etat en particulier qui le compoſent, des maux qu'il avoit déjà éprouvés, & qu'il devoit encore craindre.

Ce traité devoit durer vingt-ans. Il avoit pour fondement celui de Weſtphalie & la trêve conclüe avec la France ; c'étoit uniquement pour les faire obſerver qu'on s'uniſſoit ſi intimément.

S'il arrivoit que l'Empire, quelqu'un ou pluſieurs de ſes Membres fuſſent attaqués à force ouverte, & troublés dans leurs droits & poſſeſſions, ſous prétexte de réünion, de dépendances & autres voïes ſemblables, l'Empereur & l'Electeur s'engageoient de faire leurs derniers efforts pour qu'on n'ôtât plus rien à l'Empire, & qu'on réparât les dommages qu'on lui cauſeroit.

Les prétendus droits du Duc d'Orléans du chef de ſon Epouſe, contre l'Electeur Palatin, & les Provinces qui lui appartiennent indubitablement par droit de ſucceſſion, étant de nature à pouvoir produire une guerre, l'Electeur de Brandebourg s'engageoit de regarder comme des cas contenus au préſent traité, tout ce qu'on pourroit faire pour troubler l'Electeur Palatin dans la poſſeſſion de ſon héritage & de ſes autres biens, ſous quelque titre ou prétexte que ce pût être, ſur-tout ſous ceux de réünion & de dépendances ; & conſéquemment il s'obligeoit de l'aſſiſter de ſes troupes, à condition toutefois que l'Empereur n'exigeroit point qu'il lui en fournît ailleurs.

L'Empereur devoit fournir à l'Electeur douze mille hommes, & devoit ſe contenter que l'Electeur lui en fournît huit mille. Ce traité n'avoit été fait que parce qu'on craignoit que l'Electeur Palatin ne fût attaqué ſubitement, & qu'on n'eſpéroit pas de conclure ſi-tôt la Ligue d'Augsbourg. L'Electeur de Brandebourg y entra volontiers, pour n'être pas chargé ſeul de la défenſe de l'Electeur Palatin.

Ceux qui forment cette Ligue n'y paroiſſent point. Leurs vûës.

Mémoires ſecrets.

Les Hollandois & le Prince d'Orange qui étoient l'ame de ces négociations, n'y parurent point. Au cas que le ſecret fût violé, on ne vouloit point que la Ligue parût ſi formidable à la France, qu'elle fût obligée de ſe ſervir des circonſtances de la continüation de la guerre des Turcs pour la déconcerter, comme il lui auroit été aiſé de le faire, en ſe jettant ſur le reſte des Païs-Bas Eſpagnols & en s'approchant de la Hollande. Les Princes Allemands comptèrent donc

ſur

1686. ſur la parole que la République leur avoit donnée de les ſecourir à tems, & de ne pas les laiſſer accabler. Sans elle que pouvoient-ils faire, épuiſés comme ils étoient par la guerre de Hongrie? & quelle reſſource auroient-ils trouvé dans leur Caiſſe de Francfort? Elle en uſa avec la même circonſpection par rapport aux affaires d'Angleterre; elle parut ne s'en point mêler, & les abandonna tout-à-fait au Prince d'Orange.

Dès-lors le Prince d'Orange penſoit à l'Angleterre.
Vie de Guillaume III. pag. 292. Burnet, tom. 3. pag. 149.

Elles étoient en bonne main. L'intérêt qu'il y prenoit pour lui-même & pour ce qu'on appelloit la Cauſe commune de l'Europe, ne lui permettoit pas de les négliger. Son but étoit, ou de rendre inutile à la France la bonne volonté de Jacques ſecond, en entretenant les diviſions, que le zèle indiſcret de ce Prince avoit ſuſcité entre lui & ſes ſujets; ou de profiter de ces diviſions pour remplir ſa place, & joindre les forces d'Angleterre à la Ligue d'Augsbourg. Tous les ennemis de ſon Beau-père, tous ceux qui n'approuvoient pas ſa conduite, qui s'oppoſoient à l'exécution de ſes deſſeins, étoient ſes amis. Ils le conſultoient. C'étoit ſur ſes avis qu'ils concertoient leurs démarches, & dès cette année les choſes étoient ſi avancées, que ce Prince parloit déjà de la manière dont il ſe conduiroit en Angleterre.

Ibid. Tom. 3. pag. 155.

Le Docteur Burnet, depuis Evêque de Salisbury, étoit alors à la Haïe. Il fit expliquer le Prince d'Orange ſur ce qu'il penſoit de l'Egliſe Anglicane, afin d'en rendre compte à Londres. „ Je lui demandai, „ dit-il, ce qu'il penſoit de l'Egliſe Anglicane. Il me répondit, que „ la Liturgie lui en plaiſoit beaucoup, & que le Gouvernement Epiſ- „ copal lui paroiſſoit préférable à l'égalité des Paſteurs; mais qu'il trou- „ voit mauvais que nous condamnaſſions les Egliſes étrangères, com- „ me il l'avoit oüi faire à quelques-uns de nos Théologiens". Le Docteur repliqua, que tous n'étoient pas de leur avis. "Voyant, continuë-t-il, que j'étois pour la tolérance entre les Proteſtans, le Prin- „ ce me témoigna qu'il ne ſouhaitoit autre choſe que d'inſpirer le mê- „ me ſentiment à tous les Anglois. Il me promit auſſi qu'il ne ſe don- „ neroit aucun mouvement pour établir parmi nous le Syſtème de Cal- „ vin ſur les Décrets de Dieu. Ce fût ſur la répréſentation que je fis, „ ajoûte encore Burnet, qu'il étoit néceſſaire de tenir la Flotte Hol- „ landoiſe en état d'agir, que les Etats-Généraux accordèrent la levée „ du centième denier". Ce fût encore cette année, que le même Burnet fit expliquer la Princeſſe ſur ce qu'elle avoit deſſein que fût ſon mari en cas qu'elle montât ſur le trône.

Ibid. pag. 159.

Ces intrigues ignorées, ou peu connuës en France.
Mémoires ſecrets.

La Ligue d'Augsbourg & les diſpoſitions ſecrettes pour donner un autre Maître à l'Angleterre, ne furent connües en France que fort imparfaitement. On ſçût ſeulement en général qu'il s'étoit fait un traité, & que le Prince d'Orange en avoit été le promoteur. On s'en plaignit. On demanda inutilement d'en avoir l'original. Tous s'excuſèrent, & aſſûrèrent que ce n'étoit qu'une Alliance défenſive, qui regardoit uniquement l'intérieur de l'Allemagne. La guerre qui continüoit avec le Turc diſſipa ces inquiétudes, & peut-être on jugea à propos de diſſimuler,

muler, jusqu'à ce que l'agitation, où étoit le Roïaume au sujet des affaires de la Religion, fût calmée.

1686.

On continuë à convertir les Protestans.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 913. Choisy, tom. 2. pag. 42.

Il s'en falloit beaucoup que les conversions faites par les troupes eussent été sincères. Plusieurs de ces nouveaux Convertis se firent un crime d'avoir cédé. Il parut à mille marques qu'il y avoit peu de cœurs gagnés. Aussi-tôt qu'ils furent délivrés de ces redoutables Missionnaires, ils ne voulurent plus aller à la Messe; ce n'étoit même qu'avec peine qu'ils assistoient au Sermon. Il fallut leur donner des ordres rigoureux pour les obliger de s'acquiter des devoirs du Culte Catholique. On leur marquoit dans les Eglises une place particulière, afin que les Curés pussent mieux les reconnoître. Des gens préposés se tenoient aux portes avec la liste des nouveaux Convertis à la main, pour observer ceux qui manquoient de s'y rendre. Les Intendans, les Commandans des troupes leur ordonnèrent de la part du Roi de se confesser & de cummunier, du-moins à Pâques, & ils le firent d'un air à faire craindre le renouvellement des violences. Le Marquis de Boufflers, qui avoit converti Metz, & qui y commandoit encore, fit payer de grosses amendes à ceux qui n'obéïrent pas, & fit mettre en prison les plus considérables. Par ce moïen il les réduisit tous à se trouver à la Messe le jour de Noël. Au même tems, il fit enlever de leurs maisons tout ce qu'ils avoient de Livres de leur Religion & les fit brûler dans la grande place.

Moïens de s'assûrer de leur Conversion.

du 29. Avril, 1686.

La Communion étoit regardée comme l'épreuve la plus sûre de leur Foi; on s'attacha sur-tout à exiger d'eux cette marque de réünion. Quelques Evêques, entr'autres ceux de Grenoble & de St. Pons, blâmèrent ces contraintes, & prétendirent que c'étoit commander des sacrilèges. Ils ne furent point écoutés. Il fût ordonné par une Déclaration, que si ceux, qui étant malades refuseroient les Sacremens de l'Eglise, venoient à recouvrer leur santé, ils fussent condamnés aux galères si c'étoient des hommes; à la perte de leurs biens, à l'amende honorable, à une cloture perpétuëlle, si c'étoient des femmes; & que ceux qui viendroient à mourir dans cette disposition, après que le procès auroit été fait à leur cadavre, fussent traînés sur la claïe & jettés à la voirie.

Peine contre ceux qui ne pratiqueroient pas ces moïens.

Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 988.

Cette Déclaration exécutée, remplit le Roïaume d'horreurs; car les Réformés ne furent point étonnés de cette infamie, & s'en firent même un mérite, pour réparer, disoient-ils, le crime de leurs signatures forcées. Les malades n'attendoient pas qu'on vint leur demander leurs sentimens, ils les déclaroient de bonne heure. Le grand nombre de ces exécutions, le tumulte qui les accompagnoit d'ordinaire, devint à charge aux Catholiques mêmes. Leur zèle se refroidit, & pour avoir prétexte de faire cesser les condamnations, on feignit d'ignorer les maladies des Réformés, & l'on reçût pour bonnes toutes les excuses que leurs familles voulurent donner. On permit, du-moins on n'empêcha pas que leurs morts ne fussent enterrés dans quelqu'endroit profane.

1686. Les Assemblées recommencent. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 989.*

Ces rigueurs augmentèrent la désertion, & ranimèrent le zèle de ceux qui ne voulurent ou ne pûrent pas s'échapper. Ces gens, prévenus qu'il n'y avoit plus de Religion pour eux s'ils n'en faisoient un exercice public, & s'ils ne s'assembloient, commencèrent à le faire dans leurs familles. Leurs parens, quelques amis s'y trouvèrent. On y lisoit un Sermon & on y faisoit quelques prières. Sans doute qu'on s'animoit les uns les autres à l'amour & à la pratique de sa Religion. Insensiblement ces Assemblées se grossirent, sur tout dans les Cevennes & dans le Languedoc; il s'y trouva jusqu'à deux mille personnes. D'abord on s'assembla dans les bois, dans les lieux déserts & écartés; mais bien-tôt on se ménagea moins, & on s'assembla dans Nismes même. L'exemple du Peuple fût suivi de la Noblesse, quoiqu'elle eût beaucoup plus à perdre.

Ib. pag. 992.

La même ardeur se communiqua aux autres Provinces. A Paris même, & aux environs, il se fit des Assemblées, presque sous les yeux des Curés & des Juges. Quelques Ministres, à qui plusieurs avoient reproché la lâcheté qu'ils avoient eu d'abandonner leurs troupeaux, rentrèrent dans le Roïaume & inspirèrent une nouvelle ferveur. Le zèle s'échauffa peu-à-peu dans ces Assemblées, sur-tout dans les Cevennes. On voulut y faire tous les exercices & avoir des Sermons ordinaires. Toutes sortes de personnes, des gens de métier, des Charpentiers, des Cardeurs, des simples Païsans, des Femmes mêmes suppléèrent aux Ministres.

Nouvelles rigueurs. *Ib. pag. 992.*

Ces Assemblées inquiétèrent. On attribüa ces mouvemens aux Ministres. Le prémier de juillet on donna une Déclaration, qui condamnoit à la mort ceux qui seroient revenus ou reviendroient en France sans une permission du Roi par écrit. Il étoit défendu de les recevoir ou de les receler, sous peine pour les hommes d'être envoyés aux galères, & pour les femmes d'être rasées & recluses à perpétüité. On promettoit cinq mille cinq cent livres de recompense à ceux qui en feroient prendre quelqu'un.

Ibid.

On donna des ordres particuliers pour les Cevennes & pour le Languedoc. Le Marquis de la Trousse qui commandoit en ces quartiers, publia le vingt-six juillet une Ordonnance, qui enjoignoit à tous les habitans de remettre leurs armes au Seigneur ou au Juge de leurs Paroisses, à peine de mille livres d'amende. Il donna ordre à ceux qui commandoient sous lui, de doubler, de tripler les logemens aux opiniâtres; de menacer d'une dure prison ceux que les logemens ne corrigeroient pas; de promettre jusqu'à cinquante pistoles à ceux qui découvriroient quelque Assemblée, de manière qu'on pût la surprendre. Une Assemblée ainsi surprise ne devoit point être épargnée. Il falloit en écharper une partie, en pendre quelques-uns sur le champ, & mener les autres en prison. Ces ordres exécutés avec la dernière rigueur, ne pûrent empêcher les Assemblées. Dans le tems qu'on exécutoit ceux qui étoient condamnés à mort pour y avoir assisté, ou qu'on massacroit ceux qu'on

qu'on furprenoit dans ces exercices, d'autres s'expofoient aux mêmes fupplices & aux mêmes dangers. 1686.

Une conftance à l'épreuve des plus grands maux, auroit dû, ce femble, infpirer des fentimens plus humains, & faire ceffer de regarder comme coupables des gens qui ne défobéïffoient, que parce qu'ils ne croïoient pas pouvoir obéïr en confcience. Si l'opiniâtreté peut aller jufques-là, elle ne mérite que de la compaffion. A la vérité on s'étoit trop engagé pour réculer. Souffrir que ces Peuples violaffent des Edits folemnels, c'eût été engager les autres Provinces à fuivre leur exemple; mais fi on croïoit fon honneur engagé à foûtenir fon entreprife, ne pouvoit-on pas fuivre l'exemple du Duc de Savoïe, & fe débarraffer de ceux qu'on ne pouvoit foumettre?

Le Duc de Savoïe fuit l'exemple de Loüis XIV. *Mémoires Hiftoriques & Chronologiques. Hiftoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 926.*

Ce Prince, à l'exemple de ce qui fe faifoit en France, ou plûtôt follicité & preffé par Loüis quatorze, voulut auffi réduire tous fes fujets à profeffer la même Religion. Les habitans des Vallées de Lucerne, de St. Martin de la Peroufe, appellés communément Vaudois, avoient embraffé la Reforme; ils prétendoient même avoir fuivi les fentimens de Calvin plufieurs fiècles avant que ce Réformateur eût paru. Jufqu'alors toutes les inftructions qu'on leur avoit données avoient été inutiles. Ils étoient fortifiés & foûtenus par le commerce qu'ils avoient avec les François; leur nombre même s'étoit fort augmenté par la défertion, que la révocation de l'Edit de Nantes avoit caufée. Cette retraite des Réformés François dans un païs fi voifin du Dauphiné, avoit déplu à Loüis. Sur fes plaintes, le Duc de Savoïe avoit été obligé, pour ne pas fe broüiller avec une Puiffance fi fupérieure à la fienne, de donner ordre, dès le mois de novembre de l'année précédente, à tous les étrangers de fortir des Vallées dans le terme de quinze jours.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Cet ordre ne remédiant pas fuffifamment au mal qu'on appréhendoit en France, le Duc donna un Edit le prémier de janvier, par lequel il défendoit fous peine de la vie de s'affembler pour l'exercice de la *Religion prétendüe Réformée*, ou de tenir des écoles. Il étoit ordonné aux Miniftres & aux Réfugiés qui ne voudroient pas fe convertir, de fe retirer dans quinze jours. Les Vaudois eurent d'abord recours aux requêtes & aux fupplications; mais, moins timides ou moins fcrupuleux que les Proteftans François, ils prirent les armes, [illegible] lurent de périr dans leurs montagnes, plûtôt que d'abandonner [illegible] ligion. Leur Souverain, qui fentoit la difficulté qu'il y auroit à le[illegible]er dans leurs retraites, donna un Edit par lequel il leur permettoit de fe retirer de fes Etats. Il étoit rempli de Claufes fi fufpectes, qu'ils s'imaginèrent qu'on vouloit les tirer de leurs Forts pour les avoir à fa difcrétion. De plus, la plûpart étoient auffi attachés à leur Païs qu'à leur Religion; tout groffiers qu'ils étoient, ils fe perfuadoient que le droit du Souverain ne s'étendoit ni à l'un ni à l'autre.

Il entreprend d'exterminer

Aussi-tôt qu'ils eurent déclaré leur réfolution, ils furent attaqués par les troupes Françoifes & Piémontoifes. Les paffages de leurs mon-

1686. les Vaudois. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

montagnes furent forcés, aussi-bien que les retranchemens dont ils avoient couvert leurs principales habitations. Il en fût tué plus de trois mille; dix mille au-moins furent faits prisonniers en différens endroits. Partout le soldat commit des excès de toute espèce; & les François, déjà accoûtumés à ces exécutions, en donnèrent l'exemple aux Piémontois. Les femmes, les filles furent violées, ensuite égorgées; les vieillards, les enfans, les malades furent massacrés, & la plus grande partie des prisonniers périt de misère.

Il s'en repent, pourquoi. *Ibid.*

LES Suisses intercédèrent pour les restes de ce misérable peuple, & le Duc de Savoïe leur permit de se retirer. Ils gagnèrent Genève, & s'arrêtèrent ensuite dans la Suisse, parce qu'ils ne vouloient pas se séparer, & que divers Etats Protestans qui leur offroient une retraite, n'en vouloient recevoir qu'une partie. Pendant que ces choses se passoient, la Ligue d'Augsbourg gagna le Duc. On lui fit comprendre le tort qu'il avoit eu de s'affoiblir lui-même, en se défaisant de la partie de ses sujets qui mettoit entre la France & lui une forte barrière. Tout d'un coup, lorsqu'on croïoit les Vaudois sur le point de se répandre en Allemagne, on les vit se rassembler & prendre la route de leurs montagnes au-travers des Etats de leur Souverain. Non-seulement il leur permit de revenir dans leur patrie, mais il leur rendit tous les privilèges dont il les avoit dépoüillés. Il n'eut pas sujet de s'en repentir, & la France n'eut point d'ennemis plus irréconciliables.

On s'adoucit aussi en France. *Histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes, tom. 5. pag. 1000.*

QUELQUE picqué qu'on pût être de la conduite du Duc de Savoïe, on ne lui en témoigna rien. L'état où étoit alors le Roïaume obligeoit à dissimuler, & ne permettoit pas de se faire de nouveaux ennemis. Les soupçons de la Ligue qui venoit de se former obligeoient à tenir sur pied un grand nombre de troupes, & à charger les peuples à proportion. Le successeur de Monsieur Colbert n'avoit ni sa capacité, ni son expérience. Le Commerce étoit dérangé. Les charges qu'auroient porté ceux qui s'étoient sauvés, qu'on retenoit dans les prisons, qui étoient condamnés aux galères, que le pillage des gens de guerre avoit ruinés, retomboient sur le reste du peuple; toutes ces raisons déterminèrent à user d'un peu plus de modération envers les Réformés. On fit sortir des prisons la plûpart de ceux qu'on y tenoit enfermés, & les Juges, les Intendans eurent ordre de fermer les yeux sur tout cequi ne feroit point d'éclat & ne pourroit avoir de suites; on laissa même les passages libres, sous prétexte que la difficulté de sortir augmentoit l'envie de le faire.

Habileté du Prince d'Orange à se fortifier en s'attachant les Réformés. *Choisi, tom. 2. p. 89.*

CEPENDANT on s'étoit affoibli par la désertion de quantité de bons Officiers; on s'étoit appauvri par le transport de plusieurs millions, &, cequi étoit du-moins aussi fâcheux dans les circonstances, les ennemis de la France en avoient profité. Le Prince d'Orange sur-tout, en se déclarant protecteur des Réfugiés en Hollande, se les étoit tous attachés. Il leur faisoit accorder des privilèges dans toutes les Villes; il donna des pensions à leurs Ministres; prit auprès de lui ceux qui avoient le

lé plus de réputation; se servit de ceux qui savoient le mieux écrire, pour répandre dans les esprits les sentimens qui convenoient à ses vûës & à ses intérêts; il leur fit obtenir la permission de tenir pour eux-seuls & pour ceux qui les avoient suivi des Synodes Nationaux. Il engagea les Etats-Généraux à donner aux Officiers François cent mille florins de pension, & lui-même en fit la repartition. Il distribüa ces Officiers dans les troupes de la République, & leur y donna des Emplois au-dessus de ceux qu'ils avoient été forcés d'abandonner; il traita à proportion aussi-bien les simples soldats. Il établit des Compagnies de Cadets pour ceux qui n'étoient pas encore en état de servir. Aussi furent-ils dans la suite les plus ardens de ses Panégyristes & les plus dévoüés de ses partisans, & tous, chacun en leur manière, contribuèrent autant qu'ils le purent à l'exécution de ses desseins.

1686.

Grand nombre d'Eglises bâties en France.

LOÜIS, comme on l'a déja dit, ignora la grandeur de ses pertes, & le fruit qu'en tiroient ses ennemis. Pour les lui cacher, & le persuader de plus en plus qu'à quelques obstinés près son zèle avoit été efficace, on fit bâtir quantité d'Eglises. Ce soin pieux fût le sujet d'une Médaille. † La Religion tient d'une main une Croix, & de l'autre une Equerre. Elle est assise sur une pierre de figure cubique. Dans le fond il y a un Portail d'Eglise. La Légende porte, ÆDES SACRÆ TER CENTUM A FUNDAMENTIS ERECTÆ. L'Exergue marque la date 1686. Si la Légende n'est point exaggerée, il y eut cette année seule trois cens Eglises bâties. L'explication dit que, comme dans la plûpart des lieux où la Religion venoit d'être rétablie il n'y avoit point d'Eglises, ou qu'elles se trouvoient trop petites pour contenir tous les nouveaux Convertis, le Roi en fit construire un très grand nombre; jusques-là que dans le Languedoc seul on en compta plus de deux cent bâties en une année.

† Voïés N°. LXIX.

Edit pour les portions congrües des Curés.

Edit du 11. *Février*, 1686. *Riencourt*, *tom.* 3. *pag.* 51. *Larrey*, *tom.* 2. *pag.* 68. *Limiers*, *tom.* 2. *pag.* 453.

C'EST apparemment à l'occasion de ces nouvelles Eglises, qu'on publia un Edit pour fixer les portions congrües des Curés. Par un abus inconcevable, des Bénédictins, & autres dont l'inutilité consiste dans la retraite, sont en possession de la plûpart des dixmes destinées à l'entretien de ceux qui instruisent les peuples. Par-là quantité de Curés n'avoient pas de quoi vivre. L'Edit dont on parle régla, que les gros Décimateurs leur payeroient cent écus par an, ce qui joint au dedans de l'Eglise & aux menües dixmes, que le même Edit leur assûre, les met en état de pouvoir vivre avec la décence qui convient à leur état. Oseroit-on le dire? Peut-être que le soin à réformer les abus qui se sont introduits dans l'Eglise par l'inégalité des Bénéfices Ecclésiastiques, auroit été aussi utile & honorable à la Religion & à l'Etat, que l'extirpation des Protestans.

Etablissement de St. Cyr.

Quincy, *tom.* 2. *pag.* 113.

UN des prémiers usages que Madame de Maintenon fit de sa Faveur, fût d'établir la Communauté de St. Cyr. Cet Etablissement étoit digne d'une Reine, comme celui des Invalides étoit digne d'un Roi. Cette Communauté est composée de trente-six Dames de Choeur & de vingt-

1686. Larrey, tom. 2. pag. 71. Mémoires Historiques & Chronologiques.

quatre Sœurs-Converses. Les Dames, aux trois vœux ordinaires de Religion, en joignent un quatrième, de se consacrer à l'institution des Demoiselles, pour lesquelles l'Etablissement s'est fait. Le nombre de ces Demoiselles est fixé à deux cent cinquante, toutes à la nomination du Roi. En entrant, il faut qu'elles fassent preuve de quatre dégrés de Noblesse du côté paternel. Les mésalliances sont si fréquentes en France, qu'on a cru devoir négliger le côté maternel. On ne les reçoit point qu'elles n'ayent sept ans, ni au-dessus de douze, & on ne les garde que jusqu'à vingt ans. Allors elles peuvent choisir ou de se faire Religieuses, ou de rentrer dans le monde. Si elles prennent le prémier parti, on leur donne les places, dont le Roi dispose dans chaque Abbaïe au changement d'Abbesse; si elles veulent être du monde, on leur donne mille écus pour leur établissement. Cette somme est mise en mains sûres, & on ne la confie point à leurs parens sans une caution des plus solvables. Elles y sont nourries & élevées en personnes de Condition; on leur fait apprendre, au-moins ce qu'on enseigne aux autres Pensionnaires dans les Communautés ordinaires. Ces places sont pour la Noblesse peu accomodée des biens de la fortune; mais comme on n'y entre point sans de grands amis, ce n'est pas toûjours à celle qui en a le plus de besoin que l'on fait cette faveur.

Richesse de cet Etablissement. Ibid. Bussy Histoire de Loüis XIV. pag. 236. Choisy, tom. 2. pag. 84.

Il falloit de grands biens pour fournir à tant de dépenses; on peut bien juger qu'ils ne manquèrent pas. A la mort du Cardinal de Retz, on réünit à cette Communauté la Mense Abbatiale de St. Dénis, qui est pour le moins de cent mille livres de rente. Cette année le Roi très-Chrétien lui donna la Terre & la Seigneurie de St. Cyr, & cinquante mille livres de rente à prendre sur le Domaine de la Généralité de Paris, jusqu'à l'acquisition des Terres qui produiroient le même revenu quitte & dechargé de tous droits; à condition qu'on n'y recevroit jamais aucune augmentation de fondation que de lui ou de ses Successeurs. Comme cette institution étoit dûë au zèle & aux soins de Madame de Maintenon, elle prit le tître de Supérieure, & eut tous les droits attachés à la qualité de Fondatrice. Elle combla de bienfaits cette Communauté, & elle s'y retira tout-à-fait après la mort de Loüis.

† Voïés N°. LXX.

Cet Etablissement fût célébré, comme il méritoit de l'être, par une Médaille. † On y voit des filles de différent âge. Celles qui ont une espèce de voile sur la tête, & un manteau par-dessus leurs habits, sont les Dames Professes. La Piété, sous la figure d'une femme majestueuse & voilée, préside à une si sainte institution. La Légende, TRECENTÆ PUELLÆ NOBILES SAN-CYRIANÆ, signifié, *Trois cent Demoiselles de St. Cyr*. L'Exergue marque la date.

La conduite de Loüis quatorze réformée, en quoi.

Ces Eglises bâties, ces fondations pieuses, étoient l'effet de la dévotion, dont Madame de Maintenon avoit inspiré le goût à ce Prince. Depuis qu'il s'étoit attaché à elle, il avoit fort changé. Les spectacles qu'il avoit tant aimé autrefois, lui étoient devenus insipides; il y avoit renoncé

renoncé & ne s'y trouvoit plus que par bienséance. Sa conduite particulière étoit édifiante & réparoit les scandales qu'il avoit donnés. Mais pour tout le reste, c'est-à-dire pour l'amour de la gloire, l'envie de soûtenir le titre de Grand qu'on lui avoit donné, le goût des loüanges & des applaudissemens, il fût toûjours le même, & sa conversion n'alla point jusqu'à l'éclairer à cet égard.

1686. *Mémoires secrets.*

Le Maréchal de la Feüillade, homme de beaucoup d'esprit, mais Courtisan le plus flatteur qui ait jamais été, fit ériger cette année un Monument superbe à la gloire du Monarque, & ne lui déplut pas. C'est ce qu'on appelle la Place des Victoires. Il y est réprésenté debout, habillé comme les Héros de la Grece, d'une grandeur plus qu'humaine; la Victoire lui met une Couronne sur la tête. Au bas du Piédestal qui porte la Statüe, sont quatre Esclaves, qui paroissent encore tremblans à la vûë de leur Vainqueur. Ils réprésentent l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne & le Turc. On ne peut nier que les succès de ce Prince n'aïent été grands, & qu'ils n'aïent mérité une partie des honneurs qu'on lui a rendus; mais, pour l'honorer, falloit-il insulter les Nations? & est-on subjugué pour avoir été vaincu? Elles s'en sont ressenties, &, par les efforts que nous leur verrons bientôt faire, elles ont autant cherché à se vanger des airs méprisans qu'on avoit eu pour elles, qu'à réparer leurs pertes, & à borner une Puissance qui leur paroissoit trop redoutable.

Statuë érigée à l'honneur de ce Prince. *Riencourt, tom.* 3. *pag.* 54. *Larrey, tom.* 2. *pag.* 69. *Choisy, tom.* 2. *pag.* 61. *Limiers, tom.* 2, *pag.* 451.

Ce fût aussi cette année que l'on fit la découverte des Satellites de Saturne & du cours des cinq Planetes. On peut dire que c'est une des plus belles qui se soient faites dans l'Astronomie; aussi l'honora-t'on d'une Médaille. † On y a réprésenté la Planete de Saturne avec l'anneau qui l'environne. Les cercles chiffrés, où l'on a posé les cinq Satellites, font voir combien chacun d'eux s'éloigne de Saturne, & en combien de tems ils font leur révolution. La Légende, V. SATURNI SATELLITES PRIMUM COGNITI, signifie, *Découverte des cinq Satellites de Saturne.* A l'Exergue est la date 1686.

† Voïés N°. LXXI.

Peu s'en fallut que la guerre ne recommençât avec l'Espagne. Dans le Méxique les Espagnols avoient exigé des Marchands François cinq cent mille écus, sous prétexte qu'ils y avoient porté des marchandises de contrebande. Les Marchands s'étoient plaints; on avoit demandé pour eux justice à la Cour de Madrid; elle usa de ses lenteurs ordinaires. Comme on étoit toûjours armé par mer & par terre, le Maréchal d'Etrées fût envoïé devant Cadix avec une forte Escadre pour appuïer la Cause des Marchands; il y eut même quelque acte d'hostilité. Ferrand, Chef d'Escadre, attaqua & prit deux Galions d'Espagne à la vûë de dix vaisseaux de guerre Hollandois, qui demeurèrent simples spectateurs du combat. Les Espagnols craignant une plus grande perte, promirent de la bonne sorte de restitüer incessamment la somme qu'ils avoient exigée. Les Fastes de la Maison de Bourbon expriment cette action en ces termes, *Le Roi arme à ses dépens, pour obliger les Espagnols de donner*

Commencement de brouilleries avec l'Espagne; elles n'ont point de suites. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 110. *Choisy, tom.* 2. *pag.* 122.

Pag. 228.

donner aux Marchands François tout ce qui leur est dû. A quoi en effet Loüis XIV. pouvoit-il mieux emploïer les sommes exorbitantes qu'il avoit tiré de ses peuples, qu'à les défendre & à protéger leur Commerce ?

1686.

Choisy, tom. 2. pag. 191. Larrey, tom. 2. pag. 67. Limiers, tom. 2. pag. 453.

Une seconde Ambassade de Siam fût un nouveau sujet de satisfaction. On a déjà vû que les Missionnaires François avoient engagé le prémier Ministre du Roi de ce Païs à rechercher la protection de la France. Ceux qu'il avoit envoïé firent naufrage en s'en retournant, il en renvoïa d'autres pour la même fin; ils eurent leur Audience le huitième de juillet. L'Académie des Inscriptions frappa une Médaille à cette occasion. † On y voit le Roi sur son trône, au pied duquel sont les Ambassadeurs. La Légende, Fama Virtutis, & l'Exergue, Oratores Regis Siam signifient, que *la grande réputation du Roi a attiré ces Ambassadeurs.* L'Explication enchérit encore sur cette Légende.

† Voïés N°. LXXII.

„ La gloire du Roi, dit l'Académie, s'étoit répandüe jusques „ dans les parties du monde les plus reculées. Le Roi de Siam, l'un „ des plus puissans Princes d'Orient, touché d'admiration, lui envoïa „ des Ambassadeurs en mille six cent quatre-vingt, pour lui demander son alliance & pour rendre hommage à ses vertus. Ces Ambassadeurs firent naufrage. Au bout de cinq ans il en fit partir „ d'autres, dont la navigation fût plus heureuse. Le Chef de l'Ambassade rendit à Sa Majesté la Lettre du Roi son Maître, & lui offrit „ de sa part dés présens magnifiques de tout ce que l'Orient produit „ de plus rare. Sa Majesté informée de la protection particulière que „ ce Prince donnoit dans son Roïaume aux Missionnaires de l'Europe, „ reçût ces Ambassadeurs avec des marques singulières de bienveillance „ pour leur Maître. Pendant tout leur séjour en France ils furent défraïés à ses dépens. Pour satisfaire leur curiosité, il donna ordre qu'on les menât visiter ses Places de Flandre, & les renvoïa enfin chargés de présens beaucoup plus riches que ceux qu'ils avoient „ apportés. "

La France obtient le chapeau pour le P. de Furstemberg.
Larrey, tom. 2. pag. 70.

Le chapeau de Cardial donné au Prince de Furstemberg fût un nouveau triomphe. Ce Prince avoit toûjours été extrêmement attaché à la France, & lui avoit rendu des services essentiels. Dans la guerre de mille six cent soixante & douze, il lui avoit, en quelque sorte, livré l'Electorat de Cologne. L'Empereur l'en avoit puni par une prison de six ans. Depuis il avoit fort contribüé à la surprise de Strasbourg, dont il étoit Evêque. Ces services l'avoient rendu odieux à toute l'Allemagne. Pour le dédommager de cette haine publique, on entreprit de le faire Cardinal. Quelque mal-affectionné que fût Innocent onze, il accorda enfin cette année ce chapeau, qu'on lui demandoit depuis si long-tems, non comme une grace, mais comme une espèce de dette, qu'il n'auroit pû se dispenser de païer qu'en s'abstenant de faire aucune promotion.

Pour

1686.

POUR diminuër le plaisir qu'il n'avoit pû refuser, le Pontife nomma de lui-même l'Evêque de Grenoble, qu'il savoit n'être point agréable à la Cour; il lui envoïa la Barette. C'étoit Monsieur le Camus. Ce Prélat étoit de la morale sévère; il avoit pris le parti du Pape; au-lieu d'attendre, selon l'usage, à recevoir la Barette des mains du Roi, il l'avoit prise avidement du Camérier de Sa Sainteté, qui passoit par Grenoble pour aller à Paris porter la même marque de distinction au Nonce Ranuzzi, &, dès le jour même, il s'en étoit paré, en mangeant ses carottes, dit l'Abbé de Choisy. Il voulut réparer sa faute & demanda la permission de venir à Versailles la recevoir des mains du Roi. On lui fit répondre que ce voïage étoit inutile, puisque la chose étoit déjà faite.

Le Pape nomme un Cardinal désagréable à la Cour.

Divers Mémoires.

Choisy, tom. 2 pag. 139.

Ibid.

ON auroit pû, peut-être même auroit-on dû méconnoître ce nouveau Cardinal; car il ne peut convenir qu'un sujet s'attache particulièrement à une puissance étrangère sans la permission de son Souverain; mais on étoit déjà tellement broüillé avec Rome, qu'on jugea à propos de sacrifier son droit pour éviter un nouvel éclat.

LA mort du fameux Prince de Condé ne troubla point-du-tout la satisfaction que causoient tant d'événemens glorieux. Sur le pied où étoit le Gouvernement, la perte d'un Prince du Sang ne causoit aucun changement dans les affaires, & un prémier Commis des Bureaux y influoit davantage. Aucun d'eux n'entroit dans les Conseils, le Duc d'Orléans même en étoit exclus. Ce Héros mourut à Fontainebleau l'onzième de décembre, dans sa soixante-huitième année. Il partagea ses derniers momens entre Dieu & le Roi. Dès qu'il sçut qu'il étoit en danger, il écrivit au Monarque de la manière la plus touchante, afin que le ressentiment qu'il savoit être encore dans son cœur ne nuisît point à sa famille.

Mort du Prince de Condé.

Vie du Prince de Condé, pag. 571.

Divers Mémoires.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Choisy, tom. 2. pag. 151.

Riencourt, tom. 3. pag. 56.

Quincy, tom. 2. pag. 111.

Larrey, tom. 2. pag. 70.

Limiers, tom. 2. pag. 454.

Ib. pag. 455.

„ JE supplie très-humblement Vôtre Majesté, disoit ce Prince, „ de trouver bon que je lui écrive pour la dernière fois de ma vie. Je „ suis dans un état où apparemment je ne ferai pas long-tems sans aller „ rendre compte à Dieu de toutes mes actions. Je souhaiterois de „ tout mon cœur que toutes celles qui le regardent fussent aussi inno- „ centes, que presque toutes celles qui regardent Vôtre Majesté. Je „ n'ai rien à me reprocher sur tout ce que j'ai fait quand j'ai commen- „ cé à paroître dans le monde; je n'ai rien épargné pour le service de „ Vôtre Majesté, & j'ai tâché de remplir, avec plaisir, tous les devoirs „ auxquels ma naissance & le zèle sincère que j'avois pour la gloire de „ Vôtre Majesté m'obligeoient. Il est vrai que dans le milieu de ma „ vie, j'ai eu une conduite, que j'ai condamné le prémier, & que „ Vôtre Majesté a eu la bonté de me pardonner. J'ai ensuite tâché de „ réparer ma faute par un attachement inviolable à Vôtre Majesté, & „ mon déplaisir a toûjours été depuis ce tems-là de n'avoir pû faire „ d'assez grandes choses qui méritassent les bontés que vous avez eües „ pour moi. J'ai au-moins cette satisfaction, de n'avoir rien épargné „

1686. „ de ce que j'avois de plus cher & de plus prétieux pour marquer à „ Vôtre Majesté que j'avois pour Elle & pour son Etat tous les sentimens que je devois avoir ".

Son caractère. Ce qu'on a dit de ce Prince dans le cours de cette Histoire, a pû donner une juste idée de son caractère & de ses talens ; peut-être verra-t-on ici avec plaisir ces différens traits réünis. La vivacité, l'activité, la valeur, furent ses qualités brillantes. Il se trouva Général dans un âge où il falloit que son génie suppléât à l'expérience. Son coup d'essai fût une victoire, & ce fût la plus complette & la moins sanglante qu'il ait remportée. Dans la suite rien ne lui parut impossible, excepté quand il eut affaire au Vicomte de Turenne. Ferme, vigilant, entreprenant, il tira du soldat tout ce qui s'en peut tirer. Il est vrai qu'il le ménagea peu, mais il se ménageoit encore moins lui-même, & réparoit par sa valeur la hardiesse excessive de ses entreprises ; témoin les batailles de Nordlingue, de Fribourg & de Seneff, qui lui furent plus glorieuses qu'utiles à l'Etat. Ces grandes qualités, qui l'ont fait regarder par tous les Capitaines comme un modèle inimitable, furent la source de plusieurs défauts. Il ne sçut point faire la guerre pied à pied ; il parut ignorer les ruses & les chicanes, si utiles & si nécessaires contre un ennemi supérieur, pour l'empêcher d'exécuter ses desseins. Dans cette espèce de guerre il eut presque toûjours du dessous ; c'est ce qui ruina ses affaires en France, & l'empêcha de rendre aux Espagnols les grands services qu'ils en avoient espéré.

A ces talens pour la guerre, que personne ne lui auroit disputé, & dont peut-être on n'auroit point reconnu le foible sans le Vicomte de Turenne, il joignit ceux de l'esprit. Il l'avoit excellent & n'avoit rien négligé pour le cultiver. Il y a peu d'Arts & de Sciences sur quoi il n'eût pû faire des leçons aux plus habiles. Il s'étoit particulièrement appliqué à étudier les différentes Religions, & avoit lû les Livres qui en traitent. Il avoit conféré avec des Athées, des Déïstes, des Calvinistes, des Luthériens, des Illuminés, &. après une discussion exacte, il s'étoit fixé à la Religion Catholique. Ce n'est pas que depuis ce temslà même il ait toûjours vêcu d'une manière conforme à sa croïance ; mais il changea entièrement les deux dernières années de sa vie, & mourut fort chrêtiennement. On trouva pourtant fort mauvais, que même en mourant il fit prier le Roi de laisser son Epouse dans sa prison de Château-roux.

Pour son caractère particulier, il fût fier, haut, sévère dans son Domestique jusqu'à être terrible. Il fût fort estimé des troupes, mais il n'eut pas le don de s'en faire aimer. L'Amour lui fit faire de grandes fautes. Les Mémoires de son tems sont pleins de traits du peu de ménagement dont il usoit avec les Officiers qu'il n'aimoit pas. Presque tous ceux qui suivirent sa fortune, eurent sujet de s'en repentir, par le peu de reconnoissance qu'il leur en témoigna. Bourdaloüe cependant, dans l'Oraison funebre qu'il en fit, entreprit de le loüer sur la bonté de son cœur

cœur, & voulut prouver que jamais il n'avoit été d'ami plus sûr, plus égal, plus fidèle, ni plus exact observateur des droits de l'amitié. La seule preuve qui pourroit justifier ce Jésuite d'avoir combattu l'idée commune, consiste dans les ordres qu'il donna à ses Agens au traité des Pyrenées. „ Vous avez sur toutes choses, disoit ce Prince dans l'instruction qu'il leur donna, deux points à ménager ; le prémier me regarde, le second mes amis. Si par malheur vous vous trouvez dans la nécessité d'abandonner l'un des deux, ne balancez pas, sacrifiez-moi pour mes amis. Je vous le dis encore une fois, parce que telle est ma volonté, ménagez les intérêts de mes amis préférablement aux miens. Je veux absolument qu'ils soient contens ; sans cela rien ne peut m'accommoder, avec cela tout m'accommode ". Plusieurs cependant furent abandonnés, & il ne parut pas que les Agens eussent déplu pour avoir désobeï à des ordres si précis.

1686.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

La reconnoissance faisoit parler ce Jésuite. Le Prince de Condé avoit honoré cet Ordre de son affection. Il leur avoit aussi confié l'éducation de son petit-fils ; il étoit mort entre les mains du Pere Deschamps ; par son testament il avoit ordonné que son cœur fût mis dans leur Eglise de St. Loüis à Paris ; un legs considérable avoit accompagné ce dépôt ; on avoit fondé un service solemnel & une Oraison funèbre à perpétuité. Tant de bienfaits méritoient quelque retour de la part de ces Pères. En le loüant de la solidité de son cœur, ils faisoient leur éloge.

Limiers, tom. 2. pag. 455. Vie du Prince de Condé, pag. 571.

Depuis la paix des Pyrenées, ce Prince parut avoir changé de caractère. Sa hauteur, sa fierté se changèrent en soûmission & en complaisance. Peut-être que cette grande amitié pour les Jésuites n'eut point d'autre principe que l'envie de se conformer au goût de Loüis quatorze. S'il ne rechercha pas, du-moins il accepta avec actions de graces une des filles naturelles de ce Prince pour Epouse de son petit-fils. Ce fût en vain qu'il s'humilia ; il ne pût se rétablir dans l'amitié & dans la confiance qu'il avoit perdües. L'intrigue seule le fit employer, & on le tint dans l'inaction dès qu'on pût se passer de ses services.

Maladie de Loüis quatorze, affliction des peuples.

Peu de jours après la mort du Prince de Condé, Loüis tomba malade, d'une incommodité qui jusqu'alors avoit été mortelle ; c'est un abscès à l'Anus, qu'on a depuis appellé le Mal du Roi. Félix son prémier Chirurgien le guérit, après s'être exercé quelque tems sur divers malades dans les Hôpitaux. L'opération se fit dans les derniers jours de décembre. On ne peut exprimer la consternation des Parisiens, lorsqu'ils apprirent que leur Souverain étoit en danger. Chacun parut sentir dans ce moment combien la vie d'un Roi qui avoit fait tant d'honneur à la France, leur étoit prétieuse. La crainte se peignit sur tous les visages. Le mot de grande opération, auquel on n'étoit point accoutumé, augmentoit l'inquiétude. Les Eglises se remplirent dans un instant. On demandoit à Dieu la guérison d'un Prince, qui, après avoir comblé la Nation de gloire, étoit, disoit-on, sur le point de la

Quincy, tom. 2. pag. 113. Choisy, tom. 2. pag. 142. Riencourt, tom. 3. pag. 53. Larrey, tom. 2. pag. 71.

1686. la combler de bonheur. On le prioit de prolonger une vie dont on espéroit que la suite seroit si avantageuse. Cet empressement si volontaire & si naturel dura tant qu'on crut le Prince en danger.

Cet ardeur, cet amour des peuples, qu'on dépeignit au Monarque, du-moins aussi grands qu'ils étoient, dûrent être pour lui un plaisir des plus sensibles. C'est le seul dont les Rois devroient être jaloux & qu'ils devroient s'efforcer de mériter. L'Académie des Inscriptions en fit le sujet d'une Médaille. † La France à genoux au pied d'un Autel, offre à Dieu ses vœux. La fumée qui sort d'un encensoir, & qui s'élève vers le Ciel, est le symbole d'une prière ardente. La Légende, PRO SALUTE OPTIMI PRINCIPIS, & l'Exergue, VOTA GALLIÆ, signifient *que toute la France fit des vœux pour la guérison du meilleur de tous les Princes*. Cette seule Inscription, exactement vraïe, renfermeroit plus de gloire solide & véritable, que toutes celles dont on a composé un gros volume.

† Voïés N°. LXXIII.

Suite de la guerre contre les Turcs. *Histoire de Pologne. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mercure Historique & Politique, Edition de Parme, 1686. tom. 1, pag. 36. Choisy, tom. 2. pag. 154. Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 2. pag. 125.*

L'Empire & ses Alliés auroient volontiers profité de l'agitation où la France étoit par la révocation de l'Edit de Nantes; mais la constance des Turcs à soûtenir une guerre ruineuse, en avoit empêché. On avoit fait contr'eux les plus grands efforts. Le Pape à force d'exhortations & d'argent avoit ranimé l'ardeur de Sobieski. L'Empereur de son côté avoit sçu le toucher par l'endroit le plus sensible, en s'obligeant non-seulement de céder, mais de garantir à sa famille toutes les conquêtes qu'il feroit sur le Turc ou sur ses Vassaux. Déterminé par ces secours & par ces promesses, il entreprit la conquête de la Valachie & de la Moldavie. Il n'oublia rien pour y réüssir. Il négocia d'abord avec le Hospodar de Moldavie, qui lui promit de se joindre à lui aussitôt qu'il paroîtroit dans le Païs. Il conclut un traité avec les Czars de Moscovie, qui s'engagèrent de payer deux millions à la Pologne, à condition que la République leur cédât la propriété des Duchés de Kiovie & de Smolensko, le Palatinat de Czernickovie & le Duché de Severie en Ukraine, qu'ils n'avoient qu'en dépôt. Ils s'obligèrent encore de déclarer la guerre aux Turcs, d'attaquer dès cette année les Tartares de Crimée, d'assiéger les Places que le Grand-Seigneur avoit vers le Borysthène. Il se hâta ensuite d'entrer en action. Tous les jeunes Seigneurs, tous les Généraux qui se dispensent souvent du service, voulurent le suivre, &, ce qui n'étoit presque jamais arrivé en Pologne, son Armée se trouva assemblée & en état de marcher dès la fin de juillet.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Elle entra dans la Valachie, descendit le Pruth, qu'elle laissa à sa droite, & traversa de grandes plaines sans trouver d'ennemis, mais aussi sans voir le Hospodar, qui avoit promis de la joindre. C'étoit un Grec, appellé Cantimir. Fourbe, comme la plûpart de ceux de sa Nation, il avoit abandonné sa Capitale, & étoit allé se joindre aux Turcs & aux Tartares. Personne dans cette Province n'étoit en état de résister à Sobieski. Il se saisit de la Capitale nommée Jassi; les habitans

tans lui prêtèrent serment de fidélité, aussi-bien que tous les Chefs des divers Cantons de cette Principauté. 1686.

Il avoit déjà fait vingt-quatre lieües, dont un homme de cheval n'en sauroit faire une en moins de trois heures. Ne trouvant point d'ennemis, il résolut de percer dans la Bessarabie & de pénétrer jusqu'à la Mer-Noire; mais quand il fût à deux petites journées du Budziack, il s'apperçut qu'il étoit impossible d'avancer, parce que les Tartares avoient brûlé ou fourragé toutes les avenües de leurs Contrées. Il prit le parti de marcher vers le Danube. Si le projet de passer le Budziack pour s'emparer de Bialagrod & des deux Killia étoit impratiquable, celui de gagner les bords du Danube ne l'étoit pas moins. On le reconnut lorsqu'on fut à Falezio. Le terrein s'y trouva si montagneux, si coupé de défilés, si rempli de rochers, qu'on auroit eu peine à s'en tirer quand même on n'auroit point eu d'ennemis. Ainsi on rebroussa chemin en remontant le Pruth, toûjours cotoïé par les Turcs & par les Tartares, qui étoient descendus de leurs montagnes, & qui, marchant de l'autre côté de la rivière, ne cessoient de harceler les Polonois par leurs détachemens, dont la principale occupation étoit de brûler toute la Campagne. Les herbes & les chaumes y étoient extrêmement hauts, de manière que l'Armée de Sobieski étoit quelques-fois enveloppée de flammes; enfin on arriva à Jassi.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Ce Prince voïant l'impossibilité de conserver sa nouvelle Principauté, ne songea plus qu'à se retirer dans ses Etats. La difficulté étoit de passer les grandes Buccovines, païs horrible, enfermé entre le Pruth & les montagnes de Transylvanie, tout couvert de grands bois entrecoupés de hauteurs presqu'inaccessibles. Les Tartares & les Turcs poursuivirent cette Armée fugitive. Détachés en divers pelotons sur les aîles, connoissant parfaitement les défilés, il leur étoit aisé de se joindre par différentes routes, de la défaire au-moins en partie, ou de lui enlever ses bagages. C'étoit leur dessein. Déjà ils s'étoient embusqués sur un ruisseau au pied d'une montagne, dans un passage fort étroit, par où il falloit absolument que les Polonois défilassent. Ils en furent avertis par des transfuges. Rewouski Trésorier de la Cour, brave Officier, se chargea d'ouvrir ce passage. Les transfuges le conduisirent fidélement & si bien qu'il tomba sur les Tartares endormis, les tailla en pièces, ou les dissipa sans peine. L'Armée continüa sa marche. Extrêmement affoiblie & fatiguée par ces longues & pénibles marches, elle se sépara aussi-tôt qu'elle fût arrivée sur ses Terres.

Ibid.

L'Arme'e de Sobieski n'étoit que de vingt-quatre mille hommes; celle des Tartares, qui l'obligea de se retirer étoit de soixante mille. Il est vrai que sa retraite, faite à la vûë d'une Armée si supérieure, prouve son habileté & la bravoure de ses troupes; mais elle suppose une extrême imprudence, qui change ce Héros en Avanturier. Quand on fait la guerre avec capacité, s'avance-t-on dans un païs qu'on ne con-

1686. noît point ſans ſavoir comment s'en retirer, ſans avoir pris aucunes précautions pour le faire ? Il eſt beau de ſe retirer d'un danger qu'on n'a pû ni dû prévoir ; mais quand on y eſt engagé par ſa faute, l'habileté & la valeur avec leſquelles on s'en tire, ne peuvent effacer la honte de l'avoir commiſe. Cette affaire & celle de Barckam pourroient ſervir à prouver que ce Heros du Nord a eu un peu plus de réputation qu'il ne méritoit d'en avoir, & que peut-être ſa gloire eût été médiocre, s'il eût eu à combattre des troupes mieux diſciplinées & conduites par de meilleurs Chefs.

Second Siège du Bude. *Vie de Charles IV. Duc de Lorraine, pag. 327. Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 130.*

QUELQU'INUTILE que fût à l'aggrandiſſement de la famille de Sobieski cette expédition, qui avoit coûté huit cent mille écus à Innocent onze, elle eut une partie de l'effet qu'on avoit ſouhaité, en empêchant les Turcs de porter toutes leurs forces en Hongrie ; ce qui facilita le grand deſſein qu'on avoit d'aſſiéger Bude pour la ſeconde fois. Outre les grandes forces que l'Empereur, aidé apparemment de l'argent de ſes nouveaux Alliés, avoit ſur pied, il avoit fait un traité fort avantageux avec le Prince & les Etats de Tranſylvanie. Ce traité contenoit en ſubſtance, que l'Empereur défendroit la Tranſylvanie & les parties de la Hongrie qui y ſont annexées ; que les troupes Impériales ſeroient à la direction du Prince de Tranſylvanie & de ſes ſucceſſeurs pendant qu'elles ſeroient dans la Principauté ; que tout ce qui ſeroit conquis ſur l'ancien Domaine de la Porte appartiendroit à celui qui en auroit fait la conquête ; mais que tout ce qu'on reconnoîtroit avoir appartenu à la Tranſylvanie lui ſeroit reſtitüé. Que Michel Abaffi ne pourroit être troublé dans la poſſeſſion où il étoit ; que l'Empereur approuveroit & ratifieroit l'Election déja faite en faveur du fils de Michel ; qu'après leur mort la liberté de l'Election ſeroit conſervée aux Etats ; que l'Empereur ne pourroit jamais s'arroger le titre de Prince de Tranſylvanie, ni en prendre les Armes.

Priſe de cette Place. *Vie du Duc de Lorraine, pag. 338.*

BUDE fût emportée d'aſſaut le ſecond de ſeptembre. Deux mille Turcs qui s'étoient retranchés dans une Moſquée, obtinrent la vie, le reſte fût paſſé au fil de l'épée. Les Allemands commirent en cette occaſion les plus grandes cruautés, & leurs Généraux ne purent les contenir. Cette conquête importante fût diſputée juſqu'à l'extrémité. La garniſon, forte de dix mille hommes au commencement du ſiège, avoit ſoûtenu quatre aſſauts, dont chacun avoit été auſſi long & auſſi meurtrier pour les Allemands qu'une bataille rangée. Preſque tous les Ecrivains conviennent que le Duc de Lorraine fit une grande faute, en ne marchant pas auſſi-tôt après la priſe de Bude, à l'Armée Ottomane, qui n'en étoit qu'à une lieüe & dans la plus grande conſternation. L'Auteur de la Vie de ce Prince avoüe, que la joïe qu'eut ſon Héros de la priſe de Bude fût ſi grande, qu'il ne fit pas attention à la victoire qu'il pouvoit remporter. On voulut inutilement réparer cette faute. Le Grand Vizir profita du tems qu'on lui avoit laiſſé,

Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques. Pag. 342.

laissé, & quand on voulut le poursuivre, on le trouva si-bien campé, qu'on n'ósa l'attaquer.

1686.

Cette conquête fût suivie de plusieurs autres. Le Comte Véterani prit Sigéden, après avoir défait un Corps de Turcs & de Tartares qui vouloient en tenter le secours; il en resta plus de deux mille sur le champ de bataille, & l'artillerie & le bagage furent pris. Le Château de Cinq-Eglises se rendit à discrétion au Prince Loüis de Bade, le troisième jour du siège. La garnison étoit forte, mais elle manquoit de munitions. Ziclos fût aussi pris à discrétion le sixième jour du siège par le Comte de Scherffemberg. Il joignit le Prince de Bade; ils marchèrent au Pont d'Essex, dont ils brûlèrent une partie, & prirent en deux jours la Ville & le Château de Caposwar.

Autres conquêtes. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Les Venitiens eurent à proportion d'aussi grands succès. Commandés par le Comte de Konigsmarck ils prirent Navarrin, après avoir battu les Turcs, qui s'étoient approchés pour leur en faire lever le siège. Ils se rendirent ensuite maîtres de Modon, &, poussant leurs conquêtes, ils s'emparèrent de Napoli de Romanie, après avoir défait l'Armée Turque & lui avoir tué quatorze ou quinze cens hommes.

Succès des Venitiens. *Ibid.*

La fin de cette année fût encore remarquable, par la naissance d'un troisième Prince, auquel on donna le nom de Duc de Berry. Ce fût un renouvellement de joïe dans tout le Roïaume. Les peuples se signalèrent à l'envi, & n'oublièrent rien en cette occasion pour témoigner à Loüis quatorze le plaisir qu'ils avoient de voir augmenter sa postérité. L'Académie des Inscriptions fit de cette naissance le sujet d'une Médaille. † On y voit la tête du Dauphin & celles des trois Princes ses enfans. La Légende, Felicitas Domus Augustæ, signifie, *la félicité de la Maison Roïale*, & l'Exergue, Carolus Dux Bituricensis, natus XXXI. Augusti. M. DC. LXXXVI. veut dire, *Naissance de Charles Duc de Berri, le 31. d'août 1686.*

Ibid.

† Voïés No. LXXIV.

ANNE'E M. DC. LXXXVII.

1687.

La parfaite guérison de Loüis causa autant de joïe à ses peuples, que le danger qu'il avoit couru leur avoit causé de douleurs & d'allarmes. Il vint de Versailles à Paris rendre à Dieu ses actions de graces dans l'Eglise de Nôtre-Dame. Pour montrer combien il étoit sensible à l'amour que ses sujets lui avoient témoigné par les vœux ardens qu'ils avoient faits pour le rétablissement de sa santé, il alla dîner à l'Hôtel de Ville. On lui fit un repas magnifique. Toutes les rües sur son passage furent remplies d'une multitude innombrable de peuple, dont les acclamations extraordinaires faisoient éclater la vivacité de la joïe, qui le transportoit à la vûë d'un Prince qu'il avoit tant appréhendé de perdre. Le Monarque répondit à ces témoignages d'affection par des marques de bonté & de confiance.

Joïe des peuples à la convalescence de Loüis quatorze. *Riencourt, tom. 3. pag. 59. Quincy, tom. 2 pag. 114. Limiers, tom. 2. pag. 459.*

1687.
Larrey, tom. 2. pag. 71.
† Voïés N°. LXXV.
Mercure Historique & Politique, tom. 1. pag. 351.

Il ne voulut être servi à table que par les principaux Officiers de la Ville, & n'avoir ce jour-là d'autres Gardes que le peuple même, dont il se voïoit si tendrement aimé. Cette cérémonie fût gravée sur le bronze. † On voit le Roi assis sous un daiz. Il a devant lui une table, où la Ville de Paris à genoux pose une corbeille de fruits. La Lègende, REGIS ET POPULI AMOR MUTUUS, & l'Exergue, REGIUM IN URBE EPULUM, CIVIBUS PRÆSIDIUM ET MENSAM PRÆBENTIBUS, signifient, *que la confiance du Roi en son peuple étoit la preuve qu'il l'aimoit & qu'il en étoit aimé.*

† Voïés N°. LXXVI.

QUELQUE tems auparavant cette cérémonie, on avoit fait à Paris & dans toutes les Villes du Roïaume des réjoüissances publiques au sujet de la convalescence du Roi; on avoit même marqué cette époque par un Monument public. † On y voit la France auprès d'un Autel, où l'on a mis une Couronne. La France lève les yeux au Ciel, qui la couvre en signe de protection. La Légende, DEO CONSERVATORI PRINCIPIS, signifie, *Actions de graces rendües à Dieu pour la conservation du Roi*, & l'Exergue, GALLIA VOTI COMPOS, veut dire, *les vœux de la France exaucés.*

Epoque du grand credit des Jésuites sous ce Règne.
Choisy, tom. 2. pag. 46.

CETTE maladie est l'époque du crédit immense que les Jésuites ont eu le reste de ce Règne. Pendant sa convalescence, le Roi s'amusoit les après-dinées à voir ses Médailles. Le Père de la Chaize, son Confesseur, aimoit fort cette espèce de science & prétendoit y être habile. L'amusement du Prince lui fournit l'occasion de se trouver souvent seul avec lui. Dans ces conversations on ne parla pas toûjours de Médailles, on y parla fort de la distribution des Bénéfices. Depuis que le Prince s'étoit mis dans la dévotion, il avoit fait une attention particulière à cette distribution. L'Archevêque de Paris & le Père de la Chaize étoient chargés de lui nommer les bons Sujets. Après sa guérison, l'Archevêque fut déchargé de ce soin. Le Confesseur, sans en avoir le titre, eut le rang & les droits de Secrétaire d'Etat pour les affaires Ecclésiastiques, & fût du-moins aussi maitre dans son Département, que les Marquis de Louvois & de Seignelai l'étoient dans ceux de la Guerre & de la Marine.

ALORS toute la France fût obligée de s'humilier devant la Société. On fit sa cour non-seulement au Confesseur, mais à tous les Jésuites, sur-tout à ceux qui avoient avec le Père de la Chaize quelque rapport particulier, & ce fût d'eux que dépendit le sort des autres Ecclésiastiques. La qualité la plus essentielle pour être placé, fût d'être leur ami, elle suppléoit souvent à toutes les autres. Le Confesseur se fit une espèce de Conseil à Paris, & les plus accrédités des Jésuites dans les Provinces y envoïoient leurs informations. L'esprit de la Société étant par-tout le même, ceux dont l'attachement pour elle & pour sa Doctrine étoient suspects, furent exclus; ils passèrent pour Jansénistes d'effet ou d'inclination. Cette espèce de Gouvernement de ces Pères dura jusqu'à la fin de ce Règne. Du reste, cette habile Société

ciété ne se contenta pas de faire la guerre la plus vive à ses ennemis, elle se servit utilement de son pouvoir pour elle-même. Il est peu de ses Collèges à qui elle n'ait fait venir quelque Bénéfice. Plusieurs Evêques lui ont donné leurs Séminaires, & ont été récompensés de leur libéralité. Un des souhaits les plus avantageux qu'on puisse former pour la France, c'est que l'Empire Ecclésiastique ne se rétablisse plus. 1687.

Les broüilleries avec la Cour de Rome duroient encore. Le Pape, d'une fermeté à toute épreuve, ne vouloit entendre à aucun accommodement. Le refus des Bulles pour les grands Bénéfices étoit l'unique moyen qu'il eût de se vanger. Il s'y étoit attaché, & n'en avoit accordé aucune depuis mille six cent quatre-vingt-deux. La division fût poussée cette année jusqu'à l'éclat & à une rupture ouverte. En voici l'occasion. Les Ministres des Têtes couronnées étoient depuis long-tems en possession d'être Protecteurs des gens de leur Nation qui font partie de leur cortège dans les cérémonies; ils logeoient d'ordinaire aux environs de leurs Palais, &, sous prétexte d'être de leur Maison, ils joüissoient des mêmes privilèges que leurs Domestiques. Par-là il arrivoit que les maisons voisines & même des rües entières faisoient partie du Palais d'un Ambassadeur, & portoient le nom commun de franchises. Une grande partie de Rome étoit asservie à ces franchises, & ces quartiers n'étoient pas les moins peuplés. Aucun Officier de Justice n'ôsoit en approcher, bien moins encore y paroître. Tout le monde s'y jettoit; les Romains comme les autres; les plus grands scélerats y trouvoient un azile.

Nouvelles broüilleries avec la Cour de Rome, à quelle occasion.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Quincy, tom. 2. pag. 116. Mercure Historique & Politique, tom. 2. pag. 623. Bussy, Histoire de Loüis le Grand, pag. 281. Larrey, tom. 2. pag. 72. Limiers, tom. 2. pag. 462.

Il est visible que ces Franchises avoient de grands inconvéniens & étoient un abus manifeste, de même que l'immunité des Eglises, dont on est pourtant si jaloux en Italie. Plusieurs Papes avoient voulu rémédier à ce désordre. Jules III, avoit ordonné aux Officiers de Justice de rechercher les coupables dans toutes les maisons sans distinction. Pie IV, Gregoire XIII, Sixte V. avoient fait de semblables Decrets, qui n'avoient pas été mieux exécutés. Innocent XI. s'y prit d'une manière plus efficace. Dès qu'il fût sur le trône, il résolut de n'admettre aucun Ambassadeur qui ne renonçât au droit des Franchises. Cette résolution fût exécutée en mille six cent quatre-vingt à l'égard de l'Ambassadeur de Pologne; en mille six cent quatre-vingt-trois à l'égard de l'Ambassadeur d'Espagne; en mille six cent quatre-vingt-six à l'égard de l'Ambassadeur d'Angleterre, & l'Empereur venoit tout récemment de subir la loi commune.

Abus des Franchises. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Loüis quatorze fût le seul qui refusa de rien relâcher de ses prétentions. Aussi peu content du Pape que le Pape l'étoit de lui, il ne cherchoit qu'à le chagriner. Le Duc d'Etrées mourut à Rome le trente janvier. Le Nonce Ranuzzi fit de nouvelles instances, il ne fût point écouté. Henri Charles de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, fût nommé pour remplacer le Duc d'Etrées. Il eut ordre de maintenir les Franchises. Innocent, de son côté, prit des mesures pour les abolir. Le

Loüis quatorze seul refuse de consentir à leur réformation. *Ibid.*

1687. ſept de mai il fit publier une Bulle, qui déclaroit excommunié quiconque voudroit ſe conſerver dans la poſſeſſion des Franchiſes, ou s'en ſervir. Ses prédéceſſeurs s'étoient contentés de décerner des peines temporelles contre ceux qui rechercheroient ces aziles pour éviter le châtiment de leurs crimes, ou le païement de leurs dettes, & contre les Juges & Magiſtrats qui auroient uſé de connivence, en donnant le tems aux Prévenus de ſe réfugier dans ces quartiers. La plûpart des Cardinaux qui prévoïoient l'éclat que cette Bulle ne pouvoit manquer de cauſer, firent ce qu'ils pûrent pour qu'elle ne fût pas publiée; mais Innocent XI. plus homme de bien qu'éclairé, ou qui vouloit peut-être cauſer cet éclat, qu'ils appréhendoient, fût inflexible à leurs répréſentations.

Manière dont ſon Ambaſſadeur entre à Rome. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Le nouvel Ambaſſadeur s'étoit cependant mis en chemin, bien réſolu & en état d'exécuter ſes ordres. Dès qu'il fût ſur les Terres du Pape, le Légat de Boulogne & les autres Gouverneurs reçurent des défenſes poſitives de lui rendre aucun des honneurs dûs à ſon caractère. Quand on le ſçut proche de Rome, on enjoignit aux Cardinaux de n'avoir aucun commerce avec lui. Malgré tous ces ordres, que le Marquis de Lavardin n'ignora pas, il continüa ſa route, & fit ſon Entrée dans Rome le ſeize de novembre. Elle eut l'air d'un triomphe. Il étoit eſcorté par huit cens hommes bien armés, la plûpart Officiers ou Gardes de la Marine. Après cequi s'étoit paſſé, on ne pouvoit eſpérer d'Audience; on la demanda néanmoins pour la forme; elle fût refuſée.

Le Pape le déclare excommunié. *Ibid.*

Un nouvel incident acheva de rendre les deux Cours irréconciliables, & il ne tint point à la Cour de Rome que celle de France n'en vint aux dernières extrémités. Le Marquis de Beaumanoir fit ſes devotions la nuit de Noël dans l'Egliſe de St. Loüis. Le lendemain on vit partout une Sentence affichée qui déclaroit cette Egliſe interdite, parce que le Cûré & les Prêtres avoient eu la hardieſſe de recevoir à l'Office Divin & à la participation des Sacremens Henri de Beaumanoir Marquis de Lavardin, notoirement excommunié. L'Ambaſſadeur loin de convenir de cette notoriété, qui n'avoit aucun fondement, fit afficher à ſon tour des proteſtations contre cette Sentence. Il ne changea rien à ſa conduite; il parut dans Rome avec tout l'éclat qui pouvoit convenir au caractère dont il étoit revêtu, il continüa à viſiter les Egliſes quand il le jugea à propos. Quoi-qu'apparemment on ne penſât point à attenter à ſa perſonne, il prit des meſures pour ſe mettre à couvert des ſurpriſes. On fit exactement la garde dans ſon Palais. Il avoit plus de monde qu'il n'en falloit pour exterminer la Soldateſque du Pape. La nuit on faiſoit la ronde, en-ſorte que ce Palais reſſembloit à une Citadelle environnée d'ennemis. On verra ſous l'année ſuivante les ſuites de cette affaire.

Celle-ci eſt la plus ſtérile de ce Règne, à peine s'y fit-il rien qui mérite d'être rapporté. On ſe prépara ſeulement à ſe défendre en cas que l'on

l'on fût attaqué ; on donna des ordres pour mettre toutes les Places en bon état de défense. Les fortifications qu'on avoit faites à Luxembourg étant achevées, le Roi alla les visiter & y en ordonna encore de nouvelles. Les Algériens, nonobstant les terribles châtimens dont on les avoit accablés, recommencèrent à courir sur les Vaisseaux François ; ils furent bien-tôt punis de cette infraction. Le Marquis d'Anfreville qu'on avoit envoyé croiser sur leurs Côtes avec une bonne Escadre, attaqua tous leurs Vaisseaux qu'il pût rencontrer. Vers la fin de septembre il coula à fonds leur Amiral de quarante pièces de canon, & en fit échoüer un autre de vingt-six dans un rude combat qu'il leur livra près de Ceuta. Il traita de la même façon tous ceux qu'il fût à portée de joindre.

1687. *Quincy, tom. 2. pag. 116. Ibid. pag. 118.*

Les desordres que causoient les Jeux de hazard étoient extrêmes, Pour y rémédier on donna ordre au Parlement de rendre un Arrêt qui défendit de joüer à la Bassette & au Lansquenet, à peine d'une amende considérable contre les Maîtres ou Maîtresses des maisons où l'on joüeroit ces sortes de Jeux. Rien n'étoit plus sage que ces Ordonnances ; il ne manquoit que de les faire exécuter à la rigueur.

Riencourt, tom. 3. pag. 60. Bussi, Histoire de Loüis le Grand. pag. 279. Larrey, tom. 2. pag. 72. Mercure Historique, tom. 1. pag. 366. Limiers, tom. 2. pag. 468.

On fit la cérémonie du batême des trois Princes que la Dauphine avoit donné à la France. Le Roi & Madame présentèrent le Duc de Bourgogne, Monsieur & Mademoiselle répondirent pour le Duc d'Anjou, le Duc de Chartres & Mademoiselle d'Orléans pour le Duc de Berri. On fit partir pour Siam des Mathématiciens. Comme les Jésuites étoient fort en crédit, on les choisit presque tous dans cette Société. Mais l'Etablissement qu'on avoit en ce Païs étant déjà détruit lorsqu'ils y arrivèrent, ils passèrent à la Chine, où ils ont voulu exercer une domination absoluë, ce qui a désolé cette Chrétienté naissante, & en a enfin causé la ruine.

Inquiétude de Loüis quatorze sur les succès de l'Empereur. *Mercure Historique & Politique, tom. 2. pag. 498. Mémoires secrets.*

Quelque tranquille qu'on parût être, on étoit extrêmement inquiet des grands progrès que l'Empereur faisoit sur les Turcs. On auroit souhaité pouvoir les arrêter, mais on n'ôsoit le faire. La trêve qu'on venoit de conclure, l'odieux qu'auroit eu dans toute l'Europe la diversion qu'on auroit faite, en empêchoient. D'ailleurs on craignoit que l'Allemagne ne fît la paix avec ces Infidèles à quelque prix que ce fût, & on étoit bien-aise de la voir occupée dans une guerre, qui, malgré ses succès, l'épuisoit d'hommes & d'argent, & la mettroit plus long-tems hors d'état de troubler la possession des Païs que l'on s'étoit assûré par la dernière trêve. Enfin, tandis qu'on auroit l'Angleterre pour soi, ou qu'occupée de ses divisions elle ne pourroit entrer dans la Ligue qu'on soupçonnoit, on ne redoutoit point cette Ligue, & on se flattoit qu'elle n'ôseroit rien entreprendre.

Le Marquis de Louvois ne raisonnoit pas de la sorte. Il l'auroit sans doute emporté, si Madame de Maintenon n'avoit eu que l'espèce de crédit qu'avoient eu celles que le Roi avoit aimées ; mais elle entroit dans tout, c'étoit avec elle que se prenoient les dernières résolutions.

Crédit de Madame de Maintenon.

1687. tions. Quel que puisse être le motif qui l'animoit, elle inspira si fortement l'amour de la paix, que la jalousie naturelle, que causoit l'aggrandissement de la Maison d'Autriche, ne l'auroit point surmonté, sans les incidens qui arrivèrent depuis.

Les Turcs sont encore battus. *Vie du Duc de Lorraine, pag. 353. Vie de Léopold. Vie de Tekeli, pag. 212. Mémoires Historiques & Chronologiques,*

CETTE Campagne toutefois fût encore plus heureuse aux Impériaux & aux Vénitiens que la précédente. Le douzième d'août le Duc de Lorraine & l'Electeur de Bavière, à la tête de cinquante-cinq mille hommes seulement, battirent quatre-vingt mille Turcs commandés par le nouveau Grand Vizir; car le Sultan n'avoit pas exécuté la résolution qu'il avoit prise de se mettre à la tête de ses troupes. Le Duc de Lorraine avoit d'abord attaqué l'Armée Ottomane dans son camp près d'Essex. Il y avoit perdu huit cens hommes, & s'étoit retiré près de Mohatz, d'où il avoit fait divers détachemens pour couvrir ses conquêtes de l'année dernière. Les Turcs hazardèrent de s'avancer près de Darda, & se campèrent si avantageusement, qu'on n'ósa entreprendre de les attaquer. Après bien des tentatives inutiles pour obliger Soliman à changer de poste, les Allemands furent contraints de s'éloigner faute de vivres. Cette retraite nécessaire fit ce que des mouvemens étudiés n'avoient pû faire. Le Général Turc détacha une partie de ses troupes pour donner sur l'Arrière-garde Allemande. Le combat s'engagea insensiblement & devint général. Les Turcs se battirent avec plus d'ordre & de courage qu'ils n'avoient fait depuis long-tems; ils furent néanmoins battus. Le Grand Vizir laissa dix mille morts sur le champ de bataille, quatre-vingt pièces de canon, dix mortiers, ses tentes, son bagage, sa cassette même, où l'on trouva deux millions en or & en pierreries.

L'Empereur se rend maître de la Transylvanie. *Vie de Tekeli, pag. 213. Vie de Ragotski &c. Histoire de Hongrie, tom. 6. pag. 374.*

IL profita de la nuit pour se retirer à Essex avec les débris de son Armée, réduite à quarante mille hommes. Il se maintint dans son poste, quelques efforts que fissent les vainqueurs pour l'engager à un second combat. Le Duc de Lorraine ne pouvant plus rien faire de ce côté-là, à cause des pluïes continuëlles & du débordement des rivières, forma le dessein de s'emparer de la Transylvanie. Pour en avoir un prétexte, on fit courir le bruit que Michel Abaffi s'étoit déclaré pour les Turcs. Ce bruit n'étoit pas même probable. Il n'importe, on voulut le croire. L'Armée marcha à grandes journées de ce côté-là; dès qu'elle parut tout se soumit. Clausembourg ouvrit ses portes. Les Allemands se répandirent dans tout le païs & y vécurent à discrétion. Abaffi hors d'état de résister, se contenta de la promesse qu'on lui fit de lui conserver sa dignité & à son fils après lui, & de ne faire aucun changement par-rapport à la Religion. Cette promesse ne fût pas mieux observée que l'avoit été le traité dont on a parlé sous l'année précédente.

Division parmi les Turcs. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

POUR comble de bonheur, la division se mit parmi les Turcs. Ils se mutinèrent dans leur camp d'Essex. Le désordre alla si loin que le Grand Vizir fût obligé de s'embarquer la nuit sur le Danube pour se rendre à Constantinople. Dès qu'il eut disparu, les Chefs de l'Armée envoyèrent

rent six Députés au Grand Seigneur, pour lui déclarer qu'ils ne vouloient plus obéïr à Soliman, mais à Siaoux Bacha qu'ils venoient de faire Grand Vizir, & à Coprogli son beau-frère qu'ils avoient choisi pour Caïmacan. Ces Députés ne donnèrent qu'un mois au Sultan pour se déterminer. Il prit le parti de ratifier ce qu'avoient fait les Revoltés. Cette condescendance les rendit plus hardis, ils marchèrent à Constantinople. Le Sultan effraïé fit étrangler le Grand Vizir qu'ils avoient deposé, & leur livra tous ceux de ses Officiers dont ils demandoient la mort. C'étoit à lui-même qu'ils en vouloient. Ils le déposèrent le huit novembre, & mirent à sa place Soliman son frère, qui languissoit en prison depuis quarante ans.

1687.

Vie du Duc de Lorraine, pag. 372.

Cette révolution n'appaisa pas le désordre. Siaoux voulant s'y opposer, fût massacré. Enfin le nouveau Sultan supprima une partie des impôts; il fit arborer le grand Etendart de Mahomet; plus de cent mille hommes s'assemblèrent autour du Serrail & les mutins furent dissipés.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Léopold se servit habilement de toutes ces circonstances pour faire entrer dans sa Maison le Roïaume d'Hongrie. Dès le trentième d'octobre, il avoit fait entendre aux Etats assemblés à Presbourg, qu'il souhaitoit qu'on déclarât ce Roïaume héréditaire dans sa Maison, pour le recompenser des dépenses qu'il avoit faites pour le défendre. Les Députés témoignèrent d'abord quelque fermeté, & demandèrent qu'on leur laissât la liberté qu'ils avoient euë de tout tems de se donner leurs Rois; Il fallut plier. Les Etats déclarèrent que le Roïaume seroit héréditaire dans la Branche Impériale de la Maison d'Autriche; qu'au défaut des Mâles il passeroit aux Filles, & que les uns & les autres venant à manquer, il appartiendroit aux Princes & ensuite aux Princesses de la Branche d'Espagne.

Le Roïaume de Hongrie déclaré héréditaire dans la Maison d'Autriche.

Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. 1. pag. 356.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Le mauvais tour que prenoient en Angleterre les affaires du Roi Jacques, étoit aussi chagrinant pour la France que l'aggrandissement de la Maison d'Autriche. Ce Prince résolu de rétablir la Religion Catholique dans ses Roïaumes, de la tirer du-moins de l'état d'ignominie où elle étoit, avoit commencé de vouloir abroger le serment du Test, introduit en mille six cent soixante & dix-huit, par lequel ceux qui vouloient entrer dans les Emplois civils ou militaires, abjuroient la Doctrine de la Transubstantiation dans l'Eucharistie, de l'Invocation de la Vierge & des Saints, & du Sacrifice de la Messe. Il avoit d'abord trouvé de grandes oppositions; il prit un autre tour. Il donna une Déclaration qui accordoit à tous ses sujets une égale liberté de conscience, de manière que la Religion ne devoit plus être une raison d'admettre aux Emplois, ou d'en exclure. Elle fût consentie & publiée en Ecosse le vingt-sept de janvier, &, par une conséquence presque nécessaire, le Test fût aboli.

Jacques se brouïlle de plus en plus avec ses sujets.

Burnet, tom. 3. pag. 209.

Choisi, tom. 2. pag. 44.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Mémoires de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. p. 75.

Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 57.

Le Clerc, tom. 3. p. 402.

Le Conseil privé d'Angleterre usa de plus de ménagement, & ne voulut point détruire ce que deux Parlemens avoient fait; ainsi, dans la pro-

proclamation qui fût faite à Londres le quatorzième d'avril, on ne fit que suspendre les fermens, & exempter des Loix pénales, ceux qui entreroient dans les Emplois civils & militaires sans les avoir prêtés. Jacques disoit, qu'il étoit ennemi de toute espèce de violence en matière de Religion; que pour suivre le penchant de son cœur, il lui paroissoit nécessaire de donner la liberté de conscience à tous ses sujets; qu'il ne doutoit point que le Parlement n'y consentît quand il seroit consulté; qu'il maintiendroit toûjours l'Eglise Anglicane sur le pied où elle étoit par les loix de l'Etat; qu'il suspendoit néanmoins toutes celles qui contraignent la conscience par la crainte des châtimens; que tous ses sujets étant obligés par les loix de la nature de le servir, il les déclaroit aussi tous également habiles à son service; que pour cet effet il levoit tous les empêchemens qui y étoient contraires; qu'enfin il conserveroit tous ses sujets dans la possession de leurs biens, & particulièrement des biens d'Eglise.

1687. *Mémoires de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 78. &c.*

Ib. pag. 91.

Le piège étoit trop visible pour n'être pas apperçû. On sentit que cette faveur avoit pour but de réünir tous les Non-Conformistes contre l'Eglise Nationale; que cette tolérance ne s'accordoit que pour rétablir le Papisme, lequel soûtenu de la puissance Roïale, ne manqueroit pas de devenir bien-tôt la Religion dominante. Ce qui venoit de se passer en France étoit regardé comme une preuve que l'intolérance étoit le caractère essentiel de cette Religion & de ses Ministres, & comme un modèle de ce qu'ils entreprendroient de faire en Angleterre. L'envoi d'un Ambassadeur à Rome, la reception d'un Nonce dans la Capitale, un Jésuite qui dominoit dans les Conseils du Prince, appuïoient ces soupçons & les changeoient en certitude. Tous se réünirent contre ce qu'ils appelloient leur ennemi commun.

Il tâche inutilement de les gagner. *Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 67. Burnet, tom. 3. pag. 218.*

Pour gagner les peuples, Jacques fit un tour dans les Provinces après avoir donné audience au Nonce. Il affecta de faire de grandes caresses aux Non-Conformistes; il exalta fort la liberté de conscience, qui faisoit la force & les richesses des Provinces-Unies. Ce qu'il recommandoit le plus, étoit de choisir pour le Parlement prochain, des Députés qui concourussent avec lui à faire une loi, qui établit aussi solidement qu'il seroit possible la liberté de conscience, & qui ôtât ces restrictions odieuses, qui n'admettoient aux Charges qu'une seule Communion. Le peu de succès de ce voïage l'obligea de l'abreger. Il en fût si mécontent, qu'il prit la résolution de changer les Magistrats dans la plûpart des Villes.

Il les aigrit encore. *Ib. pag. 221.*

Il commença par la Ville de Londres. Tous ceux qui s'étoient opposés à son exclusion lorsqu'il n'étoit que Duc d'Yorck, furent dépossédés; il mit en leurs places ceux qui avoient témoigné le plus de chaleur contre lui. Ces nouveaux venus n'entrèrent point dans ses vûës. Ils debutèrent par prendre le serment du Test, & par ordonner que l'on célébreroit comme à l'ordinaire l'anniversaire de la Conspiration des Poudres. On avoit fait signifier au nouveau Maire qu'il lui étoit libre

d'user

d'user de tel Culte qu'il voudroit dans la Chapelle de la Maison de Ville ; tous ceux qu'il consulta décidèrent, que l'introduction d'un nouveau Rit dans cette Chapelle étoit contraire aux loix de l'Etat.

1687.
Burnet, tom. 3. pag. 223.
Ibid.

Dans toutes les Provinces les Lieutenants de Roi eurent ordre de questionner ceux qui pouvoient être choisis pour Députés au Parlement, sur ces trois articles ; I. S'ils consentiroient à la révocation du Test & des Loix pénales ? II. S'ils donneroient leurs suffrages à ceux qui seroient dans la disposition de le faire ? III. S'ils approuvoient que l'on maintint la Tolérance ? La plûpart de ceux qui étoient chargés de faire ces questions, les proposèrent de manière à faire voir qu'ils se mettoient peu en peine qu'on y répondit affirmativement. Quelques-uns même se déclarèrent pour la négative, & d'autres refusèrent de les faire. C'étoit, disoient-ils, aposter, du-moins gêner un Parlement, qui de sa nature doit être libre. Les peuples furent du même sentiment ; on ne répondit point aux questions, ou-bien on le fit d'une manière dure & offensante. Ces vaines tentatives furent suivies de hauteurs & de menaces. Les partisans de la Cour dirent partout que le Roi n'en auroit pas le démenti. Le Prince lui-même disoit, qu'il étoit Roi, qu'il sauroit se faire obéïr, & que quiconque auroit l'audace de lui résister, sentiroit le poids de sa colère. Il ajoûtoit, qu'il n'admettroit personne aux Charges & aux Emplois, qui n'entrât dans ses sentimens à l'égard de la Tolérance universelle, & de la révocation du Test & des Loix pénales.

Ib. pag. 224.
Ib. pag. 225.
Ib. pag. 226.

Le Prince d'Orange déclare ses sentimens sur ces démêlés.

Comme la Princesse d'Orange étoit héritière présomptive de la Couronne, son sentiment & celui de son époux étoient en quelque sorte décisifs. Après avoir inutilement tâché de les gagner, on répandit à Londres qu'ils approuvoient la Tolérance & la révocation des Loix pénales, au même tems qu'on publioit dans les Cours Catholiques que le Prince ne s'y opposoit que parce qu'il vouloit extirper la Catholicité dans la Grande-Brétagne. Ces bruits donnèrent lieu à une espèce de Manifeste, qui contribüa plus qu'on ne sauroit dire à affermir les Anglois, & à les réünir dans la résolution qu'ils avoient prise de s'opposer de tout leur pouvoir aux changemens qu'on vouloit faire dans leur Religion & dans leur Gouvernement.

Abrégé de cet Ecrit.
Mémoires de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 101.
Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 151.

Le Pensionnaire Fagel étoit l'Auteur de cet Ecrit. Il y exposoit les sentimens du Prince, ceux de la Princesse & ceux de sa République sur la Tolérance. Il assûroit que Leurs Altesses avoient souvent déclaré que l'on ne doit faire violence à aucun Chrétien en sa conscience, & que l'on ne doit maltraiter personne à cause qu'il diffère de la Religion établie & dominante ; que pénétrés de ce sentiment, ils consentoient que les Papistes fussent soufferts en Angleterre, Ecosse & Irlande, avec la même liberté de Religion qui leur étoit accordée dans les Provinces-Unies, où l'on ne pouvoit nier qu'ils n'eussent une pleine liberté de conscience. Il ajoûtoit, que le Prince & la Princesse étoient prêts de déclarer leur inclination à concourir à l'établissement, à la confirmation de cette liberté

1687. berté, & à la maintenir, la défendre & la garantir; qu'ils étoient dans la même disposition par-rapport aux Loix pénales, pourvû que l'on conservât en leur pleine vigueur ces loix, par lesquelles les Catholiques-Romains sont exclus des deux Chambres du Parlement, & de tous les Emplois publics, tant Ecclésiastiques, que Civils & Militaires; comme aussi toutes ces autres loix qui confirment & assûrent la Religion Protestante contre les entreprises des Catholiques-Romains.

Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 2. pag. 104.

Le Pensionnaire s'appliquoit ensuite à faire voir la justice des sentimens qu'il avoit exposés. „ J'ai toûjours été, disoit-il, & suis encore contre tous ceux qui veulent qu'on persécute les autres Chrêtiens „ parce qu'ils diffèrent de la Réligion publique établie, & j'espère que „ je serai toûjours de ce sentiment-là. Car, comme la lumière dont la „ Religion éclaire nos esprits est un pur effet de la miséricorde de „ Dieu envers nous, il me semble que nous en devrions remercier Dieu „ de toutes les puissances de nos ames, & avoir pitié de ceux qui „ sont encore plongés dans l'erreur, comme Dieu a eu pitié de nous. „ J'avoüe que je n'ai jamais pû comprendre comment des gens qui „ font profession d'être Chrêtiens, & qui peuvent joüir sans peine de „ l'exercice de leur Religion, peuvent croire qu'il leur soit permis de „ troubler le repos d'un Etat & de renverser les Loix du Gouvernement, pour entrer par ce moïen dans les Charges.

Ib. pag. 107.

„ Il est certain, continüoit-il, qu'il n'y a point de Roïaume ni de „ République qui n'ait établi des Loix pour sa sûreté, par lesquelles ils „ pourvoïent à toutes les entreprises qui peuvent se faire contre leur „ repos, & qui prescrivent & marquent les qualités qu'ils jugent né- „ cessaires à tous ceux qui peuvent avoir de l'Emploi; & aucun ne „ peut prétendre qu'on lui fasse tort en ne l'admettant pas aux Charges, „ lorsqu'il ne remplit pas les conditions prescrites & qu'il n'a pas les „ qualités requises par ces loix.

„ On ne peut aussi nier, qu'on ne remarque une grande différen- „ ce entre la conduite de ceux de la Religion Réformée & celle de „ ceux de la Religion Romaine. Les Catholiques-Romains ne se con- „ tentent pas d'exclure les Réformés des Emplois lucratifs & d'autorité, „ ils suppriment absolument l'exercice de cette Religion, persécutent „ cruëllement ceux qui la professent, & ne manquent point d'emploïer „ ces rigueurs partout où ils peuvent le faire sans danger; & j'ai beau- „ coup de douleur que nous aïons à présent devant nos yeux tant de „ déplorables exemples de cette crüauté.

„ C'est pourquoi je voudrois qu'on m'apportât une seule raison qui „ puisse engager un Protestant, qui aura la crainte de Dieu & qui ai- „ mera sa Religion, à consentir à l'abolition de ces loix, qui ne ten- „ dent qu'à assûrer la Religion Réformée & à empêcher que les Papi- „ stes ne soient en état de la renverser. Ces Loix n'infligent ni amen- „ des, ni châtimens, & ne font qu'exclure les Catholiques-Romains des „ Charges du Gouvernement, lesquels, s'ils y étoient admis, ne penseroient

1687.

roient à autre chose qu'à augmenter leur parti & à acquerir plus de „ crédit & de pouvoir.

Le sens-commun, aussi-bien que l'expérience de tous les siècles, „ nous montrent qu'il sera impossible aux Catholiques-Romains & aux „ Protestans, lorsqu'ils seront mêlés ensemble dans les Charges publi- „ ques & dans les Emplois, de vivre paisiblement ensemble & en bon- „ ne intelligence. Ils seront très-assûrement jaloux les uns des autres; „ car les principes & les maximes des deux Religions sont si contrai- „ res, qu'à mon sens il seroit impossible à quelque Prince ou Roi que „ ce soit d'étouffer tous les soupçons & animosités qui pourront s'éle- „ ver & éclater à tous momens. „

Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 110.

En vérité ces attentats des Catholiques doivent être suspects aux „ Protestans, & redoubler leur vigilance, lorsqu'ils voient que ces „ gens soûmis à la rigueur des Loix pénales, ne se contentent pas de „ n'en point souffrir d'incommodité à présent, mais tâchent encore de „ persuader à leur Souverain de faire que les Protestans détruisent cet- „ te sûreté qu'ils ont pour leur Religion, & ouvrent à leurs ennemis „ le chemin pour les introduire dans le Gouvernement & dans les Em- „ plois publics; auquel cas il n'y auroit plus de protection à espérer pour „ eux, que celle qu'on peut attendre d'un Gouvernement Catholi- „ que-Romain “.

Ib. pag. 111.

Il finissoit en disant, que le Prince & la Princesse ne voïoient pas qu'on pût attendre d'eux un consentement à une telle abolition, pour laquelle ils avoient une si juste aversion, comme étant contraire aux loix & aux coûtumes de tous les Etats Chrêtiens, tant Protestans que Catholiques-Romains, qui ne recevoient personne dans le Gouvernement ou dans les Emplois publics, que ceux qui professent la Religion publique & établie, & qui s'appliquent à l'assûrer contre les entreprises que l'on pourroit faire contr'elle.

Ib. pag. 112.

On n'a donné l'extrait de ce Manifeste, que pour faire sentir ce que la raison & l'humanité dictent au sujet des différentes Religions qui partagent le Christianisme, quand on ne se laisse point emporter aux transports d'un zèle amer & impitoïable. Pour le rendre plus sensible, on demande à ceux qui condamnent si hautement la résistance des Anglois, ce qu'ils se croiroient permis si leur Souverain entreprenoit contre la Religion dominante de ses Etats, qui est ce que Jacques second vouloit exécuter contre la Religion Anglicane; & on prie qu'en répondant on fasse réflexion, que les Catholiques ne sont pas les seuls qui croïent leur Religion vraie.

Raisons pour-quoi on le rapporte.

Cet Ecrit imprimé fût applaudi de tout ce qu'il y avoit de gens sensés dans les trois Roïaumes. Les Non-Conformistes virent avec plaisir les bonnes intentions que la Cour de la Haïe avoit pour eux; les Anglicans se crurent forts de l'avoir pour soûtien du Test, & les Laïques Catholiques-Romains se déchaînèrent contre les Prêtres ambitieux, qui en voulant faire triompher leur Religion, la mettoient en danger d'être proscrite,

1687. crite, ou du-moins d'être plus haïe & plus humiliée que jamais. Une liberté pareille à celle dont les Catholiques joüissent sous les Etats-Généraux, étoit en effet ce que Jacques second pouvoit procurer de plus avantageux à ceux de ses Etats. La prudence ne lui permettoit pas de donner plus d'étenduë à l'affection qu'il avoit pour eux. Il l'auroit sans doute écoutée si on ne l'avoit pas trompé sur l'obéïssance de ces peuples, sur la ressource qu'il trouveroit dans son Armée, mais sur-tout, s'il ne s'étoit pas laissé gouverner par son Confesseur, qu'un zèle aveugle, & peut-être une ambition déméfurée animoient. Ce Prince infortuné répondit à la Haïe, qu'il vouloit tout ou rien. Il continüa d'irriter ses sujets, & de vouloir obtenir d'autorité ce qu'ils étoient résolus de lui refuser.

Quérelle des Jésuites & des Jansénistes. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Les démêlés de la Cour & du Clergé de France avec le Pape, la conversion des Religionnaires avoient suspendu les quérelles des Jansénistes & des Molinistes; elles recommencèrent cette année. Les partisans de l'Evêque d'Ypres n'avoient pas rénoncé à sa Doctrine. S'ils la débitoient hardiment en secret, ils étoient obligés de s'observer dans les Ecrits publics, car ils avoient autant de surveillans qu'il y avoit de Jésuites. Ils ne l'exprimoient d'ordinaire que d'une manière ambigüe & susceptible d'explications, que leurs ennemis ne pussent condamner. Un certain Docteur nommé Gilbert, Professeur en Théologie à Doüai, fût plus hardi. Il ne manqua pas d'être déféré au Roi très-Chrétien, sans doute par le canal du Père de la Chaize, à qui ses Confrères avoient envoïé deux Copies des Ecrits dictés par ce Docteur.

L'Archevêque de Paris eut ordre de les faire examiner. Les Docteurs qui furent chargés de ce soin étoient Professeurs des Ecoles de Sorbonne & de Navarre. Ils déclarèrent qu'ils avoient reconnu dans ces Ecrits la Doctrine de Jansénius, établie & exprimée d'une manière non obscure & en passant, ou en peu de mots, mais ouvertement, de dessein formé, avec un empressement & une obstination extrême, sans y oublier les expressions ingénieuses & pleines d'aigreur qui ressentent l'esprit des Novateurs. Que par des interprêtations chymériques on y éludoit les Doctrines des Souverains Pontifes, en les détournant à un sens étranger & entièrement éloigné de leurs pensées; enfin, que ce poison aussi dangereux qu'il y en puisse avoir pour les Ecoles, étoit tellement répandu dans ces Ecrits, qu'il seroit impossible de les corriger, & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de lever le scandale qu'ils avoient causé, que de les abjurer expressément. „ Cequi „ nous a fait juger, ajoûtoient les Examinateurs, qu'on ne peut pas „ souffrir, sans perdre l'Université de Doüai, que celui qui les a com„ posés continuë d'y enseigner ". Conformément à cette Sentence, le Sieur Gilbert eut ordre de sortir de Doüai. Il se retira à Lille, où il fit sa retractation le vingt-sept de juillet.

Ibid.

Ibid.

L'Evêque d'Arras, Monsieur de Seve de Rochechoüart, à qui il appartenoit de juger en prémière instance d'une Doctrine enseignée dans son Diocèze, voulut apparemment réparer sa négligence. Il lut ces

ces Traités, les fit lire & les condamna, le treizième d'août, comme contenant une Doctrine fausse, téméraire, condamnée comme hérétique par les Constitutions des Papes, & pleins de termes injurieux & d'une aigreur marquée contre les Théologiens Catholiques, très opposée à la Charité Chrétienne. Le Professeur de Doüai fût d'autant plus sensible à ce coup, que peut-être il ne s'y étoit point attendu. Il oublia qu'il s'étoit retracté, il appella de la Sentence de l'Evêque, & soûtint dans l'appel qu'il lui fit signifier, que dans tout son Traité il n'y avoit pas une proposition qui ne fût très Catholique. 1687.

Cette tentative des Jansénistes ne fût pas soûtenüe. La défaite de leur Champion leur fit perdre cœur; ils se tinrent pour battus, & prirent le parti de s'envélopper comme auparavant dans le silence & dans les ténèbres. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Il n'en fût pas de même de la nouvelle querelle qu'on avoit avec Innocent onze au sujet des Franchises; elle fût portée de part & d'autre aussi loin qu'elle pouvoit aller. Dès qu'on sçut à Versailles ce qui s'étoit passé à Rome touchant l'interdit de l'Eglise de St. Loüis, on chargea le Parlement de vanger cette insulte. Le vingt-deux janvier, le Procureur-général interjetta appel comme d'abus, non seulement de la sentence du Cardinal Vicaire, mais encore de la Bulle du Pape. Monsieur de Harlai disoit dans son appel, qu'ayant vû des Exemplaires de la Bulle concernant les Franchises, il n'avoit pû s'imaginer que Sa Sainteté pût concevoir le dessein de comprendre les Ambassadeurs que le Roi voudroit bien lui envoyer, dans des menaces vagues d'excommunication, dont elle avoit jugé à propos de se servir; mais qu'ayant appris la prétendüe excommunication de Monsieur de Lavardin, il ne pouvoit garder le silence; que cette excommunication étoit tellement nulle, qu'il n'étoit besoin d'aucune procédure pour l'anéantir; que ceux que l'on prétendoit y comprendre n'en devoient pas même recevoir l'absolution; qu'aussi il attendoit avec tous les François, de la seule puissance de Sa Majesté, la réparation que meritoit ce procédé, & la conservation de ces Franchises, qui ne peuvent recevoir de diminution, que celle que la modération & la justice du Roi pourroient leur donner. Que néanmoins, comme aucune chose ne pouvoit contribüer davantage à diminüer dans l'esprit des personnes foibles ou des libertins, la vénération que l'on doit avoir pour la puissançe de l'Eglise, que le mauvais usage que ses Ministres en peuvent faire, il se déclaroit appellant de l'usage abusif qu'on en avoit fait dans la Bulle & dans l'Ordonnance donnée en conséquence, non pas à Innocent onze mieux informé, comme on l'avoit fait à l'égard de quelques-uns de ses prédécesseurs, lorsqu'ils avoient des idées véritables de leur puissance, ou que leur âge leur permettant d'agir par eux-mêmes, on pouvoit espérer de leur faire connoître avec le tems la justice des plaintes qu'on portoit devant eux, & que les préventions en faveur de leur patrie, ou les partialités de ceux qu'ils honoroient de leur confiance, ne prévaloient pas sur les obligations qu'impose la qualité de Père

Procédures du Parlement contre le Pape. *Regîstres du Parlement. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

1687. Père commun de tous les Chrétiens ; mais au prémier Concile général qui se tiendroit, comme au tribunal véritablement souverain & infaillible de l'Eglise, auquel son Chef visible est soûmis ainsi que ses autres Membres.

Discours vif & solide de l'Avocat-général Talon. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Soit que Monsieur de Harlai ne fût pas assez préparé, soit qu'il voulût ménager ses expressions, ou que l'éloquence ne fût pas son talent, on fût peu content de son Discours. L'Avocat-général Talon y suppléa le lendemain, & dit tout ce qui pouvoit être capable de blesser & de mortifier le Pontife. Il dit, qu'on ne pouvoit concevoir qu'Innocent onze eût passé jusqu'à cette extrémité, que de revoquer absolument les Franchises, & d'ajoûter à sa Bulle de vaines menaces d'excommunication, qui n'étoient pas capables de donner la moindre terreur aux consciences les plus délicates. Que c'est une maxime certaine, qui n'a besoin ni de preuves ni de confirmation, que les Rois & leurs Officiers ne peuvent être sujets à aucune censure pour tout ce qui regarde l'exercice de leurs Charges; que c'est un abus intolérable, que dans une matière toute prophane, le Pape se fût servi des armes spirituëlles, qui ne doivent être emploïées que pour ce qui concerne la conduite des Ames. Que les Bulles & les Décrets faits à l'occasion des Franchises par divers Papes en qualité des Princes temporels, n'avoient pas empêché que les Ambassadeurs n'eussent continüé d'en joüir; qu'ainsi Innocent onze devoit regarder le projet d'en priver Monsieur de Lavardin, comme un dessein aussi impossible qu'il étoit irrégulier. Que le Roi, que la Victoire suivoit partout, qui par sa seule modération avoit borné ses conquêtes, ne souffriroit jamais qu'on fît cette injure à son Ambassadeur; qu'il n'étoit point de résolution vigoureuse qu'on ne prît, pour empêcher que pendant son Règne glorieux la France ne souffrît cette flétrissure. Que la licence que se donnoient les Papes d'emploïer la puissance des Clefs pour vanger leurs quérelles particulières, devoit être réprimée par l'autorité d'un Concile; que c'étoit la raison qui obligeoit les Gens du Roi à y avoir recours; quoique d'ailleurs les droits de Sa Majesté ne puissent jamais être la matière d'une controverse sujette au Tribunal & à la Jurisdiction Ecclésiastique.

Ibid.

Le Pape s'étoit opiniâtré à refuser des Bulles à tous ceux qui avoient été de l'Assemblée de mille six cent quatre-vingt-deux; le Roi de son côté s'étoit attaché à les avancer tous, de sorte que trente-cinq Eglises Cathédrales se trouvoient sans Pasteurs. L'Avocat-général proposa le moïen de pourvoir à ce desordre. Il dit, qu'il n'étoit pas sans remède; qu'avant le Concordat, ceux qui étoient élus par le Clergé, ou par le peuple, & depuis par les Chapitres en présence d'un Commissaire du Roi, étoient ordonnés par le Métropolitain, après que leur élection avoit été approuvée par le Prince, qui ne laissoit pas toûjours le choix au Clergé & au Peuple, mais qui nommoit très-souvent luimême. Que rien n'empêchoit qu'on ne rentrât dans ce droit; que puisque le Pape refusoit de joindre à la nomination du Roi le concours de

de son autorité, on pouvoit présumer qu'il vouloit se décharger d'une partie du fardeau pénible qui l'accabloit, & que ses infirmités ne lui permettant pas d'étendre sa vigilance pastorale sur toutes les Eglises ; la dévolution qui se fait en cas de négligence, quelques-fois même du supérieur à l'inférieur, pouvoit autoriser les Evêques à donner l'imposition des mains à ceux qui seroient nommés par le Roi. Que le Pape n'exécutant pas le Concordat, il n'étoit pas juste de continüer de porter de l'argent à Rome, pour obtenir des provisions de Bénéfice ou de dispenses, qui pourroient être expédiées dans le Roïaume. 1687.

A ces propositions l'Avocat-général ajoûta des traits violens contre la personne de Pontife. Chose étrange ! s'écria-t-il, que le Pape, dont le principal soin doit être de conserver la pureté de la Foi, & d'empêcher le progrès des opinions nouvelles, n'a pas cessé, depuis qu'il est assis sur la Chaire de St. Pierre, d'entretenir commerce avec tous ceux qui s'étoient déclarés publiquement Disciples de Jansénius, dont ses prédécesseurs ont condamné la Doctrine. Il les a comblés de ses graces, il a fait leur éloge, il s'est déclaré leur protecteur ; & cette faction dangereuse, qui n'a rien oublié pendant trente ans pour diminüer l'autorité de toutes les Puissances Ecclesiastiques & Séculières qui ne lui étoient pas favorables, érige aujourd'hui des Autels au Pape, parce qu'il appuïe & fomente leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise, si la prévoïance & les soins infatigables d'un Prince, que le Ciel a fait naître pour être le bouclier & le défenseur de la Foi, n'en avoit arrêté le cours.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Les conclusions furent, que les Gens du Roi seroient reçus appellans de la Bulle & de l'Ordonnance ; que le Roi seroit très-humblement supplié d'emploïer son autorité pour conserver les franchises & immunités du quartier de ses Ambassadeurs à Rome, dans toute l'étendüe qu'elles avoient eu jusqu'alors ; d'ordonner de plus la tenüe des Conciles Provinciaux, même d'un Concile National, si besoin étoit, oubien l'assemblée des Notables du Roïaume ; &, après avoir entendu leur avis, de choisir les moïens qu'il jugeroit les plus convenables, pour rémédier aux désordres que produisoit la vacance des Evêchés ; enfin, de défendre à ses sujets d'avoir aucun Commerce à Rome & d'y envoïer aucun argent. L'Arrêt du Parlement, conforme à ces conclusions, fût affiché dans tous les lieux publics.

Ibid.

Cette procédure si éclatante n'eut point de suites. On n'ôsa prendre aucun des partis que l'Avocat-général avoit suggeré. On n'avoit eu en vûë que d'intimider le Pontife, afin de l'amener ensuite à un accommodement, que mille raisons faisoient souhaiter. On sentoit, du-moins on devoit sentir, qu'on avoit tort pour le fonds dans l'affaire des Franchises ; qu'un Souverain est maître de réformer des abus aussi crians que celui-là ; que le Pape en mettant les Ambassadeurs qu'on lui envoïoit sur le même pied où étoient ses Nonces, & où étoient les Ambassa-

La Cour n'ôse prendre son parti, pourquoi.

1687. deurs de toutes les Cours de l'Europe, ne faisoit rien qu'il n'eût droit de faire; que l'exemple de toutes les autres Puissances, qui avoient consenti à cette réforme juste & nécessaire, étoit une condamnation authentique de la conduite qu'on avoit tenüe; que la superbe Entrée du Marquis de Lavardin à Rome étoit une insulte, qu'on n'auroit ôsé faire à aucun autre Souverain; que tous se seroient crus en droit de la repousser par la force. En effet, quel sujet auroit-on eu de se plaindre, si Innocent onze, après avoir déclaré qu'il ne recevoit point d'Ambassadeur qui n'auroit point renoncé aux Franchises, avoit emploïé ses troupes pour empêcher le Marquis de Lavardin d'entrer sur ses Terres, à plus forte raison, de venir le braver dans sa Capitale? Si la différence de la puissance eût rendu la résistance téméraire, elle n'eût pû la rendre injuste, puisque c'est à la Souveraineté, & non au plus ou moins de forces, que ces droits sont attachés.

Réflexions sur cette affaire.

On ne prétend pas justifier le Pontife. Son procédé d'attacher l'excommunication à une affaire temporelle, étoit inexcusable, d'autant qu'il tendoit manifestement à établir que sa Souveraineté n'étoit point distinguée de sa qualité de Chef de l'Eglise & de Vicaire de Jesus-Christ, & qu'il avoit droit d'emploïer à son gré les armes spirituëlles ou temporelles pour la défendre. Il est étonnant que le Procureur & l'Avocat-général n'aïent point fait cette réflexion, si propre à faire sentir que la Cour de Rome n'a point renoncé aux prétentions qu'elle a fait autrefois valoir par-rapport à sa domination universelle. Est-il un seul Pape qui ait distingué sa puissance temporelle de sa puissance spirituëlle? Dès-la même n'est-il pas visible que tous se croïent les Vicaires de Jesus-Christ non pauvre & humilié sur la terre, mais régnant, & à qui son Père a donné toute puissance dans le ciel & sur la terre?

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Pour revenir à l'affaire des Franchises, on avoit eu d'autant plus de tort de la soûtenir avec tant de hauteur, que les autres Puissances y avoient renoncé, & qu'il n'y avoit pas la moindre apparence de déshonneur ou de foiblesse à suivre leur exemple; à moins que peut-être on ne se crût offensé de n'avoir pas été invité à le donner le prémier. D'ailleurs on avoit besoin du Pape pour assûrer le succès de l'affaire la plus importante qu'on eût eu encore à manier. C'étoit la vûë de ce besoin, qui fit qu'on se contenta de faire voir à Innocent la manière dont on pourroit s'y prendre pour le chagriner; mais la modération fût inutile, les menaces l'aigrirent presqu'autant qu'auroit fait l'exécution, & il s'en vangea aussi-tôt, & autant qu'il lui fût possible.

Fin du Livre Quarante-quatrième.



HISTOIRE DE LOUIS XIV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTE-CINQUIEME.



1688.

Affaire importante, occasion de la guerre qui ne finit qu'à la paix de Ryswick. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

CETTE affaire si importante, & où l'on avoit besoin de la faveur & de la justice du Pontife, regardoit l'Electorat de Cologne. Maximilien-Henri de Bavière en étoit possesseur. Sa mauvaise santé, plûtôt que son grand âge, faisoit regarder sa mort comme prochaine. Dans les circonstances où l'on étoit pour-lors, toute l'Europe ne pouvoit manquer de s'intéresser à son successeur. La Ligue d'Augsbourg, les projets du Prince d'Orange sur l'Angleterre, dépendoient en quelque sorte du parti que prendroit ce successeur. Ce devoit être le Cardinal de Furstemberg Evêque de Strasbourg, dont le dévoûment pour la France étoit aussi absolu qu'il étoit public. L'unique ressource pour l'écarter, étoit que le Pape renversât toutes les mesures que ce Cardinal avoit prises pour s'assûrer cette place importante. Innocent s'en chargea & le fit.

1688. Le Cardinal de Furstemberg élu Coadjuteur de Cologne. Le Pape casse l'Election. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 2. pag. 120. Mercure Historique & Politique, tom. 3. pag. 556. Riencourt, tom. 3. pag. 74. Bussy, Histoire de Loüis XIV. pag. 281. Limiers, tom. 2. pag. 476. Larrey, tom. 2. pag. 83. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Ibid.*

Le Prince de Furstemberg avoit pris de loin ses mesures. Tout-puissant sur l'esprit de l'Electeur de Cologne, dont il étoit le prémier Ministre, il avoit fait entrer dans le Chapitre ses amis à la faveur de sa nomination, dont il avoit disposé, & avoit encore beaucoup d'influënce à celle des Chanoines, qui nomment alternativement avec l'Electeur. Sa prison n'avoit point diminüé son credit; il l'avoit repris tout entier après son élargissement, & s'en étoit servi pour s'assûrer de plus en plus l'Electorat. Pour y parvenir, il suggera à l'Electeur Palatin de faire élire un Coadjuteur de sa Maison. Léopold y consentit. Le Chapitre s'assembla; le Prince Palatin n'eut que six voix, & le Cardinal de Furstemberg en eut dix-huit. Innocent, qui ne pouvoit ignorer de quelle importance il étoit pour la France, pour l'Angleterre, & même pour le repos de l'Europe, que ce choix eût lieu, commença sa vengeance par le refus de confirmer cette élection. Il la cassa même & la déclara nulle & comme non-avenüe.

L'Empereur & les autres ennemis de la France súrs de la faveur du Pape, & avertis que cette succession importante seroit bientôt ouverte, cherchèrent un Compétiteur à opposer au Cardinal de Furstemberg. On jetta les yeux sur Clément de Bavière frère de l'Electeur de ce nom, pour achever de gagner ce Prince & le mettre dans la nécessité de se broüiller avec la France, malgré l'Alliance que sa Maison avoit eu de tout tems avec cette Couronne. Clément de Bavière n'avoit que dix-sept ans; il n'étoit point Chanoine de Cologne; il étoit déjà Evêque de Ratisbonne & de Freisingen. C'étoit autant d'obstacles aux desseins qu'on avoit sur lui. Le Pape les leva tous, par un Bref d'éligibilité qu'il lui accorda en date du dix-neuf de juin, tandis qu'il refusa absolument au Cardinal de Furstemberg la permission de se démettre de l'Evêché de Strasbourg.

L'Electeur, dont la place causoit tant de mouvemens, mourut le prémier de juillet. L'Empereur & le Roi très-Chrétien se déclarèrent publiquement. Le prémier tenta toutes les voïes imaginables pour se faire des Créatures, jusques-là que deux jours avant l'élection, le Comte de Kaunits menaça en plein Chapitre de l'indignation de Sa Majesté Impériale quiconque penseroit au Cardinal de Furstemberg. A ces menaces il joignit des offres, de laisser au Chapitre la joüissance & l'administration de tout le temporel pendant les quatre ou cinq ans qui manquoient au Prince Clément.

Elu Electeur. Le Pape s'y oppose encore. *Ibid.*

L'élection se fit le dix-neuf de juillet. Quelques mouvemens que l'Empereur & son parti se fussent donnés, le Prince Clément n'eut que neuf voix; le Cardinal de Furstemberg eut toutes les autres, au nombre de quatorze. On ne compta point celle du Prince Herman de Bade, qui l'avoit donnée par procureur. Les Chanoines qui furent pour le Cardinal de Furstemberg, regardèrent la dispense qu'il avoit euë pour être Chanoine de Cologne & Evêque de Strasbourg tout à la fois, comme un supplément du Bref d'éligibilité que le Pape lui avoit refusé; &, selon

selon leur usage, rien n'auroit manqué à son élection pour être tout-à-fait canonique & indépendante de la Cour de Rome, s'il avoit eu les deux tiers des voix. 1688.

Pour entendre ceci, il faut observer que quand on est Allemand de Nation, Chanoine de la Cathédrale de Cologne, qu'on a vingt-un ans, qu'on ne possède aucun Bénéfice incompatible, vû que des dispenses & des Brefs d'éligibilité ont suppléé à ce qui manque à ces égards, on peut être élû Archevêque, & que l'élection est nécessaire quand la pluralité des voix va jusqu'aux deux tiers. Si elle n'y va pas, l'élection n'est point canonique; il faut proceder par voïe de postulation; c'est-à-dire, qu'il faut s'adresser au Pape, à qui il appartient de choisir un des Elus, indépendamment du plus ou du moins de suffrages qu'ils peuvent avoir eu.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

L'affaire portée à Rome, chaque parti renouvella ses sollicitations. Le Pontife ferma l'oreille à toutes celles de la France, il fût inaccessible, & refusa même de recevoir une Lettre écrite de la main de Loüis quatorze, que ce Prince lui avoit envoyée par un homme de confiance, qu'il avoit en même-tems chargé de faire des propositions de réconciliation. Outré de ce traitement, qui faisoit sentir à Loüis combien peu on le craignoit, il écrivit un Manifeste en forme de Lettre, adressée au Cardinal d'Etrées. Cet Ecrit mérite d'avoir ici sa place, à cause du grand jour qu'il répand sur les Evénemens dont nous avons parlé, & sur plusieurs de ceux qui nous restent à décrire.

Ibid.

Manifeste de Loüis quatorze. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 167.*

„ Mon Cousin, quoique j'aïe toûjours cru que les préventions „ du Pape contre ma Couronne étoient plûtôt l'effet des suggestions de „ mes ennemis, que de son penchant naturel & de son inclination „ pour la Maison d'Autriche, néanmoins il vient de me donner des „ preuves si évidentes de sa partialité pour elle & de son éloignement „ à rétablir avec moi une bonne intelligence, qu'il ne me reste plus „ aucune espérance de le porter à reprendre les sentimens de Père com- „ mun, & à concourir avec moi à ce qui peut & doit affermir le repos „ de l'Europe. Il y a même bien de l'apparence, que la conduite que „ tient à présent Sa Sainteté, produira bien-tôt une guerre générale „ dans toute la Chrêtiénté. Et comme la prudence ne me permet pas „ d'attendre aucune justice de lui dans tous les différends qui peuvent „ avoir rapport à mes intérêts, je suis bien aise, pour n'avoir rien à „ me reprocher, que vous lui fassiez connoître encore une fois les ju- „ stes sujets, qu'il me donne de ne le plus considérer que comme un „ Prince engagé avec mes ennemis. Et puisque mon Ambassadeur ne „ peut avoir accès auprès de lui, & que la dignité de Cardinal vous obli- „ ge à garder des mesures, qui ne conviennent pas avec la force des „ vérités dont il est nécessaire qu'il soit informé, vous lui ferez la lec- „ ture de cette dépêche, & vous lui en laisserez même l'original, qui „ le doit faire souvenir, que depuis son élévation à la Chaire de St. Pier- „ re, je n'ai rien omis de tout ce qui pouvoit le persuader de mon respect „

1688. „ filial pour lui, & du désir sincère que j'avois de contribuer à la „ gloire de son Pontificat, par toutes les mesures qu'une parfaite in„ telligence entre nous pouvoit établir pour l'augmentation de nôtre „ Religion.

„ Que tous les ordres dont j'ai chargé le feu Duc d'Etrées vô„ tre frère, ne tendoient uniquement qu'à une fin si salutaire au bien „ général de toute la Chrêtienté. Qu'elle a fait aussi le sujet de vôtre „ séjour & de vôtre envoi auprès de Sa Sainteté. Que c'est dans cette „ vûë que je vous avois permis de consentir à des tempéramens sur la „ Régale, infiniment plus avantageux aux Eglises de mon Roïaume, que „ ne pouvoient être les prétentions mal-fondées de quelques Evêques, „ quand même j'y aurois acquiescé. Que quelque satisfaction que m'aïent „ donné les insinüations & les remontrances respectueuses que vous „ avez faites à Sa Sainteté, & la sagesse & la conduite de vos négo„ ciations, néanmoins les prétentions du Pape ont toûjours rendu inu„ tile toute la force de vos raisons. Que je n'ai pas laissé néanmoins, „ pour réduire cette affaire aux termes qui pouvoient plaire à Sa Sain„ teté, d'accorder aux très-humbles prières du Clergé de mon Roïau„ me, par ma Déclaration du vingt-quatre janvier mille six cent qua„ tre-vingt-deux, tous les avantages, dont je voulois qu'ils fussent „ redevables à Sa Sainteté; même par le moïen du rétablissement d'u„ ne bonne intelligence entre Elle & moi. Que j'avois raison de croi„ re que cet éclaircissement de mes intentions devoit contenter Sa Sain„ teté, & la dispôser du-moins à avoir pour moi les sentimens, que la „ qualité de Père commun lui devoit inspirer.

„ Que cependant, bien-loin de trouver en Elle cette affection pa„ ternelle, qui me devoit faciliter les moïens de ramener au giron „ de l'Eglise tous ceux de mes sujets qui avoient eu le malheur d'être „ élevés & nourris dans l'erreur, Elle s'est opiniâtrée, par une dureté „ inflexible, à refuser les Bulles à ceux que j'ai nommés aux Evêchés „ vacans de mon Roïaume, & que j'ai reconnu les plus capables de „ travailler avec succès à l'instruction & à la conversion des Hérétiques; „ qu'Elle a fondé son refus sur des moïens qui n'ont jamais empê„ ché aucun Pape de pourvoir ceux, que les Rois mes prédécesseurs „ & moi avons nommés en vertu du Concordat. Mais comme vous „ lui avez assez fait voir, & à ses Ministres, tous les inconvéniens „ de ce refus, & que les Evêques de mon Roïaume, qui ont le „ plus de réputation, ont suivi les mêmes maximes, qui font aujour„ d'hui le prétexte d'une prétendüe incapacité dans ceux que la Cour „ où vous êtes qualifie de n'être pas d'une saine Doctrine, il est inu„ tile de rebattre toutes les raisons, qui ont été si souvent dites sur ce „ sujet, & que vous avez si bien expliquées, qu'elles ne peuvent lais„ ser aucun lieu aux foibles excuses & aux prétendus scrupules de con„ science, dont Sa Sainteté & ses Ministres se sont toûjours servis, „ pour colorer l'injustice du retardement, qu'Elle apporte depuis plu-

sieurs

fieurs années à l'expédition de ses Bulles pour des Prélats d'un mérite „ distingué. „ 1688.

Que les Catholiques anciens & nouveaux sont scandalisés de voir, „ que pendant que j'emploïe mes soins, mon autorité & mes finances „ à la destruction & à l'entière extirpation de l'Hérésie, non-seulement „ je ne puis obtenir de Sa Sainteté les graces, qui peuvent contribüer „ à l'affermissement de ce grand ouvrage, mais qu'au-contraire Elle se „ fait un point d'honneur d'ôter à mon Ambassadeur les Franchises, „ dont ses prédécesseurs ont joüi tranquillement, & qui leur ont été „ confirmées par le traité de Pise. „

Qu'au-lieu de se servir pour cet effet des voïes de douceur, „ de négociation, d'accommodement, pratiquées en pareils cas entre „ Princes amis, & qui veulent observer les règles de la bienséance, il a „ commencé par le refus de toute Audience au Marquis de Lavardin „ mon Ambassadeur, dont les instructions ne tendoient qu'à rétablir un „ bon concert entre Sa Sainteté & Moi; & dans une affaire purement „ temporelle, il s'est servi des armes spirituëlles pour le déclarer notoire- „ ment excommunié, contre l'avis même de ceux qui sont les plus dé- „ voüés à ses sentimens & les plus emportés contre mes intérêts. „

Que tous les soins que vous & le Marquis de Lavardin avez „ pris, pour lui faire connoître qu'on pourroit trouver des tempéramens „ capables de concilier sa satisfaction avec la mienne, ont été inutiles; „ qu'il en a rejetté toutes les propositions avec hauteur, faisant même „ entendre partout que vôtre entremise, ni celle du Marquis de Lavar- „ din ne pouvoient jamais lui être agréables. „

Que c'est ce qui m'a obligé, pour lever tous les obstacles qui „ pouvoient l'embarrasser, de lui dépêcher secrettement un homme de „ confiance, auquel j'avois donné une Lettre de ma main en créan- „ ce pour Sa Sainteté. Qu'il s'est d'abord adressé à Casoni, ensui- „ te au Cardinal Cibo, auquel il a fait voir ma Lettre; en sorte que „ le Pape n'a pû ignorer, que je l'avois choisi pour l'informer de mes „ plus secrettes intentions, sans vous en rien communiquer, ni à mon „ Ambassadeur. Que cependant toutes les diligences qu'il a pû faire „ n'ont servi qu'à lui faire donner une exclusion formelle, avec plus „ d'indignité, que s'il eût été envoyé par le moindre Prince de la Chré- „ tienté. Que le déplaisir de s'en revenir sans avoir exécuté mes „ ordres, l'avoit enfin obligé de se découvrir à vous & au Marquis de „ Lavardin; mais que toutes vos remontrances par écrit & de vive „ voix à Sa Sainteté, sur le blâme qu'Elle s'attireroit dans toute la „ Chrêtienté, du refus si injurieux d'une personne de confiance auto- „ risée d'une Lettre de ma propre main, avec ordre de ne s'expli- „ quer qu'à Sa Sainteté même, sans l'interposition d'aucun Ministre, n'a- „ voient pû obtenir qu'une espèce de menace de se porter bien-tôt à de „ plus grandes extrémités. „

1688. „ Que cependant, non-feulement je n'ai jamais refufé d'entendre „ le Nonce de Sa Sainteté, lorfqu'il a eu quelque chofe à me répréfenter de fa part; mais même, que pour marquer encore davantage mon „ zèle & ma vénération pour le St. Siège, j'ai bien voulu donner plufieurs Audiences fecrettes au nommé Carto-Caveri Prêtre Napolitain, „ du moment qu'il m'eut fait entendre qu'il avoit une miffion fecrette de Sa Sainteté, & qu'Elle l'avoit chargé de faire des propofitions „ très importantes, qui pouvoient rétablir une parfaite intelligence entre nous; quoi qu'il n'eût en effet d'autres marques de la confiance „ du Pape que quelques Lettres de Dom Livio fon neveu, & que „ je lui euffe affez fait connoître que s'il me faifoit voir un mot de Sa „ Sainteté qui l'autorifât, je l'écouterois toutes les fois qu'il le défireroit. Je laiffe au Pape à faire la comparaifon de ce traitement „ avec celui qu'il a fait à mon Envoyé, reconnu par fes Miniftres & „ par Sa Sainteté même, fur les affûrances que lui en a données le „ Cardinal Cibo, & que vous lui avez confirmées.

„ Je fuis bien perfuadé qu'il n'y auroit point d'ennemi déclaré de „ ma Couronne, qui refufât d'écouter celui qui lui porteroit une Lettre de ma main; & je m'affûre auffi qu'il n'y a point eu de Pape, & „ qu'il n'y en aura jamais, qui fe porte à une extrémité fi peu convenable à la qualité de Père commun.

„ Mais on peut dire que Sa Sainteté a fait paroître fa haîne perfonnelle contre ma Couronne & fa partialité pour la Maifon d'Autriche, encore plus ouvertement dans tout cequi s'eft paffé touchant „ la poftulation du Cardinal de Furftemberg à la Coadjutorerie & enfuite à l'Electorat de Cologne.

„ On n'auroit pû croire qu'un Doyen du Chapitre, qui en a fi „ long-tems adminiftré les plus importantes affaires avec toute la fageffe & la bonne conduite, qui lui ont acquis l'eftime de fes Confrères, qui „ a été poftulé à la Coadjutorerie du confentement tant du feu Electeur, que de tous les Chanoines, & qui eft de plus honoré de la „ dignité de Cardinal, n'ait pû obtenir fa confirmation du Pape même „ qui l'en a revêtu.

„ Sa Sainteté affûroit par ce moyen le repos de toute l'Europe, „ & ne donnoit aucun jufte fujet de plainte à ceux qui font les plus „ oppofés à l'élévation dudit Cardinal. Elle n'auroit pas eu même befoin de fe fervir des graces dont la divine Providence l'a rendu le „ difpenfateur. Il fuffifoit feulement de lui accorder la permiffion de fe „ démettre de l'Evêché de Strasbourg, & il n'auroit eu befoin ni de „ Bref d'éligibilité, ni de faveur, ni de recommandation. Cependant „ Sa Sainteté ne s'eft pas contentée de lui refufer cette juftice; mais „ on peut dire, qu'entrant aveuglément dans tous les intérêts de la „ Maifon d'Autriche; Elle s'eft dépoüillée tout d'un coup de cette rigidité, qui lui avoit donné jufqu'alors un fi grand éloignement pour „ toutes les graces, & Elle en a faite une profufion fi extraordinaire

„ en

en faveur d'un jeune Prince, âgé seulement de dix-sept ans, qu'il „ ne faut que lire le Bref qu'Elle lui a accordé, pour voir qu'il ne peut „ avoir été dicté que par ceux qui ne reconnoissent aucune règle, que „ celle qui convient à leurs passions & à leurs intérêts, & non pas par „ un Pape, qui s'est toûjours fait un scrupule de conscience d'accorder „ la moindre grace à mes prières. „

1688.

C'est cependant ce Bref, qui a donné la force & le mouve- „ ment à toutes les intrigues, cabales, corruptions & injures dont le „ Comte de Kaunits s'est servi pour gagner trois ou quatre voix, & trou- „ bler l'union du Chapitre, qui avoit paru dans la postulation à la Coad- „ jutorerie; ce qui n'a pas empêché néanmoins, que la plus grande & „ la plus considérable partie ne se soit déclarée pour le Cardinal & ne „ l'ait proclamé. „

C'est encore cette conduite du Pape, & tout ce que je viens „ de vous écrire, qui porte les affaires de l'Europe à une guerre généra- „ le, qui donne au Prince d'Orange la hardiesse de faire tout cequi „ peut marquer un dessein formé d'aller attaquer le Roi d'Angleterre „ dans son propre Roïaume, de prendre pour prétexte d'une entrepri- „ se si hardie, le maintien de la Religion Protestante, ou plûtôt l'ex- „ tirpation de la Catholique, & le renversement entier de la Monar- „ chie; qui donne à ses Emissaires & aux Ecrivains de Hollande l'in- „ solence de traiter de supposition la naissance du Prince de Galles; „ d'exciter les sujets du Roi de la Grande-Brétagne à la revolte, & se „ prévaloir de la nécessité où me mettent la partialité du Pape, ainsi „ que les violences de la Cour de Vienne contre le Cardinal de Fur- „ stemberg & contre la plus saine partie du Chapitre de Cologne, à „ faire avancer mes troupes, pour leur donner tout le secours & la „ protection dont ils peuvent avoir besoin, pour se maintenir dans leurs „ droits & dans leurs libertés.

Sa Sainteté peut bien croire aussi, que quelqu'attachement que „ j'aïe & que j'aurai toûjours pour le St. Siége, je ne puis m'empê- „ cher de séparer la qualité de Chef de l'Eglise de celle d'un Prince „ temporel, qui épouse ouvertement les intérêts des ennemis de ma Cou- „ ronne; que l'obligation, qu'elle m'impose, ne me permet plus d'at- „ tendre de sa part aucune justice sur les différends qui me regar- „ dent; que je ne puis plus le reconnoître pour Médiateur des con- „ testations, qu'a fait naître la succession Palatine, entre ma Belle- „ sœur & la Maison de Neubourg; que je saurai bien faire rendre „ à cette Princesse la justice qui lui est dûë, par les moïens que Dieu „ m'a mis en main, contre les violentes usurpations de l'Electeur Pa- „ latin; que d'ailleurs je ne prétends pas laisser plus long-tems le Duc „ de Parme mon Allié dépoüillé de ses Etats de Castro & de Ronci- „ glione, dans lesquels il doit être rétabli en exécution de l'article „ prémier du traité de Pise, dont je suis garant. Ainsi je veux que „ pour ne laisser à Sa Sainteté aucun lieu de douter de la résolution „

1688. „ qu'Elle m'a obligé de prendre, vous lui demandiez en mon nom „ qu'Elle faſſe inceſſamment cette reſtitution ; lui déclarant, qu'au moin„ dre retardement qu'Elle y apportera, je ferai entrer mes troupes en „ Italie, pour y demeurer, juſqu'à ce que ce Prince mon Allié ſoit ren„ tré dans la joüiſſance de ſes Etats ; & que je me mettrai en même„ tems en poſſeſſion de la Ville d'Avignon, ſoit pour la rendre à Sa „ Sainteté après l'entière exécution du traité de Piſe, ou pour la rete„ nir, & donner audit Duc de Parme le prix pour lequel elle a été en„ gagée, en déduction des intérêts & des dommages qu'il pourroit „ ſouffrir d'une plus longue privation.

„ Que je continüerai cependant à donner au Cardinal de Fur„ ſtemberg & au Chapitre de Cologne, toute la protection dont ils „ pourront avoir beſoin pour la manutention de leurs droits & libertés ; „ ſans refuſer à ma Belle-ſœur le ſecours qui lui ſera néceſſaire pour le „ recouvrement de ce qui lui appartient de la ſucceſſion des Electeurs „ Palatins ſes père & frère.

„ Je m'aſſûre que tous les Princes & Etats de la Chrêtienté, qui „ conſidéreront ſans paſſion la conduite que le Pape a tenüe envers „ moi depuis ſon élévation au Pontificat, & qui connoîtront d'ailleurs „ les ſoins & les empreſſemens que j'ai toûjours eu à rechercher ſon „ amitié, tout ce que j'ai fait pour le bien & l'avantage de nôtre Re„ ligion, mon attachement ſincère & ma vénération pour le St. Siège, „ mon application à maintenir le repos de l'Europe, ſans me préva„ loir des conjonctures favorables & de la puiſſance que Dieu m'a mi„ ſe en main, s'étonneront plûtôt que j'aïe ſouffert tant d'injures & „ de mauvais traitemens de la Cour de Rome, & que j'aïe laiſſé en „ même-tems aggrandir l'Empereur contre toutes les règles de la bon„ ne Politique, que de la juſte protection, que je ſuis réſolu de donner „ à des Princes & à un Chapitre que le Pape & l'Empereur veulent „ dépoüiller de leurs poſſeſſions & de leurs droits contre toute juſtice, „ & ſeulement, parce qu'ils les croïent reconnoiſſans des marques „ qu'ils ont toûjours reçûës de mon eſtime & de mon affection. Je „ ſuis même perſuadé, que ſi le Pape fait de ſérieuſes réflexions ſur „ ce que je vous écris, il tombera d'accord en lui-même, que ma pa„ tience ne pouvoit aller plus loin ſans bleſſer ma réputation, & qu'il „ ne doit imputer qu'à ſa partialité & aux conſeils que lui ont donné „ les ennemis de ma Couronne, tous les malheurs que peut cauſer la „ néceſſité où il me met, de faire paſſer des troupes en Italie, & de „ maintenir les droits & libertés du Chapitre de Cologne.

„ Mais parce que je n'ai pas lieu d'eſpérer que ce que je vous „ écris faſſe changer de ſentiment au Pape, je vous ordonne de voir „ après vôtre Audience chacun des Cardinaux, & de leur laiſſer copie „ de ma Lettre, afin qu'ils faſſent auſſi leurs réflexions ſur les ſuites d'u„ ne affaire ſi importante, & à laquelle le Sacré Collège a un ſi nota„ ble intérêt. Ecrit à Verſailles le ſix ſeptembre 1688 ".

1688.

INNOCENT, comme on l'avoit prévu, n'eut aucun égard à ces plaintes & à ces reproches. Il se mocqua des menaces dont il appréhendoit peu les suites, vû la disposition de la plûpart des Puissances de l'Europe, qui ne lui étoit pas inconnüe. Le seize de septembre, il rejetta la postulation du Cardinal de Furstemberg, & adjugea l'Electorat de Cologne au Prince Clément. Les Protestans, aussi-bien que les Catholiques, ont publié qu'il ne pouvoit mieux se vanger du Roi très-Chrétien, ni faire plus de tort à sa Religion; parce que si la nomination du Cardinal avoit eu lieu, les Princes d'Allemagne ne se seroient pas apparemment déclarés si aisément contre la France, & le Prince d'Orange n'auroit ôsé dégarnir la Hollande de troupes pour faire son expédition d'Angleterre. Bayle dit dans son Dictionnaire, que la bonne fortune des Protestans voulut qu'en mille six cent quatre-vingt-huit le siège de Rome fût occupé par un Pape ou peu éclairé sur ses intérêts, ou trop roide, pour profiter des conjonctures au préjudice de ses passions particulières. Burnet avoüe que de là dépendoit la sûreté des Provinces-Unies pendant que le Prince d'Orange seroit embarqué dans l'expédition d'Angleterre; & si la France n'y eût pas échoüé, non-seulement on ne pouvoit exécuter l'entreprise sans un risque évident, mais peut-être même n'auroit-on pas ôsé la proposer aux Etats-Généraux. On vit dans cette affaire que le pouvoir des Papes, tout diminué qu'il paroît, n'est pas encore si peu de chose qu'il ne soit à ménager. La vivacité de la Cour de Versailles, qui croïoit triompher du Pontife en se donnant des airs de Maîtresse dans sa Capitale, heurta contre un écueil, où se brisèrent les projets qu'elle méditoit depuis long-tems, & qui n'auroient guères pû avorter d'une autre manière. Malgré cet accord universel, qui attribuë à Innocent onze la chûte de Jacques second, la Cour de Rome pense à canoniser ce Pape, qu'elle a déjà déclaré *Vénérable*.

Inutilité de ce Manifeste. Innocent condamné, même par les Protestans.

Tom. 3. pag. 318.

TANDIS qu'on s'étoit occupé à donner un successeur à l'Electeur de Cologne, l'Empereur avoit continüé de vaincre les Turcs, & le Prince d'Orange avoit extrêmement avancé ses projets sur l'Angleterre. La Princesse épouse de Téckeli rendit au commencement de janvier l'importante forteresse de Montgatz, où elle étoit bloquée depuis plusieurs années. Le traité portoit, que la garnison & les habitans auroient une entière Amnistie; que la Princesse, & les deux enfans qu'elle avoit eus de Ragotski son prémier mari, seroient conduits à Vienne, où ils seroient élevés selon leur qualité, & dont ils ne pourroient sortir sans la permission de Sa Majesté Impériale; qu'on leur rendroit tous leurs biens, meubles & immeubles, à la reserve de Montgatz, qui demeureroit à l'Empereur, jusqu'à ce qu'on lui eût fait voir que cette Place n'avoit pas été usurpée sur la Couronne de Hongrie; que la Princesse ne feroit point avertir le Comte son mari de la réduction de cette forteresse, & qu'elle remettroit tout ce qui pouvoit lui appartenir, aussi-bien qu'à ceux qui étoient avec lui. La Princesse Ragotski

Nouvelles conquêtes sur les Turcs. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie de Tekeli. pag. 227. Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. 1. pag. 381.*

fût

fût menée à Vienne & renfermée avec sa fille dans le Couvent des Ursulines; la garde du fils fût confiée aux Jésuites de Prague.

1688.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie du Duc de Lorraine, pag. 384.

Cette conquête, si utile pour l'établissement des troupes Impériales en Transylvanie, & pour fermer aux Mécontens de Hongrie le passage de Pologne, fût bien-tôt suivie de la prise d'Albe-Roïale & de celle de Lippa. L'Electeur de Bavière commandoit en chef. On avoit eu cette complaisance parce qu'il avoit paru se lasser d'avoir un Collègue, à qui l'on faisoit honneur de tous les bons succès. D'ailleurs le Duc de Lorraine n'étoit point agréable aux Ministres, qui ne voïoient qu'avec jalousie l'ascendant qu'il avoit pris sur l'esprit de l'Empereur. Une maladie, dont ce Général fût attaqué au commencement de la Campagne, servit de prétexte pour l'empêcher de commander cette année.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

L'Electeur se montra digne du poste qu'il avoit ambitionné. Il entreprit le siège de Bellegrade. C'étoit presque l'unique Place forte qui restât aux Turcs en Hongrie. Ils n'avoient rien négligé pour la mettre en état de faire une vigoureuse résistance. Le siège fût long & difficile; il fallut donner des combats pour empêcher le secours. Le Prince Loüis de Bade seconda parfaitement le nouveau Général. Quoiqu'il n'eût que cinq mille hommes, il défit quinze mille Turcs, qui étoient déjà à portée d'enlever quelques quartiers. Enfin le six de septembre Bellegrade fût emporté d'assaut; plus de neuf mille Turcs y furent passés au fil de l'épée.

Suite des troubles d'Angleterre. *Burnet, tom. 3. pag. 260. Divers Mémoires. Quincy, tom. 2. pag. 141. Vie de Guillaume III. pag. 301. Le Clerc, tom. 3. pag. 403. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 74. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 257.*

Pour l'Angleterre, les affaires du Roi Jacques y étoient dans un état pitoïable. Ce Prince, toûjours attaché à son projet de procurer aux Catholiques une pleine & entière liberté de conscience, fit publier vers la fin d'avril une nouvelle Déclaration sur ce sujet. Elle causa beaucoup plus de désordre que la précédente, par la manière dont il s'y prit pour lui donner plus d'autorité. Il ordonna aux Evêques d'en distribüer des copies dans toutes les Eglises de leurs Diocèses, & d'enjoindre aux Ministres de les lire deux Dimanches de suite dans le tems des Assemblées. Après bien des Conférences, le Clergé prit le parti de désobéïr. L'Archevêque de Cantorberi mit ses Confrères en mouvement, lui & six d'entr'eux signèrent une Requête qu'ils présentèrent au Monarque. Ils y disoient, que leur répugnance ne venoit ni d'un défaut de respect pour Sa Majesté, ni d'un manque de charité pour les Non-Conformistes; qu'on verroit leurs dispositions pacifiques à l'égard de ces derniers, si l'on agitoit dans le Parlement l'affaire de la Tolérance, ou dans une Assemblée du Clergé. Mais que la Déclaration étoit fondée sur un pouvoir attribüé à la Couronne de dissoudre l'obligation des Loix; que ce pouvoir avoit été déclaré abusif par les Parlemens de mille six cent soixante-deux & de mille six cent soixante & douze, & au commencement du Règne de Sa Majesté; que quoi-qu'il en fût de la nature de cette prétention, elle étoit de la dernière conséquence pour tout le Roïaume; que dans un litige de cette importance, ni la prudence, ni la conscience, ni l'honneur ne permettoient que le Clergé préjugeât contre

tre la Nation, & que c'étoit réëllement prendre parti pour le Roi dans cette dispute, que de lire sa Déclaration dans les Chaires & dans le tems des Sts. Exercices.

1688. *Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 266. Burnet, tom. 3. pag. 267. &c.*

Cette Requête fût fort mal reçûë. Jacques dit aux Prélats qu'il étoit Roi, qu'il vouloit être obéï, & qu'il sauroit empêcher qu'on ne lui désobéït impunément. Comme l'affaire étoit délicate, on consulta beaucoup avant que de prendre un parti, & par malheur on se détermina à mettre en prison les Evêques qui avoient signé la Requête. Le petit nombre des Pasteurs subalternes qui obéïrent aux jussions immédiates de la Cour, auroit dû faire sentir le danger de cette entreprise. Dans Londres il n'y en eut que sept. Dans toute l'Angleterre, où l'on compte plus de neuf mille Paroisses, il y en eut à peine deux cent. Encore la plûpart ne lurent la déclaration qu'un seul Dimanche, & ajoûtèrent que ce qu'ils en faisoient n'étoit que par ordre, & non par inclination. Quelques-uns allèrent jusqu'à dire, que quelqu'obligés qu'ils fussent de lire cette Pièce, leurs Paroissiens n'étoient pas obligés de l'entendre.

Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 78. Le Clerc, tom. 3. pag. 403. Mémoires Historiques & Chronologiques, Rapin-Thoyras, Ibid. pag. 79. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 267.

Les Evêques remontrans furent cités au Conseil; ils y comparurent. On leur demanda d'abord s'ils reconnoissoient la Requête pour leur ouvrage. Ils répondirent, que si l'on avoit dessein de leur en faire un crime, ils se flattoient qu'on ne tireroit point avantage de leur confession, & qu'en effet cette Requête étoit celle qu'ils avoient présentée. On leur demanda ensuite pour quelles raisons ils l'avoient rendüe publique en la faisant imprimer. Ils protestèrent unanimément qu'ils n'avoient eu part ni à l'impression ni à la publication. Le Conseil traita la Requête de Libelle, la publication de sinistre & de malicieuse, & jugea que les Prélats devoient être poursuivis au Banc du Roi pour crime de *Misdemaanour* ou de mauvaise conduite. On voulut que pour assûrer qu'ils comparoitroient ils déposassent chacun certaine somme; ils le refusèrent en qualité de Pairs. On s'étoit attendu à ce refus. Il fût ordonné qu'ils seroient enfermés à la Tour, & ils y furent conduits par la Tamise. En un moment tout le peuple accourut sur les bords de cette rivière, il se mit à genoux pour recevoir la bénédiction, & donna toutes les démonstrations possibles de douleur & de compassion.

Evêques emprisonnés & relâchés. *Burnet, tom. 3. pag. 271. Ib. pag. 274.*

Après une semaine de prison, les Prélats demandèrent d'être élargis sous caution, en vertu de la Loi appellée en Angleterre *Habeas Corpus*. C'est une des plus fermes barrières contre ce qu'on appelle l'autorité despotique, comme l'usage contraire en est le plus ferme appui. On ne pût & l'on n'ôsa leur refuser leur demande. Leur liberté fût un triomphe public. Le peuple les suivit en foule avec de grandes acclamations. La nuit il y eut des feux de joïe dans toutes les rües; les prémiers jours leurs maisons ne désemplirent point de ceux qui alloient les féliciter de leur constance.

Abrégé de leur Procès. *Ib. pag. 275.*

Le jour que leur Cause fût plaidée, tout Londres se trouva dans la Salle de Westminster & aux environs. Le procès se réduisit à savoir si la

si la Requête étoit un Libelle & si les Prélats l'avoient publiée? Les
1688. Avocats du Roi prétendirent, que le dessein de la Pièce tendoit à noircir la personne & la conduite de Sa Majesté. Ceux des Prélats répondirent, qu'aïant reçû un ordre, auquel leur conscience ne leur permettoit pas d'obéïr, ils s'étoient crus obligés en-tant qu'Evêques d'informer Sa Majesté des raisons de leur désobéïssance; qu'en-tant que Pairs & Membres nés du Grand Conseil du Roïaume, ils avoient droit de le faire, sur-tout en matière de Religion. Que l'Acte fait sous Elizabeth pour *l'uniformité dans le Service Divin*, enjoint aux Prélats, sous peine d'encourir la malediction de Dieu, de ne pas négliger les affaires de cette nature; que le pouvoir que les Rois ont voulu quelques-fois s'arroger de donner des dispenses, leur a souvent été contesté dans les Parlemens; que ces Assemblées l'ont toûjours déclaré abusif; que Charles second l'avoit reconnu lui-même en revoquant l'Edit pour la liberté de conscience.

Burnet, tom. 3. pag. 277.

On répliqua, que ces résolutions des deux Chambres, soit séparées, soit réünies, ne font point des Loix, jusqu'à ce que le Roi les ait ratifiées; que Charles second avoit pû se relâcher de ses droits dans une occasion particulière, sans que cela tirât à conséquence; que la Majesté des Souverains est sacrée; qu'un Ecrit qui ne contient que des vérités peut être un Libelle; que le Parlement en corps a droit de faire des remontrances, mais que hors de là on ne peut prendre cette liberté sans crime.

Ils sont justifiés. Toute la Nation s'en réjoüit. *Ibid. p. 278.*

Le peuple avoit jugé la Cause avant que de l'entendre plaider. Les témoins qu'on produisit contre les Evêques pour prouver qu'ils avoient publié la Requête, furent accablés de huées, & les insultes furent si grandes, qu'il fallut les faire sortir par une porte dérobée. Les Juges ne s'accordèrent point; il fallut avoir recours aux Jurés. Ceux-ci après s'être tenus enfermés depuis la fin de l'Audience jusqu'au lendemain matin, déclarèrent que les Evêques n'étoient point coupables. La nouvelle de ce Jugement se répandit en un instant dans toute la Ville. La joïe y fût universelle. Elle causa le même plaisir dans le reste du Roïaume, à l'Armée même; on eut dit que l'on venoit de remporter une victoire.

Nouvelle entreprise de Jacques II. *Ibid. p. 280.*

C'en étoit plus qu'il ne falloit pour faire appercevoir à Jacques le précipice, où son ardeur indiscrette & celle de ses Conseillers l'avoit entraîné. L'affront qu'il venoit de recevoir l'irrita, au-lieu de l'éclairer. N'ayant pû faire punir les Evêques, il entreprit de faire instruire le procès à tous les Ministres qui avoient refusé de lire sa Déclaration. En qualité de Chef de l'Eglise Anglicane, il avoit établi un nouveau Tribunal Ecclésiastique sous le nom de Commission. Ces Commissaires eurent ordre de sommer les Officiaux & les Archidiacres de chaque Diocèze, de donner une liste exacte de ceux qui avoient lû ou refusé de lire la Déclaration, afin de pouvoir procéder contre les délinquans. La foiblesse du Parti du Prince s'étoit tellement fait voir dans l'affaire des sept Evêques, que plusieurs des Officiaux & Archidiacres répondirent séche-

séchement qu'ils ne reconnoissoient point les ordres de ce nouveau Tribunal; d'autres n'agirent point, sous divers prétextes; quelques-uns obéïrent cependant. Le jour que le Rapport devoit se faire, l'Evêque de Rochester, un des Membres de cette Commission, écrivit à ses Collègues qu'il lui étoit impossible d'agir plus long-tems avec eux; qu'à la vérité il avoit obéï lui-même à l'ordre du Conseil, qu'il avoit cru y être obligé en conscience; que cependant il ne doutoit point que ceux qui avoient désobéï ne l'eussent fait par le même principe, & que tout bien considéré il aimoit mieux souffrir avec eux que de concourir à leurs souffrances. Cet incident arrêta les procedures. On ne sçut que faire de ce nouveau Rebelle; on remit l'affaire à un autre tems, qui n'arriva point. 1688.

Avant que Jacques second montât sur le trône, il y avoit un parti pour l'en exclure. Dès que ce parti eut vû les prémières démarches de ce Prince, il avoit espéré de l'en faire tomber. Il s'étoit grossi, & les procès dont on vient de parler l'avoient rendu dominant. Le Prince d'Orange avoit toûjours été celui que les Mécontens s'étoient destinés pour Maître, & ils ne lui avoient point laissé ignorer leurs sentimens. Dès le moi d'avril, avant l'affaire des sept Evêques, l'Amiral Russel étoit venu à la Haïe, pour savoir de la propre bouche du Prince d'Orange ce qu'ils devoient attendre de lui. Russel lui réprésenta, que tous les esprits étoient suspendus; que les personnes même qui avoient le moins de Religion ne se feroient point Papistes, s'il y avoit moyen de s'opposer au torrent; mais que si l'on ne voïoit aucun jour de s'en défendre, les meilleures familles ménageroient de bonne heure leurs intérêts; que le gros de la Nation étoit encore ferme, mais que si quelques grandes Maisons se détachoient, elles donneroient le branle; qu'une Armée nombreuse faisoit tout trembler; qu'on permettoit tant de licence à ces troupes, qu'on sembloit avoir en vûë de les rendre odieuses au peuple afin qu'elles le haïssent à leur tour; qu'il étoit pourtant vrai que ces soldats avoient encore plus de zèle pour le Protestantisme, & qu'on supplioit Son Altesse de s'expliquer d'une manière précise. Le Prince répondit, que s'il voïoit une invitation dans les formes, signée par les personnes au nom desquelles on lui parloit, qui le priassent de venir à leur secours, il comptoit d'être en état de partir vers la fin de septembre. Ceci se passa avant la mort de l'Electeur de Brandebourg, sur laquelle on comptoit tellement, dit Burnet, que sans elle cette expédition n'auroit été que mal-aisément pratiquable. Or cet Electeur ne mourut que le neuf de mai; ce qui montre qu'on avoit fait le procès à Jacques avant qu'il eût entrepris les sept Evêques.

On conjure contre lui. Le Prince d'Orange promet du secours aux Conjurés. *Burnet, tom. 3. pag. 281.* *Ib. pag. 285.*

La naissance d'un fils hâta sa perte & l'exécution de la sentence qu'on avoit prononcée contre lui à Londres & à la Haïe. On traita ce fils d'enfant supposé. La chose pourroit être absolument; mais la manière dont on s'y est pris pour la prouver, la rend absolument incroïable. Elle est si recherchée, si étudiée, qu'il semble qu'elle ait été de

Naissance du Prince de Galles. Elle hâte les Conjurés d'éclater. On le

de commande. On a contesté la grossesse. Burnet prouve qu'au mois d'avril la Reine avoit fait une fausse couche; il cite le témoignage d'un Médecin, qui disoit avoir été obligé de se tenir au Palais, parce que la Reine avoit tous les symptomes apparens d'une fausse couche. Il cite encore la Comtesse de Clarendon, qui, ce jour-là même étant entrée dans la chambre de la Reine, l'entendit crier à diverses reprises, d'un ton dolent, *tout est perdu*. Le même Ecrivain dit, qu'en menant la Reine au Palais de St. James on avoit affecté de la faire passer par les plus grandes rües de Londres, & que les gens de sa suite avoient publié qu'elle alloit accoucher, & que ce seroit le lendemain matin; que les Prêtres Romains promirent hardiment que ce seroit d'un Garçon: & qu'on tint la chose aussi cachée qu'il se pouvoit aux Dames Protestantes. Selon lui, au-lieu d'une supposition, il y en eut trois. Le soir même du prétendu accouchement, un Apotiquaire entendit quelqu'un qui vint dire chez son voisin d'une voix fort triste, le Prince de Galles est mort. Deux jours après, une personne, qui vit le Prince, assûra qu'il lui parut robuste & n'ayant point-du-tout l'air d'un enfant né depuis si peu de tems. Ce second Prince fût fort mal à Richemond; les Médecins qui le virent le condamnèrent; on leur donna à dîner; ils furent long-tems à table; ils s'imaginoient que l'enfant étoit mort, lorsqu'enfin on les appella pour le voir; ils trouvèrent un enfant sain, vigoureux, & qui ne paroissoit pas avoir eu le moindre mal. On leur dit qu'il étoit revenu comme cela tout à coup; ils se regardèrent l'un l'autre sans ôser dire mot. Quelques-uns d'eux dirent à un Evêque, qu'il ne leur étoit pas possible de se persuader que c'étoit le même enfant. L'unique moyen de rendre tout ceci probable, étoit de supposer que quelque part, dans un lieu inconnu, on avoit rassemblé plusieurs femmes grosses pour avoir des enfans de rechange.

1688. traite d'enfant supposé. *Burnet, tom. 3. pag. 291. Mémoires Historiques & Chronologiques. Le Clerc, tom. 3. pag. 403. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 80. Histoire de Guillaume III. pag. 310. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 368.*

Raisons de rejetter cette supposition. *Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 89.*

La Reine étoit encore jeune. On n'a jamais douté de la fécondité de Jacques second. Le Prince à qui on a contesté sa naissance, avoit autant & plus de ressemblance avec son père que les enfans n'en ont d'ordinaire. S'il est vrai que la Reine Anne eût pris dans la suite des mesures pour qu'il lui succedât, il faut qu'elle l'ait reconnu pour son frère. On fit entendre les témoins dans un Grand Conseil où se trouvèrent les Conseillers d'Etat & tous les Seigneurs qui étoient à Londres ou aux environs. Plus de trente personnes de l'une & de l'autre Religion déposèrent dans les formes les plus juridiques, & rendirent le même témoignage à Westminster devant le Banc de la Chancellerie. Après-tout, cette naissance étoit extrêmement intéressante, & sembloit venir fort à propos pour éteindre les espérances dont le Prince d'Orange étoit l'objet, & pour lui ôter l'espèce de droit qu'il avoit de se mêler des affaires; & l'on eut le plus grand tort du monde de ne la pas rendre aussi publique qu'elle pouvoit l'être. Il n'y avoit ni pudeur, ni bienséance qui dût en empêcher.

CETTE

Cette suppofition, à qui l'on vint à bout de donner quelqu'air de vraisemblance, fit encore tout un autre bruit que la prison des Evêques. L'invitation que le Prince avoit demandée se fit promptement. Zuilestein un de ses Gentilshommes la lui apporta, & lui fit un rapport fidèle de ce qu'il avoit vû & entendu en Angleterre. Selon ce rapport, l'invasion ne se pouvoit entreprendre dans une conjoncture plus favorable; toute la Nation étoit irritée, & demandoit un Libérateur. Le procès intenté aux sept Evêques & à tout le Clergé inférieur, ne laissoit plus douter que l'on ne voulût pousser à bout l'Eglise Episcopale & ruiner la Religion Protestante. La suppofition d'un Héritier ne pouvoit que perpétüer le joug de Rome & du Despotisme. Si l'on ne profitoit pas de cette chaleur, elle s'éteindroit peu à peu. L'Armée elle-même attendoit qu'on vînt rompre les fers du Roïaume. On y parloit tout haut contre le Papisme; on y buvoit les santés les plus injurieuses pour cette Communion. Le peu de Catholiques-Romains qu'il y avoit dans les troupes, étoient le sujet de la raillerie & de l'aversion publique. Le Roi qui s'en étoit apperçu, avoit distribué ces troupes dans les Provinces. La Flotte lui donnoit les mêmes sujets d'inquiétude. Elle ne paroissoit nullement portée à se battre contre les Hollandois; & lorsqu'on parloit aux Officiers pour les sonder, ils répondoient sans détour, que les Hollandois étoient leurs amis & leurs frères, & que c'étoit contre la France qu'il falloit les mener.

1688. Invitation des Conjurés au Prince d'Orange. *Rapin Thoyras tom. 10. pag. 104. Burnet, tom. 3. pag. 324. Le Clerc, tom. 3. pag. 404. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 380. Burnet, tom. 3. pag. 305.*

Les Seigneurs qui avoient signé l'invitation, se dispersèrent dans les Provinces pour les disposer à une défection générale. Le Prince d'Orange se prépara de son côté. Les achapts d'armes & de munitions se firent sous le nom du Roi de Suède, ou de quelques Princes d'Allemagne. Pour l'invasion, il falloit embarquer quatorze ou quinze mille hommes; on ne pouvoit les prendre qu'en Hollande; il ne convenoit en aucune façon de la laisser dégarnie, & on avoit besoin des Princes voisins pour la couvrir en cas d'insulte. Le nouvel Electeur de Brandebourg, le Landgrave de Hesse, les Ducs de Lunebourg & de Zell se chargèrent de le faire.

Mesures qu'il prend pour l'exécution. *Ib. pag. 329.*

La contestation au sujet de l'Electorat de Cologne, la vivacité dont l'Empereur & le Roi très-Chrêtien soûtenoient le parti qu'ils avoient pris, les mouvemens des troupes Françoises, servirent de prétextes à tous ces Princes pour armer. Les Etats-Généraux firent un fonds pour l'entretien de neuf mille matelots, & donnèrent leurs ordres pour que leur Flotte fût en état d'agir au prémier besoin.

En Hollande, en Angleterre le secret fût constamment gardé. Les Cours de Versailles & de Londres n'eurent que des soupçons. Monsieur d'Avaux Ambassadeur de Loüis quatorze à la Haïe, avoit été jusques-là des prémiers à savoir ce qui se passoit en Hollande, & en avoit donné de fidèles avis. De Louvois, qui ne l'aimoit pas, avoit fait retrancher dans ces circonstances essentielles ce qu'on lui fournissoit pour ses correspondances secrettes, sous prétexte que tout ce qu'il mandoit ne

On les soupçonne en France & à Londres. *Burnet, Ib. pag. 330.*

1688. ne valoit pas ce qu'il en coûtoit. Les soupçons furent cependant assez violens, pour que les deux Cours pensassent à prendre des mesures efficaces. Jacques donna des ordres pour augmenter sa Flotte. Il changea l'Amiral, qui étoit odieux à cause de sa Religion. Il voulut mêler des Irlandois avec ses troupes Angloises; elles furent sur le point de se mutiner, & il fût obligé de se désister.

Mauvais conseil donné à Jacques, cause de sa perte. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Burnet, tom. 3. pag. 333. Le Clerc, tom. 3. pag. 406. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 286.*

Loüis lui fit offrir des troupes en telle quantité qu'il souhaiteroit, & proposa de lui envoïer d'abord douze ou quinze mille hommes, qui auroient débarqué à Portsmouth, qu'on leur auroit remis pour les assûrer d'une communication libre avec la France. Le Comte de Sunderland fit rejetter ces propositions, sous prétexte qu'un petit nombre de troupes Françoises feroit plus de mal que de bien; qu'il y en auroit assez pour irriter la Nation, mais non assez pour la contenir; que l'Armée Angloise jalouse de ces Etrangers ne serviroit qu'à regret, ou plûtôt se dissiperoit; qu'il ne falloit pas moins de quarante mille hommes pour empêcher les soûlévemens du peuple & se passer des sujets; mais qu'en ce cas cette Armée de France recevroit ses ordres de Versailles, & qu'en tenant l'Angleterre sous le joug, elle y mettroit aussi le Roi, qui ne seroit bien-tôt plus que le Viceroi de Loüis quatorze.

Cet avis prévalut. On se contenta de convenir qu'on demanderoit des troupes quand on en auroit besoin, & que même on fourniroit les vaisseaux pour les transporter. Barillon même, Ambassadeur de France, qui ignoroit les dispositions générales de l'Angleterre, crut qu'il y auroit tout-au-plus une guerre civile, & que le parti Roïal se soûtiendroit assez long-tems pour donner au secours le tems d'arriver. Dans cette pensée, il assûra son Maître qu'il pouvoit sans danger occuper ses troupes pendant l'hiver, & qu'il suffiroit d'en faire passer l'été suivant dans la Grande-Brétagne.

Démarches de la France, qui lui nuisent. *Quincy, tom. 2. pag. 141. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 293.*

On fit encore d'autres démarches pour se rassurer. Le Comte d'Avaux eut ordre de demander aux Etats-Généraux à quoi tendoient leurs grands préparatifs de guerre, & de leur déclarer que s'ils regardoient l'Angleterre, le Roi son Maître regarderoit comme fait contre lui-même tout ce qu'ils feroient contre le Roi de la Grande-Brétagne. Cette Déclaration n'eut point d'autre effet que d'aigrir de plus en plus les Anglois, & d'animer toute l'Europe à favoriser l'entreprise & à en souhaiter le succès. Les Etats répondirent, qu'en armant ils suivoient l'exemple de tous leurs voisins; que la querelle pour l'Electorat de Cologne alloit apparemment causer une guerre; que du reste ils n'avoient aucun démêlé ni aucun sujet de rupture avec l'Angleterre.

Disposition de la Hollande à l'égard de la France. *Burnet, tom. 3. pag. 338.*

Il en fût de même d'un autre procédé, par lequel on crut intimider les Provinces-Unies. On défendit en France le port de toutes les Manufactures de fil ou de laine fabriquées en Hollande, de même que l'entrée du Harang, à moins qu'il ne fût salé du sel de France. Ce Réglement étoit contraire au traité de Commerce, & intéressoit fort les Négocians des Provinces-Unies. On y défendit aussi l'entrée des Vins

& des

& des Eaux de Vie de France, jusqu'à ce qu'on eût rétabli les choses sur l'ancien pied. Ce commencement de rupture donna une espèce de droit à la République d'augmenter ses troupes de dix mille hommes, & de prendre à sa solde treize mille Allemands. Les choses avoient changé. Les menaces n'étoient plus de saison. La partie étant faite & si bien liée, on se sentoit si bien appuïé en Hollande; on y étoit si animé par tout ce qui s'étoit passé avant la trêve, par ce qui se passoit alors en Angleterre, par le projet qu'on croïoit que les deux Rois avoient formé contre les Provinces-Unies, qu'on souhaitoit la guerre au-lieu de la craindre. Aussi toutes les Villes, particulièrement Amsterdam, si attentive & si jalouse sur tout ce qui peut troubler & intéresser son Commerce, consentit avec joïe à cette résolution & à toutes les autres que les Etats prirent dans la suite. 1688.

Loüis XIV. attaque l'Empereur.

Telle étoit la situation de l'Europe, & en particulier celle de l'Empire, de l'Angleterre & de la Hollande, lorsque Loüis quatorze éclata contre l'Empereur, & commença une guerre de toute autre importance que celles qu'il avoit faites jusqu'alors. Toute l'Europe fût contre lui, & après avoir gagné bien des batailles, pris par-tout des Places d'une grande importance; pour désunir ce grand nombre d'ennemis, il fût forcé, au bout de dix ans, de se réduire à-peu-près au même état où l'avoit mis le traité de Nimègue.

Vraïe cause de cette guerre. *Quincy, tom. 2. pag. 121. Divers Mémoires.*

Le grand crédit de Madame de Maintenon absorboit celui de tous ceux qui approchoient le Roi très-Chrétien. Le Marquis de Louvois naturellement fier & hautain, ne pouvoit digérer qu'une femme, qu'il avoit vû une infinité de fois confondüe parmi la foule dans son Anti-chambre, fût devenuë maîtresse absolüe de l'esprit de ce Prince. Pour se tirer des embarras continuëls qu'elle lui causoit tous les jours lorsqu'il travailloit dans sa chambre & en sa présence, il résolut d'occuper le Roi en le faisant rentrer en guerre; persuadé que le besoin qu'on auroit de ses conseils le rétabliroit dans le dégré de faveur où il s'étoit vû autrefois. Tout ce qui s'étoit fait depuis la paix de Nimègue, avoit disposé la plûpart des autres Puissances à se déclarer contre la France à la prémière occasion. Il n'étoit que trop aisé de les mettre en mouvement; mais dans la situation où étoient les choses, aucun d'eux n'auroit fait la prémière démarche. Pour les déterminer, ce Ministre la fit faire à son Maître. A force de lui réprésenter que l'Empereur, dès qu'il auroit fini la guerre contre les Turcs, se trouvant puissamment armé, ne manqueroit pas de se mettre à la tête de la Ligue qu'il avoit formée, il l'engagea à rompre avec ce Prince, sous prétexte de le prévenir, & de maintenir le Prince de Furstemberg dans l'Electorat de Cologne. Et comme cette guerre seule auroit eu peu de suites & n'auroit pas occupé long-tems, si l'Angleterre n'avoit pas changé de Maître & que l'Electorat de Cologne eût été conservé; il en dirigea tellement les prémières opérations, que la Hollande n'aïant rien à craindre, prêta ses troupes, ses vaisseaux, son argent au Prince d'Orange, & que l'Electeur de Bran-

1688. débourg en s'assûrant de Cologne, empêcha les troupes Françoises qui étoient dans les autres Villes de cet Electorat, de rien entreprendre.

Divers Mémoires.

Ce ne fût pas encore assez. Il força le Duc de Savoïe de devenir ennemi, par les manières dures qu'on eut à son égard. Comme on connoissoit le caractère ambitieux, vindicatif & intéressé de ce Prince, on le crut fort capable de prendre des liaisons avec les ligués d'Augsbourg. On exigea de lui que pour gage de la parole qu'on vouloit qu'il donnât de demeurer neutre, il livrât la Citadelle de sa Capitale. Aussi cette guerre, qui paroît avoir été faite pour conserver ce qu'on avoit pris sur ses voisins en pleine paix, & sur des prétextes fort légers, n'a point eu d'autre source que le chagrin & l'ambition du Ministre.

Autres raisons qui y déterminent. *Divers Mémoires.*

Il est pourtant vrai, qu'en bonne politique on étoit obligé de prendre des sûretés contre l'Empereur, pour qu'il ne pût pas facilement s'approcher des nouvelles frontières. On devoit penser que la Maison d'Autriche n'attendroit pas que la tréve de vingt ans fût expirée pour réparer ses pertes. On étoit sûr que l'Empire irrité par les réünions, suivroit les mouvemens de l'Empereur. On ne pouvoit même se flatter que le reste de l'Europe vît tranquillement l'état de grandeur où l'on s'étoit élevé, & ne contribüât volontiers à y mettre des bornes. D'ailleurs l'Empereur faisoit si avantageusement la guerre aux Turcs; l'Empire Ottoman étoit si bas, qu'il étoit à craindre que ce Prince ne poussât ses conquêtes jusqu'à Constantinople, ou ne contraignît le Sultan de faire la paix à quelque prix que ce fût. La prudence vouloit également qu'on empêchât l'un & l'autre.

C'est apparemment cette vûë qui détermina. Il ne peut être probable, que connoissant, quoique confusément, la Ligue d'Augsbourg, on n'eût pas pris des mesures secrettes avec la Porte; du-moins la rupture vint aussi à propos que si elle avoit été concertée. Actuellement les Envoïés du Sultan s'étoient rendus à Bude, sous prétexte de faire part à l'Empereur du Couronnement de leur nouveau Maître, mais en effet pour demander la paix. Les négociations étoient déjà commencées & auroient bien-tôt été terminées, si les Turcs n'avoient point appris que les François avoient commencé la guerre sur le Rhin. Qui sait si ces commencemens de négociations n'avoient pas pour but de cacher la collusion?

Vie du Duc de Lorraine, pag. 389.

On s'attire tout l'Empire. *Divers Mémoires.*

Du reste, dans cette guerre on ne suivit aucune des maximes qu'on avoit pratiquées avec tant d'avantage dans les guerres précédentes. En faisant la guerre à l'Empereur, on avoit observé de ne point se broüiller avec le Corps de l'Empire; on avoit ménagé les Princes Protestans avec autant de soin que les Catholiques, afin que l'Empereur n'eût pas le crédit, dans une Diète générale, de faire de sa cause particulière celle de tout l'Empire; ces règles de politique furent abandonnées; on choqua en même tems & l'Empereur & l'Empire.

Il

Il étoit naturel de s'attendre que les Espagnols & les Hollandois ne verroient pas l'Empire attaqué sans y prendre intérêt. Il eût été de la politique de s'assûrer, que tandis qu'on attaqueroit l'Allemagne, on ne seroit point attaqué ailleurs. On n'ignoroit pas les préparatifs qui se faisoient en Hollande contre Jacques second, qui étoit le seul Allié qu'on eût. On ne prit cependant point d'autres mesures pour parer à ces diversions, que quelques menaces, plus propres à précipiter les entreprises, qu'on avoit à craindre, qu'à les arrêter. L'expédition d'Allemagne faite contre la Hollande, qui en avoit donné autant de sujet que l'Empereur, auroit sauvé Jacques second, auroit conservé l'Electorat de Cologne & déconcerté absolument la Confédération. La faute qu'on fit en cette occasion est si palpable, qu'on ne peut presque l'excuser, si ce n'est en supposant qu'on avoit donné parole aux Turcs d'attaquer personnellement l'Empereur.

1688. *Burnet, tom. 3. pag. 346.*

La résolution étant prise de porter la guerre en Allemagne sans l'avoir déclarée, les troupes se mirent en mouvement dès le commencement de septembre, & s'assemblèrent dans l'Alsace. Le Dauphin chargé de cette expédition, partit de Versailles le vingt-cinq. Son Armée avoit déja investi Philipsbourg lorsqu'il la joignit; elle étoit de vingt-cinq à trente mille hommes. Le Maréchal de Duras la commandoit en second, avec huit Lieutenans-généraux, six Maréchaux de Camp, neuf Brigadiers d'Infanterie & cinq de Cavalerie. Les vivres, les munitions, l'artillerie étoient en abondance. De Louvois, au comble de ses vœux, d'avoir enfin réüssi à engager la guerre, n'avoit rien oublié pour que les prémiers succès animassent à la continüer.

Philipsbourg investi. *Quincy, tom. 2. pag. 121. Mémoires du Marquis de la Fare, pag. 193.*

On s'étoit attendu que cette attaque subite surprendroit toute l'Europe. Pour suppléer à la déclaration de guerre, on avoit publié le vingt-quatre de septembre, un Mémoire des raisons qui avoient obligé à reprendre les armes, & qui devoit, disoit-on, persuader toute la Chrétienté des sincères intentions qu'on avoit pour l'affermissement de la tranquillité publique. On y disoit, que ceux qui examineroient sans passion la conduite que le Roi très-Chrétien avoit tenüe depuis le commencement de la guerre de Hongrie, auroient une juste raison de s'étonner, qu'aïant toujours été bien averti du dessein que l'Empereur avoit formé depuis long-tems d'attaquer la France aussi-tôt qu'il auroit fait la paix avec les Turcs, il eût différé jusqu'à cette heure à le prévenir; & que bien-loin de se servir des prétextes que la politique suggeroit pour empêcher l'aggrandissement de ce Prince, il eût voulu sacrifier au bien de la paix les justes sujets qu'on lui avoit donnés de se servir de la force de ses armes, pour ôter à la Cour de Vienne les moïens de lui nuire, arrêter le cours des injustes & violentes usurpations de l'Electeur Palatin, & dissiper de bonne heure tous les ligues & préparatifs de guerre, qui l'avoient enfin forcé de porter ses armes sur les bords du Rhin, & d'attaquer les Places qui pouvoient donner plus de facilité à l'Empereur de recommencer & de soutenir la guerre contre la France.

Mémoire qui supplée à la déclaration de guerre. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 170. Burnet, tom. 3. pag. 340.*

1688. SELON cet Ecrit, tout le monde devoit convenir que le trop sincère désir, que Sa Majesté avoit eu d'empêcher qu'il n'arrivât rien qui fût capable de troubler le repos de la Chrêtienté, & les preuves convaincantes qu'elle avoit données de ses bonnes intentions, avoient contribüé à tous les sujets de mécontentement qui avoient enfin lassé sa patience.

Corps Diplomatiques, Ibid. tom. 7. part. 2. pag. 170.

Ibid. TOUT le monde avoit vû, que dans le tems qu'Elle pouvoit se prévaloir de l'embarras que donnoit à l'Empereur la guerre de Hongrie, pour obliger la Cour de Vienne & l'Empire à lui céder par un traité définitif tous les lieux qui avoient été reünis à sa Couronne en conséquence des traités de Munster & de Nimègue, & faire cesser par ce moïen tous sujets de mésintelligence entr'Elle & l'Empire, Elle avoit mieux aimé acquiescer à un traité ou de trêve, ou de suspension, que de détourner par ses armes les Princes & Etats de l'Empire de donner à l'Empereur le secours dont il avoit besoin pour répousser toutes les forces de l'Empire Ottoman; & que Sa Majesté suivant les mouvemens de sa piété & de sa générosité, avoit preféré l'intérêt général de la Chrêtienté au bien de sa Couronne, se contentant d'obtenir provisionellement ce que la prudence vouloit qu'elle demandât pour toûjours.

Ibid. TOUT le monde savoit encore, qu'à peine le traité de trêve avoit été ratifié, que les Ministres Impériaux avoient emploïé tous leurs soins & tous leurs efforts dans les Cours d'Allemagne, pour porter les Princes & Etats de l'Empire à entrer dans de nouvelles Ligues contre la France; que par le traité fait à Augsbourg, ils avoient engagé un nombre considérable de Princes & d'Etats à souscrire cette association; que dans l'Assemblée de Nurenberg on s'étoit servi de toutes sortes d'artifices & de suppositions pour en attirer d'autres dans cette même Ligue; qu'enfin les Ministres de la Maison d'Autriche s'étoient clairement expliqués en plusieurs endroits, que la guerre en Hongrie ne seroit pas plûtôt finie, que l'Empereur tourneroit ses armes vers le Rhin, & que le traité de trêve ne seroit pas capable d'arrêter ses desseins. Que néanmoins tous ces pressans motifs, qui devoient obliger dès-lors Sa Majesté de porter plûtôt la guerre dans les Païs & Etats de ce Prince, que de l'attendre dans son Royaume, avoient encore cédé au désir empressé qu'Elle avoit toûjours eu de faire tout ce qui pouvoit dépendre d'Elle pour le maintien de la paix, & qu'Elle n'avoit point pris d'autres précautions, pour garantir ses Etats de tout le mal qu'on se préparoit à leur faire, que de bien fortifier les lieux de ses frontières qui pouvoient arrêter les entreprises de ses ennemis.

Ibid. QUAND même toutes ces démarches n'auroient pas été suffisantes, pour faire voir clairement la résolution que la Cour de Vienne a prise de recommencer la guerre contre la France, il étoit impossible d'en douter après ce qui s'étoit passé au sujet de la succession Palatine, & à l'occasion de la postulation du Cardinal de Furstemberg pour la Coadjutorerie & l'Electorat de Cologne.

ON

On s'étendoit fort sur l'injustice de l'Electeur Palatin, qui, à l'exception de quelques meubles, s'étoit emparé de tout ce qui appartenoit incontestablement à la Duchesse d'Orléans. Ce Prince étoit l'auteur des Ligues contre la France. Il avoit déterminé l'Empereur à faire la paix avec le Turc pour attaquer ce Royaume. Dans la même vûë, il avoit voulu donner au feu Electeur de Cologne un Coadjuteur entièrement dévoüé aux intérêts de la Maison d'Autriche. Il avoit abusé de la mauvaise disposition du Pape contre la France, pour empêcher que les postulations du Chapitre de Cologne pour le Cardinal de Furstemberg ne fussent confirmées.

1688. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 170.*

Il est vrai, ajoûtoit-on, qu'il n'y a aucune personne raisonnable instruite des principes de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qui ait pû s'imaginer, que malgré ce que tous les Conciles Oecuméniques, & en dernier lieu le Concile de Trente, ont statüé touchant l'âge, la science & les qualités requises à un Evêque, le Pape, qui avoit témoigné par le passé tant d'éloignement pour toutes les graces, pût se porter à déclarer capable d'être élu à l'Archevêché de Cologne, un jeune Prince de dix-sept ans, & qui n'est pas même Chanoine. Mais il faut avoüer que ce renversement de la Discipline Ecclésiastique est bien moins avantageux à la Maison de Bavière, qu'à celle d'Autriche & à l'Electeur Palatin. Car si ce projet réüssissoit en faveur du Prince Clément, ou il ne seroit que le dépositaire de l'Electorat de Cologne pour le faire passer à un Prince de Neubourg, ou, s'il vouloit le retenir pour lui-même avant qu'il ait plu à Dieu de donner des enfans à l'Electeur son frère, & dans le tems qu'il expose si souvent sa vie pour le service de l'Empereur, il assûreroit à l'Electeur Palatin la succession aux Etats de Bavière, & à la Cour de Vienne l'extinction d'une Maison qui lui a toûjours donné une forte jalousie, & que le mérite de l'Electeur qui règne à present ne diminüera pas. *Ibid.*

Voila le véritable motif de ce Bref concerté avec le Pape, les Ministres de la Maison d'Autriche & ceux de l'Electeur Palatin; & comme ils ont bien jugé que Sa Majesté ne souffriroit pas que le Cardinal de Furstemberg, postulé canoniquement à l'Archevêché de Cologne, en fût dépoüillé, en haîne de l'application qu'il a toûjours donnée au maintien d'une bonne intelligence entre Sa Majesté & l'Empire, ni que la plus considérable partie du Chapitre, qui lui a donné ses suffrages, fût privée de ses droits par la force & la violence, ils se sont enfin déterminés à faire la paix avec le Turc, pour la rompre en même-tems avec la France. *Ibid. pag. 172.*

De tout cela on conclüoit, qu'il n'y avoit personne, quelque passionnée qu'elle pût être contre la France, qui ne dût avoüer, que tout ce qui s'étoit fait depuis l'obtention du Bref d'éligibilité, avoit dû achever de lasser la patience du Roi très-Chrétien, & lui ôter tout sujet de douter de la ferme résolution de l'Empereur à lui déclarer incessamment la guerre.

L'Em-

1688. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. 172.*

L'EMPEREUR étoit aussi peu ménagé dans cet Ecrit que l'Electeur Palatin. On y disoit, qu'il s'embarrassoit peu que la Religion Catholique fût opprimée, pourvû qu'il trouvât des moyens & des facilités d'attaquer la France aux dépens des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & de contraindre les prémiers à déférer au Roi de Hongrie la Couronne de Roi des Romains avant l'âge indispensablement requis, afin d'assujettir toute l'Allemagne à son autorité despotique, en éloignant de l'alliance & de l'amitié de la France, ceux qui pourroient être les défenseurs de la liberté de leur patrie.

Ibid. ON ajoûtoit, que quelque succès qu'on pût avoir, on avoit toûjours le même désir de contribüer à l'affermissement de la tranquillité publique. Que pour cet effet on demandoit qu'il fût fait un traité de paix définitif, aux mêmes conditions que celui de trêve; bien entendu qu'on ne pourroit être troublé, ni inquiété, en aucune manière, au sujet des nouvelles Fortifications qu'on prétendoit avoir été obligé de faire pour la sûreté de ses Etats.

Ibid. ON offrit de faire démolir les fortifications de Philipsbourg quand on l'auroit prise, & de la rendre à l'Evêque de Spire, à condition que les fortifications n'en seroient point rétablies. On offroit de rendre à l'Empereur Fribourg démoli. Par rapport à l'Electorat de Cologne, on promettoit d'en retirer ses troupes, aussi-tôt que le Pape, soit de son pur mouvement, soit à la prière de l'Empereur, auroit confirmé la postulation du Cardinal de Furstemberg; & que, lorsque ce Cardinal seroit dans une possession paisible de son Electorat, on s'emploïeroit volontiers à le faire entrer lui & son Chapitre dans les tempéramens qui pourroient être proposés pour la satisfaction du Prince Clément & de l'Electeur de Baviere.

Ibid. POUR ne laisser aucun reste ni occasion de troubles, on consentoit de terminer incessamment les différends qui regardoient la succession Palatine, de se désister de toutes les Terres, Places & Païs, même des meubles; moyennant un dédommagement en argent, suivant l'estimation qui en seroit faite, au plus tard dans un an, par des Commissaires.

Ibid. pag. 173. CE Mémoire finissoit par la Clause impérieuse à laquelle on s'étoit accoûtumé, & qui avoit presque toûjours réüssi jusqu'alors. C'est à ces conditions, disoit on, beaucoup plus avantageuses à l'Empereur & à l'Empire, qu'à Sa Majesté & à sa Couronne, que la tranquillité publique peut être rétablie & assûrée pour toûjours, pourvû qu'elles soient acceptées dans le mois de janvier prochain; à l'effet de quoi Sa Majesté est prête d'envoïer incessamment ses Plénipotentiaires à Ratisbonne. Mais après ce tems, Sa Majesté étant obligée de continüer les dépenses immenses, Elle ne prétend plus être tenüe à ces offres; & en cas d'un plus long retardement, ou d'un refus de les accepter, Elle proteste dès à present de tous les malheurs que la guerre pourra causer, contre ceux qui l'ont forcée à reprendre les armes, & qui ne

voudront

voudront pas profiter des expédiens qu'Elle propose pour assûrer incessamment une paix durable.

1688.

Ce qu'on pense de ce Mémoire. *Burnet, tom. 3. pag. 342.*

PERSONNE, excepté peut-être en France, ne vit, ou ne voulut voir l'évidence de ces raisons, & leur force. L'affaire de l'Electeur Palatin n'avoit aucun rapport à la guerre qu'on faisoit à l'Empereur. Si, du-moins, on avoit cité le traité par lequel le dernier de ces Princes s'engageoit à défendre l'autre, en cas qu'il fût attaqué pour la succession Palatine; mais on l'ignoroit absolument. Ces Princes vouloient faire la guerre à la France. Quelle preuve en avoit-on? point d'autres que des conjectures. Avoient-ils fait des préparatifs pour attaquer quelques Places sur le Rhin? Etoient-ils même en état d'en faire? Des conjectures incertaines & souvent mal-fondées suffisent-elles pour justifier l'effusion du sang humain? S'il n'en faut pas davantage, à quoi servent les traités? Se saisir de Philipsbourg parce que c'est une Ville frontière, quelle justice! Quelle paix peut-il y avoir entre des Princes voisins, puisqu'ils ont tous des Villes qui leur servent de clefs pour entrer les uns chez les autres, ou de remparts pour empêcher l'irruption? L'affaire de Cologne étoit fâcheuse, elle étoit humiliante; mais, après tout, le Pape s'étoit servi de son droit, qui le faisoit maître de décider entre deux Compétiteurs, qui n'avoient pas eu les deux tiers des suffrages. Pourquoi l'avoit-on choqué en tant de manières différentes, que l'on a été obligé de désavoüer depuis? Pouvoit-on en espérer quelque faveur, dans le tems même qu'on le bravoit jusques dans sa Capitale? Pour les propositions de changer la trêve en un traité de paix définitif, & les menaces dont on les accompagnoit, il falloit s'aveugler pour ne pas savoir que c'étoit cette trêve même, & la hauteur dont on l'avoit imposée, qui avoient donné lieu aux associations & aux ligues dont on se plaignoit. Ce qui est de certain, c'est qu'une déclaration de guerre, dont on auroit apporté pour motif la nécessité où l'on se croïoit être de prévenir la Ligue d'Augsbourg, auroit eu plus de grandeur & auroit moins donné de prise à la Critique.

Réponse de l'Empereur. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 176.*

L'EMPEREUR répondit à ce Mémoire le dix-huit d'octobre, avec toute la hauteur possible, jusqu'à le traiter de Libelle infame, où il n'y avoit pas l'ombre de raison, où l'on avoit entassé avec la dernière impudence une foule d'injures & de malignités contre sa personne, celle du Pape & de l'Electeur Palatin. Il est vrai que pour se donner plus de liberté, on supposoit que ce Mémoire n'avoit été ni vû ni lû par le Roi très-Chrêtien; mais, aux injures près, cette réponse étoit solide.

Ibid.

ON en appelloit aussi au témoignage de l'Univers. On le faisoit souvenir que la paix de Nimègue, presqu'aussi-tôt qu'elle avoit été conclüe, avoit été violée, par l'érection des Chambres de Metz & de Brisac, où les Commissaires du Roi très-Chrêtien faisant tout à la fois les fonctions de Juges, de témoins & de parties, par leurs Arrêts avoient adjugé à la Couronne de France, sous le prétexte inoüi de réünions & de dépendances, des Païs & des Provinces entières; que pour se déli-

vrer de cette persécution, on avoit fait la trêve de mille six cent quatre-vingt quatre.

1688.

Corp. Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 176.

On assûroit qu'on avoit gardé cette trêve avec toute la fidélité possible. On défioit la France d'alléguer aucun fait qui pût prouver qu'on y eût donné la moindre atteinte. (En effet le Mémoire n'en citoit aucune.) On apportoit pour preuve de la sincérité de ses intentions, la confiance qu'on avoit euë en la parole du Roi très-Chrêtien; confiance si grande, que quoi qu'on le vît puissamment armé, à peine avoit-on laissé quelques Régimens pour garder ses frontières. On se plaignoit amèrement de cette prise d'armes, qui n'avoit été précédée d'aucune plainte, & qui avoit suivi presqu'immédiatement les assûrances les plus positives d'une constante amitié.

Ib. pag. 177.

A ces réponses générales, on en ajoûtoit de particulières sur chaque Article du Mémoire. On protestoit qu'on n'avoit point pensé à faire la paix avec le Turc. On prenoit Dieu à témoin qu'on n'avoit jamais eu intention de rompre la trêve; qu'on étoit encore actuëllement déterminé à la garder, pourvû que la France voulût retirer ses troupes, réparer les dommages qu'elles avoient déja causés, & désavoüer le Libelle à quoi on répondit, ou en châtier l'Auteur.

Ibid.

Il est étonnant, disoit-on, que le Roi très-Chrêtien se croïe permis d'envoïer des troupes dans l'Electorat de Cologne pour soûtenir les Chanoines de son parti, & qu'il regarde comme un juste sujet de guerre que l'Empereur fasse la même chose. Quelle conséquence! On ne veut pas voir sur le Siège de Cologne un homme qu'on regarde comme son ennemi; on est bien-aise que le Pape, en se servant de son droit, y en ait placé un autre, on approuve son choix, on le soûtient, donc on veut faire la guerre à la France.

Ibid. pag. 178.

Cette réponse finissoit par des traits aussi piquans, que ceux dont l'Empereur s'étoit senti blessé. Si le Roi très-Chrêtien, conclüoit-on, ne veut point se désister de son entreprise, on ne pourra l'attribüer qu'à l'envie & à la jalousie, que lui causent les succès, dont la Divine Providence a béni les armes de l'Empereur, ou-bien aux promesses qu'il a faites aux Ottomans de les aider à se relever par de puissantes diversions; ou enfin il faut croire, que dominé par la cupidité, non-seulement de retenir pour toûjours les Païs, dont on ne lui a cédé la joüissance que pour un tems, mais encore d'envahir l'Empire, il croit pouvoir se dégager à son gré de toutes les obligations qui le lient. Quoiqu'il en soit, le très-glorieux Roi des François n'évitera point le reproche honteux d'avoir violé sa parole. C'est pourquoi Sa Majesté Impériale proteste qu'Elle sera déchargée de tous les malheurs, & de la grande effusion de sang qu'entraînera cette guerre, aussi-bien que du rétablissement & de la conservation du Mahométisme en Europe. L'Auteur du Mémoire avance avec vanité, que toutes les fois que le Roi très-Chrêtien a pris les armes, il a plû à Dieu de faire voir la justice de sa Cause, par les bons succès qu'elles ont eu. Sa Majesté Impéria-

périale qui fait que quelques-fois Dieu se sert des Attila pour punir ceux qu'il aime davantage, se soûmet dès à présent à ce qu'il lui plaira d'en ordonner. Elle se croit pourtant fondée à mieux espérer. Le Tout-puissant a humilié le Turc violateur des traités qui étoient sur le point d'expirer; à plus forte raison humiliera-t-il le Roi des François, qui viole une trêve qui devoit encore durer seize ans. 1688.

On auroit aussi pû supposer, pour l'honneur de Léopold, qu'il n'avoit ni vû ni lû cet Ecrit si choquant. Il est aisé de voir, que la haîne, plûtôt que l'émulation, inspiroit ce stile amèr. Ces deux Princes ne s'aimoient point, & leur animosité personnelle eut autant de part à cette guerre, que leur intérêt. Ils n'avoient même rien à se reprocher du côté de l'ambition & de l'envie de s'aggrandir. Celle de Loüis étoit plus fastueuse & plus agissante; mais celle de Léopold, sans être moins ardente, paroissoit moins, & par-là elle a eu d'aussi grands succès. L'Empereur Léopold, dit Feuquières, a été le Prince de mon tems „ que j'aïe connu le plus ambitieux dans le fonds, avec les apparen- „ ces extérieures les plus modestes. Qualité qui lui a toûjours con- „ servé la confiance de ses Alliés, & lui a fait trouver des ressources „ infinies dans leurs bourses & dans leurs troupes. A la vérité il n'a pû „ s'aggrandir aux dépens de la France; mais il s'est rendu la Puissan- „ ce supérieure de l'Empire, & a assûré à sa Maison la dignité Impé- „ riale de manière, que l'Empereur à présent est en état de la donner „ pour dote à une de ses filles". Par rapport aux réünions tant reprochées à Loüis, Léopold l'a emporté sur lui en cette façon de s'aggrandir; la Transylvanie & la Hongrie valent bien une partie de l'Alsace & du Duché de Luxembourg.

Léopold aussi ambitieux que Loüis quatorze.

Tom. 1. pag. 93.

A en juger par les effets, la réponse fit plus d'impression que le manifeste. Toute l'Europe parut s'accorder à croire que la France avoit tort, & aucun des Alliés de l'Empereur ne quitta son parti. Une bonne Armée, capable de s'opposer aux progrès des troupes Françoises, auroit encore mieux valu que cette réponse applaudie; mais on n'en avoit point, & on s'étoit laissé surprendre; aussi le Dauphin fit-il tout ce qu'il voulut. En joignant son Armée, il trouva les quartiers établis & leur communication assûrée. De Vauban avoit reconnu la Place & marqué les endroits où l'on pourroit ouvrir la tranchée. Dès que le Prince fût arrivé, il visita tous les postes & reconnut la Place; on lui fit le plan des attaques. La grande, que l'on devoit appeller de son nom, devoit aboutir aux bastions de la Londe & de Turenne; les deux autres devoient être du côté du Rhin, au-dessus & au-dessous de la Place; celle du haut Rhin devoit être poussée jusqu'à l'avant-fossé de la gauche de l'Ouvrage-à-corne, qui étoit la principale défense; celle du bas Rhin devoit avoir deux branches, dont l'une traverseroit le marais pour communiquer à la grande attaque; l'autre devoit être le long du fleuve, & aller gagner la pointe de l'Ouvrage-à-corne.

Siège de Philipsbourg.

Quincy, tom. 2. pag. 121.

Histoire abrégée de l'Europe, tom. 4. pag. 428.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Riencourt, tom. 3. pag. 92.

Mémoires du Marquis de la Fare, pag. 193.

Mercure Historique & Politique, tom. 5. pag. 1175.

1688. *Quincy, tom. 2. pag. 126.*

La tranchée, du-moins celle de la grande attaque, s'ouvrit la nuit du dix au onze d'octobre. L'ouverture s'en fit dans un grand silence & avec beaucoup d'ordre, sans que les ennemis s'en apperçussent, parce qu'ils donnoient toute leur attention du côté des autres attaques, où l'on avoit commencé à travailler depuis quatre ou cinq jours. Le nouveau travail fût poussé à plus de mille toises, quoique le terrein fût entrecoupé de flaques & de marais. La même nuit on dressa deux batteries de dix pièces de canon chacune. Le lendemain, on fit plus de trois cent toises de travail sans perdre un seul homme. Les autres attaques furent poussées à proportion, & furent jointes ce jour-là même. On fit aussi des communications aux batteries, avec tant de précaution qu'on y alloit presque sans danger.

Ibid. pag. 128.

On fût bien-tôt à portée d'attaquer quelques dehors. Du côté de la grande attaque étoit une redoute fortifiée d'un retranchement. Le Marquis de Prêle, Colonel du Régiment d'Auvergne, l'attaqua à la tête de ses Grénadiers; il y trouva beaucoup de résistance; il sauta l'épée à la main par-dessus les pallisades; ses Grénadiers animés par son exemple, le suivirent; ils s'en rendirent maîtres, après avoir tué tout ce qui y étoit.

Ib. pag. 129.

Les assiégés, qui avoient pour Gouverneur le Comte de Staremberg, fils ou neveu de celui qui avoit défendu Vienne, firent de vigoureuses sorties; mais toûjours ils furent repoussés avec perte. Le nombre de leurs morts étant considérable, ils demandèrent la liberté de les retirer; on la leur accorda, mais à condition que les soldats François les porteroient. Monsieur de Catinat se servit de cette occasion pour faire reconnoître quelques Ouvrages. Deux Ingénieurs se déguisèrent en soldats, & ils examinèrent ce qui se présenta à leurs yeux. Un d'eux feignit d'avoir soif, il descendit dans le fossé d'une demi-lune, & reconnut qu'il n'y avoit que deux pieds d'eau. Ils remarquèrent aussi, que proche de cette demi-lune, environnée d'un marais dont l'accès paroissoit fort difficile, il y avoit une digue assez large pour y passer huit hommes de front; ces remarques ne furent pas inutiles.

Prise de l'Ouvrage-à-corne.
Ib. pag. 131.

Le grand feu des assiégés, leurs fréquentes sorties obligèrent d'aller pied à pied; mais les travaux furent si bien conduits, les soldats animés par l'exemple du Dauphin, qui ne s'exposoit que trop, se comportèrent en toutes les occasions avec tant de bravoure, qu'on réüssit dans tous les combats particuliers qu'on fût obligé de donner. D'ailleurs l'artillerie étoit nombreuse. Il y avoit des batteries de trente pièces de canon, & les bombes désoloient la Ville. Dès le vingt on fût en état d'insulter une partie de l'Ouvrage-à-corne. Quatre Compagnies de Grénadiers furent chargées de l'exécution. Ils se glissèrent sans être apperçus, jusqu'à la pointe de l'Ouvrage, au signal de six bombes, dont les deux dernières devoient être sans effet; les ennemis se jettèrent ventre à terre pour en éviter les éclats. Tandis qu'ils étoient en cette posture, cent Grénadiers montèrent par les brèches & chargèrent

rent avec toute la vigueur possible. La consternation fût si grande parmi ceux qui défendoient cet Ouvrage, que presqu'en un moment ils furent taillés en pièces. Ils étoient cent cinquante. Le Comte d'Arco, Officier de grande réputation, les commandoit. Il ne voulut point de quartier ; il fût percé de dix coups de bayonnete, & fût charmé de mourir puisqu'il avoit été vaincu. La vraïe bravoure ne va point jusques-là ; elle dégénère dès qu'elle se change en dépit & en désespoir. 1688.

On s'établit dans cet Ouvrage. On y mit des batteries pour ruiner la gauche d'un Ouvrage-couronné, qui embarrassoit extrémement à la grande attaque. Ce n'étoit que peu à peu qu'on pouvoit en faire les approches. La principale attention de Monsieur de Vauban étoit, de ménager le soldat, & de ne point faire d'attaque qu'il ne fût en quelque façon sûr de réüssir, par les précautions qu'il prenoit de faire ruiner toutes les défenses, afin que ceux qui attaquoient un Ouvrage, n'eussent à faire qu'à ceux qui le défendoient.

Prudence de Mr. Vauban. *Quincy, tom. 2. pag.* 133.

Aprés avoir fait battre l'Ouvrage-couronné & y avoir fait des brêches suffisantes, il crut qu'on pouvoit l'attaquer. On commanda les Mousquetaires avec un détachement de Grénadiers ; ils eurent ordre de se tenir prêts pour l'entrée de la nuit. Pour faciliter cette attaque, & rendre la brêche plus pratiquable, Monsieur de Vauban y fit attacher le Mineur. Pour le couvrir, dix Grénadiers montèrent à moitié de la brêche & s'y logèrent. On les fit soûtenir par vingt autres commandés par un Lieutenant, avec ordre de reconnoître les retranchemens. Il le firent, malgré le grand feu qu'ils eurent à essuïer. Sur leur rapport Monsieur de Vauban envoïa encore quelques Grénadiers, qui se logèrent presque sur la crête de la brêche ; quelques-uns montèrent plus haut & descendirent dans le bastion. S'appercevant de l'étonnement des ennemis, ils crièrent qu'on vint à eux. Les Grénadiers des Régimens du Roi & d'Anjou, qui étoient de garde, montèrent par les brêches des demi-bastions ; ils chassèrent ceux qui les gardoient jusques dans le chemin-couvert de la Place. Le Maréchal de Duras arriva, & donna ses ordres pour le logement, qui fût bien-tôt assûré.

Prise de l'Ouvrage-couronné. *Ib. pag.* 135.

Dans ce tems-là même le Gouverneur de la Place tenoit un grand Conseil de guerre, pour convenir de quelle manière on s'y prendroit pour défendre cet Ouvrage, qu'il savoit devoir être attaqué la nuit suivante. Ayant sçû qu'il étoit pris, sans avoir fait aucune tentative pour le reprendre, il fit battre la chamade le vingt-neuf d'octobre. On lui accorda tous les honneurs ordinaires & de plus deux pièces de canon de vingt-quatre & deux de douze. Il sortit le prémier jour de novembre, qui étoit celui de la naissance du Dauphin. On trouva dans cette Place cent vingt-quatre pièces de canon, cent cinquante milliers de poudre, vingt-deux mille boulets, seize mille sacs de farine, & quantité d'autres munitions de guerre & de bouche.

La Ville se rend. *Ib. pag.* 136. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Cette place coûta peu de monde. On n'y eut que cinq ou six cens hommes de tués & sept à huit cent blessés. Elle coûta aussi peu de

Quincy, tom. 2. pag. 138.

1688. de tems, eu égard à sa force. Le Dauphin s'y fit un très-grand honneur, par son activité, sur-tout par son intrépidité, qui fût telle, que les soldats le nommèrent *Loüis le Hardi.* Outre leur estime, il gagna leur affection, par ses manières pleines de bonté & par ses libéralités. Il étoit juste que sa prémière conquête fût célébrée. On frappa une Médaille, où l'on ne fit pourtant aucune mention de lui. † La Victoire, tenant d'une main un javelot, & de l'autre une Couronne murale, pose un pied sur l'Urne du Rhin; Philipsbourg paroît dans l'éloignement. La Légende, PROVIDENTER, & l'Exergue, PHILIPPIBURGUM EXPUGNATUM, veulent dire, *que la prise de Philipsbourg fût l'effet d'une grande prévoïance.* L'explication fera entendre en quoi consistoit cette prévoïance.

† Voïés N°. LXXVII.

„ LA profonde sagesse du Roi, dit l'Académie, l'engageoit à feindre d'ignorer les ligues qui se formoient contre lui depuis la conclusion de la trêve. Il souffroit pourtant avec impatience l'oppression du Cardinal de Furstemberg à Cologne, & l'opiniâtreté de l'Electeur Palatin à ne vouloir rendre aucune justice à la Duchesse d'Orléans. D'ailleurs, Sa Majesté savoit les sourdes intrigues, que la Maison d'Autriche, les Protestans d'Allemagne & le Prince d'Orange tramoient ensemble dans toutes les Cours de l'Europe. Rien toutefois ne détermina davantage le Roi à prévenir ses ennemis, que les mesures secrettes de l'Empereur à s'accommoder avec les Turcs, afin de venir ensuite avec toutes ses forces fondre sur la France". Ne semble-t'il pas que la prise de Philipsbourg ait déconcerté les intrigues & dissipé les ligues qui se formoient contre la France, & que par-là on eût mis ses ennemis hors d'état de lui nuire?

Conquête du Palatinat. *Quincy, tom. 2. pag. 138. Mercure Historique & Politique, tom. 5. pag. 1180. Riencourt, tom. 3. pag. 108.*

C'ETOIT sur-tout à l'Electeur Palatin qu'on en vouloit. Aussi-tôt que Philipsbourg eut capitulé, le Dauphin détacha le Marquis de Joyeuse & le Baron de Monclar pour investir Manheim; il les joignit le quatre de novembre. Cette Place, bâtie par l'Electeur Palatin, père de Madame, Duchesse d'Orléans, étoit régulièrement fortifiée. Sa situation au confluent du Necker & du Rhin, étoit des plus avantageuses. On travailla promptement à des ponts de communication sur ces deux rivières. Les quartiers étant distribüés & établis, la tranchée fût ouverte le huit. Trois jours après, les habitans abandonnés par la garnison, qui s'étoit retirée dans le Château, se rendirent à discrétion. On leur accorda la vie, les biens & la conservation de leurs privilèges. Le Château ne tint qu'un jour de plus; le Gouverneur fût contraint de capituler par ses propres soldats.

Quincy, tom. 2. pag. 140.

FRANKENDAL ne fit pas une plus longue résistance. Attaqué le quinze il se rendit le dix-neuf. Pendant ces sièges le Marquis de Boufflers s'étoit emparé de Keiser-Louter, de Creutznach, de Neustat, d'Oppenheim, de Wormes, de Spire & de Trèves. Le Baron de Monclar, de l'autre côté du Rhin, s'étoit rendu maître d'Heidelberg & d'Hailbron. Mayence ne fût pas prise, mais l'Electeur hors d'état de résister,

con-

convint d'y recevoir les troupes Françoises, & ménagea les intérêts de ses peuples par un traité. 1688.

Feuquières, qu'on chargea du commandement d'Hailbron, étendit les contributions dans la Franconie & dans la Souabe. La plûpart des troupes de ces deux Cercles étoient en Hongrie ; il y en restoit pourtant assez pour empêcher les parties de pénétrer bien avant. Ce Commandant marcha avec huit cens hommes de pied & neuf cens chevaux, jusqu'à une petite Ville du Païs d'Anspach appellée Krelsheim ; il y trouva deux battaillons des troupes du Cercle de Franconie. Ce poste étoit entouré de murs & avoit un bon Château. On n'auroit pû le forcer. Le Colonel qui y commandoit fût assez imbécile pour aller parler au Commandant François sans avoir eu parole qu'on le laisseroit rentrer. Il fût retenu & contraint d'ordonner à sa garnison de se rendre prisonnière de guerre. La surprise de ce poste répandit la consternation dans ces quartiers, & donna lieu aux troupes Françoises de les désoler.

Quincy, tom. 2. pag. 140.

Toutes ces conquêtes se firent avec la plus grande facilité. Les Villes étoient ouvertes ou sans garnison ; du-moins ces garnisons étoient incapables de les défendre, & il n'y avoit aucunes troupes ennemies en Campagne. L'Académie en fit pourtant le sujet d'une Médaille. † On y voit le Dauphin, qui présente au Roi un grand nombre de Couronnes murales. Sa Majesté les reçoit avec joïe, & lui tend les bras pour l'embrasser. La Légende, Documentorum Merces, & l'Exergue, Viginti Urbes ad Rhenum uno mense a Delphino subactæ, signifient, *que ces Conquêtes sont le fruit des instructions que le Monarque avoit données à son fils.* „ Les soins, dit l'explication, que le Roi avoit pris de „ cultiver l'heureux naturel de Monseigneur le Dauphin, & la peine que „ Sa Majesté s'étoit donnée elle-même de l'instruire de vive-voix & „ par écrit, ne pouvoient manquer de produire le fruit que les peu- „ ples en attendoient. Ce jeune Prince formé de la sorte, sentoit une „ noble émulation à la vûë des grands exemples que le Règne du Roi „ lui fournissoit de jour en jour, & désiroit avec impatience de faire „ voir combien il avoit profité des leçons d'un tel Maître. Le Roi ne „ lui eut pas plûtôt confié le commandement de ses Armées, qu'il pa- „ rut avec toutes les qualités des plus fameux Capitaines ; & dès cette „ prémière expédition, il remplit la haute idée, que le Roi & toute la „ France avoient conçüe de sa prudence & de son courage “. Tout cela fût-il vrai, le style de panégyrique dans lequel il est écrit, inspireroit une juste défiance.

† Voïés N°. LXXVIII.

Si ces conquêtes étoient glorieuses, elles n'étoient guères prudentes. Du-moins elles ne s'accordoient point-du-tout avec le Manifeste, qui assûroit qu'on ne reprenoit les armes que pour rétablir la paix. Si ce dessein avoit été réël, voici comment on auroit dû se conduire. Le Domaine de Philipsbourg appartient à l'Evêque de Spire. L'Empereur n'étoit le maître que des fortifications. Pour persuader qu'on n'en vouloit qu'à ce Prince, & qu'on ne pensoit qu'à s'assûrer contre ses desseins

Suites de ces expéditions.

seins

1688. seins à venir, après la prise de cette Place il falloit la raser & la remettre à l'Evêque de Spire. Par-là l'Empereur auroit été seul offensé, & n'auroit apparemment pas eu le crédit d'engager l'Empire dans sa querelle ; au-contraire la Nation Germanique eut eu obligation à la France de cette restitution. Mais loin d'user de cette conduite si sage, & si propre à s'assûrer la possession de ce qu'on avoit occupé pendant la paix, on dépoüilla l'Electeur Palatin Beau-frère de l'Empereur; comme si deux ou trois de ses Places n'auroient pas suffi pour assûrer les prétentions de la Duchesse d'Orléans. C'est peu ; on s'empara de Spire, de Wormes, toutes deux Villes Impériales ; on prit Mayence & Trèves; on se saisit du Duché de Wirtemberg, des Etats de la Maison de Baden ; &, de peur de n'avoir pas assez d'ennemis, on fit payer des contributions à tout ce qui est sitüé entre le Mein, le haut Palatinat de Bavière & le Danube. Le prétexte de ces contributions étoit de se rembourser des fraix du siège de Philipsbourg. Mais à quel titre les faisoit-on payer à tous ces Membres de l'Empire ? N'étoit-ce pas les forcer de se réünir à l'Empereur?

Quincy, tom. 2. pag. 140.

Surprise d'un poste excellemment conduite.

Feuquières, tom. 3. pag 82.

POUR étendre les contributions même au-delà du Danube, on résolut de surprendre le Pont de Dillingen gardé par cinq cens hommes. Ils avoient coupé l'arche du milieu de ce pont, qui étoit de bois, & y avoient fait un pont-levis soûtenu par une grande redoute, que les cinq cens hommes occupoient. Lorsque le détachement François approcha, le pont-levis étoit levé ; la garde étoit placée dans la redoute & sur les deux côtés du pont-levis. Pour les obliger à abandonner ce poste, voici comment le Commandant s'y prit. En s'approchant il reconnut que le pont-levis n'étoit pas percé, qu'ainsi les hommes qu'il y feroit avancer seroient à couvert du feu de l'ennemi. De plus, sur le bord de la rivière, il y avoit des chantiers de poûtrelles de sapin. Il plaça des Dragons à pied à couvert de ces poûtrelles. Leur feu obligea les ennemis qui étoient sur la partie du pont au-delà du pont-levis de l'abandonner, à la reserve de ceux qui purent se mettre à couvert contre le pont-levis. lequel ne se trouva plus protégé que du feu de la redoute. Pour s'en garantir, il fit garnir de poûtrelles les gardes-foux du pont, d'où il fit faire un grand feu sur la redoute, qui étoit dans un terrain plus bas que le pont.

Ibid.

LES Allemands, qui n'avoient que depuis peu de tems coupé l'arche pour y établir un pont-levis, avoient laissé de leur longueur les poûtres sur lesquelles les montans des bascules étoient posés, & qui excédoient de huit ou dix pieds de chaque côté. On poussa des poûtrelles, ce qui forma deux petits ponts joints aux côtés du pont-levis. Ils servirent à en faire un troisième, par le moïen duquel on fût à porté de rompre à coups de hâche les ferrures du pont-levis. On le baissa ; la redoute fût abandonné, & Augsbourg même fût obligé de se soûmettre aux contributions. L'habileté seule du Commandant à profiter de tout ce qui paroissoit favoriser son entreprise, la fit réüssir, en suppléant à tout ce qui lui

lui manquoit d'ailleurs ; car il n'avoit ni canon, ni infanterie, ni bateaux. Ce Commandant étoit le Marquis de Feuquières, & il assûre que ce n'est point par un esprit de vanité, qu'il fait un détail circonstancié d'une action qu'il a exécutée ; mais seulement pour faire connoître que cette opération militaire qui consiste dans l'enlevement & la surprise d'un poste, dépend sur-tout de l'attention de celui qui est chargé de l'exécuter. 1688.

Le Prince d'Orange exécute son projet. *Quincy, tom. 2. pag. 141. Burnet, tom. 3. pag. 348. Mémoires Historiques & Chronologiques. Histoire de la République des Provinces-Unies, tom. 4. pag. 401. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 305. Le Clerc, tom. 3. pag. 405.*

TANDIS qu'on se faisoit par ces conquêtes inutiles & par ces exactions autant d'ennemis qu'il y a de Princes & d'Etats en Allemagne, le Prince d'Orange se hâtoit d'exécuter son projet. La République assûrée par les mesures qu'elle avoit prises avec l'Electeur de Brandebourg & les Princes de Brunswick, & plus encore par l'éloignement des troupes Françoises, l'aida de tout son pouvoir. A la fin d'octobre, soixante vaisseaux de guerre, cinq cent bâtimens de transport qui portoient quatorze mille hommes, six ou sept mille chevaux, une quantité prodigieuse d'armes & de munitions, se trouvèrent prêts à mettre à la voile. On avoit prêté quatre millions au Prince d'Orange, sans qu'aucune Province ou Ville s'y fût opposée. Cette unanimité étoit dûë aux soins du Pensionnaire Fagel, qui avoit engagé tous les Ministres à persuader les peuples de la justice & de la nécessité de l'entreprise. Il les assembla, dit Burnet, & déploïant son éloquence pathétique, il les convainquit que cette expédition étoit la seule chose qui pût sauver la Patrie & la Religion. Que ce qui s'étoit passé depuis peu en France, montroit assez de quoi les Catholiques étoient capables ; & que si cette Religion prenoit l'ascendant en Angleterre, le Protestantisme n'avoit plus de ressources. Ceux qui avoient moins de Religion, ajoûte Burnet, se rendirent aux raisons de Politique. La France attaquoit l'Empire. Mr. d'Avaux venoit de déclarer qu'il y avoit une Alliance étroite entre les deux Couronnes. La Grande-Bretagne agissant de concert avec Loüis quatorze, il étoit comme impossible de résister & de conjurer l'orage, à moins que d'ôter le Sceptre à l'un des Alliés. La Nation, l'Armée Angloise le souhaitoit, la chose étoit nécessaire, elle étoit pratiquable, falloit-il hesiter ? L'embarquement ne se faisoit donc que pour détrôner Jacques second.

Les Etats-Généraux l'approuvent par un Ecrit public. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 205. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre,*

DEUX jours avant le départ de la Flotte, les Etats-Généraux moins au fait que Burnet du motif de l'entreprise, rendirent public un Ecrit contenant les raisons qui les avoient obligés de secourir de vaisseaux & de troupes Guillaume-Henri Prince d'Orange, passant en personne en Angleterre. „ Après une préalable délibération, il a été trouvé à „ propos, disoit-on, de notifier à tous les Ministres d'Etat, qui sont „ hors du Païs, les raisons qui ont porté Leurs Hautes Puissances d'as„ sister Son Altesse de vaisseaux & de troupes, dans le dessein qu'il a de „ passer en Angleterre, avec ordre & mandement de se servir de ces „ raisons dans les Cours où ils résident. Qu'en conséquence on écrira „ auxdits Ministres, qu'il est notoire à tout le monde, que la Nation „ An-

1688. „ Angloise s'est plainte depuis long-tems, que le Roi, poussé sans doute „ par le mauvais conseil & par l'induction de ses Ministres, empiétoit „ sur leurs Loix fondamentales, & travailloit par l'infraction d'icelles, „ & par l'introduction de la Religion Catholique, de supprimer leurs „ libertés, ruiner la Religion Protestante, & réduire toutes choses sous „ un Gouvernement arbitraire. Que si cette inique conduite venoit à „ être poussée plus avant, & le danger des malheurs qui en sont à crain- „ dre à s'augmenter, cela inspireroit une telle défiance & aversion con- „ tre le Roi, qu'il en naîtroit un désordre & une confusion générale „ dans le Roïaume. C'est pourquoi, sur la répresentation souvent faite „ & sur les prières réïtérées & pressantes adressées à Son Altesse par „ divers Lords & autres Personnes de grande considération, eu égard „ à l'intérêt que Son Altesse Roïale & lui ont à la prospérité de ce „ Roïaume, & qu'ils ne pouvoient permettre que par ces différends & „ divisions, ils courussent risque d'être exclus de la Couronne, ledit „ Sieur Prince avoit résolu avec raison de secourir la Nation à l'égard „ de ce Gouvernement, qui lui est si onéreux, & de l'assister en tout „ ce qui lui seroit possible; d'autant plus que Son Altesse étoit persua- „ dée, que la prospérité de cet Etat, qui lui est aussi confié, avoit un „ grand intérêt que le susdit Roïaume demeurât sans troubles, & que „ la méfiance d'entre le Roi & la Nation vinssent à cesser. Que Son „ Altesse sachant que pour réüssir dans une si importante & loüable „ affaire, & pour n'y point trouver d'obstacle de la part des mal-inten- „ tionnés il avoit besoin de forces considérables, il avoit fait connoître „ son affection à Leurs Hautes Puissances, & avoit demandé leur assi- „ stance. Que Leurs Hautes Puissances, après avoir mûrement déli- „ béré, & considéré que les Rois de France & de la Grande-Bre- „ tagne étant l'un & l'autre en très bonne intelligence & amitié, com- „ me on en a assûré plusieurs fois Leurs Hautes Puissances, & qu'il y „ avoit entr'eux une Alliance très étroite & particulière; qu'aussi Leurs „ Hautes Puissances étoient averties que Leurs Majestés travailloient de „ concert à priver cet Etat de ses Alliés, & même que le Roi de Fran- „ ce avoit témoigné en plusieurs rencontres son peu d'affection; „ qu'ainsi il étoit à craindre, que si le Roi de la Grande-Bretagne venoit „ à parvenir à son but, & à obtenir un pouvoir absolu sur son peu- „ ple, les deux Rois, unis ensemble, par intérêt d'Etat & en haine „ de la Religion Protestante, ne tâchassent de bouleverser cet Etat & „ de le détruire, s'il étoit possible. Par-tant ils ont résolu de loüer Son „ Altesse de son dessein, & de lui accorder pour assistance quelques „ vaisseaux & des troupes en qualité d'auxiliaires.

tom. I. pag. 521. Rapin Thoyras, tom. 10. pag. 123.

„ Qu'en conséquence, Son Altesse a déclaré à Leurs Hautes Puis- „ sances, qu'elle est résolüe, sous la grace & faveur de Dieu, de pas- „ ser en Angleterre, non dans la moindre vûë ou intention d'enva- „ hir ce Roïaume, & de le désoler, ou de détrôner le Roi, ni bien „ moins de s'en rendre le maître, ou de faire préjudice à la succession

légitime,

légitime, non plus que de chasser les Catholiques-Romains, ou de les „ persécuter; mais seulement & uniquement de secourir la Nation, de „ rétablir les Loix & privilèges, qui ont été enfraints, ensemble de „ conserver leur Religion & liberté; &, à cette fin, de tâcher & faire „ ensorte, qu'un Parlement libre soit convoqué, de la manière & de „ personnes qualifiées selon les Loix & la forme du Gouvernement, & „ qu'il y soit délibéré & arrêté ce qui sera jugé nécessaire pour la sûre- „ té des Lords, du Clergé, de la Noblesse & du Peuple, afin que leurs „ Loix, Droits & Privilèges ne soient plus violés ni enfraints. Que „ Leurs Hautes Puissances espèrent que sous la bénédiction de Dieu le „ repos & l'union seront rétablis dans ce Roïaume, & qu'il sera remis „ par-là en état de concourir efficacement au bien général de la Chrê- „ tienté, & au rétablissement & maintien de la paix & tranquillité de „ l'Europe. "

Divers autres Ecrits.

Cette résolution fût applaudie, par-rapport aux motifs, qui déterminoient à mettre les Anglois en état de réduire leur Roi à se contenter de l'autorité que les Loix lui donnoient; mais personne ne crut que ce grand armement ne dût servir qu'à rétablir la bonne intelligence entre le Monarque & son Peuple. Cet Ecrit avoit été précédé d'un long Mémoire, où les Anglois exposoient tous les sujets de plaintes que leur avoit donné leur Souverain. On s'y étendoit fort sur la supposition du Prince de Galles. Ce Mémoire étoit mal-digéré, plein de raisonnemens à perte de vûë, & qui ne pouvoient faire d'impression, que sur ceux qui pensoient comme celui qui en étoit l'Auteur. Le Prince d'Orange ne pouvoit guères garder le silence en cette occasion. On publia sous son nom une protestation embarrassée de raisonnemens tirés des principes de l'équité naturelle & du Droit des Gens. Ce qu'il y avoit de clair & de sensible, se réduisoit à répéter ce que les Etats-Généraux avoient dit sur sa parole touchant ses desseins. Il ajoûtoit seulement, qu'il y avoit de grands soupçons que le Prince de Galles n'avoit pas été mis au monde par la Reine, & que le Parlement, qui seroit convoqué, feroit la recherche de sa naissance.

Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 379. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 179. Ibid. pag. 198. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 532. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 121. Corps Diplomatique, Ibid. pag. 200.

Les Lettres de ce Prince aux Officiers & soldats de terre & de mer paroissoient dire quelque chose de plus. Il y parloit comme devant bientôt être le maître des graces & des récompenses. „ Nous promet- „ tons, disoit-il, de répandre des marques singulières de nôtre faveur, „ sur chacun en particulier, qui seront proportionnées au mérite de la „ conduite que vous tiendrez; car nous ferons une grande distinction „ entre ceux qui viendront assez-tôt joindre leurs armes aux nôtres, „ & ils nous trouveront pour eux bien affectionné & assûré ami ". Est-ce là le langage d'un Médiateur, d'un Pacificateur, ou d'un Rival & d'un Ennemi?

Déclaration du Prince d'Orange publiée en Angleterre.

Ses vrais sentimens parurent encore mieux dans un Ecrit, qu'il publia à l'occasion de ce que Jacques second, effraïé de la tempête qui le menaçoit, avoit fait pour se réconcilier avec ses sujets. Il avoit exclu

 tous

tous les Catholiques de la Chambre Basse du Parlement ; il avoit éloigné de son Conseil ceux qui étoient les plus suspects ; il avoit cassé la Commission Ecclésiastique & en avoit abrogé les Actes. Le Médiateur, qui ne craignoit rien tant que cette réconciliation, s'exprimoit ainsi dans son Ecrit.

1688. *Corps Diplomatique, tom. 7. pag. 204. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 123. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 556.*

„ APRE's avoir fait imprimer nôtre Déclaration, nous avons entendu, que les Extirpateurs de la Religion & les Infractaires des Loix „ de ces Roïaumes, sur ce qu'ils ont oui dire de nos préparatifs pour „ secourir le peuple contr'eux, ont commencé de retracter une partie „ de leur pouvoir arbitraire & despotique qu'ils s'étoient attribué, „ & qu'ils ont revoqué quelques-uns de leurs injustes Arrêts & Déclarations; que le sentiment de leur crime & le peu d'assûrance qu'ils ont „ de leurs forces, les ont porté à présenter à la Ville de Londres une „ espèce de soulagement par la suspension de leurs oppressions violentes, espérant par-là mettre le peuple en repos & le détourner de „ la demande du rétablissement assûré de leur Religion & de leurs „ Loix par le secours de nos armes. Qu'ils ont aussi fait courir le bruit „ que nous nous proposons d'envahir cet Etat, & de réduire la Nation à la servitude. Sur quoi nous avons jugé à propos d'ajoûter ce „ peu de mots à nos Déclarations précédentes.

„ NOUS sommes persuadés, que personne ne peut avoir des pensées assez désavantageuses de nous, pour s'imaginer, que nous ayons „ aucune autre vûë dans cette entreprise, que d'assûrer la Religion, les „ libertés, les propriétés des sujets, sur des fondemens si solides & „ inébranlables, que la Nation ne puisse jamais plus à l'avenir être en „ danger de retomber dans les mêmes malheurs où elle est. Et comme les forces que nous menons avec nous sont entièrement disproportionnées aux noirs desseins qu'on nous impute, de vouloir conquerir la Nation, il suffit de répondre, pour nous purger de cette „ calomnie, qu'il n'est pas vraisemblable, que le grand nombre de personnes de la principale Noblesse qui nous ont invité, & dont une „ partie nous accompagne, voulût entrer dans une si criminelle entreprise, & remporter pour fruit de leurs conquêtes la perte de leurs „ honneurs, de leurs biens & de leurs intérêts.

„ NOUS sommes aussi fort assûrés, que tout le monde voit le peu „ de fondement, que l'on doit faire sur les promesses & les engagemens que l'on donne à présent, si on considère qu'avant cela on a eu „ fort peu d'égard aux promesses les plus solemnelles. Aussi le prétendu redressement que l'on offre aujourd'hui, prouve manifestement toutes les infractions du Gouvernement. Ils n'accordent rien, qu'ils „ ne puissent révoquer quand il leur plaira, puisqu'ils se reservent leurs „ prétentions, pour les faire revivre en leur entier par le moyen de „ leur pouvoir arbitraire & despotique. Il est aussi très certain, qu'aucun expédient, ni satisfaction ne peut être offert que dans un Parlement, par une Déclaration authentique touchant les droits des

sujets

fujets qui ont été violés, & non par de prétendus Actes de grace, » à quoi ils fe réduifent dans l'extrême néceffité de leurs affaires. Nous » avons donc cru, qu'il étoit néceffaire de déclarer, que nous vou- » lons nous rapporter de toutes chofes à une Affemblée libre de la Na- » tion, dans un Parlement légitime ".

1688.

PARLER de la forte, n'étoit-ce pas fuppofer qu'il n'y avoit plus de Roi en Angleterre; qu'on ne reconnoiffoit point pour tel celui qui prenoit encore ce titre? En affûrant qu'on n'envahiroit point la Couronne, & qu'on vouloit fe rapporter de toutes chofes à une Affemblée libre de la Nation, ne faifoit-on pas entendre qu'on accepteroit la Couronne fi elle étoit offerte? Jacques fecond n'étoit-il pas le principal de ces Extirpateurs de la Religion, de ces Infracteurs des Loix, qui s'étoient attribüés un pouvoir arbitraire & defpotique? & n'étoit-ce pas pour en délivrer la Nation qu'on avoit armé?

Le Prince d'Orange excufé.

L'HISTOIRE facrée & prophane ne fournit point d'exemple pareil à celui que le Prince d'Orange auroit donné à l'Univers, s'il avoit tenu les paroles qu'il avoit données, & qu'après s'être fervi de fon autorité & même de fes forces pour rétablir les chofes fur le pied où elles devoient être, felon les nouvelles Loix établies depuis la Réformation, il eût laiffé fon Beau-père fur le trône. Mais cet effort de vertu eft au-deffus de la foibleffe humaine; & on peut affûrer, que parmi ceux qui l'ont blâmé, il n'en eft point qui n'eût fuccombé à la tentation, où il s'eft trouvé expofé; & qu'il en eft fort peu, qui s'y fuffent comportés avec autant d'habileté, de fageffe & de modération.

Mémoires Hiftoriques & Chronologiques. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 128. Hiftoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 566. Burnet, tom. 3. pag. 376. Le Clerc, tom. 2. pag. 410. Hiftoire de Guillaume III. pag. 360.

CE Prince mit à la voile le onzième de novembre. Le cinq décembre il defcendit à Torbai. Tout le favorifa dans fon paffage. La Flotte Angloife ne pût fortir de la Tamife pendant qu'il fût en mer. Dès qu'il fût arrivé, cette même Flotte effuïa une horrible tempête, qui l'empêcha de venir troubler le débarquement, & la mit hors d'état de fervir le refte de l'année. On dut alors fentir à Verfailles la faute qu'on avoit faite, de n'avoir pas commencé par attaquer la Hollande; mais on continüa de fe flatter que le Prince feroit accablé à fon entrée en Angleterre, ou que du-moins les Anglois fe trouvant partagés d'inclination comme de Religion, il fe pafferoit bien du tems & fe donneroit bien des combats avant que Jacques fuccombât; & qu'on auroit du-moins le tems de lui envoïer du fecours. On ne fût pas long-tems à voir qu'on s'étoit trompé.

Le Roi Jacques abandonné. *Ibid. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 131.*

LE débarquement s'étant fait fans aucune réfiftance, l'armée Hollandoife marcha vers Exeter. Elle y refta dix jours pour fe rafraîchir, & pour donner aux peuples le tems de fe déclarer dans les autres Provinces. Le Roi vint à Salisbury avec fon Armée. La défertion s'y mit. Elle commença par les principaux Seigneurs. Le Prince de Dannemark fon gendre, le Duc de Graffton, fils naturel de Charles fecond, Churchill, qu'il avoit aimé jufqu'à le faire Capitaine de fes Gardes, donnèrent l'exemple; ils furent bientôt fuivis de quantité d'au-

1688. d'autres. Ceux qui avoient invité le Prince d'Orange à venir, mirent les Provinces en mouvement. De tous côtés les Villes se déclarèrent contre Jacques second. Sa fille même, la Princesse Anne, conduite par l'Epouse de Churchill, l'abandonna. Délaissé de ceux qu'il avoit le plus aimé, & à qui il avoit fait le plus de bien, ne pouvant, ou n'ôsant compter sur les troupes qui ne l'avoient pas encore abandonné, il se résolut à nommer des Commissaires pour traiter avec le Prince d'Orange, dont les propositions, quoique hautes, le furent beaucoup moins que l'on ne s'y étoit attendu. Il demanda que le Parlement fût incessamment assemblé; que sans aucun délai on dépoüillât de leurs Emplois tous ceux qui en possédoient contre les Loix; que l'on commît aux Magistrats de Londres le Gouvernement de la Tour; que l'on ne conservât que des Officiers Protestans sur la flotte & dans les troupes de terre; que l'on assignât une partie des revenus de la Couronne pour l'entretien des troupes Hollandoises; que pendant les séances du Parlement les deux Armées se tinssent à vingt mille de Londres, mais qu'il eût la liberté d'y entrer, & d'y avoir le même nombre de gardes que le Roi.

Burnet, tom. 3. pag. 383. Ibid. pag. 385. Ibid. pag. 390. Ibid. pag. 391. Rapin-Thoyras, tom. tom. 10. pag. 140.

Il fuit & est pris.

Burnet, tom. 3. pag. 393. Vie de Guillaume III. pag. 392. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 650. Le Clerc, tom. 3. pag. 412. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 143. Ibid. pag. 147. Burnet, Ibid. pag. 402.

JACQUES ne répondit point à ces propositions. Il dit seulement après les avoir lües, qu'il n'auroit pas espéré obtenir des conditions si favorables. Il avoit déjà pris le dessein de se retirer & de suivre la Reine son Epouse, qu'il avoit envoyée en France avec le Prince de Galles. Le vingt-deux de décembre il se sauva d'une manière qui marquoit toute sa fraïeur. Déguisé en Valet de Chambre, il suivit le Chevalier Hales, passa la Tamise, où il jetta le grand sceau. La barque de Pêcheur où il s'étoit mis fut visitée; on reconnut Hales, qui fût conduit à Feversham avec son prétendu Valet de Chambre. Là ce Prince se fit connoître. Les Magistrats & le Peuple lui rendirent les honneurs & le respect qui lui étoient dûs. Il retourna à Londres & il y fut reçu avec des acclamations; sa Cour même fût fort grosse à Whithal. Il envoya prier le Prince de venir prendre son logement à St. James, pour concerter ensemble le rétablissement de la tranquillité publique.

CE retour du Roi à Londres embarrassoit. On avoit été charmé qu'il se fût retiré, & fort fâché qu'on l'eût arrêté dans sa fuite. Le Conseil s'assembla. Tous convinrent qu'il n'étoit pas à propos que le Roi demeurât à Londres, & que deux Cours étoient incompatibles. La question étoit de savoir ce qu'on feroit de ce Prince. Plusieurs opinèrent à la prison. Clarendon, dont il avoit épousé la sœur en prémières nôces, insista fort sur cet avis; il vouloit même qu'on l'envoïât à Breda. Le Prince d'Orange s'y opposa, & dit, que quelque prudence qu'il y eût dans ce conseil, il ne pouvoit le suivre; que persuadé de la justice de la guerre, il la continüeroit sans répugnance, mais que son Beau-père étant entre ses mains, il ne pouvoit se résoudre à le maltraiter; que la Princesse son Epouse n'y consentiroit jamais quand il le voudroit; qu'il trouvoit plus à propos de lui donner la liberté que de la lui ôter.

LE parti qu'on prit, fût d'envoïer à Londres une partie des Gardes Hollandoises; ils déplacèrent ceux du Roi, qui ne résistèrent point. Alors on lui dit que les affaires demandant la présence du Prince d'Orange à Londres, on prioit Sa Majesté, tant pour la sûreté de sa personne, que pour le repos de la Ville, de vouloir se retirer à Ham, ou à quelqu'autre Maison de Campagne. Tout cela se fit au-milieu de la nuit. Le Prince étoit couché, & on l'avoit éveillé pour lui annoncer ces ordres. On eut pourtant la modération de ne pas l'enlever sur le champ; on lui dit qu'il pouvoit dormir, & qu'à son reveil on lui donneroit des Gardes pour le conduire où il voudroit aller; il choisit Rochester.

1688.
On lui ôte ses Gardes.
Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 680. Burnet, tom. 3. pag. 404.

A peine étoit-il sorti de Londres, que le Prince d'Orange y entra comme en triomphe avec son Armée, aussi paisiblement que s'il en eût été le maître légitime. Il ne prit pas le titre de Roi, mais lui & tous ceux de sa faction se conduisirent comme si le trône eût été vacant. Après les complimens de tous les Corps & des Particuliers qui avoient droit d'en faire, on pensa à établir quelque forme de Gouvernement. Les Pairs & les Membres du Conseil privé & quelques-uns des principaux Bourgeois s'assemblèrent. Ils convinrent de prier le Stadhouder de se charger du Gouvernement par *interim*, & de convoquer le Parlement.

Le Prince d'Orange entre à Londres.
Ibid. pag. 405. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 149.

JACQUES étoit à Rochester. Il y paroissoit aussi libre que s'il eût été sur le trône; mais sa liberté ne consistoit qu'à pouvoir s'évader, & du reste il étoit soigneusement veillé. Personne ne l'approchoit; ses Lettres étoient interceptées, & on ne lui rendoit que celles qui pouvoient le déterminer à fuir. Il se servit de cette espèce de liberté qu'on lui laissoit, pour s'assûrer d'un vaisseau. On sçut ses démarches, & on ne se servit de ces connoissances que pour empêcher qu'il ne trouvât quelqu'obstacle à son dessein. En partant il laissa sur sa table un Ecrit, où après avoir reproché à la Nation Angloise que c'étoit elle qui l'avoit abandonné, il déclaroit que bien qu'il allât implorer le secours des Etrangers pour remonter sur son trône, il n'y remonteroit jamais pour abolir ni la Religion, ni les Libertés de ses peuples.

Le Roi s'enfuit une seconde fois.
Rapin-Thoyras, Ibid. pag. 151. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 1. pag. 689. Le Clerc, tom. 3. pag. 413. Burnet, tom. 3. pag. 410.

ON a fort blâmé ce Prince. Les Anglois même ont eu la dureté & la hardiesse de lui faire un crime de la fuite à laquelle ils l'avoient contraint. On a dit, que c'étoit sa terreur panique & son étourdissement qui avoit ruiné ses affaires; que pour peu qu'il eût tenu bon, il auroit fait de l'Angleterre un champ de bataille, qu'il auroit laissé bien sanglant, s'il n'en étoit pas demeuré le maître. En fuïant il laissoit son ennemi maître des délibérations du Parlement. Ce Parlement, quelque mal-intentionné qu'il pût être, auroit tout-au-plus rétabli le serment du Test & les Loix pénales; il n'est pas croïable qu'on eût attenté à sa vie; toute la haîne de ses ennemis se seroit bornée à abaisser son autorité.

Raisons de sa fuite.
Mémoires Historiques & Chronologiques.

IL est vrai que ce Prince parut s'abandonner lui-même & désespérer trop-tôt de sa fortune. Il ne fit aucun usage de son Armée, ni de sa Flotte; son découragement réduisit tous ses amis à la retraite & au silence.

1688. lence. Mais sur qui pouvoit-il compter, après que sa propre fille l'avoit abandonné ? En lui laissant la liberté de se retirer, ne lui disoit-on pas, que la vie étoit la seule grace qu'on voulût lui accorder, & que s'il persistoit à vouloir embarrasser, on ne manqueroit pas de moïens pour le mettre hors d'état de nuire ? En chargeant son Concurrent de gouverner l'Etat par *interim*, & de convoquer le Parlement, ne l'avoit-on pas condamné & dégradé ? Le Parricide de Charles prémier son père ne lui apprenoit-il pas ce que les Anglois savoient faire pour se débarrasser d'un Roi qu'ils ne vouloient pas ? La manière dont le Prince d'Orange s'étoit élevé à l'autorité qu'il avoit dans les Provinces-Unies, étoit-elle capable de le rassûrer ? & les démarches de ce Prince, jointes aux assûrances qu'il avoit données de n'avoir pas la moindre vûë ou intention de détrôner le Roi, bien loin de s'en rendre le maître, ne donnoient-elles pas à penser que, malgré ces promesses, il étoit capable de faire l'un & l'autre ?

On fait la guerre au Pape. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

PENDANT que tout ce qu'on vient de dire se passoit en Angleterre, Loüis quatorze faisoit éclater son ressentiment contre le Pape. Dès le sept d'octobre, il s'étoit saisi du Comtat d'Avignon. Avant que d'en venir à cette extrémité, il s'étoit précautionné contre tout ce que la Cour de Rome pourroit faire. Le Procureur-général avoit interjetté appel au Concile universel de ce que le Pape pourroit faire au préjudice des droits du Roi & de sa Couronne. L'Archevêque de Paris fût chargé de justifier cette procédure. Il le fit dans une Assemblée des Evêques qui se trouvèrent alors à Paris. Il harangua aussi les Curés, les Chefs des Chapitres & les Communautés. L'Université animée par un discours que lui fit le Procureur-général, suivit l'exemple du Parlement, & appella aussi au Concile universel. Ces procédures furent accompagnées de déclarations authentiques, qu'on ne prétendoit point donner attente à l'autorité spirituëlle du souverain Pontife, ni se soustraire à l'obéïssance & au respect qu'on lui devoit. Quoi-qu'on ne soit pas accoûtumé en France à raisonner sur ce que fait le Souverain, ces protestations étoient nécessaires, pour dissiper les craintes de ceux qui appréhendoient pour l'unité, & peut-être les espérances de ceux qui souhaitoient un Schisme, ou du-moins quelque changement dans le Gouvernement Ecclésiastique.

On déclare la guerre à la Hollande. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 212. Mémoires Historiques & Chronologiques. Pag. 230.*

C'EST à quoi se borna la vengeance qu'on tira du Pape. On ne fit point passer de troupes en Italie, comme on en avoit menacé. Le grand nombre d'ennemis que l'irruption en Allemagne avoit suscités, ou déterminés à se déclarer, mirent hors d'état d'exécuter cette menace. D'ailleurs, aussi-tôt que la Flotte Hollandoise eut fait voile pour l'Angleterre, on avoit fait saisir tous les effets & tous les vaisseaux appartenans aux sujets de la République. Cet Acte d'hostilité fût suivi d'une déclaration de guerre, publiée le vingt-six de novembre. Les Fastes de la Maison de Bourbon l'ont marquée par erreur sous le trois de décembre. L'affaire d'Angleterre, qui en étoit le vrai motif, n'y est point exprimée ; apparem-

apparemment pour ne pas confirmer ce que les Etats avoient dit dans leur déclaration du vingt-huit octobre, de l'Alliance intime qui étoit entre les deux Rois. Cette déclaration réduisoit tous les griefs à l'affaire du Cardinal de Furstemberg. 1688.

APRÈS tout ce que Sa Majesté a fait, disoit-on, pour donner la „ paix à l'Europe, les Places importantes qu'Elle a restituées pour par- „ venir au traité conclu à Nimègue, & les soins que depuis Elle a ap- „ portés non-seulement pour l'établissement de la trêve, mais aussi „ pour la faire convertir en une paix perpétuelle; Sa Majesté avoit lieu „ d'espérer que les Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui avoient „ témoigné tant d'empressement pour la conclusion de cette trêve, „ n'en auroient pas moins pour la maintenir. Cependant Sa Majesté „ a eu plusieurs avis depuis quelques mois, que lesdits Etats se laissant „ emporter aux désirs de ceux qui n'ont d'autre intention que de voir „ recommencer la guerre dans l'Europe, faisoient des levées & arme- „ mens extraordinaires, & prenoient des engagemens avec des Princes „ de l'Empire, pour traverser par toutes sortes de voïes l'établissement „ du Cardinal de Furstemberg dans l'Electorat de Cologne. Et Sa Ma- „ jesté se trouvant obligée de soûtenir les intérêts de ce Cardinal, à „ l'élection duquel on déclaroit positivement, que l'on ne s'opposoit „ contre toutes sortes de formes, que parce qu'on le croïoit attaché „ aux intérêts de Sa Majesté; Elle fit exhorter les Etats-Généraux par „ le Comte d'Avaux son Ambassadeur, de ne point emploïer les forces „ extraordinaires, qu'ils mettoient sur pied, à rien qui pût troubler le „ repos de l'Europe, & leur fit déclarer en termes exprès, qu'Elle re- „ garderoit ce qu'ils entreprendroient contre le Cardinal de Furstem- „ berg, comme si c'étoit contre ses propres Etats. „

Corps Diplomatique, Ibid. Quincy, tom. 2. pag. 176. Histoire de la République des Provinces-Unies, tom. 4. pag. 406.

SA Majesté a été depuis informée qu'ils n'ont pas laissé de com- „ mencer à exécuter leur projet, & qu'ils ont fait assembler une Ar- „ mée sous le commandement du Prince de Waldeck, laquelle est ac- „ tuellement jointe aux forces des Princes, qui se sont ligués contre les „ intérêts du Cardinal de Furstemberg; ce que Sa Majesté ne voulant „ pas dissimuler plus long-tems, Elle a résolu de déclarer la guerre, „ comme Elle le fait par la présente, auxdits Etats-Généraux des Pro- „ vinces-Unies, tant par mer que par terre ".

SI cette déclaration de guerre étoit juste, les motifs qu'on en apportoit ne paroissoient pas en prouver clairement la justice; car la France n'avoit pas plus de droit d'avoir un Electeur de Cologne attaché à ses intérêts, que n'en avoient les autres Puissances d'y en avoir un qui fût attaché aux leurs. De plus, quoiqu'on puisse dire, l'affaire étoit litigieuse. On avoit même reconnu le Juge qui avoit prononcé. C'étoit sa décision qu'on attaquoit. Ceux qui l'approuvoient n'avoient-ils pas droit de la soûtenir & de veiller à son exécution? Du-moins cette déclaration vint trop-tard, & fût aussi inutile au Cardinal de Furstemberg, qu'au Roi d'Angleterre; deux ou trois mois plûtôt, elle auroit pû sauver l'un &

Remarques sur cette déclaration.

1688. & l'autre. La République n'y répondit que l'année suivante, aïant attendu pour le faire, que le Prince d'Orange fût solidement établi en Angleterre.

L'Amiral d'Espagne est contraint de baisser le Pavillon. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Quincy, tom. 2. pag. 146.*

Outre la Hollande, l'Empereur & l'Empire, qu'on avoit déjà pour ennemis, on devoit être certain que l'Espagne se joindroit à eux; on lui en avoit donné un sujet tout récent. En exécution des ordres que le Roi très-Chrétien avoit donnés en mille six cent quatre-vingt, de faire baisser le pavillon aux vaisseaux Espagnols par-tout où on les rençontreroit, le Comte de Tourville aïant rencontré par le travers d'Alicante le Vice-Admiral Pachachin, qui revenoit de Naples avec deux vaisseaux Espagnols, il lui envoïa dire de salüer le pavillon de France; sur son refus, il l'attaqua, &, après un combat de trois heures, il l'y contraignit. L'Espagnol ne céda que lorsqu'il se vit sur le point de couler à fonds. Il n'avoit que deux vaisseaux, & le Comte de Tourville en avoit trois.

Alger encore bombardé. *Quincy, Ib. pag. 147. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Ces trois vaisseaux, qui firent cette exécution, faisoient partie & étoient comme l'Avant-garde de la Flotte qu'on envoïa encore pour châtier les Algériens. Animés par leur propre haîne, & peut-être excités par les ennemis de la France, ils avoient encore pris quelques vaisseaux marchands François. Le Maréchal d'Etrées qu'on avoit chargé de les punir, leur jetta dix mille bombes, depuis le prémier de juillet jusqu'au seize. A peine resta-t-il une maison sur pied dans cette malheureuse Ville. On coula à fonds, ou l'on brûla la plûpart des vaisseaux qui étoient dans le Port.

Colonies de Siam abandonnées. *Ibid.*

Cette année fût encore fâcheuse à la France, par la perte qu'elle fit des Etablissemens importans qu'elle avoit dans le Roïaume de Siam. Opra Pitracha favori du Roi de Siam se saisit de son Palais, il l'y fit garder, & mit aux fers Constance le prémier Ministre, dont le grand crédit étoit le prétexte de sa révolte. Il fit aussi désarmer tout ce qu'il y avoit d'Européens à Louvo. Si l'Officier qui commandoit à Bancok, une des deux Places qu'on avoit donné aux François pour sûreté de leur Commerce, avoit été homme de résolution, la révolution ne seroit point arrivée; mais jamais homme n'a fait paroître moins de tête & de cœur. Il n'ôsa se rendre à Louvo, où Monsieur Constance l'avoit conjuré de se rendre avec quatre-vingt hommes seulement; il n'en falloit pas davantage pour se saisir des rebelles & déconcerter leurs desseins. La Conjuration aïant éclaté, il alla trouver Pitracha sur l'ordre qu'il en reçut, lui promit d'évacuer Bancok, & lui laissa ses deux enfans & quelques Officiers pour gages de sa parole.

Jusqu'alors l'Usurpateur n'avoit point pris le titre de Roi, & s'étoit contenté de celui de grand Mandarin, feignant d'agir par les ordres de son Maître, qu'il tenoit prisonnier. Sûr que les François ne le troubleroient point dans ses desseins, il fit mourir les deux frères du Roi, qui ne leur survêcut que peu de tems. Devenu Roi, il pensa à faire exécuter la parole que le Gouverneur de Bancok lui avoit donnée. Des-Farges, c'est le nom de cet Officier, déclara qu'il ne sortiroit point.

Les

Les Siamois eurent ordre de le bloquer ; mais un coup de canon les faisoit fuir plusieurs lieües. On en vingt à la négociation, & l'accommodement se fit. Des-Farges s'embarqua le deux de novembre avec ce qu'il avoit de troupes, sur trois petites frégates, & arriva à Pondicheri au commencement de l'année suivante. Il falloit que cet Officier eût amassé de grands biens. L'avarice seule peut inspirer une si grande lâcheté à un homme qui avoit apparemment donné des marques de courage, puisqu'on lui avoit confié un commandement de cette importance. Mergui, l'autre Place de sûreté, avoit été abandonnée dès le vingt-quatre de juin, parce qu'on y manquoit de tout. Ces deux Gouverneurs se réünirent & continüèrent leur route pour se rendre en France ; mais ayant moüillé au Cap de Bonne Espérance, ils furent pris & conduits en Zéelande. On ne sait ce que devint Des-Farges. Apparemment qu'il n'ôsa se montrer en France ; car, outre la lâcheté qu'on avoit à lui reprocher, il s'étoit rendu coupable d'une horrible perfidie. L'Epouse de Monsieur Constance se voïant poursuivie par le fils de Pitracha, & prête d'être enfermée dans son Serrail, engagea un Officier François nommé de Ste. Marie de la sauver de ce danger. Il le fit de concert avec le Gouverneur, qui avoit promis de la recevoir ; mais la crainte que cet incident ne troublât les négociations l'emportant sur sa foi & sur le sentiment de tous les Officiers de sa garnison, il la remit elle & son fils entre les mains de leurs persécuteurs. Les Fastes de la Maison de Bourbon placent la destruction de ces Colonies sous l'année suivante. Il faut que l'Auteur ait pris le tems qu'on en reçut la nouvelle pour celui de l'événement. Il ajoûte, que les Hollandois avoient suscité cette révolution en haîne de la France. Sur quoi fondé, le dit-il ? Selon les rélations, aucun Européen ne se mêla de cette affaire. Peut-être vouloit-il faire allusion à la révolution d'Angleterre, à laquelle en effet la haîne générale de l'Europe contre les desseins ambitieux qu'elle supposoit à Loüis quatorze, eut autant & plus de part que l'ambition, ou, si l'on veut, le zèle du Prince d'Orange à maintenir les Anglois dans leur Religion & leurs Libertés.

1688.

Pag. 231.

Les abus sans nombre qui se glissoient dans l'administration de la Justice dans la plûpart des Provinces du Roïaume, & les plaintes réïtérées qu'on en avoit portées à la Cour, obligèrent le Roi d'envoïer des Commissaires du Conseil pour écouter les plaintes des peuples, & pour éclairer de plus près la conduite des Juges inférieurs. Ces Commissaires tinrent d'abord leurs séances à Limoges & ensuite à Poitiers. Ils suspendirent & déposèrent plusieurs Officiers convaincus d'avoir prévariqué dans leur Ministère. Cette espèce de Réforme attira au Monarque des loüanges infinies, & l'Académie des Inscriptions, toûjours attentive à ce qui pouvoit rehausser sa gloire, en fit le sujet d'une Médaille. † On y voit le Roi vêtu de ses habits Roïaux, donnant ses ordres à la Justice, qui part en même-tems. La Légende, TUTATOR POPULORUM, signifie, *le Protecteur des Peuples*, & l'Exergue,

† Voïés N°. LXXIX.

gue, EMENDATI PROVINCIARUM JUDICES, M. DC. LXXXVIII. veut dire, *Réformation de la Justice dans les Provinces.*

1688.

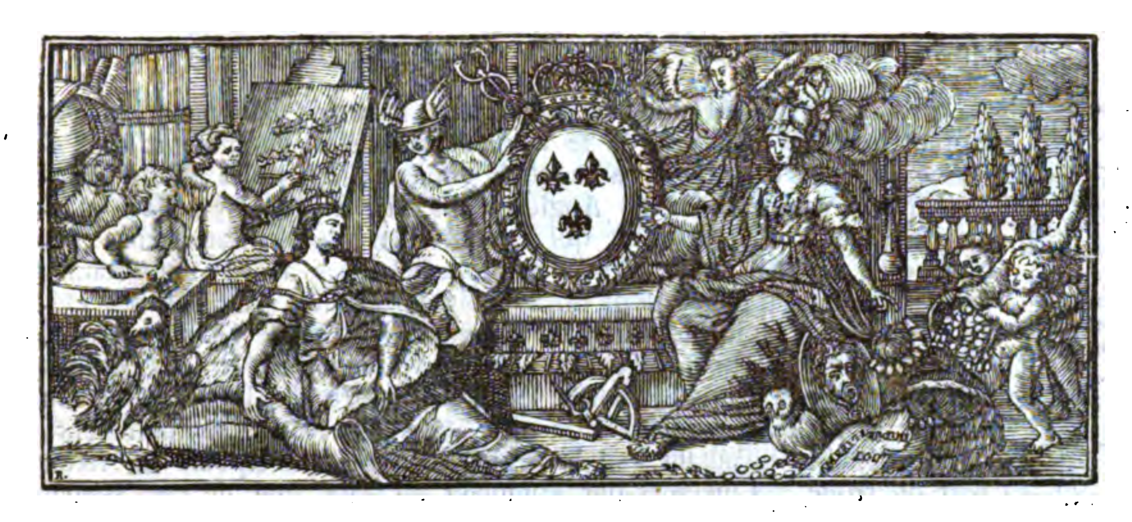
POUR se mettre en état de résister au grand nombre d'ennemis que l'on étoit prêt d'avoir sur les bras, & que l'on s'étoit attirés par son imprudence, on ne se contenta pas de tenir ses troupes de terre sur un bon pied; on voulut encore se rendre redoutable par ses forces de mer. Les Flottes, quoique déjà fort nombreuses, furent augmentées cette année de quarante galères, que l'on construisit dans le Port de Marseille. On frappa une Médaille à cette occasion. † On y voit au milieu du Port de Marseille, une galère toute appareillée & prête à voguer. La Légende, ASSERTUM MARIS MEDITERRANEI IMPERIUM, & l'Exergue, QUADRAGINTA TRIREMES M. DC. LXXXVIII. signifient, *que l'Empire de la Mer Méditerranée fût assûré à la France par l'établissement de quarante galères.*

† Voïés N°. LXXX.

QUOI de plus outré que l'explication de cette Médaille! & les gens qui connoissent tant soit peu les forces maritimes de quelques Puissances de l'Europe, peuvent-ils se laisser surprendre par ces exaggérations? Mais la flatterie étoit pour-lors à la mode, & la plûpart de ces Monumens, qu'on élevoit avec tant de faste à la gloire du Monarque, n'auroient rien valu sans ces tours flatteurs jusqu'à l'excès, que l'Académie savoit si bien mettre en usage.

Fin du Livre Quarante-cinquième.





HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTE-SIXIEME.

1689.

Suite des affaires d'Angleterre. Conduite du Prince d'Orange.

Burnet, tom. 3. pag. 442.



LE Prince d'Orange ne fût pas long-tems sans être satisfait & récompensé. Les choses allèrent d'elles-mêmes, sans qu'il parût s'en mêler. Enfermé dans le Palais de St. James, il en sortoit peu & ne se laissoit pas aborder aisément; il écoutoit tout & ne parloit presque point. Loin d'affecter de se faire des Créatures, par des manières populaires, il disoit fièrement, qu'il étoit venu délivrer la Nation qui l'en avoit prié; que cette Nation étant à présent libre, il lui laissoit le soin de faire ce qu'elle croiroit de plus avantageux pour elle, & que lorsqu'elle l'auroit réglé, il reprendroit avec plaisir le chemin de la Haïe.

1689. Il se déclare. *Burnet, tom. 3. pag. 420. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 2. pag. 42. Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 160. Le Clerc, tom. 3. pag. 414. Burnet, ibid. pag. 442. Rapin Thoyras, ibid. pag. 189.*

Il crut pourtant s'aider & fixer les sentimens du Parlement, en déclarant les siens. La joïe de se voir délivrés de la Tyrannie & du Papisme, qu'ils avoient eu, à ce qu'ils disoient, de vraïes raisons d'appréhender, avoit jetté les Anglois dans une espèce d'yvresse, à laquelle, par rapport à ceux qui étoient Membres du Parlement, s'étoit joint l'orgueil qu'inspirent naturellement les affaires importantes dont on est chargé, & dont on a droit de décider. Chacun des Députés se croïoit autorisé à faire un nouveau Systême de Gouvernement. Ceux-ci vouloient une Régence, ceux-là vouloient un Roi. Les uns vouloient que le Prince d'Orange le fût seul, & qu'on lui substituât son Epouse & sa Belle-sœur la Princesse Anne; les autres prétendoient, qu'il ne règnât qu'autant que la Princesse Marie son Epouse lui feroit part du trône. Quelques-uns vouloient qu'avant que de rien statüer à tous ces égards, on décidât de la légitimité du Prince de Galles; le plus grand nombre opinoit à laisser cette question indécise. Ce fût pour faire finir ces contestations, que le Stadhouder fit assembler les Seigneurs qu'il savoit avoir le plus d'ascendant sur les esprits. Il s'expliqua nettement avec eux, & leur dit; Qu'il n'avoit jusqu'alors gardé le silence que pour laisser une liberté entière aux opinions dans l'Assemblée des Etats; que ne voulant gêner personne, ni par des promesses, ni par des menaces, il lui avoit paru inutile de dire ses pensées; mais qu'ayant appris la diversité des sentimens, il ne pouvoit plus se taire. Que par-rapport à la Régence, dont quelques-uns parloient, il ne s'y opposoit point, si l'expédient étoit jugé le meilleur; qu'il avoit seulement à les avertir qu'il ne vouloit point être Régent, qu'ils n'avoient pour cela qu'à jetter les yeux sur quelqu'autre; qu'il voyoit trop quelles en seroient les conséquences, pour accepter cette Charge.

Que d'autres proposoient de placer sa femme seule sur le trône, dans la vûë qu'il régneroit sous elle; qu'aucun mari n'avoit plus d'estime pour son épouse, qu'il en avoit pour la Princesse; mais que cela ne convenoit point à un homme de son caractère; qu'il tenoit au-dessous de lui de régner, à moins que ce ne fût de son chef & pour toute sa vie; que si la Nation ne le vouloit pas, il ne s'en soucieroit pas, & s'en retourneroit en Hollande, bien résolu de ne plus se mêler de leurs affaires. Que l'éclat de la Couronne, si brillant à d'autres yeux, ne l'avoit jamais éblouï; qu'il pouvoit vivre heureux & content sans la porter, & que bien qu'il ne daignât pas accepter la Souveraineté précaire & dépendante de la vie d'une autre personne, cependant il lui paroîtroit fort juste, que les enfans de la Princesse Anne fussent préférés aux siens, qu'il auroit d'une autre que de la Princesse Marie.

Effet de sa déclaration. *Burnet, Ib. pag. 444. Rapin-Thoyras, ibid.*

Ce discours n'avoit point été fait pour être tenu secret. On le répandit par-tout; on le fit même valoir, & on insista particulièrement sur la désolation qui suivroit infailliblement le départ du Prince. Les faiseurs de systèmes cessèrent leurs spéculations; le Parlement vint au fait. Le septième février on décida, que Jacques second ayant renversé, autant

tant qu'il étoit en lui, les Loix fondamentales d'Angleterre, violé le contract original qui étoit entre lui & son peuple, & ensuite abandonné le Roïaume, il avoit par sa retraite laissé le trône vacant. Le lendemain les Législateurs réglèrent, qu'un Prince faisant profession de la Religion Catholique-Romaine ne pouvoit être Roi d'Angleterre. Le dix-sept ils déférèrent la Couronne au Prince & à la Princesse d'Orange, malgré l'opposition de quelques Prélats, en particulier de ceux que le Roi Jacques avoit envoïés à la Tour pour avoir refusé de publier la proclamation de la Tolérance. Du reste, on n'ôsa marquer dans cet Acte à quel titre l'un étoit Roi & l'autre Reine. On fût même obligé de changer l'ancien Serment, où l'on disoit qu'on juroit fidélité au Roi en vertu de son droit & des Loix de l'Etat; on lui substitüa celui-ci; *Je promets fidélité & hommage au Roi & à la Reine.* Pour ce qui est du Prince de Galles, on n'en fit aucune mention; il n'étoit pourtant pas encore Papiste. Voici, selon Burnet, sur quoi cette omission étoit fondée. Que nous importe, avoit-on dit dans la Chambre Haute, de connoître le père de cet enfant. On l'élève auprès de Loüis quatorze, cru ennemi de l'Angleterre & de la Religion Protestante; comment saurons-nous si c'est le même enfant, ou un autre qu'on a transposé? Si celui-ci mouroit, ne pourra-t-on pas en substitüer un nouveau, sans que nous en puissions rien savoir? Faudra-t-il que la Nation Angloise aille faire ses informations dans les Païs étrangers, & qu'elle reçoive tel Monarque que la France voudra lui donner? On a fait disparoître toutes les personnes qui ont servi aux couches de la Reine, & qui sont les seules de qui l'on pût tirer des lumières; où les chercher, où les trouver?

1689. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Rapin-Thoyras, tom. 10. pag. 191. Burnet, tom. 3. pag. 448. Ib. pag. 436.

La Princesse Marie instruite de ces dispositions favorables, se rendit promptement en Angleterre. Le lendemain de son arrivée la Couronne lui fût offerte & à son époux. Ils l'acceptèrent. Ils furent proclamés, & ils fixèrent le jour de leur Couronnement au prémier de mai; sans trop s'embarrasser eux-mêmes à quel titre & en la place de qui ils régnoient, & si ceux qui les faisoient monter sur le trône avoient droit d'en disposer. Ces questions furent agitées dans ce tems-là; elles le sont encore aujourd'hui, & n'en sont pas plus décidées, manque de principes dont la vérité soit reconnüe, On a écrit une infinité de Livres sur ces matières, mais peut-être n'y a-t-on point emploïé les considérations suivantes.

On lui offre la Couronne, il l'accepte. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Rapin-Thoyras, ibid. pag. 192. Burnet, ibid. 3. pag. 451. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 2. pag. 100.*

Quelle est l'origine du pouvoir des Rois? Soit qu'ils le tiennent de Dieu & de leur Epée, comme on le dit ordinairement; ou qu'ils le tiennent des peuples, qui, pour leur avantage & celui de leur postérité, se sont donnés à eux irrévocablement, ce pouvoir est-il sans bornés? L'Equité, l'humanité, ce qu'on appelle le droit naturel, des loix même positives ne le bornent-ils pas? N'y a-t-il pas entre les Peuples & le Souverain des obligations réciproques? Si le Souverain étend son pouvoir au-delà des bornes qui lui sont prescrites, s'il transgresse les obli-

Du pouvoir des Rois: s'il est sans bornes?

obligations, dont le contract primitif de la Nation l'a chargé, est-ce
1689. se revolter que de se conduire de manière qu'il soit obligé de changer de conduite, de contenir son pouvoir dans de certaines bornes, & de s'acquiter de ses obligations? Et comme il est impossible qu'un Roi de ce caractère n'ait pour lui une partie de son peuple qui l'aide à opprimer l'autre, la partie opprimée n'est-elle pas en droit de résister, d'attaquer même & de poursuivre ceux qui l'oppriment? Une Province opprimée par un Gouverneur avare, injuste, violent, peut en demander un autre à son Souverain; mais si une Nation entière a un Souverain de ce caractère, à qui aura-t-elle recours? Faut-il qu'elle se laisse écraser? Jusqu'à quel point doit-elle souffrir? Toute résistance est-elle un crime? Quand & en quelle circonstance est-elle légitime?

Si le pouvoir du Souverain n'est pas sans bornes, la soûmission du sujet a aussi les siennes; c'est-à-dire, que son obligation d'obéïr cesse quand le commandement passe les bornes prescrites par les loix; & il n'est pas possible de fonder une obligation d'obéïr, sur un titre aussi vicieux, que l'est l'abus de l'autorité. Si le Souverain doit veiller à ce qu'on ne mette pas de nouvelles bornes à son pouvoir, le peuple peut examiner, si l'on ne resserre point trop les liens, dont il s'est volontairement chargé; car c'est une idée fausse & payenne, que celle d'une autorité absolument souveraine & indépendante de toutes loix. Ce qu'on dit, que le Souverain est maître de la vie & des biens de ses sujets, ne peut être vrai que rélativement au bien de l'Etat, qui peut exiger qu'une partie de ceux qui le composent sacrifient leur vie & leurs biens pour sauver les autres. C'est même particulièrement sur le Souverain que retombe cette obligation; c'est afin qu'il les défende qu'ils lui prêtent leurs bras, & qu'ils lui donnent une partie de leurs biens.

Il y a donc des Loix qui bornent l'usage de la souveraineté. S'il est de telles loix, il faut qu'elles aïent des défenseurs & des protecteurs; quels peuvent-ils être, si ce n'est la Nation elle-même?

L'idée de la souveraineté renfermant essentiellement quelqu'espèce d'indépendance, & cette indépendance ne se trouvant point dans l'usage que celui qui en est revêtu peut en faire, il faut qu'elle se trouve dans sa personne. Qu'on cherche tant qu'on voudra; cette indépendance personnelle ne peut consister que dans l'exemption des peines attachées à la transgression des loix. Ainsi les loix qui bornent l'usage de la souveraineté, n'ont point de vangeur par-rapport au Souverain qui les a violées. Tout le droit que donne contre lui la défense & la protection de ces loix, se réduit à le contraindre de les observer, &, si on ne peut y réüssir, à le mettre hors d'état de continüer & d'augmenter ses transgressions. Un Roi doit du-moins avoir le même privilège qu'un père de Famille. Ceux qui la composent peuvent s'opposer à son mauvais gouvernement; mais ils ne peuvent le punir autrement qu'en limitant & qu'en lui ôtant son pouvoir. C'est ce principe qui rendra à jamais détestable le parricide commis en la personne de Charles prémier.

CETTE Nation qui a droit de défendre & de protéger les loix qui règlent l'usage de sa souveraineté, doit s'en tenir précisément à cette défense & à cette protection; tout ce qu'elle fait au-delà ne peut être légitime. 1689.

LES transgressions doivent être visibles, importantes en elles-mêmes ou par-rapport à leurs suites. Ce n'est point aux Particuliers d'en juger, c'est à la Nation elle-même, qui doit toûjours se souvenir qu'elle n'a point d'autre pouvoir sur son Souverain & sur sa famille, que d'empêcher l'abus de la souveraineté, de réparer les transgressions & de les prévenir pour la suite.

Application de ces principes.

RIEN n'est plus aisé que de faire l'application de ces principes à la révolution, qui a mis le Prince d'Orange sur le trône de la Grande-Bretagne. Jacques, par un zèle indiscret pour sa Religion, entreprend de la rendre dominante. Dans cette vûë il entreprend d'abolir les loix portées pour la tenir dans l'abaissement & empêcher son rétablissement. Malgré les promesses qu'il a faites à son Sacre de ne point toucher à la Religion dominante, chaque jour il lui donne des atteintes. Il est visible, & on ne peut même douter qu'il n'ait formé le dessein de la miner insensiblement. On lui conteste le pouvoir d'abolir ces loix; il se le fait adjuger par un Tribunal qu'il a gagné. On se plaint; on se récrie inutilement; il use de ce pouvoir; il met des Catholiques dans les Emplois civils & militaires; il lève une Armée sous divers prétextes, mais en effet pour exécuter son dessein par la terreur qu'elle devoit naturellement inspirer aux peuples, & pour soûtenir l'abus qu'il fait de la souveraineté. A toutes les remontrances qu'on lui fait, il ne répond autre chose, si-non, *qu'il est le Maître, qu'il saura se faire obéïr, & qu'il ne se désistera point de son entreprise.*

LES transgressions sont visibles, elles sont importantes en elles-mêmes & par leurs suites. La Nation juge que les loix ont besoin de défense & de protection. Ne se sentant pas assez forte pour donner cette défense & cette protection, elle en cherche ailleurs, elle en trouve, elle s'en sert. Jusqu'ici tout paroît dans l'ordre. Il n'y a plus qu'à voir l'usage qu'elle a fait de la supériorité, que le secours étranger lui a donné sur son Souverain.

CE Souverain effraïé par les préparatifs qui se font contre lui, revoque les Ordonnances qu'il a publiées contre les loix. Il paroît se repentir; il écarte de ses Conseils ceux qu'on regarde comme les auteurs de son entreprise; en un mot il demande grace. On ne se fie point à ses promesses; on les regarde avec raison comme forcées, & par-consequent d'une exécution incertaine & peu durable; on veut des arrangemens fixes, qui non-seulement réparent les transgressions, mais qui les empêchent pour l'avenir. Ceci est encore juste, & ne passe point la défense & la protection, qu'on peut donner aux loix qui bornent l'usage de la souveraineté.

1689. Le secours étranger arrive. Le Souverain va au-devant pour le combattre. Abandonné de ceux qu'il se croïoit les plus attachés, la défiance, la terreur s'emparent de lui, il fuit pour ne pas tomber entre les mains du Conducteur de ce secours étranger, qu'il regarde comme un ennemi personnel qui en veut à sa Couronne. On fait passer sa fuite pour une renonciation volontaire au trône. En conséquence de cette ridicule supposition, quoi-qu'on ne dût & qu'on ne pût vouloir que borner son pouvoir, le prémier arrangement qu'on prend, c'est de l'en dépouiller tout-à-fait. Lui présent, (car on l'avoit arrêté dans sa fuite) on charge son Rival du Gouvernement de l'Etat, & on veut qu'il commence par l'Acte le plus essentiël de la souveraineté, qui est de convoquer les Etats. On souffre que ce Prince étranger, qu'on a chargé du Gonvernement, s'assûre du Souverain. Il fuit encore. Qui ne l'auroit pas fait en sa place, & n'auroit pas entendu ce que signifioit la liberté qu'on lui laissoit de se retirer! On déclare le trône vacant, comme si on avoit pû charger quelqu'un du Gouvernement s'il avoit été rempli. Tout ceci passe assûrément le droit de protection & de défense des loix qui bornent l'usage de la souveraineté.

Ce n'est pas tout. Supposé que les Anglois crussent sérieusement que la fuite de ce Souverain étoit une abdication réëlle, selon leurs loix, que les transgressions qu'ils vouloient réparer ne les mettoient point en droit de violer, le trône n'étoit point vacant; il ne peut l'être quand la succession est héréditaire, & qu'il y a des héritiers; la mort naturelle ou civile saisit immédiatement le Vif. Or Jacques second avoit un fils; cet enfant n'avoit point abdiqué, & son transport hors du Roïaume n'étoit point volontaire de sa part. Il est vrai que sa naissance étoit contestée; mais on ne se donne pas la peine d'examiner cette question, & l'enfant est dégradé comme le père. Cette dégradation étoit-elle nécessaire pour la réformation des abus & des transgressions? Si l'incertitude de la naissance du Prince étoit un titre suffisant d'exclusion, le trône n'étoit pas pour cela vacant; il appartenoit à l'Aînée des Princesses; pour s'y placer elle n'avoit besoin ni d'invitation ni d'offres; il n'appartenoit qu'à elle-seule, tellement qu'elle n'avoit pas droit de le partager avec son Epoux. Cependant la Nation y place cet Epoux, & veut qu'il y demeure, même au préjudice de la seconde Princesse, à qui il appartient nécessairement au défaut de sa sœur. Que de Loix violées!

Il est vrai que dans les circonstances il paroissoit nécessaire que l'Angleterre eût un Roi. Il ne reste donc plus qu'à savoir, si la nécessité où l'on se mit de violer les loix, justifie leur transgression. Il est évident que non, par-rapport aux Particuliers; mais il paroît que la conservation d'un Peuple, quand même il seroit exposé à périr par sa faute, doit l'emporter sur toutes ces sortes de loix, qui, après tout, n'ont été faites que pour sa conservation.

Il étoit difficile aux Anglois de pousser plus loin la reconnoissance & la complaisance pour leur Liberateur; mais ils sûrent s'en dédommager par les nouvelles bornes qu'ils mirent à l'autorité Roïale, & par les précautions qu'ils prirent pour la rendre dépendante des deux Chambres du Parlement. Ils réglèrent que le pouvoir dispensatif étoit illégitime sans le consentement du Parlement; que le Prince ne pourroit tenir d'Armée sur pied sous quelque prétexte que ce pût être; que le Parlement seroit assemblé pour le moins de trois en trois ans; qu'on ne pourroit accorder de pardon pour une accusation portée devant les deux Chambres; qu'enfin aucun Prince ou Princesse du Sang Roïal ne pourroit se marier avec une personne qui feroit profession de la Religion Romaine. Toutes ces loix supposoient que le trône étoit vacant, & que la Nation étoit libre de se donner à telles conditions qu'il lui plairoit. On avoit pourtant déclaré que le Gouvernement n'étoit point dissous, & que la Couronne n'étoit point élective. C'est aux Anglois à concilier toutes ces contradictions; & l'Acte du Parlement passé sous Henri sept, qui adjuge le droit d'empire au Prince qui est en possession actuëlle de la Couronne, les met à couvert de tout risque, & suffit pour les tranquilliser.

1689. Les Anglois bornent l'autorité du nouveau Roi. *Burnet, tom. 4. pag. 13. Rapin-Thoyras, continuée, tom. XI. pag. 33.*

Jacques second avec son fils naturel, le Duc de Berwick, arriva à St. Germain en Laïe le sept de janvier. Il y fût reçu comme l'avoit été la Reine son épouse & le Prince son fils, avec toutes les démonstrations possibles d'amitié & de zèle. La part qu'avoit à sa disgrace son attachement pour la France, méritoit cet accueil favorable. D'ailleurs le titre de protecteur & de défenseur des Rois étoit trop brillant, pour manquer l'occasion de le mériter. Cet Evenement singulier fit avec justice le sujet d'une Médaille magnifique. † On y voit la France qui réçoit cette famille Roïale fugitive. La Légende, Perfugium Regibus, & l'Exergue, Jacobus II. Magnæ Britanniæ Rex, cum Regina Conjuge et Principe Walliæ in Gallia receptis, veulent dire, *que Jacques second, Roi de la Grande-Bretagne, la Reine sa femme & le Prince de Galles leur fils furent reçus en France, Azile ordinaire des Rois.*

Jacques second est reçu en France. *Quincy, tom. 2. pag. 146. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

† Voïés N°. LXXXI.

La fuite de ce Prince annonçoit un nouvel ennemi. On ne pouvoit douter que le prémier usage que Guillaume feroit de sa puissance dès qu'il en seroit revêtu, ne fût d'entrer dans la Ligue d'Augsbourg. Son inclination l'y portoit, & les Anglois le souhaitoient du-moins autant que lui. La politique vouloit qu'il les occupât, pour les empêcher de se livrer à l'esprit de faction & de division qui les agitoit encore; car il s'en falloit beaucoup que tout ce qui se faisoit en sa faveur fût généralement approuvé. D'ailleurs on avoit déclaré la guerre aux Hollandois parce qu'ils l'avoient favorisé; il étoit impossible qu'il ne se déclarât pas ouvertement pour eux.

Aux préparatifs qu'on avoit destiné de faire contre l'Empereur & la Hollande, on en ajoûta de nouveaux pour porter en Irlande le Roi detrôné.

On y fait de nouveaux préparatifs de guerre.

1689. *Quincy, tom. 2. pag. 147.*

trôné. Par-là on devoit occuper les Anglois chez eux, & les empêcher de passer au secours de l'Empire & de la République. Les troupes qu'on avoit conservées sur pied depuis la trêve, étoient fort diminuées, par les travaux immenses qu'on leur avoit fait faire pour conduire une partie de la rivière d'Eure à Versailles. Le remuëment de ces terres marécageuses avoit fait mourir plus de dix mille hommes. D'ailleurs les grandes dépenses que Loüis quatorze avoit faites pour faire de ce Château un Monument à sa grandeur, avoient presqu'épuisé ses Finances, & il ne s'étoit point attendu de voir toute l'Europe se déclarer contre lui au prémier mouvement qu'il feroit. Outre les Armées de terre, il falloit absolument une puissante Flotte. On mit tout en usage pour avoir de l'argent. C'est peut-être le besoin qu'on en avoit qui fit étendre les contributions en Allemagne, au hazard de ce qui en pourroit arriver. On créa pour cinq cent mille livres de rente sur l'Hôtel de Ville de Paris; on demanda de grosses sommes à toutes les Provinces, & celle du Languedoc, qui avoit été si désolée à l'occasion des affaires de la Religion, fût taxée à un don gratuit de deux millions quatre-vingt mille livres. Les autres Provinces d'Etats le furent à proportion, & s'engagèrent chacune de lever & d'entretenir un Régiment à leurs dépens. Celles où il n'y a point d'Etats furent livrées à ce que le Contrôleur-général pût imaginer de nouveaux moïens pour augmenter les impositions. Le Clergé, pour qui on avoit eu tant de complaisance dans l'affaire des Réformés, ne fût pas fort ménagé. Enfin le Roi lui-même, pour montrer l'exemple à ses sujets, envoïa à la Monnoye les prétieux meubles d'argent dont il avoit orné sa demeure. Par ces moïens on vint à bout d'équiper des Flottes, on fût en état d'avoir assez de troupes pour former plusieurs Armées, & pour en donner au Roi Jacques un nombre considérable pour son expédition d'Irlande.

La compassion pour Jacques second anime les François. *Quincy, Ibid. pag. 148. Burnet, tom. 4. pag. 33. Larrey, tom. 2. pag. 96.*

Ces efforts extraordinaires, qui faisoient sentir aux peuples combien cette guerre leur seroit ruineuse, animèrent extrémement les ennemis de la France. Ils se persuadèrent qu'une Campagne ou deux l'épuiseroient & qu'elle seroit contrainte de s'humilier pour obtenir la paix. La chose auroit dû être, mais ils se trompèrent. La soûmission des peuples, leur dévouëment à la gloire du Roi, la compassion même des malheurs de Jacques second, leur zèle pour son rétablissement leur fit supporter tous les fardeaux qu'on voulut & qu'on fût forcé de leur imposer. Outre qu'on manquoit d'argent & de troupes, à peine avoit-on des Généraux. Il n'y avoit plus de Condé ni de Turenne, le Maréchal de Créqui étoit mort l'année précédente, & le Ministre de la Guerre avoit écarté du commandement des Armées le Maréchal de Luxembourg, seul capable, au jugement de tous les connoisseurs, de remplacer ces grands hommes & de soutenir l'honneur de la Nation. Le Maréchal d'Humières fût nommé pour commander en Flandre; le Maréchal de Duras pour commander en Allemagne; le Duc de Noailles fût averti de se tenir prêt pour faire la guerre en Catalogne, au cas qu'on ne pût enga-

engager l'Espagne à seconder les efforts qu'on étoit résolu de faire pour le rétablissement du Roi Jacques, ou du-moins à garder la neutralité. Enfin le Marquis de Boufflers fût destiné à commander sur la Moselle. Ces deux derniers étoient fort avant dans les bonnes-graces de Madame de Maintenon.

1689.

Promotion de Chevaliers du St. Esprit.

Riencourt, tom. 3. pag. 138.

Larrey, tom. 2. pag. 102.

CES arrangemens militaires avoient été précédés d'une promotion de Chevaliers de l'Ordre, la plus nombreuse qu'on eût faite jusqu'alors. Tous les Maréchaux de France en furent, & un grand nombre d'Officiers-généraux qui s'étoient distingués dans les guerres précédentes, & qui avoient le bonheur de plaire au Marquis de Louvois. On y vit avec plaisir les Comtes de Calvo & de Montal, fameux l'un & l'autre pour avoir fait lever au Prince d'Orange les siéges de Maëstricht & de Charleroi. Le Comte d'Aubigné, parent de Madame de Maintenon, fût de ce nombre. Il n'y eut point de Bussi qui s'attachât à décrier les nouveaux Chevaliers; & si le choix ne fût pas généralement approuvé, personne ne se chargea d'apprendre au Public qu'ils ne l'avoient pas mérité. Cette promotion fût célébrée par une Médaille. † On y voit le Roi assis sous un daiz, & recevant le serment d'un nouveau Chevalier. A sa droite sont quelques anciens Chevaliers, & à sa gauche le Trésorier de l'Ordre. La Légende, TORQUATORUM EQUITUM CENTURIA SUPPLETA, & l'Exergue, EQUITIBUS LECTIS SEPTUAGINTA QUATUOR, M. DC. LXXXIX. signifient, *que par la promotion de soixante & quatorze Chevaliers, le nombre des cent, dont cet Ordre doit être composé, se trouva rempli.*

† Voïés N°. LXXXII.

L'Empereur & l'Empire déclarent la guerre à la France.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

ON ne fût pas long-tems à connoître tous ses ennemis, & à sentir que les grands préparatifs qu'on faisoit, seroient à peine suffisans pour leur résister. Le vingt-quatre de janvier la Diète de Ratisbonne déclara la France & le Cardinal de Furstemberg ennemis de l'Empire. La Diète disoit dans le resultat, que Loüis quatorze, contre la foi des traités de Munster & de Nimègue, s'étoit emparé de plusieurs Places de la dépendance de l'Empire, qu'il avoit bâti des Citadelles, construit des ponts sur le Rhin, changé le spirituël & le temporel dans les Villes dont il s'étoit saisi; qu'il avoit envahi & opprimé les Païs, Places & Forteresses de plusieurs Electorats & autres Principautés, exigé des contributions, fait périr par le fer ou de misère grand nombre de peuples sans défense, brulé des Bourgs & des Villes entières, enfin, qu'il avoit détruit la Chambre Impériale, dont il avoit enlevé les titres & les Archives. La Diète ajoûtoit, comme une conséquence nécessaire de tant de griefs, que cette guerre devoit être regardée comme intéressant tout l'Empire; qu'on la publieroit sur ce pied-là, & qu'ainsi il ne seroit pas permis d'entretenir aucune correspondance ou neutralité avec la France & ses adhérans, & que Sa Majesté Impériale seroit suppliée de faire la paix avec le Turc, pour être en état de tourner toutes ses forces contre l'ennemi.

1689. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Le Prince Herman de Bade approuva ce résultat au nom de l'Empereur ; &, de crainte qu'il ne parût étrange que l'on prît des mesures pour conclure la paix avec les Infidèles afin de pousser plus vivement un Roi très-Chrétien, il proposa d'ajoûter, que la Couronne de France avoit fomenté la rebellion en Hongrie & excité le Turc contre Sa Majesté Impériale ; que par-conséquent on devoit la tenir & la déclarer pour l'ennemie commune, non-seulement de l'Empire, mais de toute la Chrétienté, de même que le Turc, comme il avoit été pratiqué en 1544. dans la conclusion de l'Assemblée générale tenüe à Spire. Cette clause fût ajoûtée ; elle étoit cependant inutile, & les contributions établies dans l'Empire sous prétexte des fraix de Philipsbourg, étoient, sans compter les autres griefs, une raison plus que suffisante de déclarer la guerre. La Diète de Ratisbonne, dit d'Avrigni Ecrivain François, ne voulut pas voir que Loüis quatorze n'étoit pas proprement l'aggresseur, & que la plûpart des faits qu'elle alléguoit, ou avoient précédé la tréve, ou étoient des suites de la Ligue d'Augsbourg. Il faut avoüer néanmoins, ajoûte-t-il, que ce Prince avoit cru pouvoir, en conséquence des traités de Westphalie & de Nimègue, reünir à sa Couronne quelques Terres, que les Alliés ne croïoient pas lui avoir jamais cédées.

Préparatifs qu'ils font. *Quincy, tom. 2. pag. 167.*

La guerre ainsi résolüe, le Prince Loüis de Bade fût destiné pour aller sur le Danube faire tête aux Turcs ; l'Electeur de Brandebourg s'avança du côté de Clèves avec vingt mille hommes ; l'Electeur de Bavière se prépara à marcher vers le haut Rhin ; le Duc de Lorraine à la tête de l'Armée de l'Empereur & de l'Empire, fût chargé de pénétrer dans l'Alsace par le Palatinat.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Ravages & Incendies des François. *Ibid. Quincy, Ib. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Le Roi très-Chrétien instruit de tous ces grands préparatifs, crut n'avoir point d'autre ressource pour empêcher les progrès de l'Armée Impériale, que de faire brûler presque toutes les Villes dont il s'étoit emparé l'année précédente. Oppenheim, Spire, Wormes, Heidelberg, Manheim, Ladenbourg, Frankendal furent réduites en cendres ; tout le Palatinat & une partie de l'Electorat de Trèves ne fût plus qu'une vaste & affreuse solitude. Cette terrible expédition se fit dans le mois de février. Quelques jours auparavant on avoit averti les habitans de transporter leurs effets ; mais la plûpart ne purent profiter de cette espéce de clemence ; ils furent réduits à la mendicité, & allèrent dans toute l'Europe renouveller les idées fâcheuses, que les Réfugiés François y avoient données du peu d'humanité des Conseils de Loüis quatorze. Les Ecrivains François ont tâché de justifier ces incendies. Les plus sensés conviennent pourtant que ce procédé étoit étrange, mais qu'il est autorisé par des exemples & justifié par la nécessité. Les Ennemis de la France, dit Quincy, ne manquèrent pas de se récrier sur cette prétendüe cruauté ; sans considérer que c'étoit le seul moïen qu'elle eût alors pour arrêter les progrès que l'Empereur auroit fait dans l'Alsace, & qu'elle n'avoit pû prévoir que toute l'Allemagne se réüniroit contr'elle, ni se mettre en état, comme elle fit les années suivan-

ſuivantes, de réſiſter à cette foule d'ennemis qui avoient formé le deſſein de l'attaquer de tous côtés. 1689.

Si la guerre entraîne après elle ces inhumanités, & qu'elle puiſſe les juſtifier, rien ne prouve mieux avec combien de retenuë on doit l'entreprendre; & un Prince, quelque guerrier qu'il puiſſe être, ne doit jamais ſe livrer à ſon penchant pour la gloire, ſi pour en acquérir il eſt obligé d'avoir recours à de pareilles extrémités.

La France déclare la guerre à l'Eſpagne. Pourquoi.

L'Espagne aïant rejetté toutes les propoſitions qu'on lui avoit faites, on lui déclara la guerre le quinze d'avril. On l'auroit fait plûtôt, mais on avoit attendu que les effets de la dernière Flotte des Indes euſſent été diſtribués. Selon cette déclaration, le deſir ſincère que le Roi très-Chrétien avoit eu de maintenir la trêve, l'avoit porté à diſſimuler la conduite qu'avoient tenüe les Miniſtres d'Eſpagne dans toutes les Cours de l'Europe; & Sa Majeſté n'avoit pas ignoré la part qu'ils avoient euë dans les négociations de la Ligue d'Augsbourg. Elle avoit auſſi été informée de celle qu'avoit euë le Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols dans l'entrepriſe du Prince d'Orange; mais ne pouvant croire que cette conduite eût été preſcrite par le Roi ſon Maître, par tant de raiſons de religion, de ſang, & de ſûreté pour tous les Rois, Sa Majeſté avoit eſpéré de pouvoir porter le Roi Catholique à s'unir avec Elle pour le rétabliſſement du Roi légitime en Angleterre & pour la conſervation de la Religion Catholique contre l'union des Princes Proteſtans, & au-moins, à garder une neutralité exacte, ſi l'état des affaires d'Eſpagne ne lui permettoit pas de prendre de pareils engagemens. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 221.*

Sa Majeſté avoit fait faire pour cet effet différentes propoſitions depuis le mois de novembre dernier, leſquelles avoient été bien reçües tandis que le ſuccès de l'entrepriſe du Prince d'Orange avoit été douteux; mais ces favorables diſpoſitions avoient diſparu, dès que l'on avoit ſçu à Madrid le Roi d'Angleterre ſorti de ſon Roïaume, & l'on n'y avoit plus parlé que de guerre contre la France. Sa Majeſté avoit appris en même-tems, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre voïoit journellement le Prince d'Orange, & le ſollicitoit de faire enſorte que les Anglois déclaraſſent la guerre à la France. Que le Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols levoit des troupes avec empreſſement; qu'il promettoit aux Etats-Généraux de les joindre aux leurs au commencement de la Campagne, & les ſollicitoit, auſſi-bien que le Prince d'Orange, à faire paſſer des troupes en Flandre, pour le mettre en état de faire la guerre à la France. *Ibid.*

Tous ces avis avoient fait juger à Sa Majeſté qu'il étoit de la prudence de ſavoir à quoi s'en tenir. Elle avoit donné ordre à ſon Ambaſſadeur à Madrid, de demander une réponſe poſitive aux Miniſtres de Sa Majeſté Catholique; lui offrant la continüation de la trêve, pourvû qu'il voulût s'obliger à garder une exacte neutralité; mais les mauvais conſeils aïant prévalu, on avoit pris la réſolution de favoriſer l'Uſurpateur d'Angleterre, & de s'unir aux Princes Proteſtans. *Ibid.*

Sa Majeſté avoit auſſi appris en même-tems, que les Agens du Prince d'Orange avoient touché des ſommes conſidérables à Cadix & à Madrid; *Ibid.*

1689. Madrid; que les troupes de Hollande & de Brandebourg étoient entrées dans les principales Places des Espagnols, & que le Gouverneur des Païs-Bas faisoit solliciter les Etats-Généraux de faire avancer leur Armée sous Bruxelles. Tous ces avis, joints à la réponse que le Marquis de Rebenac avoit reçuë à Madrid, ne laissant à Sa Majesté aucun lieu de douter, que l'intention du Roi Catholique ne fût de se joindre à ses ennemis, Sa Majesté avoit cru ne devoir pas perdre de tems à prévenir ses mauvais desseins, & avoit résolu de lui déclarer la guerre tant par mer que par terre.

Cette déclaration refutée. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 226.*

LE Gouverneur des Païs-Bas répondit à cette déclaration le troisième de mai. Après tous les traités & tréves, disoit-il, si religieusement observés par le Roi Nôtre Sire, si légèrement enfraints, si volontairement rompus & si témérairement violés par la France par une infinité d'actes, qu'il seroit superflu de rapporter, étant sur-abondamment connus à toute l'Europe; Sa Majesté, après tant de modération, en vûë de la conservation de la tranquillité publique, se trouve, pour comble d'attentats, accueillie d'une injuste déclaration de guerre, denuée de toutes sortes de prétextes, destituée de toutes raisons, & même injurieuse à la piété de Sa Majesté, puisqu'on s'y efforce de faire passer pour un scandale les Alliances, qu'elle pourroit avoir avec les Princes & Etats ses voisins, qui ne pourroient tendre qu'à la glorieuse fin de la sûreté du repos de la Chrêtienté; pendant que les armes de France desolent inhumainement tous les Etats de l'Empire, sans aucun égard aux loix de Religion, de la Guerre, au droit sacré des Capitulations, & que ses Ministres emploïent toutes sortes de moïens pour traverser la conclusion de la paix entre Sa Majesté Impériale & la Porte Ottomane. Ces déclarations étoient suivies d'un ordre de courre-sus aux François, de faire contr'eux tous actes d'hostilité tant par mer que par terre, comme contre ennemis, aggresseurs & infracteurs des traités.

Rapin-Thoyras, continué, tom. 11. pag. 54. Histoire de Guillaume III. tom. 2. pag. 42. Le Clerc, tom. 3. pag. 415.

LA manière dont on parloit du Prince d'Orange dans tous les Ecrits publics, le secours qu'on avoit donné au Roi Jacques pour l'aider du-moins à conserver l'Irlande, ne pouvoient manquer de le déterminer à se déclarer promptement. Il le fit de la manière la plus vive, & qui faisoit sentir la joïe sensible qu'il avoit, de se voir en état de contribüer à l'abaissement de la France, & de donner à Loüis quatorze des marques efficaces de son animosité. On peut dire que sa déclaration de guerre étoit au fond une espèce de Libelle diffamatoire.

Guillaume III. déclare la guerre à la France; ses motifs. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 230.*

„ LORSQUE nous considérons, disoit ce Prince, le grand nombre „ d'injustes moïens, dont le Roi des François s'est servi depuis quelques „ années pour satisfaire son ambition; qu'il n'a pas seulement envahi „ les Etats de l'Empereur & de l'Empire, à présent en amitié avec „ nous, désolant des Provinces entières & ruinant leurs habitans par „ ses Alliés; mais qu'il a déclaré la guerre à nos Alliés sans y être provoqué, violant manifestement par-là les traités confirmés par la ga- „ rantie de la Couronne d'Angleterre; nous ne saurions moins faire

que

que de nous joindre à nos Alliés, pour nous oppoſer aux deſſeins „ du Roi des François, que nous regardons comme le perturbateur de „ la paix & l'ennemi de la Chrétienté. „

1689. *Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques.*

Mais outre les engagemens dans leſquels nous ſommes entrés „ avec nos Alliés, qui juſtifient ſuffiſamment nôtre priſe d'armes en ce „ tems-ci, puiſqu'ils nous ont requis de le faire; les injuſtices qui nous „ ont été faites & à nos ſujets par le Roi des François, ſans aucune „ réparation, ſont telles & en ſi grand nombre, que bien que depuis „ quelques années on n'en ait pris aucune connoiſſance, pour des rai- „ ſons connuës de tout le monde, nous ne pouvons néanmoins les „ laiſſer paſſer ſans faire publiquement connoître le reſſentiment que „ nous avons de ces outrages. „.

Mais ce qui nous touche plus ſenſiblement, c'eſt la manière ſi „ indigne d'un Chrêtien, dont il a perſécuté pluſieurs de nos ſujets „ Proteſtans en France pour le fait de la Religion, contre le droit des „ gens & les traités exprès; les contraignant par des cruautés auſſi „ étranges qu'extraordinaires à abjurer leur Religion, empriſonnant des „ Maîtres & des Matelots de nos Vaiſſeaux Marchands, faiſant condam- „ ner les autres aux galères, ſous prétexte qu'il y avoit dans leurs navires „ quelques-uns de ſes malheureux ſujets Proteſtans, ou de leurs effets. „ Enfin chacun ſait, que pour comble d'outrages, il s'eſt efforcé depuis „ quelques années par ſes inſtigations & par ſes promeſſes de ſecours, „ de renverſer le Gouvernement d'Angleterre; que préſentement, il „ fait tout ſon poſſible pour ruiner nos bons & fidèles ſujets de nôtre „ Roïaume d'Irlande, par des voïes ouvertes de violence & par l'inva- „ ſion actuëlle de ce Roïaume. „

Etant donc obligés de prendre les armes, & eſpérant que Dieu „ favoriſera nos juſtes entrepriſes, nous avons trouvé à propos de „ déclarer, & déclarons par la préſente la guerre au Roi des Fran- „ çois, & que nous la lui ferons vigoureuſement par mer & par ter- „ re, conjointément avec nos Alliés, puiſqu'il l'a ſi injuſtement com- „ mencée; étant aſſûrés que nos ſujets concourreront de bon cœur avec „ nous, & nous aideront de même à ſoûtenir une ſi bonne cauſe ".

On ne ſauroit dire pourquoi on n'en uſa pas en France avec le nouveau Roi d'Angleterre, comme on avoit fait avec l'Empereur, la Hollande & l'Eſpagne. Sur les préſomptions, ou ſur les aſſûrances que ces Puiſſances devoient déclarer la guerre, on les avoit prévenus; pouvoit-on douter que les Anglois ne fuſſent dans les mêmes diſpoſitions? On attendit même plus d'un mois à répondre à cette déclaration. „ On y diſoit, qu'il y avoit long-tems qu'on auroit déclaré la guerre „ à l'Uſurpateur du Roïaume d'Angleterre, ſi on n'avoit point appré- „ hendé de confondre avec lui & ſes adhérans, les fidèles ſujets du „ véritable Roi, Jacques ſecond; qu'on avoit toûjours eſpéré que les „ peuples bien-intentionnés pour Sa Majeſté Britannique, feroient „ éclater leur averſion & leur horreur pour le procédé tyrannique du „

Larrey, tom. 2. pag. 101.

1689. „ Prince Guillaume, ou que rentrant dans leur devoir ils se retireroient „ de son parti; mais que puisqu'ils persévéroient dans leur révolte, „ on leur déclaroit la guerre, dans l'intention de la leur faire, jusqu'à ce qu'ils eussent chassé l'Usurpateur & se fussent soûmis à leur „ Roi légitime “.

Toute l'Europe se déclare contre la France. *Quincy, tom. 2. pag. 147. Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 237.*

CETTE accession des Anglois à la Ligue d'Augsbourg, lui donna un grand relief. Elle acheva d'ôter à la France ce qui lui restoit d'Alliés, & détermina tous ceux qui balançoient à se déclarer contr'elle. Le Dannemark, qu'on s'étoit attaché en lui abandonnant le Duc de Holstein, dont on avoit soutenu si hautement les intérêts au traité de Nimègue, fournit des troupes à l'Angleterre & à la Hollande. Le Duc d'Hanovre, qui auroit souhaité la neutralité dont il s'étoit si bien trouvé dans la dernière guerre, ne pût résister aux sollicitations de Guillaume, qui lui fit entendre, que les Branches Catholiques étant exclûes du trône de la Grande-Bretagne, cette succession le regardoit, pourvû qu'il donnât à la Nation la satisfaction de le voir devenir ennemi de la France. L'Empereur y ajoûta la promesse d'ériger pour lui un neuvième Electorat. Le Duc de Toscane, la République de Génes, favorisoient les Alliés; du-moins on voit par le traité, que Guillaume fit avec les Hollandois dès qu'il eut été couronné, qu'il comptoit que la Flotte qu'ils auroient dans la Méditerranée seroit reçûe favorablement dans les Ports de ces deux Etats.

La France qui avoit attaqué, se trouve à peine prête à se défendre.

COMME on ne s'étoit pas attendu à avoir tant d'ennemis sur les bras, & qu'on s'étoit flatté que l'entreprise du Prince d'Orange l'occuperoit long-tems lui & les Anglois, on ne pût être aussi prêt qu'on l'auroit souhaité, & cette Campagne fût peu glorieuse. Soit peu de capacité dans les Généraux, soit trop de supériorité dans les forces ennemies, on se tint sur la défensive en Allemagne; on ne fit rien en Flandre; &, sans la valeur de ceux qui défendirent Mayence & Bonn, on auroit apparemment eu sujet de se repentir d'avoir repris les armes.

Campagne de Flandre. *Quincy, tom. 2. pag. 154. Riencourt, tom. 3 pag. 165. Limiers, tom. 2. pag. 507. Larrey, tom. 2. pag. 104. Quincy, Ibid.*

LE Maréchal d'Humières assembla son Armée le quatorze de mai aux environs de la Bussiere. Elle consistoit en vingt-quatre Bataillons & soixante & quinze Escadrons, sans compter deux camps-volans à portée de la joindre en cas de besoin. Le Prince de Waldeck s'étoit formé près de Tirlemont, avec un nombre de troupes à-peu-près égal. Ces deux Généraux ne parurent point avoir d'autre dessein que de garder chacun leur Païs, & de s'empêcher mutuëllement de passer la Sambre. Ils firent quantité de marches & de contre-marches; ils parurent se chercher, sans avoir un vrai dessein de se rencontrer.

L'ARMÉE ennemie passa cependant la Sambre à Fontaine-l'Evêque. Le Maréchal d'Humières s'avança pour l'empêcher de pénétrer; il fit des détachemens pour occuper tous les passages, & mit du monde dans les Châteaux des environs. Le vingt-cinq de juin, un fourrage occasionna une suite d'actions assez vives. En arrivant à Bossu pour y camper, on découvrit dans une plaine assez près de ce village les ennemis

nemis qui fourageoient. Leur escorte étoit de cinq cent chevaux. Le Duc de Joyeuse Lieutenant-Général de Jour les fit charger; ils furent rompus & mis en fuite. On voulut pousser plus loin ce léger avantage; pour cela il falloit passer un défilé fort long, couvert par cinq maisons environnées de quelqu'espèce de retranchemens & gardées par sept à huit cens hommes d'infanterie. Ces difficultés n'empêchèrent point de les attaquer; ils se retirèrent en désordre; on les poussa de poste en poste jusqu'à Valcourt.

1689.

Echec des François à Valcourt.

Quincy, tom. 2. pag. 160. Mémoires Historiques & Chronologiques.

C'ÉTOIT une petite Ville environnée de murailles, flanquée de tours avec un bon fossé; par-là elle étoit hors d'insulte. Outre que sa situation la défendoit par elle-même, étant sur une hauteur assez escarpée d'un côté, & aïant de l'autre un terre-plein, le Prince de Waldeck n'en étoit qu'à une demi-lieuë; & comme c'étoit le passage pour venir à lui, il y avoit mis une nombreuse infanterie. Le peu de résistance des troupes, qu'on avoit poussées de défilé en défilé, fit croire au Maréchal d'Humières que ce poste pouvoit être insulté. Il l'entreprit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il le regardoit comme le chemin qui devoit le conduire à la victoire. Il donna ses ordres pour faire avancer les Regimens des Gardes Françoises & Suisses & de Greder Allemand. Le prémier Bataillon des Gardes Suisses investit la Ville par la droite, le second par la gauche; les Gardes Françoises occupèrent les autres côtés, à la reserve d'un endroit par où l'Armée ennemie avoit une communication, qu'il ne fût pas possible de lui ôter; de sorte que c'étoit proprement attaquer une Armée par un pont. Le Prince de Waldeck avoit fait poster sur une hauteur, entre deux bois, douze pièces de canon, qui faisoient un feu continuël.

Quincy, Ibid. pag. 163.

IL n'y avoit point de brèches, & la muraille étoit fort escarpée; ceux qui la défendoient tiroient à coup sûr par les crêneaux & par d'autres ouvertures pratiquées dans les murailles. A quelque distance de Valcourt étoit un petit Château, qui en faisoit la principale défense. On commanda de l'infanterie pour y faire trois attaques. Il fallut passer deux ruisseaux l'un après l'autre. Ces troupes essuïèrent un feu violent, & elles firent pendant une heure & demie tout ce que l'on peut attendre de gens que l'ardeur de vaincre rend incapables de voir le péril. Enfin le Maréchal d'Humières ayant été averti, qu'on ne trouvoit aucun passage, & que cette Ville étoit soutenüe par toute l'Armée des ennemis, il prit le parti d'abandonner cette entreprise, qui lui coûta douze ou quinze cens hommes & une grande partie de sa réputation; il en perdit le reste quelque tems après.

Autre entreprise mal-concertée.

Quincy, tom. 2. pag. 185.

AÏANT reconnu le camp des ennemis, il jugea qu'il pouvoit les canonner. Il donna ordre à toute la prémière ligne de son infanterie de partir avant minuit sans bagages & sans bruit. Elle marcha au-travers des bois entre Charleroi & Gerpine, & arriva un peu avant le jour vis-à-vis l'Armée ennemie. Le canon fût placé; l'infanterie fût rangée en bataille. Le Prince de Waldeck averti du détail de ce dessein, avoit

1689. aussi disposé toute son artillerie, qui se trouva & plus nombreuse & mieux postée; il surprit ceux qui croïoient le surprendre. On se canonna pendant quelques heures. Les François, qui se trouvèrent les plus maltraités, cessèrent les prémiers; heureux encore qu'on leur laissât la liberté de se retirer tranquillement. Le Marquis de Feuquières dit, que ce qui se passa en cette Campagne ne doit être cité, que pour n'être pas imité. Il se fit pourtant quantité d'actions de vigueur entre les partis qui se rencontrèrent; du-moins les troupes, qui étoient la plûpart nouvelles, sur-tout la cavalerie, se disciplinèrent, s'aguerrirent, & se mirent en état de bien servir quand elles auroient un bon Général.

Tom. 2. pag. 64.

On ne fait pas mieux sur le Rhin. *Quincy, tom. 2. pag. 167. Feuquières, tom. 4. pag. 398.*

On se conduisit du-moins aussi-mal en Allemagne. Dès le mois de janvier on avoit fait une faute considérable, qui contribüa beaucoup aux mauvais succès qu'on eut dans la suite. Après la prise de Philipsbourg, & des Places du Palatinat, une partie des troupes avoit pris ses quartiers en deçà du Rhin, & l'autre le long du Necker. Par cette situätion, on étoit maître de tout le Païs situé entre le Necker & le Rhin depuis Tubingen jusqu'à Manheim, à l'exception de Stutgard, résidence des Ducs de Wirtemberg, dont, par considération pour ces Princes, on n'avoit pas voulu s'emparer.

Une terreur panique fait abandonner les quartiers. *Ib. pag. 399.*

La garnison Impériale de Philipsbourg s'étoit retirée à Ulm, & c'étoit en quoi consistoit ce que l'Empereur avoit de troupes en-deçà de l'Autriche & de la Bohême. Les troupes des Cercles de Soüabe & de Franconie étoient encore en Hongrie, d'où elles commençoient seulement à se mettre en marche pour revenir dans l'Empire; de sorte qu'à soixante lieües des quartiers, il n'y avoit pas de Corps assez considérable pour ôser entreprendre de les inquiéter. Toutefois, sur de faux avis de l'approche d'un Corps de troupes, le Baron de Monclar leva si promptement tous ses quartiers en-delà du Rhin, que ce fût plûtôt une fuite honteuse qu'une retraite faite avec ordre. Preuve que ce n'étoit qu'une terreur panique, c'est qu'on ne trouva aucune résistance dans l'incendie du Palatinat.

Ibid.

Cet exemple de quartiers d'hiver pris avec des établissemens solides, & abandonnés sans raison, dit Monsieur de Feuquières, servira à faire connoître, que le Prince ne doit charger d'un commandement de cette nature, qu'un Général judicieux, & dont la fermeté d'esprit lui soit bien connüe. Or, quelque mérite qu'eût d'ailleurs le Baron de Monclar, cette fermeté n'étoit pas son caractère; on peut voir sous mille six cent soixante & dix-sept, comment il avoit laissé échapper le Prince de Saxe-Eisenach.

Deux postes importans enlevés aux Impériaux dans le mois de janvier. *Ib. pag. 401.*

Avant que les Armées se missent en Campagne, il s'étoit fait des expéditions dignes de remarque. Le Marquis de Feuquières, après qu'on se fût retiré si mal à propos du Duché de Wirtemberg, resta dans Pfortzheim sur l'Entz, pour y commander. Il s'y trouva fort resserré par les quartiers que les Allemands établirent au-dessous de lui dans deux petites Villes. De plus, il étoit animé par le désir de tirer vengeance

geance d'un procédé barbare des Impériaux, qui avoient massacré de sang-froid un Lieutenant & trente Maîtres du Regiment de Villeroi, plusieurs heures après les avoir pris & leur avoir donné quartier. Pour se débarrasser donc, & pour punir cette action brutale, il résolut d'enlever ces deux postes. 1689.

Neubourg, à trois lieües de Pfortzheim, dans le fonds de la Vallée de l'Entz sur le bord de cette rivière, est une Ville entourée d'une bonne muraille à couvert de l'escalade; elle a deux portes, l'une du côté de Pfortzheim, l'autre au côté opposé. La garnison étoit de cinq cens hommes de pied & de cent cinquante dragons. Elle étoit fort attentive à se garder du côté de Pfortzheim; elle tenoit même pendant le jour, sur une hauteur à la vûë de cette Place, un parti de vingt dragons, qui voïoit tout ce qui en sortoit. L'autre côté étoit assez négligé, il y avoit seulement une sentinelle au-dessus de la porte, qui n'étoit point à pont-levis, & un Corps de garde de quinze ou vingt hommes en bas. *Feuquières, tom. 3. pag 399. Quincy, tom. 2. pag. 168.*

Sur ces connoissances, Feuquières fit ses dispositions. Il partit sur la fin du jour à la tête de six cens hommes. Sa Marche fût si secrette & si diligente, qu'il arriva à minuit sur le pont; il y posta son détachement. Découvert par la sentinelle qui étoit au-dessus de la porte, il répondit en Allemand, qu'il étoit un Parti d'un Régiment qui étoit en quartier dans le Wirtemberg, qu'il revenoit de la guerre du côté du Fort-Loüis. Il demanda à entrer. L'Officier de garde, en attendant la reponse du Commandant, lia conversation avec lui. Pendant ce tems-là le pétard s'attachoit paisiblement; la porte fût forcée; le détachement François se trouva en bataille sur la place, avant que personne de la garnison fût en état de défense. On ne fit aucun quartier, tout ce qu'il y avoit de troupes fût passé au fil de l'épée. On trouva dans cette Place trois cent chevaux; on la brula en se retirant. *Feuquières, Ibid. pag. 444. Quincy, Ibid.*

La surprise & la destruction de cette Place doit apprendre aux Commandans, à avoir toutes les attentions nécessaires à se garantir de surprise de tous côtés, surtout, à ne jamais souffrir que personne s'approche la nuit d'une porte découverte & qui n'a intérieurement aucune protection. Si l'Officier de garde avoit été plus circonspect, & qu'il n'eût pas souffert que, sous prétexte de se garantir de la neige, le Commandant François se fût approché, il n'auroit pû exécuter son entreprise sans être découvert; la garnison auroit du-moins eu le tems de se mettre en défense, & n'auroit pas été égorgée comme elle le fût. *Feuquières, Ib. pag. 46.*

La nuit suivante, avant qu'on sçût à l'autre poste ce qui étoit arrivé à Neubourg, Feuquières y marcha avec six cent fantassins, & envoïa quelques troupes de cavalerie garder les passages de l'Entz, pour empêcher que ceux à qui il en vouloit ne se sauvassent. C'étoit aussi une petite Ville, nommée Entzwahingen, situëe dans un païs couvert. Il y avoit dedans six cent chevaux & cent cinquante hommes de pied. Les deux portes étoient sans pont-levis, couvertes d'un redan palissadé, où pendant le jour on tenoit quinze ou vingt hommes, qui la nuit se re- *Ibid. pag. 47.*

 tiroient

1689. tiroient dans la Ville. L'infanterie partagée attaqua les deux portes en même tems, & les enfonça bien-tôt. N'y aïant dans cette Place que cent cinquante hommes de pied, les Corps de garde se trouvèrent trop foibles pour résister, ils furent égorgés; le reste de la garnison eut le même sort. On y prit plus de six cent chevaux, & la Ville fût pillée & brûlée. La prise de ces deux postes contraignit le Duché de Wirtemberg à continüer de payer les contributions, dont il vouloit se dispenser, se voïant protégé par les troupes Impériales.

Défensive mal-exécutée. *Feuquières, tom. 2. pag. 97.*

L'ARDEUR, dont les contributions & les incendies avoient animé tout l'Empire, ne pouvoit manquer d'exciter à former une Armée considérable. On prit le parti en France de se tenir sur la défensive; non qu'on manquât de troupes, mais parce que presque toute la cavalerie étoit nouvelle, & qu'il falloit lui donner le tems de se former & de s'accoûtumer à être ensemble. Cette défensive ne fût point-du-tout exécutée, ou, ce qui revient au même, elle le fût très-mal. Le Rhin étoit une assez bonne barrière pour arrêter l'Armée Impériale & l'empêcher de faire le siège de Mayence, qui étoit la seule entreprise raisonnable à quoi elle pouvoit s'attacher, afin de porter la guerre au-deçà du Rhin & d'y subsister. Le Maréchal de Duras n'ôsa disputer le passage de ce fleuve, & laissa au Duc de Lorraine toute la liberté qu'il pouvoit soûhaiter pour exécuter son dessein sur Mayence.

Ib. pag. 99.

IL est vrai que l'Armée Allemande étoit rédoutable par un puissant Corps de cavalerie vieille & fort aguerrie; ainsi la prudence vouloit qu'on ne se commît pas avec elle; mais cette Armée avoit le Rhin à passer. Ce n'est point la supériorité en cavalerie, qui met en état de faire un pont sur une rivière comme le Rhin, & qui facilite le débouché d'une Armée. Si le Général François, dont la vûë devoit être de sauver Mayence, se fût placé plus près du Rhin, selon les apparences il auroit forcé le Duc de Lorraine d'aller passer ce fleuve à Coblentz. En ce cas, la guerre n'auroit pas été portée jusqu'aux portes de Landau, comme elle le fût; &, sans la prise de Mayence, le Duc de Lorraine se fût trouvé hors d'état de la soûtenir, parce qu'il auroit toûjours été trop éloigné de ses vivres. On verra bien-tôt que cette défensive mal exécutée coûta à la France tout le Rhin depuis Philipsbourg jusqu'à Rhinberg, & qu'elle établit la guerre dans l'Alsace & dans le Palatinat.

Quincy, tom. 2. pag. 172.

LE Duc de Lorraine aïant passé le Rhin sans aucune difficulté avec environ vingt mille hommes, s'établit aux environs d'Andernach, pour y attendre les troupes qui marchoient de tous côtés pour le venir joindre. Dans un grand Conseil qui s'étoit tenu à Francfort, & où s'étoient trouvés avec ce Prince les Electeurs de Bavière, de Saxe, le Landgrave de Hesse & autres Généraux, on avoit délibéré si on ne feroit point le siège de Strasbourg. La conquête auroit été de la dernière importance, & convenoit parfaitement aux desseins du Général; mais les habitans de Francfort, qui craignoient d'être bien-tôt forcés à con-

convenir des contributions, & tous ceux qui y étoient déjà soûmis, se plaignirent si haut, que le siège de Mayence fût résolu.

1689.

Les Impériaux assiégent Mayence.

Quincy, tom. 2. pag. 174.

MAYENCE est une grande Place, mais elle étoit alors fort mauvaise, malgré tous les soins que le Marquis d'Uxelles s'étoit donnés, depuis six mois qu'il y commandoit les troupes, pour la mettre en état de défense. Il y avoit fait élever plusieurs nouveaux Ouvrages. Comme le Corps de la Place ne valoit rien, il s'étoit particulièrement appliqué à fortifier les dehors. On avoit fait plusieurs traverses dans les fossés; on avoit préparé des fourneaux sous les angles flanqués & flanquans; il y en avoit jusqu'au bout du glacis & dans les bastions, d'où l'on tira des rameaux, qui s'étendoient en différens endroits; on prépara des fougades; on y enterra des bombes; on cacha sous les angles du glacis à fleur de terre, des madriers armés de pointes de fer d'un pied de long; on prépara dans les angles du chemin-couvert, pour y établir des batteries, des pièces de Campagne, qui devoient tirer la nuit sur les travailleurs; on fit des retranchemens sur les bastions, pour les disputer pied à pied; enfin on mit presque par-tout double rang de palissades. Tous ces préparatifs, & bien d'autres, furent soûtenus d'une nombreuse garnison; elle étoit au-moins de dix-mille hommes, & pourvûë d'une grande abondance de vivres & de munitions de guerre. Ce fût cependant le manque de cette dernière espèce de provision, qui força de se rendre. La même chose étoit arrivée à Philipsbourg en mille six cent soixante & seize; & cet exemple auroit dû apprendre, qu'une Ville menacée de siège ne peut être trop fournie.

Belle défense de cette Place.

Quincy, Ib. pag. 175.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Larrey, tom. 2. pag. 104.

Limiers, tom. 2. pag. 505.

Vie du Duc de Lorraine, pag. 421.

Quincy, Ibid. p. 183.

Ibid. p. 189.

L'INVESTITURE se fit à la fin de mai. La cavalerie Impériale & les troupes de Hesse s'établirent sur une hauteur près de Mosbach, de l'autre côté du Rhin. L'Armée fût long-tems à se former, les troupes des divers Princes & Etats de l'Empire n'arrivant, selon leur coûtume, que les unes après les autres. La tranchée ne fût ouverte qu'à la fin de juin. Il fallut un mois entier pour faire les prémières approches, pour établir les quartiers & en assûrer la communication. Depuis qu'elle fût ouverte, le Marquis d'Uxelles coucha toûjours sur quelqu'un des bastions; il fit faire un feu des plus vifs; dès la seconde nuit, on tira plus de six cent coups de canon sur les travailleurs.

DANS les commencemens on ne pût deviner par les travaux des ennemis quelles pouvoient être leurs attaques. Dès qu'on l'eut reconnu, on fit planter une seconde palissade dans le chemin-couvert sur la seconde banquette. On ajoûta de nouveaux retranchemens aux bastions de St. Boniface & de St. Alexandre, où devoit se faire la grande attaque, commandée par le Duc de Lorraine. Le Duc de Bavière en commandoit une autre du côté des Chartreux. Elle se dirigeoit vers le bastion de St. Alban, qui faisoit partie de la Citadelle. A la double palissade, on joignit des lunettes de bois, qu'on mit à tous les angles du chemin-couvert, pour empêcher le logement de la contr'escarpe; on ajoûta encore des caponières dans les fossés.

LES

1689. Les travaux des Allemands avançoient peu. Quelque violent que fût leur feu, celui de la Place leur étoit presque toûjours supérieur. On les inquiétoit par des sorties fréquentes; il étoit des jours, qu'on en faisoit jusqu'à trois ou quatre. Dans quelques-unes, on rasa jusqu'à trente toises de leurs travaux; ils furent obligés de faire des enceintes pour les garantir. Malgré ces précautions, le seizième d'août, on rasa presque tous les travaux de l'attaque du Duc de Bavière; la nuit du même jour une autre sortie eut un succès presqu'égal. L'attaque du Duc de Lorraine n'étoit pas plus tranquille. On fit deux sorties de son côté la nuit du dix-sept au dix-huit; on rasa toute la tête de son travail, on enleva ses fascines & ses gabions.

Quincy, tom. 2. pag. 198.

A force de tems & de monde, ils approchèrent des glacis & du chemin-couvert; ils vinrent à bout de resserrer les assiégés, & de se mettre à couvert de leurs fréquentes sorties; l'attaque fût aussi belle que la défense. Le prémier de septembre, à la faveur d'un feu plus vif, qu'ils n'avoient encore fait, ils firent un logement sur le glacis. La nuit suivante ils y firent un travail qui les approcha si près des palissades, que leurs grenades & celles des assiégés tomboient de part & d'autre dans les travaux. Monsieur de Vertillac, qui commandoit du côté de cette attaque, ordonna une sortie qui les recula beaucoup & leur causa une perte considérable. Deux troupes de quarante dragons chacune, soutenües d'un bon nombre de Grénadiers, renversèrent tout ce qui se trouva devant eux, & enlevèrent presque tous les gabions. L'Electeur averti du désordre que ces troupes faisoient dans ses travaux, y accourut, & fit avancer beaucoup de troupes & de travailleurs. Il faisoit un grand clair de Lune. Les François retirés derrière leurs palissades, firent un feu continuël. La présence de l'Electeur soutint ses troupes & les travailleurs. Le dommage qu'avoit fait la sortie fût en partie réparé; mais outre que ce Prince s'exposa beaucoup, il perdit plus de mille hommes.

Attaque du chemin-couvert.

Quincy, tom. 2. pag. 200.

Le cinq de septembre le Duc de Lorraine & l'Electeur de Bavière tinrent un Conseil de guerre. Il y fût résolu, que le lendemain on attaqueroit le chemin-couvert des deux attaques; ils firent les dispositions pour cette grande action. Le lendemain, dès la pointe du jour, on battit tous les Ouvrages; on jetta continuëllement des bombes jusqu'à trois heures après midi, qui étoit le tems marqué pour l'attaque. Le signal étant donné, huit Bataillons Impériaux commencèrent à marcher. Ils avoient devant eux un détachement armé de cuirasses & de casques; ils partoient de fort loin. Le canon de la Place chargé à cartouches, les grénades, un feu continuël de mousqueterie, éclaircirent fort les Bataillons; en moins d'un quart d'heure la terre fût couverte de morts. Rien ne les arrêta. Ils avancèrent au-travers du feu, & attaquèrent le chemin-couvert avec beaucoup de valeur. Les assiégés le défendirent de même, ils se poussèrent tour à tour. Le combat avoit déjà duré deux heures, & les Impériaux commençoient à plier, lorsque le

le Duc de Lorraine fit avancer huit autres Bataillons. Ils furent reçus comme l'avoient été les prémiers, avec un feu & une résistance des plus extraordinaires. Cependant le prémier rang de ceux qui défendoient le chemin-couvert fût renversé sur le second. Ce commencement de désordre anima les assaillans, ils redoublèrent leurs efforts, & gagnèrent du terrein. Les assiégés furent secourus à leur tour par de nouvelles troupes; ils revinrent à la charge. Après que la victoire eut long-tems balancé, ils regagnèrent le terrein qu'ils avoient perdu, & les Impériaux ne purent faire qu'un logement sur le glacis. 1689.

L'Electeur de Bavière, avec l'élite de ses troupes & des Saxons, faisoit les mêmes efforts de son côté; Il fût repoussé, après un combat aussi long & aussi vif, que celui qu'avoit donné le Duc de Lorraine; il se logea pourtant sur deux angles du chemin-couvert. Cette action fût une des plus meurtrières qu'on eût vû jusqu'alors à aucun siége. Elle coûta aux ennemis plus de cinq mille hommes, qui demeurèrent sur la place. C'étoit le dernier effort, que le Marquis d'Uxelles pouvoit faire. Il n'avoit presque plus de poudre, ni d'armes en état de servir; c'étoit même pour avoir occasion de capituler, sans qu'on s'apperçût de son besoin, qu'il avoit souffert que le Duc de Bavière se logeât sur deux angles du chemin-couvert. Ainsi, hors d'état de soutenir de nouveaux efforts, que les Impériaux & les Bavarois se préparoient à faire, il se rendit le huit de septembre. On lui accorda une capitulation aussi honorable qu'il voulut la demander.

Cette Ville se rend enfin faute de munitions. *Quincy, tom. 2. pag. 202. Mémoires Historiques & Chronologiques. Feuquieres, tom. 4. pag. 331.*

Pendant ce siège, qui dura plus de trois mois, à compter du jour de l'investiture, l'Armée Françoise n'approcha point de Mayence; elle ne troubla point les Impériaux dans leurs fourrages, elle ne pensa point à enlever leurs convois, & ne fit aucune tentative contre les troupes, qui venoient successivement s'y joindre. Le Maréchal de Duras, qui n'avoit point, dit-on, assez de troupes pour tenter le secours de Mayence, passa le Rhin à Philipsbourg pour pénétrer dans le Wirtemberg. Il s'avança près d'Heidelberg, dans le dessein de s'en emparer; mais aïant sçu qu'il y étoit entré quelque secours, il changea de dessein. C'est ce qui fonda ce fameux Vaudeville, *Même il eût pris Heidelberg, s'il eût trouvé l'huis ouvert.* Il projetta de surprendre un Corps de six mille ennemis, qui étoit dans ces Cantons, mais ce Corps se retira. Il brûla Wisloch & força quelques Châteaux. Il se rendit maître de Dourlach, de Bretten, de Staffurt; il prit même Etlingen, dont les habitans abandonnés par leur garnison lui avoient ouvert les portes; il fit aussi la conquête de Phortzheim, où il fit mettre le feu. Aïant appris que les ennemis avoient retiré leurs troupes de tous les environs d'Offenbourg, qu'ils avoient même abandonné Stolhoffen, où ils avoient fait des retranchemens considérables, il tourna de ce côté-là, fit combler ces retranchemens, de manière qu'on ne pût les rétablir. Après tous ces exploits il se retira vers Philipsbourg, où il amena quantité de provisions.

L'Armée Françoise prend plusieurs petites Villes ouvertes. *Quincy, Ib. pag. 204.*

1689. Ils prennent un Château considérable. *Quincy, tom. 2. pag. 206.*

Les François firent pourtant une conquête. Le Duc de Lorraine en assemblant ses troupes, s'étoit emparé d'une partie des postes qu'on avoit occupés dans l'Electorat de Trèves, entr'autres de la Ville & du Château de Kocheim, situé sur la Moselle en Coblentz & Mont-Royal. Il y avoit une garnison de seize cens hommes, qui par ses courses moleſtoit tout le Païs; on résolut de s'en débarrasser. Le Marquis de Boufflers avoit un camp-volant de quarante-six Escadrons, tant cavalerie que dragons. Il se fit joindre par deux mille hommes de pied, qu'il tira de la garnison de Mont-Roïal. Il se mit en marche le vingt-quatrième du mois d'août, & arriva le lendemain à la pointe du jour à la vûë de cette Place. Il emploïa la matinée à en reconnoître les environs, afin de faire occuper les passages qui pouvoient faciliter la retraite de la garnison ou l'entrée des secours. Vers le soir, il fit porter par la cavalerie & par les dragons les fascines nécessaires pour mettre en batterie quatre pièces de canon.

Ib. pag. 207.

Ces préparatifs étant faits, il envoïa un Tambour sommer le Gouverneur de se rendre; il vint sans réponse. Le Marquis de Boufflers, qui auroit voulu ménager ses troupes, lui envoïa un Officier pour lui dire, que s'il le contraignoit de se servir du canon, il n'y auroit plus de capitulation à attendre. Le Gouverneur répondit, qu'il étoit résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité, à moins qu'on ne lui accordât de sortir de sa Place avec armes & bagages. Sur le champ on fit tirer le canon contre les portes de la Ville & du Château pour les enfoncer. Sur les quatre heures après midi, on s'apperçut que ceux qui gardoient le Château en sortoient pour entrer dans la Ville, à la faveur d'une palissade, qui communiquoit de l'un à l'autre. Le Marquis de la Châtre marcha au Château, qu'il trouva tout-à-fait abandonné. Il vit que les ennemis abandonnoient encore les retranchemens, qu'ils avoient entre la Ville & le Château. Il y courut avec sa troupe, qui pouvoit être de cent cinquante hommes; il les força & entra dans la Ville avec les fuïards. Ils y furent bien-tôt suivis par tout ce qui étoit du côté de cette attaque.

Ib. pag. 208.

Les troupes, qui étoient dans les autres quartiers sous les ordres des Marquis de Créqui, de Chamilli & de Blainville, marchèrent au bruit de la mousqueterie qu'ils entendoient dans la Ville; ils pénétrèrent de tous côtés. La garnison se retira dans le Couvent des Capucins & dans la grande Eglise; elle y fût forcée. On en tüa la plus grande partie; le reste fût fait prisonnier, aussi-bien que les habitans, qui furent tous conduits à Mont-Royal. Cette Ville fût rasée. Divers détachemens s'emparèrent des autres postes, qui pouvoient assûrer des quartiers d'hiver aux troupes Allemandes, & le Païs de Trèves fût presqu'aussi maltraité que l'avoit été le Palatinat.

Les François chassés de l'Electorat de Cologne.

Au même tems que l'Armée de l'Empereur & de l'Empire assiégeoit Mayence, l'Electeur de Brandebourg avec ses propres troupes, celles de Munster & quelques Corps de Hollandois dépoüilloient le Cardinal de

de Furstemberg de l'Electorat de Cologne. Ce Prélat, en qualité de prémier Ministre du feu Electeur, & depuis sa mort en qualité d'Administrateur, attachée au Doïenné dont il étoit revêtu, s'étoit rendu maître de toutes les Places fortes. Il les avoit gardées pendant le litige, mais aussi-tôt que le Pape se fût déclaré contre lui, il les avoit livrées à la France, entr'autres Keiserswert, Nuitz & Bonn. Cologne la Capitale, s'étoit déclarée pour son Compétiteur, & avoit reçu à la fin de l'année précédente des troupes de Brunswick. Les autres Places étoient gardées par les troupes du Cardinal de Furstemberg. Elles furent aisément dissipées par les Lettres évocatoires de l'Empereur, & par leur mauvaise disposition; de sorte qu'au commencement de cette année, il ne restoit plus aux Alliés pour s'assûrer tout-à-fait de ce païs, qu'à soûmettre les trois Places, dont les François étoient en possession.

1689. *Quincy, tom. 2. pag. 167. Limiers, tom. 2. pag. 505. Larrey, tom. 2. pag. 105.*

Par le peu d'habileté du Commandant. *Quincy, Ib. pag. 168. Feuquières, tom. 4. pag. 120.*

L'IMPRUDENCE, ou le malheur du Marquis de Sourdis, que de Louvois son protecteur avoit fait charger de ce commandement, facilita fort l'exécution de leur dessein. Nuitz étoit mal pourvûë de vivres & de munitions de guerre. On prépara un grand convoi au mois de mai. Le Général Schonem, qui commandoit les troupes de Brandebourg, se prépara à l'enlever. Le Marquis de Sourdis, chargé en particulier de la défense de cette Place, en sortit avec la meilleure partie de sa garnison pour assûrer ce convoi, qui n'avoit pour escorte que quatre cens hommes. Il marcha sans précaution, & donna dans une embuscade que lui avoit dressé Schonem. Il fût battu, sa cavalerie aïant été mise d'abord en déroute, abandonna l'infanterie, qui bien conduite par le Marquis de Castres qui la commandoit, sçut se retirer en bon ordre, malgré la grande perte qu'elle avoit faite d'abord. Le convoi fût pris & il fallut abandonner Nuitz.

Par la négligence du Ministre. *Quincy, Ib. pag. 187.*

DÈS que la Campagne fût ouverte, l'Electeur de Brandebourg assiégea Keiserswert. Il le prit en quatre ou cinq jours de tranchée ouverte. On avoit fort négligé cette Place importante. A peine y avoit-il deux cens hommes de garnison, encore manquoient-ils de tout. Ce Prince se hâta de marcher à Bonn. Par bonheur pour la France le Baron d'Asfeld y commandoit. Il occupa l'Electeur près de quatre mois, ce qui, joint à la longue défense de Mayence, fit échoüer le grand projet de la réünion des Armées du haut & du bas Rhin, par le moïen de laquelle il eut été facile d'accabler l'Armée du Maréchal de Duras, & de pénétrer par l'Alsace dans la Lorraine ou dans la Franche-Comté.

Siége de Bonn, fameux par sa longueur. *Ib. pag. 170. Feuquières, tom. 4. pag. 284.*

DÈS que le Baron d'Asfeld se vit menacé par les grands préparatifs, que faisoit l'Electeur de Brandebourg pour un siége, il fit ruiner tous les environs de sa Place, pour lui rendre la subsistance difficile. Une de ces expéditions fût fort vive, & mérite d'être racontée. Près de Bonn il y avoit cinq gros Bourgs sur le Rhin, bien gardés & fortifiés. Au milieu de ces cinq Bourgs étoit une redoute gardée par deux cens hommes de troupes réglées; il fût résolu de les brûler. Le Marquis

 de

1689. de Thianges, à la tête de huit Compagnies de Grénadiers, de cent Dragons, faisant en tout six cens hommes, fût chargé de cette expédition. Rhindorf étoit le prémier de ces Bourgs. Il étoit fortifié par des redoutes de terre, par un double fossé très-large, très-profond, revêtu d'une haïe vive fort épaisse, à l'abri de laquelle deux cens hommes se préparoient à faire une longue résistance. Mais le Marquis de Thianges étant descendu dans le fossé, & s'étant fait suivre par les plus déterminés des Grénadiers, s'empara d'une barrière. Cette action de vigueur étonna tellement ceux qui bordoient la haïe, qu'ils l'abandonnèrent.

Quincy, tom. 2. pag. 117.

Maître de ce premier poste, on marcha à la redoute, où cinq cent *Chenapans* s'étoient joints aux deux cent Brandebourgeois qui la gardoient. Ces *Chenapans* étoient une espèce de milice semblable aux Barbets du Dauphiné, & aux Miquelets des Pyrenées. Ce grand nombre de défenseurs n'arrêta point le Marquis de Thianges. Il harangua sa petite troupe, & leur dit, qu'on n'avoit pas cru qu'il y eût tant de monde dans ce poste, lorsqu'on lui avoit ordonné de l'attaquer; mais qu'il vouloit obéïr, qu'ainsi il les prioit de le suivre, & de penser que plus l'entreprise étoit difficile, plus il leur seroit glorieux de l'exécuter. Tous lui répondirent qu'ils périroient plûtôt que de reculer. Il partagea sa troupe. Un détachement de deux cens hommes marcha le long du Rhin; lui-même avec le reste prit son chemin par les hauteurs qui environnoient la redoute. Ces dispositions effraïèrent ceux qui la gardoient, ils se jettèrent dans des bateaux pour se sauver de l'autre côté du Rhin. Le Fort fût pris, on le rasa. Les cinq Bourgs, avec tous les Châteaux qui étoient aux environs, furent brûlés.

Cette Ville réduite en cendres se défend quatre mois.

Quincy, Ib. pag. 210. Feuquieres, tom. 4. pag. 284. Mémoires Historiques & Chronologiques. Larrey, tom. 2. pag. 105. Limiers, tom. 2. pag. 506. Vie du Duc de Lorraine, pag. 435. Quincy, Ibid. Ib. pag. 211.

L'Electeur de Brandebourg arriva devant Bonn au commencement de juillet. Son Armée étoit de vingt-huit mille hommes; son artillerie étoit formidable, il avoit jusqu'à vingt-quatre mortiers. Tout le Païs s'étoit engagé de fournir aux fraix de cette entreprise; Cologne sur-tout, que la garnison de cette Place fatiguoit excessivement. Dans le dessein d'épargner ses troupes, & d'aller promptement joindre le Duc de Lorraine, l'Electeur essaïa de la réduire par le canon & par les bombes; il se hâta de faire dresser ses batteries. L'effet en fût prompt & terrible. En moins de deux jours la ville fut réduite en cendres, à l'exception d'une grosse Tour & d'une Eglise, que le canon ruina enfin.

Le Baron d'Asfeld avoit fait sortir les femmes, les enfans & toutes les bouches inutiles. Résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité, ce fracas ne l'ébranla ni lui, ni sa garnison. Leur grande attention fût de sauver de l'incendie les vivres & les munitions de guerre. Ce soin ne les empêcha pas de faire de fréquentes sorties, dont le succès fit comprendre à leur ennemi, l'inutilité de sa terrible exécution. Il se détermina à l'assiéger dans les formes. Il avoit tout disposé pour le faire, mais il fût obligé de faire de gros détachemens pour conserver l'Electorat de Trêves. Le Prince de Waldeck lui demanda la cavalerie Hollandoise;

landoise; dans la suite même il fût obligé d'envoïer du secours à l'Armée Impériale; par-là le siège fût changé en blocus. 1689.

Mayence tirant à sa fin, la tranchée fût ouverte devant Bonn. La garnison se défendit avec tant de vigueur, que le Duc de Lorraine fût obligé d'y venir avec la plus grande partie de l'Armée Impériale, pour épargner à l'Electeur de Brandebourg la confusion de lever le siège de cette Place, qu'il avoit réduite en poudre. Le Baron d'Asfeld, sans maisons pour se mettre à couvert lui & ses troupes, presque sans dehors, sans vivres, sans munitions de guerre, soutint près d'un mois les efforts de toute l'Allemagne, jusqu'à ce qu'on eût fait au Corps de la Place une brêche, où plus de vingt hommes de front pouvoient monter; alors il demanda à capituler.

Le Duc de Lorraine, pour témoigner l'estime qu'il faisoit d'une si belle défense, vouloit lui accorder une capitulation honorable. Le Duc de Bavière, picqué apparemment de la course qu'on avoit fait dans ses Etats, & d'où l'on avoit rapporté plus de cinq cent mille francs, s'y opposa, & prétendit qu'on ne devoit recevoir ces braves gens qu'à discrétion; ils le refusèrent absolument. Le Duc de Lorraine fit tous ses efforts pour engager l'Electeur à changer de sentiment; ne pouvant y réüssir, il lui dit qu'il pouvoit donner l'assaut avec ses troupes. Ce Prince le fit. Il s'exposa beaucoup & combattit avec une extrême valeur. Il fût repoussé après avoir perdu deux mille hommes; il revint alors au sentiment du Duc de Lorraine. La garnison sortit avec tous les honneurs, le douze d'octobre, au nombre de huit ou neuf cens hommes presque tous nuds, extenués de faim & des fatigues qu'ils avoient essuïé pendant quatre mois de blocus ou de siège. Le Baron d'Asfeld avoit été blessé mortellement à ce dernier assaut. *Quincy, tom. 2. pag. 212.*

C'est Quincy qui donne ce détail peu honorable au Duc de Bavière. Le Marquis de Feuquières, sans comparaison plus croïable, raconte la chose autrement. La résistance, dit-il, fût fort longue & fort opiniâtre; & le terrein intérieur de la Place, dont le Corps ne valoit rien, fût si judicieusement conservé pendant un tems considérable, que, quoique l'ennemi eût emporté tous les dehors le dernier jour qu'il les attaqua, & que ce malheur eût causé une grande perte à la garnison, cependant tout ce qui avoit précédé ce jour malheureux parut si judicieux à l'ennemi, que lorsque la Place demanda à capituler, les Princes, qui l'attaquoient, lui accordèrent une Capitulation fort honorable. En quoi ils rendirent justice au Gouverneur & à sa garnison, par le seul mérite de la défense précédente; car la garnison ne tenoit plus rien dans les dehors & étoit entièrement renfermée; de manière que le mauvais Corps de la Place pouvoit sans aucune opposition être ouvert par le mineur en très peu de tems, & la garnison emportée de vive-force. Quincy corrigé par Feuquières. *Feuquières, tom. 4. pag. 285.*

La saison étoit trop avancée pour faire d'autres entreprises. Les Armées furent mises de part & d'autre en quartier d'hiver. Les Allemands *Quincy, Ib. pag. 214.*

mands dans le Palatinat, malgré tous les ravages qu'on y avoit faits, & les François dans l'Alsace & dans la Lorraine.

1689.
Mort du Duc de Lorraine Charles IV. *Vie du Duc de Lorraine, pag.* 442.

Ainsi finit une Campagne, où, contre l'ordre naturel, les aggresseurs s'étoient trouvés bien moins préparés que ceux qu'ils avoient attaqué; & sans le Marquis d'Uxelles & le Baron d'Asfeld qui occupèrent si long-tems ces nombreuses Armées, elle auroit pû être funeste, vû la conduite des Généraux. Le Duc de Lorraine au rapport de son Historien, ne se flattoit pas de moins, après ces conquêtes, que de rentrer triomphant dans ses États la Campagne suivante. Il y a pourtant loin de Bonn & de Mayence en Lorraine. Il en avoit été plus près en mille six cent soixante & dix-sept, sans pouvoir y entrer. Son espérance auroit pû être satisfaite; mais la mort l'enleva dans sa quarante-huitième année, le dix-huit d'avril de l'année suivante. Ses victoires sur les Turcs lui ont donné une grande réputation, & peuvent le faire passer pour un habile Général, pourvû qu'on oublie les deux Campagnes qu'il fit contre le Maréchal de Créqui, avant la paix de Nimègue.

Campagne de Catalogne. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 214.

Quoiqu'on n'eût déclaré la guerre à l'Espagne que le quinze d'avril, le Duc de Noailles se mit en mouvement dès le quatorze de mai, avec une Armée de sept à huit mille hommes au plus. Pour cacher son dessein aux Espagnols, il fit accommoder les chemins qui conduisent dans le Lampourdan. Il donna ordre au Gouverneur de Bellegarde, qui est à l'entrée de ce Païs, de faire battre le tambour en plusieurs endroits des montagnes comme si c'eût été l'avant-garde de l'Armée, & même de faire tirer le canon, pour faire croire que le Général y passoit. Ce stratagème attira dans ces endroits tous les Miquelets d'Espagne, tandis qu'il marchoit vers Campredon. Les chemins étoient si difficiles; il falloit franchir des montagnes si droites, si hautes, qu'on fût un jour entier à faire deux lieuës, depuis Prats de-Mello jusqu'à cette Place qu'on vouloit assiéger.

Ib. pag. 215.

On y arriva le septième jour de marche, on se rendit maître de la Ville, qui n'étoit d'aucune défense. Le Château étoit situé sur une hauteur escarpée de tous côtés; il y avoit quatre bastions réguliers avec une triple enceinte; mais il étoit dominé par des hauteurs qui l'environnoient. On y plaça des Carabiniers, qui voïoient toutes les défenses à-revers. Auprès de ce Château, étoit une Tour située sur la pointe d'un rocher, où l'on ne pouvoit monter que par une échelle, & qui ne pouvoit être prise que par famine. Il y avoit dedans quelques soldats, qui se servoient d'arquebuses à croc de demi-livre de balles; on leur fit dire, que s'ils ôsoient encore tirer un seul coup, on les enverroit aux galères.

Campredon pris par les François. *Quincy, Ib. Riencourt, tom.* 3. *pag.* 160.

La tranchée s'ouvrit le jour même. Comme la Ville favorisoit les approches, elles furent bientôt poussées autant qu'il le falloit, les Carabiniers placés sur les hauteurs empêchant la garnison de faire presqu'aucun feu sur les travailleurs. En attendant l'artillerie, on s'occupa à donner la chasse aux Miquelets. Ils s'étoient assemblés en grand nombre sur la montagne de St. Paul, où ils auroient été à portée d'incommoder tous

tous les quartiers. On les attaqua sur cette montagne. Ils en gagnèrent une autre, puis une troisième, d'où ils furent chassés avec grande perte. On pilla leur magasin. Cette action répandit l'épouvante dans les montagnes, & mit les Miquelets hors d'état de s'assembler.

1689.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Limiers, tom. 2. pag. 508. Larrey, tom. 2. pag. 104. Quincy, tom. 2. pag. 217.

Dès que l'artillerie fût arrivée, le Gouverneur, désolé par les fusiliers des hauteurs, qui tüoient tout ce qui ósoit paroître sur les remparts ou dans le chemin-couvert, arbora un drapeau blanc; on lui accorda une Capitulation honorable. Ce siège ne dura que cinq jours, & ne coûta que trente hommes. Comme cette année étoit fort stérile en événemens heureux, l'Académie des Inscriptions, pour grossir son Histoire, fit de la prise de cette Bicoque le sujet d'une médaille. † On y voit la Victoire, qui tenant d'une main une Couronne murale, & de l'autre une Palme, vole sur des montagnes. La Légende, CLAUSTRA CATALONIÆ RESERATA, & l'Exergue, CAMPREDONIO CAPTO, signifient, *que la prise de ce Château donna entrée dans la Catalogne.*

† Voïes N°. LXXXIII.

Assiégé par les Espagnols. *Quincy, Ib. pag. 219.*

Le Duc de Noailles ne se servit point de ce passage, qu'il s'étoit ouvert. Après avoir muni sa conquête & fait prêter le serment de fidélité aux Villages des environs, il revint sur ses pas & rentra dans le Lampourdan. Il établit des magasins dans Figuières. Pendant ce tems-là le Duc de Villa-Hermosa, que la Cour de Madrid avoit retiré de Flandre, à cause de ses démêlés avec le Prince d'Orange au sujet de la levée du siège de Charleroi, avoit assemblé ses troupes; son Armée étoit de seize mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Il se tint long-tems aux environs de Gironne. Enfin dans le mois d'août il se mit en mouvement & marcha pour reprendre Campredon.

Les François viennent au secours. *Quincy, Ib. pag. 221.*

Le Général François rassembla ses troupes, qu'il avoit mises en quartier de rafraîchissement; il prit sa marche vers le Canigou, qui est la plus haute montagne des Pyrénées. Les Espagnols ne pensèrent point à lui disputer les passages, où ils auroient pû l'arrêter avec une poignée de monde. Il arriva sur les hauteurs de Campredon; il vit l'Armée d'Espagne en bataille au-delà d'un vallon. Ils avoient devant eux la rivière du Ter, rapide comme un torrent, dont les bords fort relevés & remplis de roches formoient un retranchement naturel. Leurs batteries étoient sur la montagne, qu'on appelle des Trois-Croix, où ils avoient de bons retranchemens, avec un pont de communication, qui joignoit deux montagnes & les rendoit maîtres du vallon. L'Armée Françoise campa sur la hauteur de Lanas.

Ils évitent le combat. *Quincy, Ib. pag. 223.*

Les Espagnols, beaucoup plus forts, auroient souhaité une action générale; ils cherchèrent à l'engager. Le vingt-unième d'août, on les vit en bataille sur le bord de la rivière. Quatre de leurs Escadrons, soûtenus de deux autres, la passèrent, & marchèrent dans la plaine vers la droite de l'Armée Françoise. Le Piquet, qui étoit de trois cent chevaux, s'avança vers eux. Ils vinrent à sa rencontre, & après avoir essuïé sa décharge, ils l'attaquèrent l'épée à la main, le contraignirent de plier & le poussèrent dans un défilé. Le Duc de Noailles voïant

sa

1689. sa Cavalerie engagée, & ne voulant point se battre, se contenta d'ordonner à quelques Dragons & à quelqu'Infanterie de gagner les hauteurs qui bordoient le défilé, afin d'arrêter par leur feu les Escadrons Espagnols. Toute sa Cavalerie étoit cependant montée à cheval. Il lui envoïa ordre sur ordre de ne point descendre dans la plaine, où toute celle des Espagnols s'étoit mise en bataille.

Quincy, tom. 2. pag. 227.

Au même-tems que les Escadrons Espagnols avoient fait cette attaque, un de leurs Régimens d'infanterie avoit aussi passé la rivière, & étoit allé, avec toute la hardiesse & la fierté possible, attaquer sur la gauche une maison à mi-côte, gardée par un Bataillon Suisse & par un détachement de trois cens hommes. Le combat fût rude, mais comme ces deux troupes ne furent point soûtenuës, il n'eut point de suites. Les Suisses se maintinrent dans leur poste, & les Espagnols se retirèrent en bon ordre sans être poursuivis. Le reste du jour se passa en escarmouches entre les postes avancés, de la même façon que dans une tranchée. La nuit le Duc de Noailles rappella toutes ses troupes dans son camp, &, pour éviter toute occasion de s'engager, il fit mettre le feu aux maisons qui étoient à mi-côte.

Ils font sauter cette Place, qu'ils ne peuvent dégager.
Quincy, Ib. pag. 225.

Le lendemain, les Espagnols firent encore paroître quelques Escadrons en bataille; mais on les canonna si rudement, qu'ils furent contraints de se retirer. Ces deux camps étoient comme deux Citadelles qu'on n'ôsoit attaquer. Il n'étoit plus question de siège. Les Espagnols avoient abandonné leurs tranchées; ils attaquoient la Place à coups de mousquet, & se servoient de leur canon pour battre l'Armée Françoise. Cette espèce de scène finit par un dénoüement extraordinaire. Le Duc de Noailles ne pouvant faire le siège aux Espagnols, & craignant de ne pouvoir éviter le combat, s'il demeuroit plus long-tems en leur présence, se tira d'embarras, & sauva la Place en la détruisant. Le vingt-cinquième d'août, les mines étant prêtes pour faire sauter le Château & la Tour, les troupes de la garnison en sortirent, après qu'on en eut retiré toutes les munitions de guerre & de bouche; le feu prit aux mines, & tout sauta au-milieu de la nuit. L'artillerie & les bagages avoient commencé à défiler à la fin du jour. L'Armée les suivit aussi-tôt que les mines eurent joüé; elle se retira tranquillement sans être poursuivie. Quincy dit que cette action fût belle & particulière, & que Monsieur de Noailles la conduisit parfaitement bien. Il dit encore, qu'on avoit résolu la démolition de cette Place pour la fin de la Campagne seulement, afin que les Espagnols ne songeassent point à faire d'autres entreprises sur le Roussillon, en cas qu'ils fussent en état de faire un siège; & que l'Armée Françoise n'étoit venuë au secours de cette Place, que pour la faire sauter à la vûë de celle d'Espagne.

Ib. pag. 227.

Lu Roi Jacqees fait la guerre en Irlande. Siège de Londonderi.

La guerre se faisoit aussi en Irlande. Le Roi Jacques avoit débarqué à Kingsale le vingt-deux de mars avec un Corps considérable de troupes Françoises. Il y joignit beaucoup d'Irlandois, & se forma une Armée de trente mille hommes. Il entra fort avant dans le Païs; tout parut

parût se soûmettre. Londonderi fût la seule Place qui lui résista. Elle s'étoit déclarée pour la révolution, & , par les soins de Tyrconel Vice-roi, nulle autre n'avoit suivi son exemple. Ce Seigneur avoit rendu un service du-moins aussi considérable, en amusant le nouveau Gouvernement d'Angleterre par une feinte négociation de se soûmettre ; de manière que la réduction de ce Roïaume paroissoit immanquable. Presque tout ce qu'il y avoit de Protestans s'étoient retirés à Londonderi. La prise de cette Place eut été décisive. On l'assiégea, mais le siège fût si-mal conduit, qu'on y perdit beaucoup de tems, beaucoup de troupes, sa réputation, & qu'on donna le loisir aux prémiers secours d'Angleterre d'arriver, & de se mettre en état d'en recevoir de plus considérables.

1689. *Quincy, tom. 2. pag. 232. Burnet, tom. 4 pag. 34. Histoire de la dernière Révolution d'Angleterre, tom. 2. pag. 189. Le Clerc, tom. 3. pag. 415. Rapin-Thoyras continué, tom. XI. pag. 57. Vie de Guillaume III, pag. 32.*

La source de ces fautes fût la division, qui se mit entre les François & les Irlandois. Chaque parti vouloit gouverner le Roi Jacques, & s'opposoit à tous les desseins qu'il n'avoit pas suggérés. Tous convinrent pourtant de la nécessité de soûmettre Londonderi. Pour y réüssir, il n'y avoit que deux partis à prendre ; l'un, de l'attaquer vivement avec toutes ses forces ; l'autre, de la bloquer de manière, qu'elle fût en peu de tems forcée de se rendre, tandis que le reste de l'Armée feroit quelqu'autre entreprise. On prit cependant un troisième parti, ce fût d'attaquer foiblement la Ville, afin, disoit-on, d'apprendre aux Irlandois le métier de la guerre, & de les accoûtumer à la fatigue. Il est vrai qu'on comptoit sur le Gouverneur de cette Place, qui avoit promis de la livrer.

Mal conduit. *Burnet, tom. 3. pag. 35.*

Défense opiniâtre des assiégés. *Ib. pag. 36. Rapin-Thoyras continué, Ibid. pag. 59.*

En conséquence de cette résolution si bizarre, on envoïa successivement devant Londonderi quelques Corps de troupes. Les habitans mollement attaqués s'enhardirent. Quelques sorties leur aïant réüssi, ils méprisèrent leurs ennemis, & se déterminèrent à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils s'apperçurent des mauvais desseins de leur Gouverneur, & le chassèrent. Ils mirent à sa place un de leurs Ministres nommé Walker, dont les discours les avoient le plus fortement animés à se défendre. C'étoit un homme de courage, & qui, malgré sa profession, avoit de grands talens pour la guerre. Il donna de si bons ordres, inspira tant de fermeté par ses discours & par ses exemples, que ces habitans soûtinrent les efforts d'une Armée nombreuse, & toutes les misères que produit la disette. Pendant cinq ou six semaines ils manquèrent absolument de pain, & furent réduits à se nourrir de chevaux, de chiens, de chats & de choses encore plus dégoûtantes. Ils faisoient de fréquentes sorties. Walker les conduisoit toutes. La plûpart furent heureuses & coûtèrent cher aux assiégeans. Les Irlandois peu aguerris prenoient d'abord la fuite, & abandonnoient leurs Officiers.

La force étant inutile contre des gens si déterminés, l'unique attention devoit être d'empêcher le secours, que leur longue résistance avoit donné le tems de leur envoïer. Il consistoit en quelques vaisseaux chargés de troupes & de vivres. Le Général Kirke les conduisoit. On ne

Ils reçoivent du secours. *Ib. pag. 62. Quincy, tom. 2. pag. 233.*

1689. ne prit point assez de précautions pour l'empêcher de débarquer, du-moins elles furent inutiles. On avoit fait une estacade, soûtenuë de deux mille mousquetaires postés le long de la rivière. Kirke surmonta tous ces obstacles; il essuïa tout le feu du canon & de la mousqueterie; à l'aide d'un vent violent, quelques-uns de ses vaisseaux rompirent l'estacade, & la passèrent le dernier de juillet. Le siège fût levé ce jour-là même, après avoir perdu un tems si prétieux, quantité de soldats, & sur-tout un très grand nombre d'Officiers.

Quincy, tom. 2. pag. 233. Burnet, tom. 3. pag. 37. Mémoires Historiques & Chronologiques.

Le peu d'habileté ou de bonheur de Jacques ruine ses affaires.

Quincy, Ibid. pag. 234. Burnet, tom. 3. pag. 37. Rapin-Thoyras continué, tom. XI. pag. 63.

PENDANT ce long siège, qui, s'il eût été bien conduit, auroit tout au plus duré quinze jours, on avoit préparé une Armée en Angleterre. Le Maréchal de Schomberg, sorti de France à cause de sa Religion, qu'il n'avoit pas voulu changer, fût mis à la tête de cette Armée; elle n'étoit que de dix mille hommes de nouvelles levées. Le passage fût heureux & prompt. Il prit terre dans la Province d'Ulster & rassembla les troupes qui y étoient; toutes ses forces montoient à peine à quatorze mille hommes. Jacques, dont l'Armée étoit au-moins une fois plus nombreuse, pouvoit l'accabler. Il ne le fit point; il ne l'entreprit même pas; il ne l'approcha que de cinq ou six mille, & le laissa tranquillement dans son camp. Schomberg, qui savoit la guerre tout autrement que le Comte de Lauzun, que Jacques avoit voulu avoir pour commander les troupes Françoises, se tint exactement sur la défensive. Trop heureux de n'être point attaqué par des forces si supérieures, il n'eût garde de tenter aucune entreprise. Par-là il sauva l'Ulster, conserva le parti de Guillaume, & gagna du tems jusqu'à l'année suivante.

Ibid. pag. 64.

LA levée du siège de Londonderi, quelques échecs que reçurent les Roïalistes, l'arrivée du Duc de Schomberg qu'on voïoit tenir tête à une Armée si supérieure à la sienne, dérangea extrêmement les affaires de Jacques. Les Irlandois commençant à craindre les suites d'un procédé si lent & si timide, se refroidirent extrêmement à son égard. Il y parut au Parlement que ce Prince avoit assemblé à Dublin. Il eut toutes les peines du monde à en obtenir vingt mille livres Sterling par mois.

La France envoïe de nouveaux secours.

Quincy, tom. 2. pag. 146.

CE n'étoit pas manque de secours du côté de la France que son propre intérêt engageoit à tenir les promesses qu'elle avoit faites. Dès le mois de mai le Comte de Château-Renaud étoit parti de Brest avec une Escadre de vingt-quatre vaisseaux, dont quinze étoient du troisième rang & neuf du quatrième; on y avoit joint deux frégates & deux brûlots. Cette Flotte étoit chargée d'une grande quantité de munitions de guerre & de bouche; elle arriva heureusement, & débarqua sans aucun obstacle les secours qu'elle avoit apportés. On avoit aussi équipé une Flotte en Angleterre, pour interrompre cette communication; elle étoit sous les ordres du Vice-Amiral Herbert. Comme il n'avoit pû empêcher le passage de l'Escadre Françoise, il entreprit de s'opposer à son retour; il moüilla entre Corke & Kimal, & l'attendit à la

la sortie de la Baye de Bantry. Le Comte de Château-Renaud s'étant mis en ordre de bataille, résolut de forcer ce passage ; il en vint à bout. Les Anglois eurent le vent contraire, peu de leurs vaisseaux se battirent, & ils furent contraints de se retirer dans leurs Ports, après avoir été extrêmement maltraités. Les Fastes de la Maison de Bourbon expriment cette action en ces termes ; *Le Comte de Château-Renaud avec douze vaisseaux met en fuite Herbert, qui en avoit vingt-deux.* Les autres Ecrivains François n'ont point remarqué cette circonstance, qui assûrément ne leur auroit point échappé si elle eût été vraïe.

1689. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 151.

Pag. 231.

Ces nouveaux secours furent inutiles. Comme on l'a déjà vû ce n'étoit ni des vivres, ni des hommes qui manquoient au Roi Jacques, pour s'assûrer de l'Irlande, si bien disposée en sa faveur ; c'étoit un Général, qui, sans avoir un génie supérieur, en eût eu du-moins assez pour ne pas commettre les fautes énormes qui lui firent perdre ce Roïaume, où son ennemi n'avoit que peu de partisans, & encore moins de troupes. On pourroit aussi demander à quoi pensoit la Cour de France, de mettre à la tête d'une expédition si importante, un homme à qui elle n'auroit pas voulu confier un camp-volant ?

Ils sont inutiles par le peu d'habileté du Général François. *Burnet, tom.* 4. *pag.* 31.

Les deux Escadres dont on vient de parler, n'étoient que la moindre partie des Flottes qui devoient se mettre en mer. Pour répondre aux grands préparatifs qui se faisoient en Hollande & en Angleterre, on équipa en France quatre-vingt vaisseaux de ligne, sans compter les brûlots & d'autres bâtimens légers. Les Anglois & les Hollandois n'en purent mettre ensemble que soixante & dix. La proximité de leurs Ports leur donna lieu de se réünir aussi-tôt qu'ils furent en état. Il n'en étoit pas de même des vaisseaux François. Une partie avoit été équipée à Toulon ; leur jonction ne pût se faire qu'au mois d'août. La grande attention des Flottes combinées étoit de s'y opposer ; mais le même vent qui conduisit à Brest l'Escadre de Toulon, les empêcha d'en approcher. Le Marquis de Seignelai s'étoit rendu à Brest. Dès que la Flotte fût formée, on mit à la voile pour chercher les ennemis. On envoïa un vaisseau de cinquante-huit pièces de canon, commandé par le Chevalier du Méné, ils en avoient fait autant de leur côté ; les deux vaisseaux se rencontrèrent, ils se battirent ; le Capitaine François eut l'avantage & prit son ennemi. Les Flottes combinées se sentant plus foibles, évitèrent le combat ; & ces grandes dépenses, qu'on avoit faites de part & d'autre furent également inutiles. Il se donna seulement quelques combats particuliers, dont la perte & l'avantage ne décidèrent rien.

Flottes nombreuses de part & d'autre s'évitent. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 228.

Dans ces conjonctures, où toute l'Europe étoit en guerre contre la France, les Algériens lui demandèrent la paix. Le traité fût signé à Alger le vingt-quatre de septembre. Les principaux Articles étoient ; que les vaisseaux de guerre & marchands, tant de France que d'Alger, seroient reçus réciproquement dans les Ports des deux Roïaumes, & qu'il leur seroit donné toute sorte de secours pour les navires & pour les

Les Algériens demandent la paix. *Quincy, Ib. pag.* 232. *Corps Diplomatique, tom.* 7. *part.* 2. *pag.* 239.

1689. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

les équipages en cas de besoin; qu'on leur fourniroit des vivres, des agrés & toutes les autres choses nécessaires, en les payant aux prix ordinaires & accoûtumés dans les lieux où ils auroient relâché. Il étoit encore convenu, que s'il arrivoit que quelque vaisseau marchand François étant à la Rade d'Alger, ou à quelqu'un des autres Ports de ce Roïaume, fût attaqué par des vaisseaux de guerre ennemis sous le canon des Forteresses, il seroit défendu & protégé, que le Commandant obligeroit les ennemis de donner un tems suffisant pour sortir & s'éloigner, & qu'il les retiendroit sans leur permettre de les poursuivre. La même chose devoit s'exécuter de la part de la France. Par ce traité les Algériens aïant une retraite dans les Ports de France, s'assûroient la liberté de prendre plus sûrement sur les Anglois, les Hollandois & les Espagnols.

Succès des Impériaux contre les Turcs. *Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie de Tekeli, pag. 250. Histoire des Révolutions de Hongrie, tom. I. pag. 289.*

La guerre continüoit cependant en Hongrie. Le Prince Loüis de Bade y maltraitoit les Turcs, autant pour le moins que l'avoient fait le Duc de Lorraine & l'Electeur de Bavière; avec d'autant plus de gloire, que l'Armée Impériale étoit sans comparaison moins nombreuse, qu'elle ne l'avoit été les Campagnes précédentes. Son coup d'essai fût de défaire, le trente juin, dix mille de ces Infidèles à Jagodina sur la Morave. Il y en eut peu de tués, mais ils abandonnèrent leur camp avec la plus grande confusion; ils y laissèrent près de cent pièces de canon & quantité de munitions.

Ce Général, à la tête seulement de quinze mille hommes, attaqua le vingt-quatre de septembre à Nissa l'Armée Ottomane, forte de quarante mille hommes. Les Spahis, c'est-à-dire leur cavalerie, furent d'abord rompus; les Janissaires firent sur eux une décharge; elle augmenta le désordre; eux-mêmes furent enfoncés & obligés de fuir. Ils se retirèrent du côté de Sophie sans être poursuivis, parce que les Impériaux avoient été tout le jour sous les armes.

On traite de la paix. *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

Le Prince de Bade prit Widin en quatre jours, à la fin d'octobre; ce qui lui donna la facilité de mettre ses troupes dans la Valachie & dans la Transylvanie, à la réserve d'un gros Corps qu'il laissa en Servie, dont les Turcs taillèrent en pièces cinq Régimens, qui avoient cru les surprendre. C'est le seul échec que les Impériaux souffrirent cette Campagne sous leur nouveau Général. Pendant ce tems-là on continüoit à Vienne de traiter de la paix, mais on ne la fit point. L'Empereur demandoit que les Turcs lui cédassent la Bosnie avec ce qui leur restoit en Hongrie; qu'ils lui païassent six millions d'or pour les fraix de la guerre, & deux millions tous les ans; qu'ils lui rendissent tous les Chrêtiens fait prisonniers depuis la rupture, & qu'ils lui remissent Tékeli avec tous les Hongrois qui l'avoient suivi. Léopold proposoit ces conditions en Maître. Peut-être en auroit-il obtenu de plus favorables encore, s'il n'avoit pas eu la guerre avec la France; mais les Turcs espéroient trop de cette diversion, pour consentir à un traité si honteux.

Elle ne se fait point. Pourquoi.

Ce fût un bonheur pour la France, que la Cour de Vienne s'attachât à vouloir imposer des conditions si dures. Les Ministres de la

Porte,

Porte, qui vouloient la continüation de la guerre, se servirent de ces demandes excessives pour réünir la Nation à leur sentiment. Le projet d'accommodement, qui contenoit les propositions des Polonois & des Vénitiens, aussi hautes, à proportion, que celles de l'Empereur, répandu parmi les Turcs, les anima & les réünit. Ce fût inutilement que les Anglois & les Hollandois sollicitèrent Léopold à user de quelque modération; ils ne purent l'y engager, & la vûë de ses intérêts particuliers l'emporta sur celui de ses Alliés. Toutes les conquêtes, qu'il avoit déjà faites, & qu'il espéroit de faire en Hongrie, étoient pour lui seul; celles qu'on auroit faites sur la France auroient été au profit des Espagnols & des autres Confédérés. Les Princes d'Allemagne n'auroient jamais souffert, du-moins, ils n'auroient pas dû souffrir qu'il s'emparât de l'Alsace, comme il s'étoit emparé de Philipsbourg dans la guerre précédente. Il comptoit que l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne seroient du-moins en état de faire tête à Loüis quatorze, & que c'étoit assés qu'ils fussent en guerre avec ce Monarque, pour l'écarter absolument de la succession d'Espagne. C'étoit-là le but secret qui avoit fait entrer Léopold dans la Ligue d'Augsbourg, & qui lui avoit fait saisir toutes les occasions capables d'engager le Roi très-Chrétien à commencer la guerre; persuadé que si le Roi Catholique venoit à mourir pendant qu'elle dureroit, la France n'auroit aucune part à cette succession. Preuve certaine que c'étoit-là la vûë du Conseil Aulique, c'est que dans le traité du douze mai de cette année fait avec les Etats-Généraux, par lequel ces deux Puissances s'engageoient à une Alliance offensive pour la présente guerre, & défensive pour toûjours contre la France, il y avoit un Article séparé conçû en ces termes: 1689.

„ PUISQU'IL est public dans plusieurs Cours, que malgré ses rénonciations solemnelles à la succession d'Espagne, le Roi très-Chrétien prétend qu'elle appartiendroit au Dauphin, en cas que Sa Majesté Catholique vint à mourir sans enfans, & qu'il est disposé à s'en mettre en possession par la voïe des armes; de plus, comme ce Prince fait assés connoître ses desseins de faire choisir le Dauphin son fils pour Roi des Romains, les Seigneurs Etats Généraux pesant mûrement combien ces deux prétensions nuiroient à la tranquillité publique, ils s'engagent par cet Article séparé, au cas que le Roi Catholique meure sans enfans légitimes, d'aider de toute leur puissance Sa Majesté Impériale à se mettre en possession de cette succession qui lui appartient, & à l'y maintenir contre les François & leurs adhérans, qui voudroient s'y opposer, ou la troubler directement, ou indirectement. De plus, ils emploïeront tous leurs bons offices auprès des Electeurs de l'Empire leurs Alliés, pour que le Sérénissime Roi de Hongrie, Joseph, soit au-plûtôt choisi Roi des Romains; que si cette Election étoit empêchée de la part de la France par menaces ou par violences, ils aideront de toutes leurs forces Sa Majesté Impériale pour surmonter ces obstacles ".

Corps Diplomatique, tom. 7. Part. 2. pag. 230.

1689. Politique de Léopold.

Ce seul Article suffiroit, pour faire voir que ce Prince avoit eu l'adresse d'engager toute l'Europe à s'unir pour son aggrandissement particulier, & qu'il s'étoit habilement servi des dispositions, que les succès, la hauteur & les entreprises de la Cour de France avoient fait naître contr'elle, pour empêcher qu'on n'apperçût, qu'il n'aspiroit à rien moins qu'à se rendre aussi puissant que l'avoit été Charles-quint. Mais la chose est évidente, si l'on fait attention, que dans tous les traités particuliers, qui ont suivi la Ligue d'Augsbourg, il y étoit établi qu'on ne feroit point la paix, qu'on n'eût vangé les traités de Westphalie & des Pyrénées des infractions de la France; ce qui supposoit, qu'on comptoit pour rien ceux d'Aix-la-Chapelle & de Nimègue. Ce qui est d'autant plus étonnant, que la plûpart de ceux qui s'engageoient de la sorte, le faisoient & ont continüé pendant plus de vingt ans à le faire, contre leurs propres intérêts. Sur cela, qu'on compare la politique de Loüis quatorze à celle de Léopold; hésitera-t-on à prononcer de quel côté est l'avantage?

Tom. 4. pag. 166.

Burnet dit que les deux principales passions de Léopold étoient l'horreur des Hérétiques & la haîne des François; & que quelques-uns de ses Courtisans, qui étoient dans les intérêts de la France, lui avoient persuadé de laisser soûtenir aux Hérétiques tout le poids de la guerre contre cette Couronne; qu'il y gagneroit toûjours de quelque manière que les choses tournassent; c'est-à-dire que les François seroient humiliés, ou les Hérétiques défaits, tandis qu'il reculeroit ses frontières du côté des Infidèles. Il n'a point connu ce Prince. Il n'avoit qu'une passion, c'étoit celle de son aggrandissement. Son horreur pour les Hérétiques est une chimère, aïant été toûjours uni avec eux; mais il est vrai qu'il les a laissé s'épuiser pour lui conserver la Monarchie d'Espagne, tandis que par ses victoires, il se fraïoit un chemin au trône de Constantinople, que de vaines prophéties lui promettoient.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

Les Polonois continüoient aussi de faire la guerre aux Turcs, aussi-bien que les Vénitiens. Ils la firent foiblement cette année. Le Grand-Général de Pologne assiégea pourtant Caminieck, mais il leva ce siège le sixième de septembre. Ce n'est pas que cette Place soit grande, ni qu'elle fût alors extrêmement fortifiée, mais c'est que la République de Pologne a toutes les peines du monde à mettre vingt-cinq mille hommes ensemble, & qu'alors elle n'avoit ni Artillerie, ni Ingénieurs. On accusa Sobieski de s'entendre avec la France, & de n'attaquer que mollement les Turcs, afin qu'ils se soûtinssent mieux en Hongrie. Les Ecrits publics de ce tems-là lui reprochoient encore qu'il étoit cause que la paix ne se faisoit point, parce qu'il faisoit des demandes excessives, & que l'Empereur, engagé à ne s'accommoder que conjointement avec ses Alliés, s'en tenoit exactement à ses traités. Ce qu'on vient de dire de la politique du Conseil Aulique, montre le peu de solidité de ces accusations. Il est vrai que Sobieski étoit peu content de l'Empereur, qui vouloit s'approprier tout le fruit de la guerre. Il est encore

vrai,

vrai, si l'on veut, qu'il entroit dans les vûës de la France; mais il est encore plus vrai, que Léopold vouloit continüer ses conquêtes, & que ses Alliés n'auroient pû le dédire s'il avoit souhaité sincérement la paix.

1689.

Mort d'Innocent onze, son Caractère.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques. Larrey, tom. 2. pag. 107. Riencourt, tom. 3. pag. 163.

LA mort d'Innocent onze ne changea rien à la situation des affaires. La satisfaction d'être délivré d'un ennemi personnel, fût le seul fruit que Loüis quatorze en retira. Ce Pontife étoit né à Côme dans le Milanez, par conséquent sujet de la Maison d'Autriche, dont il épousa les intérêts. Malgré les éloges qu'on a faits de la vertu de ce Pape, & la répugnance qu'il fit paroître à son exaltation, il paroît qu'il avoit souhaité le Pontificat. Sa profonde dissimulation & l'impartialité qu'il affecta jusqu'à ce qu'il l'eût obtenu en est une preuve sensible. Il étoit d'une taille excessivement haute. Il avoit les yeux vifs, l'air chagrin, les manières fières, le jugement bon, l'esprit pénétrant, mais sans science & sans étude. La médisance ne l'a pas même soupçonné d'aucun vice, qui pût déshonorer son caractère & sa dignité. Il étoit homme de bien, & suivoit, pour sa conduite particulière, des maximes austères jusqu'à la dureté. Les Ecrivains François s'accordent presque tous à le réprésenter comme un homme d'une opiniâtreté inflexible, qui ne revenoit presque point de ses prémières impressions. S'il en eût usé avec l'Empereur comme avec le Roi très-Chrétien, son opiniâtreté fut devenuë fermeté, & ses décisions eussent été la justice même. Il faut pourtant avoüer, qu'il se déclara avec trop de vivacité contre l'extension de la Régale, & que les Brefs qu'il écrivit à cette occasion étoient d'une hauteur intolérable, qui ne peut être excusée par la conviction, où ses Panégyristes ont dit qu'il étoit, qu'on violoit les droits les plus sacrés d'un grand nombre d'Eglises, qui ne pouvoient plus attendre de secours que du Vicaire de Jésus-Christ. Cette même raison justifieroit tous les excès où se sont portés plusieurs de ses Prédécesseurs, contre la dignité & la souveraineté des Rois & des Empereurs. S'il avoit raison par-rapport au fond de l'affaire des Franchises, il eut tort pour la forme, en traitant comme un excommunié le Marquis de Lavardin, qui, dans une affaire de cette nature, ne pouvoit se dispenser d'obéir à son Maître. Par-rapport à l'Electorat de Cologne, il entra dans les vûës de toute l'Europe au sujet de la puissance excessive de Loüis quatorze, & des desseins qu'on lui supposoit de vouloir l'augmenter encore; &, quoi-qu'on puisse dire, il se servit de son droit, en décidant en faveur de la Maison d'Autriche. On lui a reproché que par cette décision il avoit hâté la chûte de Jacques second; comme si c'étoit sa faute que la Cour de Versailles eût porté ses armes contre Philipsbourg, au-lieu de les faire agir, comme elle le pouvoit, de manière à empêcher les Hollandois de prêter leurs troupes & leurs vaisseaux au Prince d'Orange. Du reste, ce Pape se tira avec honneur de la querelle qu'il avoit faite, ou qu'il s'étoit attirée. Il fût le seul Souverain de son tems, qui ne cédât point à l'espèce de terreur, qu'inspiroit à tous les autres la puissance & les menaces de Loüis

qua-

1689.

quatorze. Il lui rendit hauteur pour hauteur; il eut même la gloire de s'en faire rechercher, & de lui prescrire les conditions de l'accommodement, sans vouloir admettre ni explication ni adoucissement. Tout ce qu'il fit contre la France porta coup & subsista; tout ce que la France avoit fait contre lui fût retracté & désavoüé.

Loüé par les Jansénistes. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

INNOCENT onze a eu encore une espèce de gloire, que n'avoient point eüe ses prédécesseurs. Les prétendus Disciples de St. Augustin en ont fait des éloges infinis, qui feroient presque croire qu'il pensoit comme eux, s'il n'avoit pas condamné quelques-uns de leurs Ouvrages favoris, en particulier, leur Nouveau Testament de Mons. Il n'aimoit point les Jésuites, ni leur Morale; il refusa absolument le chapeau, que le Roi Jacques lui fit demander pour le Père Peters son Confesseur, tandis que, si on en croit les Augustiniens, il ne tint qu'à Monsieur Arnaud leur Chef de devenir Membre du Sacré Collège. C'eût été une chose curieuse, dit un Ecrivain Jésuite, de voir revêtir de la pourpre le plus zélé, aussi-bien que le plus habile partisan des opinions Jansé-niennes, tant de fois déclarées hérétiques. Innocent onze n'auroit rien fait de plus mémorable, ni qui eût plus fait parler de lui. Ce Pape mourut le douzième d'août, dans la soixante & dix-neuvième année de son âge, & la douzième de son Pontificat. Il eut pour successeur le Cardinal Ottoboni, qui prit le nom d'Alexandre huit. Il avoit plus de quatre-vingt-ans; il se hâta d'enrichir ses Neveux. S'il est vrai que cette Election coûta trois millions à la France, elle l'acheta trop cher. Malgré les avances qu'on fit à ce Pape, en renonçant aux Franchises, en lui restitüant Avignon, il ne se relâcha en rien des prétentions de ses prédécesseurs. Il publia même une Bulle contre tout ce qu'il prétendoit s'être fait au préjudice de l'autorité du Souverain Pontife dans les Assemblées du Clergé de France, en mille six cent quatre vingt-un, & mille six cent quatre-vingt-deux.

D'Avrigny. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Ibid.

Mort de Christine Reine de Suède, son Caractère mêlé de bien & de mal. *Mémoires Historiques & Chronologiques, Larrey, tom. 2. pag. 107.*

COMME on a eu occasion de parler quelques-fois de Christine Reine de Suède, on croit devoir parler de sa mort. Cette Princesse mourut à Rome le dix-neuf d'avril, âgée de soixante-trois ans. Jamais personne de son rang n'a eu plus de Panégyristes, ni plus de Critiques. Le fâcheux, c'est que les prémiers n'ont été fondés que sur des vertus équivoques, ou sur des talens dont les Rois peuvent manquer, sans cesser d'être dignes de la place qu'ils occupent; & que les derniers le sont sur des défauts réëls. La plus éclatante action de sa vie, je veux dire son abdication, ne peut guères être justifiée, qu'en supposant, qu'elle l'a faite dans le dessein de changer de Religion, d'éviter par-là les troubles & les embarras, que ce changement auroit infailliblement causé. Ce dessein soûtenu, auroit été grand; mais il le fût si peu, qu'on eut quelque sujet de croire, que la légereté, l'inconstance, la vanité, la curiosité même, & l'envie de voir du païs en avoient été le principe. Christine vécut Catholique comme elle avoit vécu Protestante, & il ne parut rien dans sa conduite, qui répondît au grand sacrifice qu'elle avoit fait;

fait ; au-contraire, elle donna lieu à faire courir bien des bruits fâcheux. La licence règnoit dans ses entretiens, elle n'y gardoit ni les mesures ni les bienséances convenables à une personne de son sexe & de son rang. Les Avantures galantes, les Contes les plus libres étoient souvent le sujet de ses conversations ; toutes les Dames de Flandre en furent choquées pendant le séjour qu'elle y fit. Ceux qui entendoient le Latin s'appercevoient bien vîte qu'elle avoit lû Petrone & Martial ; elle en avoit appris des endroits par cœur, & ce n'étoit pas les plus sages. Son Pimentel, qui ne la quitta point dans ses voyages de Flandre & d'Allemagne, confirma les idées, que donnoient ses manières & ses discours, & la mort de son Grand Ecuyer, qu'elle fit égorger presque sous ses yeux, les autorisa tout-à-fait. 1689.

On a loüé en elle cette noblesse de sentimens, qui la mit si fort au-dessus des foiblesses & des inclinations ordinaires à son sèxe ; mais cette prétenduë noblesse de sentimens fût poussée si loin, & accompagnée de tant de bizarrerie, qu'elle alla jusqu'au ridicule. Christine méprisa les femmes, jusqu'à dédaigner de leur parler, ou de s'en servir ; depuis qu'elle eut quitté le trône, elle n'en eut point à sa suite. Elle affectoit la voix d'un homme ; elle faisoit la révérence & s'habilloit en homme. Petite, voûtée, ou plûtôt bossuë, aïant une épaule beaucoup plus grosse que l'autre, marchant de mauvaise grace, elle ne pensoit qu'à déguiser son sexe, dont elle avoit honte. On lui auroit vû quitter le just'au-corps, la perruque, le chapeau garni de plumes, la cravate, l'écharpe rouge à l'Espagnole pour les coëffes & les jupes, si par un changement de mode les coëffes & les jupes étoient devenuës l'équipage d'un Cavalier. Le titre de Reine fit supporter ces fantaisies bizarres ; mais pouvoit-il les faire approuver ? *Mémoires Historiques & Chronologiques.*

On a loüé plus justement cette Princesse du côté de l'esprit & de la science. Accoûtumée, dès sa plus tendre jeunesse, à ne donner que cinq ou six heures au sommeil, elle avoit du tems pour la lecture & l'entretien des Savans de toute espèce. Elle entendoit le Latin & le Grec, elle savoit les Orateurs & les Poëtes, l'Histoire, la Philosophie ancienne & moderne ; sa curiosité même s'étoit étenduë jusqu'à la Chymie. Ce qu'elle entendoit le mieux, c'étoit les Langues vivantes ; chacune paroissoit sa Langue naturelle, tant elle avoit de facilité à s'exprimer. Cette espèce de mérite est sans doute estimable, sur-tout dans une femme, à cause de sa rareté ; mais toutes les personnes sensées avoüeront, qu'une Reine attentive à bien gouverner ses Peuples, est préférable à une Femme savante. Il est beau de se mettre au-dessus des foiblesses de son sèxe ; mais la modestie, la sagesse, l'assujettissement aux usages ordinaires ne doivent point être mis au rang de ces foiblesses. Il est grand de renoncer à une Couronne, quand ce sacrifice a des motifs, qui lui sont proportionnés ; mais si on y renonçoit par aversion des affaires, si on faisoit cette démarche extraordinaire par une espèce de libertinage, pour vivre à son gré & suivre ses fantaisies, ce seroit la plus *Ibid.*

méprisable des petitesses. On a beaucoup parlé de Christine, elle s'est
1689. renduë fameuse; mais outre qu'en sa vie il y a plus d'un trait, qui ne peut lui faire honneur; l'espèce de gloire, qu'elle s'est acquise, est-elle comparable à celle, qu'elle auroit pû acquérir sur le trône?

Chagrin de Guillaume trois; il pense à abdiquer.
Burnet, tom. 4. pag. 77.

Peu s'en fallut toutefois qu'on ne vît cette année une abdication bien plus frappante, que n'avoit été celle de la Princesse, dont on vient de parler. Guillaume trois séchoit d'ennui sur le trône, où il venoit de monter. Ce n'étoit point le scrupule de se voir à la place de son Beau-père, ni la crainte d'en descendre, qui causoient son chagrin; ce n'étoit pas non-plus les affaires & les intrigues; il y étoit rompu dès sa jeunesse, & l'on peut dire que c'étoit le plus marqué de ses talens. Ce Prince vouloit régner, & il sentoit, qu'à chaque pas qu'il vouloit faire, ceux qui l'avoient mis sur le trône avoient dessein d'abaisser ses prérogatives, autant qu'ils avoient élevé sa personne. C'étoit un ancien usage, que les revenus des Doüanes s'accordassent aux Rois pendant leur vie; il s'attendoit qu'on ne feroit aucun changement à cet égard. Les Whigs, qui ne se conduisoient presque plus que par des principes républicains, opinèrent à ne point accorder de revenus que d'année en année, ou tout au plus, pour trois ou quatre ans. Ils espéroient par ce moyen de l'obliger à se gouverner d'une manière propre à mériter la continüation de la même grace; ils se flattoient même que cette dépendance du Prince occasionneroit facilement un changement dans la constitution du Gouvernement. Car, disoient-ils, en refusant quelque jour les subsides ordinaires, à moins qu'il ne se soûmît à des conditions non acceptables, son autorité s'affoibliroit tellement qu'il lui seroit impossible de la maintenir.

Ibid. pag. 67.

Ibid.

Les mêmes Whigs préparèrent un Acte au sujet de la milice, lequel, en lui-même & par ses clauses, en ôtoit en grande partie la discrétion à la Couronne & aux Gouverneurs de Province. Ils s'opposèrent encore à un Acte d'Amnistie, que le Prince regardoit avec raison comme le moïen le plus efficace de tranquilliser la Nation. Ils répondirent, que l'ardeur qu'il témoignoit pour faire passer cet Acte, marquoit l'intention qu'il avoit d'emploïer des hommes imbûs des maximes du despotisme; & que c'étoit pour cette raison, qu'il cherchoit à garantir de toute poursuite les instrumens de la tyrannie du Roi Jaques.

Ib. pag. 68.

Ces procédés des Whigs les décréditèrent & les rendirent odieux. Ils s'en apperçurent & s'appliquèrent à décrier ce Prince. Ceux qui avoient passé quelques années à Amsterdam, prirent soin de répandre quantité d'histoires touchant son humeur chagrine & ses manières impérieuses, & s'efforcèrent de persuader qu'il porteroit fort haut les prérogatives Roïales aussi-tôt qu'il ne feroit plus dans l'embarras.

Il donne sa confiance aux Thorys.
Ib. pag. 75.

Les Thorys humiliés, & exclus de tout depuis la révolution, voïant les Whigs choqués & dans le dessein de ne point faire d'avances d'argent, commencèrent à traiter avec la Cour & promirent de suppléer abondamment au refus, pourvû qu'on cassât le Parlement, & qu'on en

convoquât un nouveau. Ces propositions ne purent être si secrettes que les Communes n'en eussent connoissance. Les Whigs y dominoient. Ils dressèrent un Bill, par lequel ils se flattoient de mettre pour toûjours le Parlement dans leurs intérêts. Dans ce Bill on déclaroit que les privilèges des Communautés ne pouvoient être anéantis, ni leurs Chartres livrées, & on ordonnoit, que tous les Maires & Echevins, qui les avoient livrées sans le consentement de tout le Corps, de même que ceux qui l'avoient fait d'une manière clandestine, ne pourroient avoir d'Emploi dans aucune Communauté pendant six ans. 1689.

Les Thorys que ce Bill regardoit particulièrement, s'y opposèrent de toutes leurs forces, disant qu'il y auroit de la cruauté à punir avec tant de sévérité une faute si universelle; & que ce procédé ne tendoit qu'à rendre odieux les plus zélés partisans de l'Eglise, & qu'à faire dominer les Non-Conformistes dans toutes les Communautés. Cette quérelle engagea les deux partis à faire leur cour au Roi. Les Whigs lui promettoient tout, s'il les aidoit à faire passer ce Bill; les Thorys en faisoient autant pour qu'il s'y opposât & cassât le Parlement. Ce projet d'Acte passa dans la Chambre des Communes avec une grande supériorité de suffrages. Il souffrit de grandes difficultés dans celle des Seigneurs, & ne l'emporta que d'une seule voix. Alors chaque parti redoubla ses sollicitations & ses promesses pour avoir le Prince de son côté. Sa situation étoit des plus embarrassantes. S'il approuvoit le Bill, il se mettoit lui-même & toute la Nation entre les mains des Whigs, du-moins pour six ans; s'il le rejettoit, & qu'il cassât le Parlement, il favorisoit si hautement les Thorys, qu'il y avoit apparence que jamais il ne pourroit se raccommoder avec leurs ennemis. Il ne vouloit pas s'abandonner aux Whigs, qui l'avoient fait Roi sans aimer la Roïauté; il ne croïoit pas devoir se fier aux Thorys, dont il savoit que le grand nombre étoit tellement pour les prérogatives Roïales, qu'il n'approuvoit pas ce qui s'étoit fait pour le faire Roi. *Burnet, tom. 4. pag. 76.*

Accablé de ces incertitudes, il forma le dessein de se retirer en Hollande, & de laisser le Gouvernement entre les mains de son Epouse. Il fit venir plusieurs Seigneurs. Il leur dit, qu'il avoit résolu de remettre toute l'autorité à la Reine; qu'il lui étoit impossible de se tirer de toutes les difficultés, où l'animosité des deux partis l'avoit jetté. On s'opposa fortement à cette résolution, qui ne pouvoit être que funeste. Aux instances les plus touchantes, on joignit les larmes. Après bien des résistances il se laissa persuader, résolu toutefois de demeurer le moins qu'il pourroit en Angleterre, par rapport aux deux partis, dont les desseins lui étoient presqu'également contraires. Aimant mieux cesser d'être Roi que de ne l'être qu'en idée, il se détermina à se tirer de la dépendance des Whigs, & à relever les Thorys. Il prorogea d'abord le Parlement; peu de tems après il en convoqua un autre. Il y eut des brigues infinies pour les élections. Ceux qui s'étoient trouvés intéressés dans le Bill des Communautés, étoient si irrités du risque qu'on leur avoit fait courir, ils agirent si puissamment, que les Thorys furent supé- *Ib. pag. 77.* *Ib. pag. 78.*

 rieurs

1689. rieurs en nombre dans le nouveau Parlement. Ils furent rétablis dans les postes dont on les avoit exclus au changement de Règne; plusieurs furent mis à la tête des milices de Londres; on fit plusieurs changemens dans le Ministère & dans les Emplois subalternes; de manière que les Whigs & les Thorys se trouvèrent entremélés avec une espèce d'égalité, & s'attachèrent également à faire leur cour.

Ils le chagrinent presqu'autant qu'avoient fait les Whigs. *Burnet, tom. 4. pag. 83. Ib. pag. 80.*

Le nouveau Parlement accorda à Guillaume les revenus pour cinq ans. Il donna libéralement tous les subsides nécessaires pour la guerre d'Irlande, & pour fournir aux Alliés le contingent à quoi on s'étoit engagé, en attendant qu'on pût faire passer des troupes en Flandre. Ce Parlement si favorable à l'Autorité Royale, fit bien-tôt paroître qu'il n'étoit pas si bien disposé pour le nouveau Roi. A l'occasion d'un projet d'Acte de reconnoître le Roi & la Reine pour vrais & légitimes Souverains, & tous les Actes du dernier Parlement pour bons & valides, il y eut de grands débats. Les Thorys consentirent de confirmer toutes les loix faites par le dernier Parlement; mais ils s'opposèrent à ce qu'on les déclarât bonnes par elles-mêmes; ils voulurent dire, qu'ils les regardoient comme un arrangement nécessaire dans les circonstances, quoiqu'au fond elles fussent contre les principes fondamentaux de la constitution du Gouvernement; ce qui venoit à cette fameuse distinction de *Roi de fait* & *de Roi de droit*. Cet acte passa dans la Chambre des Pairs; il fût dit, que les Actes du précédent Parlement étoient jugés valides & déclarés l'avoir été. Les Communes en entendirent la prémière & la seconde lecture sans opposition; les Thorys dissimulèrent leur sentiment; ils vouloient le faire mettre en Commission. A la troisième lecture, ils firent quelques difficultés sur certains mots, demandant qu'ils fussent corrigés. La chose auroit passé, mais un d'eux eut l'imprudence de révoquer en doute la validité de la convention, en vertu de laquelle le dernier Parlement avoit été assemblé.

Ib. pag. 82.

Ibid.

Les Whigs s'animèrent à cette proposition. Sommers, Procureur-général, répondit vivement, que si ce Parlement n'avoit pas été légitime, ceux qui l'avoient composé & qui avoient prêté les sermens qu'il avoit ordonnés, étoient coupables de haute trahison. Que les loix revoquées étoient encore dans toute leur force; que par conséquent ils devoient rentrer incessamment sous l'obéïssance du Roi Jaques. Les Thorys ne pouvant répondre à ces raisons pressantes sans se déclarer plus qu'ils ne vouloient, le Bill passa sans contradiction.

Ib. pag. 85.

Cette dispute finie, on proposa de dresser une Formule de serment pour abjurer le Roi Jaques. Presque tous les Thorys déclarèrent qu'ils ne prêteroient jamais un pareil serment; ils s'y opposèrent par de longs & véhémens discours. Ils disoient, que lorsque le Gouvernement avoit été rétabli, les sermens avoient servi de liens pour y assujettir le peuple; que tous les nouveaux engagemens étoient autant de violations de l'engagement primitif, qui fondoit l'établissement présent; qu'en fait de Gouvernement, il falloit quelque chose de fixe; qu'on pourroit exiger

ger chaque année un nouveau serment; que chaque parti qui l'emporteroit dans le Parlement, imagineroit quelque serment distinctif, qui ne pourroit être prêté que par ceux de son parti actuëllement dominant; ce qui seroit une source éternelle de troubles. 1689.

On répondoit, qu'on exigeoit seulement ce serment pour la sûreté du Gouvernement pendant la guerre, parce que dans cette conjoncture, il paroissoit nécessaire, que ceux, qui seroient emploïés, donnassent toutes les assurances possibles de fidélité. Que les sermens déjà prêtés ne suffisoient pas, puisque plusieurs de ceux qui les avoient prêtés avoient déclaré verbalement, ou par écrit, qu'ils ne se croïoient liés, que pendant le tems que le Roi resteroit dans la possession paisible de la souveraineté; mais qu'ils ne se croïoient pas obligés de le soutenir, s'il étoit attaqué; que, par-conséquent, il étoit absolument nécessaire, que ceux à qui l'on confioit des Charges importantes prissent des engagemens plus précis.

Burnet, tom. 4. pag. 86.

Cette matière fût débattüe dans les deux Chambres en même tems. Les Whigs pressèrent le Prince de les appuïer. Il paroissoit naturel qu'il se déclarât pour eux, & un autre moins sage & moins habile l'auroit apparemment fait; mais les Thorys lui répréséntèrent que ces débats avoient déjà consumé bien du tems, qu'on en perdroit encore bien davantage, que chaque article, chaque clause causeroit de longues & de violentes disputes; qu'après tout cela, le succès seroit incertain; que ceux qui s'y opposoient s'irriteroient enfin, & iroient contre toutes les propositions qui lui seroient favorables. Que si, malgré tous leurs efforts, ce serment étoit ordonné, il se remettroit entre les mains des Whigs, qui ne manqueroient pas de reprendre leur prémier projet, en s'appliquant à diminüer les prérogatives Roïales. Enfin, que par-là on détermineroit à se déclarer pour le Roi Jaques plusieurs personnes, qui, sans cela, auroient été constamment attachées au Gouvernement présent, ou-du-moins seroient demeurées neutres. Ces raisons furent goûtées, & Guillaume fit insinüer aux Communes, qu'il souhaitoit qu'on laissât tomber l'affaire, & qu'on passât à d'autres matières plus pressées.

Ib. pag. 87.

Telle étoit la situation de Guillaume. Ceux qui l'avoient fait Roi, & le reconnoissoient sincérement sous ce titre, en vouloient la plûpart à la Roïauté; ceux qui ne le reconnoissoient pas, ou qui, en le reconnoissant, demeuroient persuadés que son Compétiteur n'avoit point perdu ses droits, défendoient les prérogatives de la Couronne; & c'étoit pour les sauver qu'il s'addressoit à eux, qu'il les emploïoit, au risque de les voir se servir du pouvoir qu'il leur communiquoit, pour le faire descendre du trône, dont ils défendoient les droits.

Embarras de ce Prince. *Ib. pag. 88.*

L'Ecosse n'étoit pas moins divisée que l'Angleterre, avec cette différence, qu'on y agissoit plus ouvertement. Guillaume y fût reconnu Roi par le plus grand nombre. Ceux qui ne crurent pas devoir se ranger au sentiment dominant, moins subtils que les Anglois, ne se tranquillisèrent point sur la distinction du *Roi de fait* & du *Roi de droit*; ils prirent les armes, & se déclarèrent pour le Roi Jaques. Le Comte de

Troubles d'Ecosse. *Rapin-Thoyras continué, tom. XI. pag. 56. Burnet, tom. 4. pag. 40. Ibid. pag. 52.*

de Dundée rassembla un nombre considérable de Gentilshommes & quelques milliers de Montagnards; on lui envoïa d'Irlande quelques foibles secours d'armes & de munitions; il se mit en Campagne & alla chercher l'Armée de Guillaume. On se battit aux environs de Dunkell, Dundée eut d'abord l'avantage, mais il fût tué, & cet accident consterna ses troupes. Le Général Anglois se servit habilement de la circonstance, il les poussa & les mit tellement en désordre, qu'il leur fût impossible de se rassembler depuis, & de former un Corps digne de quelqu'attention. Cette défaite ne réünit pas les esprits. Les Presbytériens s'étoient servis de la circonstance du changement de Roi pour abolir l'Episcopat; Guillaume y avoit consenti. Tous les Episcopaux furent contre le nouveau Gouvernement, & ne cherchèrent qu'à rétablir l'ancien. Ces sentimens des Ecclésiastiques d'Ecosse se communiquèrent à ceux d'Angleterre. La protection que ce Prince donnoit aux Non-Conformistes, jointe à l'abolissement de l'Episcopat, persuadèrent qu'il avoit non-seulement de la froideur, mais encore de l'aversion pour l'Eglise Anglicane. Les Universités, particulièrement celle d'Oxford, se remplirent de ce préjugé. Ceux qui ne portoient pas leurs soupçons jusqu'à croire que l'Eglise étoit en danger d'être renversée, publioient, que tous ceux qui avoient du zèle pour sa conservation, alloient être négligés & n'auroient plus de part aux bénéfices. Ces craintes & ces soupçons furent confirmés par la violence, qu'on exerça en Ecosse contre les Ministres Episcopaux. Le Conseil qu'on venoit d'y établir, reçut les plaintes que leurs ennemis voulurent faire contr'eux; la plûpart furent destitués de leurs Charges. Le ressentiment qu'on en eut en Angleterre fut des plus vifs, & attacha de plus en plus les Ecclésiastiques au *Roi de droit*.

1689.

Burnet, tom. 4. pag. 44.

Ibid. pag. 55.

On le croit peu favorable à l'Eglise Anglicane.

Rapin-Thoyras continué, tom. XI. pag. 55. Burnet, ibid.

Ib. pag. 63.

On acheva de les irriter, par le projet qu'on fit de les accommoder avec les Presbytériens & les autres Non-Conformistes. Par une Commission spéciale du grand sceau, dix Evêques & vingt Théologiens furent autorisés de s'assembler, & de convenir de tels jugemens qu'ils jugeroient à propos dans la Liturgie Anglicane. Les Anglicans rigides, qui se prétendent seuls dignes de ce nom, objectèrent contre ce dessein; qu'on en avoit déjà trop fait pour les Non-Conformistes; qu'il falloit bien se donner de garde de les favoriser davantage; qu'en changeant les Constitutions de l'Eglise, pour faire plaisir à des gens bizarres & opiniâtres, cette complaisance ne serviroit qu'à les rendre plus insolens, qu'ils concluroient des changemens qu'on leur offriroit, qu'on avoüoit facilement qu'on avoit eu tort de s'y attacher jusqu'alors; que ce dessein semeroit la division dans le Clergé, & feroit perdre au peuple l'estime qu'il avoit pour la Liturgie, en lui faisant croire qu'elle avoit eu besoin de correction. Les amis du Roi Jaques crièrent de tous côtés, que l'Eglise alloit être renversée de fond en comble, & le Presbytérianisme mis sur le trône; que le plan qu'on formoit n'avoit point d'autre but que de diviser l'Eglise, & de la rendre ridicule, en lui faisant changer ce qu'elle avoit jusqu'alors constamment observé. Les Universités prirent

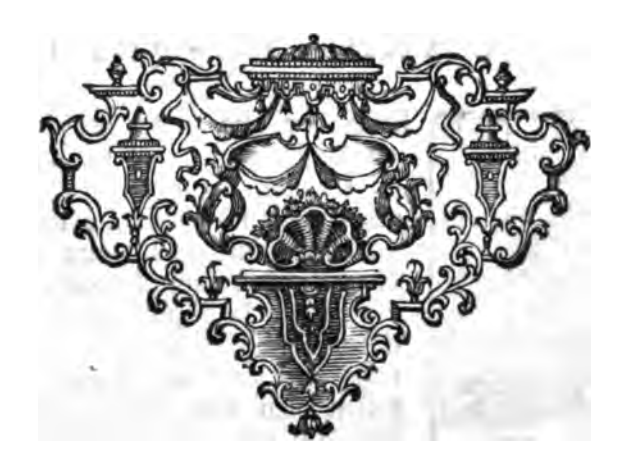
feu;

feu ; elles déclamèrent contre ce projet, & dépeignirent ceux qui le favorisoient comme des gens qui vouloient sapper les fondemens de l'Eglise. Ce dessein si odieux fût même imputé au Roi règnant ; on le répréſenta comme un ami déclaré des Presbytériens, & bien plus disposé à favoriser les Non-Conformistes, de quelque espèce qu'ils fussent, que les Anglicans. 1689.

Dans ces circonstances le Clergé s'assembla. Guillaume envoïa un Exprès à cette Assemblée ; il les assuroit tous de sa faveur & de sa protection, & leur demandoit de considérer attentivement ce qu'on leur proposoit de sa part. L'assemblée du Clergé en Angleterre est divisée comme le Parlement ; les Evêques font la Chambre haute, les Députés du Clergé inférieur font la Chambre basse. Ces Députés n'eurent aucun égard aux propositions du Roi. Ils résolurent de n'entrer dans aucune discussion par rapport aux changemens de la Liturgie ; ce ne fût même qu'avec peine qu'ils consentirent de présenter une Addresse, pour remercier le Prince des assurances de protection qu'il leur avoit fait donner par le Comte de Nottingham. De plus, les Evêques dans le plan de cette Addresse aïant fait mention de la protection qu'avoit reçûe du Roi la Religion Protestante en général, & l'Eglise Anglicane en particulier, la Chambre basse rejetta absolument cet article, parce qu'il sembloit mettre quelqu'égalité entre l'Eglise Anglicane & les Protestans qui lui étoient étrangers. Le projet de réünion échoüa, & l'Assemblée fût prorogée pour dix ans.

Burnet, tom. 4. pag. 59.

Fin du Livre Quarante-sixième.



HIS-



HISTOIRE
DE
LOUIS XIV,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE QUARANTE-SEPTIEME.

1690. Nouveaux ſecours envoïés en Irlande, auſſi inutiles que les précédens. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 338.



PENDANT que toutes ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, & en Ecoſſe, Jaques étoit en Irlande. Son inaction, ſon peu de ſuccès avoient fort diminüé ſon parti. Il envoïa le Comte de Lauzun en France ſolliciter de nouveaux ſecours. Inſtruit qu'on y étoit de la diſpoſition de grand nombre d'Anglois & d'Ecoſſois qui n'avoient jamais approuvé la révolution, ou qui s'étoient bien vîte repenti d'y avoir contribué, on accorda huit mille hommes, qui débarquèrent à Corck dès le vingt-deux de mars. L'inutilité des ſecours précédens, qui ne pouvoit venir que du peu de réſolution & de conduite de ceux qui les avoient emploïés,

ploïés, ne fit point comprendre que celui-ci auroit le même sort. Le Comte de Lauzun fût encore chargé de le conduire.

1690.

Guillaume III. passe en Irlande.

Rapin-Thoyras continué, tom. XI. pag. 88. Burnet, tom. 4. pag. 93.

Le Duc de Schomberg étoit toûjours resté dans la Province d'Ulster, il s'y étoit établi; on l'y laissa tranquille, on ne l'empêcha pas même de s'emparer de Charlemont, la seule Place que le Roi Jacques y occupât. On se laissa battre en plusieurs occasions. Les bruits des grands préparatifs que faisoit Guillaume en Angleterre, pour venir lui-même terminer par un combat décisif sa querelle avec son Beau-père, ne purent déterminer à chercher le Duc de Schomberg, avant qu'il eût été joint. On comptoit apparemment que les débats du Parlement & les divisions de la Ville de Londres rendroient ces préparatifs inutiles, & que l'ennemi dans ces circonstances n'ôseroit quitter l'Angleterre. Il la quitta pourtant, & arriva en Irlande vers la fin de juin avec les troupes Hollandoises. Aïant joint le Duc de Schomberg, son Armée se trouva de trente-six mille hommes effectifs. Il ne perdit point de tems, & alla en six jours depuis Belfast où il avoit mis pied à terre, jusqu'à Drogheda près de la Boyne.

Conduite de Jacques second.

Rapin-Thoyras continué, tom. XI. pag. 88. Ibid. pag. 89.

Son rival surpris de son arrivée, qu'il ne sçut que six jours après, abandonna les passages entre Newry, & Dundalk, si étroits pendant quelques milles, qu'il auroit pû aisément y disputer le terrein pied à pied; au-lieu de prendre ce parti, il se mit en plaine tout inférieur qu'il étoit, sans autre précaution que de passer la Boyne, qui étoit guéable par-tout.

Ce Prince n'avoit que vingt-six mille hommes. Sa cavalerie étoit bonne, mais son infanterie, excepté les huit mille François que le Comte de Lauzun lui avoit amenés, étoit peu aguerrie & peu disciplinée. La plûpart de ses Officiers, tant François qu'Irlandois, lui réprésentèrent que quoiqu'ils fussent postés avantageusement, ce seroit trop risquer que d'y attendre une Armée si supérieure. Ils proposèrent de gagner le Shannon avec la cavalerie & un petit Corps d'infanterie, pour y attendre le tour que les affaires prendroient sur mer. Ce parti étoit le plus sûr, & même l'unique qu'on eût à prendre. Le Roi très-Chrêtien avoit positivement promis qu'aussi-tôt que l'Escadre Angloise, destinée à escorter les vaisseaux de transport & à assûrer le passage du Prince d'Orange seroit rentrée dans la Manche, il enverroit dans les mers d'Irlande des frégates pour détruire les vaisseaux de transport. Ce coup, dont l'exécution paroissoit facile & certaine, auroit pû être décisif, car le Prince d'Orange auroit été enfermé en Irlande jusqu'à ce qu'une nouvelle Flotte de vaisseaux de transport fût venüe le dégager; ce qui n'auroit pû se faire qu'au bout de quelques mois, pendant lesquels l'Angleterre auroit pû lui être enlevée. De plus, son Armée même d'Irlande auroit été ruinée par la destruction de ses vaisseaux de transport, parce que les munitions tant de bouche que de guerre étoient encore à bord de ces vaisseaux, qui cotoïoient le rivage à mesure qu'il avançoit dans sa marche. Enfin, sur cette Côte il n'y avoit pas un seul Port où ils pussent se retirer.

1690.
Il hazarde une bataille.
Quincy, tom. 2. pag. 338.
Le Clerc, tom. 3. pag. 416.
Rapin-Thoyras continué, tom. XI. pag. 88.
Burnet, tom. 4. pag. 98.
Larrey, tom. 2. pag. 125.
Limiers, tom. 2. pag. 529.

RIEN n'étoit plus solide que ces raisons ; elles ne furent pourtant point suivies. Par une bravoure mal-placée qu'on ne soûtint pas long-tems, on s'attacha à défendre le passage de la Boyne, sous prétexte qu'en se retirant on perdroit sa réputation, qu'on décourageroit ses amis d'Angleterre, & qu'on seroit abandonné du peuple. Le Prince d'Orange charmé du parti que prenoit son ennemi, & comptant sur le nombre & sur la bonté de ses troupes, se détermina à l'attaquer. Il reconnut les gués & les passages ; en les examinant il fut frappé à l'épaule d'un boulet de canon, qui lui emporta une partie de ses habits & un peu de la peau. Dès qu'on eut visité sa blessure, il remonta à cheval & continüa de reconnoître le terrein ; il donna ses ordres & fit les dispositions pour le combat, qui se donna le lendemain.

Il est battu.
Riencourt, tom. 3. pag. 191.
Mémoires Historiques & Chronologiques.
Histoire de Guillaume III. tom. 2. pag. 144.
Histoire de la Republique des Provinces-Unies, tom. 4. pag. 444.

LE Duc de Schomberg, avec un gros Corps de cavalerie, passa la rivière à une demie lieuë au-dessus du camp de l'Armée Irlandoise, afin de la prendre en flanc ; il ne trouva d'obstacle que huit Escadrons, qu'il battit & dissipa. Le Prince d'Orange passa en même-tems, sans qu'on lui disputât le passage. La cavalerie Irlandoise fit quelque résistance, mais l'infanterie ne rendit presqu'aucun combat. Le Roi Jacques qui avoit voulu la bataille, n'y parut point. Il se tint hors du danger environné d'une partie de ses Gardes ; & lorsqu'il vit que ses troupes commençoient à plier, il se retira, & fût à Dublin avant la fin de la bataille. Il y fit voir une grande consternation ; il en partit le lendemain & se rendit au Fort de Duncannon. Quoique cette Place fût très forte, il n'ôsa y rester, & s'embarqua sur un navire François. Les vents contraires l'aïant contraint de prendre la route de Kensale, il y trouva les frégates envoïées à dessein de brûler les vaisseaux de transport. Il dit aux Commandans qu'il étoit trop tard, que tout étoit perdu, & les obligea de lui servir d'escorte. Tous ceux qui sçurent en France comment il s'étoit conduit, n'eurent plus pour lui que de la pitié. Le Roi très-Chrétien fût presque le seul qui continüât d'avoir pour lui les égards dûs à son rang.

Equivoque des Fastes de la Maison de Bourbon.
Pag. 223.

IL est difficile de s'exprimer d'une manière plus équivoque que l'ont fait les Fastes en cette occasion. *Journée de la Boyne, en Irlande*, dit-on, *Schomberg y périt à la tête des Anglois.* Bayle a eu raison de traiter ce détour de filouterie & de mauvaise-foi. Un mot ou deux auroient ôté l'équivoque, il n'y en auroit point eu si on avoit dit, *Journée de la Boyne : Jacques second y est battu, Schomberg y périt à la tête des Anglois victorieux.*

Guillaume ne profite pas de sa victoire.
Burnet, tom. 4. pag. 102.

GUILLAUME au-contraire se montra digne de la Couronne qu'il disputoit. Il mena lui-même ses troupes à la charge & s'exposa aux grands hazards. Aussi la victoire fût entière ; ses ennemis lui abandonnèrent toute leur artillerie & tous leurs bagages. S'il les avoit poursuivi comme il le pouvoit, la guerre eût été finie ; car cette Armée fugitive fut deux jours sans Officiers. C'est la seule faute qu'il fit en cette expédition. Il s'attacha à s'emparer de quelques Places, que la consternation

nation avoit fait abandonner. Aucune ne lui auroit échappé, s'il avoit mieux sçû profiter de son avantage.

1690.

On a exaggéré le passage de la Boyne, en le mettant au-dessus de celui du Rhin en mille six cent soixante & douze. Le Rhin n'étoit pas guéable, la cavalerie seule passa à la nage, & il fallut construire des ponts pour faire passer l'infanterie; aucune de ces circonstances ne se trouve dans l'affaire de la Boyne. C'est avec plus de raison qu'on a dit qu'il y eut quelque chose de surprenant dans ce combat, savoir, de voir deux Rois aux prises, dont l'un étoit le Beau-père, l'autre le Gendre; comme on vit autrefois César & Pompée dans les plaines de Pharsale.

Le faux bruit de la mort de Guillaume réjoüit toute la France.

Ce combat, ou plûtôt le danger que le Prince d'Orange avoit couru la veille, donna occasion en France à une scène ridicule, dont on a rougi depuis. Aussi-tôt que ce Prince eut été blessé, un déserteur en porta la nouvelle dans le camp Irlandois; on crut qu'il étoit mort, du-moins qu'il ne vivroit pas long-tems. Ce bruit passa en France. Le peuple & la bourgeoisie marquèrent leur joïe par toutes les manières dont ils purent s'aviser. On fit à Paris des illuminations; on sonna les cloches; on traîna par les ruës des figures d'ozier à qui on donnoit le nom de Prince d'Orange; on les brûla en grande cérémonie. Chaque quartier eut de pareils spectacles. Le concours étoit par-tout égal, & la Fête dura plusieurs jours. Tous les Ecrivains partisans de ce Prince se sont fort récriés contre ces folles réjoüissances. Larrey dit que la Cour les avoit ordonnées, tant l'ennemi dont elle se croïoit défaite lui étoit redoutable. Burnet suppose la même chose, & ajoûte, qu'elle en eut honte dans la suite, quand elle apprit que le Roi Guillaume vivoit encore, & qu'elle s'apperçut que la satisfaction inhumaine, qu'elle avoit témoignée, n'avoit servi qu'à donner aux François les plus hautes idées de ce Prince. Ces expressions sentent le Panégyrique, & sont visiblement marquées au coin de la flatterie.

Tom. 2. pag. 127.

Tom. 4. pag. 99.

Réflexions à ce sujet.

Ces réjoüissances ne furent point ordonnées. On laissa faire les peuples, qui ne connoissoient guères ce Prince, que par les victoires que l'on avoit remportées sur lui. Ainsi ce n'étoit point le plaisir d'être délivrés d'un ennemi redoutable, qui causoit leurs transports. Ils le regardoient comme un Prince ambitieux, injuste, qui avoit violé les droits les plus sacrés, qui avoit étouffé dans son cœur tous les sentimens de la Nature. C'étoient ces idées, vraïes ou fausses, qui les animoient, non l'intérêt de l'Etat. Il est encore moins vrai, que ces vaines joïes aïent servi à donner aux François les plus hautes idées de ce Prince. Ce qu'on appelle peuple n'en changea point à son égard, & on peut assûrer qu'il n'en a point encore changé. Pour ceux qui savent penser, ils continuèrent à le régarder comme un Prince habile, ferme, entreprenant, & digne du trône, s'il n'avoit point contribüé à en faire descendre son Beau-père. Sa victoire pourtant, qui étoit la prémière qu'il eût remportée, ajoûta un nouveau degré à l'estime qu'on avoit pour lui; mais comme elle fût l'unique, on en revint à l'idée qu'on s'en étoit faite, &

1690. on continüa à le regarder comme un Général peu heureux, & plus propre à empêcher les suites d'une victoire, qu'à en gagner. Il faut pourtant avoüer, que les peuples assujettis comme ils sont en France, n'auroient ôsé d'eux-mêmes se porter à ces excès de joïe, s'ils n'avoient été animés & autorisés. La mort du Prince d'Orange dans ces circonstances auroit été plus utile que les plus grands succès; mais s'il étoit naturel de s'en réjoüir, c'étoit une foiblesse pitoïable de faire éclater sa joïe d'une manière si excessive.

Progrès de Guillaume III. en Irlande.

Burnet, tom. 4. pag. 112 Le Clerc, tom. 3. pag. 419.

Dès que Guillaume fût maître de Dublin, il fit publier une Amnistie; mais elle fût si limitée, qu'elle n'eut aucun effet. Les Irlandois se déterminèrent à risquer le tout pour le tout. Les débris de leur Armée aïant été joints par les Officiers, ils se retirèrent à Athlone & à Limmerick. Ils auroient pû s'y rétablir si on les y eut laissés tranquilles. Avant de marcher à eux, il fallut assûrer les vaisseaux de transport, contre les desseins de la France. Pour cela on attaqua Waterford & Duncannon. Ces deux Places capitulèrent. Elles commandoient l'entrée de la rivière, où les vaisseaux trouvèrent un azile assûré. On s'avança ensuite vers Limmerick. Le Comte de Lauzun, qui commandoit les François, se retira à l'approche de l'Armée Angloise. Peut-être fût-ce un bonheur; car Boisselet, simple Capitaine aux Gardes, qui se trouva Commandant, se défendit aussi-bien qu'on pouvoit le faire.

Il lève le siège de Limmerick.

Burnet, tom. 4. pag. 114. Quincy, tom. 2. pag. 340. Le Clerc, Ibid. Histoire de Guillaume III. tom. 2. pag. 155. Mémoires Historiques & Chronologiques.

Limmerick est situé sur les deux bords du Shannon, dans une Isle que forme cette rivière. Cette Place étoit mauvaise, mal fortifiée, ouverte même en quelques endroits; mais elle avoit une nombreuse garnison. De plus, dans la Province Connaught, il y avoit un Corps considérable d'Irlandois; &, à moins que de couper toute la communication de ce côté-là, Limmerick en pouvoit toûjours tirer de nouveaux secours d'hommes & de provisions. Le siège fût poussé avec chaleur & soûtenu de même. Les assiégés avoient d'abord abandonné leurs dehors. On avoit crû que c'étoit par timidité, on s'étoit trompé. Ils soûtinrent plusieurs assauts, & dans le dernier qui se donna, le six de septembre, ils tüèrent plus de deux mille Anglois.

Fausses louanges qu'on lui donne à cette occasion.

Ib. pag. 118. Histoire d'Angleterre sous Guillaume III.

Le Roi Guilliaume toûjours sage ne s'opiniâtra point, il leva ce siège après quatorze jours de tranchée ouverte. Accoutumé à ces sortes de retraites, il fit celle-ci avec tant d'ordre, que ceux de dedans, dit Burnet, ne firent pas la moindre mine de vouloir l'incommoder. Selon cet Ecrivain, ce furent les pluïes & la perte d'un convoi d'artillerie & de munitions de guerre, non la résistance des assiégés, qui déterminèrent à se retirer. Larrey dit à cette occasion, que ce Prince préféra la véritable gloire à la fausse, & le titre de Père des soldats à celui de Conquérant. S'il eut pris cette Place, on auroit trouvé un autre tour pour le loüer, quand bien même elle lui auroit coûté la moitié de son Armée. Pourquoi ne pas convenir que les assiégés se défendirent si bien, qu'on ne pût les forcer, & qu'on douta qu'on pût y réüssir en continüant de les attaquer? C'est la raison ordinaire qui fait lever un siège;

&si

& si par-là on mérite le titre de Père des soldats; il ne conviendra qu'aux Généraux peu habiles, ou peu heureux. D'ailleurs, ce n'est assûrément point manque de sacrifier du monde, que le Prince, dont on parle, a eu peu de succès. Quand il a vû jour à réüssir, on ne l'a point vû se désister d'une entreprise pour ménager ses troupes ; du-moins, est-il certain qu'il a cherché plus d'une fois à mériter le titre de Conquérant, préférablement à celui de Père des soldats. 1690.

Le Général François est fait Duc. *Burnet, tom. 4. pag. 121.*

Ce revers tempéra beaucoup la joïe des prémiers succès. Après-tout ce Prince dut être content de la Fortune ; il dut lui pardonner le peu de faveurs, qu'il en avoit reçu jusqu'alors, & qu'il en reçut depuis. En se déclarant pour lui au passage de la Boyne, elle fit plus pour lui, qu'elle n'a fait pour la plûpart des Conquérans ; ce seul succès lui assûra trois Roïaumes. Il retourna en Angleterre après avoir manqué Limmerick. Le Comte de Lauzun, depuis la bataille de la Boyne, avoit demandé avec de grandes instances des vaisseaux de transport. Ils n'arrivèrent qu'après la levée du siège de Limmerick. Il y a toute apparence, que si la Cour de France avoit sçû combien cet événement avoit changé les choses de face, elle auroit donné des ordres contraires. Peut-être le craignit-il. Las du Service, ennuïé du séjour de l'Irlande, il partit le plûtôt qu'il lui fut possible ; par où il perdit le peu de réputation que la confiance du Roi Jacques lui avoit acquise. Sa retraite précipitée fit encore perdre aux Irlandois Korck & Kensale, ce qui ôta ou rendit fort difficile la communication de l'Irlande avec la France. Ce Comte fût pourtant fait Duc, sans autre raison que de ne pas décourager ceux, qui dans la suite pourroient être chargés de semblables expéditions.

C'étoit aux dépens de la France que la guerre se faisoit en Irlande ; elle s'y intéressoit extrêmement ; c'est pourquoi on en a parlé. Outre la gloire attachée au rétablissement du Roi Jacques, on en eut tiré les avantages les plus solides ; la Ligue eut été absolument déconcertée, & si l'on n'avoit pas voulu continüer la guerre, on auroit encore une fois imposé à son gré les conditions de la paix.

La guerre se fait par tout ailleurs avec supériorité. *Quincy, tom. 2. pag. 237.*

Quelqu'intérêt qu'on prît aux malheurs du Prince dont on avoit épousé la quérelle, & quelques suites qu'ils pussent avoir, cette Campagne fût si glorieuse, qu'on s'en consola facilement. Le Ministre, qui avoit engagé la guerre, & que le grand nombre des ennemis, qui s'étoient déclarés tout à la fois, avoit surpris l'année précédente, jusqu'à être à peine en état de leur résister, prit si bien ses mesures, leva tant de troupes, que la guerre se fit avec toute la supériorité qu'il pouvoit souhaiter.

Grands préparatifs. *Quincy, ibid. pag. 314. Larrey, tom. 2. pag. 106.*

Le Marquis de Seignelai chargé de la Marine, en fit autant à proportion dans son Département. On travailla dans tous les Ports à équiper des vaisseaux. Le travail fût si prompt, qu'on mit en mer une Flotte aussi nombreuse que celle des Anglois & des Hollandois. Les dépenses pour tous ces préparatifs furent si excessives, que Monsieur Pelletier, Contrôleur-général des Finances, désespérant de pouvoir y four-

1690. nir, quitta sa place à Monsieur de Pontchartrain, qui, plus habile, & peut-être moins compatissant aux besoins des peuples, l'accepta sans peine.

Mémoires publics. Rélation de la Bataille de Fleurus, pag. 13.

A ces soins généraux, on en joignit de particuliers. On fit de nombreuses promotions dans les armées de terre & de mer; on établit des Commandans dans toutes les Villes frontières & dans l'intérieur du Roïaume, pour veiller sur les nouveaux Convertis & sur ce qui restoit de Protestans; on les désarma, & on ne laissa aux Gentilshommes que leur épée, un fusil, & deux pistolets, avec ordre de n'avoir chez eux qu'une certaine quantité fort modique de plomb & de poudre.

On nomme de nouveaux Généraux. *Quincy, tom. 2. pag. 237.*

Ces préparatifs & ces attentions auroient peut-être été inutiles, sans le choix qu'on fit de nouveaux Généraux. Dès la fin de l'année précédente, le Maréchal de Lorges avoit pris sur le Rhin la place du Maréchal de Duras. Ce commandement lui fût continüé sous les ordres du Dauphin, qui souhaita de faire une seconde Campagne. Le Ministre avoit parlé fort désavantageusement du Maréchal d'Humières, au sujet de son dessein sans exemple sur Valcourt. Son intention n'étoit pas de le perdre, car il étoit son ami; mais de le rendre encore plus dépendant & plus soûmis. On fit plus que ne vouloit ce Ministre. Le Maréchal de Luxembourg, son ennemi mortel, & ami déclaré du Marquis de Seignelai, fût nommé pour commander en Flandre.

Ibid. pag. 281.

Comme on se défioit du Duc de Savoïe, on destina une Armée pour l'obliger à la neutralité, ou pour l'attaquer si on ne pouvoit l'y résoudre. Le Marquis de la Trousse fût chargé de la commander. Il étoit du choix de Mr. de Louvois, mais les gens de guerre ne le jugeoient pas propre à commander en chef. Il mourut avant l'ouverture de la Campagne, & par bonheur pour la France, Monsieur de Catinat, destiné à servir sous lui, le remplaça. Le Duc de Noailles, toûjours soûtenu du crédit de Madame de Maintenon, continüa de commander en Catalogne. Selon le Marquis de Feuquières, ce choix étoit mauvais. Il ne pût être soûtenu long-tems, & n'envoïa dans la suite le Duc de Vendôme, que pour redresser les affaires. Le Duc de Bourbon formé à la guerre par le Grand Condé son père, qui avoit cru dire vrai, en assûrant qu'il étoit en état de le remplacer, souhaita en vain de l'Emploi, il n'en pût obtenir; sa qualité de Prince du Sang fût un titre d'exclusion.

Tome 1. pag. 121.

Campagne de Flandre. *Quincy, ibid. pag. 239.*

Le Maréchal de Luxembourg se rendit en Flandre au commencement de mai. Il y trouva les troupes prêtes à marcher; il les assembla & en fit la revûë. Elles consistoient en trente-quatre Bataillons & quatre-vingt-quatorze Escadrons. Il avoit pour Lieutenans-généraux, le Duc de Choiseüil, les Comtes de Calvo & de Maulevrier, les Marquis de Genlis, de Gournai, d'Auge, & le Chevalier de Tilladet; pour Maréchaux de Camp, le Duc du Maine, les Marquis de Watteville, de Ximenès, de Rivarolles, de la Valette, les Comtes de Montchevreüil, de Mont-Revel, & Mr. de Vaudreüil. Le Duc du Maine commandoit la

la cavalerie. Outre cette Armée, qui devoit agir du côté de la Sambre, le Maréchal d'Humières, comme Gouverneur des Païs-Bas, avoit un Corps considérable, pour veiller sur la Flandre & faire tête à l'Armée d'Espagne fortifiée des troupes d'Hanovre. Le Marquis de Boufflers étoit sur la Moselle, à portée de joindre la grande Armée en cas de besoin.

1690.

Projets des Alliés déconcertés par la diligence des François.

Quincy, tom. 2. pag. 241. Larrey, tom. 2. pag. 113.

Cette Armée se mit en mouvement dès qu'elle fut assemblée. Elle parcourut impunément une partie de la Flandre, passa l'Escaut, alla fourrager jusqu'aux portes de Gand & sur les bords du Canal de Bruxelles, & mit tous ces païs sous contribution. Les Alliés avoient fait de grands projets. L'Armée des Etats devoit s'opposer au Maréchal de Luxembourg, tandis que l'Electeur de Brandebourg agiroit de son côté sur la Moselle contre le Corps de Monsieur de Boufflers. Ils avoient même dessein de faire le siège de Philippe-Ville ou de Dinant. L'Evêque de Liège pressoit vivement pour le dernier. Il avoit promis cent mille écus à l'Electeur, & la joüissance de cette Place jusqu'à la paix; mais la promptitude de l'Armée Françoise à se mettre en Campagne, dérangea ses desseins, en obligeant les troupes des Etats à y entrer, avant que l'Electeur de Brandebourg pût les seconder.

Habileté du Maréchal de Luxembourg.

Quincy, ibid. pag. 242. Feuquières, tom. 2. pag. 100. Rélation de la Bataille de Fleurus, pag. 28.

Le Prince de Waldeck leur Général se mit en mouvement le huit de juin, & alla camper à Genap. Il se posta ensuite sur le Piéton, dans le camp le plus avantageux de la Flandre, pour y attendre en sûreté l'Electeur de Brandebourg. Les mouvemens des François lui firent quitter ce poste pour venir à Fleurus, proche Charleroi, leur disputer le passage de la Sambre. Il leur étoit déjà supérieur, & l'eût été bien davantage, s'ils n'eussent trouvé moïen de le combattre avant l'arrivée des troupes de Brandebourg. Pour y réüssir, il falloit qu'ils continüassent de lui paroître foibles, & qu'ils surprissent le passage de la Sambre; le Maréchal de Luxembourg vint à bout de l'un & de l'autre. Il se plaça vis-à-vis de l'Armée des Etats, en un lieu où la Sambre avoit des gués pour la cavalerie, & fit faire à une partie des troupes de Boufflers une marche assez vive, pour en être joint, avant que le Général ennemi pût savoir qu'elles eussent marché. La marche & la jonction de ces secours furent cachées par divers mouvemens, sur-tout, par une attention infinie à empêcher qu'aucun Parti ennemi ne pût passer la Sambre, pour s'informer de ce qui se faisoit entre cette rivière & la Meuse. Toute l'Armée étoit même séparée en divers Corps, de manière que lorsque le secours approcha, il pouvoit passer pour un de ces Corps qu'on avoit vû en mouvement.

Il surprend le passage de la Sambre.

Quincy, ibid. pag. 243. Feuquières, ibid. pag. 202.

Pour surprendre le passage de la Sambre, le Maréchal de Luxembourg réünit ses troupes avec une célérité incroïable. Il partit de Gerpine le vingt-neuf de juin à deux heures du matin, & marcha toute la nuit avec les pontons & son artillerie. Dès qu'il fût à portée de cette rivière, il fit deux détachemens, l'un du côté de l'Abbaïe d'Ogny, l'autre à Ham, où il avoit résolu de faire des ponts. On commença

par

1690.
Relation de la Bataille de Fleurus, pag. 36.

Quincy, tom. 2. pag. 246.

Ibid. pag. 250.
Rélation de la Bataille de Fleurus, pag. 46.

par s'emparer de quelques redoutes qui défendoient les approches, & du Château de Froidemont. Le lendemain, pour amuser l'ennemi par un petit combat, & lui cacher le passage de toute l'Armée, on fit passer un Corps de cavalerie. Le Prince de Waldeck avoit fait aussi un détachement pour empêcher le passage de la Sambre. Les deux troupes s'observèrent quelque tems & se reconnurent; chacune craignant que son ennemi ne fût soûtenu par de l'infanterie; elles se chargèrent à diverses reprises, se rompirent, se rallièrent avec un succès à-peu-près égal. Si on en croit Quincy, ce fût une vraïe bataille, où la Cavalerie & les Dragons ennemis furent presqu'absolument défaits.

PENDANT que ces deux détachemens étoient aux prises, l'Armée Françoise passa la Sambre, & campa à Vilaines, à une demie lieuë du Prince de Waldeck; elle mit sa droite vers le Château de Milmont, & appuïa sa gauche à la Sambre. Les troupes de la Moselle, qu'avoit amenées le Marquis de Rubantel, ne campèrent point avec les autres; on les laissa à une demie lieuë en-arrière, de crainte, apparemment, que quelqu'espion ne les reconnût. Le Général affecta même de cacher à ses propres troupes le dessein qu'il avoit de combattre. Il dit qu'on en avoit assés fait pour faire connoître aux ennemis qu'on les battroit partout, mais que le lendemain on repasseroit la Sambre. Il donna publiquement ordre à Mr. du Metz, qui commandoit l'artillerie, de reprendre le soir même le chemin des ponts. Les troupes ne trouvant point leurs gros équipages au camp, & aïant reçu ordre de se tenir prêtes à marcher à la pointe du jour, crurent en effet qu'elles retourneroient sur leurs pas.

Il marche à l'Ennemi.
Quincy, tom. 2. pag. 252.
Il lui derobe ses mouvemens.
Ibid.
Rélation de la Bataille de Fleurus, Ibid.

CES précautions étoient inutiles. Le Prince de Waldeck qui ignoroit encore la jonction des troupes de la Moselle, & qui se croïoit fort supérieur, ne pensoit point à éviter le combat. Son Armée étoit de trente-sept mille hommes. Dès qu'il sçut que les François passoient la Sambre, il la mit en bataille. Sa droite étoit à Heppenic, Village sur une petite hauteur; sa gauche s'étendoit dans la plaine, & étoit couverte du Château de St. Amand, où il mit un bon Corps de troupes; le front étoit défendu par deux ruisseaux difficiles à passer; l'un venoit de Fleurus, & avoit ses bords fort relevés, l'autre de St. Amand. L'Armée Françoise marcha sur cinq colomnes. Les deux de la droite étoient composées de la cavalerie & de l'infanterie de la prémière ligne; les deux de la gauche, de la cavalerie & de l'infanterie de la seconde ligne; l'artillerie marchoit dans le centre. Dès qu'elle fût à portée de l'ennemi, elle se mit en bataille. Il n'étoit guères possible d'attaquer par le front, trop d'obstacles s'y opposoient. Le parti que prit sur le champ le Maréchal de Luxembourg fit la décision de cette grande journée.

LE Prince de Waldeck étoit en bataille sur un terrein qui s'élevoit un peu à sa droite. Ce terrein un peu élevé formoit un petit revers, que l'extrêmité de cette droite ne voïoit point, & qui alloit en diminüant sur la plaine, à mesure qu'il s'approchoit du terrein par lequel l'Armée Fran-

1690.

Françoise marchoit. Le Maréchal de Luxembourg saisit le moment de l'arrivée du front de son Armée, à l'endroit où ce terrein étoit assés élevé, pour que l'ennemi ne pût voir la continuation de la marche de sa cavalerie; il donna ordre au Marquis de Gournai de profiter de ce revers pour poster toute la gauche de la cavalerie sur le flanc droit de l'ennemi, avec attention de conduire sa marche de manière, que sa gauche se trouvât jointe à la droite de l'infanterie, dans le même tems qu'elle feroit à portée de charger le front de l'infanterie ennemie. Ce mouvement hazardeux, s'il avoit pû être vû, ou soupçonné par l'ennemi, mais décisif pour le gain de la bataille, fût aussi bien exécuté qu'il avoit été imaginé.

Quincy, tom. 2. pag. 254.

Tandis que la cavalerie marchoit sans être apperçûe, on disposoit l'infanterie à attaquer le front de l'aîle droite de l'Armée ennemie. Le Général François pour mieux cacher son projet, se posta à la droite de son Armée. Il la fit marcher par le Château de Ligni; il y passa le ruisseau d'Orme, & par ses mouvemens & ses préparatifs, il persuada au Prince de Waldeck qu'il avoit dessein d'attaquer le Château & les Villages qui protegeoient sa gauche. Pendant ce tems-là le Marquis de Gournai exécutoit ses ordres. Toute la cavalerie, qu'il conduisit, se trouva en potence sur le flanc droit de l'ennemi, qui fût debordé & pris en flanc, en même tems qu'il étoit attaqué par un front égal à celui qu'il occupoit. Les mesures avoient été si bien concertées; on avoit si sûrement jugé du tems qu'il falloit au Marquis de Gournai pour se montrer à l'ennemi en état de l'attaquer, qu'on s'ébranla presqu'en même tems au centre & à la droite pour le charger.

Ibid. p. 255.

Et le bat à Fleurus. *Ibid. p. 256. Rélation de la Bataille de Fleurus, pag. 73. Burnet, tom. 4. pag. 102. Le Clerc, tom. 4. pag. 420. Limiers, tom. 2. pag. 522. Larrey, tom. 2. pag. 113. Riencourt, tom. 3. pag. 178. Feuquières, tom. 3. pag. 262. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

La surprise que causa l'arrivée subite de toute la cavalerie de l'aîle gauche, déconcerta l'ennemi. A peine rendit-il quelque combat. Il fût rompu à la prémière charge. Il ne fût pas possible au Prince de Waldeck de rémédier au désordre; il se communiqua au centre & à sa gauche, qu'on attaquoit en même tems; presque toute sa cavalerie fût dissipée. Pour son infanterie, elle se défendit au-delà de ce qu'on peut dire. Il fallut du canon pour la rompre. Il n'en restoit plus ensemble que quatorze Bataillons; ils se réünirent en un seul Corps soutenu encore de six Escadrons. La cavalerie fût bien-tôt défaite, mais ce Bataillon quarré fit une résistance prodigieuse; il soutint trois attaques sans pouvoir être rompu; enfin, après deux ou trois heures de combat, il voulut gagner une hauteur. A l'occasion de ce mouvement il fût pénétré & taillé en pièces, excepté huit cens hommes, qui se sauvèrent dans une Chapelle & dans les haïes voisines. Ce fût la dernière action de ce combat. Les troupes Françoises ne voïant plus d'ennemis, firent une décharge générale pour marque de leur victoire. Elle fût des plus entières. Le Prince de Waldeck laissa six mille morts sur le champ de bataille, huit mille prisonniers, sans compter au-moins trois mille hommes qui furent pris le lendemain dans les Châteaux de St. Amand. Parmi ces prisonniers il y avoit plus de neuf cens Officiers. On prit quarante-

1690. rante-neuf pièces de canon, deux cent chariots remplis de munitions de guerre, plus de deux cent tant drapeaux qu'étendarts, cinq pontons & plusieurs paires de tymbales.

Fautes du Général des Alliés. *Feuquières, Ibid. pag. 266.*

Cette victoire coûta aux François trois mille soldats, grand nombre d'Officiers tués ou blessés. Ils la dûrent au génie supérieur de leur Général, qui sçut voir d'un coup d'œil l'avantage qu'il pouvoit tirer du terrein, & qui en profita avec toute la capacité possible. Il est vrai qu'il risqua beaucoup, & que l'infanterie, qu'il tint en présence de l'ennemi, pour couvrir la marche de sa cavalerie, eût été absolument détruite si elle eût été attaquée; mais il compta que le Prince de Waldeck, plein de confiance & d'estime pour ses dispositions, étoit déterminé à se laisser attaquer pour ne perdre aucun de ses avantages. C'est en effet cette confiance du Général ennemi qui le perdit. Content de s'être rendu presqu'inattaquable par son front, il ne pensa pas qu'on pourroit le tourner. Le tems considérable que les troupes Françoises furent en présence sans agir; la patience qu'elles eurent d'essuïer le feu de son canon, devoient bien lui faire comprendre que leur Général avoit quelque dessein secret; un peu de vigilance, quelque cavalerie envoïée à la découverte l'en auroient instruit. Il est encore inconcevable, qu'il ait été si tranquille par-rapport au camp entre Sambre & Meuse, qu'il n'ait donné aucune attention à savoir ce qui s'y passoit. D'ailleurs il avoit mal-placé son infanterie, de manière qu'il ne pût la retirer & la réünir; lorsque la cavalerie l'eut abandonnée, ce fût autant de Corps separés, que le victorieux défit les uns après les autres.

Médaille à cette occasion. † Voïés N°. LXXXIV.

Cette victoire méritoit sans doute une place dans l'Histoire Métallique; mais l'inscription de la Médaille & le discours qui l'explique y sont de trop. † On y voit le Dieu Mars assis sur un débris d'armes & de drapeaux, tenant de la main droite un poignard, & appuïé de la gauche sur un bouclier aux Armes de France. La Légende, MARS ULTOR FŒDERUM VIOLATORUM, & l'Exergue, AD FLORIACUM, veulent dire, *que Mars vangea à Fleurus l'infraction des traités.*

Explication.

„ Les Hollandois, dit l'Académie, après avoir, contre la foi des „ traités, fourni les secours nécessaires au Prince d'Orange pour dé„ trôner le Roi son Beau-père, ne se contentèrent pas de cette infrac„ tion, qui intéressoit tous les Rois, mais conçurent encore le dessein „ d'attaquer la France. Fiers du succès de leur expédition d'Angleter„ re, ils s'approchèrent de la Sambre sur la fin du mois de juin. Le „ Maréchal Duc de Luxembourg profita du pouvoir qu'il avoit de les „ combattre. Il passa brusquement la Sambre, se saisit de divers postes, „ tomba sur plusieurs Escadrons avancés, & les poussa jusqu'au gros de „ leur Armée. Un si heureux commencement fût comme le prélude „ de la victoire. Le combat se donna le lendemain prémier juillet. „ Ce Général trouva les Hollandois avantageusement postés entre les „ Villages de Fleurus & de St. Amand. La disposition de leur camp „ lui parut favorable pour leur dérober une partie de ses mouvemens; il

1690.

„ il porta sa droite jusques derrière le Village de St. Amand, & ainsi tout à coup il enveloppa les ennemis. Cette marche imprévûë déconcerta leur ordre de bataille. Dans ce moment le Maréchal les chargea en queuë avec son aîle droite, pendant que sa gauche les attaquoit de front. Leur cavalerie plia au prémier choc; l'infanterie, quoiqu'abandonnée, ne se découragea pas si-tôt, & ne fût enfoncée qu'après quelques heures de combat fort opiniâtre. La déroute enfin devint générale, les ennemis laissèrent sur la place six mille morts, trente pièces de canon, cent drapeaux & huit mille prisonniers ".

Remarques sur cette explication.

QUELS sont ces traités violés par les Hollandois, & dont le Dieu Mars est vangeur? Quel engagement avoient-ils, qui les empêchât de prêter au Prince d'Orange leurs troupes & leurs vaisseaux, pour aller, ainsi qu'il le leur disoit, pacifier les troubles d'Angleterre, & veiller à la conservation d'un trône, qui pouvoit un jour appartenir à son Epouse, en empêchant les Anglois d'abolir la Roïauté, comme ils l'avoient fait du tems de Cromwel? Ce reproche d'infidélité aux traités & si peu fondé, que la déclaration de guerre n'en avoit fait aucune mention. Garants de la trêve qu'on avoit ouvertement violée en attaquant l'Empereur & l'Empire, n'avoient-ils pas droit de prendre les armes? Qui ne croiroit, en lisant cette explication, que les Hollandois étoient les aggresseurs, & que la guerre avoit commencé par la bataille de Fleurus? Ce ne fût point le mouvement de la droite de l'Armée Françoise qui déconcerta le Prince de Waldeck, ce fût le mouvement de la gauche. Luxembourg ne le charge point en queuë avec sa droite, pendant que sa gauche l'attaquoit de front.

Les Alliés battus sur mer.

Quincy, tom. 2. pag. 214
Riencourt, tom. 3. pag. 276.
Burnet, tom. 4. pag. 105.
Mémoires Historiques & Chronologiques.

ON faisoit encore des feux de joïe en France pour le gain de cette bataille, lorsqu'on y apprit que le Comte de Tourville avoit battu les Flottes combinées d'Angleterre & de Hollande. On avoit équipé à Brest soixante vaisseaux de ligne; ils furent joints par dix-huit autres, qu'on avoit armés à Toulon. Cette Armée formidable partit de Brest le vingt-deux de juin, avec trente brulots, quelques frégates & quelques bâtimens de charge. Elle étoit divisée en trois Escadrons, chacune de vingt-six vaisseaux; elle portoit près de cinq mille canons. Elle entra dans la Manche le vingt-neuf. Le deux de juillet on reconnut l'Isle de Whig & on la cotoïa en partie. On découvrit les ennemis qui mouilloient vers la Pointe de Ste. Helene; on revira de bord au large pour se mettre en ordre de bataille, dans le dessein de combattre le lendemain à la pointe du jour; mais les vents ne le permirent pas.

Quincy, tom. 2. pag. 324.

LES Flottes combinées ne cherchoient pas le combat, mais aussi elles ne vouloient pas l'éviter, regardant comme une honte de prendre le titre de Maîtresses de la Mer & de la céder aux François. Le Comte de-Tourville, au-contraire, par le même Courier qui lui apprenoit la victoire de Fleurus, reçut un ordre précis de joindre & de combattre les ennemis le plûtôt & le plus promptement qu'il lui feroit possible.

1690. possible. Il obéit, il s'approcha. Les Anglois & les Hollandois jugeant par ses manœuvres qu'il vouloit les attaquer, & voïant qu'ils ne pourroient l'éviter, profitèrent du vent qui les portoit sur lui, pour le prévenir. Il se prépara à les bien récevoir. En moins d'une heure & demie son Armée fût rangée sur une ligne. La Flotte combinée lui fit front. Les Hollandois, commandés par l'Amiral Herversem, eurent l'Arrière-garde; les Anglois, sous les ordres d'Herberth, autrement le Comte de Torrington, avoient l'Avant-garde; le Corps de bataille étoit composé de vaisseaux de l'une & de l'autre Nation.

Les Anglois se battent foiblement. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 328. *Burnet, tom.* 4. *pag.* 104.

Le combat commença sur les neuf heures du matin, le dix de juillet. On ne s'approcha pas de plus près que de la portée du mousquet. L'Amiral Anglois se battit mal. Quoiqu'il montât un vaisseau de cent dix pièces de canon, il ne s'attacha qu'aux plus foibles de la division qui lui étoit opposée; il tint presque toûjours le vent, & parut ne se battre que par une espèce de complaisance, & précisément autant qu'il falloit pour qu'on ne lui pût pas reprocher d'avoir fui. Après quelques heures de combat, il se fit remorquer par toutes ses chaloupes, pour se retirer du grand feu; son exemple fût suivi par tous les vaisseaux de son Escadre.

Les Hollandois montrent beaucoup de valeur & d'habileté. *Quincy, Ibid. pag.* 329.

Le fort du combat tomba sur les Hollandois, qui firent tout ce qu'on pouvoit attendre de braves gens, sans vouloir pourtant s'exposer à la mousqueterie. Tous en général, & chacun en particulier rendirent un fort beau feu de canons. Quincy dit qu'ils eurent aussi lieu de se loüer de la manière dont ils furent reçus. Accablés de tous côtés, ils furent obligés de se retirer; mais ce ne fût qu'après que leur Vice-Amiral, ses deux Matelots, & quelques autres vaisseaux se furent battus jusqu'à la dernière extrêmité contre le Comte de Tourville, qui les cribla de coups. Ils firent cette retraite fort honorablement. Ils ne laissèrent qu'un seul de leurs vaisseaux de soixante & dix pièces de canon; mais ils en eurent plus de dix demâtés, & six ou sept hors d'état de servir. Tous auroient été pris, si le vent du Sud, qui avoit commencé sur la fin du combat, eût continüé; enveloppés, qu'ils étoient, par l'Avant-garde & le Corps de bataille de leurs ennemis, aucun n'auroit échappé.

Tom. 4. *pag.* 104.

Burnet prétend que la manœuvre de l'Amiral Hollandois sauva sa Flotte. Il commanda, dit-il, à tous les Capitaines de jetter l'ancre, en laissant toutes leurs voiles déploïées. Ce manège n'aïant point été remarqué par les François, ces derniers furent emportés par la Marée, tandis que les autres restèrent au même endroit; & par ce moïen les Hollandois furent hors de danger en peu de minutes. C'est à ceux qui savent ce que c'est que la mer, de juger si un vaisseau de guerre, aïant toutes ses voiles déploïées, peut se tenir sur ses ancres, tandis qu'un vent violent écarte bien loin en quelques minutes ceux qui sont libres.

Ils perdent plusieurs vaisseaux.

Le combat fini, chacun pensa à réparer les dommages qu'il avoit soufferts. Dès le lendemain, onze, la Flotte Françoise se mit à poursuivre,

suivre ses ennemis. Pour le faire avec plus de liberté ; on brûla le vaisseau Hollandois qu'on avoit pris. Dans la poursuite on remarqua qu'ils en faisoient remorquer cinq entièrement démâtés, par leurs meilleurs voiliers. Le Comte de Tourville ne perdit pas un moment ; il fit force de voiles, espérant de les engager à un second combat, ou de les obliger à abandonner ces vaisseaux, qu'ils vouloient sauver. Ils prirent un troisième parti. La nuit du onze au douze, ils brûlèrent l'Amiral Hollandois de quatre-vingt pièces de canon, & coulèrent les autres à fond à coups de canon.

1690. *Quincy, tom.* 2. *pag.* 330.

Le douze on reconnut qu'ils en avoient remâté deux de mâts de Misaine, pour les sauver en leur faisant faire vent-arrière le long des Côtes d'Angleterre ; c'étoit le vaisseau du Vice-Amiral Hollandois & un vaisseau Anglois. Le Comte de Tourville détacha un vaisseau de chaque division pour les poursuivre. On les pressa sur leurs Côtes, & on les força d'y échoüer ; on les brûla, aussi-bien que deux autres qui avoient échoüé au Cap de Lerit. Ainsi les Hollandois perdirent quinze gros vaisseaux & cinq brulots, outre une grande quantité d'Officiers, de soldats & de matelots. Les Anglois au-contraire n'eurent que trois vaisseaux hors d'état de servir & deux capitaines tués.

Ib. pag. 331.

Pour l'Armée Françoise, elle ne perdit pas même une chaloupe ; elle n'eut aucun vaisseau ni démâté, ni désemparé ; elle perdit peu d'Officiers ; l'état des morts ne monta qu'à quatre cent, & celui des blessés à cinq cent. Ces grands succès firent le sujet d'une Médaille. † On y voit un amas de vaisseaux fracassés, de mâts brisés, & de Pavillons aux Armes d'Angleterre & de Hollande. Sur le haut de ce trophée, la Victoire tient d'une main une Couronne de laurier, & de l'autre une Palme. La Légende, MERSA ET FUGATA ANGLORUM ET BATAVORUM CLASSE, & l'Exergue, AD ORAS ANGLIÆ, signifient, *que la Flotte des Anglois & des Hollandois fût coulée à fond & mise en fuite sur les Côtes d'Angleterre.* L'action eût-elle été moins glorieuse, si elle se fût passée sur les Côtes de France ? Il est si évident que lorsqu'une Flotte est battüe, les vaisseaux, qui n'ont pas été pris, ou coulés à fonds, s'enfuïent ; qu'il étoit du-moins inutile de l'exprimer. VICTA eut été plus simple que MERSA ET FUGATA. Pourquoi donner à l'explication un tour de panégyrique, au lieu d'un air de vérité ? „ l'Angleterre & la Hollande, dit-on, qui se flattoient chacune depuis „ long-tems d'être en possession de l'Empire de la Mer, espéroient, „ au-moins, qu'après la jonction de leurs forces, elles ne trouveroient „ aucune Puissance capable de leur résister. Cependant l'Armée Navale „ du Roi, commandée par le Comte de Tourville, les alla chercher dans „ la Manche jusques sur leurs Côtes, & les attaqua à la vûë de leurs Ports. „ Le combat fut rude ; mais enfin l'avantage demeura aux François. La „ plûpart des vaisseaux ennemis furent démâtés, plusieurs coulés à fond ; „ les autres fuirent en désordre, & ceux que la fuite ne pût sauver, furent réduits à se brûler eux-mêmes pour éviter d'être pris ".

Ib. pag. 333.

† Voïés No. LXXXV.

 CET-

1690.
Suites de cette Victoire.
Quincy, tom. 2. pag. 334. Burnet, tom. 4. pag. 106.

Cette victoire eut peu de suites. La Flotte victorieuse se rapprocha de ses Côtes pour se débarrasser de ses malades & de ses blessés. Maîtresse de la mer, elle s'y remit & s'approcha des Côtes d'Angleterre, espérant apparemment quelque soûlévement de la part des partisans du Roi Jaques; mais la Reine Marie avoit donné de si bons ordres, que cette espérance fût vaine. On voulut du-moins répandre la terreur, on fit une descente à Tingmouth. Il y avoit dans cette Baye quelques vaisseaux; on résolut de les brûler. Dans ce dessein, on moüilla la nuit du quatre au cinq d'août à demie portée du canon de Tingmouth. Les galères destinées à remorquer les chaloupes & les caïques, favorisèrent la descente par le feu de leurs coursiers. Environ deux cens hommes de Milice Angloise se retirèrent dans une espèce de retranchement; mais ils l'abandonnèrent aussi-tôt que le Comte d'Etrées eut mis pied à terre avec trois ou quatre cens hommes. On se rendit maître du Bourg, on brûla les vaisseaux qui étoient dans le Port. Quatre étoient armés en guerre, les huit autres étoient des flutes, ou bâtimens marchands, chargés de cuir, de draps & de bas. Après cette expédition le Comte de Tourville se retira à Brest.

Ibid.

Burnet insulte, en quelque façon, les François de n'avoir pas mieux profité de leur victoire. „ Ils nous auroient bien embarrassé, „ dit-il, s'ils s'étoient attachés à brûler nos Villes Maritimes ". C'est parler en Ecclésiastique. Est-on toûjours prêt à faire de ces sortes d'expéditions, qui demandent tant de préparatifs? Un reproche mieux fondé, peut-être, c'est, qu'on ne se soit point servi de la retraite à quoi on avoit forcé les Flottes combinées, pour exécuter le dessein judicieux, qu'on avoit formé d'aller brûler sur les Côtes d'Irlande, la Flotte du Roi Guillaume, qui n'avoit alors aucun Port où elle pût se mettre à l'abri. Du-moins, est-il difficile de comprendre pourquoi on abandonna ce projet, dont l'exécution, qui paroissoit immanquable, pouvoit avoir de si grandes suites. Le manque de vivres peut-être & de rafraîchissemens, empêcha de s'éloigner.

Galères sur l'Ocean. Médaille à cette occasion.
† Voïés N°. LXXXVI.

On a dû être surpris de voir, il n'y a qu'un moment, des galères sur l'Ocean. C'étoit une imagination de quelqu'un, qui avoit cru que cette sorte de vaisseaux y seroit aussi utile que sur la Méditerranée. Cette imagination fût d'abord extrêmement applaudie; l'Académie des Inscriptions en fit même le sujet d'une Médaille. † On y voit le plan de la Ville & du Port du Havre de Grace, avec une Galère toute appareillée, & prête à voguer. La Légende, Portuum Securitas, & l'Exergue, Quindecim Triremes in Oceano, assûrent, *que quinze Galères sur l'Ocean firent la sûreté des Ports*. L'Explication encherit, à l'ordinaire, sur la Médaille. „ Après le gain de la bataille navale dans „ la Manche, dit-on, les François, faute de pouvoir conduire dans „ leurs Ports les vaisseaux pris ou mis hors de combat, furent obligés „ de les couler à fonds, ou de les abandonner. Le Roi jugea donc „ qu'il seroit d'une grande utilité d'avoir des galères sur l'Ocean, pour remor-

remorquer les vaiſſeaux lorſqu'il ſe préſenteroit de pareilles occaſions. „ Perſuadé, d'ailleurs, que ces galères contribueroient beaucoup à aſ- „ ſûrer & à garantir les Côtes, il en fit faire quinze, qui furent diſtri- „ buées dans différentes Villes Maritimes, où pendant cette guerre, el- „ les ont rendu de grands ſervices, & fait la principale ſûreté des „ Ports & des Rades ".

1690.

La vérité eſt, qu'on fût convaincu de l'inutilité de la grande dépenſe, qu'on avoit faite; les galères ne ſervirent que dans l'occaſion dont on vient de parler. On en conduiſit quelques-unes à Toulon; les autres, au nombre de huit ou dix, furent amenées à Roüen à la fin de cette année; elles y ont péri ſans qu'on en ait tiré aucun ſervice; en mille ſept cent on en voïoit encore quelques reſtes.

Promptitude des Hollandois à rétablir leur Armée de terre. *Burnet, tom. 4. pag. 107. Quincy, tom. 2. pag. 268.*

Le Duc de Luxembourg profita encore moins de ſa victoire que ne fit le Comte de Tourville. Il n'en tira point d'autre fruit que d'établir beaucoup de contributions; ce ne fût pas non plus ſa faute. L'Armée, qu'il avoit battüe, s'étoit retirée ſous Bruxelles; elle fût bien-tôt jointe par l'Electeur de Brandebourg. Les Hollandois n'épargnèrent rien pour la remettre promptement en équipages. En mois d'un mois elle ſe trouva ſupérieure à l'Armée Françoiſe, dont le Général fût obligé de ſe tenir ſur la défenſive, & d'emploïer ſon habileté à éviter une ſeconde action. On ne fit rien le reſte de cette Campagne; mais c'étoit beaucoup pour la France, d'avoir, par une bataille donnée à propos, mis l'Electeur de Brandebourg hors d'état d'exécuter les deſſeins qu'il avoit formés ſur les Places de la Moſelle.

Contributions établies par les François. *Ib. pag. 269.*

Pendant les mouvemens des deux grandes Armées, le Comte de Teſſé qui commandoit un camp-volant de deux mille chevaux, eut ordre de pénétrer dans le Païs de Juliers pour le faire contribüer. Les Généraux Schwart & Beck le gardoient avec deux mille hommes. Le Comte de Teſſé fût joint pendant ſa marche par mille ou douze cent dragons. On n'óſa l'attaquer; il fit tout ce qu'il voulut; il brûla tous les villages depuis Barvingue juſqu'à une lieuë au-delà de la Dueren. Il prit enſuite ſa marche par le Païs de Limbourg, où les Magiſtrats d'Aix-la-Chapelle envoyèrent des ôtages pour les contributions paſſées & à venir. Des détachemens mirent le feu en divers endroits, preſque juſqu'aux portes de Maëſtricht. Cette courſe coûta peu de monde, & valut plus de quatre cent mille écus.

Ils continüent leurs ravages ſur le Rhin. *Ib. pag. 273.*

Pendant tout l'hiver on avoit déſolé les Electorats de Cologne, de Trèves & du Palatinat. Melac, qu'on avoit chargé de ces expéditions, s'en étoit acquité à merveilles. Il brûla tous les lieux qui refuſèrent de ſe ſoûmettre, & ne traita guères mieux les autres. Il força pluſieurs petites Villes, y paſſa tout au fil de l'épée, & les réduiſit en cendres. Cette manière inhumaine de faire la guerre, avoit pour principe de rendre à l'ennemi la ſubſiſtance difficile; on en avoit perſuadé Loüis quatorze, qui, malgré ſa bonté naturelle, ordonnoit ces cruëlles exécutions, & s'en applaudiſſoit comme d'autant de victoires.

La

1690. Les Armées d'Allemagne ne font rien. *Quincy, tom. 2. pag. 274.*

La Campagne sur le Rhin fût des plus stériles en événemens. Le Dauphin commandoit l'Armée Françoise; elle étoit forte de quarante mille hommes. L'Electeur de Bavière étoit à la tête de celle de l'Empereur & de l'Empire, du-moins aussi considérable. Des Chefs de cette distinction, des troupes si nombreuses, qui étoient les meilleures qu'on eût de part & d'autre, sembloient annoncer quelque grande action. On ne fit pourtant rien; on s'observa; on s'approcha même d'assez près. Un jour entr'autres on demeura en présence jusqu'à cinq heures du soir; mais les deux partis se retirèrent insensiblement, aucun des deux n'aïant voulu engager l'action qu'à son avantage. L'Armée Françoise, assemblée de bonne heure, n'aïant qu'un Chef aux yeux duquel il n'étoit ni Officier ni soldat qui n'eût souhaité de se signaler, paroissoit devoir former quelque entreprise; il semble, du-moins, qu'elle auroit dû, comme on avoit fait en Flandre, chercher l'occasion d'attaquer le Duc de Bavière avant qu'il eût été joint par les troupes de Saxe & de Zell. Il ne parut pourtant pas qu'on eût la moindre envie de profiter de ces circonstances. On n'a garde de décider que ce fût la faute du Maréchal de Lorges, qui, sous le Dauphin, étoit le vrai Général de cette Armée; mais on peut assûrer, que si le Vicomte de Turenne eût été à sa place, il n'auroit pas laissé inutiles de si bonnes & de si nombreuses troupes. Les Généraux de l'Empire n'acquirent pas plus de gloire pendant cette Campagne, & parurent aussi agir sans dessein; ils se conduisirent même un peu plus mal, puisque les François passèrent le Rhin, & vécurent quelque tems sur les Terres de leurs ennemis. A la mi-octobre, on prit de part & d'autre, chacun chez soi, des quartiers d'hiver. Le Maréchal de Lorges posta quinze mille hommes le long du Rhin, depuis Philipsbourg jusqu'à Offembourg; il mit le reste dans le Brisgaw & dans la Hautè Alsace.

Le Duc de Savoïe se joint aux ennemis de la France. Pourquoi. *Quincy, Ib. pag. 281. Riencourt, tom. 3. pag. 182. Burnet, tom. 4. pag. 129. Larrey, tom. 2. pag. 115. Limiers, tom. 2. pag. 523. Mercure Historique & Politique, Août 1690.*

La France eut cette année un nouvel ennemi sur les bras, qui ne servit, comme tous les autres, qu'à faire voir de plus en plus à toute l'Europe jusqu'à quel point sa puissance étoit formidable. Ce nouvel ennemi fût Victor-Amédée Duc de Savoye. On a déjà vû sous mille six cent quatre-vingt-six, que ce Prince avoit commencé d'entrer en liaison avec les ennemis de Loüis quatorze, & que c'étoit à leur sollicitation qu'il avoit permis aux Vaudois de rentrer dans ses Etats. Cette démarche l'avoit rendu fort suspect; on s'étoit appliqué à le gagner, & on se flattoit presque d'y avoit réüssi. l'Empereur, le Roi d'Espagne, le nouveau Roi d'Angleterre, la Hollande, qui comptoient sur la diversion que pourroit faire ce Prince, sur la facilité qu'il auroit à donner la main aux nouveaux Convertis & aux Religionnaires du Languedoc, du Vivarez, du Dauphiné & des Cevennes, n'omirent rien pour l'avoir de leur côté. On lui fit répréfenter l'espèce d'esclavage où le tenoit la France, par le moïen de Pignerol & de Cazal; que jamais il n'auroit une occasion plus favorable de s'en tirer; on lui promit des troupes & de l'argent; on l'assûra de lui garantir toutes les conquêtes qu'il pourroit

pourroit faire en Provence & en Dauphiné, & que jamais on ne feroit la paix avec la France qu'il ne fût content. L'ambition, l'envie de s'aggrandir étoient le caractère de ce Prince. Il ne douta point que la France attaquée de toutes parts ne dût être accablée, que du-moins il ne fît quelques conquêtes sur elle. 1690.

Il écouta les propositions qu'on lui fit; mais, comme il lui importoit extrêmement de tenir ses engagemens secrets, jusqu'à ce que les secours qu'on lui promettoit fussent à portée de le joindre, il continüa de bien vivre avec Loüis quatorze. De concert même avec lui il faisoit la guerre aux Barbets, ses sujets de la Vallée de St. Martin. Il promettoit une neutralité exacte, sous prétexte qu'il ne pouvoit se déclarer sans s'attirer toutes les forces que les Espagnols avoient en Italie.

On pénétre son dessein. *Quincy, tom. 2. pag. 281.*

Malgré toutes les précautions qu'il pût prendre pour cacher ses nouveaux desseins, on les pénétra à la Cour de France. On lui demanda des gages de sa fidélité; il ne les refusa pas, mais il traîna les négociations le plus qu'il lui fût possible. Pour le déterminer, on fit marcher des troupes du côté de ses Etats, sous prétexte de porter la guerre dans le Milanez, mais en effet pour le contraindre à ce qu'on souhaitoit.

Ib. pag. 282.

Tout ceci est bien détaillé dans un Ecrit qui a pour tître, *Raisons qui ont déterminé Loüis quatorze à envoyer une Armée en Savoye*, qu'on croit ne pouvoir rien faire de mieux que de le transcrire. „ Il n'y a „ personne à présent, disoit-on, qui ne sache les mauvais desseins que „ Mr. le Duc de Savoye a formés depuis quelque tems avec les ennemis „ de la France, tant pour exciter des troubles dans le Dauphiné que „ pour ôter au Roi les moïens de secourir les Places que Sa Majesté pos- „ sède en Italie, & qui sont seules capables d'empêcher que la Maison „ d'Autriche ne s'empare de toute cette grande partie de l'Europe, qui „ a toûjours fait le principal objet de son ambition. „

On envoie contre lui une Armée. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 244.*

Cependant comme il a paru quelques Ecrits, même sous le „ nom du Duc de Savoye, qui tendent à faire croire qu'il n'a pris la „ résolution de prendre le parti des ennemis de la France, que parce „ qu'il y a été forcé par l'entrée dans ses Etats des troupes de Sa Maje- „ sté, il est bon de faire connoître à ceux, qui s'intéressent le plus à „ la conservation du repos de l'Italie, le peu de solidité du prétexte „ que ce Prince a pris pour le troubler, & le peu de sincerité qu'il y „ a dans toute la conduite, qu'il a tenüe avec Sa Majesté. "

Au mois de septembre & octobre dernier, Sa Majesté fût aver- „ tie que le Prince d'Orange recevoit souvent des Lettres du Duc de „ Savoye, & qu'il se traitoit quelque chose entre ces Princes contre les „ intérêts de la France. On vit aussi dans le même tems des effets de „ cette bonne intelligence; car Sa Majesté aïant fait marcher des trou- „ pes à Pignerol, pour faire attaquer les séditieux, qui s'étoient établis „ dans la Vallée de St. Martin, les Officiers du Roi commencèrent à „ s'appercevoir, que ceux de Monsieur de Savoye ménageoient les re- „

1690. „ belles, vulgairement appellés Barbets, & trouvoient des difficultés à „ tout ce qu'on leur proposoit pour les attaquer.

„ Sa Majesté sçut quelque tems après, que le Duc de Savoye avoit „ promis au Comte de Fuensalida d'empêcher que ces Barbets ne fussent détruits; & vers le commencement de janvier, qu'en Angleterre & en Hollande on projettoit de faire vers le mois d'août prochain une diversion considérable du côté de la Bresse & du Dauphiné; que l'on comptoit pour cela que les troupes du Milanez, celles du Duc de Savoye, ce que l'on pourroit ramasser de Barbets du côté du Wirtemberg, & de François sortis de France pour la Religion, entreroient en Dauphiné, & que l'on essaïeroit de faire soulever les nouveaux Convertis, par le moïen des Ministres que l'on enverroit en France.

„ Les notions confuses que le Roi avoit de ce projet, ont été éclaircies & confirmées depuis par les dépositions de plusieurs Ministres & Prédicans, qui ont été pris en Languedoc. Enfin Sa Majesté reçut des avis certains du traité que le Duc de Savoye faisoit par le moïen de l'Abbé Grimani avec l'Empereur, qui, pour mettre en exécution ce qu'il avoit projetté pour l'attaque du Dauphiné, lui promettoit en faveur de ses Ambassadeurs, le même traitement que ceux des Têtes couronnées reçoivent à la Cour de l'Empereur, moïennant une somme considérable, que Sa Majesté Impériale devoit emploïer à fortifier de troupes Allemandes celles qui devoient attaquer le Dauphiné. Et toutes ensemble, avec celles d'Espagne, après la conquête du Dauphiné assûrée, devoient être emploïées à remettre Genève sous l'obéïssance du Duc de Savoye.

„ Tous ces projets & traités étant parfaitement connus à Sa Majesté, Elle a estimé qu'il étoit de sa prudence de prévenir les maux, que la mauvaise foi du Duc de Savoye vouloit causer à son Roïaume. C'est dans cette vûë, qu'Elle a fait entrer une Armée en Piémont, sous le commandement du Sieur de Catinat, avec ordre de faire savoir au Duc de Savoïe, que Sa Majesté, qui étoit informée des engagemens qu'il avoit pris avec ses ennemis, ne pouvoit s'empêcher de s'en ressentir, s'il ne lui envoïoit toutes ses troupes & ne lui remettoit des Places, qui pussent assûrer Sa Majesté, qu'il n'entreprendroit rien contre ses intérêts en faveur de ses ennemis.

„ Après cette déclaration, Monsieur le Duc de Savoye écrivit au Roi une Lettre le vingtième mai, par laquelle essaïant de justifier à Sa Majesté ses bonnes intentions, il promet positivement de remettre la Citadelle de Turin & Verüe; mais il supplie Sa Majesté que ce soit par un traité, & en même tems, il lui demande en grace de se contenter d'une autre Place que la Citadelle de Turin, à cause qu'il faisoit sa résidence dans la Ville.

„ Sa Majesté aïant trouvé bon d'envoïer un pouvoir audit Sieur de Catinat de recevoir ces Places, & d'en promettre la restitution à la

paix

1690.

paix générale, & que le Pape & la République de Venise fussent garants de la parole de Sa Majesté; le Duc de Savoye a jugé à propos de manquer à la sienne, & de préférer l'exécution de ses prémiers projets au repos, que celle de sa parole auroit procuré à ses peuples. „

Enfin ce Prince aïant témoigné d'autant plus d'éloignement à satisfaire aux justes demandes de Sa Majesté, qu'il étoit déja si fortement lié avec ses ennemis qu'il ne se croïoit plus en pouvoir de s'en détacher, Elle est persuadée que tous les Princes & Etats, qui n'ont encore point pris de parti, approuveront la résolution qu'Elle a prise de fortifier considérablement l'Armée qu'Elle a en Piémont, pour ôter à ce Prince les moïens d'exécuter ses desseins. Et néanmoins, pour faire voir qu'Elle a toûjours désiré, & qu'Elle désire encore sincérement le maintien du repos de l'Italie, Elle déclare qu'Elle fera revenir son Armée de Piémont, soit que le Duc de Savoye remette la Citadelle de Turin & Verüe, ou qu'au lieu de la Citadelle de Turin, il donne Carmagnole, Suze & Montmelian, pour lui être rendus après la paix, sur la garantie du Pape & de la République de Venise. „

„ Et pour ne laisser aucun lieu de douter de la sincérité des intentions de Sa Majesté, & faire voir, qu'Elle ne veut faire agir ses armes en Piémont, que pour empêcher le Duc de Savoye de faciliter aux ennemis de la France les moïens d'attaquer ses Provinces, Elle consent, que la République de Venise garde les Places, que le Roi demande au Duc de Savoye, sous deux conditions; la prémière, que si le Duc de Savoye manquant à sa parole joignoit ses troupes à celles des ennemis de la France, ou leur donnoit passage, la République seroit tenüe en ce cas de remettre au pouvoir du Roi les Places qu'elle auroit en garde; la seconde, que l'Empereur & le Roi Catholique s'obligeroient de ne rien entreprendre en Italie, ni contre les Places qui sont au pouvoir de Sa Majesté, ni contre aucun Prince, ou Etat, qui voudra conserver la neutralité ".

Ce papier fut inutile. Avant qu'il fût devenu public, le Duc de Savoye avoit signé ses traités avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. Ces deux Puissances devoient lui fournir seize mille hommes payés & entretenus; on ne devoit faire ni paix ni trêve, que d'un commun consentement; on ne devoit point quitter les armes, qu'on n'eût pris sur la France, ou qu'on ne l'eût obligée à céder Pignerol & Cazal. La prémière de ces Places devoit être pour le Duc de Savoye, la seconde pour l'Espagne. Les conquêtes qu'on feroit sur la France devoient appartenir au Duc, en dédommagement de ce qu'il avoit déja souffert du séjour des troupes Françoises. Ces traités furent signés le trois & le quatre de juin.

Abregé du traité du Duc avec les Alliés. *Corps Diplomatique, tom. 7. part. 2. pag. 265.*

Ce Prince négocioit en même tems avec la France. Les articles du traité qu'il avoit souhaité pour remettre les Places qu'on lui avoit demandées, étoient arrêtés entre Mr. de Catinat & le Marquis de St. Thomas,

Il négocioit en même tems avec la France.

1690. *Quincy, tom. 2. pag. 283.*

Thomas, son prémier Ministre; au lieu de les signer il déclara la guerre; il fit arrêter le deux de juin tous les François qui étoient à Turin, & élargir tous les Barbets & Bandits qu'il tenoit prisonniers, à condition qu'ils prendroient parti dans ses troupes. Il se campa sous Turin, avec cinq ou six mille hommes; il y fut bien-tôt joint par les troupes Espagnoles, & par quatre mille Allemands, que lui amena le Prince Eugène de Savoïe, dont nous aurons si souvent à parler dans les guerres que la succession d'Espagne fit naître au commencement du siècle suivant. Ces secours, si promptement arrivés, justifioient les démarches de Loüis quatorze, & prouvoient qu'on l'avoit voulu surprendre.

Il est d'abord fort maltraité. *Quincy, tom. 2. pag. 285.*

L'Arme'e Françoise n'étoit que de douze mille hommes au plus. Aussi-tôt que la guerre eut été déclarée, on fit partir de Flandre & d'Allemagne des renforts considérables. Tandis qu'ils étoient en marche, le prémier soin du Général fût de dégager les troupes, qui jusqu'alors, de concert avec le Duc de Savoye, avoient été occupées à réduire les Vaudois. Averti que ce Prince avoit dessein de les faire envelopper, il leur envoïa quelques secours, à l'aide desquels ils se retirèrent. On mit presque tout le Piémont à contribution; on brûla quantité de Villages; on s'empara de la plûpart des postes des montagnes; on en chassa les Barbets; les Milices du Dauphiné, du Gevaudan, l'Arrière-Ban de ces Provinces, secondés de quelques Régimens de troupes réglées, traitèrent la Savoye encore plus mal; en moins d'un mois elle fût ruinée.

Opérations de l'Armée Françoise mal dirigées. *Feuquières, tom. 2. pag. 103.*

L'Arme'e de Piémont auroit pû être mieux employée qu'à y établir des contributions & à s'emparer de quelques petites Places pour les assûrer. Il s'en falloit bien que le Duc de Savoye fût prêt à soûtenir la guerre qu'il avoit déclarée le prémier. Ses troupes n'étoient pas ensemble; les Espagnols n'ôsoient presque dégarnir le Milanez, à cause de l'inquiétude que leur donnoit Cazal; & il étoit presque sûr que les Allemands n'arriveroient de long-tems. Presque toute l'infanterie, qu'on avoit destinée pour cette Armée, avoit passé les Alpes avec une partie de la cavalerie; le reste, avec les équipages d'artillerie & de vivres, étoit à portée de joindre bien-tôt.

Ibid. pag. 104.

Dans cette situation, il est visible que si ce qui étoit déja passé au-delà des Alpes se fût campé près de Turin, rien n'auroit pû empêcher le reste de joindre; & il auroit été impossible au Duc de Savoye de réünir près de sa Capitale, pour la conserver, les troupes séparées qu'il avoit dans la Savoye, dans le Comté de Nice, & dans les extrémités de ses Etats. Par cette exposition, il est aisé de comprendre, que si Monsieur de Catinat, qui avoit assemblé une partie de son Armée à Veillane dans la Vallée de Suze, avoit gagné aussi-tôt qu'il le pouvoit la plaine de Mille-Fleurs, & que l'autre partie, qui étoit près de Pignerol, l'y eût joint le même jour, le Duc de Savoye, qui étoit alors dans Turin seulement avec deux Bataillons de ses Gardes, n'auroit pû y être joint par le reste de ses troupes, répandües, comme on l'a déja observé,

en diverses parties de ses Etats. Ainsi on auroit pû commencer la guerre par le siège de Turin, & peut-être même forcer, dès ce commencement, le Duc de Savoye à se soûmettre aux conditions de paix qu'on avoit voulu lui imposer. 1690.

Au-lieu de prendre ce parti, le Général en sortant de la Vallée de Suze avec la partie de son Armée qui y étoit, passa seulement une nuit sur la plaine de Mille-Fleurs, &, dès le lendemain, alla près de Pignerol joindre le reste de ses troupes. Par ce mouvement en-arrière, il donna à son ennemi le tems de mettre ensemble son infanterie séparée, & aux Espagnols la hardiesse de sortir du Milanez, pour venir au-devant de l'orage, qu'ils avoient cru destiné à venir fondre sur eux. Par cette faute, commise dans la manière de s'assembler, on perdit la supériorité, qu'on étoit en état de prendre; on fût obligé de se tenir sur la défensive, du-moins la guerre se fit avec égalité pendant trois mois; & l'on auroit été obligé de sortir honteusement du Piémont, si, par une espèce de hazard, procuré par les fautes que fit à son tour le Duc de Savoye, on ne s'étoit mis enfin en possession de la supériorité qu'on avoit d'abord négligé de prendre. Pendant ces trois mois où la guerre se fit avec une espèce d'égalité, le Général François attaqua quelques Places qui ne pouvoient se prendre sans siège; son ennemi s'attacha à les défendre & à surprendre quelques-uns de ses détachemens; de-là vinrent des actions fort vives.

Feuquières, tom. 2. pag. 105.

Le second d'août, sur les dix heures du soir, l'Armée Françoise quitta son camp de Brianne, pour aller attaquer la Ville & le Château de Cahours. Cette Place est entre Ville-Franche & Salusses, dans une plaine, sur la gauche de Pignerol, à un mille du Pô. Cette plaine est petite. La Ville, quoiqu'au pied d'une montagne, n'est point commandée; sur la cime de cette montagne étoient les restes d'un Château; on y avoit fait de bons retranchemens, qui joints à un Pâté assûroient une retraite à ceux qui défendoient la Ville.

Elle fait quelques conquêtes. *Quincy, tom. 2. pag. 290.*

Monsieur de Catinat fût à peine arrivé devant la Place, qu'il alla la reconnoître. Il la fit sommer. Sur le refus du Gouverneur, il détacha trois cent grénadiers & quatre cent fusiliers. Quatre pièces de canon leur préparèrent une brèche; en peu de tems on eut abattu près de trente toises de murailles, & tous les retranchemens, qui tenoient lieu de dehors, furent renversés. La brèche fût attaquée avec tant de vigueur, qu'en un quart d'heure la Ville fût emportée. Les grénadiers y entrèrent les prémiers. La plus grande partie de la garnison fut passée au fil de l'épée; ceux qui eurent le bonheur d'échapper au massacre, se retirèrent sur la montagne. On ne pensoit point à attaquer le Château, & on se feroit contenté d'avoir mis le feu à la Ville, si ceux qui le défendoient, persuadés qu'on ne pouvoit les attaquer, n'avoient bravé les troupes Françoises. Picqué que l'on fût de ces insultes, on reconnut que la montagne pouvoit être attaquée par deux différens endroits. Monsieur de Montignac fût commandé pour cette expédition. Les deux

Ibid.

 détache-

1690. détachemens qui venoient de prendre la Ville n'eurent pas plûtôt sçu que cette attaque étoit résoluë, que sans aucun ordre ils montèrent avec une telle impétuosité, que les ennemis eurent à peine le tems de se mettre en défense. Ils furent forcés & passés au fil de l'épée, à l'exception de quatre-vingt, du nombre desquels étoit le Gouverneur, le Commandant des troupes, le Major, quelques autres Officiers & plusieurs femmes. Ces deux actions firent perdre au Duc de Savoye près de quinze cens hommes.

Actions particulières. *Quincy, tom. 2. pag. 292.*

Ce Prince avoit envoïé le Marquis de Parelle pour essaïer de secourir Cahours. Etant arrivé trop-tard, il prit sa marche dans les montagnes & se rendit à la gorge de la Vallée de Luzerne, dans le dessein d'envelopper le Marquis de Feuquières, qui étoit dans ces quartiers avec un peu plus de deux mille hommes, pour démolir Luzerne & son Château. Le sixième d'août il en fit partir toutes les munitions de bouche, qui arrivèrent heureusement à Pignerol. Le lendemain on y envoïa aussi les équipages d'un Régiment de Dragons. Ils tombèrent dans les troupes du Marquis de Parelle au-dessous de Briqueras; le convoi fût pris & l'escorte taillée en pièces. Le Colonel de ce Régiment, dont les équipages avoient été enlevés, monta aussi-tôt à cheval avec le reste de sa troupe; il marcha à Briqueras, & fût fort surpris d'y trouver l'ennemi. Il reçut d'abord deux blessures. Il avança pourtant & pénétra jusques sous les Halles, où il se défendit si bien, que le Marquis de Parelle le laissa pour aller tomber sur le Marquis de Feuquières, qui se vit tout-à-coup entouré de tous côtés. Il sortit de Luzerne avec douze cens hommes pour pousser quelques troupes de Barbets & de Milices. En les poursuivant il vit sur les hauteurs le Marquis de Parelle avec un Corps fort supérieur au sien; il se retrancha le mieux qu'il lui fût possible, & se saisit d'une montagne d'où on l'auroit extrêmement incommodé. La prise de ce poste lui donna le tems d'achever de démolir Luzerne, d'en faire sauter les magazins, d'en retirer les malades & ce qui y restoit de munitions. Il fût joint par onze cent chevaux & huit Compagnies de grénadiers, après quoi il se mit en marche pour faire sa retraite. Il fût vivement poursuivi, mais on ne pût l'entamer. Il perdit cinq ou six cens hommes, & en tua douze ou quinze cens aux ennemis.

Siége singulier. *Feuquières, tom. 4. pag. 115.*

Ces troupes, que le Duc de Savoye vouloit détruire, ou enlever, lui avoient rendu de très-grands services, en le délivrant de la plûpart des Barbets, que jusqu'alors il n'avoit pû soûmettre. A la fin de l'année précédente, ils étoient rentrés dans la Vallée de St. Martin. Au fond de cette Vallée est un grand rocher, presque tout-à-fait séparé des autres montagnes; on le nomme les Quatre-Dents, à cause de sa figure. C'étoit l'azile des Barbets, où ils avoient soûtenu la guerre contre leur Souverain. Il étoit extrêmement difficile d'en faire la circonvallation, à cause des différentes combes ou vallées, qui étoient autant de communications aux autres montagnes, & donnoient

noient à ces gens le moïen d'échapper pendant qu'on les attaqueroit de l'autre. Le Marquis de Feuquières fût chargé de l'enlévement de ce poste. Il vint à bout de l'entourer, par son application à placer des troupes sur les montagnes voisines. La construction de ce terrein étoit si étrange, que quoique la voix portât d'une troupe à l'autre, il leur auroit fallu huit heures de marche pour se joindre, parce que la communication ne se trouvoit que par le fond de la profonde vallée, qui étoit entre le rocher & les montagnes qui l'environnoient. 1690.

La circonvallation étant faite aussi exactement qu'elle pouvoit l'être, le Commandant fit les dispositions pour une attaque générale. De deux côtés le rocher étoit séparé des montagnes par un torrent, où il n'y avoit de l'eau qu'à proportion de la fonte des neiges; mais le bord intérieur étoit défendu par un parapet de cailloux ronds, derrière lequel les Barbets se plaçoient, pour tirer à la faveur des espèces de créneaux que formoit la rondeur de ces cailloux. Ce torrent n'étoit abordable que par un petit sentier, où l'on ne pouvoit marcher qu'un homme de front; quand on l'avoit passé, on pouvoit s'étendre. Des autres côtés le rocher tenoit aux montagnes, mais par des routes qui paroissoient impratiquables. Comme les attaques ne pouvoient ni se communiquer, ni se voir, le Marquis de Feuquières fit une disposition particulière pour chacune. Il leur donna des signaux, & plaça sur un rocher fort élevé un Officier intelligent pour faire à tems avec un drapeau les signaux convenus. Afin de passer le sentier qui conduisoit au bord du torrent, il fit faire pour chaque soldat une forte fascine plus haute & plus grosse que le corps; un grand piquet la traversoit, & servoit au soldat à la poster devant lui. Il trouva aussi le moïen, à force de cabestans, de se faire suivre d'une pièce de canon de quatre livres. Il se mit en marche à la fin de la nuit, & se trouva placé le long du torrent au commencement du jour. *Feuquières, tom. 4. pag. 117.*

Le prémier coup de canon fit un tel effet contre le parapet de cailloux, qu'il en ouvrit une partie. Ce bruit, auquel les Barbets ne s'étoient point attendus, leur donna une si grande terreur, & anima tellement les attaquans, qu'ils se jettèrent dans le torrent & forcèrent le retranchement. Dans le même tems, l'Officier qui avoit le drapeau fit les signaux convenus; de manière qu'en moins de deux heures le rocher des Quatre-Dents, jusqu'alors inaccessible, fût forcé dans tout son circuit, & tous les Barbets, qui s'y étoient cantonnés, furent passés au fil de l'épée, à la reserve de cent & vingt qui trouvèrent moïen de s'échapper. Ce détail, & quantité d'autres qu'on trouvera dans cette Histoire, feront comprendre, que de toutes les professions c'est celle de la guerre qui demande plus de génie, plus de pénétration, & même plus d'étude & de méditation. *Ib. pag. 119.*

Ces actions étoient peu décisives. Le Duc de Savoye se tenoit toujours dans son camp de Carignan, & il n'étoit guères possible de l'y attaquer, Le Maréchal de Catinat engage habi-

1690. lement le Duc de Savoye au combat. *Quincy, tom. 2. pag. 296. Feuquières, tom. 3. pag. 267.*

taquer, tant il avoit bien sçu se retrancher. Il étoit sur le point de recevoir de nouveaux secours d'Allemagne & du Milanez, qui l'auroient rendu maître de la Campagne, & assés fort pour transporter la guerre dans le Dauphiné ou dans le Lionnois. Catinat étoit campé à Brillant, par conséquent hors de portée d'empêcher le secours. Dans la nécessité où il se trouvoit de combattre & de vaincre, pour n'être pas obligé de fuir devant son ennemi lorsque les nouveaux renforts d'Allemands & d'Espagnols seroient arrivés, il s'appliqua à le tirer de son poste. Dans cette vûë il marcha à Salusses, qui étoit de l'autre côté du Pô. Cette marche étoit hazardeuse, elle ne pouvoit se faire sans prêter le flanc au Duc de Savoye. Ce Prince donna dans le piège, qu'on lui avoit tendu habilement. Il compta qu'il battroit les François au passage du Pô, que l'Arrière-garde du-moins ne lui échapperoit pas, ou qu'enfin il se camperoit avantageusement entr'eux & Pignerol, d'où ils tiroient leurs vivres.

Quincy, tom. 2. pag. 296. Feuquières, Ibid. pag. 268.

Dès que l'Avant-garde de l'Armée Françoise fût près de Salusses, Monsieur de Catinat fit attaquer les hauteurs qui environnent cette Ville. Elles étoient défendües par un grand nombre de Milices; on les en chassa sans peine; il fit même tirer quelques volées de canon, afin de déterminer par ce bruit Monsieur de Savoye à se hâter de venir tomber sur son Arrière-garde. Ce Prince se hâta en effet, & sur la fin du jour on fût averti que le Corps de cavalerie qui couvroit la marche étoit à la vûë de l'ennemi. On sçut même, par quelques prisonniers ou par quelques déserteurs, que toute l'Armée suivoit la tête qu'on avoit apperçûë. Comme le jour étoit trop avancé pour engager une action générale, le Duc de Savoye rangea ses troupes en bataille à mesure qu'elles arrivèrent. Sa droite se trouva couverte & appuïée d'un ruisseau, qui passe à l'Abbaïe de Staffarde, sur le bord duquel il y avoit, d'espace en espace, d'assés grosses cassines pour y pouvoir mettre de l'infanterie. Il y en mit en effet; mais au lieu de porter ses aîles à ces cassines, il les en tint éloignées. Des marais couvroient sa gauche. Il auroit pû l'appuïer à une vieille digue du Pô, au-delà de laquelle, jusqu'à cette rivière, le terrein étoit fort avantageux. Cette digue faisoit un recoude; il le négligea & ne l'occupa pas. S'il avoit appuïé sa gauche à ce recoude, qui se trouvoit à même hauteur que les cassines de la droite, ses deux aîles auroient été également bien appuïées; avec cet avantage, que le terrein du recoude étoit beaucoup plus étendu en-dedans que celui du dehors, par lequel il falloit marcher pour l'aborder. Dans cette situation, que ce Prince croïoit bonne & avantageuse, il résolut de recevoir la bataille, quoiqu'il eût marché pour la donner.

Quincy, Ib. pag. 298.

Le Général François charmé d'avoir réüssi à tirer son ennemi de son Fort, emploïa le reste du jour & toute la nuit à faire revenir les troupes qui avoient attaqué les hauteurs de Salusses, & à mettre toute son Armée en état de combattre. Le lendemain, dix-huitième août, à la pointe du jour, il marcha à l'ennemi, qui l'attendoit. Le Marquis de

Feu-

Feuquières étoit au centre & commandoit l'Infanterie ; Messieurs de St. Sylvestre commandoient les deux aîles, le prémier la droite, l'autre la gauche. 1690.

L'ACTION commença par l'attaque de l'infanterie ennemie, placée dans les cassines. Comme elle étoit trop éloignée du Corps de bataille, elle ne pût être protégée ; elle fût successivement forcée ; de manière que le Duc de Savoïe avoit déjà fait une perte considérable avant que la bataille commençât sur le front des Armées. A mesure que les cassines étoient emportées, le Marquis de Feuquières faisoit avancer l'infanterie Françoise, & la mettoit à portée de faire un effort général.

Il le bat à Saffarde. *Feuquières, tom. 3. pag. 270. Quincy, tom. 2. pag. 299.*

AU même tems qu'on emportoit les cassines, & que le Corps de bataille avançoit, l'infanterie de la droite se porta au recoude que le Duc de Savoïe avoit négligé d'occuper ; en y arrivant elle s'allongea le long de ce recoude. Par ce mouvement elle mit sous son feu l'aîle gauche de la cavalerie ennemie, qui fût bien-tôt forcée à quitter son terrein, & à se placer plus en arrière que n'étoit son infanterie. Par-là l'aîle droite de la cavalerie Françoise, qui jusqu'alors avoit marché derrière son infanterie, eut le moïen d'occuper presque le même terrein que l'aîle gauche de la cavalerie ennemie venoit de quitter. L'infanterie, qui avoit opéré ce qu'on avoit voulu, en déplaçant la cavalerie ennemie, devenuë inutile à cette digue, s'étendit sur la gauche, & rejoignit le front de l'infanterie dans son ordre de bataille.

LES cassines étant emportées, & l'aîle gauche de la cavalerie déplacée, on marcha au front de l'infanterie ennemie, qui fût bien-tôt emportée & battuë. L'infanterie qui s'étoit emparée des cassines, dissipa l'aîle droite de la cavalerie ennemie ; celle de la gauche fût battuë par Monsieur de St. Sylvestre ; il la poussa jusqu'à Ville-Franche. La victoire fût incontestable. L'ennemi laissa quatre mille morts sur le champ de bataille ; on fit douze ou quinze cent prisonniers ; on prit beaucoup d'étendarts & de drapeaux, neuf pièces de canon, quantité de poudre, & tous les bagages. Sans les bois & les marais, qui favorisèrent la fuite, la défaite eut été générale.

Ib. pag. 301. Mémoires Historiques & Chronologiques. Mémoires du Marquis de la Fare, pag. 217. Larrey, tom. 2. pag. 118. Limiers, tom. 2. pag. 528. Riencourt, tom. 3. pag. 189. Bussi, Histoire de Louis 14. pag. 312. Quincy, tom. 2. pag. 302.

MONSIEUR de Catinat s'exposa au plus grand feu pendant toute l'action. Il fit tout ce qu'on pouvoit faire en habile homme, tant pour déposter l'ennemi, que pour le battre. Le Marquis de Feuquières combattit à la tête de l'infanterie avec sa valeur ordinaire, & eut grande part au succès de cette journée, par les belles manœuvres qu'il fit faire.

UN Evénement des plus singuliers rend encore cette victoire plus mémorable. Le Marquis de Quinson commandoit l'aîle gauche de la cavalerie. Lorsqu'on se mit en mouvement pour marcher à l'ennemi, il voulut s'ouvrir sur la gauche, afin de laisser suffisamment de terrein au centre & à la droite pour marcher de front. Par ce mouvement, il se trouva sans y penser au-dehors de la source du ruisseau de Staffarde, &

Circonstance singulière de cette bataille. *Feuquières, tom. 3. pag. 271.*

1690. & ne connut qu'il étoit séparé de son infanterie, que lorsqu'il ne pût plus passer le ruisseau. Pendant plus de six heures que dura la bataille, il ne pût que cotoïer le ruisseau pour trouver un endroit où il pût le passer; il le trouva enfin à l'Abbaïe de Staffarde, qui étoit derrière l'Armée ennemie. Ainsi cette bataille se donna & se gagna sans aîle gauche.

Fautes du Duc de Savoye. *Feuquières, tom. 3. pag. 276.*

CET inconvenient, qui devoit causer la perte de l'Armée Françoise, ne pouvoit être réparé que par le gain de la bataille, & prouve sensiblement, que la disposition du Duc de Savoye étoit aussi mauvaise qu'il la croïoit bonne, & qu'elle auroit pû l'être, s'il avoit eu assés de capacité pour connoître les avantages du terrein, sur lequel il avoit résolu de recevoir la bataille, que son ennemi venoit lui donner. Feuquières dit, que dans cet exemple il trouve la punition d'un Général qui fait battre son Armée parce qu'il ne sait pas la conduire. Après-tout, la plus grande faute de ce Prince fût d'avoir quitté son camp de Carignan, où il étoit tellement en sûreté qu'il y retourna après sa défaite. Pourquoi précipitoit-il le tems d'une action, puisqu'avec un peu de patience il étoit sûr d'être bien-tôt en état de pousser son ennemi? Il perdit par-là l'égalité, que lui avoit laissé prendre le Général François en n'assemblant pas son Armée aux environs de Turin; il perdit de plus le fruit qu'il devoit tirer des secours qu'il attendoit, & qu'il reçut en effet peu de tems après sa défaite; d'autant plus blâmable, que le Comte de Louvignies, qui commandoit les troupes d'Espagne, fit tout ce qu'il pût pour le détourner de combattre.

† Voïés N°. LXXXVII.

CET Evénement, si glorieux en lui-même, & si utile, fût célébré par une Médaille. † On y voit Hercule tenant la Couronne du Duc de Savoye; sous ses pieds est un Centaure; ce qui fait, dit-on, allusion à la fameuse Médaille, que Charles-Emmanuël Duc de Savoye fit frapper, lorsqu'il s'empara du Marquisat de Salusses. La Légende, DUX SABAUDIÆ CUM FOEDERATIS PROFLIGATUS, & l'Exergue, AD STAFFARDAM, signifient, *Le Duc de Savoye & ses Alliés défaits près de Staffarde.*

Suites de cette victoire. *Quincy, tom. 2. pag. 306.*

L'ARMÉE Françoise passa la nuit sur le champ de bataille. Elle marcha le lendemain à Salusses, qui lui ouvrit ses portes. Le Marquis d'Herbeville, Gouverneur de Pignerol, profita de la consternation qu'avoit répanduë la victoire de Staffarde. Avec une partie de sa garnison il fit attaquer Ville-Franche, & s'en empara presque sans résistance. Il y trouva beaucoup de vivres & de munitions, avec une partie des gros équipages de l'Armée battuë. Pour Monsieur de Catinat, il ne fit aucune entreprise digne de sa victoire. Maître de la Campagne, il réduisit plusieurs petites Places, & il s'avança à Raconis, à dessein de combattre encore une fois le Duc de Savoye. Ce Prince sçut l'éviter, en se postant à Pontcalier, pour y attendre les secours qui lui venoient d'Allemagne & du Milanez. Il pourvût à la sûreté de Carignan & de Carmagnole. L'Armée Françoise dans son camp de Raconis fit contribuer tout le païs des environs. Cérisoles, Hauterive, & plusieurs autres Bourgs & Villages furent

furent brûlés pour avoir entrepris de se défendre. On resta dans ce même camp pendant près de deux mois, dans la paisible jouïssance de la partie de la plaine de Piémont situëe entre le Pô & le Tanaro ; & le Duc de Savoye, dont l'Armée se trouva à la fin de septembre forte de vingt mille hommes, n'ôsa pas entreprendre de l'y troubler. 1690.

Enfin on décampa le vingt-sept d'octobre, & on passa le Pô pour aller à Gravillane ; on força les Bourgs & les petites Villes qui servoient de retraite aux Barbets. Le Général alla lui-même dans les montagnes attaquer Barges défenduë par deux mille hommes. Il prit avec lui huit Compagnies de grénadiers, quinze cent fusiliers & quelques Régimens de dragons pour les soûtenir. Tous les retranchemens furent emportés l'épée à la main, & on poursuivit si vivement ceux qui les défendoient, qu'on entra avec eux dans la Ville. La plûpart se sauvèrent dans les montagnes. Cette Ville fût brûlée ; Bibiane & Luzerne eurent le même sort. *Quincy, tom. 2. pag. 307.*

Pendant toutes ces expéditions, l'Armée du Duc de Savoye étoit aux environs de Turin, faute de pouvoir subsister ailleurs. Ce Prince comptoit que l'Armée Françoise alloit prendre ses quartiers d'hiver ; en effet une partie de la cavalerie & des dragons avoit déjà pris la route du Dauphiné. Ces mouvemens se faisoient pour le tromper ; on en vouloit à Suze. Le gros canon, qu'on tira de Pignerol & qu'on fit marcher à Chaumont, un Corps d'infanterie qu'on assembla à Briançon, lui firent soupçonner ce dessein assez-tôt pour qu'il put mettre des troupes dans le Fort de Lenas, & en envoyer d'autres se retrancher au Pas de Suze & au Pas de l'Asne ; il fit aussi garder les passages de la Feneste. *Ibid.*

Le six de novembre on décampa des environs de Pignerol, & on arriva à Fenestrelles. De-là on marcha au Col de la Feneste. Les ennemis l'abandonnèrent pour aller renforcer le Col du Collet, qui n'est qu'à une lieuë de Suze ; ils n'y firent guères plus de résistance. Toute l'infanterie passa ce défilé, & se posta à la portée du canon de Suze. Les autres passages furent encore moins disputés. Ceux qui les gardoient craignirent d'être coupés, & les abandonnèrent dès qu'ils sçurent qu'une partie de l'Armée Françoise avoit débouché par le Collet. Prise de Suze. *Quincy, Ib. pag. 308. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

On n'eut que la Citadelle à assiéger, car la Ville se rendit d'elle-même. Cette Citadelle étoit très-forte. Bâtie sur le roc, on ne pouvoit y faire de tranchée. Les cavins en servirent, & à l'aide de sacs à terre & de gabions, dès la nuit du onze au douze on s'approcha à cinquante pas de la Place. Le lendemain, après un grand & pénible travail, on monta dix pièces de canon sur un rocher voisin ; on les mit en batterie pour rompre un pont, qui servoit de communication à une demi-lune, qui couvroit la porte de la Citadelle. La nuit suivante les travaux furent poussés avec beaucoup de succès, & on s'établit fort proche de la demi-lune dans tous les cavins & sur toutes les roches les plus proches de la Place, pour y attacher le mineur. Le Gouverneur *Quincy, ibid. pag. 309. Limiers, tom. 2. pag. 531. Larrey, tom. 2. pag. 121. Bussi, Histoire de Loüis XIV. pag. 317.*

1690. voïant qu'on se préparoit à attaquer la demi-lune, où le canon avoit fait une grande brêche, & que le mineur étoit déjà attaché en plusieurs endroits, fit battre la chamade le treize; on lui accorda une Capitulation distinguée. Il sortit le lendemain avec armes & bagages, trois pièces de canon de fonte & la moitié des munitions de guerre. Après cette conquête les Armées se séparèrent. Une partie des troupes Françoises prit ses quartiers dans la Savoïe, le reste fût distribué en Dauphiné & en Provence. Le Duc de Savoïe mit les Espagnols à Turin, les troupes Allemandes & les siennes furent établies à Carignan, à Pontcalier, à Carmagnole & dans les autres Places voisines qui lui restoient encore.

On prend toute la Savoïe. *Quincy, tom. 2. pag. 303.*

TANDIS que Mr. de Catinat avoit soûmis une partie du Piémont, qu'il avoit épuisé le reste par les contributions & par les ravages, un autre Corps de troupes avoit soûmis toute la Savoïe, à l'exception du Château de Montmélian. On n'avoit eu qu'à la parcourir. Il ne s'y fit qu'une ou deux actions de vigueur, pour en chasser le peu de troupes ennemies qui en empêchoient la tranquille possession. Leurs Chefs, à cause de la parfaite connoissance qu'ils avoient du Païs, & de la facilité que leur donnoient les montagnes de s'échapper, avoient résisté assez long-tems aux poursuites des François. Le Marquis de St. Ruth qui les commandoit, s'attacha à poursuivre ces deux troupes, & vint à bout de s'en débarrasser. La prémière étoit de trois cens hommes. En la poursuivant on la trouva postée sur un rocher qui va à la grande montagne de l'Isère. La nuit approchoit; on environna ce rocher, & on fit une garde exacte pour empêcher que cette troupe n'échappât. Le lendemain on l'attaqua par trois différens endroits; elle fût forcée; on poursuivit les fuïards sur leurs montagnes, on en tüa la plus grande partie, on prit même le Marquis de Salles qui la commandoit & la plûpart des Officiers. On marcha ensuite à l'autre troupe de quatre cens hommes. On la trouva postée encore plus avantageusement. C'étoit un défilé fort étroit, borné à la gauche de plusieurs montagnes inaccessibles, & à la droite par l'Isère, qui n'étoit nulle part guéable. Outre ces défenses naturelles, le Comte de Bernexe, qui commandoit cette troupe, avoit fait faire de bons retranchemens défendus par des fossés larges & profonds. Comme on étoit infiniment supérieur en troupes, il fut attaqué de tant de côtés, qu'il fût obligé d'abandonner son poste & d'y laisser tous ses équipages. Sa troupe se dissipa; plusieurs furent tués ou pris; le Chef peu accompagné se retira dans le Val d'Aouste. Ce dernier succès fût suivi de la soûmission de Moustiers & de Morienne, les deux seules Places qui restassent à prendre.

Ib. pag. 304. *Ib. pag. 305.*

† Voïés N°. LXXXVIII.

CETTE conquête fit le sujet d'une Médaille. † On y voit la Savoïe, sous la figure d'une femme, assise au pied des montagnes & des rochers. La Légende, SABAUDIA SUBACTA, signifie, *Conquête de la Savoïe.* L'exergue exprime la date 1690.

LE

LE Duc de Savoïe dut se repentir de la démarche qu'il avoit faite. Il avoit pû être tranquille & rendre ses sujets heureux, & son ambition les avoit plongés dans les plus affreuses misères. Pillés & subjugués par les Espagnols qu'il avoit appellés à son secours, quels sentimens pouvoient-ils avoir pour lui? On a reproché à Loüis quatorze son ambition; mais, du-moins, il étoit en état de soûtenir ses entreprises. S'il a épuisé ses peuples, il a sçû les défendre des incursions de l'ennemi, & à une ou deux expéditions près, ils ne l'ont point vû le fer & le feu à la main désoler leurs Campagnes & brûler leurs Villes.

1690. Triste situation de ce Prince & de ses sujets.

LA guerre se fit en Catalogne à l'ordinaire, c'est à dire, sans succès & sans entreprise qui fût marquée. Le Duc de Noailles toûjours soûtenu par la faveur de Madame de Maintenon, y commanda encore cette année, & s'acquita aussi-bien que les précédentes de l'ordre qu'il avoit eu de se tenir sur la défensive. Il assembla son Armée à Boulou, à trois lieuës du Col de Pertuis. Elle se trouva composée de dix-sept Bataillons y compris huit cent Miquelets, de six Régimens de cavalerie de douze Compagnies chacun, & de deux Régimens de Dragons, ce qui faisoit en tout onze à douze mille hommes. On peut se souvenir d'avoir vû le Vicomte de Turenne exécuter de grandes choses avec des forces moins nombreuses; apparemment qu'il n'avoit pas ordre de se tenir sur la défensive.

Campagne de Catalogne. On s'y tient exactement sur la défensive. *Quincy, tom. 2. pag. 312.*

L'ARMÉE marcha d'abord à Campredon. Elle s'y occupa pendant quelque tems à nétoïer les montagnes, en donnant la chasse aux Miquelets Espagnols. On fit faire une redoute sur le Cap de Loscot, qui domine tout le Païs entre Campredon & Lampourdan. Comme l'Armée Espagnole ne paroissoit point, on se hazarda de faire quelques expéditions dans la plaine de Vick. Un détachement de deux mille hommes s'empara de St. Jean de Las Badezes; on prit aussi Ripoüille, & cinq ou six postes, à la faveur desquels on s'avança jusqu'à Foulou, qui n'est qu'à quatre lieuës de Gironne. On profita habilement de la lenteur des Espagnols à se mettre en Campagne. On laissa Gironne sur la gauche, & on s'avança jusques près de Vick. On fit subsister l'Armée aux dépens des Catalans, & on ruina tout ce qu'on ne pût consumer. *Ibid.*

DÈS qu'on eut appris que le Duc de Villa-Hermosa avoit enfin assemblé ses troupes, & qu'il s'avançoit à la tête de douze ou treize mille hommes, on se retira prudemment en Roussillon, parce qu'on avoit ordre de se tenir sur la défensive & de ne risquer aucune action dans ce païs. Le Général Espagnol vint camper à Pievalda, Le Duc de Noailles resta à quelques lieuës de lui, & ces deux Généraux tranquilles passèrent le reste de la Campagne à s'observer l'un l'autre. Quand le tems des sièges & des combats fût passé, les deux Armées allèrent se délasser dans les quartiers d'hiver. Après tout, cette Campagne valoit bien celle du Rhin, où le Maréchal de Lorges avec *Ibid.*

 quarante

quarante mille hommes, sous les yeux du Dauphin, n'avoit pas fait de plus grands exploits.

1690.

Les Impériaux battus par les Turcs.

Vie de Tékeli, pag. 263. Mémoires Historiques & Chronologiques. Histoire des dernières Révolutions de Hongrie, tom. 1. pag. 356. &c.

TROIS victoires étoient plus que suffisantes pour dédommager de l'inaction de ces deux Armées, & d'ailleurs on eut encore d'autres sujets de se féliciter. A la vérité l'Empereur, malgré tous les mouvemens qu'on s'étoit donnés, avoit réüssi à faire élire Roi des Romains Joseph-Ignace son fils aîné. Tous les ennemis de la France s'étoient accordés à lui procurer cette satisfaction, que mille raisons, entr'autres le défaut d'âge dans le jeune Prince, pouvoient lui faire refuser. Mais la Campagne de Hongrie fût favorable aux Turcs, & ils y réparèrent une partie de leurs pertes. Michel Abaffi, Prince de Transylvanie, étoit mort au commencement de cette année. Le Grand Seigneur avoit nommé Tékeli pour lui succéder. L'Empereur s'étoit déclaré en apparence pour le jeune Abaffi, qu'il avoit reconnu par deux traités pour successeur de son père. De part & d'autre on envoïa des troupes en cette Principauté pour s'en assurer. Tékeli, à la tête des Mécontens de Hongrie & de quelques troupes Ottomanes, y fit de grands progrès, & chassa les garnisons Impériales de plusieurs postes qu'elles y occupoient. Il défit entièrement le Général Heusler, le prit prisonnier & tailla en pièces quatre mille Allemans, que les Milices Transylvaines avoient abandonnés dès le commencement de l'action. Cette victoire eut de grandes suites. Presque tout le païs se soûmit à Tékeli & le reconnut pour son Maître; d'autant plus volontiers, que l'Empereur avoit obligé le jeune Abaffi de lui céder tous ses droits; comme si cette abdication, eût-elle été volontaire, avoit pû lui donner droit de mettre un Etat électif au rang de ses Provinces héréditaires.

Vie de Tékeli, pag. 265.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie de Tékeli, pag. 267.

D'UN autre côté l'Armée des Turcs se trouva fort supérieure; elle assiégea Nissa, qui se rendit le huit de septembre. Le vingt-neuf du même mois elle prit encore Widin, après sept ou huit jours de siège. Elle marcha aussi-tôt à Bellegrade, dont les anciennes brèches n'étoient que palissadées. Une bombe tombée sur le magazin à poudre aïant mis le feu à un grand nombre de maisons le sixième jour du siège, les Turcs profitèrent du désordre que cet accident avoit causé. Sans avoir fait aucune brèche au Corps de la Place, ils attaquèrent les palissades & les forcèrent. Ils passèrent au fil de l'épée cinq mille Impériaux. Plus humains que ces derniers ne l'avoient été lorsqu'ils avoient pris cette Place aussi d'assaut, ils épargnèrent les habitans. Le Général d'Aspremont qui y commandoit, & le Duc de Croüi qui s'y étoit jetté, s'enfuirent par le Danube avec sept ou huit cens hommes & gagnèrent Essex. Le Grand Vizir les y suivit en diligence, parce-que ce poste important, comme la plûpart des autres, étoit presque sans défense, l'Empereur n'ayant fait fortifier, ni même rétablir aucune des Places qu'il avoit prises, persuadé que les Turcs ne seroient plus en état de rien entreprendre.

Mémoires Historiques & Chronologiques. Vie de Tékeli, pag. 268.

LA manière molle dont se faisoit la guerre sur le Rhin, donna la liberté à l'Empereur de tirer de son Armée plusieurs Régimens pour les envoïer en Hongrie. La Renommée grossit infiniment ce secours. Au seul bruit de sa marche les Turcs, qui faisoient le siège d'Essex, se retirèrent avec précipitation & abandonnèrent leur canon & leurs bagages.

1690. *Vie de Tékeli, pag. 268. Mémoires Historiques & Chronologiques.*

LES Vénitiens continüèrent d'occuper les Turcs. Douze de leurs vaisseaux mirent en fuite l'Armée navale de ces Infidèles, composée de vingt-sept galères & de trente-deux vaisseaux, qui se réfugièrent à Metelin. Ces alternatives de bons & de mauvais succès, étoient ce qui pouvoit arriver de plus favorable à la France. Si l'un des deux partis avoit eu constamment le dessus, l'autre n'auroit pas manqué de faire la paix; au-lieu que tantôt vaincus & tantôt vainqueurs, le désir & l'espérance de réparer leurs pertes ne cessoient point de les animer. Pour le Roi de Pologne, mécontent de l'Empereur & gagné par la France, il n'attaquoit les Turcs que foiblement, & ne les empêchoit presque pas de porter toutes leurs forces en Hongrie.

Cette diversion favorable à la France. *Ibid.*

LA France eut encore de nouveaux sujets de satisfaction. Après que sa Flotte se fût retirée à Brest, celle des Anglois & des Hollandois, qui avoit été promptement rétablie, se remit en mer. Maîtresse de la mer à son tour, elle détacha une Escadre, sur laquelle on mit deux mille hommes de troupes reglées; le dessein étoit de s'emparer du Canada. Le Chevalier Fips, chargé de cette expédition, parut au mois d'octobre devant Quebec. En arrivant il fit sommer le Comté de Frontenac qui y commandoit. Sur son refus il mit à terre ses troupes de débarquement, & fit approcher ses quatre plus gros vaisseaux pour canonner la Place. On lui répondit si vivement, que ses vaisseaux tout-à-fait maltraités furent obligés de se retirer pour se radouber. Ses troupes débarquées n'eurent pas plus de succès. Quatre Bataillons bien postés rendirent leurs efforts inutiles. En diverses attaques il perdit deux cent soldats & quelques Officiers, & crainte de quelque accident plus fâcheux, il se retira la nuit du vingt-deux d'octobre avec précipitation, & abandonna cinq pièces de canon qu'il avoit mises à terre, avec la poudre & les boulets nécessaires pour les servir. Il répara cet échec en chassant les François de la partie de l'Isle de St. Christophle qu'ils occupoient.

Expédition de Canada manquée par les Alliés. *Ibid.*

CETTE tentative inutile de l'Escadre Angloise contre le Canada, tient une place magnifique dans l'Histoire Métallique; à force de l'exagérer, elle en a fait un événement considérable. La Médaille représente la Ville de Quebec assise sur un rocher, aïant à ses pieds des pavillons & des étendarts aux Armes d'Angleterre. Elle a près d'elle un Castor, animal fort commun en Canada. Au pied du rocher est le fleuve de St. Laurent appuïé sur son Urne. La Légende, FRANCIA IN NOVO ORBE VICTRIX, & l'Exergue, KEBECA LIBERATA, marquent, *que la délivrance de Quebec a rendu la France, victorieuse dans le Nouveau-Monde, comme elle l'avoit été dans l'Ancien.* †

Ibid. L'Histoire Métallique exaggère cet avantage.

† Voïés N°. LXXXIX.

L'EXPLI-

1690. L'EXPLICATION soûtient ces idées magnifiques. „ Les Anglois, „ dit-on, qui en Europe n'avoient rien pû tenter avec succès contre „ la France, ni par terre, ni par mer, se flattèrent de mieux réüssir „ s'ils attaquoient les Colonies Françoises dans l'Amérique. Vers la „ mi-octobre, ils parurent dans la rivière de St. Laurent avec trente-„ quatre voiles de toutes grandeurs. Le Comte de Frontenac, Gou-„ verneur de la Nouvelle France, se prépara à les bien recevoir. Deux „ mille hommes qu'ils mirent d'abord à terre furent battus. Les en-„ nemis ne se rebutèrent pas, & s'avancèrent; mais un petit Corps de „ troupes réglées les arrêta. Leur attaque par mer ne fût pas plus heu-„ reuse. Quatre de leurs plus gros vaisseaux qui s'approchèrent de „ Quebec pour le canonner, furent si maltraités par le feu de la Place, „ qu'ils prirent le parti de se retirer. Enfin pour dernière tentative, „ ils voulurent s'emparer d'un poste fort avantageux près de la Ville, „ & tombèrent dans une embuscade où on leur tüa encore beaucoup „ de monde. Tant de mauvais succès les firent résoudre d'abandon-„ ner leur dessein. Ils se rembarquèrent à la faveur d'une nuit obscu-„ re, & avec tant de précipitation, qu'ils laissèrent à terre cinq piè-„ ces de canon. Leurs plus gros vaisseaux furent fort endommagés, & „ il leur en coûta plus de douze cens hommes ".

Remarques sur cette Histoire. CETTE Médaille si outrée détermine à parler d'une autre, qu'on avoit omise à cause de sa flatterie excessive, qui va jusqu'à une espèce d'idolatrie. L'Académie, non contente d'avoir célébré les trois victoires de cette année par des Médailles particulières, les réünit toutes trois dans une quatrième Médaille, † On y voit le Roi sur son trône, qui paroît envoïer la Victoire avec trois dards & une palme qu'il paroît aussi lui avoir donnés. La Légende, VICTORIA OBSEQUENS, & l'Exergue, HOSTIBUS TERRA MARIQUE PROFLIGATIS, AD FLORIACUM, AD STAFFARDAM, AD LITTUS ANGLICUM, expriment, *que la Victoire en exécution des ordres du Roi, a défait ses ennemis sur terre & sur mer, à Fleurus, à Staffarde & sur les Côtes d'Angleterre*. Les Médailles anciennes, quoique frappées par des Païens à l'honneur des Princes qu'ils avoient divinisé, ne les ont jamais répréséntés avec cet air de Divinité. Un léger changement auroit rendu cette Médaille supportable. Il falloit que la Victoire présentât au Roi ses palmes & ses dards victorieux, & qu'il la reçût debout avec respect & reconnoissance.

† Voïés Nº. XC.

Guerre des Jésüités & des Jansénistes. *Mémoires publiés. Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.* ON a déjà vû souvent les Jansénistes & les Molinistes aux prises. Ils s'attaquèrent encore cette année, & se portèrent mutuëllement des coups fâcheux. Léonard Lessius Jésuite, célèbre par un nouveau Système qu'il a imaginé sur la fameuse Question de l'accord de la Grace & de la Liberté, avoit eu des démélés fort vifs sur la fin du siècle précédent avec les deux Universités des Païs-Bas, qui avoient censuré ses sentimens. On avoit beaucoup écrit de part & d'autre. Octave Frangipani, Nonce du Pape en ces quartiers, vint à bout de terminer ces différends, par un

Décret qui permettoit aux parties de soûtenir & d'enseigner leurs opinions sur la Grace & sur la Science de Dieu.

1690.

Jansénistes battus en Flandre. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Quênel, qui s'étoit retiré en Flandre, entreprit de troubler cette paix signée & constamment observée depuis le dernier siècle. Cette paix étoit fort contraire à ses desseins. Pour la troubler, il publia l'Apologie historique des deux Censures de Louvain & de Doüai sur la matière de la Grace. Il ne douta point que les Jésuites, intéressés à se défendre de l'accusation de Pélagianisme, ne répondissent à son Apologie, & que les Docteurs vivans épousant la quérelle des morts, on ne vît la guerre se renouveller. Il fût trompé dans son espérance. Les Jésuites ne répondirent point. Il leur parut plus sûr & peut-être plus aisé de faire condamner son Ecrit; une Lettre de Cachet en fit l'affaire. La Faculté de Théologie de Doüai déclara, que loin d'approuver cet Ecrit, elle y trouvoit plusieurs choses qui blessoient la charité Chrétienne, & étoient capables de réveiller les divisions assoupies depuis plus de cent ans; conséquemment, elle déclara qu'elle s'en tenoit au sentiment du Nonce, qui les avoit terminées en mille cinq cent quatre-vingt-huit. Quênel & son parti furent bien-tôt dédommagés de la honte & de l'inutilité de leur vaine tentative. Le Pape fit publier le quatorzième d'août un décret contre l'erreur du péché Philosophique.

Ils ont leur revanche en France, & font condamner le péché Philosophique. *Ibid.*

Cette Doctrine avoit été soûtenuë à Dijon par un Jésuite nommé Musnier. La Thèse étoit conçüe en ces termes; *Le péché Philosophique commis sans aucune connoissance de Dieu, ou sans aucune attention à lui, n'est point une offense de Dieu, ni un Péché mortel.* Pour entendre cette Thèse, qui n'alloit pas moins qu'à renverser ce qu'on appelle la loi naturelle, il faut observer qu'on peut considérer le péché, ou en-tant qu'il offense Dieu, ou en-tant qu'il blesse la raison. Sous le prémier de ces deux rapports, il a plu aux Théologiens de l'appeller péché Théologique; sous le second, ils le nomment péché Moral ou Philosophique. C'est cette dernière espèce de péché, que le Jésuite prétendoit n'être ni offense de Dieu ni péché mortel.

Cette Doctrine extravagante, qui justifioit les plus grands pécheurs, & ne vouloit pas que Dieu fût vengeur de la Loi, qu'il a lui-même gravée dans nos cœurs, fût dénoncée par le Docteur Arnaud au Pape, aux Evêques, aux Princes & aux Magistrats, comme une nouvelle Hérésie. L'amour de la vérité pouvoit avoir part à cette dénonciation; mais, selon toutes les apparences, la passion engagea ce Docteur à ajoûter, que cette erreur étoit un point capital de la Doctrine des Jésuites.

Ibid.

Le Théologien, dès qu'il vit sa Doctrine attaquée, publia un Ecrit, dans lequel il protestoit; 1°. Que loin d'établir en général & absolument que faute de connoître Dieu ou de se souvenir de Dieu en péchant, les Chrétiens ne font que des péchés philosophiques dont Dieu n'est point offensé, il avoit positivement condamné & réfuté cette proposition dans les Ecrits qu'il avoit dictés à ses écoliers. 2°. Qu'il n'avoit jamais entendu sa Thèse que dans un sens conditionnel; c'est-à-dire,

1690. dire, que s'il ſe commettoit des péchés purement philoſophiques, ce ne ſeroient ni des offenſes de Dieu, ni des péchés mortels qui méritaſſent les ſupplices de l'enfer. 3°. Qu'il avoit toûjours parlé du péché philoſophique & de l'ignorance de Dieu, comme de choſes moralement impoſſibles. 4°. Qu'enfin il n'avoit ſoûtenu ce ſens conditionnel que comme une Doctrine publiquement reçûe dans les Ecoles, à laquelle il ne prenoit aucun intérêt particulier.

Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.

Les Jéſuites en général déſavoüèrent leur Profeſſeur, & prétendirent qu'aucun de leurs Auteurs n'avoit enſeigné une pareille Doctrine. Le public les regarda comme battus, ſurtout après la condamnation de Rome; le triomphe de leur adverſaire fut célébré en proſe & en vers, & encore aujourd'hui on les renvoye au péché Philoſophique. Ils récriminèrent envain que leur adverſaire en dénonçant la nouvelle Héréſie en établiſſoit une autre, qui n'étoit pas moins pernicieuſe à la Foi & aux bonnes mœurs. En effet, il s'étoit avancé juſqu'à traiter d'erreur ce que les Catholiques croient communément, que Dieu ne fait jamais de commandemens aux hommes ſans leur donner en même *Ibid.* tems le pouvoir de les accomplir, & qu'il ſeroit injuſte s'il les puniſſoit pour des crimes qu'il leur auroit été impoſſible d'éviter. Ces queſtions étoient vieilles, on étoit las de les entendre agiter; on ne s'attacha qu'au péché Philoſophique, & on applaudit à l'humiliation de la Société, qui par deux ans d'intrigues ne pût empêcher que ſa propoſition ne fût flétrie, comme elle méritoit de l'être.

Ils ſe battent auſſi à Rome. *Ibid.*

Le triomphe du Docteur ne dura pas long-tems. Le ſept de décembre Alexandre huit donna un Décret contre trente & une propoſitions de Morale, extraites pour la plûpart des Ouvrages des Diſciples de Janſénius, & en particulier, de ceux du dénonciateur du péché Philoſophique. Ces propoſitions avoient été déférées dès mille ſix cent ſoixante & ſeize. Les Janséniſtes dreſſèrent alors une contre-batterie capable de rendre inutiles les efforts de leurs ennemis. Ils ramaſſèrent de leur côté grand nombre de propoſitions, dont ils demandèrent auſſi la condamnation à Innocent onze Chaque parti fit les derniers efforts, du-moins, pour avoir l'honneur de porter le prémier coup à ſes adverſaires. Les Janséniſtes furent plus heureux. Soit que le Pontife les favoriſât & qu'il n'aimât point leurs adverſaires, ou qu'ils euſſent auprès de lui des protecteurs plus puiſſans, ils vinrent à bout de faire cenſurer un grand nombre de propoſitions, extraites, ſelon eux, des Livres des Jéſuites, & ſelon ceux-ci, fabriquées à plaiſir, ou du-moins falſifiées.

Ibid.

Ce ſuccès des Janséniſtes anima de plus en plus leurs adverſaires. Cette année même ils préſentèrent au Pontife la liſte des trente & une propoſitions; il ne put ſe diſpenſer de nommer quelques Théologiens pour les examiner. On procéda fort lentement, & l'examen de la qualification ne commença qu'en mille ſix cent quatre-vingt-deux. Des affaires plus importantes empêchèrent le rapport; Innocent tomba malade & mourut avant qu'il pût être fait.

Alexan-

Alexandre huit son successeur fût plus favorable aux Députés Molinistes. Il leur accorda enfin ce qu'ils souhaitoient & ce qu'ils avoient acheté par douze ou treize ans de persévérance. Les trente & une propositions furent proscrites comme scandaleuses, schismatiques & hérétiques respectivement, avec défense de les enseigner, sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, dont le Pape se reservoit l'absolution.

1690. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques.*

Ces propositions regardoient la Liberté, l'ignorance qui peut excuser du péché, la mort de Jésus-Christ, la Grace suffisante, les Confessions faites aux Mandians, l'autorité de St. Augustin & d'autres Docteurs de cette nature. Plusieurs de ces propositions exigeoient l'amour de Dieu pur sans aucun retour sur soi-même; on disoit en d'autres, que l'ordre de la Pénitence étoit renversé par la pratique d'absoudre aussitôt après la Confession, & que l'Eglise tenoit pour un abus la coûtume moderne en ce qui regardoit l'administration de la Pénitence. Il y en avoit d'extrêmement scandaleuses, qui ne tendoient à rien moins qu'à ôter aux Religieux qui ne sont pas richement fondés, le moïen le plus universel qu'ils aïent de subsister. On y disoit, que les Confessions faites aux Religieux, sont la plûpart ou sacrilèges ou invalides; & qu'un Pénitent a droit de soupçonner, que ceux qui vivent d'aumônes imposent des pénitences trop légères en vûë des secours qu'ils attendent.

Ibid.

Les deux dernières étoient les plus importantes pour la gloire des Molinistes, & c'étoit apparemment celles dont ils avoient le plus souhaité la condamnation. On y disoit, que quand une Doctrine est clairement établie dans St. Augustin, on peut la soûtenir sans avoir aucun égard aux Bulles des Papes; enfin on alloit jusqu'à dire, que la Bulle d'Urbain huit étoit subreptice.

Ibid.

Les Jansénistes plus sensibles, ou moins politiques & dissimulés que leurs ennemis, furent très mécontens d'Alexandre huit & de sa Censure. Ils l'appellèrent le scandale de la Cour de Rome, la honte du St. Office & la confusion de ce Pontificat; leur chagrin alla jusqu'à le traiter comme un excommunié. Vaucel, autrement Walloni, leur Député à Rome, ne pût se résoudre à aller à aucun des neuf Services solemnels que l'on fit pour lui à St. Pierre, il ne pût même se souvenir de lui à l'Autel.

Ibid.

C'étoit peu que cette condamnation au gré des Jésuites, pour les vanger du Dénonciateur du péché Philosophique. Un d'eux, le plus rusé peut-être qu'ils aïent jamais eu, (c'étoit le Père le Tellier, depuis Confesseur de Loüis quatorze) imagina un moïen de démasquer les disciples de Doüai. Jamais intrigue ne fût plus ingénieuse & mieux conduite, plus plaisante même; mais aussi n'y en eut-il jamais où la fourbe & l'artifice aïent été plus long-tems & plus malicieusement soûtenües.

Les Jésuites ont recours aux stratagèmes. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, sous l'an 1691.*

Ce Jésuite donc, ou quelqu'un de sa part écrivit à un nommé de Ligny Bachelier en Théologie & Professeur de Philosophie dans le Collège

1690. du Roi à Doüai. C'étoit un jeune homme plein d'esprit, mais fort prévenu de son mérite, sensible aux loüanges, & par-là propre à devenir la dupe de quiconque l'attaqueroit par ce foible. La Lettre étoit extrêmement flatteuse, elle étoit des plus tendres; on le félicitoit sur son zèle à défendre la bonne Doctrine, on l'appelloit son cher fils. L'écriture & le cachet du Docteur Arnaud n'étoient pas contrefaits, la Lettre étoit seulement signée A. A.

Un d'eux se fait passer pour le Docteur Arnaud. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, sous l'an 1691.* *Ibid.*

Le jeune Bachelier ne douta pas que ces deux A. A. ne signifiassent Antoine Arnaud. Charmé de la distinction que l'on faisoit de lui, & de la gloire qu'il y avoit à être recherché par un homme si fameux, il n'hésita pas à se servir de l'adresse qu'on lui avoit donnée; la joïe, la reconnoissance, le dévoûment éclatèrent dans sa réponse. J'ai autant de vénération, disoit-il, (Dieu sait que je ne mens pas) pour toutes les vérités que vous défendés avec tant de générosité, qu'en avoit Timothée pour l'Apôtre St. Paul. . . .

Un Bachelier de Doüai donne dans le piège. *Ibid.* *Ibid.*

Ce prémier succès encouragea le faux Arnaud à chercher d'autres Acteurs pour la Comédie qu'il vouloit donner au Public. Les Sieurs Gilbert, Laleu & Rivette Professeurs Roïaux, Malpaix Chanoine, tous amis du Bachelier, lui parurent dignes d'y faire leur personnage. Il leur écrivit, ils répondirent. Les Lettres se multiplièrent, ils crurent répandre leur cœur dans le sein d'un homme qu'ils regardoient comme leur ami, leur maître, leur père. „ Je suis prêt, disoit le Sieur Gilbert, „ à faire & à souffrir toutes choses, même à me retirer d'ici, à me „ travestir, à demeurer inconnu dans quelqu'endroit de la campagne „ près ou éloigné de vous, comme vous le trouverés bon pour le bien „ de l'Eglise ".

Le Jésuite vouloit des preuves incontestables & juridiques de leurs sentimens. Pour les avoir ces preuves, il composa une Thèse telle que le vrai Arnaud l'auroit fait lui-même; il l'envoïa à Doüai accompagnée d'une Lettre, dans laquelle il marquoit à ses chers disciples, qu'elle avoit été soûtenuë à Malines; que l'Archevéque gouverné par les Jésuites vouloit la censurer, mais qu'apparemment il n'en feroit rien, quand il verroit le grand nombre d'approbations qu'on avoit ramassées; il leur demandoit les leurs; ils la signèrent, & y ajoûtèrent des explications.

Il signe une Thèse que le Jésuite lui envoïe. *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques, Ibid.*

Le faux Arnaud voulut une signature pure & simple, il fut obéï. Il envoïa une nouvelle Thèse, on la lui renvoïa signée, & les signatures légalisées par-devant Notaire, comme il l'avoit exigé; cette Thèse contenoit sept Articles, dont voici le précis.

1°. Que la Grace efficace ne soit donnée ni toûjours, ni à tous les hommes; c'est ce qu'on prouve par le consentement de tous les Théologiens & par l'expérience journalière de tant de pécheurs. Que cette Grace soit nécessaire, afin que l'homme ait un pouvoir vraiment & proprement dit de faire le bien; c'est de quoi tombent d'accord tous ceux qui sont instruits de la Tradition & de la Doctrine des Pères.

2°. Ceux qui veulent qu'on admette quelque sorte de Grace suffisante

ſante pour l'état où nous ſommes, s'éloignent infiniment de la penſée de St. Auguſtin, qui, depuis le péché, ne reconnoît plus d'autre Grace que l'efficace. 1690.

3°. La Grace ſuffiſante, au ſens des Thomiſtes, paroît moins mauvaiſe, parce qu'on voit qu'elle renferme une expreſſion qui exclut la ſuffiſance de la Grace, & que d'ailleurs elle eſt fort propre dans ces tems de nüages & de broüillards pour cacher les myſtères de la Grace Evangelique; cependant nous croïons avec raiſon qu'elle doit être rejettée de la Théologie.

4°. Le Dogme du Péché Philoſophique eſt une plante malheureuſe, qui croiſſoit ſecrettement dans les Ecoles de la Morale corrompuë.

5°. De ce que le Péché Philoſophique commis par celui qui ne connoît point Dieu, eſt une offenſe de Dieu, on infère que l'ignorance, au-moins du Droit naturel, n'excuſe point de péché.

6°. Il eſt plus conforme aux principes de St. Auguſtin de nier abſolument, que depuis le péché d'Adam on ait eu cette ſorte de liberté, qui conſiſte dans une indifférence de la volonté à ſe déterminer pour ou contre, ſelon qu'il lui plaît, & dans un pouvoir d'agir & de n'agir pas.

7°. Lorsqu'il eſt queſtion de l'état des voïageurs, nous rejettons la néceſſité qui s'appelle de nature, & qui excluroit la mutabilité. Pour toute autre néceſſité, rien ne peut empêcher de l'admettre après St. Auguſtin.

Le Jéſuite ne s'en tint pas là, il eut l'adreſſe de tirer d'eux pluſieurs Lettres qui exprimoient les mêmes ſentimens. „ Je ſuis perſuadé, diſoit de Ligny, que les Papes ont manqué en condamnant „ Janſénius. Mr. l'Evêque d'Ypres a été condamné par une faction „ de bande Molinienne, & il n'a jamais tenu d'autre Doctrine ſur la „ Grace que celle de St. Auguſtin. . . . Nul Pape n'a jamais donné „ de plus évidentes marques de leur faillibilité, que dans la condamna- „ tion des cinq propoſitions dans le ſens de Janſénius ". Le Docteur Gilbert écrivoit de même peu de jours avant la ſignature de la Thèſe aux ſept Articles. „ Vous avés démêlé la Doctrine Evangelique de „ la Grace de Jéſus-Chriſt, de la bleſſure que lui avoit donnée Ale- „ xandre ſept par ſa Conſtitution, dont la playe n'eſt pas encore reſ- „ ſerrée ".

Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques.

Ibid.

Il y avoit près d'un an que ce manège duroit. A. A. jugea qu'il falloit enfin venir au dénoûment de la Pièce. Il en imagina un qui donna au Bachelier un ridicule ineffaçable; ce fut de dépaïſer ce cher fils & de lui faire prendre le grand air. Dès le commencement de ſa fourberie, il l'avoit flatté de l'eſpérance d'un établiſſement conſidérable en France auprès d'un St. Evêque, qui ne penſoit, ne parloit & n'écrivoit que par St. Auguſtin. Sur la fin de cette année, il l'avertit qu'il étoit bien-tôt tems de partir, & qu'il n'avoit qu'à envoïer ce qu'il avoit de Livres plus curieux avec ſes Lettres & ſes Papiers, à une certaine

L'uſage que ce Jéſuite en fait. *Ibid.*

 Auberge

1690. Auberge de Valenciennes, l'assûrant que de-là on les feroit tenir sûrement chés le St. Evêque,

Mémoires Historiques & Chronologiques. Le Bachelier obeït avec toute l'exactitude d'un fils & d'un disciple le plus attaché & le plus soûmis. Il envoïa son pacquet à Valenciennes, où l'on eut grand soin de ne pas le laisser perdre. Comme la saison n'étoit pas propre à la promenade qu'on vouloit lui faire faire jusqu'à l'autre extrêmité du Roïaume, on lui manda qu'il étoit à propos qu'il fit ses disputes pour sa Licence, afin que ce nouveau grade lui donnât plus d'autorité sur les Séminaristes qu'il devoit enseigner. L'artificieux Jésuite détermina les Matières sur lesquelles il devoit disputer. C'étoit surtout, la nécessité de la Grace efficace par elle-même, l'inutilité de toute Grace suffisante, ou du-moins l'erreur de celle des Molinistes, la Prédestination gratuite, la fausse notion de la Liberté inventée par les Pélagiens & soûtenuë par les Molinistes, les désordres horribles qui sont les suites du détestable Dogme de la Probabilité, l'abominable Doctrine du Péché Philosophique, l'ignorance toûjours vincible dans ceux qui transgressent la Loi de nature, l'insuffisance de l'Attrition dans le Sacrement de Pénitence.

Ibid. Il l'exhortoit pathétiquement à ne pas mollir & à s'expliquer avec toute la force que demandoient ces importantes Matières. Il le détourna de soûtenir les quatre Articles des Assemblées du Clergé de 1681. & 1682. que ce bon Flamand lui avoit mandé vouloir défendre, dans la vûë d'affoiblir le crédit & la force que pourroit avoir la condamnation, dont Alexandre huit venoit de frapper les trente & une propositions. Il fût encore ponctuëllement obéï. Le voïage se fit immédiatement après que la Thèse de Licence eût été soûtenuë. Ce fût la fin de cette Comédie, comme on le verra sous l'année suivante.

Fin du Livre Quarante-septième.



AVIS.

Le Sieur Jean Christ, Imprimeur & Libraire à Bâle avertit le Public, que quoique l'Edition de Hollande de l'Histoire de Loüis XIV. qu'il copie mot pour mot, ne soit qu'en cinq Volumes, la sienne en aura six, à cause de deux Additions essentiëlles qu'il a résolu de faire pour l'utilité & l'agrément de ceux qui se serviront de son Edition. 1°. Il fera ajoûter au VI. Volume, un Indice exact des Matières. Chaque Lecteur peut comprendre combien cela est nécessaire, pour chercher & retrouver quelque fait dans une Histoire si ample & si détaillée. Cependant le Libraire de Hollande, apparemment par Oeconomie, a négligé cet Indice dont l'absence cause beaucoup de peine & de désagrément à la plûpart des Lecteurs.

2°. Il joindra plusieurs Pièces autentiques & justificatives, citées dans le Corps de l'Histoire, qui ne servent pas peu à répandre du jour & à donner un nouveau degré d'évidence aux Faits dont il s'agit. Ces derniers Volumes sont chargés d'un plus grand nombre de Médailles que les précédens: On les fait graver avec la dernière exactitude, & l'on n'oublie rien pour que les Volumes qui restent à publier égalent la beauté & l'exactitude de ceux qui les ont précédés, & dont le Public a paru être très content & leur donner la préférence sur l'Edition de Hollande, qui par le défaut des ornemens, de la vraïe accentuation & ponctuation, qu'on a ajoûté & corrigé dans celle-ci, en est beaucoup inférieure; le cinquième Volume est actuëllement sous presse & sera délivré au commencement de Décembre prochain, & le dernier au mois de Février de l'année prochaine.

Outre les Livres annoncés dans le Catalogue du Tome précédent le dit Sieur Christ, vient de publier encore deux Ouvrages très utiles & parfaitement bien exécutés. Le prémier est un Livre de Médecine, où l'on enseigne comment l'on peut guérir la Pierre, la Gravelle & la Goute. Les Remèdes que l'on propose, sont justifiés par des Expériences autentiques. Ce Livre renferme trois Traités de trois différens Auteurs.

Le prémier de ces Traités a ce titre: *Tractatus de dissolventibus Calculos, ac Curatione Calculi & Podagræ, ope alimentorum &c.* On y enseigne, comment, par une certaine Diète & l'usage de certains Alimens, que l'on indique, on peut se délivrer de ces grandes Maladies, sans en venir à des Opérations douloureuses, & périlleuses. L'Auteur de cet excellent Ouvrage, qui a été traduit d'Anglois en Latin, est Mr. Theo-

THEOPHILE LOBB, Docteur en Médecine, & Membre de la Société Roïale de *Londres*, par devant laquelle ce Traité a été lû en 1739. & approuvé. Après qu'on eut remercié l'Auteur, on le pria de le faire imprimer. On a donc crû qu'ensuite de telles Approbations, il falloit rendre cet Ouvrage plus commun, en le traduisant dans la Langue commune à tous les Savans. Ce Traité est de 327. pages in 8. sans l'Indice.

LE second qui est de Mr. DAVID HARTLEY, Maître ès Arts, & Membre de la Société Roïale, consiste en une Lettre, adressée aux Médecins étrangers, avec ce titre : *De Lithontriptico, à Joanna Stephens nuper invento.* On sait que Mademoiselle *Stephens*, a fait la Découverte d'un excellent Dissolvant de la Pierre dans la Vessie; que le Parlement d'Angleterre a fait justifier cette Découverte par des expériences bien constatées, & que l'Inventrice en a été magnifiquement recompensée. Cette Epître, de 64. pages, roule sur cette Découverte.

LE troisième Traité renferme une Lettre de Monsieur STÆHELIN de *Bâle*, Docteur en Médecine & Professeur en Phisique. Chacun sait combien il est attentif à découvrir les secrets de la Nature, & les belles Connoissances qu'il a acquises, lui font un honneur infini dans la République des Lettres. Cette Pièce adressée à Mr. *David Hartley* est de 41. pages. C'est comme une Réponse à la précédente. Mr. *Stæhelin* rend Découverte pour Découverte, aïant eu le bonheur de trouver aux environs de *Bâle*, une Eau propre à dissoudre la Pierre dans la Vessie. Les Expériences qu'il en a faites, sont connües & se vérifient tous les jours. Il a pris soin de faire graver diverses Planches, que l'on trouve dans cet Ouvrage. On y voit les différentes Pierres qu'il a examinées, & sur lesquelles il a operé, qui servent à rendre plus sensibles ce qu'il discute savamment dans sa Lettre. L'approbation de quelques uns de ses Confrères, qui ont examiné les effets de cette Eau incomparable, est ici de grand poids.

LE second Ouvrage, que le Sr. CHRIST donne de nouveau au Public, est déjà fort connu par trois Editions, c'est le *Syntagma Antiquitatum Romanarum Jurisprudentiam illustrantium* du célèbre HEINECCIUS, que la République des Lettres a perdu il n'y a pas long-tems. Ce savant Homme avoit revû cet Ouvrage avant sa mort, & outre plusieurs fautes qu'il avoit corrigées, il avoit ajoûté de nouvelles Rémarques en assés grand nombre. C'est sur ce Manuscrit que cette Edition a été faite. Il n'est pas nécessaire d'exalter le mérite intrinséque d'un Livre qui a réüni tous les Suffrages en sa faveur; mais on doit dire que cette Edition l'emporte sur toutes les autres, & que ces deux Ouvrages répondent parfaitement à la netteté des précédents, que le susdit Imprimeur a eu l'honneur de présenter au Public.

N°. I.

N°. III. p.22.

N°. V. p.32.



N°. II.

N°. IV. p.25.



N°. VI. p.35.



...berger Sculps. dir.

TOME.IV. PLANCHE.I.

N° VII. p 45



N° VIII. p.45/1.



N° IX. p 47



N° X. p 49.



N° XI. p.51.

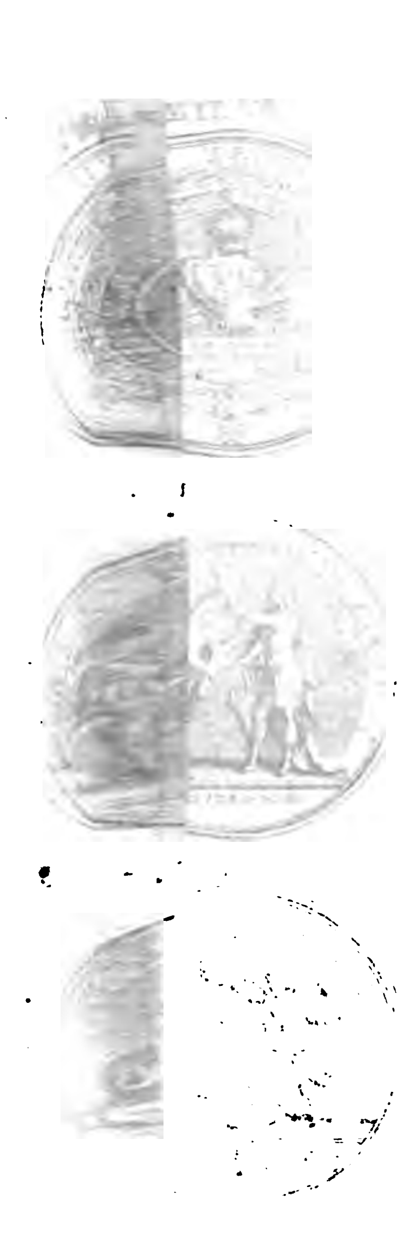


N° XII. p.53.



Herrliberger Sculps. &c.

TOME. IV. PLANCHE. II.







TOME. IV. PLANCHE. III.



N° XIX. p 97



N° XX. p 98.



N° XXI. p 102.



N° XXII. p 106



N° XXIII. p 109.



N° XXIV. p.110.



...liberger Sculps. dir.

TOME IV. PLANCHE IV.

N.º XXV. p. 143/4.



N.º XXVI. p. 144.



N.º XXVII. p. 145.



N.º XXVIIII. p. 154.



N.º XXIX. p. 150

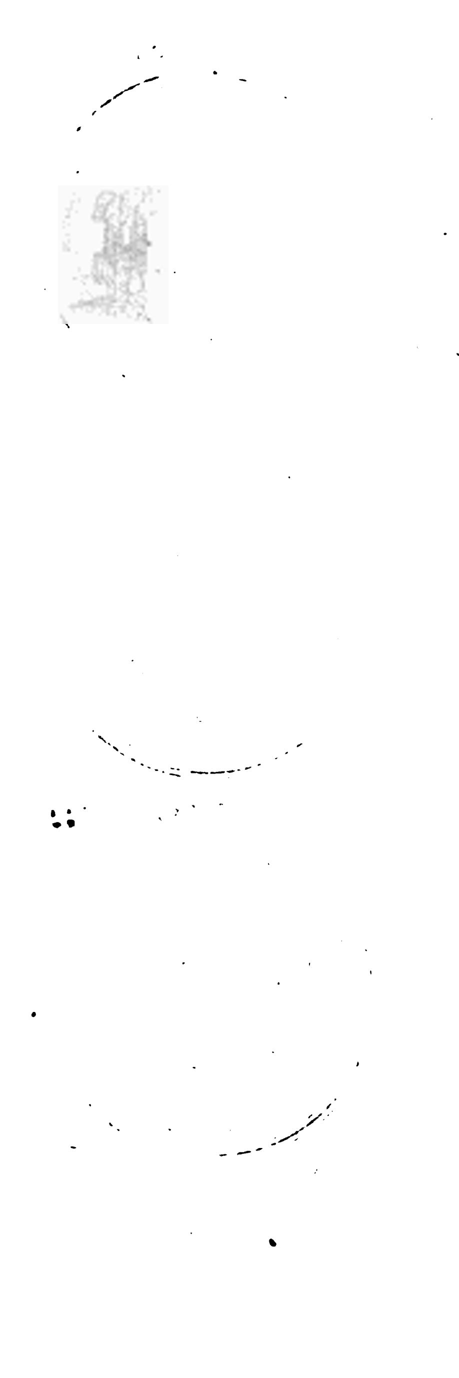


N.º XXX. p. 158.



...berger Sculps. dir.

TOME. IV. PLANCHE. V.



N.º XXXI. p 173



N.º XXXII. p 177.



N.º XXXIII. p 192



N.º XXXIV. p. 199.



N.º XXXV. p. 205.



N.º XXXVI. p. 206



erger Sculps. dir.

TOME.IV. PLANCHE.VI.

N° XXXVIII. p. 207





p. 208

N° XL. XXXIX. p. 210





p. 210

N° XLI. p. 211.



TOME. IV. PLANCHE. VII.

N°. XLIII. p. 221



N°. XLIIII. p. 222.



N°. XLV. p. 222.



N°. XLVI. p. 223



N°. XLVII. p. 223.



N°. XLVIII. p. 224



Harrewijn Sculps. &c.

TOME IV. PLANCHE VIII.



N° XLVIII. p. 236



N° XLIX. p. 237.



N° L. p. 237.



N° LI. p. 237.



N° LII. p. 242.



N° LIII. p. 242



TOME.IV. PLANCHE.IX.



N.º LV. p.242.



N.º LVI. p.248.



N.º LVII. p.252.



N.º LVIII. p.253.



N.º LIX. p.267.



N.º LX. p.271.



D. Herrliberger Sculps. Tig.

TOME. IV. PLANCHE. X.



TOME.IV.PLANCHE.XI.

N° LXVI[redacted] p.317.



N° LXVII[redacted] p 3.8



N° LXIX. VIII p.318



N° LX[redacted]. IX p.337.



N° LXX[redacted]. p.338.



N° LXXI[redacted] p.339



D. Herrliberger Sculps. dir.

TOME.IV.PLANCHE.XIII.

Nº LXXIII. p. 340



Nº LXXIV. p. 344



Nº LXXV. p. 347



Nº LXXVI. p. 348



Nº LXXVII. p. 348.



Nº LXXVIII. p. 350



Herrliberger Sculps. dir.

TOME. IV. PLANCHE. XIII.



LXXIX. p. 341.



N° LXXX. p. 4.3



N° LXXXI. p. 404.



N° LXXXII. p. 411.



LXXXIII. p. 413



N° LXXXIV. p. 431



...er Sculps. dir.

TOME.IV.PLANCHE.XIV.







~~XV~~ VI. p.458.



N° LXXXV~~I~~. p.461.



VI~~I~~ p.462



N° LXXXVII~~I~~. p.47.



~~IX~~ VIII. p.476



N° ~~XC~~. Lxxxix. p.479/9.



TOME.IV.PLANCHE. XV.

TOME . IV. PLANCHE . XVI.

N.º XC.



Chenopag. pendice Scheuchzer. p. 420.

